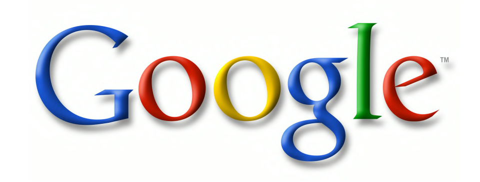

Google

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE C.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. PAUL PARFOURU,

ARCHIVISTE.

GERS.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE C.



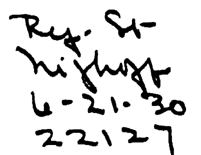
AUCH,

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE COCHARAUX FRÈRES,

RUE DE LORRAINE.

—

1892



INTRODUCTION.

La série C est réservée aux archives des anciennes administrations provinciales. Les six cent quatre-vingt-dix articles dont elle se compose sont très inégalement répartis entre dix-sept fonds, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur le tableau qui suit :

NUMÉROS D'ORDRE.	FONDS.	NUMÉROS DES ARTICLES.	NOMBRE D'ARTICLES.
1°	Intendance d'Auch et Pau	1-353	353
2°	Subdélégation d'Auch	354-355	2
3°	Subdélégation de Condom	356-360	5
4°	Subdélégation de l'Isle-Jourdain	361	1
5°	Subdélégation de Mirande	362-363	2
6°	Élection d'Armagnac	364-387	24
7°	Élection d'Astarac	388-420	33
8°	Élection de Condomois et Bazadais	421-422	2
9°	Élection de Lomagne	423-429	7
10°	Bureau des finances de la Généralité d'Auch	430-635	206
11°	Bureau des traites foraines de Nogaro	636	1
12°	Assemblée provinciale et Commission intermédiaire de Gascogne	637-666	30
13°	Assemblée d'Élection et Bureau intermédiaire d'Armagnac.	667-671	5
14°	Assemblée d'Élection et Bureau intermédiaire d'Astarac	672-677	6
15°	Assemblée d'Élection et Bureau intermédiaire de Comminges.	678-682	5
16°	Assemblée d'Élection et Bureau intermédiaire de Lomagne.	683-688	6
17°	Assemblée d'Élection et Bureau intermédiaire de Rivière-Verdun	689-690	2

Je vais consacrer quelques lignes à chacun de ces fonds ou groupes de fonds, en m'attachant à faire ressortir les documents les plus intéressants qu'ils renferment, et en donnant l'historique sommaire des administrations dont ils émanent.

INTENDANCE D'AUCH ET PAU.

Les trois cent cinquante-trois articles du fonds de l'Intendance ne forment que le tiers environ des archives de cette administration. Le reste se trouve à Pau, résidence officielle des intendants avant M. d'Étigny [1]. Malgré son infériorité numérique, la portion conservée à Auch ne le cède pas en intérêt à la portion demeurée à Pau. Le dépôt d'Auch, en effet, possède la correspondance administrative d'Antoine Mégret d'Étigny, le plus célèbre de nos intendants, avec les ministres de Louis XV. Bien qu'elle soit malheureusement incomplète, — elle s'arrête au 23 février 1760 [2], — cette correspondance n'en est pas moins une source précieuse pour l'histoire de la province au XVIIIe siècle; aussi ai-je tenu à analyser avec un soin tout particulier et des développements exceptionnels les douze registres qui la contiennent.

On sait de quel pouvoir disposaient les intendants sous l'ancien régime et quelles étaient l'étendue et la variété de leurs attributions. Pour donner une idée de l'intérêt de cette correspondance, il suffira de citer quelques-unes des matières qui en font l'objet :

1° Lettres de cachet [3]. Elles sont peu nombreuses. M. d'Étigny y fait preuve d'un esprit de modération et de prudence des plus louables. Ces qualités se retrouvent dans la correspondance de son frère aîné, Mégret de Sérilly, qui le précéda à l'Intendance d'Auch; l'unique registre qui nous soit parvenu de l'intendant de Sérilly (1740) montre qu'il « n'était pas indigne d'être le frère de M. d'Étigny et qu'il en avait l'esprit judicieux, les « idées mûres, claires et précises, le jugement droit, l'âme intègre, le caractère doux et « affable. » [4]

2° États de Bigorre [5], États de Navarre [6], États de Soule [7], États de Nébouzan [8]. Il y a de nombreuses lettres sur le Nébouzan; à noter un mémoire historique à propos d'un conflit

[1] A l'exception toutefois du premier intendant, M. Legendre, qui lui aussi habita à Auch; mais il ne resta que deux ans en fonctions (1716-1718).

[2] Il manque de plus le tome IV, qui devait comprendre la correspondance depuis février 1753 jusqu'à août 1754. J'ai fait de vaines recherches pour retrouver ce registre et ceux de 1760 à 1767; leur disparition paraît remonter à l'époque révolutionnaire, si elle n'est pas antérieure. — Une lettre de M. de Boucheporn, le dernier intendant d'Auch, contient des détails assez curieux sur le triste état des archives à la veille de la Révolution (16 janvier 1789). A propos d'états réclamés par le Ministre et relatifs à la population de la Généralité, M. de Boucheporn déclare « que les différens changemens survenus dans les Intendances d'Auch et de Pau depuis 1767 ont mis le plus grand « désordre dans les archives, à cause de la translation d'une partie des papiers qui a eu lieu d'abord à Bayonne, ensuite à Pau, puis à « Auch, bientôt après à Bordeaux, et depuis tantôt à Pau et tantôt à Auch ». (C 22, p. 74, col. 2). Après cela, il ne faut guère s'étonner des nombreuses lacunes qui existent dans le fonds de l'Intendance.

[3] C 1, f°s 1, 4 v° (baron d'Apremont), 18 v°, 120; — C 2, f°s 23 v°, 29 v°, 46; — C 3, f°s 53 v°, 206 v°, 231; — C 6, f° 211 v°; — C 10, f°s 28, 30, 56, 231; — C 11, f° 23; — C 12, f° 29 v°; — C 13, f° 60 v°.

[4] *L'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn en 1740, d'après le registre des correspondances de l'intendant Mégret de Sérilly*, par M. le baron Louis de Bardies. — Foix et Paris, 1882.

[5] C 2, f°s 19 v°, 107 v°, 213; — C 3, f° 147 v°; — C 4, f° 42 v°; — C 6, f° 117; — C 7, f°s 54 v°, 170 v°, 185; — C 9, f°s 18 v°, 214 v°; — C 10, f° 191; — C 11, f°s 31 v°, 99 v°, 231; — C 13, f° 125 v°.

[6] C 3, f°s 55 v°, 57 v°; — C 7, f° 55.

[7] C 11, f°s 19 v°, 39 v°, 45 v°.

[8] C 2, f° 126 v°; — C 4, f° 52; — C 5, f°s 129 v°, 201; — C 6, f°s 31 v°, 218; — C 7, f° 171 v°; — C 8, f° 232; — C 9, f°s 74 v°, 98, 126 163 v°; — C 10, f°s 50 v°, 192 v°; — C 11, f° 179; — C 12, f° 17 v°; — C 13, f°s 120, 141 v°.

de préséance entre le baron de Ramefort et M. de Larboust; j'en ai reproduit les passages les plus marquants (page 11).

3° Imprimeurs résidant à Auch, à Tarbes, à Pau, à Bayonne, à Dax [1].

4° Établissement d'une faïencerie à Auch, par le sieur Lagrange [2].

5° Commerce des eaux-de-vie d'Armagnac [3].

6° Les Juifs du Saint-Esprit, près Bayonne [4]. Curieux détails. Il paraît que ces Juifs n'avaient pas illuminé lors du passage de la procession dite du *vœu de Louis XIII*, le jour de l'Assomption.

7° Assemblées des Religionnaires en Béarn [5].

8° Renseignements historiques sur la principauté de Bidache [6].

9° Courses de taureaux à Mont-de-Marsan, à Pau, à Dax, à Orthez, etc. [7]. On voit que les courses avaient lieu dans les *rues mêmes* de ces villes : usage dangereux que l'intendant veut supprimer.

10° Ravages causés par la grêle aux vignobles de la Généralité [8]. La grêle est encore le fléau de la Gascogne. J'ai relevé avec soin les dates, quand elles figurent dans la correspondance; on pourra utiliser ces renseignements pour une statistique météorologique.

11° Suppression des écoles de village [9]. Grande a été ma surprise, je l'avoue, quand l'intendant d'Étigny m'est apparu comme l'adversaire déclaré de l'instruction primaire dans les campagnes, supprimant les gages des régents, chaque fois que l'occasion s'en présentait. J'ai publié, dans l'*Annuaire du Gers* pour 1885 [10], les quatre lettres relatives à cette mesure un peu trop radicale. Voici un extrait de la plus intéressante (29 juillet 1759) : « Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire de grands raisonnements pour prouver « l'inutilité des régens dans les vilages. Il y a de certaines instructions qu'il ne convient « pas de donner aux paysans. Rien n'étoit plus commun lorsque je suis arrivé dans cette « Généralité que de voir des enfans de petits laboureurs, vignerons, même des journaliers, « abandonner leurs vilages, pour chercher à sortir de leur état, soit en aprenant à écrire, « pour pouvoir entrer chez des procureurs ou dans des bureaux, soit en se donnant « au latin, pour devenir avocats ou prêtres, ce qui peuploit le pays de fainéants et de « mauvais sujets qui, en diminuant le nombre des cultivateurs, augmentoit celuy des gens « inutiles et sans ressources pour la société... S'il n'y étoit pas mis ordre, les terres « seroient bientôt abandonnées, faute de monde pour les cultiver. Dans l'exacte vérité, l'on « se plaint dans presque tout mon département qu on ne trouve pas d'ouvriers pour « travailler les fonds... »

[1] C 10, f° 193; — C 11, f° 191 v°; — C 12, f°s 75 (Pau), 153 v° (Dax), 199 (Tarbes).
[2] C 11, f° 239; — C 13, f° 139 v°.
[3] C 3, f° 183.
[4] C 3, f° 149; — C 4, f° 211.
[5] C 7, f°s 85, 102, 169 v°, 219, 227.
[6] C 8, f° 58 v°.
[7] C 9, f° 101.
[8] C 2, f°s 8, 33 v°, 227 v°; — C 3, f°s 17 v°, 219 v°; — C 6, f°s 53 v°, 161 v°; — C 8, f°s 150 v°, 173; — C 10, f° 49; — C 11, f° 192 v°.
[9] C 7 f° 136; — C 9, f° 93 v°; — C 12, f° 16; — C 13, f° 34 v°.
[10] *Lettres et Mémoires inédits de M. d'Étigny*. Tirage à part; imprimerie Cocharaux, Auch, 1885.

On trouvera à la table des matières qui termine ce volume l'indication de toutes les subdivisions du fonds de l'Intendance, subdivisions que j'ai établies conformément au cadre de classement des archives modernes de la Préfecture, avec laquelle l'ancienne Intendance a de très grandes analogies.

Tout le monde a lu la magistrale et substantielle Introduction que feu M. Paul Raymond a placée en tête de la série C (tome III de l'*Inventaire sommaire des Archives des Basses-Pyrénées*). Il suffira d'en donner ici un résumé succint. J'insisterai seulement sur un ou deux points qui me paraissent demander quelque éclaircissement.

L'établissement de l'Intendance d'Auch et Pau ne remonte qu'à l'année 1716 et coïncide avec la création de la Généralité d'Auch (édit du mois d'avril 1716). Cette Généralité fut composée : 1° de la ville de Bayonne, des pays de Labourd et de Soule, de l'Élection des Lannes, des pays de Marsan et de Bigorre, détachés de la Généralité de Bordeaux; 2° des Quatre-Vallées, du Nébouzan, des Élections d'Armagnac, Astarac, Comminges, Lomagne et Rivière-Verdun, démembrés de la Généralité de Montauban.

En outre des pays que je viens d'énumérer, l'Intendant eut l'administration des pays ou États de Béarn et de Basse-Navarrre, qu'on appelait Province de Béarn et Navarre, et même Généralité de Béarn, bien qu'il n'y ait jamais eu de généraux de finances dans ces deux pays. Ici, le mot *Généralité* est synonyme du mot *Intendance* [1]; il en fut ainsi pendant tout le XVIII[e] siècle, ce qui ne laisse pas de causer une certaine confusion et de nuire à la clarté des faits qui touchent à cette administration [2].

L'Intendance d'Auch et Pau conserva son vaste ressort, comprenant environ deux mille six cents communautés [3], jusqu'à l'année 1767, et fut administrée pendant cette période par neuf intendants, dont je donnerai plus loin la liste.

« D'Étigny mort (24 août 1767), le Roi jugea que le ressort de cette Intendance était « trop étendu pour un seul administrateur; il en fit deux parts : à M. d'Aine échut l'Inten- « dance de Bayonne et Pau ou de Béarn et Navarre; à M. Journet, celle d'Auch [4] ».

L'Intendance d'Auch comprit les cinq Élections d'Armagnac, Astarac, Comminges, Lomagne et Rivière-Verdun, le Nébouzan, les Quatre-Vallées et la province de Bigorre; celle de Bayonne (*alias* de Pau) fut donc composée de l'Élection des Lannes, de la ville de Bayonne, du Labourd, de la Soule, du pays de Marsan et des provinces de Béarn et de Basse-Navarre [5].

[1] Il y avait eu, en effet, une Intendance particulière pour le Béarn et la Navarre, de 1631 à 1716. (Voir P. Raymond, *Introduction* du tome III, p. 11 et suiv.)

[2] Le premier intendant, Gaspard Legendre, s'intitule, dans divers actes de l'année 1716 : « intendant de justice, police et finances des « Généralités de Béarn et d'Auch ». (Archives du Gers, C 430, f° 8.) — Mais le titre officiellement porté par nos intendants est celui-ci : « intendant de justice, police et finances en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch ».

[3] D'après Expilly (*Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*), le chiffre exact des paroisses (lisez communautés ou communes), était de 2594 en 1762.

[4] P. Raymond, *Introduction*, p. 39.

[5] Les remontrances que le Parlement de Navarre adressa au Roi en janvier 1788, et qui ont été reproduites in-extenso par P. Raymond (*Introduction*, p. 47 et suiv.), mentionnent cette division en la résumant : « L'un des deux administrateurs, résidant à Pau, eut, outre les « provinces du ressort du Parlement, celles qui avaient été distraites en 1716 de la Généralité de Bordeaux ; l'autre, résidant à Auch, eut « tout ce qui avoit dépendu de celle de Montauban ». Cela est vrai, sauf pour la province de Bigorre, qui, quoique démembrée de Bordeaux, fut rattachée en 1767 à la Généralité d'Auch, et non à celle de Bayonne.

Ce dédoublement devait durer jusqu'à la fin de l'année 1774. D'après M. Raymond (*Introduction*, p. 10 et 11), les intendants d'Aine et Journet n'auraient pas eu de ressort bien déterminé; le premier aurait pris le titre d'intendant d'Auch et Béarn, de 1768 à 1774; le second se serait intitulé tantôt intendant de la Généralité d'Auch et Pau et tantôt de Navarre, Béarn et Généralité d'Auch. Ceci n'est pas tout à fait exact. Mes recherches personnelles me permettent d'affirmer que M. d'Aine n'a jamais administré la Généralité d'Auch proprement dite; quant à M. Journet, dans toutes les ordonnances qu'il rendit de 1768 à 1774, il s'intitule toujours intendant de la Généralité d'Auch (jamais de la Généralité d'Auch et Pau). Ce fut seulement à partir du mois d'octobre 1774, après la nomination de son collègue à l'Intendance de Limoges [1], qu'il fut chargé de l'administration de tout le ressort, et seulement alors qu'il modifia son titre de la façon suivante : « intendant de « Navarre, Béarn et Généralité d'Auch », conformément à l'usage suivi par tous ses prédécesseurs [2].

M. Journet conserva ses fonctions jusqu'au mois de décembre de 1775. Mais dès le commencement de cette année, l'Intendance avait subi une nouvelle modification. L'édit de janvier 1775 rendit à la Généralité de Bordeaux la ville de Bayonne, le pays de Labourd, l'Élection des Lannes, ainsi que les bastilles de Marsan, Tursan et Gabardan. Le reste forma une Intendance d'Auch et Pau, comme avant 1767, mais un peu amoindrie.

Un autre édit (février 1784) remania une fois encore cette Intendance, en la dédoublant, comme en 1767. Il créa une Généralité (lisez Intendance) de Pau et Bayonne, comprenant la Navarre, le Béarn, la Soule, la Bigorre, le Nébouzan, les Quatre-Vallées, le *comté de Foix*, le Mont-de-Marsan, les bastilles de Marsan, Tursan et Gabardan, le pays de Labourd et la ville de Bayonne; plus la ville de Dax et l'Élection des Lannes. L'Intendance d'Auch se trouva réduite aux cinq Élections d'Armagnac, Astarac, Comminges, Lomagne et Rivière-Verdun, ne renfermant plus que douze cent neuf communautés ou consulats.

Un dernier changement était réservé à cette malheureuse province. Par édit du 26 juillet 1787, Bayonne, le Labourd, l'Élection des Lannes, le Mont-de-Marsan et les bastilles furent une seconde fois enlevées à la Généralité d'Auch et réunies à celle de Bordeaux. Le Parlement de Navarre protesta vivement, mais en vain, contre une mesure qui jetait le désordre et le désarroi dans les affaires et l'administration du pays. Le démembrement se fit, et une troisième Intendance d'Auch et Pau fut constituée avec les cinq Élections et les sept pays suivants : Béarn, Navarre, Bigorre, Soule, Nébouzan, Quatre-Vallées et comté de Foix.

Bientôt la Révolution allait établir des divisions bien autrement radicales et durables par la création des départements.

Liste des Intendants, de 1716 à 1790.

1re Intendance d'Auch et Pau.

1716-1718. — LEGENDRE (Gaspard-François).
1718-1731. — LECLERC DE LESSEVILLE (Charles-Nicolas).

[1] M. d'Aine fut nommé à Limoges en août 1774, mais il ne prit possession de sa nouvelle Intendance que le 4 juin 1775 (*Inventaire des Archives de la Haute-Vienne*, série C, par Alfred Leroux, *Introduction*, p. LXXXVII.)

[2] Ordonnance du 8 octobre 1774 (Archives du Gers, C 344).

1731-1735. — De Pomereu (Michel-Gervais-Robert).
1735-1737. — Mailhard de Balosre (Paul).
1737-1739. — De Barberie de Saint-Contest (Dominique).
1739-1744. — Mégret de Sérilly (Jean-Nicolas).
1744-1749. — Case de La Bove (Gaspard-Henri).
1749-1751. — D'Aligre (Étienne-Jean-François-Marie).
1751-1767. — Mégret d'Étigny (Antoine) [1].

1re Intendance d'Auch.

1767-1774. — Journet (Étienne-Louis).

1re Intendance de Pau et Bayonne.

1767-1774. — D'Aine (Marius-Jean-Baptiste-Nicolas).

2me Intendance d'Auch et Pau.
(Modifiée par l'édit de janvier 1775).

Octobre 1774-décembre 1775. — Journet [2].
1776-1782. — Douet de La Boullaye (Gabriel-Isaac).
1782-1784. — Gravier de Vergennes (Charles).

2me Intendance d'Auch.

1784-1787. — Fournier de La Chapelle (Jean-Jacques).

2me Intendance de Pau et Bayonne.

1784-1785. — Le Camus de Néville (François).
1785-1787. — Bertrand de Boucheporn (Claude-François).

3me Intendance d'Auch et Pau.

1787-1790. — Bertrand de Boucheporn [3].

SUBDÉLÉGATIONS.

Parmi les documents en très petit nombre que j'ai pu réunir sous ce titre, il en est fort peu qui proviennent des subdélégués des intendants d'Auch et Pau [4]. Les deux petites

[1] M. Feydau de Marville fut intendant de juin 1765 à février 1766, c'est-à-dire pendant la disgrâce de M. d'Étigny.

[2] Entre le départ de l'intendant Journet (25 décembre 1775) et l'arrivée de son successeur Douet de La Boullaye (février 1776), l'intérim fut fait par MM. Dupré de Saint-Maur et de Clugny, intendants de Bordeaux.

[3] M. de Boucheporn résidait à Auch; il conserva ses fonctions jusqu'au 6 octobre 1790. On sait qu'il fut condamné à mort et exécuté à Toulouse, le 20 février 1794.

[4] On trouvera quelques autres papiers de même nature dans les dépôts suivants : à Pau, Subdélégation d'Oloron; à Mont-de-Marsan, Subdélégations de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever, de Dax et de Bayonne; à Toulouse, Subdélégations de Lombez, de Grenade, de Muret, de Saint-Gaudens et de Montrejeau (C 2157-2160).

liasses de la Subdélégation d'Auch sont antérieures à la création de cette Intendance (1654-1669); j'en ai retrouvé les éléments dans le fonds de l'Élection d'Armagnac. Même observation pour la Subdélégation de Mirande, dont les deux liasses ont été extraites du fonds de l'Élection d'Astarac. Quant à la Subdélégation de Condom, elle était étrangère au ressort et dépendit jusqu'à la Révolution de l'Intendance de Bordeaux.

Les subdélégués, véritables sous-préfets de l'ancien régime, étaient « des agents choisis « et nommés directement par les intendants[1]. » Le nombre en a varié, ainsi que leurs résidences. Voici trois listes tirées des archives de l'Intendance d'Auch et Pau. La première se rapporte à l'administration de M. d'Étigny, qui nous apprend, dans une lettre de l'année 1753, qu'il y avait alors vingt-six subdélégués[2].

1° Subdélégations de 1751 à 1760[3].

SUBDÉLÉGATIONS.	NOMS DES SUBDÉLÉGUÉS.
	Élections.
Auch	D'AIGNAN (1752); DE MARIGNAN (1752-1758); CASTÉRA (1757-1758).
Aire	DE MESMES (1755); MIRESSON (1757-1758).
Auvillars	DE BEAUQUESNE (1754-1755).
Dax	DE LABÈQUE, président au Présidial de Dax (1751-1756).
Fleurance	DE BASTARD (1751-1758).
Grenade	PERIGNON (1751-1752); DE VILLE (1752-1755).
Layrac	LASCABAN (1751-1756).
Muret	BUGAT (1752-1758).
Saint-Girons	DAUBY (1757-1758).
Saint-Martory	LASSERRE (1757-1760).
Saint-Sever	BASQUIAT (1753).
Verdun	N...
	Pays d'États et villes abonnées.
Bayonne (Labourd)	DE MORACIN (1752-1757).
Mauléon (Soule)	D'ARTHÉS (1759).
Mont-de-Marsan (pays de Marsan)	DUNOGUÉ (avant 1755); DE MESMES (1755-1756).
Montrejeau (Nébouzan et Quatre-Vallées)	DE LASSUS (1751-1759).
[Morlaas] (Béarn)[4]	MALUQUÉ ou PICAMILH ? (voir Pau).
Navarrens (Béarn)	HAUQUET (1756).
Oloron (Béarn)	DE PÉBORDE (1752-1757).
Orthez (Béarn)	BATSALLE (1757).
Pau (Béarn	D'AGEST (1751-1757); MALUQUÉ (1753-1756); PICAMILH (1755); SALLENAVE (1758-1760).
Saint-Jean-Pied-de-Port (Navarre)	DURDOS (1751-1759).
Tarbes (Bigorre)	DE VERGÈS (1752-1757); DE VERGÈS fils (1759).

[1] P. Raymond, *Introduction*, p. 57.
[2] Archives du Gers, C 4, f° 215.
[3] Archives du Gers, Correspondance de M. d'Étigny, C 2 à C 13.
[4] Le subdélégué de Morlaas résidait à Pau.

2° Subdélégations en 1776[1].

SUBDÉLÉGATIONS.	NOMS DES SUBDÉLÉGUÉS.
	Élections.
Auch	BOURDONNIER[2].
Aignan	DE LABAUNE.
Alan	DE GOUTTELONGUE.
Auvillars	DE BEAUQUESNE.
Caraman[3]	DE BANNIÈRES.
Fleurance	DE BASTARD.
Grenade	CAPMARTIN-CORNAC.
Layrac	LASCABAN.
Lectoure	DUFAU.
L'Isle-Jourdain	ROBERT.
Lombez	DÉLIEUX.
Maubourguet	LAMOTTE.
Mirande	DUPRAT DE CARROLE.
Muret	DE BELLOC, receveur des tailles de l'Élection de Comminges[4].
Nogaro	DE LALANNE.
Saint-Girons	DAUBY.
Trie[5]	DASTUGUE.
	Pays d'États.
Garris (Navarre)	GOYENÈCHE.
[Lourdes]	DE FOURNETS, en résidence à Tarbes.
Mauléon (Soule)	D'ARTHÈS.
Morlaas (Béarn)	N.
Oloron (Béarn)	DE PÉBORDE.
Orthez (Béarn)	CASTÉRA.
Pau (Béarn)	SALLENAVE.
Sauveterre (Béarn)	SILLÈGUE.
Tarbes	DE VERGÈS.

3° Subdélégations de 1784 à 1787.

(Généralité d'Auch réduite aux cinq Élections : 18 subdélégations.)

SUBDÉLÉGATIONS.	NOMS DES SUBDÉLÉGUÉS.
Auch, 1re subdélégation	MOLIÈRE; remplacé par M. DESTIEUX.
Auch, 2me subdélégation	BOURDONNIER.

[1] Archives du Gers, C 22 et 27. — Il y eut vingt-six subdélégations de 1775 à 1784.

[2] On trouve comme subdélégué d'Auch en 1775 : Pierre-Joseph Lassus.

[3] Cette Subdélégation de Caraman se composait, en 1776, de quatre communautés : Cambiac, Morvilles-Basses, Ségreville et Francarville, dépendant de l'Élection de Lomagne (Archives du Gers, C 22). En 1780, ces communautés ne faisaient plus partie de la Généralité d'Auch.

[4] M. de Belloc fut remplacé comme subdélégué par Jean Aleyrac ou d'Alayrac (1780-1785).

[5] En 1776, la Subdélégation de Montrejeau, qui comprenait dans son ressort le Nébouzan et les Quatre-Vallées, n'existe plus; les communautés du Nébouzan sont rattachées à la Subdélégation d'Alan, et celles des Quatre-Vallées à la Subdélégation de Trie.

SUBDÉLÉGATIONS.	NOMS DES SUBDÉLÉGUÉS.
Aignan	N.[1].
Aubiac	N.
Auvillars	Beauquesne de Marmont, écuyer, seigneur d'Arques et coseigneur d'Auvillars (1786-1787).
Fleurance	N.
Grenade	N.
Lectoure	N.
L'Isle-Jourdain	N.
Lombez	N.
Maubourguet	N.
Mirande	N.
Muret	N.
Nogaro	N.
Saint-Gaudens[2]	Audibert de Montalègre (1777-1785).
Saint-Girons	N.
Saint-Nicolas-de-la-Grave	N.
Trie	N.

Je n'ai pas trouvé d'éléments suffisants pour dresser la liste des Subdélégations de 1787 à 1790.

Plusieurs intendants eurent un subdélégué général, soit à Auch (M. d'Aignan), soit à Pau (M. de Salenave).

Il convient de remarquer que les Subdélégations avaient une circonscription particulière, ne correspondant point avec le ressort des diverses autres administrations financières, judiciaires ou domaniales. C'est ainsi que la Subdélégation d'Auch, en 1776, comprenait 186 communautés de l'Élection d'Armagnac, 61 de l'Élection d'Astarac, et 10 de l'Élection de Rivière-Verdun[3]. Les circonscriptions pouvaient se modifier suivant les convenances personnelles ou la résidence des subdélégués choisis par les intendants.

Voici, pour terminer ce chapitre, comment était composée la Subdélégation de Lectoure en 1705, c'est-à-dire avant la création de la Généralité d'Auch. A cette époque, Lectoure dépendait de la Généralité de Montauban :

Ville de Lectoure, le Saumon, le Nomdieu, Mauroux, Layrac, Castet-Arrouy, Cuq, le Pergain, Lasmartres, Saint-Avit, Brax, Montesquieu, Estillac, Aubiac, Moirax, Saint-Antoine, Roquefort, Sérignac, Castéra-Lectourois, Castéra-Bouzet, Saint-Jean-du-Bouzet, la Chapelle, Poupas, Gramont, Mongaillard, Saint-Arromex, Moncaup, Sainte-Colombe, Saint-Pesserre, l'Isle-Daubèze, Flamarens, Miradoux, Donzac, Gimbrède, Rouillac, Sainte-Mère, Sérignac-baronnies, Laplume, le Moutet, Marsac, Fals, Caudecoste, Baulens, Saint-Clar, Tournecoupe, Monferran, Estramiac, Pessoulens, Faudoas, Lamothe-Goas, le Castéron,

[1] Ces N n'indiquent pas une vacance; elles signifient que les noms des subdélégués ne sont pas mentionnés dans les archives de l'Intendance d'Auch.

[2] C'est l'ancienne Subdélégation d'Alan.

[3] Archives du Gers, C 22.

Terraube, le Saint-Puy, Réjaumont, Castelnau, Pauilhac, la Sauvetat, Peyrecave, Mansonville, Monfort, Éauze[1].

ÉLECTIONS.

Le mot *Élection* servait à désigner tout à la fois une division territoriale et une juridiction administrative, laquelle jugeait en première instance des questions d'impôts ou de comptabilité consulaire. Nos conseils de Préfecture en sont la suite. Les *élus*, — ainsi se nommaient les officiers de ce tribunal, — connaissaient aussi des matières criminelles, telles que rébellion contre les collecteurs et sergents ou contre les fermiers des aides. On appelait des jugements rendus par les élus de la Généralité d'Auch à la Cour des aides et finances de Montauban[2].

Élection d'Armagnac. — Le tribunal de l'Élection d'Armagnac fut institué à Auch au commencement du XVIIe siècle. Il se composait d'un président, d'un lieutenant, de quatre conseillers ou élus (au moins), d'un procureur du Roi, d'un substitut et d'un greffier. L'auditoire de cette cour se trouvait rue des Pénitents-Bleus; on voit encore l'inscription suivante gravée sur la porte de la maison qu'il occupait : 1634. LOUIS XIII. BUREAU DE L'ESLECTION.

Les registres d'audiences ne remontent qu'à l'année 1658 et s'arrêtent à 1689. Les deux plus anciens registres datent de 1635 et de 1640 (C 383 et 384). Ils sont assez intéressants et ont trait à diverses impositions réparties sur les 330 communautés qui formaient alors le ressort de l'Élection, divisée en sept collectes pour le recouvrement des tailles : Auch, Vic, Jegun, Bas-Armagnac, Eauzan, Fezensaguet, Rivière-Basse.

Élection d'Astarac. — Le siège de cette Élection se trouvait à Mirande. Les audiences vont de 1675 à 1790. Nombre des communautés en 1780 : 224.

Élection de Condomois et Bazadais. — Cette Élection dépendait, comme la Subdélégation de Condom (voir plus haut), de la Généralité de Bordeaux, et non de celle d'Auch. Très peu de documents; le plus ancien date de 1638 (C 422).

Élection de Lomagne. — L'Élection de Lomagne avait son siège à Fleurance dès le commencement du XVIIe siècle. Il fut ensuite transféré à Launac (Tarn-et-Garonne), puis rétabli à Fleurance en 1667. Les anciennes délibérations de Fleurance, dont j'ai rédigé l'Inventaire il y a quelques années, contiennent sur cette affaire des renseignements assez curieux dont voici le résumé.

L'intendant de Guyenne, Claude Pellot, ayant rendu une ordonnance pour le transfert de

[1] Archives du Gers, série B; Sénéchaussée de Lectoure : provisions de subdélégué en faveur de Dominique de Bastard, avocat en Parlement (5 septembre 1705). M. de Bastard fut nommé, le 12 février 1713, juge-mage au Siège présidial de Lectoure.

[2] Cf. *Histoire de la ville d'Auch*, par P. Lafforgue, tome II, p. 85.

l'Élection de Lomagne de Launac à Fleurance, le président, M. de Goudin, écrivit un billet aux consuls de cette dernière ville, en février 1667, pour qu'on lui procurât un logement, ainsi qu'aux autres officiers du Bureau. Ceux-ci toutefois, désirant le maintien de l'Élection à Launac, proposèrent à l'intendant « l'eschange de la comté de Carman avec la ville de « Beaumont, croyant pour la grande difficulté qu'il y a au changement, faire remettre le « bureau de l'Élection et recepte dans le village de Launac ». Claude Pellot fit faire une enquête; mais la ville de Fleurance protesta contre cette enquête, et elle députa le sieur Delort auprès de l'intendant pour le supplier de maintenir le rétablissement du Bureau à Fleurance, comme étant la ville « la plus comode de toute l'Élection, quand mesme le de- « manbrement de Beumont pourroict estre faict; que d'ailheurs ladite ville de Beumont a « teneu dans les derniers mouvemens contre le service du Roy » (20 février 1667) [1]. Fleurance eut gain de cause.

Les registres d'audiences conservés à Auch vont de 1688 à 1790, mais non sans lacunes.

Au commencement du xviii[e] siècle, l'Élection de Lomagne se composait des vicomtés de Lomagne et de Brulhois, des comtés de l'Isle-Jourdain, Carman et Gaure, et des baronnies [2]. Nombre des communautés en 1780 : 156, plus la ville de Lectoure, qui était *abonnée*.

Les papiers des Élections de Comminges et de Rivière-Verdun sont aux Archives départementales de la Haute-Garonne (C 520-605 et C 635-691). Ce dépôt possède également une trentaine de liasses concernant l'Élection de Lomagne (C 606-634). — Celui du département des Landes contient une quinzaine de liasses de l'Élection des Lannes.

BUREAU DES FINANCES DE LA GÉNÉRALITÉ D'AUCH.

Le fonds du Bureau des finances d'Auch est assez complet, et l'intérêt des documents qui le constituent égale sans conteste celui des archives de l'Intendance. Aussi les ai-je classés avec le même soin minutieux, et donné aux analyses les mêmes développements. En tête sont placés les registres contenant l'enregistrement des édits, arrêts, provisions d'offices, etc. (1716-1790); à la suite viennent les requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des susdites provisions, ainsi classées : officiers du Bureau des finances, receveurs généraux des domaines; receveurs généraux des finances et receveurs des tailles; officiers des Élections; sénéchaux d'Armagnac, des Lannes et du Nébouzan; officiers des Sénéchaussées d'Armagnac (Lectoure), Auch, Bayonne, Dax, Saint-Sever, etc.; officiers des eaux et forêts; officiers municipaux, gouverneurs de villes, etc. On trouvera plus loin quatre registres curieux sur la consistance du domaine royal dans la Généralité d'Auch (1743-1758); ensuite les contrats d'engagement ou d'aliénation de nombreux domaines, les contrats d'adjudication de terrains domaniaux : murs, fossés de ville, etc.; puis la collection extrêmement intéressante des hommages rendus devant le Bureau par la noblesse de la province ou les possesseurs de fiefs et terres nobles; enfin, les nombreux dossiers con-

(1) Archives communales de Fleurance, BB 2.
(2) Archives du Gers, C 429.

cernant la voirie urbaine et les chemins ruraux, que j'ai classés par ordre alphabétique de communautés.

Le Bureau des finances fut créé en même temps que la Généralité d'Auch, par l'édit du mois d'avril 1716. D'après cet édit, le Bureau était composé d'un président, de huit trésoriers, dont un garde-sceau, d'un avocat et d'un procureur du Roi, d'un greffier en chef, d'un premier huissier garde-meuble, de quatre huissiers et de six procureurs postulants. Les attributions des trésoriers de France étaient assez étendues : ils avaient la direction des finances, des domaines et de la voirie dans toute l'étendue de la Généralité. Ils exerçaient en outre une juridiction pour tout le contentieux financier, domanial et vicinal. Les registres d'audiences sont conservés de 1717 à 1784 [1].

Le Bureau des finances n'a jamais eu à Auch d'hôtel particulier. En 1743, nous le voyons installé dans un local composé de six chambres, avec une grange au rez-de-chaussée, que les Cordeliers venaient de faire bâtir sur une aile de leur cloître, et qui fut loué 20 pistoles ou 200 livres par an ; le prix fut plus tard abaissé à 150 livres [2]. Les trésoriers occupèrent ce local jusqu'à la Révolution. Un registre de la période révolutionnaire contient une pétition des négociants d'Auch demandant que le Tribunal de commerce fût installé dans l'appartement des Cordeliers où le Bureau des finances tenait ses audiences [3].

BUREAU DES TRAITES FORAINES DE NOGARO.

C'était un des nombreux bureaux de douanes établis sur les frontières des diverses provinces. Ce tout petit fonds se compose de quelques déclarations de marchandises ou d'animaux menés aux foires du pays des Lannes, Marsan et Chalosse.

En 1730, Jean-Simon Dupuy était président et juge des droits d'entrée et de sortie du Bas-Armagnac au Bureau de Nogaro. Comme son titre l'indique, il exerçait une juridiction contentieuse ; il y a aux Archives le cahier des audiences de 1788 à 1790.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE GASCOGNE ET ASSEMBLÉES D'ÉLECTION.

On connaît les efforts tentés par le pouvoir royal pour tâcher d'enrayer le mouvement des esprits, à la veille de la Révolution, en améliorant la situation financière du royaume. Une des mesures, — la meilleure peut-être, — imaginées pour atteindre ce but fut la création dans les provinces, par l'édit de juin 1787, d'assemblées à trois degrés, composées de membres pris dans les trois ordres et dont la principale attribution était la répartition et l'assiette des impositions foncières et personnelles.

Voici en quelques mots l'organisation de ces Assemblées. Au premier degré, une *Assemblée provinciale,* composée de quarante membres (clergé, noblesse, tiers-état), avec deux

[1] C 580-584.
[2] Archives du Gers, H 64, f° 12.
[3] *Ibidem*, L 195, f° 172 v°, n° 1397

procureurs-syndics provinciaux, et une commission permanente, dite *Commission intermédiaire*, chargée d'expédier les affaires courantes. Au deuxième degré, des *Assemblées d'Élection* composées chacune de vingt membres, également avec deux procureurs-syndics et une commission de permanence, dite *Bureau intermédiaire*, qui correspondait directement avec la Commission intermédiaire. — C'est là, comme on voit, l'origine de nos Conseils généraux et de nos Conseils d'arrondissement. — Au troisième et dernier degré, des *Assemblées municipales* organisées dans chaque paroisse et délibérant à côté du conseil de la communauté [1].

L'Assemblée provinciale de Gascogne [2] ne tint que deux sessions, la première du 25 au 28 août 1787 et la deuxième pendant les mois de novembre et décembre de la même année [3]. Mais la Commission intermédiaire continua de se réunir et d'expédier les affaires, de concert avec les procureurs-syndics provinciaux, jusqu'à la mise en pleine activité du Directoire du département du Gers [4].

Les Assemblées d'Élection, au nombre de cinq dans la Généralité d'Auch : Armagnac, Astarac, Comminges, Lomagne et Rivière-Verdun, tinrent trois sessions, en septembre et en novembre 1787 et en octobre 1788. Les procès-verbaux des séances de ces cinq Assemblées sont aux Archives du Gers [5]. Ainsi que la Commission intermédiaire provinciale, chacun des cinq Bureaux intermédiaires d'Élection continua l'expédition des affaires jusqu'en juillet 1790. Les délibérations des Bureaux d'Astarac et de Lomagne se trouvent également aux Archives du Gers [6].

Auch était le siège de l'Assemblée provinciale de Gascogne et de l'Assemblée d'Élection d'Armagnac. L'Assemblée d'Astarac siégeait à Mirande. Le siège de l'Assemblée de Comminges, primitivement établi à Muret, fut transféré à Saint-Martory à partir du 11 novembre 1788 [7]. L'Assemblée de Lomagne se réunit à Lectoure, et celle de Rivière-Verdun à Grenade.

Paul PARFOURU.

[1] On trouvera des notions très précises sur toute cette organisation dans l'édit de juin 1787 et le Règlement qui l'accompagne. (*Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert. Règne de Louis XVI, t. VI, p. 304.) — Le règlement relatif aux Assemblées de la Généralité d'Auch est du 12 juillet 1787 (C 637). — Cf. *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, par Léonce de Lavergne. Voir aussi un ouvrage récent : *Compte-rendu des séances de l'Administration provinciale d'Auch*, par le marquis de Galard-Magnas, et surtout l'excellent article critique consacré à l'examen de cette publication, par M. Léonce Couture. (*Revue de Gascogne*, tome XXXII, juin 1891, p. 279.)

[2] Ce n'est qu'à partir du 4 octobre 1788, qu'en vertu d'une décision royale, l'Assemblée provinciale établie dans la Généralité d'Auch prit le nom d'Assemblée provinciale de Gascogne.

[3] Les procès-verbaux de ses séances furent imprimés ainsi que les excellents rapports qui y furent présentés (C 637).

[4] Un registre de la correspondance de cette commission intermédiaire est aux Archives du Gers (C 639). Il contient des renseignements intéressants, que j'ai résumés avec le plus de clarté possible.

[5] Les procès-verbaux de la première session (23 septembre et jours suivants 1787), manquent pour les Élections de Comminges et de Rivière-Verdun.

[6] C 673 et 685. — Le dépôt de la Haute-Garonne renferme un certain nombre de documents sur notre Assemblée provinciale et sur les Assemblées ou Bureaux intermédiaires d'Astarac, de Comminges, de Lomagne et de Rivière-Verdun. (C 517, 519, 689, 2161-2180.)

[7] La décision est du 25 septembre 1788 (C 639).

Département du Gers.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances. — Subdélégations. — Élections. — Bureaux des finances. — États provinciaux. — Principautés. — Régences.)

INTENDANCE D'AUCH ET PAU.

C. 1. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1740. — Correspondance de M. Mégret de Sérilly, intendant d'Auch et Pau, avec MM. le comte de Saint-Florentin, Orry, Amelot, de Breteuil, de La Houssaye, d'Ormesson, le comte de Maurepas, Trudaine, le chancelier, le contrôleur général, le cardinal de Fleury, le maréchal d'Asfeld, l'intendant de Saragosse, etc. — Demande, par M. le baron d'Assac, d'un ordre du Roi pour envoyer son fils cadet au séminaire d'Aire (fol. 1). — Refonte de la monnaie (f. 1). — Demande, par la famille du sieur Detchegaray, d'un ordre du Roi pour faire enfermer ce jeune homme dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, afin de mettre fin à ses déportements (f. 1). — Créance de Mme de Partaricu, épouse de M. de Faget, avocat général au Parlement de Pau, sur la communauté de Sus (f. 1 v°). — Acquisition par le sieur Ladoyreau, orfèvre, d'un emplacement situé près du château de Pau; l'intendant est d'avis, avec M. le duc de Gramont, de ne pas passer outre à l'aliénation, attendu que ce terrain est une dépendance du château, et qu'il y aurait de l'indécence et de l'inconvénient à y laisser construire des maisons (f. 3). — Requête du syndic de la communauté de Siarrouy en Bigorre, relative à la perception d'un droit de mayade et de boucherie (f. 3 v°). — Vente de sacs vides en magasin au réduit de Bayonne, provenant des approvisionnements de grains faits en 1725 dans les places de la frontière (f. 4.) — Échange de terrain pour la reconstruction d'un pont sur la Gimone entre M. l'abbé de Vaurouis (abbé de Saramon), et l'administration (f. 4). — Détention à Orthez de M. le baron d'Apremont, sur la demande de sa femme et de l'évêque de Dax, en vue de mettre fin à la conduite scandaleuse de ce gentilhomme (f. 4 v°). — Placet présenté au Roi par les habitants de Saint-Arroman en Comminges, à l'effet d'être autorisés à passer, pour le transport des bois, par une montagne inféodée aux communautés de Gazave et de Montoussé (f. 5). — Plainte du sieur Nissole, intéressé dans la compagnie royale des mines des Pyrénées, contre les Espagnols de la vallée de Tève, qu'il accuse de lui avoir volé des outils et des matières provenant des fouilles (f. 5 v°). — Droit appelé *scize*, perçu au profit de la ville de Mont-de-Marsan, sur toutes sortes de denrées et de marchandises qui passent dans la ville (f. 6). — Conflit de préséance entre M. de Saint-Pée, lieutenant du Roi à Dax, et le lieutenant général du Présidial de cette ville (f. 7). — Contestation survenue entre le directeur des fermes et les négociants de Bayonne, au sujet d'un article des coutumes de cette ville donnant droit de bourgeoisie aux étrangers qui épousent des filles de la ville, privilège entraînant une modération du droit de *coutume* sur les marchandises à l'entrée et à la sortie; les fermiers généraux avaient décidé que tout étranger, qui avait joui du droit de bourgeoisie à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz par son mariage avec une fille du lieu, perdait ce droit par le décès de sa femme sans enfants (f. 7 v° et 25 v°). — Projet de donner des statuts et règlements aux orfèvres; l'intendant signale les difficultés que soulèveront ces règle-

ments par suite de l'absence de maîtrise ou jurande en Béarn (f. 8). — Éclaircissements fournis sur le titre de seigneur de Samatan que prend M. le duc d'Antin : il est seigneur haut justicier de la ville et juridiction de Samatan, en vertu d'une acquisition par échange par lui faite de ce domaine en 1727, du comte d'Aubarède, lequel était aux droits de M. de Mun, premier engagiste, par contrat du 29 juillet 1677 (f. 8 v°). — Arrivée de six étalons destinés aux haras de la Généralité (f. 9). — Cabales qui divisent les habitants de Mugron (f. 9). — Plainte des fermiers de la messagerie de Bayonne, au sujet du mauvais état des chemins de Lalucat, dans le village de Saint-Vincent (f. 9 v°). — Somme de 1,074 livres due par la ville de Bayonne au sieur Sauvestre, capitaine au régiment d'Orléans (f. 9 v°). — Projet de construction d'un canal le long de la rivière de l'Adour, depuis Riscle jusqu'à Saint-Sever (f. 10). — Autorisation accordée au sieur Jean Gaston, de Lahourade en Béarn, de construire un moulin sur le ruisseau de Geu (f. 11). — Créances du vicomte de Saint-Martin, du chef de la dame Roger, sa bisaïeule, sur la communauté de Momin (f. 12). — Plainte des habitants de Bagnères « et plus particulièrement encore des personnes qui vont y prendre les eaux, » au sujet du retard dans l'envoi des lettres (f. 14). — Vente de sel en Béarn ; cette vente est libre (f. 14). — Mémoire du marquis de Poyanne, demandant que la chasse soit interdite dans la paroisse de Saint-Paul, comme ayant été de tout temps destinée aux plaisirs des gouverneurs de Dax (f. 14 v°). — Plaintes des habitants de Jurançon, tendant à empêcher l'exécution d'un alignement tracé par le sieur Pollart, ingénieur des ponts et chaussées, sur le territoire dudit lieu (f. 15 v°). — Distribution des remèdes de M. Helvétius ; leur efficacité (f. 16). — Réparation du moulin de Navarrenx et de la digue sur la rivière du Gave (f. 16). — Envoi à M. Trudaine du devis des travaux à exécuter au château de Pau ; « le gouverneur de la province y a son logement qui est occupé par l'intendant. M. le P. Doat occupe depuis peu celuy du lieutenant de Roy qui est M. de Souvie ; M. le vicomte de Saint-Martin, capitaine du château, y a aussy le sien, de même que le capitaine des gardes du gouverneur ; outre cela un concierge, garde-meubles, le tapissier et le sergent du château y sont logés. Il y a encore un appartement où se tient le sceau de la chancellerie du Parlement » (f. 16 et 17). — Créance du sieur Pellegrin, trésorier des États de Navarre, sur les habitants du quartier de Horsa, faisant partie de la communauté ou vallée d'Ossès (f. 17). — Demande des jurats de la ville de Sainte-Marie d'Oloron, de porter le chaperon rouge dans les cérémonies publiques ; l'intendant est d'avis que le chaperon soit rouge doublé de violet, comme à Lescar, attendu que « l'évêque d'Oleron et son chapitre sont seigneurs médiats de Sainte-Marie par concession de Gaston de Foix, seigneur souverain de Béarn, de l'année 1215, et que c'est l'évêque et son chapitre qui nomment les magistrats sur l'indication de douze sujets qui leur sont présentés par le corps de ville » (f. 17 v°). — Renvoi à M. d'Albaret d'un placet des habitants de Varilhes sur la misère dont ils sont accablés, « le pais de Foix étant de l'intendance de Rousillion » (f. 18). — Différend entre le sieur Dufaur, consul de Montréjeau et les gens d'affaires du duc d'Antin (f. 18). — Envoi, par ordre du Roi, du sieur Daillen (*alias* Daillan), prêtre de la ville de Dax, au séminaire d'Aire (f. 18 v° et 29). — Demande, par la famille d'une demoiselle Lagardère, dont le père avait été juge d'Auribat en Albret, d'un ordre du Roi pour la renfermer dans le couvent de Mont-de-Marsan, afin de l'empêcher d'épouser un jeune homme, juge de Gamarde pour Mme la marquise de Poyanne (f. 18 v°). — Défense de faire sortir des bestiaux hors du royaume (f. 19). — Hôpital militaire de Saint-Jean-Pied-de-Port ; l'intendant propose un changement de local, les soldats profitant de la situation du local actuel pour déserter en Espagne (f. 19 v°). — Demande d'indemnité par le sieur Casaunau Geste, à raison du terrain qui lui a été pris pour le nouveau chemin du Port de Lannes à Bayonne (f. 19 v°). — Demande, par l'intendant, aux États de Navarre, du remboursement d'une somme de 18,685 livres avancée par le Roi pour la confection des chemins du pays à l'occasion du passage de Madame (f. 20 v° et 22 v°). — Ouverture des États de Bigorre fixée au 17 juillet ; l'intendant doit y assister (f. 20 v°). — Dette du sieur de Lahitte, ancien lieutenant en second au régiment de Champagne, envers le sieur chevalier de Haitze, capitaine au même régiment (f. 21). — Le sieur Monix, changeur à Hendaye (f. 21). — Difficultés qu'éprouve à Bayonne la prohibition des indiennes et toiles peintes (f. 21 v°). — Requête de M. l'abbé Palerne, abbé de la Case-Dieu, demandant que les officiers de la justice de Marciac soient tenus de prendre des provisions de lui, en sa qualité de paréagiste avec le Roi de la justice de Marciac (f. 22 v°). — Réparations faites d'urgence dans les prisons de Bayonne, à cause de l'infection qui y régnait (f. 23). — Mesures à prendre pour la conservation des enfants exposés (f. 24). — Procès criminel intenté par le fermier général contre divers employés, accusés d'avoir favorisé le passage en fraude d'une certaine quantité de tabac, la nuit du 11 novembre 1738 (f. 24 v°). — Danger qui menace la ville de Bayonne par la situation du magasin des poudres (f. 25). — Achat d'un nombre considérable de bœufs par des marchands espagnols tant aux marchés de Hasparren et autres du Labourd que dans ceux de la Garonne jusqu'à Limoges (f. 25 v°). — Rétablissement d'un bureau de contrôle de la draperie à Bayonne (f. 27 v°). — Construction d'un clocher dans la

paroisse de Sus en Béarn (f. 27 v°). — Droits de péage prétendus en divers lieux par le duc de Gramont, MM. Du Bouzet, le marquis de Noé, le vicomte d'Aurice, le baron de Caupène, le sieur de Neurisse et le baron d'Hieux (f. 28). — Présidence des Etats de Bigorre en l'absence de l'évêque de Tarbes : elle appartient à l'un des quatre abbés de Saint-Pé, de Saint-Savin, de la Reule et de l'Escale-Dieu, et en l'absence de ces abbés, aux prieurs de Saint-Lizier et de Saint-Orens, ou aux vicaires généraux de l'évêque de Tarbes (f. 29 v°). — Demande d'une pension par Marie Verdos, nouvelle convertie (f. 30). — Vente du sel dans la communauté de Campan (f. 30 v°). — Créance de la dame de Partarrieu, veuve de M. de Partarrieu, conseiller au Parlement de Pau, sur la communauté de Hagetmau (f. 31). — Projet de construction d'un nouveau pont à Mirande sur la Baïse; opposition faite à ce projet par Mme la princesse de Léon, dame de Mirande (f. 33 v°). — Incendie des pignadas appartenant au maître de la poste de la Bouhayre (f. 34). — Différend entre les communautés de Vicq et de Cassen, Élection des Lannes, au sujet de la jouissance d'une barthe ou bois (f. 34 v°). — Enfants trouvés (f. 38 et 82 v°). — Détails sur la poursuite des crimes en Navarre (f. 40). — Commerce et fabrication du papier; papeteries de Saint-Girons, de Tarbes, etc. (f. 40 v°). — État de la récolte en 1740 (f. 41). — Plaintes contre le sieur Saint-Antonin, vicaire de Bajon, dont la conduite laisse à désirer et qui réside à Masseube (f. 43). — Créance de la dame de Doat, veuve du sieur de Mosqueros, du lieu de Salies en Béarn, sur la communauté de Sus (f. 43 v°). — Créance du sieur de Laterrade, lieutenant principal au siège de Beaumarchès, sur la communauté dudit Beaumarchès (f. 44). — Procès entre le sieur Mariol, lieutenant principal au Sénéchal d'Auch, et le sieur Filhol, ancien officier dans le régiment de Bourbonnais, pour coups et diffamation; l'intendant demande que l'affaire soit renvoyée devant lui, dans l'espoir d'amener une conciliation (f. 45 v° et 49). — Établissement d'une pépinière de mûriers à Auch (f. 47). — Corvées récemment établies dans le pays (f. 47 v°). — Rétablissement du sieur Charbonnet dans la direction des domaines à Pau, de laquelle il avait été révoqué sans sujet légitime (f. 50). — Remboursement consenti par les habitants du Labourd dans le dernier *bilzar* ou assemblée générale du pays, d'une somme de 14,746 livres avancée l'année précédente pour la réparation des chemins à l'occasion du passage de Madame (f. 50 v°). — Procès existant depuis des siècles, entre la ville de Bayonne et la paroisse d'Anglet, au sujet de terres appelées les Gauzeirans, allant de Capbreton à Anglet (f. 51). — Contestation entre les consuls et habitants d'Arrens et de Marsous, vallée d'Ozun en Lavedan, pays de Bigorre, d'une part, et les habitants du hameau de Herrère, dépendant desdites paroisses, d'autre part, au sujet de la démolition de l'église de Herrère; historique de la vallée d'Ozun et de ses usages et particulièrement des paroisses susdites (f. 52 v°). — Créance du sieur de Cazemajor, baron d'Aren, sur la communauté de Guermaçon (f. 63). — Demande d'indemnité, par le duc de Gramont, pour la non-jouissance de la moitié du droit de coutume de la ville de Bayonne sur les vaisseaux qui sont construits dans ce port pour le compte des négociants de la ville non bourgeois (f. 66). — Réclamation des marchands de bois voisins de la frontière d'Espagne, à l'occasion des droits imposés sur les bois qu'ils tirent des forêts de la vallée d'Aran, dépendante de la principauté de Catalogne; historique de cette vallée et de ses privilèges (f. 66 v°). — Établissement d'une faïencerie, par le comte de Fontenille, dans sa terre dite Terre-Basse, en Comminges, à une lieue de distance de celle établie en 1737 à Marignac par M. de La Füe, seigneur dudit Marignac (f. 67 v°). — Opposition formée par le chapitre de l'église collégiale du bourg Saint-Esprit près Bayonne, contre un arrêt rendu le 2 septembre 1718 en faveur des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes de la ville de Bayonne, arrêt qui permettait à ceux-ci de faire des visites dans ledit bourg, accompagnés d'un officier de justice, et portait ainsi atteinte aux privilèges du chapitre et au titre de leur fondation accordé par Louis XI (f. 68 v°). — Indemnité réclamée par plusieurs habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port, à raison des héritages qu'on leur avait pris en 1728 pour les enfermer dans les fortifications de la citadelle de ladite ville (f. 69 v°). — Différend entre les Espagnols et la vallée de Barèges, au sujet de la jouissance de quelques montagnes (f. 72). — Plaintes des habitants de Pampelune au sujet de l'arrêt qui défend la sortie des bestiaux hors du royaume (f. 72 v°). — Entretien des tapisseries du château de Pau (f. 74). — Concubinage de quelques religionnaires mal convertis du village d'Osse, diocèse d'Oloron, vallée d'Aspe, « lesquels sans obtenir la bénédiction nuptiale et sans autre acte que le simple contrat civil cohabitoient ensemble » (f. 74 v°). — Dette de 110 livres, prix d'un mulet, contractée par le sieur de Jussan, ancien lieutenant en second au régiment de Boulonnais, envers le sieur de Lamothe, capitaine dans le même régiment (f. 75). — Différend entre le sieur de Lauraët, capitaine aide-major au régiment d'infanterie de la Reine, et son frère (f. 75 v°). — Fourniture de bois et de lumière au corps de garde des places du département (f. 76 v°). — Réparations aux prisons du château de Mauléon en Soule; — de celui de Pau (f. 77). — Plaintes de l'évêque d'Oloron contre plusieurs calvinistes qui empêchent le succès des missions (f. 77 v°). — Indemnité réclamée par Michel Larroy, maître fondeur à Pau, pour les pertes qu'il a subies dans la fonte d'une des presses

de la Monnaie de Pau (f. 79 v°). — Contestation entre les Espagnols et les habitants de la vallée de Baigorry, au sujet de la jouissance des montagnes nommées Aldudes (f. 80). — Envoi à M. de Breteuil d'un état du prix de la ration de fourrage : le prix commun est de 9 sous 11 deniers (f. 81 v°). — Différend entre l'évêque de Lectoure et son chapitre, au sujet des honneurs à rendre par les chanoines audit évêque (f. 83 v°). — Engagement militaire (f. 87 v°). — Utilité du bac au passage sur l'Adour au Port de Lannes, appartenant à Mme d'Apremont (f. 88). — Mise au couvent des Ursulines de Saint-Joseph d'Auch, de deux ou trois filles de M. de Maravat, pour y être instruites des principes de la religion catholique (f. 88 v°). — Demande, par l'intendant, de quelques escadrons de cavalerie pour tenir garnison à Auch, Lectoure, Fleurance et Gimont (f. 88 v°). — Lettre écrite au cardinal de Fleury par le sieur Dousse, curé d'Orthez en Béarn, pour l'informer de l'absence de plusieurs habitants d'Orthez, qu'il prétend s'être réfugiés à Genève (f. 89). — Différend entre les Juifs du bourg Saint-Esprit près Bayonne et le sieur Jacob Lévy, l'un d'eux (f. 90). — État d'avancement des grandes routes de la Généralité (f. 91 v°). — Mise au couvent de plusieurs jeunes filles protestantes d'Orthez (f. 93). — Mauvais état de l'hôpital militaire de Bayonne (f. 94 v°). — Régiment de milice du pays de Labourd : composé de 1,000 hommes, formant vingt compagnies de 50 hommes, avec un capitaine et un lieutenant ; le vicomte d'Urtubie, en qualité de bailli du pays, est colonel de ce régiment ; le syndic des États est considéré comme major-né (f. 95 v°). — Demande de diminution de sa capitation par le sieur Taillant, ancien lieutenant-colonel du régiment de Bourbonnais, demeurant à Mirande (f. 97 v°). — Projet de réunion de la Prévôté de Dax, composée de 32 paroisses, au Présidial (f. 98). — Plaintes contre le sieur Fourcade, régent de 6e et de 5e au collège des Barnabites de Mont-de-Marsan, accusé de dogmatiser en public (f. 98 v°). — Achats de grains dans le pays pour le compte des munitionnaires de la marine (f. 99). — Défense faite aux tanneurs d'employer de l'orge ou autres grains dans la préparation des cuirs (f. 99). — Différend entre M. l'abbé de Palerne, abbé de la Case-Dieu, et le marquis de Giscaro, au sujet d'une portion de dîme que ce dernier s'était appropriée ; « le château de Labatut (demeure dudit sieur de Giscaro) est regardé dans le pays comme une place forte dans un païs ennemy... Le sieur de Giscaro est homme nourry dans le procès, chicaneur, hardy dans ses entreprises, se mettant en possession par la force et sans aucune formalité des choses qu'il imagine devoir luy appartenir... » (f. 100 v° et 127 v°). — Meurtre commis par le nommé Tartarive sur la personne des nommés Cassabe et Rachel Lallée, dans une querelle au sujet d'un droit de passage (f. 102 v°). — Plainte du sieur Jean Galin, notaire en la ville de Massat, diocèse de Couserans, contre le sieur Jean Galychipen, qui s'était fait pourvoir d'un office de notaire royal en la paroisse d'Oust, chef-lieu du comté de Couserans, et qui prétendait exercer ses fonctions dans tous les lieux du diocèse de Couserans. L'intendant est d'avis que le notaire d'Oust ne doit exercer que dans l'étendue du comté de Couserans, comprenant six ou sept paroisses (f. 102 v° et 122). — Fabrication de fausse monnaie par un habitant de Luc en Béarn (f. 103). — Suppression des droits de péage perçus par le sieur de Latour dans les lieux de Sa... (le reste effacé) et de Castagnède (f. 104). — Différend entre les habitants d'Aire et ceux du Mas, qui ne forment qu'un corps de ville, au sujet des impositions et de l'administration (f. 104 v°). — Indemnité accordée au duc de Gramont, lors des passages de l'infante d'Espagne et de Mlles de Beaujolais, pour raison de la moitié du droit de coutume de Bayonne qui lui était dû sur leurs équipages (f. 107). — Différend entre les Religieuses de Mirande et la sœur d'Huges, qui s'était retirée au couvent de Castelnau-Magnoac, à cause de sa santé (f. 107). — Demande, par la communauté de Labastide-Villefranche en Béarn, d'une autorisation de lever une mayade ou impôt de 6 livres sur chaque barrique de vin qui sera vendue au détail, pour pouvoir payer les créanciers de la ville (f. 108). — Fontaine salée de Salies en Béarn ; charges des part-prenants (f. 109 v°). — Construction d'une muraille le long de la Garonne à Muret, pour éviter la ruine entière d'une rue de cette ville (2 décembre 1740) (f. 110). — Droit de franc-fief demandé au sieur Basquiat, « qui n'est point regardé comme noble dans la ville de Saint-Sever, et on ne le connaît pas pour tel dans sa famille ; il est vray que luy et ses pères y ont vécu noblement, sa famille ayant toujours été bien partagée des biens de la fortune et en état de se mettre au pair avec la noblesse du païs... Le sieur Basquiat a pris le nom de Jean Basquiat, sieur d'Artigon, secrétaire du Roy, qualité qui n'a duré que jusqu'à la supression des secrétaires du Roy du mois de février 1715... Si ledit sieur Basquiat eut été véritablement noble, pourquoy se serait-il fait pourvoir d'une charge de secrétaire du Roy du petit colège, qui avant 1715 conférait le premier degré de noblesse... Je finiray par une observation générale, qui est qu'il n'y a point de païs dans le Royaume où les habitants ayent tant de demangeaison à vouloir passer pour nobles que ceux de cette Généralité. Un bourgeois qui a plus de bien que le commun de ses concitoyens, cherche tous les moyens d'acquerir sur eux quelque charge de judicature qui luy donne du relief et le cadet se destine au service. Celui-cy prend la qualité de chevalier et s'annonce ainsy partout sans que personne y trouve à redire, parce que tel est

l'usage du païs. Si l'un ou l'autre se marient, ils prennent la qualité de nobles ; il n'y a point de notaire qui fasse difficulté de la leur donner, même à leur père, en cas de besoing. Les parens des femmes qu'ils épousent qui sont souvent bonnes demoiselles, mais pauvres, sont les premiers à autoriser ces qualifications. Leurs successeurs ne manquent point de continuer à se qualifier de nobles, et insensiblement, ils se fournissent à eux-mêmes et à leur postérité des titres qui dans la suite sont reconnus pour bons, tandis qu'ils n'ont que l'usurpation pour principe. J'ose dire, M. que la Gascogne fourmille de cette espèce de noblesse, et qu'on y prend la qualité de noble avec autant de hardiesse et de securité que le pourroit faire le meilleur gentilhomme et qui auroit ses titres dans la meilleure forme ». (f. 110 v°). — Achats de blé pour la marine (f. 112). — Réception d'un mémoire sur la culture du mûrier (f. 112). — Différend entre le sieur d'Espagnet, juge du pays de Rivière-Basse, et les consuls de Castelnau et des autres communautés dudit pays, au sujet des prérogatives réclamées par ledit juge, qui avait obtenu un arrêt du Parlement de Toulouse, du 2 décembre 1738, portant : 1° que les consuls sont obligés d'aller visiter en chaperon le juge de Rivière-Basse lors de leur installation, de prêter serment entre ses mains et de lui payer trois livres pour chaque consul ; 2° qu'ils ne rempliront aucune fonction de police sans l'assistance de ce juge, auquel il doit être payé des droits ; 3° qu'ils doivent prendre ce juge pour assesseur dans l'instruction des affaires criminelles, dont ils ont droit de connaître concurremment avec lui ; 4° qu'ils ne convoqueront aucune assemblée sans avoir prévenu le juge un jour d'avance. L'intendant propose d'évoquer au Conseil l'instance pendante au Sénéchal de Lectoure (f. 112). — Saisie des indiennes et étoffes prohibées (f. 114). — Disette de grains à Saint-Sébastien ; M. de Marcillac qui est au service de l'Espagne écrit de cette ville pour obtenir l'envoi de cent conques de froment ou de farine pour la provision de sa maison (10 décembre) (f. 114 v°). — Plainte de quelques habitants de la paroisse de Pimbo, Élection des Lannes, contre le sieur Larchède, abbé de l'église collégiale dudit lieu, qui s'était emparé d'un terrain situé derrière l'église, terrain qui appartenait à la communauté en ce qu'il servait anciennement de cimetière pour y enterrer les étrangers, que les habitants s'assemblaient sur cette petite place pour délibérer, et que le régent y tenait ses écoles (f. 115 v°). — Plainte d'un nommé Domingo Durruty, de Hasparren, pays de Labourd, au sujet de l'aliénation de certains biens communaux par l'abbé et les jurats dudit lieu (f. 116 v°). — Plainte de quelques habitants de Vielle en Bigorre, contre deux cavaliers de la maréchaussée qui les avaient « cruellement excédés » sur l'ordre du sieur Dupont, engagiste du domaine de Vielle depuis douze ans (f. 118). — Requête des officiers et ouvriers de la Monnaie de Bayonne, à l'effet d'être exemptés, en vertu de leurs privilèges, d'un droit d'octroi sur le vin et l'eau-de-vie, droit destiné à l'hôpital de Saint-Léon. L'intendant est d'avis contraire (f. 119 v°). — Demande d'une lettre de cachet pour faire enfermer le nommé Pierre de Plou, fils d'un négociant d'Oloron, qui se livre au libertinage (f. 120). — Plainte des jurats et consuls de quelques communautés de Bastille de Marsan, au sujet d'une gratification de 4,000 livres accordée par les États de ce pays au sieur Dabadie-Monbet, leur syndic, pour avoir fait un voyage à Paris à l'effet d'obtenir la confirmation des privilèges dudit pays (f. 120 v°). — Le nommé Arramon d'Oreyte, qui faisait le métier de prédicant dans son village, est mis à l'hôpital de Pau (f. 121). — Poursuites exercées par les fermiers du domaine contre le sieur de Saint-Cricq, capitaine au régiment de Dauphiné, et contre deux de ses frères, en paiement d'un droit de franc-fief de certains biens nobles situés dans l'Élection des Lannes (f. 121 v°). — Contestations entre les habitants de Barzun en Béarn et M. de Montegon, avocat général au Parlement de Pau, au sujet de la propriété de terres hermes, landes et patis (f. 122 v°). — Droit de péage possédé par le vicomte d'Orthe dans sa seigneurie d'Orthe ; arrêt du Conseil ordonnant qu'il justifiera plus amplement de la propriété de ce droit (f. 123). — Château de Pau : réparations au cabinet dit de la Reine ; construction à neuf de deux ponts de bois pour communiquer avec la basse ville et les jardins, les anciens étant entièrement pourris (f. 123). — Projet de construction d'un canal de Riscle à Saint-Gresse, en vue d'étendre la navigation de l'Adour (f. 123 v°). — Projet de déplacement du magasin à poudre de Bayonne (f. 125 v°). — Plainte de M. de Malauze, colonel du régiment d'Agenais, au sujet de l'empêchement mis par l'intendant à l'engagement d'un jeune rhétoricien, nommé Claude Mical, par un des sergents dudit colonel (f. 126 v°). — Affaire de la prohibition des grains d'Espagne (f. 128 v°).

C. 2. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1751-1752. — « Enregistrement des lettres de M. d'Etigny à la Cour, depuis le 7 aoust 1751 jusques au 23 juin 1752 » (tome I). — Cette correspondance est adressée à MM. le comte d'Argenson, de Trudaine, de Courteille, d'Ormesson, de Puysieux, le comte de Saint-Florentin, le garde des sceaux, le chancelier, Rouillé, le marquis de Paulmy, le marquis de Voyer, Baudry, Bonneau, secrétaire du Roi, Doublet de Persan, de Voyer d'Argenson, etc. — Exemption de logement des gens de guerre, en faveur des lieutenants et greffiers de M. de Lamartinière, premier chirurgien du Roi (f. 1). — Coupe de quel-

ques arbres des promenades de Pau par les officiers municipaux de cette ville pour la construction d'un pont sur le ruisseau du Hedas (f. 1). — Incarcération dans les prisons de Pau, en vertu d'ordre du Roi, des sieurs de Pimbou et de Lalongue, capitaine en second et lieutenant au régiment de Normandie (f. 1 v°). — Arrivée à Auch des dragons montés du régiment de Languedoc, le 1er août, jour fixé par le Roi pour l'assemblée de ses régiments de cavalerie et de dragons (f. 1 v°). — Réparations au clocher de l'horloge d'Orthez (f. 2). — Plainte contre le maître de poste de Bayonne; service défectueux de Bayonne à Bordeaux. «... Il est difficile qu'un voyageur en chaise puisse être bien servi dans les trois ou quatre premières postes de Bayonne à Bordeaux, par raport à la nature du terrein, on est journellement obligé d'atteler des bœufs aux chaises pour les tirer des sables qui sont entre Ondres et la Cabannes... » (f. 2 v°). — Procès intenté par le sieur Pascal de Faure, curé de la paroisse de Saint-Étienne et du Saint-Esprit près Bayonne, aux Juifs établis dans sa paroisse, lesquels refusent de lui faire visite avec cadeau le 1er jour de l'an, et de lui payer annuellement une somme de 400 livres pour l'instruction des domestiques chrétiens qui sont à leur service. L'intendant est d'avis que le curé soit débouté de ses prétentions (f. 3). — Demande d'autorisation, par les jurats de la communauté de Helette, de lever un droit sur le vin et sur le cidre (f. 4). — Plainte du sieur Desbarats, curé de Pau, contre le maire et les jurats de cette ville qui refusent de continuer à lui accorder une somme de 100 livres pour le loyer d'une grange, en vertu des anciennes ordonnances de Blois et de Melun et de l'édit de 1695 (f. 5 et 41). — Travaux aux prisons de Tarbes (f. 5 v°). — Créance du sieur de Monpezat sur la communauté de Saint-Blancard, remontant à deux prêts faits en 1626 et 1642 à ladite communauté par le sieur de Junqua, qui céda sa créance au sieur de Lafitan, qui à son tour la céda à la demoiselle Anne de Pante, par contrat du 10 mars 1658, laquelle enfin la céda audit sieur de Monpezat, son gendre, par acte du 9 décembre 1669 (f. 5 v°). — Dette du sieur de Poyusan, lieutenant réformé du régiment Royal-infanterie, en résidence à Mugron, envers l'état-major de ce régiment (f. 7 v°). — État des récoltes de l'année 1751; ravages causés par la grêle dans 79 communautés de l'élection d'Astarac, le 20 juin 1751. «... Non-seulement les grains en tous genres, les vignes et les fruits, mais encore les chenes et autres grands arbres ont eu jusques à leur écorce entamée par le volume et la force de la grelle qui les a frappés. C'est le 20e juin que ce malheur est arrivé; il en a été dressé des procès-verbaux, mais dans l'idée que la perte y pouvoit être exagérée, je me suis procuré des éclaircissemens d'ailleurs, il en résulte que dans la plus considérable partie de ces 79 communautés il n'a pû y être recueilly un grain de bled, que toutes les terres qui y étoient ensemencées ont été mises au même état qu'elles étoient avant qu'il fut question de les labourer, qu'il n'est resté que le tronc aux vignes, et que le paysan accablé de douleur et de misère, hors d'état de pouvoir subsister et de travailler à se procurer de la subsistance, a pris le parti de s'en aller, de manière que le reste de la Généralité, réduit lui-même à la plus triste situation par le très médiocre produit de la récolte, se trouve en quelque façon chargé de la nourriture de ces pauvres habitans qui s'y sont répandus pour mandier. » (f. 8). — Débordement de la Garonne à Saint-Béat, sur un terrain attenant aux murs de la ville et servant de promenade (f. 9). — Requête des frères Pecunes, boulangers à Tarbes, tendant à obtenir l'arrentement d'un terrain sur le canal de Lagau pour y construire une maison; avis favorable de l'intendant (f. 9 v°). — Mouvements de troupes dans la Généralité d'Auch (f. 10). — Dette du sieur Duron, lieutenant réformé du régiment de Ponthieu, envers le sieur de Montauzé, ancien chirurgien major de ce corps (f. 10 v°). — Lettre du juge de la vallée d'Aran, demandant qu'en vertu d'un ancien traité, trois espagnols accusés de meurtre lui soient délivrés (f. 11). — Requête du sieur Larrouture, médecin à Orthez, demandant le titre de fabrique royale pour la manufacture de savon qu'il a établie en cette ville; détails sur cet établissement et sur la fabrication du savon (f. 11). — Importation du beurre venant d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande (f. 13). — Réception de l'arrêt du Conseil d'État qui supprime le chapitre de l'église de Trie (f. 13 et 54). — Projet de règlement concernant les jurés-gardes des manufactures et les commis à la marque établis à Oloron, Bagnères et Lourdes (f. 13 v°). — Gratifications de 5,700 livres accordées aux maîtres de poste de la Généralité (f. 14). — Irrégularité de la perception du dixième et du vingtième des revenus patrimoniaux et d'octroi des villes et communautés (f. 14 v°). — Différend entre le sieur Decamps, juge royal de la ville et châtellenie d'Aurignac, et le sieur Benoît, échevin en titre, touchant la préséance (f. 15 v°). — Indemnité réclamée par le nommé Bessière, chaudronnier à Oloron, pour démolition de sa maison, à l'occasion du tracé du grand chemin qui traverse la ville (f. 16). — Placet du sieur de Mescur, sieur de Laplanes, du lieu de Pradère, demandant le congé absolu de son fils, grenadier dans le régiment de Brie, se fondant sur sa qualité de gentilhomme, qualité qui avait été reconnue par un jugement de maintenue rendu en faveur de noble Jean-François de Mescur de Laplanes, frère du suppliant, le 31 janvier 1699, par M. Le Pelletier de La Houssaye, intendant de Montauban (f. 16 v°). — Plainte

du sieur de Goulard de Saint-Michel, lieutenant général au Sénéchal de Lectoure, contre le sieur Comin, commis du fermier des domaines de la Généralité d'Auch, sur le refus de ce dernier de sceller des ordonnances émanées de cette juridiction. Non fondée (f. 17). — Réception d'un arrêt du Conseil d'État attribuant à l'intendant la connaissance de la fraude du tabac en Béarn, pays de Soule, Basse-Navarre et direction de Dax, pour une période de quatre ans (f. 17 v°). — Projet de suppression des fabriques de cartes à jouer dans les villes du royaume où le produit du droit n'est pas assez considérable pour couvrir les frais de régie. Les cartiers de Tarbes, de Bagnères et de Navarrenx sont dans ce cas. L'intendant demande le maintien de la fabrique de Tarbes (f. 17 v°). — Création d'un office d'huissier notaire royal en Navarre, résidant à Bunus (f. 18). — Requête des Ursulines de Saint-Joseph de la ville d'Auch, demandant que « tout l'emplacement, qui est aujourdhuy vacant sur la ruë des Carmélites de cette ville et sur la place de Sainte-Marie qui sera compris dans les allignemens à donner, leur appartiendra à titre d'eschange et en remplacement d'un terrain qui leur appartient sur cette place en vertu d'un arrest du Conseil du 10e novembre 1739 ». L'intendant émet un avis favorable : « Il est certain, dit-il, que pour la décoration et la régularité de la place de Sainte-Marie, qui est le seul endroit un peu agréable dans la ville d'Auch, il est nécessaire de construire un bâtiment qui occupe l'emplacement de la maison appartenant cy devant au sieur Du Barry... » (f. 18 v°). — Conflit entre le sieur Maille, consul ancien mi-triennal de Tarbes, et le premier consul élu par la communauté le 21 janvier 1751. « Je dois terminer ma lettre par une réflexion qui ne vous paroitra pas indifferente. Suivant un arrêt du Conseil de l'année 1667, la place de premier consul de Tarbe ne peut être remplie que par un gradué ; cette obligation est d'autant plus nécessaire que ce premier consul est député-né aux États de la province, et que lors de mort ou d'absence du sindic général, il en fait les fonctions. Outre que le sieur Maille n'a point la qualité de gradué, c'est un marchand graisseur vendant du lard et du fromage en détail, qui sçait à peine écrire, et conséquemment qui par son état ne peut honorer la place dont il a été pourvû. Le corps de ville soumis aux ordres du Roy n'a fait aucune démarche pour se plaindre de l'indécence qu'il y a de voir un pareil homme présider dans ses assemblées et assister aux Etats du pays, conjointement avec les prélats et la noblesse la plus distinguée, mais il luy a proposé de souscrire au remboursement des 1,200 livres que sa charge luy a coutée, à quoy il n'a pas voulu consentir. Cette difformité est la même dans presque toutes les villes de ce département, où il a été acquis de semblables offices » (f. 19 v°). — État des Suisses habitant dans l'étendue du département et jouissant de l'exemption de la taille et autres impositions (f. 21). — Nouveau traité de la fourniture générale des lits aux troupes dans les casernes, forts, châteaux et hôpitaux militaires, pour neuf années (f. 21 v°). — Dette du sieur de Lanta, lieutenant réformé du régiment Royal infanterie, retiré à Verdun-sur-Garonne (f. 22). — Requête des prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Sever, tendant à obtenir l'homologation d'une transaction passée entre eux et les maire et jurats de ladite ville relativement à un droit de leude appartenant à l'abbaye sur les marchandises qui entrent en ville ponr y être vendues (f. 22). — Ordre d'arrêter tous les ouvriers des manufactures du royaume, principalement de celles de Lyon, qui voudraient passer à l'étranger (f. 23). — Requête du sieur Sauvau, garde du corps du Roi, demandant à arrenter une île de la Garonne, entre les paroisses de Montréjeau et de Gourdan ; opposition du duc d'Antin, seigneur justicier et foncier de Montréjeau (f. 23). — Ordre de faire enfermer dans le couvent des Cordeliers de Saint-Antoine, à l'Isle-Jourdain, le sieur Betbèze, bourgeois de Chelle, diocèse de Tarbes, accusé par ses parents de dissipation et d'égarement d'esprit (f. 23 v°). — Mémoire du sieur Carjet, élève des manufactures à Toulouse, proposant quelques modifications relatives à la fabrication des étoffes (f. 24 v°). — Office de notaire à Vic-en-Bigorre (f. 25 v°). — Mémoire du sieur Fontanes, inspecteur des manufactures à Saint-Gaudens, à l'occasion des erreurs qu'il prétend s'être glissées dans le règlement du 13 janvier 1750, et des changements que l'état présent des fabriques lui fait regarder comme nécessaires (f. 25 v°). — Office de procureur du Roi en la viguerie de Goudon, sénéchaussée de Bigorre (f. 26 v°). — Demande de modération d'impôt par le sieur Courrèges, directeur du bureau des lettres de Bayonne (f. 27). — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (14 octobre) (f. 28). — Office de notaire à Mauvezin et à Cieutat (f. 28). — Adjudication des travaux à faire à l'église et au clocher de la paroisse de Saubrigues, passée en faveur du nommé Destrade par le sieur Labeque, subdélégué de l'intendant à Dax (f. 29). — Engagement du nommé Abraham Dugat par le chevalier d'Angosse, capitaine au régiment de Normandie ; l'intendant émet un avis défavorable à la demande dudit capitaine (f. 29). — Requête du sieur Battedat, avocat, demandant que le sieur Battedat, son oncle, curé de Laluqué, dont l'esprit est dérangé, soit enfermé dans le couvent des Cordeliers d'Orthez (f. 29 v° et 77 v°). — Désertions nombreuses dans le régiment de Bourbonnais en garnison à Saint-Jean-de-Luz et à Saint-Jean-Pied-de-Port ; demande d'indemnité par MM. de Calvimont, Dampus, Lapraderie et de Montagu, capitaines audit régiment (f. 30). — Secours demandé par les habitants de Manciet, à l'occasion de

l'agrandissement de leur église paroissiale en vertu d'une ordonnance de l'archevêque portant qu'il serait ajouté trois chapelles; cette dépense est évaluée à 1,500 livres (f. 30 et 114). — Office de notaire à Auvillars. L'intendant pense qu'il faut s'adresser au maréchal de Belle-Isle, à qui la vicomté d'Auvillars appartient à titre d'échange fait avec le Roi (f. 31). — Plainte de M. de Boispremier, commandant à Hendaye, au sujet du prix élevé du pain dans cette place frontière (f. 31 v°). — Conflit de préséance entre le sieur Labeyrie, maire de Mugron, et le juge seigneurial dudit lieu, dont est seigneur le maréchal de Biron (f. 32). — Plainte du sieur de Capdeville, lieutenant de milice au bataillon de Saint-Sever, insulté par un tailleur de cette ville (f. 32 v°). — Diminution de 200,000 livres accordée par le Roi sur la taille de la Généralité d'Auch pour 1752, par suite des dégâts causés par la grêle (f. 33 v°). — Dette du sieur Dupont, lieutenant réformé du régiment royal des Vaisseaux, en résidence à Simorre, envers l'état-major de son corps (f. 33 v°). — Lettre de félicitations adressée par M. d'Étigny au comte d'Argenson, à l'occasion de la survivance de sa charge de secrétaire d'État accordée au marquis de Paulmy (18 octobre 1751) (f. 34). — L'intendant fait savoir au comte d'Argenson que, conformément aux intentions du Roi, M. de Valence, colonel du régiment de Bourbonnais, et le marquis de Barrin, mestre-de-camp du régiment des dragons de Languedoc, se sont rendus à leur régiment et y ont passé le temps fixé (f. 34). — Traitement de 15 sous par jour accordé par le Roi au sieur de Lansac, lieutenant au bataillon de milice d'Auch, en considération de ce qu'étant parvenu de milicien au grade d'officier il se trouve par son indigence dans le cas de ne pouvoir se soutenir depuis le licenciement des milices (f. 34 v°). — Poursuites exercées contre le sieur Laugar, capitaine au régiment d'Auvergne, au sujet du droit de franc-fief (f. 35). — Requête des habitants du bourg de Peyrehorade, demandant l'autorisation d'établir un droit d'octroi d'un sou par livre de 48 onces de viande de porc frais, pour en employer le produit, évalué à 200 livres par an, à payer les gages d'un chapelain qu'ils sont dans l'intention d'avoir pour leur dire la messe dans l'endroit, attendu que l'église paroissiale est trop éloignée (f. 35 v°). — Procès-verbal dressé par le sieur d'Agest, subdélégué à Pau, touchant l'évasion de seize prisonniers du château de Pau (f. 36). — Envoi régulier d'états du prix des grains chaque quinzaine à M. de Courteille, et d'un état général chaque mois au garde des sceaux (f. 36 v°). — Conflit de pouvoir entre l'intendant et le Bureau des finances, touchant la construction d'un canal d'égout à Auch (f. 37). — Plainte du sieur de Haumont, officier retiré à Fleurance, au sujet de poursuites exercées contre ses domestiques à raison de corvées dont il se prétend exempt (f. 38 v°). — Ordonnance de l'intendant relative à la qualité du papier aux trois O, façon de Gênes, qui se fabrique dans le département de Pau pour l'Espagne et les Indes (f. 40). — Élargissement des sieurs de Pimbou et de Lalongue, officiers du régiment de Normandie, détenus dans les prisons royales de Pau (f. 40). — Arrêt du Conseil d'État qui annule le contrat de vente passé par la dame de Varignon en faveur du sieur de Camplaire, de la terre de Putot appartenant à un religionnaire fugitif (f. 40 v°). — Plaintes des Ursulines de Bayonne qui se prétendent incommodées par la construction des vaisseaux sur un terrain voisin de leur couvent (f. 42 v°). — Requête de la dame de Blazy, femme du sieur de Carmentrau, seigneur d'Espalais, demeurant à Auvillars en Gascogne, demandant un ordre du Roi pour empêcher un mariage incestueux que son mari a dessein de faire contracter à son fils, le sieur de Lastours, capitaine au régiment de Beauvoisy, avec une fille née du commerce clandestin que ledit sieur entretient depuis vingt-quatre ans avec une concubine (f. 46). — Plainte du sieur Boussac, bourgeois de Layrac, au sujet de la construction de la nouvelle route qui conduit de cette ville à la Garonne, route construite jusqu'au Gers en 1756 et continuée jusqu'à la Garonne en 1750 (f. 46 v°). — Mémoire du duc d'Antin, relatif à l'exécution de travaux destinés à empêcher l'irruption de la Garonne sur le territoire de la ville de Cazères, dont il est seigneur (f. 47 v°). — Plainte des jurats de Pau, au sujet des dangers que présente la nouvelle route de Pau à Bayonne, dans la traverse d'un bois appelé le Parc de Pau, où les malfaiteurs trouvent une retraite assurée (f. 48 v°). — Envoi au comte d'Argenson d'une croix de Saint-Louis, remise à l'intendant par M. de Saint-Martin d'Echau et ayant appartenu au frère de ce dernier, doyen des capitaines des troupes du Roi, décédé trois mois auparavant (f. 49 v°). — Arrestations faites à l'occasion d'une émeute survenue dans le pays de Navarre lors de l'établissement des droits mentionnés dans l'édit de février 1748 (f. 50). — Démêlés entre les habitants de Vielle et le sieur Jean Laporte Lannes, syndic du domaine de ce lieu, lequel domaine avait été réuni à la communauté après avoir été engagé au feu sieur Dupont (f. 51 v°). — Envoi au comte de Saint-Florentin du procès-verbal de la suppression du chapitre de Trie (f. 54; V. f. 13). — Droit de bac sur l'Adour, au port de Hinx, appartenant à M. de Lalande, baron de Hinx, droit déjà mentionné dans un dénombrement fourni par Pierre de Lande, le 2 septembre 1682 (f. 55). — Requête des principaux habitants de la ville d'Aire, demandant qu'il soit procédé à l'arpentement des biens communaux et privés dudit lieu, et que les contestations qui se sont élevées entre la communauté, l'évêque, le chapitre et la dame de Bachein, au sujet du dénombre-

ment fourni devant la Chambre des comptes par la communauté, soient terminés par un arbitrage. Il s'agissait des « *soutrages*, terme que l'on donne dans le pays aux terres qui produisent de la fougère, dont on se sert comme de fumier en la brulant » (f. 56 v°). — Envoi au marquis de Lons d'une commission pour la tenue des États de Navarre et de Béarn (f. 59). — Requête du sieur Jean-Baptiste Du Rou, gentilhomme, demeurant à Saint-Sever, demandant une place dans l'école militaire pour son petit-fils, Jean-Baptiste Du Rou, alors âgé de trois ans (f. 59 v°). — Requête de M. de Boispremier, commandant de la redoute et du bourg de Hendaye, demandant que le sieur d'Arrestaguy, curé dudit lieu, soit autorisé à exercer les fonctions d'aumônier de la garnison, attendu que les soldats qui la composent n'entendent pas la langue du pays dans laquelle se font les instructions de la paroisse (f. 59 v°). — Demande de congé par le sieur Dubarbier, commissaire des guerres à Bayonne (f. 60 v°). — Partie des biens communaux du lieu de Jurançon, accordée au sieur Darripe, directeur de la Monnaie de Pau, en échange des terrains qui lui avaient été pris pour la construction de la nouvelle route de Gan à Oloron (f. 60 v°). — Réparations au pont de Montréjeau (f. 61). — Requête du nommé Étienne Labat, syndic de « Saint-Capraize », demandant que les gros décimateurs soient obligés à faire à l'église paroissiale dudit lieu diverses réparations, dont le défaut donne lieu à l'interdiction (f. 61 v°). — Mémoire des consuls et des principaux habitants de Monferran, exposant la misère de cette communauté par suite de la grêle tombée en juillet 1751 (f. 63 v°). — Engagement d'un habitant d'Urgons par le chevalier de Labartète, capitaine au régiment d'Auvergne (f. 65). — Établissement d'une tannerie sur les bords de la Nive par le sieur Bernard de Saint-Esteben, marchand à Saint-Jean-Pied-de-Port (f. 65 v°). — Lettre écrite au garde des sceaux par le sieur de Lapeyrade-Dufau, archiprêtre de Mirande, relative à la misère des habitants de cette ville et des environs; nouveaux détails donnés à cette occasion par l'intendant sur le désastre causé dans l'Astarac par la grêle tombée le 20 juin 1751 (f. 67). — Revendication, par le chapitre du bourg du Saint-Esprit près Bayonne, d'un terrain situé sur les bords de l'Adour, vis-à-vis de la place publique, et donné par le Roi à M. de Touros, directeur des fortifications à Bayonne. « Le chapitre est incontestablement seigneur du Saint-Esprit par fondation du roy Louis XI ... D'un autre côté, la ville de Bayonne, comme ayant la seigneurie de la rivière, prétend que le terrain inondé par la marée lui appartient; ce droit de seigneurie paroit également incontestable... » (f. 69 v°). — Précautions à prendre dans les ports de la Généralité, lors de l'arrivée des bâtiments venant de la Méditerranée ou des ports du Maroc, à cause de la peste (f. 71 v°). — Lettres de rémission demandées par le sieur Dupouy de Monicanne, du lieu d'Urgons, poursuivi pour cause d'homicide (f. 72). — Requête des communautés de Sévignac, Loubée et Basiet, formant une seule paroisse, demandant l'autorisation de faire défricher la lande appelée le Luc et d'en vendre les arbres afin d'en employer le produit à l'acquisition d'une horloge et à la réparation des ponts (f. 73 v°). — Terrains communaux concédés dans la paroisse de Jurançon à M. de Blair, conseiller au Parlement de Pau, en échange de ceux qui lui ont été pris par la nouvelle route de Pau à Oloron (f. 75). — Requête des sieurs Duclos frères, négociants à Toulouse, qui viennent d'établir une tannerie à Lectoure, demandant qu'un vieux bastion leur soit concédé pour y construire un moulin à tan. « La figure extérieure de ce bastion est un ovale terminé par deux angles du côté de la ville dont il est séparé; quoique joint à ses murs par deux communications du côté du nort; sa hauteur est de huit toises trois pieds sur un diamètre dans œuvre de dix-huit toises du midy au nord, et de treize toises du levant au couchant; il est entièrement revêtu de pierres de taille très saines, mais faute d'entretien les parapets sont extrêmement dégradés, le bastion luy-même est endomagé par deux grandes fentes ou lézardes qui règnent dans toute sa hauteur. La scituation de cet ancien ouvrage est sur une élévation naturelle qui domine toute la campagne, et par conséquent très propre à y construire des moulins à tan... » (f. 76 et 110 v°). — Soldat du régiment de Bourbonnais, condamné aux galères perpétuelles pour avoir donné un faux signalement en s'engageant (f. 77). — Moyens à prendre pour relever le navire *l'Éole*, naufragé depuis plusieurs années dans l'Adour (f. 78 v°).

1752. — Office de notaire à Gondrin vacant par le décès du sieur Laurat (f. 80). — Visite, par M. d'Étigny, des chemins commencés dans le département. Il trouve que la largeur de 36 pieds qu'on leur donne (18 pieds pour la chaussée et 9 pieds pour chacun des accotements) est beaucoup trop grande; il pense qu'une largeur de 30 pieds (12 pour la chaussée et 9 pour chaque accotement) serait suffisante, comme cela existe en Alsace, Franche-Comté, Lorraine et Flandre (4 janvier 1752) (f. 80 v°). — Suspension des corvées jusqu'au 1er mai, à cause de l'extrême misère du pays (f. 81 v°). — Requête du sieur Bataille, médecin à Pontac en Béarn, demandant la jouissance des eaux de la rivière de la Lousse (f. 82). — Gratifications demandées par le sieur Coustalé, lieutenant de la maréchaussée, et autres, à l'occasion d'une procédure contre un faux monnayeur (f. 83). — Mémoire du président de Gassion, au sujet du préjudice qu'il prétend lui être causé par le pont de bois construit l'année précédente sur le canal du moulin de Pau qu'il tient du domaine à titre d'arrentement

(f. 84 v°). — Mémoire du sieur Courrèges, trésorier général des États du Béarn, demandant l'établissement d'un receveur particulier dans le pays de Foix (f. 85 v°). — Certificat de vie délivré à la demoiselle de Roux, à qui le Roi avait accordé une pension de 150 livres pour la faire élever et instruire au couvent de Notre-Dame de Pau (f. 87). — Nomination d'un député du commerce de la ville de Bayonne, en remplacement du sieur Dulivier, décédé (f° 87 v°). — Le sieur Jaureguissahar, curé de Mauléon, est présenté par M. de Fonbrune, lieutenant de Roi à Saint-Jean-Pied-de-Port, pour remplir les fonctions d'aumônier de la citadelle de cette dernière ville, en remplacement du sieur Mendiry, décédé (f. 89). — Emprisonnement des jurats de Navarrenx pour calomnies contre M. de Caubons, lieutenant de Roi à Navarrenx, et contre M. de Pinsun, ingénieur en chef de cette place (f. 89 v°). — Achat de grains par l'intendant, pour subvenir aux besoins de la province; entrepôts projetés à Layrac et à Lectoure; opposition des consuls de ces deux villes (f. 92 v°). — Pêche de la sardine; l'intendant est d'avis de ne point empêcher l'importation des sardines de pêche étrangère (f. 94 v°). — Requête des maire et consuls de Nogaro demandant d'être maintenus dans le droit de percevoir un octroi sur le vin étranger et sur celui du crû vendu à pot et à pinte, conformément aux privilèges accordés à cette communauté par Pierre de Bourbon, comte de La Marche et d'Armagnac, le 8 janvier 1481; avis défavorable de l'intendant (f. 96 v°). — Lettre de M. d'Étigny au marquis de Voyer, pour le complimenter sur sa nomination à la Direction générale des haras du royaume, en remplacement du comte d'Argenson, son père, démissionnaire (17 janvier 1752) (f. 98 v°). — Requête d'un certain nombre de familles qui se sont détachées de la vallée de Baigorry pour aller former une habitation dans un canton des Pyrénées appelé les Aldudes, demandant d'être érigées en corps de communauté; avis défavorable de l'intendant longuement motivé (f. 99). — Requête de M. d'Orbessan, président à mortier au Parlement de Toulouse, demandant une diminution d'impôts en considération des pertes considérables que lui ont fait subir la grêle et autres accidents en détruisant ses récoltes dans l'Élection d'Astarac depuis plusieurs années (f. 103). — Opposition de divers particuliers au nouvel alignement de la route de Pau à Orthez; l'intendant se propose de se rendre sur les lieux (f. 103 v°). — Procès entre le sieur Dufourc et la dame de Nodrest, seigneur et dame du lieu d'Antist en Bigorre, d'une part, et le sieur Dubarry, bourgeois dudit lieu, d'autre part, au sujet d'une forêt communale. Dans cette lettre M. d'Étigny fait l'éloge de M. de Vergès, son subdélégué à Tarbes : « ... Sans parler de ses talens et de son intelligence, c'est ce que l'on peut appeler un homme de bien, qui a mérité la confiance de mes prédécesseurs, qui m'a été annoncé comme tel par mon frère, et dont la probité est à l'épreuve de tout ... » (f. 105). — Emprisonnement du sieur Bouillet, consul de Nogaro, pour avoir déchiré une ordonnance de M. d'Aligre, prédécesseur de M. d'Étigny, relative à l'établissement d'un maire en titre, office dont s'était rendu acquéreur le sieur Barrière (f. 106 v°). — Ordonnance du Roi qui casse et annule la délibération des États de Bigorre, du 22 novembre 1751, portant élection du sieur Despourrin et ensuite du sieur Monet de Saint-Martin, comme syndic de la noblesse de ce pays, et qui confirme la nomination provisoire de M. de Luscan, faite le 25 novembre 1748 (f. 107 v°). — Décès de M. de Fonbrune, lieutenant de Roi de la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 29 janvier 1752; sa croix de chevalier de Saint-Louis est envoyée au comte d'Argenson (f. 108). — Intention de la demoiselle Ramondis de Bérard de léguer à la communauté de Beaumont en Lomagne une métairie de 480 livres de revenu, pour contribuer à l'établissement d'un collège dans cette ville : « quelques régents qui enseigneront le latin chez eux à la jeunesse jusques à la réthorique inclusivement, comme il s'en trouve dans presque toutes les villes » (f. 109). — Tannerie des sieurs Duclos, à Lectoure (f. 110 v°). — Envoi à M. de Trudaine du plan du pont de Poyanne, avec l'estimation des ouvrages faits par Macary (f. 111 v°). — Représentations faites par les fabricants d'étoffes du lieu de Bruges en Béarn sur certains articles du règlement du mois de janvier 1750; ils demandent l'établissement d'un bureau de visite et de marque des étoffes (f. 112). — Agrandissement de l'église paroissiale de Manciet, construite en 1704 (f. 114). — Dettes de la ville de Bayonne s'élevant à plus de 900,000 livres et provenant en grande partie de dépenses faites à l'occasion des passages de Madame de France, de Madame la Dauphine, de Madame la duchesse de Parme et de la princesse, sa fille (f. 115). — Projet d'ordonnance contre les détenteurs de grains; détails sur la misère publique dans la Généralité : « ... On trouve des gens morts sur les chemins; les habitants de la campagne viennent en foule dans les villes pour y chercher à vivre, ils n'ont ny grain ny argent pour en acheter; le pays est d'ailleurs sans industrie et par conséquent sans ressource; la plus part de ces pauvres gens ont à peine figure humaine par la faim qui les dévore. C'est ainsy que s'explique en particulier M. l'archevêque d'Auch par sa lettre dont j'ay l'honneur de vous envoyer l'extrait (au garde des sceaux); elle n'est que la confirmation des avis que je reçois de tous côtés » (15 février 1752) (f. 116). — Établissement à Nay d'une manufacture de bonnets à la façon de Tunis, par les sieurs Armand et Joseph Poey, négociants; les États de Béarn leur accordent une indemnité de 12,000 livres (f. 117). — Demande d'une augmentation de traitement (1,000 livres

au lieu de 780) en faveur du sieur Duchesne, géographe, chargé de lever les plans de route, conjointement avec le sieur Bourgeois, aussi géographe (f. 118 v°). — Envoi d'armes destinées à la maréchaussée de la Généralité, comprenant quatre-vingt-sept hommes (f. 120). — Choix fait par le Roi du sieur Léon Dulivier père, demeurant à Paris, pour remplir la place de député de Bayonne au bureau du commerce (f. 120 v°). — Requête du sieur Normande, chapelain du château de Lourdes, demandant un brevet de prébendé de ce château (f. 122 v°). — Convocation des milices et des grenadiers royaux de la province (f. 123). — Fournitures de lits militaires (f. 123 v°). — Brevet d'aumônier de Saint-Jean-Pied-de-Port demandé en faveur du sieur Jean-Baptiste d'Arralde, sur le refus du sieur Jaureguissahar, curé de Mauléon, qui avait sollicité cette place (f. 125 v°). — Revente de la seigneurie de Lavernoze et du domaine de la ville de Saint-Julien; difficultés à ce sujet (la terre de Saint-Julien avait été saisie en 1711 à la requête de dame Anne de Montesquiou, veuve d'Arnaud-Henri de Castéra, sieur de La Rivière) (f. 125 v°). — Conflit de préséance entre le baron de Ramefort et M. de Larboust aux États de Nébouzan. « M. le baron de Ramefort père a cédé à M. le baron d'Espagne, son fils, le droit d'entrée aux États de Nebousan attaché à sa terre de Ramefort; en conséquence, il présenta son titre le 11e décembre 1747 à l'assemblée des États et y fut admis en qualité de baron. Il prétendit y prendre la première place que son père avoit toujours occupée, mais M. de Larboust qui étoit dans la même assemblée comme baron de Nizan la luy disputa... Je passe à l'examen des mémoires et des pièces produites par Mrs de Ramefort et de Larboust. Par le premier mémoire que M. le baron d'Espagne a fourny, il est dit que la baronnie de Ramefort est dans sa maison depuis le 13me siècle, et que dans le même tems ses ancêtres possédoient la seigneurie de Nizan, que M. de Larboust suppose être une baronnie avec prééminence sur celle de Ramefort, tandis qu'il paroit par les dénombremens de la maison d'Espagne que cette terre de Nizan n'étoit qu'une simple seigneurie; que ses auteurs ont toujours tenu le premier rang aux États de Nebouzan tant par raport à leur naissance distinguée qu'à cause de l'ancienneté de la baronnie de Ramefort; que le pillage et les incendies de la ville de Saint-Gaudens et des archives des États pendant les guerres civiles l'empêchent de raporter des preuves de cette prééminence pour les tems les plus reculés; que cependant il produit les procès-verbaux des États de Nebouzan remontant jusques en 1716 qui prouvent la possession de la préséance des barons de Ramefort sur les autres barons des États, et qu'il paroit par le procès-verbal de ceux qui furent tenus en 1627 que Charles d'Espagne y occupa la première place, à l'exclusion du baron de Lodos et Nizan qui assistoit à l'assemblée, et qui, quoy que possédant la même terre que M. de Larboust possède aujourd'huy, reconnut néanmoins le droit incontestable de M. le baron de Ramefort; que ce même Charles d'Espagne ayant laissé à sa mort Melchior d'Espagne en minorité, Charles de Latour, baron de Limps, son tuteur, prit en cette dernière qualité la première place parmy les barons aux États, ce qui est justifié par les procès-verbaux d'assemblée des années 1630, 1633 et 1636; qu'il résulte de ceux des années 1646 et 1650 que ce Melchior d'Espagne, à peine entré dans sa majorité, fut admis à la première place entre les barons; que Gaston de Foix, baron de Larroque et sénéchal de Nebouzan, ayant fait lire aux États en 1661 un catalogue où ce baron étoit nommé le premier et le baron de Ramefort le second, Melchior d'Espagne s'opposa hautement à cette innovation et produisit deux autres catalogues des années 1616 et 1619 où il étoit nommé le premier; qu'en conséquence il continua de jouir de la prescéance jusques en 1647 que Gaston de Foix luy-même, partant à la tête d'une partie de la noblesse du pays en qualité de gouverneur de Nebouzan pour deffendre les côtes de la Saintonge qui étoient menacées, déclara que Melchior d'Espagne en qualité de premier baron des États auroit en son absence toute l'autorité pour l'exécution des ordres du Roy, ce qui fut approuvé par toute l'assemblée... Le catalogue qui sert de fondement à la prétention de M. de Larboust ayant paru pour la première fois en 1707, le sieur de Lavaur, syndic de la noblesse, représenta qu'il avoit toûjours vû le baron de Ramefort à la tête des barons, et qu'il croyoit juste de rectiffier en ce point l'erreur qui s'étoit glissée dans ce catalogue, l'assemblée attesta unanimement la possession du baron de Ramefort, et ordonna qu'il seroit inscrit le premier au catalogue, ce qui fut exécuté. M. de Betbeze, père de M. de Larboust, étoit au nombre des barons qui assistoient à cette assemblée, et il la signa après le baron de Ramefort. Depuis cette époque la prescéance du baron de Ramefort n'a point été contredite, il a toujours précédé M. de Betbeze et M. de Larboust, son fils, jusques en 1747 que ce dernier éleva la contestation... Aux États de Nebouzan, on connoit deux classes dans la noblesse, celle des barons et celle des simples gentilhommes; la seigneurie de Nizan n'est point titrée de baronnie; ce titre étoit attaché à la terre de Lodos que le sieur de Larboust a transportée au sieur de Lez qui a été reçu aux États en qualité de baron de Lodos; ainsy M. de Larboust n'a plus de qualité pour disputer de prescéance avec le baron de Ramefort, ny avec aucun autre des barons; la preuve de ce que la terre de Nizan est simple seigneurie résulte du dénombrement de Roger d'Espagne-Montespan, du 11e décembre 1540, de même que des catalogues et procès-verbaux des

États où il n'est parlé que du baron de Lodos et Nizan... M. de Larboust dit par son mémoire que les rangs du clergé, de la noblesse et du tiers état ont été longtems confondus dans le pays de Nebouzan par la perte des catalogues et autres titres qui en fesoient la distinction; qu'enfin un catalogue autentique ayant été trouvé, et M. le baron d'Espagne s'y trouvant inscrit le dernier dans l'ordre des barons, il trouva le moyen dans l'assemblée des États de 1707 de se faire inscrire sur ce catalogue comme le premier baron; qu'en 1708 les États délibérèrent que ce catalogue serviroit de règle, et qu'alors M. le baron de Ramefort ne conserva la première place que parce que tous les autres barons se trouvèrent absens et employés au service du Roy. Il ajoute qu'ayant été admis en qualité de baron de Nizan à l'assemblée des États de 1727, il ne voulut pas donner au baron de Ramefort, son oncle, la mortiffication de dessendre de sa place, mais que lorsque le baron d'Espagne, son fils, parut et se fit recevoir, il ne crut pas devoir user de la même déférance, pour maintenir la prérogative de sa terre et baronnie de Nizan... » M. d'Étigny émet un avis favorable aux prétentions du baron de Ramefort (f. 126 v°). — Règlements intérieurs des États de Nebouzan (f. 132 v°). — Le sieur Jacques Broquère, avocat à Auch, est proposé pour remplir les fonctions de trésorier des amendes et confiscations prononcées par les juges des manufactures (f. 137). — Projet d'exploitation des forêts d'Issaux, Petraube et autres de la vallée d'Aspe, pour la marine; l'intendant fait connaître que ces forêts appartiennent aux communautés et non au Roi (f. 139 v°). — Vols nombreux commis à Mirande et dans les environs, par suite de la misère publique; « ce canton est le plus misérable de toute la Généralité d'Auch » (f. 140 v°). — Réclamation du sieur Larrouture, entrepreneur de la savonnerie nouvellement établie à Orthez, au sujet du double paiement de droits au Havre et à Bayonne sur les matières envoyées d'Espagne pour la fabrication des savons (f. 142). — Vente au sieur Saubaigné de la maison affectée au logement du contrôleur contregarde de la monnaie à Bayonne (f. 142 v°). — Lettre anonyme contre le sieur de Lassus, subdélégué à Montréjeau; l'intendant le disculpe (f. 143 v°). — Opposition des entrepreneurs de la tannerie royale de Bayonne à l'établissement d'une autre tannerie projeté à Saint-Jean-de-Luz par les sieurs Cazauran, négociants (f. 144 v°). — Requête des jurats et habitants du bourg de Capbreton, qui se plaignent des ordres donnés par l'évêque de Dax aux curé, vicaire et régent dudit bourg de n'user pour l'instruction de la jeunesse que de l'*idiome gascon*, quoique dans tous les temps on y ait fait usage de la langue française, à l'instar de ce qui se pratique à Bayonne; l'intendant approuve l'évêque (f. 147 v°). — Suppression des tabellionages dans l'étendue des justices et domaines du Roi; l'intendant déclare que les tabellionages sont inconnus dans la Généralité d'Auch; il n'y a que des notaires royaux en titre, excepté en Béarn, où ces sortes de places sont affermées au plus offrant par le fermier du domaine (f. 153). — Renseignements sur les haras de la Généralité (f. 155). — Placet du sieur Brunet, d'Orthez, demandant la permission de retirer sa fille du couvent de l'Union Chrétienne de Pau où elle a été mise, en 1747, par ordre du Roi, pour être instruite dans la religion catholique (f. 159). — Nouveaux détails sur la misère publique dans les Élections d'Armagnac et d'Astarac; l'intendant demande au garde des sceaux l'approbation d'un marché passé entre les sieurs Duclos, négociants à Toulouse, qui ont offert 600 quintaux de riz, au prix de 17 à 18 livres le quintal (f. 159 v°, 160 v° et 210 v°). — Refus, par le premier consul de Lavit-de-Lomagne, de fournir des corvéables pour les travaux de la digue de Bardigues (f. 164). — Mémoire du procureur du Roi du Bureau des finances d'Auch, qui se plaint que les consuls de cette ville, contrairement aux coutumes d'Auch, d'après lesquelles ils sont tenus de prêter chaque année serment de fidélité et de rendre hommage au Roi d'une paire d'éperons, le jour de leur réception, n'ont point accompli depuis plusieurs années cette formalité; réponse des consuls; l'intendant leur donne raison (f. 170). — Lettre des jurats de Belloc en Béarn contre le sieur de Lescar, chevalier de Saint-Louis, accusé de ne point fréquenter l'église et de protéger les Religionnaires (f. 174). — Différend entre le sieur Dumoret, maire de Bagnères, et cette communauté, au sujet d'un testament fait en faveur de l'hôpital par un parent dudit maire (f. 178). — Le chevalier de Berthier, gentilhomme de Béarn, lieutenant des grenadiers postiches au bataillon de milice de Saint-Sever, demande à passer au bataillon de Saint-Gaudens en qualité de capitaine, en remplacement du sieur de Gérus, décédé (f. 188). — Réparations au presbytère de Julos et Poreac (f. 192). — Requête des Carmélites d'Auch, demandant la confirmation de l'acquisition par elles faite, le 26 janvier 1738, d'une maison sise sur la place des Espalats et appartenant au sieur Jacques Doat, avocat, héritier de Jacques Castéra, prébendé de la cathédrale (f. 195). — Procès entre le sieur Barrière, ancien maire, puis lieutenant de maire de Nogaro, et les consuls électifs de cette ville (f. 199 v°). — Projet d'arrêt en faveur des ports qui arment pour la pêche de la morue; détails sur le mouvement des ports de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz (f. 203 v°). — Visite des greniers dans les villes et communautés de la Généralité (f. 208). — Ordre du Roi interdisant au sieur Couture, archidiacre de Tarbes, l'entrée aux États de Bigorre (f. 213). — L'intendant demande le changement du sieur Tardif des Isles, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Dax (f. 218). —

Mines de cuivre à Baigorry, exploitées par le sieur Beugnère de Latour (f. 221 v°). — Grêle désastreuse tombée le 1er juin dans les environs de Fleurance et d'Auch (f. 227 v°). — Procès intenté au sieur Carrère, curé de Mées, accusé d'avoir refusé les sacrements aux habitants pauvres qui ne payaient pas la dîme (f. 229).

C. 3. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1752-1753. — Correspondance de M. d'Étigny, du 24 juin 1752 au 1er février 1753 (tome II). — Requête de l'abbé de Roquepine demandant le renouvellement du privilège qui lui avait été accordé en 1732 pour l'exploitation d'une manufacture de faïence dans sa baronnie de Samadet en Chalosse (f. 1). — Le sieur d'Arcamont demande la survivance de la place d'inspecteur des haras dans la Généralité d'Auch, place occupée par son père (f. 2 v°). — Requête du sieur de Saint-Félix, lieutenant au régiment des bandes gramontoises, au sujet d'un terrain que les débordements de l'Adour avaient séparé de sa métairie et réuni à des communaux de la ville d'Aire (f. 6 v°). — Troubles et mutinerie à Nogaro par le fait du sieur Barrière, lieutenant de maire, et ancien menuisier (f. 8, 131, 156 et 220). — L'intendant propose le sieur Richer, syndic de la navigation dans la Généralité d'Auch, pour remplir les fonctions d'inspecteur des manufactures, en remplacement du sieur Lagenière, nommé aux mêmes fonctions dans la Généralité d'Amiens ; et, pour remplacer ledit sieur Richer, il propose le sieur Duchesne, géographe de la Généralité d'Auch (f. 12 v°). — Forte grêle tombée le 9 juillet dans les Élections d'Armagnac et d'Astarac (f. 17 v°). — Refus des officiers de la ville de Dax de payer au sieur Robert de Paradès, ingénieur en chef, une somme de 65 livres pour son logement, par la raison qu'il est employé sur l'état des logements militaires pour 150 livres (f. 18). — Demande, par le sieur Chaveneau, nouvellement pourvu d'un brevet d'écrivain principal de la marine, d'une somme de 200 livres pour son logement, somme attribuée au sieur Lacourtandière fils, commis principal des classes à Bayonne (f. 19 v°). — Permission demandée par les « Nouvelles Catholiques » de Bayonne de faire un échange et de bâtir sans être assujéties au droit d'amortissement. « L'institution de ces religieuses est l'instruction des enfans et surtout des pauvres, et elles en remplissent dignement l'objet... » (f. 20 v°.) — Projet de plantation de mûriers dans la plaine de la Garonne, proposé par le sieur Fontanes, inspecteur des manufactures à Saint-Gaudens. « Lorsque mon frère, dit M. d'Étigny, étoit intendant de cette province, il fut étably une pépinière de meuriers dans le Nebouzan par les soins et aux frais des États ; les arbres réussirent à souhait, mais lorsqu'il fut question de les transplanter, ce fut inutilement que l'on voulut engager les habitans du pays à en prendre, cette dépense tomba en pure perte, et on ne fit d'autre usage des meuriers que de les planter le long de la grande route, où il n'en est pas resté un seul.... » (f. 21). — Autorisation demandée par l'évêque de Couserans de faire démolir une maison située à Tourtouze, dépendante de son évêché ; ce lieu étant en Languedoc, les pièces sont renvoyées à M. de Saint-Priest (f. 22 v°). — Procès intenté par le sieur de Mages, habitant du Mas-Grenier, aux consuls dudit lieu, pour avoir appelé le curé à une assemblée de la communauté (f. 23). — Droit de bac à Pitre sur l'Adour, appartenant au sieur Rol, de Montpellier (f. 23). — Le sieur Normande aumônier du château de Lourdes (f. 24). — Différend entre plusieurs habitants de Peyrehorade et le vicomte d'Orthe, seigneur dudit lieu, au sujet de la nomination des jurats (f. 24 v°). — Autorisation demandée par les consuls d'Izaut de lever pendant neuf ans un droit d'octroi sur chaque pot de vin étranger qui se débitera dans ce lieu, pour en employer le produit à l'établissement d'un maître d'école et au rétablissement du pont et des planches que cette communauté est tenue d'entretenir sur la rivière du Lot pour la facilité du commerce de Saint-Béat à Aspect ; avis favorable de l'intendant (f. 31). — Différend entre l'évêque d'Oloron et le sieur de Dinsse, chanoine de sa cathédrale, au sujet d'un terrain pris par l'évêque pour l'agrandissement de la cour de l'évêché (f. 31 v°). — Ordonnance rendue contre un marchand de Layrac se livrant à un commerce usuraire (f. 32 v°). — Conflit entre le sieur Dolhagaray-Lascor, curé de Saint-Jean-Pied-de-Port, et l'aumônier de la citadelle, au sujet du service de l'hôpital (f. 34). — Opposition formée par le syndic de l'abbaye de Saint-Sever-Cap contre divers articles du rôle de recouvrement des frais de justice dans la Généralité d'Auch (f. 34 v°). — Nombreuses requêtes de curés qui demandent la construction ou l'acquisition de presbytères ; l'intendant est d'avis que les communautés soient seulement chargées de leur payer un loyer (f. 36). — Projet d'exploitation des bois propres à la marine dans les forêts d'Issau, Petraube et autres de la vallée d'Aspe (f. 38). — Apparences de la récolte en 1752. « Il fait actuellement icy (29 juillet 1752) un froid tel qu'il pourroit être à Paris au mois de novembre, les vignes en souffrent » (f. 40 v°). — Différend entre M. de Lalande, conseiller au Parlement de Bordeaux, et le sieur de Mesmes, maire de Mont-de-Marsan ; le premier se plaint de n'avoir pas été reçu avec tout le respect dû à ses fonctions lors de son passage audit Mont-de-Marsan (f. 42). — Procès entre les consuls de Nogaro et le sieur Ducasse, syndic des artisans de cette ville (f. 45). — Jeux de hasard à Bagnères, Barèges et Cauterets (f. 46). — Renseignements sur l'état des pépinières établies à Auch, à Tarbes, à Pau et à Licharre (f. 49). — Auto-

risation demandée par les jurats d'Orthez de lever à perpétuité un droit de 5 sous par porc tué et vendu au détail, pour en employer le produit à l'entretien de l'église paroissiale Saint-Pierre et du couvent des Ursulines, chargées de l'instruction des jeunes filles; avis défavorable de l'intendant (f. 51 v°). — Ordre du Roi demandé par la veuve du sieur Barrière, ancien officier des grenadiers du régiment Dauphin, demeurant à Tostat en Bigorre, pour faire enfermer au château de Lourdes, à titre de correction, le sieur Alexandre Barrière, son fils, bas officier d'invalides (f. 53 v°). — Réparations aux prisons de Dax (f. 54 v°). — Recueil des règlements des États de Navarre; les syndic et députés de ces États en demandent l'homologation (f. 55 v°). — Protestation de M. Commarieu, procureur du Roi au Bureau des finances de Bordeaux, au sujet de l'élargissement d'un chemin dans la paroisse de Gaujac; ce chemin avait déjà donné lieu à une contestation entre M. de Cazenave, seigneur de Gaujac et Bastenes, et M. de Borda, gentilhomme (f. 55 v° et 117). — Recherche des anciennes monnaies de France (f. 57). — Mémoire des États de Navarre, demandant la formation d'un tarif pour fixer le revenu des biens, à l'occasion du vingtième; avis défavorable de l'intendant : « Il doit en être usé dans la Navarre comme dans les autres provinces » (f. 57 v°). — Différend entre la communauté d'Angais et le nommé Busy, habitant dudit lieu, au sujet des « fermetures de terres ». Au lieu de s'en tenir à ne clore que le huitième de ses possessions, conformément à un règlement fait en assemblée de communauté, le 22 novembre 1741, ledit Busy en avait fermé beaucoup au delà (f. 58). — Le sieur de Beaufort, prévôt général de la maréchaussée, demande une place à l'Hôtel des invalides pour le nommé Jean Lebrette, cavalier de la maréchaussée à Castets (f. 62). — La communauté de Pinas en Nebouzan réclame une somme de 15,640 livres, montant du prix des arbres abattus dans la forêt dudit lieu pour les arsenaux de Toulon; l'intendant est d'avis de ne remettre à la communauté qu'une somme de 3,000 livres destinée au repeuplement de la forêt et d'en placer le reste en rentes (f. 62 v°). — Renseignements sur la récolte de 1752 (f. 67). — Le sieur de Monval, mousquetaire, demande que ses métayers soient exemptés de corvées. « Il est de principe, dans cette Généralité, dit l'intendant, qu'il n'y a que les métayers exploitans des biens nobles qui soient exempts de corvées, tous les autres y sont sujets sans en excepter ceux des seigneurs les plus distingués, lorsque les biens qu'ils font valoir sont en roture. » (f. 71.) — L'intendant demande l'autorisation de rendre une ordonnance portant défense aux communautés de fournir des corvées de manœuvres et de voitures pour la reconstruction des maisons abattues pour l'alignement ou l'élargissement des grandes routes (f. 72 v°). — Renseignements sur la composition du Bureau des finances d'Auch : « Il n'y a que cinq juges au Bureau qui sont les sieurs Visnick, président, Étienne, Gorand, Salenave et Lamothe, trésoriers; ces officiers devroient être au nombre de huit, mais trois sont ordinairement absents, et l'autre, qui est le sieur de Vienne, n'a pas l'âge requis pour opiner. Le sieur Étienne est frère du sieur Laborde, receveur général des domaines et bois, duquel le véritable nom de famille est Étienne; le sieur Gorand est son beau-frère, le sieur Laborde ayant épousé sa sœur; le sieur Salenave a épousé une cousine germaine de sa femme; le sieur Laborde étant partie dans le procès, et d'ailleurs intéressé pour 3 sols pour livre dans le montant des lods et ventes, attendu la réunion sur sa tête des deux offices de receveurs généraux des domaines, les sieurs Étienne, Gorand et Salenave sont dans le cas d'être récusés » (f. 72 v°). — Mauvais vouloir des communautés pour la reprise des travaux aux grandes routes (f. 75). — Approvisionnements de grains (f. 75 v°). — Inspection, par l'intendant, des trois bataillons de milices de la Généralité (f. 76 v°). — M. Descassefort, commandant du bataillon de milice d'Auch, demande un brevet de lieutenant-colonel (f. 78). — Refus, par les États de Navarre, de payer au sieur de Lagenière, commis au bureau de contrôle de Saint-Jean-Pied-de-Port, ses appointements fixés à 600 livres; ils demandent la suppression dudit bureau : « les étoffes qui passent par Saint-Jean-Pied-de-Port pour le compte des négocians de Pampelune, capitale de la haute Navarre, viennent des provinces de Languedoc et de Béarn; il ne s'en fabrique pas une seule pièce dans toute l'étendue de la basse Navarre » (f. 79 v°). — Le comte d'Ercé prétend que les habitants de Vic-Dessos pratiquent un monopole en l'obligeant, lui et les autres propriétaires des forges de Couserans, à leur donner du charbon en échange du minerai qu'ils lui livrent : « Il y a à Viedfos (*sic*) une mine extrêmement abondante et qui appartient au Roy; les habitans ont droit d'y prendre de la matière par préférence aux étrangers et d'en faire le commerce. Indépendamment de l'abondance de cette mine, le fer qu'on en tire est pur, celles du Couzerans sont épuisées, et c'est ce qui fait que les propriétaires des forges qui y sont établies se pourvoyent à la mine de Viedfos... » (f. 82 v°). — Réparations à l'auditoire et aux prisons de Pamiers; part de frais à supporter par les communautés de la Sénéchaussée de Pamiers situées dans la Généralité d'Auch (f. 84). — Grandes routes : substitution du système des tâches aux ateliers (f. 87). — Prolongation de congé demandée par M. de Boeil, capitaine au régiment de cavalerie de Talleyrand (f. 87 v°). — Permission de défricher demandée par un habitant d'Habitein en Béarn, dans les « communes appellées Lauhire. Ces communes sont des bois d'une

étendue considérable » (f. 87 v°). — Gratification annuelle de 1,200 livres pendant six ans accordée au sieur Beugnères de Latour, entrepreneur des mines de cuivre de la vallée de Baigorry ; recherche par cet entrepreneur d'un filon de mine de plomb sur une montagne des Aldudes (f. 88 v° et 98). — Débordement de la Bidouze et de la Beoleguy, rivières du Béarn ; destruction de vingt-deux moulins (f. 91 v°). — Le sieur Charles Dauture fils, premier jurat de Pau, demande d'être dispensé de ces fonctions ; l'intendant insiste pour qu'il conserve cette place (f. 93). — Dépeuplement des forêts de la vallée de Baigorry ; il ne reste plus que celle de Haïra, longue de deux lieues et large d'une demi-lieue ; nécessité de repeupler ces forêts pour alimenter les forges du sieur Beugnères de Latour (f. 94). — Le sieur de Curia, prenant la qualité de maire de la ville de Conchez en Béarn, demande d'être maintenu dans le droit d'entrée aux États de la province ; avis défavorable de l'intendant (f. 96 v°). — Suppression du chapitre de Trie ; difficultés que rencontre la mise à exécution de l'arrêt du Conseil du 1er mai 1751 ; le sieur Ducung nommé chapelain (f. 99). — Différend entre la communauté de Campan et les quatre villages appelés les « quatre veziaux de la valée d'Aure », touchant la propriété d'une montagne et des bois en dépendant (f. 99 v°). — Conflit entre l'intendant et M. Bastard, grand maître des eaux et forêts de Guienne, au sujet du rouissage du lin dans les rivières interdit par l'intendant (f. 103 v°). — *Te Deum* à l'occasion du rétablissement de la santé du Dauphin (12 septembre) (f. 105). — Ouvriers français embauchés par une compagnie établie à Santander en Biscaye pour le commerce de Campêche et de Honduras : « Il est très difficile d'empêcher cette désertion, la décadence du commerce à Bayonne rend oisifs un grand nombre d'ouvriers... ; la plus part des négocians de cette ville se sont défaits de leurs batimens, faute de pouvoir les entretenir » (f. 105 v°). — Décès du sieur Lamarque, receveur des tailles dans l'Élection de Rivière-Verdun (f. 107 v°). — Somme de 8,613 livres due au sieur de Bois, seigneur d'Eysus, par les communautés d'Oloron, Soeix, Eysus et Lurbe, à la suite d'un procès ayant duré plus de 130 ans (f. 108). — Le sieur Darrigrand, curé de Batz, est maintenu au séminaire de Dax à cause de sa mauvaise conduite (f. 108 v°). — Abus nombreux commis dans le service des ponts et chaussées « à la ruine du pays et au préjudice des travaux » ; l'intendant est décidé à faire un exemple très sévère, en faisant emprisonner à Pau les consuls d'Arzac, canton de Chalosse, pour avoir fourni un dénombrement inexact du nombre des feux, laboureurs, manœuvres, bœufs et vaches de leur communauté (f. 110 v°). — Château de Pau : réparations à l'appartement du commandant du château que doit occuper le baron de Capdeville (f. 112 v°). — L'intendant annule un enrôlement fait par le sieur Saussot, capitaine au régiment de Brissac (f. 113). — Émoluments réclamés par le sieur Gorce, ancien aide-major de Bayonne (f. 113 v°). — Le sieur Larré, major du régiment de la Marine, demande aux magistrats de Bayonne de payer le logement des officiers dudit régiment pour le temps de leur absence par semestre ou par congé ; refus des magistrats (f. 113 v°). — L'intendant se rend, le 28 septembre 1752, sur la route de Luc à Argagnon pour examiner les alignements présentés par le sieur Duchesne ; il reçoit un coup de pied de cheval : « Pu s'en est falu, écrit-il, que je n'aye eu la jambe cassée ; je suis dans mon lit et peut-être pour plusieurs jours » (f. 118 v°). — Vente d'une partie des biens communaux de Mixe ; les acquéreurs sont troublés par les habitants de Bidache (f. 119 v°). — Mémoire du duc de Brancas, engagiste de 2,000 livres de rente sur le moulin de l'Isle-Jourdain, inféodé au sieur de Lapeyrie, à l'occasion d'une ordonnance du grand maître des eaux et forêts enjoignant aux propriétaires de moulins de baisser leurs échampoirs (f. 121). — L'intendant s'aperçoit que le sou pour livre des taxations attribuées aux receveurs et collecteurs des tailles y est imposé en sus de la taille, contrairement à l'usage de toutes les autres généralités du royaume ; il demande que la Généralité d'Auch soit délivrée de cette surcharge (f. 122). — Envoi de Paris d'effets destinés à la chapelle de la citadelle de Bayonne (f. 123). — Engagement d'un soldât par le chevalier de Luscan, lieutenant au régiment de Bourbonnais (f. 124 v°). — Projet du sieur Ayrole fils, fabricant à Carcassonne, d'établir une manufacture de drap à Auch ; protestation à ce sujet du sieur Marcassus, entrepreneur des deux manufactures royales de la Terrasse et d'Hauterrive dans le haut Languedoc ; l'intendant expose les raisons qui doivent faire autoriser l'établissement projeté par le sieur Ayrole : « Les eaux de la rivière du Gers qui coulent le long des murs de la ville d'Auch sont très bonnes pour toutes sortes de teintures, l'expérience en fut faite il y a environ trente-trois ans, à l'occasion d'une manufacture que l'on voulut y établir et où l'on fabriqua des draps de différentes couleurs, qui réussirent parfaitement » (f. 125 v°). — L'intendant s'élève contre l'usage des communautés de continuer les mêmes consuls et collecteurs pendant plusieurs exercices ; il rend une ordonnance en ce qui concerne les collecteurs seulement : « Je ne me mêle point des élections consulaires et je serois faché de rien faire en cela qui put occasionner la moindre difficulté » avec la Cour des aides de Montauban (f. 128 v°). — Sénéchaussée de Saint-Palais : elle comprend toute la basse Navarre, à l'exception de trois communautés qui dépendent de celle de Bergoye (f. 130). — Réparations aux rues de la ville de Miélan (f. 132). — Renseignements sur les

revenus et les charges de la communauté d'Ossun (f. 132 v°). — Droit de présence appelé *tailluquet* accordé aux membres des États de Navarre; ceux-ci demandent que ce droit soit exempt de la retenue du vingtième (f. 134 v°). — Somme de 2,110 livres due aux munitionnaires des vivres en Flandre, pour le pain fourni en 1746 aux officiers du régiment des grenadiers royaux de Chabrillant, ayant alors pour major le sieur de Bastanès (f. 135). — Le marquis de Poyanne, gouverneur de Dax, se propose d'établir une tannerie à Dax et demande le titre de manufacture royale; avis favorable de l'intendant (f. 135 v°). — Arrestation d'un nommé Lachasse, taillandier à Bayonne, « au moment où il se préparoit à aller porter ses talents chez l'étranger » (f. 138 v°). — Montant de la capitation dans la Généralité d'Auch pour 1753 : 749,113 livres (f. 139 v°). — Diminution de 200,000 livres sur les impositions, accordée par le Roi pour 1753 (f. 140). — Désertion d'un soldat de la compagnie de Roche, second bataillon du régiment de Bourbonnais (f. 142). — Enrôlement fait par le chevalier de La Bartelle, capitaine au régiment d'Auvergne (f. 143 v°). — Différend entre M. de Sorberio, chevalier d'honneur au Parlement de Pau, et les jurats de Sevignac, au sujet de changements faits par le premier aux latrines de sa maison et aux portes de l'église (f. 144). — Refus des consuls de Fleurance de fournir des voitures pour le transport de pièces de bois confisquées à M. de Haumont par ordonnance de M. Bastard, grand maître des eaux et forêts (f. 145). — Départ du fils de M. de Saint-Pée, lieutenant de Roi à Dax, pour la Martinique, où il va rejoindre son beau-père avec sa femme et ses enfants (f. 146 v°). — L'intendant annule l'engagement de deux jeunes gens de Villefranche d'Astarac fait par le sieur Pomarède de Laforgue pour la compagnie de son frère, capitaine au régiment de La Tour Du Pin (f. 147). — Refus du sieur Dembarrère, lieutenant criminel en la Sénéchaussée de Tarbes, de rendre visite au comte de Barbazan, gouverneur de Bigorre, venu pour la tenue des États (f. 147 v°). — Le sieur Larbourie, capitaine au régiment des bandes béarnaises, refuse d'accepter la tutelle des enfants du feu sieur Durruty, avocat (f. 148). — Ingérence du sieur Castaing, juge de Brassenx, dans les affaires de la communauté de Besaudun, appartenant au vicomte de Poudenx, capitaine au régiment des gardes françaises (f. 148 v°). — Amendes encourues par les Juifs du bourg du Saint-Esprit près Bayonne, faute par eux d'avoir mis des chandelles à leurs fenêtres, lors passage de la procession du vœu de Louis XIII. « Il y a deux cens ans que les Juifs sont établis au bourg du Saint-Esprit; jamais ils n'i ont été soumis à certains actes extérieurs qui ne peuvent être éludés dans leur religion; les ordonnances de police rendues à cet égard n'ont point eu d'exécution pour eux; l'acte de mettre des chandelles aux fenêtres pour une procession qui passe est de nature à ne pouvoir être éludé, parce que c'est le chandelier du Juif qui sert, sa chandelle qui brule et que c'est sur la fenêtre de sa chambre que cet hommage se rend. Il n'en est pas de même pour les tapisseries qui se mettent pour la Fête de Dieu; ils payent quelqu'un pour couvrir les murs extérieurs de leurs maisons, et ils n'y prennent part que pour la contribution. » (f. 149.) — Modération d'impôt en faveur de M. Desconsales, « pauvre gentilhomme de l'Astarac qui ne jouit que d'environ 600 livres de revenu pour le faire subsister, sa femme et six enfants..., la communauté de Durban où est son bien ayant été grêlée chaque année depuis 1749 » (f. 153 v°). — Projet de règlement concernant les plantations, la fabrication et le débit du tabac dans le pays de Labourd (f. 154). — Différend entre les jurats de Roquefort-de-Marsan et le sieur de Lassalle, seigneur dudit lieu, au sujet de l'élection des officiers municipaux (f. 160). — Requête des nommés Joannès d'Etcheparre et Joannès Minaberiet, maîtres propriétaire et adventice de la maison de Barbarenx, du lieu de Mongelos en Navarre, demandant d'être maintenus dans la possession de partie de communaux, contrairement à un appointement rendu par l'alcadie de Cize (f. 161 v°). — Requête de trois habitants des paroisses de Musculdy en Soule, Dahaxa et Darhausus en Navarre, demandant à arrenter dix arpents de terre dans un grand terrain inculte nommé *Assuecordoquia*, et à construire un moulin sur le ruisseau Apidoce (f. 162). — Réparations à l'église du Mas-Grenier (f. 163 v°). — Vie scandaleuse du sieur Perdigaud, capitaine au régiment de Brissac; dommages par lui causés dans la terre de Fayoles appartenant au chevalier de Relhaunette, commandeur du Burgand (f. 165). — Collection de monnaies anciennes : l'intendant envoie au garde des sceaux plusieurs monnaies des rois de Navarre et des princes de Béarn (f. 166). — Différend entre Mme de Villepinte, dame de Lescarry, et plusieurs habitants dudit lieu (f. 169). — Prolongation de congé demandée par M. de Taillan, commandant de bataillon au régiment de Bourbon (f. 171). — Conflit entre le sieur de Lacrampe, médecin inspecteur des eaux de Barèges, et le sieur Bentejac, chirurgien-major et directeur de l'hôpital dudit lieu (f. 171 v°). — Suppression, par arrêts du Conseil, des droits de péage perçus : à Aubiet par Mme la comtesse de Polastron, comme engagiste de la seigneurie dudit lieu (f. 172); à Tasque par l'abbé de Tasque et par le Roi (f. 173); à Montant par M. l'abbé de Tuquoy (mort depuis plus de quarante ans) (f. 173 v°); à Lamothe-Endo par M. de Caussade; à Lectoure; à Launac par M. Daguin (f. 177 v°); à Larrazet, la Bourgade, Garganville, Couture, Escazeaux, Comberouge et autres lieux des comté et vicomté de Terride et Gimois,

par le marquis de Mirepoix (f. 189); dans la seigneurie d'Arthez, par le duc de Gramont (f. 189 v°); à Cachen, Lugaut, Mouat, Couteret et Arruë, par M. de Lassalle de Roquefort; à Duhort et Renong par le baron Dulaur de Candale; à Saint-Justin par la communauté du lieu (f. 190); à Cadeillan par M. de Saint-Blancard; à Cologne par les représentants de la dame d'Astorg et par le sieur d'Uzès, seigneur de Bouvées (f. 203 v°); à Sauveterre par le duc de La Rochefoucauld; à Samatan par le duc d'Antin (f. 206 v°); à Saint-Martin; à Mancieux (f. 210). — Maintien des droits de péage perçus : sur la rivière de Cesson et par terre à Mauléon, Osserain, Moncajolle, Domezain, Arouë, Lohitzun, Musculdy, Barents, Tarditz, Montory, Arraun, Saint-Engrace, Hatie, Boives et Barcus dans le pays de Soule, par les fermiers du domaine (f. 189); sur le pont de Mont-de-Marsan par M. de Campel Du Lyon et par les magistrats de la ville; à Roquefort par M. de Lassalle; à Villeneuve-de-Marsan par la communauté; à Gabarret, Lucbon et autres lieux de la juridiction du Gabardan par M. Gilet de Lacaze (f. 190 v°); à Villeneuve-de-Marsan, Cazères, Saint-Justin, Bascous et Saint-Martin par les fermiers du domaine (f. 190 v°); dans la prévôté royale de Dax composée de trente-deux communautés ou hameaux, avec bureaux à Habas, Saint-Cricq et Herm, par M. de Poudenx (f. 195); à Tarbes par le sieur Bérault de Lahaye et par les magistrats de la ville; à Bagnères par ledit sieur Bérault de Lahaye; au lieu des Angles par M. de Courbons (f. 204 v°); à Sauveterre, Hautevielle et Charre par M. Berault de Lahaye (f. 205); à Muret, sur la Garonne, par la communauté (f. 206 v°). — Maintien des droits de bac perçus : à Layrac par le Roi et le prieur titulaire de Layrac; à Lécussan par les religieux de Moirax (f. 181 v°); à Soubinx, Muret, Fauga et Maossac (f. 205); à Aspis par M. Doraguen; à Ausarain par le comte d'Ausarain; à Rivereyte par la communauté du lieu; à Autevielle par Mme de Vignette (f. 228). — L'intendant annule un engagement fait par le sieur de Saint-Cristau, capitaine des Cantabres (f. 172 v°). — Dette de M. de Biaudos, commandant du fort Socoa (f. 173 v°). — Le sieur de Blaincourt, capitaine au bataillon de milice de Saint-Sever, demande le commandement d'une compagnie d'invalides dans une des places de la Généralité d'Auch (f. 174 v°). — Diminution de capitation accordée à M. Le Borgne de Kerusoret, gentilhomme demeurant à Vic-Fezensac, à la requête de son cousin germain, l'évêque de Limoges (f. 176 v°). — Dette du sieur Germenaud, officier réformé du régiment de Navarre (f. 177). — Envoi à M. de Montaran, intendant du commerce à Paris, d'un mémoire sur la tannerie de Bayonne, les pelleteries et fourrures de la même ville, la tannerie de chamoiserie de Saint-Jean-de-Luz, les tanneries de Lectoure et de Dax (f. 180 v°). — Renseignements sur le commerce des eaux-de-vie d'Armagnac : « Il se fait beaucoup d'eaux-de-vie en Armagnac; elles sont toutes transportées au Mondemarsan, où les futailles sont jaugées, et delà conduites par la rivière de l'Adour à Bayonne ». Les commerçants étrangers se plaignent avec raison que les futailles ne contiennent jamais la quantité de liquide annoncée par la jauge; vérification faite, il a été reconnu que cela provenait de l'artifice de construction des futailles. « La fraude augmente chaque jour, elle est même portée si loin que les marchands de Dunkerque, où passe la plus grande partie des eaux de vie de l'Armagnac, ne veulent plus en acheter venant par Bayonne qu'au dessous du prix courant. » Projet de règlement à ce sujet soumis par l'intendant au garde des sceaux (f. 183). — Construction d'un pont sur un ruisseau à Agen par les deux chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Caprais d'Agen, en vertu d'une ordonnance de l'intendant; prétention desdits chapitres de faire payer ce pont par le sieur Ratier de Longueval, propriétaire d'un moulin situé sur ce ruisseau (f. 184 v°). — Changement proposé par les consuls de Mirande à l'alignement de la route qui aboutit à cette ville du côté des Pyrénées (f. 188 v° et 217 v°). — Nomination du sieur Carget comme inspecteur des manufactures à Bayonne (f. 191 v°). — Lettre de rappel adressée au sieur de Mellis, lieutenant de maréchaussée à Auch, au sujet d'un retard dans l'instruction d'un procès (f. 192). — Dette de M. de Bellegarde, commandant en survivance au château de Lourdes (f. 193 v°). — Les consuls de Castelnau-de-Rivière-Basse demandent la permission de démolir une vieille tour et d'en employer les matériaux à la construction d'une chapelle. « Cette tour est une ancienne masure, sans couvert, et qui n'a servi à aucun usage depuis un tems immémorial; ces murs sont de 18 pieds d'épaisseur, elle a dans œuvre 30 pieds de long, 20 pieds de large et environ 50 de hauteur; la face, du côté du levant, est détruite; celle du midy est si considérablement délabrée qu'elle menace une chute prochaine; le côté du couchant est séparé en deux par une grande lézarde dans toute sa hauteur; enfin il n'i a que la face du nord qui soit solide et revêtue de bonnes pierres de taille tant en dehors qu'en dedans ». L'intendant est d'avis d'autoriser la démolition jusqu'à une hauteur de 15 à 16 pieds (f. 194 v°). — Procès intenté au sieur Dumoret, ancien maire de Bagnères, accusé de prévarication, de concussion et de péculat, par la communauté et par les syndic et prieur de l'hôpital dudit Bagnères; l'instruction de cette affaire, commencée par feu M. de Sérilly, est continuée par son frère, M. d'Étigny (f. 196 v°).

1753. — Plaintes des jurats de Souston contre le sieur de Pons, leur curé, « d'un caractère inquiet, turbulant et processif » (f. 201). — Droits exigés par le duc de

Gramont du sieur Beugnères de Latour sur le cuivre que ce dernier fournit pour la marine (f. 203). — Ordre du Roi enjoignant au sieur Serin, chanoine de Saint-Orens d'Auch, de se rendre au séminaire d'Aire (f. 206 v°). — Le sieur Dufaur de Berat demande le don du droit de prélation sur une partie de la seigneurie de Lahas. « Par acte sous seing privé du 1er février 1736 passé entre Laurent-Michel Darmingaud, fils et donataire universel de Marguerite de Manas de Lahas, donatrice et héritière de Jean-Guillaume de Manas de Lahas, Bonnaventure de Saint-Orens, fils et héritier de Marianne de Manas de Lahas, et Jean-Louis de Fleurian, fils et héritier de Catherine de Manas de Lahas et donataire universel de Louise de Manas de Lahas, sa tante, les droits de chacune de ces parties sur les successions de Jean-Guillaume de Manas et d'Élisabeth Dufaur de Berat, leurs ayeuls, furent fixés, et pour procéder à cette fixation, elles estimèrent la terre de Lahas 60,000 livres. Par autre acte passé entre les mêmes parties, le 11 juillet suivant, il fut convenu qu'elles procéderoient au partage de la terre de Lahas, et en conséquence chacun en prit pour les sommes qui devoient leur revenir. En vertu du testament de Jean-Guillaume de Manas, du 17 octobre 1673, Marguerite de Manas, sa fille, mère de Laurent-Michel Darmingaud, avoit recueilli sa succession au défaut d'enfans mâles ; et par le contrat de mariage du sieur Jean-Guillaume de Manas avec Élisabeth Dufaur de Berat, du 5 février 1645, ledit sieur de Manas avoit donné à sa fille aînée, dont il vient d'être parlé, la moitié de ses biens. Par acte du 8 mars 1743, Michel Darmingaud, prêtre, fit donation à Jean-Louis de Fleurian de la légitime qu'il avoit à prétendre sur les biens de cette même Marguerite de Manas, sa mère, moyennant une somme de 4,000 livres... Le sieur Dufaur de Berat a acquis le droit du sieur de Saint-Orens sur la terre de Lahas et est héritier médial de Laurent-Michel Darmingaud; et le sieur Fleurian de Laligue y a celui de Jean-Louis de Fleurian (c'est de la part de ce dernier qu'il s'agit : il n'avait point rendu hommage). Le sieur Dufaur de Berat est d'une des plus anciennes familles de la province; ses ancêtres se sont distingués dans les premières charges de robe, et lui, de son côté, a rempli avec honneur et distinction l'employ qu'il avoit dans les troupes du Roy, dont il n'a quitté le service que parce qu'il étoit hors d'état de le continuer par la perte qu'il a faite d'un bras au combat de Sahey en Bohême; motifs qui pourroient engager Sa Majesté à lui accorder le don du droit de prélation dont il s'agit... » (f. 207). — Lettre écrite par la nommée Montaut, de Bayonne, à Mme de Pompadour, à laquelle elle demande « dans un stile agréable et assez intéressant des secours pour l'éducation de sa nombreuse famille » (f. 211 v°). — Gratifications accordées par les États de Bigorre à huit personnes de la province, pour avoir distribué des grains pendant la disette (f. 212 v°). — Conflit de préséance entre les jurats de Saint-Jean-Pied-de-Port et le sieur d'Hautelogue, capitaine au régiment de la Marine (f. 214 v°). — Requête de la communauté d'Eauze demandant le rétablissement dans cette ville du bureau de la *foraine* ou *patente de Languedoc*, qui a été transféré à la Bastide-d'Armagnac; avis défavorable de l'intendant (f. 215 v°). — Lettre de M. d'Étigny en faveur du sieur de Sariac, capitaine réformé du régiment des Bretons volontaires (f. 216 v°). — Grêle tombée à Lectoure le 1er juin; le sieur de Puységur demande d'être déchargé du vingtième d'un bien qu'il possède dans cette juridiction (f. 219 v°). — Demande, par l'intendant, de soixante hommes du régiment de Bourgogne, pour travailler aux épuisements du pont d'Aire (f. 222). — Projet de construction d'un palais de justice à Saint-Sever (f. 222 v°). — Droit de 3 deniers par barrique de vin étranger qui passe sur l'Adour au pont de Mugron, perçu par les fermiers du duc de Biron (f. 225 v°). — Lettre de l'intendant à M. de Montregard, inspecteur général des postes, touchant une créance du nommé Dupouy, maître de la poste de Saint-Jean-de-Luz, sur le nommé Aguilar, juif du bourg du Saint-Esprit (f. 226 v°). — Renseignements sur la position du sieur Pouilhan-Geston, habitant d'Orthez, dont la fille est, par ordre du Roi, dans le couvent des Ursulines de Dax (f. 227). — Impression de l'ordonnance du Roi relative aux chrétiens orientaux qui peuvent venir dans le royaume, et au rachat des esclaves par les religieux de la Rédemption (f. 228 v°). — Le sieur Gardères, consul de Gondrin, se plaint d'avoir été insulté par deux grenadiers du régiment d'Auvergne, compagnie de Ginan, qui s'étaient rendus dans cette ville pour faire des recrues, le 16 octobre 1752, jour de foire (f. 229). — Ordre du Roi enjoignant au sieur Pigeon, curé de Trie, de se rendre au séminaire d'Auch (f. 231). — Pension de 25 livres par mois payée par le syndic de l'abbaye de la Reule, pour l'entretien de dom Forcade, religieux de ladite abbaye, transféré par ordre du Roi au séminaire d'Aire (f. 231 v°). — Mauvaise qualité de la viande à Auch; les bouchers ne vendent point de bœuf, mais seulement du *brau;* tarif fixé par l'intendant (9 sous pour la livre de bœuf et 7 sous pour celle de brau); différend à ce sujet entre le sieur Séren, maire d'Auch, et le sieur Lacroix, ancien consul (f. 232).

C. 4. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1753. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 3 février au 3 septembre 1753 (tome III). — Divisions dans la ville de Morlaas, à l'occasion de l'élection des jurats; « l'ambition qu'ont tous les habitans de devenir

jurats pour pouvoir entrer dans les assemblées des États du Béarn en qualité de députés les a séparés de tous les tems » (f. 1). — M. Dombidau, conseiller au Parlement de Navarre, demande l'érection en baronnie des terres et seigneuries de Croseilles, Haget et Lapède (f. 3 v°). — Rixe entre les habitants de Lectoure et les ouvriers de la tannerie des sieurs Duclos; l'un de ces ouvriers nommé Durieux (*alias* Darieux et Du Rieu) est tué; instruction de cette affaire par l'intendant (f. 5, 79 v°, 102 v° et 144). — Construction d'un pont en maçonnerie sur le Gave, au-dessus de Lourdes (f. 6 v°). — Convocation des milices de la Généralité (f. 13). — Somme de 50,000 livres accordée par le garde des sceaux à la Généralité d'Auch pour les travaux des ponts et chaussées en 1753; l'intendant trouve cette somme insuffisante (f. 15). — Nomination de trois procureurs près du bureau de l'Élection de Lomagne (f. 17). — Droits de péage perçus par la dame Lemazuyer dans les terres de Montégut, Saint-Paul, Beauregard, Legrez, Tilh et Bretx, dépendant de son marquisat de Montégut (f. 19). — Sauf-conduit de deux ans demandé par le sieur Signau, du bourg du Saint-Esprit, pour aller à la Martinique recouvrer les deniers de la vente d'une cargaison, détournés par l'infidélité de son frère (f. 19 v°). — Le sieur Loguet, ingénieur des ponts et chaussées de la Généralité d'Auch, est rappelé à Paris pour être nommé dans un autre département; l'intendant demande que son départ soit retardé jusqu'au mois de juillet, dans l'intérêt des travaux des routes : « Vous êtes informé, dit M. d'Étigny à M. Trudaine, que depuis vingt ans et plus que l'on travaille aux chemins dans cette Intendance, il n'y avoit presque rien de fait quand il a plu au Roy de me la confier... Aujourd'hui tout est changé... tout m'assure qu'avant quatre ans il n'y aura plus de route à construire dans ma Généralité » (f. 20 v°). — Détention au château de Lourdes du sieur Pierre Bachelier, lieutenant réformé du régiment d'infanterie de Brissac, sur la réquisition de son père (f. 23). — Créance du sieur Colomé, capitaine au régiment d'Orléans cavalerie (f. 23 v°). — Lettre du comte de Barbazan, gouverneur du pays de Bigorre, au sujet des poursuites exercées contre les contribuables pour le paiement du vingtième; explications fournies par l'intendant (f. 24). — Supplément de finance à payer par M. d'Étigny, en sa qualité de maître des requêtes (f. 26 v°). — Plaintes du sieur Vignertz, curé de Saint-Glader en Béarn, contre le nommé Maisonnave, qui s'érige en prédicant; l'intendant propose de faire incarcérer ce dernier (f. 28). — Droit d'octroi ou de mayade sur le vin étranger, demandé par la communauté d'Arros en Béarn; l'intendant rappelle que Louis XIII, par lettres patentes du 16 juillet 1622, avait accordé un droit semblable à toutes les villes et communautés de Béarn (f. 30 v°). — L'intendant demande que les brigades de maréchaussées établies à Boulogne et à Castets soient transférées à Auch et à Orthez (f. 31 v°). — Refus de plusieurs communautés de fournir du bois pour le chauffage du château de Pau; plainte à ce sujet du duc de Gramont; l'intendant cite un règlement des États du Béarn, du mois de juillet 1594, qui fait un devoir aux communautés de porter du bois au château de Pau, quand il sera nécessaire d'y continuer la garde, et une lettre écrite par la Reine mère à la Chambre des comptes de Pau, le 22 janvier 1645, portant qu'en son absence le maréchal de Gramont, en qualité de gouverneur de la province, jouira du même chauffage : « Et comme notre cousin, le sieur de Grammont, maréchal de France, gouverneur et notre lieutenant général ès dits païs, s'en va présentement en son gouvernement... » L'intendant se demande si la phrase précédente n'a pas un sens restrictif et si le privilège accordé à la personne du gouverneur doit s'étendre à ses officiers ou serviteurs (f. 33 v°). — La veuve du sieur de Villeneuve de Meritens, capitaine au régiment de Normandie, demande une copie des titres de noblesse de son mari, dont elle a besoin pour ses enfants; ces copies lui sont envoyées par le sieur de Villeneuve, son beau-frère, demeurant à la Tour de Belloc en Comminges (f. 35). — M. Bardon, commandant du château de Lourdes, réclame une somme de 141 livres pour les frais de nourriture du sieur Barrière, de Tostat, pendant sa détention audit château (f. 38). — Mme de Carrery, veuve de M. de Carrery, lieutenant-colonel du régiment de Vivarais, mort après la sortie de Prague, demande l'admission de son fils Alexandre de Carrery à l'école militaire (f. 40 v°). — Le sieur Durègne demande que le domaine de Ladevèze lui soit concédé moyennant une redevance; avis défavorable de l'intendant (f. 41 v°). — Conflit entre l'évêque de Tarbes et le comte de Barbazan touchant la première visite lors de la tenue des États de Bigorre; l'usage donne raison à l'évêque (f. 42 v°). — Introduction de tabacs venant de la Louisiane dans le port de Saint-Jean-de-Luz (f. 43). — Office de chevalier d'honneur au Bureau des finances d'Auch, demandé par le sieur Darparens (f. 43 v°). — Le sieur Picault est nommé ingénieur de la Généralité d'Auch en remplacement du sieur Loguet (f. 44 v°). — Construction du pont d'Aire (f. 46 v°). — Suppression du péage dans les seigneuries de Montestruc et de Barannau, appartenant à M. de Portes (f. 49). — Droits de bacs sur l'Adour, à Corneillan, au profit du seigneur dudit lieu, et à Saint-Mont au profit des religieux de cet endroit (f. 49). — Travaux à la maison du sieur Morlan, d'Auch, servant au logement de l'intendant, ainsi que celle des héritiers du sieur Castets-Bièvre (f. 49 v°). — Lettre des syndics du pays de Nébouzan relative à l'omission des communautés de Pinas

et de Lodet sur le catalogue des trois ordres des États arrêté en 1752 ; l'intendant explique que ces communautés n'ayant pas droit d'entrée aux États n'ont pu être comprises dans le nouveau catalogue, mais qu'elles sont toujours assujéties aux impositions de la province (f. 52). — Le sieur de Castéra, ancien lieutenant au régiment d'infanterie de La Tour Du Pin, demande une compagnie dans les troupes qui sont aux îles (f. 57). — Congé demandé par le sieur Delphin de Thèze, capitaine au régiment de Beauvoisis (f. 57). — Impressions faites pour le compte de l'administration par le sieur Desbarats, imprimeur à Pau (f. 60). — Le sieur de La Roche, lieutenant au régiment de dragons de Caraman, est chargé de conduire des recrues (f. 61). — Lettres de rémission demandées par le sieur Jean de Fargues, marchand à Saint-Jean-Pied-de-Port, à raison de l'homicide par lui commis sur la personne de son fils naturel (f. 64). — Différend entre les officiers de la maîtrise de Tarbes, la communauté de Bagnères et la province de Bigorre, au sujet des forêts de Bigorre (f. 66 v°). — Procès de l'hôpital de Dax (f. 68 v°). Le sieur Colin, curé de Hachan, refuse de se démettre ou de permuter (f. 71). — Permission donnée par le Roi au marquis de Poyanne de bâtir un moulin au-dessus de la fontaine chaude de Dax ; opposition des jurats de cette ville (f. 71 v°). — Crise du commerce à Bayonne ; quatre faillites considérables en un mois ; détails sur la principale faillite, celle du sieur Jean Vanosterom causée par des achats considérables de grains restés invendus ; l'intendant estime qu'il faut autoriser ce négociant à exporter ses grains soit en Bretagne soit en Espagne (26 avril 1753) (f. 73 et 74). — Projet d'établissement d'une minoterie à Orthez ; détails sur celles établies à Nérac et tombées en faillite (f. 76). — Construction du pont d'Aire ; difficultés à ce sujet (f. 81). — La maréchaussée de Grenoble procède à l'arrestation du chevalier d'Esparbès de Lussan ; il est conduit aux îles Sainte-Marguerite (f. 88 v°). — Agrandissement du palais de justice de Pamiers (f. 88 v°). — Le sieur Cassieu demande l'aliénation en sa faveur de la tour de Marseillan et des terrains vagues qui y sont contigus et d'une contenance de 400 arpents, appelés les bois de Marseillan, à la charge de foi et hommage lige et d'un éperon doré de la valeur de 20 livres tous les ans (f. 91). — M. d'Étigny obtient un congé, par l'intermédiaire de M. de Montmartel, son beau-frère, pour se rendre à Paris où sa mère est dangereusement malade (10 mai 1753) (f. 91 v°). — M. d'Étigny, obligé de se rendre à Paris par suite du décès de sa mère, exprime aux marquis de de Paulmy et de Voyer ses regrets de ne pouvoir se trouver dans sa Généralité pour les y recevoir (14 mai 1753) (f. 95). — Différend entre la ville de Pau et un grand nombre de communautés, d'une part, et la vallée d'Ossau, au sujet de la propriété d'un vaste pays inculte connu sous le nom de Pontlong (f. 95 v°). — Renseignements demandés sur la demoiselle Anne de Boyelouis, de Nay, qui avait abjuré le calvinisme cinq ou six ans auparavant entre les mains du curé de Nay (f. 96 v°). — Le sieur de de Gerus demande l'autorisation de construire un moulin sur un canal qui se jette dans le ruisseau du Lez (f. 98). — Renseignements demandés sur la famille d'un nommé Pierre Maubedat, « qui, après avoir été racheté à Alger par les soins du vicaire apostolique, avoit pris la funeste résolution d'embrasser le mahométisme » ; l'intendant répond que ce nom est inconnu à Saint-Gaudens et dans les environs (f. 98 v°). — Plaintes des habitants et des pauvres de Pau touchant l'administration de l'hôpital général (f. 98 v°). — Les officiers municipaux de Mont-de-Marsan demandent l'autorisation de démolir un mur, deux petites échopes et une prison, en vue de l'élargissement de la rue du Château-Vieux (f. 99 v°). — Les habitants de Barran demandent que les halles de cette ville soient réparées aux frais du Roi et de l'archevêque d'Auch ; avis défavorable de l'intendant (f. 100). — Mesures proposées par l'intendant contre les joueurs qui viennent chaque saison des eaux à Bagnères, Barèges et Cauterets (f. 101). — Renseignements sur les archives du Roi à Pau : « elles sont placées dans un lieu peu convenable, où les titres, registres ou autres pièces courent risque de se gâter par raport à la grande humidité qui règne dans l'endroit » ; le sieur Delaborde, receveur général des domaines et bois, propose un autre local ; l'intendant le trouve convenable, mais il estime qu'il y faudra dépenser 2,000 écus environ pour le mettre en état (f. 101 v°). — Le sieur de Méritens, capitaine de milice au bataillon de Saint-Gaudens, sollicite la croix de Saint-Louis (f. 102). — Demande de secours en faveur de Marie Dasserguiet, de la paroisse d'Osse en Béarn, à qui sa famille refuse tout moyen de subsistance en haine de son abjuration du calvinisme (f. 106 v°). — Le sieur Labèque (*alias* de Labèque), président au Présidial de Dax et subdélégué de l'intendant, presque entièrement ruiné par l'incendie de ses pignadas, demande la succession du sieur d'Alincour, entreposeur du tabac à Dax (f. 107 v°). — Péage de Mugron appartenant au maréchal de Biron (f. 108). — L'intendant rend une ordonnance obligeant les habitants de Hendaye à prendre les sables dont ils ont besoin pour fumer leurs terres et pour recharger les îles « yonquaux » sur la rive du chenal du côté de France (f. 109 et 214). — Congé demandé par M. de Besmaux, capitaine de grenadiers au régiment d'Anjou, pour aller prendre les eaux de Bagnères ; « M. de Besmaux demeure ordinairement à Auch où je ne l'ai pas perdu de vue depuis le mois de novembre dernier jusques au jour qu'il est parti pour aller rejoindre

son régiment à Briançon » (f. 112). — Le sieur Chaubert demande à arrenter un terrain situé le long des fossés de Lescar (f. 113 v°). — Octroi sur le vin à Nogaro; examen par l'intendant des titres produits par les consuls pour être maintenus dans ce droit : « La ville de Nogaro a des charges locales auxquelles la modicité de ses revenus ne peut suffire; le seul entretien de la fontaine de la ville absorbe les revenus de la communauté, qui est, outre cela, tenue de paier un régent, une régente et un maître à à écrire » (f. 114 v°). — Les consuls et habitants de la vallée de Barèges demandent l'établissement d'un octroi de 6 livres par pipe de vin étranger, pour en employer le produit à la réparation du chemin qui conduit aux eaux; détails sur l'escarpement de cette route (f. 117 v°). — Le sieur Jean-Baptiste Boubée offre une somme de 1,500 livres pour l'office de greffier en chef civil et criminel en la Sénéchaussée et Siège présidial d'Auch; « les minutes et registres, dit M. d'Étigny, sont dans un très grand désordre au greffe du Sénéchal d'Auch; ces derniers sont spécialement, à ce que me marque mon subdélégué, très mal tenus, et ces dérangemens ne peuvent être attribués qu'au peu d'intérêt que les fermiers ont eu jusqu'à présent à la conservation de ces pièces; le profit a toujours été l'unique objet qui les a guidés pendant la durée de leurs baux, et ce qu'il y a de plus facheux et de plus désagréable pour nombre de parties, c'est que ce greffe a été dépouillé par eux chaque fois qu'ils se sont trouvés dépossédés, en sorte qu'il ne s'y trouve presque rien aujourd'huy. Il ne peut être remédié à de tels abus que par l'établissement d'un greffier en chef et en titre; le sieur Boubée est un très bon sujet, il est capable, expérimenté, et par-dessus tout honnête homme » (f. 122). — Le sieur de Linas, curé de Bourret, et son frère, sont insultés par divers habitants dudit lieu (f. 126 v°). — Le sieur Montalent, de Luc en Béarn, demande la permission de porter des armes, attendu que lui et ses ancêtres ont toujours vécu noblement; « il est un des descendants de gens de Montalent qui obtinrent en 1567 une permission de la reine de Navarre de porter les armes et de chasser » (f. 127 v°). — Autorisation d'établir un droit d'octroi sur le vin, demandée par les jurats de Lanneplas, pour le produit en être employé à la refonte d'une cloche et à la réparation de leur clocher qui menace ruine; l'intendant estime qu'il est préférable de contracter un emprunt (f. 131). — Suite du conflit entre l'évêque de Tarbes et le comte de Barbazan, au sujet de la première visite : elle est due à l'évêque (f. 132 v°). — Le marquis de Loubie demande la concession des mines qui pourront se trouver dans ses terres de Loubée et de Listo (f. 133). — La ville et la chambre de commerce de Bayonne demandent l'abrogation de toutes conventions ou compositions particulières faites entre l'adjudicataire des fermes et les Juifs portugais du bourg du Saint-Esprit (f. 135). — Le sieur Delpeche demande la concession d'une mine de plomb qu'il a découverte dans la vallée d'Ossau en Béarn (f. 138 v°). — Établissement d'une tannerie à Dax; contestation entre la communauté de Dax et celle de Saint-Paul, au sujet d'un terrain communal demandé par les intéressés à la tannerie (f. 139). — Créance du sieur de Mézières, lieutenant au régiment de La Tour Du Pin (f. 140 v°). — Les consuls de Mirande demandent la permission de réunir au corps de la communauté l'office de maire, le sieur Baleix, qui l'avait acquis moyennant 3,300 livres, étant décédé sans enfants et sans collatéraux en état de posséder cette charge; opposition de la veuve Baleix (f. 142). — Ordonnance de l'intendant relative aux recouvrements des tailles et à la nomination des collecteurs; conflit à ce sujet avec la Cour des aides de Montauban (f. 146). — Contestation entre les maire et échevins de Bayonne et les officiers de l'amirauté, à l'occasion d'un cadavre trouvé dans l'Adour (f. 152). — L'intendant se plaint de l'hostilité qu'il a toujours éprouvée de la part des jurats de Pau (f. 152 v°). — Mention d'un tremblement de terre et de ses effets à Lourdes (f. 156 v°). — Élections municipales à Dax (f. 157 v°). — Le sieur de Lamarque, ancien lieutenant de la prévôté de Saint-Sever, demande le remboursement du prix de son office (f. 158 v°). — Conflit entre les jurats de Pau et le duc de Gramont, au sujet de l'exercice de la justice dans les dépendances du château de Pau (f. 160). — Apparences de la récolte de 1753 : « On me marque d'Auch, dit M. d'Étigny, que de mémoire d'homme il n'y a pas fait un si grand chaud, ce qui donne lieu de craindre que l'ardeur du soleil ne grille le raisin » (f. 163). — M. Abolin, garde des sceaux de la chancellerie, près le Parlement de Toulouse, demande la permission d'établir une tuilerie à Longages; avis défavorable de l'intendant (f. 168 v°). — Château de Pau : réparations à l'appartement occupé par le sieur Maluqué, gardemeuble (f. 169). — Lettre de l'intendant au comte d'Eu, au sujet d'un conflit entre le sieur Darancette, syndic du pays de Labourd, et les députés et premiers jurats dudit pays (f. 170 v°). — Le sieur de Saint-Pastou Bonrepaux, lieutenant au régiment d'Eu, se plaint que son père, le baron de Bonrepaux, ne veut plus lui servir la pension de 600 livres nécessaire pour son entretien (f. 174). — Renseignements sur les récoltes de l'année (f. 175). — Fontaine de Salies; tradition touchant son origine; il n'y a que les habitants qui demeurent dans l'enceinte de la ville qui peuvent participer aux revenus de cette fontaine (f. 178). — Troubles à Tarbes à l'occasion des élections municipales (f. 182 v°). — Le sieur Pasquier de Franclieu, capitaine au régiment de cavalerie de Bourbon, demande que plusieurs terres et seigneuries qu'il possède dans la généralité d'Auch

soient érigées en marquisat sous la dénomination de marquisat de Franclieu; l'intendant fait remarquer que ledit sieur ne possède la haute justice que dans la terre d'Estirac et que dès lors il n'y a pas lieu d'accueillir favorablement sa demande (f. 188 v°). — Adjudication, en faveur des jurats de Pau, d'un terrain ayant fait partie des jardins du château; plaintes du duc de Gramont à ce sujet (f. 191). — Droit des curés d'assister aux assemblées communales en Béarn : « Il n'y a point de lois qui admettent les curés aux assemblées générales ni qui les en rejettent; les coutumes et les règlements gardent le silence sur ce point... Tous ceux qui ont droit de *voisinage* ont la faculté, sans distinction ni exception de personnes, d'assister aux assemblées générales; les prêtres et les curés qui sont voisins jouissent du même droit... Le droit de voisinage est personnel, réel ou mixte dans la province du Béarn... » (f. 198 v°). — Biens des Religionnaires : métairie située à Caudecoste et ayant appartenu à un sieur Lafont passé en Hollande (f. 199). — Convocation des bataillons de milice de la Généralité (f. 205 v°). — Les Religieuses de Gondrin demandent l'autorisation d'acheter une métairie voisine de leurs biens et d'une valeur de 7,500 livres; avis favorable de l'intendant : « Le couvent de Gondrin est composé de trente-deux relligieuses professes et de trois sœurs converses et de trois domestiques; cette communauté mérite protection; elle est très bien composée; les relligieuses vivent avec édiffication et donnent tous leurs soins pour l'éducation des jeunes demoiselles qui leur sont confiées » (f. 210). — Fabriques d'étoffes à Cadiac (f. 210 v°). — Nouveaux éclaircissements sur l'affaire des Juifs du bourg du Saint-Esprit condamnés à une amende par le sieur de Brosses, juge de police dudit bourg, pour n'avoir pas mis de chandelles lors du passage de la procession le jour de l'Assomption en 1752; détails sur les usages juifs; l'intendant est d'avis qu'on ne doit pas les forcer à cette pratique (f. 211). — Recherche des pièces qui manquent dans la bibliothèque du duc de La Valière (f. 215). — Différend entre les consuls des 1er et 2e quartiers et ceux des 3e et 4e quartiers de la ville de Saint-Gaudens, au sujet de l'emplacement de la halle (f. 215 v°). — Hôpital de Lectoure; renseignements sur sa situation (f. 216 v°). — Enlèvement d'un mulet appartenant à un marchand français et chargé d'espèces d'argent (2,705 piastres), par les gardes espagnols dans les Aldudes, pays dont la souveraineté est indivise entre les couronnes de France et d'Espagne; détails sur ce pays; mention de l'établissement d'un bureau pour la distribution du tabac râpé aux habitants français, l'usage en étant prohibé en Espagne sous les peines les plus rigoureuses (f. 219 v°). — Différend entre le sieur de Faudoas, aide-major du régiment de Bourbonnais, et le nommé Mieussens, de Panjas, fermier de la terre de Daunian, appartenant audit sieur de Faudoas (f. 224). — Le nommé Joseph Campistron, soldat au régiment de Foix, originaire de Lamothe-Gondrin, réclame sa portion de la succession paternelle; le curé de cette paroisse déclare qu'il n'a pu trouver le registre des baptêmes, égaré par la négligence de son prédécesseur (f. 224 v°). — Bureau des finances d'Auch; demande de création de nouveaux offices; avis défavorable de l'intendant (f. 226). — Vente du presbytère de Pau (f. 229). — Gratifications demandées par le sieur Bentejac, chirurgien-major et directeur des bains de Barèges, et par le sieur Duco, chirurgien aide-major, en considération du grand nombre d'officiers et de soldats blessés qu'ils ont dû soigner à Barèges (f. 235 v°).

C. 5. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1754-1755. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 25 août 1754 au 15 mars 1755 (tome V) (le tome IV manque.) — Plaintes des jurats de Saint-Justin, au sujet d'une dégradation faite aux murs de cette petite ville pour l'usage du sieur de Gontaut, capitaine au régiment royal de la Marine (f. 1). — Le sieur Beauquesne, subdélégué à Auvillars, demande l'autorisation de construire un pont au-dessus d'une rue étroite pour établir une communication entre ses deux maisons (f. 1 v°). — Créance du sieur Dublanc, lieutenant d'une compagnie d'invalides de la garnison de Dax (f. 2). — *Te Deum* à l'occasion de la naissance du duc de Berry (f. 3). — Enlèvement de 800 brebis et de 50 vaches appartenant aux habitants de Baigorry, par cent cinquante Espagnols de la vallée de Bastan, sur un terrain appelé *quint* ou indivis (f. 3). — Convocation des milices (f. 3 v°). — Enrôlements faits par le sieur de Vernhès, capitaine au régiment de Traisnel (f. 4 v°). — Fort de Socoa (f. 5 v°). — Billets d'entrée à l'hôpital de Bayonne sur des cartouches imprimés dans cette ville; on ne doit faire usage que de ceux de l'imprimerie royale (f. 6). — Conflit entre les officiers du Bureau des finances d'Auch (f. 7). — Élection des consuls de Sauveterre en Comminges; différend à ce sujet entre M. de Boyer Drudas, conseiller de grand chambre au Parlement de Toulouse, seigneur de Sauveterre, et divers habitants dudit lieu (f. 10). — Affaire du pavé de la ville d'Auch (f. 15). — Réparations au presbytère de Pontacq en Béarn; mauvais vouloir de la communauté (ce presbytère avait été acheté en 1699, le sieur Descoms étant archiprêtre; au sieur Descoms succéda, en 1726, le sieur Charles-François de Perpignan; ce dernier fut remplacé vers 1748 par son frère, le sieur Guillaume de Perpignan) (f. 17). — Le contrôleur général recommande à l'intendant les communautés qui composent la baronnie de Montesquiou, nouvellement acquise par M. de Bombarde (f. 23 v°). — Projet

d'arrêt tendant à décharger des impositions les terrains cédés pour l'ouverture des grandes routes (f. 24). — Mauvais état de la prison de Boulogne (f. 26). — Emprisonnement dans la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port du nommé Maisonnave, pour avoir tenu des propos indécents contre la religion (f. 28 v°). — Plaintes des maire et jurats d'Hendaye contre M. de Boispremier, commandant du fort de ce lieu, au sujet : 1° de l'usurpation par ce dernier de la maison du sieur Dotatce, qu'il prétend avoir été construite sur l'emplacement de l'ancienne tour de Hendaye; 2° de la défense faite par le même aux habitants de se livrer à la salaison des sardines (f. 28 v°). — Le sieur Goudin offre 1,200 livres pour l'office de greffier en chef de la Sénéchaussée et Siège présidial de Lectoure (f. 31 v°). — Réclamations des marchands français établis à Pampelune, au sujet des droits de traite établis sur les marchandises; détails sur le commerce : « Nous sommes en concurrence avec les Anglois pour le commerce d'Espagne » (f. 35). — Les maire et échevins de Bayonne veulent obliger les forgerons, serruriers et maréchaux établis le long de la Nive à changer de quartier (f. 36 v°). — Les habitants de Saint-Martory demandent le rétablissement d'une foire et d'un marché dans leur ville; « la ville de Saint-Martory jouissoit autrefois du droit de foire et de marché, mais il n'en existe aucune preuve que par la tradition, les titres qu'elle en avoit s'étant perdus par la désertion de presque tous les habitans pendant une maladie contagieuse dont cette communauté fut affligée » (f. 38). — Créance du sieur Boulloc, capitaine au régiment de Rohan-infanterie, sur les fermiers de sa terre de Cabanac (f. 40 v°). — Ordre du Roi signifié aux sieurs Duverger, curé de Saint-Giours, et Balanque, prébendier à Capbreton, d'avoir à rester chez eux (f. 42 v°). — Route de Toulouse à Bayonne; élargissement de la chaussée dans la traverse d'une grande forêt entre Rabastens et Tarbes; conflit à ce sujet avec le sieur Coture, maître particulier des eaux et forêts à Tarbes (f. 45). — Rapports de service entre l'intendant et M. de Jouville, commissaire de la marine (f. 48 v°). — Arrêt du Conseil d'État, du 17 septembre 1754, autorisant la sortie des blés du Languedoc et de la Généralité d'Auch par les seuls ports d'Agde et de Bayonne; l'intendant expose les inconvénients de cette restriction : « Les transports par charoy de l'Armagnac au Mont-de-Marsan sont difficiles, les chemins n'étant pas encore faits dans cette partie. Indépendemment de la longueur, de la difficulté et des frais de transport jusques à Bayonne et Saint-Sebastien, qui est le port où le déchargement se feroit, les grains auroient 60 lieues à faire par terre pour aller en Arragon » (f. 49); — la sortie des grains est autorisée par le port d'Aspe (f. 79). — Le sieur Lamothe de Termes, commissaire ordinaire d'artillerie à Navarrenx, demande qu'il lui soit accordé un logement (f. 53). — Jeux de hasard dans les villes d'eaux : ils continuent malgré les ordonnances (f. 53 v°). — Envoi au marquis de Paulmy des plans des chapelles de la citadelle et du château neuf de Bayonne, et du fort de Socoa, avec un état des ornements (f. 57). — Attroupement séditieux à Saint-Sever d'artisans, de marchands et de bourgeois qui pénètrent de vive force dans la salle de l'hôtel de ville pour prendre part à l'assemblée de la communauté (f. 59 v°). — Exemptions et privilèges accordés au sieur Pons, marchand à Oloron, en récompense des perfectionnements par lui apportés à la fabrication de ses papiers (f. 62). — Affaire des boucheries d'Auch; l'intendant donne de nouveaux détails sur la nature et la qualité de la viande; résistance des bouchers; arrestation de l'un d'entre eux; « comme on est esclave icy des usages et des coutumes, les nouveautés, quelques avantageuses qu'elles soient, ne sont pas goûtées » (f. 63 v°). — L'évêque de Sèves, en qualité d'abbé de Simorre, demande la suppression du château de Massès, comme inhabité, inutile à l'abbaye et nuisible à la sûreté publique, étant devenu par sa situation près d'un bois une retraite de voleurs; « il résulte, dit M. d'Étigny, des éclaircissemens qui m'ont été donnés que ce château ne fait point partie de l'ancienne dotation de l'abbaye et qu'il fut baty en 1692 par M. l'abbé Langlade; il est situé sur le bord du grand chemin de Toulouse à Bayonne par la montagne, et à la sortie d'un grand bois fort épais qui dépend de l'abbaye » (f. 67). — Le sieur Montané demande la permission de construire une tuilerie à Verdun (f. 69). — Réclamation de M. de Vic, seigneur de Clermont, au sujet du chemin de l'Isle-Jourdain à Gimont (f. 70). — Enrôlement annulé par l'intendant (f. 71). — Envoi au comte d'Argenson de la croix de chevalier de Saint-Louis de feu M. de Lamarque, ancien major de la place de la Rochelle, décédé le 2 octobre 1754 à Manent (f. 73). — Conflit entre les consuls de l'Isle-en-Dodon et le sieur Mérens, procureur du Roi de la châtellerie dudit lieu (f. 74). — Le sieur Dufoussé, chanoine de Lombez, est mis, par ordre du Roi, au séminaire de Saint-Geniez en Rouergue (f. 79). — L'intendant révoque un de ses secrétaires, chargé des affaires contentieuses, accusé de recevoir de l'argent et des présents (f. 80). — Différend entre la province de Béarn et celle de Bigorre, au sujet du débit des vins; l'intendant est d'avis de faire arracher les vignes plantées dans les plaines, comme produisant de mauvais vin (f. 82 et 85 v°). — Le chevalier de Monts, capitaine au régiment de Conty-infanterie, se plaint d'une négligence de la part de l'intendant (f. 89 v°). — Mesures contre les contrebandiers (f. 90 v°). — Frais relatifs à l'arrestation du chevalier d'Esparbès de Lussan (f. 91 v°). — Le sieur Dupont, de Simorre, est proposé

pour l'école royale militaire (f. 94). — Tâches à l'entreprise pour la construction des routes en Béarn (f. 94). — Les consuls de l'Isle-en-Dodon réclament le désarmement des artisans et laboureurs qui se livrent au braconnage ; l'intendant déclare que le fait est général et il le déplore (f. 98 v°). — Réparation de la fontaine de Mauléon, pays de Soule (f. 100 v°). — Suite du procès du sieur Dumoret, maire de Bagnères (f. 107). — Le fils du sieur d'Echeparre d'Apat, et celui du sieur de Sariac sont admis à l'école royale militaire (f. 110). — Le nommé Grenier, de Lastermes, détenu aux galères depuis 1746 pour avoir assisté aux assemblées des religionnaires dans le Couserans en 1744, sollicite sa grâce ; avis favorable de l'intendant (f. 112). — Le sieur Thoron, procureur du Roi en la Sénéchaussée de Bigorre, demande que le sieur de Fornets soit continué dans les fonctions de maire de Tarbes (f. 113 v°). — Hôpital de Bayonne ; demande de divers privilèges (f. 117 v°). — Refus par le sieur Castaing, juge de Brassens, de payer ses impositions (f. 120 v°). — Décès du sieur Duvigneau, ancien capitaine au régiment de la Marine et chevalier de Saint-Louis ; ses héritiers croient pouvoir garder sa croix ; mais l'intendant la réclame (f. 125 v°). — Défense aux habitants de la Généralité de prendre des billets de loteries étrangères (f. 127 v°). — Conflit entre le sieur Lauze, maire de Fleurance, et les consuls de cette ville (f. 128). — Traitement de 500 livres accordé par les États du Nebouzan au comte d'Ercé, sénéchal dudit pays ; « ce traitement a été fondé sur la stérilité du pays et son extrême pauvreté » (f. 129 v°). — Pépinière d'Auch : « la culture de la soye commence à prendre dans ce pays, et je suis persuadé qu'elle augmentera à proportion de la distribution que je ferai faire des meuriers... J'ay l'honneur de vous envoyer (à M. de Trudaine) une petite boëte de pruneaux qui se recueillent à huit lieues d'Auch » (f. 132 v°). — Travaux à Lescar et à Lons en Béarn contre les débordements du Gave (f. 133 v°). — Construction de ponceaux provisoires sur la route d'Auch à Miramont (f. 134). — Sous-ingénieurs occupés à la levée de la carte de la route d'Espagne (f. 135 v°). — Dégradations commises par les habitants de Massat et de Boussens dans les forêts du comte de Valence et du baron de Durban (f. 137). — Enrôlement fait par le sieur de Junca, capitaine au régiment d'Auvergne (f. 139 v°). — Différend entre le sieur Paillès, major du château neuf de Bayonne, et l'aide-major de ladite ville, au sujet de l'épée du chevalier de Béon, aide-major du régiment de Boulonnais, décédé audit château neuf (f. 140 v°). — Projet de construction d'un pont en pierre à Menditte, pays de Soule, sur la rivière de Saison (f. 142). — Envoi de pièces concernant le jeune de Ladoue, aspirant à l'École royale militaire (f. 144). — Troubles dans le pays de Labourd, à l'occasion de l'établissement de bureaux pour la perception des droits sur les marchandises (f. 144). — Lettre écrite à l'intendant par le marquis de La Fresneda, de Saragosse, au sujet du transport des grains destinés à la subsistance des habitants de ladite ville (f. 149). — Congé de trois mois accordé à M. Dubarbier, commissaire des guerres à Bayonne (f. 150 v°). — Rentrée à Dax des sieurs Deyris, curé, Coupé et Domec, vicaires, qui avaient été décrétés de prise de corps pour avoir refusé les sacrements à la dame de Cressensac et à l'abbé Daillenc ; *Te Deum* entonné par une femme à l'instigation du curé, pour célébrer son retour (f. 152). — Engagement fait par le sieur de Béon, capitaine au régiment de Boulonnais en garnison à Bellisle (f. 152 v°). — Projet de vente des vieilles armes ; celles qui peuvent encore servir seront envoyées aux colonies (f. 154 v°). — Mesures proposées par l'intendant contre les contrebandiers, dont l'audace augmente tous les jours (f. 156). — Pension réclamée par le sieur Caubet, marchand à Aurignac, pour l'aider à donner de l'éducation à ses sept garçons, « qu'il a eu de suite et dont il dit que l'un d'eux, appellé Marc-Antoine, a la fleur de lis » (f. 160 v°). — Octroi perçu par l'hôpital de Saint-Léon de Bayonne (f. 165). — Le sieur Castéra, de Bayonne, demande la charge de juge-garde de la Monnaie de cette ville (f. 167 v°). — L'intendant se propose de faire recopier un vieux registre contenant les noms des communautés par subdélégations, et d'y ajouter une colonne pour y mettre les biens communaux de chaque communauté (f. 168 v°). — Le syndic général de Languedoc demande que la moitié des frais de reconstruction du pont de Cazères et de réparation de celui de Toulouse soit supportée par les Généralités d'Auch et de Montauban, conformément à l'usage et à divers arrêts du Conseil d'État ; opposition de M. d'Étigny (f. 169 v°). — Le sieur de Laborde demande le don du droit de prélation sur une portion de fiefs vendus au sieur d'Arcet par les Jacobins de Saint-Sever ; avis défavorable de l'intendant : « Le sieur d'Arcet et ses auteurs ont servy le Roy avec distinction ; son oncle, après plusieurs années de service dans les premières guerres du règne de Louis XIV, fut fait major de Bellegarde et chevalier de Saint-Louis ; un frère cadet du sieur d'Arcet étoit capitaine au régiment Royal infanterie et fut tué à la bataille de Malplaqué ; le sieur d'Arcet lui-même a servi depuis la guerre de 1688, et lorsqu'il s'est retiré par vieillesse et infirmité, il étoit major du régiment de Lorraine et chevalier de Saint-Louis » (f. 173 v°). — Construction d'un pont sur le ruisseau du Hédas par le sieur Berdoulet ; difficultés qu'il rencontre de la part des jurats de cette ville (f. 174 v°). — Renseignements sur les droits de gabelle perçus en Bigorre et sur ceux de foraine en Béarn (f. 178 v°). — Succession du sieur d'Encausse, capitaine

de grenadiers au régiment de Vexin, mort en 1741; le nommé Tinel de Lissac, soldat volontaire au régiment de Rohan, se plaint que le sieur de Labatut, capitaine de grenadiers, retient la portion qui appartient à Françoise Faudoas, sa mère, dans la succession dudit sieur d'Encausse, leur oncle commun (f. 182). — Renseignements fournis à M. Du Muy sur le sieur Louis de Sariac de Pouchentut, seigneur de Pouchentut (ou Puissentut), village dépendant de la paroisse de Homps, capitaine réformé à la suite du régiment de Guyenne, né de père et de mère calvinistes. « Il avoit quatre sœurs, dont trois passèrent en Angleterre lors de la révocation de l'Édit de Nantes; elles profitèrent de l'absence du sieur de Sariac, leur frère, qui pour lors étoit à son régiment, pour vendre tous les bestiaux de ses métairies et emporter tout ce qui étoit dans sa maison. Le dérangement qui en résulta pour le sieur de Sariac fut au point qu'il ne lui a pas été possible depuis de se rétablir des pertes qu'il fit dans cette circonstance. A la paix de Rastalt, il fut réformé, et de retour chés lui il se maria et devint père de onze enfans dont cinq garçons et six filles. Quoyque né protestant, il a fait élever ses enfans dans la religion catholique; luy-même, ayant reconnu ses erreurs, en a fait abjuration de bonne foi... Son fils aîné, capitaine réformé à la suite des volontaires de Flandres, et qui a très bien servi pendant la dernière guerre, est celui de ses enfans qui lui est le moins à charge, mais il lui en reste dix auxquels sa situation ne lui permet pas de donner une éducation convenable à leur naissance, le sieur de Sariac étant un très bon gentilhomme, parent ou allié de ce qu'il y a de mieux dans le païs... » (f. 182 v°). — Réparations à l'hôtel de la Monnaie de Pau (f. 186). — Révolte des habitants du village d'Oroix en Bigorre contre leur seigneur, le sieur de Fornets; triste rôle du curé d'Oroix dans cette affaire (f. 188 v° et 228 v°). — Revue de la maréchaussée de la Généralité par l'intendant (f. 190 v°). — Mme de Carrery demande que le nouveau chemin de l'Isle-Jourdain à Gimont soit abandonné pour s'en tenir à réparer l'ancien; avis défavorable de l'intendant (f. 192 v°). — Établissement d'une pépinière de mûriers à Saint-Gaudens proposé par le sieur Lauvergnat, inspecteur des manufactures (f. 193). — Procès entre les consuls d'Auch et le Bureau des finances, au sujet des terrasses construites ou à construire dans la partie de la ville où passe le chemin de Toulouse à Pau, Bayonne et Bordeaux (f. 195 v°). — Le sieur Deville, subdélégué de l'intendant à Grenade, est insulté par le second consul dudit lieu (f. 198). — Le sieur Crouset préside les États de Nébouzan, à la place du comte d'Ercé, malade; décès dudit comte d'Ercé (f. 198 v°). — Un des fils de M. de La Barthe de Giscaro est proposé pour l'École royale militaire (f. 199). — Les directeurs des monnaies de Bayonne et de Pau sont soupçonnés de prévarication en ce qui concerne le « surachapt » (f. 200). — Le sieur Bélart, aide-major dans les bandes béarnaises, demande à arrenter un terrain dit les Casterasses, situé dans la paroisse de Monein (f. 200 v°). — Abus dans la fourniture du sel en Nébouzan; privilèges de ce pays sur ce point: « Le pais de Nebousan a le droit d'user du sel gabellé ou non gabellé sans payer aucuns droits de foraine »; la consommation annuelle du sel en Nébouzan est réglée à 2,200 quintaux (f. 201 et 206 v°). — Le comte d'Espie, ancien capitaine au régiment de Picardie, demande le commandement des troupes qui pourraient être mises en garnison à Muret, dont il avait acquis le gouvernement en 1748; « les gouvernemens de la nature de celui de Muret sont des charges municipales; la plus grande partie des particuliers qui ont acheplé de pareils offices ne sont que des bourgeois et gens un peu aisés des villes pour lesquelles il a été créé des gouverneurs »; avis défavorable de l'intendant (f. 209). — Le sieur Balis, négociant à Orthez, « un des plus obstinés calvinistes du Bearn », demande qu'on lui rende sa fille, qui est au couvent des Ursulines de Dax et qui veut entrer en religion; avis défavorable de l'intendant (f. 211). — Démence du sieur Bernard Baigneris, pourvu d'une demi-prébende au chapitre du Mas-d'Agenais; « ce pauvre ecclésiastique est errant tantôt dans un lieu tantôt dans un autre et faisant partout mil extravagances; il vouloit il y a quelque tems assiéger la ville d'Auch, il étoit pour lors général d'armée, ses dispositions étoient faites pour les attaques, et il me mit dans sa confidence par deux différentes lettres » (f. 213). — Le tambour du régiment de Mailly, en garnison à Bayonne, est chargé d'enseigner les nouvelles batteries aux trois tambours des bataillons de milice d'Auch, de Saint-Sever et de Saint-Gaudens (f. 214). — Les consuls et habitants de Saint-Beat demandent la confirmation de leurs privilèges : « La ville de Saint-Beat fut totalement incendiée il y a 35 ans; tous les titres de la communauté qui étoient dans les archives furent brulés, et c'est avec beaucoup de peine que les consuls sont parvenus à découvrir ceux que j'ay l'honneur de vous envoyer et qui ont été trouvés à Toulouze, à Pau et à Montauban... Suivant le titre primordial de l'année 1469, ces habitans ont le droit de tenir des foires et marchés... La ville de Saint-Beat, en tems de guerre avec l'Espagne, est la place d'armes et l'entrepôt de toutes les provisions et munitions; c'est aussi l'endroit où l'on assemble les troupes pour former les sièges de Castillon et de Benasque, et pour contenir les miquelets qui viennent ravager les vallées de Luchon, Larboust, Douil et partie du pais de Commenges... » (f. 215). — Suite du procès entre le sieur Dumoret et la communauté de Bagnères (f. 219). — Renseignements sur le droit de foraine en Béarn, fournis par le sieur Duperche, directeur des domai-

nes à Pau (f. 221 v°). — Débordement de l'Adour, de la Bidouze et autres cours d'eau de la subdélégation de Dax; accidents causés par l'inondation (f. 228). — Les maire et consuls de Tarbes demandent la concession du terrain situé entre le rempart et le fossé de cette ville, en faveur des habitants du quartier appelé Rue-Longue (f. 231 v°). — Poursuites exercées par le sieur Destremau, ancien consul du Houga, contre le sieur d'Estalenx, lieutenant à la suite du régiment de Noailles cavalerie, qui l'avait frappé avec une canne; les deux frères dudit sieur d'Estalenx, gardes du Roi dans la compagnie de Noailles, réclament l'autorité du comte de Saint-Florentin pour faire cesser ces poursuites (f. 234).

C. 6. (Registre). — In-folio, 235 feuillets, papier.

1755. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 25 mars au 12 novembre 1755 (tome VI). — Le sieur Vincent, prêtre de la ville de Grenade, veut fonder un établissement moyennant une somme de 12,000 livres; il y renonce par suite des obstacles suscités par le curé de Grenade (f. 4 v°). — Le sieur de Brocas, ancien capitaine au régiment de Foix, demande la permission de vendre au sieur de Morain la seigneurie de Tanpoey, moyennant une rente viagère de 2,400 livres (f. 5). — Le fils du feu comte d'Ercé, âgé de 28 ans, sollicite la charge de gouverneur-sénéchal de Nébouzan qu'avait occupée son père (f. 6 v°). — Éclaircissements fournis par l'intendant au sujet des soupçons contre les directeurs des monnaies de Bayonne et de Pau; il ne croit pas ces soupçons fondés : « Il passe à Bayonne une quantité prodigieuse de matière d'or et d'argent d'Espagne et de Portugal; les négocians de tous les ports du royaume qui font le commerce des isles y tirent de l'or de Portugal, de même que les villes de Paris et de Lyon pour leurs monnaies ou pour leurs manufactures... L'or de Portugal vaut à Bayonne de 710 à 712 livres le marc, et les piastres 48 livres 4 sous » (f. 8). — Droits de péage à Montesquiou, Riguepeu et Estipouy, appartenant à M. de Bombarde de Beaulieu (f. 14). — Sommes dues par les officiers du Parlement de Navarre aux héritiers de M. de Marca (f. 14). — Prolongation de congé demandée par le sieur de Serres, lieutenant de grenadiers au régiment de la Couronne (f. 14). — Le sieur de Lanoue est proposé pour l'École royale militaire (5ᵉ classe) (f. 16). — Le sieur Lafargue, curé de Jurançon, demande à assister aux délibérations de cette communauté en qualité de voisin (f. 16 v°). — Le sieur Mauriol, supérieur des prêtres de la Mission établis à Buglose et seigneurs de la baronnie de Poy, revendique le droit de haute, moyenne et basse justice dans les hameaux de Pouillouant, Naubiel, Hauriet et Higuet qui font partie des paroisses de Gourbera et d'Herm, et le droit de moyenne et basse justice dans la paroisse de Tethieu; procès à ce sujet avec les officiers de la Prévôté de Dax; — autre procès entre les mêmes officiers et le sieur de Cès, touchant la moyenne et basse justice dans le lieu d'Ossages et la haute justice dans le quartier de Larrejan, dépendant de la paroisse de Mouscardès (f. 17 v°). — L'intendant informe le contrôleur général qu'il n'y a aucunes communautés d'arts et métiers dans son département, et qu'il est libre à tout marchand ou artisan de s'établir où il lui plaît (f. 22 v°). — Le sieur Catherinot est nommé sous-ingénieur des ponts et chaussées dans la Généralité d'Auch (f. 27 v°). — Incendie de pignadas d'une étendue de près de dix lieues dans le Marensin; plusieurs villages et un grand nombre d'habitants et de bestiaux sont la proie des flammes (5 avril 1755) (f. 28 v°). — Les sieurs Leclerc et les demoiselles de Saint-Faust demandent la permission de vendre une partie de leurs immeubles (f. 30 v°). — États de Nébouzan; renseignements sur les commissaires adjoints au sénéchal de Nébouzan : Gérand de Fabien, juge de la vicomté de Nébouzan, tint l'assemblée des États en 1635, en l'absence du comte de Rabat, sénéchal de Nébouzan; Jean-Jacques de Fabien, successeur de Gérand dans la charge de juge, tint les assemblées des États en 1690 et 1692; Julien de Sède, qui avait remplacé Jean-Jacques de Fabien comme juge, tint l'assemblée en 1717; le même juge reçut et installa le comte d'Ercé; Roger de Fabien, successeur du sieur de Sède, étant instruit que le comte d'Ercé voulait nommer un lieutenant d'épée pour tenir l'assemblée des États en 1724, fit ses représentations au marquis de Lavrillière; Blaise Gerac, successeur de Roger de Fabien, tint l'assemblée des États en 1739. Il résulte de ces éclaircissements que les juges de Nébouzan sont les lieutenants-nés du sénéchal (f. 31 v°). — Nouveaux renseignements sur M. de Sariac : « Le sieur de Sariac n'a point fait d'abjuration publique, cette formalité ne s'observe point dans mon département et n'est, je crois, exigée que dans la seule province d'Alsace, où l'on professe librement les religions luthérienne et calviniste » (f. 35). — M. de Vigier, capitaine au régiment de cavalerie des Salles, demande la permission de percer une porte dans la ville de Monfort : « La ville de Monfort est ouverte presque de tous côtés par les brèches qui ont été faites à ses murs » (f. 36). — Procès entre les officiers de l'Élection des Lannes et le sieur Hutel, greffier de cette juridiction (f. 37). — Incendies dans les « pignadars » du Marensin, à Rion, Magescq et Saint-Vincent, par l'imprudence des charbonniers. « Feu M. de Colbert fit venir en 1670 deux ouvriers de Norwège pour enseigner aux habitans des Landes la manière d'exploiter leurs pins ou pignadars et d'en tirer le goldron...

M. d'Aguesseau, qui étoit intendant de Bordeaux dans ce tems-là, fit des reglemens sur la manière de fabriquer cette marchandise, et ils furent autorisés par arrêt du Conseil de l'année 1672. Cette fabrication s'est considérablement étendue depuis ; elle se porte depuis Bayonne jusques dans le Médoc, le long de la coste et jusques a trois, quatre, cinq et six lieues dans les terres... » (f. 43). — Le sieur de Saint-Martin Lacaze, gentilhomme, demande la permission d'établir une verrerie dans les environs de Bayonne ; avis favorable de l'intendant (f. 50 v°). — Le sieur David de Matheu, originaire de Jurançon, sollicite l'office de général provincial des monnaies au département de Pau (f. 52). — Altercation entre le sieur Dusan, bourgeois de Beaumont-de-Lomagne, et le sieur Ducos, commandant du bataillon de milice de Cahors (f. 52 v°). — Grêle tombée le 6 mai 1755 à Pavie, Auterrive et Durban (f. 53 v°). — Nouvel incendie dans les Landes à l'Esperon et Onesse (f. 54). — Requête des consuls de Villelongue relative à la répartition des impôts : « Il est de règle presque générale dans toutes les parroisses des vallées qui dépendent de la Bigorre que le tiers de la taille soit reparty sur les biens-fonds, un autre tiers sur les foyers et maisons, et le troisième sur les bestiaux » (f. 57). — Différend entre les maîtres perruquiers de Bayonne et ceux du bourg du Saint-Esprit (f. 59). — Procès intenté aux destructeurs de la pépinière du Nébouzan (f. 61). — Les apothicaires de Bigorre demandent l'homologation de leurs statuts (f. 64 v°). — Octroi de Cazères ; « la ville de Cazères est l'entrepôt où aboutissent toutes les denrées des pays et endroits circonvoisins, telles que les grains du bas Armagnac que l'on transporte en Béarn, les vins et eaux-de-vie de Bigorre, qui vont à Bayonne par les ports de Mondemarsan et de Saint-Sever » (f. 66). — Différend entre M. de Giscaro, seigneur de Labatut, et les habitants dudit lieu, au sujet des droits d'usage dans un bois appelé la Barthe (f. 71 v°). — Le sieur de Mellis, ancien capitaine au régiment de Foix et lieutenant de maréchaussée, sollicite la croix de Saint-Louis (f. 73 v°). — Montant des pertes totales causées par les incendies de pignadas dans le Marensin : 835,458 livres (f. 77 v°). — Le président de Gassion, engagiste du moulin de Pau, demande la démolition d'un pont de bois construit en 1749 sur le canal dudit moulin et servant à entrer dans la cour de l'hôtel des monnaies (f. 84). — Le sieur Loguet, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Généralité de Caen et ancien ingénieur de la Généralité d'Auch, se plaint de la saisie de 24 sacs de froment opérée à son préjudice par les jurats de Pau (f. 86 v°). — Le sieur Barrès, marchand à Bassoues, est chargé de prendre soin « du gentilhomme du nom de Pardaillan, dont M. de Roquepine vous a représenté le triste état » (f. 90 v°). — Nogaro : suite du procès Barrière (f. 92). — M. Boyer Drudas demande l'érection en marquisat de sa seigneurie de Sauveterre avec union de la terre d'Espaon et du domaine contigu dans la terre de Mirambeau (f. 92 v°). — Conflit entre le maire et les consuls de Bagnères au sujet des boucheries (f. 99 et 117 v°). — Plaintes du sieur Du Rou, officier dans les troupes de la Louisiane, contre son père, qui le laisse dans le dénuement (f. 103). — Les tisserands de la vallée d'Ossun refusent de laisser visiter leurs métiers par les gardes jurés du bureau de Lourdes ; violences et voies de fait (f. 104 v°). — Renseignements sur l'état des cinq sénéchaussées du Béarn : « Il n'y avoit anciennement qu'une sénéchaussée pour toutte la province de Bearn à Pau ; elle étoit composée du juge et de deux officiers qui jugeoient conjointement. L'incommodité qui en résultoit pour les habitants qui étoient éloignés de cette ville fit prendre le party d'établir deux autres sénéchaussées, l'une à Orthez et l'autre à Oloron, et l'on choisit pour juges de ces nouveaux sièges les deux officiers qui jugeoient à Pau conjointement avec le juge, qui se trouva seul par conséquent. Par succession de tems on créa deux autres jurisdictions semblables à Morlaas et à Sauveterre, où l'on ne mit pareillement qu'un seul juge... » (f. 106 v°). — Envoi de l'acte de notoriété qui supplée à l'enregistrement de l'abjuration du sieur de Sariac ; « il contient la déclaration du sieur Solirène, curé de Montaut, qui fut chargé dans ce temps par les vicaires généraux de l'évêché de Lectoure, en 1721, d'instruire le sieur de Sariac » (f. 107 v°). — Notaires : leur nombre est trop grand ; l'intendant pense qu'un notaire serait suffisant pour 300 feux (200 dans les villes ou communautés où il y a des marchés) (f. 110 v°). — Le syndic de la communauté de Cassagnabère se plaint qu'on ait refusé d'admettre dans les deux dernières assemblées des États du Nébouzan le député de cette communauté nommé Jacques Martin ; « le lieu de Cassagnabère est sans contredit chef de châtellenie, il a le droit d'envoyer un député aux États de Nebouzan... » (f. 112). — Projet d'arrêt ayant pour but de permettre l'entrée du sel de Béarn ou de Salies dans la ferme du « convoy » (f. 115 v°). — L'évêque de Tarbes, en sa qualité de président des États de Bigorre, envoie une députation composée de l'abbé de Monlezun, de M. de Lussan, du chevalier de Lussan, etc., pour complimenter à son passage à Montauban le comte d'Hérouville, nommé au commandement de la Guienne (f. 117). — Réclamation des habitants de Caraman, touchant la capitation (f. 120 v°). — Le sieur Delgard demande l'autorisation de fouiller des mines de cuivre dans le haut Couserans, depuis Saint-Girons jusques au port d'Ornlus, frontière d'Espagne. « Il est certain qu'il y a de ces sortes de mines dans le haut Couserans, sur les montagnes de Rose, Augistrou, Porteu, Seix et Augiren. Un étranger y fit travailler avec quelque succès en 1720, mais il se dégouta

et disparut. Le sieur Colin et le chevalier Lambert, anglois, vinrent ensuite munis d'une concession de feu M. le duc, mais, rebutés de leur entreprise, ils se retirèrent après avoir étendu leurs recherches sur les montagnes de Comminges. Les sieurs Crouset frères, habitans de Saint-Gaudens, succédèrent à ces deux étrangers et obtinrent une nouvelle concession, et après plusieurs expériences ils cédèrent leurs privilèges au sieur Thoin, parisien. Ce dernier avoit établi le centre de ses entreprises à Sarrancolin, où il avoit des bois en abondance et de belles eaux, au lieu que le bois est rare en Couzerans... » (f. 122). — Visite des étoffes ; conflit à ce sujet entre le sieur Carjet et le sieur Lormy, visiteur au bureau de Bayonne pour le duc de Gramont (f. 125). — Incendies du Marensin : envoi d'un état des maisons brûlées et d'un devis estimatif des frais de reconstruction s'élevant à 41,414 livres (f. 128 et 197 v°). — Les sieurs Saint-Marc et Bergogné, de Layrac, demandent l'autorisation de construire un moulin à nef ou bateau sur la Garonne (f. 129). — Nouveaux renseignements sur les droits perçus sur les marchandises, dont se plaignent les négociants français établis à Pampelune (f. 131). — Secours demandé par M. Dusault, conseiller au Parlement de Bordeaux, à qui l'incendie des pignadas du 5 avril 1755 avait causé une perte de 40,000 livres (f. 136 v°). — Les Carmélites d'Auch demandent l'autorisation de construire un bâtiment sur un terrain communal, à côté de la maison du sieur de Laborde, sur la place de la Porte-Neuve ; cette construction, dit M. d'Étigny, est nécessaire pour « l'embellissement de la ville d'Auch et surtout de la place qui en fait le principal ornement » (f. 139). — Plainte du sieur de Gargas, de l'Isle-Jourdain, contre le sieur Bernier, receveur des tailles à Grenade (f. 142 v°). — Le sieur Laporte, lieutenant d'invalides de la garnison de Hendaye, demande à retourner à l'Hôtel (f. 142 v°). — Comptes du sieur Duboucher, receveur des tailles de l'Élection des Lannes ; il est débiteur, entre autres sommes, de 4,000 livres aux sieurs Mosmans et Beckwelt, banquiers à Paris (f. 143). — Le chapitre de Saint-Orens d'Auch demande l'autorisation de construire un moulin, en société avec le sieur Danglade, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Toulouse. « De quatre moulins qu'il y avoit dans le territoire d'Auch, il n'en subsiste plus que deux, par la destruction du moulin du chapitre de Saint-Orens et l'inactivité forcée de celuy du sieur Danglade, causée, ainsi que la destruction de l'autre, par la construction d'un nouveau pont sur la rivière du Gers ; ceux qui restent apartienent l'un à M. l'archevêque et l'autre au chapitre de la cathédrale » (f. 155). — Le « menu peuple » de Dax ne veut recevoir que pour 6 liards les pièces de 2 sous un peu usées (f. 156 v°). — Comptes des jurats de Navarrenx ; reliquat de 18,882 livres (f. 157 v°). — Contestation entre l'abbé, le prieur et les religieux bénédictins de Saint-Savin, d'une part, et les communautés de la vallée de Lavedan, d'autre part, au sujet des droits seigneuriaux prétendus par les premiers sur cette vallée (f. 161). — Renseignements sur la récolte de 1755 : « Les vignes étoient passables au mois de juillet, mais il a fait depuis de si grandes sécheresses que le raisin n'a point profité... Les orages qui ont fait le plus de mal sont ceux des 26 avril, 6 et 9 may, 4, 14 et 20 juin ; 177 paroisses en ont été affligées, dont 82 dans la seule Élection de Comminges, 43 en Astarac, 25 en Lomagne, 16 en Armagnac, 6 en Rivière-Verdun et 5 dans les Lannes » (f. 161 v°). — Le sieur Étienne Saint-Guirons, notaire à Mont-de-Marsan, demande à transférer sa résidence à Roquefort-de-Marsan ; avis défavorable de l'intendant : « Cette ville (Roquefort) n'est composée avec sa jurisdiction que de 217 feux » (f. 166). — Procès de la communauté de Massat contre MM. de Valence et de Durban et Mme de Sabran (f. 167). — Procès entre la communauté de Fousseret en Languedoc, celle de Montoussin dans la Généralité d'Auch et le sieur de Rabaudi, seigneur dudit Montoussin, au sujet de la fixation des limites de ces deux communautés (f. 169). — Il est fait défense au sieur Vinssac, juge du Mas-Grenier pour M. l'abbé de Belsunce qui en est seigneur en qualité d'abbé de l'abbaye du lieu, de présider les assemblées de la communauté, conformément à l'article 3 du règlement du 22 décembre 1744 (f. 171). — Différend entre le sieur Lamalatie, procureur du Roi en la judicature de Fleurance, et le sieur Comin, touchant le redressement du ruisseau de Lauze (f. 171 v°). — Conflit entre les jurats de Dax et M. de Touras, directeur des fortifications, au sujet des arbres des remparts de ladite ville : « Cette ville est sans la moindre fortification et son enceinte, que l'on atribue aux Romains, est comme celles qui se remarquent encor dans quelques unes des anciennes villes ; il est vrai que ce qui ne fesoit autresfois qu'un simple mur a été terrassé » (f. 179 v°). — Accusations portées contre le P. Grisard, religieux cordelier et aumônier de la citadelle de Bayonne ; l'intendant le disculpe (f. 183 v°). — Le sieur Simon, visiteur général des postes, constate le mauvais état des ponts de Labarce et de Belloc (f. 185). — Ordonnance contre les tanneries particulières (f. 185 v°). — Le presbytère d'Auvillars menace ruine (f. 187). — Gratification accordée à la demoiselle Paule de Sariac (f. 189). — Différend entre les nommés Joannès d'Etcheparre et Joannès Minaberriet, du lieu de Mongelos, et les habitants de la paroisse de Gamarthe, pays de Cize, en basse Navarre, au sujet d'un terrain communal (f. 190). — Protestation de plusieurs habitants du faubourg de Pau contre l'adjudication d'un terrain communal dans le lieu dit le Pontlong, faite en faveur du sieur Maviel, ancien jurat (f. 199 v°). — Confiscation des

monnaies vieilles et étrangères qui se trouvent dans les démolitions ou dans des lieux ignorés (f. 208 v°). — Le sieur Du Pesqué demande que sa fille soit enfermée au couvent de Castelnau pour empêcher son mariage avec un jeune homme, fort riche et petit-fils d'un capitoul de Toulouse; avis défavorable de l'intendant (f. 211 v°). — Le syndic général des États de la basse Navarre demande que les habitants de ce pays soient autorisés à transporter librement leurs grains en Espagne; opposition de l'intendant (f. 213). — Contestations entre les procureurs de Parsans, le procureur général et les officiers du Parlement de Pau; l'intendant s'adresse à une personne du pays pour se faire expliquer le fors ou coutume de Béarn, dont la langue ne lui est pas familière (f. 213 *bis*). — Bouviers et bœufs tués par la foudre dans les Landes (f. 215 v°). — Réformes proposées dans la fabrication des étoffes; les fabricants de la Généralité demandent la suppression de la laine appelée Briston (f. 216 v°). — Le marquis d'Espagne prête serment entre les mains de l'intendant comme gouverneur du comté de Nébouzan (f. 218). — Décès du sieur de La Baune-Bascous, receveur des tailles de l'Élection d'Armagnac pour les exercices impairs; l'intendant propose pour le remplacer le sieur Jean-Dominique Sentez, premier commis de cette recette (f. 221). — La communauté de Habas demande d'être rétablie dans la jouissance d'un marché hebdomadaire qui lui avait été octroyé par lettres patentes du 3 février 1638 et dont elle avait fait l'abandon en faveur du sieur Desperiès (f. 222 v° et 230 v°). — Somme de 62 livres réclamée par le nommé Nicolas, concierge des prisons de Marseille, pour droit de geôlage et fournitures faites au chevalier d'Hiarce, ancien officier au régiment d'Artois (f. 232). — Négligence du sieur Picamilh, subdélégué de l'intendant à Pau; M. d'Étigny prend le parti de le remercier et de lui donner un successeur (f. 234 v°).

C. 7. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1755-1756. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 12 novembre 1755 au 3 avril 1756 (tome VII). — Le sieur Dunogué, subdélégué à Mont-de-Marsan, étant devenu infirme, l'intendant nomme à sa place le sieur de Mesmes, qui avait été déjà subdélégué à Aire et qui était venu s'établir à Mont-de-Marsan (f. 8 v°) — Le sieur de Lafitte-Montégut, seigneur de Couloumé-Paris, au comté de Pardiac, demande que cette communauté soit désunie du consulat de Beaumarchés quant à la taille, pour former à l'avenir un taillable particulier (f. 9 v°). — Créances de Mme de Montpellier sur la ville de Bayonne (f. 10 v°). — Les Augustins de Bayonne demandent la permission d'acquérir une maison pour achever leur cloître (f. 13). — Le sieur Arnaud Comin offre 200 livres aux parties casuelles pour un office de notaire à Lectoure: « Lors de la réduction des offices de notaires, il en fut réservé six pour la ville de Lectoure, dont quatre seulement sont exercés aujourd'huy, les deux autres sont vacants par le décez des titulaires, et c'est l'un d'eux que le s. Comin veut lever » (f. 15 v°). — L'intendant demande que le chemin d'Oloron à Iacca par la vallée d'Aspe soit continué en Espagne, « pour ne pas rendre inutiles les grands travaux qui ont été faits de ce côté icy »; il prie M. de Trudaine d'en parler à l'ambassadeur d'Espagne à Paris (f. 16). — Le sieur Moracin, subdélégué à Bayonne, sollicite un emploi pour son fils qui va rejoindre son oncle aux Indes (f. 17 v°). — Mesures proposées par l'intendant pour augmenter les revenus de la ville de Bayonne et lui permettre de payer ses dettes (f. 19). — Le sieur de Montgoubert, sous-brigadier des gardes du corps du Roi, demande le congé définitif du fils de sa femme, le sieur Puisun, soldat dans le régiment de Caraman dragons, et neveu du chevalier de Puisun, brigadier des armées du Roi, ce jeune homme étant issu d'une famille noble d'Orthez qui était allée s'établir au Havre (f. 26 v°). — Projet d'arrêt d'après lequel les chirurgiens pourront être admis comme notables bourgeois dans les charges municipales (f. 30 v°). — Château de Belloc en Béarn: « Par lettres patentes du mois de juin 1621, le Roy ordonna que le château de Belloc, dont les calvinistes du Béarn s'étoient emparés et qui avoit été pris sur eux, seroit démoli et qu'en reconnaissance des services rendus à S. M. par Abraham de Pilles, capitaine de ce chateau, et pour le récompenser de la perte qu'il faisoit de cette charge par cette meme démolition, don luy fut fait tant des pierres et matériaux qui en proviendroient que des fonds et propriété de la place, circuit, enceinte et fossez, pour par luy, ses hoirs et ayant-cause en jouir en toute propriété et tenir le tout à foy et hommage comme terre noble, au devoir d'un fer de lance doré et à la charge de faire faire la démolition du château à ses dépends; par d'autres lettres patentes du mois d'aoust 1622, le Roy ayant fait vérifier par le sieur de Poyanne, lieutenant général en Béarn, si le sieur de Pilles avoit fait démolir le château de Belloc, et ayant été justifié par l'attestation de cet officier que cette démolition avoit été faite et que le château se trouvoit dans un tel état qu'il ne pouvoit plus préjudicier au service du Roy, S. M. déclara être contente et satisfaite de la commission dont elle avoit cy-devant chargé le capitaine de Pilles consernant cette démolition, et luy en donna décharge, en confirmant le don porté par les précédentes lettres patentes et en luy permettant de bâtir sur la place du château ce qui seroit nécessaire pour son logement ». L'un des descendants dudit sieur de Pilles est

accusé d'avoir fait fermer une brèche et mis ainsi le château en état de défense ; ce fait est reconnu faux (f. 35 v°). — Cessation de paiement d'une pension accordée en 1748 pour faire élever la demoiselle de Roux dans la religion catholique au couvent de Notre-Dame de Pau (f. 38). — Établissement d'une loterie royale (f. 38). — La communauté d'Auch fait don aux Carmélites d'un terrain sur la Porte-Neuve, moyennant une redevance de 10 sous par an (f. 38 v°). — Réunion de religionnaires « sur les confins des territoires de Sainte-Susanne et de Salles-Mongiscard ; il s'est trouvé à cette assemblée beaucoup de monde de toutes les parroisses à deux lieues à la ronde, surtout une grande quantité d'Orthez ; plusieurs étoient armés de fusils et de pistolets pour escorter le prédicant, qui avoit, dit-on, couché la veille chez le sieur Ségalas, de Salles-Mongiscar, et où il se retira le soir même de l'assemblée » (f. 39 et 73). — Plaintes des compagnons charpentiers de Bayonne contre les maîtres charpentiers, touchant le prix des journées, etc. (f. 42 v°). — Les habitants de Campan demandent qu'une somme de 3,000 livres, déposée entre les mains du receveur général des domaines et provenant du prix de 500 arbres coupés dans leurs forêts pour le service de la marine, soit employée à la réparation de leur église et au paiement de leurs dettes ; parmi ces dettes figure une somme de 923 livres restant due au nommé Ferrest, sculpteur, pour travaux faits à l'église en 1749 (f. 46). — Réparations à faire au clocher, à la halle, à la maison commune et aux boucheries d'Ibos ; nécessité d'amener l'eau dans ce lieu : « On est dans l'obligation de mener les bestiaux jusques dans le territoire de la ville de Tarbe pour les abreuver » (f. 48). — Dette de la dame de Balzac de Saint-Paul, demeurant au château de la Roque, à Auvillars (f. 51). — Le sieur Darros, capitaine de cavalerie, réclame le remboursement de sommes par lui avancées pour l'entretien d'un cavalier de sa compagnie, fils du sieur Cazeneuve, négociant à Marciac ; « on lui avoit acheté des vestes d'écarlate, des culotes de panne et des chemises à 8 livres pièces » (f. 52). — *Te Deum* chanté dans la cathédrale d'Auch en action de grâce de l'heureuse délivrance de Madame la Dauphine (14 décembre 1755) (f. 54). — Élection de M. de Navailles comme syndic de la noblesse des États de Bigorre (f. 54 v°). — Renseignements sur les États de la basse Navarre : « Ces États n'ont rien de commun avec ceux du Béarn, et les affaires s'y traitent par des principes différents ; presque toutes les impositions s'y font à titre de don gratuit... ». Le marquis de Lons demande que ces États soient tenus en novembre (f. 55). — Nouvel établissement de haras dans la Généralité d'Auch proposé par M. Filhol, capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, demeurant à Auch ; les constructions d'écuries et de bâtiments et l'achat des étalons et des baudets sont estimés 260,000 livres (f. 58). — Exploitation des forêts des Pyrénées (f. 62). — Grand nombre de contraventions aux arrêts du Conseil concernant la liberté de la navigation sur les rivières de la Généralité, liberté entravée par l'établissement de nombreuses digues (f. 69). — Renseignements sur la ville d'Eauze et sur sa judicature : « La judicature d'Eause est actuellement composée de trois communautés qui sont les villes d'Eause et de Manciet et le village de Bretagne... La ville d'Eauze est la seconde de l'Élection d'Armagnac et composée d'environ 1,800 communians ; il y a marché toutes les semaines et plusieurs foires dans le cours de l'année. Manciet est un endroit assez considérable qui dépend de la même Élection ; il s'y tient de même un marché chaque semaine et différentes foires, et il est composé d'environ 800 communians. Quant à la communauté de Bretagne, elle ne contient qu'environ 400 communians... » (Il était question de supprimer la judicature d'Eauze) (f. 75 v°). — Différend entre les maire et échevins de Bayonne et le chapitre du bourg du Saint-Esprit au sujet de la seigneurie de ce faubourg. « La ville de Bayonne s'apuye sur le don qui luy a été fait par le roy Charles VIII de la seigneurie dont il s'agit par lettres patentes de 1483 » (f. 78 v°). — Reconstruction du clocher et refonte des cloches de Verdun-sur-Garonne (f. 81 v°). — Réunion de religionnaires en Béarn : « Quelques curés du pays m'écrivent en particulier, entr'autres celuy d'Orthez, qui vient de me donner avis que le sieur Lagouardère, habitant de cette ville, recevoit fréquemment par la poste des lettres timbrées de Nîmes et que chacune paroissoit en contenir une autre, ce qui lui a fait naitre l'idée que cette seconde lettre pouvoit être pour le predicant ». Le curé propose d'intercepter ces lettres afin de découvrir le prédicant ; l'intendant demande des ordres à ce sujet (f. 85 et 102). — Créance du chevalier de Saint-Estevan, lieutenant-colonel du régiment de Salucces cavalerie, sur la ville de Bayonne (f. 86 et 180 v°). — Logement à Fleurance de deux compagnies du régiment Royal dragons, nouvellement arrivé dans la Généralité d'Auch ; différend à cette occasion entre le sieur Lauze, maire de Fleurance, et la demoiselle Cornet, assistée du sieur Goulard, bourgeois d'Urdens ; le sieur de Marignan, lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auch et subdélégué de l'intendant, est envoyé à Fleurance pour instruire cette affaire (f. 87).

1756. — Le sieur de Livron demande l'érection en baronnie de sa terre et seigneurie de Livron et du fief et maison noble de Hours, situés en Béarn (f. 91 v°). — La demoiselle de Serres de Lassalle, de Mauvezin, demande que sa sœur cadette soit mise dans le couvent de Grenade pour y être élevée dans la religion catholique ; « cette jeune demoiselle n'a aucun principe de religion ny catholique ny calviniste, quoique sa mère professe la dernière » ; l'intendant propose de la mettre au couvent de Saint-Joseph de la

rue de Camarade, à Auch (f. 93). — Procès entre le seigneur et les habitants du village d'Oroix. « Je fais, dit M. d'Étigny, tout ce que je puis pour éviter des frais aux communautés de mon département, même aux particuliers qui ont des affaires à l'Intendance, en faisant de fréquents voyages à Pau, à Bayonne, et ailleurs. Le bien et l'avantage de ma Généralité sont les seuls points qui me guident, et je n'épargne pour cella ny peines ny dépenses. C'est avec une véritable mortification que je ne puis me dispenser quelquefois de prononcer des condamnations.... » (f. 93 v°, 106 v° et 145). — Demande d'affièvement de terrains situés le long des murs de Lescar (f. 98 v°). — Projet de construction d'un canal pour amener l'eau de l'Arros à Betplan; placet du marquis de Monlezun à ce sujet (f. 102 v°). — Construction d'une maison par les Cordeliers sur la place de la Porte-Neuve, à Auch (f. 104). — Adjudication, en faveur du sieur Garros, d'une des deux places vaines et vagues, situées au bout de la ville de Pau, dans le territoire de la communauté de Jurançon (f. 104 v°). — État des récoltes en décembre 1755 et janvier 1756 (f. 105 v° et 138). — Les officiers du Bureau des finances d'Auch demandent la suppression de l'office de président et la création d'un neuvième office de trésorier; renseignements sur les membres du Bureau et leurs parentés (f. 111). — Coupe de chênes pour la marine dans les forêts de la communauté d'Azereix en Bigorre (f. 119). — Meurtre commis à Bourret par deux soldats du régiment de Piémont, compagnie de Cabirole (f. 120 v°). — Le sieur de Castelbajac, seigneur de Pomaret, demande que sa fille soit enfermée au couvent des Religieuses de Saint-Aignan, diocèse de Montauban (f. 122 v°). — Dettes de la communauté de Lourdes (f. 123). — Demande d'affièvement d'un terrain communal à Tarbes, pour le sieur Grabot, marchand (f. 126 v°). — Différend entre les habitants de Charrite et ceux de Lacarry, au sujet d'un terrain appelé Etchemendia (f. 129). — Reconstruction et agrandissement de l'église de Gourdan (f. 134). — Communauté de Sedze en Béarn : « ... Elle étoit tenue de payer les gages d'un régent, dit M. d'Étigny, mais elle est actuellement dispensée de cette charge par la supression que j'en ai fait, ainsi que dans un très grand nombre de communautés de mon département, conformément à la décision de M. le contrôleur général » (f. 135 v°). — Le sieur de Caumia de Baillenx demande que sa terre d'Andrein et les deux seigneuries de Baillenx et de Saint-André, situées en Béarn, soient érigées en comté sous le nom de Caumia (f. 136 v°). — Le chevalier de Mesmes est invité à ne plus porter la croix de l'ordre de l'Épée rouge de Manciet. « M. le chevalier de Mesmes est pourvu de la commanderie de cet ordre, par brevet du Roy, sur la démission que son père en a donné bien long temps avant son décès » (f. 138 v°). — Exploitation des forêts de la vallée d'Aspe; fourniture de mâts pour la marine (f. 140, 142 et 157). — Projet de mariage entre le sieur Soulan de Latour, de Mirande, et une des filles du nommé Durrieux, de Lectoure (f. 143 v°). — Ordre donné au sieur Bonnet, curé d'Escazeaux, de se rendre au séminaire de Rodez (f. 146 v°). — Refus du sieur de Joviac, capitaine au régiment de dragons de Marbœuf, de délivrer au sieur Joseph de Goutz le congé définitif que celui-ci demande en sa qualité de gentilhomme; « le sieur Lasplaignes de Goutz est réellement noble... » (f. 147). — Le supérieur du couvent des Pères de la Merci, de Salies en Comminges, et le P. Traxat, religieux dudit couvent, reçoivent l'ordre du Roi de se rendre à Perpignan (f. 148 v°). — Plusieurs ponts « provisionnels » sur la grande route de Pau à Bayonne sont emportés par les inondations (f. 149). — Vols nombreux commis dans la Bigorre par une troupe d'environ quarante malfaiteurs; le château de Betplan, appartenant au marquis de Monlezun, est dévalisé; arrestation, par les soins du sieur de Fornets, maire de Tarbes, des deux principaux chefs de cette troupe : Poulvières, charpentier, et Dupechon, forgeron du village de Sabalero (f. 150 v° et 183). — Notaires d'Auch : sont au nombre de huit (f. 161). — Détails sur une plantation de mûriers (8,000 pieds) et de « poirette » (60,000 pieds), et la construction d'une magnanerie à Auch, par une société anonyme; — projet de construction, au moyen d'actions, d'un canal passant par Auch et devant avoir 18 grandes lieues de cours (f. 163 v°). — Enrôlement fait par le sieur de Castelnau, capitaine d'une compagnie de de nouvelle levée du régiment de la Marine (f. 168 v°). — Réunion des religionnaires du Béarn, le 15 février 1756, sur le territoire de Salles-Mongiscard près Orthez (f. 169 v°). — États de Bigorre : règlements contre les membres absents (f. 170 v°). — États de Nébouzan : délibération contre le premier consul de Cassagnabère (f. 171 v°). — Réparations au clocher de l'église de Saint-Laurent (f. 174 v°). — Ordre du Roi de faire sortir du royaume tous les Anglais : « Ma généralité, dit M. d'Étigny, n'est pas un pays où les Englois viennent voyager et encore moins se fixer, et s'il y en avoit quelqu'un, se ne pourroit être tout au plus qu'à Bayonne où ils auroient été attirés pour raison de commerce » (f. 176). — Auch : ordonnances de police relatives aux mesures à prendre contre les incendies : ramonage des cheminées, comporte pleine d'eau dans chaque maison; mauvais vouloir des habitants à ce sujet : « La ville d'Auch est située sur un côteau et s'étend jusques au bord de la rivière du Gers qui passe au pied, ce qui fait haute et basse ville. C'est dans cette dernière partie et même au dela de la rivière que se trouve l'unique fontaine qu'il y ait dans le lieu pour l'usage particulier des habitans... Comme le pays est arride, les

puits, qui sont en petit nombre, tarissent à la moindre sécheresse, et la rivière est réduite à un filet d'eau, de manière que la plus petite incendie peut devenir très considérable. On ne connoit point la subordination dans cette ville; les magistrats n'y sont point respectés de l'artisan ny du bourgeois; le clergé, qui est nombreux, les nobles ou ceux qui prétendent l'être et les officiers de judicature croiroient se dégrader s'ils reconoissoient l'autorité de la police... » (f. 176 v°). — Plaintes de l'intendant contre le sieur Degages, orfèvre, premier consul de la ville d'Auch (f. 179). — Démarches pour faire casser l'engagement du sieur de Lamothe dans la compagnie du sieur Dizaut, capitaine au régiment royal Comtois, ayant pour colonel le marquis de Roquepine : « Ce jeune homme, dit M. d'Étigny, est fils d'un ancien commandant du régiment de Barrois, qui se maria dans le voisinage de Monrejau, où il a toujours été regardé comme gentilhomme; il est originaire d'Auvergne; M. de Larbé, évêque de Comminges, le reconoit pour son parent » (f. 182 v°). — L'évêque de Tarbes se plaint que le chevalier de Piollent, qui entre aux États de Bigorre en qualité de commandeur de Bordères, ne lui a pas rendu visite avant l'ouverture de la dernière assemblée; l'intendant donne tort à l'évêque dont il signale « les hauteurs et les incivilités » (f. 185). — Procès de la province de Bigorre contre le Domaine, concernant les lods sur les biens nobles; les États de Bigorre députent M. de Castelbajac à Paris pour poursuivre ce procès; opposition de M. de Barbazan, sénéchal de Bigorre (f. 186 v°). — Renseignements sur le bois du Gajan appartenant à la ville de Lectoure qui désire l'aliéner : « Ce bois est d'environ 600 arpents, il est noble de taille et de fiefs, la vente des coupes est faite devant les maire et consuls; la ville a l'office de jugegruyer qu'elle fait exercer par un sujet à son choix qui connoit des délits que l'on commet dans ce bois... » (f. 191). — Les dames de la Charité de Dax demandent la confirmation d'une association presque séculaire de dames pieuses ayant pour but de fournir du bouillon aux pauvres malades et de secourir les pauvres honteux et les prisonniers (f. 195 v°). — Acquisition d'un presbytère à Morignac près Alan (f. 197 v°). — Agrandissement de l'église de Préchac en Béarn (f. 199). — Les habitants de Caignotte et de Cazordite se plaignent de l'abandon où l'évêque de Dax, abbé de Caignotte, et son séminaire, auquel la manse monacale a été unie, laissent leur église : « ... Il y a deux églises, dont la première par laquelle il faut passer étoit l'église parroissiale de Caignotte-Cazordite, et la seconde étoit l'église abbatiale qui servoit depuis longtemps pour l'abaye et pour les deux paroisses... » (f. 200 v°). — Le sieur Lombart, syndic du tiers état de la basse Navarre, demande que certaines impositions soient supportées par la noblesse à proportion d'un huitième (f. 207). — Nouvelle réunion des religionnaires du Béarn, entre Salies et Belloc, le 22 février 1756 (f. 219). — Renseignements sur les revenus (5,300 livres) et les charges (15,040 livres) de la ville d'Auch; dépenses extraordinaires pour travaux à exécuter (45,700 livres); l'intendant propose, dans le but d'augmenter les revenus, d'élever à 6 livres (au lieu de 3) le droit d'octroi sur chaque barrique de vin étranger entrant en ville, et d'établir un octroi de 40 sous sur chaque barrique de vin du crû (f. 219). — Établissement de lanternes dans les rues d'Auch par souscription publique (14 mars 1756) (f. 222 v°). — Les consuls de Baudéan en Bigorre demandent la permission de porter le chaperon comme ceux de Bagnères, Tarbes et Asté (f. 224 v°). — Le sieur Pague, avocat, juge des terres du comte de Polastron et de MM. de Noé et de Campeils, demande la charge de commissaire des guerres demeurée vacante par le décès du sieur Lamezandière, son oncle (f. 225). — Contestation entre le chevalier de Castelbajac, garde du Roi, et le directeur du bureau des lettres de Beaumont-de-Lomagne, au sujet de deux lettres adressées à un des frères dudit chevalier, aussi garde du Roy (f. 225). — Nouvelle réunion des religionnaires du Béarn, le 7 mars 1756 (f. 227). — « Percement du revêtement du rempart à la face gauche du bastion de la porte de Saint-Léon autremant d'Espagne » à Bayonne, pour amener l'eau en ville (f. 228). — Différend entre l'évêque de Tarbes et son chapitre; plainte de l'évêque contre le sieur abbé Couture, archidiacre et doyen du chapitre (f. 228 v°). — Calvinistes de Mauvezin : « Les deux tiers des habitans de Mauvezin sont calvinistes; ils mennent entr'eux des vies libertines et scandaleuses, au point que deux cens enfans sont le fruit du concubinage qu'ils entretiennent publiquement » (f. 231 v°). — Le sieur Corneille, orfèvre à Pau, sollicite la charge d'essayeur de la Monnaie de cette ville (f. 233). — Réparation du pont de Saint-Sever (f. 233 v°). — Différend entre le comte d'Amou, propriétaire des mines de fer et des forges de la vallée de Baigorry conjointement avec les communautés de cette vallée, d'une part, et lesdites communautés, d'autre part. Les droits du comte d'Amou ont pour point de départ des lettres patentes du mois d'avril 1640 qui autorisèrent le vicomte d'Échaux, sénéchal de Béarn, à faire la recherche de toutes les mines de fer dans la vallée de Baigorry et dans les montagnes des Aldudes; par contrat du 30 octobre 1733, le vicomte d'Echaux acquit du président d'Esquille un demi-quart de la forge, objet du litige, et par contrat du 20 juillet 1742, il acquit l'autre demi-quart de noble Ferdinand de Casemajor, abbé d'Arcette et seigneur de Lisserasse; tous ces droits du vicomte d'Echaux sont passés au comte d'Amou par le mariage de ce dernier avec l'unique fille et héritière dudit feu vicomte. L'intendant demande que la connaissance de cette affaire lui soit attri-

buée, en observant que cet état de choses, s'il durait, pourrait avoir de graves conséquences, « dans les circonstances actuelles où tout annonce une rupture prochaine avec l'Angleterre » (f. 235 v°).

C. 8. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1756. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 3 avril au 14 décembre 1756 (tome VIII). — M. de Moras est nommé contrôleur général des finances conjointement avec M. de Séchelles (f. 2). — Nouveaux détails sur l'établissement formé à Auch, pour l'élevage des vers à soie et la fabrication d'étoffes de soie, par MM. de Marignan, d'Anglade, de Mellis, le chevalier de La Barthe de La Pujade, gentilhomme, et le sieur David, inspecteur des pépinières ; « on commencera au mois de septembre prochain et dans le courant de ce mois (avril) il y aura vingt métiers d'établis » ; l'intendant demande pour cet établissement les privilèges suivants : 1° l'anoblissement du terrain (150 arpents) que les entrepreneurs ont acquis pour la plantation des mûriers et de la « pourrette » ; 2° le titre de manufacture royale de soierie, avec faculté de l'inscrire sur la porte d'entrée, et l'autorisation de faire porter la livrée royale au portier et aux employés ; 3° la concession du droit de moyenne et basse justice dans toute l'étendue du terrain, moyennant une redevance annuelle ; 4° l'autorisation d'interdire l'entrée de la plantation au public, sous peine de 300 livres d'amende ; 5° l'attribution à l'intendant de la connaissance de toutes les contestations relatives à cet établissement (f. 3 et 5 v°). — Triste état de la tannerie royale de Bayonne (f. 9 et 14). — M. de Montgrenier propose l'échange de la forêt d'Arbas, dépendant de sa terre de Montastruc, contre diverses portions de domaine royal (f. 10 v°). — Tannerie de Lectoure : mauvais vouloir des voituriers pour faire le transport des écorces de Layrac à Lectoure (f. 13 et 15). — Conflit entre l'intendant et M. Bastard, grand maître des eaux et forêts, au sujet d'un délit commis dans les forêts de la vallée de Barèges ; M. d'Étigny dit dans cette lettre que « le fonds des papiers de l'Intendance est à Pau » (f. 18). — Les voleurs et faux monnayeurs de Tarbes s'évadent des prisons de la conciergerie du Parlement de Toulouse (f. 20 v°). — M. de Séchelles informe l'intendant qu'il a remis à M. de Moras tout le service du contrôle général des finances, en se réservant l'entrée au Conseil (27 avril 1756) (f. 22). — Divisions à Morlaas au sujet des élections municipales ; candidature des sieurs Bellart et de Caubios (f. 22). — Le marquis de Roquepine demande que distraction soit faite à son profit de sept portions qui lui appartiennent dans les forêts de Fos, du quart de celles d'Argut, Boutx, Eup, Bavart, Bezins et Garraux, et du tiers de celles de Melles ; il demande en outre la permission d'établir quatre moulins à scie sur la Garonne (f. 32). — Prétention des officiers de la maîtrise de Saint-Gaudens d'avoir un banc dans l'église collégiale de cette ville à la droite du banc des consuls ; avis défavorable de l'intendant (f. 35 v°) — Observations de M. d'Étigny sur un projet de loi relatif au commerce en gros (f. 38). — Travaux entrepris en vue de faciliter le débouché de la barre à Saint-Jean-de-Luz (f. 39). — Élections municipales à Bagnères-de-Bigorre ; compétitions (f. 40). — Le sieur de Lagausie, juge royal de Gimont, demande que l'un de ses fils soit enfermé au château de Lourdes, à cause de ses violences à son égard (f. 42). — Indemnités accordées aux victimes des incendies du Marensin (f. 44). — Auch : le sieur Degage, premier consul, est mis en demeure par arrêt du Conseil de donner sa démission (f. 45). — Communautés d'arts et métiers : l'intendant estime que toute maîtrise en jurande est un obstacle aux progrès de l'industrie et paraît blesser la liberté ; il réclame en outre l'entrée libre pour les marchandises venant par mer soit du dedans soit du dehors du royaume (f. 45 v°). — Réception de l'arrêt du Conseil qui autorise l'établissement de lanternes dans la ville d'Auch (11 mai 1756) (f. 47). — Réception d'un autre arrêt du Conseil augmentant les droits d'octroi sur le vin à Auch (f. 47). — Dettes de la ville de Bayonne (f. 50). — Mesures à prendre pour augmenter le nombre des matelots et pour les encourager à servir (f. 52). — Exploitation de la forêt d'Isseaux pour le service de la marine (f. 53). — Renseignements historiques sur la principauté de Bidache, où la maison de Gramont prétend avoir la souveraineté sous la protection du Roi : « En 1553 le seigneur de Gramont ne prenoit que la qualité de comte de Bidache ; Antonein de Gramont fut le premier qui en 1570 se califfia de souverain de Bidache, titre que tous ses représentants ont pris depuis... On n'a jamais sçu qu'il eût été expédié des lettres patentes portant érection de cette seigneurie de Bidache en souveraineté. Elle ne consiste que dans le territoire de Bidache qui est une espèce de ville où le seigneur a son château ; la parroisse est composée d'environ 3 à 400 maisons... Cette petite ville est le chef-lieu du duché de Gramont, composé des communautés de Came, Savet, Lerm, Saint-Pée, dans l'Élection des Lannes, de Bergoueg, Villenave, Charrite et Escos dans la Basse-Navarre, de Bardos, Guiche et Urt dans le pays de Labourt. La maison de Gramont possède encore dans l'Élection des Lannes les terres de Tilh, Hagetmau, et le comté de Louvigny... Il résulte de tous ces détails que la souveraineté prétendue par la maison de Gramont dans cette petite seigneurie n'a été que tollérée par les rois sans titre primordial, et qu'elle n'en a d'autres que la jouissance » (f. 58 v°). — Ordonnance permettant au

sieur Moracin de Bérens, négociant, d'exploiter pendant 15 mois une mine de charbon de terre située dans la paroisse de Saint-Lon, dépendant de la vicomté d'Orthe (f. 61). — Vente du sel à Dax : procès à ce sujet entre les préposés des fermes et le sieur Sallenave, marchand (f. 62 v°). — Les Cordeliers de Pau demandent la permission de construire dans leur enclos un bâtiment devant servir de réfectoire et de cuisine ; « les deux salles qui leur ont servy jusques à présent de réfectoir et de cuisine servent pendant l'hiver aux assemblées des États de la province » (f. 70). — Le sieur de Vergès, conseiller provincial au conseil de Saint-Domingue, se plaint que le sieur Dutilhet, capitaine au régiment de la Ferronaye, a exigé de lui 300 livres pour le congé définitif d'un de ses nègres que ledit officier avait engagé mal à propos (f. 71). — Passeport délivré au sieur Étienne Bernard, irlandais, se rendant aux eaux de Barèges (f. 71). — Les habitants de la vallée de Iacca obtiennent du roi d'Espagne que la foire qui se tenait à Sainte-Christine le 25 juillet de chaque année soit transférée à Villeneuve ; plaintes à ce sujet des habitants des vallées d'Aspe, Ossau, Lavedan et Baretous (f. 72). — Les maire et consuls de la communauté de Campan demandent la permission d'affermer le poids du beurre et des laines qui se vendent au marché dudit lieu (f. 76). — Tannerie de Bayonne : les sieurs Barrau, Pastoureau et Laborde sont subrogés aux premiers entrepreneurs (f. 78). — Le comte de Gramont demande la suspension des corvées pour les chemins dans le Béarn, la Navarre, le pays de Soule et de Labourd, à cause de la levée d'une partie des milices locales ; avis défavorable de l'intendant (f. 80 v°). — Reconstruction des maisons détruites par les incendies du Marensin (f. 81 v°). — Transport de quatre pièces de canon en fer du calibre de 24, de Bayonne à Hendaye, à destination de la batterie de Sainte-Anne nouvellement construite près dudit Hendaye par ordre du garde des sceaux (f. 84 et 86). — Pluies continuelles et nombreux orages en mai, juin et juillet, surtout dans les Élections de Lomagne et de Rivière-Verdun (f. 87). — Envoi à M. de Rostan, commissaire général de la marine à Bordeaux, de la liste de tous les matelots, pêcheurs et autres gens de rivière de la Généralité (f. 87 v°). — Conflit entre les officiers du Sénéchal et les jurats de Dax touchant l'exercice de la police (f. 88 v° et 96 v°). — Fourniture du bois au château de Pau (f. 97). — Différend entre le juge et les consuls de Verdun-sur-Garonne au sujet des droits réclamés par le premier pour la réception des serments desdits consuls (f. 104 v°). — Désordres dans les assemblées de la communauté de Cassagnabère (f. 106). — Plaintes du sieur de Saint-Cricq, gendarme de la garde ordinaire du Roi, et du sieur de Toyaa, officier d'infanterie, touchant le service défectueux du bac établi à Arance sur le Gave et appartenant à la dame d'Argelos (f. 107 v°). — Dommage causé aux vignes et aux pins du Marensin par deux sortes d'insectes : « Les premiers sont des vers qui rongent le raisin et même le bois de la vigne ; les seconds ont la figure des charençons qui mangent les bleds, mais ils sont plus gros ; ils s'insinuent entre l'écorce et la tige du pin, et le percent jusques au cœur, ce qui le fait mourir » (f. 110 et 134 v°). — Envoi à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz de deux arrêts du Conseil qui autorisent les négociants de Cherbourg et de Libourne à faire directement le commerce des colonies françaises (f. 112). — Aliénation des « nottaries » du Béarn ; le sieur Martinet, seigneur de la Regnardière et de Chassonville, engagiste des droits desdites notaries, réclame le remboursement de la finance payée pour cet engagement : « Le nommé Rouen se rendit engagiste en 1723 pour une somme de 103,200 livres des péages de Tarbe et de Bagnères en Bigorre, de Sauveterre et de Castelis en Béarn, de même que des nottaries des Sénéchaussées de Sauveterre et d'Orthès, à la réserve de Sallies, dont la nottarie avoit été acquise par la maison de Gassion. Cet engagement fut cédé en 1736 à M. de La Haye, qui en fit le transport à M. Chassonville en 1741 pour le même prix. En janvier 1754, le Roy érigea les nottaries de Béarn en titre d'offices... Mrs de Camblong, de Barrau et de Pinsun ont acquis de M. de Chassonville une partie des nottaries comprises dans son état... » (f. 114). — Diminution d'impositions réclamée par le sieur Faget, directeur des postes à Auch, à raison des pertes que lui ont fait subir la grêle et les inondations (f. 124 v°). — Procès contre les habitants révoltés d'Oroix (f. 126 v°). — Reconstruction de l'église d'Orleix (f. 131). — Réfaction de la presse du balancier des écus de 6 livres à la Monnaie de Bayonne (f. 132 v°). — Détention au séminaire de Clermont du sieur Roux, chanoine de la cathédrale d'Aire (f. 137). — Le marquis de Narbonne-Pelet, maréchal de camp, est désigné pour servir en cette qualité sur les côtes de Guyenne et pays de Labourd (f. 137 v°). — Prétention du vicomte d'Aspremont fils de lever un bataillon de milice de 500 hommes dans les treize communautés composant sa vicomté d'Orthe ; l'intendant lui conteste ce droit (f. 139 v° et 169). — Gratification demandée par M. d'Étigny pour le sieur Genain, son premier secrétaire, ancien secrétaire de l'intendance d'Alsace (f. 141). — Reprise du nommé Poulvières, l'un des principaux chefs de la bande d'assassins et de faux-monnayeurs de Tarbes ; il est condamné aux galères à perpétuité par le Parlement de Toulouse ; l'intendant trouve cette peine trop douce (f. 143). — Legs fait par le sieur de Vaire, abbé de Beaulieu, dont Mme de Monlezun est héritière, au sieur de Lagarde de Sarques, lieutenant au régiment de Bourbonnais (f. 146). — Mme de « Mont » (Mun) de Sarlabous et son fils deman-

dent d'être confirmés dans la possession des moulins à farine et à scie situés dans l'étendue de la terre de Bize et de Nistos; opposition de la dame de Mirande, veuve du sieur de Cardaillac, en sa qualité de propriétaire d'un huitième de cette terre (f. 146). — La communauté de Tartas conteste au sieur Mathieu Vidart sa noblesse; l'intendant trouve que les titres qu'il produit sont probants (f. 149 v°). — Les vignes sont écrasées par les orages des 21 et 23 juillet dans quarante-deux communautés de l'Élection d'Astarac et dans vingt-trois de l'Élection des Lannes (f. 150 v°). — Vingt communautés de l'Élection de Comminges sont ruinées par une grêle tombée le 5 août (f. 155 v°). — Créance du sieur de Fitte, capitaine au régiment de Rohan infanterie, sur le fils du sieur de Mages, soldat dans sa compagnie (f. 158). — Mauvais état des routes de Castets à Dax et de Dax à Orthez (f. 158 v°). — Recherche des « quatre conjurés de Suède qui se sont refugiés en France » (f. 160 v°). — La persistance de la pluie empêche de battre les grains (f. 161). — Le sieur de Vergès est nommé inspecteur des carrières de Sarrancolin (f. 162). — Congé demandé par le sieur de Sariac, capitaine au bataillon de milice d'Auch (f. 164). — Charivari à Orthez (f. 164 v°). — Le sieur Bacqué, arpenteur général de la maîtrise de Saint-Gaudens, demande d'être dispensé de la corvée sur la grande route d'Auch à Pinas (f. 165 v°). — Le sieur Paradès de Robert, ancien ingénieur en chef à Dax, puis à Bayonne, présentement ingénieur de la ville d'Huningue, en Alsace, demande la concession d'un terrain situé à Dax près le pont du Sablar (f. 168 v°). — Confection du terrier de Verdun-sur-Garonne (f. 172). — Orage « effroyable » dans la nuit du 5 au 6 septembre à Auch; chute de grêlons gros comme des œufs d'oie et de poule et comme des noix à Tournecoupe, le 16 août; « mais ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est qu'il en tomba un qui formoit une espèce de bloc d'environ quatre pieds de diamètre sur huit à dix pouces d'épaisseur, qui se fendit en quatre et dont chaque morceau pouvoit à peine être levé par sa pesanteur » (f. 173). — Conflit entre l'intendant et M. Bastard, grand maître des eaux et forêts, au sujet d'une ordonnance du premier défendant de faire tremper le lin dans les rivières (f. 174 v°). — Requête des sieurs Dubignon, propriétaires en partie de la forêt de Hon, au sujet d'une coupe de chênes pour le service de la marine (f. 180). — Auch : difficulté de mettre à exécution l'arrêt portant augmentation des droits d'octroi sur le vin (f. 181 v°). — Recommandation du contrôleur général en faveur des sieurs Lesseps père et fils, candidats à la place de secrétaires-trésoriers de la ville de Bayonne (f. 183 v° et 185 v°). — Le sieur de Laborde demande le don du droit de prélation des hautes justices par lui acquises dans les terres de Moncube, Sanguinet et Artiguenave (f. 185). — Contestation entre l'évêque de Tarbes et les officiers de la Sénéchaussée de Bigorre touchant la forme employée par le premier dans une invitation à un *Te Deum* à l'occasion de la reddition du fort Saint-Philippe et de la conquête de l'île de Minorque (f. 186 et 189). — Permission demandée par M. d'Étigny de se rendre à Paris vers la fin du mois de novembre ou commencement de décembre, et de séjourner une quinzaine dans ses terres situées sur la route (à Passy, près de Sens) (f. 189 v°). — Dettes de la ville de Bayonne; réception d'un arrêt qui pourvoit à leur paiement; le marquis d'Amou, les commandants et officiers des états-majors de la ville et du château consentent à la suspension de leurs privilèges; seul, l'évêque de Bayonne refuse son consentement (f. 190 v° et 192 v°). — Tannerie de Bayonne (f. 194 v°). — Établissement d'une boucherie à Vieuzac en Bigorre (f. 200). — M. Lassus de Ladevèze, lieutenant général et juge-mage de la Sénéchaussée de Bigorre, et ancien subdélégué de l'intendant à Montréjeau, sollicite des lettres de réhabilitation de noblesse; M. d'Étigny écrit en sa faveur au comte de Saint-Florentin : « Sa famille est fort considérée dans ma Généralité; successivement son ayeul, son père et luy ont remply avec beaucoup de distinction la place de subdélégué au département de Monrejeau, qui est un des plus considérables de cette intendance; son oncle l'exerce actuellement depuis qu'il a fixé sa résidence à Tarbes » (f. 201 v°). — Le sieur David de Matheu, résidant à Paris, est nommé général provincial de la Monnaie de Pau, en remplacement du sieur Bourgeot, décédé (f. 202). — Renseignements sur la récolte : «... Quand aux vignes, elles ne pourront donner que du verjus, le raisin n'a pu murir, et l'on vendange partout en l'état qu'il est pour en éviter la perte totale (20 octobre) (f. 202 v°). — L'intendant se fait envoyer un *livre de secrets* qu'un nommé Pierre Laffargue, orfèvre à Tarbes, prétendait avoir trouvé en pays étranger : « C'est un vieux composé de toutes sortes d'abrudités et de rêveries qui forment un très gros volume *in-octavo* (543 fol.) qui a pour titre : *Les secrets et merveilles de nature*, par Jean-Jacques Vuecher de Bâle, médecin de Colmar, et imprimé à Lyon en 1596 »; renvoi de ce livre audit Laffargue que l'intendant traite de visionnaire (f. 205 v°). — Décès du sieur Geoffroy, contrôleur du vingtième à Oloron (f. 206 v°). — L'intendant informe le marquis de Marigny, directeur général des bâtiments du Roi, qu'il a donné ordre aux consuls de Campan de faire enlever les fumiers et immondices qui se trouvent dans les baraques que le Roi a fait construire près des carrières de marbre situées dans cette communauté (f. 207). — Plainte du sieur Corrent contre son fils (f. 207 v°). — Un cavalier de la compagnie du sieur de Franclieu, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, est maltraité par plusieurs habitants de Lembeye

en Béarn où il s'était rendu un jour de foire pour y faire des recrues ; emprisonnement des coupables (f. 212 et 216 v°). — Nomination des consuls de Tarbes (f. 214 et 220 v°). — Les directeurs des Monnaies de Bayonne et de Pau sont soupçonnés de faire le « surachapt » (f. 215 v°). — Le sieur Paul Fauvet, imprimeur à Bayonne, demande la permission d'imprimer et de vendre la *Gazette de Hollande* (f. 217). — Le sieur Beugnères de Latour demande la concession des mines de la vallée de Baigorry (f. 217 v°). — Le port de Caen est autorisé par arrêt du Conseil à faire directement le commerce des colonies françaises (f. 218). — Diminution d'impositions demandée par le sieur de Lacassagne, ancien officier du régiment de Berry cavalerie (f. 218 v°). — Le chevalier de Pinsun, brigadier des armées du Roi et directeur des fortifications à Saint-Jean-Pied-de-Port, demande le remboursement de 6,000 à 7,000 livres qu'il avait placées sur les notaires d'Orthez (f. 219). — Infractions aux règlements sur la navigation commises par les propriétaires des moulins situés le long de la Nive ; procès-verbaux dressés par le sieur Maupinat, syndic général de la navigation (f. 219 v°). — Mémoire anonyme contre l'intendant au sujet de la répartition d'une diminution sur les tailles dans l'Élection de Rivière-Verdun (f. 221). — Le sieur Sanson Dufourcq, capitaine de navire à Saint-Jean-de-Luz, « servant avec distinction tant sur les vaisseaux marchands que sur les corsaires », est condamné par l'intendant à une amende de 3,000 livres pour avoir fait le commerce de cartes fabriquées à l'étranger, et à celle de 1,000 livres pour en avoir vendu de celles de « Jajoues » (f. 224). — Départ de M. d'Étigny pour Paris ; il s'arrêtera quinze jours à Passy près Sens (5 décembre) (f. 228 v°). — Le sieur Commanable se rend acquéreur de l'office d'inspecteur et contrôleur des chirurgiens de Bayonne (f. 230 v°). — Envoi au baron d'Espagne de la commission et des lettres du Roi pour la tenue des États de Nébouzan, dont l'ouverture est fixée au 10 décembre (f. 232).

C. 9. (Registre.) — In-folio, 235 feuillets, papier.

1756-1757. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 14 décembre 1756 au 7 juin 1757 (tome IX). — Les consuls de Roquefort en Comminges demandent la permission de vendre le quart de réserve de leurs bois, pour en employer le produit à refaire le cadastre (f. 1 v°). — Le sieur Lagausie, juge royal de la ville de Gimont, insiste pour que son fils aîné, Jean-François de Lagausie de Cardeillac, soit enfermé par ordre du Roi (f. 3 v°). — Adjudication de la ferme des revenus patrimoniaux et d'octroi de Bayonne (f. 4). — Les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Pée (Saint-Pé) demandent l'inféodation du lac de Lourdes, du droit de pêche et de quelques portions de terres et de prés, rentrés dans la main du Roi par le décès du sieur de Cardaillac qui les avait tenus par engagement viager, et ils offrent d'en payer une redevance annuelle de 130 livres ; opposition des consuls de Lourdes qui réclament l'inféodation en faveur de leur communauté (f. 9 v°). — Tannerie de Bayonne (f. 11). — Le nommé Étienne Belloc, maître d'école à Labastide-d'Armagnac, est exilé du diocèse d'Aire par ordre du Roi, sur la plainte du curé dudit Labastide et de l'évêque d'Aire (f. 13). — Le sieur Darripe, directeur de la Monnaie de Pau, demande l'agrandissement des bâtiments et l'établissement d'un suisse à la porte (f. 13 v°). — Plainte du baron d'Espagne, au nom de ses vassaux de Cassagnabère, contre les nommés Ducos, Bonnet et Dupuy (f. 15 v° et 17). — États de Bigorre : M. de Granville prétend qu'en sa qualité de lieutenant des maréchaux de France, il devrait siéger immédiatement après les barons et avant tous les autres gentilshommes ; l'intendant est d'un avis contraire : « Son entrée aux États n'est que postiche, il ne possède aucune terre en propriété, et s'il y est admis, ce n'est que par l'acquisition qu'il a faite du droit d'entrée attaché à la terre de Perevil avec le seuf fief d'une maison » (f. 18 v°). — Droit de bac à Donzac sur la Garonne appartenant à l'abbaye de Belleperche, en vertu d'une donation faite, le 3 juin 1216, aux religieux de Belleperche par le chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, et d'une transaction passée, le 7 août 1302, entre l'abbé et le syndic de la communauté de Donzac (f. 20). — La communauté de Saint-Martory demande le rétablissement des foires et marchés qui se tenaient autrefois dans ce lieu et qui avaient été abandonnés dans un temps de peste, les titres ayant été égarés par un de leurs seigneurs (f. 21 v°.)

1757. — Travaux à faire à Esparron : agrandissement de l'église, construction d'un presbytère, etc. (f. 25). — Le navire le *Marie-Magdelaine*, appartenant au sieur Perrée Du Coudray, négociant à Saint-Malo, en revenant de Saint-Domingue, est contraint, pour échapper aux Anglais, de relâcher à Saint-Sébastien en Espagne, d'où il fait venir sa cargaison à Bayonne sur des barques espagnoles ; les sieurs de Larrue frères, négociants à Bayonne, demandent que les marchandises provenant de ce navire soient exemptées du droit de coutume de Bayonne (f. 26). — Plaintes des États de Bigorre contre le messager public au sujet de ses exactions (f. 27 v°). — Enlèvement de bestiaux appartenant aux habitants de Lescun, vallée d'Aspe, par les habitants d'Anso en Espagne (f. 32). — Projet d'arrêt portant établissement d'une foire à Peyrenère en Béarn, par suite du transfert de la foire de Sainte-Christine à Villeneuve en Espagne (f. 33). — Élections municipales à Nay (f. 35). — Réparations à faire au pont de Fos

sur la Garonne pour permettre aux Espagnols de venir à la foire de Saint-Béat (f. 38). — On demande la cassation d'un jugement rendu en 1753 par l'intendant sur procès entre l'évêque de Tarbes, le sieur Jauta, prieur de l'hôpital de Bagnères, et le sieur Dumoret, avocat du Roi, touchant l'administration dudit hôpital (f. 42). — Affièvement du droit de mayade demandé par les habitants de Mirepoix en Béarn (f. 49). — On se plaint de l'irrégularité du service des deux courriers qui vont deux fois la semaine prendre à Toulouse les lettres de Paris pour Auch (f. 50). — Comptes de la ville d'Auch : tracasseries à ce sujet contre le sieur Seren, maire, et contre l'intendant : « Depuis que j'ay l'honneur d'être intendant de cette province, dit M. d'Étigny, j'ay fixé de préférence mon séjour à Auch, uniquement dans la vüe de procurer quelques avantages aux habitans... La ville d'Auch qui n'étoit en quelque manière qu'un gros village, affreux par sa scituation, par ses abords et par mille deffectuosités qui en rendoient le séjour détestable, fixe aujourd'huy l'attention de tous ceux qui y passent du moins pour les parties qui étaient susceptibles de quelque enbelissement... Enfin la ville d'Auch n'est plus connoissable, elle présente même actuellement quelque chose de beau à ceux qui viennent du côté de Bordeaux, de Pau et de Bayonne ; le commerce s'y établit, et quoy qu'il y ait un grand nombre d'auberges, les étrangers ne sçavent quelques fois où pouvoir se loger par la quantité de monde que le séjour de l'intendant y attire... » (f. 50 v°). — Le sieur Pradère de Courton demande la permission de construire un moulin à farine au lieu d'Arguenos (f. 56 v°). — Renseignements sur la juridiction consulaire ou bourse de Bayonne, la seule de la Généralité d'Auch (f. 58 v°). — Les sieurs Delisle de Salin, capitaine dans le corps de l'artillerie et du génie, et Fouilhac, lieutenant dans le même corps, sont insultés par plusieurs habitants de Saint-Jean-de-Luz sur les fortifications de cette ville (f. 61 v°). — Plainte du baron de Baudéan, capitaine de cavalerie, contre un ancien soldat de milice qui sème la division parmi les habitants dudit lieu de Baudéan (f. 66). — Conflit entre le sieur Depetit de Sempé, avocat du Roi au Bureau des finances d'Auch, et le sieur Sauviac, procureur du Roi du même Bureau, touchant la confection du terrier de Verdun (f. 67). — Routes d'Auch à Montauban et à la Montagne : refus de diverses communautés de continuer les travaux en l'absence de M. d'Étigny et par suite de la distribution des remontrances du Parlement de Toulouse au sujet du second vingtième ; arrêt proposé par l'intendant pour mettre fin à cette résistance (f. 69 v°). — Élections à Tarbes (f. 72). — M. de Mesplès demande l'aliénation en sa faveur de la directe et des droits seigneuriaux appartenant au Roi dans le lieu de Géronce, et du droit exclusif de chasse dans la vallée de Josbaits (f. 73). — Le baron d'Espagne exprime le désir que son fils, quoique âgé de vingt ans seulement, ait entrée aux États de Nébouzan avec voix délibérative (f. 74 v°). — Ordre de l'intendant de laisser sortir 10,000 pieds de bois de sapin nécessaires pour radouber le vaisseau de la compagnie des Indes le *Prince de Conty*, qui se trouve par le port du Passage en Biscaye (f. 76). — Procès entre divers habitants de Labatut (f. 76 v°). — Prises faites par des corsaires de Bayonne (f. 89). — Enquête établissant la fausseté des faits allégués contre le sieur Bousset, curé d'Escazeaux, exilé au séminaire de Rodez (f. 92 v°). — L'intendant, se fondant sur la décision du contrôleur général de janvier 1755, refuse d'autoriser la communauté de Sault de Navailles à s'imposer une somme de 100 livres pour les gages d'un maître d'école chargé d'instruire les enfants pauvres du lieu : « Ceux qui voudront faire donner quelque éducation à leurs enfants sont en état de payer, chacun en particulier, le maître d'école dont ils se serviront pour les instruire » (f. 93 v°). — Créance du sieur Bon de Villeneuve, lieutenant du corps de grenadiers de France, sur la communauté de Donzac (f. 94 v°). — Lettre de l'intendant relative à l'attentat contre la vie du Roi (26 janvier 1757) (f. 94 v°). — Renseignements sur les traitements des secrétaires de l'Intendance : le sieur Genain, premier secrétaire, touche 14,000 livres (appointements du Roi ; 4,000 livres pour confection des rôles de la capitation ; 3,000 livres provenant des excédents de la capitation ; gratifications faites par les receveurs et fermiers généraux et par les différents États et villes principales de la Généralité) ; sur ces 14,000 livres il est obligé d'en donner 5,200 pour le traitement des divers secrétaires et commis employés sous ses ordres (f. 95). — Le sieur Davizan, procureur du Roi de la maîtrise de Saint-Gaudens, est nommé syndic du tiers état des États de Nébouzan en remplacement du sieur Destrampes, chirurgien à Saint-Gaudens ; cette nomination, vue d'un bon œil par M. de Sarlabous, chanoine de Saint-Gaudens et président des États, mécontente la noblesse ; ce corps s'adresse à l'intendant pour faire donner les fonctions de syndic au sieur Dausan, avocat en Parlement (f. 98). — L'intendant, sur une plainte du marquis Du Lyon, s'élève contre un usage ancien et très dangereux établi à Mont-de-Marsan et aux environs, qui consiste à faire courir des taureaux ou des bœufs dans les rues de la ville sans aucune précaution, usage qui existe aussi à Pau, à Dax, à Orthez et dans presque toutes les villes du Béarn ; M. d'Étigny reconnaît l'impossibilité de supprimer ces jeux populaires, mais il demande que ces courses ne soient autorisées que hors des villes ou dans des places entourées de barrières, comme cela se pratique à Bayonne (f. 101). — Une communauté de filles séculières fondée à Hasparren

par les soins de l'abbé Daguerre, supérieur du séminaire de Larressore, demande la confirmation de son établissement et la permission d'acquérir (f. 104). — Plainte du syndic du diocèse de Bayonne au sujet de la privation temporaire du droit d'octroi sur les vins, en vertu de l'arrêt réglant le paiement des dettes de la ville de Bayonne; l'intendant s'étonne d'une pareille plainte; il rappelle que l'évêque de Bayonne avait refusé de débourser 5 louis lors d'une quête faite par lui-même (l'intendant) pour achever de payer les frais d'établissement des lanternes dans cette ville (f. 105 v°). — Tannerie de Bayonne (f. 108 v°). — La demoiselle Minvielle, fille d'un protestant, fait abjuration du calvinisme dans le couvent des Ursulines d'Oloron (f. 111 v°). — Trois négociants de la vallée d'Aure demandent le rétablissement d'un garde-juré pour veiller sur les fabriques d'étoffes (f. 113 v°). — Procès entre le sieur Lebbé-Touade, lieutenant au régiment Royal-Comtois, et les consuls de Vic-Fezensac (f. 116 v°). — Projet de règlement de police concernant les voyageurs et les étrangers et leur séjour dans les auberges (f. 118 v°). — Effet produit dans la Généralité d'Auch par la nouvelle de l'attentat contre le Roi, et par celle de son prompt rétablissement : « Au premier avis qu'on avoit eu par Bordeaux de cet assassinat, tout douteux qu'il parût être, les bals, les fêtes et les plaisirs du carnaval furent suspendus, et lorsque cette fâcheuse nouvelle fut certaine, la consternation fut générale, tout le peuple se rendit aux églises pour implorer la miséricorde de Dieu et luy demander la conservation de la personne du Roy... Toutes inquiétudes étant finies, on ne s'occupa plus que des moyens de témoigner la joye que causoit ce parfait rétablissement de Sa Majesté. M. l'archevêque d'Auch n'attendit pas des ordres pour faire chanter le *Te Deum* dans sa métropole ; le soir toute la ville fut illuminée ; le magistrat fit faire un grand feu et commanda toute la bourgeoisie qui fit trois décharges de mousqueterie sur la place de la cathédrale ; on tira même un nombre de fusées volantes sur les tours de la métropole, à l'archevêché et au collège des Jésuites qui étoit illuminé avec tout le goût et toute l'immagination possible... » (f. 120 v°). — Plaintes du sieur de Beaufort, prévôt général de la maréchaussée de l'Intendance, contre le procureur général du Parlement de Pau qui n'avait pas voulu autoriser l'exécuteur à se rendre à Mont-de-Marsan pour fustiger et marquer deux individus condamnés prévôtalement aux galères à perpétuité (f. 124). — Conflit entre le chapitre de la cathédrale d'Auch et celui de la collégiale de Saint-Orens touchant la préséance dans les processions et autres cérémonies publiques (f. 125). — Gratifications accordées par les États du Nébouzan au baron d'Espagne, à la veuve du sieur Gérac, trésorier du Nébouzan, etc. « On s'est écarté de la vérité, ajoute M. d'Étigny, en vous marquant que les membres du corps de la noblesse n'étoient pas exacts à se rendre à l'assemblée des États, et qu'il n'y en avoit que six ou sept à la dernière, puisqu'il paraît par le cayer des délibérations qu'il y en avoit onze, et qu'il est de fait qu'il ne s'y trouve pas ordinairement davantage, soit parce que certains seigneurs, tels que M. le duc d'Antin et M. le comte de Sabran n'y vont jamais, M. Durban et M. de Montégut sont morts et leurs fils aînés sont mineurs ; M. le comte de Gontaud, qui étoit en chemin pour se rendre à la dernière assemblée, tomba malade et s'excusa par une lettre au président ; M. de Larboust étoit à Auch et alloit partir pour Saint-Gaudens, lorsque le tems affreux qu'il fit et qui intercepta toute communication par les chemins de traverse où il devait passer l'en empêcha ; Mrs de Castillon et de Lutillous, dont la santé est fort dérangée, eurent les mêmes raisons » (f. 126). — Intrigues à Auch au sujet des élections consulaires ; l'intendant signale les sieurs Pague, Boubée, Molières et Bégué comme les plus hostiles à son administration (f. 129). — M. de Podenas, capitaine au régiment de Bourbonnais, demande le don du droit de prélation sur une haute justice qu'il vient d'acquérir (f. 130 v°). — Griefs du sieur Lesseps, trésorier de la ville de Bayonne, contre les magistrats municipaux (f. 133). — Le sieur Frechou, « maire-abbé » de la paroisse de Mouguère en Labourd, demande qu'il soit procédé à la vente des biens communaux de cette paroisse (f. 137 v°). — Un incendie consume vingt-deux bâtiments à Bareilles dans les Pyrénées, Élection de Rivière-Verdun, le 27 novembre 1756 (f. 140 v°). — Créance du sieur de Labarthe, capitaine au régiment de Bourbon infanterie, sur le sieur Ferragut, conseiller au Présidial d'Auch (f. 143). — Refus du sieur Dutrain de payer la taille des biens qu'il possède à Lillac, biens qu'il prétend être nobles (f. 143 v°). — Paiement des dettes de la ville de Bayonne (f. 151). — Vol de bestiaux commis au préjudice du sieur Castaigne de Laforgue, seigneur de Pomarède (f. 153 v°). — Réparations à la Monnaie de Pau (f. 161). — Projet de réunion de l'office de trésorier du pays de Nébouzan au corps des États dudit pays (f. 163 v°). — Procès au sujet de la réunion de la Prévôté de Dax au Présidial de cette ville (f. 168). — Le chapitre de Saint-Orens d'Auch demande que l'intendant et les trésoriers du Bureau des finances soient chargés de la confection du terrier de Saint-Sauvy, dont la seigneurie appartient audit chapitre en paréage par indivis avec le Roi (f. 173). — Réclamation de M. de Long, ancien capitaine au régiment d'Angoumois, au sujet des impositions excessives que supportent les biens de la succession de son frère, dont il a l'administration (f. 174). — Le marquis de Narbonne-Pelet, pendant un séjour à Bayonne en 1757, juge à propos de placer des vedettes

sur le clocher de Capbreton pour découvrir au loin en mer; devis des travaux nécessités par cette innovation (f. 175 v°). — Plainte du comte de Miran (engagiste du comté de Gaure), contre le nommé Jean Carrère dit Laubadère, de Castéra-Lectourois (f. 176 v°). — Naufrage du vaisseau corsaire *le Constant*, de Bayonne, de vingt-quatre pièces de canon et de 350 hommes d'équipage, à la sortie du port de Saint-Sébastien, par la faute de pilotes espagnols; l'équipage est sauvé, mais il est atteint d'une fièvre putride (f. 178 et 213). — Conflit entre l'intendant et le Parlement de Bordeaux touchant leurs attributions respectives (f. 186 v° et 201). — Frais des procédures instruites contre les religionnaires du Béarn; l'intendant demande l'établissement d'un directeur pour la régie des biens des religionnaires fugitifs (f. 195). — Les Religieuses de la Visitation de Bayonne demandent l'autorisation d'acquérir une maison (f. 197 v°). — Procès entre la communauté des maîtres tailleurs de Bayonne et le nommé Jean Labadie, inspecteur et contrôleur de cette corporation (f. 199 v°). — Curage et élargissement des petites rivières et ruisseaux de la Généralité (f. 202). — Réparations à l'église de Cardesse en Béarn, « une des douze marques qui composent la communauté de Monein » (f. 203). — Incendies à Bigorre attribués à la malveillance (f. 209). — Lettre à M. Jamel, intendant général des postes, relative au nommé Subsol, piéton du bureau de Saint-Nicolas-de-la Grave à Malauze, quoique marinier de profession (f. 211 v°). — Demande d'inféodation d'un terrain appelé las Granes et situé à l'extrémité des landes attenantes à la forêt de Landhorte (f. 212). — Évasion de deux criminels condamnés à mort, facilitée par deux cavaliers de maréchaussée à Dax; l'un de ces derniers décrétés de prise de corps se réfugie dans l'abbaye de Sorde; l'intendant demande un ordre du Roi pour pouvoir procéder à son arrestation dans l'abbaye même (f. 213 v°). — Une députation de la province de Bigorre, composée de l'abbé de Monlezun pour le clergé, du marquis de Castelbajac pour la noblesse, d'un consul de Tarbes pour le tiers état, du syndic de la noblesse et du sieur de Vergès, syndic du tiers état, se rend à Auch pour conférer avec l'intendant au sujet de l'abonnement du double vingtième et deux sols pour livre; plaintes des députés contre l'évêque de Tarbes (f. 214 v°). — Destitution, par l'intendant, du sieur Boubée, greffier à Auch (f. 215 v°). — Procès intenté au sieur Seren, maire d'Auch, par le sieur Pague, l'un des ennemis de M. d'Étigny, qui lui avait refusé son suffrage pour une place de commissaire des guerres : « Il se donnoit pour gentilhomme et parent du sieur Lamezandière, commissaire des guerres, qui venoit de mourir à Auch; j'ay été obligé de dire la vérité et de prouver qu'il étoit fils d'un notaire et petit-fils d'un maître d'école » (f. 216). — Plaintes du sieur de Laroche, de Lectoure, contre sa femme; il reconnaît qu'elles ne sont pas fondées (f. 218). — L'évêque de Mirepoix propose de faire mettre chez les régentes de ladite ville une demoiselle Paule Bourdilh, de Mazères; renvoi d'une lettre sur cette affaire à M. de Bon, intendant de Roussillon (f. 219). — Tirage au sort à Danzas; fraude d'un jeune homme auquel un compère indique si le billet qu'il touche est blanc ou noir (f. 220). — Plainte du sieur d'Etchecapar, curé de Montory en Soule, touchant le mauvais état des chemins de sa paroisse (f. 222). — Construction d'une église à Arsague; on se demande si cette église doit être considérée comme une annexe de Tilh ou seulement comme une chapelle particulière (f. 223 v°). — Démarches du sieur de Lavan pour obtenir la survivance de l'office de syndic du tiers état de Bigorre, le sieur de Vergès, titulaire, étant âgé et infirme; ce dernier demande cette faveur pour son fils (f. 227 v°). — Verriers religionnaires du canton de Saint-Girons; le sieur Dauby, subdélégué, marque qu'ils se tiennent fort tranquilles (f. 229 v°). — Opposition de la communauté de Salies au rétablissement de foires et de marchés à Saint-Martory (f. 230). — Dettes de la communauté de Moumour (f. 232 v°).

C. 10. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1757. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 7 juin au 30 novembre 1757 (tome X). — Procès entre la communauté de Vielle et le sieur Laporte-Lanne, ancien syndic de cette communauté, au sujet des comptes dudit syndic (f. 1 v°). — M. Bastard, grand maître des eaux et forêts, rend une ordonnance contraire à celle de M. d'Étigny, relativement au canal du ruisseau de Lauze dans la juridiction de Lamothe-Goas (f. 5). — Le sieur Paschal d'Hospital demande à lever aux parties casuelles l'office de lieutenant particulier du bailliage de Labourd, avec réunion de l'office de lieutenant criminel (f. 6 v°). — Auch : l'intendant demande un ordre du Roi pour exiler le sieur Pague à Alby, destituer le sieur Bégué, procureur du Roi de l'Hôtel de ville, et faire défense aux sieurs Bégué, frère du précédent, conseiller au Sénéchal, Thezan, procureur du Roi du Sénéchal, Boubée et Molières, procureurs, Lamarque, prébendé de la cathédrale, Escousse, Segrestan, Dantras et Deschaux, d'assister aux assemblées de l'Hôtel de ville (f. 8); — réception des ordres du Roi contre les sieurs Boubée, Molières, Lamarque et Pague (f. 40 v°). — Les consuls de Mirande demandent l'homologation d'une ordonnance de police rendue par les juges et les consuls de cette ville portant fixation des droits de poids de ville, quart d'huile et chandelles qui doivent se lever dans cette ville (f. 9 v°). — Évasion de deux déserteurs de la prison

d'Auch ; l'un d'eux avait été mis dans les « *traces*, machine composée de deux poutres où l'on met les jambes des criminels » (f. 11 v°). — Procès entre le chapitre de la cathédrale d'Auch et le chapitre de Saint-Orens (f. 12 et 19 v°). — Voyage de l'intendant à Bayonne ; les magistrats lui font des représentations au sujet du grand nombre de prisonniers anglais (1,100) qui sont renfermés dans la citadelle et les châteaux de la ville ; M. d'Étigny propose de les échanger avec l'Angleterre contre des prisonniers français (f. 17 v°). — Engagement à vie contracté par le sieur Barrière, de Tostat, dans la compagnie du sieur de Vigier, capitaine au régiment de Salles ; défense faite audit Barrière de revenir dans la Généralité d'Auch (f. 23). — — Procès entre les consuls de Panassac et le sieur Valette, acquéreur d'une portion de la seigneurie dudit lieu, touchant la nobilité des biens dudit sieur Valette ; cette nobilité est reconnue sur le vu des pièces par deux avocats de Toulouse (f. 25 v°). — Lettres de rémission sollicitées par Arnaud Pinton, notaire à Sainte-Marie de Gosse, à raison de l'homicide par lui commis sur la personne du nommé Duisabeau, chirurgien (f. 27). — Plaintes du sieur Cardeillac de Lagausie, fils du juge de Gimont, et des autres prisonniers du château de Lourdes, contre M. Bardou, commandant de ce château ; non fondées (f. 28 v° et 56 v°). — Renseignements sur les personnes détenues en vertu d'ordres du Roi (f. 30). — Reconstruction d'un pont à Fos près Saint-Béat (f. 32 v° et 73). — M. d'Étigny, revenu de Paris en avril 1757, demande à y retourner vers le 10 du mois de juillet (f. 38 v°). — Nombreux orages (f. 39). — Élection du sieur Daspe-Lupielle comme maire de la ville d'Auch (f. 41 v°) ; — il refuse d'accepter ces fonctions (f. 44 v°). — Lettre au marquis de Marigny relative aux marbriers établis près de Montréjeau (f. 43 v°). — Construction du pont de Gimont ; les travaux sont suspendus faute de fonds (f. 46 v°). — Blé d'Inde appelé milloc ou gros millet ; consommation considérable de ce blé dans l'Élection des Lannes, le Béarn et le Labourd ; l'intendant propose d'en exporter le surplus en Espagne (f. 47 v°). — Dégâts causés à Orthez par un orage survenu le 29 juin 1757 (f. 49). — Passeport expédié par l'intendant pour 3,000 conques de froment que le sieur Laurans, de Mont-de-Marsan, doit faire passer par mer de Bayonne à Calais, à l'adresse du sieur Péguillon, négociant dans cette dernière ville (f. 49 v°). — M. de Floran, syndic de la noblesse des États de Nébouzan, propose de fixer la tenue des États aux premiers jours d'octobre (f. 50 v°). — Réduction d'impositions demandée par le sieur de Pousargues, de Castelsarrasin, en considération des services militaires de sa famille (f. 51). — Les religieux de Notre-Dame de Pau demandent la permission d'acquérir la moitié de la dîme de Saint-Arman et quelques pièces de terre (f. 51 v°). — Conflit entre la Chambre des comptes de Pau et le Bureau des finances d'Auch au sujet de l'hommage à rendre par la dame de Sorbets et par le sieur Guichené-Boulos, à cause de la baronnie de Sorbets et des seigneuries de Boulos, Bourdos et Mauries, situées dans le haut Tursan (f. 53 v°). — Impossibilité de continuer les audiences du sénéchal de Bigorre dans l'Hôtel de ville de Tarbes, qui tombe en ruines ; les officiers de ce siège demandent la construction d'un auditoire (f. 58 v°). — Lettres d'anoblissement sollicitées par le sieur de Beyrie, trésorier général des États de Bigorre (f. 59 v°). — Le sieur Miresson, avocat et subdélégué de l'intendant à Aire, demande le don du droit de prélation sur des biens qu'il a acquis du sieur de Saint-Aignet (f. 60). — Prorogation du droit de péage sur le grand pont de l'Adour à Tarbes demandée par les consuls pour en employer le produit à la reconstruction de l'Hôtel de ville ou à l'acquisition d'une maison destinée à cet usage (f. 61). — Dettes de la communauté de Lamarque en Bigorre (f. 67). — Indemnité réclamée par le sieur Darparens, lieutenant au régiment de Médoc, à raison du dommage à lui causé par la construction de la nouvelle route d'Auch à la montagne, dans la communauté de Pavie (f. 69). — Conflit entre l'intendant et le Parlement de Bordeaux à l'occasion d'un procès entre le marguillier de Bascous en Marsan et un habitant de cette communauté ; hostilité du Parlement contre les intendants et contre leurs subdélégués ; il prépare un arrêt de règlement tendant à défendre aux officiers des Sénéchaussées de remplir les fonctions de subdélégués (f. 70). — M. Rouillé est nommé grand maître et surintendant général des postes, relais et courriers de France (f. 72 v°). — Procès entre le sieur Cassaigne, de Pau, et les communautés de Laroin et Saint-Faust au sujet d'un chemin ouvert en 1697 à travers un terrain appartenant audit sieur Cassaigne, près du Gave, pour desservir un bac appartenant à l'évêque de Lescar, seigneur desdites communautés, les inondations ayant emporté l'ancien chemin (f. 74 v°). — Mort subite du sieur Duperche, directeur des domaines à Pau (f. 84). — Le sieur de Lassus, subdélégué à Montréjeau, informe l'intendant qu'une maladie se manifeste sur les bœufs et sur les chevaux dans ce canton : « On ne peut pas la deffinir encore, mais elle se fait connoître par une enflure à la tête, et quelque chose qu'on fasse ils périssent dans l'instant... Le mal vient de la mauvoise qualité de l'herbe que l'on prétend avoir été gastée par les grandes pluyes et les gresles qui sont tombées cet été » (f. 85 v°, 123 et 230 v°). — Déclaration du sieur Maillos, de Lussan, relative à des propos tenus contre le Roi et le Dauphin (f. 85 v°). — M. de Gaubert, premier président du Parlement de Pau, se plaint de ce qu'étant allé dîner à Lescar, chez un ami, les jurats de

cette ville ne lui ont pas rendu visite (f. 87). — Orages avec grêle dans les subdélégations de Dax et de Montréjeau, fin de juillet (f. 89). — Le sieur Laborde, négociant, demande le privilège exclusif pendant 40 années d'établir en Armagnac une fabrique de toile à duvet et de toile ordinaire (f. 89 v°). — Permission accordée au sieur Bonnemaison, fabricant à Saint-Martory, de faire des cadis larges de première et de deuxième sortes (f. 92). — Indemnités accordées à divers habitants d'Asasp à l'occasion de la construction de la grande route d'Espagne (f. 93). — Les consuls de Saint-Girons se plaignent d'une surcharge de feux et de belugues dans la répartition des tailles de l'Élection de Comminges (f. 96 v°). — Décret d'ajournement personnel signifié à M. de Dampierre, commandant du château vieux de Bayonne, pour avoir frappé la gouvernante du sieur Valin, aide-major de la place (f. 98). — Les prêtres de la Doctrine chrétienne, directeurs du séminaire de Tarbes, demandent l'évocation de tous leurs procès au Parlement de Toulouse, afin d'éviter les longueurs de procédures devant les divers juges des lieux où sont situés les biens et dîmes dépendant de l'abbaye de la Reule, réunie audit séminaire douze ou quinze ans auparavant (f. 101 v°). — Le sieur Abraham-Henrique de Castro, marchand portugais établi au bourg du Saint-Esprit près Bayonne, est subrogé au sieur Laborde de Lacoste, décédé, pour l'exploitation de la tannerie de Bayonne (f. 108 v°). — Droit de péage à Boulogne appartenant à l'abbaye de Nizors (f. 112). — Conflit entre les consuls de Fleurance et le sieur Mellis, lieutenant de police de cette ville, au sujet de leurs attributions et prérogatives respectives (f. 112 v°). — La communauté de Merville fait cession d'un petit sentier longeant les fossés au marquis de Chalvet, sénéchal de Toulouse, moyennant une somme de 300 livres destinée à l'acquisition d'une boucherie où se fera la perception du droit de *rebe* appartenant à la communauté et au seigneur du lieu. « La communauté, par une transaction fort ancienne, avoit cédé à ses seigneurs les fossés qui entourent le château, et eux de leur côté luy cédèrent le droit de chasse, dont les habitans qui ont le port d'armes jouissent encore » (f. 113). — Procès entre les communautés d'Arau, Araujuzon et Villenave, et M. de Jasses, chevalier d'honneur au Parlement de Navarre, au sujet d'une production de pièces prétendues fausses par le dernier (f. 114 v°). — Donation d'une rente constituée aux Clarisses de Mont-de-Marsan (f. 121 v°). — Créance de M. de Batsalle sur la communauté de Navarrenx, du chef de la dame d'Agnos, son épouse, et provenant d'un prêt de 12,000 livres fait en 1680 par feu M. de Jasses, conseiller au Parlement de Pau, et par la dame de Disse, son épouse, lesquels avaient cédé cette créance en 1687 au sieur de Laas-Agnos, leur gendre (f. 125 v°). — M. d'Abbis, conseiller au Parlement de Toulouse, demande la permission de construire une tuilerie dans le lieu de Thil (f. 136). — Réparations à l'église de Moncla (f. 136). — Le sieur Barrau, prêtre, exilé au château de Lourdes, se plaint d'être en butte à de mauvais traitements ; plainte non fondée (f. 137). — Exploitation des forêts de la vallée d'Aspe pour la fourniture de mâts destinés au service de la marine (f. 138 v°). — Renseignements sur les « pignadars » de l'Élection des Lannes : « Ces arbres fournissent de la raisine et du bray pendant cinquante ans, depuis qu'on a commencé à les tailler ; le goldron se tire également de ces arbres, mais ce n'est que quand ils sont trop vieux pour pouvoir produire de la raisine ; pour lors on les coupe, et la partie inférieure où ont été faites les entailles pour l'écoulement de la raisine est mise en petits coupeaux dans la fournaise pratiquée pour le tirage de ce goldron » (f. 142 v°). — Remontrances des États du Béarn au sujet de l'établissement d'une maîtrise des eaux et forêts dans cette province ; « sur quatre-cens-quarante-quatre communautés qui composent le Béarn, il n'y en a que soixante-deux où les aménagemens ont été faits... » (f. 151 v°). — Une fille « libertine », de Caudecoste, est enfermée au refuge d'Agen (f. 171). — Projet d'arrêt tendant à changer le nombre des « fils et portées » dont les étoffes doivent être composées ; observations à ce sujet (f. 175 v°). — Réformes diverses proposées par le sieur Carget, inspecteur des manufactures à Bayonne (f. 177). — Le comte d'Espie demande qu'on lui cède à titre d'échange le domaine de Saint-Lys et la haute, moyenne et basse justice sur une langue de terre d'environ 2,000 arpents contiguë à ce domaine (f. 182 v°). — Nouvelle d'une maladie contagieuse en Portugal (f. 183 v°) ; cette nouvelle est démentie (f. 194). — Nouveaux renseignements sur la levée d'un bataillon de milice de 500 hommes, par M. d'Aspremont, dans la vicomté d'Orthe, par ordre du comte d'Hérouville ; « il est certain que dans le doute où l'on étoit de l'endroit où la flotte angloise avoit projeté de faire des tentatives, M. le comte de Tresme a très bien fait d'employer tous les moyens qui lui ont parû praticables pour garnir la côte... » (f. 189). — M. d'Étigny se rend à Tarbes pour assister aux États de Bigorre ; dérangement de sa santé ; le sieur de Vergès fils est nommé syndic adjoint du tiers état avec la survivance (f. 191). — Les États du Nébouzan, en vue de se procurer des ressources, demandent la permission de céder à des entrepreneurs le droit qui leur appartient de vendre et débiter le sel dans les communautés qui composent ce district (f. 192 v°). — Le sieur Fauret demande l'autorisation d'exercer le métier d'imprimeur à Bayonne en remplacement de sa mère, démissionnaire ; « quant à la langue grecque, le certifficat d'un

des professeurs du collège de Bayonne prouve que le sieur Fauret possède toutes les langues dont son état exige la connoissance » (f. 193). — Achat et envoi à Hambourg, par les sieurs Dutisné, Lichigaray et C[ie], banquiers et négociants à Bayonne, de tabacs provenant d'une prise faite en mer sur l'ennemi ; exemption des droits d'entrée et de sortie réclamée par lesdits sieurs (f. 196). — Le sieur Duhalde demande l'anoblissement des biens qu'il possède dans le pays de Labourd, en récompense des services militaires de sa famille et de ceux rendus par son père en qualité de syndic général du pays. « La constitution du Labourt fait par elle-même que les biens qui y sont situés jouissent des privilèges de la noblesse... Le seul privilège que le sieur Duhalde obtiendra par la nobilité de ses biens quant aux charges publiques est qu'ils seront exempts de corvées... » (f. 202 v°). — Le sieur de Laussat, seigneur de Testignaux en Béarn, demande la permission d'établir une manufacture de papiers (f. 204). — Procès entre l'abbé de Gimont et le sieur Léchaux Douillet, ancien arrière-sous-fermier du domaine de la Généralité d'Auch, au sujet des droits de lods et ventes dans Solomiac. « Suivant un acte de l'année 1322, le Roy est seigneur en paréage avec l'abbé de Gimont de la ville de Solomiac et de son contour dans l'étendue de cinq cens arpens » (f. 206). — Procès entre la communauté de Cassagnabère et le baron d'Espagne au sujet de droits seigneuriaux (f. 214). — L'intendant propose le sieur Dassieu, médecin à Tarbes, pour occuper la place de consul de cette ville sur le point de devenir vacante par la retraite du sieur Garreu (f. 226 v°). — Reconstruction de la halle aux grains de Saint-Gaudens ; contestations au sujet de son emplacement (f. 227). — Les Capucins de Vic-Fezensac demandent des lettres patentes confirmatives de leur établissement dans cette ville, ainsi que des acquisitions qu'ils ont faites pour leur enclos, et le don d'une portion de vieux chemin qui y est contigu ; « les Capucins se sont établis à Vic-Fezensac au moyen d'une donation que la demoiselle Descomp leur a fait par acte du 8 juillet 1738 d'une maison sol et jardin, de la contenance de 32 perches trois quarts 25 pieds quarrés, mesure de Paris » (f. 229). — Le sieur de Lagausie, juge royal de Gimont, demande la continuation de la détention de ses deux fils, enfermés l'un au fort de Brescou, l'autre au château de Lourdes (f. 231).

C. 11. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

1757-1758. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 5 décembre 1757 au 25 décembre 1758 (tome XI). — Procès entre le sieur Lébé-Touade, lieutenant au régiment Royal-Comtois, et les consuls de Vic-Fezensac, touchant la succession d'un des parents dudit sieur Lébé (f. 7 v°). — Conflit entre les officiers du Sénéchal de Marsan et le corps de ville de Mont-de-Marsan (f. 9 v°). — Pension réclamée à son père par le sieur de Ferragut, lieutenant au régiment d'Auvergne (f. 10 v°). — Le sieur de Perissans Dareien, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, demande la permission de placer des boules de pierre sur la portion du mur de la ville de Morlaas qui sert de clôture à son jardin (f. 12). — Le sieur Saint-Blancat, maire et commissaire du diocèse de Rieux, demande que le pont qui doit être construit sur la Garonne à Cazères soit placé à Carbonne ; avis défavorable de l'intendant (f. 12). — Congé demandé par M. d'Étigny pour se rendre à Paris dans le commencement de janvier 1758 (f. 15). — Destruction de tous les moulins à tabac de la Généralité, par ordre du contrôleur général (f. 16). — M. d'Étigny appuie une demande de lettres de noblesse faite par le sieur Carrère, subdélégué de l'intendance de Montauban, et en même temps de l'intendance d'Auch pour la correspondance relative aux biens des religionnaires fugitifs (f. 17). — Les prieur et syndic du collège de Foix établi à Toulouse demandent que M. d'Étigny soit chargé de procéder à la faction du terrier des fiefs que ce collège possède en paréage avec le Roi dans les seigneuries de Rieumes, Galan, Recurt, Monlong et Galles, ainsi que de la seigneurie directe qui appartient au même collège sur quatre *moulons*, « amas de maisons ou pour mieux dire hameau », situés dans le territoire de Rieumes (f. 17 v°). — Procès intenté au sieur Seren, maire d'Auch, par le sieur Daspe-Lupielle, au sujet des comptes des revenus patrimoniaux de ladite ville (f. 18 v°). — États de Soule : contestation entre les députés de la noblesse et ceux du tiers état au sujet de la répartition du montant de l'abonnement des deux vingtièmes (f. 19 v°, 39 v° et 45 v°). — Le frère Dubord, religieux de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, enfermé par ordre du Roi au séminaire de Saint-Gaudens, est transféré dans la maison de Saint-Lazare de Buglose (f. 23). — Correction des erreurs qui peuvent s'être glissées dans les cadastres des communautés de l'Élection des Lannes (f. 26 v°). — L'évêque de Tarbes se plaint que le sieur de Fornets, maire de cette ville, lui a manqué de respect en lui donnant un démenti à la dernière assemblée des États de Bigorre ; M. d'Étigny estime que la phrase incriminée : « Mgr, je vous demande excuse, je n'ay pas ry », ne contient rien d'irrespectueux (f. 31 v°). — Renvoi à M. de Boulongne, intendant des finances, d'une plainte des maire, consuls et principaux habitants de Tarbes, contre l'évêque et le clergé de Tarbes qui se sont emparés de l'administration des deux hôpitaux de cette ville ; éloge de l'administration du feu sieur de Souville, archidiacre et grand-

vicaire de Tarbes, lequel avait fait construire des logements immenses où il avait établi des fabriques d'étoffes et de bas (f. 32 v°). — Le sieur Raynes, secrétaire de l'ordre de Malte au Grand-Prieuré de Toulouse, demande la permission de construire une tuilerie à Saint-Clar (f. 37).

1758. — Dette du sieur Delort, ancien capitaine réformé du régiment de Chartres infanterie (f. 39). — Procès entre les sieurs Basquiat père et fils, maire et syndic de Saint-Sever, d'une part, et les procureurs et bourgeois marchands de la même ville (f. 40 v°). — Refus des habitants de Mont-de-Marsan de fournir des voitures pour transporter du salpêtre jusqu'à la Garonne (f. 41 v°). — M. de Taillepied, receveur général de la Généralité d'Auch, fait mettre en prison le sieur Darancette, syndic du pays de Labourd, à cause de son retard à faire la remise des fonds provenant du recouvrement des impositions de ce pays (f. 44). — Auch : adjudication de l'octroi sur le vin en faveur du sieur Lecamus, contrôleur du vingtième, et du sieur Jacques Allemand Lagrange, bourgeois ; tracasseries exercées par ces fermiers ; l'intendant demande qu'il soit procédé à la résiliation de leur bail (f. 46). — Transport de 600 boucauts de tabac de Bayonne à la manufacture de Tonneins (f. 53 v°). — Portions considérables des bois communaux de Jurançon cédées à des particuliers en remplacement de terrains pris pour construire la nouvelle route de Pau à Oloron (f. 54). — Conflit entre le sieur Ribet, juge royal d'Aspet, et les consuls de cette ville (f. 59). — Les consuls de l'Isle-en-Dodon demandent l'autorisation de démolir ce qui reste d'un vieux château situé dans l'intérieur de cette petite ville (f. 62). — Nécessité de reconstruire la halle d'Aire, devenue trop étroite par suite de l'extension du commerce depuis la construction d'un pont sur l'Adour ; projet de construction d'un hôtel de ville : « Il n'y a point d'hôtel de ville à Ayre ; il en a résulté jusques à présent un grand inconvenient, les archives ayant été dépouillées dans différentes occasions, faute d'un lieu fixe pour y tenir en seureté les papiers de la ville, sur laquelle tout porte à croire qu'il a été fait des usurpations, à la faveur des titres qui luy ont été enlevé » (f. 62 v°). — Renseignements fournis par le sieur Fougère, curé de Lahontan, sur les assemblées des religionnaires dans les environs de ladite communauté et sur le séjour d'un prédicant étranger dans ce canton (f. 65 v°). — Lettre contre M. d'Étigny au sujet de la construction des casernes d'Auch : « Il ne m'a pas été difficile d'en connaître l'auteur, c'est un habitant d'Auch, homme de rien, qui vraysemblablement aura été engagé à faire cette fausse démarche par une troupe d'étourdis qui se sont érigés assez indécemment en censeurs de ma conduite » (f. 67 v° et 69 v°). — Le sieur Dumont est nommé premier consul d'Auch ; opposition formée par le sieur Degages, ancien titulaire et propriétaire de cet office (f. 73 v°). — M. de Logras, conseiller au Parlement de Pau, demande l'érection en marquisat des maisons d'Olhoude et d'Aldude situées dans la paroisse de Caro, etc. «... Du côté de la naissance il ne luy manque rien non plus, sa famille passe pour être ancienne, et de mémoire d'homme on sçait que ses ancêtres ont figuré parmy la noblesse de la Basse-Navarre, les uns ayant occupé des places honorables dans la robe, et les autres ayant servi dans les troupes du Roy, M. de Lograს a successivement embrassé ces deux états ; quoique élevé pour la robe, il a cependant été depuis 1733 jusqu'en 1748 au service de Sa Majesté et ensuite à celuy de l'infant dont (*sic*) Philippe ; et s'étant retiré à la paix, il a acquis la charge de conseiller au Parlement de Pau, après avoir épousé la fille du garde des sceaux du roy d'Espagne, alliance qui n'a pu que lui faire honneur » (f. 75 v°). — Différend entre le sieur Ferraud, juge royal de Muret, et les maire et consuls de cette ville touchant les élections municipales (f. 76). — Demande d'argent par le sieur Castaignère, « fils d'un bon gentilhomme » de l'Isle-Jourdain, qui est dans la misère à Brest, où il s'était rendu pour s'embarquer et prendre du service (f. 79). — Exemption de la taille réclamée par le sieur Bazeilles, prévôt des monnayeurs de Pau (f. 80 v°). — Un habitant de Lectoure, braconnier de profession, est arrêté et enfermé à l'hôpital de cette ville (f. 81 v°). — Le sieur Rouy, négociant à Bayonne, demande la permission de faire entrer dans ce port 500 barriques de sardines de Galice (f. 83). — Désarmement des religionnaires de Mauvezin, en vertu d'une ordonnance du maréchal de Thomond (f. 85). — Les sieur et dame de Bétous demandent le don du droit de prélation sur la terre de Panjas qu'ils avaient acquise de la veuve du sieur de Laverrerie, seigneur de Scieurac et de Panjas, pour une somme de 76,000 livres, et que ladite veuve avait ensuite revendue pour 77,400 livres au nommé Baylac, fermier de cette terre. « Le sieur de Bethous est un gentilhomme dont les ayeuls ont toujours servy le Roy, plusieurs moneumens domestiques en donnent la preuve, tels que des lettres d'Henry trois de l'année 1577, de M. de Sully, d'une princesse du sang... Le sieur de Bethous réunit à sa noblesse et au service de ses ancêtres une fortune proportionnée à sa naissance et des alliances distinguées, il a l'honneur d'estre allié aux maisons de Foix et de Lautrec... » (f. 90 v°). — La communauté de Ledeuix en Béarn demande la permission de vendre le droit d'emparage des terres sujettes au pacage commun dans ce lieu (f. 95). — Construction de la nouvelle route de Saint-Gaudens à Saint-Martory ; refus des sieurs Larrieu d'y travailler, en leur qualité d'arpenteurs de la maîtrise de Saint-Gaudens (f. 96 v°). — États de Bigorre : on refuse

dé reconnaître le droit de voix délibérative au sieur de Vergès fils, syndic du tiers état en survivance, par la raison qu'il n'a pas 25 ans accomplis; l'intendant observe qu'aucun règlement n'oblige d'avoir cet âge pour jouir de ce droit (f. 99 v° et 231). — Lettre de M. Bertin, lieutenant général de police, relative à un sieur Salenave, de Bayonne, habitant à Paris, dont l'esprit est dérangé et qui accable les ministres de lettres et de mémoires (f. 101 v°). — Renvoi à M. Pallu, conseiller d'État, de deux plans des ouvrages faits ou à faire à la barre de Saint-Jean-de-Luz. « Les marins de ce pays qui connoissent parfaitement leur mer et ses effets, ainsy que de leur rivière, s'accordent à dire que les ouvrages doivent être portés plus bas suivant le premier plan; que le point où M. de Touros propose de s'arrêter ne suffit pas pour empescher leur barre de se fermer; ils prétendent que la rivière a besoin d'être resserrée dans un plus long espace pour acquérir la force dont elle a besoin pour maintenir son ouverture dans la mer... Indépendemment de la seureté locale qui est un point décisif, le port de Saint-Jean-de-Luz est précieux par la quantité de bons matelots qui s'y forment; les objets de son commerce sont les pêches de la morue et de la baleine et les voyages de l'Amérique septentrionale » (f. 112). — Embarras financiers des habitants de Bayonne qui avaient voulu construire et armer des corsaires, par suite du discrédit où était tombée la « course » (f. 115 v°). — Le nommé Pinaqui, habitant de Mouguère en Labourd, offre d'épouser la fille du sieur de Haistre qu'il avait séduite. « Tous les propriétaires de terres et de maisons sont égaux dans le pays de Labourt; ils ne relèvent que du Roy, et un paysan laboureur ne doit et ne rend rien à un noble ou gentilhomme...; mais il n'est pas moins vray que la façon de penser assés généralement adoptée met une grande différence entre les personnes du sieur de Haistre et du nommé Pinaqui... La famille du sieur de Haistre a été de tous temps au service du Roy; son nom est parfaitement connu dans le régiment de Champagne où ils étoient trois frères... » (f. 116 v°). — Plusieurs possesseurs de dîmes inféodées, appelés pour cette raison « abbés lays », demandent à continuer de prendre en cette qualité rang dans l'ordre de la noblesse aux États de Bigorre, afin que leurs successeurs soient dispensés de faire preuve de noblesse pour être reçus aux mêmes États; avis défavorable de l'intendant (f. 120). — Tannerie de Dax; demande de privilèges (f. 121 v°). — Les maréchaux de Noailles et de Biron demandent que les sieurs Dutisné frères, négociants à Bayonne, soient condamnés à payer les droits de coutume appartenant à la maison de Gramont, pour raison des prises faites en mer dont ils se sont rendus adjudicataires (f. 126). — Sauf-conduit sollicité par le sieur Castéra, négociant et armateur à Bayonne, auquel l'ordre de désarmer donné par la Cour a fait éprouver des pertes considérables (f. 127). — Le sieur de Tournié, ancien lieutenant de milice au bataillon de Saint-Sever, demeurant à Souprosse, se plaint d'avoir été désarmé par les jurats en exécution de l'ordonnance du maréchal de Thomond; le comte de Gramont lui fait rendre ses armes comme vivant noblement et possédant un droit de chasse (f. 127 v°). — Sauf-conduit demandé par le sieur Léonard Ducros, fournisseur des bois de la marine (f. 131). — Réparations à faire à la nef et au clocher de l'église de Bazillac (f. 132 v°). — Le sieur Banel, avocat à Agen, demande à lever aux parties casuelles l'office de notaire royal pour l'arrondissement d'Estillac, Brescon, Roquefort, Brax, Sainte-Colombe et Goulard en Brulhois (f. 134 v°). — Épizootie en Comminges (f. 135 v°). — Les sieurs Dominé et Arboré, négociants à Séville, demandent des lettres patentes pour l'érection d'une prébende ou chapellenie dans l'église de Saint-Pée, diocèse d'Oloron, « que l'intention du P. Louis de Navailles, mort à Séville en 1709, étoit dans l'intention de fonder dans cette église, en y affectant une somme de 12,000 livres par son testament, fondation qui n'a pas eu lieu par la difficulté de recouvrer les fonds destinés à cet objet, mais auxquels il a été suplée par le sieur Pedeprat, originaire de Lescar, qui, en reconnoissance des services que le feu sieur de Navailles luy avoit rendus, a laissé en mourant pareille somme de 12,000 livres à prendre sur tous ses biens pour estre employée à l'acquit de cette fondation » (f. 136). — Le sieur Pons demande des privilèges pour la faïencerie qu'il a établie à Marignac, en remplacement de celle du sieur Lafue, seigneur dudit Marignac, lequel avait fait démolir ses fours (f. 138 v°). — Renseignements sur la taille de l'Élection de Comminges depuis 1661, à l'occasion d'une requête des habitants de Saint-Lizier demandant une nouvelle répartition. « Il paroit qu'il y avoit autres fois nombre de maisons répandues dans la campagne et près des remparts de la ville de Saint-Lizier, et qu'on y voit des restes d'anciens batimens; mais elles sont si anciennes que de mémoire d'homme on ne peut dire l'époque de leur destruction; les gens les plus âgés disent seulement que suivant ce qu'ils sçavent de leurs ayeux, ces ruines sont une suite des plus reculées guerres civilles et des désordres qui reignoient alors dans le Couserans » (f. 142). — Secours sollicité par le sieur Garreu, bourgeois de Tarbes, marié à une demoiselle de Lussy, de Maubourguet, pour entretenir sa nombreuse famille (sept garçons et trois filles) (f. 145 v°). — Renseignements sur les courtiers de Bayonne, Juifs pour la plupart, et sur les droits qu'ils exigent (f. 147). — Plainte du sieur de Gontaud, capitaine au régiment de la Marine, demeurant près de Roquefort-de-Marsan, au sujet de violences exercées par

un valet de ville sur un de ses soldats chargé de faire des recrues audit Roquefort (f. 148 v°). — Envoi au chancelier d'un état des lettres patentes, édits, déclarations et arrêts conservés dans les archives des communautés de la Généralité, en vue de la publication des *Ordonnances* du royaume (f. 152). — Envoi au chancelier d'un inventaire remis par le sieur Fechenx, garde du trésor des chartes au château de Pau, des titres conservés dans ce château et de nature à être ajoutés au recueil des *Ordonnances* du royaume (f. 154). — Droit de péage perçu à Salies par la comtesse de Peyre (f. 155). — Envoi à M. de Massiac, secrétaire d'État de la Marine, d'une ordonnance relative aux matelots des communautés situées le long des rivières navigables de la Généralité (f. 156). — Partage des biens communaux de la paroisse de Tilh (f. 156). — Indemnité réclamée par la dame Dubroca de Castain au sujet d'une maison frappée d'alignement à Tartas (f. 160 v°). — Conflit entre l'intendant et le Parlement de Bordeaux touchant l'exécution d'une ordonnance du premier relative à la réparation de la *barthe* de la communauté de Saint-Étienne dépendant de la vicomté d'Orthe. « On appelle barthes, dans le pays, des espèces de prairies scituées le long des rivières et qui étant exposées aux inondations ne produiroient ny herbes ny aucunes sortes de fruits si par des digues et autres ouvrages on n'empeschoit point les eaux d'y pénétrer ou au moins d'y séjourner ». Le sieur de Labèque, subdélégué de l'intendant et président au Présidial de Dax, est décrété d'ajournement personnel par le Parlement pour avoir fait exécuter cette ordonnance (f. 161 v°, 193 et 303). — Conflit de préséance entre les officiers municipaux et les officiers de la maîtrise de Saint-Gaudens (f. 169 v°). — Renvoi au maréchal duc de Belle-Isle d'une requête du sieur de Lucas, ancien capitaine d'infanterie, relative à une créance de son fils, lieutenant au régiment de Lyonnais (f. 178 v°). — Procès entre la communauté d'Aulon et le sieur Meridier, seigneur dudit lieu, au sujet de droits seigneuriaux; le syndic de ladite communauté demande l'autorisation de faire rechercher dans les archives de Nébouzan « les « coutumes primordiales qui peuvent fixer l'état du pays comme sujet à fief et redevance ou bien en franc-alleu »; opposition de MM. Labarthe et de Floran à cette recherche; l'intendant estime qu'elle doit être autorisée : « Les archives du pays de Nebouzan sont communes à tous les lieux qui en dépendent...; le président, les sindics et le secrétaire sont les officiers du pays, ils se doivent aux besoins du général et du particulier, et il n'y a rien de fort gesnant pour eux puisqu'ils habitent tous dans la ville de Saint-Gaudens où sont les archives, dans lesquelles il y a un inventaire raisonné qu'on peut parcourir en peu de temps » (f. 179). — L'évêque de Lectoure demande que l'intendant soit chargé, avec les autres commissaires du terrier de Verdun, de procéder à la confection de celui du domaine de Saint-Clar (f. 182). — Construction du pont de Montoussin; refus des communautés de Francon, Terrebasse, Lussan et Adeillac d'y contribuer (f. 182 v°). — Plainte de M. Ayral de Barrette, conseiller à la Cour des aides de Montauban, contre les jeunes gens de Saint-Nicolas-de-la-Grave qui courent la nuit par les rues avec un tambour et un fifre (f. 185). — Expédition demandée par M. de Monluc des testaments du sieur et de la dame de Mansencôme déposés chez le sieur Debent, notaire à Sarcos; M. de Monluc trouve trop élevé le prix demandé pour l'expédition (5 louis pour le premier testament et 2 louis pour le second) (f. 185 v°). — Le sieur de Laborde, receveur général des domaines et bois de la Généralité d'Auch, demande la concession, à titre d'accensement, d'une partie des fossés et remparts de la ville d'Auch; le terrain est revendiqué par la communauté (f. 186 v° et 350). — Réparations au sénéchal et aux prisons de Bayonne (f. 189). — Le sieur de Lafage, syndic général de la province de Languedoc, demande la permission de reconstruire une tuilerie à Saint-Martin près Saint-Girons (f. 190). — Réparations à l'Hôtel des monnaies de Bayonne (f. 191). — Imprimeries de la Généralité : « Il y a dans mon département huit imprimeries dont une dans chacune des villes d'Auch, Tarbes et Dax, trois à Pau et deux à Bayonne. A l'exception de trois, toutes ont été établies en vertu de lettres patentes ou d'arrêts du Conseil; les imprimeries à qui manque cette formalité sont celles du sieur de Poux à Pau, de la veuve Roquaumorel à Tarbes et du sieur Roger Lecler à Dax » (f. 191 v°). — Grêle violente tombée le 11 juin; elle occasionne des pertes considérables dans onze communautés de l'Élection d'Armagnac (f. 192 v°). — Transport de Bayonne à Bordeaux, à destination de la Rochelle, de 10,000 boulets de 24 et de 2,000 bombes de 12 pouces (f. 193 v°, 234 v°, 289, 302 et 319). — M. de Sassus, lieutenant général de la Sénéchaussée d'Oloron, demande la permission de faire établir chez lui un moulin à bras propre à râper du tabac; avis défavorable de l'intendant (f. 197 v°). — L'engagement contracté par le sieur de Gouts pour servir dans la compagnie du sieur de Joviac, capitaine au régiment de dragons de Marbœuf, est annulé, ledit sieur de Gouts étant gentilhomme; ce dernier se marie à Rieumes (f. 200); — faute de paiement d'une somme réclamée par le sieur de Joviac, le sieur de Gouts est sommé de rejoindre le régiment à Quimper sous peine d'être condamné à mort comme déserteur (f. 204). — Les Ursulines d'Orthez demandent l'autorisation d'acquérir une masure voisine de leur couvent pour l'agrandissement de leurs écoles (f. 203). — Concessions à des particuliers de portions des anciens fossés de Tarbes (f. 205). — Domaines

de la vallée de Barousse : appartiennent au Roi et à M. de Lacarry, conseiller au Parlement de Toulouse : « Entre autres droits seigneuriaux, on y perçoit celuy de traite sur tous les bois à bastir que l'on tire de cette vallée pour Toulouze et Bordeaux » (f. 206 v°). — Le nommé Belloc, maître des petites écoles à Labastide-d'Armagnac, est révoqué par ordonnance de l'évêque d'Aire, sur la plainte du curé, et forcé de s'éloigner de ladite communauté; l'intendant le disculpe et demande, au nom des habitants, son retour à Labastide pour reprendre le commerce des laines (f. 212 et 308 v°). — Protestation de l'évêque de Dax en qualité d'abbé de Caignotte, contre la nomination comme collecteur du nommé Frémy Gayon, colon d'une métairie noble appartenant à ladite abbaye ; l'intendant insiste sur les inconvénients qu'il y a de confier les fonctions de collecteur à un simple métayer, « qui n'a pas souvent un lit pour se coucher », et qui peut quitter la communauté sans avoir achevé le recouvrement des impositions (f. 214 v°). — Défense de vendre les cartes à jouer qui ont déjà servi (f. 226). — Le sieur Étienne-Léon Rigal, négociant à Bayonne, syndic de l'armement du corsaire la *Gloire*, demande la permission de mettre ce bâtiment en loterie (f. 228 v°). — Gratification sollicitée par le sieur Duchesne, sous-ingénieur des ponts et chaussées, pour avoir fait divers plans et devis relatifs aux Monnaies de Pau et de Bayonne (f. 230). — Renseignements sur la nommée Catherine Minvielle, protestante convertie, originaire d'Osse et habitant au couvent de Saint-Dominique de Nay (f. 233). — Quatre capitaines du régiment de Piémont et un autre du régiment Royal infanterie s'installent de force dans la caserne de Barèges, malgré la défense faite de n'y loger que des lieutenants et autres officiers inférieurs (f. 236). — Le sieur Allemand Lagrange, bourgeois d'Auch, demande des privilèges pour la faïencerie qu'il vient d'établir près de cette ville, dans le jardin dit de la Grange, « à deux ou trois cents toises de la porte de la Treille » ; avis favorable de M. d'Étigny : « On doit, dit-il, penser que cette manufacture prendra de l'accroissement et du crédit, puisque les marchands qui portoient journellement de la fayence à Auch de Toulouze, de Samadet et des autres endroits où l'on en fabrique, vont prendre de celle du sieur Lagrange pour aller la débiter dans les villes voisines » (f. 239). — Le sieur de Carbonneau, ancien capitaine dans le régiment de Penthièvre et chevalier de Saint-Louis, demande qu'il soit procédé à la confection du terrier du fief de Pemejan qu'il possède en paréage avec le Roi dans la juridiction de Caudecoste ; renseignements sur la famille de Carbonneau, originaire de Layrac (f. 241 v°). — Différend entre le sieur Seren, maire en titre d'Auch, et le sieur Bégué, procureur du Roi de l'Hôtel de ville ; l'intendant se plaint de la conduite de ce dernier qui se prête aux vues de ses ennemis (f. 248). — Rente due au chapitre de la cathédrale de Dax par le sieur Darjat, ancien capitaine au régiment de Vastan (f. 252). — Inexactitude du sieur Batbédat de Saint-Jours à payer la pension du sieur Batbédat, son oncle, curé de Laluque, détenu au couvent des Cordeliers d'Orthez (f. 252 v°). — Renseignements sur les huit chevaliers de Saint-Lazare domiciliés dans la Généralité d'Auch : M. de Mesplex Esquiule, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant à la Hourcade en Béarn, chevalier le 3 septembre 1723 ; « il est gentilhomme et même d'une des plus anciennes maisons de la province... » ; — le marquis de Satha, baron de Saint-Pée et d'Amaguy, lieutenant-colonel des milices du pays de Labourd, appelées bandes gramontoises, demeurant dans la paroisse de Bardos près Bayonne, chevalier le 23 mai 1727 ; — le chevalier de Noé, demeurant à Avezan près Fleurance, chevalier en 1722 ; « la maison de Noé est bonne et même assés ancienne ; on la considère beaucoup dans ma Généralité » ; — M. de Juillac, maître d'hôtel de la Reine, demeurant ordinairement à Lombez, chevalier en... ; — M. Gratien de Laas de Gestède, demeurant à Orthevielle dans la vicomté d'Orthe, ancien officier du régiment de la Reine infanterie, chevalier le 1er novembre 1728 ; — le sieur Charles-François Peigné, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Tarbes, originaire d'Orléans, chevalier le 17 décembre 1728 ; — le sieur de Sariac, demeurant à Riscle, chevalier le 3 avril 1728 ; — le marquis de Viella, demeurant dans la paroisse de ce nom, né le 2 novembre 1682, chevalier le 25 mai 1725 ; « suivant ce qu'il a marqué à mon subdélégué, il a servy le Roy dès son enfance ; en 1725 il fut fait commandant à Ingolstat, et ensuite lieutenant-colonel du régiment de Navarre jusques en 1743 qu'il fut nommé à la lieutenance du Roy Oondé (?) qu'il n'a quittée que l'année dernière à cause de ses infirmités, mais en conservant les appointemens attachés à cette place ». « J'ai appris, ajoute l'intendant, qu'il y avoit dans la paroisse de Lencouac en Marsan des biens et des fiefs qui dépendoient anciennement d'une commanderie de l'ordre de Saint-Lazare qui s'apeloit de Bessaut, mais elle se trouve présentement réunie à l'hôpital du Mont-de-Marsan » (f. 254 v°). — Différend entre le sieur de Vergès fils, syndic des États de Bigorre, et le sieur Carles, secrétaire de ce corps, au sujet du tirage au sort de la milice (f. 257 v°). — Demande d'homologation de la cession faite en 1748 par la communauté de Tarbes en faveur du sieur Latapie, lieutenant au bataillon de milice de Saint-Sever, d'un terrain situé sur la place Marcadieu, pour y bâtir une maison (f. 261). — Le sieur Joseph Castet demande la permission de construire un moulin à farine sur un ruisseau près du village d'Illartein (f. 262). — Plaintes des fabricants de la vallée d'Aure au

sujet de l'augmentation du droit de marque (deux sous au lieu d'un sou par pièce d'étoffe) (f. 265). — Les consuls de Galan demandent la permission de procéder à un nouvel arpentement du territoire de cette communauté (f. 272). — Réparations à l'auditoire du sénéchal d'Auch : « Je ne crois pas qu'il y ait de sénéchal dans le royaume aussy mal logé que celuy d'Auch ; le bâtiment qu'il occupe est une vieille et vilaine maison qui est dans un affreux désordre... » (f. 274). — Le baron de Bonrepaux demande que l'un de ses fils, sous-diacre au séminaire des Jésuites de Toulouse, soit enfermé au château de Brescou ; avis défavorable de l'intendant qui donne tort audit baron de Bonrepaux (f. 274 v°). — Conflit entre l'intendant et la Cour des aides de Bordeaux au sujet des comptes de la communauté de Labrit située dans l'Élection des Lannes (f. 277). — Plaintes de M. d'Étigny contre le sieur Daspe-Lupielle, bourgeois d'Auch (f. 277 v°). — Décharge des tailles accordée au comte de Béon en considération de l'incendie de son château de Troncens (f. 280 v°). — Le sieur Picault et le sieur de Lahas, capitaine et lieutenant au régiment de Lyonnais, reçoivent l'ordre du Roi de se rendre à la citadelle de Bayonne (f. 280 v°). — Le maréchal duc de Belle-Isle demande pourquoi les convocations du bataillon de milice de Saint-Gaudens se font à Auch et non à Saint-Gaudens ; l'intendant répond que ce changement était antérieur à son arrivée dans la Généralité ; il fait observer que la ville de Saint-Gaudens est trop petite pour pouvoir loger un corps de troupe aussi nombreux (f. 281). — Procès entre les consuls de Fleurance et le sieur Lamalatie, procureur du Roi au siège du comté de Gaure, touchant leurs attributions respectives (f. 283 v°). — Traité fait par la communauté de Lahas avec le « féodiste » du seigneur dudit lieu, relativement aux arrérages des droits seigneuriaux (f. 285 v°). — Le sieur Lacay, syndic de la ville de Tarbes, demande l'homologation de l'affièvement fait par la communauté à plusieurs habitants d'un terrain dit les *Coustoux*, pour y construire des maisons (f. 287 v°). — Procès entre les habitants de la vallée d'Ustou et M. de Pointis, leur seigneur, au sujet de droits revendiqués par les premiers sur les montagnes, bois et forêts situés dans ladite vallée (f. 291). — Les jurats de Dax obtiennent, en août 1757, la permission de placer à la porte de leur hôpital « une boete pour recevoir les enfants qu'on expose et empêcher qu'ils ne soient exposés aux injures du temps et à être dévorés par les chiens et les cochons » ; conflit à ce sujet entre les jurats et le sieur Vergès, procureur du Roi de la Sénéchaussée de ladite ville (f. 292 v°). — Mémoire anonyme contre le sieur de Mesmes, subdélégué à Mont-de-Marsan ; détails sur la situation des subdélégués (f. 296 v°). — Renseignements sur les octrois perpétuels et temporaires des villes et communautés de la Généralité, au nombre de près de 4,000 (f. 299 v°). — Plainte d'un maître de poste contre le sieur Filhol, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Noailles et inspecteur des haras de la Généralité (f. 300 v°). — Rétribution demandée par les chirurgiens de Saint-Gaudens pour les soins qu'ils donnent aux malades de l'hôpital de cette ville (f. 301). — Incarcération de deux habitants de Manciet pour calomnies contre le sieur Blancastet, garde du Roi (f. 304). — Plainte du sieur Pene, payeur des gages du Parlement de Pau, au sujet des droits exigés pour sa réception et son installation (f. 305). — Prix des grains à Auch : « Le sac d'Auch, qui ne pèse que 104 livres, a valu jusqu'à 9 livres 10 sous à 10 livres... » (f. 309). — Ordre de visiter les bâtiments qui entrent dans les ports de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz dans la crainte qu'ils n'aient communiqué avec le corsaire anglais le *Prince Georges*, où règne une épidémie (f. 309 v°, 327 et 358). — Mme de Jasses obtient les gages intermédiaires de l'office de président au Parlement de Pau, dont était pourvu son feu mari et qu'elle avait vendu à M. de Charitte (f. 310). — *Te Deum* chanté en actions de grâce des victoires remportées dans la Hesse, au Canada et en Bretagne (f. 310 v°). — Lettre de l'intendant à l'abbé comte de Bernis au sujet d'une procédure commencée par le juge de Tarbes à l'occasion de la mort d'un Suédois à Barèges (f. 310 v° et 323). — Pension accordée à la demoiselle de Sariac (f. 311). — Levée d'un bataillon de milice par M. d'Aspremont dans sa vicomté d'Orthe (f. 313 v°). — Mémoire anonyme contre le sieur Fescheux, garde du trésor royal des chartes de Pau en remplacement de M. de Casaneau, conseiller au Parlement ; on lui reproche d'exiger des droits de recherche et d'expédition sans tarif et d'employer un « ivrogne » pour transcrire les actes, ne sachant pas lui-même le latin ; l'intendant reconnaît le bien-fondé de ces plaintes et propose de nommer un garde plus instruit (f. 314 v°). — Réparations à l'Hôtel de ville, aux prisons, au pavé et au pont du Sablar de Dax ; projet de construction d'une halle, de quais ; d'agrandissement de la place principale, etc. (f. 316 v°). — Vols nombreux commis en Bigorre par une bande de malfaiteurs (f. 318). — L'intendant autorise le sieur Beugnères de Latour à exploiter deux mines par lui découvertes, l'une de plomb dans la vallée d'Aspe, à la montagne de Capesan, vis-à-vis du bourg de Sarrance, l'autre de cuivre jaune dans la vallée de Soule, près de la paroisse de Larruin (f. 321 v°). — Envoi au maréchal duc de Belle-Isle du plan des batteries établies à Saint-Jean-de-Luz pour s'opposer au débarquement des ennemis (f. 322 v°). — Réparations à la fontaine de Lucq en Béarn (f. 323 v°). — Secours demandés par le nommé Lamarche, paysan du lieu de Taillebourg ; par le nommé Baqué, notaire à Boulogne, et par le sieur Bosc, petit marchand

de Saint-Bertrand, pour élever leurs nombreuses familles (f. 325). — Renseignements sur la commanderie de « Beseau » (*alias* Bessaut), ordre de Saint-Lazare, au diocèse d'Aire (f. 332 v°). — Oppositions des habitants d'Asson à la construction d'un nouveau pont qui doit entraîner la suppression d'un ancien pont dit le pont des Rouaux (f. 334). — Projet de construction d'un Hôtel de ville à Tournay; d'un presbytère, d'un auditoire, d'un pont sur l'Arros; réparations à l'église (f. 336 v° et 343). — Affaire d'Oroix : deux habitants de ce lieu sont condamnés aux galères par le Parlement de Pau pour fait de désertion; on n'ose les arrêter (f. 337). — Cession au sieur de Lassus, juge royal de Rivière, d'un chemin dit de la Gaulepe, en indemnité des terrains qu'on lui avait pris pour réparer le chemin d'Etussant, conduisant de Martres à Labarthe-sur-Rivière en Nébouzan (f. 339 v°). — Paiement, par le sieur de Gouts, de la somme réclamée par le capitaine de Joviac (f. 340). — Le sieur Lissalde, du lieu d'Espelette, est élu syndic du Labourd en remplacement du sieur Darancette, décédé (f. 340 v° et 353). — L'intendant demande le transfèrement de la brigade de maréchaussée de Lombez à l'Isle-Jourdain et de celle de Grenade à Beaumont-de-Lomagne, par suite de la construction des routes d'Auch à Toulouse et à Montauban (f. 342). — Dettes de la ville de Lourdes (f. 344 v°). — Demande de rétablissement d'un office de second notaire à Montréjeau : « Le lieu de Monrejau est un des principaux débouchés de le montagne; deux sièges de justice y sont établis, l'un royal, l'autre baneret, et cent bourgs ou villages y ressortissent » (f. 345 v°). — Suspension du service des bacs établis à Bourret et à Layrac sur la Garonne, par suite du départ pour Rochefort de tous les bateliers de la Généralité (f. 346). — L'intendant complimente M. Berrier, nouvellement nommé ministre de la marine (f. 347). — L'évêque de Lectoure demande le don d'un vieux château situé au couchant de la ville de Lectoure pour y établir l'hôpital général : « Le vieux château scitué à la pointe de la ville de Lectoure sur l'escarpement du côté du couchant... détaché des maisons, entouré d'une esplanade de trois côtés; de l'autre, il est apuyé sur le mur de ville sans aucune porte au dehors. Les murailles qui en restent se détruisent chaque jour; la plus grande partie de ce vieux château est sans couverture; les bois ont été pourris ou volés; il ne subsiste qu'un peu du toit prest à crouler; les portes, fenestres, planchers et ferrures ont disparu...; le dedans est aussy mauvais que l'extérieur; on y voit un petit espace dans lequel un habitant de Lectoure s'est pratiqué une espèce de jardin sans aucun pouvoir ny autorisation; en un mot ce vieux bâtiment est totalement livré à la volonté du public » (f. 348 v°). — Procès entre le chapitre et la communauté d'Aire au sujet d'un pont situé sur le canal du moulin dudit chapitre (f. 353 v°). — Le sieur Dufau est nommé secrétaire des États de Nébouzan en remplacement du sieur Martin; intrigues de ce dernier, soutenu par l'abbé de Labarthe, président, pour être réintégré dans cette place (f. 355 v°). — La famille du sieur de Laguiterie demande que ce jeune homme soit enfermé dans un château à cause de sa mauvaise conduite (f. 358 v°). — Recherche des colporteurs qui distribuent des livres contre l'État, les mœurs et la religion (f. 362). — Augmentation du prix des grains : l'intendant rend une ordonnance interdisant aux propriétaires de vendre leurs grains dans leurs greniers (f. 362 v°).

C. 12. (Registre). — In-folio, 240 feuillets, papier.

1758-1759. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 25 décembre 1758 au 30 juin 1759 (tome XII). — Congé demandé par M. d'Étigny pour se rendre à Paris vers la fin de janvier 1759 (f. 1 v°). — Élections municipales à Auch: Par délibération du 27 décembre 1757 il avait été décidé que « conformément aux anciens usages et à une transaction passée en 1301 entre le comte d'Armagnac, l'archevêque et les habitans d'Auch, les officiers municipaux ne seroient doresnavant nommés que par les consuls sortant de charge »; l'intendant fait remarquer que cette délibération, quoique homologuée par arrêt du Parlement de Toulouse, est contraire aux termes de l'arrêt du 10 novembre 1750 ordonnant que les élections seraient faites « par le suffrage des bourgeois »; il propose de faire nommer par le Roi les officiers pour 1759; l'archevêque demande que deux desdits officiers soient pris dans son quartier (f. 2); — réception de l'ordre du Roi portant nomination des officiers municipaux pour 1759 (f. 42 v°). — M. d'Étigny s'étonne que M. de Saint-Priest, intendant de la Généralité de Languedoc, ait rendu une ordonnance pour interdire la sortie des grains de son département: « J'ay toujours pensé, dit-il, que le secours devoit être mutuel dans tous les tems entre toutes les provinces d'un même État, bien loin de gêner le commerce de l'une à l'autre » (f. 6 v°). — Le sieur d'Artigues, demeurant à Aire, refuse de communiquer les titres dont son parent, le sieur d'Artigues, brigadier des gardes du corps du Roi, a besoin pour prouver la noblesse de leur famille, en vue d'obtenir l'admission de sa fille à Saint-Cyr (f. 7 v°). — Fin de paiement par les habitants d'Aubarède au marquis de Roquepine, leur seigneur, d'une somme de 14,000 livres, moyennant laquelle il leur avait fait cession de divers moulins et pièces de terre, à charge de foi et hommage, par acte du acte du 10 avril 1751 (f. 9). — Ordre d'arrêter tous les vagabonds qui, qui sous le nom de captifs rachetés, parcouraient les diverses provinces du royaume (f. 9 v°). — Conflit entre l'inten-

dant et la Cour des aides de Montaban, à l'occasion d'une nomination de collecteurs à Grenade-sur-Garonne (f. 10 v°). — M. Maynard, seigneur de Boissède, demande que la communauté de Boissède soit commandée de travailler par corvées au rétablissement de la rivière de Gesse dans son ancien lit qu'elle avait quitté depuis 1755 (f. 14). — Les Barnabites directeurs du séminaire d'Oloron demandent la permission d'acquérir une maison de campagne située au hameau de Saint-Pée pour servir de promenade à leurs élèves (f. 15 v°). — M. Perignon, conseiller à la Cour des aides de Montauban, se plaint des abus qui règnent dans l'administration des affaires de la communauté d'Aucanville, et surtout de l'imposition annuelle de 150 livres pour les gages du régent : « Les faits ont été exactement vérifiés, dit M. d'Étigny ; l'imposition pour le régent est réelle et fort inutile, je suprime toutes celles de cette nature qui se font dans les communautés, lorsque j'en ay connoissance... » (f. 16). — L'abbé de Labarthe prétend que les consuls de Saint-Gaudens lui ont manqué de respect dans une assemblée des États de Nébouzan convoqués pour envoyer une députation au maréchal de Richelieu (f. 17 v°). — La communauté de Sarrancolin demande l'établissement d'un marché hebdomadaire et de quatre foires annuelles (f. 18 v°). — Projet de défrichement des landes communales de Saint-Gaudens (f. 22 v°). — Conflit entre le sieur Jean-Odet de Lauze, maire de Fleurance, et le sieur Barthélemy Mellis, lieutenant général de police de ladite ville (f. 24 v°). — Le sieur Lagausie, juge de Gimont, dont les deux fils sont détenus, l'un au fort de Brescou et l'autre au château de Lourdes, consent à leur élargissement, mais à la condition qu'ils resteront éloignés de 25 ou 30 lieues de Gimont (f. 29 v°). — Office de notaire à Sordes sollicité par un jeune homme : « Ce qui luy a fait naître l'envie d'acquérir cette charge c'est que dans le partage des effets de la succession d'un notaire de Sordes, son parent, les minutes lui sont échues » (f. 31). — Sauf-conduit réclamé par le sieur Silveyra, marchand portugais du bourg du Saint-Esprit, lequel s'était endetté en armant un corsaire. « Le corsaire prit un navire masqué sous pavillon espagnol et le conduisit dans un port espagnol, mais ils y furent l'un et l'autre arrêtés sur le fondement que ce navire n'étoit pas de bonne prise, et ils y sont encore en attendant un jugement » (f. 32). — Procès entre la communauté de Roquefort en Armagnac et Mme de Niquet, dame de ladite communauté, au sujet de divers droits et privilèges revendiqués par les habitants, tels que « la servitude dans le bois et garenne du seigneur, droit de paccage, glandée et autres de cette nature » (f. 32 v°). — Suppression et rétablissement, par les États de Béarn, d'une gratification de 2,000 livres en faveur du marquis de Lons. « M. de Lons, dit l'intendant, ne seroit pas fondé à vouloir prétendre cette gratification en qualité de lieutenant de Roy du Béarn ; cette place est un des offices de la création du mois de février 1692 et à laquelle il y a 900 livres de gages d'attachés... Cet exemple prouve clairement le danger qu'il y a de laisser les provinces de pays d'États maîtresses de leur sort et d'accorder des gratifications qui dégénèrent en impositions dont elles ne peuvent plus se libérer » (f. 40). — La demoiselle de Lassale, de Mauvezin, est autorisée à sortir du couvent des Ursulines de Saint-Joseph, d'Auch, comme étant suffisamment affermie dans les principes de la religion catholique (f. 41 v°). — Bon effet produit par l'ordonnance de l'intendant ayant pour objet la vente des grains dans les greniers (f. 46 v°). — Lettre de sept chanoines du chapitre de la cathédrale de Tarbes qui se plaignent que les officiers de la Sénéchaussée leur disputent la droite dans les cérémonies publiques. « Il est vray, dit l'intendant, qu'il y a huit archidiaconés dans le chapitre, mais comme ils ne sont point dignitaires, ils siègent au cœur suivant le rang de leur réception ; d'où il arrive que le sieur de Fournon, quoiqu'archidiacre, n'occupe que la dernière place, de même que le sieur abbé de Sassus qui siège en son rang de chanoine et non d'archidiacre, ce qui prouve incontestablement que les archidiaconés ne sont point des dignités. Pour qu'ils puissent l'être, il faudroit qu'ils eussent préseance ou jurisdiction, ce qui forme le caractère distinctif de la dignité, et ils n'ont bien certainement ny l'un ny l'autre, pas même le droit de visite dans leur district. On ne peut disconvenir que la bulle de sécularisation du chapitre de la cathédrale de Tarbe qualifie de dignités les archidiaconés, mais je ne crois pas que cela suffise pour que ces bénéfices puissent être regardés comme tels dès qu'ils sont privés de la préséance au cœur et qu'ils n'ont point de jurisdiction » (f. 48 v°). — Réparation de l'église de Rivehaute, Sénéchaussée de Sauveterre ; acquisition d'une cloche estimée 1,400 livres (f. 49 v°). — Droit de mayade sur le vin demandé par la communauté de Gomer en Béarn : « Cette petite communauté n'a aucune sorte de revenus, et à la moindre dépense qu'elle est obligée de faire, on y a recours à des quêtes, moyen assés singulier pour se procurer des secours et qui, à ce que je crois, n'a guière d'exemples » (f. 50). — Procès entre la communauté de Rabastens et le marquis de Castelbajac au sujet d'un moulin et d'un vivier appartenant audit seigneur et qu'on avait pris pour construire la nouvelle route de Tarbes à Rabastens (f. 50 v°). — Différend entre le sieur de Colomès, capitaine au régiment de Bourbon-infanterie, commandé par le marquis de Broc, et le sieur Dupont, oncle maternel dudit sieur de Colomès, touchant la succession de la mère de ce dernier (f. 52 v°). — Prétentions des communautés de la vallée d'Ossau sur les landes appelées le Pont-Long (f. 54). —

Réduction du droit de marque des étoffes fabriquées dans la vallée d'Aure (f. 54 v°). — Les habitants de la paroisse de Mancieux demandent d'être séparés de la communauté de Saint-Martory quant à l'assiette des impositions royales et municipales ; avis favorable de l'intendant : « Le chef-lieu se soulage toujours autant qu'il peut sur ces sortes d'annexes, que l'on a grand soin de faire contribuer à de certaines dépenses locales qui ne devroient naturellement regarder que ce chef-lieu, et celuy-cy de son côté ne veut rien supporter de celles des annexes » (f. 55 v°). — Conflit entre le sieur Vergès, procureur du Roi au Présidial de Dax, et les jurats de ladite ville, au sujet de la boîte établie à la porte de l'hôpital pour recevoir les enfants trouvés (f. 56 v°). — L'intendant rend une ordonnance ayant pour objet la construction à Layrac d'un canal destiné à prévenir les débordements d'un ruisseau (f. 60 v°). — Accusations et plaintes contre les conducteurs et piqueurs des ponts et chaussées de la Généralité : « J'ay la réputation, dit M. d'Étigny, d'être l'ennemy inconsiliable des fripons, et j'ay toujours porté mon attention à punir les employés qui étoient dans ce cas ; mais en même tems j'ay méprisé les mémoires anonimes qui m'ont été adressés ou les plaintes vagues qui m'ont été portées ; il me faut des faits pour me déterminer à faire faire des vérifications » (f. 61 v° et 108). — Le sieur Grandchamp, négociant à Bayonne, demande la permission d'exporter dix à douze mille conques de blé d'Inde, à destination de Lisbonne (f. 62 v°). — Opposition du sieur de Castanié de Lafforgue, sieur de Pomarède, à la construction d'un presbytère à Saux, comme trop éloigné de sa maison (f. 63 v°). — Les habitants de Charlas sont condamnés à payer certaines sommes au comte de Gontaut, leur seigneur ; vente du quart de réserve de leurs biens pour cet objet (f. 65 v°). — La communauté de Larraun en Soule demande la permission d'élire trois jurats pour administrer les affaires communales : « L'abbé de Saubelade, patron et gros décimateur de la paroisse de Larraune, dont il est seigneur direct pour la plus considérable partie, y a fait exercer pendant longtems la justice par un prieur... La jurisdiction de l'abbé de Sauvelade fut anéantie par l'arrêt du Conseil qui a réuny la communauté de Larraune au ressort de la Cour de Licharre, siège dont la Soule dépend en entier pour toutes sortes de matières, suivant la coutume écrite du pays » (f. 67). — Réparations à l'église et à la halle de Miélan (f. 70). — Vente d'un terrain communal, situé sur les bords de la Neste, par les consuls d'Aventignan, à M. de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse (f. 70). — La famille du sieur Durègne, de Peyrusse-Vieille, demande qu'il soit enfermé au château de Lourdes pour mettre fin à sa vie scandaleuse (f. 72). — L'évêque d'Aire demande la permission de démolir le château ruiné du Plan appartenant à l'évêché (f. 73). — Prix exagérés demandés par les fournisseurs des bureaux de l'Intendance : « L'encre, sur le pied de 2 livres 8 sous la livre, telle qu'elle y est portée, seroit revenuë à 14 livres 8 sous le pot, en ne le suposant que du poids de 6 livres, pendant qu'il ne coute réellement à celuy qui la fait que 40 ou 45 sous au plus » (f. 73). — Renseignements sur les imprimeries de Pau : « Il n'a pas été possible de savoir dans quelle forme les imprimeurs avoient été établis à Pau avant la réunion de la Navarre et la France en 1607. Tout porte à croire que l'art de l'imprimerie étoit mal administré en Béarn, et qu'il y avoit même peu d'imprimeurs dans cette province, car on trouve qu'en 1663 on demanda au Roy de vouloir en établir un à Pau pour l'impression des édits, arrêts et autres expéditions, lorsque le Parlement les recevoit, démarche qui vraysemblablement fut faite par luy. Ce fut sur ces représentations que Sa Majesté accorda, le 6 juillet de la même année, des lettres patentes à Jean Desbarats, pour exercer l'imprimerie dans la ville de Pau... Après son décès, il fut accordé d'autres lettres patentes, le 10 juin 1687, à son fils, nommé pareillement Jean Desbarats... C'est ce qui se trouve de plus ancien concernant la forme de l'établissement des imprimeurs à Pau. La fille et l'unique héritière de Jean Desbarats conserve l'imprimerie et la fait travailler avec le secours d'un imprimeur nommé Dugué qui est associé avec elle... Après la mort de Jean Desbarats, un de ses frères, nommé Izaac, fut également pourvu de l'état et charge d'imprimeur du Roy et de libraire à Pau, par provisions du 24 décembre 1718... Il y a un troisième imprimeur à Pau, nommé Dupoux, mais il n'est point pourvu de lettres patentes, et il ne travaille presque plus, étant d'ailleurs fort à son aise » (f. 75). — Procès entre la communauté d'Asson et celle de l'Extrême de Salles, au sujet des limites de leurs territoires et de leurs pâturages communs (f. 77). — Élections de conseillers de ville à Saint-Sever (f. 78). — Division dans la ville de Saint-Gaudens au sujet de l'emplacement à donner à la halle (f. 99). — Construction d'une place à Saint-Martory pour l'étalage des marchandises les jours de foires et de marchés (f. 105 v°). — Réduction d'impôts sollicitée par le sieur Came de Saint-Aigne : « Ce gentilhomme est chargé d'une famille nombreuse ; son frère est capitaine dans les troupes franches de la marine, où il sert depuis 25 ans, et un de ses fils est enseigne dans le même corps. Ils ont été faits tous deux prisonniers de guerre à Louisbourg ; le frère, accablé de blessures, a été renvoyé sur sa parole, et le fils moins blessé est retenu en Angleterre » (f. 110). — Gratification accordée par les États de Nébouzan à l'ancien secrétaire Martin (f. 110 v°). — Créance du sieur Lébé-Touade, lieutenant au régiment Royal-Comtois, sur Mlle de Bonas (f. 111 v°). — Refus des maisons religieuses d'Auch d'acquitter le droit d'octroi

établi sur le vin; l'intendant est d'avis d'en exempter les Capucins : « Les vins qu'ils consomment ne proviennent que de leurs quêtes », et les Jacobins, « parce qu'ils sont fort pauvres à Auch. Quant aux Cordeliers, ils sont de la petite Observance et ont des revenus qui s'augmentent chaque jour par leur industrie; à l'égard des Jésuites, ils sont comme ailleurs fondés (en fonds) et à leur aise » (f. 113). — Achèvement du pont commencé depuis longtemps sur le ruisseau du Hédas à Pau; les frais sont évalués à plus de 40,000 livres. « On connaît à Pau deux sortes d'habitans, les uns appellés voisins, c'est-à-dire privilégiés, ce sont eux seuls qui composent la communauté et qui ont droit d'assister aux assemblées; comme voisins, ils sont dans l'usage de vendre et faire vendre leurs vins exemts de tout octroy, sauf de trois sols six deniers par barrique, pour un droit appellé cize. Les habitans non voisins ny privilégiés, qui comme les autres suportent les charges de la communauté et même ordinairement plus que les privilégiés, sont tenus de payer 4 livres 16 sous 6 deniers pour chaque barrique de vin qu'ils vendent en détail... » (f. 116 v° et 120 v°). — Octroi sur le vin à Auch : fraudes nombreuses (f. 121 v°). — Conflit entre M. de Touros, directeur des fortifications de Bayonne, et M. de Bosnanaud, ingénieur en chef de cette place, au sujet d'un terrain cédé en 1757 au nommé Isaac Nunez Tavarez, juif du bourg du Saint-Esprit. « Ce fut vers 1689 que la citadelle de Bayonne fut construite. On avoit en même tems formé le projet d'enfermer le bourg du Saint-Esprit et de lier son enceinte aux fortifications de la citadelle... Le projet d'enceindre le faubourg du Saint-Esprit ayant été promptement abandonné, et le Roy n'ayant plus besoin d'une partie des terrains qu'il avoit acquis, il en fut vendu, échangé ou rétrocédé des portions... Il fut par M. de Bezons, pour lors intendant, dressé procès-verbal de tous ces achats, échanges et reventes, lequel ayant été couché avec les plans dans le registre des fortifications forme le titre en vertu duquel le Roy possède ce terrein. Il avoit été acquis de trois mains différentes : 1° de la nation juive, qui y avoit son cimetière; 2° du sieur Ravel; 3° du sieur de Larrezet... En 1747, la nation juive demanda à rentrer dans la possession de son cimetière; comme ce terrein étoit inutile au Roy, il luy fut rendu par ordre de M. le comte d'Argenson... » (f. 126). — Différend entre l'archevêque d'Auch et les consuls de cette ville; le premier veut que son procureur temporel continue à assister aux délibérations municipales, droit qui lui est contesté par les consuls (f. 134 v°, 135 v° et 139). — Réparations au cimetière de la communauté d'Artagnan en Bigorre (f. 144). — Le sieur Sallenave, receveur des décimes du diocèse de Lescar, demande la cession d'un terrain situé dans les dépendances du château de Pau (f. 144 v°). — Réception d'une lettre du nouveau contrôleur général (M. de Silhouette) par laquelle il dément le bruit qu'il avait l'intention « d'introduire du papier » (f. 146 v°). — Projet de défense de l'Isle-Jourdain contre les débordements de la Save (f. 147 v°). — L'intendant propose le sieur Sallenave, avocat au Parlement de Pau et son subdélégué, pour succéder au sieur Dagest, fort âgé et infirme, dans les fonctions d'assesseur de la maréchaussée (f. 150 v°). — Plainte du sieur Noby, capitaine de milice au bataillon d'Auch, au sujet d'affaires de famille (f. 151). — Levée de matelots le long de la Garonne par les soins du sieur Dalleret, commissaire des classes au département de Toulouse (f. 152). — Renseignements sur l'imprimerie établie à Dax : « Barthélemy Leclercq, de la famille des Barbons, imprimeurs établis à Paris et à Limoges, épousa une fille à Bayonne en 1685. Il étoit au point d'y établir une imprimerie lorsque les habitans de Dax l'apellèrent pour faire cet établissement dans leur ville... Il fut reçu en qualité d'imprimeur le 18 décembre 1686. René Leclercq, son fils, l'exerça pareillement pendant sa vie, et à ce dernier a succédé Roger Leclercq, imprimeur actuel... » (f. 153 v°). — M. d'Étigny s'étonne qu'on demande à sa Généralité le remboursement des fonds accordés en 1712 pour acheter du riz destiné à la subsistance des pauvres (f. 158 v°). — Tracasseries contre le sieur Genain, premier secrétaire de l'Intendance d'Auch, de la part du sieur d'Estingoy, avocat, et des autres partisans de l'archevêque dans l'affaire des assemblées municipales (f° 159 v°). — Lettres de M. d'Étigny à MM. Foulon et Devault qui viennent d'être nommés, le premier intendant de la guerre, le second inspecteur général des milices (f. 162). — Division dans Beaumont-de-Lomagne (f. 163). — Procès entre les habitants de la vallée d'Ustou et le vicomte de Pointis, leur seigneur (f. 164). — Libelle publié par M. de Montillet, archevêque d'Auch, contre M. d'Étigny (f. 167). — Le sieur Fourré, négociant à Saint-Jean-Pied-de-Port, demande une indemnité pour le logement des personnages de marque qui ont l'habitude de descendre dans sa maison, lorsqu'ils ont à résider dans ladite ville (f. 169 v°). — Publication d'arrêts de la Cour des monnaies décriant les espèces d'or nommées *frederic* et *auguste* (f. 172 v°). — *Te Teum* en action de grâce de la victoire remportée par les troupes françaises sur l'armée des alliés commandée par le prince Ferdinand de Brunswick (f. 173). — Observations de l'intendant au sujet du don gratuit à payer au Roi pendant six ans en vertu de l'édit du mois d'août 1758 (f. 174 v°). — L'archevêque d'Auch demande que la somme à payer par la ville d'Auch pour le don gratuit soit prise sur le produit de l'octroi; l'intendant s'y oppose et il énumère les travaux faits ou à faire à l'aide de ce produit : « Quoique très mal logé dans la maison que la ville me procure,

dit M. d'Étigny, j'y ay cependant fixé mon séjour depuis près de six ans par pure bonté de mon cœur, voyant le bien que ma présence y feroit ; les habitans y ont paru sensibles, et les preuves que j'en ay eu ont donné lieu aux projets d'embelissement que j'ay formé pour la rendre plus agréable... J'ay fait remettre en état la promenade publique en fesant construire un escalier proprement fait pour y entrer ; les matériaux sont préparés pour continuer les murs de soutien des terres qui doivent l'entourer et empêcher les bestiaux d'y entrer ; et il a été baty des écuries pour les chevaux de l'intendant... M. de Montillet a chanté mes louanges eu égard au bien que j'ay fait à la ville d'Auch, tant qu'il n'a consulté que luy, mais son sistème a changé depuis qu'il a pretté l'oreille aux mauvais propos que quelques brouillons et esprits faux se sont indécemment avisés de tenir contre tous mes projets et contre moy même... » (f. 178, 192 et 193). — Les États de Languedoc décident de faire faire un chemin de Saint-Gaudens à Saint-Bertrand et à Saint-Béat (f. 185). — Le sieur Marcassus demande à lever aux parties casuelles l'office de lieutenant de la justice royale de Fezensaguet, vacant par le décès de son père : « Le dernier juge qui étoit le sieur Tissier est décédé il y a quelques années. J'ay ouy dire que son fils se fit pourvoir de son office et qu'il en obtint des provisions, mais il ne s'est pas fait recevoir au sénéchal, il se contente de faire les fonctions de juge en qualité de plus ancien gradué de la ville de Mauvesin. Le sieur Soliraine est procureur du Roy de ce siège et il n'y a que trois ans qu'il a été pourvu de cet office... » (f. 186 v°). — Réduction des mesures employées dans la Généralité au setier et au boisseau de Paris (f. 187). — Le chevalier de Long demande une diminution d'impôts sur ses biens situés à Marciac (f. 187 v°). — On demande le remboursement d'une somme de 36,000 livres qui avait été avancée par la Chambre de commerce de Bayonne et par la nation juive portugaise pour compléter les fortifications de Bayonne dans la crainte d'une descente des Anglais (f. 188). — M. d'Étigny demande la confirmation des deux pensions de 4,000 et de 2,000 livres que le Roi lui avait accordées en récompense de ses services (f. 189). — Fâcheuse situation de la manufacture du sieur Arnaud Poey à Nay, réduite à 50 ouvriers au lieu de 600 qu'elle occupait (f. 191). — Renseignements sur une Juive convertie du nom de Marie-Françoise Mercie, domiciliée dans le couvent des Dominicaines de Nay (f. 193 v°). — Construction de la route de Toulouse à Auch, « le plus intéressant de tous les chemins que j'ay fait construire dans ma Généralité » ; refus de la communauté d'Aucanville d'exécuter sa tâche sur cette route (f. 196 v°). — Envoi dans les haras du Nébouzan d'étalons du dépôt du Rieutort (f. 197 v°). — Renseignements sur l'imprimerie de Tarbes : « Il y a 80 ans environ que le sieur Roquemaurel vint s'établir à Tarbe. Le besoin que l'on y avoit d'une imprimerie engagea les États de Bigorre à luy prêter une somme pour acheter des caractères. Son fils luy succéda et exerça pareillement l'imprimerie pendant sa vie. Elle appartient aujourd'huy à sa veuve » (f. 199). — Reconstruction du pont de Fos sur la Garonne ; les communautés voisines sont obligées de contribuer à cette dépense : « Lors de la dernière guerre avec l'Espagne, l'armée qui fut châtier les Catalans passa par le lieu de Fos avec toute son artillerie. Ne peut-il pas arriver que des circonstances demandent que l'on envoye encore des troupes dans ce royaume, et pourroient-elles traverser la Garonne sur le pont que la communauté de Fos auroit fait construire pour l'usage de ses seuls habitants ? » (f. 200 v°). — Sur les observations du sieur de Beaufort, prévôt général, l'intendant demande le maintien à Mont-de-Marsan des officiers de la juridiction prévôtale qui avaient reçu ordre de transférer leur résidence à Bayonne (f. 205 v°). — Différend entre les teinturiers de Miramont et le sieur de Brouls, propriétaire d'un moulin concédé à l'un de ses ancêtres par la reine Catherine de Navarre (f. 206). — M. d'Espalungue, gouverneur de Nay, demande qu'il lui soit accordé une réserve de chasse dans son gouvernement avec la jouissance des places mortes ou vacantes qui en dépendent (f. 212 v°). — La communauté de Saucède en Béarn demande la permission d'établir un octroi pour en employer le produit à la réparation du parquet « judicial » et des écoles, à l'entretien de la nef de l'église, etc. (f. 221 v°). — Mémoire des syndics généraux de Béarn demandant : 1° que les communaux de chaque paroisse demeurent ouverts pour le pacage commun ; 2° que les fonds de plaines en nature de labour ou de prairie demeurent dans l'état où ils étaient avant 1718, sans pouvoir être fermés ; toutes les autres terres pourront être fermées par les possesseurs à la condition de laisser libres les chemins de communication que les particuliers auront droit d'y prétendre (f. 222). — Plainte du sieur Pernin-Dourdan, chanoine de Nogaro, contre deux habitants de cette ville qui l'insultent et le calomnient ; il demande leur expulsion (f. 224 v°). — Le comte de Beaumont demande la concession des landes et terres vagues de la Généralité d'Auch et de Bordeaux, dans le but de les faire cultiver et mettre en valeur ; et il offre d'en payer annuellement au domaine 50 livres (f. 225 v°). — Décharge du vingtième demandé par le comte de Béon à raison de l'incendie de son château de Troncens en 1757 : « Indépendemment de la perte de tous ses grains, vins et fourrages, l'embrasement de son château ne luy a rien laissé en meubles, linges, hardes et bijous, au point qu'il se trouva réduit à se réfugier avec sa famille chez M. le marquis de Monlezun, son parent » (f. 227 v°). — Les

sieurs de Luzarey, l'un mousquetaire, l'autre capitaine au régiment de Lorraine, se prétendent exempts du droit de franc-fief en leur qualité de gentilshommes ; l'intendant paraît douter de leur noblesse (f. 229 v°). — Cessation des poursuites exercées à raison du vingtième des biens appartenant à la maison de Bouillon dans la Sénéchaussée de Tartas (f. 230). — Établissement à Saint-Girons de trois sœurs de la Congrégation de Nevers pour l'instruction et éducation des jeunes filles ; opposition de plusieurs habitants : « Par arrêt du Conseil, du 5 décembre 1742, la communauté de Saint-Girons a été autorisée à tenir deux régentes aux apointemens de 100 livres. Les deux régentes ayant remercié en 1758, M. l'évêque de Couzerans fit venir à leur place trois sœurs de la Congrégation de Nevers pour remplir les mêmes fonctions... » (f. 231). — L'intendant demande des ordres pour expulser de Lavit-de-Lomagne un nommé Grand, ancien soldat, qui se permet de chasser dans les terres de M. de Lussan et d'insulter ce seigneur, qui est fort âgé et infirme (f. 235 v°). — Conflit entre l'intendant et le sieur Lurbe, grand voyer de Béarn, touchant la réparation des chemins (f. 237).

C. 13. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1759-1760. — Correspondance de l'intendant d'Étigny, du 3 juillet 1759 au 23 février 1760 (tome XIII et dernier). — Le sieur de Sariac, capitaine de milice au bataillon d'Auch, demande de toucher les appointements de quatre mois pendant lesquels il a été malade (f. 1). — Le sieur Lescaban, capitoul de Toulouse, demande un congé par l'intermédiaire de M. d'Étigny (f. 1 v°). — Le Roi donne commission au fils de M. de Larboust de lui procurer des graines et oignons des fleurs qui croissent dans les Pyrénées, dans le canton appelé la *Montagne-Fleurie*; l'intendant exprime le désir que la recherche des fleurs se fasse sous sa direction (f. 2). — Désertion de matelots (f. 4). — Tournée de l'intendant pour visiter les routes de Bigorre, du Béarn, du pays de Labourd, de l'Élection des Lannes et d'une partie de l'Armagnac (f. 5). — Plainte de M. de Roncessy, évêque de Tarbes, contre le sieur de Fornets, maire de Tarbes, qui avait fait faire les réjouissances publiques à l'occasion de la victoire de Berghem, avant le jour indiqué pour le *Te Deum* (f. 5 v°). — Réclamation des Cordeliers d'Auch, au sujet de l'octroi sur le vin : « Ils ont étably que leur couvent étoit plus pauvre que celuy des Jacobins, ne possédant aucuns biens-fonds et ne se soutenant que de leurs quêtes... » (f. 6). — L'intendant se plaint que nombre d'affaires qui sont de sa compétence soient soumises au maréchal de Belle-Isle, gouverneur de la province (f. 7 v°). — L'intendant demande des éclaircissements sur la distinction à faire entre les *brevets* et les *lettres* de conseiller d'État ; selon lui, les brevets ne donnent qu'une noblesse personnelle, tandis que les lettres donnent la haute noblesse, qui passe aux héritiers du pourvu (f. 8 v°). — Réception d'un arrêt du Conseil relatif aux prétentions de l'archevêque d'Auch ; le parti hostile à l'intendant décide qu'il sera fait des représentations (f. 9 v°). — Lettre de M. de Silhouette relative aux ports de commerce de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz (f. 11). — L'intendant réclame une décision du contrôleur général touchant son conflit avec le Parlement de Bordeaux au sujet de la réparation des barthes ou prairies communales situées le long de l'Adour (f. 11). — Comté de Caraman : « Par édit du mois de septembre 1660, il a été ordonné que les communautés composant la comté de Caraman seroient jointes à la province de Languedoc, et par autre édit du mois d'août 1663, le précédent a été révoqué comme subrepticement obtenu, en ordonnant que cette comté demeureroit unie à la province de Guyenne et comprise comme avant l'édit de 1660 dans le département de l'Élection de Lomagne ». Tentative faite par le syndic général de Languedoc, en 1742, pour faire revenir sur ce dernier édit ; M. d'Étigny estime qu'il doit être considéré comme définitif (f. 14). — Projet de construction d'une chapelle dans l'église de Lestelle, en vertu d'une ordonnance de l'évêque de Comminges (f. 15). — États de Nébouzan : refus du sieur Martin, ancien secrétaire, de rendre une gratification de 200 livres (f. 16). — « Écorcherie » de la ville de Pau installée dans une maison appartenant à la demoiselle de Vaux ; intention de la communauté d'acheter cette maison (f. 16 v°). — Plainte du sieur Dupuy, aide-major du régiment des bandes gramontoises, en garnison à Bayonne, contre les magistrats de cette ville, qui refusent de payer le logement des officiers de ce corps ; l'intendant rappelle que cette dépense doit être imputée à la Généralité, en vertu d'un arrêt du Conseil, du 7 juin 1757 (f° 18 v°). — Construction d'un nouveau « bain » à Bagnères-de-Bigorre, par ordre du maréchal de Richelieu (f. 19 v°). — Conflit entre l'intendant et les officiers de la maîtrise de Bordeaux, au sujet d'une vente de « bois tausins » faite à la tannerie de Dax par la paroisse de Saint-Paul (f. 23). — Plainte des habitants de Saint-Béat contre le sieur Soulé, contrôleur des actes (f. 30 v°). — Ordonnance rendue par l'intendant contre le sieur « Soliraine », juge de la Temporalité de l'archevêché d'Auch, pour contravention aux règlements de l'octroi (f. 32). — Le sieur Goyeneche, syndic des États de Navarre, représente la nécessité de laisser subsister les petites écoles dans la Navarre et demande que les gages des régents soient à l'avenir comme par le passé à la charge des communautés ; réponse de M. d'Étigny : « Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire de grands raisonnemens

pour prouver l'inutilité des régens dans les villages. Il y a de certaines instructions qu'il ne convient pas de donner aux paysans; rien n'étoit plus commun lorsque je suis arrivé dans cette Généralité que de voir des enfans de petits laboureurs, vignerons, même de journaliers, abandonner leurs vilages pour chercher à sortir de leur état, soit en aprenant à écrire pour pouvoir entrer chez des procureurs ou dans des bureaux, soit en se donnant au latin pour devenir avocats ou prêtres, ce qui peuploit le pays de fainéants et de mauvais sujets, qui en diminuant le nombre des cultivateurs augmentoient celuy des gens inutiles et sans ressource pour la société. La vanité domine dans ce canton, et s'il n'y étoit pas mis ordre, les terres seroient bientôt abandonnées faute de monde pour les cultiver. Dans l'exacte vérité, l'on se plaint dans presque tout mon département qu'on ne trouve pas d'ouvriers pour travailler les fonds. Ce seul article demanderoit qu'on empêchât les paysans d'aprendre à lire et encore moins à écrire; aussy est-ce une des principales raisons qui m'a fait prendre le party de suprimer les régens, surtout dans les endroits qui ne sont habités que par des laboureurs, vignerons ou journaliers... Il est naturel que les habitans qui ont de la fortune et qui sont en état de donner de l'éducation à leurs enfans, cherchent à leur en procurer, mais faut-il que ce soit aux dépens des communautés... J'ay toujours répondu, lorsqu'il m'a été fait des représentations, que ceux qui vouloient faire aprendre à lire, à écrire et le latin à leurs enfans n'avoient qu'à chercher des maîtres et les payer, ainsy qu'on le fait dans les villes où les écoles de charité ne sont que pour les pauvres gens, à qui l'on ne doit pas interdire la lecture, comme dans les villages, eu égard aux occupations qu'ils peuvent y trouver, au lieu que dans les campagnes rien n'est moins nécessaire aux paysans que de sçavoir lire... » (f. 34 v°). — Le sieur de Saint-Cricq, gendarme de la garde ordinaire du Roi, demande l'anoblissement des biens-fonds qu'il possède en Béarn, en considération de ses services et de ceux rendus par ses auteurs (f. 35 v°). — Défense faite au sieur Trebosch, libraire à Bayonne, de recevoir aucune souscription pour la réimpression des ouvrages de M. Arnaud (f. 36). — « Nouvelles finances » demandées aux communautés d'arts et métiers et aux propriétaires d'offices municipaux (f. 37). — Plainte du sieur de Monclar, volontaire dans le régiment de Royal-Cantabres, contre son père, ancien contrôleur des actes à Tarbes, qui lui refuse de l'argent; détails sur la position de cette famille (f. 38 v°). — Établissement d'une faïencerie à Saramon; les sieurs Lagrange et Senat, entrepreneurs de la faïencerie d'Auch, se plaignent que les faïenciers de Saramon leur ont enlevé leurs ouvriers et même leur directeur, « qui étoient l'âme de leur établissement » (f. 39 v°). — La maladie du charbon fait de nouveaux ravages dans le canton de Montréjeau (f. 41 v° et 57). — Le sieur Bertier, nommé jurat de Pau, demande d'être dispensé de l'exercice de ces fonctions (f. 41 v°). — Suite du procès entre les jurats de Dax et le sieur Vergès, procureur du Roi en la Sénéchaussée des Lannes, au sujet de l'enlèvement d'une boîte destinée aux enfants exposés (f. 42 v° et 52). — Conflit entre l'intendant et le Parlement de Bordeaux (f. 44 et 50). — Renseignements sur les pépinières d'Auch, de Pau et de Tarbes : « Les deux premières surtout, par leur étendue et par la façon dont elles sont tenues, excitent l'admiration des étrangers et même des habitans du pays qu'il n'est pas à beaucoup près aisé de contenter » (f. 47). — Défense faite aux gardes du tabac, placés sous les ordres du sieur de Lespade, contrôleur général des fermes en Basse-Navarre, de chasser dans les terres de la noblesse de ce canton (f. 49 v°). — Nouveaux renseignements sur la pépinière d'Auch, « sans contredit une des plus belles du royaume; elle est percée dans toute sa longueur, qui est de plus de 500 toises, par une très belle allée de gason, avec des trotoirs, et bordée de chaque côté de très beaux mûriers, entre lesquels il y a des fleurs de différentes espèces, ce qui fait un fort beau coup d'œil »; procès-verbal dressé contre deux domestiques qui ont pris des fleurs sans permission; ils sont condamnés à la prison et à 50 livres d'amende (f. 53). — Loterie de l'École royale militaire (f. 55 v°). — Construction de l'hôtel de l'Intendance d'Auch : le marquis de Marigny informe l'intendant qu'il n'est pas possible de délivrer gratuitement les marbres demandés pour cet hôtel (f. 56 v°). — Épidémie (dyssenterie) signalée par le sieur de Labèque, subdélégué à Dax, dans ce canton ; envoi de poudre de feuille de muscat; efficacité de ce remède (f. 57 v° et 61). — La dame de Lard de Regoulières demande que sa fille soit enfermée au couvent des Ursulines de Toulouse: l'intendant est d'avis contraire, cette demoiselle n'ayant pas la vocation religieuse (f. 59). — Les administrateurs de l'hôpital de Gimont demandent la permission de démolir une vieille porte de la ville située près de l'église des Pénitents, pour en employer les matériaux à la réparation de l'hôpital (f. 60 v°). — Intention de la demoiselle Lauzero de fonder dans l'église paroissiale de Fleurance un obit de 60 messes par an, au capital de 600 livres (f. 61 v°). — Projet d'établissement de bureaux sur la frontière de la Basse-Navarre et du pays de Soule, pour assurer la perception des droits sur les bestiaux qui passent en Espagne (f. 65). — Vie dissipée d'un chanoine de Tarbes (f. 65 v°). — Plaintes de l'intendant contre une « poignée » d'habitants d'Auch, « troupe d'écervelés » qui ne cessent de traverser systématiquement ses desseins et de critiquer ses actes; affichage nocturne de deux placards contenant des menaces de mort contre M. d'Étigny et contre les sieurs de Saint-Gresse,

maire en exercice, et Seren, maire en titre, à l'occasion du projet de reconstruction de l'Hôtel de ville ; l'intendant, pour mettre fin à cette résistance, demande que les deux principaux meneurs, les sieurs Boubée et Estingoy, soient enfermés l'un au fort de Brescou et l'autre au château de Lourdes (f. 69 v°). — Estimation des terrains pris au sieur Barenque, dans le lieu de Garlède, pour la construction de la nouvelle route de Pau à Bordeaux (f. 72 v°). — Le sieur Buzet demande la liquidation de la finance à lui due par suite de la suppression de l'office de procureur du Roi en la judicature de Fezensac, siège d'Auch, en vertu de l'édit d'avril 1749, supprimant les justices royales établies dans les villes possédant un bailliage ou une sénéchaussée (f. 79 v°). — Indemnité réclamée par les sept brigades de maréchaussée de la lieutenance d'Auch qui avaient dû se rendre à Bayonne en septembre 1758, par ordre du maréchal de Richelieu, pour soutenir la garde bourgeoise de ladite ville qu'on croyait menacée d'une descente des Anglais (f. 82 v° et 188 v°). — Renseignements sur la récolte de 1759 : « ... Le vin sera, selon toute apparence, de bonne qualité, mais le deffaut de pluyes, les brouillards et les excessives chaleurs qu'il a fait cet été et qui continuent encore (22 septembre) en réduiront considérablement la quantité... Les mêmes brouillards ont fait mourir une partie des souches de vignes ; ils ont été même si pestiférés que des arbres de quinze et vingt ans qui en ont été frapés sont morts ; c'est la première année que je vois ce fléau suivy d'effets aussy funestes... » (f. 87 v°). — Dons gratuits à fournir par les villes et communautés en vertu de l'édit d'août 1758 ; états envoyés par l'intendant ; conflit à ce sujet avec le Parlement de Bordeaux (f. 90, 94, 102, 112 v°, 114 v°, 134, 206 v° et 209). — « La grande ardeur du soleil qui s'est faite sentir le 7 et le 8 du mois dernier (septembre) a brûlé la plus forte partie du peu de vendange qu'on espéroit dans l'Élection des Lannes » (f. 98). — Renseignements sur la maison de force de Tarbes, la seule de la Généralité : « Elle fut établie en 1704 par lettres patentes sous la dénomination d'hôpital des pauvres enfermés ; on n'y renferme que des filles, qui y sont occupées à filler de la laine qui sert à quelques facturiers de bas et de petites étoffes qui y sont établies. Cette maison est dirigée par trois sœurs noires ; la pension est communément de 10 livres par mois... » (f. 98 v°). — Les consuls de Trie se plaignent d'avoir été insultés par treize soldats du régiment de Périgord se rendant aux eaux de Barèges (f. 99). — Exploitation de la forêt de Hon pour le service de la marine (f. 100). — Le nommé Bazillac demande la permission d'exploiter des mines par lui découvertes en Béarn (f. 104) ; — « c'est un visionnaire et un ignorant qui n'a d'autre talent que de faire usage de la baguette... » ; défense lui est faite de continuer l'exploitation des mines (f. 145 v°). — La communauté de Tarbes fait cession au sieur de Vergès fils, syndic général des États de Bigorre et subdélégué de l'intendant, d'un fossé destiné à recevoir les eaux de la place du Marcadieu ; il se propose d'y construire un moulin à scie (f. 105). — La communauté de Campan demande la délivrance d'une somme de 13,970 livres, prix de 1,500 sapins coupés dans les forêts communales pour le service de la marine (f. 106). — Le sieur Talazac demande à acquérir un office de notaire à Simorre (f. 110 v°). — Réparations à faire au séminaire de Pau pour que le Parlement puisse y tenir ses séances en attendant que le Palais soit mis en état (f. 110 v°). — Réduction d'impositions sollicitée par le sieur Serain, médecin à Gimont (f. 111 v°). — Le marquis de Paulmy recommande à l'intendant madame de Saramea, sa parente (f. 111 v°). — Construction d'un moulin à foulon dans l'île de Taripe sur la Garonne, à Saint-Béat (f. 114 v° et 157 v°). — Les fabricants de la vallée d'Aure demandent le rétablissement de leurs anciens poids changés en 1749 et rendus conformes à ceux de Toulouse (f. 116 v°). — Emploi de l'arsenic pour préserver les grains de la nielle ; crimes commis à l'aide de ce poison ; l'intendant est décidé à défendre aux apothicaires et droguistes de délivrer de l'arsenic hors les cas de nécessité (f. 117 v°). — Les États de Nébouzan réclament l'exécution des privilèges qui leur permettent de faire venir du sel jusqu'à concurrence de 2,200 quintaux, sans payer aucun droit de passage, leude, péage ni traite foraine (f. 120). — Opposition du Parlement de Pau et du président de Doat à la perception d'un octroi destiné au paiement des dépenses faites pour la construction d'un pont sur le Hédas à Pau (f. 122, 162 v°, 175, 179 et 228 v°). — Contestation entre le sieur d'Alhaste, secrétaire de la vallée de Baigorry, et trois habitants de ladite vallée ; le comte de Gramont prend parti pour le premier et exclut lesdits habitants des assemblées de la vallée (f. 122 v°). — La dame de Lafitte demande pour son fils le droit d'entrée aux États de Bigorre en sa qualité de gentilhomme. « Il ne suffit pas d'être noble pour être admis aux assemblées des États de Bigorre, il faut de plus posséder en toute propriété l'une des terres énoncées dans un ancien rolle des vocables dressé par ordre d'Henri Quatre ; sans cela nul gentilhomme ne peut y avoir entrée... Il y a plus, suivant l'arrêt de 1751, un gentilhomme qui épouseroit une demoiselle possédant une terre donnant l'entrée aux États ne pourroit pas exercer ce droit, parce qu'il ne jouiroit de la seigneurie qu'à titre d'usufruit... » (f. 125 v°). — Le sieur de Tersac de Montesquieu demande que son fils Vincent-Claude de Tersac soit admis à l'École royale militaire (f. 126 v°). — Grande quantité de faux écus de 6 livres à Saint-Jean-Pied-de-Port (f. 127 v°). — Nouveaux devidoirs ayant pour but d'empêcher la fraude ;

les fileuses de la Généralité refusent de se servir de ces nouvelles machines (f. 127 v°). — M. de Bombarde de Beaulieu, acquéreur de la baronnie de Montesquiou (30 janvier 1754), demande l'union de la justice de Mouchès à celle de Montesquiou. « Si M. de Bombarde avoit fait attention au vû des pièces du dénombrement de la baronnie de Montesquieu vériffié le 3 juin 1684, il auroit reconnu que la terre de Mouchès n'en a jamais fait partie. L'hommage qui y est visé et qui fut rendu à Jean comte d'Armagnac en 1474 prouve que cette baronnie étoit composée des terres de Montesquieu, Estipouy, Auterrive, Saint-Arailles, Riguepeu, Bazian, Castelnau et Pouylebon. Celles d'Auterrive, Saint-Arailles, Bazian, Castelnau et Pouylebon en ont été démembrées; de sorte qu'en 1634, lorsqu'Adrien de Montluc étoit en possession de cette baronnie, il la dénombra comme ne renfermant que les terres de Montesquieu, Estipouy et Riguepeu. Fabien de Montluc ayant acquis la seigneurie de Mouchès par contrat du 13 octobre 1562, et cette terre, ainsy que ce qui restoit de la baronnie de Montesquieu, ayant passé sur la tête de M. de Sourdis, ce dernier fournit son dénombrement qui fut vériffié le 23 février 1622, dans lequel il eut attention de déclarer que la baronnie n'avoit dans ses dépendances que Montesquieu, Riguepeu et Estipouy, et il dénombra dans un article particulier la terre de Mouchès... » (f. 128 v°). — Décès du baron d'Espague, gouverneur du Nébouzan (f. 130 v°). — M. Du Haget, lieutenant des maréchaux de France, demande le don du droit de prélation sur la terre de Péguilhan, qu'il a acquise par adjudication en 1754 (f. 130 v°). — Justice de Lombez : elle appartient en toute propriété à l'évêque (f. 131 v°). — Le sieur de Brassens demande l'admission de l'un de ses fils à l'École royale militaire (f. 132). — Le sieur Samazan, procureur fiscal de Cologne, demande que la communauté de ce lieu soit tenue de nommer un maire pour l'exercice de la justice (f. 132). — Instructions envoyées aux directeurs des Monnaies de Bayonne et de Pau relativement au don volontaire par les particuliers et les églises de leur argenterie, « à l'exemple de ce qui a été fait par les princes du sang, les ministres, plusieurs évêques et nombre d'autres personnes de considération qui ont en cela donné des preuves de leur zèle pour le bien de l'État dans les circonstances actuelles » (f. 132 v°, 133, 141 v°, 143, 144); — l'intendant déclare que peu de personnes possèdent de la vaisselle plate dans sa Généralité; il ajoute en ce qui concerne les églises : « Je ne crois pas qu'il y ait de province dans le royaume où les églises soient aussi peu munies d'argenterie que le sont celles de mon département, sans en excepter même les catédrales qui ne laissent pas d'y être en assés grand nombre. Le faste ne règne point dans ce pays-cy, les fortunes y sont médiocres, on n'y a point de superflu, les églises sont presque toutes sans fabriques... » (f. 172 v°, 187 v°, 188, 189 v°, 196 v°, 201 et 218 v°). — Consuls de Tarbes (f. 133 v°). — Enfants exposés : leur entretien est à la charge des communautés (f. 135 v°). — Débordement des rivières et ruisseaux à la suite de pluies torrentielles (f. 137 v°). — Les bois de construction des Pyrénées sont entraînés par les torrents grossis à la suite des pluies; plus de 2,000 pièces de 50 pieds s'arrêtent contre les piles du pont de Montréjeau (f. 138 v°). — La noblesse du Nébouzan décide que les gentilshommes qui auront assisté à l'assemblée des États se partageront les honoraires de ceux qui ne se seront pas trouvés à la messe du Saint-Esprit : « L'assemblée des États de Nébouzan dure quatre jours, et en y ajoutant l'aler et le retour, il y a fort peu de gentilshommes qui ne soient au moins six jours hors de chés eux; cependant ils ne reçoivent chacun pour toute rétribution des États que 16 livres » (f. 142 v°). — Les Capucins de Vic-Fezensac demandent la permission de disposer des vieilles masures de l'ancien château de cette ville pour en employer les matériaux à la construction de leur couvent et d'une église : « Ce château avoit été baty par les comtes d'Armagnac, et actuellement il apartient au Roy qui les représente. Il est situé à 2 ou 300 toises de la ville de Vic-Fezensac et il paroit avoir été démoly jusques à une certaine hauteur. Depuis plus de cent ans qu'il a été découvert, les murailles exposées aux injures du tems se sont toutes dégradées, et successivement ce qui en reste de bon écroulera » (f. 143). — Le sieur Ducos de Lahitte de Gaspard, gentilhomme demeurant à Grenade-sur-Garonne, demande l'admission d'un de ses fils à l'École royale militaire (f. 146). — Compliments adressés par l'intendant à M. Bertin sur sa nomination aux fonctions de contrôleur général (f. 146). — Octroi sur le vin à Saint-Sever (f. 147). — Les habitants de la basse ville de Mauléon en Soule demandent l'établissement de foires et de marchés dans leur quartier : « La ville de Mauléon est divisée en deux principaux quartiers, l'un appellé la haute ou l'ancienne ville, qui est située sur la croupe d'une montagne, au haut de laquelle il y a un vieux château ou espèce de citadelle très délabrée, l'autre sur le bas le long de la rivière de Suzon; et joignant ce même quartier est la communauté de Licharre, qui n'en est séparéé que par une croix scituée au milieu d'une petite place... » (f. 148 v°). — Le maréchal de Belle-Isle recommande à l'intendant la communauté d'Auvillars (f. 152 v°). — Poursuites exercées par le duc de Gramont contre divers particuliers du lieu de Bardos qui avaient défriché une partie des biens communaux dudit lieu, dont la dîme appartient pour les trois quarts à la maison de Gramont : « Le curé de Bardos est un de ceux qui y sont les plus intéressés parce qu'il a toute la dîme des terres extirpées

comme novalles » (f. 153). — Conflit entre M. de Bellegarde, commandant du château de Lourdes, et les consuls de cette ville (f. 156 v°). — Les États de Béarn demandent que leurs assemblées qui se tiennent ordinairement au commencement de l'année soient renvoyées au lundi après Quasimodo (f. 158 v°). — Construction de ponts sur la grande route d'Auch à Tarbes, Pau et Bayonne, entre Mirande et la côte de Saint-Maur (f. 160). — Le vicomte de Noé, sénéchal d'épée du pays des Quatre-Vallées et capitaine châtelain, se croit en droit de présider les États de ce pays ; avis contraire de l'intendant : « Le siège de justice des Quatre-Vallées n'est ny bailliage ni sénéchaussée ; le juge en chef est simplement qualifié dans ses provisions de juge royal des Quatre-Vallées ; il juge en première instance et les appellations de ses sentences ou jugements sont portées au sénéchal d'Auch. Il ne m'est pas possible de vous dire comment il est arrivé qu'on ait établi un sénéchal dans les Quatre-Vallées, puisqu'il n'y a jamais eu de bailliage ni de sénéchaussée... Les États des Quatre-Vallées sont appelés tels assés improprement, on n'expédie point de commissions du Roy pour les convoquer, l'église ny la noblesse n'y sont point appellées, et leurs assemblées ne sont composées que du juge en chef, des sindics et des députés des Quatre-Vallées au nombre de six : ce qui me donne lieu d'être étonné que M. le vicomte de Noé puisse être flatté d'y présider... » (f. 161). — Comptes consulaires de Beaumont-de-Lomagne (f. 164). — L'intendant demande que la Direction des fermes soit transférée de Tarbes à Auch (f. 166).

1760. — Nouvelles hostilités du Parlement de Bordeaux contre l'intendant ; le sieur Moracin, subdélégué à Bayonne, est décrété d'ajournement personnel (f. 167, 168 v°, 170 v°). — Envoi au comte d'Ercé de la commission du Roi relative à la tenue des États de Nébouzan (f. 171 v°). — Construction du pont d'Asson en Béarn (f. 174). — Réparations à la Monnaie de Bayonne (f. 178 v°). — Perte par le maréchal de Richelieu de sa reconnaissance n° 6 de 39,621 livres pour partie de la vaisselle par lui envoyée à la Monnaie de Bordeaux (f. 189 v°). — Conseil politique de la ville d'Auch, composé de vingt-quatre conseillers dont un chanoine de la cathédrale (le syndic), en vertu d'un arrêt du 16 juin 1759 (f. 189 v°). — Conflit entre l'intendant et les officiers de la maîtrise de Pau, au sujet de la fontaine de Salies (f. 191 v°). — Défense faite à deux habitants de Boulaur d'assister aux assemblées de la communauté (f. 193 v°). — M. de Lespinasse, conseiller au Parlement de Toulouse, demande la permission de construire une tuilerie dans sa terre de Villate (f. 194). — Achat de 2,000 quintaux de « petit salé » par les sieurs Bethman, Imbert et Cie, négociants à Bordeaux, chargés d'approvisionnements pour le Canada (f. 194 v°). — Le sieur de Bressoles, d'Auvillars, demande l'admission de deux de ses fils à l'École royale militaire (f. 195 v°). — Le sieur Demont, abbé de Faget, demande la permission de démolir un château dépendant de ladite abbaye : « Ce château, situé à Seyssan, étoit autrefois l'habitation de celui qui étoit pourvu de l'abbaye de Faget, seigneur de l'endroit. Il est inhabitable et délabré, au point qu'il n'y reste plus que deux ou trois chambres qui menacent ruine. Le dernier abbé de Faget a supléé à l'impossibilité d'occuper ce château en faisant construire à Faget, où est le titre de son abbaye, une grande et belle maison qui assure à tous ceux qui possèderont ce bénéfice un logement vaste, commode et très agréable, ce qui doit faire regarder l'ancien château de Seyssan comme inutile. Je dois cependant vous observer, continue M. d'Étigny, que les habitans de Seyssan sont dans l'usage, soit par droit, soit par coutume, de se rendre chaque année, le jour de la Toussaints, après vespres, dans ce vieux château pour recevoir une collation que l'abbé de Faget leur fait donner par ses fermiers, et pour raison de laquelle il fait une remise de 30 livres à ces derniers. L'abbaye de Faget est à la nomination du chapitre de la cathédrale d'Auch et à la collation de M. l'archevesque. Ce n'est pourtant en quelque manière qu'un bénéfice ou une dignité du chapitre, mais qui a réellement le titre d'abbaye, celui qui en est pourvu étant crossé et mitré, mais sans être obligé de se faire bénir, parce qu'il n'a point de juridiction sur les chanoines. Il officie pontificalement dans son église... » (f. 195 v°). — Réception de l'édit portant création de 3,000,000 livres de rentes viagères sous le nom de *tontines* (f. 197). — Travaux aux routes et aux chemins (f. 198). — « Il y a plus de soixante ans que la ville de Lourdes fournit le chauffage au commandant du château ; plusieurs habitans se souviennent encore qu'il fut donné à M. Lefève, qui y arriva vers 1702 ; elle (la fourniture) a été continuée à Mrs de Cardaillac et Bardou, successeurs de M. Lefève, et ce fut sur la teste de ce dernier qu'elle fut réglée en 1722 à 14 cordes de bois chaque année par feu M. le marquis de Bonas, maréchal de camp, qui commandoit pour lors sur les frontières d'Espagne... » ; difficultés au sujet de cette fourniture (f. 202). — Congé demandé par M. d'Étigny pour se rendre à Paris vers le commencement du mois d'avril (f. 203 v°). — Plainte de M. de Mongrenier, capitaine de dragons, étant aux eaux de Bagnères-de-Luchon pour se guérir d'une blessure reçue à Berg-op-Zoom, contre les consuls dudit Bagnères qui avaient fait mettre en prison le maître du bain pour avoir donné audit capitaine une heure à son choix ; détails sur les bains de Bagnères-de-Luchon qui appartiennent à la ville en toute propriété ; l'intendant donne tort au sieur de Mongrenier (f. 204 v°). — M. d'Étigny va habiter une maison de campagne à 6 lieues d'Auch, pendant qu'on répare deux maisons acquises au nom de la

Province pour servir d'Intendance ; différend entre l'intendant et le sieur Boutan, conseiller au sénéchal d'Auch, au sujet d'un ouvrier occupé par ce dernier et réquisitionné par l'intendant, désireux de hâter les travaux de son hôtel (f. 211 v°). — Abus commis par divers commissaires chargés de faire tirer la milice au sort (f. 215 v°). — L'intendant demande un secours en faveur du sieur de Jussan, « bon gentilhomme et d'une des meilleures maisons de ma Généralité. Il a servy dans le régiment de Custine pendant douze ans, et a été blessé au siège de Fribourg, en 1744, au bras droit dont il a perdu presque totallement l'usage... » (f. 217 v°). — Les religieux de l'abbaye de Saint-Jean de la Castelle reçoivent l'ordre d'envoyer à la Monnaie de Pau leur argenterie et vaisselle (f. 218 v°). — Projet d'établissement de manufactures de minots à proximité des villes d'Auch et de Bayonne, en vue « d'enlever aux Anglois cette branche de commerce » ; détails sur les farines de Moissac, Nérac et Orthez, sur les fabriques de minots du Quercy (f. 219). — Lettre anonyme pleine d'outrages contre M. d'Étigny, à l'occasion de la construction de l'Hôtel de Ville d'Auch et du théâtre; réfutation des faits allégués par l'auteur de cette lettre qui reproche surtout à l'intendant d'avoir forcé les habitants à prendre des abonnements au théâtre : « Au reste, ajoute M. d'Étigny, la décoration de cette sale de spectacle toute jolie qu'elle soit n'est à charge qu'à moy puisqu'il m'en coûte au dela de 5,000 livres de mon propre argent » (f. 223 v°). — Les subdélégués, chargés de vérifier l'état de fortune des personnes qui demandent l'admission de leurs enfants à l'École royale militaire, sont accusés de ne point faire cette vérification avec le soin convenable (f. 228). — Prise, par un corsaire de Saint-Jean-de-Luz nommé *la Providence*, d'un brigantin anglais nommé *le Christophe*, venant du Portugal avec une cargaison de sel (1,300 boisseaux) à destination de Falmouth (f. 231). — Le sieur Goulard de Saint-Michel, lieutenant principal au sénéchal de Lectoure, fils de feu Guillaume Goulard, major de Lectoure, demande d'être confirmé dans sa noblesse d'extraction; l'intendant estime qu'il y a plutôt lieu de lui accorder des lettres d'anoblissement que de confirmation de noblesse, « puisque celle qu'il s'attribue paroit fort douteuse » (f. 231 v°).

C. 14. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1775-1777. — Enregistrement sommaire de la correspondance adressée à l'intendant de la Généralité d'Auch et Pau par MM. de Beaumont, de Boulongne, d'Ormesson, le maréchal Du Muy, le duc de Lavrillière, Amelot, de Trudaine, de Bertin, de Miromenil, de Vergennes, de Malesherbes, d'Oguy, de Sartine, de Saint-Germain, de Fourqueux, de Clugny, Fargès, le prince de Montbarey, de Necker, le maréchal de Mouchy (du 1er janvier 1775 au 30 juin 1777.)

1775 (lettres analysées : 1,120). — Permission demandée par la comtesse de Polignac de construire une forge à fondre le fer à Oust, vicomté de Couserans (f. 1 et 45 v°). — Maladie épizootique (*passim*). — Mémoire sur les eaux de Barèges (f. 2). — Modération sur la capitation demandée par les habitants portugais du bourg du Saint-Esprit (f. 2). — Demande d'une bourse dans un collège de Paris par le sieur Destremau, ancien maire du Houga, pour son fils (f. 5). — Le comte de Fumel est chargé du commandement des troupes destinées à empêcher la communication des animaux (f. 6 v°). — Les côtes du tabac de la manufacture de Tonneins sont employées à la désinfection des étables (f. 7). — Le sieur Daumont demande la permission de s'établir libraire à Tarbes (f. 7). — Paiement d'une somme de 1,300 livres à M. Vicq d'Azir pour couvrir les frais de ses expériences sur l'épizootie (f. 7). — Le baron de Mespletz prétend, en sa qualité de baron de Navailles, avoir droit de préséance aux États de Béarn sur tous les autres barons (f. 8 v°). — Demandes de secours pour pertes de bestiaux par suite de l'épizootie, par MM. de Castetreal, de Preyssac, le comte de Lanoue, de Vair, le sieur Boutan, inspecteur des haras (f. 9 v°) ; — par les syndics généraux des États de Soule (ils demandent 4,000 chevaux ou mulets harnachés pour cultiver les terres) (f. 16); — par le sieur Tenet-Laubadère, de Bassoues (f. 23). — Don du droit de prélation sur la terre de Gaussac demandé par le marquis de Cazaux (f. 10). — Les sieurs d'Alband, secrétaires de la Société d'agriculture de Saint-Gaudens, sollicitent des appointements de 1,500 livres pour pouvoir s'adonner entièrement à l'agriculture, ou bien un entrepôt de tabac (f. 10 v°). — États de Béarn : conflit au sujet des députés de la vallée d'Aspe (f. 10 v°). — Le sieur Pannebœuf-Lamilanière est nommé lieutenant de maire à l'Isle-Jourdain (f. 11). — Différend entre le sieur Mendiry, alcade du pays de Cize, et le sieur Daleu, châtelain (f. 11 v°). — Nomination de M. de Roylie aux fonctions d'inspecteur général des ponts et chaussées des Généralités d'Auch et de Bayonne (f. 12). — Droit des religieux de l'abbaye de Saint-Pé en Bigorre de recevoir le serment des officiers municipaux dudit lieu (f. 12 v°). — Le sieur Daumont demande la concession de la source dite de *la Reine*, à Bagnères-de-Bigorre, et d'un terrain contigu pour y construire un établissement de bains (f. 13). — Offre de 600 livres par le sieur Monbrun pour un office de notaire royal et apostolique à Lectoure (f. 13). — Le chevalier de Grossoles revendique le droit de nommer les officiers municipaux de Mauroux (f. 13 v°). — Reconstruction de la chapelle de l'hôpital militaire de Barèges (f. 13 v°). — L'intendant de la Généralité d'Auch est désigné pour reconnaître, avec un commissaire espagnol,

les bornes respectives et séparatives des vallées de Barèges et de Broto (f. 13 v°). — Projet du sieur Laclède de former une pépinière de 30,000 peupliers d'Italie pour l'usage du public (f. 14). — Réunion à la Généralité de Bordeaux des pays de Labourd, ville de Bayonne, Élection des Lannes et bastilles de Marsan (f. 15). — Le sieur Paillasson, aumônier du château de Lourdes, réclame une somme de 22 livres 10 sous sur les États de Béarn (f. 15 v°). — L'élève de l'école vétérinaire envoyé par la Société d'agriculture d'Auch et le commis du secrétaire perpétuel de ladite Société sont exemptés du service de la milice (f. 16 v°). — Émeute à Samatan relativement à la perception des droits réservés (f° 17 v°). — Somme de 4,600 livres réclamée par le nommé Pomps, tapissier à Pau, pour fournitures à la buvette et pour le chauffage du Parlement (f. 18). — Plainte du sieur de Béranger de La Vaurette, ancien capitaine de dragons, en résidence à Trie, contre un gentilhomme qui l'a insulté (f. 19). — Réception de plusieurs exemplaires d'un recueil d'observations de M. Vicq d'Azir et d'un ouvrage de M. de Montigny, de l'Académie des sciences, sur la maladie épizootique (f. 20). — M. de Polastron-Lailhère demande la permission de rétablir la forge de Beyredus pour y fabriquer du fer et du cuivre (f. 20) ; — il demande la concession des terrains vagues où il fait exploiter deux mines de fer et de cuivre à Sarrancolin et à Saint-Lary (f. 45). — Le sieur Lacoste, colonel au service du roi d'Espagne, demande que sa femme soit enfermée dans un couvent (f. 21). — Ordre donné aux aumôniers des régiments d'assister aux revues des commissaires des guerres (f. 33). — Le sieur Barère, procureur au sénéchal de Tarbes, demande le don du droit de prélation sur l'abbaye laïque et sur la dîme de Vieuzac qu'il a acquises moyennant 4,000 livres (f. 33). — Éclaircissements demandés par le maréchal Du Muy sur le « prétendu armement de M. le comte de Villemur, seigneur de Samasan » (f. 35). — Requête du sieur Duputs, curé de Saint-Michel de Tremblade, relative à la reconstruction de son presbytère (f. 37). — Envoi par l'intendant de bulletins destinés à être insérés dans la *Gazette de France* (f. 38). — Détention du sieur Damberrieux, chevalier de Lacaze, dans la prison de Milhau en Rouergue (f. 41). — Le sieur Dufau, médecin de la faculté de Montpellier, réclame l'établissement d'un médecin inspecteur des épidémies (f. 41 v°). — Le sieur Duplaquet, prieur commendataire du prieuré d'Arneps, demande la permission de faire démolir certains bâtiments dépendant dudit prieuré (f. 42 v°). — Le sieur Merle, médecin inspecteur des eaux minérales de Barbotan, demande la permission de porter l'uniforme des médecins militaires (f. 43). — L'évêque de Lectoure demande la permission de faire démolir une partie des fortifications de ladite ville pour en employer les matériaux à la construction de la maison épiscopale (f. 43 v°). — *Te Teum* à l'occasion du sacre du Roi (f. 45). — Frais de procédure réclamés par le sieur de Campeils, juge de Saint-Béat (f. 45 v°). — Paiement des honoraires dus au sieur Bourgeois de La Rozière pour les plans et devis des casernes de Bagnères-de-Bigorre (f. 46 v°). — Lettres de noblesse demandées par le sieur La Roche (f. 48). — La veuve Danner, de Strasbourg, réclame une somme de 150 livres pour prix d'un cheval par elle prêté au sieur de Ruthier (f. 48 v°). — Incendie de la tannerie et du moulin de Lectoure (f. 48 v°). — Ordonnancement d'une somme de 80 livres pour l'habit d'uniforme du nommé Laborde, élève de l'école vétérinaire (f. 49 v°). — Le sieur abbé Pottet, vicaire général du diocèse de Tarbes et abbé commendataire de Tasque, demande la permission de faire démolir une partie des bâtiments de ladite abbaye pour en employer les matériaux à la construction d'une maison abbatiale (f. 50). — Requête de la communauté de Ladevèze relative à la démolition d'une partie des murailles de la ville dont il a été fait cession en faveur de M. d'Espagnet (f. 50). — Réception d'un brevet autorisant la démolition d'une des portes de Lectoure dite la porte du pont de Piles (f. 51 v°). — Réception de quelques exemplaires de la consultation de la Faculté de médecine sur la réalité des signes de l'existence du mal vénérien dans les enfants au moment de leur naissance (f. 52). — Projet de suppression de la maison de l'ordre de la Mercy établie à Riscle (f. 54 v°). — Notification de la nomination de M. de Malesherbes à la place du duc de Lavrillière (f. 55). — Le baron Du Hart demande la concession de mines de fer et d'une forêt royale situées dans la province de Soule (f. 56). — Le sieur de Saint-Arroman demande la concession de 200 arpents de lande et une somme de 120,000 livres, moyennant quoi il offre de faire construire deux faubourgs pour agrandir la ville de Pau (f. 56 v°). — Émeute à Saint-Girons (f. 58). — Le sieur de Marin demande la permission de démolir une tour du château de Saint-Julien, dont il est engagiste (f. 59). — Demandes de secours pour pertes par suite de grêle, d'inondations, etc., par la comtesse d'Aux (f. 59 v°) ; par le marquis d'Astorg (f. 70) ; le sieur Boutan, conseiller au sénéchal d'Auch (f. 72) ; Mme de Serres, de Simorre (f. 81 v°) ; le sieur Come Daran, de Gimont (f. 85 v°) ; M. de Monlezun, seigneur de Saint-Orens (f. 86) ; le sieur Najac, ancien officier au régiment des Dragons de la Reine (f. 91 v°). — Restauration de l'église de Gimont (f. 59 v°). — Construction de la nouvelle route d'Alan à celle de Toulouse (f. 60). — Requête du sieur de Cailhau de Campels, juge de Saint-Béat, tendant à obtenir la construction d'une prison et d'un auditoire (f. 60 v°). — Demande, par l'archevêque d'Auch, de lettres patentes confirmant l'établissement d'une

maison de charité à Auch (f. 60 v°). — Les habitants d'Escorneboeuf demandent que cette paroisse soit séparée de celle de Gimont (f. 61 v°). — Réunion de la surintendance des postes au contrôle général des finances (f. 62). — Réception de plusieurs exemplaires d'un traitement contre le ténia ou ver solitaire (f. 62). – Réception d'un arrêt du Conseil ordonnant l'ouverture d'une route de Condom à Lectoure (f. 63). — Indemnités accordées par suite de la construction d'un quai le long du Gers, à Auch (f. 64 v°). — La communauté de Fleurance demande la permission de démolir deux anciennes portes de la ville, pour l'embellissement et la facilité de la grande route (f. 66). — Gratification accordée au sieur de Lavigne, de Gimont (f. 67 v°). — Le sieur Nautery, seigneur de Caumont, demande le droit de haute justice sur sa terre (f. 69 v°). — Le sieur Bourgeois de La Rozière réclame le paiement des ouvrages par lui faits au Rieutort (f. 71). — M. l'abbé Palassan est chargé de la description d'une partie des Pyrénées pour servir à la carte minéralogique de la France (f. 72). — Dyssenterie épidémique à Roquelaure et à Lasseran (f. 73 v°). — Démolition de certains murs de la ville de Gimont (f. 74). – La veuve du sieur de Foissin veut faire enfermer son fils (f. 74). — Permission de recevoir une somme d'argent, demandée par le sieur Raspide, « issu de parents de la R. P. R. » (f. 75). — Le chevalier de Ferragut, détenu au château de Lourdes, demande sa mise en liberté (f. 76 v°). — Réception d'un prospectus de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (f. 79). — Les habitants de Sevignac en Béarn demandent la permission de payer sur leurs revenus des gages au régent des écoles (f. 80). — Envoi au comte de Gontaut d'une dépêche relative à la tenue des États de Bigorre, dont l'ouverture est fixée au 4 décembre (f. 81). — Mémoire du sieur Sentets, curé de Sainte-Marie d'Auch, relatif à l'établissement d'une école de travail pour les pauvres filles (f. 86 v°). — Sur le désistement du sieur Hémet, auquel avait été concédé l'emplacement de l'ancien château des comtes de Comminges, la communauté de l'Isle-en-Dodon sollicite la concession dudit emplacement (f. 88). — La communauté de Bagnères demande la permission de démolir trois portes de ladite ville (f. 88 v°). — Le sieur Pierre Daspe est enfermé dans le château de Ferrière par ordre du Roi (f. 89 v°). — Suppression des régiments provinciaux (f. 92 v°). — Gratification accordée par les États de Nébouzan au sieur Garave, chirurgien, pour démontrer l'art des accouchements (f. 93 v°).

1776 (lettres analysées : 738). — Secours demandés pour pertes diverses par le baron de Clermont, seigneur de Labarthe d'Astarac (f. 94); le sieur Dugabé (f. 100 v°); la marquise de Boisse (f. 100 v°); M. de Mondenard, chef de bataillon au régiment de Piémont (f. 101); le sieur Baylac, seigneur de Panjas (f. 119 v°); Mme de Bellegarde (nombreuse famille) (f. 119 v°); la marquise d'Espagne et les demoiselles de Cabalby, ses sœurs (f. 123 v°); etc. — Le sieur Daran d'Arcagnac demande que son fils soit enfermé dans le couvent des Bons-Fils d'Armentières (f. 96). — Demande d'un état des imprimeurs et libraires de la Généralité d'Auch et Bayonne (f. 96). – Lettre de M. de Bertin, relative à la démolition des portes de la ville de Ladevèze, accordée à M. d'Espagnet par brevet du Roi (f. 98); — représentations de la communauté dudit lieu à ce sujet (f. 105 v°). — Détention du chevalier de Montbartier dans le château de Lourdes (f. 99). — Le sieur Faugel, conseiller au Parlement de Pau, demande le don du droit de prélation sur la terre de Leme, acquise par son père en 1752 (f. 101 v°). — Secours sur les loteries demandé par l'évêque d'Aire pour subvenir aux réparations à faire à sa cathédrale (f. 106 v°). — Secours semblable demandé par la communauté de Terraube, pour la reconstruction de son église (f. 107). — M. d'Ormesson décide que la marquise de Boisse paiera la capitation, quoique séparée de son mari (f. 107 v°). — La ville de Lescar se plaint du dessein formé par les Barnabites de ladite ville de transférer leur régence à Pau (f. 108). — Pension demandée par le sieur Couderc, calviniste converti (f. 109 v°). — M. Perrin est nommé professeur de droit à l'Université de Pau (f. 110). — Le chevalier de Bela demande l'anoblissement d'une maison qu'il possède à Moncajole, avec droit d'entrée aux États de Soule (f. 111). — Mémoire du sieur Raquete, fabricant de papier à Soues (f. 112). — Demande de décharge des vingtièmes nobles par le sieur de Clairac, seigneur de Baillabats (f. 112). — Office de maître particulier des eaux et forêts à Tarbes demandé par le sieur de Coture (f. 112). — Le sieur Campmartin, apothicaire des eaux minérales et de l'hôpital de Bagnères-de-Luchon, demande que le sieur Sabaud lui soit adjoint (f. 115). — Éclaircissements demandés par M. de Bertin, au sujet de la commanderie de l'hôpital de Manciet, ordre de Saint-Jacques de l'Épée-Rouge, dont est pourvu le chevalier de Mesme (f. 116 v°). — L'archevêque d'Auch demande l'autorisation de contracter un emprunt de 200,000 livres (f. 119). — M. Amelot est nommé secrétaire d'État en remplacement de M. de Malesherbes, démissionnaire (f. 119). — Le sieur Boussac se plaint du tort que fait à ses possessions le marquis de Chazeron, propriétaire du bac de Layrac (f. 125 v°). — Refus de l'ordre de Malte de contribuer à la réparation des églises et presbytères (f. 126 v°). — Don du droit de prélation sur maison située à Pau, demandé par la comtesse de Montesquieu (f. 129). — Réduction d'impositions demandée par le sieur Chataigner, en considération des pertes occasionnées par un tremblement de terre qui a renversé son château et enterré son blé, son vin, etc., en

1770 (f. 131). — Don du droit de prélation sur la seigneurie de Labatut, demandé par le sieur Fondeville (f. 131 v°). — Les États de Soule demandent l'autorisation d'acquérir la maison du comte de Montréal (f. 134). — Travaux aux casernes d'Auch (f. 135). — Mémoire relatif à la navigation de la Baïse (f. 137). — Les habitants de Mirannes demandent que cette communauté soit séparée de celle de Barran (f. 137 v°). — Le sieur Lanacastets, maire de Ladevèze, est interdit de ses fonctions (f. 139). — Mme de Montgrenier demande la permission de rétablir le fourneau qui existait autrefois dans la baronnie de Montestruc (f. 141). — M. Desfirmins est nommé ingénieur en chef de la Généralité d'Auch (f. 143). — Lettre de Mme Journet, relative au remboursement d'une somme payée par M. Lassus, subdélégué, sur les ordres de feu M. Journet, intendant de la Généralité d'Auch (f. 146). — Demande de secours par le sieur Batbie, apothicaire à Nogaro, en considération de sa nombreuse famille (f. 147). — Mémoire concernant la reconstruction de l'église paroissiale de Pau (f. 150). — Don du droit de prélation sur la terre et seigneurie de Samatan, demandé par le sieur Saint-Martin (f. 150 v°).

1777 (lettres analysées : 902). — Les habitants de Saint-Élix se plaignent d'usurpations faites sur leurs communaux par les Religieux de Berdoues (f. 151 v°). — Lettre de l'évêque de Lombez relative à l'ouverture d'un chemin de Fonsorbes à Lombez (f. 159). — L'évêque de Dax demande que le sieur Patye, curé de Carresse, soit enfermé au château de Lourdes (f. 160). — Les habitants de Balambits demandent d'être séparés de la communauté de Riscle (f. 166). — Don du droit de prélation sur la terre et seigneurie de Litges, demandé par le sieur Daurensan (f. 167 v°). — Le marquis d'Orbessan demande l'établissement d'une foire dans sa terre d'Orbessan (f. 168 v°). — Lettre relative aux médailles que les États de Béarn ont décidé de faire frapper à l'occasion de l'hommage qu'ils ont rendu au Roi (f. 169). — Réunion du siège de La Plume à celui de Lectoure (f. 171). — Émeute à Saverdun et à Mazères (f. 172 v°). — Mémoire du comte de Lons, colonel du régiment royal de la Marine, concernant deux fiefs nobles qu'il possède à titre de patrimoine dans le lieu de Gurs, en Béarn (f. 173). — Le sieur Dumages demande le don du droit de prélation sur la terre et seigneurie de Salles, vendue par le sieur d'Auxion au sieur Jauret pour la somme de 106,000 livres (f. 174 v°). — Mise en liberté du chevalier de Ferragut (f. 178). — Les consuls de Gourdan sont autorisés à porter un chaperon (f. 179 v°). — Les sieurs Rollin et Montaut sont chargés d'examiner les eaux minérales des Pyrénées (f. 180). — Ordres demandés par les parents du sieur Jean Lafitau pour le faire passer aux îles (f. 181 v°). — Fondations pieuses par le sieur Cabaroc, curé de Lavit (don de 58,000 livres) (f. 185).

C. 15. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1777-1782. — Enregistrement sommaire de la correspondance adressée à l'intendant de la Généralité d'Auch par les divers ministres d'État, du 28 juin 1777 au 30 décembre 1782.

1777 (suite). — Le marquis de Flamarens demande que la communauté d'Aurenque soit maintenue dans le droit de nommer un syndic (f. 1). — Gratification de 200 livres accordée à Mme de Grossoles-Flamarens, veuve de M. de Chastenet de Puységur (f. 1 v°). — Réparations à l'hôtel de l'Intendance (f. 1 v°). — Réception d'un arrêt du Conseil, daté du 11 juin 1777, portant que la communauté de Mirannes sera distraite de la ville de Barran, pour former à l'avenir une collecte séparée (f. 3 v°). — M. Tresaguet est nommé inspecteur général des routes de la Généralité d'Auch (f. 5). — On demande à l'intendant si les terres de Ramefort et de Chichen dépendent du Nébouzan ou du Comminges (f. 5). — Le sieur de Coussol sollicite l'admission de son fils aîné à l'École royale militaire (f. 6 v°). — Le curé et les consuls de la paroisse de Montesquieu demandent le rétablissement de la régence (f. 7). — Une place au collège de la Flèche est accordée au sieur Jacques-Guillaume de Beaulat (f. 8). — Mesures prises pour arrêter les progrès du charbon pestilentiel (f. 9). — La ville de Tournay demande à être distraite de l'Élection d'Astarac pour être réunie aux États de Nébouzan (f. 9 v°). — La baronne de Montastruc demande la permission d'exploiter les mines de Monstastruc et d'Aspect, dépendantes du domaine (f. 11). — Projet de fondation par le comte d'Arboré d'une maison de charité pour douze veuves de familles honnêtes (f. 11 v°). — Remède contre la rage possédé par le sieur Cateneau, curé de Baigts près Orthez (f. 14 v°). — Démembrement de la Cour des monnaies du Parlement de Pau (f. 15). — Épidémie à l'Isle-Jourdain (f. 15 v°). — Détention des filles de mauvaise vie dans le dépôt de mendicité (f. 15 v°). — Les parents de la demoiselle Germaine de Solères demandent qu'elle soit enfermée dans le couvent de Sainte-Croix (f. 17). — Même demande par la famille de la demoiselle Foy de Mondenar (au couvent de Larroumieu) (f. 17). — Reconstruction de l'église de Saint-Lézer (f. 17). — Demande de secours par M. de Montaut, seigneur de Laspeyres (f. 18 v°). — Opposition formée par les habitants de Muret à l'exécution de l'arrêt qui sépare la communauté d'Eaunes de leur consulat (f. 18 v°). — Le prieur des Dominicains d'Auvillars annonce l'évasion du frère Chaumel, détenu dans leur maison pour cause d'aliénation d'esprit (f. 18 v°). — M. de Charite demande la permission de faire démolir les bâtiments qui composaien

autrefois la maison conventuelle de l'abbaye de la « Reole » (la Reule), dont il est titulaire (f. 20). — Réduction d'impositions demandée par M. de Lagausie, maréchal des logis des gardes du Roi (f. 20 v°). — Demande d'exemption de corvée par le sieur Desparbès, juge de Saint-Clar (f. 22). — Distribution de 3,000 livres accordées par Monsieur [frère du Roi] aux malades du comté de l'Isle-Jourdain (f. 22). — Lettre de l'évêque de Dax sur les entreprises des religionnaires de cette ville (f. 22 v°).

1778 (lettres analysées : 930). — Les États du Béarn demandent la réunion de Bayonne à l'Intendance d'Auch (f. 23). — Le sieur de Boulouix, seigneur de Boulouhe (?), se plaint que les habitants de Peyrusse-Vieille s'écartent de l'usage où l'on a toujours été de choisir les consuls dans l'une et l'autre de ces communautés (f. 24). — Secours demandé par M. de La Flambelle, chevalier de Saint-Louis (sept enfants) (f. 24). — Lettre de M. Cromot, intendant des finances de Monsieur, « sur l'applaudissement de Monsieur aux vues d'humanité et de justice qui dirigent l'administration de M. de La Boullaye » (f. 25). — Décès du sieur Patye, curé de Caresse, dans le couvent des Cordeliers de l'Isle-Jourdain, où il était détenu (f. 25 v°). — Refonte de l'une des presses de la Monnaie de Pau (f. 26). — Le sieur Peyras, curé de Ségoufielle, demande l'élargissement du lit de la Save (f. 27). — Le marquis d'Espagne demande des lettres de commandement sur les habitants des pays de Couserans, Comminges et Nébouzan (f. 27 v°). — Les États de Languedoc demandent que le comté de Caraman leur soit uni (f. 27 v°). — Louis faux de 24 livres distribués à Grenoble (f. 28). — Demande de secours, par le comte d'Esparbès, pour les habitants de ses terres (f. 29). — La duchesse de Gramont se plaint de n'être pas payée exactement de ses appointements de gouvernante de la province de Béarn (f. 30). — Mémoire ayant pour objet l'établissement d'un régime d'administration intermédiaire entre l'exécution stricte des règlements sur les manufactures et la liberté illimitée (f. 31). — Permission de démolir l'un des deux murs de Lectoure, demandée par les officiers municipaux de cette ville (f. 31). — Le jeune Joseph Lambert de Mauléon de Saint-Sauvy obtient une place au collège de la Flèche (f. 32 v°). — Le sieur Foret demande le don du droit de prélation sur la terre et seigneurie de Bouis, dont il a fait l'acquisition (f. 32 v°). — Somme de 600 livres accordée à la Société d'Agriculture d'Auch, pour être distribuée en prix (f. 34). — Ordre d'enfermer le sieur de Sarrecane, prêtre, dans le couvent des Cordeliers de l'Isle-Jourdain (f. 35). — Embargo mis sur les vaisseaux français (f. 35 v°). — Autorisation donnée aux consuls de Saint-Clar de démolir deux portes et une portion du mur de la ville (f. 37). — Les officiers de justice de Vic-Fezensac demandent que le siège de Lannepax soit transféré à Vic (f. 42). — Don du droit de prélation sur la baronnie de Barbazan, demandé par le marquis de Monlezun et par le sieur de Nort (f. 42 v°). — Projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle à Pau (f. 44 v°). — Récompense sollicitée par le sieur Piqué, médecin de l'hôpital de charité de Lourdes (f. 45 v°). — Rétablissement du collège de Foix (f. 46). — Fixation des limites des deux Navarres (f. 46 v°). — Le sieur abbé Periès demande d'être dispensé de faire preuve de noblesse (f. 51 v°). — Réduction d'impositions demandée par la marquise de Thézan (f. 52). — Mauvais état des murs environnant l'emplacement où l'on dépose les cadavres des exécutés à Pau (f. 52 v°). — Le sieur Laplace, ancien commis de l'Intendance, sollicite une pension de retraite (f. 53). — L'intendant est autorisé à régler avec le gouverneur général de l'Aragon le différend entre la communauté de Barèges et celle de Broto en Aragon (f. 54). — La famille de M. de Médrano demande que sa femme soit enfermée (f. 54 v°). — Demande de secours, à la suite d'un incendie, par le sieur de Gaulejac, seigneur de Mirabel (f. 54 v°). — Projet de réunion à Arreau des cinq sièges de justice établis dans la vallée d'Aure (f. 56 v°). — Vente du matériel de l'imprimerie du sieur Delrieu-Dugué, imprimeur à Pau (f. 57 v°). — M. de Marignan demande d'être maintenu dans la propriété du domaine de Sous (f. 58 v°). — Le sieur Sentetz, de Duran, demande le don du droit de prélation sur la seigneurie de Çastin, qu'il a acquise du sieur Daspe (f. 59). — Lettre relative aux fourches patibulaires de Pau et aux murs qui les environnent (f. 59 v°). — Lettre du comte de Gontaut, gouverneur de Bigorre, relative à des difficultés qui se sont élevées aux États de Bigorre concernant les députés de la communauté de Rabastens (f. 60). — Concession de 3,000 arpents de landes, demandée par le sieur de Saint-Arroman (f. 60 v°). — Don du droit de prélation sur l'abbaye laïque de Gasots, demandé par le sieur Ribette (f. 62). — Autorisation demandée par M. de Bétous d'établir, dans la baronnie d'Aspect, un fourneau et une forge pour fabriquer toutes sortes d'ouvrages de fer (f. 62 v°). — Le marquis de Roquepine demande un secours destiné au rétablissement des forges qu'il possédait anciennement à Barbazan (f. 63). — Mémoire du baron de Sailhas, concernant la réparation de la cure de Saint-Marcel (f. 64).

1779 (lettres analysées : 910). — Vente du château de Saint-Thomas (f. 65 v°). — Ordre de rendre la liberté à Mme de Médrano (f. 69 v°). — Gratification sollicitée par le sieur d'Arthès, subdélégué à Mauléon (Soule) (f. 69 v°). — Les officiers municipaux de Vic-Bigorre demandent la permission de démolir deux tours servant de prison (f. 70 v°). — Brevet de chirurgien major de l'hôpital militaire de Barèges pour le sieur Clarac (f. 71 v°). — Le sieur

Campardon, chirurgien major des eaux et de l'hôpital de Luchon, demande la survivance de cette place en faveur de son cousin (f. 72). — Requête des Bénédictins chargés de la « desserte » du collège de Pau, relative à leur pension (f. 72 v°). — M. de Lassale demande le don du droit de prélation sur la dîme de Burosse, dont il a fait l'acquisition (f. 72 v°). — Secours demandé par le sieur Raquette, directeur de la papeterie de Tarbes, laquelle a été incendiée (f. 74). — Demande de secours par le sieur Redon des Fosses (f. 75). — Le sieur Bladé demande la création d'un office de notaire à Lectoure (f. 76). — Plainte de Mme veuve Cantaloup, au sujet de la nouvelle route projetée de Saint-Clar à Lectoure (f. 76 v°). — Les parents du chevalier de Vernon demandent qu'il soit enfermé dans la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port (f. 76 v°). — La demoiselle Desbarats sollicite l'autorisation de rétablir son imprimerie (f. 78). — Notification d'un ordre du ministre de la guerre portant que les escadrons de chevau-légers et de chasseurs à cheval seront séparés des régiments dont ils font partie (f. 79). — Détention de Mlle La Caze de Cambis dans le couvent des Ursulines de Carcassonne (f. 79). — Lettre relative aux gentilshommes verriers de la Généralité (f. 80). — Arrêt de surséance demandé pour la durée de la guerre par le comte de Noé (f. 80 v°). — Plainte du baron de Baudéan contre l'abbé Torné, qui sème le trouble dans sa terre (f. 80 v°). — La communauté de Verdun demande la permission d'abattre un ancien corps de garde et une tour situés à la porte de ladite ville (f. 82). — Lettres d'État accordées à M. Du Bouzet, sur la requête de sa femme (f. 82 v°). — Le sieur de Sérignac demande l'érection en marquisat de plusieurs terres et justices (f. 83 v°). — Ordre de conduire la dame de Tauzia au Refuge de Toulouse (f. 84 v°). — Le sieur Vaugelas, lieutenant de Roi au fort de Brescou, réclame le paiement d'une somme due par le chevalier de Ferragut (f. 84 v°). — Enrôlement d'un soldat par le sieur d'Arcamont, officier dans le régiment de Foix (f. 86). — Augmentation d'appointements demandée par M. Ducassé, inspecteur des haras (f. 86). — Plainte du frère Maylin, religieux de la Charité, au sujet des mauvais traitements dont il déclare être l'objet dans son ordre (f. 86). — Interruption du service du paquebot de Douvres à Calais (f. 87). — Concession faite à la communauté de Gimont de l'excédent des chemins royaux et publics (f. 87). — Le nommé Lanes, maître d'école à Daux, réclame contre la réduction de son traitement (f. 88). — Plainte du marquis de Lussan contre le sieur Dutrey, juge des Quatre-Vallées (f. 88 v°). — Requête des consuls de Mezin, Sos, Poudenas, Gabarret, Saint-Justin et Castelnau-d'Auzan, demandant qu'il soit ouvert une communication de la Garonne à la Douze (f. 89) — La demoiselle Leclerc demande à rentrer en possession des biens de ses auteurs, protestants fugitifs (f. 89). — Le sieur Dominique Pere, juge royal de Rivière-Basse, demande que les quatre justices de Castelnau, Ladevèze, Tasque et Maubourguet, composant le siège de Rivière-Basse, soient désunies (f. 89 v°). — Rébellion des habitants de Riscle contre les officiers de la maîtrise de Tarbes (f. 90 v°). — Demande de secours, par le sieur Delart, archiprêtre de Cieutat, en considération d'un incendie (f. 91). — Procès entre l'évêque et la ville de Lectoure, au sujet de la dîme du millet (f. 92). — Le nommé Ferrand demande l'autorisation d'établir une papeterie (f. 92). — Le Roi autorise la translation du siège de justice de Lannepax à Vic-Fezensac (f. 92 v°). — Demande de secours, par le marquis d'Astorg, en faveur de la Société d'agriculture (f. 93). — Opposition des officiers du Sénéchal d'Auch à l'établissement d'un Siège présidial à Tarbes (f. 93 v°). — *Te Deum* chanté à l'occasion des avantages remportés sur les Anglais (f. 93 v°). — Reconstruction de l'église de Tibiran (f. 94). — M. et Mme de Jasses-Despouy demandent d'être maintenus en possession du droit de patronage de la commanderie de Cazaux (f. 95). — Le sieur de Laporte fils sollicite l'office de maître particulier des eaux et forêts à l'Isle-Jourdain (f. 96 v°). — Lettre de dom Barthélemy, prieur des Bénédictins de Layrac, relative à la visite que doivent lui faire les officiers municipaux dudit lieu, lors de leur installation (f. 97). — Gratification accordée par les États de Béarn à un particulier pour avoir accompagné un envoi de vin du pays que les syndics ont fait dans le Nord pour le compte des États (f. 97). — Conflit de préséance aux États de Nébouzan entre le marquis d'Espagne et le comte de Sabran (f. 97). — Les chapelains de Betharam demandent la permission de joindre une papeterie à un moulin (f. 98). — La dame de Belforêt demande des lettres d'État, « en considération de ce que son mari est embarqué sur la frégate du nom de *Monsieur* » (f. 99 v°). — Le duc d'Uzès demande la confirmation d'un droit de leyde sur les grains vendus à Samatan (f. 100). — Nouvelle adjudication du château et domaine de Saint-Thomas sur la folle enchère du sieur Desgranges (f. 102 v°), — Opposition formée par la ville de Lectoure à la construction du chemin de cette ville à Saint-Clar (f. 102 v°). — Demande d'érection en marquisat des baronnies de Bellemont, Castéra, etc. (f. 104). — Réparations aux sources des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes en Béarn (f. 104). — La communauté de Mauvezin demande la permission de démolir la porte dite de Toulouse (f. 105). — Ordonnances relatives au prix des bains de Barèges (f. 105).

1780 (lettres analysées : 944). — Ordre d'arrêter le nommé Blanc, nègre déserteur du régiment des gardes du duc de Deux-Ponts (f. 105 v°). — Permission d'abattre les portes de la ville de Marciac, demandée par le sieur Saint-

Martin (f. 105 v°). — Aliénation des droits honorifiques de la justice de Madiran (f. 106 v°). — Le marquis de Luppé demande le don du droit de prélation sur les terres de Lioux et de Clérac que son frère a vendues au sieur Larroche (f. 107). — Le jeune Cugno de Belloc est admis à l'École royale militaire (f. 107 v°). — Les parents de la demoiselle Andrée de Duffourcq demandent qu'elle soit enfermée dans l'abbaye de Saint-Bernard lez Bayonne (f. 107 v°). — Pension demandée par le sieur Rohaut, ancien secrétaire de l'Intendance (f. 107 v°). — Quittance délivrée par la vicomtesse de Galliffet d'une rente due par M. de Barrault à Mlle de Barrault (f. 108 v°). — Le comté de Caraman est séparé de la Généralité d'Auch et rattaché à celle de Languedoc par édit de mai 1779 (f. 109). — Revente du domaine de Castelviagué (f. 111). — L'évêque de Lombez demande la permission d'emprunter 100,000 livres pour reconstruire à neuf son palais épiscopal (f. 111 v°). — Ordre du Roi de capturer et conduire aux Cordeliers de Samatan l'abbé Pées, évadé du couvent de l'Isle-Jourdain (f. 111 v°). — Vols commis à l'abbaye de Vaux-de-Cernay, dans les églises de Notre-Dame et des Récollets de Versailles, par Marc-Antoine Boussost, fils du comte de Lorida et natif de Franqueville, diocèse de Comminges (f. 112). — Épidémie dans la prison de Pau (f. 112 v°). — Montant des impressions faites pour l'administration en 1779 : 2,391 livres 9 sous (f. 113). — Le comte de Bétous demande la concession définitive des mines de métaux des diocèses de Tarbes et de Comminges (f. 113 v°). — Concession d'une mine de plomb, demandée par M. de Beauregard (f. 113 v°). — Le sieur Pierre René de Castel demande des lettres de reconnaissance de noblesse (f. 114). — Le sieur Marcelin, de Fleurance, demande l'érection en tenure noble, mouvante directement du Roi, sous le titre de baronnie, de cent arpents de terre situés dans le lieu de Liza (f. 114). — Requête des Frères-Mineurs de Beaumont, concernant leur mur de clôture (f. 114 v°). — Le comte et la comtesse de Chastenay Lanty demandent la concession de terrains situés aux environs de Pau (f. 115 v°). — Les officiers du Présidial d'Auch consentent à ce que les maire et lieutenant de maire de ladite ville portent la robe rouge (f. 116). — M. de Saint-Géry, lieutenant de Roi viager de la ville de Lectoure, demande la jouissance de l'emplacement des anciennes fortifications de cette ville (f. 116 v°). — Ordre d'enfermer le sieur Dupré de Longueval dans le château de Lourdes (f. 116 v°). — Brevet autorisant la démolition d'une des portes de la ville de Nay (f. 118). — Le sieur Dupont demande l'office de chevalier d'honneur au Bureau des finances d'Auch (f. 118 v°). — Délibération des États de Navarre relative à l'ouverture d'une grande route entre la haute et la basse Navarre (f. 122 v°). — Règlement proposé par les États de Nébouzan pour fixer les limites de la navigation de la Garonne (f. 122 v°). — Le sieur Lombart demande l'anoblissement de la maison et des biens qu'il possède à la Bastide-Clairence (f. 123). — Don de 400 arbres fait au Roi par les États des Quatre-Vallées (f. 123). — Le comte de Polastron est nommé commandant en Comminges (f. 123 v°). — Le sieur de Tursan d'Espagnet demande la permission de construire un moulin à blé et un pont en bois sur l'Arros (f. 124). — Le marquis de Polignac est nommé inspecteur général des haras du royaume (f. 125). — Les sieurs Frontan et Martin, de Saint-Béat, demandent la permission d'établir une manufacture de draps communs (f. 125 v°). — Le fils du sieur Ducos de Marenque n'est pas admis à l'École militaire, par la raison qu'il a dépassé l'âge de 11 ans, auquel on y est admis (f. 127). — Le sieur Fourcaud, garde du Roi, demande la permission de démolir une vieille porte de la ville de Beaumarchès (f. 129 v°). — Le nommé Delom est admis à l'École royale vétérinaire (f. 130). — Le sieur Bordeu demande l'anoblissement de son domaine de Latisnère (f. 132). — M. de Feuillide demande la concession des landes appelées les Bouils de Barbotan (f. 133). — M. de Sabran demande l'autorisation d'exploiter les forges situées dans sa terre de Massat (f. 133 v°). — Secours demandé par le baron de Batz (f. 134). — Refus de M. de Secy-Monbéliard, abbé de N.-D. de Gimont, d'acquitter les charges imposées aux décimateurs dans Solomiac; plainte à ce sujet des curé, consuls et habitants dudit Solomiac (f. 135). — Lettre de M. de Gontaut, touchant le bruit qui avait couru que l'évêque de Tarbes avait désigné un de ses grands-vicaires pour présider les États de Bigorre, en cas de maladie de l'abbé président (f. 135). — La dame veuve de Réjaumont, âgée de plus de 80 ans, chargée de neuf enfants, dont quatre au service, demande le rétablissement en sa faveur d'une pension de 600 livres (f. 136). — L'abbesse de Fabas s'oppose au rappel du sieur Castres, demandé par la mère de ce dernier (f. 136). — Suppression, par arrêt du Conseil, d'un écrit du sieur Daspe contre la dame de Villonne, femme du sieur Desfirmins, ingénieur en chef de la Généralité d'Auch (f. 137 v°). — Ordre de mettre en liberté la demoiselle de Combis de La Caze (f. 139 v°). — Opposition formée par les syndics généraux des États de Foix à l'exécution d'un arrêt obtenu par Mme de Mongrenier et l'autorisant à continuer de tirer, à prix d'argent, du minerai de fer de la vallée de Vicdessos (f. 140 v°). — Le sieur de Salignac, détenu dans le château de Lourdes, est transféré au fort de Brescou; son évasion (f. 142 v° et 145). — Don du droit de prélation sur une maison sise à Tarbes, demandé par les demoiselles de Franclieu (f. 143). — Le sieur Ferrand demande la permission d'exploiter les mines de métaux de Fos (f. 143).

1781 (lettres analysées : 1,171). — Le sieur Souton, receveur des consignations du Parlement de Pau, demande le don du droit de prélation sur la terre d'Arrien dont il a fait l'acquisition (f. 144). — M. d'Espagnet demande « l'érection en fief sous le nom de Turssan relevant du Roy »... (le nom de la terre n'est pas indiqué) (f. 144). — L'abbé de Morimond demande des ordres pour faire enfermer dom François Fabert, présentement à l'Échelle-Dieu (f. 144). — L'intendant est autorisé à délivrer des congés définitifs aux soldats provinciaux de la levée de 1775, qui désirent se marier pendant le carnaval de 1781 (f. 144 v°). — M. Sudria, gouverneur de l'Isle-Jourdain, demande qu'on exempte du sort un homme par charrue (f. 149 v°). — M. de Marsac, conseiller au Parlement, demande le don du droit de prélation sur le château du Rieutort et sur la terre de Roquelaure, dont il a fait l'acquisition (f. 150). — Les sieurs Mariot père et fils, demeurant à Engalin, demandent la concession des mines de plomb qu'ils ont découvertes dans les montagnes de la Pique et de Lesquerré dans la vallée de Largoust (f. 150 v°). — Le sieur François Batbédat, négociant à Bayonne, et ses associés demandent la concession d'une mine de cuivre découverte par eux dans la vallée d'Aspe, et particulièrement sur la montagne de Losergue (f. 150 v°). — Les habitants du faubourg de Saint-Bertrand « représentent que l'exécution du chemin pour monter dans la cité les exposeroit à des craintes continuelles par l'écroulement d'un mur qui y est construit » (f. 150 v°). — L'évêque de Rieux réclame l'achèvement des chemins commencés dans son diocèse (f. 151). — Le duc et la duchesse de Rohan demandent la suppression du siège municipal établi au lieu de Miramont d'Astarac (f. 151). — Le sieur Conqueré de La Cave de Montbrison demande des lettres de confirmation de noblesse (f. 151 v°). — Le sieur de Ribaut demande des lettres de noblesse (f. 151 v°). — Le sieur Laussac fils demande l'autorisation de rechercher dans les dépôts publics de la Province les matériaux nécessaires pour l'histoire de Béarn (f. 152 v°). — Don du droit de prélation sur la terre et seigneurie du Houre, demandé par le baron de Gonnès (f. 153). — Le marquis de Luppé demande le don du droit de prélation sur le domaine de Lagrange d'Esparsac, dont il s'est rendu acquéreur (f. 153 v°). — Réclamation, par les sieurs et dames de Salles, d'une somme due à leur frère, le feu sieur de Salles, qui avait été curé de Sous pendant 32 ans (f. 154). — L'évêque d'Oloron demande l'établissement d'une maison d'éducation pour les jeunes filles à Oloron (f. 154 v°). — Le sieur Prax, curé de Maubourguet, réclame l'appui de l'autorité pour obliger les demoiselles Tournier, ses cousines, à retourner à Carcassonne, leur patrie (f. 155). — Don du droit de prélation sur la terre et seigneurie de Landresse, demandé par le sieur de Bonnecaze (f. 155 v°). — Envoi de 6,000 livres à M. de Noé pour l'établissement du haras de Campan (f. 156). — Le sieur Nays, ancien maire de Montaner, demande la concession du vieux château dudit Montaner (f. 157). — Différend entre le sieur Darbas, chanoine théologal de Saint-Bertrand, et la communauté de ladite ville (f. 157). — Demande de secours par les consuls d'Auvillars, en considération des pertes que leur ont fait éprouver l'ouragan et la grêle du 22 mai 1781 (f. 158). — M. de La Millière est nommé au département des ponts et chaussées (f. 158). — La dame Daux, femme de M. de Thésan, conseiller à la Cour des Aides, demande des lettres de terrain pour les domaines, droits et fiefs qui lui appartiennent dans le territoire de Jegun (f. 158). — Le sieur Audibert, détenu dans le château de Lourdes, demande la permission de se rendre aux eaux minérales de la Raillère, à Cauterets (f. 158 v°). — Le sieur Lamothe, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi, demande la concession des mines de cuivre et de plomb qui se trouvent dans les vallées d'Aspe et d'Ossau (f. 159). — Plainte du sieur Salles de Hiis, maire de Tarbes, auquel on contestait le droit d'entrer aux États de Bigorre avec l'épée (f. 159 v°). — La chaire de droit vacante en l'Université de Pau est donnée au sieur Croharé (f. 161 v°). — Le sieur Piquet est nommé intendant des eaux minérales de Barèges (f. 161 v°). — Pierre Barbe demande la permission de démolir une porte de la ville de Boulogne (f. 162). — Le sieur Desparbès, juge de Lomagne à Saint-Clar, demande la réunion à son siège de ceux de Gaudonville et de Miradoux (f. 163 v°). — Pension accordée au sieur Marie-Louis de Seignan de Serre, à la suite d'une blessure reçue au combat de la Grenade (f. 165). — Permission accordée à l'abbé Torné d'exercer sa profession d'avocat pour ou contre la communauté de Campan (f. 165 v°). — L'évêque de Tarbes demande la permission de démolir le bâtiment de l'Officialité (f. 167). — Délibération de la confrérie des Pénitents-Gris de Gimont, adressée au Roi à l'occasion de la naissance du Dauphin (f. 170 v°). — Les officiers municipaux de Saint-Girons demandent la permission d'abattre les murs de leur ville (f. 171). — Le sieur de La Blennerie demande l'autorisation de se rendre à l'île de Grenade (f. 171 v°).

1782 (lettres analysées : 618). — Lettre de M. de Castries concernant les personnes de considération et notamment la baronne de Saint-Agnet, qui favorisent la désertion des matelots (f. 173). — Les officiers du Sénéchal de Lectoure demandent le rétablissement des bâtiments de l'ancien auditoire (f. 174). — Le comte de Viella demande la concession des mines de métaux des vallées d'Aspe et d'Ossau (f. 174 v°). — M. d'Aure, seigneur des terres de Montestruc et de Baratnau, revendique le droit de nommer les

consuls desdites terres (f. 175). — Reconstruction de la prison de Pau (f. 175 v°). — Les habitants de Muret réclament contre une ordonnance qui a supprimé les gages du médecin, de l'organiste, des maîtres et maîtresses d'écoles de leur ville (f. 177 v°). — Le sieur d'Encausse de Labatut a recours à la clémence du Roi (il avait tiré un coup de fusil sur un paysan) (f. 179). — Secours demandés par la marquise de Marmiesse (f. 179). — Le chevalier de Sérignac demande la permission de planter des arbres (f. 182). — Lettre de M. de Vergennes relative à la nomination de son neveu à l'Intendance d'Auch (9 juillet 1782) (f. 185 v°). — Secours demandé par la dame veuve de Ferrabouc, d'Auch (f. 186). — M. de Bezolles sollicite l'admission d'une de ses filles à Saint-Cyr (f. 186). — Le sieur Boubée, apothicaire à Auch, demande une place d'apothicaire-major dans la Généralité (f. 187 v°). — Secours accordé au sieur Granier, gentilhomme (f. 187 v°). — Le sieur de Noliros demande l'érection de ses terres en marquisat (f. 188). — Le sieur Garrac, avocat à Tarbes, demande la permission d'imprimer un ouvrage (f. 195 v°). — Autorisation de démolir les deux vieilles portes d'Aspect (f. 195 v°). — Le sieur de Lavigne Baral demande que le droit d'entrée aux États de Béarn qui est attaché à la maison noble de Saint-Laurent, acquise par lui, demeure placé sur le pigeonnier noble dépendant de ladite maison (f. 196 v°). — Établissement à Tours d'un dépôt de recrues pour le régiment d'Agenais (f. 197 v°). — Création d'une place d'intendant des mines de France en faveur de M. Douët de La Boullaye (f. 200). — Plainte des religieux de l'abbaye de Grandselve contre dom Bonnond, leur prieur (f. 200 v°).

C. 16. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1783-1786. — Enregistrement sommaire de la correspondance adressée à l'intendant de la Généralité d'Auch par les divers ministres, du 5 janvier 1783 au 14 octobre 1786.

1783 (lettres analysées : 742). — Plan et devis relatifs aux bains de Barèges (f. 1). — Le sieur de Palasson demande le don du droit de prélation sur la terre et seigneurie d'Ogenne en Béarn (f. 1). — Le sieur Barciet de La Busquette et plusieurs autres propriétaires des environs de Lectoure se plaignent du dommage que leur cause l'embranchement conduisant de la grande route de cette ville au château de M. de Luppé (f. 1 v°). — Plainte du chevalier de Mesplès de Susmion, capitaine de la ville de Mauléon, contre M. de Clesle, gouverneur du pays de Soule, qui refuse de lui payer les 200 livres d'appointements que ledit chevalier prétend être attachés à cette capitainerie (f. 3 v°). — Secours demandé par le sieur de Grenier, d'Arbas, pour pertes causées par une inondation (f. 5). — Le nommé Pierre Daumont sollicite un arrêt qui ordonne sa réception à la maîtrise d'orfèvre à Pau (f. 5 v°). — M. de La Millière approuve la direction de la route d'Auch à Agen par Lectoure (f. 7 v°). — M. de Pinsun est nommé directeur des fortifications en remplacement de M. Dajot (f. 8 v°). — M. d'Ormesson est nommé contrôleur général des finances (f. 9 v°). — Le sieur Greny demande la construction d'une salle de spectacle à Pau (f. 10). — Observations sur les inconvénients qu'éprouvent les convalescents de l'île de Ré qui sont envoyés presque nus aux eaux de Barèges (f. 10). — Le sieur Mabielle, garde du corps du Roi, demande le don du droit de prélation sur le domaine de Tratge (f. 14). — Le sieur de Casamajor, baron d'Orneix, demande la réunion des seigneuries de Bideren (f. 14 v°). — Abandon, par le marquis d'Espagne, de sa part du *franc-salé* de Nébouzan (f. 14 v°). — Demande de secours, pour pertes, par M. de Secondat-Montesquieu, baron de Roquefort (f. 15). — Le sieur Barraud, maître écrivain, quitte l'Isle-Jourdain pour s'établir à Gimont (f. 16 v°). — Protestation du baron de Sauvan, brigadier des armées du Roi, contre le projet d'un chemin qui doit passer dans la paroisse de Montesquiou (f. 16 v°). — Ordre d'enfermer dans le couvent des Cordeliers de Samatan, dom Molas (*alias* Morlas), religieux de l'abbaye de Bouillas (f. 17 v° et 22 v°). — Le sieur Casenove demande des lettres de noblesse (f. 17 v°). — Demande de secours par Mme de Bellegarde, à cause de sa nombreuse famille (f. 18 v°). — Le sieur Guilhem, bayle de la vallée d'Andorre, fait connaître que la place de viguier est vacante (f. 19). — Le sieur Villa-Gariscan se plaint du refus d'expédition d'une délibération des États du Nébouzan, par laquelle il lui est donné entrée dans l'ordre de la noblesse (f. 19). — Brigandages commis à Auch (f. 20 v°). — Le sieur Picard, parfumeur à Auch, obtient la permission d'établir une fabrique d'amidon dans cette ville (f. 21 v°). — Les Pénitents-Gris de Pau demandent la confirmation de l'établissement de leur confrérie (f. 22). — Le sieur Bourdieu de Beauregard demande le don du droit de prélation sur un bien noble appelé Buisson (f. 23). — Le sieur Davejan, apothicaire à Auch, sollicite la place d'apothicaire-major aux eaux de Saint-Sauveur (f. 24). — Demande de secours par le sieur de La Roque, ancien mousquetaire et gouverneur de la ville de Gabarret, à cause de sa nombreuse famille (f. 25 v°). — Fourniture de vêtements aux soldats arrivant d'Amérique, qui se trouvent à l'hôpital de Barèges (f. 26). — Réception d'une « notice sur l'expérience d'un globe aérostatique faite à Annonai et ensuite à Paris, le 27 de ce mois (août) » (f. 26 v°). — Les teinturiers d'Auch demandent à s'ériger

en communauté; ils sont déboutés de leur demande (f. 28 v°). — Le sieur Jean Duclos, négociant à Valence en Espagne, demande la concession de la partie de la vieille côte au-dessus du chemin de la tannerie royale de Lectoure, concession qui lui est nécessaire pour le service de sa manufacture (f. 28 v°). — École gratuite de dessin d'Auch (f. 29 v°). — Mines de cuivre de la vallée d'Aspe (f. 30). — Dépôts de remonte du 4e régiment de chasseurs à Oloron et du 6e à Saint-Gaudens (f. 30 v°); — le dépôt du 4e régiment est transféré à Clermont (f. 35 v°). — Mémoire concernant l'établissement d'un collège à Saint-Girons (f. 31 v°). — Le nommé Joseph Lannes, négociant à Lectoure, réclame le paiement d'une fourniture de toile faite au nommé Viladieu, maître-tailleur du régiment de dragons de Ségur (f. 31 v°). — Succession du sieur Besau de Lacaude, capitaine des volontaires d'Affrique (f. 32 v°). — *Te Deum* à l'occasion de la paix (22 novembre) (f. 37). — Le baron de Breteuil « fait part de la donnation que le Roy lui a fait de la charge de secrétaire d'État, en remplacement de M. Amelot » (26 novembre) (f. 37). — Établissement d'une fabrique d'amidon à Orthez par les sieurs Penault et Domercq (f. 38 v°). — Service extraordinaire des brigades de maréchaussée d'Auch et de Pau, lors du passage et retour du comte d'Artois (f. 39). — Mines de plomb dans la montagne Barthèque aux environs de Laruns et dans les montagnes de Fosmelles et Couledoux (f. 39 v°).

1784 (lettres analysées : 637). — M. de Calonne fait connaître à l'intendant qu'il devra correspondre avec M. Boutin, conseiller d'État, pour la législation et le contentieux du département, et avec M. Pajot de Marcheval, aussi conseiller d'État, pour le contentieux de la régie des postes et messageries (f. 43). — M. de Vergennes annonce que les lettres patentes pour l'École de dessin d'Auch sont scellées et à l'enregistrement au Parlement de Toulouse (22 janvier) (f. 43). — Chemin de Mirande à Marciac (f. 43 v°). — Le sieur Mariande demande la permission de construire un moulin à papier sur la Garonne (f. 43 v°). — M. de Colonia est nommé intendant au département des fermes générales (f. 44). — Misère causée dans le royaume par la durée extraordinaire du froid (f. 47 v°). — L'abbé de Lordat, abbé de Berdoues, demande la permission d'emprunter 62,460 livres pour réparer les domaines et moulins de ladite abbaye (f. 50). — Le Roi accorde une place dans le collège de la Flèche au sieur François-Charles-Alexandre-Marie d'Uzer, gentilhomme de la Généralité d'Auch (f. 50 v°). — Madame d'Étigny propose de vendre au Roi le domaine du Seillan (f. 51). — Le sieur Sicard, chirurgien, propose l'établissement de cours d'accouchement en Languedoc, Guyenne et Gascogne (f. 51). — M. Desfirmins, ingénieur en chef du département d'Auch, passe dans la Généralité de Pau; il est remplacé à Auch par M. de Béguier (f. 52). — Lettre « concernant les dames Religieuses de Sainte-Claire de Lectoure, qui ont été empoisonnées » (f. 53 v°). — M. de Celes, conseiller au Parlement de Toulouse, demande le don du droit de prélation sur la seigneurie de Grazan (f. 54); — ce droit est accordé au sieur Reversac, conseiller au même Parlement (f. 63). — Demande de secours par le sieur Bodribos de Réjaumont (nombreuse famille) (f. 55 v°). — Le sieur Calvet, curé de Saint-Blaise de Seysses, demande la permission d'emprunter sur son bénéfice 9,000 livres pour la reconstruction de l'église de sa paroisse (f. 59). — Les habitants de Cadours demandent l'autorisation d'emprunter une somme de 6,250 livres pour achever leur église (f. 60 v°). — Le sieur Cornelier, maître d'école de Beaumont, demande décharge de ses vingtièmes (f. 64 v°). — Reconstruction du clocher de l'église de Saint-Ours (f. 65 v°). — Indemnité demandée par le marquis de Gallard de Terraube, à la suite d'un incendie qui a réduit en cendre une de ses métairies (f. 66). — Routes d'Auch à Mont-de-Marsan par Nogaro, et de Miélan à Barcelonne (f. 66 v°). — Décharge d'impôts demandée par le sieur « Definïels », seigneur de Bonrepaux, pour pertes causées par la grêle et les inondations (f. 69). — Réception « des mémoires de M. Daubenton sur le succès des expériences qu'il a faites pour l'amélioration des laines et pour la fabrication du premier drap de laine superfine du cru de la France » (f. 69 v°). — Demande de pension par le comte de Montaut (nombreuse famille) (f. 73). — Réclamation, par Madame d'Étigny, du prix du loyer des bâtiments du Seillan, occupés par le 6me régiment de chasseurs (f. 73 v°). — Demande de secours par le sieur Cugno de Belloc, capitaine de la 1re classe des invalides, demeurant à Gimont (nombreuse famille) (f. 74). — Mémoire des Pénitents-Gris de Gimont ayant pour objet de faire accepter au Dauphin le titre de prieur de leur confrérie (cela ne se peut); et d'obtenir la permission de porter le saint sacrement à la procession que la confrérie fait tous les ans (renvoyé à l'évêque de Lombez) (f. 74 v°). — Paiement au sieur Picault fils, du reste d'une gratification de 4,000 livres accordée à son père pour avoir dressé les plans et devis de l'Intendance d'Auch (f. 76). — Paiement des appointements du sieur Allemand, conservateur général de la navigation de la Garonne (f. 78 v°). — Le sieur Lascostes de Barjeau, du Cazeau, près Mauvezin, sollicite une sous-lieutenance dans l'infanterie d'un des régiments de chasseurs (f. 79). — Le sieur de Lagardère d'Espujos, gendarme de la garde du Roi, sollicite « de l'activité au service » (f. 79). — M. de Sariac, commandant à Bagnères, demande le rétablissement en sa faveur d'un traitement de 400 livres (f. 80 v°). — Les Bernardins de Gimont demandent la permission d'acquérir le domaine de Lampay qu'ils prétendent avoir fait originairement partie de leur

abbaye (f. 83 v°). — Le chapitre collégial de Simorre demande la permission de vendre les biens dépendant de la chapelle d'Engaujan, qui a été réunie à la mense capitulaire (f. 86 v°). — Le sieur Daguzan, de Saint-Sauvy, demande le don du droit de prélation sur la métairie de la Garrière qu'il a acquise du sieur Boyé, seigneur d'Angay (f. 87). — Le sieur Castel de Florin, de Saint-Laurent-de-l'Isle, demande, en sa qualité de gentilhomme, le congé définitif de son fils, qui s'est engagé dans le régiment des dragons du Roi (f. 89).

1785 (lettres analysées : 708). — Paiement à Mme d'Étigny d'une somme de 4,200 livres pour le loyer des bâtiments du Seillan, occupés depuis 1777 par les troupes en quartier dans la Généralité (f. 91). — Secours demandé par la marquise Du Bouzet (nombreuse famille) (f. 92). — Le sieur Desprès est nommé commissaire des guerres à Barèges (f. 94). — Le nommé Raymond Barbot, soldat dans la compagnie d'infanteric entretenue aux îles Saint-Pierre et Miquelon, demande son congé définitif, avec modération sur les frais de son remplacement ; le maréchal de Castries consent à modérer à 350 livres la somme de 500 livres fixée par les règlements pour les soldats des colonies de l'Amérique (f. 95). — Demande de remboursement d'avance, par le nommé Ébelot, adjudicataire du pont à construire sur la Garonne au village de Miramont, route de Saint-Gaudens à Aspect (f. 96). — Le sieur de Laforcade, gentilhomme, demande l'admission de son fils à l'École militaire (f. 98). — Le sieur Lanauze de Laforgue, demeurant à Miradoux, sollicite la croix de Saint-Louis ; elle ne peut lui être accordée, parce qu'il est devenu lieutenant pensionné de l'Hôtel des Invalides (f. 98 v°). — Détention, à Samatan, du sieur Loubère, curé de Lavalette en Agenais (f. 99). — *Te Deum* à l'occasion de l'heureuse délivrance de la Reine et de la naissance d'un second prince (f. 99 v°). — Emprunt de 10,000 livres par la communauté de Sainte-Foy-de-Peyrolières, pour la reconstruction de son église (f. 102). — Diminution d'impôts accordée au duc de Narbonne, à la suite d'un incendie (f. 103). — Le comte de Monlezun, mestre de camp de cavalerie, demande la décharge des vingtièmes de sa terre de Castéra-Lectourois pendant quatre années (f. 103 v°). — Le comte de Beust, demeurant à Bagnères-de-Luchon, « expose qu'il a établi audit lieu de Bagnères une manufacture de couleurs bleues tirées du cobalt, que cet établissement est le premier et unique dans le royaume et ne cède en rien à ceux qui existent depuis longtemps en Allemagne, et que depuis cette entreprise il s'est vu privé d'une pension de 4,000 livres que lui fesoit l'empereur, et qu'à raison de ses soins et de ses talents le gouvernement veuille bien à titre d'encouragement le dédomager de la perte de sa pension » (f. 105 v° et 128). — Les enfants et héritiers de la marquise de Civrac demandent des lettres patentes qui prononcent la désunion des justices des terres et seigneuries d'Antin, Bonnefont, Sarraguzan, Bastanous etc. (f. 106). — Le sieur Lacassin, maître chirurgien à Auch, offre de traiter les pauvres attaqués de la pierre et de la fistule lacrymale (f. 106 v°). — Le comte de Tenet demande le don du droit de prélation sur la terre de Monlesos qu'il vient d'acquérir (f. 108). — Le sieur La Broulière, de Seissan, ci-devant entrepreneur d'une manufacture d'étoffes de soie près Auch, sollicite une gratification qui puisse le tirer de l'état malheureux où il se trouve réduit (f. 109). — Réception d'un arrêt du Conseil d'État supprimant les 30 premiers volumes des œuvres complètes de Voltaire, de l'imprimerie de la Société typographique, 1784 (f. 111 v°). — Demande de maintien de privilèges, par le sieur Vernhes Miradoux, conseiller rapporteur du point d'honneur à Beaumont (f. 115). — Le sieur Baran, ancien maître d'école à l'Isle-Jourdain, demande d'être rétabli dans cette place (f. 116). — M. de Faudoas, capitaine réformé du régiment d'Auch, demeurant à Saint-Andréau, demande un secours pour réparer sa maison endommagée par un ouragan (f. 119 v°). — L'abbé de Crillon demande la permission de faire démolir un four à tuile dépendant de son abbaye de Grandselve (f. 122 v°). — L'abbé Junqua, chapelain de la chapelle Sainte-Anne et Sainte-Catherine en l'église de Gramont, demande l'autorisation de faire un échange (f. 125). — Charbon pestilentiel dans le Bas-Armagnac (f. 129). — Le sieur Despiau, curé de Sainte-Marie d'Auch, demande la permission de ne vendre qu'une partie de la maison léguée par le sieur Lamarque à l'établissement des Dames de Miséricorde, et d'en réserver une portion pour y faire le bouillon des malades (f. 132). — M. Lenoir demande des renseignements sur tous les ouvrages que les Académies et Sociétés d'agriculture ont publiés depuis quelques années (f. 135). — Conduite scandaleuse du sieur Fontan, curé de Bonnefont ; plainte à ce sujet de l'archevêque d'Auch (f. 136 v°). — Décharge d'impôts demandée par M. d'Arparens, président honoraire de la Cour des aides de Montauban (f. 138). — Observations de M. Marmillod, inspecteur général des ponts et chaussées, au sujet des différents travaux et routes de la Généralité d'Auch (f. 139 v°). — Le nommé Pierre Saint-Martin Ruthié, d'Aurignac, sollicite les marques distinctives de la vétérance, qu'il a méritées par trente ans de service dans différents corps (f. 140 v°). — Réception des preuves de noblesse de la demoiselle de Puy-Marson (f. 142 v°). — Demande de pension par M. de Vendomois (f. 143).

1786 (lettres analysées : 603). — Décharge ou modération d'impôts demandées : par le comte de Malvin-Montazet, propriétaire de fonds dans l'Astarac (f. 114 v°) ; — par Mme d'Esparbès, d'Auch (f. 145) ; — par M. de Rouillan

(f. 148); — par le baron de Batz, lieutenant du tribunal des maréchaux de France (f. 150 v°); — par la marquise Du Bouzet (f. 160 v°); — par le baron de Lamothe (f. 160 v°); — par le sieur d'Orbessan, ancien capitaine d'infanterie (f. 166); — par le sieur Contaut, seigneur engagiste de Coueilles (f. 167 v°); — par le sieur de Maignaut, ancien lieutenant d'infanterie, de Monlezun en Pardiac (f. 171); — par le baron de Gironde; MM. de Sedeilhac, de Medrano, seigneur de Verlus, de Lamothe, subdélégué (f. 171 v°); — par le baron de Sariac (f. 172); — par M. de Medrano, seigneur de Monpardiac (f. 173 v°); — par le sieur de Sérignac, seigneur de Saint-Jean-Poutge (f. 175 v°); — par le sieur Pouy de Saint-Hurbary (f. 175 v°); — par le baron de Montagut (f. 176 v°); — par M. d'Esparbès, seigneur de Flourès (f. 177 v°); — par la comtesse de Beaumont (f. 178); — par le sieur de Maignault, ancien lieutenant-colonel du régiment de Boulonnais (f. 179); — par le baron de Gaujac (f. 183); — par le marquis de Caumels (f. 184); — par le sieur de Castéras-Seignan, seigneur de Gajan et de Mouréde (f. 184 v°). — Les huit paroisses de Juilles, Marrox, Saint-Caprais, Saint-Germain, Sainte-Marie, Saint-Martin du Hours, Travers (Le Travès) et Saint-Sauveur demandent d'être désunies du consulat et de la collecte de Gimont, et d'avoir chacune leur collecteur et leur consul particulier (f. 144 v°). — Le sieur Bastard, subdélégué à Fleurance, sollicite une pension, en considération de l'ancienneté de ses services et de ceux de son père (f. 147 v°). — Ordre de mettre en prison le sieur d'Espagnol, gendarme anglais (f. 148 v°). — L'évêque de Lectoure demande des lettres patentes approuvant l'établissement d'une école de charité, et autorisant la donation par les abbés de Campardon et de Larroque, d'une maison destinée à l'usage de cette école (f. 149 v°). — Les habitants de la paroisse du Saint-Esprit de Lectoure s'opposent à l'abandon de leur église paroissiale et au transfèrement du service religieux dans l'église des Cordeliers (f. 149 v°). — Ordre d'enfermer au fort de Brescou le sieur de Mérenvielle fils cadet (f. 153). — Les huit plus haut-taxés des juridictions de Troncens et de Monpardiac exposent qu'ils sont chargés de la garde des forêts royales de Cassaignau et de Labarthe; ils sollicitent en cette qualité la jouissance des privilèges accordés aux gardes des forêts royales (f. 154). — Recherche d'un champ de manœuvres pour le régiment des chasseurs des Ardennes, en quartier à Auch (f. 156). — Notification, par le maréchal de Ségur, d'une décision portant qu'on n'admettra dans les écoles militaires et dans le collège de la Flèche que des enfants qui auront eu la petite vérole naturellement ou par inoculation (f. 156). — Les consuls de Jegun exposent la nécessité d'établir une communication pour aller de leur ville à Vic-Fezensac, joindre la route qui conduit au port de Bayonne (f. 157 v°). — Le sieur Laserline, commandeur de l'Ordre de la Merci, fait des représentations au sujet de la nouvelle route de Boulogne à Martres (f. 161). — M. de Méritens demande une indemnité à raison des pertes que lui a fait éprouver l'ouverture de la route royale qui conduit de la Guyenne au comté de Foix (f. 162 v°). — Les habitants de Samatan demandent, pour la fabrique de leur église paroissiale, deux petites parties de dîme appelées la Camérerie et l'Aumônerie, qui ont été unies au séminaire d'Auch (f. 167 v°). — Les Ursulines du grand couvent d'Auch demandent la permission de bâtir sur un terrain attenant à leur jardin, s'obligeant à céder à la communauté d'Auch la propriété de la moitié des boutiques qu'elles construiront sur ce terrain (f. 170 v°). — Demande de pension par le sieur Laborde, médecin du Roi, ci-devant employé à Cayenne, actuellement résidant à Fleurance (f. 171 v°). — Mandement par lequel l'évêque de Lombez supprime un certain nombre de fêtes et ordonne que toutes les fêtes patronales seront célébrées le troisième dimanche après Pâques (f. 177). — Mandement de l'évêque de Couserans qui supprime quelques fêtes et y en substitue d'autres (f. 182 v°). — Les communautés de Saint-Ost, Ponsan-Soubiran, Cuélas et Sainte-Aurence demandent à passer de la subdélégation de Saint-Sever de Rustan dans celles de Trie ou de Mirande, qui sont plus rapprochées (f. 184). — Le duc de Polignac est nommé directeur général des haras en remplacement du marquis de Polignac, démissionnaire (f. 185 v°).

C. 17. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1751-1790. — Personnel de l'intendance. — Lettre de M. Étienne, trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, à M. de Sérilly, relative à la nomination de son frère, M. d'Étigny, à l'intendance d'Auch (24 mai 1751). — Réponse de M. de Sérilly à la lettre précédente (Strasbourg, 3 juin 1751; signature et cachet de M. de Sérilly). — Pièces relatives à un différend entre M. d'Étigny et M. de Montillet, archevêque d'Auch (1759-1761) : Mémoire dans lequel M. d'Étigny expose la cause de ce différend (jugement rendu par lui dans un procès entre le chapitre de la cathédrale et celui de Saint-Orens) et ses démarches infructueuses auprès de l'archevêque pour ramener la bonne harmonie entre eux; refus de l'archevêque d'accepter à dîner chez l'intendant; tentatives faites par le comte de Miran, M. de La Réole, le maréchal de Richelieu pour les réconcilier; l'archevêque se plaint à Mme d'Étigny de la conduite des sieurs Séren, maire d'Auch, et Castéra, subdélégué de l'intendant; opiniâtreté de l'archevêque; vente de

terrains contigus au jardin du séminaire dirigé par les Jésuites; l'archevêque engage le P. de Serres, recteur des Jésuites, à protester contre cette vente; politesse de M. d'Étigny à l'égard dudit recteur : « Je l'assurai, dit-il, que je n'avois pas oublié les soins que leurs Pères avoient pris de mon éducation et la reconnaissance à laquelle ils m'engageoint ». — Lettre de l'archevêque d'Auch au comte de Saint-Florentin, dans laquelle il critique la conduite de l'intendant au sujet de l'administration de la ville d'Auch (23 février 1759); — réponse de l'intendant en marge. — Observations sur un mémoire par lequel l'archevêque demande : 1° que les consuls d'Auch soient obligés de prêter à l'avenir comme par le passé, entre les mains du juge temporel de l'archevêché, le serment accoutumé pour l'exercice de la justice; 2° que le procureur juridictionnel de l'archevêché continue à exercer les fonctions de ministère public dans les procédures criminelles contre les justiciables de l'archevêché; 3° que dans le nombre des conseillers politiques il y ait toujours un officier de la justice de l'archevêché avec voix délibérative; 4° que les consuls et conseillers politiques de la ville d'Auch soient pris en nombre égal dans les parsans du Roi et de l'archevêque. — Lettre de M. d'Étigny au contrôleur général, en réponse à une plainte de l'archevêque au sujet d'un chemin que l'intendant avait fait réparer pour faire plaisir à « une dame de sa connaissance »; protestation de M. d'Étigny contre les insinuations de l'archevêque : « Mad^e de Campels et Mad^e d'Aux, à qui apartiennent les communautés sont des dames à la vérité fort aimables mais fort respectables par leur âge: elles ont leurs 50 ans bien sonnés; je ne vois donc pas pourquoy M. l'archevêque a pû se servir d'un terme qui donnoit lieu de croire une plus grande intimité entre ces dames et moy» (20 novembre 1760). — Lettres de M. d'Étigny à l'archevêque de Paris qui s'était offert comme médiateur entre lui et l'archevêque d'Auch; l'intendant exige un désaveu formel des faits avancés par ce dernier (28 et 29 mai 1761). — Lettre de M. d'Étigny à MM. de Saint-Florentin et de Bertin; il les prie d'enjoindre à l'archevêque d'Auch de leur remettre l'exposé de ses griefs contre lui (1er juin 1761). — Lettre de l'archevêque à M. de Saint-Florentin, dans laquelle il reconnaît « le parfait désintéressement et la droiture des vues » de M. d'Étigny (3 juin 1761). — Lettre de M. d'Étigny à son « très cher papa »; il lui annonce sa réconciliation avec l'archevêque d'Auch, en présence de l'évêque de Die; il ajoute : « M. l'archevêque de Paris a eu la bonté de me donner sa parolle de parler à M. le Dauphin sur cette affaire dans le plus grand détail et de façon à dissiper les impressions qu'auroint pu produire les propos et les démarches de M. l'archevêque d'Auch » (7 juin 1761). — Lettre de M. d'Étigny à M. de Saint-Florentin et au contrôleur général, auxquels il rend compte de son entrevue avec l'archevêque d'Auch (9 juin 1761). — Lettre du comte de Saint-Florentin à M. d'Étigny, le félicitant de sa réconciliation avec l'archevêque d'Auch; il ajoute : « Sa Majesté m'a paru très satisfaite de vos services » (13 juillet 1761). — Lettre du contrôleur général à M. d'Étigny (même objet que la précédente) (31 juillet 1761). — Mémoire rédigé par M. d'Étigny, dans lequel il expose les motifs qui l'ont obligé de retirer sa confiance au sieur Genain, son premier secrétaire; ces motifs étaient : 1° son étourderie; 2° sa hauteur déplacée vis-à-vis de la noblesse et des personnes les plus respectables, hauteur provenant de son manque absolu d'éducation, ainsi que de son mariage avec Mademoiselle de Lerquenfelt, de Strasbourg, « demoiselle ayant de la naissance et très bien alliée »; dépenses excessives du sieur Genain; luxe ridicule de sa femme; « la place de 1er secrétaire vaut dans cette intendance 17,000 livres; les secrétaires au nombre de deux, les commis au nombre de neuf et les frais de bureaux forment une dépense de 7,000 livres au moins; on peut donc regarder la place de 1er secrétaire de l'intendance d'Auch comme raportant 10,000 livres par an »; venue à Auch de la sœur de Mme Genain; ses intrigues; l'intendant exige son départ; il reçoit à ce sujet une lettre menaçante de « M. le baron ou le comte » de Lerquenfelt, chambellan de Son Altesse Électorale de Bavière, et une autre du chevalier de Folart, envoyé extraordinaire de France en la cour de Bavière. — Lettre de M. Pâris-Duverney à M. d'Étigny, sur cette affaire (Paris, 17 février 1763). — Minute de la réponse de M. d'Étigny à M. de Folart, auquel il explique la nécessité d'éloigner d'Auch Mlle de « Lerkinfeld » (12 mars 1763; autographe). — Pièces relatives à l'affaire du Parlement de Pau et à la disgrâce de M. d'Étigny, en 1765 : Lettre de M. d'Étigny au contrôleur général; il lui annonce qu'il va se rendre à Pau pour tâcher de réconcilier les conseillers du Parlement avec le premier président (26 janvier 1765). — « Précis de la conduite de M. d'Étigny depuis son arrivée à Paris, le 9 mars, jusqu'au 10 juillet.... M. d'Étigny se rendit à Versailles le 22 (avril) à 9 heures du matin....; il reçut les ordres de la propre bouche de Sa Majesté le 24 avril ou le 25; il eut l'honneur de luy faire ses très respectueuses représentations sur la situation des esprits et sur les difficultés qu'il voyoit pour l'exécution de ses ordres; il ajouta que le soleil étoit fort chaud dans cette province, que les esprits étoient fort échauffés; il rendit en même temps justice à la conduite du Parlement de Pau, en assurant à Sa Majesté que dans aucun Parlement de son royaume les affaires ne se jugeoint en moins de tems, avec plus d'équité et à moins de frais »; retour de M. d'Étigny à Pau, le 5 mai, muni de lettres de jussion cachetées; ses tentatives pour réconcilier les con-

seillers avec le premier président demeurent infructueuses, et les conseillers donnent leur démission le 18 mai ; M. d'Étigny reçoit l'ordre de se rendre à Paris, et il est exilé dans sa terre (près de Sens). — Mémoire de M. d'Étigny où il nie des propos qui lui furent prêtés, à cette occasion, dans une assemblée des États de Navarre qu'il avait jugé à propos de faire intervenir auprès des membres du Parlement. — Lettre de M. d'Étigny au comte de Saint-Florentin ; il lui demande la permission de se rendre à Paris pour justifier auprès du Roi sa conduite et ses intentions (Theil, près Sens, 17 août 1765). — Lettres de M. de Boucheporn, dernier intendant de la Généralité d'Auch, au Procureur général du département du Gers, au sujet de la vente à l'encan de ses meubles (5 et 29 novembre 1790).

C. 18 (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1789-1792. — États Généraux de 1789. — Frais occasionnés par les assemblées convoquées pour la nomination des députés. — Lettres de M. Necker (18 avril 1789), Debonnaire de Forges (27 avril 1789), de Villedeuil (15 juin et 8 juillet 1789), relatives au règlement des dépenses. — Règlement fait par le Roi, pour le paiement des dépenses des assemblées des bailliages et sénéchaussées, relatives à la convocation des États Généraux (30 mai 1789 ; imprimé). — Lettre de l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux, envoyant des instructions pour le paiement des dépenses des États Généraux (15 octobre 1790). — Sénéchaussée d'Auch : « État des dépenses qu'a occasionné l'assemblée de la Sénéchaussée d'Auch, relativement à la convocation des États Généraux » : 1° frais d'impression et de publication ; 2° frais de préparatifs (local et chaises) ; 3° frais de voyage et de séjour à Auch de tous les députés des communautés de la Sénéchaussée ; — réclamations présentées par plusieurs députés ; — mémoires de divers ouvriers et huissiers. — Sénéchaussée de Lectoure : « État général des dépenses faittes pour l'assemblée du tiers-état tenue dans la ville de Lectoure, siège de la Sénéchaussée principalle d'Armagnac, y compris les dépenses occasionnées par l'assemblée préliminaire de la Sénéchaussée secondaire de l'Isle-Jourdain, avec la taxe de tous les députés des deux Sénéchaussées faitte par M. Jean-Jacques de Goulard de Saint-Michel, lieutenant principal » (17 février 1790) ; — mémoires présentés par divers (greffier, huissiers etc.). — Sénéchaussée de Condom : État des « dépenses des assemblées » (7 octobre 1789). — Réclamation du sieur Bernard Dupouy, imprimeur à Condom. — Sénéchaussée de Comminges et Nébouzan : Lettres de M. Delpech, lieutenant de juge du pays de Comminges à Muret, demandant des instructions à l'intendant relativement à la convocation des députés des communautés du ressort à Muret (29 juin et 20 juillet 1789) ; — réponses de l'intendant. — Pays et jugerie de Rivière-Verdun, Gaure, baronnie de Léonnac et Marestaing : Lettre de M. Briffon, lieutenant général du siège, demandant des instructions à l'intendant sur la manière de procéder (4 juillet 1789) ; — réponse de l'intendant (20 juillet) ; — réclamation de MM. Soubdès, Malaubère, Dubarry-Lassale et Somabère, au sujet de leurs frais de séjour à Auch, puis à Verdun. — Sénéchaussée de Toulouse : « État des sommes dues à divers particuliers pour des fournitures faites à l'assemblée de sénéchaussée tenue en 1789, à l'occasion de la nomination des députés à l'Assemblée nationale (*sic* pour États Généraux) » : Dimons, bedeau (fourniture de la bougie pour 8 lustres) ; Carcassonne, charpentier (réparations à l'église de la Dalbade et à la salle des Illustres) ; Berthoumieu (fourniture de 600 chaises pendant 17 jours dans l'église des Cordeliers pour l'assemblée du tiers état) ; Marmond, tapissier (fourniture de tapisseries, lustres, etc.) ; Pijon, imprimeur (impression des lettres de convocation des députés) ; etc. A la suite de cet état est un arrêté du Directoire de la Haute-Garonne, portant que le montant des frais (5,556 livres) sera payé par les départements qui se sont partagé le territoire de l'ancienne Sénéchaussée de Toulouse, dans la proportion suivante : Haute-Garonne, 2,947 livres ; Hautes-Pyrénées, 158 livres ; Gers, 396 livres ; Tarn, 1,983 livres ; Ariège, 69 livres (18 août 1792). — Procuration donnée par les divers fournisseurs ci-dessus mentionnés au sieur Berthoumieu, maître cordonnier, pour le recouvrement des sommes dues à chacun d'eux en vertu de l'arrêté du Directoire du 18 août (21 août 1792). — Lettre du citoyen Combes, « directeur de l'imprimerie de M. Pijon, au citoyen Duprat, imprimeur du département du Gers », qu'il charge de toucher la somme due audit Pijon et consorts par le département du Gers (octobre 1792). — Lettres (minutes) des Administrateurs du département du Gers à ceux de la Haute-Garonne, auxquels ils exposent les raisons qui leur ont fait refuser de payer les 396 livres à la charge du département du Gers (3 décembre 1792).

C. 19. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1781-1790. — Police. — Déclaration du Roi concernant les jeux défendus (1er mars 1781 ; imprimée à Toulouse, chez « noble J. A. H. M. B. Pijon, avocat, seul imprimeur du Roi et de la Cour, place Royale »). — Lettres de M. Lambert à l'intendant de Boucheporn, relatives au renvoi dans les provinces des ouvriers qui se trou-

vent à Paris sans ouvrage, avec passeport et secours de route (3 sous par lieue) (28 janvier et 26 mai 1790); — lettre circulaire relative à cette mesure (février 1790; imprimée); envoi de cette circulaire aux subdélégués. — Passeport délivré au nommé François Pomède, pour retourner à Saint-Clar, Généralité d'Auch, lieu de sa naissance, délivré par le lieutenant de maire de la municipalité de Paris (11 février 1790; sceau du département des travaux publics).

C. 20. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1768-1788. — Santé publique. — Lettres patentes et déclarations du Roi : concernant les études et exercices des élèves en chirurgie (12 avril 1772 et 18 juin 1784; imprimé); — portant établissement d'une commission royale de médecine, pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales (25 avril 1772 et 5 mai 1781; imprimé); — portant démembrement du district de la communauté des maîtres en chirurgie, établie à Castelssarrasy, et qui confirment l'établissement d'une lieutenance du premier chirurgien du Roi et d'un greffier dans la ville de Montech (31 janvier 1784; imprimé à Toulouse, chez noble Pijon); — portant création de douze places par augmentation dans la communauté des barbiers-perruquiers de la ville de Toulouse (septembre 1784; imprimé à Toulouse, Pijon). — Épidémies. — Relation dressée par les sieurs Saint-Pierre, médecin, et Pardiac, chirurgien, au sujet d'une épidémie qui s'est déclarée à Crastes (2 mars 1768); — lettre de l'intendant informant M. Cochin de l'apparition d'une épidémie à Crastes : « .... Elle a été si vive qu'en très peu de tems quarante-cinq habitants en sont morts » (6 mars 1768); — lettre des sieurs Saint-Pierre et Pardiac annonçant que l'épidémie perd de son intensité (10 mars 1768); — consultation donnée par les docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris sur l'épidémie de Crastes, avec indication des remèdes à employer et du traitement à suivre : « Cette maladie n'est causée que par un fort engorgement qui se forme peu à peu dans quelque partie de la poitrine » (27 mars 1768); — « Relation dressée par les médecins de la ville d'Auch, touchant les maladies qui se sont manifestées dans cette ville au commencement du printemps de l'année 1768, avec la consultation des médecins de la Faculté de Montpellier pour le traitement de ces maladies... — Imprimé de l'ordre de Messieurs les officiers municipaux de la ville et cité d'Auch. A Auch, de l'imprimerie d'Étienne Duprat »; — « état des remèdes et médicaments que le sieur Jean-Bernard Laporte, marchand et maître appotiquaire juré de la ville d'Auch, a fourni pour la maladie épidémique du lieu de Crastes... où ledit sieur Laporte s'est transporté et a résidé pendant un mois à commencer du 25 février 1768 » (17 avril 1768); — lettre de l'intendant à M. de Laverdy, contrôleur général, lui annonçant que l'épidémie a complétement disparu dans sa Généralité (17 juin 1768); — « catalogue des personnes mortes dans la parroisse de Crastes par la maladie épidémique qui commença l'année dernière 1767 »; — lettre de M. Invau réglant à 2,326 livres le montant des frais occasionnés par l'épidémie de Crastes et d'Auch (14 février 1769). — *Rapport des inoculations faites dans la famille royale au château de Marli*, lu à l'Académie royale des sciences, le 20 juillet 1774, par M. de Lassone (imprimé). — Indemnité réclamée par le sieur Lacome, chirurgien à Saint-Germier, à raison des soins qu'il avait donnés aux pauvres des paroisses de Clermont, de Cassemartin et de partie de l'Isle-Jourdain pendant une épidémie qui s'y était déclarée en 1777. — *Observations générales sur le caractère des épidémies qui ont régné en différentes provinces de France, depuis le mois de février* 1785, *et Réflexions sur une épidémie qui règne aux environs de Mirepoix, depuis l'été de* 1784, lues dans la séance tenue au Louvre par la Société royale de médecine, le 27 mai 1785 (imprimé à Paris, chez Ph.-D. Pierres); — lettre d'envoi des *Observations* susdites signée Vicq Dazyr (17 juin 1785). — Mémoire de l'inspecteur général des hôpitaux civils de Paris concernant le traitement des maladies épidémiques (1er juillet 1785). — Correspondance de l'intendant avec les subdélégués, relative à la formation de la liste des médecins et chirurgiens exerçant dans la Généralité (1786). — Lettre de M. de Calonne demandant des renseignements sur la santé publique, en vue de parfaire l'ouvrage entrepris par la Société de médecine sur la topographie médicale du royaume (7 février 1786). — Arrêt du Conseil d'État portant règlement sur les fonctions et les travaux de la Société royale de médecine, relativement aux épidémies (24 avril 1786; imprimé). — Lettre de M. de La Millière, annonçant l'envoi de vingt boîtes d'une poudre anti-hémorragique inventée par le sieur Faynard, pour être distribuées dans les hôpitaux de la Généralité (23 mai 1786). — Lettre de M. de Calonne relative à l'inoculation (24 septembre 1786). — « Instruction relative aux opérations de M. Jauberthon pour l'inoculation des enfans trouvés et orphelins dans les différentes Généralités du royaume » (1786). — *Instruction sommaire sur le traitement des maladies vénériennes dans les campagnes*, lue dans la séance tenue au Louvre par la Société royale de médecine, le 12 septembre 1786 (imprimé à Paris, chez Ph.-D. Pierres). — Correspondance relative à une épidémie régnant à l'Isle-en-Dodon, Masseube, Lombez, Samatan et Mirande (septembre 1787); — avis de la Société de méde-

cine de Paris sur un mémoire présenté par le sieur Marre, médecin à Lombez, et concernant l'épidémie sévissant dans cette ville et dans les environs (28 septembre 1787). — *Remède du s^r Quiret pour guerir la maladie de la gale* (imprimé à Paris, 1787). — *Avis sur les moyens pratiqués avec succès pour secourir* 1° *les personnes noyées;* 2° *celles qui ont été suffoquées par des vapeurs méphitiques;* 3° *les enfans qui paroissent morts en naissant;* 4° *les personnes mordues par des animaux enragés*; 5° *celles qui ont été empoisonnées*, extrait des mémoires de M. Portal, médecin consultant de Monsieur (imprimé à Paris, 1787). — « Procès-verbal dressé par M. Sarrau, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, en vertu de la commission à lui donnée par les députés de la province de Gascogne, à l'effet de constater le genre de maladie qui règne dans la communauté de Boulaur » (22 novembre 1788). — « Rapport fait par nous Claude Philippe Desclaux, docteur en médecine, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, en exécution de la commission à nous donnée par Messieurs les députés composant le Bureau intermédiaire de l'Élection de Commenges, sur la maladie actuellement régnante à Lombès, Samatan et les campagnes des environs » (19 septembre 1788).

C. 21. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1773-1789. — Santé publique. — Cours d'accouchement. — Règlement concernant les sages-femmes de la province du Hainaut, etc., fait par Louis-Gabriel Taboureau, intendant de ladite province (27 octobre 1773; imprimé à Valenciennes, chez la veuve J. B. G. Henry). — Lettre du médecin Raulin à l'intendant de la Généralité d'Auch, relative à l'établissement d'écoles gratuites de sages-femmes dans les provinces (Paris, 15 février 1777). — « Police générale concernant les sages-femmes des provinces du royaume, leur instruction, leurs devoirs etc. » — « Réflexions concernant la commission de la dame Ducoudray », chargée de se transporter dans les diverses provinces du royaume pour y donner des leçons d'accouchement. — Lettre circulaire (imprimée) de M. de Vergennes, intendant de la Généralité d'Auch, annonçant « qu'il sera ouvert, tous les ans à Auch, deux cours publics et gratuits d'accouchemens.... Le premier commencera le 1er avril de chaque année et finira le 1er juin. Le second commencera le 1er octobre et finira le 1er décembre suivant. Une femme ne sera autorisée à exercer l'art des accouchemens qu'autant qu'elle rapportera un certificat du sieur Benoist, professeur, qui constatera qu'elle aura suivi exactement un cours de deux années » (1783). — États des élèves sages-femmes ayant suivi le cours gratuit d'accouchement à Auch (1783, 1784, 1785 et 1788). — « Mémoire sur l'incapacité des sages-femmes ou matrones des provinces de Languedoc, Guyenne et Gascogne, par le sieur Sicard, cy-devant chirurgien de vaisseau agrégé par l'amirauté de Guyenne et chirurgien juré de Montech » ; — lettre d'envoi du mémoire susdit (22 mars 1784) ; — réponse de l'intendant, qui donne des détails au ministre sur le cours ouvert à Auch dès l'année précédente par le sieur Benoît, maître en chirurgie et accoucheur de la ville d'Auch (3 mai 1784). — Gratification accordée au sieur Benoît (3 août 1784). — Délibération des communautés portant présentation d'élèves sages-femmes pour suivre les cours ouverts à Auch (1784-1789). — Certificats de bonnes vie et mœurs et extraits baptistaires délivrés aux élèves proposées par les curés de leurs paroisses (1784-1789 ; cachets de M. de Palissard, juge de l'Isle-en-Dodon, 11 octobre 1784 ; — de Léon-François-Ferdinand de Salignac de La Mothe-Fénelon, évêque et seigneur de Lombez, 11 octobre 1784 ; — d'Anne-François Victor Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Montauban, 13 juillet 1784). — Correspondance relative aux frais de séjour à Auch des élèves sages-femmes (40 livres par an et par élève). — Lettre de M. de Vergennes autorisant l'intendant de La Chapelle à faire imprimer (à 1,500 exemplaires) l'ouvrage du sieur Benoît sur l'art des accouchements (25 mai 1785). — Lettre circulaire (imprimée) du sieur Benoît engageant les consuls des communautés à envoyer des élèves à son cours : « .... Il sera distribué aux deux élèves qui se seront le plus distinguées un prix en argent, savoir 18 livres pour le premier prix et 12 livres pour le second » (25 août 1785). — Correspondance relative à une requête du sieur Daurignac, chirurgien accoucheur à Gimont, qui sollicite un brevet du Roi l'autorisant à faire des cours d'accouchement (22 août 1786). — Requête du sieur Benoît demandant le titre de chirurgien herniaire de la Généralité d'Auch (1787). — Requête adressée par le même « à Nosseigneurs de l'administration provinciale », auxquels il propose l'adoption d'un règlement « pour faire des cours publics et gratuits d'accouchemens aux sages-femmes dans les Élections de la Généralité d'Auch » (27 novembre 1788). — Brevet de capacité délivré à une élève sage-femme par le sieur Benoît avec cet en-tête imprimé : *École d'accouchement établie à Auch, aux frais du Gouvernement, pour les élèves sages-femmes de la Généralité de ladite ville* (22 mars 1788).

C. 22. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1774-1789. — Population et état civil. — Dénombrement des habitants de plusieurs villes, bourgs et villages de la Généralité d'Auch pour l'année 1774 : Élection d'Ar-

magnac : Auch, 7,422; Barran, 1,709; Jegun, 2,051; Lavardens, 1,241; Montesquieu, 1,813; Vic-Fezensac, 2,766; Aignan, 1,058; Barcelonne, 616; Eauze, 4,030; Nogaro, 1,206; Ladevèze, 1,351; Maubourguet, 1,374; Plaisance, 958; — Élection d'Astarac : Mirande, 935; Masseube, 1,037; Saint-Sever-de-Rustan, 368; Tournay, 706; Villecomtal, 704; — Élection de Comminges : l'Isle-en-Dodon, 1,114; Lombez, 1,139; Muret, 3,020; Saint-Martory, 864; Ercé, 3,034; Saint-Girons, 2,250; Massat et Boussenac, 8,257; Aspet, Milhas et Sengouagnet, 2,643; — Élection de Lomagne : Lectoure, 6,194; Fleurance, 4,000; La Sauvetat, 1,173; Saint-Puy, 1,660; Tournecoupe, 1,035; l'Isle-Jourdain, 3,906; Caraman, 2,044; Caudecoste, 1,723; Layrac, 3,287; Miradoux, 1,875 (*alias* 1,675); Auvillar, 4,671; — Élection de Rivière-Verdun : Verdun, 4,100; Grenade, 3,347 (*alias* 3,247); Beaumont, 3,320; Boulogne, 965; Gimont 1,346 (le dénombrement de 1775 attribue 2,128 hab. à Gimont, et 4,521 en y comprenant les douze paroisses du ressort); Cologne, 1,671; Rieumes, 1,100: Galan, 953; Trie, 1,072; Miélan, 702; Saint-Béat (non compris le quartier de Languedoc) 760; Saint-Bertrand, 789; Saint-Frajou, 736; Saint-Nicolas-de-la-Grave, 3,568; Alan, 853; — Pays de Bigorre : Bagnères, 5,201 (*alias* 5,229); Campan, 3,197 (*alias* 4,005); Ibos, 1,262 (*alias* 1,271); Ossun, 2,200 (*alias* 2,220); — Pays de Nebouzan : Aulon, 884; Capbern, 360; Cieutat, 773; Lannemezan, 665; Saint-Gaudens, 3,173; Saint-Plancard, 809; — Quatre-Vallées : Sarrancolin, 1102; Arreau, 911; Mauléon, 599; Castelnau-Magnoac, 945; Monléon et Goua, 670. — État des naissances, mariages et morts; professions et morts en religion dans la Généralité d'Auch pendant l'année 1774 : naissances, 31,071; mariages, 7,475; morts, 26,816; professions en religion, 25; morts en religion, 33. — État des naissances, mariages et morts des protestants de la Généralité en 1774; naissances, 15; mariages, 4; morts, 27 (communautés de Grazan, Lamothe-Pouy, Layrac, Mas-Grenier, Mercenac, Mauvezin, Saint-Antonin). — Dénombrement des habitants des villes et paroisses de la Généralité d'Auch en 1775. — États dressés par les subdélégations d'Auch, Alan, Auvillar, Caraman, Fleurance, Grenade, Lectoure, Lombez, Maubourguet, Mauléon, Mirande, Morlaas, Muret, Navarre, Nogaro, Oloron, Orthez, Saint-Girons, Sauveterre, Tarbe et Trie. — Observations du ministre sur les états de population de la Généralité d'Auch, depuis 1770 jusqu'à 1775 inclusivement. — Relevé des états de population de la Généralité de Montauban (1776). — Relevé général de la population (mouvement) de la Généralité d'Auch en 1778 : naissances, 27,514; mariages, 6,012; morts, 21,468; professions en religion, 37; morts en religion, 34; sépultures par ordonnance de police, etc., 60. — Dénombrement de la population de plusieurs villes, bourgs et villages de la Généralité d'Auch (sans date). — Relevé général de la population de la Généralité de Montauban pour 1779 : naissances, 20,065; mariages, 5,035; morts, 17,349. — Lettre de Necker demandant à l'intendant une liste des communautés de la Généralité rangées sous les juridictions royales auxquelles elles ressortissent (18 novembre 1788). — États contenant le mouvement de la population dans les Généralités d'Auch et de Pau depuis 1778 jusqu'à 1787, et dans le comté de Foix, de 1784 à 1787; — correspondance relative à cet objet; — lettre (minute) dans laquelle l'intendant fait connaître qu'on n'a pu garnir entièrement les états demandés, attendu que « les différens changemens survenus dans les intendances d'Auch et de Pau depuis 1767 ont mis le plus grand désordre dans les archives, à cause de la translation d'une partie des papiers qui a eu lieu d'abord à Bayonne, ensuite à Pau, puis à Auch, bientôt après à Bordeaux, et depuis, tantôt à Pau et tantôt à Auch » (16 janvier 1789). — Lettre de M. de Calonne demandant l'envoi d'une nouvelle mensuration de la superficie de la Généralité d'Auch, réduite par suite du démembrement ordonné par l'édit de février 1784 (14 avril 1786).

C. 23. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1783-1785. — Subsistances. — Lettre de M. d'Ormesson demandant des renseignements sur les apparences de la récolte : « Après un hiver comme celui que nous venons d'éprouver, et vû les accidents que les vents, les pluyes et les inondations ont occasionnés, je regarde comme très essentiel de chercher à connoître les apparences de la récolte prochaine... » (14 avril 1783). — Renseignements fournis par les subdélégués d'Aignan, Fleurance, Grenade, Lectoure, Lombez, Maubourguet, Mirande, Muret, Nogaro, Saint-Gaudens, Saint-Girons et Trie. — Lettre de l'intendant résumant celles des subdélégués (9 juin 1783). — Lettre de l'intendant Fournier de La Chapelle à M. de Calonne, auquel il demande pour sa Généralité la libre exportation des grains à l'étranger, seul moyen, selon lui, d'arriver à payer les impositions énormes qui pèsent sur les habitants (11 avril 1784); — réponse du ministre contenant l'autorisation demandée (7 mars 1785).

C. 24. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1758-1787. — Agriculture. — Arrêt du Conseil d'État qui fait défense à tous propriétaires de couper aucuns pignadars dans le Marencin, et autres parties de l'Élection des Lannes, sans permission (26 février 1758;

imprimé à Auch, Étienne Duprat). — Lettre de M. d'Ormesson à l'intendant Journet, qu'il autorise à faire payer au secrétaire de la Société d'agriculture d'Auch une somme de 500 livres prise sur les fonds libres de la capitation et destinée à subvenir aux frais de séjour à Auch, pendant une année, d'un jeune homme choisi par ladite société pour prendre des leçons d'une bonne culture (8 août 1772); — ordonnance de l'intendant pour le mandatement de ladite somme. — Lettre de M. Bertin approuvant une dépense de 500 livres pour les frais de bureau de la Société d'agriculture d'Auch, sur la demande du marquis d'Astorg, secrétaire de cette société (17 septembre 1772). — Lettre de M. Bertin au marquis d'Astorg, relative à l'envoi à l'institution d'Annet, dirigée par M. de Sutières, d'un jeune homme (Delort) désigné par la Société d'agriculture d'Auch (17 septembre 1772). — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour la chasse aux loups (15 janvier 1785; imprimé à Paris). — Béliers et brebis d'Espagne (1785-1787) : — Lettre de l'intendant Fournier de La Chapelle demandant le remboursement d'une somme de 2,842 livres 15 sous 3 deniers, prix de 200 béliers qu'il avait fait secrètement venir d'Espagne et distribuer gratis à divers propriétaires dans le but d'améliorer la race ovine et la qualité de la laine (31 août 1785); — lettres de MM. Tolozan et de Calonne approuvant cette dépense et autorisant le remboursement (septembre et octobre 1785); — autre lettre de l'intendant de La Chapelle annonçant qu'il a fait venir de nouveau d'Espagne 250 béliers et 60 brebis. Il ajoute : « En Espagne, on ne tue que très peu de moutons; ils sont trop jaloux de leur laine pour diminuer la quantité des animaux; cependant, ils vivent presqu'uniquement de moutons dans les parties qui avoisinent ma Généralité, telles que Barcelonne et Saragosse. La boucherie de Barcelonne consomme 60,000 moutons de France, Saragosse et les frontières au moins autant, qu'ils tirent uniquement des provinces de Guienne et Languedoc » (octobre 1786); — *Instruction de M. l'intendant sur l'éducation des bêtes à laine* (imprimé à Auch, J.-P. Duprat, 1786); — lettre de M. Blondel à l'intendant de Boucheporn, qu'il autorise à faire payer au sieur Fontan, négociant à Saint-Béat, une somme de 2,881 livres 7 sous 5 deniers, pour prix de béliers et de brebis achetés en Espagne (2 septembre 1787); — états (dressés par les subdélégués) des propriétaires auxquels on peut confier des béliers et brebis d'Espagne (1787); — *Instruction sur le parcage des bêtes à laine* (imprimé à Paris, 1787). — Lettre de M. de Calonne sur les moyens de remédier aux effets de la longue sécheresse que les provinces ont éprouvée pendant le printemps précédent (29 décembre 1785); — réponse de l'intendant indiquant les moyens employés par les cultivateurs de la Généralité d'Auch pour suppléer à la disette des fourrages (25 février 1786). — *Instruction sur la culture, l'usage et les avantages de la betterave champêtre,* principalement extraite d'un Mémoire de M. l'abbé de Commerell, correspondant de la Société royale des sciences et arts de Metz (imprimé à Paris, 1786). — *Instruction sur la culture des turneps ou gros navets* (imprimé à Paris, 1786). — *Extrait d'un mémoire adressé par M. Adam, professeur émérite en l'Université de Caën, sur la destruction des mans et des hannetons* (imprimé, Paris, 1786). — *Instruction sur les prairies artificielles* (imprimé, Paris, 1787).

C. 25. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1772-1788. — Agriculture. — Haras. — Lettre du contrôleur général Terray, décidant que, par suite de la suppression de l'établissement du Rieutort, ordonnée par arrêt du Conseil d'État du 24 janvier 1771, des pensions seront accordées à l'inspecteur général (Filhol), aux deux inspecteurs particuliers (Dabrin et de Batz) et au contrôleur (de Verdan) (15 avril 1772). — Lettres de M. de Verdan, « ancien controlleur des haras du Roy établis au Rieutort », réclamant le montant de sa pension (Clermont-Ferrand en Auvergne, 1777, 1778 et 1779). — Lettre de Mme Dabrin (ou d'Abrin; elle signe : de Lescloteres Dabrin), réclamant la pension de son mari, âgé de 86 ans (Monfort, 29 janvier 1779). — « État des gratifications accordées en 1772 par M. l'intendant en faveur des gardes-étalons et garde-haras qui ont entretenu les étalons royaux; et pour les étalons danois et espagnols déposés à Magnas ». — Autre état de gratifications, contenant en outre les appointements des gardes-haras : les sieurs Larroche, Pailhé, Abbadie et Delas; et ceux des inspecteurs : MM. de Cassebonne, Cassebonne et Castet (1773). — Lettres des ministres Terray et Bertin, relatives aux fonds alloués pour les haras de la Généralité d'Auch, s'élevant à la somme de 25,000 livres (16 et 18 janvier 1774). — Arrêt du Conseil d'État concernant l'administration des haras du pays et comté de Bigorre (19 mars 1775; imprimé à Tarbes, chez Mathieu Roquemaurel, imprimeur du Roi, de l'évêque et de la province). — *Instruction pour la destination des huit étalons arabes affectés au département de M. Bertin, ministre et secrétaire d'État :* « ... Un septième dans la vallée de Campan, Généralité d'Auch, sous l'inspection et les ordres de M. le marquis de Noë qui veut bien y donner ses soins » (imprimé à Paris, 1780). — Copie de la commission de garde-visiteur des haras de la Généralité d'Auch, accordée au sieur Delort, aux appointements de 400 livres par an (20 avril 1780). — Lettre de M. Bertin relative aux dépenses à faire pour l'établissement de Campan (21 mai

1780). — Lettres patentes concernant les taxes d'office des gardes-haras et gardes-étalons (15 septembre 1780; imprimé à Paris). — Mémoire adressé à l'intendant sur les causes de la diminution de l'espèce des chevaux et mulets dans la Généralité d'Auch (sans date ni nom d'auteur); en marge se trouvent des observations de M. de Cassebonne, inspecteur principal des haras de la Généralité (Bagnères, 2 février 1781). — Lettre du marquis de Polignac, directeur général des haras à l'intendant Douet de La Boullaye, relative à une nouvelle organisation des dépôts d'étalons (12 avril 1781). — Mémoire de M. de Cassebonne « sur l'établissement à faire pour la nouvelle manutention des haras projetée », avec un état de placement des étalons (20 mai 1781). — Réponse de l'intendant à la lettre du marquis de Polignac, du 12 avril (25 juin 1781). — Ordonnance de l'intendant qui renouvelle les défenses de faire passer en royaume étranger les juments et pouliches (15 novembre 1781; imprimé à Auch, J.-P. Duprat). — Lettre du contrôleur général Joly de Fleury, relative au chiffre à verser dans la caisse générale des haras à Paris, sur les 25,000 livres assignées pour les dépenses de ce service dans la Généralité d'Auch (8 mai 1782). — État de la recette et de la dépense du service des haras dans la Généralité d'Auch (1778-1783). — Rapport de M. de Cassebonne sur les causes de dépérissement des haras dans la Généralité d'Auch et sur les moyens d'y remédier (19 juin 1784). — Mémoire sur la meilleure forme d'administration à donner en France aux haras (1788).

C. 26. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1784-1786. — Art vétérinaire. — Renseignements fournis par l'intendant Fournier de La Chapelle à M. de Calonne sur les deux seuls artistes vétérinaires de la Généralité d'Auch : le sieur Laborde, à Auch, et le sieur Castéra, à Tarbes (16 mars 1784). — Lettre du sieur Duffau, subdélégué à Lectoure, concernant une demande de pension présentée par le sieur Branens, artiste vétérinaire (20 décembre 1786).

C. 27. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1776. — Épizooties. — Correspondance de M. Douet de La Boullaye, intendant de la Généralité d'Auch et Pau, avec ses subdélégués : MM. d'Arthès, à Mauléon, de Fornets d'Oroix, à Tarbes, de Vergès, à Tarbes, de Gouttelongue, à Alan, Belloc, à Muret, Robert, à l'Isle-Jourdain, Duprat de Carrolle, à Mirande, Dastugue, à Trie, de Péborde, à Oloron, Goyeneche, à Garris, de Lalanne, à Nogaro, Lamothe, à Maubourguet, Sallenave, à Pau, de Bastard, à Fleurance, Dufau, à Lectoure, Sillègue, à Sauveterre, Lascaban, à Layrac, Délieux, à Lombez, Capmartin-Cornac, à Grenade, Dauby, à Saint-Girons, Beauquesne, à Auvillars, de Labaune, à Aignan, de Bannières, à Caraman, Castéra, à Orthez, Bourdonier, à Auch, et Goyon de Lassalle, à Mezin (Généralité de Bordeaux); ainsi qu'avec MM. Négré, préposé à Saint-Nicolas-de-la-Grave, Abbadie, syndic des Quatre-Vallées, à Sarrancolin, Dailly, premier commis de M. d'Ormesson, intendant des finances, à Paris, le baron Du Hart, commandant du pays de Soule, à Mauléon, Rudelle d'Alzon, conseiller au Parlement de Toulouse, d'Amou, commandant à Bayonne, et Souarro, syndic du pays de Cize, concernant une épizootie qui sévissait dans la Généralité (du 28 février au 8 octobre 1776) : — Mesures prises pour combattre ce fléau; — désinfection des étables; — ordre d'assommer les bestiaux qui auraient communiqué avec des animaux atteints de l'épizootie; — défense de vendre des cuirs non tannés et des laines en suint; — suspension des foires; — emprisonnement de consuls et de particuliers qui n'avaient pas dénoncé les animaux malades; — suspension de paiement de l'indemnité accordée aux propriétaires d'animaux assommés, etc.

C. 28. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1758-1789. — Épizooties. — *Recueil de remèdes et préservatifs utilement employés dans diverses maladies qui se sont en différens temps manifestées sur les chevaux, mulets, bourriques et bêtes à corne* (imprimé à Montauban, chez la veuve de J.-Fr. Teulieres, 1758). — Arrêt du Conseil d'État concernant les précautions à prendre pour éviter la communication des maladies épidémiques sur les bestiaux (31 janvier 1771; imprimé à Paris); — autre arrêt contenant des dispositions pour arrêter les progrès de la maladie épizootique sur les bestiaux, dans les provinces méridionales du royaume (18 décembre 1774; imprimé à Paris). — *Avis aux peuples des provinces, où la contagion sur le bétail a pénétré, et à ceux des provinces voisines* (imprimé à Auch, J.-P. Duprat, 1775). — *Observations sur les moyens que l'on peut employer pour préserver les animaux sains de la contagion, et pour en arrêter les progrès*, par M. Vicq d'Azyr (imprimé à Auch, Jean-Pierre Duprat). — *Instruction sur la manière de désinfecter une paroisse*, par M. Vicq d'Azyr (imprimé à Paris, et à Auch, J.-P. Duprat, 1775). — *Instruction sur la manière de désinfecter les cuirs des bestiaux morts de l'épizootie, et de les rendre propres à être travaillés dans les tanneries sans y porter la contagion*, par

M. Félix Vicq d'Azyr. Paris, 6 août 1775) (imprimé à Auch, J.-P. Duprat). — *Avis important*, par M. Vicq-Dazyr, médecin envoyé par les ordres du Roi. Condom, 4 janvier 1775 (imprimé). — *Mémoire instructif sur l'exécution du plan adopté par le Roi pour parvenir à détruire entièrement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux en Guyenne et dans les provinces circonvoisines* (imprimé à Versailles, et à Auch, J.-P. Duprat, 1775). — *Second mémoire instructif sur l'exécution du plan*, etc., (imprimé à Auch, J.-P. Duprat, 1775). — *Consultation de Monsieur Borgela, directeur général des écoles vétérinaires, contenant les procédés à suivre pour combattre l'épisootie qui règne aux environs de Bayonne, au pays de Labour, en Navarre, en Béarn et dans l'Élection des Lannes* (imprimé). — Ordonnance rendue par le sieur de Sallenave, ancien subdélégué général de l'intendance, en vertu de pouvoirs à lui donnés par Jean-Étienne-Bernard de Clugny, intendant de la Généralité de Bordeaux et commissaire départi en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch, « qui condamne en 3,000 livres d'amende différens particuliers qui ont fait le commerce et pourvu de bestiaux plusieurs parroisses, et en 500 livres aussi d'amende les particuliers qui ont acheté lesd. bestiaux » (Pau, 6 février 1776; imprimé à Pau, chez Isaac-Charles Desbarats, 1776); — ordonnance rendue par le sieur de Sallenave, etc., « qui condamne différens particuliers en 3,000 livres d'amende, et par corps, pour avoir fait commerce et pourvu d'autres particuliers de bestiaux, etc. » (Pau, 8 février 1776; imprimé à Pau, chez J.-P. Vignancour); — ordonnance rendue par Gabriel-Isaac Douet de La Boullaye, intendant en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch, portant défense de faire le commerce des cuirs non tannés et des laines en suint, etc. (Auch, 24 mars 1776; imprimé à Auch, J.-P. Duprat). — *Description et traitement du charbon dans les animaux*, par M. Chabert, directeur et inspecteur général des écoles royales vétérinaires, etc. (imprimé à Paris, 1780). — *Traité du charbon ou anthrax dans les animaux*, par M. Chabert, etc. (imprimé à Paris, 1783). — *Mémoire concernant une maladie connue sous le nom de charbon pestilentiel*, etc., par le sieur Dorfeuille, artiste vétérinaire (imprimé). — *Observations sur la maladie vulgairement appelée le charbon.... et méthode pour les traiter* (imprimé). — Ordonnance rendue par Charles Gravier de Vergennes, intendant en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch, qui prescrit les précautions à prendre pour arrêter les progrès de la maladie du charbon (Auch, 27 juillet 1783; imprimé à Auch, J.-P. Duprat). — Lettre de M. d'Ormesson à l'intendant de Vergennes, sur la la maladie du charbon dans l'Armagnac et en Béarn (8 août 1783); — lettre du comte de Vergennes au même sur le même objet, avec ce *post-scriptum :* « J'entre dans vos peines, mon cher neveu, mais je compte sur votre zèle comme sur la sensibilité de votre cœur pour adoucir celles du peuple qui vous est confié... Ne vous ennuiés pas de votre position; vous êtes encore dans votre début; il faut avant tout être reçu maître » (15 août 1783); — lettre de M. de Navarro, intendant de Sarragosse, relative à la même maladie (20 septembre 1783). — État des bêtes à corne et des chevaux qui ont péri de la maladie du charbon pestilentiel pendant l'été de 1783, dans la Généralité d'Auch, subdélégations de Nogaro, Fleurance, Aignan, Trie, Mirande, Morlaas, Oloron et Pau : bœufs, 662; vaches, 435; chevaux et mulets, 171. — Lettres de M. de Calonne, relative à la morve (25 janvier et 14 août 1784). — Arrêt du Conseil d'État « pour prévenir les dangers des maladies des animaux, et particulièrement de la morve » (16 juillet 1784; imprimé à Auch, J.-P. Duprat). — État des maréchaux experts préposés et établis dans la Généralité d'Auch pour veiller à l'exécution de l'arrêt du Conseil du 16 juillet 1784, concernant les précautions, etc.; — propositions faites à ce sujet par les subdélégués. — Ordonnance rendue par Jean-Jacques Fournier de Lachapelle, intendant de la Généralité d'Auch, « qui défend à tous propriétaires des chiens de les laisser vaguer sous peine d'amende » (Auch, 14 mai 1785; imprimé à Auch, J.-P. Duprat). — Ordonnance de l'intendant Fournier de Lachapelle, « portant défenses de jetter les cadavres des animaux et autres immondices dans les rivières, ruisseaux, fossés, mares ou étangs servant d'abreuvoir aux bestiaux, et d'y faire rouir du chanvre, lin ou linet sous peine d'amende » (Auch, 12 juillet 1785; imprimé à Auch, J.-P. Duprat); — ordonnance semblable rendue par Claude-François-Bertrand de Boucheporn, intendant en Navarre, Béarn, comté de Foix et Généralité d'Auch (Auch, 2 août 1788; imprimé à Auch, J.-P. Duprat). — Lettre de M. Bertier à l'intendant, relative à la maladie du charbon qui régnait dans la vallée de Magnoac (5 septembre 1785). — Lettre de M. de Jourdain, « pauvre gentilhomme détenu dans mon lit depuis dix à douze ans », qui se plaint que les consuls d'Aubiet, où il habite, fassent rouir du chanvre et du lin dans un fossé tenant aux murs de la ville, contrairement aux ordonnances (17 juillet 1786). — Lettre du sieur Dufau, subdélégué à Lectoure, au sujet d'un chien enragé (24 juillet 1786). — Lettres de M. Dastugue, subdélégué à Trie, et de M. Baijon de Libertat, de Boulogne, au sujet d'une épizootie qui régnait dans cette dernière ville (juillet et août 1786). — Lettres des subdélégués de Nogaro (septembre 1787 et août 1789), de Lectoure (juillet-novembre 1788), de Fleurance (juillet 1788), de Lombez (août 1788), de Mirande (août 1789), au sujet de l'épizootie qui régnait dans ces diverses subdélégations. — Actes relatifs à une saisie, faite par les consuls de Rabastens, de trois chevaux appartenant au sieur Saint-Lanne, fermier du moulin de Samazan, et

déclarés atteints de la morve : lettre du comte de Gontaut, gouverneur de la Bigorre, à l'intendant, auquel il demande des ordres pour faire assommer lesdits chevaux (19 avril 1789) ; — ordonnance de l'intendant conforme à la demande du comte de Gontaut (23 avril 1789) ; — réclamation du sieur Saint-Lanne soutenant que ses chevaux ne sont nullement atteints de la morve, et demandant qu'ils soient de nouveau examinés ; — procès-verbaux de visite des chevaux susdits par Denis Laborde, artiste vétérinaire à Auch, et par Louis Deveze, maréchal expert à Maubourguet ; ils reconnaissent que les chevaux saisis ne sont pas morveux (mai et juin 1789) ; — nouvelle ordonnance de l'intendant autorisant le sieur Saint-Lanne à se servir de ses chevaux (19 juillet 1789).

C. 29. (Liasse.) — 166 pièces, papier ; 1 plan.

1750-1787. — Industrie et commerce. — Actes concernant un projet d'établissement d'une manufacture de draps à Auch, enclos de Matalin (1750-1752) : — Mémoire du sieur Airolles, fabricant à Carcassonne, sur les avantages de l'établissement d'une manufacture de draps (5 décembre 1750) ; — carte d'échantillons de « différentes étoffes, presque toutes fabriquées à Carcassonne par Dominique Airolles, privilégié du Roy. » (Ces échantillons, au nombre de 22, sont encore collés sur le papier et ainsi décrits : 1° drap superfin pour les prélats ; 2° draps superfins ; 3° londrins seconds ; 4° londres larges ; 5° londres ordinaires ; 6° 26ains de Carcassonne ; 7° montagnes de Limoux ; 8° draps pour la compagnie des Indes et pour le Canada ; 9° peluche fine blanche ; 10° peluche écarlate avant d'être frisée ; 11° peluche fine frisée ; 12° peluche ordinaire frisée) ; — « réflexions sur le mémoire de M. Airolles de Carcassonne, au sujet d'un projet pour l'établissement d'une manufacture de draps à Auch » (28 décembre 1750) ; — « mémoire que le sieur Airolles de Carcassonne, venu à Auch sur les ordres de Monsieur l'Intendant, lui a remis le 11 may 1751, sur le projet d'un établissement etc. ; » — délibération de la Direction de l'hôpital d'Auch, sous la présidence de l'archevêque de Montillet, relative au projet du sieur Airolles : la Direction autorise, moyennant l'offre d'une somme de 4,000 livres, le sieur Airolles à installer sa manufacture dans le bâtiment destiné à l'hôpital Saint-Sébastien, en attendant que les bâtiments définitifs aient été construits (16 mai 1751) ; — plan du bâtiment projeté pour la manufacture dans l'enclos de Matalin, dressé par le sieur Paulmier de Latour ; avec un mémoire explicatif (21 mai 1751) ; — « note et mémoire secret du sieur Airolles remis à Monsieur d'Étigny » (5 avril 1752) ; — réponse de l'intendant d'Étigny au sieur Airolles (15 avril 1752) ; — lettre de M. d'Étigny à M. de Marignan, relative au même objet (15 avril 1752) ; — délibération de la ville d'Auch, favorable au projet du sieur Airolles (6 octobre 1752) ; — mémoire, où il est dit que trente ans auparavant un Hollandais, nommé Venderhagen, avait déjà tenté de réaliser le projet du sieur Airolles ; « mais il cessa faute de secours et de puissance pour soutenir un commerce de draps, dont il n'avoit pas une consommation assés suivie.... » — « Mémoire tendant à établir une manufacture royale de draps dans la ville d'Auch ou dans le voisinage, présenté à M. de Journet, intendant de la généralité d'Auch, le 7 juillet 1774. » — Ordonnance de M. d'Étigny portant établissement de bureaux de fabrique dans les lieux de Thil, Hagetmau, Arsacq, Sauveterre et Navarrenx, d'où dépendent les fabricants de flanelle des paroisses énumérées dans ladite ordonnance (Paris, 17 juillet 1754 ; imprimé). — Ordonnance de M. d'Étigny, désignant le sieur Guillaume Bize, ci-devant commis aux bureaux de fabrique et de contrôle de Navarrenx, Oleron et Sainte-Marie, pour remplir les mêmes fonctions aux bureaux de fabrique des manufactures de Béarn, sous la direction du sieur Carget, inspecteur du département de Bayonne (Auch, 22 février 1761). — Ordonnance de M. d'Étigny, contenant un nouveau règlement pour la fabrication des bas au métier à Oloron et aux environs (Auch, 19 février 1762). — Ordonnance de M. d'Étigny, portant établissement d'un bureau de fabrique dans la ville de Sarrancolin (Paris, 11 août 1763 ; imprimé à Auch, Étienne Duprat). — Ordonnance de M. d'Étigny, relative à la fabrication du papier et aux compagnons papetiers (Auch, 12 janvier 1767 ; imprimé à Pau, chez Isaac-Charles Desbarats). — « Mémoire sur les nouvelles prohibitions faites par l'Espagne de toutes marchandises fabriquées en France » (sans date). — Ordonnance de l'intendant Douet de La Boullaye, portant établissement de bureaux de visite et de marque de toiles dans les villes et lieux de Pau, Lescar, Orthez, Navarrenx, Oleron, Arudy, Nay, Tarbes, Lourdes, Bagnères et Arsacq (12 mai 1782 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat). — « État des pièces d'étoffes et toiles présentées aux bureaux de visite et de marque de l'inspection de Saint-Gaudens, pendant le 1er semestre de 1782, avec la comparaison du pareil semestre de l'année précédente » (dressé par l'inspecteur Lauvergnat) : nombre de pièces, 12,807 (1782), 12,354 (1781) ; valeur totale, 939,101 livres (1782), 947,081 livres (1781). — Correspondance concernant le sieur Bize, originaire de Pau, contrôleur des manufactures du bureau d'Oleron, emploi supprimé par suite des nouveaux règlements ; il sollicite une place de sous-inspecteur desdites manufactures (1782-1784) ; — lettre à ce sujet de M. de Péborde, subdélégué à Oleron (10 juin 1783) ; — envoi d'une commission d'élève

des manufactures, en faveur dudit sieur Bize (18 novembre 1784). — État (dressé par l'inspecteur Carget) des papiers passés et visités au bureau de contrôle général des manufactures de Bayonne, l'année 1782, avec la comparaison de ceux passés l'année 1781, soit pour le nombre des rames, soit pour le prix et produit total : nombre de rames : 37,303 (1781), 37,954 (1782) ; produit : 144,151 livres (1781), 148,111 livres (1782) (29 avril 1783). — « Mémoire de tournée de Bertrand Carget, faite la fin de l'année 1782. » — *Mémoire sur le premier drap de laine superfine du crû de la France,* lû à la rentrée publique de l'Académie royale des sciences, le 21 avril 1784, par M. Daubenton, de la même académie (imprimé à Paris, 1784). — « Projet d'une manufacture à établir à Laplume, » sur l'initiative du sieur d'Obsan, curé dudit lieu (novembre 1784) ; — rapport très favorable de l'intendant (30 décembre 1784). — « Journal du sieur Lauvergnat, inspecteur des manufactures de la Généralité d'Auch ; » dans sa tournée, il visite les papeteries de Saint-Girons, de Saint-Lizier, de Mazères, « où se fait le meilleur papier de l'inspection, etc. » (4 décembre 1784). — Mémoire du sieur Lauvergnat sur les fabriques de la Généralité d'Auch, inspection de Saint-Gaudens (18 juillet 1785. — Lettre adressée à l'intendant par le sieur Brisson, inspecteur ambulant des manufactures de France (11 février et 1er mars 1785). — « Instruction pour servir à reconnoître les plombs apposés aux toiles peintes dans les bureaux de visite et de marque » (avec deux plombs modèles) (21 février 1786). — Autre instruction pour reconnaître les plombs apposés aux draps (30 juin 1786). — Lettre de M. de Vergennes demandant des renseignements sur l'émigration en Espagne de nos bêtes à laine, que l'on estime être de 200,000 têtes par an (14 septembre 1786). — *Extrait du rapport du baron de Dietrich sur l'état de la manufacture d'acier de M. Sanche et compagnie, située à la Noraye près Amboise* (imprimé à Paris, Prault, 1786.) — *Précis des déclarations faites par différens artistes et ouvriers sur les aciers de la manufacture d'Amboise* (imprimé à Paris, Prault, 1786). — *Observations sur la comparaison de la nouvelle laine superfine de France avec la plus belle laine d'Espagne, dans la fabrication du drap,* par M. Daubenton (imprimé à Paris, 1786). — États des fabricants d'étoffes en laine, lin ou coton, fournis par les subdélégués d'Auvillar, Fleurance, Grenade, Lectoure, Lombez et Saint-Girons (1786). — Lettre de M. de Montaran, intendant du commerce, au sujet d'un différend entre le sieur Langlade, maire de Saint-Girons, et le sieur Auzies, préposé au bureau dudit Saint-Girons (16 mars 1787). — Lettre de M. Lambert, relative à une indemnité de 600 livres accordée au sieur Soubiran, chargé d'aller marquer les toiles peintes qui se trouvaient sans marque dans les boutiques et magasins des villes et lieux de la Généralité d'Auch, en 1786 (23 octobre 1787). — État (dressé par le sieur Lauvergnat) des pièces d'étoffes et de toiles présentées et marquées aux bureaux de l'inspection de Saint-Gaudens, pendant le second semestre de 1787 ; valeur totale : 1,029,836 livres.

C. 30 (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 147 pièces, papier.

1738-1789. — Industrie et commerce. — Arrêts du Conseil d'État : concernant la jauge des barriques de vin (29 septembre 1738; imprimé à Pau, Isaac-Charles Desbarats) ; — portant création d'un inspecteur des manufactures des Généralités d'Auch et Pau (13 février 1742) ; — qui permet d'établir des métiers à faire des bas, dans toutes les villes et lieux du royaume (25 mars 1754 ; imprimé à Pau, G. Dugué et J. Desbarats) ; — portant défense de faire des amas de vieux drapeaux, peilles et autres matières servant à la fabrication du papier, à quatre lieues des côtes maritimes et frontières du royaume (18 mars 1755 ; imprimé à Auch, Étienne Duprat) ; — qui ordonne que toutes les oranges qui seront apportées de l'étranger dans les provinces des cinq grosses fermes payeront, comme celles du Portugal et de la Chine, le droit d'entrée de 20 sous du cent en nombre, et que celles qui viendront de Marseille seront considérées comme originaires de l'étranger, si on ne prouve qu'elles sont du crû de Provence (6 avril 1756 ; imprimé à Auch, Ét. Duprat) ; — lettres patentes contenant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs et peaux (29 mai 1766 ; imprimé à Montauban, Jean-Pierre Fontanel) ; — arrêts du Conseil d'État : qui proroge le délai fixé pour le payement de la première moitié de la finance des professions d'arts et métiers non en jurande (10 décembre 1768 ; imprimé à Auch, Ét. Duprat) ; — qui ordonne qu'à l'avenir l'huile de vitriol et l'aigre ou esprit de vitriol, venant de l'étranger, acquitteront un droit de 15 livres pour cent pesant (11 juin 1770 ; imprimé à Auch, Ét. Duprat) ; — qui ordonne que les droits à la circulation des peaux et poils de lièvres et de lapins seront perçus à l'entrée et à la sortie des cinq grosses fermes conformément au tarif de 1664 (26 mai 1771 ; imprimé à Auch, Ét. Duprat) ; — lettres patentes du Roi sur arrêt portant que les fabricants d'étoffes seront obligés de marquer à la tête et à la queue des pièces d'étoffes le nombre d'aunes qu'elles contiendront (24 février 1772 ; imprimé à Toulouse, Me J. A. H. M. B. Pijon, avocat) ; — déclaration du Roi qui autorise les tanneurs à mettre leurs menues peaux en huile (1er novembre 1773 ; imprimé à Toulouse, Pijon) ; — arrêt du Conseil d'État qui accorde

différentes gratifications par chaque mulet ou cheval propre à la charrue qui sera vendu dans les marchés y désignés (8 janvier 1775 ; imprimé à Paris) ; — ordonnance du Roi portant institution d'un prix public en faveur des nouveaux établissements de commerce et d'industrie (28 décembre 1777 ; imprimé à Paris) ; — arrêt du Conseil d'État fixant les droits sur l'amidon et la poudre à poudrer (10 décembre 1778) ; — lettres patentes : concernant les manufactures (5 mai 1779 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat, 1783) ; — portant établissement des bureaux de visite et de marque des étoffes ; et règlement pour la manutention desdits bureaux (1er juin 1780; imprimé à Paris) ; — portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine (4 juin 1780 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — portant règlement pour la fabrication des toiles et toileries (28 juin 1780 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'établissement de bureaux pour la visite et la marque des étoffes de laine qui se fabriquent dans la Généralité d'Auch (17 septembre 1780 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat, 1781) ; — lettres patentes portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la Généralité d'Auch (18 septembre 1780 ; imprimé à Paris) ; — arrêt du Conseil d'État qui fixe les lieux où il sera établi des bureaux de visite et la marque des toiles et toileries dans la Généralité d'Auch (19 février 1781 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — lettres patentes : portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la Généralité de Montauban (25 février 1781 ; imprimé à Toulouse, chez noble J. A. H. M. B. Pijon, avocat) ; — portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la Généralité de Rouen (1er mars 1781 ; imprimé à Paris) ; — arrêt du Conseil d'État qui ordonne que dans toutes les provinces du royaume pour lesquelles il n'a pas été fait de règlements, il sera établi des bureaux pour l'apposition de la marque nationale sur toutes les étoffes qui auront été fabriquées dans lesdites provinces (12 mars 1781 ; imprimé à Paris) ; — lettres patentes portant règlement pour la fabrication des toiles et toileries dans la Généralité de Bourgogne (19 mars 1781 ; imprimé à Paris); — arrêt du Conseil d'État qui accorde aux fabricants, négociants et marchands un délai pour faire apposer une marque de grâce aux étoffes non revêtues des marques prescrites (19 mars 1781 ; imprimé à Paris) ; — lettres patentes portant règlement pour la fabrication des toiles et toileries dans la Généralité d'Auch (1er mai 1781 ; imprimé à Paris); — arrêts du Conseil d'État : qui détermine les fonctions des juges des manufactures, etc. (28 juin 1781 ; imprimé à Paris) ; — qui proroge le délai accordé pour l'application d'une marque de grâce (12 juillet 1781 ; imprimé à Paris) ; — portant règlement pour l'approvisionnement du magasin de verres à vitres de Normandie, établi à Paris (22 juillet 1781 ; imprimé à Paris) ; — relatif à la perception de 2 sous pour livre sur les huiles (25 août 1781) ; — accordant un nouveau délai pour l'apposition d'une marque de grâce (27 septembre 1781 ; imprimé à Paris) ; — qui ordonne que les gardes-jurés et autres préposés au service des bureaux de visite et de marque seront tenus de remettre aux intendants leurs comptes de recettes (27 septembre 1781 ; imprimé à Paris) ; — concernant la largeur des étamines camelotées qui se fabriqueront à Nogent-le-Rotrou et à Bellême, Généralité d'Alençon (4 octobre 1781 ; imprimé à Paris) ; — qui fixe à dix pour cent les droits que doit payer à l'entrée du royaume la bonneterie étrangère, etc. (25 octobre 1781 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — qui révoque l'arrêt du 25 juillet précédent, qui a permis la circulation dans le royaume des étoffes et toiles en coupons de six aunes et au-dessous, sans être revêtus des marques réglementaires (4 novembre 1781 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat); — qui ordonne que les soies de Nankin qui entreront dans le royaume par les ports de Rouen, l'Orient (*sic*), Nantes et Dunkerque, et par les bureaux de Septèmes, Saint-Laurent-du-Var, Lille et Strasbourg, ne seront assujéties qu'au payement du droit de 14 sous par livre attribué à la ville de Lyon (9 novembre 1781 ; imprimé à Paris) ; — qui ordonne qu'il sera perçu dix sous pour livre attribué en sus du droit sur les cuirs (19 décembre 1781 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — qui fait défense de transporter d'une ville à une autre des provinces maritimes ou frontières du royaume les métiers propres aux manufactures, sans un certificat désignant le lieu pour lequel ils seront destinés (20 décembre 1781 ; imprimé à Paris) ; — qui ordonne que le droit d'un sou pour chaque empreinte, marque ou plomb sera perçu indistinctement tant sur les étoffes que sur les toiles et toileries (22 décembre 1781 ; imprimé à Paris) ; — concernant les lisières des draps blancs de la fabrique d'Elbeuf (10 mai 1782 ; imprimé à Paris) ; — qui supprime, à compter du 1er octobre 1782, la perception des droits établis sur les huiles et savons (17 juillet 1782 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — lettres patentes portant concession, en faveur du sieur François Perret, d'une manufacture royale à Neuville en Franc-Lyonnois, pour la fabrication de nouveaux velours de cotons et de soie mélangés, et de mousselines et toiles de coton (20 août 1782 ; imprimé à Paris) ; — arrêts du Conseil d'État : qui ordonne que les fils blancs retors et simples de lin et de chanvre payeront à toutes les entrées du royaume 14 livres par quintal (18 septembre 1782 ; imprimé à Paris) ; — qui révoque celui du 9 août 1781, concernant le privilège exclusif du transport des marchandises qui jouissent de la faveur du transit (14 septembre 1782 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — qui ordonne que les rubans de fil teints, appelés *padoux*,

venant de l'étranger, payeront à toutes les entrées du royaume le droit uniforme de 20 livres par quintal (22 octobre 1782; imprimé à Paris); — qui proroge pour 6 ans les 60 livres par quintal imposées à toutes les entrées sur les armes blanches étrangères, et l'exemption de tous droits à la circulation sur 20 milliers de celles venant de la manufacture de Clingental en Alsace (24 octobre 1782 ; imprimé à Paris) ; — concernant la fabrication des étoffes de draperie, sergeterie et autres étoffes de laine indistinctement (15 février 1783 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — portant établissement de bureaux de visite et de marque des étoffes dans la Généralité d'Auch (27 février 1783); — portant défense aux propriétaires des établissements de commerce privilégiés de traiter de la vente desdits établissements sans en avoir obtenu la permission du contrôleur général (2 mai 1783; imprimé à Auch. J.-P. Duprat); — qui impose un droit uniforme de dix pour cent sur les tresses, rubans et cordons de laine et de fil de chèvre, venant de l'étranger (13 août 1783; imprimé à Paris); — concernant le commerce des pouzollanes françaises (23 août 1783; imprimé à Paris); — qui ordonne qu'il sera apposé sur chaque pièce d'étoffes deux plombs (28 août 1783; imprimé à Paris); — qui accorde aux anciens maîtres des communautés d'arts et métiers des villes du ressort du Parlement de Nancy un nouveau délai pour se faire recevoir dans les nouvelles communautés (28 août 1783 ; imprimé à Paris) ; — qui ordonne que dans les certificats qui seront délivrés aux voituriers pour le transport des métiers propres aux manufactures, il sera fixé un délai dans lequel lesdits voituriers seront tenus de les rapporter aux officiers municipaux du lieu de départ (4 septembre 1783; imprimé à Auch, J.-P. Duprat); — qui fixe à 8 livres par quintal les droits d'entrée sur le plomb fabriqué, apporté de l'étranger autre que l'Angleterre (26 novembre 1783 ; imprimé à Auch, J.-P. Duprat) ; — qui autorise les gardes-jurés à dresser eux-mêmes les procès-verbaux pour contravention aux règlements (15 janvier 1784; imprimé à Paris); — concernant l'étamage à couche épaisse du sieur Paute (24 août 1784; imprimé à Auch, J.-P. Duprat); — qui modifie les dispositions de l'arrêt du 10 octobre 1744, concernant les marchandises des manufactures du royaume destinées pour l'étranger (25 octobre 1784; imprimé à Paris); — qui renouvelle les anciennes défenses d'introduire dans le royaume aucunes toiles de coton et mousselines venant de l'étranger, autres que celles de l'Inde apportées par le commerce national (10 juillet 1785; imprimé à Paris) ; — concernant les marchandises étrangères prohibées dans le royaume (17 juillet 1785; imprimé à Paris); — qui proroge le délai fixé pour l'entrée des toiles de coton blanches et peintes achetées à l'étranger avant la publication de l'arrêt du 10 juillet 1785 (8 septembre 1785; imprimé à Paris); — qui accorde aux marchands et voituriers la faculté de faire sortir du royaume les marchandises exemptes des droits, par tel bureau frontière qu'ils voudront choisir (29 septembre 1785; imprimé à Paris); — qui fixe le délai accordé aux marchands de Paris et de la province pour faire les déclarations prescrites par l'arrêt du 10 juillet 1785 (7 octobre 1785; imprimé à Paris); — portant nouveau règlement pour les toiles peintes et imprimées dans le royaume (10 novembre 1785; imprimé à Paris) ; — qui proroge la modération de droits accordée sur les sels de Saintonge et de Brouage expédiés à l'étranger (10 novembre 1785; imprimé à Paris); — qui permet aux fabricants étrangers de s'établir dans le royaume (13 novembre 1785; imprimé à Paris); — qui prescrit la forme et le diamètre des plombs pour marquer les draps et autres étoffes de laine (7 décembre 1785; imprimé à Paris); — lettres patentes pour favoriser dans le royaume l'établissement des fabricants étrangers (19 janvier 1786; imprimé à Paris); — arrêts du Conseil d'État: qui dispense de la marque de tolérance les mousselines rayées, cadrillées et brochées, etc. (19 janvier 1786; imprimé à Paris); — qui fixe les droits que les laines nationales envoyées à l'étranger payeront à leur sortie (19 janvier 1786; imprimé à Paris) ; — portant règlement pour la marque et visite des toiles blanches et imprimées des manufactures d'Alsace (26 janvier 1786 ; imprimé à Paris) ; — qui assujétit les couvertures de laine à l'apposition du plomb prescrit par l'arrêt du 7 décembre 1785 (26 janvier 1786; imprimé à Paris); — qui permet l'entrée, jusqu'au 1er janvier suivant, des toiles peintes en Alsace, etc. (17 février 1786; imprimé à Paris; — qui rend communs avec les fabricants de toiles blanches et imprimées de Mulhausen l'article 10 de l'arrêt du 13 novembre 1785 et l'arrêt du 26 janvier 1786 (23 février 1786; imprimé à Paris); — qui ordonne que celui du 7 décembre 1785 n'aura son exécution qu'à compter du 1er juillet suivant, etc. (8 mars 1786; imprimé à Paris); — qui autorise les intendants à nommer un préposé pour marquer toutes les toiles nationales peintes et imprimées (24 mars 1786; imprimé à Paris); — qui ordonne que les laines nationales, exportées à l'étranger, continueront de payer les droits de sortie, à raison de 30 livres par quintal des laines filées, et de 25 livres aussi par quintal pour les laines non filées (13 avril 1786 ; imprimé à Paris) ; — qui ordonne que toutes les couvertures de soie et coton seront revêtues du plomb prescrit par l'arrêt du 7 décembre 1785 (18 mai 1786; imprimé à Paris) ; — qui fixe à 9 lignes de diamètre seulement les plombs qui devaient en avoir 15 (31 mai 1786 ; imprimé à Paris) ; — qui porte à 40 millions les fonds de la compagnie des Indes (21 septembre 1786; imprimé à Paris); — qui ordonne que les cotons en laine qui sortiront du royaume acquitteront un droit de

12 pour cent (2 décembre 1786; imprimé à Paris); — qui ordonne que les fabricants seront tenus de se conformer aux dispositions des lettres patentes du 5 mai 1779 et 28 juin 1780 (19 janvier 1787; imprimé à Paris); — lettres patentes qui étendent à tous les objets de commerce les privilèges accordés par les lettres patentes de novembre 1786 aux draperies exposées aux foires de la ville de Toulouse (13 août 1787 ; imprimé à Toulouse, noble Pijon, avocat) ; — arrêts du Conseil d'État : qui ordonne que la céruse venant de l'étranger acquittera un droit uniforme de 3 livres et 10 sous pour livre par quintal (23 avril 1789; imprimé à Paris) ; — règlant les droits d'entrée sur les bonneteries étrangères (12 août 1789; imprimé à Paris). — Lettres d'envoi des arrêts ci-dessus analysés.

C. 31. (Liasse.) — 73 plans.

XVIII° siècle. — Hôtel de l'intendance d'Auch. — « Plan du premier étage de l'hôtel de l'intendance d'Auch, construit dans le courant de l'année 1759, levé par le sieur Bourgeois, le courant du mois d'août 1760, après que le bâtiment a été édiffié » ; — plans du rez-de-chaussée, de l'entresol, des 1er, 2e et 3e étages ; — « façade du côté de la terrasse et plan de la terrasse », dressé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées (23 janvier 1768) ; — « élévation de l'hôtel sur la rue du Chemin-Droit » ; — « entablement de la façade sur la terrasse » ; — « corniche de l'attique sur la rue » ; — « minute de la façade du côté de la terrasse et de son soutènement longeant la rue dite des Terrasses, route d'Auch à Toulouse, le dit mur de soutènement et tous les accessoires fait en 1768, M. Journet intendant; et le plan du perron de la terrasse » ; — façades intérieures de la grande cour » ; — « plan de la salle de compagnie » ; — « plan de l'appartement qu'occupoit Mme d'Étigny » ; — « chambre, garde-robe et escalier dérobé de M. l'Intendant » ; — « étage des bureaux en entressolles » ; — dessin des lambris et panneaux du grand salon, de la salle à manger, du cabinet de l'intendant, du cabinet de Mme l'intendante ; — rampes du grand escalier ; — coupes diverses ; — charpentes.

C. 32. (Liasse.) — 4 plans.

XVIII° siècle. — Plans relatifs à un projet de construction d'une intendance dans le carré de la promenade d'Auch, dressés par « Le Jolivet Devilletoye ».

C. 33. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 plans.

XVIII° siècle. — Écuries et remises de l'intendance. — « Plan au rez de chaussée du bâtiment des écuries de l'intendance d'Auch », dressé par l'ingénieur en chef Picault ; — « plan du premier étage du bâtiment, etc. », dressé par Picault ; — « plan de la cour des écuries et remises de M. l'Intendant, avec projet d'abreuvoir et de citerne » ; — « développement de la citerne avec son citerneau, et une partie de l'abreuvoir ». — Arrêt du Conseil d'État qui autorise l'intendant Journet à acquérir, au nom du Roi, les écuries construites par M. d'Étigny sur le terrain à lui cédé par les Cordeliers d'Auch, moyennant la somme de 14,801 livres 16 sous 2 deniers, et un terrain attenant, moyennant 1,536 livres 16 sous 5 deniers, pour les dites écuries et le dit terrain être annexés à l'hôtel des intendants de la Généralité. La ville d'Auch est chargée par cet arrêt d'entretenir et réparer à l'avenir lesdits bâtiments (22 mars 1774). — Projet de ménagerie : « Plan et projet de distribution d'une ménagerie à la suitte de la cour des écuries de l'intendance d'Auch ».

C. 34. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1787-1790. — Entretien de l'hôtel de l'intendance d'Auch. — Devis estimatif des ouvrages de maçonnerie, menuiserie, serrurerie, vitrerie, charpente, couverture, plomberie, etc., nécessaires pour les réparations de l'hôtel et des remises et écuries de l'intendance d'Auch, du 1er septembre 1787 au mois de mars 1789, montant à la somme de 2,997 livres 14 sous 4 deniers, dressé par l'ingénieur en chef Béguier (9 avril 1789) ; — mémoires de divers ouvrages exécutés suivant le devis précédent ; — correspondance relative au paiement de ladite somme de 2,997 livres ; — lettres à ce sujet de M. Lambert, contrôleur général (13 mai 1790). — Lettre de M. Boubée, l'un des procureurs syndics provinciaux de Gascogne, à l'intendant de Boucheporn, relative au paiement des frais d'établissement des assemblées de la Province (23 novembre 1788). — État des effets appartenant à l'hôtel de l'intendance, avec une note de la main du dernier intendant, M. de Boucheporn (25 janvier 1790).

C. 35. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1715-1786. — Communautés. — Maires, consuls et jurats. — Céran : nomination de nouveaux consuls (30

octobre 1784). — Fontenilles (H.-G.) : plainte portée par le sieur Penent contre le nommé Bedelié, charron, ancien consul de Fontenilles (18 mai 1785). — Grenade-sur-Garonne : refus de M. Du Cos, comte de Lahitte, d'accepter les fonctions de maire de Grenade, se fondant : 1° sur sa qualité de lieutenant des maréchaux de France qui l'exempte de toutes charges municipales ; 2° sur la possession d'un fief noble situé dans ladite communauté (21 mars 1785). — Le Mas-Grenier : remplacement du sieur Roger, maire du Mas-Grenier, infirme, par le sieur Andraud, et du sieur Bauvestre, lieutenant de maire, décédé, par le sieur Girot, négociant (12 août 1784). — Montrejeau : requête adressée à l'intendant par messire François de Broca, comte de Rivière, seigneur de Sabalos, Louit et autres places, au sujet d'une élection irrégulière des consuls du lieu de Montrejeau (28 septembre 1785). — Ordan : ordonnance de l'intendant relative aux assemblées de la communauté (17 avril 1785). — Pau : arrêt du Conseil d'État, ordonnant que, sur l'insulte faite au sieur de Laquestouze, maire perpétuel et alternatif de Pau, par le sieur de Leme, substitut du procureur général du Parlement, le 29 novembre 1714, à l'occasion des logements distribués aux officiers de la suite de la reine d'Espagne, les parties seront entendues par le sieur de Harlay de Cely, intendant en Béarn (9 février 1715) ; — lettres écrites à ce sujet par M. Desmarets, à l'intendant de Béarn (9 et 16 février 1715). — Plaisance : avis de M. Labaune, subdélégué à Aignan, relatif à une insulte faite par divers habitants au sieur Péré, officier de justice royale et premier consul de la ville de Plaisance (24 octobre 1784). — Saint-Clar : ordonnance de l'intendant relative aux assemblées de la communauté (14 avril 1785). — Solomiac : changement du corps municipal demandé par une partie des habitants (juillet 1786). — Tartas : requête adressée à M. de Lesseville, intendant de la Généralité d'Auch, par Me Pierre-Joseph de Vios, ancien maire alternatif de Tartas, détenu à raison de ses fonctions (1718) ; — lettre de M. d'Argenson à l'intendant de Lesseville, relative à l'affaire du maire de Tartas (1818) ; — lettre de M. de Neurisse, lieutenant général du sénéchal de Tartas ; il se défend d'allégations portées contre lui par le sieur de Vios, et il remercie l'intendant de l'avoir nommé son subdélégué à Tartas (13 décembre 1718). — Tournecoupe : ordonnance de l'intendant relative aux assemblées de la communauté (10 janvier 1786). — Ustarits : procès intenté à Me Bernard de Molères, avocat, à Me Jean de Mondutéguy, notaire royal, et au nommé Jean Dassance, huissier audiencier en la maîtrise des ports de Bayonne, à raison de violences par eux commises à l'égard du sieur Jean Dithurbide, notaire royal et premier jurat, en 1725, de la paroisse d'Ustarits, au pays de Labourt : commission du Roi chargeant l'intendant Leclerc de Lesseville de juger cette affaire (31 décembre 1725) ; — ordonnance de l'intendant désignant le sieur Salvat de Lespès de Hureaux, lieutenant général civil et criminel au sénéchal de Bayonne et subdélégué de l'intendant, pour instruire l'affaire (Pau, 15 janvier 1726) ; — information faite par le sieur de Hureaux (Bayonne, 11 février 1726) ; — interrogatoires des sieurs Dassance, Molères et Mondutéguy (12 novembre 1728) ; — jugement de l'intendant condamnant lesdits Mondutéguy et Dassance à payer une somme de 60 livres de dommages et intérêts au sieur Dithurbide, et les privant pendant deux ans du droit d'assister aux assemblées de la communauté (7 décembre 1728) ; — lettre de M. Daignan au sujet du paiement des frais de ce procès (25 janvier 1729). — Viozan : ordonnance de l'intendant relative aux assemblées de la communauté (12 novembre 1784).

C. 36. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — Communautés. — Lettres de M. de Vergennes à l'intendant Fournier de Lachapelle, relatives, l'une à la demande des habitants de la paroisse de Biert de former à l'avenir une communauté distincte et séparée de Massat (8 juillet 1785) ; l'autre à une demande de même nature des habitants de la paroisse de Montus, aux fins de former une communauté distincte de celle de Castelnau (30 septembre 1785).

C. 37. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1774-1788. — Biens communaux. — Aleu (Ariège) : droit d'usage dans certains bois ; procès à ce sujet contre la communauté d'Erp (1785). — Antichan (H.-G.) : usurpation de biens communaux (1786). — Aspet : décision de l'intendant déclarant le nommé Sernin Sourrieu, habitant d'Aspet, propriétaire incommutable d'un lopin de terre inculte à lui vendu par la communauté d'Aspet (30 octobre 1784). — Bernet : vente de bois communaux (1786). — Barran : ordonnance de l'intendant condamnant Me Joseph Thézan, avocat, à payer une somme de 2,170 livres pour vente à lui faite de certains biens communaux (16 mars 1785) ; — autre ordonnance relative à un différend survenu entre le sieur Campardon et la demoiselle Pellaroque, mariés, d'une part, et le sieur Dominique Branet, facturier à Barran, acquéreur du communal appelé au Goulet (12 juin 1785). — Cadours : différend entre les fermiers des prairies de la communauté et certains particuliers qui avaient laissé paître leurs bestiaux dans lesdites prairies (1784). — Chélan : ordonnance autorisant la communauté de Chélan à vendre une portion de la lande commune, dite à Lanne-

Bourrasse, jusqu'à concurrence de 1,737 livres, et à faire procéder au partage du restant de ladite lande (15 mars 1786) ; — procès-verbal d'adjudication de ladite portion de lande en sept lots, de 4 journaux chacun, sauf le septième composé de 2 journaux seulement : 1er, 2e, 3e et 4e lots, au sieur Jean-Baptiste Pader, de Monlaur; 5e lot, au sieur Jean Roques, de Chélan, parsan de Lanemadère; 6e et 7e lots, au sieur Dominique Cadéac, de Monlaur (15 juillet-19 août 1787) ; — procès-verbal d'arpentage des portions de landes vendues (17 février 1788). — Cuélas: procès-verbaux d'adjudication : 1° de l'ancienne maison vicariale de Cuélas, en faveur de Guillaume Sabathier, charpentier ; 2° d'une pièce de terre inculte, dite au Padouen, en faveur de Jean-Paul Navarre; 3° d'un lopin de terre dit aux Calihours, en faveur de Jean Navarre (1774-1775). — Estirac (H.-P.) : différend entre la communauté et le sieur Jean Lalanne-Claret, au sujet d'un ancien lit de l'Adour (1786). — Endoufielle : cession de certains biens communaux à divers propriétaires en compensation du terrain à eux enlevé à l'occasion de la construction de la nouvelle route de Samatan à l'Isle-Jourdain (1784). — Fonsorbes (H.-G.) : vente d'un bien communal; procès à ce sujet avec les sieurs Meyran et Bonnet (1786). — Garganvillar (T.-et-G.) : usurpation de biens communaux par le sieur Laurent Gaurens (1784). — L'Isle-Jourdain : vente du quart de réserve du bois communal (1786). — Lapujolle : le nommé Joseph Duberos demande à participer à la distribution de la coupe du bois communal (18 avril 1786). — Monlaur : usurpation d'un bois communal par le nommé Jean Cizos (1786). — Montbernard (H.-G.) : procès contre MM. de Lartigue, seigneurs engagistes dudit lieu, qui veulent s'approprier certains biens communaux (1786). — Oust (Ariége) : procédure entre cette communauté et celle de Couflens-et-Salau, touchant le partage des communaux (Oust, Couflens et Salau ne formaient qu'une communauté antérieurement au 18 février 1772, date d'un arrêt du Conseil d'État ordonnant que les quartiers de Couflens et de Salau seraient distraits du taillable et consulat d'Oust pour former une communauté distincte sous la dénomination de Couflens-et-Salau) ; — arrêt du Conseil d'État, confirmant celui de 1772, malgré l'opposition formée par la communauté d'Oust (28 avril 1778); — autre arrêt ordonnant qu'il sera procédé à la division des terrains jusqu'alors indivis, entre les communautés d'Oust et de Couflens-et-Salau, proportionnellement à leur allivrement (11 septembre 1781); à la suite : ordonnance de l'intendant Douet de La Boullaye, désignant le sieur Dauby, son subdélégué à Saint-Girons, pour procéder au partage susdit (24 janvier 1782); — requêtes des consuls et habitants d'Oust, demandant la mise à exécution de l'arrêt du 11 septembre 1781, malgré l'opposition formée par les habitants de Couflens-et-Salau; — avis du sieur Dauby, favorable au partage (12 mai 1783). — Péguilhan (H.-G.) : approbation, par l'intendant, de la vente de certains biens communaux en faveur de Louis Soupte (23 avril 1785). — Pompiac : afferme des biens communaux (1786). — Saint-Béat : procès contre la communauté de Marignac, au sujet d'une partie de montagne séparant les deux communautés (1786). — Soulan (Ariège) : procès contre la communauté d'Erp, au sujet d'un droit d'usage dans certains bois (1785). — Trie : usurpation des fossés et contre-fossés de la ville par certains particuliers (1786). — Villecomtal : arrêt du Conseil d'État, ordonnant que par le sieur Bastard, grand maître des eaux et forêts du département de Guyenne, ou par les officiers de la maîtrise de Tarbes, il sera procédé à la vente de 30 arpents 50 perches du bois communal de Villecomtal, pour le produit être employé à la réparation de l'église et du presbytère et à la refonte d'une cloche, ainsi qu'à la construction d'un pont pour aller à l'église (19 décembre 1786).

C. 38. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1773-1778. — Travaux communaux et affaires diverses. — Impositions extraordinaires de plus de 400 livres. — Arrêts collectifs du Conseil d'État, autorisant des adjudications de travaux et des impositions dans les communautés et paroisses dont les noms suivent : — Artiguedieu : confection du cadastre; Estadens : cadastre (28 décembre 1773) ; — Montpezat : réparations à l'église ; Goutevernisse : réparations à l'église; Anan : réparations au presbytère; Navarrenx : adoucissement de l'avenue du pont de la ville sur le Gave (20 octobre 1778) ; — Eaunes : frais relatifs à la désunion de cette communauté de celle de Muret; Prat : cadastre; Ercé : procès contre la communauté d'Aulus, au sujet de la propriété et de la jouissance d'une montagne servant de pâturage; Cassagnabère : procès contre la communauté de Ramefort, qui s'oppose à une coupe de bois; Galan : cadastre; Bordères : reconstruction de l'église (24 novembre 1778) ; — Notre-Dame-de-la-Croix : réparations à l'église (annexe de Verdun); Agassac : réparations à l'église; Coueilles : réparations à l'église et au presbytère et construction d'un pont sur la rivière de Laussoues; Saint-Detz : réparations à l'église; Riverenert : construction de l'église (1er décembre 1778); — Salles : réparations au presbytère; Sainte-Suzanne : tâche sur une grande route; Beaumont : réparations à la flèche du clocher ; Beuste : réparations au presbytère; Montesquieu-de-l'Isle : refonte d'une cloche par le fondeur Emmanuel Carrolès ; Cucq : réparations au presbytère ; Lherm : réparations à l'église ; Simorre : réparations à la place publique; Sacoué : répara-

tions à l'église; Estenos : réparations à l'église; Nestier : réparations à l'église et au clocher; Cadeillan : réparations au presbytère; Cabas : réparations à l'église (projet d'arrêt non daté); — Saint-Plancard : procès contre le sieur Fontan, au sujet de la dîme du foin; Sarcos: cadastre; Cumont: cadastre; Loubens: tâche sur une grande route; Luzenac : reconstruction d'un pont en pierre sur la rivière de Lez; Sainte-Christie : procès-verbal contre le sieur de Batz, seigneur dudit lieu, au sujet de son dénombrement; Couflens-et-Salau : cadastre; Pointis-Inard: cadastre; Miélan : droit sur l'afferme des octrois; Auriébat : créance; Soulan et Aleu : construction de deux ponts, l'un sur le Salat, l'autre sur le ruisseau d'Aleu (projet d'arrêt non daté); — Polastron-Gimois : réparations au presbytère; Capbis : construction du presbytère; Estramiac : refonte des deux cloches; Saint-Feréol : procès contre le curé au sujet de la dîme du foin (projet d'arrêt non daté). — Lettres d'envoi des arrêts ci-dessus analysés.

C. 39. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1779. — Travaux communaux et affaires diverses. — Impositions extraordinaires de plus de 400 livres. — Arrêts collectifs du Conseil d'État, autorisant des adjudications de travaux et des impositions dans les communautés et paroisses dont les noms suivent : Gert et Balaguères: procès contre la communauté de Cazavet, au sujet d'un droit de pacage; Ansan: paiement d'une créance; Sainte-Engrace: charges locales; Cardeilhac: cadastre; Fronsac: cadastre; Lacourt: construction d'un pont sur le Salat (26 janvier 1779); Angeville : cadastre; Garganvillar: cadastre; Etcharry : procès contre la communauté d'Arrouë, au sujet du cadastre; L'Isle-Jourdain : procès contre le sieur Thoulouse, seigneur de Razengues, et contre les religieux de Saint-Antoine de Vienne; Mouchès: procès contre le curé, au sujet de la dîme du blé; Labastidette : procès contre les sieurs de Roquemaure, de Capelle et Dupuy, au sujet des réparations à l'église (26 janvier 1779); — Le Port-de-Betfach, annexe de Massat: rehaussement du mur de la nef de l'église; Saint-Sauvy : réparations au clocher et au mur de clôture du cimetière; Montgaillard (H.-G.): réparations à l'église; Lannemezan: contruction d'un pont sur le Gers; Tirent: reconstruction de l'église (16 février 1779); — Chelle : reconstruction du clocher; Saint-Nicolas-de-la-Grave : réparations à l'église, au clocher et aux puits publics; Arrouède: réparations au presbytère; Verdun : construction d'une « tuerie » (13 avril 1779); — Bassoues: droit d'amortissement à raison du bois pris en affièvement de l'archevêque d'Auch; Gourdan : acquisition du domaine de Gourdan; Salies (Haute-Garon.) : procès contre le sieur Danoilhe, seigneur dudit lieu; Verdun : rachat d'une créance; Balignac: cadastre (13 avril 1779); — Castelmayran : construction du presbytère; Sainte-Marie-Saint-Jean-de-Las-Monges: acquisition d'un terrain pour y construire le presbytère; Ossun: refonte de la grande cloche par le fondeur Solano; Nogaro: droit pour l'afferme de la boucherie (27 avril 1779); — Saint-Ours: reconstruction du clocher; Montesquieu-de-Salies : réparations à l'église; Ore: réparations à l'église; Montdébat : construction du presbytère; Dému : réparations au presbytère; Mauléon : réparations à l'église; Luc: réparations à l'église et au cimetière; Juilles : construction de l'église; Saint-Thomas: cadastre; Argut-Dessus, en Guienne, et Argut-Dessous, en Languedoc: construction du presbytère; Ordissan : réparations au presbytère (29 juin 1779); — Lectoure: augmentation de la pension accordée aux Pères doctrinaires tenant le collège de la ville; Salles-Mongiscard : réparations au presbytère; Bidou : cadastre; vallée de Barousse: travaux au pont de Palamon situé à Mauléon, et logement des troupes lors de l'épizootie; Auzas: cadastre; Boulogne: réparations à l'église, clocher et cimetière; Sainte-Gemme: refonte de la grande cloche par le fondeur Roche; Arbas: refonte des deux cloches par le fondeur Barrère; Casteron: refonte d'une cloche par les fondeurs Deschармes et Bouvier; Riscle : droit pour l'afferme des octrois; Ardengost: procès contre divers habitants; Miradoux: construction d'un chemin pour aller à Astaffort; Lasserrade: procès contre le seigneur dudit lieu, au sujet de son dénombrement; Saint-Bertrand : procès contre l'évêque et le chapitre de Saint-Bertrand, au sujet de certains droits seigneuriaux; Aurignac : procès contre le seigneur dudit lieu, au sujet de la propriété d'une partie des bois (20 juillet 1779); — Goutx (perche de Miélan) : réparations au presbytère; Beaufort: réparations à l'église; Bouilh-Devant: réparations au presbytère; Auvillar: construction d'un aqueduc; Saint-Ignan: cadastre; Endoufielle: cadastre (27 juillet 1779); — Lannepax: réparations au clocher: Labastide-Pomès: réparations à l'église; Couloumé-Paris: réparations à l'église; Sauveterre : réparations à l'église; Saint-Giny (Lectoure): réparations à l'église; Frontignan: réparations au presbytère; Saint-Soulan : réparations à l'église; Astugue : construction du presbytère; Labastide-Paumès: construction d'un pont en bois sur le Touch; Monferran en Astarac: construction d'une maison de ville et de prisons, réparations à l'église, au clocher et à la boucherie (24 août 1779); — Arguenos : cadastre; Gan : procès; Muret: droit pour l'afferme des octrois; Seich : procès contre la communauté de Montégut; Montégut-de-Nestès : procès contre la communauté de Seich, à l'effet de faire rentrer le territoire de cette dernière dans son taillable; Arbas : refonte des deux cloches; Vidouze: réparations à l'église; Moncaut:

procès contre le seigneur dudit lieu, au sujet de son dénombrement; Céran: procès contre le sieur Ticier, au sujet des droits utiles et honorifiques réclamés par ce dernier (24 août 1779); — Nénigan: réparations à l'église et au cimetière; Maubec: réparations à l'église; Francon: réparations au presbytère; Lunax: réparations à l'église et au cimetière; Lherm: réparations à l'église et à la maison commune (5 octobre 1779); — Caumont: refonte des deux cloches; pays de Lantabat: procès contre le sieur et la dame d'Harambourn, au sujet du droit de carnal dans le bois appelé *Hégiulus*; Marciac: refonte d'une des cloches; Cabanac: cadastre; Mazerettes: procès contre le curé et contre le chapitre de Simorre, au sujet de la dîme insolite du foin et de la laine; Aurensan: créance du sieur Cassagne; Castelnau-d'Anglès: cadastre (12 octobre 1779); — Angaix: réparations à l'église; Maurens: réparations au presbytère; Saubens: réparations à l'église; Beyrie: construction du presbytère; Oueilloux: réparations à l'église (2 novembre 1779); — Castelmeyran: remboursement d'un emprunt; Casteron: refonte d'une cloche; Muret: droit pour l'afferme des boucheries; Tournecoupe: procès au sujet de la translation du cimetière; Pauilhac: refonte de la grande cloche; Moncaut: procès contre le seigneur dudit lieu; Mazerettes: procès contre les gros décimateurs, au sujet de la dîme insolite du foin et de la laine (30 novembre 1779); — Couledoux: réparations au moulin à farine de la communauté; Tournecoupe: cadastre; Montégut-Gures: réparations à l'église, au clocher et au cimetière; Amades: réparations au presbytère; Péguilhan: réparations à l'église et au cimetière; Tuzaguet: cadastre (14 décembre 1779). — Lettres d'envoi des arrêts ci-dessus analysés.

C. 40. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1780. — Travaux communaux et affaires diverses. — Impositions extraordinaires de plus de 400 livres. — Arrêts collectifs du Conseil d'État autorisant des adjudications de travaux et des impositions dans les communautés et paroisses dont les noms suivent: — Crouzeilles: réparations à l'église; Bazet: réparations au presbytère; La Bastide-Salat: réparations au presbytère; Lascazères: réparations à l'église; Sinzos: réparations à l'église; Saint-Araille: réparations à la maison de la chapellenie de Bagès destinée à servir de presbytère (15 février 1780); — Gallié: cadastre; Cabanac: cadastre; Muret: réparations aux églises et presbytères des paroisses de Muret; Gramont: construction d'une route; Roquebrune, Las, Bazian, Riguepeu, Montesquiou, Tudelle, Lascieurac, Saint-Araille, Caillavet et Saint-Yors: réparations au chemin vicinal de Vic-Fezensac à Mirande le long du vallon de l'Osse; Auriébat: procès contre le seigneur du lieu, au sujet de son dénombrement (22 février 1780); — Marsac: tâche sur une route; Bordères: remboursement d'emprunt fait pour travaux à l'église; Sadournin: procès contre la dame Desturbielle; Saint-Pierre d'Aubezies: construction d'un presbytère sur un terrain concédé par le sieur Mieuzens, curé dudit lieu; Bulan: créances des sieurs Balagna et Campagnet, à l'occasion du procès de la communauté contre le duc de Gramont; Saint-Alary: cadastre (25 avril 1780); — Rieumes: cadastre; Auber: construction d'un pont sur le ruisseau du Lez; Labastide-Savès: réparations à l'église; Quintignaux: réparations à l'église; Azimont: réparations à l'église; Ramouzens: réparations à l'église; Labourgade, construction du presbytère (25 avril 1780); — Castelbiague: procès contre le sieur Lafitte, seigneur dudit lieu; Rebenac: tâche sur la route d'Oloron; Sempesserre: procès contre le seigneur du lieu; Chélan: procès relatif à la dîme du gros millet; Seysses-Savès: réparations à l'église, au presbytère et à la place publique; Mauvezin: cadastre (30 mai 1780). — Rouillac: construction du presbytère; Cabanac: construction d'une route d'embranchement et d'un pont en bois sur le ruisseau de Larranche, à l'entrée du village de Cabanac; Castillon et vallées de Balongues-Dessus et de Balongues-Dessous: réparation du pont d'Andressen sur le ruisseau du Lez; Poucharramet: construction d'une maison commune; Aspas: construction du presbytère; Le Planté: réparations à l'église; Saint-Lizier: réparations au presbytère; Casteide et Doat, son annexe: construction du presbytère de Casteide (11 juillet 1780); — Beaumont: procès au sujet de la dîme du millet; Pouypetit: reconstruction du clocher et refonte de la cloche (mention d'un don de 150 livres par l'abbé de Polignac pour cet objet); communautés composant la vallée de Barétous: gages dus au sieur Sales, en sa qualité de maire de ladite vallée; Durfort: poursuites de délits commis dans le bois communal; Roquelaure: refonte de la cloche; Saint-Lys (dépense non spécifiée); Espaon: procès contre le sieur Barrau de Montagut, seigneur dudit lieu, au sujet de la jouissance des facultés réservées audit seigneur par le bail emphytéotique d'un bois; Saint-Palais: tâche sur les grandes routes (25 juillet 1780); — Arroue: procès contre la communauté d'Etcharry, gages dus au régent et entretien d'un enfant trouvé; Vic-Bigorre: procès contre le sieur Abbadie, fermier du moulin de la ville; Bajordan: procès contre un nommé Lartigue; Lamaguère: cadastre; Verdun: indemnité au nommé Vidal; Frouzins: cadastre; Saint-Salvy: acquisition d'une maison pour servir de presbytère (26 septembre 1780); — Lavardens: réparations au clocher; Gelos: réparation du chemin dit du bois de Gelos et de celui dit le Pontuau; vallée de Barétous: réparations au pont de Feas; communautés riveraines de la Gespe: construction d'un

pont sur ce ruisseau; Beaumont : réparations à l'église et au vitrage d'icelle; Ciadoux : réparations à l'église; Faget (Haget?) : réparations à l'église; Muret : construction du presbytère de la paroisse de Saint-Cassian d'Estensens; Pelleport : cadastre (3 octobre 1780). — Lettres d'envoi des arrêts ci-dessus analysés.

C. 41. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1781-1782. — Travaux communaux et affaires diverses. — Impositions extraordinaires de plus de 400 livres. — Arrêts collectifs du Conseil d'État autorisant des adjudications de travaux et des impositions dans les communautés et paroisses dont les noms suivent : — Bordères : procès au sujet du banc consulaire; Montesquieu : travaux à la halle, à l'hôtel de ville et aux boucheries; Mesplède : remboursement d'avances faites par le feu sieur Maluqué, curé dudit lieu, pour réparations au presbytère; Belpouy : cadastre; Seich : procès contre la communauté de Montégut, au sujet des limites de leurs territoires; Moustry : procès; Eup et Barbart : procès contre le sieur Binos, au sujet de la nobilité de biens appartenant à ce dernier; Manciet : paiement des vingtièmes de la communauté; Lalanne-Arqué : cadastre; Gensac-Saint-Julien : cadastre; Arbas : cadastre; Fougaron : cadastre; Flamarens : cadastre; Juzet : procès contre la communauté de Montauban, au sujet des limites de leurs territoires; Massat : procès contre le chapitre de Couserans; Arreau : reconstruction d'une partie du mur d'épaulement le long de la Neste de Louron à Arreau; Saint-Pot : procès; Salies : procès contre les sieurs d'Espagne; Argent : réparations au pont (1er mai 1781); — Cazavet : procès contre la communauté de Balagué; Peyrun-Bigorre : procès; Polastron : cadastre; Estampures : cadastre; Roques : acquisition d'une maison appartenant au sieur Paris pour servir de presbytère; Saint-Nicolas-de-la-Grave : cadastre; Loubersan : procès; Savarthès : procès contre le sieur Arpajon, curé dudit lieu; Artiguedieu : procès contre le sieur de Malvin; Boulogne : remboursement d'avances faites par le sieur Debart, ancien consul; Ségoufielle : procès; Arrete : créances diverses; Mayrègne : procès contre le sieur d'Espouy, seigneur du lieu; Sérignac-Baronnies : cadastre; Muret : cadastre; Eaunes : cadastre (5 février 1782); — Lasserrade : procès contre le sieur de Sérignac, seigneur du lieu, au sujet de son dénombrement; Soulan et Aleu : procès contre la communauté de Riverenert; Le Pin : cadastre; Muret : construction d'un mur de terrasse le long de la Garonne; l'Isle-en-Dodon : procès; Cierp : créance du sieur Vidal; Pichevin : entretien d'un enfant trouvé; Moncaut : réparations à la maison commune; Montégut-de-Nestes : procès; Sère : reconstruction de deux ponts; Aussuruq : dépenses diverses; l'Isle-Jourdain : procès; Artiguedieu : procès contre le sieur de La Roche-Lambert; Saint-Salvy : achat d'un presbytère; Caumont : construction d'un pont sur le ruisseau de Caumont; Montesquieu : procès contre le sieur Rhedon; Beaumont : réparations à la halle; Aureilhan : cadastre; Sentenac : procès contre la communauté de Rogade; Montbérant : cadastre; Cologne : cadastre; Esparron : procès contre le baron de Montagut, seigneur dudit lieu; Le Bois-de-la-Pierre : cadastre; Labejan : procès contre l'archevêque d'Auch (8 octobre 1782). — Lettres d'envoi des arrêts ci-dessus analysés.

C. 42. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1783-1787. — Travaux communaux et affaires diverses. — Impositions extraordinaires de plus de 400 livres. — Arrêts collectifs du Conseil d'État autorisant des adjudications de travaux et des impositions dans les communautés et paroisses dont les noms suivent : — Juncalas : construction du presbytère; Lahas : réparations à l'église; Daux : réparations à l'église, au clocher, au cimetière et au presbytère; Uz : réparations au presbytère; Villecomtal : réparations à l'église et refonte d'une cloche; Pouch : réparations au presbytère; Saint-Cezert : réparations à l'église; Marignac : réparations à l'église; Ost et Vidalos : réparations au presbytère; Mongaillard-d'Aurignac : réparations au presbytère; Lailhère : reconstruction de l'église; Encausse : construction de l'église et du presbytère de Sainte-Agathe; Saman : construction du presbytère; Caussade : réparations au presbytère; Cox : réparations à l'église et à la grande cloche; Mirepoix : réparations à l'église; Villeneuve : acquisition d'un presbytère; Saint-Lary : réparations à l'église et au cimetière; Gimont : réparations à la halle; Renoufielle : réparations au presbytère (9 septembre 1783); — Saint-Palais : construction d'une halle; Estillac : cadastre; Soeix : créance du sieur Guéral, avocat; Samouillan : cadastre; Ansan : cadastre; Puymaurin : construction d'un pont en bois sur la rivière de Gesse; Maubourguet : travaux au pont de l'Adour; Prat : cadastre; Gourdan : rente due au domaine de Gourdan; Coutures : cadastre; Manciet : réparations à la maison de ville; Boussens : cadastre; Hères : procès contre le sieur d'Ormau de Bernède; Beaumont : procès au sujet de la dîme du gros millet; Montégut-de-Nestes : procès; Libaros : cadastre; Montastruc : cadastre; Saint-Faust : réparations à la maison commune; Muret : réparations à l'hôtel de ville; Solomiac : cadastre; Bajordan : procès contre le sieur Lartigne; Montesquieu : cadastre; Alas-Gert-et-Balaguères : cadastre; Bassoues : réparations à la halle, à l'hôtel de ville et aux prisons (23

septembre 1783; — Arette : procès contre les communautés de Lées et d'Attas; l'Isle-en-Dodon : procès contre le sieur Parrieu, ancien sous-fermier du domaine; Troubat : reconstruction du clocher et de la tribune de l'église; Garravet : procès contre le seigneur du lieu, au sujet de la nobilité de certains biens; Pallanne : loyer du presbytère; l'Isle-en-Dodon : réparations au clocher; Savarthès : procès; Anclades et Sarsans : acquisition d'une maison appartenant au sieur Barrère, seigneur de Vieuzac, pour servir de presbytère; Lilhette-Toupière : procès contre les religieux Bernardins de Nizors; Arette : réunion des offices municipaux de la vallée de Baretous; Seysses-Tolosanes : construction de l'église; Cassagnabère : sommes dues au marquis d'Espagne (9 décembre 1783); — Saint-Orens : réparations à l'église et au presbytère; Salechan : construction de l'église; Castagnède : réparations à l'église et au cimetière; Laffitte-Troncens : construction du presbytère; Massat : réparations à l'église du Port; Orion : réparations à l'église et au cimetière; Labourgade : réparations à l'église, au cimetière et au presbytère; Pallanne : réparations à l'église et au presbytère; Caresse : construction du presbytère; Le Pin : réparations à l'église et au cimetière; Garbiey : réparations au presbytère; Soumoulon : réparations au presbytère; Bassoues : réparations à la nef et au clocher de l'église; Gex : réparations au presbytère; Ramensan : réparations au pont sur la Bayse; Boulogne : réparations au clocher; Riguepeu : réparations au presbytère; Pordéac : réparations à l'église et au clocher; Germenaud : réparations à l'église et au presbytère (13 janvier 1784); — Mormès : procès contre les usurpateurs de biens communaux; Labéjan : procès contre le duc de Rohan, au sujet de la queste et du fouage; Poupas : réparations au presbytère; Montagnac : cadastre; Muret : réparations au presbytère; Mont-d'Astarac : procès contre le sieur Moncassin; Faits : procès contre le curé, au sujet de la dîme; Saint-Pé-Delbosc : procès contre l'abbé de Nizors; Lustard : refonte de la cloche; Esclassan : refonte de la cloche; Riguepeu : loyer du logement du curé; Agassac : réparations au presbytère; Verdun : travaux au nouveau cimetière de Notre-Dame-de-la-Croix; Augnax : réparations à l'église; Beaumarchés : procès contre le sieur Bousquely; Sous (auj. Loussous) : clôture du cimetière; Sainte-Radegonde : réparations à l'église; Montgras : procès contre le seigneur du lieu; Brax : réparations à l'église; Saint-Ciricq : réparations à l'église; Saint-Lys : refonte des cloches; Miramont : logement du vicaire (25 septembre 1787).

C. 43. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1778-1787. — Travaux communaux et affaires diverses. — Impositions extraordinaires de 400 livres et au-dessous, autorisées par l'intendant de la Généralité. — « État des ordonnances rendues par M. Douet de La Boullaye, intendant en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch, portant permission d'imposer différentes sommes sur les communautés ci-après dénommées pendant les six premiers mois de l'année 1778 »; — Couledoux : procès contre la communauté de Portet, au sujet du partage de leurs biens communaux; Artigues : procès contre la communauté de Gouaux; l'Isle-en-Dodon : procès contre l'ancien sous-fermier des domaines; Undurein : frais divers; Miélan : procès au sujet de la banalité des moulins inféodés par le duc de Civrac; Pavie : refonte d'une cloche; Saint-Bertrand : achat de terrain pour l'agrandissement du cimetière; Mazerettes : procès au sujet de la dîme du foin et de la laine; Monganzy : procès contre les religieux de Saramon, au sujet de la dîme; Bellegarde : réparations à la clôture du cimetière; Aucamville : refonte de la cloche; Levignac : réparations à la halle et à la boucherie; Guchen : procès contre les usurpateurs des biens communaux; Ardengost : procès au sujet d'une taxe sur le bétail étranger introduit dans les pâturages communaux; Barcelonne : frais de logement des troupes pendant l'épizootie de 1776; Chélan : réparations à l'église et au clocher; Sadeillan : procès contre le sieur Despaux, en délaissement d'un bois; Urdos : procès contre les communautés d'Etzaud et Cette-Eygun; Montégut : réparations à l'église; Bascous : logement du curé; Sérignac-Baronnies : réparations à la boucherie, au pont, aux aires de l'oratoire et à l'église; Senarens : reconstruction d'un pont; Casties : reconstruction d'un pont, conjointement avec la communauté de Senarens; Mondavezan : procès contre les fermiers et le régisseur général des domaines; Réjaumont : procès au sujet de la refonte d'une cloche; Latterrade-de-Mau : frais de partage des communaux incultes; Moncayolle : réparations à l'église et frais d'un monitoire concernant l'exposition d'un enfant à la porte de l'église; Cambernat : réparations à l'église; Laclaverie : cadastre; Tournecoupe : procès au sujet de la translation du cimetière; Savarthès : procès contre le curé auquel on demande un vicaire; Sarragaillolles : procès contre le principal du collège d'Auch au sujet de la dîme; Vic-Fezensac : logement des troupes; Bouillac : reconstruction d'un pont; Verdun : reconstruction d'un pont, conjointement avec la communauté de Bouillac; Serignac : procès contre les gros décimateurs, qu'on veut faire contribuer à la réparation de l'église; Carolles : procès au sujet de la dîme; Montory : procès contre la communauté de Lanne; Brignemont : réparations à l'église paroissiale et à celle de Saint-Mène, son annexe; Marciac : acquisition d'une nouvelle horloge, fournie par le nommé Tancon; Layrac : droit pour l'afferme des boucheries; Saint-Lys : créance du sieur Moulès, ancien consul; Saint-Jaymes : procès contre les religieux de

Berdoues, au sujet de la dîme ; Saint-Nicolas-de-la-Grave : gages du régent ; Vic : procès contre les détenteurs de biens communaux ; Laréole : réparations au moulin du lieu (25 juillet 1778). — « État des ordonnances rendues par M. le marquis de Vergennes, intendant en Navarre, Béarn et Généralité d'Auch, portant permission d'imposer différentes sommes sur les communautés cy-après dénommées, pendant les six derniers mois de l'année 1783 : » — Sauvimont, Montégut-Savès, Tillac, Gimont, Castelnau-Rivière-Basse, Landorthe : hommage de la communauté ; Donzac, Ayguebère, Bidon : cadastre ; Savignac : honoraires du secrétaire-greffier de la communauté ; Gales : réparations au presbytère ; Fontenille : achat d'une armoire à trois clefs ; Menville : fonte de trois cloches ; Saint-Martin-d'Auteur : réparations à l'église ; Saint-Germain : réparations à l'église ; Sère : refonte d'une cloche ; Serres : refonte de la cloche ; Labastide : réparations à l'horloge ; Aulon : refonte de cloches ; Saint-Antonin : loyer de la maison vicariale ; Lagarde : somme due au sieur Senac, curé dudit lieu ; Saubens : agrandissement du cimetière, etc. (arrêté le 25 janvier 1784 par l'intendant Fournier de Lachapelle, successeur du marquis de Vergennes). — Arrêts collectifs du Conseil d'État ratifiant les ordonnances d'impositions rendues par les intendants de la Généralité, de 1778 à 1787. — Lettres d'envoi des arrêt susdits.

C. 44. (Liasse.) — 12 plans.

XVIIIe siècle. — Travaux communaux. — Ville d'Auch. — « Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville d'Auch et de la salle de spectacle », dressé par Picault, ingénieur en chef (sans date) ; — « élévation de la façade de l'hôtel de ville du côté de la place de la Porte-Neuve » ; — « pavillon en retour du chemin de Vic-Fezensac » ; — « profil de la corniche pour le plafond de la grande salle de l'hôtel de ville », signé : Picault. » — Plan de la salle de spectacle à Auch, exécuté en 1759, et changements faits par ordre de M. d'Étigny en 1761 » ; — « plan de l'étage des premières loges et du théâtre de la salle de spectacle à Auch, pour être exécuté sous le bon plaisir de M. l'Intendant », signé : Picault ; — « coupe dans la longueur milieu de la salle de spectacle » : Picault. — Projet de monument à exécuter sur le château-d'eau, à l'extrémité de la promenade d'Auch.

C. 45. (Liasse.) — 14 plans.

XVIIIe siècle. — Travaux communaux. — Ville d'Aire. — Construction d'une halle et d'un hôtel de ville : — « Plan au rez-de-chaussée d'une nouvelle halle et d'un hôtel de ville à construire à Aire » ; — « plan du premier étage » ; — « élévation des façades » ; — « plan de la halle d'Aire et de ses entourages, 29 mars 1764 ».

C. 46. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1780-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Agassac : réparations au presbytère (1785-1786). — Aiguesmortes : procès contre le seigneur du lieu, au sujet de son dénombrement (1785). — Amades : procès contre le curé, au sujet de la jouissance d'un pâtus et verger attenant au presbytère ; — lettre de L. de Montesquiou-Sentrailles-Fezensac, curé d'Amades (10 novembre 1784). — Angeville : réparations à l'église (1786). — Ardens : construction d'un presbytère (1785). — Armentieu : reconstruction de l'église, l'évêque de Tarbes ayant permis de démolir l'ancienne, comme « trop izolée » (1785). — Arrouède : réparations au presbytère ; — « verbal estimatif des ouvrages à faire à la maison presbitérale du lieu d'Arrouède », dressé par Victor Cassas, architecte à Mirande (mai 1780) ; — « devis estimatif pour l'élévation d'un étage supérieur à construire sur la maison presbitérale du lieu d'Arrouède » ; — procès-verbal d'adjudication des travaux en faveur de Jean-Baptiste Trenque (5 juin 1781) ; — observations de Me Blaise Compans, curé d'Arrouède, sur le rapport des experts (mars 1781). — Artiguedieu : créance de M. Gaspard de Larroche-Lambert, habitant de Cahors (1785). — Auban : réparations à l'église, par Antoine Azeret, charpentier à l'Isle-en-Dodon (1785). — Auber (commune de Moulis, Ariège) : réparations au presbytère, demandées par le sieur Boué, curé (octobre 1784). — Aubiet : réparations à l'église paroissiale et à celle de Daignan (1784) ; — indemnité de logement au sieur Faget, deuxième vicaire d'Aubiet (1786). — Auch : procès contre le chapitre métropolitain, au sujet de la dîme du blé (1785). — Augirein (Ariège) : procès contre M. de Meritens de Montégut (1785). — Augnax : réparations à l'église et au presbytère (1786). — Aujan : construction d'un presbytère (1784). — Auradé : construction de deux chapelles « qui formeront une croix » dans l'église d'Auradé, « si petite qu'une partie des paroissiens est obligée de rester dehors pour entendre la messe » ; — réparations aux cloches et à la croix placée au milieu du village (1785). — Aurensan : créance de Me Jean Dupont, chapelain de Verlus (1785). — Aussos : refonte d'une cloche ; — construction d'une maison vicariale (1786). — Auvillar : construction d'un mur de clôture au cimetière (1786). — Aux : réparations au presbytère (1786). — Avejan : construction d'un presbytère (1786). — Ayguetinte : procès contre M. d'Auxion, seigneur dudit lieu, au sujet de son dénombrement (1786). —

Azimont (consulat d'Auradé) : indemnité de logement au curé (1784).

C. 47. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 plan.

XVIII° siècle. — Travaux communaux. — Bagnères-de-Luchon. — « Plan de la ville de Luchon et de ses environs, sur lequel est tracé en rouge le redressement des rues, le nouveau bâtiment des bains et ses accessoires. Nota : les masses des maisons lavées en jaune sont projettées à démolir ». — Avis du sieur Montalègre, subdélégué à Saint-Gaudens, relatif à l'établissement d'un nouveau cimetière à Bagnères-de-Luchon, celui qui était situé devant la porte de l'église étant trop petit (29 avril 1786).

C. 48. (Liasse.) — 20 plans.

1737-1784. — Travaux communaux. — Barèges. — « Plan général des bains de Barèges, tant des ouvrages anciens, de ceux faits en 1737, que de ceux qu'on propose de construire; » — « plan des bains que le Roy a fait bâtir à Barèges ; » — « plan du pavillon à trois bains à construire dans l'emplacement de la maison du nommé Cachaux, à Barèges » ; — « coupe du bain de la Salette » ; — bains pour les chevaux, où se réunissent les eaux des bains sans mélange d'autres eaux froides ». — « Plan, profil et élévation d'un corps de logis à construire pour les officiers blessés, aux bains de Barèges » ; — « plan des cazernes des soldats que le Roy a fait bâtir aux bains de Barèges » (avec le plan de la chapelle). — « Plan de l'entrée de Barèges-les-Bains, sur lequel est tracé un projet de plantation d'arbres pour des promenades publiques sur les terrains désignés par un lizeré de couleur rouge, cottés par les lettres A, B, C », dressé par Moisset, sous-ingénieur des ponts et chaussées au département de Bigorre (Tarbes, 25 janvier 1784).

C. 49. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 2 plans,

1784-1786. — Travaux communaux. — Beaumont-de-Lomagne. -- « Plan, profil et élévation de la halle de Beaumont, à réparer, y compris deux salles à construire pour servir de maison de ville »; — avis du sieur Capmartin-Cornac, subdélégué à Grenade, et ordonnance de l'intendant concernant lesdits travaux (1784). — Réparations à la nef de l'église de Beaumont (1786) ; — réparations à celle de la paroisse de Sainte-Radegonde (1786).

C. 50. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1777-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Bajonnette : réparations à l'église (1786). — Barcugnan : réparations à l'église ; — ordonnance rendue par M. Campardon, vicaire général de l'archevêque d'Auch, contenant l'énumération des divers travaux à faire dans l'église de Barcugnan (25 novembre 1780); — requête de M° Cabiran, curé de Barcugnan, relative à ces réparations (avril 1781); — « devis estimatif pour les réparations à faire en la nef, porte d'entrée et cimetière de l'église de Barcuignan », dressé par Deffès, expert (10 juillet 1785); — procès-verbal d'adjudication des travaux en faveur de François Lacaze, charpentier à Forcex (27 septembre 1785); — arrêt du Conseil d'État autorisant l'adjudication susdite et l'imposition de la somme nécessaire pour ces travaux divers (23 mai 1786). — Barran : réparations à la halle (1785) ; — procès contre M. de Larroche-Fousseries, au sujet de sa qualité de noble (1785); — procès contre les Barnabites de Lescar, et le sieur Dominique de Cardes, chanoine de Sainte-Marie d'Auch (1785). — Bascous : construction d'un presbytère, demandée par M° Jean-Alexis Lagardère, curé dudit lieu (1784); — opposition formée contre la demande du curé par M. de Cours-Monlezun, seigneur de Bascous ; — lettre dudit seigneur à l'archevêque d'Auch (16 février 1786); — lettre du curé Lagardère à l'archevêque (18 mai 1786); — note de l'archevêque recommandant à l'intendant les intérêts du curé de Bascous ; — procès au sujet de la dîme (1785). — Baulens : réparations au presbytère et au clocher ; refonte de la grande cloche, félée depuis douze ans, par Bernard Rio, fondeur à Agen (1785). — Bazian : construction d'un presbytère, demandée par le curé, M° Barris (1784-1785). — Bazugues : réparations à l'église, au clocher et au cimetière (1786). — Beaufort (H.-G.) : réparations à l'église et au presbytère (1785-1786). — Beaumarchès : réparations à l'église (1786). — Belbèze (T.-et-G.) : réparations à l'église et au presbytère ; — établissement d'une croix en pierre dans le cimetière (1786). — Bellegarde : réparations à l'église (1786). — Belloc : réparations à l'église (1784); — procès contre le comte de Béon, seigneur de Belloc, au sujet de la forge banale (1785-1786). — Belmont : réparations à l'église (1786). — Bezues : réparations à l'église; — devis estimatif des travaux (1777); — procès-verbal d'adjudication des travaux en faveur d'Antoine Moncassin (13 janvier (1778). — Binos (H.-G.) : refonte de la cloche (1786). — Bize-Nistos (H.-P.) : construction d'une maison commune, « à l'extrémité des deux paroisses et sur l'emplacement commun appellé *au col et croix du seignadet* » (1784-1785). — Blanquefort (commune d'Auradé) : réparations à l'église et au cimetière (1786). — Boissède : procès contre le sous-fermier du domaine, au sujet du droit de queste (1786). — Bordes : réparations à l'église et au presbytère (1786). — Boulogne : réparations au clocher de l'église (1784); — procès contre le sieur Toyrac (1785). — Bourret (T.-et-G.) : réparations

à la montée de l'église, au presbytère, au cimetière, à la halle et au puits commun (1786). — Bourrouillan : indemnité de logement au curé (1786). — Brimont (Lot-et-G.): réparations à l'église, sur le devis dressé par François Ducomet, architecte (1785). — Brugnens : réparations à l'église; « l'église dudit lieu est izolée, sans voisins; elle a besoin de bonnes portes pour la sûreté des vazes sacrés » (1786). — Burgalais (H.-G.) : réparations au presbytère (1786).

C. 51. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1777-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Cabas : reconstruction d'un pont sur l'Arrats (il avait été emporté par l'inondation survenue le 28 mai 1777); — procès-verbal d'adjudication des travaux en faveur de Jean Dupin, charpentier à Arrouède (16 septembre 1777); — réparations au presbytère de Cabas; — devis estimatif dressé par Alexis Deffès, architecte à Ponsan-Soubiran; avec une observation de Me Jean-Baptiste Bayen, curé dudit Cabas (mai 1780); — procès-verbal d'adjudication en faveur de Jean-Baptiste Trenque, maçon à Arrouède (28 novembre 1780). — Cacarens : réparations au presbytère (1786). — Cadeillan: réparations au presbytère et au cimetière (1784). — Campagne : réparations à l'église (1785). — Cannet : réparations au presbytère, demandées par Me Monié, nouvellement nommé à cette cure (1784). — Cassagne (H.-G.) : réparations à l'église, demandées par M. de Saint-Martin, curé (1785). — Castelferrus (T.-et-G.) : réparations à l'église (1784). — Castelnau-d'Auzan : réparations au clocher de l'église (1785). — Castelnau-Picampeau (H.-G.) : réparations au presbytère (1784). — Castéra (subdélégation de Lectoure) : réparations au clocher et à la toiture de l'église (1786). — Le Castéra (H.-G.) : procès au sujet de la dîme (1786). — Castet-Arrouy : réparations au presbytère, demandées par le sieur Philip, curé (1784). — Cau : réparations à l'église (1785). — Caumont (T.-et-G.) : réparations « au pavé de la nef de l'église, aux chapelles, vitraux, tribunes, porche ou hangar et croix de l'oratoire » (1786). — Caussade : réparations au presbytère, demandées par M. Barrère, curé (1785). — Cazaux-Pardiac : procès au sujet de la dîme de l'avoine (1786). — Cézan : quote de la dîme (1785). — Chélan : réparations au clocher de l'église ; — devis estimatif dressé par Jean-Baptiste Bouch, maître charpentier à Castelnau-Magnoac (novembre 1777) ; adjudication des travaux en faveur dudit Bouch (février 1778). — Chelle-Débat (H.-P.) : réparations à l'église et reconstruction du presbytère (1785-1786). — Coueilles (H.-G.) : procès contre le sieur Contaut, seigneur engagiste dudit lieu, au sujet des droits de queste et de fief (1784). — Cuélas : réparations au toit de l'église (1786).

C. 52. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 80 pièces, papier.

1777-1791. — Travaux communaux et affaires diverses. — Dému : procès contre le sieur de Sourosse, seigneur engagiste dudit lieu (1785). — Donzac : suppression, sur la demande de la communauté et malgré l'opposition du sieur de Balzac, coseigneur, et du sieur de Gensac, curé, des gages du régent (180 livres), « attendu l'inutilité de ses fonctions, dont il est souvent distrait par un grand nombre d'autres occupations incompatibles avec la régence »; la communauté demande que ladite somme soit employée à la réparation de la nef de l'église. Dans une lettre relative à cette affaire, le subdélégué Beauquesne, après avoir émis un avis favorable à la suppression des gages du régent, ajoute : « Un tel établissement est plus pernitieux qu'utile dans un lieu aussi chétif que Donzac, où il n'existe que deux ou trois bourgeois qui envoyent leurs enfants ailleurs, de manière que les soins du régent ne regardent que des enfants de laboureurs ou brassiers, qu'on détourne le plus souvent de leur vocation essentiele qui est la culture... » (14 mai 1786); — note sur cette affaire (probablement de la main de l'intendant) : « Faire attention à l'avis de M. Beauquesne et s'attacher aux principes qui y sont relatés pour refuser en général les gages de régent et leur établissement dans les campagnes ». — Duffort : réparations à l'église et au presbytère et agrandissement du cimetière, sur la demande de Me Jean-François Lasserre, curé dudit lieu; — devis estimatif dressé par Alexis Deffès, maître charpentier à Ponsan-Soubiran : « ... Plus, il faut [faire] à neuf la chère à prêché, qui soit commode, un peu vaste, formée en octogone, construite en auvale, en bouès de bon coral et en assemblage, accompagnée d'un cu de lampe en console, de dus corniches, d'un dossié en assemblage, d'un surciel en bouès, estimée 120 livres... Plus, il faut y fournir un eaubénitié en marbre Avesac; le bassain sera fait en auvale longue de dus pieds quatre pousses, accompagné d'un piédestail qui sera plassé sur une bonne soco de menu pierre, estimé 60 livres » (juillet 1777); — adjudication des travaux en faveur de François Pérès, laboureur, de Duffort (août 1777); — procès contre M. de Médrano, seigneur de Duffort, et contre le curé, au sujet de la dîme de la paumole et du maïs (1784-1785); — lettre de M. de Medrano à l'intendant, sur cette affaire (1er octobre 1784); — autre procès contre le sieur Senac, négociant à Castelnau-Magnoac, adjudicataire du quartier de réserve du bois de la communauté (1784). — Duran : procès contre le chapitre de Saint-Orens, au sujet de la dîme (1786). — Endoufielle : réparations à la grande cloche (1785). — Escazeaux : reconstruction du presbytère, entre-

prise par Pierre Gardès, maître maçon à Grenade (1784-1785). — Escorneboeuf : réparations à l'église (1786). — Estenos (H.-G.) : procès au sujet de la dîme (1785). — Estirac : fonte, par le sieur Rio, d'une cloche de quatre quintaux environ, à raison de 30 sous la livre (1785). — Fanjaux : reconstruction de l'église, qui avait été incendiée en 1783 par l'imprudence d'un habitant; — procès-verbal d'adjudication des travaux en faveur de Jean Cassagnolis, charpentier à Saint-Caprais, moyennant une somme de 3,740 livres (20 novembre 1783); — refus des habitants des cinq annexes de Fanjaux : Bédéchan, Pontéjac, Aurimont, Sainte-Marie-Maurin et Saint-Guiraud, de contribuer aux frais de reconstruction de ladite église; — arrêt du Conseil d'État condamnant les habitants desdites paroisses à payer leur quote-part des frais. (Il est dit dans cet arrêt que 160 ans auparavant l'église de Fanjaux avait déjà été reconstruite, et que la construction du clocher remontait à 50 ans) (21 mars 1786); — ordonnances de l'intendant de Boucheporn, de la commission intermédiaire et du directoire du département du Gers, relatives à cette affaire (1788-1791). — Flamarens : créance du sieur Jean Sauviac, bourgeois dudit lieu (1784). — Fonsorbes (H.-G.) : construction d'une maison commune (1785). — Fontrailles (H.-P.) : refonte d'une cloche cassée, et réparations au presbytère (1786). — Fos (H.-G.) : procès au sujet de la dîme (1786). — Fougaron (H.-G.) : réparations à l'église (1784). — Frégouville : réparations à l'église (1785). — Fronsac (H.-G.) : réparations au presbytère (1785). — Frouzins (H.-G.) : réparations au presbytère; conflit à ce sujet entre M. de Gilède de Pressac, conseiller au Parlement de Toulouse, père du curé de Frouzins, et M. de Gaillard, aussi conseiller au même Parlement, seigneur dudit lieu de Frouzins (1784).

C. 53. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1769-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Galan : réparations au presbytère, demandées par le sieur Berjaud, archiprêtre dudit lieu (1786); — procès contre le sieur Simon Ducombs, fermier du droit de *languayeures* (?), appartenant au Roi dans la ville de Galan (1786). — Galiax : remboursement d'une somme indûment perçue au préjudice du sieur Dupleix-Palaro, de Préchac (1786). — Ganties (H.-G.) : réparations au presbytère (1785). — Garganvillar : réparations à l'église (1784). — Garin (H.-G.) : réparations au presbytère (1786). — Garrané : indemnité de logement au sieur Pujos, curé dudit lieu (1785). — Garravet : procès contre le seigneur (1786). — Gavarret : refonte de la cloche, par le fondeur Louis Solano (1785). — Gensac (commune de Montpezat) : réparations au presbytère, demandées par le sieur Derrac, curé (1786). — Gensac-d'Aurignac (H.-G.) : réparations à l'église et au presbytère (1786). — Gimont : autorisation de reconstruire accordée aux religieuses de Gimont (1785). — Gouzens (H.-G.) : réparations au presbytère, demandées par Me Frié, curé (1784). — Grazan : arrêt du Conseil d'État approuvant l'acquisition, faite le 14 novembre 1749, d'une maison pour servir de presbytère (28 novembre 1769) ; — réparations au presbytère (1784). — Grenade-sur-Garonne : réparations à l'église annexe de Saint-Caprais (1786). — Le Grès : procès contre la communauté de Caubiac (1786). — Héchac (subdélégation de Maubourguet) : construction d'un mur de clôture au cimetière (1784). — Idrac : procès contre le sieur de Bélesta (1784). — L'Isle-de-Noé : procès au sujet de la dîme des gros grains (1785). — L'Isle-en-Dodon : procès contre le sieur Parieu, ancien sous-fermier du domaine, au sujet de certaines redevances seigneuriales (1784). — L'Isle-Jourdain : construction de la halle ; différend à ce sujet entre la communauté et le sieur Jean Mayenc, adjudicataire (1786). — L'Isle-Surimonde : réparations à l'église (1785). — Juilles : construction de l'église (1784).

C. 54. (Liasse.) — 130 pièces, papier ; 1 plan.

1766-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Labarthe : construction d'un presbytère ; le sieur de Labarthe de Giscaro, curé dudit lieu, demande que la réception des travaux, terminés depuis plusieurs années, ait lieu sans retard (1785). — Labarthe-Bézéril : procès contre le chapitre de Lombez au sujet de la dîme (1784). — Labastide-des-Feuillants (H.-G.) : vérification des travaux faits à l'église (1786). — Labastide-Savès : créance du sieur Faure (1786). — Labastidette (H.-G.) : réparations à l'église (1785). — Labatut : réparations au presbytère (1786). — Laboubée : procès contre le chapitre de Saint-Orens d'Auch (1785). — Lacasse (H.-G.) : réparations à l'église; part contributive de M. Lecomte, procureur-général, seigneur dudit lieu (1786). — Lacave (Ariège) : agrandissement du cimetière (1786). — Ladevèze : réparations au presbytère des paroisses de Castets et de Saint-Pierre (1786). — Lagraulet (H.-G.) : refonte d'une cloche (1785). — Laguian : réparations à l'église, au clocher et au cimetière (1784-1786). — Lahas : réparations à l'église (1785). — Lahitte : réparations à l'église (1785). — Lahitte-Toupière (H.-P.) : réparations à l'église (1785). — Lalanne, annexe de Trie : travaux au cimetière (1784). — Lalanne-Arqué : adjudication du cadastre, en faveur du sieur Jean-Marie Lascomères, d'Escanecrabe (1781). — Lamaguère : réparations au presbytère, demandées par le sieur Sainte-Colombe, curé (1785). — Lamasquère (H.-G.) : réparations

à l'église (1786). — Landorthe (H.-G.) : réparations au presbytère (1785). — Lantignac : procès contre François Medous, ancien collecteur (1786). — Larrazet : réparations à l'église (1785). — Lartigue : refonte de la cloche (1786). — Lasserre (H.-G.) : réparations à l'église, au clocher et au cimetière, à la charge des communautés de Lasserre et de Pradère, qui ne font qu'une paroisse (1786). — Lasseube-Propre : créance du sieur Labadens (1785). — Lau : réparations au presbytère, demandées par M. Jean-Jacques Ducos, curé (1786). — Laymont : réparations au presbytère (1785). — Lectoure : « Plan, profil et élévation d'un mur de terrasse à construire dans le fossé de la ville de Lectoure du côté du faux bourg Saint-Gervais et dans la direction de la rue de ce nom, pour la nouvelle entrée de ladite ville », dressé par Picault, ingénieur en chef (25 septembre 1766). — Léguevin (H.-G.) : construction d'un presbytère (1785-1786). — Lestelle (H.-G.) : réparations au presbytère (1785). — Lherm (H.-G.) : réparations à l'église (1785); — procès contre M. de Cassand, conseiller au Parlement de Toulouse, au sujet des droits seigneuriaux (1784). — Lias : construction d'un presbytère (1784). — Lourties : construction d'un presbytère, demandée par M. Jean-Baptiste Lapeyre, curé (1785). — Loussous-Débat : réparations au presbytère (1786). — Luppé : réparations au presbytère; refus des habitants de l'annexe Daunian d'y contribuer; lettres à ce sujet du chevalier de Faudoas, prenant les intérêts du comte de Faudoas, son neveu, seigneur dudit Daunian, « pendent le tems de son service qui a commencé le 1er de ce mois (juin) et finira le dernier de septembre » (24 juin et 15 juillet 1786). — Lussan : réparations à l'église (1784). — Lustar (H.-P.) : indemnité de logement réclamée par le sieur Maumus, curé de Tournous et Lustar (1786).

C. 55. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1774-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Manas et Bastanous : réparations au presbytère de Manas ; — devis estimatif dressé par Augustin Rivière, « artiste », habitant de Trie (avril 1784); — délibération mentionnant un legs de 500 livres fait par messire de Lamarque, seigneur et curé de Manas, pour sa part contributive dans lesdites réparations (septembre 1784); — procès-verbal d'adjudication des travaux en faveur du sieur Jean Dupont, architecte à Tarbes (25 juillet 1784). — Mane (H.-G.) : refonte d'une cloche (1786). — Manent : réparations à l'église et au clocher; — devis estimatif dressé par Guillaume Sainte-Marie, de Larroque-en-Magnoac (août 1778); — procès-verbal d'adjudication des travaux en faveur du sieur Bertrand Moncassin, dudit Manent (15 novembre 1778); — adjudication du cadastre de Manent, en faveur du sieur François Gouts (1781). — Mansempuy : réparations à l'église (1786). — Manvielle : réparations au presbytère (1785). — Marciac : acquisition de la maison du sieur Sénac, pour servir de presbytère; — lettre à ce sujet de M. Sancet, curé de Marciac (1785). — Marestaing : réparations au presbytère (1785). — Marrox : réparations à l'église (1785). — Marsac : réparations au clocher de l'église (1786). — Marsan : procès au sujet de la dîme, contre l'archevêque d'Auch, les chapitres de Sainte-Marie et de Saint-Orens (1786). — Martisserre (H.-G.) : refonte de deux cloches (1785). — Le Mas-Grenier : réparations à l'église et au puits de la communauté (1785). — Mascaras : réparations au presbytère, demandées par le sieur Bertrand, curé (1786); — procès contre le fermier des fruits décimaux appartenant à l'archevêque d'Auch dans Mascaras, au sujet de la dîme du maïs (1786). — Massat : honoraires de la « matutinale » de Biert, réclamés par les deux vicaires Tort et Dougnac (1786). — Masseube : procès contre les cabaretiers, au sujet du droit du souchet (1784-1786). — Maubourguet : procès contre M. le président de Laffitolle, au sujet de la nobilité de biens situés dans Maubourguet (1785); — procès contre MM. de Lussy et de Lapalu, au sujet de la nobilité de leurs biens (1786). — Mauzac (H.-G.) : acquisition d'un presbytère (1785). — Mayregne (H.-G.) : procès contre le sieur d'Espouy (1785). — Mazerettes : procès au sujet de la dîme du foin et de la laine (1784). — Mazerolles : lettre du ministre Joly de Fleury, portant que les habitants ne doivent pas de grange à leur curé (30 avril 1781). — Meilhan : remboursement d'une somme de 360 livres empruntée en 1692 pour l'achat d'un presbytère (1786). — Menville : refonte d'une cloche, par Nicolas Bouvié et Jean-Baptiste Decharme, fondeurs à Breuvain en Lorraine (1786). — Merenvielle : réparations au presbytère; opposition du sieur Lartigue, coseigneur dudit lieu (1785). — Merville : réparations au bois des cloches (1784). — Miélan : indemnité de logement au sieur Barthe, vicaire (1786). — Miradoux : refonte de deux cloches par le fondeur Rio, d'Agen (1785). — Miramont : réparations à l'église (1785). — Mirande : réparations aux murs et aux tours des portes de Sabatés et de Toulouse; — construction d'un lavoir public (1786). — Mirannes : indemnité due au sieur Sorbets, secrétaire de la ville de Barran, et au sieur Carde, de Mirande, pour avoir fait le relevé, dans le cadastre de Barran, des fonds compris dans la communauté de Mirannes, séparée en 1777 de celle de Barran (1784). — Mirepoix : réparations à l'église; refus des habitants de l'annexe Mons de contribuer aux frais (1785-1786); — procès contre M. de Batz, seigneur dudit lieu (1786). — Monbrison (juridiction d'Auvillar) : réparations au presbytère (1786). — Monclar : réparations à

l'église (1784). — Mondebat : construction d'un presbytère; réclamation du sieur Batbie, avocat, neveu et héritier du curé dudit lieu (1786). — Mondilhan : construction d'un presbytère (1785). — Monferran : réparations à l'église et au presbytère; refus des habitants de Plavès de contribuer aux frais (1784); — procès contre le curé au sujet de la dîme du foin, et de la nomination des marguilliers et du carillonneur (1784). — Monfort : réparations au clocher; lettre du sieur Dupouilh, procureur du Roi à Monfort (juin 1786). — Mongardin : réparations à l'église (1784). — Mongausy : procès contre l'abbé de Saramon, au sujet de la dîme (1784). — Monlaur : réparations au presbytère; — devis estimatif dressé par Alexis Deffès (novembre 1774); — adjudication des travaux en faveur dudit Deffès (22 août 1775). — Monlezun : réparations à l'église (1786). — Montagnac (commune de Catonvielle) : construction d'un presbytère, demandée par M. de Cardaillac, seigneur dudit lieu; — lettre dudit seigneur, datée du château de Lomné près Bagnères-de-Bigorre (14 avril 1786). — Montain (T.-et-G.) : construction d'un presbytère (1786). — Montaut-d'Astarac : construction d'une croix à l'occasion d'une mission faite en 1782 (1785); — réparations à l'église et au presbytère (1786). — Montégut : réparations à l'église et au clocher (1786). — Montégut-Pardiac : réparations à l'église, au clocher et au presbytère; — devis estimatif, dressé par Antony Roques, habitant d'Aux (20 août 1777); — adjudication des travaux du presbytère en faveur de Jean Poujol, charpentier (21 février 1786); — lettre du sieur Gratiane, curé dudit Montégut (6 février 1786). — Montégut-Gures : réparations au presbytère (1786). — Montégut (H.-G.) : réparations au presbytère (1786). — Montégut (Ariège) : réparations au presbytère (1784). — Montesquieu (L.-et-G.) : réparations aux églises de Saint-Léger et de Saint-Jean-de-Restaux-de-Montesquieu (1784-1785). — Montesquieu-de-l'Isle (H.-G.) : construction d'une maison vicariale (1785). — Le Montet (T.-et-G.) : procès (1786). — Mouchès : réparations à l'église (1784). — Mourède : réparations au presbytère (1785). — Mourens (juridiction de Sainte-Colombe, L.-et-G.) : réparations à l'église et au cimetière (1785). — Mourlens : procès contre M. de Belloc, seigneur du lieu (1786). — Muret : réparations aux presbytères des paroisses Saint-Jacques, Saint-Pierre de Muret, ainsi qu'aux chapelles de l'église de Saint-Germier (1785-1786).

C. 56. (Liasse.) — 110 pièces, papier; 1 plan.

1780-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Nogaro : procès de préséance entre les consuls et le juge du duc de Bouillon (1784). — Nohic : réparations à l'église (1785). — Nomdieu : érection d'une croix de mission (1784). — Notre-Dame-de-la-Croix (commune de Verdun-sur-Garonne) : clôture du cimetière (1786). — Nougaroulet : réparations à l'église (1786). — Noulens : réparations au presbytère (1786). — Oust (Ariège) : réparations au presbytère (1786). — Pavie : réparations au presbytère, demandées par le sieur Segrestan, curé (1785). — Péguilhan ; procès contre le baron de Saint-Pastou, au sujet de la nobilité de certains biens (1786). — Pellefigue : réparations à l'église (1784); — procès contre le sieur Fo, curé dudit lieu, au sujet de la dîme (1786). — Pessan : procès contre le chapitre de Pessan, au sujet de la dîme (1785). — Peyrusse-Grande : procès entre la paroisse et le prieur dudit lieu, au sujet de certaines constructions faites par ledit prieur et ôtant le jour à l'église paroissiale (1785). — Peyrusse-Massas : procès au sujet de la dîme (1785); — procès contre le sieur Goudin, seigneur dudit lieu, au sujet de son dénombrement (1785). — Le Pin : réparations à l'église (1785). — Pis : réparations à l'église et au clocher (1785). — Plaisance : projet de construction d'une nouvelle église dans l'enceinte de la ville (1786). — Polastron-Gimois : reconstruction du presbytère (1784). — Pompiac : réparations au vitrage de l'église (1786). — Le Port (Ariège) : construction de l'église et d'une maison vicariale : procès-verbal de vérification et de réception des travaux, par Jean Rouig, architecte du lieu de Seix, et le sieur Pierre Cassaigne, entrepreneur d'ouvrages publics, habitant de Foix (10 janvier 1783); — requête du sieur Jacques Icart, architecte à Massat, sous-adjudicataire des travaux de construction de l'église du Port, en remplacement de Jeannet Pousolle de Magaraud, premier adjudicataire; il demande le paiement d'une somme de 600 livres qui lui reste due de son entreprise (1784); — délibération des habitants « annexés à l'église du Port », concernant la demande du sieur Icart (6 mai 1784; quartier du Port del Fach, vallée de Massat, en Couserans, Sénéchaussée de Pamiers); — procès-verbal de réception définitive des travaux, dressé par Georges Estrade et Joseph Subra, maîtres maçons de Massat (12 mai 1784). — Ponsampère : réparations au presbytère (1784). — Ponsan-Soubiran : réparations au presbytère; — devis estimatif dressé par Alexis Deffès, charpentier-architecte (29 juillet 1780); — plan du presbytère; — adjudication des travaux en faveur dudit Deffès (21 novembre (1780). — Poucharramet (H.-G.) : frais d'une procession que les trois communautés de Poucharramet, Saint-Jean et Lespérès, formant une seule paroisse, ont l'usage de faire chaque année à une chapelle de Rieumes (1785). — Pouech (Ariège) : réparations au presbytère (1784). — Pouyloubrin : indemnité de logement réclamée par le sieur Castex, vicaire de Labarthe et Pouyloubrin, en résidence audit lieu de Pouyloubrin (1786).

— Pradère (H.-G.): réparations à l'église et au presbytère (1785). — Préneron : construction d'un presbytère (1786). — Pujaudran: réparations à l'église (1785). — Puydarrieux (H.-P.) : réparations à l'église paroissiale, au clocher et au cimetière, ainsi qu'à l'église de Lapenne (1784). — Puylausic: réparations à l'église et au cimetière (1785). — Les Quintignaux (T.-et-G.) : réparations à l'église (1785). — Razengues : acquisition d'un presbytère (1784-1786). — Respaillès : procès au sujet de la dîme (1784). — Riguepeu : réparations au presbytère, demandées par le sieur Rous, curé (1785). — Riscle : créance du sieur Daste, ancien syndic des forêts de la communauté (1786). — Roquefort (H.-G.) : procès contre le sieur Lasmartres, au sujet des impositions (1786). — Roques : réparations au presbytère (1784-1786). — Roquetaillade : indemnité de logement au vicaire (1785). — Roquettes (H.-G.) : plantation de croix pour les stations des Rogations (1784).

C. 57. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1778-1789. — Travaux communaux et affaires diverses. — Saint-Araille (Ariège) : réparations au presbytère (1786). — Saint-Aunix : refonte de la cloche par le fondeur Ebrar, de Morlaas (1786). — Sainte-Aurence et Cazaux-Seillan : réparations au presbytère de la paroisse de Sainte-Aurence ; — devis estimatif dressé par Alexis Deffès (avril 1779) ; — adjudication des travaux en faveur de Raymond Barthe, charpentier à Cazaux-Seillan (30 novembre 1779) ; — procès au sujet de la dîme des carnaux, contre Mᵉ Cortade, curé de Cazaux-Seillan et de Sainte-Aurence (1789). — Saint-Bertrand-de-Comminges : réparations au presbytère, demandées par le sieur Vivant, archiprêtre récemment nommé (15 janvier 1786). — Saint-Blancard-d'Astarac : réparations au presbytère, demandées par Mᵉ Vignes, curé nommé en remplacement de feu Mᵉ Pierre Fontan, décédé le 25 novembre 1783 ; — devis estimatif dressé par Guillaume Sainte-Marie (mars 1786) ; — adjudication des travaux en faveur du sieur Blaise Souville, notaire royal dudit lieu de Saint-Blancard (18 avril 1786). — Saint-Christaud (Haute.-Garon.) : réparations au presbytère, demandées par Mᵉ Cabaré, curé (1785). — Sainte-Christie : procès contre M. de Batz, seigneur du lieu (1786). — Saint-Clar : réparations à l'église (1784) ; — procès contre deux seigneurs du quartier de Frans, au sujet de certains droits ; — refus du sieur Desparbès, receveur des domaines, de contribuer au paiement des frais de ce procès (1784-1785). — Saint-Clar-de-Rivière (H.-G.) : réparations au clocher, au presbytère et aux croix plantées dans l'enceinte du village, sur la demande de Mᵉ Antichan, curé (1785-1786). — Sainte-Colombe (L.-et-G.) : réparations au couvert et au vitrage de l'église, ainsi qu'au cimetière (1785-1786). — Saint-Cricq : refonte de la cloche (1786). — Saint-Denis (juridiction de Layrac) : réparations au presbytère ; opposition de M. de Bastard, grand maître des eaux et forêts (1785). — Sainte-Foy-de-Peyrolières (H.-G.) : reconstruction de l'église paroissiale ; emprunt de 10,000 livres pour cet objet ; — réparations à l'église de la Salvetat (1786). — Saint-Frajou : réparations à l'église, et refonte d'une petite cloche (1786). — Saint-Jean-de-Cauquessac : réparations à l'église (1784). — Saint-Julien (H.-G.) : réparations au presbytère, demandées par Mᵉ Andrieu, curé (1786). — Sainte-Livrade (H.-G.) : réparations à l'église et au clocher (1786). — Saint-Lizier : procès intenté par la communauté au chapitre de Couserans, à l'effet d'obtenir l'établissement d'un « précepteur ou régent préposé à l'enseignement de la jeunesse » (1784-1785) ; — procès contre les cabaretiers (1786). — Saint-Loube : construction d'une maison vicariale (1786). — Saint-Loup (T.-et-G.) : agrandissement du cimetière (1784). — Saint-Martin-du-Hourc : refonte de la cloche par le nommé Laffont, maître fondeur à Toulouse (1786). — Saint-Martin (Mirande) : procès au sujet de la dîme (1785). — Saint-Martin (canton de Nogaro) : reconstruction de l'église dans un champ appelé de Gimbelet, situé au centre de la paroisse (1786). — Saint-Martory : construction d'une rampe pour séparer la nef de l'église d'avec le sanctuaire (1786) ; — procès contre la demoiselle Anne Bonnemaison (1784). — Saint-Médard : réparations à l'église (1784). — Saint-Michel : procès au sujet de la dîme (1785). — Saint-Mont : procès contre les religieux dudit lieu, au sujet de leur dénombrement (1786). — Saint-Nicolas-de-la-Grave (T.-et-G.) : réparations à l'église (1784). — Saint-Ours (subdélégation de Trie) : réparations au clocher de l'église (1784). — Sainte-Radegonde (juridiction de Réjaumont) : reconstruction du clocher (1786). — Saint-Sardos (T.-et-G.) : procès contre le chapitre de Sarlat (1784). — Saint-Sauvy : réparations à l'église, au presbytère et à l'horloge (1786). — Saint-Soulan : refonte de deux cloches par le fondeur Soulane (*alias* Solano) (1783-1784).

C. 58. (Liasse.) — 92 pièces, papier ; 1 plan.

1775-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Salies : procès contre le sieur Danouilh (1785). — Sana (H.-G.) : procès contre le seigneur du lieu (1785). — Sarcos : construction d'une croix en pierre, et refonte d'une cloche (1785). — Sariac : réparations au presbytère (1780-1781). — Sarraguzan : réparations au presbytère ; — requête de Mᵉ Jean-Bernard Perez, bachelier en théologie, curé (depuis 38 ans) de Sarraguzan, Maumus et Forcets, ses annexes, demandant que son presbytère soit réparé (5 juin

1775); — plan et devis dressés par Guillaume Sainte-Marie, expert, de Larroque-Magnoac (23 juillet 1775) ; — adjudication des travaux en faveur de Jean Monlezun, tuilier, à Trie (10 octobre 1775); — cadastre : réclamation du sieur Antoine Latour, au sujet d'une somme due au sieur François Latour, arpenteur à Saint-Arroman-de-Nestes, qui avait été chargé en 1760 de la confection du cadastre de Sarraguzan (1778). — Sarrant : réparations à l'église (1785). — Saubens (H.-G.) : réparations au presbytère (1785).—La Sauvetat : réparations au presbytère (1785);— procès contre le chapitre de Condom, au sujet de la dîme (1784). — Sauveterre : réparations au cimetière, et refonte d'une cloche (1784). — Savères (H.-G.) : procès contre le curé, au sujet de la dîme du millet (1784). — Scieurac-et-Flourès : réparations à l'église (1784). — Ségoufielle : procès contre le seigneur du lieu (1785). — Seissan : usurpation du sol d'un ancien chemin par la demoiselle Dousset (1784). — Sempesserre : réparations à l'église et au presbytère (1784-1785). — Senarens (H.-G.) : réparations à l'église (1784). — Sepx (H.-G.) : procès contre le curé, au sujet de la dîme des cochons, des agneaux et de la laine (1786). — Sère : procès (1785). — Sérempuy : achat d'un presbytère en 1779 (1786). — Sérignac (L.-et-G.) : projet d'établissement d'un cimetière sur le terrain de l'ancien château, situé au lieu de Latou (*alias* la Thou); — opposition du sieur Pierre Moreau, concessionnaire dudit terrain, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 15 novembre 1785 (1786). — Sérignac-Baronnies (T.-et-G.) : réparations à l'église (1786). — Seysses-Tolosanes (H.-G.) : construction d'une nouvelle église, entreprise par Jean Broquère, tailleur de pierre, Jean Dupuy, charpentier, et Jean Bouzignac, maçon, de Toulouse, sous la caution de François Najac, bourgeois de ladite ville; — différend entre les associés (1783-1785). — Simorre : procès de préséance entre les consuls et le sieur Labarthe-Brandelac, juge de la temporalité de l'abbaye de Simorre (1782-1784)). — Sombrun : réparations au presbytère et construction d'un pont (1786). — Soulan (Ariège) : presbytère : réception des travaux exécutés vers 1771 sous la direction de feu Me Maurete, curé dudit lieu (1786).

C. 59. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1752. — Travaux communaux. — Ville de Toulouse. — « Plan d'une promenade publique à Toulouse, fait par l'académie royale de peinture, sculpture, architecture, délibéré par Mrs les capitouls et par le conseil de ville, autorisé par Mr l'intendant et par le Conseil d'Estat. Gravé par F. Baour, 1752. »

C. 60. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1741-1786. — Travaux communaux et affaires diverses. — Tâchoires : construction d'une maison vicariale (1786). — Taillebourg-et-Poulat (H.-G.) : réparations aux deux églises de Taillebourg et de Poulat (1785). — Thil (H.-G.) : réparations au presbytère (1785). — Tieste : réparations à l'église, au cimetière et au presbytère (1785-1786). — Tirent : reconstruction de l'église (1786). — Tourdun : réparations à l'église et au cimetière (1784-1786). — Tourrenquets : réparations à l'église (1786). — Le Treim et Serac (commune d'Ustou, Ariège) : réparations au presbytère (1784). — Trie : reconstruction du presbytère (1777-1784); — clôture du cimetière (1784). — Troncens-Lafitte : construction d'un presbytère (1784). — Uchentein (Ariège) : réparations au presbytère, demandées par Me Pons, curé (1786). — Urdens : réparations à l'église et au clocher (1784). — Urgosse : procès contre le sieur Larrazet, au sujet d'un certain terrain (1784). — Ustou (Ariège): pavage des rues du bourg (1784); — procès contre le vicomte de Pointis (1785). — Verdun : réparations à l'église, et établissement de sept confessionnaux (1784). — Verduzan : réparations à l'église (1786). — Vic-Fezensac : réparations à la halle et à l'hôtel de ville (1785); — procès contre le sieur d'Auxion (1785). — Vigueron (T.-et-G.) : réparations à l'église et aux murs du cimetière, et érection d'une croix en bois de chêne dans ledit cimetière (1786). — Villecomtal : prisons : « devis des ouvrages à faire pour construire les prisons de Villecomtal dans les vestiges de la tour de Villecomtal, dressé par Louis-François Pollart, ingénieur du Roy, inspecteur des ponts et chaussées » (16 décembre 1781); — réparations à l'église (1785-1786). — Villeneuve-de-Rivière (H.-G.) : construction d'un presbytère (1786).

C. 61. (Registre.) — In-folio, 325 feuillets, papier.

1739-1775. — Clôture et révision des comptes des communautés composant l'Élection d'Armagnac (bureaux d'Auch et de Nogaro), depuis 1739 jusqu'en 1765, en exécution de la déclaration du Roi, du 21 mars 1768 : — noms des comptables; — dates de la remise des comptes, de l'envoi fait par les subdélégués, du jugement des auditeurs et de l'intendant, etc.; — montant des reliquats et des créances.

C. 62. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

1739-1775. — Clôture et révision des comptes des communautés composant l'Élection d'Astarac (bureaux de

Mirande et de Masseube) depuis 1739 jusqu'en 1765. — Noms des comptables, etc.

C. 63. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1739-1775. — Clôture et révision des comptes des communautés composant l'Élection de Lomagne (bureaux de Fleurance et de l'Isle-Jourdain), depuis 1739 jusqu'en 1765 : — Noms des comptables, etc.

C. 64. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1771-1779. — Clôture et révision des comptes communaux. — États divers et correspondance des subdélégués.

C. 65. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1774-1789. — Comptes des recettes et des dépenses (tailles comprises) des communautés suivantes : — Aguin, recettes : 1,376 livres; dépenses : 1,374 livres (1788). — Aiguesmortes, recettes : 776 livres; dépenses : 780 livres (1788). — Augnax, recettes : 814 livres; dépenses : 814 livres (1785). — Aumensan, recettes : 561 livres; dépenses : 560 livres (1776). — Aurensan, recettes : 923 livres; dépenses : 913 livres (1775). — Auriébat (Élection d'Armagnac), recettes : 3,100 livres; dépenses : 2,981 livres; — frais d'un procès contre M. de Lamarque, seigneur dudit lieu, au sujet de son dénombrement : 48 livres (1774). — Auriébat (Élection de Comminges), recettes : 206 livres; dépenses : 211 livres (1785). — Auterive (Élection de Lomagne), recettes : 1,534 livres; dépenses : 1,507 livres (1884). — Avensac, recettes : 1,576 livres; dépenses : 1,594 livres (1789). — Averon, recettes : 1,761 livres; dépenses : 1,772 livres ; — payé à M. Beffre, ci-devant vicaire, pour une messe dite suivant l'usage le jour de la Trinité : 1 livre (1775). — Avezan, recettes : 3,239 livres; dépenses : 3,244 livres; — rente à la chapelle de N.-D. de Tudet : 1 livre 15 sous (1784).

C. 66. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1774-1789. — Comptes des recettes et des dépenses des communautés suivantes : — Bajonnette, recettes : 2,611 livres; dépenses : 2,602 livres (1788). — Balignac, recettes : 1,870 livres; dépenses : 1,881 livres (1784). — Bardigues, recettes : 2,488 livres; dépenses : 2,467 livres (1788). — Barran, recettes : 10,220 livres; dépenses : 9,862 livres; — prédicateur du Carême : 24 livres; — habit complet pour le valet de ville : 68 livres; — feu de joie à l'occasion du sacre et couronnement du Roi : 60 livres; — frais de logement des troupes envoyées à Barran pendant l'épizootie : 47 livres; — frais du tirage au sort : 10 livres; — arbalêtrier mis au clocher de l'église paroissiale : 50 livres (1775). — Barthecagnard, recettes : 209 livres; dépenses : 193 livres (1774). — Bascous, recettes : 1,216 livres; dépenses : 1,208 livres (1776). — Baulat, recettes : 391 livres; dépenses : 385 livres (1776). — Bazian, recettes : 2,737 livres; dépenses : 2,716 livres (1776). — Beaupuy, recettes : 1,848 livres; dépenses : 1,859 livres; — « par ordonnance de M. l'Intendant, du 22 mars 1778, la présente communauté, celles de Clermont, Endoufielle et Pujaudran furent comprises au sort pour un homme; le sort s'étant tiré à l'Isle-Jourdain le 3 avril suivant... ; — « ordonnance de M. l'Intendant, du 22 avril 1778, qui déclare le nommé Laurent Caritte soldat provincial, pour avoir troublé l'opération du tirage au sort » (1778). — Belbèze, recettes : 1,525 livres; dépenses : 1,508 livres (1784). — Belloc, recettes : 2,114 livres; dépenses : 2,130 livres (1775). — Belmont, recettes : 980 livres; dépenses : 983 livres (1780). — Bernède, recettes : 1,523 livres; dépenses : 1,493 livres (1776). — Bétous, recettes : 851 livres; dépenses : 868 livres (1776). — Biran, recettes : 10,000 livres; dépenses : 10,031 livres; — don annuel à la chapelle de Biran : 12 livres (1788). — Bivès, recettes : 2,150 livres; dépenses : 2,108 livres (1788). — Blanquefort, recettes : 432 livres; dépenses : 434 livres (1884). — Boulaur, recettes : 3,571 livres; dépenses : 3,593 livres (1787). — Brugnens, recettes : 1,396 livres; dépenses : 1,376 livres; — vœu à N.-D. de Tudet : 2 livres (1788).

C. 67. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1774-1789. — Comptes des recettes et des dépenses des communautés suivantes : — Cachan, recettes : 1,334 livres; dépenses : 1,321 livres; — frais de signification des lettres du Roi, du 24 janvier 1789, relatives à la convocation des États-Généraux : 12 sous (1789). — Cadeilhan, recettes : 3,051 livres; dépenses : 3,030 livres (1788). — Cadillon, recettes : 226 livres; dépenses : 207 livres ; — payé à Me Dazema, curé : 4 livres (1774). — Callian, recettes : 1,693 livres; dépenses : 1,652 livres; — fief de l'archevêque : 60 livres (1775). — Camicas, recettes : 364 livres; dépenses : 354 livres (1775). — Castelnau-Barbarens, recettes : 10,013 livres; dépenses : 10,008 livres ; — procession du vœu fait à N.-D. de Piété : 3 livres (1788). — Castelnau-d'Arbieu, recettes : 1,779 livres; dépenses : 1,748 livres (1777). — Castelnau-Rivière-Basse, recettes, 5,249 livres; dépenses : 5,177 livres; — gages payés à Fortassin, maître d'école : 170 livres; — fagots pour le feu de la Saint-Jean : 4 livres; — dépenses faites à l'occasion du sacre du Roi : 86 livres (1775); — gages du maître d'école, déduction

faite des vingtièmes : 186 livres (1785). — Castelnavet, recettes : 2,903 livres; dépenses : 2,859 livres (1774). — Castéra-Bouzet, recettes : 6,361 livres; dépenses : 6,317 (1788). — Castéra-Lectourois, recettes : 6,325 livres; dépenses : 6,501 livres; — feu de joie de la Saint-Jean : 3 livres; — gages du régent : 150 livres (1788). — Casteron, recettes : 6,683 livres; dépenses : 6,665 livres (1788). — Castet-Arrouy, recettes : 1,764 livres; dépenses : 1,769 livres; — « achat des cierges que Mrs les consuls portent en offrande à N.-D. de Bauclaire lors de l'accomplissement du veu fait par les encêtres de la communauté » : 4 livres; — feu de la Saint-Jean : 3 livres (1787). — Castillon, recettes : 5,193 livres; dépenses, 5,225 livres (1788). — Castillon-de-Batz (compte rendu par le sieur Barthélemy Lavergne, consul), recettes : 4,135 livres; dépenses : 4,066 livres (1776). — Castillon-Massas, recettes : 631 livres; dépenses : 615 livres; — « reçu une ordonnance du Roy qui porte, en l'art. 14, que tous les bestiaux ataqués de l'épizootie ou qui pourront l'être seront marqués à la cuisse droite de la lettre E, par l'empreinte d'un fer chaud; et par l'art. 16, il est porté que tous les bestiaux guéris seront marqués de la lettre G, par l'empreinte d'un autre fer chaud... ; pour cet effet, le comptable paya 3 livres à un serrurier de Jegun de faire lesdits deux fers... » (1776). — Castin, recettes : 2,424 livres; dépenses : 2,434 livres (1789). — Caussade, recettes : 1,375 livres; dépenses : 1,389 livres; — droit d'amparance de la ville de Castelnau : 3 livres (1782). — Cazaux-sur-Save, recettes : 248 livres; dépenses : 249 livres (1776). — Cézan, recettes : 5,304 livres; dépenses : 5,327 livres; — procession à N.-D. de la Romivac, suivant l'usage : 3 livres (1781). — La Chapelle, recettes : 6,754 livres; dépenses : 6,754 livres; — payé à MM. de Fourquevaux et Labrousse, coseigneurs de la Chapelle, pour le droit de cabaret : 27 livres; — procession, le 16 août, jour de Saint-Roch, à la croix de Bonnes-Nouvelles : 5 livres 10 sous; — feu de joie, la veille de la Saint-Jean-Baptiste : 3 livres (1789). — Chelle, recettes : 2,766 livres; dépenses : 2,754 livres; — gages du régent : 60 livres (une note de la Cour des aides de Montauban dit que cette dépense n'est pas d'usage, et qu'il y a lieu de surseoir jusqu'au « rapport de l'autorisation du commissaire départy ») (1781). — Clarens, recettes : 222 livres; dépenses : 226 livres (1774). — Corné, recettes : 789 livres; dépenses : 794 livres (1788). — Corneillan, recettes : 3,210 livres; dépenses : 3,223 livres (1774). — Cremen, recettes : 515 livres; dépenses : 509 livres (1774). — Cuélas, recettes : 2,285 livres; dépenses : 2,247 livres (1783).

C. 68. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1774-1789. — Comptes des recettes et dépenses des communautés suivantes : — Donzac, recettes : 5,136 livres; dépenses : 5,163 livres (1787). — Drudas, recettes : 2,316 livres; dépenses : 2,333 livres (1781). — Duran, recettes : 1,188 livres; dépenses : 1,191 livres (1776). — Engalin, recettes : 1,473 livres; dépenses : 1,468 livres (1789). — Espinas (Élection de Montauban), recettes ; 4,852 livres; dépenses; 4,763 livres (1787). — Estirac, recettes ; 1,999 livres; dépenses : 2,013 livres; — gages du maître d'école : 30 livres (1783). — Estramiac, recettes : 791 livres; dépenses : 651 livres (frais de refonte de la grande cloche de l'église paroissiale, par le sieur Rocher, maître fondeur à Auch) (1778); — recettes : 2,779 livres; dépenses : 2,776 livres; — réparations à la chapelle de N.-D. de Pitié dudit lieu : 15 livres (1788). — Faget-Abbatial, recettes : 5,471 livres; dépenses : 5,514 livres; — pour l'hommage annuel au duc de Rohan : 364 livres (1788). — Flamarens, recettes : 6,459 livres; dépenses : 6,479 livres; — procession à Mansonville, le jour de Saint-Roch : 5 livres; — feu de joie de la Saint-Jean : 3 livres (1788). — Fleurance, recettes : 28,901 livres; dépenses : 29,545 livres; — honoraires du régent latiniste : 225 livres; — honoraires du régent écrivain : 100 livres; — loyer de la chambre des écoles : 30 livres; — prédicateurs de l'Avent et du Carême : 40 livres; — honoraires des médecins : 300 livres (1784). — Frandat, recettes : 527 livres; dépenses : 521 livres (1784). — Frégouville, recettes : 5,135 livres; dépenses : 5,166 livres; — feu de joie la veille de la Saint-Jean : 1 livre; — pain bénit le jour de la fête de saint Jean-Baptiste : 1 livre 10 sous (1786).

C. 69. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1774-1789. — Comptes des recettes et dépenses des communautés suivantes : — Garbic, recettes : 939 livres; dépenses : 943 livres (1788). — Garravet, recettes : 4,723 livres; dépenses : 4,778 livres (1789). — Gaudonville, recettes : 4,265 livres; dépenses; 4,238 livres (1788). — Gaudoux, recettes : 1,380 livres; dépenses : 1,381 livres; — offrande à la chapelle de Gaillan, lors de la procession : 4 livres (1783). — Gaujac, ordonnance de l'Intendant relative à une créance de Me Loubon, notaire et secrétaire de la communauté dudit lieu (1786). — Gavarret, recettes : 2,251 livres; dépenses : 2,254 livres; — payé au prieur de Gaillan : 4 livres (1789). — Gimbrède, recettes : 9,755 livres; dépenses : 9,726 livres; — gages du garde-bois : 24 livres (1787). — Giscaro, recettes : 1,238 livres; dépenses : 1,251 livres (1785). — Gouts, recettes : 1,119 livres; dépenses : 1,110 livres (1774). — Hagedet, recettes : 536 livres; dépenses : 526 livres; — droit d'amparance de la tour de Castelnau payé au domaine : 3 livres (1774). — Héchac, recettes : 529 livres; dépenses : 483 livres (1786). — Hères,

recettes : 1,302 livres; dépenses : 1,296 livres; — gages du régent : 53 livres 8 sous (1775). — Isle-Bouzon, recettes : 10,608 livres; dépenses : 10,562 livres; — offrande à l'église de Plieux lors de la procession à cette église : 3 livres 15 sous; — feu de joie de la Saint-Jean : 1 livre 10 sous (1788). — Isle-Jourdain, recettes : 43,324 livres; dépenses : 43,320 livres; — honoraires de M. Duran, médecin : 500 livres; — appointements du sieur Cuq, maître d'école de la ville : 400 livres; — processions à N.-D. de Gavansolle et à Saint-Antoine : 24 livres; — payé au sieur Lapeyrie, maître vitrier à Toulouse, pour l'entretien des lanternes qui éclairent la ville : 60 livres (1782). — Isle-Surimonde, recettes : 910 livres; dépenses : 894 livres (1775). — Jegun, recettes : 10,955 livres; dépenses : 9,848 livres; — honoraires du prédicateur : 12 livres; — honoraires du médecin : 106 livres (1774). — Ju, recettes : 1,025 livres; dépenses ; 1,017 livres (1776).

C. 70. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 183 pièces, papier.

1775-1789. — Comptes des recettes et dépenses des communautés suivantes : — Labarthe-Isnard, recettes : 2,218 livres; dépenses : 2,174 livres; — brandon de la Saint-Jean : 6 livres (1784). — Labatut, recettes : 1,644 livres; dépenses : 1,616 livres (1775). — Labastide-Savès, recettes : 2,027 livres; dépenses : 1,983 livres (1784). — Laboubée, recettes : 703 livres; dépenses : 711 livres (1785). — Labrihe, recettes : 1,783 livres; dépenses : 1,782 livres (1788). — Ladevèze, recettes : 7,312 livres; dépenses : 7,264 livres; — honoraires de M. Labat, médecin de la communauté : 200 livres (1776). — Lagarde, recettes : 2,566 livres; dépenses : 2,568 livres; — feu de joie de la Saint-Jean : 2 livres (1780). — Lagardère-Bétous, recettes : 79 livres; dépenses : 80 livres (1775). — Lagoule-Gontaut, recettes : 487 livres; dépenses : 486 livres (1785). — Lagrasse, recettes : 133 livres; dépenses : 133 livres (1775). — Lagraulas, recettes : 1,928 livres; dépenses : 1,900 livres; — droit de majenque au juge de Vic-Fezensac : 9 sous (1775). — Lagrue, recettes : 560 livres; dépenses : 579 livres (1788). — Lahas, recettes : 2,384 livres; dépenses : 2,374 livres (1788). — Lahitte, recettes : 360 livres; dépenses : 309 livres (1775). — Lahitte-Toupière, recettes : 1,185 livres; dépenses : 902 livres; — vente de châtaignes, foins et feuillages communaux : 384 livres (1783). — Lalanne, recettes : 933 livres; dépenses : 934 livres; — processions à Gaillan : 6 livres (1775). — Lalouret, avis de M. de Montalègre, subdélégué à Saint-Gaudens, relatif à un reliquat de comptes (1786). — Lamaguère, recettes : 1,270 livres; dépenses : 1,275 livres (1789). — Lamothe-des-Champs, recettes : 503 livres; dépenses : 494 livres (1789). — Lamothe-Endo, recettes : 633 livres; dépenses; 613 livres (1776). — Lamothe-Lauze, recettes : 1,619 livres; dépenses : 1,631 livres (1788). — Lamothe-Pouy, recettes : 991 livres; dépenses : 991 livres (1788). — Lanaspède, recettes : 1,987 livres; dépenses : 1,970 livres (1783). — Lapujolle, recettes : 746 livres; dépenses : 713 livres (1775). — Larroque-Engalin, recettes : 1,016 livres; dépenses : 1,006 livres; — feu de joie de la Saint-Jean : 1 livre (1778). — Larrouquau, recettes : 1,616 livres; dépenses : 1,597 livres (1789). — Lartigole, recettes : 340 livres; dépenses : 352 livres (1789). — Lartigue, recettes : 2,716 livres; dépenses : 2,728 livres (1784). — Las, recettes : 188 livres; dépenses : 190 livres (1784). — Lascazères, recettes : 1,229 livres; dépenses : 1,230 livres; — droit d'amparance de la tour de Castelnau : 1 livre 8 sous (1780). — Lasmartres, recettes : 1,582 livres; dépenses : 1,580 livres (1789). — Lauret, recettes : 1,702 livres; dépenses : 1,707 livres (1789). — Lavit, recettes : 11,333 livres; dépenses : 11,253 livres; — honoraires payés au sieur Merlez, régent : 200 livres; — payé au sieur Castanet, chapelain des Pénitents-Bleus : 15 livres; — payé au sieur Noby, chapelain de Saint-François-d'Assise : 40 livres (1788). — Layrac, correspondance relative aux dépenses communales (1786). — Lectoure, recettes : 44,351 livres; dépenses : 46,412 livres; — vœu de la Magdelaine : 5 livres; — payé au sieur Pié, doctrinaire, préfet du collège, pour le montant des livres de prix que la communauté donne aux écoliers, et pour les frais de la distribution : 103 livres; — honoraires des sieurs Lafeugère, Bousquet et autre Bousquet, régents : 110 livres; — pension des Doctrinaires : 3,050 livres; — transfert des ossements des anciens cimetières à celui de Peyrograne : 40 livres 10 sous; — vœu de Tudet : 9 livres; — payé à MM. Druillet et Darribeau, pour le montant d'une lettre de change qu'ils ont fait compter à Paris à M. Noyon, imprimeur, à raison de l'abonnement des édits et déclarations : 102 livres (1786); — impôt du pavé, recettes : 4,673 livres; dépenses : 4,456 livres (1786). — Ligardes, recettes : 5,179 livres; dépenses : 5,181 livres (1775). — Lompouy, recettes : 1,124 livres; dépenses : 1,057 livres (1788). — Louscastaigné, recettes : 434 livres; dépenses : 416 livres (1775). — Lougrillon, recettes : 328 livres; dépenses : 322 livres (1776). — Loures, ordonnance de l'Intendant relative à la reddition des comptes (1786). — Louverville, recettes : 563 livres; dépenses : 561 livres (1785). — Lucvielle, recettes : 662 livres; dépenses : 664 livres (1784). — Lussan, recettes : 1,180 livres; dépenses : 1;194 livres; — « payé au chirurgien-major chargé de la visite des infirmes pour le tirage du sort » : 6 livres (1775). — Lustard, recettes : 1,180 livres; dépenses : 1,184 livres (1781).

C. 71. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1774-1789. — Comptes des recettes et dépenses des communautés suivantes: — Madiran, recettes: 3,679 livres; dépenses: 3,557 livres; — « payé 19 livres à M. Claverie, curé dudit lieu, savoir: 4 livres pour son honoraire de 12 processions qu'il a faites pendant 12 jours consécutifs après celui de Saint-Marc, suivant l'usage, et 15 livres pour l'achat des cierges du vœu de Saint-Grat, que la communauté remplit chaque année »; — gages du sieur Gaspalon, maître d'école: 150 livres (1774). — Maignan, recettes: 1,135 livres; dépenses: 1,135 livres (1774). — Mansempuy, recettes: 2,874 livres; dépenses: 2,866 livres (1786). — Mansonville, recettes: 9,082 livres; dépenses: 8,962 livres (1788). — Maravat, recettes: 1,535 livres; dépenses: 1,546 livres (1788). — Margastau, recettes: 510 livres; dépenses: 515 livres (1775). — Marsac, recettes: 7,880 livres; dépenses: 7,805 livres; — feu de joie de la Saint-Jean: 3 livres; — procession à la chapelle de N.-D. de Saint-Salvy: 2 livres (1789). — Marsan, recettes: 1,622 livres; dépenses: 1,550 livres; — procession à N.-D. de Cahuzac: 10 livres; (1777). — Marsolan, recettes: 14,025 livres; dépenses: 14,037 livres (1785). — Maubourguet, 8,250 livres; dépenses: 8,277 livres; — gages du sieur Lartigue, maître d'école: 150 livres (1783). — Mauléon, recettes: 1,745 livres; dépenses: 1,740 livres (1776). — Maupas, recettes: 2,151 livres; dépenses: 2,159 livres (1774). — Mauroux, recettes: 9,377 livres; dépenses: 9,410 livres; — procession à N.-D. de Tudet: 4 livres; — payé « à Durios, doctrinaire de Tudet, pour l'offrande faite à ladite chapelle »: 8 livres (1788). — Mazères-Campeils, recettes: 1,580 livres; dépenses: 1,580 livres (1787). — Mérens, recettes: 277 livres; dépenses: 285 livres (1776). — Merville, ordonnance de l'Intendant relative à la reddition des comptes (1786). — Meymes, recettes: 756 livres; dépenses: 725 livres; — payé au juge de Vic pour le droit de majenque: 6 sous; — frais des honneurs funèbres de Louis XV: 47 livres (1774). — Miradoux, recettes: 21,482 livres; dépenses: 21,407 livres; — feu de la Saint-Jean: 3 livres (1787). — Miramont, recettes: 904 livres; dépenses: 915 livres; — procession à Gaillan: 4 livres (1775). — Monferran, recettes: 7,929 livres; dépenses: 7,893 livres; — service fait à la chapelle Saint-Roch: 4 livres; — feu de joie de la Saint-Jean: 1 livre 10 sous; — construction d'un pont avec les matériaux provenant de la démolition de la tour: 39 livres (1785). — Monfort, recettes: 10,998 livres; dépenses: 11,123 livres; — prédicateur du Carême: 18 livres; — gages du régent: 200 livres (1779). — Mongaillard, recettes: 3,706 livres; dépenses: 3,695 livres; — feu de la Saint-Jean: 2 livres; — — réparations au coffre des archives: 4 livres (1784). — Montaut, ordonnance de l'Intendant, relative à la dépense de l'entretien de l'horloge communale (1786). — Montestruc, recettes: 4,706 livres; dépenses: 4,569 livres; — procession à N.-D. de Larroumiouac (1779). — Mormès, recettes: 1,634 livres; dépenses: 1,603 livres (1774). — Mourlens, recettes: 1,054 livres; dépenses: 1,036 livres (1789). — Negueboue, recettes: 1,113 livres; dépenses: 1,122 livres; — procession de Larroumiouac: 2 livres 5 sous (1789). — Noulens, recettes: 713 livres; dépenses: 688 livres (1776).

C. 72. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1774-1789. — Comptes des recettes et dépenses des communautés suivantes: — Panjas, recettes: 6,378 livres; dépenses: 6,163 livres; — honoraires du maître d'école: 150 livres (avec cette note de la Cour des aides: « Surcis pour 133 livres 10 sous, déduits les xx^es^, jusqu'au rapport de l'autorisation, cette imposition n'estant pas d'usage ») (1775). — Paravis, recettes: 877 livres; dépenses: 892 livres (1783). — Pardeillan, recettes: 1,534 livres; dépenses: 1,524 livres (1777). — Pauilhac, recettes: 2,103 livres; dépenses: 2,061 livres; — procession de la Roumiac: 8 livres (1788). — Pelleport, recettes: 2,508 livres; dépenses: 2,514 livres (1781). — Pépieux, recettes: 844 livres; dépenses: 844 livres (1789). — Perchède, recettes: 1,826 livres; dépenses: 1,334 livres (1775). — Pergain, recettes: 6,452 livres; dépenses: 6,437 livres; — « pour les sierges portés à N.-D. d'Esclaux, ou pour les chandelles de suif pour les consuls la nuit de Noël »: 4 livres (1788). — Pessoulens, recettes: 2,088 livres; dépenses: 2,032 livres (1787). — Peyrecave, recettes: 2,378 livres; dépenses: 2,398 livres (1788). — Pis, recettes: 588 livres; dépenses: 585 livres; — payé à M. Ticier, curé, pour deux processions: 6 livres (1774). — Plavès, recettes: 664 livres; dépenses: 672 livres (1788). — Plieux, recettes: 8,882 livres; dépenses: 8,834 livres (1789). — Polastron, recettes: 4,834 livres; dépenses: 4,783 livres (1785). — Pordiac, recettes: 1,289 livres; dépenses: 1,258 livres (1787). — Poudenas, recettes: 2,049 livres; dépenses: 2,009 livres (1784). — Poumaret, recettes: 611 livres; dépenses: 626 livres (1783). — Poupas, recettes: 6,793 livres; dépenses: 6,848 livres (1788). — Pouy-Roquelaure, recettes: 4,531 livres; dépenses: 4,530 livres (1786). — Preignan, recettes: 838 livres; dépenses: 805 livres (1776). — Puissentut, recettes: 655 livres; dépenses: 652 livres (1788). — Puydarrieux, recettes: 6,090 livres; dépenses: 6,160 livres (1782). — Puygaillard, recettes: 952 livres; dépenses: 924 livres; — réjouissances lors de la naissance du Dauphin: 21 livres (1782). — Réjaumont, recettes: 4,092 livres; dépenses: 4,110 livres; — procession de Laroumiouac: 6 livres (1787). — Rignac, recettes:

2,033 livres; dépenses: 2,028 livres (1785). — Riguepeu, recettes: 4,971 livres; dépenses; 3,997 livres (1777). — Roquebrune, recettes: 3,838 livres; dépenses: 3,875 livres; — droit de majenque au juge de Vic: 1 livre 7 sous; — « payé au marguillier de l'église pour le pain bénit de la nuit de Noël »: 2 livres (1775). — Rouillac, recettes: 3,203 livres; dépenses: 3,273 livres (1789).

C. 73. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1775-1789. — Comptes des recettes et dépenses des communautés suivantes: — Saint-Antoine, recettes: 4,868 livres; dépenses: 4,908 livres (1786). — Saint-Avit, recettes: 3,878 livres; dépenses: 3,815 livres (1789). — Saint-Brès, recettes: 1,221 livres; dépenses: 1,208 livres; — « payé au greffier pour l'inventaire des papiers et titres de la communauté qui se sont trouvés dans le coffre des archives »: 4 livres 10 sous (1777). — Sainte-Christie (près Auch), recettes: 4,461 livres; dépenses: 4,480; — procession de Gaillan: 5 livres (1777). — Saint-Criq, recettes: 667 livres; dépenses; 667 livres (1775). — Saint-Élix-Gimois, recettes: 1,716 livres; dépenses: 1,701 livres (1789). — Saint-Frajou, recettes: 5,205 livres; dépenses: 5,199 livres; — brandon de la veille de la Saint-Jean: 3 livres (1784). — Sainte-Gemme, recettes: 1,419 livres; dépenses: 1,425 livres (1788). — Saint-Jean-d'Anglès, recettes: 1,118 livres; dépenses: 1,125 livres (1789). — Saint-Jean-du-Bouzet, recettes: 4,249 livres; dépenses: 4,271 livres; — procession à la chapelle de Saint-Roch à Mansonville: 4 livres; — feu de joie de la Saint-Jean: 3 livres (1788). — Saint-Jean-Poutge, recettes: 553 livres; dépenses: 537 livres (1776). — Saint-Lanne, recettes: 744 livres; dépenses: 879 livres; — « payé au reverent Père commandeur du couvent de Riscle pour le voué que la communauté a fait pour la conservation des bestiaux de labourage sous la protection de N.-D. de la Merci, pour messes »: 6 livres (1775). — Saint-Lary, recettes: 389 livres; dépenses: 398 livres (1784). — Saint-Léonard, recettes: 5,719 livres; dépenses: 5,726 livres; — feu de la Saint-Jean: 3 livres (1787). — Saint-Martin (près Nogaro), recettes: 1,088 livres; dépenses: 1,097 livres; — « prix de quatre barriques de chaux qu'il a falu achetter pour la désinfection des parcs et écuries de la communauté »: 38 livres 7 sous (1776). — Saint-Martin-de-Goyne, recettes: 2,507 livres; dépenses: 2,507 livres; — feu de la Saint-Jean: 2 livres 10 sous (1784). — Saint-Martin-de-las-Oumettes, recettes: 1,337 livres; dépenses: 1,338 livres; — procession à la chapelle de N.-D. de Tudet: 2 livres (1789). — Saint-Martin-Gimois, recettes: 3,533 livres; dépenses: 3,533 livres (1785). — Sainte-Mère, recettes: 5,069 livres; dépenses: 5,053 livres; — feu de la Saint-Jean: 2 livres (1788). — Saint-Orens, recettes: 1,371 livres; dépenses: 1,357 livres (1788). — Saint-Paul-de-Baïse, recettes: 2,576 livres; dépenses: .... (1788). — Saint-Pot, recettes: 280 livres; dépenses: 269 livres (1776). — Saint-Sauvy, recettes: 5,444 livres; dépenses: 5,491 livres (1782). — Saint-Soulan, recettes: 1,838 livres; dépenses: 1,828 livres (1788). — Saint-Yors, recettes: 669 livres; dépenses: 664 livres (1776). — Sansan, recettes: 1,757 livres; dépenses: 1,762 livres (1787). — Sarrant, recettes: 7,889 livres; dépenses: 7,823 livres; — gages du régent: 150 livres; — vœu à N.-D. de Pitié: 5 livres (1789). — La Sauvetat, recettes: 8,379 livres; dépenses: 8,299 livres; — procession à N.-D. de Laromivac: 4 livres (1787). — Sauveterre (Élection d'Armagnac), recettes: 1,479 livres; dépenses: 1,283 livres (1775). — Sauveterre (Élection de Comminges), recettes: 5,692 livres; dépenses: 5,611 livres (1778). — Scieurac, recettes: 455 livres; dépenses: 451 livres (1776). — Sempesserre, recettes: 12,790 livres; dépenses: 12,907 livres (1786). — Senaillac (Lot), recettes: 4,811 livres; dépenses: 4,835 livres (1787). — Serempuy, recettes: 1,220 livres; dépenses: 1,219 livres; — pain bénit de la nuit de Noël: 2 livres (1788). — Sirac, recettes: 737 livres; dépenses: 735 livres (1776). — Sombrun, recettes: 3,197 livres; dépenses: 3,284 livres; — droit d'amparance de la tour de la ville de Castelnau: 1 livre; — gages du maître d'école: 60 livres (1784). — Sorbets, recettes: 317 livres; dépenses: 310 livres (1775). — Soublecause, recettes: 249 livres; dépenses: 256 livres; — gages du régent: 30 livres (1882).

C. 74. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1774-1789. — Comptes des recettes et dépenses des communautés suivantes: — Tâchoires, recettes: 2,058 livres; dépenses: 2,088 livres (1788). — Taillac, recettes: 1,324 livres; dépenses: 1,317 livres (1788). — Taybosc, recettes: 2,028 livres; dépenses: 2,020 livres; — procession de Sainte-Agathe et de la Trinité: 3 livres 10 sous (1789). — Thoux, recettes: 803 livres; dépenses: 750 livres (1776). — Touget, recettes: 4,584 livres; dépenses: 4,614 livres; — droit de « casterage aux religieux conseigneurs »: 135 livres; — payé au sieur Prieur, chirurgien, lors du tirage au sort: 3 livres (1775). — Tournecoupe, recettes: 11,829 livres; dépenses: 11,700 livres; — service annuel pour le repos de l'âme du comte de Moncassin: 3 livres (1788). — Touron, recettes: 135 livres; dépenses: 136 livres (1777). — Tourrens, recettes: 433 livres; dépenses: 430 livres; — procession à Gaillan: 4 livres (1774). — Tudelle, recettes: 602 livres; dépenses: 605 livres (1776). — Urdens, recettes: 4,004 livres; dépenses: 3,951 livres; — pour le bassin de Saint-Saturnin: 19 livres (1785). — Valence, recettes: 4,459 livres; dépenses: 4,339 livres; — payé « pour les

dominicalles du Carême » : 30 livres; — gages du maître d'école : 150 livres (1776). — Verduzan, recettes : 865 livres; dépenses : 827 livres; — payé au seigneur du lieu pour une paire de chapons : 1 livre 10 sous (1774). — Vergoignan, recettes : 994 livres; dépenses : 999 livres (1776). — Vielcapet, recettes : 148 livres; dépenses : 145 livres (1774). — Viella, recettes : 5,074 livres; dépenses : 4,969 livres; — gages du régent : 150 livres, et 20 livres pour son logement (1775). — Vignaux, recettes : 772 livres; dépenses : 727 livres (1783). — Villefranque, recettes : 349 livres; dépenses : 341 livres (1785). — Violles, recettes : 431 livres; dépenses : 428 livres (1777). — Viozan, recettes : 1,636 livres; dépenses : 1,478 (1785). — Vizous, recettes : 318 livres; dépenses : 319 livres (1775).

C. 75. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1782-1786. — Impositions. — Personnel et bureaux de recettes. — Lettre de M. d'Ormesson annonçant à l'intendant d'Auch qu'il vient d'être chargé du département des impositions et des recettes générales (8 juin 1782). — Suspension pendant six mois du traitement du sieur Sochon des Champs, contrôleur des vingtièmes (octobre 1782). — Nomination du sieur Romegous en qualité de contrôleur des vingtièmes dans la Généralité d'Auch, en remplacement du sieur de La Croix (octobre 1785). — Lettre de M. Joly de Fleury, relative à une réforme projetée touchant la circonscription des Élections de Rivière-Verdun et de Comminges (23 mai 1782). — Demande de création d'un office de receveur particulier des impositions de la ville de Beaumont-de-Lomagne, « qui forme un objet de 40,000 livres » (août 1782); — avis défavorable de l'intendant. — Lettre de M. Joly de Fleury, relative à une requête des communautés de Marciac, Sainte-Dode, Miélan et Bars, demandant l'établissement d'un bureau de recette à Miélan ou à Marciac, attendu l'éloignement des villes de Grenade et de Monrejeau, où résident les receveurs (18 mai 1785). — Lettre de M. de Colonia, relative à une demande des fermiers généraux, tendant à établir un bureau dans le Nébouzan, pour la conservation des droits sur le sel dans ce petit pays (9 mars 1786).

C. 76. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1741. — Impositions. — « État général de la consistance de l'Élection d'Armagnac, en l'année 1741 », précédé d'un « Mémoire remis à Monseigneur de Serilly, intendant de la Généralité d'Auch, par Mrs Labaune-Bascous et Vidaillan, receveur des tailles de l'Élection d'Armagnac. » Ce Mémoire traite de la nature et des productions des terres, et contient des observations sur le commerce, avec l'énumération des débouchés pour les grains, les vins et eaux-de-vie. — L'état est divisé en huit colonnes, où sont consignés les renseignements suivants : 1° noms des communautés de l'Élection (au nombre de 322); noms des seigneurs, montant de la taille payée par lesdits seigneurs; nombre des feux et belugues taillables dont chaque communauté est composée; nombre d'habitants; — 2° allivrement du terrain suivant les cadastres; don du Roi sur la taille de 1741; — 3° octrois et revenus patrimoniaux; — 4° frais locaux et municipaux; — 5° nature et contenance des terrains; objet principal de la récolte; — 6° industrie et commerce des habitants; tuileries, fours à chaux, platrières, étalons; — 7° quantité des denrées; nombre de feux allumants; noms des possesseurs de biens nobles; — 8° foires et marchés; noms des rivières et ruisseaux sur lesquels sont situées les communautés.

C. 77. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1781-1788. — Impositions. — Affaires générales. — Lettre de M. Joly de Fleury, relative aux diverses dépenses qui doivent être acquittées sur le produit des impositions comprises dans le brevet général, et au casernement de la brigade de maréchaussée de Nogaro (30 juin 1781). — Déclaration du Roi, concernant les états des finances et la comptabilité des recettes générales, à compter de l'exercice 1781 (27 décembre 1782, imprimé). — Extrait du brevet général des impositions dont la levée devra être faite dans la Généralité d'Auch en 1783; total : 3,446,248 livres 3 sous 4 deniers. — Lettres patentes du Roi, concernant les formes de la répartition et levée des tailles dans la province de Gascogne (21 novembre 1788, imprimé).

C. 78. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1723-1790. — Impositions. — Tailles. — « État des sommes qui doivent être imposées dans la communauté d'Auch pour l'année 1779 »; total : 30,083 livres. — Rôles des tailles des communautés suivantes : Caumont (1723); Cuélas (1788); Espaignet (1723); Gellemale (1723); Lagrue (1790); Lahas (1788); Lahitte-Toupière (1785, 1786 et 1787); Lannepax (1723); Lussan (1723); Maignan (1723); Marrast (1773); Marsan (1723); Miélan (1790); Meymes (1773); Montestruc (1779); Puycasquier (1786); Pourret (1723); Saint-Paul-de-Baïse (1788); Thermes (1723); Viozan (1787). — Correspondance des ministres Necker, Joly de Fleury et d'Ormesson, relative à une plainte du sieur Bidau, de Frechet en la vallée de Louron, contre les consuls de Bordères, au sujet de la répartition

des tailles (1780-1782). — Refus du sieur Bayord, bourgeois de Lavit, d'acquitter l'impôt (1784). — Ordonnance de l'intendant concernant la levée des tailles dans les communautés de Hères et de Saint-Arailles-et-Montaignan (1786-1787). — Correspondance relative à un procès en matière de taille, entre la communauté de Maubourguet et le marquis de Lafitole, président à mortier au parlement de Navarre, touchant les domaines de Lamothe et d'Espaignet, appartenant à ce dernier (1786).

C. 79. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1781-1790. — Impositions. — Capitation. — Bordereau portant fixation de la portion de la capitation qui doit rentrer au Trésor royal, et des fonds libres de 1781, dans la Généralité d'Auch; montant de la capitation et accessoires : 912,238 livres. — « État contenant le nombre et le montant des cotes de capitation des communautés des cinq Élections de la Généralité d'Auch depuis 40 sous et au-dessous, et depuis 40 sous jusques et compté 3 livres » (1785); — états semblables au précédent, adressés par les subdélégués d'Auvillar, l'Isle-Jourdain, Maubourguet et Trie; — lettres ministérielles relatives à cet objet (1785-1786). — « Montant des rôles de la capitation roturière, noble, privilégiée et des officiers, dans la Généralité d'Auch, en 1788 : 837,285 livres. » — Rôles de la capitation des communautés de Lagrue, Miélan et Saint-Puy (1789-1790).

C. 70. (Liasse.) — 3 pièces, papier; cahier in-folio de 35 feuillets, papier.

1784-1789. — Impositions. — État des fonds libres de la capitation (sans date); total : 73,205 livres; — dépenses y assignées : frais de bureau de l'Intendance : 21,110 livres; — logement du médecin, du chirurgien-major et de l'apothicaire-major de Bagnères-de-Luchon : 800, 500 et 300 livres; — logement de l'inspecteur des boues de Barbotan : 200 livres; — service de la louveterie : 1,570 livres; — estafette de Montauban à Auch : 884 livres; — établissement des haras : 25,000 livres; — gratifications accordées aux subdélégués : 6,250 livres; — entretien des pépinières : 1,866 livres, etc. — Dépenses variables en 1784. — « Registre concernant l'emploi des fonds variables de la taille et des fonds libres de la capitation, en 1788 et 1789 : » — montant des fonds variables pour 1788 : 75,950 livres; — montant des fonds libres pour 1788 : 43,649 livres; — noms des particuliers en faveur desquels les mandats ont été tirés : MM. Fajon, secrétaire provincial; le comte d'Esparbès, commandant de la Haute-Guienne; le marquis de Faudoas, commandant du Bas-Armagnac; le comte de Polastron, commandant de Comminges et Rivière-Verdun; le comte de Lanoue, commandant le bataillon réformé; M. de Regnaud, « pour le logement de M. le comte de Jumilhac, pendant le tems de son inspection du régiment de Languedoc, en quartier à Auch »; Madame d'Étigny, pour le loyer de son écurie; M. de Gagnères, commandant du régiment du Royal-Navarre; M. de Gramont; M. l'abbé Dupuy, « pour faire vivre les pauvres : 4,000 livres »; M. Béguier, ingénieur en chef, pour son logement : 1,660 livres; M. de Monlaur, pour les frais du bureau de l'agriculture : 500 livres; secours accordés à divers.

C. 81. (Liasse.) — 13 pièces, papier; cahier in-4° de 50 feuillets, papier.

1749-1784. — Impositions. — Vingtièmes. — Recueil d'édits et déclarations du Roi et d'arrêts du Conseil d'État relatifs à l'impôt du vingtième, de 1749 à 1782. — « Mémoire en réponse aux demandes contenues dans la lettre de M. Necker, du 13 septembre 1777, au directeur des vingtièmes » (26 septembre 1777). — « Copie de la lettre écrite par M. l'intendant à M. Chamont, le 1er janvier 1778 ». — « Copie de la lettre écrite par M. le Directeur général à M. Meulan d'Ablois, le 18 août 1780 ». — « Copie de la lettre écrite par M. d'Ailly à M. Trubert, le 12 octobre 1780 ». — « Copie d'une lettre de M. d'Agay, intendant d'Amiens, à M. Chamont, directeur des vingtièmes, du 12 juin 1784 »; suivie de la copie d'un arrêt du Conseil d'État, du 17 février 1784, portant que les loyers des boutiques, échoppes, ponts et fossés de la Bastille continueront d'être imposés au rôle des vingtièmes des biens-fonds de la ville de Paris, contrairement aux prétentions du sieur de Launey, gouverneur, et des officiers de l'état-major de la Bastille.

C. 82. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1781. — Impositions. — Vingtièmes. — « Tableau alphabétique des communautés qui composent les cinq Élections de la Généralité d'Auch (au nombre de 1208), contenant l'année de leur vérification, les noms des contrôleurs du département duquel elles dépendent, et le nombre des articles que chacune renferme pour l'année 1780 » : — montant des vingtièmes pour les biens-fonds : 1,006,296 livres; — pour l'industrie : 8,969 livres; — pour les offices et droits municipaux : 21,329 livres; — total général : 1,036,596 livres. — Récapitulation pour 1781; total : 1,048,424 livres.

C. 83. (Liasse). — 16 pièces, papier.

1781-1790. — Impositions. — Vingtièmes. — Arrêt

du Conseil d'État portant que les deux vingtièmes et les 4 sous pour livre du premier de la ville de Lectoure demeureront fixés par forme d'abonnement et par an, à commencer du 1er janvier 1781 jusqu'au dernier décembre 1790, à la somme de 9,288 livres 17 sous 9 deniers (21 janvier 1781); — autre arrêt du Conseil d'État, fixant à 2,700 livres par an l'abonnement du troisième vingtième de la ville de Lectoure (21 juillet 1783); — correspondance relative à cette affaire. — Lettre de M. de Vergennes contenant des instructions pour la confection des rôles des vingtièmes pour 1786. — État du montant des rôles des vingtièmes de la Généralité d'Auch, en 1787 : 1,028,043 livres. — Ordonnance de l'intendant Fournier de Lachapelle, concernant les vingtièmes des revenus des villes et communautés et ceux des gages, droits et honoraires des personnes attachées à l'administration desdites villes et communautés (25 février 1787, imprimé). — Rôles des vingtièmes des municipalités de Lagrue et Miélan (1790).

C. 84. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1782-1790. — Impositions. — Droits réservés. — Demande de réduction sur le montant de l'abonnement des droits réservés, faite par les habitants de Grenade-sur-Garonne (1782). — Ordonnance de l'intendant Gravier de Vergennes, relative au nouvel abonnement des droits réservés (9 juin 1783, imprimé). — Lettres de M. Delessart, relatives : 1° à une demande de la ville d'Auch tendant à l'établissement d'un droit d'octroi de 6 livres par barrique de vin étranger qui entrera dans ladite ville ; — 2° à une demande de la ville de Marciac tendant à porter de 2 livres à 10 livres par barrique le droit d'octroi sur le vin étranger ; — 3° à la levée des droits réservés à Bagnères-de-Luchon (1786). — Rôles de l'abonnement des droits réservés dans la communauté du Saint-Puy, en 1789 et 1790.

C. 85. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1725. — Impositions. — Cinquantième. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les commandements, exploits, saisie et autres actes concernant la levée du cinquantième denier, en exécution de la déclaration du 5 juin 1725, seront faits sur papier non timbré, et déchargés du contrôle (28 juillet 1728; imprimé à Pau, chez Isaac Desbarats). — Ordonnance de l'intendant de Lesseville, relative à l'adjudication du cinquantième des vin, cidre, bois et lièges de la communauté d'Ansan, par devant M. Daignan, subdélégué à Auch (1724; imprimé).

C. 86. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1782-1784. — Impositions. — Secours. — Correspondance ministérielle relative à des demandes de secours ou des remises d'impositions, à la suite de pertes causées par la grêle, la gelée, les inondations, les incendies, etc., adressées par MM. de Bezolles (demande d'une place à Saint-Cyr pour une de ses filles; «... famille aussi intéressante par sa situation et le grand nombre d'enfants dont elle est composée, que considérable par l'ancienneté de sa noblesse et de ses services militaires... »; — Gehé, de Sainte-Christie (perte de bestiaux et de récoltes); — de La Tour, gentilhomme demeurant à Auch (grand âge, infirmités et nombreuse famille); — Mme veuve de Sere, d'Auch (nombreuse famille); — Sauvan, ancien officier de dragons; — Bruilx et Dupron, propriétaires du moulin de Répassac (dommages causés à ce moulin par les orages de juillet et août 1783); — Mme d'Orcival, veuve d'un ancien capitaine d'infanterie (mauvaises récoltes); — Druillet, avocat au Parlement de Toulouse (perte de bestiaux); — le baron de Mont (perte de bestiaux); — Pague, procureur du Roi au sénéchal d'Auch (dégâts causés à sa maison de campagne par un ouragan); — La Broutière, de Seissan (ruiné par la chute de la manufacture de soie que M. d'Étigny avait établie); — Mme Bodribos de Réjaumont (nombreuse famille); — Mme de Sere (gratification de 150 livres pour se rendre à Rochefort « se réunir à un de ses enfans qui venoit d'avoir un emploi dans cette place, après avoir perdu une jambe au combat de la Grenade »); — de Bastard, lieutenant-colonel d'infanterie; — la marquise de Marmiesse; — Garrez, ancien officier du régiment de Languedoc, actuellement officier invalide (nombreuse famille); — le baron de Medrano-Durfort (grêle); — Duplan, juge de la châtellenie de Samatan (onze enfants); — de Faudoas, capitaine réformé du régiment provincial d'Auch, demeurant à Saint-Andreau (maison endommagée par un ouragan); — Cornelier, maître d'école à Beaumont (dégradations faites à son fonds par une fouille de gravier); — Bauduer, capitaine d'invalides à Auch (voyage à Barèges); — Passama, seigneur de Busquière et de Montadet (perte de récoltes par le débordement de la Save); — le marquis de Galard de Terraube (incendie d'une de ses métairies); — de Boria, ancien lieutenant d'infanterie au régiment de la Couronne, demeurant à Saint-Caprais (perte de récoltes et nombreuse famille); — d'Aragon de Montabonne, lieutenant-colonel du bataillon de garnison de Vivarais, demeurant à Pamiers (inondation dans la vallée d'Ustou); — de Gestas, capitaine de cavalerie; — Contant, seigneur engagiste de Coueilles (nombreuse famille et perte de récoltes); — Mme d'Arnis de Bonnefont (dégradations faites à sa maison « qui fut choi-

sie, en 1775, pour préparer des salaisons auxquelles on emploioit les bœufs qu'on avoit éloignés de la contagion qui régnoit alors dans la Généralité »); — Mme d'Arbins de Peyran, du Houga (nombreuse famille); — d'Elber d'Argentière, de Saint-Lys (inondations); — le chevalier de Noel (ravages causés par la grêle dans son domaine de Garens, paroisse de Saint-Amand); — Cugno de Belloc, capitaine de la 1re classe des invalides, demeurant à Gimont (nombreuse famille); — de Larroque (perte de bestiaux); — de Labarthe, d'Auch; — Tarrieux de Taillan, d'Auch (nombreuse famille); — de Mondenard (perte de récoltes); — Boas, ancien officier d'infanterie, demeurant à Gimont (perte de bestiaux); — Belin, d'Auch (grand âge et infirmités); — de Broqueville, lieutenant d'infanterie au bataillon de Bourbon, demeurant à Monfort (perte de récoltes); — le comte de Lanoüe, habitant de Pontejac, près Gimont (perte de récoltes); — de Bastard, habitant de Fleurance (perte de bétail et nombreuse famille); — Goudin, seigneur de Peyrusse-Massas (nombreuse famille et perte de récoltes); — de Lartigue, garde du corps (inondations); etc.

C. 87. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1785. — Impositions. — Secours. — Correspondance ministérielle relative à des demandes de secours ou de remises d'impositions faites par MM. d'Encausse (perte de récoltes); — la marquise Du Bouzet (sept enfants); — Jean Bergès, architecte à Saint-Lizier (nombreuse famille); — la veuve du sieur Paris, ancien conseiller au Sénéchal d'Auch (nombreuse famille); — le duc de Narbonne (incendie du château d'Aubiac); — de L'Estrade (nombreuse famille); — Tauzia de Lespin (nombreuse famille); — La Barthe de Lassegan, habitant de Tournan (perte de récoltes et nombreuse famille); — Malbois de La Peyrade, habitant de l'Isle-en-Dodon (dégâts causés par un ouragan); — de Grenier, habitant d'Arbas (incendie); — Delherm de Larcenne, garde du corps du Roi (pertes diverses); — Goudin, ancien juge de la Sauvetat (grand âge); — Mme veuve de Sède, de Marrox; — Vernhes-Miradoux, rapporteur du point d'honneur à Beaumont-de-Lomagne; — de Saint-Pastou, habitant de Mondébat (perte de récoltes et de bestiaux); — de Castagnet, de Callian (nombreuse famille); — de Vaysse, conseiller de grand'chambre au Parlement de Toulouse (grêle); — Lavigne, de Gimont (inondations); — de Lartigue, ancien capitaine au régiment de Vexin (inondations); — de Saint-Orens, seigneur de Frontignan de Lisle en Comminges (douze enfants, « dont un a perdu la vue au service du Roy »); — Candelon, de Poupas (perte de récoltes); — de Lavau de Roges, habitant de Cazaux, juridiction de Laplume (perte de récoltes); — Cantaloup, procureur du Roi à Saint-Clar (pertes de récoltes); etc.

C. 88. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1786. — Impositions. — Secours. — Correspondance ministérielle relative à des demandes de secours ou de remises d'impositions faites par MM. le comte de Malvin-Montazet (perte de bestiaux et de récoltes); — Mme d'Esparbès, d'Auch; — Tarrissan, marchand mercier-quincaillier, à Fleurance (vol de toutes ses marchandises et de trois chevaux); — Du Coussol (nombreuse famille); — Sucre de Lassalle, habitant de Fougaron (chute de sa maison); — Grenier de La Jonquière, de Fougaron; — le vicomte d'Albignac de Montal (demande d'un secours pour Bertrand Castex, centenaire); — de Pibrail, seigneur de Saint-Christau (nombreuse famille); — de Lablennerie, président trésorier de France au Bureau des finances d'Auch (perte de récoltes et de bestiaux); — la baronne d'Auxion (pertes diverses); — de Barthélemy, garde du corps du Roi (grêle); — Mme de Prat d'Aulon, demeurant à Aurignac (incendie); — le baron de Batz, lieutenant du tribunal des maréchaux de France (perte de récoltes); — de Salavert (perte de bestiaux); — le baron de Lamothe (incendie et perte de bestiaux); — le comte de La Tour-Landorte (perte de bestiaux); — le chevalier de Bideren (perte de bestiaux); — Dulin-Dutaret, garde du corps du Roi (perte de bestiaux); — Lasplaignes du Couloumé, habitant du Pin (perte de récoltes); — de Reste d'Orbessan, ancien capitaine d'infanterie (perte de récoltes); — de La Tour, ancien officier du régiment de la Couronne, demeurant à Auch (pertes diverses); — de Maignaut, ancien lieutenant d'infanterie, habitant de Monlezun (perte de récoltes); — de Medrano, seigneur de Verlus (grêle); — de Lamothe, subdélégué de l'intendant, à Maubourguet (grêle); — le baron de Sariac, commandant pour le Roi, à Bagnères (grêle); — Labarthe-Brandela, de Simorre (perte de récoltes et de bestiaux); — Daylies, lieutenant de la justice royale de Gimont (treize enfants); etc.

C. 89. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1786-1787. — Impositions. — Secours. — Correspondance ministérielle relative à des demandes de secours ou de remises d'impositions faites par MM. de Medrano, seigneur de Monpardiac (grêle); — de Pouy de Saint-Herbary (perte de récoltes); — le chevalier de Sérignac, seigneur de Saint-Jean-Poutge (pertes diverses); — le baron de Montagut-Barrau (grêle); — la dame veuve du sieur Le Gardeur de Moncla (grêle); — de Magnault, ancien lieutenant-colonel au régiment de Bourbonnais (perte de récoltes); — la comtesse de Beaumont (dégâts considérables causés par la grêle et les orages dans sa terre

de la Hillière); — Mme de Labarthe de Thermes, demeurant à Auch (grêle); — le comte de Viella (grêle); — le comte de Noé (grêle); — le baron de Gaujac, habitant de Lombez (grêle); — les héritiers de M. de Montesquieu, seigneur de Montesquieu et de Saint-Laurent (grêle); — le marquis de Caumeils, capitaine en second au régiment de Royal-Champagne cavalerie (perte de récoltes); — de Castéras-Seignan, seigneur de Gajan et de Mourède (perte de récoltes); — Mme Du Solom Du Colomé, demeurant au Saint-Puy (nombreuse famille); — Mme de Laforcade (dégâts causés par le débordement d'un torrent); — de Burosse, habitant de Nogaro (perte de récoltes); — de Bezolles, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, demeurant à Valence (incendie de sa métairie de Caillau); — de Frans, coseigneur de Saint-Clar (vignes gelées); — de Saint-Mezard, seigneur de Sémézies (grêle); — le baron d'Aydie, habitant d'Eauze (perte de récoltes); — Descoubès de Monlaur, habitant de Montesquiou-d'Anglès (grêle, nombreuse famille); — le baron de Clermont d'Auriac (grêle); — Mme de Marque, née de Sère; — Dumont Du Savès (nombreuse famille); — de Coutray Du Pradel, capitaine de cavalerie (perte de récoltes); etc.

C. 90. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1782-1788. — Impositions. — Ordonnances de décharges et de modérations sur la capitation, pour pertes diverses. — 1° Capitation noble : — requêtes présentées par MM. Dominique de Redon de Laval, officier au bataillon de garnison de Béarn; — Darach de Beauregard, capitaine d'infanterie, habitant de Caudecoste; — messire Jean de Caussin de Mauvoisin, chevau-léger de la garde du Roi, habitant au château de Bosq, juridiction de Mansonville; — Joseph-Marie de Goudin, écuyer, habitant de Launac (perte de récoltes et de bestiaux); — dame Jeanne-Thérèse-Antoinette Longueyrou, veuve de messire Joseph de Las, seigneur de Brimont, demeurant à Agen; — Guillaume Barciet de La Busquette, mousquetaire licencié et pensionnaire du Roi, habitant au château de La Busquette, juridiction de Sainte-Mère (nombreuse famille); — Antoine Lanauze, ancien garde du Roi, à présent officier invalide, demeurant à Miradoux, « ayant quitté le service à cause des blessures qu'il receut à la bataille de Fontenoy »; — de Baudean de Sansot, chevalier de Saint-Louis; — de Laqueille d'Aurusse; — Lagarde de La Flambelle, demeurant à Lamagistère en Agenais, anciennement à Donzac; — de Latardanne, chevalier de Saint-Louis. — 2° Capitation privilégiée : — requêtes présentées par MM. Jean-Baptiste Carrieu, habitant d'Agen; — Jean Lacoste de Lagarière, demeurant à Auvillar. — 3° Capitation des officiers de justice : — requêtes présentées par MM. Jean-Jacques Goulard de Saint-Michel, lieutenant principal au Sénéchal de Lectoure; — Odet de Boubée de Lacouture, lieutenant particulier honoraire au Sénéchal de Lectoure; — Goulard, lieutenant particulier au Sénéchal de Lectoure; — Bernard Junqua, conseiller au Sénéchal de Lectoure; — Joseph Corrent, conseiller au Sénéchal de Lectoure; — Joseph Mallac, procureur du Roi au Sénéchal de Lectoure; — Odet de Boubée, avocat du Roi au Sénéchal de Lectoure; — de Broqua, avocat du Roi au Sénéchal de Lectoure; — Goudin, greffier en chef du Sénéchal de Lectoure; — Barthélemy Dubarry Du Colomé, président en l'Élection de Lomagne; — Jean Moysset, lieutenant principal en l'Élection de Lomagne; — François Laborde, conseiller en l'Élection de Lomagne; — Louis Duprat, procureur du Roi en l'Élection de Lomagne; — Dannez, greffier en chef de l'Élection de Lomagne: — noble Antoine Darquier, receveur de l'Élection de Lomagne; — de Pis, juge capitaine-gruyer de la gruerie de Fleurance; — Jean-Georges Lagrange, procureur du Roi en la gruerie de Fleurance; — Mazères, greffier de la gruerie de Fleurance; — dame Raymonde Albert, veuve de Me Joseph-Étienne de Soulery, lieutenant en la Sénéchaussée et Maîtrise de l'Isle-Jourdain; — Bernis, procureur du Roi du comté de Pardiac; — Boussac, juge de Layrac.

C. 91. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1782-1788. — Impositions. — Ordonnances de décharges et de modérations sur la capitation roturière pour pertes diverses, en faveur des communautés de Betbèze, Castet-Arrouy, Cazeaux, Frandat, Lagrue, Miradoux, Paravis, Pelleport, Puissentut et Saint-Léonard, à la charge d'employer la somme remise à la subsistance des pauvres (1782). — Requêtes présentées par les sieurs Beauquesne de Marmont, écuyer, subdélégué de l'intendant à Auvillar; — Larroche, de Saint-Clar; — Jean Brunet, maître de poste de Larrazet; — Lauze, avocat et ancien maire de Fleurance; — Jean Maignaut, bourgeois de Saint-Clar; — Jean-Michel Deforcade, avocat en Parlement, habitant de Layrac. « ... Le suppliant a neuf enfans, cinq garçons et quatre filles. L'aîné, qui n'a pas dix-huit ans, s'est voué au service de la marine. Déjà plusieurs fois il a vu l'ennemi; l'a combattu sur *le Pégase*, le mois d'août dernier (époque malheureuse pour la France), et il est maintenant sur *le Guerrier*, vaisseau de l'avant-garde de la flotte combinée... » (octobre 1782); — Joseph Vidalot, maître en chirurgie à Marsac; — Antoine Deguiraud, maître en chirurgie, à Auvillar; — Nicolini, maître à danser de la maison d'éducation de Levignac; — Theaux, secrétaire de la subdélégatien d'Auvillar; — Dominique et Jean-Baptiste Cénac, habitants de Saint-Élix (1788); etc.

C. 92. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1764-1787. — Impositions — Décharges et modérations sur les vingtièmes. — Ordonnance de M. d'Étigny, concernant les remises ou modérations pour grêle et pertes de toutes natures (15 juin 1764, imprimé). — Ordonnance de M. de Vergennes, relative aux formalités à observer pour obtenir des indemnités, décharges ou modérations sur les vingtièmes, par suite de pertes causées par les gelées, grêle et autres accidents, avec un modèle de l'état servant à constater les pertes éprouvées par les communautés (1er juillet 1783, imprimé). — Relevé des décharges accordées sur les vingtièmes dans les cinq Élections de la Généralité d'Auch, en 1787; total: 35,799 livres. — États nominatifs des décharges et modérations accordées sur les vingtièmes, dans les cinq Élections de la Généralité, en 1787, avec le visa du sieur Aubourg de La Contry, directeur des vingtièmes de la Généralité d'Auch, en 1789. (Ces états font double emploi avec l'article C. 96.)

C. 93. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1762-1780. — Impositions. — Sommier des décharges et modérations accordées sur les vingtièmes, pour pertes de toutes natures, dans les cinq Élections de la Généralité d'Auch, pendant les exercices 1777, 1778 et 1779, en faveur de : 1° Élection d'Armagnac : MM. de Saint-Araille, capitaine; — le marquis de Flamarens; — noble d'Esparbès; — de Percin, chevalier de Saint-Louis; — de Preyssac, lieutenant-colonel; — Du Bouzet, lieutenant de vaisseau; — de Sariac de Puissentut; — le vicomte de Montaut; — le marquis de Mongaillard; — de Monlezun; — Jean-Joseph de Pouy; — Jean-François Sarran-Soulens; — de Rouillan; — Donzeil, écuyer; — Pierre Salvandy, avocat à Maignaut; — de Marmiesse; — de Saint-Julien; — Thezan de Gaussan; — de Chambeau; — de Gimat de Puylarmont; — de Fabars; — le comte de Noé; — Du Héron; — le baron de Bazian; — le comte de Tournemire; — le marquis de Miran; — de Grisonis; — le marquis de Pins; — Daignan Du Sendat; — le baron de Torrebren; — le marquis de Faudoas, commandant de l'Armagnac; — le comte de Mun de Sarlabous; — le chevalier d'Albis, de Razengues; — le comte de Béon; — le marquis de Viella; — de Lavardac; — de Pardeillan; — le comte de Comminges; — de Pouydraguin; — le marquis de Franclieu; — le baron de Saint-Griède; etc. — 2° Élection d'Astarac : MM. d'Astorg; — de Solomiac, lieutenant de grenadiers; — de Belesta; — de Saint-Pastou-Boussas; — Louis de Medrano; — le chevalier de Labarthe; — le marquis d'Endoufielle; — de Roquepine; — d'Esparbès d'Arlens; — le chevalier de Larroux; — le chevalier de Lamezan; — de Saint-Arroman; — de Sedilhac; — le comte de Fezensac; — la comtesse de Vendomois; — de Resseguier; etc. — 3° Élection de Comminges : MM. de Pointis; — Mme de Seignan de Sère; — Mme de Polignac; — de Gerus; — le comte d'Espie; — de Sailhas; — de Cassassus; — Mme d'Escodeca, comtesse de Vensac; — le marquis de Boisse; — la baronne de Pointis; — le vicomte de Noaillan; — de Sarrecave; — Mme de Beaumont; — Mme de Thezan, vicomtesse de Saint-Girons; — Jean de Castagné de Laforgue; — Gaulejac de Barrière; — le marquis d'Espagne et dame de Cabalby; — Mme de Méritens d'Arros; — de Roquemaurel; — Du Gabé, coseigneur de His; — Joseph de Méritens de Pradals de Saint-Martin; — de Floran; — le marquis de Fontenilles; — de Ribet; — De Richard Du Galan; — la comtesse de Verlhac; — de Gaujac; — de Pellefigue; — de Reste d'Orbessan; — François et Catherine de Salin; — le marquis de Cazaux; — de Saint-Victor de Saint-Blancard; — de Bonnefoy de Lafitte; — d'Elbeuf; — le comte de Latour; etc. — 4° Élection de Lomagne : MM. de Secondat; — Courtois de Minut; — le chevalier de Grossoles, maréchal des camps et armées du Roi; — dame Marie-Paule Gramont de Poumaret; — de Redon de Lapujade; — d'Orlan de Polignac; — de Labastide Du Bouscat; — le comte de Narbonne; — de Galard; — de Bonnot de Puchost; — le vicomte d'Esclignac; — de Lagausie, chevalier de Saint-Louis; — Gaspard de Bastard; — la baronne de Soussignac; — de Bezard; — de Vic de Clermont, conseiller de grand'chambre au Parlement de Toulouse; — de Pannebœuf; — de Castelbajac; — le marquis de Galard; — de Redon-Desfosses; — de Lagrange Du Tuco; — Monsieur, frère du Roi, pour les seigneuries de l'Isle-Jourdain, Thil et Bretx; — de Coquet de Saint-Lary; — le chevalier d'Escrimes; — la baron d'Agos; etc. — 5° Élection de Rivière-Verdun : MM. de Lacaze-Monfort; — le comte de Polastron; — la comtesse de Bequier d'Escars; — Jean-Georges de Bernard de Saint-Jean; — de Saint-Martin, ancien officier; — François d'Izarni; — le marquis de Bonfontan; — Viella de Gariscan; — d'Esparbès de Flourès; — Darré de La Deveze, colonel d'infanterie; — Dousset, prieur de Peyrusse; — Mme Du Cos de Lahitte; — de Cirol; etc. — En tête de ce registre sont transcrites sept lettres relatives aux impositions, de 1762 à 1766.

C. 94. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1780-1782. — Impositions. — Sommier des décharges et modérations accordées sur les vingtièmes, pour pertes diverses, dans les cinq Élections de la Généralité d'Auch, pendant les exercices 1780, 1781 et 1782, en faveur de : 1° Élection d'Armagnac : MM. Massonié, curé de Blan-

quefort; — Duchemin; — de Peyrelongue; — Daran d'Arcagnac; — d'Anglade; — d'Aure; — de La Roque; — le marquis de Lusignan; — de Besmaux; — de Belloc; — de Ferragut, chanoine à Auch; — Lamarque, seigneur d'Auriébat; — Reversac de Celes, comte de Marsac, seigneur de Roquelaure; — de Luzarey; — de Tursan d'Espagnet; — Mme de Najac; — Mme de Livry; — le marquis de Guron; — Boutan, inspecteur des haras; — le comte de Luscan; — de Podenas, seigneur de Labeyrie; — de Chanseaulme, seigneur de Clarens; — Mme de Guiraudez de Saint-Mézard; — de Percin-Lilange; — de l'Étourneau, garde du corps; — de Blancastet, seigneur de Manciet; — de Medrano, seigneur de Verlus; — de Benquet; — de Mellis; — de Noël, seigneur d'Ansan; — Claude Du Chic d'Arcamont; — la marquise de Campeils; — le baron de Batz, de Mirepoix; — Mme d'Auxion d'Aiguetinte; — noble de Granier de Cassaigne (*alias* de Cassagnac); — de Saint-Gresse de Seridos; — Mothe de Belloc; etc. — 2° Élection d'Astarac : MM. de Richemont; — de Labarthe de Clermont; — l'abbé Demont; — de Sainte-Christie; — Mme d'Antras de Cours; — Mme de Poul d'Artès; — de Gironde; — Desconsalles de Montaignet, de Durban; — Mme de Bazeillac; — Duprat de Carrole; — de Lanoue; — de Mongardin; — de Boulouch; — Mme Dupont d'Aguin; — de Sauviac; — le marquis de Monluc; — Duportail, ancien capitaine; — Despès, ancien capitaine; — de Larroux de La Houeillasse; — de Podensan; — de Malvin, écuyer; etc. — 3° Élection de Comminges : MM. Bonnemaison, curé de Labastide-du-Salat; — Mme de Péguilhan; — Bordes de Sarrada; — le comte de Chappuis; — de Saint-Blancat; — Mme de Bourret de Lamarque; — de Marcellier; — la comtesse de Montmorency; — de Lacaze de Combis; — le duc d'Uzès; — de Barrau, baron de Montagut; etc. — 4° Élection de Lomagne : MM. Ribaut de Guerre, maître des eaux et forêts, à l'Isle-Jourdain; — de Ribot, chevalier de Saint-Louis; — le comte O'Kelly; — de Lanauze; — de Carrère, ancien capitaine; — de Ruble; — de Bourdaux, seigneur de Rouillac; — de Noby, ancien capitaine; — de Gargas; — le comte du Saumont; — de Babut; — de Saint-Marc, fermier général des biens des Religionnaires fugitifs; etc. — 5° Élection de Rivière-Verdun : MM. de Penderies, curé de Saint-Aignan; — de Peyrelongue, de Sarrant; — de Fourcaud, de Beaumarchès; — de Chabanon; — Silvestre de Bonnefont; — de Goujonnac; — Mme de Brisson de Fonsorbes; — le baron de La Hage; — de Vergès; — de Garros; — Dubarry de Lesquerrot; — le comte de Bernaval; — de Minut, marquis du Castéra; — Mme de Binos, marquise de Sarlabous; — Betbèze, capitaine de dragons; — de Lapeyrie; — de Griffolet; — de Cazalès; — la marquise de Lavallette; — Chabanon Du Peraro; etc.

C. 95. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1783-1785. — Impositions. — Sommier des décharges et modérations accordées sur les vingtièmes, pour pertes diverses, dans les cinq Élections de la Généralité d'Auch, pendant les exercices 1783, 1784 et 1785, en faveur de : 1° Élection d'Armagnac : MM. le marquis de Maniban; — Dompnier, curé de Roquelaure; — de Brissac, ancien officier; — Marc de Sion, officier; — de Bouglon, capitaine de cavalerie; — de Coussol d'Esparsac; — le comte de Cardaillac; — de Peich-Gondrin; — de Cantan de Hournetz; — de Gestas, capitaine de cavalerie; — le comte de Barbotan; — Mme Du Maine de Sion; — de Romecourt; — Du Maine de Saint-Lanne, maréchal des camps et armées du Roi; — noble Louis de Belloc; — noble de Grenier de Cassagnac, pour biens situés à Bergelle et à Séailles; — mademoiselle de Fouert de Sion; — le comte de Gélas; — de Broqueville, de Monfort; — le sieur Michelet, sommelier à l'archevêché d'Auch; — de Peich, conseiller au Parlement de Navarre; — de La Fargue, conseiller à la Cour des aides de Montauban; etc. — 2° Élection d'Astarac : MM. de Gardères; — Mme de Barry; — la comtesse d'Aux; — de Mariol; — de Marignan; — Duprat de Larroquette; — Doat, conseiller d'honneur; — le chevalier de Maignaut; — Sansot de Baudéan; etc. — 3° Élection de Comminges : MM. Lairles de Daroles; — Albert, inspecteur des ponts et chaussées; — Dispan, seigneur de Floran; — le baron de Poucharramet, conseiller au Parlement de Toulouse; — de Grandis-Larroque; — Sophie de Grand, comtesse de Prat; — de Fajolle, seigneur de Puylausic; — Marie-Marthe de Comminges; — le comte de Polignac; — de Marcassus, baron de Puymaurin; — d'Olivier; — le comte Daspe-Lupielle; — Bertrand de Castet; — Grenier de Lajonquière; — de Faydit de Tersac; — Mme de Lamanie de Clairac; — de Saint-Pierre de Trebons; — d'Encausse, chevalier de Saint-Louis; — Mme de Cabalby, vicomtesse d'Alos; etc. — 4° Élection de Lomagne : MM. de Laffitan, capitaine d'infanterie; — de Saint-Marc; — le comte Du Bouzet; — Charles Guillon, médecin à Terraube; — de Nazelle; — de Rapin; — le baron de Laporte; — de Mondenard de Bière; — le duc de Narbonne; — Prieur, juge de Grenade; — Macary, curé de Larroque; etc. — 5° Élection de Rivière-Verdun : MM. de Finiels, seigneur de Bonrepaux; — Mme de Fabars-Dupont; — Mme Cantalauze de Nougairol; — de Cormouls prêtre; — de Sedail de Rocoles; — Serain, docteur en médecine à Gimont; — de Minut, intendant du commerce; — de Mezamot de Canazilles; etc.

C. 96. (Registre.) — Petit in-folio, 56 feuillets, papier.

1786-1789. — Impositions. — Sommier des décharges et modérations accordées sur les vingtièmes, pour pertes diverses, dans les cinq Élections de la Généralité d'Auch, pendant les exercices 1786, 1787, 1788 et 1789, en faveur de : 1° Élection d'Armagnac : MM. Pouyet, coseigneur de Sabazan; — Gaulier, sous-ingénieur des ponts et chaussées; — Doat, juge du comté d'Eauzan; — Marpoy, maire d'Eauze; — de Cantan; — Jean-Marie Pérès, avocat; — le marquis de Miran, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en Provence; — Montanier, bourgeois de Mauvezin; — de Saint-Pierre, avocat en Parlement; — Maurice Rosapelly, maître tanneur à Plaisance; — de Martres; — Allemant de Lagrange; etc. — 2° Élection d'Astarac : MM. de Sardat; — Mme de Larroux d'Auxion; etc. — 3° Élection de Comminges : MM. Bellecourt, curé de Boussens; — le comte de Peyre; — Norbert et Basile de Lacaze de Combis; — le comte de Chambors; — Linhac, avocat à Pompiac; — de Méritens-Rozès; etc. — 4° Élection de Lomagne : MM. Corneille, procureur fondé du marquis de Foucquet; — le chevalier de Gauran; — Mme de Baschy, veuve du marquis de Chasseron; — Depis, capitaine gruyer à Fleurance; — de Ribaut d'Engage; — Mme de Maynard, baronne de Ségoufielle; — de Robert-Labiranne; — Pierre de Guilhem, de Layrac; — Dezos de La Roquette; — mademoiselle Mesmes de Chanteloup; — Bladé, huissier à cheval à Lectoure; — Descouzis, garde général de la maîtrise de l'Isle-Jourdain; — Mme de Faudoas de Paulo; etc. — 5° Élection de Rivière-Verdun : MM. le comte de Rivière; — Poirson, prêtre à Verdun; — François Castel, procureur du Roi à Sainte-Foy; — Rieupeyroux, procureur du Roi à Grenade; — Messine, procureur du Roi à Gimont; — d'Uzech, seigneur de Bouvées; — de Mortis, écuyer; — Mme de Pointis de Meliandes; etc.

C. 97. (Registre.) — Grand in-4°, 92 feuillets, papier.

1781-1787. — Cadastre de la communauté d'Aguin. — Lieux sacrés : église et cimetière de la paroisse. — Biens nobles : madame de Dupont, seigneuresse d'Aguin (murs de l'ancien château, avec les fossés, pigeonniers, etc.). — Biens roturiers : ladite dame de Dupont; — le sieur Jean Cazaban; — le chevalier Dupont, ancien capitaine d'infanterie, demeurant à Simorre; — M. Cortade, docteur en médecine, à Lavardens; — messire Pierre de Gironde, seigneur baron de Moncorneil-Darré; etc. — Chemins publics (au nombre de 14); — rivière : la Lauze.

C. 98. (Registre.) — Grand in-4°, 97 feuillets, papier.

1769-1774. — Cadastre de la communauté de Saint-Martin d'Antras. — Biens nobles : le seigneur d'Antras (château, etc.) — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens roturiers : le seigneur de Pouy; — M. Delthé, maître chirurgien, à Jegun; — M. Espiet de Lagrange, bourgeois de Biran; — M. Blaise Peyrussan, bourgeois de Lézian; — M. Drouillet, bourgeois de Biran; etc. — Rivière : l'Auloue. — Contenance totale du territoire : 797 concades 1 boisseau; — allivrement total : 116 livres terrières 2 onces 3 grains.

C. 99. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1769-1773. — Cadastre de la communauté d'Arbéchan. — Biens roturiers : le sieur Jacques Paris, bourgeois de Miramont; — le sieur Jean Sorbetz, bourgeois de Miramont; — Me Jean-Baptiste-Paulin Bourrust, conseiller au Sénéchal d'Auch; — le sieur Orens Marseille, bourgeois de Saint-Jean-le-Comtal; — M. de Lalo, conseiller au Parlement de Toulouse; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (5). — Contenance totale : 253 arpents 2 cazaux 7 places; — allivrement total : 38 livres 10 onces 2 huchaux.

C. 100. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1741-1764. — Cadastre de la communauté d'Armentieux. — Biens roturiers : messire Jean-François comte de Béon, lieutenant des maréchaux de France, seigneur de Lapalu, Troncens, Armentieux et autres places (métairies et pièces de terre à Loste, au Telio, à Larpent, au Bergé, aux Embarrats); — le curé d'Armentieux (presbytère avec grange, pièces de terre et vigne à Saupicon, à la Guize, au bosc de Rouby, à Mourès, aux Hagets, à Gaillane, à las Marrigues); — le sieur Jean Robin, bourgeois (terres à Robin, à Calotte, au hons deu Prat, à Toulas, etc.); — le sieur Paul Barquissau, à Barquissau; — le sieur Antoine Domerc, de Ladevèze; — le sieur Jean-Baptiste Lannecastetz-Langlade, de Ladevèze; — Me Laurent Lannecastetz, notaire à Ladevèze; — Me Laurent Lalanne, prêtre, de Ladevèze; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale dédiée à « l'Assomption de la B. Vierge Marie mère de Dieu », avec cimetière. — Biens nobles : le comte de Béon, seigneur du lieu (« une forge bannalle appelée à la Hargue, devant laquelle la communauté tient des assemblées; plus un moulin banal prenant l'eau, situé sur la rivière de l'Arros », etc.). — Contenance totale : 312 arpents 4 mesures

8 pugnères; — allivrement total : 340 livres 10 sous 6 deniers.

C. 101. (Registre.) — Grand in-4°, 41 feuillets, papier.

1763-1765. — Cadastre de la communauté d'Arné. — Biens roturiers : messire Augustin de Lartigue, seigneur d'Arné (château, granges, basse-cour, viviers, etc.); — messire Jean-Bernard de Labarthe-Giscaro, seigneur de Cazeaux et Arné; — Me Jean Lartigue d'Arné, prêtre; — Me Jean Collongues, docteur en médecine; — noble Louis de Lacaze de Lesquinson; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (5); — rivière : l'Arrats. — Contenance totale : 302 arpents 1 cazal; — allivrement total : 145 livres 3 onces 3 huchaux.

C. 102. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1768-1774. — Cadastre de la communauté d'Arparens. — Biens ruraux : le curé d'Arparens (terre dite à l'Obit, etc.); — le sieur Frix Dubedat-Chamaran (maisons, grange, parc, jardin, vignes et bois, à Chamaran, aux Clauzets, à las Biotes, etc.); — le sieur Jean Sabail-Lucat (maison, grange, parc, etc., au Lucat, au Piquepout, au Marigot, aux Cassoulets, etc.); — le sieur Jean Lagiscarde-Bourdette; — Me Jean-Marie Daubons, avocat; — le sieur Aurensan-Fourré; — Me Bernard Rozis, notaire; etc. — Lieux sacrés : église Saint-Michel d'Arparens et cimetière. — Contenance totale : 159 arpents 2 sacs 1 mesure 5 pugnères; — allivrement total : 126 livres 7 sous 6 deniers.

C. 103. (Registre.) — Grand in-4°, 80 feuillets, papier.

1771-1775. — Cadastre de la communauté d'Artiguedieu. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (10); — rivières : le Sousson, le Cédon et le Gers. — Biens nobles : messire Jean-François d'Antras de Cours, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Artiguedieu (château, granges, tinal, écuries, basse-cour, clapier, etc). — Biens roturiers : l'église d'Artiguedieu (terre labourée dite à la Capouterie); — le seigneur dudit lieu; — le sieur Bernard Gèze; — le sieur Jean Roques, chirurgien; — M. d'Aulin; — le sieur Jacques Desperon; — le sieur François Carde, marchand; — Me Blaise Castérès, curé de Seissan; — Me André Carde, curé de Monclar; — le sieur Alexis Campardon; — messire Louis de Malvin, seigneur de Moncorneil-Devant; — le sieur François Carde, d'Auch; — Me François Batbie, notaire royal à Seissan; — le sieur Joseph Sabardan, d'Ornezan; — le marquis de Luppé, seigneur du Garrané; — Me Bertrand Pujos, curé de Garrané; etc. — Biens communaux. — Contenance totale : 450 arpents 1 cazal 8 places 13 escats; — allivrement total : 87 livres 16 onces 9 huchaux.

C. 104. (Registre.) — Grand in-4°, 25 feuillets, papier.

1755-1766. — Cadastre de la communauté d'Attas. — Biens nobles : messire Anne-Marie d'Aignan d'Orbessan, président à mortier du Parlement de Toulouse, baron d'Orbessan et d'Ornézan, seigneur d'Attas (bouzigue, terre et pré au Garros). — Biens roturiers : messire Faget d'Aulin; — noble Jean-Bernard de Peyremale de Morlas, habitant d'Arcaignac; — dame Prieur, épouse du sieur Dupont, résidant à Toulouse, place du Salin; etc. — Contenance totale : 120 arpents 3 cazaux 14 places; — allivrement total : 26 livres 10 onces 5 huchaux.

C. 105. (Registre.) — Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

1757-1771. — Cadastre de la communauté d'Aubiet. — Lieux sacrés : église paroissiale d'Aubiet; église de Saint-Martin et cimetière, dans la ville; église des Pénitents-Bleus, dans l'enclos de la ville; pâtus de l'ancienne église de Saint-Barthélemy de Marmont, avec cimetière; pâtus de l'ancienne église de Saint-Jean de Bascous en Olivé, avec cimetière; pâtus de l'ancienne église de Sainte-Catherine, avec cimetière; église et cimetière de Daignan, annexe d'Aubiet. — Biens communaux et patrimoniaux : maison et halle dans l'enclos de la ville; « murs, tours, emporches, « fossés et remparts qui entourent la ville ». — Biens nobles : messire Marc-Antoine de Montesquiou, seigneur d'Aubiet (château, basse-cour, guérites, tour, écuries, moulin à vent, moulin à eau, etc.); — l'abbé de Gimont (grange, etc.). — Biens roturiers : M. de Montesquiou; — l'archevêque d'Auch (terre et vigne à las Escubes dans le Dix); — les religieux de l'abbaye de Gimont (garenne à la rivière de Roquebert, moulin à eau, etc.); — M. de Lartigue, seigneur d'Arné; — M. de Lartigue, prêtre, de Gimont; — M. Collongues, médecin à Gimont; — M. de Miramont de Pimarson ; — M. Labat du Pouret, bourgeois de Gimont; — M. Sede de La Tour Blanque; — M. Dompnier, bourgeois de Saramon; — M. Saint-Bresq de Lagrange, avocat; — M. Delisle; — M. Biane, notaire à Aubiet; — M. Daignan de Bonet; — M. Biane fils, notaire à Nougaroulet; — M. Pérès, de Gimont; — M. de Saint-Araille; — M. des Innocens, conseiller au Parlement de Toulouse; — madame de Savolo de Laclario, de Gimont; — M. de Courtade, seigneur de Blanquefort; — M. de Mongaillard, capitaine d'infanterie; — M. Robert, prêtre, titulaire de la chapelle de Pey-Abbadie; — M. de Letournau; — M. de

Mérens; — M. de Sarran; — M. Pujos d'Andaly; — le curé d'Aubiet; — les sept prêtres chapelains de Cavaré; — les six prêtres de Cavaré; — les chapelains de Rebet; — les prêtres obituaires de l'église d'Aubiet; — M. de Montesquiou, comte de Marsan; — M. de Montesquiou, baron d'Aubiet, seigneur de Daignan (château à Daignan, avec pigeonnier et enclos); — M. de Soupets, seigneur de Laboubée; — M. de Saint-Gresse-Lapomadère; — M. de Jourdain du Pastarret; — le chapelain de Sérempuy; — les chapelles de Saint-Vincent; de Nomine-Jesu; de Cardonne; de Flurian; de Saint-Nicolas; de Lartigue; d'Odet Rivoca; de Saint-Blaise; de Jeanne de Bordeaux; d'Olivier Roumegas; de Jourdan, possédée par M. Dupré; de Jourdan, possédée par M. de Saint-Gresse, vicaire de Lussan; de Jourdan, possédée par M. Lézian, curé d'Aubiet; de Jourdan, possédée par M. Lalubie; de Petuin Ducassé; de Petuin d'Estarac, possédée par M. Lacroix, curé de Manciet; etc. — Contenance totale du territoire d'Aubiet : 3,398 arpents 2 cazaux 2 places 13 escats; — allivrement total : 1,088 livres 13 sous 5 deniers.

C. 106. (Registre.) — Grand in-4°, 72 feuillets, papier.

1771-1780. — Cadastre de la communauté d'Aujan. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : l'abbé de Berdoues, seigneur d'Aujan; — les religieux de l'abbaye de Berdoues (métairie de Lagrange, etc.); — M. de Montluc. — Biens roturiers : messire de Lafforgue, seigneur de Poumarède et autres lieux (château, grange, pigeonnier, etc.); — M. Abadie; — M. de Larroux; — le sieur Pierre Gardères, bourgeois; — le sieur André Nouguès; — le sieur André Campistron; — les marguilliers (padouenc tenant à l'église, pour le luminaire de ladite église); etc. — Chemins publics (7); — ruisseau : le Somon. — Contenance totale : 650 arpents; — allivrement total : 102 livres.

C. 107. (Registre.) — Grand in-4°, 46 feuillets, papier.

1768-1774. — Cadastre de la communauté d'Aulin. — Biens roturiers : le seigneur d'Aulin (château et basse-cour, etc.); — le sieur Philippe Faget; — le sieur Pierre Lafforgue, géomètre à Lagouarde; — le sieur Dupès, maître chirurgien à Orbessan; — le sieur Pierre Prieur, de Traversères; etc. — Biens communaux. — Biens nobles : le seigneur d'Aulin (salle basse, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (15). — Contenance totale : 345 arpents.

C. 108. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1768-1772. — Cadastre de la communauté d'Auriac. — Biens roturiers : le sieur Clément Casterès, bourgeois de Seissan; — héritiers du sieur Joseph Carde, de Seissan; — héritiers du sieur Blaise Bacon, de Seissan; — le sieur Mathieu Puntous, de Labarthe; — le seigneur de Noailhan; etc. — Biens communaux. — Contenance totale : 95 arpents 2 cazaux 8 places; — allivrement total : 17 livres 13 onces.

C. 109. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1747-1756. — Cadastre de la communauté d'Aussat. — Biens nobles : le seigneur d'Aussat. — Lieux sacrés : église paroissiale dédiée à Saint-Pierre et cimetière. — Biens roturiers : M. Cyprien Durguilh, ancien curé d'Aussat; — le sieur Bernardin Junca; — le sieur Bertrand Davezan; — noble Bernard-Louis d'Abadie-Saint-Germé, seigneur de Mongardin; — le sieur Jacques Domerc Du Gendrau, de Laguian; etc. — Contenance totale : 43 arpents; — allivrement total : 153 livres 8 onces 4 huchaux.

C. 110. (Registre.) — Grand in-4°, 149 feuillets, papier.

1754-1758. — Cadastre de la communauté de Barcugnan. — Biens nobles : le duc de Rohan, comte d'Astarac, seigneur haut justicier, moyen et bas, foncier et direct de Barcugnan (château, « où il ne reste que de vieilles mazures, situé à l'aspet du midy de l'église parroissiale »); — noble Joseph de Larroux, sieur de Ruffé, coseigneur direct de Barcugnan. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (15); — rivière : la Baïse. — Biens roturiers : M. de Larroux (métairie de Ruffé); etc. — Biens communaux. — Contenance totale : 369 arpents; — allivrement total : 78 livres 7 sous 5 deniers.

C. 111. (Registre.) — In-4°, 527 feuillets, papier.

1738-1751. — Cadastre de la communauté de Beaumarchés. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; « patus où il y avoit une église, à Saint-Ourens »; église et cimetière de Coutens; masures de l'église de Miamouch; église et cimetière de Ricaud; église et cimetière de Cayron; église et cimetière de Scieurac; église et cimetière de Flourès; église et cimetière d'Armous; église de Saint-Laurent, annexe d'Estieux; église et cimetière de Paris; église et cimetière de Clajac; église et cimetière de Cau. — Biens communaux : place couverte et découverte, bois, etc. — Biens nobles : l'abbé de la Caze-Dieu (église, cimetière,

maisons, offices, granges, basse-cour, vivier, masures d'église, jardin, espaliers, autre maison séparée, terres labourables, à la Caze-Dieu; métairie, granges, à Bordevieille, etc.); — M. Castaignet; — le sieur Jean Trempat-Lamothe, bourgeois, etc. — Biens roturiers : 1° Quartier de Beaumarchès: Me Jean Lalanne-Dousset, avocat; — le sieur Jean Bousquetty, chirurgien; — l'hôpital de Marciac; — le sieur Joseph Terrail, potier d'étain; — Me Jean Terrail, avocat et notaire royal à Beaumarchès; — le sieur Tarbe, maître chirurgien; — Me Pierre Fourcaud, curé de Ricaud; — Me Jean de Fourcaud, juge de Beaumarchès (salle à la Grange de Fourcaud); — la chapelle des prêtres de Plaisance; — le sieur Jacques Latterrade, lieutenant de dragons; — Me Simon Bacquié, curé de Lasserrade; — Me Dufaut, curé de Riscle; — M. de Belmont, seigneur de Lasserrade; — le baron de Lengros; — M. Jean Lestrade, sieur de Tilhadet; — M. de Boussas, seigneur de Marseillan; — Me Paul Brescon, procureur du Roi; — M. François-Ambroise de Lestrade; — messire François de Resseguier (château de Contens); — M. de Broqua, conseiller au Parlement de Pau; etc. — 2° Quartier de Monterran : le sieur Jean Moussot, bourgeois; — messire Bernard d'Astorg, seigneur marquis de Montégut; — M. de Saint-Pau; — noble Jacques de Lavardac de Saint-Jaymes; — M. Barbazan, sieur de Poutz du Troujo, capitaine; — noble Louis-Alexis de Saint-Martin de Sauis; — noble Louis de Forgues de Verduzan; — les chanoines de Bassoues; — Me Jean-François de Vivès, juge de Pardiac; — noble Pierre d'Auxion; — M. Deveaux, juge-mage à Lectoure; — demoiselle Catherine de Tauzia, veuve de M. de Marabat; — noble Joseph de Larroque; — noble Arnaud-Guilhem de Tauzia, sieur de Labastide (salle de Labastide); — noble Arnaud-Guilhem de Montaut; — les Augustins de Marciac; etc. — 3° Quartier de Cayron : M. Jean Bazillac, juge-bailli de Miélan; — noble François d'Esparbès, seigneur de Flourès; — M. de Lasseran, seigneur de Tourdun; — demoiselle Marie de Doucet, veuve du sieur Nicar; — Me Dominique Darquier; — M. Louis de Forgues, sieur de Pechairé (salle, métairie, pigeonnier, etc., à Pechairé); — M. Clément Dulong, conseiller au Parlement de Toulouse; — Me Dutertre, avocat; etc. — 4° Quartier de Bière et Paris : Me Jean Barrieu, curé de Paris; — messire Jean-François de Ferragut de Montus, seigneur d'Estieux; — M. Belloc; — M. Lafargue, capitaine; — noble Henri-François de Saint-Pastou de Boussas; — noble Antoine de Laffitte, seigneur du Couloumé (biens nobles); — la prébende de Salvat possédée par M. Dousset, curé de Gazax; — noble Jean-Baptiste de Montaut; — noble Arnaud-Dominique d'Esparbès d'Arlens, de Mont; etc. — Contenance totale : 3,986 arpents; — allivrement total : 1,616 livres terrières.

C. 112. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1761-1769. — Cadastre de la communauté de Beccas. — Biens nobles : M. de Lucantis, seigneur de Béccas (maison seigneuriale au parsan du Padouen, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (15); — rivière : l'Arros. — Biens roturiers : la communauté; — la confrérie Sainte-Anne; — le sieur Jean Gauté-Esteré; — le sieur Arnaud Rives-Carrère; — le sieur Jean Gardey; — le sieur Jean Larcade; — le sieur Bernis, de Malabat; — M. Jean-Baptiste Forcade, notaire à Laffitolle; etc. — Contenance totale : 238 arpents; — allivrement total : 126 livres 10 onces 5 huchaux.

C. 113. (Registre.) — Grand in-4°, 129 feuillets, papier.

1784-1787. — Cadastre de la communauté de Bellegarde. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (12); — rivière : l'Arrats. — Biens nobles : messire Jean-Jacques-Thérèze Laforgue de Bellegarde, capitaine au régiment de Picardie, seigneur de Bellegarde et vicomte de Sère (château, granges, écuries, etc). — Biens roturiers : ledit seigneur de Bellegarde; — le sieur Jean-Baptiste Lasserre-Lanouguière ; — le sieur Dominique Peyrusse ; — demoiselle Anne Gardelle ; — le sieur Jean-Bernard Narbonne ; — le sieur Dominique Baup dit Mouton; — le sieur Jean-Baptiste Sainte-Colombe de Salleneuve, de Tachoires ; — la chapellenie de Carrère, fondée par M. Dominique Carrère, curé de Sère ; etc. — Biens communaux de Bellegarde ; — biens communaux de Barran (le soulan de Barran). — Contenance totale : 739 arpents 2 cazaux 15 places 13 escats ; — allivrement total : 128 livres 4 onces 3 huchaux.

C. 114. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1775-1780. — Cadastre de la communauté de Belloc en Armagnac, dressé par Gabriel Lanartic, arpenteur juré à Lafitolle en Bigorre, « ci-devant professeur en géométrie dans le régiment d'Enguien et à l'école militaire ». — Biens roturiers : messire Étienne de Broca, seigneur de Belloc (maison, granges, parc, patus, jardin et fossés, au château de Belloc) ; — Élizabeth de Broca, coseigneuresse de Belloc (maison, granges, parc, etc., au château de Belloc, par indivis avec messire Antoine de Broca, baron de Tieste, et messire Henri, chevalier de Broca, seigneur de Tieste); — prébende de Saint-Nicolas; — prébende de Sarrouilla; — noble Bertrand de Cantan-Hournets, curé de Belloc et de Goueyte ; — le sieur Dominique Broca,

maître chirurgien; etc. — Lieux sacrés : église matrice Saint-Nicolas et cimetière. — Biens communaux. — Contenance totale : 364 arpents 1 sac 2 mesures 6 pugnères; — allivrement total : 168 livres 9 sous 7 deniers.

C. 115. (Registre.) — Grand in-folio, 148 feuillets, papier.

1737-1745. — Cadastre de la communauté de Belloc en Astarac. — Biens roturiers : messire François de Béon, seigneur de Belloc et autres places; — le sieur Jean Deffès; — M. Lanacastets; — M. Mourès, de Berdoues; — M. Boussès, de Mirande; etc. — Biens nobles : ledit seigneur de Belloc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; chapelle devant le presbytère; pâtus des masures de l'ancienne église. — Chemins publics (13); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 634 arpents 15 mesures 2 boisseaux; — allivrement total : 87 livres 3 sous 8 deniers.

C. 116. (Registre.) — Grand in-4°, 68 feuillets, papier.

1762-1765. — Cadastre de la communauté de Betcave. — Biens nobles : le comte d'Astarac (bois taillis, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux : presbytère et pièce de terre à la Croix. — Chemins publics (12); — rivières : l'Arrats, la Lauze. — Biens roturiers : le sieur Joseph Vaysse; — le sieur Joseph Desbarats; — Me Frix Saintgez, arpenteur; — la chapellenie du Purgatoire, possédée par Me Dominique Marre, curé de Betcave; — messire de Bombarde, seigneur de Meilhan; — messire de Lamarque-Manent; etc. — Contenance totale : 485 arpents 1 cazal; — allivrement total : 56 livres 1 once 5 huchaux.

C. 117. (Registre.) — Grand in-4°, 128 feuillets, papier.

1755-1762. — Cadastre de la communauté de Bezolles. — Biens nobles : messire Jean-Marie de Bezolles, seigneur comte dudit lieu (château, basse-cour, fossés, vivier, etc.); — M. de Maniban, premier président du Parlement de Toulouse; — noble Raphaël de Seignan de Betricot; — le sieur Antoine Thézan de Gaussan; — héritiers du sieur Mothe, sieur de Belloc; etc. — Biens roturiers : ledit seigneur de Bezolles; — M. François-Antoine Thézan, conseiller en la Cour des aides de Montauban; — M. Jean Lussan, curé de Bezolles; — le sieur Bernard Mieussens, maître chirurgien juré; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; chapelle de Sainte-Radegonde. — Biens communaux : presbytère, pâtus, etc. — Chemins publics (20); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 2,210 concades; — allivrement total : 427 livres 12 onces.

C. 118. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1755-1769. — Cadastre de la communauté de Biane. — Église paroissiale. — Chemins publics (10). — Biens nobles : messire Joseph-Marie, baron de Comminges, seigneur de Biane (château, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur de Biane; — M. Joseph Daguzan, conseiller en la Sénéchaussée d'Auch. — M. Soubtès, de Sainte-Christie; — M. Lajus, sieur de Lasplantades; — le sieur Pierre Palanque, procureur juridictionnel; etc. — Contenance totale : 180 concades; — allivrement total : 102 livres 9 onces 2 huchaux 20 grains.

C. 119. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1774-1788. — Cadastre de la communauté de Boucagnères. — Biens nobles : M. de Monbrun, coseigneur de Boucagnères; — le baron d'Orbessan, coseigneur dudit lieu. — Biens roturiers : le sieur Baptiste Casterès, bourgeois; — le sieur Joseph Tourné, de Castelnau-Barbarens; — le sieur Jean Vidouze; — M. de Cazcaux, de Lasseube; — la confrérie de Saint-Germier; — le sieur François Hébrais; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux : bousigues, pâtus, etc. — Contenance totale : 201 arpents; — allivrement total : 88 livres.

C. 120. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1752-1757. — Cadastre de la communauté de Cadeilhan. — Biens nobles : le commandeur seigneur de Cadeilhan. — Biens roturiers : M. de Drudas, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur d'Espaon; — héritiers de messire Pierre de Carsalade, sieur de Dupont; — le sieur Jean Bon, bourgeois; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux : presbytère. — Chemins publics (10). — Contenance totale : 733 setérées 3 mesures 2 boisseaux; — allivrement total : 92 livres 10 sous.

C. 121. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1762-1765. — Cadastre de la communauté de Cannet. — Biens nobles : messire Joachim, marquis de Viella, baron de Cannet (maison seigneuriale, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale, porche et cimetière. — Biens communaux : presbytère, génevrière, etc. — Biens roturiers : noble Bernard de Monts de Lasbegueries, curé de Cannet; — le sieur Jean Ducuron-Pampelune (maison de Pampelune, possédée en franc-alleu et ayant appartenu à

M. Jean-Jacques-Nicolas de Sariac, ancien seigneur de Cannet); etc. — Contenance totale ; 1,169 sacs 2 mesures; — allivrement total : 210 livres 16 sous 11 deniers.

C. 122. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1773-1774. — Cadastre de la communauté de Carole. — Biens roturiers : noble Pierre Duprat, écuyer, seigneur haut justicier, foncier et direct de Carole; — Mᵉ Dantin, notaire royal à Montesquiou; — le sieur Bernard Paris, d'en Baron; — le sieur Jean Aignasse, maître chirurgien à l'Isle-de-Noé; — le sieur Louis Daste, bourgeois de Mouchès; — Mᵉ Antoine Laplaigne, avocat à Barran; etc. — Biens nobles : ledit seigneur de Carole; — le marquis de Noé; — le sieur Jacques Destieux. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux. — Chemins publics (5); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 112 arpents 3 places; — allivrement total : 53 livres 14 onces 5 huchaux.

C. 123. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1766-1769. — Cadastre de la communauté de Castelfranc. — Biens roturiers : madame de Castelfranc (château, etc.); — le marquis de Monlezun; — le sieur Jean Cassave; — le sieur Bertrand Cazaux, apothicaire à Estampes; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale. — Biens communaux. — Rivière : le Bouès. — Contenance totale : 459 arpents 2 places; — allivrement total : 176 livres 3 onces 3 huchaux.

C. 124. (Registre.) — Grand in-4°, 231 feuillets, papier.

1772-1781. — Cadastre de la communauté de Castelnau-d'Anglès. — Lieux sacrés : église paroissiale; chapelle de Sainte-Catherine. — Biens nobles : messire Louis-François marquis de Luscan, seigneur de Castelnau-d'Anglès (château, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur du lieu; — messire François de Saint-Gresse, écuyer; — le sieur Barthélemy Molère; — héritiers de Mᵉ Vignes, ancien curé de Castelnau-d'Anglès; — le sieur Julien Rosis, maître chirurgien; — M. de Haget; — héritiers de M. de Lassus, de Montesquiou; — héritiers de M. de Vendriès, de Montesquiou; — M. de Thenet, de Callian; — M. de Bazian; etc. — Contenance totale : 665 arpents 3 journaux.

C. 125. (Registre.) — Grand in-4°, 105 feuillets, papier.

1760-1780. — Cadastre de la communauté de Chélan. — Biens nobles : messire Jean Donseil de Roquepine, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons, seigneur de Chélan (château, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur de Chélan; — le sieur Joseph Lasserre; — le sieur Barthélemy Galtié; — le sieur Roque, maître chirurgien; — le sieur Pierre Barthe; — le sieur Ader; etc. — Biens de l'église paroissiale. — Biens communaux. — Contenance totale : 486 arpents; — allivrement total : 109 livres 10 onces 6 huchaux.

C. 126. (Registre.) — Grand in-4°, 132 feuillets, papier.

1786-1789. — Cadastre de la communauté de Clarens. — Biens roturiers : Vital Castet-Liraut; — Jean Castet-Courtallon; — le sieur Pierre Castet dit Mengot; — Jean Ducasse-Paillet; — Dominique Ducasse dit Pourrès; etc. — Allivrement total : 203 livres.

C. 127. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1766-1768. — Cadastre de la communauté de Clermont-Noble. — Biens nobles : noble François d'Auriac, seigneur de Clermont, Labarthe, Auriac, Auriaguet, baron de Lacaze et autres lieux. — Biens roturiers : ledit seigneur (château, etc.). — le sieur Joseph Montaut de Lamplet, bourgeois; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (3); — rivière : le Sousson. — Contenance totale : 242 arpents.

C. 128. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1776-1780. — Cadastre de la communauté de Clermont-Propre. — Biens roturiers : noble François d'Auriac de Clermont, seigneur de Clermont-Noble et « coseigneur avec Mgr de Rohan des biens indivis entre ces deux seigneurs » ; — le sieur Jean-Baptiste Dallas; — le sieur Jean-Pierre Carlès; — le sieur Alexis Campardon; — M. Sébastien Delas Bordeneuve; etc. — Biens communaux. — Chemins (2). — Contenance totale : 118 arpents 2 cazaux 1 place 13 escats; — allivrement total : 45 livres 13 sous 4 deniers.

C. 129. (Registre.) — Grand in-4°, 28 feuillets, papier.

1766-1771. — Cadastre de la communauté de Coignax. — Biens nobles : le comte de La Hitte, seigneur et baron de Montaut, coseigneur de Coignax (château, etc.); — M. Joseph Molère, prébendier. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens roturiers : M. Pierre Robert, chanoine; — M. Lamothe, trésorier de France; —

M. Douillé, trésorier de France; — le sieur Jean Maigné, négociant; — le sieur Martin Cassaignolis, maître chirurgien; etc. — Biens communaux. — Chemins (3). — Contenance totale: 195 concades 1 quarterade 7 places 1 escat; — allivrement total: 134 livres.

C. 130. (Registre.) — Grand in-4°, 336 feuillets, papier.

1781-1789. — Cadastre de la communauté de Cologne. — Biens roturiers : messire de Crillon, abbé de Granselve, seigneur direct de Saint-Georges et Saint-Pé (château aux granges de Terride, etc.); — messire de Berot, seigneur de Cologne; — messire d'Uziech, seigneur de Bouvées; — M. Destarac, sieur du Barthas, coseigneur de Saint-Orens (château à la Bourdasse, etc.); — madame veuve de Chabannes (château à la Gahe, etc.); — madame Daspe (château de Saint-Pé, etc.); — noble Chabanon de Peraro; — Me Dominique Chabanon, avocat; — madame Méritens, veuve de M. Rocolles d'en Harie; — M. François Molas, bourgeois; — M. François Ollivier-Mansan; — M. André Saint-Antonin, receveur des domaines à Mauvezin; — M. Jacques Momin, bourgeois de Mauvezin; — M. Jean Daries, curé de Saint-Georges; — M. Guilhaumède, bourgeois de Cologne; — M. Puiminet, bourgeois de Cologne; — le sieur François Aubegès, marchand linger; — le sieur Jean Monbrun, de Mauvezin; — le syndic des pauvres de Saint-Pé et Saint-Georges; — la communauté de Cologne; — messire de Bastard, seigneur de Puiminet et autres places; — messire de Grifolet, seigneur d'Aurimont; — messire de Puimirol de Saint-Marluc, seigneur de Sirac; — Me Chabanon, curé de Cologne; — M. Cavaré, avocat; — M. Aubegès, avocat; — M. Roger, curé de Saint-Martin du Touch; — M. Fabien Mesplès, curé de Brive-Castet; — M. Gillède, curé de Sirac; — M. de Grifolet, curé de Sarrant; — M. Gaussailh, vicaire d'Ardizas; — M. Gaussailh, vicaire de Cologne; — M. Fabien Dirat, maître chirurgien; — M. Jean Dumouch, vicaire de Sainte-Anne; — Me Guilhamède, vicaire de Saint-Paul; — M. Laborde, entreposeur du tabac à Beaumont; — les PP. du Tiers-Ordre (couvent, etc.); etc. — Contenance totale : 4,100 concades.

C. 131. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1754-1757. — Cadastre de la communauté de Corneillan. — Biens roturiers : M. de Corneillan, seigneur dudit lieu (château, etc.); — le sieur François Tinarrage du Galan; — le sieur Pujos; — le sieur Lancla Petraucat; — le sieur Raymond Doat, forgeron; — le sieur Jean Dazema-Ninon; — le sieur Jean Daste-Bousquillon; — le sieur Bernard Gayrin; — M. de La Barthète, d'Aire; — M. Ducastaing, de Barcelonne; etc. — Biens communaux. — Biens nobles : M. de Corneillan. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Contenance totale : 600 arpents; — allivrement total : 126 livres 15 sous.

C. 132. (Registre.) — Grand in-4°, 56 feuillets, papier.

1754-1767. — Cadastre de la communauté de Delempouy. — Chemins publics (3); — rivière : l'Arrats. — Biens roturiers : André Samaran; — Jean Bacon; — le sieur Faurès, arpenteur, — M. de Poudensan, de Montaut; — le sieur Joseph Cabiran, d'Arcaignac; — le sieur Joseph Lardos, de Faget; — le sieur Joseph Bacon, de Plavès; — M. de Montesquiou; — messire Demont, abbé de Saint-Sauveur de Faget; — M. le président d'Orbessan; — M. de Franqueville; — M. de Lamaguère; etc. — Contenance totale : 249 arpents 15 places 7 escats; — allivrement total : 29 livres 14 sous 9 deniers.

C. 133. (Registre.) — Grand in-4°, 160 feuillets, papier.

1769-1770. — Cadastre de la communauté de Duffort. — Lieux sacrés : église paroissiale Saint-Étienne et cimetière; petite place de l'église Saint-Jean. — Biens nobles : le seigneur de Duffort. — Biens communaux (bois, etc.). — Biens roturiers : messire Bernard de Medrano, chevalier; — les Religieuses de Castelnau; — le sieur Sentex, de Sadournin; — le sieur Mailhe, maître chirurgien, à Trie; — le sieur Dastugue, à Lapenne; etc. — Chemins (25); — rivière : la Baïsole. — Contenance totale : 924 arpents 2 journaux 10 places; — allivrement total : 370 livres 7 onces.

C. 134. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1767-1772. — Cadastre de la communauté de Durban. — Biens roturiers : M. de Luppé, marquis du Garrané, seigneur de Montaignan (maison de Montaignan, etc); — M. de Mariol, lieutenant principal en la Sénéchaussée d'Auch; — M. de Montaignet des Consalles; — la communauté; — le sieur François de Mourel, bourgeois; — Me François Saint-Paul, docteur en théologie, archiprêtre de Durban; — le sieur Barthélemy Semont, de Saint-Jean-le-Comtal; — M. Carde, seigneur des Vivès; etc. — Biens nobles : le duc de Rohan, seigneur de Durban (ancien château, avec une tour, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (37); — rivière : le Cédon. — Contenance totalè : 1,584 arpents 1 cazal 3 places 4 escats; — allivrement total : 234 livres 6 onces 3 huchaux.

C. 135. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1769-1772. — Cadastre de la communauté d'Esclassan. — Biens nobles : le syndic de la chapelle de Notre-Dame de Garaison, seigneur d'Esclassan (château, chapelle, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (20); — rivière : le Gers. — Biens roturiers « affranchis » : le syndic de Garaison; — la communauté d'Esclassan; — « la fondation de l'église »; — le presbytère; — le sieur Charles Lafontaine; le sieur Jean-Pierre Ducos, marchand à Masseube; — M. Jean-François Courtade, avocat à Masseube; — Mᵉ Guillaume Nassans, avocat à Masseube; — Mᵉ Alexandre Nassans, notaire à Masseube; — le sieur Pierre Laporte, contrôleur à Masseube; — M. Gauran, trésorier du Roi à Auch; — le syndic des Pénitents de Masseube; — le sieur Campardon, maître chirurgien-major; — les sieurs Bernard et Michel Batbie, de Labastide; — M. de La Oueillasse, de Saint-Michel; etc. — Contenance totale : 670 arpents 3 cazaux 13 places; — allivrement total : 126 livres 9 onces 5 huchaux.

C. 136. (Registre.) — Grand in-4°, 166 feuillets, papier.

1744-1750. — Cadastre de la communauté d'Espaon. — Biens nobles : messire Bertrand-Bernard de Boyer-Drudas, baron de Drudas et de Sauveterre, seigneur de Pinot, Cadours, Aussiac, Espaon et autres places, conseiller de grand chambre au Parlement de Toulouse (château, moulin, etc.); — héritiers de messire Pierre de Carsalade Dupont, seigneur de Sainte-Foi d'Aurignac, chevalier de Saint-Louis; — la communauté (presbytère). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (22). — Biens roturiers : ledit seigneur d'Espaon; — M. de Passama, avocat, seigneur de Laburquière et de Montadet; — le sieur Bernard Moyzen, marchand apothicaire à Lombez; — le sieur Louis Contaud, de Sauveterre; — les Religieuses de Boulaur; — le sieur Paul Barthe, maître chirurgien à Labarthe-Sabaillan; — M. Bon, seigneur du Calavé et de Savignac; — Mᵉ Majan Duprat, avocat à Lombez; — les obituaires de Gay; — Mᵉ François Desparros, notaire; etc. — Contenance totale : 1,470 setérées; — allivrement total : 205 livres.

C. 137. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1772-1787. — Cadastre de la communauté de Flamarens. — Biens nobles : messire Agésilas-Gaston de Grossoles, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant général des provinces d'Aunis et de Saintonge, commandant en Bigorre, marquis de Flamarens, baron de Montestruc, seigneur de Peyrecave et Aurenque (château, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur; — M. Tartanac, juge des traites foraines; — M. Goze, bourgeois; — M. Jean Descrimes, docteur en médecine; — le sieur Joseph Guyon, bourgeois; — M. Lannelongne, bourgeois de Miradoux; — M. Blaise Laclaverie, ancien juge criminel en la Sénéchaussée de Lectoure; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière, — Biens communaux. — Biens sans maître. — Contenance totale : 1,461 concades 6 livralats 1 coupe; — allivrement total : 577 livres 13 sous 2 deniers.

C. 138. (Registre.) — Grand in-4°, 30 feuillets, papier.

1765-1766. — Cadastre de la communauté de Gaudoux. — Biens roturiers : M. Filhol, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier, moyen et bas, foncier et direct de Gaudoux; — M. Lajus-Lasplantades, coseigneur dudit Gaudoux; — M. Lajus, procureur au Parlement de Toulouse, coseigneur de Gaudoux; — le sieur Pierre Passarieu; — M. Béguier, avocat à Auch; — le sieur Bertrand Lacomme, de Tourrenquets; — M. Jean-François Soubtès, curé de Gaudoux; — Mᵉ Jean Lézian, notaire royal à Miramont-de-Latour; — M. de Batz, seigneur de Mirepoix; etc. — Biens nobles : M. Filhol, seigneur de Gaudoux; — l'archevêque d'Auch, coseigneur de Gaudoux; — M. Lajus-Lasplantades, coseigneur de Gaudoux; — M. Lajus, procureur à Toulouse, coseigneur de Gaudoux (château, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (8). — Contenance totale : 256 concades 6 quarterades 6 boisseaux.

C. 139. (Registre.) — Grand in-4°, 36 feuillets, papier.

1765-1766. — Cadastre de la communauté de Gaudoux (double du précédent cadastre).

C. 140. (Registre.) — Grand in-4°, 102 feuillets, papier.

1777-1782. — Cadastre de la communauté de Gaujac. — Biens roturiers : le sieur François Montaut; — le sieur Pierre Compans; — le sieur Dominique Talabère; — le sieur Jean Vignaux de Rustan; — le sieur Mathieu Biane; — Mᵉ Bouzigues, avocat à Theux; — Dominique Cazes, maître armurier à Saint-Arroman; — demoiselle Marguerite Margastaud, d'Esclassan; — M. Mathieu Montaut, de Clermont-Noble, seigneur du parsan de Cazaux et de Gaujac; — le sieur Mathieu Lacaze, arpenteur à Mon-

cassin; etc. — Biens nobles : M. de Valette, seigneur du parsan de Gaujac-Dessus et de partie du Petit-Gaujac. — Chemins publics (6); — rivière : le Sousson. — Contenance totale : 323 arpents 2 cazaux 13 places 13 escats; — allivrement total : 138 livres 8 onces 5 huchaux.

C. 141. (Registre.) — Grand in-4°, 117 feuillets, papier.

1755-1768. — Cadastre de la communauté de Gaujan. — Biens nobles : « Très haut et très puissant prince monseigneur Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, pair de France, comte de Porhoet et d'Astarac, vicomte de Faon, marquis de Blain, baron de Fresnay, etc., présidant né de la noblesse de Bretagne, brigadier des armées du Roy, gouverneur des ville et château de Lectoure » (pâtus et fossés appelés les *viviez du château*). — Biens prétendus nobles par les possesseurs : noble Joseph Dispan de Savaric, écuyer, seigneur de Cocan; — M. Guillaume Poudensan; — messire François de Clermont, seigneur de Lacaze et autres places; — le sieur Didace Charlas; — le sieur Adrien de Larroujet; — la communauté de Gaujan (église, cimetière, presbytère, bois taillis, etc.). — Chemins publics; — rivière : la Gimone; — ruisseaux. — Biens roturiers : M. J. Dispan de Savaric; — M. G. de Poudensan; — M. F. de Clermont; — M. Jean-Louis de Mariol, capitaine dans les grenadiers royaux; — héritiers de M. Dominique Delieux, coseigneur de Gaujan et seigneur direct de Bargailhan; — héritiers de M[e] Bertrand Lardos, curé de Gaujan; etc. — Contenance totale : 781 arpents 2 cazaux 10 places 10 escats; — allivrement total : 113 livres 1 once 6 huchaux.

C. 142. (Registre.) — Grand in-4°, 28 feuillets, papier.

1759-1762. — Cadastre de la communauté de Gée. — Biens roturiers : Simon Delligen, marchand; — Bernard Cadroy; — Jean Darrieux; — Jean Duberos, maître tailleur; — le sieur Bernard Lignac, de Barcelonne; — le sieur Jean Job, bourgeois d'Arblade; — le sieur Jean-Pierre Dessans, maître chirurgien à Lannux; etc. — Biens communaux. — Contenance totale : 105 arpents 5 lattes; — allivrement total : 19 livres 10 sous 6 deniers.

C. 143. (Registre.) — Grand in-4°, 462 feuillets, papier.

1761-1778. — Cadastre de la communauté et juridiction de la ville de Gimont (1[er] volume). — 1° Paroisse de Gimont. — Biens roturiers : le sieur François Arrivet, maître chirurgien; — M[e] François Bartholome, prêtre; — le sieur Guy Bouas, bourgeois; — le sieur Jean-Baptiste Boubée, bourgeois; — M[e] Jean-François Cahuzac, lieutenant du juge de Gimont; — M[e] Jean Cabanis, notaire; — le sieur Raymond Collongues, marchand drapier; — le sieur Charles-Antoine Chaudot, entreposeur du tabac; — M[e] François Cabanis, contrôleur au bureau de Gimont; — noble Jean de Lavigne; — noble Henri-Joseph de Platea; — noble Antoine de Lagausie, trésorier de France, coseigneur d'Escorneboeuf; — M. Jean Daurignac, bourgeois; — noble Pierre de Pérès, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie; — le sieur François Dupré de Longueval, ancien capitaine; — M[e] Jean-Baptiste Dupré, notaire; — noble Henri de Mauléon, capitaine de cavalerie; — M[e] Guillaume Daylies, lieutenant particulier au siège royal de Gimont; — noble Jean-Baptiste de Lartigue, prêtre; — noble dame Gabrielle de Saubolle, épouse de messire des Innocens, conseiller au Parlement de Toulouse; — noble Joseph de Monlezun, coseigneur de Saint-Orens; — le sieur Pierre Douau, marchand apothicaire; — messire Jean-Alexandre de Lomagne, seigneur direct de Saint-Jean-de-las-Monges, chevalier de Saint-Louis; — noble Manas de Lamezan, maire de la ville de Gimont; — madame Daurée, seigneuresse de Fanjaux; — madame de Lapeyrie; — noble Jean-Etienne de Betbèze, capitaine de grenadiers; — M[e] Etienne Daurée, curée de Maurens; — noble dame de Grateloup, épouse de M. de Montsage, chevalier de Saint-Louis; — M[e] François Lacassaigne, docteur en médecine; — noble Louis-Jacques Le Sage-Delaville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roi à Belle-Isle-en-Mer; — le syndic de l'hôpital de Gimont; — M[e] Bernard Labor, curé de Saint-Germain; — M[e] Blaise Lasserre, curé de Marestaing; — les Ursulines de Gimont; — M. François Labat, bourgeois et premier consul; — M. de Lartigue, seigneur de Mérenvielle; — le sieur Jean Marcet, maître chirurgien; — M[e] Jean-Joseph Messine, procureur du Roi; — le sieur François Maigné, marchand libraire; — M. de Mongaillard, chevalier de Saint-Louis; — héritiers de M. de Puget; — M. de Penderies; — M[e] Sudre, avocat; — M[e] Louis Serain, docteur en médecine; — la confrérie des Pénitents-Gris; — les Doctrinaires du collège de Gimont; — la confrérie Saint-Blaise; etc. — Biens nobles : messire de Scey de Montbéliard, seigneur abbé de Gimont; — les religieux Bernardins de l'abbaye de Gimont; — le curé de Gimont. — Biens communaux. — Lieux sacrés : église paroissiale; église et cimetière de Gimont hors ville; église des Ursulines; église Saint-Éloi; église de l'hôpital; église des Pénitents-Gris; église des Pénitents-Bleus; église du collège; église des Capucins. — Fours banaux (3). — Contenance totale du territoire de la paroisse de Gimont : 1,627 arpents 2 cazaux 11 places 12 escats; — allivrement total : 713 livres 9 sous 9 deniers. — 2° Paroisse d'Ambon. — Biens roturiers : le sieur Joseph Douau, employé sur

les chemins; — le sieur Laurent Ginoris, bourgeois; — madame Antoinette de Guiral, épouse de noble Jacques de Sabry, chevalier de Saint-Louis; etc. — Biens nobles : le syndic du collège Saint-Martial de Toulouse, seigneur direct d'Ambon. — Lieux sacrés : église paroissiale et presbytère. — Contenance totale ; 440 arpents 9 places 8 escats; — allivrement total : 143 livres 13 sous 8 deniers. — 3° Paroisse d'Escornebœuf. — Biens nobles : les religieux de l'abbaye de Gimont. — Biens roturiers : le sieur Baric, bourgeois de Blanquefort; — le sieur Augustin Bérard, acquéreur des héritiers de Me François Sudre, ancien curé d'Escornebœuf; — le sieur Jean Bérard, de Saint-Germier; — le marquis de Pins; — Me Cosme Daran, bourgeois de Gimont; — M. Dumas, seigneur de Saint-Germier; — le sieur Dominique Figadère; — Me Jean Lafitan, avocat à Monferran; — noble Charles de Mauhic, ancien garde du corps du Roi; — Me Jean Vignaux, curé de Catonvielle; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; emplacement de l'ancienne église de Roumas. — Contenance totale : 1,240 arpents 1 cazal 7 places 12 escats; — allivrement total : 523 livres 19 sous 3 deniers. — 4° Paroisse de Saint-Jean-de-las-Monges. — Biens roturiers : demoiselle Jacquette Baylac, veuve du sieur Seignan; — messire Jean-Alexandre de Lomagne, seigneur direct de Saint-Jean-de-las-Monges, chevalier de Saint-Louis; — noble Pierre de Saint-Araille, chevalier de Saint-Louis; — le syndic des prêtres de Notre-Dame de Cahuzac; etc. — Biens nobles : madame des Innocens. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Contenance totale : 498 arpents 3 cazaux 1 place 5 escats; — allivrement total : 168 livres 7 sous 10 deniers. — 5° Paroisse de Saint-Germain. — Biens ruraux : M. Laborie; — noble Antoine-Henri de Lagravère, sieur du Couloumé, garde du corps du Roi; etc. — Biens nobles : l'abbé de Gimont; — les religieux de Gimont. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Contenance totale : 282 arpents 2 cazaux 15 escats; — allivrement total : 110 livres 1 sou. — 6° Paroisse de Sainte-Marie. — Biens roturiers : le sieur Martial Lanaspèze, bourgeois de Gimont; — le sieur Dominique Meau, trafiquant à Gimont; — le sieur Joseph Mailhos, bourgeois; — Me Guillaume Sauzet, vicaire général de l'abbé de Gimont; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Contenance totale : 887 arpents 2 cazaux 5 places 2 escats; — allivrement total : 265 livres 5 sous 10 deniers.

C. 144. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier.

1761-1778. — Cadastre de la communauté et juridiction de la ville de Gimont (2e volume). — 7° Paroisse de Saint-Martin-du-Hourc. — Biens roturiers : André, Antoine, François, Raymond, Jean Auvernie; — noble Gabriel d'Estival de Saint-Martin; — le sieur Bernard Laborderie, bourgeois; — l'abbé de Gimont; etc. — Contenance totale : 353 arpents 6 places 2 escats; — allivrement total : 122 livres 7 sous 5 deniers. — 8° Paroisse de Travès. — Biens roturiers : le sieur François Alasset, huissier; — noble Jean-Joachim de Courtade, trésorier de France, seigneur de Blanquefort; — M. de Pérès, ancien major; — mademoiselle de Hanjeac de Saint-Pé; — le syndic des pauvres de Travès et de Saint-Pé; etc. — Contenance totale : 141 arpents 1 cazal 13 places 7 escats; — allivrement total : 47 livres 16 sous 2 deniers. — 9° Paroisse de Saint-Sauveur. — Biens roturiers : le sieur Pierre Bayonne, boulanger à Gimont; — le sieur Breton, tanneur à Monfort; — M. Paul de Cede, de Marrox; — noble Jacques-André Decis; — M. Denis Lefortier, bourgeois de Gimont; — héritiers de Me Lajus, ancien juge de Gimont; — Me Lacoste, avocat; — les héritiers du sieur Doumenget-Lauzin, bourgeois d'Aubiet; — M. de Laurac, officier; — M. Lachapelle; — Me Madeline, avocat; — M. Molas, bourgeois de Saint-Clar; — M. de Pérès, lieutenant-colonel du régiment de Médoc; etc. — Biens nobles : l'abbé de Gimont (château de l'abbaye, etc.); — les religieux de Gimont (couvent, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; église et chapelle de Notre-Dame de Cahuzac; église de l'abbaye de Gimont; une petite chapelle dédiée à Notre-Dame des Neiges. — Contenance totale : 724 arpents 1 cazal 15 places 5 escats; — allivrement total : 298 livres 2 sous 11 deniers. — 10° Paroisse de Marrox. — Biens roturiers : M. Barsac, bourgeois de Saint-Sauvy; — le sieur Jean Dubois, négociant à Gimont; — M. Paul de Sede (château, etc.); — Marc Daram, bourgeois à Laroumau (château, etc.); — M. Ladevèze, chevalier de Saint-Louis, major au régiment de Médoc (château, etc.); etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Contenance totale : 641 arpents 5 places 3 escats; — allivrement total : 250 livres 8 sous 8 deniers. — 11° Paroisse de Juilles. — Biens nobles : l'abbé de Gimont. — Biens roturiers : noble de Saint-Gresse, seigneur de Mérens; — le sieur Jean Fagedet; — le sieur Loubon, notaire royal à Gaujac; — le sieur Jean-Marie Lasvigne, étudiant, de Marrox; — le sieur Antoine Ransan, bourgeois de Montiron; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux. — Contenance totale : 595 arpents 8 places 9 escats; — allivrement total : 217 livres 9 deniers. — 12° Paroisse de Saint-Caprais. — Biens roturiers : le sieur Andrieu Bonnet, marchand; — M. Jean Betbèze, curé dudit Saint-Caprais; — le sieur Dominique Bonnet, maître chirurgien; — Me Benoît, notaire à Saint-Guiraud; — noble Michel de Boria, chevalier, sieur de Laguiterie; — le sieur Jean Lartet, bourgeois de Saint-Guiraud; — le sieur Joseph

Labat, bourgeois de Saint-Caprais; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux. — Contenance totale : 690 arpents 1 cazal 7 places 5 escats; — allivrement total : 222 livres 10 sous 7 deniers. — Contenance générale de tout le territoire du consulat de Gimont : 8,382 arpents 3 cazaux 15 places 1 escat; — allivrement général : 3,171 livres 4 sous 10 deniers. — Table alphabétique des deux volumes.

C. 145. (Registre.) — Grand in-folio, 458 feuillets, papier.

1771-1782. — Cadastre de la communauté de Gondrin. — Lieux sacrés : église Saint-Martin, porche et cimetière de Gondrin; autre cimetière de ladite église; église des Récollets; église des Ursulines; église et cimetière de Saint-Clair d'Enhaud; église et cimetière de Pardies; église Saint-Pierre de Cassaignet; église et cimetière de Polignac; église et cimetière de Saint-Vincent de Thézan; église et cimetière de Saint-André; église et cimetière de Saint-Germain; église, chapelle, porche, cimetière et allées d'avenue de Tonetau, avec « sa sainte fontaine ». — Biens patrimoniaux de la communauté : maison de ville, maison et jardin, fontaine, lavoir, bois, landes, friches, etc. — Chemins publics et rues (55); — rivières : l'Osse et l'Auzoue. — Biens nobles : le duc d'Uzès, premier pair de France, prince de Soyon, gouverneur des provinces de Saintonge et d'Angoumois, seigneur marquis de Gondrin, etc. (« un vestige de château dans la ville de Gondrin, quartier ou Barry dit du château; ses mazures consistent en un petit logement pour le garde-chasse, cour, terrasses et parterre »; fossés, etc.); — la marquise de Livry et de Maniban; — M. Carrère de Mombet. — Biens roturiers : 1° Ville : le sieur Pierre Vialars, maître chapelier; — Me Louis Cezeau, de Camarade, avocat; — noble Jean-Marie Pérès, écuyer; — le sieur Joseph Faget, secrétaire greffier de la communauté de Gondrin; — le sieur Joseph Lisse, bourgeois; — Me Dupux, prêtre; — le sieur Joseph-Marie Dupux, bourgeois; — le chevalier Réchou, chevalier de Saint-Louis; — le sieur Joseph Bères, bourgeois; — le sieur Jean Bazin, maître chirurgien; — la chapelle Saint-Nicolas; — la chapelle de Heuré; — Me Pierre Laffite, prêtre; — Me Bertrand Dubuc, procureur fiscal; — le sieur Dumas; — M. Jean Gardère, docteur en médecine de la faculté de Montpellier; — le sieur Pierre Gourragne, maître chirurgien; — le sieur Bernard Couture, bourgeois; — la chapelle Sainte-Catherine; — le sieur Pierre Fonblanc, maître chirurgien; — le sieur Pierre Mourlan, d'Orens; — le sieur Bernard Corne, arpenteur; — le sieur Gérard Béziat, médecin vétérinaire; etc. — 2° la campagne : M. Latapie, archiprêtre; — les Ursulines; — noble Marc-Antoine Donadieu; — Jean Mondin; — le sieur Joseph Lian; — M. Delord, avocat à Vic-Fezensac; — Michel Landre; — le sieur Clément Bartharès, maître chirurgien; — le sieur Joseph Lapeyrère, bourgeois; — le sieur Pierre Lago; — Jean Jegun, à Lahillasse, Mouchan; — le sieur Pierre Daroux, huissier à Condom; — M. de La Sudrie, de Montréal; — la cure de Cadignan; — l'église de Courrensan; — le sieur Sinseaux, chanoine de Larroumieu; etc. — Contenance totale : 7,289 concades 3 quartauts 1 pugnère 2 escats.

C. 146. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1759-1760. — Cadastre de la communauté de Goux en Armagnac. — Biens roturiers : le seigneur de Goux; — Antoine Duffour, marchand; — le sieur David Duthil, bourgeois; — le sieur Etienne Doumengeux, bourgeois de Préchac; — M. Lamothe-Montaubric, curé de Préchac; — le sieur François Ducastay, maître chirurgien à Préchac; — M. de Saint-Julien, seigneur de Cahuzac; — M. de Burosse, de Castelnau; — M. Labarthe-Valen, aide-major du Roi à Bayonne; — M. de Lartigue, curé de Galiax; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale dédiée à saint Roch, et cimetière; chapelle de Saint-Just, dédiée à « la Transfiguration du Sauveur du monde », avec cimetière. — Biens nobles : le seigneur de Goux (château, etc.). — Biens communaux. — Contenance totale : 329 arpents 2 sacs 5 mesures 2 pugnères; — allivrement total : 400 livres 6 sous 8 deniers.

C. 147. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1771-1775. — Cadastre de la communauté de Gramont en Astarac. — Biens roturiers : M. Boubée, conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, seigneur de Gramont; — le sieur Pierre Tourné, de Castelnau-Barbarens; — le sieur Étienne Lalanne, de Boucagnères; — noble Arnaud de Cazeaux; — mademoiselle de Flurian, de Pavie; etc. — Biens nobles : M. Boubée, seigneur du lieu (château, etc.); — M. de Monbrun, seigneur de Boucagnères; — M. de Marignan, juge-mage à Auch. — Contenance totale : 163 arpents 1 cazal 6 places 11 escats; — allivrement total : 67 livres 7 onces.

C. 148. (Registre.) — Grand in-folio, 44 feuillets, papier.

1773-1778. — Cadastre de la communauté d'Idrac. — Biens roturiers : messire de Sauviac; — messire de Belesta, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, seigneur de Mazerettes; — le sieur Dominique Martet, de la Bordeneuve; — M. Journé, marchand à Mirande;

— M. Paris-Bordeneuve; — mademoiselle Claire Domercq, de Madiran; — la chapellenie fondée par Bernard Bajon; — la chapellenie d'En Barbes; — M. Domercq, curé d'Idrac; etc. — Biens communaux. — Biens nobles : l'abbé d'Idrac, dignitaire du chapitre de Sainte-Marie d'Auch (masures attenantes à l'église d'Idrac, etc.); — M. Cenac de Cidrac (*alias* Cidrac de Senac), bourgeois; — messire Charles de Sainte-Christie, seigneur de Villeneuve. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (11); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 414 arpents 1 cazal 4 places 8 escats.

C. 149. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, papier.

1771-1775. — Cadastre de la communauté de l'Isle-Surimonde. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : messire Jean de Marmiesse, chevalier d'honneur au Parlement de Toulouse, seigneur de Lussan, l'Islette et autres places. — Biens roturiers : la communauté; — le sieur Jean Bordes; — la confrérie de Saint-Pierre; — le sieur Martin Garros; — le titulaire de l'obit de feu Me Guillaume Bonnemaison; — le sieur Blaise Dubon; — le sieur Vital Degan; — Me Bernard Lartet, curé de l'Islette; — M. Jean-François Labarthe-Giscaro, seigneur d'Arné; — M. Marc Bonnemaison, bourgeois; etc. — Contenance totale : 1,214 cazaux 12 places 11 escats; — allivrement total : 80 livres 3 onces 3 huchaux.

C. 150. (Registre.) — Grand in-folio, 406 feuillets, papier.

1758-1768. — Cadastre de la communauté de Jegun. — Biens roturiers : 1° Paroisse Sainte-Candide : la communauté (maison); — le sieur François Sabatié, avocat; — le sieur Jean Despiet-Couloumé, au Rey; — le sieur Daniel Gorgue, bourgeois; — l'église des Pénitents de Jegun; — le sieur Cézan, d'En Bordes; — le sieur Blaise Touja, bourgeois; — le sieur Jean Pader, bourgeois; — le sieur Joseph Bedout, de la Bourdette; — le sieur François Anglois, bourgeois; — le sieur Dominique Jazedé, bourgeois; — le sieur Grégoire Delteil, maître chirurgien; — le sieur Simon Branet, bourgeois; — le sieur Blaise Despiet-Laffuillade, bourgeois; — l'hôpital; — le sieur François Mengelle, bourgeois; — le sieur Cezan, du Bourdalé, bourgeois; — le sieur Paul Dubourg, bourgeois; — le sieur Dubarry, bourgeois; — le sieur Étienne Dubourg-Lartigue, bourgeois; — Me Antoine Meilhan, docteur en médecine; — Me Joseph Boubée, notaire; — Me Anselme Daubas, avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Auch; — Me Agapit Mautreyt, procureur du Roi; — Me Cabanes, chanoine de Larroumieu; — l'archevêque d'Auch; — Me Bources, chanoine doyen; — M. Frix-Joseph Labordère, bourgeois; — Me Charles Caupene, notaire royal; — Me Jean-André Labordère, lieutenant de juge; — Me Daubas, curé de Jegun; — les prêtres obituaires de la table du purgatoire de Sainte-Candide; — Me Meilhan, chapelain; — Me Joseph Pouyet, curé de Pujol; — Me Antoine Bedout-Lagimbère, avocat; — M. de Lescout; etc. — 2° Paroisse de Saint-Germain-de-Vespian : — le sieur Bernard Paché; — le sieur Bedout-Lapujade, bourgeois; — le marquis de Mirabeau, seigneur de Lavardens; — Me Maurice Cournet, curé de Saint-Germain; — Me Bousquet, chapelain; — M. de Mellet (château, etc.); etc. — 3° Paroisse de Saint-Michel-de-Tremblède : la communauté (tuilerie, etc.); — le sieur Jean-Baptiste Bedout, maître ès-arts; — le sieur Marcadier, bourgeois; etc. — 4° Paroisse de Saint-Paul-d'Augerac : le marquis de Monlezun, seigneur de Saint-Lary; — le sieur Fenasse, marchand à Auch; etc. — 5° Paroisse de Saint-Jean-de-Lézian : le sieur Alexis Monges; — la paroisse de Lézian; — le sieur Raymond Lartet, maître chirurgien; — le sieur Perrussan, à la Houche; etc. — 6° Paroisse d'Arpentian : le sieur Daliot, de la Salle; — le sieur Lébé, de Lajan; — M. le Commandeur; — noble Jean de Pouy, de Lavardens; etc. — 7° Paroisse de Pouy : le sieur Sarran, d'Enbidibarre; — M. de Mellis, seigneur de Pouy; etc. — 8° Paroisse de Saint-Martin-de-Biran : M. de Lacouderle; — M. l'abbé Lébé, de Biran; — Me Monferran, notaire à Biran; etc. — 9° Paroisse de Sainte-Madelaine-de-Larroque : M. de Larroque, seigneur de Larroque; — M. Vidaillan, seigneur d'Antras; etc. — Contenance totale : 8,092 concades 1 mesure 2 boisseaux; — allivrement total : 1,859 livres 13 onces.

C. 151. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1781-1787. — Cadastre de la communauté de Jû. — Biens nobles : messire Joseph de Médrano, seigneur de Jû. — Biens roturiers : ledit seigneur; — la prébende de Sainte-Catherine; — Me Jean Noguès-Lavigne, bachelier ès-droits, commissaire-voyer de la Généralité d'Auch; — messire de Médrano, seigneur de Beaulat; — le sieur Pierre Vivès, armurier à Belloc; — le sieur Jean-Baptiste Oleris-Piarron, négociant à Plaisance; — le sieur Jean Maur, maître chirurgien à Plaisance; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux (presbytère, etc.). — Contenance totale : 1,045 sacs; — allivrement total : 166 livres.

C. 152. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1739-1768. — Cadastre de la communauté de Laas. — Biens roturiers : le baron de Laas; — le sieur Augustin

Senac, maître chirurgien; — le sieur Pierre Rocques; — Mᵉ Daube, docteur en médecine à Miélan; — M. l'abbé Dubuc, de Mirande; — le prieur de Saint-Maur; — M. Jean Bazillac, bailli au bailliage d'Antin; — M. Garros, curé de Goux; etc. — Biens nobles : ledit baron de Laas (château, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière ; chapelle. — Biens communaux : presbytère, etc. — Chemins publics (20) ; — rivière : l'Osse. — Contenance totale : 536 arpents 1 cazal 3 places ; — allivrement total : 126 livres 10 sous.

C. 153. (Registre.) — Grand in-folio, 106 feuillets, papier.

1762-1767. — Cadastre de la communauté de Labarthe-Sabaillan. — Biens roturiers : haut et puissant seigneur Armand-Alexandre de Biron, comte de Gontaut, seigneur et marquis de Saint-Blancard, Ciadoux, Mongaillard, Charlas, Saint-Elix, Bazus, la Chapelle-Lauzière, baron d'Auriébat et de Labarthe-Sabailhan (château avec chapelle, etc.); — le sieur Joseph Saint-Pierre, bourgeois; — le sieur Louis Brocas; — le sieur Bernard Bugat; — le sieur Jean Lafont; — le sieur Alexis Saint-Supéry; — le sieur Raymond Barthe, maître chirurgien; — le sieur Dominique Lagleize; — le sieur Guillaume Mestré; — le sieur Jérôme Solles; — le sieur Talazac, notaire à Simorre; etc. — Lieux sacrés : église de Labarthe et cimetière; église de Sabailhan et cimetière. — Chemins publics (23); — rivière : la Gesse. — Biens nobles : le comte de Gontaut, seigneur dudit lieu (moulin à vent, moulin à eau, forge, métairie, etc.); — le commandeur (métairie à Lespitau, etc.); — M. de Marseillan, de Simorre. — Contenance totale : 1,030 arpents 12 mesures 1 boisseau; — allivrement total : 238 livres.

C. 154. (Registre.) — Grand in-folio, 87 feuillets, papier.

1762-1766. — Cadastre de la communauté de Labastide-Savès. — Biens nobles : messire Gilles-Gervais, de Larroche, comte de Gensac, lieutenant général des armées du Roi, seigneur de Labastide-Savès (château, moulin, etc.) — Biens roturiers : ledit seigneur; — le sieur Gaudens Fauré, marchand drapier; — le sieur Jean Lanes, bourgeois de Pompiac; — le sieur Martin Barutaut, de Samatan; — le sieur Jean Rozès, marchand; — M. le camérier de Saramon; — le marquis de Lavalette; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux. — Chemins publics (11); — rivières : la Save, la Pesselle; — ruisseau de Laussoue. — Contenance totale : 618 setérées 9 perches 12 escats; — allivrement total : 187 livres 2 onces.

C. 155. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1761-1777. — Cadastre de la communauté de Labejan. — Biens roturiers : André Duclos, maître armurier; — le sieur Vincent Martin, du Hillet; — Mᵉ Crisante Claverie, conseiller en l'Élection d'Armagnac; — M. Duffort, curé de Lamothe-Canne; etc. — Biens nobles : le duc de Rohan; — M. Du Garrané. — Lieux sacrés : église paroissiale. — Chemins publics (24); — rivière : le Sousson. — Contenance totale : 1,657 arpents 1 cazal 9 places; — allivrement total : 224 livres 5 onces 1 huchau.

C. 156. (Registre.) — Grand in-folio, 40 feuillets, papier.

1778-1785. — Cadastre de la communauté de Lacassaigne. — Biens roturiers : Mᵉ Joseph-Jean Bugard, notaire royal; — Pierre Laffont; — Joseph Pujos; — Joseph Baron; — Joseph Cardonne; etc. — Biens nobles : messire François-Frédéric de Béarn, comte de Béon, seigneur de Lacassaigne; — la confrérie de Saint-Jean. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (4); — rivière : le Sousson. — Contenance totale : 180 arpents 2 cazaux 9 places; — allivrement total : 48 livres 1 once 3 huchaux.

C. 157. (Registre.) — Grand in-4ᵒ, 26 feuillets, papier.

1768-1774. — Cadastre de la communauté de Laclaverie. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : le commandeur de la Cavalerie (château, etc.). — Biens roturiers : le sieur Charles Charoy, bourgeois; — le sieur Jean-Baptiste Macary, bourgeois; — M. d'Auxion, baron d'Ayguetinte; — le sieur Jean Descat, bourgeois; — le sieur Frix Pardiac, négociant au Saint-Puy; — le sieur Bernard Lébé, bourgeois; etc. — Contenance totale : 278 concades 7 boisseaux; — allivrement total : 71 livres 2 mesures 4 boisseaux. (Voir, E. 240, un autre cadastre de la même commune.)

C. 158. (Registre.) — Petit in-4ᵒ, 19 feuillets, papier.

1752. — Cadastre de la communauté de Lagardère-Saint-Mont. — Biens nobles : M. de Pech, seigneur de Lagardère. — Biens roturiers : Bertrand Dufau; — Jean Lacaze-Larroque; — M. de Bacarisse, de Corneillan; — M. de Tanique, de Saint-Mont; etc.

C. 159. (Registre.) — Grand in-4ᵒ, 12 feuillets, papier.

1749-1758. — Cadastre de la communauté de Lagrasse. — Biens nobles : M. de Priellé, seigneur de

Lagrasse. — Biens roturiers : ledit seigneur; — Joseph Ducuron; — Pierre Ricau-Peyret; — héritiers de Jacques Ducastaing; etc. — Contenance totale : 191 sacs 5 pugnères; — allivrement total : 80 livres 1 sou 8 deniers.

C. 160. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1765-1767. — Cadastre de la communauté de Laguian. — Biens roturiers : Jean Duffour-Peyré; — Jean Darrodes-Beroy; — Pierre Dartiguelongue-Pichouton; — le sieur Lafitte-Micheu, docteur en théologie, curé de Sainte-Meille; — le sieur Jean Laffont, maître chirurgien; — M. de Castetreal, seigneur de Maumusson; — M. Du Perron, seigneur de Saint-Lanne; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale Saint-Jean-Baptiste et cimetière. — Chemins publics (7). — Contenance totale : 350 arpents 14 lattes; — allivrement total : 404 livres 14 sous 5 deniers.

C. 161. (Registre.) — Grand in-4°, 26 feuillets, papier.

1754-1757. — Cadastre de la communauté de Lalanne-Recane, « où est englobée la contenance de la directe de Recanne appartenant à M. l'abbé de Berdoues, et celle de Casaubon appartenant à Me Barranquet, procureur fiscal d'Astarac ». — Biens roturiers : le sieur Jean Castilhon, bourgeois; — Me Jacques Barranquet, procureur fiscal d'Astarac, à Masseube; etc. — Chemins publics (5). — Contenance totale : 165 arpents 2 cazaux 14 places.

C. 162. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1774-1782. — Cadastre de la communauté de Lamaguère. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Rivière : l'Arrats; — chemins publics (14). — Biens nobles : messire Jean de Labarthe, seigneur haut, moyen et bas justicier et direct de Lamaguère (ancien château, « où il n'i a que de vieilles mazures », etc.); — Me Jean-Dominique Soubiran (moulin à eau, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur de Lamaguère (château, etc.); — la communauté (presbytère); — la chapellenie d'En Peyrens; — le sieur Vital Cabiran, bourgeois; — le sieur Jean-Baptiste Tando, maître chirurgien; etc.

C. 163. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1766-1778. — Cadastre de la communauté de Lamazère. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; chapelle de Notre-Dame de Pitié dite à la Monjoye et à la Capère. — Biens nobles : le comte de Thermes, seigneur de Lamazère (château, etc); — le sieur Jean Magenc, architecte à Miramont; — le sieur Joseph-Marie Paris, bourgeois de Miramont; — M. Broquère, avocat à Auch; — le sieur Augustin Paris, marchand à Auch. — Biens roturiers : ledit comte de Thermes; — François Leclevin; — la communauté (presbytère, etc.); — la chapellenie de Maumus; — Me Jean-Captiste Comme, docteur en théologie, curé de Lamazère; — le sieur Thomas Gaston, maître chirurgien; etc. — Chemins publics (13); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 410 arpents 2 cazaux 14 escats; — allivrement total : 80 livres 13 onces 4 huchaux 3 grains.

C. 164. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1762-1766. — Cadastre de la communauté de Lamothe. — Biens nobles : noble Pierre de Colomès, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Lamothe (emplacement du château où était la chapelle, avec fossés, contre-fossés, jardin dit vigne blanche, pièce de terre labourée où étaient les allées et promenades dudit château, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur; — le curé (biens obituaires); — Auguste Ducos; — Jean Blanc; — Marcelin Ducos; — la communauté (presbytère, etc.); — héritiers de Me Samaran, notaire royal à Pouyloubrin; etc. — Chemins publics (4); — rivière : le Gers. — Contenance totale : 229 arpents 1 cazal 6 places 2 escats; — allivrement total : 33 livres 4 huchaux.

C. 165. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1772-1774. — Cadastre de la communauté de Lanabère. — Biens roturiers : noble Pierre de Gironde, baron de Moncorneil, seigneur de Lanabère; — Guillaume Abadie; — le sieur Dominique Compans, de Moncorneil; — la communauté; etc. — Biens nobles : ledit seigneur de Lanabère; — Dominique Contens. — Chemins publics (4). — Contenance totale : 135 arpents 2 cazaux; — allivrement total : 17 livres 8 onces.

C. 166. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1761-1775. — Cadastre de la communauté de Lannefrancon. — Biens nobles : madame de Tournemire, coseigneuresse de Launefrancon (châtaigneraie, etc.). — Biens roturiers : Jean-Bernard Despouey; — le sieur Jean-Pierre Forgues; — le sieur Joseph Vignes; — le sieur Paul Senac-Monjat; — la veuve du sieur Bernard Senac-Argaignon; — — M. de Navailles, de Laguian; — le sieur Paul Carrau, maître chirurgien à Aux; — le sieur Thomas Dargaignon-Peyrouteu; — le sieur Bernardin Junca, d'Aussat; etc. —

Chemins publics (7); — rivière : le Bouès. — Contenance totale : 271 arpents; — allivrement total : 46 livres 8 onces 3 huchaux.

C. 167. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1771-1774. — Cadastre de la communauté de Larrouquau. — Biens nobles : M. de Reynal, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur de Larrouquau (château, moulin, etc.); — Dominique Vigneaux. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; église et pâtus du Tancouët. — Chemins publics (10); — rivière : la Marcaoüe. — Biens roturiers : ledit seigneur de Larrouquau; — Pierre Aurignac, forgeron; — Julien Alem, de Gaujac; — le sieur Jean-Paul Dupuy, de Montamat; — la confrérie dudit lieu; — Me Bernard Laïrle, avocat à Samatan; — le sieur Joseph Sensamat, de Pellefigue; etc. — Contenance totale : 345 arpents 8 places; — allivrement total : 38 livres 5 onces 3 huchaux.

C. 168. (Registre.) — Grand in-folio, 90 feuillets, papier.

1762-1767. — Cadastre de la communauté de Lasseran. — Biens roturiers : Jean Vivent, maître tailleur d'habits; — le sieur Thomas Ninous, maître chirurgien; — le sieur Gabriel Cassagnard, vitrier; — M. Cyprien Vidonne, ancien officier; — M. Castillon, de Cachan; — le sieur Jean Esquerré, fermier du moulin de Saint-Martin à Auch; — les chapelains et le premier prébendier de *Cruce*; — les Carmes de Pavie; — M. Boubée du Boy, de Pavie; — M. Melchior Monlaur, prébendier à Saint-Lizier; — M. Jean-Baptiste Carde, seigneur d'Esvivès ; etc. — Biens nobles : le marquis de Luppé, coseigneur de Lasseran (bois, etc.); — M. Dagnan, coseigneur de Lasseran (château, etc.) — Contenance totale : 900 arpents 2 cazaux 14 places; — allivrement total : 205 livres 7 onces 1 huchau.

C. 169. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1741-1758. — Cadastre de la communauté de Lasserre-Berdoues. — Biens roturiers : les religieux de l'abbaye de Berdoues; — M. Augustin Baron; — Me Etienne Dichyer, conseiller en l'Élection d'Astarac, juge de la ville et perche de Mirande; — M. Duclos, seigneur de Las; — M. Mathieu Saint-Paul, doyen du chapitre de Saint-Orens d'Auch; — M. Vital Sourigueres, maire de Mirande; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière de Berdoues. — Biens nobles : l'abbé de Berdoues (métairie, parc, etc., appelée la grange de la sacristie, etc.); — les religieux de l'abbaye de Berdoues (l'enclos muré de l'abbaye, métairie dite à la grange du Pesqué, etc.); — l'abbé et les religieux par indivis (bois et landes de Berdoues, tuilerie et moulin); — M. de Sansot; — Gérard Baron, sieur de Lacoume, bourgeois de Ponsampère. — Chemins publics (12). — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 1,002 arpents 2 escats; — allivrement total : 86 livres 10 onces 5 huchaux.

C. 170. (Registre.) — Grand in-4°, 317 feuillets, papier.

1754-1769. — Cadastre de la communauté de Lavardens. — Biens roturiers : le marquis de Mirabeau (maison, forge, etc.); — la communauté (église et cimetière Saint-Michel; places et halle publique, etc.); — Me Niran, avocat; — Me François Niran, notaire; — Me François-Michel Cortade, viguier; — Me Cortade, médecin; — Me Joseph Dugay, avocat; — M. Jean Carrère, bourgeois; — M. Jacques Duffau, procureur fiscal; — M. Cortade, archiprêtre; — la chapelle Saint-Nicolas; — Me Joseph Carrère de Nabat, juge; — M. de Lary, de Fleurance; — la marquise de Puységur; — le marquis d'Astorg, de Castillon; — M. de Mérens; — M. de Saint-Lary; — M. de Vivent, de Négueboue; — M. Jean Pérès, négociant au Brouilh; etc. — Biens nobles : le marquis de Mirabeau (château et terrasse, etc.); etc. — Chemins publics (18). — Contenance totale : 6,667 concades 2 mesures 6 picotins; — allivrement total : 1,700 concades 10 picotins.

C. 171. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1772-1774. — Cadastre de la communauté de Libou. — Biens roturiers : le seigneur de Libou; — Baptiste Aurignac; — Bernard Parladère; — Bernard Courrèges; — le sieur Jean Rivis, bourgeois de Semezies; etc. — Biens communaux. — Chemins publics (8). — rivière : la Lauze. — Contenance totale : 222 arpents 3 cazaux 6 places; — allivrement total : 34 livres 15 onces.

C. 172. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1768-1770. — Cadastre de la communauté de Loubersan. — Biens roturiers : le seigneur de Loubersan (château à trois étages, etc.); — « biens que l'indiquateur a dit être de la seigneurie, que M. de Secla et M. de Sabarros prétendent en faire partie, mais desquels biens noble François d'Antras, seigneur de Gardère, soutient être propriétaire »; — la communauté (bois taillis, etc.); — M. Barthélemy Reme, curé de Loubersan; — messire de Cours d'Antras, ancien capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Artiguedieu; — M. Pérès, procureur du

Roi en l'Élection d'Astarac à Mirande; — messire d'Antras de Gardère, écuyer, etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (12); — rivière : le Sousson. — Contenance totale : 623 arpents 1 cazal 6 places; — allivrement total : 91 livres 9 onces 3 huchaux.

C. 173. (Registre.) — Grand in-folio, 35 feuillets, papier.

1763-1764. — Cadastre de la communauté de Manas. — Biens roturiers : M. Joseph Marguerit de Lamarque, coseigneur direct de Manas; — le sieur Casimir Dubin; — le sieur Pierre Lafargue; etc. — Biens communaux : landes, etc. — Biens nobles : le comte d'Astarac, coseigneur haut justicier de Manas; — M. J.-M. de Lamarque, coseigneur dudit lieu. — Lieux sacrés : église paroissiale, cimetière, presbytère. — Chemins publics (10). — Contenance totale : 300 arpents 1 journal 10 places; — allivrement total : 86 livres 3 onces.

C. 174. (Registre.) — Grand in-4°, 330 feuillets, papier.

1760-1764. — Cadastre de la communauté de Manciet. — Biens communaux : halle, places, fontaine, pâtus, landes. — Biens possédés par le commandeur de Manciet : maison, hôpital, chapelle, place et pièces de terre. — Lieux sacrés : église de la ville de Manciet dédiée à Notre-Dame de Pitié; masure de l'église Saint-Blaise; église de Malhaurey dédiée à Notre-Dame de l'Assomption, avec cimetière et place; église de Sauboire dédiée à saint Roch, avec cimetière et place; église de Sarraute dédiée à Notre-Dame de la Nativité, avec cimetière; cimetière de la ville de Manciet; cimetière de Saint-Martin à Malhaurey. — Biens nobles : le sieur Joseph Marrast-Lamegne; — les héritiers du sieur de Mivielle-Blancastet (château, chapelle, etc., à Blancastet); — messire de Maniban, premier président du Parlement de Toulouse, seigneur de Campagne et autres places; — le seigneur de Bourrouilhan; — le sieur Jean Marrast-Sarraute; — le domaine du Roi (vestiges du château dit le château du Roi). — Biens roturiers : le sieur Jean Duprat; — le sieur Frix Dupont; — le sieur Joseph Lafargue; — le sieur Cyprien Barrère; — le sieur Louis Laborde; — le sieur Bertrand Matignon; — le sieur Charles Basignan; — dame Jeanne Descoubès, veuve du sieur Joseph Mivielle, seigneur de Blancastet; — M[e] Jean-Pierre Lagouanère, notaire royal; — M[e] Joseph Daubas, curé de Manciet; — le sieur Pierre Escoubès, maître chirurgien; — M[e] Arnaud Escoubès-Lahargue, d'Eauze; — le sieur Joseph Barrère, maître chirurgien; — le sieur Antoine de Cours, sieur de Saint-Gervasy; — M. Jean-Joseph Devaux, juge-mage à Lectoure; etc.

C. 175. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1729-1764. — Cadastre de la communauté de Manent. — Biens roturiers : noble de Lamarque-Manent, seigneur de Manent; — héritiers de noble Philippe de Barège, seigneur de Saintraille; — M[e] Bernard Dader, prêtre; — M[e] Simon Boyer, prêtre, de Mont-d'Astarac; etc. — Biens communaux : bois. — Biens nobles : M. de Lamarque, seigneur de Manent (château, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins publics (13); — rivière : l'Arrats. — Contenance totale : 389 arpents 2 cazaux 1 place; — allivrement total : 81 livres 4 onces 1 huchau.

C. 176. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1781-1784. — Cadastre de la communauté de Manent. — Biens roturiers : noble messire Jean-Baptiste-Paul de Lamarque, seigneur de Manent; — Louis Rocques; — Philippe Lacoume; — Dominique Ladieu; — Bertrand Moncassin; — le sieur Louis Boyer de Laouat, de Labarthe; etc. — Biens nobles : ledit seigneur de Manent (château). — Lieux sacrés : église et cimetière. — Chemins (15). — Contenance totale : 395 arpents 2 cazaux 14 places 6 escats; — allivrement total : 73 livres 1 once 1 huchau.

C. 177. (Registre.) — Grand in-4°, 144 feuillets, papier.

1771. — Cadastre de la communauté de Marsan. — Biens roturiers : noble Jean-François de Montesquiou, seigneur de Marsan, Lasserre et autres places; — la communauté; — confrérie de Saint-Pierre; — prêtres obituaires de Marsan; — le syndic des pauvres de Marsan; — M. Demons, subtitut des gens du Roi au Parlement de Toulouse; — M[e] Gabriel Despax; — M[e] Pierre Laboubée, praticien; — M. Antoine Boubée; — M. Jean Cabanes; — M. Laffont de La Verdalle; — M. Salles, avocat au Parlement de Toulouse; etc. — Biens nobles : M. de Montesquiou (château situé dans l'enclos du village, autre château, moulin, etc.); — noble Isaac de Savère, sieur de Barran; — noble Antoine de Labarthe, sieur de Cazaux.

C. 178. (Registre.) — In-folio, 392 feuillets, papier.

1766-1783. — Cadastre de la communauté de Mauvezin (2[e] volume; il manque le 1[er] volume contenant les paroisses de Saint-Michel, de Mauvezin et de Saint-Pé). — 1° Paroisse de Saint-Antonin. — Biens roturiers : le sieur François Barailhé des Soupetz; — le sieur Jean

Bordes; — M. Dominique Bargeau de Las Costes; — demoiselles Marthe et Jeanne de Bezolles; — le sieur Antoine-Raymond Cassaignolis de La Flessade; — le sieur Jean Dorbe; — le sieur Barthélemy Daguzan; — le sieur Jean Dabrin, d'Enbarran; — M. de Latour, garde du corps du Roi, de Nougaroulet; — les Dominicains de Mauvezin; — la comtesse de Laune, seigneuresse d'Aubielle; — M. de Bojé, seigneur d'Aignax, d'Augnax; — le comte de Latour; — Me Jean Sanssas, notaire royal à Mauvezin; — Me Bertrand Tauriac, avocat et notaire royal à Mauvezin; etc. — Biens communaux. — Biens nobles: les Religieuses du Brouilh; — les Dominicains de Mauvezin. — Lieux sacrés: église paroissiale et cimetière. — 2° Paroisse de Lamothe. — Biens roturiers : le sieur Jacques Barbery; — M. Paul Bezolles; — M. Jacques Chaubet; — le sieur Jean Dubernard, bourgeois; — M. Jean Despiau, avocat; — M. Jean-Joseph Du Pouy de La Mothe; — M. Pierre Farie de Bacquiès, garde du corps, chevalier de Saint-Louis; — le sieur Jean Gesse, maître chirurgien à Mauvezin; — héritiers de M. de Miramont; — le sieur Bertrand Laffont, marchand apothicaire à Mauvezin; — madame de Percin de Lilange, seigneuresse de Lamothe-Cannes; — M. Marc-Antoine Peries La Barthe de La Roque; — le sieur Jean-Pierre Monbrun, bourgeois; — le sieur Jacques Mayron, marchand à Mauvezin; — M. Marcassus, de Monfort; — le sieur Joseph Picard, bourgeois de Mauvezin; — Me Abdon Palanque, notaire royal à Mauvezin; — le sieur Jean-Pierre Rolland, maître chirurgien; — M. Pierre Saint-Faust; — le sieur André Saint-Antonin; — Me Guillaume Tissier-Castillon, avocat; etc. — Biens communaux. — Biens nobles : Me Jean-Bertrand Tauriac; — les Dominicains de Mauvezin; — les Religieuses du Brouilh. — 3° Paroisse du Grazan. — Biens roturiers : le sieur Mathieu Breton, négociant à Monfort; — M. d'Esparbès, seigneur d'Esparbès; — le sieur François Monge, bourgeois d'Engalin; — le sieur Jean Montanié, négociant à Mauvezin; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Contenance totale du territoire de Mauvezin : 4,670 concades 2 cazaux 3 places 5 escats.

C. 179. (Registre.) — Grand in-folio, 48 feuillets, papier.

1749-1755. — Cadastre de la communauté de Mazerettes. — Biens roturiers : noble Gérard de Bélesta, seigneur de Mazerettes; — noble Jean-Bernard de Marignan, juge-mage à Auch, seigneur de Valentées et autres lieux; — M. Baleix, conseiller en l'Élection d'Astarac; — M. Guillaume Duc de Saint-Guiraud, conseiller en l'Élection d'Astarac; — M. Gaspard Filhos, marchand à Mirande; — Me Jean-Médard Ducos, avocat à Mirande; — M. Jean Journé, marchand à Mirande; — M. Gérard Lacomme, bourgeois de Ponsampère; etc. — Biens communaux. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (6); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 462 arpents 1 cazal; — allivrement total : 215 livres 6 onces.

C. 180. (Registre.) — Grand in-4°, 81 feuillets, papier.

1757-1772. — Cadastre de la communauté de Miramont en Astarac. — Biens roturiers : le sieur Bernard Paris, bourgeois; — le sieur Jacques Paris, bourgeois; — le sieur Baptiste Paris, bourgeois; — le sieur Jean Sourbets, bourgeois; — le sieur Dominique Trille; — le sieur Bernard Sagazan; — le sieur Jean-Gabriel Marquès, bourgeois; — M. Bertrand Doumic, maître chirurgien; — M. Antoine Lacassin, maître chirurgien; — M. de Mariol de Beaulieu, chevalier de Saint-Louis; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; ancien cimetière, possédé par les marguilliers. — Biens de la confrérie du Saint-Esprit; — de la chapellenie de Sainte-Catherine et du *Salve*. — Chemins publics (6); — rivière : la Baïse. — Biens nobles : M. de Sainte-Christie, seigneur de Villeneuve (moulin à eau, etc.); — le duc de Rohan, seigneur de Miramont (maison et pâtus appelés la Tour, dans le village, etc.). — Contenance totale : 858 arpents 1 cazal; — allivrement total : 106 livres 6 huchaux.

C. 181. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

1741-1763. — Cadastre de la ville, perche et juridiction de Mirande (1er volume). — 1° Mirande. — Biens roturiers : messire Pierre Duprat, seigneur haut justicier et direct de Carole; — M. Dominique Despès, ancien officier; — M. François Delord, bourgeois; — Me Hyacinthe Pérès, docteur en médecine; — M. Marc-Antoine Pérès, procureur du Roi en l'Élection d'Astarac; — M. Dominique Dubuc; — Me Pierre Aignasse, notaire royal; — M. de Saint-Guiraud, conseiller en l'Élection d'Astarac; — M. Guillaume Laprade, ancien officier; — M. Pierre Dazies, receveur des tailles; — le comte de Béon (four banal); — Me Joseph Monvielle de Villa, avocat et procureur fiscal; — Me Joseph Lapeyrade-Defau, docteur en théologie, archiprêtre de Mirande; — M. de Clavel; — madame de Seichan; — l'abbé de Berdoues; — M. Joseph Aubian, bourgeois; — M. Dubuc, curé de Loubersan; — noble Mathieu Dubarry, seigneur de Saint-Jean; — noble Joseph-Guillaume de Cotis, seigneur de Bonnes; — noble Jean-Joseph de La Rue de Betbeze, seigneur de Sauviac et de Viozan, procureur du Roi au Bureau des finances d'Auch; — noble Charles Dubarry, seigneur de Saint-Yors; — noble

Thomas-Roger Duprat de Laroquette, président en l'Élection d'Astarac; — noble Jean-Charles de La Houeillasse; — noble Jean-Louis de Chabannes; — noble François Duffourc, seigneur de Loran; etc. — Biens communaux : maison servant de caserne, autre maison, place ou halle publique, fossés de la ville, padouens, pâtus, etc. — Biens des Clarisses; — des Cordeliers; — de l'hôpital Saint-Jacques de Mirande. — Lieux sacrés : église paroissiale dédiée à Notre-Dame; église et enclos des Pénitents-Blancs; chapelle de Lamonjougette hors ville près la porte du Bourguet-nau. — Biens nobles : le duc de Rohan (masure du château, pâtus et terre aux Castéras, etc.); — l'abbé de Berdoues (maison, moulin à eau, etc.); etc. — Chemins publics (21); — rivière : la Baïse; ruisseau du Rieutort. — Contenance totale : 411 arpents 2 cazaux 3 escats; — allivrement total : 506 livres 10 sous 10 deniers. — 2° Artigues. — Biens roturiers : M. Pierre Bajon, marchand à Mirande; — demoiselle Claire Domerc, épouse de M. de Madiran, pensionnaire du Roi; — M. Biros, chirurgien à Mirande; — mademoiselle de Vezin-Lagardelle; — M. Paul Bertin, bourgeois d'Estipouy; — M. Jacques Tenet, bourgeois de Mirande; — M. Louis Arquier, curé de Larroque; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : le duc de Rohan (métairie); — l'abbé de Berdoues (métairie et moulin à eau). — Chemins (4); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 600 arpents 3 cazaux 11 places 6 escats; — allivrement total : 61 livres 6 sous 6 deniers. — 3° Laffitte-Troncens : — Biens roturiers : les prêtres obituaires de Laffitte-Troncens; — Me Joseph Lasmézas, prêtre; — noble Louis de Saint-Christaud; — le sieur Bernard Trouette; — le sieur Dominique Lacoste, marchand boulanger à Mirande; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale, porche et cimetière. — Chemins (4). — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 384 arpents 3 cazaux 6 places 15 escats; — allivrement total : 218 livres 10 sous 2 deniers. — 4° Valentées. — Biens roturiers : le sieur Jean Laplante, clerc tonsuré; — messire Pierre-Paul Bombarde de Beaulieu, conseiller honoraire au Grand Conseil, baron de Montesquiou et seigneur de Valentées (château, bois, etc.); — M. Chiros, maître chirurgien; — M. de Larroquette, subdélégué de l'intendant; — M. Duhaget de Labarthe; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : M. de Bombarde; — le duc de Rohan (terre aux Castéras). — Chemins (5); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 520 arpents 6 escats; — allivrement total : 297 livres 5 sous. — 5° Saint-Martin. — Biens roturiers : Me Christophe Daran, juge de la ville et perche de Mirande; — M. Marsan, avocat; — M. Boussès, bourgeois; — M. Basile Daran, bourgeois; — Me Samalens, curé de Saint-Martin; — le sieur Louis Delouit, bourgeois de Mirande; — le sieur Darquier, homme d'armes; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale, auvent et cimetière. — Biens communaux. — Chemins (9). — Contenance totale : 812 arpents 2 cazaux 4 escats; — allivrement total : 432 livres 14 sous 7 deniers.

C. 182. (Registre.) — In-folio, 392 feuillets, papier.

1741-1768. — Cadastre de la ville, perche et juridiction de Mirande (2e volume). — 6° Soulès. — Biens roturiers : M. Léonard Boussès, conseiller du Roi, secrétaire de la ville et perche de Mirande; — Me Bernard Soulan, sieur de Brée, avocat; — M. Gérard Cousse, bourgeois; — Me Jean Monbernard, prébendier; — Me Antoine Monbernard, docteur en théologie, prébendier au chapitre de Sainte-Marie d'Auch; — noble Constantin Labarthe; etc. — Biens nobles : le prieur de Saint-Maur. — Chemins (4). — Contenance totale : 510 arpents 1 place; — allivrement total : 242 livres 13 sous 7 deniers. — 7° Arcoues. — Biens communaux. — Biens roturiers : M. Laurent Tarrieux de Latour, conseiller en l'Élection d'Astarac; — l'abbé de Saint-Paul, doyen du chapitre de Saint-Orens d'Auch; — Me Étienne Caze, procureur juridictionnel de Berdoues; — Me Antoine Flory, docteur en théologie, curé de Berdoues; etc. — Chemins (5). — Contenance totale : 459 arpents 10 places; — allivrement total : 215 livres 8 sous 6 deniers. — 8° Lafitte-Toupière. — Biens roturiers : M. Despaux, notaire à Miélan, etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : l'abbé de Berdoues; — noble Charles de Sansot, écuyer (bois); etc. — Chemins (4). — Contenance totale : 335 arpents 2 cazaux 12 places 13 escats; — allivrement total : 139 livres 16 sous 7 deniers. — 9° Bazugues. — Biens communaux. — Biens roturiers : M. Paul-Augustin Labennes, maître chirurgien; — M. Bernard Bousigues; — Me Pierre Biran, curé de Tourdun; — M. Jacques Senac-Lapeyrade, de Barbaste; etc. — Biens nobles : noble Gérard de Bélesta, écuyer, seigneur de Mazerettes; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (3). — Contenance totale : 318 arpents 6 places 11 escats; — allivrement total : 145 livres 6 sous 2 deniers. — 10° Sarragailloles. — Biens roturiers : les Jésuites; — le duc d'Antin, seigneur de Sarragailloles (métairies); — noble Dominique de Larroux; etc. — Biens sans maître. — Chemins (5). — Contenance totale : 377 arpents 1 cazal 5 places 7 escats; — allivrement total : 204 livres 4 sous 6 deniers. — 11° Saint-Jaymes. — Biens roturiers. — Biens communaux : presbytère. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (5). — Contenance totale : 217 arpents 3 cazaux 5 places 11 escats; — allivrement total : 105 livres 5 sous 7 deniers.

C. 183. (Registre.) — In-folio, 361 feuillets, papier.

1741-1763. — Cadastre de la ville, perche et juridiction de Mirande (3e volume). — 12° Saint-Michel. — Biens roturiers : Me Dominique Espéron, curé de Saint-Michel; — l'archiprêtre de Sauviac; — le sieur Jacques Lacoste; etc. — Biens communaux : presbytère et pâtus. — Biens nobles : les religieux de Berdoues (métairie, moulin à eau, bois, etc); — l'abbé et les religieux de Berdoues (bois de Saint-Michel de Tharan); — noble Charles de Sansot; — noble Gérard de Bélesta. — Chemins (12); — rivières : la Baïse et la Baïsolle. — Contenance totale : 890 arpents 2 cazaux 3 places 13 escats; – allivrement total : 482 livres 5 sous 12 deniers. — 13° Saint-Clément. — Biens roturiers: M. Filhos, marchand à Mirande; — M. Sabarros de Venderies; — M. Jacques Baron, bourgeois de Berdoues; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux : presbytère. — Biens nobles : les religieux de Berdoues; — Me François Deffès, prêtre. — Chemins (5); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 359 arpents 5 places 6 escats; — allivrement total : 187 livres 1 sou. — 14° Saint-Médard. — Biens roturiers : héritiers de noble Dominique de Saubole; — héritiers du sieur Tristan Suatis; — les prêtres obituaires de Saint-Médard; — Me Joseph Bric, avocat; — M. Mathieu Sénac; — Me Jean-Baptiste Deffès, notaire à Belloc; — Me Étienne Verdier, curé de Saint-Médard; — le syndic de la ville et perche de Mirande (lande appelée au bois de Mirande); — noble Jean-Dominique de Roquevert de Montalegre; — messire d'Armentieu, comte de Béon, seigneur de Troncens et autres places; — le sieur Jean-Bernard Campardon, marchand à Mirande; etc. — Biens communaux : lande. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : l'abbé de Berdoues (grange avec un parc, etc., moulin à eau, etc); — l'abbé et les religieux de Berdoues (le bois d'Augas). — Chemins (8); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 1,006 arpents 3 cazaux 6 places 3 escats; — allivrement total : 452 livres 11 deniers.

C. 184. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, papier.

1741-1763. — Cadastre de la ville, perche et juridiction de Mirande (4e volume). — 15° Saint-Élix. — Biens roturiers : Me Jean Cardonne, curé de Saint-Élix; — Me Dominique Castebon, curé de Moncassin; etc. — Biens communaux : presbytère. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : M. Jean-Mathieu Senac de Moncaut, avocat en Parlement, lieutenant principal en l'Élection d'Astarac (maison, bois, etc., à Lapeyrera, etc.); — l'abbé et les religieux de Berdoues (bois de Saint-Élix); — les religieux de Berdoues (métairie dite la grange de Saint-Élix). — Chemins (10); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 590 arpents 1 cazal 3 places 12 escats; — allivrement total : 266 livres 13 sous 11 deniers. — 16° Bascous. — Biens roturiers : Me Thomas Courtade, prêtre; — noble Bernard-Louis d'Abadie de Saint-Germain, seigneur de Mongardin; etc. — Chemins (3). — Contenance totale : 229 arpents 1 cazal 1 place 14 escats; — allivrement total : 122 livres 11 sous 11 deniers. — 17° Pouyguillès. — Biens roturiers : M. Despès, capitaine; — le sieur Bonnassies, de Moncassin; — le sieur Jean-Pierre Bonnassies, de Trie; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : le comte de Béon (métairie du Matet). — Chemins (3). — Contenance totale : 261 arpents 3 cazaux 15 places 13 escats; — allivrement total : 117 livres 14 sous. — 18° Respaillès. — Biens roturiers : les Cordeliers de Mirande; — l'église de la ville de Mirande; — le chapelain de Mallemeulle; — le sieur Dominique Reignaud, sieur de Respaillès; etc. — Lieux sacrés : la chapelle d'En Turquet, dédiée à Notre-Dame des Neiges. — Biens nobles : l'abbé de Berdoues (moulin à eau, etc.). — Chemins (7); — rivière : la petite Baïse. — Contenance totale : 745 arpents 2 cazaux 11 places 5 escats; — allivrement total : 347 livres 2 sous 1 denier. — 19° Cuélas. — Biens roturiers : Me Pierre Tarran, curé de Lafitte-Troncens; — M. Jacques Souloum; — le sieur Jacques Chemieu, praticien; — le sieur Louis Gèze, bourgeois de Guizerix; — le sieur Cyprien Dagé, de Sainte-Aurence; etc. — Biens communaux : lande, bois, etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : messire de Vendomois, seigneur foncier et direct de Cuélas (métairie de las Granges). — Chemins (7); — rivière : la Baïsolle. — Contenance totale : 571 arpents 3 cazaux 13 places 16 escats; — allivrement total : 302 livres 16 sous 2 deniers. — Contenance générale de la perche et juridiction de Mirande : 9,603 arpents 2 cazaux 11 places 17 escats; — allivrement général : 5,052 livres.

C. 185. (Registre.) — Grand in-folio, 90 feuillets, papier.

1759-1773. — Cadastre de la communauté de Monclar. — Biens nobles : messire Jean-Bernard de Seissan de Marignan, écuyer, juge-mage lieutenant-général né en la Sénéchaussée et Siège présidial d'Auch, ancien subdélégué général de l'intendance d'Auch et Pau, seigneur de Marignan, Monclar, Marseillan, etc. (château, métairie, moulin à eau, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur de Monclar; — M. Cousso-Gardey, bourgeois; — le sieur Joachim Daran, bourgeois de Saint-Martin; — le chapelain de la chapellenie de Nechien; — le chapelain de la chapellenie de Pontet; —

M. Maiho, curé de Bars; — M. de Garac du Prouset, de Saint-Christaud; etc. — Biens communaux : presbytère, pâtus. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (10); — rivière : l'Osse. — Contenance totale : 712 arpents 3 mesures 4 coupes; — allivrement total : 340 livres 3 onces 1 huchau.

C. 186. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1772-1773. — Cadastre de la communauté de Moncorneil-Darré. — Biens roturiers : messire Pierre de Gironde, seigneur de Moncorneil-Darré; — le sieur Bertrand Lacaze, chirurgien; — le sieur François Lasserre; — le sieur Dominique Compans; etc. — Biens nobles : M. de Gironde (château, moulin, bois, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (8); — rivière : l'Arrats. — Contenance totale : 281 arpents 1 cazal 5 places; — allivrement total : 58 livres 4 onces.

C. 187. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1780-1784. — Cadastre de la communauté de Moncorneil-Devant. — Lieux sacrés : église paroissiale. — Chemins (9); — rivière : l'Arrats. — Biens nobles : noble Louis de Malvin, seigneur foncier et direct de Moncorneil-Devant (château, métairie, bois, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur; — Paul Saint-Martin; — M. de Gironde, seigneur de Moncorneil-Darré, Libou et Lanabère; — le sieur Janvier Lalubie, de Grazan; — le sieur Arnaud Cassaët, de Simorre; — le seigneur de Meilhan; — le sieur André Lamothe, bourgeois d'Adoulins; etc. — Contenance totale : 240 arpents 1 cazal 13 places 16 escats; — allivrement total : 38 livres 3 onces 6 huchaux.

C. 188. (Registre.) — Grand in-4°, 237 feuillets, papier.

1782-1788. — Cadastre de la communauté de Monferran-Cogotois. — Biens nobles : haut et puissant seigneur messire le vicomte d'Esclignac et de Fimarcon, seigneur de Monferran et autres lieux (métairies, moulin, bois, etc.); — M. Blaise Lacaze, garde-marteau de la maîtrise de l'Isle-Jourdain; — M. François de Villemur; — M. Joseph Théron. — Lieux sacrés : église paroissiale; chapelle de Saint-Roch; cimetière de Monferran. — Biens roturiers : ledit seigneur du lieu; — le marquis de Pins, seigneur de Sansas et autres lieux; — noble Jean de Pontic, sieur du Brouilh; — noble Jean-Baptiste d'Andrieu, sieur d'Aubine; — noble Antoine-François de Laqueille; — M. Lafitau, ancien officier; — Me Jean Lafitau-Tezac, avocat; — Me Lanavit, curé de Monferran; — Me André Riscle, curé du Planté; — Me Jean Riscle, curé de Saint-Loup; — Me Charles Ayrens, curé de Bajonnette; — M. Joseph Théron, sieur de Lasséran; — Me Jean Darolles du Loubet, avocat; — Me Jean-Antoine-Bertrand Bacon, notaire à l'Isle-Jourdain; — M. François Dufaut, bourgeois de l'Isle-Jourdain; — M. Jean-Baptiste Dalies, maître chirurgien; — Me Dominique Lacroix, maître chirurgien; — Me François Larrieu, maître chirurgien; — M. Jean Vidal, arpenteur juré des eaux et forêts du Roi à Frégouville; — le sieur Antoine Délieux, négociant à Monferran; etc. — Contenance totale : 2,255 concades 4 places 16 escats; — allivrement total : 574 livres.

C. 189. (Registre.) — Grand in-folio, 47 feuillets, papier.

1756-1765. — Cadastre de la communauté de Monferran en Astarac. — Biens roturiers : le sieur François Collongues, bourgeois; — le sieur Alexis Prieur, bourgeois; — le sieur Bertrand Conquet, bourgeois d'Auch; — le seigneur de Lamagnère; — mademoiselle Catherine Blancafort de Délieux, de Gaujan; etc. — Biens nobles : le comte de Rohan, duc et pair de France (tour, masures et fossés du château). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (5). — Contenance totale : 751 arpents 2 cazaux 8 places; — allivrement total : 89 livres 3 onces 2 huchaux.

C. 190. (Registre.) — Grand in-folio, 54 feuillets, papier.

1756-1776. — Cadastre de la communauté de Mongardin. — Biens roturiers : le sieur Pierre Verdié, bourgeois; — Jean-Bernard Escudé, forgeron; etc. — Biens nobles : noble Louis-Bernard d'Abbadie de Saint-Germé, seigneur de Mongardin et autres places. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (4); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 307 arpents 2 cazaux 1 place 5 escats; — allivrement total : 51 livres.

C. 191. (Registre.) — Grand in-4°, 114 feuillets, papier.

1748-1755. — Cadastre de la communauté de Monlaur. — Biens roturiers : noble Bertrand Dispan, seigneur de Savaric; — noble Anne de Belesta, docteur en théologie, curé de Monlaur; — le sieur Paul Cizos, maître chirurgien; — la chapellenie fondée par Me Bertrand Abadie, prêtre, de Monlaur; — héritiers du sieur Arnaud Bascans, maître chirurgien; — le sieur Jean-Bertrand Gaillac; — noble Jean de Laforgue, seigneur de Pomarède, habitant d'Aujan; — noble Bernard de Médrano, seigneur de Campistrous, habitant de Duffort; etc. — Biens communaux :

bois, pacages, etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; chapelle de Saint-Roch. — Chemins (30). — Contenance totale : 679 arpents 3 cazaux 11 places; — allivrement total : 194 livres 1 once 3 huchaux.

C. 192. (Registre.) — Grand in-4°, 26 feuillets, papier.

1782-1788. — Cadastre de la communauté de Montagnac. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : haut et puissant seigneur Bernard comte de Cardaillac, ancien capitaine au régiment du Roi, baron des États du Nébouzan, seigneur de Montagnac et autres lieux (château, métairies, etc.). — Biens roturiers : M. Bérard, de Bellegarde; — Me Alexandre Lacomme, maître chirurgien; etc; — Contenance totale : 201 concades 2 cazaux 2 places 20 escats; — allivrement total : 131 livres 10 sous 10 deniers.

C. 193. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1774-1775. — Cadastre de la communauté de Montarrabé. — Biens roturiers : Alexis Martin; — Antoine Estingoy; — Jean Tourné; — le baron d'Orbessan; — le sieur Pic, d'Auch; etc. — Chemins (3). — Contenance totale : 168 arpents 3 cazaux 13 places; — allivrement total : 24 livres 4 onces.

C. 194. (Registre.) — Grand in-4°, 182 feuillets, papier.

1758-1764. — Cadastre de la communauté de Montaut en Astarac. — Biens roturiers : le duc de Rohan, comte d'Astarac, seigneur de Montaut, gouverneur de la ville et du château de Lectoure (moulin à eau, etc.); — noble François Monbrun de Colomès, chevalier de Saint-Louis, pensionné du Roi, seigneur de Gensac, Boucagnères et autres lieux (château, etc.); — noble Jean-Charles de Larroux, sieur de La Houeillasse; — M. J.-Joseph Betbeze de La Rue, seigneur de Sauviac et de Viozan, procureur du Roi au Bureau des finances d'Auch; — M. Raymond Barres; — le sieur Jean-Pierre Rivis, bourgeois: — les Jésuites de Sainte-Dode; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (10); — rivière : la Baïse. — « Place où étoit anciennement le moulin jouy noblement par le seigneur du présent lieu ». — Contenance totale : 707 arpents 3 cazaux 4 places; — allivrement total : 127 livres 4 onces 2 huchaux.

C. 195. (Registre.) — Grand in-folio, 160 feuillets, papier.

1754-1755. — Cadastre de la communauté de Montégut en Pardiac. — Biens roturiers : le sieur Pierre Pérès-Quilhot, bourgeois; — le sieur Jean Daussat; — le sieur Jean Gardey; — le sieur Denis Mailhes; — le sieur Étienne Senac; — le sieur Raymond Darroy; — le sieur Pierre Espiau; — le sieur Jean Castaing, de Rabastens; — M. Vivès, de Haget; — M. Joseph Gardey, procureur du Roi en la juridiction du comté de Pardiac, habitant de Haget; — noble Henri de Monlezun, marquis de Saint-Lary, habitant de Betplan; — les Bénédictins de Saint-Sever-de-Rustan; etc. — Biens nobles : le Roi (moulin, etc.). — Biens communaux. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; chapelle et cimetière à la Carce. — Chemins (26); — rivière : l'Arros. — Contenance totale : 1,188 arpents 1 journal 3 places; — allivrement total : 425 livres 10 onces.

C. 196. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1754-1757. — Cadastre de la communauté de Mourède. — Biens roturiers : M. Guillaume Dupuy, curé de Mourède; — Me Jacques Gudolle, chirurgien; — M. Pierre Bras de Ricart; — le sieur Frix Capuron, notaire royal; — le sieur Bertrand Soulès, bourgeois; — M. Abraham-François Roques de Carboire, magistrat royal au comté de Fezensac, seigneur de Noulens; — M. Jean-Baptiste Lébé-Thouade, ancien lieutenant des grenadiers dans le régiment de Louvendal, habitant de Vic-Fezensac; — M. de Lebé-Pirolle, de Vic-Fezensac; — le duc d'Antin; — le prieur d'Eauze; etc. — Biens nobles : M. Dizaut, seigneur de Marambat; — noble Raphaël de Casteras de Seignan (château avec deux tours, etc.); — le granger de Vic; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux : fossés et murs du village, pâtus, etc. — Chemins (2); — rivière : l'Osse. — Contenance totale : 1,240 concades 1 boisseau; — allivrement total : 407 livres 7 sous 2 deniers.

C. 197. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1728-1729. — Cadastre de la communauté et ville de Nogaro. — Biens roturiers : le sieur Raymond Sansot; — Me Guillaume Lalanne, chanoine au chapitre de Nogaro; — Me Pierre-Paul Lalanne, avocat; — le sieur Nicolas Dubédat, bourgeois; — M. Dubédat, chapelain; — le sieur Jean Tastet, marchand; — le sieur Jean-Jacques Doat, de Caupenne; — M. de Sabazan, procureur du Roi; — M. de Goudin, conseiller en l'Élection; — M. Raymond Soucaret; — Me Alexandre Tragonnet, avocat; — le sieur Joseph Tragonnet, écuyer; — héritiers du sieur Pierre Arquier, maître chirurgien; — Me Pierre Astier, notaire; — le sieur Jacques Bouilhet, bayle royal; — le sieur Jean Claverie, seigneur de Maignan; — M. Trenqualie, conseiller au Par-

lement de Toulouse; — Me Pierre Brunet-Miran, avocat; — Me Nicolas Rimaillo, notaire; — Me Jean-Simon Dupuy, président des droits d'entrée et de sortie; — Me Baptiste Feraud, ancien chanoine au chapitre de Nogaro; — Me Jean Doat, avocat; — Me Bernard Beuquet, chanoine au chapitre de Nogaro, chapelain de la chapelle de Mau; — Me Trenqualie, curé de Duffort et chapelain de la chapellenie de Sainte-Luce; — M. Dastugue, chanoine, chapelain de la chapelle de Hontderey; — Me André Lavenère, prébendier au chapitre de Nogaro; — M. de Saint-Martin, bourgeois; — M. de Saint-Martin, chanoine, chapelain de Despatz, de Lair et Juston; — M. de Luzarey, juge du Bas-Armagnac; — Me Raymond Broqua, docteur en médecine; — le syndic de l'hôpital; — Me Philippe Despaignet, avocat; — le sieur François Claverie, maître chirurgien; — M. Dupré, maître chirurgien juré; — Me Marc-Antoine Abadie, avocat; — Me Pierre Trenqualie, avocat; — le sieur Paul Batbie, marchand apothicaire; — Me Joseph Bilhau, notaire; — le marquis de Luzignan; — l'archiprêtre de Cremen; etc. — Contenance totale : 847 arpents.

C. 198. (Registre.) — Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

1758-1762. — Cadastre de la communauté d'Orbessan. — Biens nobles : messire Anne-Marie d'Aignan, président à mortier au Parlement de Toulouse, baron d'Orbessan (château, moulin, etc.). — Biens roturiers : M. Dorgueil, procureur du Roi en l'Élection d'Armagnac; — M. Despax, de Castelnau-Barbarens; — Jacques, Simon, François, Arnaud, Joseph et Barthélemy Autefage; — le sieur Donazac, de Durban; — Jérôme Prieur; — Pierre Prieur, chirurgien; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; presbytère; chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié. — Contenance totale : 665 arpents 9 places; — allivrement total : 208 livres 6 huchaux.

C. 199. (Registre.) — Grand in-folio, 154 feuillets, papier.

1755-1774. — Cadastre de la communauté d'Ornézan. — Biens nobles : messire d'Aignan d'Orbessan, etc. (château, moulin, etc.); — M. de Saint-Mezard, seigneur d'Aulin (métairie du Seignan, etc.). — Biens roturiers : M. d'Orbessan (tuilerie, etc.); — M. de Demont, abbé de Faget; — M. Joseph Barciet, de Seissan; — le sieur Marc Bonnemaison; — mademoiselle Jeanne de Blanquefort, veuve du sieur Saint-Arroman; — Me Blaise Casterès, curé d'Ornézan; etc. — Biens communaux : ancien cimetière, devenu bois, derrière le village; padouen, etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière.

C. 200. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1782-1786. — Cadastre de la communauté de Pavie. — Biens roturiers : noble Bernardin Manas de Lamezan, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, coseigneur de Pavie (château de Lavacan, etc.); — noble Jean-François de Labadens, coseigneur de Pavie; — M. de Tappie, coseigneur de Pavie (château, métairie, granges, pigeonnier, chapelle, terrasse, etc., à la Bordeneuve); — noble Marc-Antoine de Labarthe; — messire Louis vicomte de Luppé, chevalier de Saint-Louis (château de Besmaux, etc.); — M. Doat, conseiller honoraire en la Sénéchaussée d'Auch; — les prêtres obituaires de l'église de Pavie; — le chapelain de Saint-Michel; — les Carmes de Pavie (couvent, église, cloître, parc, etc.); — M. Segrestan, bourgeois; — M. Deneits, notaire royal; — M. Balech, bourgeois; — M. Samalens, maître chirurgien; — M. Bauduer, maître chirurgien; — M. Castex, bourgeois; — le sieur Jean-Pierre Dubort, bourgeois; — l'abbé de Berdoues; — l'archevêque d'Auch; — M. Laclaverie de Soupets, archidiacre d'Astarac; — le chapelain d'Enpaylauyan; — M. l'abbé Boyer, bachelier en théologie et bénéficier de Sainte-Marie; — M. l'abbé Petit; — M. de Larroque, capitaine des vaisseaux du Roi; — M. Duffaut, lieutenant principal en la Sénéchaussée d'Auch; — M. Despiau, chanoine de Sainte-Marie; — M. Solirène, seigneur d'Esvivès; — M. Daliot, secrétaire de l'intendance d'Auch; — M. Gabriel Cassagnard, d'Auch; — le marquis de Luppé; etc. — Biens communaux : église paroissiale, cimetière, halle, presbytère, maison de ville, fossés et murs de la ville, chapelle du Cédon, etc.). — Chemins (14); — rivières : le Gers, le Cédon, le Sousson. — Biens nobles : M. de Lamezan (moulin); — MM. de Lamezan, de Tappie et de Labadens (pâtus du vieux château); — le marquis de Luppé (château de Lagrange, etc.). — Contenance totale : 2,511 arpents 1 cazal 8 places 4 escats; — allivrement total : 619 livres 4 huchaux 11 grains.

C. 201. (Registre.) — Petit in-4°, 58 feuillets, papier.

1767. — Cadastre de la communauté de Pépieux. — Biens nobles : M. de Ferragut, seigneur de Pépieux (château, etc.). — Biens roturiers : ledit seigneur (forge, etc.); — M. Bedout, juge d'Astarac; — M. de Larrochette; — M. Grame, d'Auch; — les marguilliers de Pépieux; etc. — Biens communaux : ancien pâtus du presbytère, vivier. — Lieux sacrés : église et cimetière. — Chemins (7). — Contenance totale : 167 arpents 1 cazal 11 places; — allivrement total : 29 livres 15 onces 4 huchaux.

C. 202. (Registre.) — Grand in-folio, 29 feuillets, papier.

1752-1755. — Cadastre de la communauté de Perchède. — Biens roturiers : le sieur Raymond Malartic, du Galan; — Bernard Ducamin; — le sieur Olivier de Job; — le sieur Jean-Paul Lafontan; — le sieur Mathieu Baron; — le sieur Pierre Dubosc-Pesquidoux, du Houga; etc. — Biens nobles : le seigneur de Perchède. — Contenance totale : 378 journaux 23 lattes.

C. 203. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, papier.

1772-1778. — Cadastre de la communauté du Peyrigué. — Biens roturiers : le sieur Jean Magenties; — le sieur Alexis Cougot, bourgeois de Lambès; — le sieur François Despax, bourgeois d'Empeaux; — le sieur Bernard Daubert, de Saint-Thomas; etc. — Biens nobles : messire Henri-Joseph Doujat, seigneur en toute justice du Peyrigué, de Lambès, d'Empeaux, et coseigneur de Labusquère (château de Labusquère, etc.); etc. — Lieux sacrés : église paroissiale, cimetière et presbytère. — Biens communaux. — Chemins (6). — Contenance totale : 476 arpents 22 escats; — allivrement total : 57 livres 10 deniers.

C. 204. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1758-1772. — Cadastre de la communauté de Pis. — Biens roturiers : le sieur Bertrand Sainte-Colombe, bourgeois; — le sieur Dominique Selleris; — le sieur Pierre Furcatte, du Tuco; — le sieur Louis Monferran, géomètre; — le sieur Bernard Saint-Arroman; — le sieur Valentin Baup; — messire Alexandre-François de Saint-Pastou, seigneur baron de Monbardon, Aussos, Sarcos, Monties, Beznes et autres lieux; etc. — Biens communaux. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; église de Bajon. — Chemins (12); — rivière : l'Arrats. — Contenance totale : 818 arpents 3 cazaux 15 places; — allivrement total : 147 livres.

C. 205. (Registre.) — Grand in-4°, 155 feuillets, papier.

1760-1762. — Cadastre de la communauté de Plaisance. — Biens roturiers : Mᵉ Dominique Saint-Pierre, sieur de Mounat, avocat; — l'hôpital royal de Sainte-Croix, établi à Plaisance; — Mᵉ Michel Barrieu, avocat; — le sieur Augustin Magenc, maître apothicaire; — Mᵉ Jean Pérès, receveur des domaines du Roi et notaire royal; — Mᵉ Étienne Lannefoir, notaire royal; — le sieur François Lalanne, maître chirurgien juré; — le sieur Antoine Rosapelly, marchand; — M. de Laterrade, lieutenant de dragons; — le sieur de Lengros; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale dédiée à sainte Quitterie, située hors la ville avec le cimetière; chapelle Saint-Nicolas située dans l'enclos de la ville avec son cimetière. — Lieux publics : la grande place, deux autres places. — Biens communaux : landes, etc. « Division et partage des padevents de la communauté de Plaisance ». — Contenance totale : 816 arpents 9 lattes 4 pugnères; — allivrement total : 372 livres 1 sou 4 deniers.

C. 206. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1755-1766. — Cadastre de la communauté de Plavès. — Biens nobles : messire A.-M. d'Aignan d'Orbessan, etc., seigneur de Plavès (château, métairies, etc.). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens roturiers : le sieur Jean Fourès, bourgeois de Delempouy; — messire de Demont, abbé de Faget; — M. d'Aulin de Saint-Mézard; etc. — Contenance totale : 231 arpents 9 places; — allivrement total : 35 livres 7 huchaux.

C. 207. (Registre.) — Grand in-folio, 47 feuillets, papier.

1761-1764. — Cadastre de la communauté de Poupas. — Biens nobles : messire Melchior de Reversat de Célès, conseiller en la grand chambre du Parlement de Toulouse, seigneur haut justicier, moyen et bas, foncier et direct de Poupas (château de Poupas, avec tour et girouettes, etc.). — Biens roturiers : Mᵉ Louis Lagarde, notaire royal; — Mᵉ François Manquié, curé de Poupas; — le sieur Pierre Sainte-Marie du Bosc, bourgeois; — Mᵉ Pierre d'Auriol, avocat; — le sieur Antoine Pertuzé, maître chirurgien juré; — le sieur Louis Massoc de La Roquette, bourgeois; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens communaux : presbytère; ancien cimetière dit du Rios; bois taillis; places, fossés, etc. — Chemins (11); — rivière : l'Arrats — Contenance totale : 862 concades, 8 places 1 escat; — allivrement total : 467 livres 14 sous 4 deniers.

C. 208. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1735-1744. — Cadastre de la communauté de Pouylebon. — Biens nobles : messire Melchior de Montesquiou, seigneur de Pouylebon (château, métairies, etc.). — Biens roturiers : le sieur Jean Darquier; — M. Lafourcade; — les religieux de la Case-Dieu; — héritiers du sieur Larroy; — le sieur Jean Lamarque; — M. de Lartet, de Bassoues; — M. Du Borda, de Saint-Christaud; etc. — Contenance

totale : 844 arpents 1 journal 1 place; — allivrement total : 318 livres 3 onces 1 huchau.

C. 209. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1755-1766. — Cadastre de la communauté de Pouyloubrin. — Biens nobles : M. d'Aignan d'Orbessan, seigneur de Pouyloubrin. — Lieux sacrés : église paroissiale, motte et cimetière; ancien cimetière au cap de la coste de Labarthe. — Biens antérieurement nobles et abonnés dans le présent cadastre : M. Compans, bourgeois; — le sieur Philippe Faget, d'Aulin; — le sieur Mathieu Samaran, notaire; — M. Saint-Léonard, seigneur de Sédillac et de Moncorneil-Devant. — Biens roturiers. — Biens communaux. — Contenance totale : 296 arpents 2 cazaux 4 places; — allivrement total : 32 livres 7 onces 5 huchaux.

C. 210. (Registre.) — Grand in-4°, 61 feuillets, papier.

1784-1786. — Cadastre de la communauté de Projan. — Biens nobles : le marquis d'Angosse, grand sénéchal d'Armagnac, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Projan et autres places (château, etc.). — Biens roturiers : M. de Labricq, curé de Projan; — le sieur Dizé; — M. de Prat, de Viellenave; — M. Richemont, de Mondebat; — le baron de Verlus; — M. Baquier, docteur en médecine; — M. l'abbé Houquet, de Monpezat; etc. — Allivrement total : 21 livres 2 sous 2 deniers.

C. 211. (Registre.) — Grand in-folio, 160 feuillets, papier.

1783-1788. — Cadastre de la communauté de Puycasquier. — Lieux sacrés : église paroissiale; église et cimetière de Notre-Dame de Gaillon; emplacement de l'ancienne église de Saint-Blaise; emplacement d'une autre ancienne église. — Biens communaux : presbytère, place couverte, maison de ville, boucherie, fontaines et abreuvoirs, pâtus, etc. — Biens nobles : messire François-Roch Mothe de Belloc, chevalier, avocat du Roi au Bureau des finances d'Auch (bois et vignes); — messire Joseph de Mauléon, seigneur de Sérempuy, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi (métairies); — le marquis Du Bouzet, seigneur de Corné (métairie); — M. Augustin-François d'Abadie, capitaine d'infanterie; etc. — Biens roturiers : le sieur Guillaume Chayré; — le sieur Pierre Debuc; — le sieur Abdon Daguzan, maître chirurgien; — le sieur Jean-Baptiste Dupouy; — le sieur Bernard Dieuzeide, bourgeois; — le sieur Dominique Lapierre, maître chirurgien; — le sieur Abdon Labedan, négociant; — noble Jean-Gilles d'Ornézan; — noble Bernard-Géraud de Miramont; — M. Jean-Pierre-François Yrat, bourgeois; — M. François Soussens de Lancour, bourgeois; — le chapelain d'En Castin; — le chapelain de la chapellenie des Martyrs; — le sieur Jean-Louis Saint-Sauveur, bourgeois; — M[e] Pierre Bourgade, avocat à Maravat; — M. Daignan Du Sendat (château, etc.); — M[e] Dabadie, curé de Montadet; — M. Jean-Bernard Laporte, apothicaire à Auch; — messire Lambert comte de Preissac de Maravat, oncle; — le marquis de Preissac, seigneur de Maravat, neveu; — le comte de Fezensac, seigneur de Marsan; — héritiers de noble François de Percin, chevalier de Saint-Louis; — madame de Percin, comtesse de Lauret; — M. de Rouillan, seigneur de Pis; — le syndic du collège royal de Toulouse; — les PP. Tierçaires de Miramont; etc. — Contenance totale : 1,772 arpents 1 cazal 9 places 19 escats; — allivrement total : 733 arpents 3 cazaux 2 places 23 escats.

C. 212. (Registre.) — Grand in-folio, 41 feuillets, papier.

1778-1785. — Cadastre de la communauté de Puységur en Astarac. — Biens roturiers : le sieur Jean-Bernard Verdier; — le sieur Joseph Castelbon; — le sieur Pierre Ortholan; — M. de Marignan, juge-mage à Auch; — M. Ch.-R. Duprat de Larroquette, président en l'Élection d'Astarac; etc. — Biens nobles : l'abbé de Berdoues, seigneur de Puységur (métairie dite la Grange de la Flourette, moulin à foulon, etc.). — Biens communaux : — Chemins (4); — rivière : la Baïse. — Contenance totale : 209 arpents 8 places; — allivrement total : 40 livres 11 onces 3 huchaux.

C. 213. (Registre.) — Grand in-folio, 32 feuillets, papier.

1764-1767. — Cadastre de la communauté de Saint-André (Haute-Garonne). — Lieux sacrés : église paroissiale et porche au village; cimetière au quartier des Obits. — Bois taillis du Comté, appartenant au Roi (438 arpents). — Biens nobles : noble Jean-Baptiste d'Encausse de Labatut, chevalier de Saint-Louis; — messire Charles-Louis d'Arcizas, seigneur de Labrouquère; — noble Henri d'Orbessan Du Prieu; etc. — Biens roturiers : noble J.-B. d'Encausse (château, etc.); — noble Jean de Faudoas, officier d'infanterie; — messire François Ducos de La Haille; — noble Marc-Antoine de Montesquiou de Baudéan; — noble François de Faudoas, coseigneur de Salerm; — noble Jean de Faudoas de Saint-Gaudens; — noble Dumont d'Éoux, seigneur dudit lieu et autres places; — M. Chicard; — les religieux d'Aurignac; — madame de Sailhas; etc. — Biens communaux : presbytère, bois, etc. — Contenance totale : 1,704 arpents; — allivrement total : 246 livres 12 onces 5 huchaux 5 sous 9 deniers.

C. 214. (Registre.) — Petit in-4°, 193 feuillets, papier.

1761-1766. — Cadastre de la communauté de Saint-Arroman. — Biens roturiers : le syndic du bassin du purgatoire; — Sébastien Lacoste, au hameau de Haouès; — Bernard Lubis, au hameau de las Techenères; — le sieur Barthélemy Moncassin, au hameau des Cardenaux; — Paul Lacoste, au hameau de Lasserre; — Bertrand Samazan, au hameau de Lahorgue; — Jean Villeneuve, au hameau de Rubeou et de Couzias; — François Sabatier, au hameau de Gachies; — Bernard Abadie, au hameau de Lahite; — Jean Lacoste, au hameau de Banios; — Me Joseph Lacoste, prêtre, au hameau de Grionats; — M. Jean-Joseph Lacoste, lieutenant au régiment de Bourbonnais infanterie; — Bernard Ferran, au hameau des Gairits et de Lanos; — le sieur Xavier Corties, apothicaire à Masseube; etc. — Biens communaux : presbytère, vieux cimetière dit à Lamazère, etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : le seigneur de Saint-Arroman (château, fossés, etc.). — Chemins (14); — rivière : le Sousson. — Contenance totale : 647 arpents 3 cazaux 6 places; — allivrement total : 106 livres 3 onces 3 huchaux.

C. 215. (Registre.) — Petit in-4°, 29 feuillets, papier.

1742-1752. — Cadastre de la communauté de Saint-Aunix. — Lieux sacrés : église paroissiale Saint-Jean et cimetière. — Biens nobles : messire Antoine de Rivière, seigneur baron de Lengros, abbé lai de Saint-Aunix; — M. Jacques Latterade, ancien lieutenant de dragons. — — Biens roturiers : le sieur François Broqua; — le sieur Dominique Vacquier, maître chirurgien; — Me Jean Barrieu, prêtre; — le sieur Étienne Saint-Pierre Lagrange; — M. de Broca, de Belloc, conseiller au Parlement de Navarre; — Me Joseph Labordère, curé de Belloc et de Goueyte; etc. — Contenance totale : 100 arpents 2 sacs 1 mesure; — allivrement total : 57 livres 2 sous 6 deniers.

C. 216. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1772-1777. — Cadastre de la communauté de Saint-Élix-d'Astarac. — Lieux sacrés : église paroissiale, chapelle et cimetière. — Biens communaux : presbytère, fontaine, bois de Larrouy, padouenc, etc. — Chemins (19); — rivière : la Gimone. — Biens nobles : le duc et la duchesse de Rohan, seigneur de Saint-Élix (château, moulin, forêt de Larrouy, métairie du Conté, etc.). — Biens roturiers : Me Jean-Baptiste Ader, prêtre; — messire Joseph-Marie-Bertrand de Castéras de Seignan, vicomte de Sère; — le sieur Jean Cartier; — le sieur Urbain Deupès, bourgeois; — le sieur Jean Deupès, cavalier de la maréchaussée; — le sieur Jean-Baptiste Darrieux; — M. Debarry, seigneur de Pardies; etc. — Contenance totale : 715 arpents 1 cazal 5 places; — allivrement total : 58 livres 13 onces 4 huchaux.

C. 217. (Registre.) — Grand in-4°, 70 feuillets, papier.

1782-1787. — Cadastre de la communauté de Saint-Germier. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens nobles : messire Dumas, grand maître des eaux et forêts de Languedoc, seigneur de Saint-Germier, Thoux, Aiguebère et autres lieux (château, moulin à vent, bois, tuilerie, etc.); — M. Barthès, de Thoux. — Biens roturiers : Me Grateloup, curé de Saint-Germier; — Me Passama, curé de Roquelaure; — M. Gabriel Barré, bourgeois; — M. Daries, du Pin; — M. Ducassé, docteur en médecine à Gimont; etc. — Biens communaux. — Contenance totale : 817 concades 1 cazal 10 places 12 escats; — allivrement total : 164 livres 8 sous 10 deniers.

C. 218. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1782-1784. — Cadastre de la communauté de Saint-Martin-Binagré. — Biens roturiers ; messire Pierre-Robert de Latour, lieutenant-colonel de cavalerie, maréchal des logis, garde du corps, seigneur de Saint-Martin; — messire Odet-François Jouvier de Boria, chevalier de Laguittairie, ancien capitaine lieutenant de mestre de camp de Fivienne cavalerie; — noble Hubert de Martres; — le sieur François Ducassé; — le sieur Guillaume Dilhan; — les prieurs du Saint-Esprit; — M. de Romecourt, ancien garde du corps; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (7). — Contenance totale : 208 concades 5 quarterades 8 places 18 escats; — allivrement total : 116 livres 14 sous 10 deniers.

C. 219. (Registre.) — Grand in-4°, 110 feuillets, papier.

1752-1766. — Cadastre de la communauté de Saint-Mont. — Lieux sacrés : église paroissiale du monastère Saint-Jean de Saint-Mont, appartenant aux religieux; cimetière appartenant à la communauté dudit lieu. — Biens nobles : les religieux de Saint-Mont (maison). — Biens roturiers : les religieux de Saint-Mont; — messire Joseph-Saturnin de Peytes, enseigne des vaisseaux du Roi, seigneur de Moncabrier; — le sieur Guillaume Robert; — le sieur Joseph Job, maître chirurgien; — le sieur Pierre Ducos; — M. de Cours, capitaine au régiment de Royal-Marine; — le vicomte de Corneillan; etc. — Contenance totale :

903 arpents 3 coards (quarts ?) 6 pugnères; — allivrement total : 137 livres 18 sous 5 deniers.

C. 220. (Registre.) — Grand in-4°, 83 feuillets, papier.

1740-1751. — Cadastre de la communauté de Saint-Ost. — Biens nobles : la princesse de Léon, seigneuresse de Saint-Ost (bois); — messire Philippe-Pierre de Serignac, baron de Ponsan et autres places; — M. La Grange. — Biens communaux : église paroissiale, cimetière, maison et jardin. — Chemins (20); — rivières : la Baïse et la Baïsole. — Biens roturiers : la chapellenie de M. Savarros; — M. Solon; — M. Saint-Arroman, capitaine; — le sieur Jean Ader; — messire Dominique Durafau, seigneur de Savarros; etc. — Contenance totale : 590 arpents; — allivrement total : 241 livres 19 sous 4 deniers.

C. 221. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1760-1765. — Cadastre de la communauté de Saint-Paul-de-Baïse. — Biens roturiers : le sieur Jean Estingoy; — le sieur Joseph Lafourcade; — le sieur Bernard Sarthe; — le sieur Antoine Daubas ; — le sieur François Dauxion; — le sieur François Boyer; — messire Pierre de Pardeillan; — madame de Mellet, de Condom; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale; église de Batz; cimetière de Saint-Paul. — Biens communaux. — Contenance totale : 1,995 concades 2 quartauts; — allivrement total : 276 livres 6 picotins.

C. 222. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1765-1770. — Cadastre de la communauté de Saint-Pé-d'Ardet (Haute-Garonne). — Biens roturiers : le sieur François Fontan, régent; — le sieur Bernard Forcadet, maître chirurgien; — M. Dagien (château); — le prieur de Sainte-Anne; — M. Bernard Sacaze, de Saint-Béat; — M. de Siradan; etc. — Chemins (14). — Limites de Saint-Pé. — Contenance totale : 489 journaux 2 mesures 11 pugnères; — allivrement total : 48 livres.

C. 223. (Registre.) — Grand in-folio, 170 feuillets, papier.

1766-1776. — Cadastre de la communauté de Sadeillan. — Biens communaux : presbytère, maison commune délabrée, bois, etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière; chapelle de Notre-Dame-de-Pitié; emplacement « où anciennement l'église dudit lieu étoit construite, et a été détruite par ordre de Mgr l'Archevêque d'Auch ». — Biens nobles : M. de Samsot, seigneur de Cadeillan. — Biens roturiers : M. Despaux; — M. Courties; — M. Defès; — le sieur François Dupeirat, de Sainte-Dode; — le sieur Despaux, maître chirurgien à Miélan; — M. Senac, curé de Miélan; etc. — Chemins (16); — rivière : l'Osse. — Contenance totale : 537 arpents 4 places; — allivrement total : 160 livres 16 onces.

C. 224. (Registre.) — Grand in-4°, 144 feuillets, papier.

1759-1763. — Cadastre de la communauté de Samaran. — Terres obituaires; — pièces de la dîme du foin. — Biens communaux : église paroissiale Sainte-Marie et cimetière, presbytère; église de Saint-Barthélemy avec son cimetière; bois, landes, etc.). — Biens roturiers : noble Louis de Cazaux; — messire Calixte de Lahitte; — le sieur Pierre Noguès, chirurgien; — le sieur Pierre Vignaux; — M. Lacoste, curé de Guizerix; — M. Valette, seigneur de Panassac; etc. — Chemins (17). — Contenance totale : 833 arpents 3 cazaux 8 places; — allivrement total : 89 livres 4 huchaux.

C. 225. (Registre.) — Grand in-4°, 97 feuillets, papier.

1774-1778. — Cadastre de la communauté de Sansan. — Biens roturiers : le sieur François Saint-Arroman; — le sieur Antoine Davezac; — le sieur Mathieu Duffès; — le sieur Jean Devèze; — le sieur François Prieur; etc. — Biens communaux. — Biens nobles : le duc de Rohan, comte d'Astarac. — M. Du Garrané (moulin). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins (15); — rivière : le Gers. — Contenance totale : 321 arpents 7 places 5 escats; — allivrement total : 64 livres 6 onces 7 huchaux.

C. 226. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1760-1762. — Cadastre de la communauté de Sarraguzan. — Biens nobles : les dames d'Antin, seigneuresses de Sarraguzan (bois, etc.). — Biens roturiers : Me Jean-Bernard Pérès, curé de Sarraguzan; — le sieur Dominique Maumus de Laprade; — M. Georges Balas; — le sieur Deponts, maître chirurgien; — M. de Manas; etc. — Biens communaux : presbytère, bois, etc. — Lieux sacrés : église paroissiale Saint-Jacques, au quartier de Castet, avec cimetière; autre église, interdite, avec cimetière, à Saint-Arni. — Chemins (8). — Biens prétendus nobles : messire Jean-Louis-Joseph de Béon, grand vicaire du diocèse d'Aire, et ses frères (maison, métairie, etc.). — Contenance totale : 2,484 journaux 2 mesures; — allivrement total : 112 livres 14 onces.

C. 227. (Registre.) — Grand in-4°, 245 feuillets, papier.

1783-1789. — Cadastre de la communauté de Sarrant. — Lieux sacrés : église paroissiale, dans la ville; autre église et cimetière hors ville, au Barry; petite chapelle, au Barry. — Maisons situées dans la ville : messire de Savaillan, seigneur de Sarrant; — messire de Grifolet, curé de Sarrant; — M. Chabanon, avocat; — M. Comaignac, bourgeois de Sarrant; — M. Saunié, bourgeois; — M. Touyrac; — M. Desponts, bourgeois; — M. Louis Aiguebère, chanoine de Lombez; — M. Bacallerie, maître chirurgien; etc. — Biens roturiers : messire de Savaillan (château, pigeonnier, bois à Savaillan; métairies, moulin, etc.); — la marquise de Gardouch; — noble Vincent de Gramont: — noble Delord, de Solomiac; — noble Girens, curé de Faudoas; — Me Tournié, vicaire de Sarrant; — les religieux de Gimont; — M. Saunier, bourgeois et premier jurat de Sarrant; — Me Dast, avocat à Brignemont; — M. Dorbe de Bezin; — M. Saint-Paul, ingénieur à Mauvezin; — M. Pepet-Lasserre; — M. Grégoire Aiguebère, bourgeois de Maubec; etc. — Biens communaux. — Contenance totale : 2,686 concades 17 places 3 escats; — allivrement total : 1,505 concades 9 places 3 escats.

C. 228. (Registre.) — Grand in-folio, 61 feuillets, papier.

1760-1763. — Cadastre de la communauté de Seissan. — Biens roturiers : le sieur Jacques d'Espéron, bourgeois; — le sieur Jean Dousset; — le sieur Jean-François Poudensan, de Lagrange; — le sieur Alexis Campardon; — le sieur Blaise Carde, bourgeois; — le sieur Jean Dalas, docteur en médecine; — M. Jean-Arnaud-Paulin de Demont, seigneur abbé de Seissan; — Me Jacques Carrère, curé de Seissan; — Me François Batbie, notaire royal; — M. d'Aignan d'Orbessan; etc. — Biens communaux : fossés de la ville, place, pâtus, landes, etc. — Biens prétendus nobles : M. de Demont, abbé de Faget (moulin, chapelle, tour, maison abbatiale, etc., dans l'enceinte du château de la ville). — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Chemins et rues (21); — rivière : le Gers. — Contenance totale : 730 arpents 5 cazaux 10 places; — allivrement total : 148 livres 1 once 3 huchaux.

C. 229. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, papier.

1747-1760. — Cadastre de la communauté de Sérian. — Biens nobles : noble Philippe-Josephe d'Asson d'Argelès, veuve de Joseph d'Antras, seigneuresse de Serian (château, etc.). — Biens roturiers : le sieur Jean Luro; — le sieur Fabien Luro; — le sieur Guillaume Luro; — le sieur Bernard Lajeunesse; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale et cimetière. — Biens de la confrérie du Saint-Sacrement. — Biens communaux : bois, etc. — Chemins (7). — Contenance totale : 271 arpents 1 journal 6 places; — allivrement total : 110 livres 15 onces 4 huchaux.

C. 230. (Registre.) — Grand in-folio, 115 feuillets, papier.

1781-1789. — Cadastre de la communauté de Solomiac. — Biens roturiers : le sieur Pierre Desponts, marchand; — le sieur François Lannes, maître chirurgien; — le sieur Antoine Dubord; — le sieur François Ferradou; — le sieur Gilles Dubord; — M. François Quinsac, bourgeois; — Me Cadours, curé de Mauvielle; — M. de Cucsac, écuyer, de Toulouse; — M. de Célès, seigneur de Labrihe; — messire Joseph Daspe, comte d'Aspin; — M. Vital Sentis, bourgeois; — M. Étienne d'Albenque, bourgeois; — M. Louis Gimat, bourgeois; — M. Raymond Gissot, bourgeois; — noble Jean-Pierre de Lord; — noble Antoine de Marqué, écuyer; etc. — Biens communaux : place couverte et découverte, en ville; pâtus, etc. — Biens nobles : l'abbé de Gimont, coseigneur de Solomiac en paréage avec le Roi (métairie de Lagrange, etc.); — messire de Latour de Ruble, de Beaumont. — Lieux sacrés appartenant à la communauté de Solomiac : église paroissiale et cimetière, situés dans la ville; église et cimetière de Saint-Laurent; église de Sainte-Marguerite; — lieux sacrés appartenant à la paroisse de Mauvielle : église et cimetière de ladite paroisse. — Chemins (13); — rivières : la Gimone et l'Arrats. — Contenance totale : 1,897 arpents 7 places 19 escats; — allivrement total : 964 arpents 1 place 23 escats.

C. 231. (Registre.) — Grand in-folio, 56 feuillets, papier.

1755-1764. — Cadastre de la communauté de Tarsac. — Lieux sacrés : église Saint-Orens de Tarsac, avec cimetière; autre cimetière. — Biens communaux. — Biens roturiers : le marquis de Lusignan, seigneur de Tarsac; — le sieur Pierre Dumagenc; — le sieur Joseph Ferré; — M. de Corneillan; — le sieur de Gavardie; etc.

C. 232. (Registre.) — Grand in-folio, 81 feuillets, papier.

1741-1761. — Cadastre de la communauté de Thermes. — Biens roturiers : Me Guillaume Senescau, curé de Thermes; — Me Jean-Marie Daubons, avocat; — le

sieur Pierre Denagiscarde; — le sieur Joseph Lamolie-Labarthe; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale Saint-Pierre, avec cimetière et porche; église de Monterran, dédiée à saint Barthélemy. — Chemins (17). — Biens nobles : messire Antoine comte de Labarthe, baron de Thermes (château de Thermes, moulin, etc.). — Contenance totale : 776 arpents 6 lattes 1 escat: — allivrement total : 566 livres 15 sous 7 deniers.

C. 233. (Registre.) — Grand in-4°, 234 feuillets, papier.

1759-1774. — Cadastre de la communauté de Tournan. — Biens nobles : l'abbé de Simorre, seigneur de Tournan (tuilerie, bois, etc.); — madame de Dupont, de Simorre. — Biens roturiers : noble Pierre de Labarthe, seigneur de Lassegan; — M. de La Hitte, chevalier de Saint-Louis, de Simorre; — M. Marseillan, de Simorre; — noble Martial Duplanté, de Simorre; — noble Pierre Duplanté; — noble Jean-François Duplanté; — les chanoines de Simorre; — M. Charles Autefage, maître chirurgien juré; — mademoiselle Pelleport, de l'Isle-en-Dodon; etc. — Biens communaux. — Chemins (17). — Contenance totale : 1,099 arpents 3 cazaux; — allivrement total : 234 livres 9 onces.

C. 234. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1760-1761. — Cadastre de la communauté d'Urgosse. — Biens roturiers : le sieur Joseph Dubalen; — le sieur Bouillet, de Nogaro; — mademoiselle Préchac, de Nogaro; — le sieur Descoubès, maître chirurgien à Nogaro; — le sieur Lamothe-Montaubric; etc. — Lieux sacrés : église paroissiale Saint-André et cimetière, presbytère. — Biens nobles : le seigneur d'Urgosse (château, etc.); — le seigneur de Sion (moulin); — M. Claverie-Maignan, ancien trésorier de France; — M. de Luzarey; — le sieur Ducos; — le sieur Batbie; — le sieur Rimaillo; — le sieur Joseph Sabazan-Lapujolle; etc. — Biens communaux. — Contenance totale : 527 arpents 7 lattes; — allivrement total : 505 livres 14 sous 6 deniers.

C. 235. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1768-1783. — Postes et messageries. — L'intendant Journet demande que les dépêches de Paris et de la cour pour Auch, au lieu d'être transportées jusqu'à Toulouse et de là à Auch, soient laissées à Montauban, où un messager spécial les prendrait, le jeudi de chaque semaine, ce qui donnerait une avance de deux jours; — lettre du duc de Choiseul, surintendant des postes, déclarant que cette proposition « est sujette à des inconvénients et qu'il a des raisons particulières pour ne point ouvrir une correspondance directe entre Montauban et Auch » (28 mars 1769). — Les administrateurs des postes autorisent l'établissement d'une estafette, chargée de porter à Auch les dépêches de Paris dès leur arrivée à Toulouse, chaque vendredi matin (service organisé à partir du 28 juillet 1769). — États des courses payées à l'estafette de Toulouse à Auch (1769-1778). — L'intendant de Vergennes renouvelle la demande de son prédécesseur, tendant à faire partir l'estafette de Montauban et non de Toulouse, pour gagner une journée (1783).

C. 236. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1721-1790. — Domaines. — Arrêt du Conseil d'État pour la prise de possession des Fermes générales unies, sous le nom de M. Charles Cordier (11 janvier 1721; imprimé); — arrêt du Conseil d'État, portant défense à Charles Cordier et à tous autres chargés de la régie des domaines du Roi, de chasser ou d'affermer la chasse sur lesdits domaines (3 octobre 1722; imprimé). — État du produit des domaines dans la main du Roi dans la Généralité d'Auch, au 1er janvier 1787; total : 143,639 livres. — État des forêts royales situées dans la Généralité d'Auch, et leur produit de l'année 1786; contenance totale : 15,212 arpents; produit total : 44, 762 livres. — Montant des adjudications des forêts royales du Ramier et de Réjaumont, de 1780 à 1790. — État des forêts royales situées dans la maîtrise de Comminges (1790). — État général des bois à haute futaie, depuis l'âge de 40 ans jusqu'à 100 ans et au-dessus, situés dans la Généralité d'Auch (1782); contenance des bois appartenant 1° au Roi : 120 arpents; 2° aux ecclésiastiques : 1,229 arpents; 3° aux communautés et aux particuliers : 2,096 arpents. — État des revenus du comté de l'Isle-Jourdain, possédé par Monsieur, frère du Roi, s'élevant à 60,000 livres, dont 50,582 livres provenant de la forêt de Bouconne (1787).

C. 237. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 1 plan.

1717-1786. — Affaires militaires. — Rôle de revue de la compagnie du vice-sénéchal d'Armagnac (noble Jean de Lagausie, sieur de La Flambelle), faite par Gaspard-François Le Gendre, chevalier, vicomte de Montclar, baron de Salvagnac, intendant de la Généralité d'Auch (24 novembre 1717). — Ordonnance de l'intendant d'Étigny, portant exemption des corvées et de la milice en faveur des matelots, navigateurs et autres gens de rivière (10 juin 1756; imprimé). — Ordonnance de M. d'Étigny, prescri-

vant l'arrestation des garçons de la Généralité qui, pour se soustraire à la milice, ont quitté le lieu de leur naissance et se sont retirés dans les parties de la Généralité où la milice n'a pas lieu (12 janvier 1758; imprimé). — Congé militaire délivré au nommé Antoine Nodery, dit la Jeunesse, fourrier de la compagnie de chasseurs de Dauferné au régiment d'Anjou, natif de Bordeaux (Bergues, le 20 janvier 1781). — Plan d'un bâtiment pour servir à loger les troupes de passage dans les villes et bourgs, fait à Paris le 1er mars 1719 par Mazin, gravé par A. Coquart. — Lettre de l'intendant de la Généralité d'Auch au maréchal de Ségur, sur la nécessité de faire construire des casernes à Auch (8 mars 1786). — Ordonnance du Roi concernant le corps royal de l'artillerie des colonies (1er janvier 1786; imprimé).

C. 238. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1761. — Affaires militaires. — Milice d'Auch. — « Registre pour porter les noms et signalemens des sergens, caporaux, anspessades, soldats et tambours du bataillon de milice d'Auch, suivant le nombre d'hommes dont il se trouvera composé à la revue qui en sera faite par le commissaire des guerres, au mois de janvier 1761 ». — Noms des huit compagnies : 1re Lapeyrie, 2e Chappuy, 3e Dufossé, 4e Noby, 5e Despès; 6e Chasteuil, 7e Juncarot, 8e Saint-Félix. — Sergents : Goudin, dit la Lime; Capéran, dit Belle-Fleur; Moncassin, dit la Jeunesse; etc. — Tambours : Pastré, dit Baguette; Béziers, dit la Violette; Larrey, dit Brin-d'amour; etc. — Caporaux : Suau, dit Belle-Rose; Guiraud, dit la Joie; Alose, dit Tranche-Montagne; etc. — Anspessades : Malet, dit Prêt-à-boire; Filouse, dit Va-de-bon-cœur; Coinax, dit Pied-ferme; etc. — Soldats : Fourtines, dit la Fleur; Dillan, dit Sans-Quartier; Larrat, dit la Branche; Baron, dit Beau-Soleil; Nagrasse, dit Sans-Chagrin; Guerlin, dit la Terreur; Isard, dit la Tulipe; Dours, dit Court-d'argent; Labadie, dit Sans-Peur; Dufourc, dit Sans-Souci; Dupuy, dit la Grandeur; Penchenat, dit Printemps; etc.

C. 239. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1772-1778. — Ponts et chaussées. — Personnel. — Lettre du contrôleur général Terray accordant une augmentation de traitement à M. Picault, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Généralité d'Auch (12 juillet 1772). — Lettre de Necker accordant aussi une augmentation de traitement à M. Desfirmins, successeur de M. Picault (28 décembre 1777). — Commission d'inspecteur des ponts et chaussées délivrée au sieur François Albert Du Limbeau, aux appointements de 1,800 livres (1er juillet 1778).

C. 240. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1776-1787. — Ponts et chaussées. — Affaires générales. — Déclaration du Roi qui rétablit l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins (11 août 1776; imprimé). — Ordonnance de l'intendant de Vergennes, concernant le partage individuel des tâches des communautés (1er juillet 1783; imprimé). — Arrêt du Conseil d'État condamnant les officiers municipaux de la ville d'Auch à se conformer aux prescriptions de l'ordonnance de l'intendant du 1er juillet 1783 (18 octobre 1784). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en une prestation en argent (6 novembre 1786; imprimé). — État général des routes faites et à l'entretien, de celles à perfectionner et de celles à continuer, comprises dans la Généralité d'Auch (20 mars 1787). — État général des routes faites et à l'entretien parfait, de celles à réparer pour être mises à l'entretien, de celles ébauchées et à finir, et enfin de celles qui ne sont que projetées, comprises dans la Généralité de Pau et Bayonne (20 août 1787). — État des travaux de charité exécutés pendant l'année 1787 dans la Généralité d'Auch. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'imposition, sur les communautés de la Généralité d'Auch, des sommes nécessaires à l'entretien et à la confection des routes de ladite Généralité, pendant l'année 1787 (1er mai 1787; imprimé). — Conditions générales (cahier des charges) pour l'adjudication des travaux sur les routes (sans date; imprimé).

C. 241. (Liasse.) — 2 cartes, papier.

XVIIIe siècle. — Ponts et chaussées. — Cartes routières d'une partie des comtés de Comminges, de Couserans et de Foix (manuscrites).

C. 242. (Liasse.) — 3 cartes, papier.

XVIIIe siècle. — Ponts et chaussées. — Cartes routières du Nébouzan et des Quatre-Vallées (manuscrites).

C. 243. (Liasse.) — 3 cartes, papier.

XVIIIe siècle. — Ponts et chaussées. — Cartes routières du département de Montréjeau (manuscrites).

C. 244. (Liasse.) — 1 carte, papier.

1785. — Ponts et chaussées. — Carte routière du département de Saint-Martory (manuscrite).

C. 245. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1772. — Ponts et chaussées. — Plan de la ville de Layrac, levé en août 1772. — Plan, coupes et élévation d'un pont à construire sur le ruisseau de l'Estressol, près de la métairie de Baron, entre Layrac et le Gers (grande route d'Auch à Agen).

C. 246. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1786. — Ponts et chaussées. — Arrêt du Conseil d'État autorisant divers habitants de la ville d'Auch à construire des maisons le long de la route d'Auch à Bayonne, au bas de la côte de la rue d'Étigny (15 septembre 1786). — Correspondance relative à cette affaire.

C. 247. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1780-1782. — Ponts et chaussées. — Procès-verbaux d'adjudication de diverses portions de biens communaux, en faveur de plusieurs habitants de Chélan et de Ponsan-Soubiran, en remplacement des terrains pris auxdits habitants pour la construction de la route d'Auch à la Montagne.

C. 248. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1782. — Ponts et chaussées. — Correspondance relative au tracé à suivre dans la traverse du Saint-Puy (route de Fleurance à Condom).

C. 249. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1782-1791. — Ponts et chaussées. — États des dépenses pour travaux exécutés sur les routes de Vic-Fezensac à Mirande, d'Auch à Bassoues, de Vic-Fezensac à Marciac, de Mirande à Marciac, de Saint-Jean-Poutge à Valence, de Mirande à Masseube, de Vic-Fezensac à Montesquiou (Atelier de charité de Mirande, district de Bassoues). — Rôle d'imposition pour travaux au chemin vicinal partant de la rivière la Guiroue et aboutissant à la route de Vic à Marciac (commune de Callian).

C. 250. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIIIe siècle. — Ponts et chaussées. — Plan de la route de poste d'Auch à Montauban (partie comprise entre Gimat et Beaumont). — Nivellement de la route d'Auch à Montauban (traverse du village de Larrazet). — Plan de la route de poste de Paris en Espagne par Montauban, Beaumont, Auch, etc., aux abords de la Garonne, avec le changement demandé par la communauté de Bourret.

C. 251. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1774. — Ponts et chaussées. — Plan de la ville de Beaumont, levé en mai 1774.

C. 252. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1781. — Ponts et chaussées. — Plan du projet du chemin de Lavit à Beaumont-de-Lomagne (sortie de Lavit).

C. 253. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 plan, papier.

1789. — Ponts et chaussées. — Nivellement de la route d'Astafort à Auvillars par Miradoux (partie comprise entre le pont sur l'Arrats au bas de la côte de Mansonville et la rencontre de la route de Saint-Clar à Auvillars). — État de dépenses pour la construction d'un pont « provisionnel » en bois sur l'Arrats.

C. 254. (Liasse.) — 6 plans, papier.

1785-1790. — Ponts et chaussées. — Nivellement de la route de Saint-Clar à Auvillars (depuis Poupas jusqu'à Auvillars). — Plan des environs du pont à construire sur le ravin du Ruisseau-profond, entre Bardigues et Auvillars. — Projet de la descente d'Auvillars au port de cette ville sur la Garonne (1785). — Nivellement de la côte d'Auvillars aux abords de la Garonne.

C. 255. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1778-1779. — Ponts et chaussées. — Plan du chemin de communication de Saint-Clar à Lavit, par Mauroux, Saint-Martin et Montgaillard. — Plan du chemin de communication de Lavit à la Garonne, par Caumont, le Moutet et la ville de Saint-Nicolas-de-la-Grave. — Nivellement de la route de Saint-Clar à Moissac (partie comprise entre Lavit et Saint-Nicolas).

C. 256. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1780-1782. — Ponts et chaussées. — Plan du chemin de communication de Castelmayran à la route de Lavit à Saint-Nicolas.

C. 257. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan d'un projet de communication à ouvrir entre Auvillars et la route de Lavit à Saint-Nicolas.

C. 258. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1781-1782. — Ponts et chaussées. — Plans du chemin de communication du Moutet à Merles; — de Caumont au Pin.

C. 259. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Nivellement d'un chemin passant près de Fajolles, Garganvillar, Castelferrus, Saint-Aignan, et aboutissant à la Garonne au port de Trescasses.

C. 260. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1778-1782. — Ponts et chaussées. — Plans d'une partie de la route de Grenade-sur-Garonne à l'Isle-Jourdain (depuis Grenade, avec plan de cette ville, jusqu'à Lévignac).

C. 261. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1784. — Ponts et chaussées. — Plan de la communication de Toulouse à Lévignac par Cornebarrieu, Mondonville et Montégut.

C. 262. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan du chemin de Toulouse à Muret.

C. 263. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plans de la grande route de Toulouse à Bayonne: 1° depuis les limites du Languedoc près le village de Roques jusqu'à Martres; — 2° depuis Estancarbon jusqu'à Boussens.

C. 264. (Liasse.) — 6 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plans du pont de Muret sur la Garonne.

C. 265. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1786. — Ponts et chaussées. — Plan de la route de Muret à Eaunes (limites de la Guyenne et du Languedoc).

C. 266. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan de la route de Pujaudran à Muret par Saint-Lys.

C. 267. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1781. — Ponts et chaussées. — Plan d'une nouvelle communication de Muret à Sainte-Foy.

C. 268. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1782. — Ponts et chaussées. — Plan du chemin de Saint-Clar-de-Rivière à Rieumes.

C. 269. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1786. — Ponts et chaussées. — Communication à ouvrir du village de la Hage à la grande route de Rieumes à Muret.

C. 270. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan du chemin de l'Isle-en-Dodon à Rieumes.

C. 271. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan depuis l'Isle-en-Dodon jusqu'à Cassagnabère, « pour servir à établir la nouvelle route entre ces deux lieux, laquelle fait partie de la route totale des Pirénées par Saint-Béat, Aspect, Saint-Gaudens, Cassaignabère, l'Isle-en-Dodon, Lombès, Samatan, l'Isle-Jourdain, Levignac et Grenade ». — Plan depuis l'Isle-en-Dodon jusqu'à Saint-Laurent sur la Save.

C. 272. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1781. — Ponts et chaussées. — Plan du projet de route de Saint-Gaudens à l'Isle-en-Dodon (depuis Saint-Gaudens jusqu'à Cassagnabère) (partie du plan de Saint-Gaudens).

C. 273. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1771. — Ponts et chaussées. — Plan de la ville et des faubourgs de Boulogne, levé en juin 1771.

C. 274. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1774. — Ponts et chaussées. — Premier projet (non exécuté) de communication entre Boulogne et la grande

route de Toulouse par Mondillan, Esparron et les ponts de Benque.

C. 275. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1774. — Ponts et chaussées. — Second projet (exécuté) de communication entre Boulogne et la grande route de Toulouse, par Cassagnabère, Aurignac et Alan.

C. 276. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1781. — Ponts et chaussées. — Plan de la route de Montréjeau à Boulogne.

C. 277. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1774. — Ponts et chaussées. — Plan, coupes et élévation d'un pont « provisionnel en bois, projeté sur la rivière de Garonne, au bas de la ville de Monréjeau, dans le même emplacement que celuy emporté le 17 septembre 1772 ».

C. 278. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 6 plans, papier.

1782-1790. — Ponts et chaussées. — Construction d'un pont d'une seule arche de 75 pieds d'ouverture, en marbre gris des Pyrénées, sur la Garonne, au village de Labroquère (route de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon). — Plans. — Compte définitif des dépenses s'élevant à la somme de 67,414 livres. — Mémoire rédigé par le sieur Le Bourgeois, inspecteur des ponts et chaussées au département de de Montréjeau : « ..... Nous examinâmes les vestiges d'un ancien pont de maçonnerie, dont les culées étoient établies sur un rocher naturel. Ce pont datte de plus de 1894 ans ; il fut construit sous le règne de Pompée le Grand, lors de la fondation de la ville de Valcabrère, nommée en latin *Convenæ*, depuis nommée Lyon de Commenges, en latin *Lugdunum Convenarum* : laquelle fondation datte de l'an du monde 5928, c'est-à-dire 680 ans après la fondation de Rome et 72 ans avant l'ère chrétienne. Ce pont fut démoli un peu avant le siège de Valcabrère, aux environs de 584, pour arrêter l'armée de Gontran, roy de Bourgogne et d'Orleans, commandée par L'Endegil.... ».

C. 279. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Ponts et chaussées. — Plan, coupe et élévation d'un pont en charpente à construire sur la Neste de Luchon, à l'entrée de Cierp (route de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon).

C. 280. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Ponts et chaussées. — Abords de la ville de Saint-Bertrand.

C. 281. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Ponts et chaussées. — Plan de la route allant de Saint-Gaudens en Espagne par Aspet et le port de la Hourquette (traverse de Saint-Gaudens et de ses abords).

C. 282. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIIIe siècle. — Ponts et chaussées. — Plan, coupes et élévation d'un pont en pierre de taille à construire sur le torrent de Saint-Blaise, entre Saint-Béat et Fos (route de Paris en Espagne par Montauban, Toulouse etc).

C. 283. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1771. — Ponts et chaussées. — Plan de la ville de Castelnau-Magnoac, levé en mai 1771 (route de Trie à Boulogne).

C. 284. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1774. — Ponts et chaussées. — Plan de la route de Trie à Boulogne. — Plan de la route de Trie à Chelle.

C. 285. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1781. — Ponts et chaussées. — Plan d'une partie de Lannemezan et avenue du côté de Galan et Trie (avec légende explicative).

C. 286. (Liasse.) — 1 plan.

1781-1782. — Ponts et chaussées. — Plan de la route de Lannemezan à Galan. — Plan d'une partie de route à ouvrir depuis Galan jusqu'à Puntous, à la rencontre de la route de Tarbes à Martres.

C. 287. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1781. — Ponts et chaussées. — Plans de la route à construire depuis Saint-Sever-de-Rustan jusqu'à Tournay, le long de l'Arros, pour terminer la route du Bordelais à Bagnères-de-Bigorre par Condom, Valence, Vic-Fezensac, Bassoues, Marciac, Villecomtal, Chelle-Débat et Tournay.

C. 288 (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan d'un nouveau tracé de la grande route de Toulouse à Bayonne, (depuis Pinas jusqu'au delà de Lannemezan).

C. 289. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan de Tournay et de ses environs (route de Tarbes). — Plan au sujet de deux routes à construire sur le canal du moulin de M. de Rochechouart (route de Tarbes et route de Bagnères-de-Bigorre).

C. 290. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan, coupes et élévation d'un pont en pierre de taille à construire sur le torrent de Larret, à la sortie de Tournay (grande route de Toulouse à Bayonne).

C. 291. (Liasse.) — 3 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plans de la route de Toulouse à Bayonne (depuis Tournay jusqu'au pont de Tarbes sur l'Adour). — Pyramide du pont de Tarbes.

C. 292. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan de la route de Rabastens à Vic-Bigorre. — Plan d'un pont sur l'Echez à Vic-Bigorre.

C. 293. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1787. — Ponts et chaussées. — Plan de la traverse de Maubourguet. — Plan, coupes et élévation d'une culée du pont de Maubourguet, à construire sur l'Echez.

C. 294. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1749. — Ponts et chaussées. — Plan de la grande route de Villecomtal à Tarbes par Rabastens.

C. 295. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1757-1759. — Ponts et chaussées. — Plans de la grande route de Tarbes à Barèges, par Lourdes, Pierrefitte et Luz. — « Cette route est de trois toises de largeur, taillée dans des rochers de plus de 1000 toises de hauteur ; on voit le Gave au-dessous de ce chemin dans la perpendiculaire à plus de 100 toises dans bien des endroits ; c'est ce qui fait le plus beau désordre que l'on ait jamais vu; il est impossible de voir dans le Royaume un plus bel ouvrage. Ce qui fait la solidité et la beauté de ce chemin sont des parapets et murs de soutènement en pierre sèche ; cette précaution met les voyageurs en toute sûreté ». Signé : Bourgeois de Larozière, ingénieur géographe de la Généralité d'Auch.

C. 296. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1751. — Ponts et chaussées. — Plans et élévation du pont de Pescadère « à reconstruire sur le Gave de Barèges, au même endroit de celuy qui a été renversé par l'inondation arrivée en septembre 1751 » (grande route de Barèges). — Plan du pont détruit.

C. 297. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1783-1784. — Ponts et chaussées. — « Plan de la ville de Luz en Barèges, qui comprend les rues, places, carrefours et traversée de l'embranchement de Saint Sauveur dans son état actuel ; ensemble le projet d'un nouvel embranchement au couchant de la ville, pour faciliter la communication de Lus audit lieu de Saint-Sauveur », dressé par Moisset, sous-ingénieur au département de Bigorre, le 16 novembre 1783. — Plan de la grande route à l'entrée des bains et du hameau de Saint-Sauveur.

C. 298. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 plans, papier.

1779. — Ponts et chaussées. — Plan d'une partie de route aux environs d'Arreau (Hourquette d'Arreau). — Plan de la route d'Arreau à la vallée de Campan, par le col d'Aspin (sans date). — Procès-verbal dressé par le sous-ingénieur Moisset au sujet des réparations à faire au chemin public de la vallée de Campan, depuis le pont de Baudéan jusqu'au prat de Saint-Jean et de là jusqu'aux marbrières de Campan (mai 1779) ; — ordonnance d'exécution rendue par l'intendant de la Généralité.

C. 299. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1787. — Ponts et chaussées. — Plan d'une partie de la route approuvée de Lourdes à Bagnères (depuis la place de Lourdes jusqu'au village d'Arcizac-ez-Angles).

C. 300. (Liasse.) — 7 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan, coupes

et élévation d'un pont avec pyramides, à construire sur le Gave de Pau, au-dessus de la ville de Lourdes (grande route des bains de Barèges et de Cauterets). — Plan du pont de la nouvelle entrée de Lourdes (routes de Tarbes et de Pau).

C. 301. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan du pont à construire sur le Gave de Pau entre Igon et Coarraze, « aux dépens de ces deux communautés et de quelques autres du pays de Béarn. »

C. 302. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1774. — Ponts et chaussées. — Plans du chemin projeté de Nay à Louvie-Juzon.

C. 303. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1781. — Ponts et chaussées. — Plan de la route de Nay à Rébénacq.

C. 304. (Liasse.) — 5 plans, papier.

1767-1780. — Ponts et chaussées. — Plans relatifs à la construction du pont d'Oly, sur le ruisseau du Neez (route de Pau à Oloron).

C. 305. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1786. — Ponts et chaussées. — Plans de deux projets de route entre la ville de Sainte-Marie-d'Oloron en Béarn et le bourg de Barcus en Soule, faisant partie de la route totale de Toulouse à Madrid par Muret, Saint-Gaudens, Montréjeau, Lannemezan, Tournay, Tarbes, Oloron, Mauléon et Saint-Jean-Pied-de-Port. (Le 1[er] projet passe par Moumour et Esquiule ; le 2[e] passe par la plaine de Saint-Pé et Esquiule.)

C. 306. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1765-1767. — Ponts et chaussées. — Plan de la route qui conduit de la plaine d'Accous à Urdos. — Projet de chemin à ouvrir entre Urdos et Somport (vallée d'Aspe).

C. 307. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1776-1779. — Ponts et chaussées. — Plans des ponts de Lourdios et d'Escuarp. — Passage de Saint-Icheux, avec projet de changement du chemin (vallée d'Aspe).

C. 308. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 plan, papier.

1779. — Ponts et chaussées. — Plan, coupe et élévation d'un pont en pierre de taille à construire sur le ruisseau du Lausset, dressé par Pouilly-Delatour, sous-ingénieur au département de Pau (route de Navarrenx à Mauléon). — Observations sur les dessins du pont.

C. 309. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plans d'un pont en maçonnerie à construire sur le ruisseau du Grec, dans la traverse de la ville d'Orthez (route de Toulouse à Bayonne).

C. 310. (Liasse.) – 1 plan, papier.

1780. — Ponts et chaussées. — Plan du chemin de Sauveterre à Salies.

C. 311. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1774. — Ponts et chaussées. — Plan de la grande route projetée de Saint-Jean-Pied-de-Port à Bayonne, par Saint-Jean-le-Vieux, Lacarre, Suhescun et Irissarry (depuis le pont de Lalanne, près Saint-Jean-Pied-de-Port, jusqu'à la croix de Crépa, limites de la Navarre et du pays de Labour). — Autre plan de la route de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port et à la frontière d'Espagne, par Jaxu.

C. 312. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1770. — Ponts et chaussées. — Plans d'un pont en charpente à construire sur l'Adour, pour établir une communication entre la ville de Bayonne et son faubourg du Saint-Esprit, dressés par M. Grissot (grande route de Paris en Espagne).

C. 313. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIII[e] siècle. — Ponts et chaussées. — Plan et élévation d'une partie du pont à construire sur l'Adour au-devant de la ville d'Aire.

C. 314. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 12 plans, papier.

1773. — Ponts et chaussées. — Plan du cours de l'Adour au-devant de la ville de Dax et projet d'un pont « provisionnel » en charpente, avec culées, murs de quai ou d'avenue en maçonnerie. — Profil du pont de pierre tombé

en partie en 1768 et totalement en 1770. — Devis des travaux.

C. 315. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1754. — Ponts et chaussées. — Cours du ruisseau du Lousse et emplacement du premier pont de Poyanne (route de Dax à Saint-Sever).

C. 316. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1789-1790. — Navigation. — États des appointements et gratifications à payer : au visiteur général, au syndic et aux officiers de la navigation dans la Généralité d'Auch ; — au conservateur général de la navigation de la Garonne ; — aux ouvriers blessés au service de la navigation.

C. 317. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1736-1777. — Navigation. — Arrêts du Conseil d'État : qui ordonne l'exécution des anciens statuts, règlements et ordonnances concernant la navigation sur les rivières de la Généralité d'Auch (13 mars 1736) ; — portant règlement pour la navigation de la rivière de Marne et autres rivières et canaux navigables (24 juin 1777 ; imprimé) ; — qui ordonne la remise par les propriétaires y dénommés, ès mains du sieur Dupont, greffier de la commission des péages, des titres des moulins, pertuis, vannes, écluses, arches, bouchis, gors ou pêcheries, sur et au long des rivières navigables, etc. (5 août 1777 ; imprimé).

C. 318. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 3 plans, papier.

1755-1786. — Cours d'eau. — Plans du cours de la Garonne : 1° au-dessous de la ville de Montréjeau ; — 2° depuis la digue du moulin de Palaminy jusqu'au dessous de la ville de Cazères (1755) ; — 3° près de la ville d'Agen. — Ordonnance de l'intendant accordant une indemnité de 250 livres au sieur Delpech, habitant de Muret, à raison du terrain par lui perdu par suite des déblais faits à la côte du port de ladite ville (22 avril 1786). — Lettre de l'intendant relative à une demande d'autorisation, faite par le sieur Mariande, de construire un moulin à papier et un moulin à farine sur la Garonne, près de Saint-Gaudens.

C. 319. (Liasse.) — 1 plan, papier.

XVIIIe siècle. — Cours d'eau. — Plan du cours de la Neste aux environs de Sarrancolin (échelle de 2 lignes par toise).

C. 320. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 3 plans, papier.

1776-1787. — Cours d'eau. — Plans du cours de la Louge, depuis sa sortie du Languedoc jusqu'à son embouchure dans la Garonne à Muret (levé en juin et juillet 1776, à 20 lignes de Roi par 100 toises). — Devis des ouvrages à faire pour réformer le lit de la Louge depuis son embouchure jusqu'au pont de la Peyre, dans la communauté de Montoussin. — Projet de redressement de la Louge, ébauché par M. de Saget, l'un des directeurs des travaux publics du Languedoc. — Correspondance de M. Saget ; de M. Thomas, syndic du diocèse de Rieux ; de MM. Picault, Desfirmins et Béguier, ingénieurs en chef de la Généralité d'Auch ; de M. de La Millière, intendant du Languedoc ; de M. Pouilly-Delatour, ingénieur à l'Isle-Jourdain. — Réclamations faites par M. de Bugat et la comtesse d'Escodéca de Verlhac contre l'alignement de la Louge, dans les communautés de Lavernose et de Lacasse (1782).

C. 321. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1786. — Cours d'eau. — Plan du cours de la rivière du Touch sur le territoire de Lamothe et de Seysses-Tolosane, pour des travaux de redressement.

C. 322. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIIIe siècle. — Cours d'eau. — Plans du cours de la Save : 1° depuis sa source vers Pinas jusqu'à l'Isle-en-Dodon ; — 2° depuis Menville jusqu'à Grenade.

C. 323. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1771-1772. — Cours d'eau. — Plan de la levée formée le long du Gers à Auch pour arriver au dépôt de mendicité et pour redresser le cours de la rivière. — Mémoire rédigé par l'ingénieur en chef Picault pour répondre à la lettre écrite au contrôleur général, le 15 novembre 1771, par le sieur Boubée-Grammont, premier échevin de la ville d'Auch, critiquant les travaux exécutés sur le Gers, insuffisants, selon la municipalité, pour mettre le quartier de la Treille à l'abri des inondations (26 janvier 1772).

C. 324. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 plan, papier.

1773-1777. — Cours d'eau. — Plan du cours de l'Adour, à 1500 toises au-dessous du bourg de Campan, dans la partie où les eaux se sont englouties le 8 décembre 1777, et où elles s'engloutirent le 7 février 1773, à 200 toises plus bas. — Lettre de M. Chaillo à l'ingénieur en chef Picault, lui annonçant la formation d'un gouffre dans l'Adour, le

7 février 1773; — rapport de M. Moisset, ingénieur géographe, sur le gouffre du 8 décembre 1777 ; — lettre écrite à ce sujet à l'intendant par M. de Vergès, subdélégué à Tarbes (il y est dit que le gouffre s'est formé à la suite de deux tremblements de terre qui se firent sentir le 7 décembre 1777).

C. 325. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1787. — Cours d'eau. — « Plan du cours de la rivière de l'Echez, traversant la grande route de Tarbes à Barèges par Lourdes, sur laquelle le pont de charpente a été emporté par l'inondation du 6 au 7 mai 1781 ; ensemble le projet d'emplacement d'un pont à construire en maçonnerie sur le nouveau canal de la rivière ». — Profil des abords de l'Echez, près de Maubourguet.

C. 326. (Liasse.) — 4 plans, papier.

1778. —Cours d'eau. — Plan du canal de Lourdes (sans date). — Plan du cours du Gave, au-dessus du pont de Pau, pour la construction d'un nouveau canal (sans date). — Plan de la nasse de Massican, sur le Gave de Pau ; — plan, coupe et élévation de la digue du moulin de Massican, avec un projet de passe-lisse pour le passage des radeaux (1778).

C. 327. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1760. — Cours d'eau. — Plan du cours de la rivière du Louzon à Asson en Béarn, et du pont à y construire, ainsi que des « duits et battis » doubles, pour couper et détourner le bras de rivière qui se jette du côté du presbytère.

C. 328. (Liasse.) — 2 plans, papier.

XVIIIe siècle. — Cours d'eau. — Plans relatifs au redressement du lit du Gave d'Aspe, près des villages d'Etsaut et d'Eygun.

C. 329. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1782-1784. — Mines. — Lettre de M. Leroy, ingénieur de la mâture à Oloron, contenant des renseignements sur les minéraux dans les Pyrénées (forêt d'Issaux), avec envoi d'échantillons : « ... La vallée d'Aspe est la plus intéressante des Pyrénées, et peut-être la moins connue. Je suis bien assuré qu'il y existe deux cents espèces de marbres différents, parmi lesquels sont les jaspes et les porphires ; j'y ai même trouvé de très petits morceaux de bleu turquin... » (22 août 1782). — Circulaire adressée par l'intendant à ses subdélégués pour obtenir des renseignements sur les mines qui peuvent exister dans leurs subdélégations (25 juin 1783) ; — réponses des subdélégués. — Notes sur les mines concédées au comte de Bétous ; — au marquis de Villepinte ; — au comte de Beust ; — à M. de Courdier. — Lettre écrite à l'intendant par le marquis de Gestas, capitaine de cavalerie au château de Bétous, au sujet d'une concession de mines de métaux faite à son père, dont il annonce la mort, en faisant allusion aux « malheurs inouis qu'il éprouva dans sa courte carrière » (30 août 1783). — Lettre de M. Dugabé, lieutenant des maréchaux de France, demandant la permission de faire construire un martinet à clous (17 septembre 1783). — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour l'exploitation des mines de métaux (19 mars 1783 ; imprimé). — Lettres patentes qui fixent les limites de la concession des mines d'Allemont en Dauphiné, faite à Monsieur frère du Roi (29 juillet 1784; imprimé). — Arrêt du Conseil d'État, contenant de nouvelles dispositions relatives à l'exploitation des mines du Boulonnais, pays conquis et reconquis et comté d'Ardres (31 juillet 1784 ; imprimé).

C. 330. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1762-1783. — Instruction publique. — Règlement pour le collège royal d'Auch, fait et arrêté par les administrateurs dudit collège, le 1er novembre 1762. — Exercice littéraire par les écoliers de troisième du collège d'Auch, avant la distribution des prix (9 août 1776 ; imprimé). — Lettres patentes portant que le collège de Tournon sera desservi par la Congrégation de l'Oratoire (16 août 1776 ; imprimé). — Déclaration du Roi portant concession de privilèges en faveur de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne (28 juin 1778 ; imprimé). — Déclaration du Roi relative aux arts de peinture et de sculpture (15 mars 1778 ; imprimé). — Lettres patentes en forme d'édit, portant établissement d'une école gratuite de dessin dans la ville d'Auch (septembre 1783 ; imprimé).

C. 331. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1784-1786. — Justice. — Demande de gages par le sieur Lafitte-Gardey, lieutenant de juge en la judicature du pays de Rivière, siège de Marciac (1786). — Demandes de création d'offices d'huissiers : à Bagnères-de-Bigorre, à Sariac, à Aurignac, à Sainte-Foy-lès-Saint-Lys, à Aspet, à Castillon en Couserans, à l'Isle-en-Dodon, à l'Isle-Jourdain, à Beaumarchès. — Demandes de création d'offices de notaires : à Arbas, baronnie de Montastruc, par le sieur Escaig ; à Lavit-de-Lomagne, par le sieur Dualé ; à Lescure, par le sieur Dis ; à Bize-et-Nistos, par le sieur Ferrand ; à Mont-

gaillard, par le sieur Paucy; à Saint-Lys, par le sieur Saint-Martin. — Demandes de changement de résidence par les notaires Chemieu (de Ponsan-Soubiran à Galan) et Barciet (de Tillac à Auterrive). — Demande du sieur Samaran, notaire à Labarthe-d'Astarac, de pouvoir instrumenter dans les paroisses de Seissan, Pouyloubrin, Lamothe-d'Astarac, Moncorneil-Darré, Moncorneil-Devant, Faget-Abbatial et Plavès.

C. 332. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1716-1787. — Cultes. — 1° Clergé séculier. — Lettres patentes autorisant la publication du Jubilé (26 mai 1770; imprimé). — Mandement de l'évêque de Lescar (Marc-Antoine de Noé), pour faire chanter le *Te Deum* en actions de grâce de l'heureux accouchement de la Reine (1er janvier 1779; imprimé). — Lettres patentes faisant défense aux chanoines de chapitres nobles de porter une décoration extérieure ou particulière ailleurs que dans l'église de leur chapitre, la ville et la province où il est établi (5 février 1780; imprimé). — Déclaration du Roi, concernant la portion congrue des curés (10 mai 1772; imprimé). — Déclaration qui augmente de 50 livres la pension des vicaires de paroisse (12 mai 1778; imprimé). — Déclaration relative à la rédaction des actes de baptême (20 juillet 1787; imprimé). — Lettres patentes concernant les inhumations (15 mai 1776; imprimé). — Lettre de M. de Vergennes relative à une protestation des habitants de la paroisse du Saint-Esprit de Lectoure contre l'abandon de leur église paroissiale et le transfert du service du culte dans l'église des Cordeliers (5 avril 1786). — 2° Clergé régulier. — Déclaration du Roi concernant les bénéfices à charge d'âmes de l'ordre de Saint-Augustin (22 janvier 1772; imprimé). — Lettres patentes portant suppression de toutes les chapelles claustrales, places monacales et offices claustraux de l'ordre de Saint-Benoît (14 octobre 1772; imprimé). — Édit concernant les réguliers (février 1773; imprimé). — Lettres patentes portant union et incorporation de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois à celui de Saint-Jean de Jérusalem (8 novembre 1777; imprimé). — Exemptions et privilèges accordés par le Roi aux religieux de N.-D. de la Merci (mai 1716; imprimé). — Lettres de protection et de sauvegarde pour le P. Quesneville, religieux cordelier, commissaire général de la Terre-Sainte; — arrêt du Parlement de Toulouse, en faveur des commis et préposés à la quête et levée des aumônes pour la Terre-Sainte (1er juillet 1740); — lettres de protection, permission et ordre pour les quêtes de la Terre-Sainte, en faveur du P. Panier, commissaire général (21 octobre 1765). — Lettres patentes autorisant les évêques de Montpellier et de Comminges à supprimer les maisons de l'ordre de la Merci situées dans leurs diocèses (16 juin et 25 juillet 1787; imprimés). — 3° Religion réformée. — Déclarations du Roi portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission (1er mars 1775 et 14 février 1778; imprimés). — Édit concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique (novembre 1787; imprimé).

C. 333. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Hôpitaux. — État des biens-fonds des hôpitaux et des bureaux des pauvres établis dans la Généralité d'Auch; revenu total: 9,950 livres.

C. 334. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1782-1788. — Enfants trouvés. — Correspondance relative aux frais d'entretien des enfants trouvés, à la charge du domaine. — Transaction passée entre les administrateurs de l'hôpital Saint-Sébastien d'Auch et le séminaire de la même ville, héritier de feu de M. de Montillet, archevêque d'Auch. Le supérieur, messire Duprat de Carrole, consent, au nom du séminaire, à payer à l'hôpital une somme de 10,000 livres pour la part contributive dudit archevêque dans les frais d'entretien des enfants trouvés, depuis 1742 jusqu'en 1771, en sa qualité de seigneur haut justicier de la ville d'Auch en paréage avec le Roi (6 juin 1782); — l'hôpital demande que le domaine supporte une semblable contribution. — Allocation de 3,000 livres en faveur de l'hôpital d'Auch, et de 3,124 livres en faveur de l'hôpital de Lectoure, pour le service des enfants trouvés. — État en détail des frais de nourrices (5 livres par mois) des enfants exposés dans la ville d'Orthez (Généralité de Pau et Bayonne), pendant le 1er trimestre de 1788; dépense totale: 873 livres 16 sous pour 57 enfants.

C. 335. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1764-1777. — Mendicité. — Ordonnance et arrêt concernant les vagabonds et gens sans aveu (3 août 1764 et 21 octobre 1767; imprimés). — Ordonnances concernant les mendiants (27 et 30 juillet 1777; imprimés). — Règlement général concernant la constitution et le régime des dépôts de mendicité du royaume.

C. 336. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 8 plans, papier.

1765-1789. — Mendicité. — Dépôt d'Auch. — Bâtiments. — Détail et estimation d'une maison de force à construire dans l'emplacement du magasin des armes des milices, appartenant au chapitre d'Auch (1765) (projet non exécuté). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'une levée

d'environ 18 pieds de largeur sera formée depuis le pont de la Treille jusqu'à l'endroit où le dépôt des mendiants doit être construit, pour le préserver des débordements du Gers; et autorisant l'intendant à faire abattre à cet effet une partie des murs de la ville qui sont déjà en ruine (23 octobre 1769). — Plan de la levée. — Devis des ouvrages à faire en maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture, menuiserie, vitrerie, ferrure, etc., pour la construction d'une maison de dépôt des mendiants sur un terrain commun appartenant à la ville d'Auch, le long de son mur en face de la promenade de la Treille sur le bord du Gers (1er décembre 1769). — Plans du rez-de-chaussée et du 1er étage du dépôt, dressés par l'ingénieur en chef Picault (1er décembre 1769). — Procès-verbal d'adjudication des travaux en faveur du sieur Jean Mayenc, moyennant la somme de 23,961 livres (9 janvier 1770). — Détail estimatif des travaux supplémentaires à exécuter au dépôt, s'élevant à 6,391 livres (10 mai 1770). — Modifications et améliorations à la maison de force proposées par M. l'abbé Amade en vue du soulagement des pauvres (décembre 1773). — Requête présentée par le sieur Jacques Broquère, avocat à Auch, aux fins d'être indemnisé de la perte d'un jardin par suite de la construction de la chaussée qui conduit du pont de la Treille à la maison de force (1774-1777); — requêtes semblables présentées par les nommés Baylac, Lapeyre, Lalanne, Sarrouy et Nourric (1774-1780). — Correspondance relative à l'achat d'un terrain vague appartenant à la ville d'Auch pour en faire un jardin à l'usage du dépôt de mendicité (avril-mai 1777). — Détail des ouvrages à faire dans la maison de dépôt pour l'établissement d'un logement destiné au régisseur dudit dépôt; — plan (1789). — Devis estimatif des ouvrages de terrasses en déblai et remblai, pavé, etc., à faire tant à l'extrémité de la grande rue du quartier de la Treille qu'entre les deux portes actuelles sur l'emplacement de la nouvelle entrée projetée, et en continuant le long des murs de clôture du jardin de la maison de force jusqu'à la rivière du Gers (1789); — plan de la principale rue du quartier de la Treille avec les projets d'une nouvelle entrée et d'un nouvel aqueduc (sur ce plan se trouve figurée l'ancienne porte de ville servant de logement à l'exécuteur); — profil pris sur toute la longueur de la grande rue de la Treille (1789).

C. 337. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1786-1789. — Mendicité. — Dépôt d'Auch. — Meubles et effets. — Inventaire des meubles et effets du dépôt, dressé par Irénée Mollière, avocat, subdélégué de l'intendance au département d'Auch (1786); — autres inventaires dressés par Joseph Destieux, avocat, subdélégué de l'intendance au département d'Auch (1788 et 1789).

C. 338. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1776-1789. — Mendicité. — Dépôt d'Auch. — Personnel. — Gratification sollicitée par le sieur Lurde, médecin de l'hôpital de la Charité d'Auch, et par le sieur Bagnéris, maître chirurgien, à raison des soins donnés par eux aux malades du dépôt (1777). — Le sieur Courtade est nommé médecin du dépôt, et le sieur Bagnéris est maintenu dans les fonctions de chirurgien du même établissement (janvier 1786). — Instruction sur la correspondance des médecins et chirurgiens attachés aux dépôts de mendicité (février 1788; imprimé). — Ordonnance de l'intendant de Picardie (d'Agay) qui condamne le nommé Douchet, concierge du dépôt de mendicité d'Amiens, à huit jours de prison et le destitue de sa place, pour avoir donné lieu par sa négligence à l'incendie de l'un des pavillons de ce dépôt (14 février 1789; imprimé à Amiens). — Commission de régisseur-caissier du dépôt d'Auch, délivrée au sieur Dienert (26 mars 1786). — Nomination du sieur Courtois, en remplacement du sieur Dienert, appelé au dépôt de Metz (17 janvier 1789).

C. 339. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1767-1786 — Mendicité. — Nourriture et habillement des renfermés dans les dépôts. — Correspondance ministérielle relative à la subsistance des détenus. — Instruction sur la manière d'accommoder le riz (imprimé). — Acte par lequel les sieurs Manié, négociant, Reculès de Bannarcin, receveur des tailles de l'Élection de Sens, de Rimberge et Cie, banquiers, Gruel, négociant, Leroy, ancien lieutenant de l'amirauté de Saintonge, et de Versen, négociant, domiciliés à Paris, s'engagent à pourvoir pendant dix années à la nourriture et à l'entretien de tous les renfermés dans les dépôts de mendicité de la Généralité d'Auch (2 juin 1773). — Correspondance relative à la résiliation du traité ci-dessus, à partir du 1er janvier 1776. — Engagement pris par le nommé Lajus, concierge du dépôt de mendicité d'Auch, de pourvoir pendant un an à la nourriture et à l'entretien des détenus (janvier 1776). — État des habillements fournis au dépôt d'Auch par le sieur Danger, entrepreneur de la subsistance des dépôts du royaume par traité passé le 9 juillet 1776. — Procès-verbal concernant les dimensions des habillements d'hommes et de femmes à fournir aux dépôts de mendicité par le sieur Danger (24 mai 1777). — Lettre de M. Depont, intendant à Metz, contenant des renseignements sur la subsistance du dépôt de Metz (17 juillet 1779). — État des sommes dues aux munitionnaires généraux des dépôts pour le prix des journées et des habillements remis aux sortants, pendant les exercices 1779, 1780, 1781. — Engagement pris par le sieur Lacassy,

maître tailleur à Pau, de pourvoir pendant six années à la nourriture et à l'entretien du dépôt de Pau (10 septembre 1781). — Lettre du contrôleur général de Calonne, notifiant à l'intendant d'Auch l'intention du Roi de mettre en régie tous les dépôts du royaume, à partir du 1er avril 1786 (18 décembre 1785). — Ordonnance de l'intendant Fournier de Lachapelle, résiliant le marché passé par son prédécesseur, le 25 septembre 1781, en faveur du sieur Péralo, bourgeois d'Auch, pour la subsistance du dépôt de ladite ville (10 février 1786).

C. 340. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1768-1788. — Mendicité. — Correspondance générale relative aux mendiants. — Lettre du duc de Choiseul, envoyant divers états à faire remplir par la maréchaussée chargée de la capture des mendiants et vagabonds (août 1768). — Précautions à prendre lorsqu'on renverra les mendiants du dépôt. — Arrestation des mendiants domiciliés (août 1769). — Lettre du contrôleur général Terray, au sujet d'une fille prévenue de vols et condamnée au fouet, qui avait été renfermée dans le dépôt de Bayonne (7 février 1772). — Liberté rendue aux mendiants propres aux travaux de la campagne (mai 1774). — Lettre de Turgot, portant suppression du dépôt de Pau; les détenus dangereux seront transférés au dépôt d'Auch, et les autres rendus à la liberté (21 novembre 1775). — Lettre du contrôleur général Taboureau, au sujet des matelots ou gens de mer qui peuvent se trouver renfermés dans les dépôts de mendicité (2 mars 1777). — Lettre de Necker, ordonnant la création de bureaux d'aumônes dans les paroisses, et le renvoi des mendiants dans leurs provinces d'origine (10 décembre 1777). — Lettre de M. de La Millière sur les inconvénients de la translation des mendiants d'un dépôt dans un autre (mai 1788). — Correspondance concernant les filles de mauvaise vie, arrêtées pour discipline militaire et détenues dans les dépôts de mendicité (1768-1788).

C. 341. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1775-1790. — Mendicité. — États nominatifs des mendiants renfermés dans le dépôt d'Auch (1775, 1777, 1785, 1787, 1788, 1789 et 1790) et dans celui de Pau (1775 et 1777). — Correspondance relative à ces états.

C. 342. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

1768-1778. — Mendicité. — Dossiers des individus arrêtés pour mendicité ou vagabondage et détenus dans les dépôts d'Auch, Pau, Montauban, Toulouse, Montpellier, etc. — Feuilles de route et passeports, délivrés par MM. Journet, intendant d'Auch, et d'Aine, intendant en Navarre et Béarn. — Lettres de MM. de Saint-Priest, intendant de Languedoc; — Esmangart et Dupré de Saint-Maur, intendants de Guyenne; — Terray, intendant de Montauban. — Lettres des subdélégués de l'intendance d'Auch. — Lettres de M. de Baragnies, de Lagrâce au diocèse de Rieux (1768); — de M. de Boynes, au sujet d'une nommée Catherine Enrrique, née en Acadie et amenée en France par la vicomtesse de Béon (1773); — du P. Ambroise, gardien du couvent des Capucins d'Auch (9 octobre 1774); — du comte de Polastron (1774). — Certificats délivrés par les syndics de la ville de Saint-Étienne et par MM. Fromage et Dulac, curés de ladite ville, relativement à deux jeunes gens qui se rendaient à Saint-Jacques en Galice et avaient été arrêtés à Auch (15 juillet 1774). — Lettre du maréchal duc de Mouchy, gouverneur de la province de Guyenne (30 juin 1777). — Lettre de M. de Saint-Tray, lieutenant de la maréchaussée à Pau, au sujet de cinq pèlerins de Saint-Jacques, arrêtés par ses ordres : « ... Je me suis fait une loy d'ôter à tous ces gens-là leurs papiers, bourdons et chaperons de cuir, les déchirant de suite et les faisant brûler, pour leur faire voir par là qu'ils sont traités encore très doucement, puisque les ordonnances du Roy concernant les pélerinages condamnent les pèlerins aux galères perpétuelles... » (25 octobre 1777). — Déclarations faites par les mendiants devant M. Lassus, subdélégué à Auch (1774-1775). — Interrogatoires de mendiants par M. Bruchié de Verbois, lieutenant de maréchaussée en résidence à Auch (1774).

C. 343. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1779-1790. — Mendicité. — Dossiers des individus arrêtés pour mendicité et détenus dans les dépôts d'Auch, Pau, etc. — Lettres de M. de Trimond, intendant de Montauban. — Certificat de M. Teyssiné, curé de Solomiac, en faveur d'un de ses paroissiens (8 juillet 1781). — Lettre du comte de La Luzerne, ministre de la marine, au sujet d'un matelot renfermé à Auch (1788). — Certificat de M. Lamagdelaine, archiprêtre de l'Herm, subdélégation de Muret, au sujet d'un aliéné détenu au dépôt d'Auch (1788). — Lettre du chevalier de Roussel d'Inval, lieutenant de maréchaussée à Cahors, relative à la pension de son beau-frère, M. Balthazar Dauthe, né à Chafinbourg en Allemagne, renfermé à Auch comme aliéné (1788). — Lettre du vicomte de Luppé de Besmaux (1788). — Lettre de M. d'Aure, annonçant à l'intendant que le sieur Lacourrège, ancien notaire de Bourrouillan, enfermé au château de Lourdes pour cause de démence, vient d'en sortir par ordre du Roi, et qu'il est dirigé sur le dépôt d'Auch (1790).

C. 344. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1768-1779. — Mendicité. — Comptabilité. — Imposition de 15,000 livres par an, mise sur la Généralité d'Auch, pour subvenir au paiement des dépenses relatives à la destruction de la mendicité et du vagabondage (1771). — Compte des recettes et des dépenses du service de la mendicité dans les Généralités d'Auch et de Bayonne, pendant l'année 1772 : — 1° Généralité d'Auch, recettes, 15,750 livres; dépenses, 15,750 livres; — 2° Généralité de Bayonne, recettes, 21,000 livres; dépenses, 21,000 livres. — État de situation de la caisse de mendicité de la Généralité de Bayonne sur l'exercice de 1772 et sur le premier quartier de 1773. — Compte général de l'année 1774 : — recettes, 88,066 livres; — dépenses, 51,217 livres; — somme de 200 livres payée aux Capucins d'Auch, aux Cordeliers de Pau et à ceux de Bayonne, pour la rétribution des messes dites dans les dépôts de ces trois villes; — achat de fers et de menottes pour le dépôt d'Auch; — honoraires du sieur Bagnéris, chirurgien du dépôt d'Auch (200 livres); du sieur Cazaux, chirurgien de celui de Pau (300 livres); et du sieur Laborde, chirurgien de celui de Bayonne (400 livres); — gratifications aux lieutenants et aux brigades de maréchaussée pour la capture des mendiants; — gratification de 800 livres au sieur Sallenave, premier secrétaire de l'Intendance à Pau; — appointements du sieur d'Etcheverry, contrôleur du dépôt de Pau (300 livres), et du sieur Damestoy, contrôleur de celui de Bayonne (300 livres). — Pièces à l'appui du compte de 1774 : — état des meubles, effets et ustensiles nécessaires au dépôt d'Auch pour former une infirmerie pour y traiter les malades des deux sexes; — lettre des entrepreneurs généraux, expliquant que l'établissement d'une infirmerie au dépôt d'Auch est devenu nécessaire par suite de la demande d'augmentation du prix de pension (18 sous au lieu de 7 sous par jour) faite par les prieurs de l'hôpital Saint-Sébastien, où les mendiants malades étaient soignés jusqu'à cette époque (24 juillet 1774); — états mensuels des journées de mendiants renfermés dans le dépôt de Bayonne. — Lettres de M. Esmangart, intendant de Guyenne, au sujet de la comptabilité du dépôt de Bayonne (1775). — États des gratifications accordées à la maréchaussée de la Généralité d'Auch en 1776, 1777, 1778 et 1779.

C. 345. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1780. — Mendicité. — Comptabilité. — Compte général de 1780, rendu par M. Taillepied de Bondy, receveur général des finances en la Généralité d'Auch : — recettes, 9,200 livres; — dépenses, 9,200 livres; les dépenses sont réparties de la manière suivante : — I. Bâtiments, 121 livres; — II. Secours spirituels, 200 livres; — III. Ameublement (néant); — IV. Police du dépôt, 600 livres; — V. Subsistance, 3,132 livres; — VI. Infirmerie, 1,399 livres; — VII. Enfants (néant); — VIII. Frais de capture et de translation, 888 livres; — IX. Administration générale, 900 livres; — X. Secours aux mendiants relâchés, 22 livres; — XI. Dépenses extraordinaires, 1,936 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1780 : — état des réparations faites à la chapelle du dépôt d'Auch par le sieur Lagarde, vitrier; — mandats de traitement délivrés : aux PP. Léonard et Paulin, gardiens des Capucins d'Auch; — au nommé Duville, concierge du dépôt d'Auch; — au sieur Bagnéris, chirurgien dudit dépôt; — au sieur Daliot, contrôleur du même dépôt; — mandat de 1,187 livres délivré à M. Chanorier, en remboursement de pareille somme par lui payée pour l'établissement d'une infirmerie au dépôt d'Auch, en 1777; — états des gratifications accordées à la maréchaussée; — au sieur Lubert, l'un des secrétaires de l'intendance d'Auch; — états des frais de capture et de translation des mendiants, certifiés par MM. de Behasque et de Saint-Tray, lieutenants de maréchaussée à Pau et à Tarbes; — états de la fourniture des gîtes et geôlages; — état des impressions faites par le sieur Duprat, imprimeur à Auch; etc.

C. 346. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1781. — Mendicité. — Comptabilité. — Compte général de 1781, rendu par M. Geoffroy d'Assy, caissier de l'administration des recettes générales des finances : — recettes, 11,700 livres; — dépenses, 10,082 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1781 : — mandats délivrés au P. Paulin, gardien des Capucins d'Auch, et au P. Laferrère, gardien des Cordeliers de Pau; — aux sieurs Bagnéris et Cazaux, chirurgiens des dépôts d'Auch et de Pau; — états des frais de capture, certifiés par MM. Laclaverie, de Behasque et Basquiat de Toulourette, lieutenants de maréchaussée à Auch, à Pau et à Tarbes; etc.

C. 347. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1782-1783. — Mendicité. — Comptabilité. — Compte général de 1782 : — recettes, 8,500 livres; — dépenses, 15,322 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1782 : — états des travaux faits au dépôt d'Auch par la veuve Abadie, vitrière; — par le nommé Nourric, maître maçon; — par le nommé Augustin, charpentier; — état des fers mis et ôtés à divers détenus du dépôt d'Auch par le nommé Collongues, serrurier; etc. — Compte général de 1783, rendu par M. Chanorier, receveur général des finances : — recettes,

8,500 livres; — dépenses, 8,500 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1783 : — gratification accordée au sieur Despiau, subdélégué de l'intendant à Auch; — mandat de 120 livres pour « 80 prises des poudres de M. de Godernaux, destinées pour le traitement des renfermés atteints du mal vénérien »; etc.

C. 348. (Liasse.) — 257 pièces, papier.

1784-1785. — Mendicité. — Comptabilité. — Compte général de 1784, rendu par le sieur Sentetz, secrétaire à l'intendance et caissier des fonds de la mendicité de la Généralité d'Auch : — recettes, 9,379 livres; — dépenses, 6,056 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1784 : — mandats délivrés au P. Augustin Du Pin, gardien des Capucins d'Auch; — prix de location d'une baignoire, 3 livres; — prix d'un « drague ou bandage élastique double, de Paris », 12 livres; — états de frais de capture, certifiés par le chevalier de Roussel de Monbeaufranc, maréchal des logis de maréchaussée en résidence à Rabastens; — gratifications accordées à M. Lamboley, premier secrétaire de l'intendance d'Auch; etc. — Compte général de 1785, rendu par le sieur Espagne, caissier des fonds de la mendicité : — recettes, 10,122 livres; — dépenses, 7,416 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1785 : — état des travaux faits au dépôt d'Auch par le nommé Paul Tremoulet, maître paveur; — frais de construction d'une baignoire en pierre dans l'infirmerie du dépôt d'Auch, par le nommé Bugard, maître maçon; etc.

C. 349. (Liasse.) — 440 pièces, papier.

1786. — Mendicité. — Comptabilité. — Compte général de 1786, rendu par le sieur Dienert, régisseur-caissier du dépôt d'Auch : — recettes, 13,335 livres; — dépenses, 18,765 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1786 : — frais de réparation d'un trou fait par un fou au dépôt d'Auch; — procès-verbal de vérification et estimation des ouvrages de maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie et vitrerie faits au dépôt d'Auch, dressé par le sieur Chaubard, architecte à Auch; — mémoire des médicaments fournis par le sieur Vignes, apothicaire à Auch; etc.

C. 350. (Liasse.) — 465 pièces, papier,

1787. — Mendicité. — Comptabilité. — États mensuels des recettes et des dépenses faites par le sieur Dienert, pendant l'année 1787 : — recettes, 13,614 livres; — dépenses : 14,633 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1787 (ce compte manque) : — fourniture de cierges pour la chapelle du dépôt d'Auch; — frais d'entretien des enfants nés au dépôt; — mandats de traitement du sieur Dalliot, subdélégué de l'intendant et inspecteur du dépôt d'Auch; — frais de bureau; etc.

C. 351. (Liasse.) — 440 pièces, papier

1788. — Mendicité. — Comptabilité. — Compte général de 1788, rendu par le sieur Dienert : — recettes, 15,096 livres; — produit du travail des détenus, 96 livres; — dépenses, 19,661 livres; — détail de la subsistance : pain blanc pour les malades, 1,044 livres; — pain bis, 2,651 livres; — viande, 590 livres; — vin, 289 livres; — légumes, 1,018 livres; — graisse et huile d'olive, 360 livres; — sel, 44 livres; — bois, 571 livres; — médicaments, 266 livres; — traitement des employés du dépôt d'Auch : le sieur Dienert, régisseur-caissier, 1,200 livres; — le sieur Manas, commis, 400 livres; — le sieur Destieux, subdélégué inspecteur, 300 livres; — le P. Paulin, aumônier, 300 livres; — le sieur Cortade, médecin, 200 livres; — le sieur Bagnéris, chirurgien, 200 livres; — le nommé Monrejeau, concierge, 600 livres. — Pièces à l'appui du compte de 1788 : — états journaliers du nombre des détenus du dépôt d'Auch (80 en janvier et 44 en décembre); — mémoire de l'ouvrage en vitrerie fait par le sieur Burgan, maître vitrier à Auch, « y compris la réparation du dégât porté par la grelle du mois de juillet 1788 »; etc.

C. 352. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1789-1790. — Mendicité. — Comptabilité. — État des recettes et des dépenses faites par le sieur Dienert, du 1er janvier au 1er mars 1789 : — recettes, 1,525 livres; — dépenses, 676 livres. — État des sommes payées par le sieur Courtois, régisseur-caissier du dépôt d'Auch, à la décharge du sieur Dienert, son prédécesseur. — État des recettes et des dépenses faites par le sieur Courtois, pendant le mois d'octobre 1789. — Factures du sieur Sancet, marchand à Auch, pour fourniture de pièces de de toile, en 1789. — États des fonds assignés par le Conseil à la Généralité d'Auch, pour l'opération de la mendicité, pendant les mois de janvier, février, mars, mai et juin 1790.

C. 353. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1733-1787. — Affaires diverses. — Arrêt du Conseil d'État, concernant les États du pays de Soule (7 février 1733; imprimé à Pau). — Arrêt du Conseil, qui permet la perception des droits de péage, en faveur du duc de Rohan, dans le comté d'Astarac, aux lieux de Mirande, Masseube, Castelnau-Barbarens, Saint-Ost et Miramont

(17 juin 1756; imprimé). — Arrêt du Conseil qui supprime le droit de leyde ou de coupe prétendu par le duc et la duchesse d'Uzès et par les enfants de la marquise de Civrac, coseigneurs de la terre de Samatan, sur les grains de toute nature apportés ou vendus en la ville de Samatan (19 juillet 1781). — Lettre de M. d'Ormesson, relative à l'acquisition de pompes à incendie par la ville de Vire (22 novembre 1782).

Subdélégation d'Auch.

C. 354. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1654-1667. — Usurpation de noblesse. — Procédures faites en 1667, par-devant Me Jacques Danglade, conseiller en l'Élection d'Armagnac et commissaire subdélégué par Claude Pellot, intendant en Guyenne, à la requête de Me Nicolas Catel, chargé de la recherche des usurpateurs de la qualité de noble dans les Généralités de Bordeaux et de Montauban : 1° contre Louis de Lucbert, bourgeois de Villeneuve-de-Marsan, pris comme débiteur d'Alexandre Ducasse, sieur de Saint-Aubin, condamné à 920 livres d'amende pour usurpation de noblesse (le sieur de Saint-Aubin avait épousé Jeanne de Remazeilles, mère dudit Lucbert); — 2° contre Jean Remazeilles, sieur d'Aubagnan, pris comme débiteur d'Hélie Dufaur, sieur de Paignon, condamné à une amende de 690 livres pour usurpation de noblesse; — transaction passée entre Jean Remazeilles, sieur d'Aubagnan, Bertrand de Remazeilles, sieur de Lacabasse, Arnaud Remazeilles, sieur de Chou, etc., d'une part, Bernard Lassis, sieur du Basta, et Hélie Dufaur, sieur de Paignon, habitants de Marguestau et de Larée, d'autre part, au sujet d'un meurtre commis sur la personne de Jean Lassis, frère dudit sieur du Basta, pour lequel meurtre une instance criminelle avait été formée contre lesdits Remazeilles, Me Olivier de Navailles, curé de Goussies, Louis de Lucbert, écuyer, et autres (9 mars 1656); — 3° contre noble Jean Léotard de Manent, seigneur dudit Manent, pris comme débiteur de noble Philippe de Puymirol, sieur de Savère, pris lui-même comme débiteur de Jean Faget, sieur de Franchon, condamné à une amende de 575 livres pour usurpation de noblesse; — 4° contre Jean Lafargue, sieur de Loustalet, pris comme débiteur de Joseph Ducom, sieur de Lasfosses, condamné à une amende pour usurpation de noblesse; — 5° contre demoiselle Rose de Jourdain-Saint-Mézard et noble Jean-Louis de Sarran, sieur de Soulens et de Saint-Avit, mère et fils, pris comme débiteurs de demoiselle Susanne de Puymirol, veuve de Jean-François La Sudrie-Jourdain, sieur de Saint-Mézard, qui avait été condamné à une amende de 575 livres pour usurpation de noblesse; — obligation de 1,500 livres, consentie en faveur dudit sieur de Saint-Mézard par ladite Rose de Jourdain, veuve de noble François de Sarran, sieur de Soulens, et par ledit noble Jean-Louis de Sarran, sieur de Saint-Avit (23 février 1654).

C. 355. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1666-1669. — Procédure par-devant MM. Louis Daignan, sieur du Sendat, et Jacques Danglade, conseillers en l'Élection d'Armagnac, commissaires subdélégués par Claude Pellot, intendant en Guyenne, entre dame Hilaire de Luppé, marquise d'Ornano, Saint-Martin et autres places, d'une part, et les consuls de la ville de Riscle, d'autre part, au sujet d'un moulin situé sur l'Adour, vendu puis repris par lesdits consuls conformément à la Déclaration du mois d'avril 1667. — Procès-verbal des plaidoiries des parties devant les subdélégués de l'intendant (il y est dit que la communauté de Riscle tenait le moulin en litige du roi de Navarre comme comte d'Armagnac, sous le fief annuel de 80 livres; que la vente en avait été faite à réméré au marquis d'Ornano, seigneur de Sainte-Croix, le 5 septembre 1644, pour le prix de 8,000 livres; que par acte du 16 juillet 1646, la communauté de Riscle avait également vendu audit seigneur le droit de rachat du moulin, pour la somme de 3,500 livres; que divers travaux, montant à la somme de 4,000 livres, avaient été exécutés audit moulin par suite d'un changement de lit de l'Adour survenu en 1663 et 1664). — Mention d'une ordonnance de l'intendant, du 19 janvier 1669, condamnant les consuls de Riscle à payer à la marquise d'Ornano la somme de 15,458 livres, s'ils n'aiment mieux lui rendre le moulin. — Mention d'un acte de reprise de possession dudit moulin par la marquise d'Ornano (25 février 1669).

Subdélégation de Condom.

C. 356. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782-1786. — Santé publique. — Liste des médecins et des chirurgiens exerçant dans la subdélégation de Condom (vers 1786). — Note, rédigée par M. Routié, médecin à Astafort, sur les maladies qui règnent dans cette ville, et sur son hôpital. — Lettre de M. Canal, curé de Mezin, à l'intendant de Guyenne, pour lui recommander deux élèves sages-femmes de sa paroisse, qui doivent suivre le cours d'accouchement de M. Coutenceau, à Bordeaux (29 août 1782); — réponse de l'intendant.

C. 357. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1780. — Agriculture. — Rapport adressé à l'intendant de Guyenne par M. Brondeau, subdélégué à Condom, sur

l'état de l'agriculture dans sa subdélégation, sur les causes qui en empêchent les progrès et sur les moyens d'y remédier (septembre 1780). — Rapport de M. Goyon de La Sale sur le dessèchement des marais; — méthodes à employer; — renseignements sur le vaste marais du Gabardan dit les Bourgs; possibilité d'y pratiquer un canal navigable (septembre 1780). — Correspondance relative à ces rapports.

C. 358. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1774-1788. — Art vétérinaire et épizooties. — Lettres de M. Bourgelat, directeur général des écoles vétérinaires; Chabert, directeur de l'école vétérinaire de Paris; Ardouin et de La Chenaye, relatives aux sieurs Petit et Oliveau, élèves à l'école vétérinaire de Paris et originaires de l'intendance de Guyenne (1774). — État des livres et instruments nécessaires au sieur Petit pour exercer son art. — Mémoire des médicaments fournis à l'élève Oliveau par Jollet, maître chirurgien des élèves de l'école vétérinaire de Paris (1775). — Liste des « médecins des bestiaux » et maréchaux résidant dans la subdélégation de Condom (1785). — Pension demandée par le sieur Petit, artiste vétérinaire, lequel, après avoir exercé pendant dix ans son art à Condom, lieu de sa naissance, avait été obligé de s'engager pour 4 ans en qualité de maréchal expert dans le régiment de dragons d'Orléans (1788). — Relevé du nombre des bestiaux morts du charbon dans les paroisses de Condom, Gazaupouy, Larromieu, Roquepine, Marsolan, Lagarde-Fimarcon, Rignac, Saint-Martin-de-Goyne, Berrac et Ligardes; total, 185 têtes; valeur, 24,912 livres (1788).

C. 359. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1752-1790. — Secours. — Correspondance relative à des demandes de secours faites par : — Marie Saint-Marc, veuve de Jean Lissante, voiturier à Condom (maison abattue par ordre des consuls de Condom à l'occasion d'un incendie) (1752); — M. Goyon de La Sale (demande que la juridiction de Mezin, dont il énumère les besoins, ait une part dans les secours que le Roi a l'intention d'accorder à ses peuples) (1784); — Joseph Dubrana, maître ès arts et en chirurgie à Condom (indigence; « ... la coutume du païs étant de donner pour tout honoraire, en bled, la valeur d'un écu de 3 livres par famille, pour veiller à la santé de tous les individus qui la composent; c'est ce qu'on appelle abbonnement; et cet abbonnement ne fait pas seulement au suppliant la quantité suffisante du pain dont il a besoin pour nourrir sa famille... ») (1784); — le sieur Vignes, médecin à Sos (onze enfants) (1785); — Bernard Baylet, habitant de la ville de Dunes (octogénaire; nombreuse famille; — lettres de recommandation du sieur de Nazelle, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps) (1784-1786); — le sieur Mondin, apothicaire à Condom; la dame Courtade de Quissac de Labeyrie; M. Bezian-Moussaron, lieutenant particulier au Siège présidial de Condom; M. Melet de Saint-Orens; le sieur Vidal, marchand de soieries; le sieur Jaubert, jurat et négociant; la veuve Dhoste, maîtresse de pension (incendie survenu le 27 septembre 1786, sur la grande place du marché, vis-à-vis de la cathédrale; — procès-verbal de l'incendie par les consuls de Condom; — lettres de recommandation de l'évêque de Condom et de l'abbé de Polignac, vicaire général de Metz); — les nommés Peyronil, bouchonnier, et Darrac, tisserand, à Mezin (incendie survenu le 9 novembre 1786; — requête en leur faveur par M. Du Barry d'Aurouède, avocat en Parlement); — les Capucins de Condom (chute d'un mur de leur couvent) (1786); — le chevalier de Carrère de Maliac, habitant de Montréal (chute d'une partie de son château; — perte de récoltes, nombreuse famille) (1788-1789); — M. Canal, curé de Mezin (secours en faveur des habitants de sa paroisse, réduits à la misère par la rigueur de la saison) (janvier 1790).

C. 360. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1777-1784. — Milice. — États des frais de tirage au sort dans les subdélégations de Condom, de Mezin, de Nérac, de Bazas, de Casteljaloux et de la Réole, en 1777 et 1778; — correspondance des subdélégués Brondeau et Goyon de La Sale. — Requête du comte de Lamezan, maire de Condom, demandant que le nombre des soldats du guet de cette ville soit porté de six à dix-huit; « ... la ville de Condom devient tous les jours une ville de second ordre, et elle a besoin d'être en force pour le maintien du bon ordre... » (7 janvier 1784).

Subdélégation de l'Isle-Jourdain.

C. 361. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1777. — Ordre de M. Robert, subdélégué à l'Isle-Jourdain, portant que le valet de ville dudit lieu s'établira en logement, à 30 sous par jour, sur les consuls de la communauté de Mérenvielle, par suite du refus de ladite communauté de participer aux travaux de la grande route (11 avril 1777). — Ordonnance de l'intendant condamnant les consuls dudit Mérenvielle à payer 27 livres pour 18 journées de logement; — exploits d'huissier.

Subdélégation de Mirande.

C. 362. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1632-1667. — Usurpation de noblesse. — « Mémoire pour les commissaires subdélégués par M. Pellot, intendant de Guyenne, pour la recherche de la noblesse dans les Eslections de taille réelle ». — Relevé d'actes notariés contenant les noms de : noble Pierre Lafargue, sieur de la Bordenne; noble Guillaume de Pujo, de la ville de Vic; noble Jean-Pierre de Pujo, sieur de Bourdun; noble Pierre de Gimat, sieur du Poy d'Escaunets (acte de prise de possession de l'abbaye de la Reule par messire César de Baudéan, 30 juillet 1646); noble Paul de Batz, sieur de Castelmoron (1646); messire Jacques de Monlezun, seigneur de Saint-Larry, Caixon et autres places (1646); noble Paul Durdes (1646); noble Arnaud de Montesquiou, seigneur d'Artagnan (1647); noble Arnaud Du Castera, seigneur de Larivière (1647); noble Bertrand de Lacassaigne, sieur de Saint-Paul (1648); noble Isaac de Lamothe (1648); noble Jean de Pujo, seigneur de Lafitolle (1650); noble Guillaume de Gascor de Camalès (1650); noble Henri de Ricaut, sieur de Camortères (1652); noble Dominique de Monda, de Vic (1652); noble Jacques de Mue, seigneur d'Arcizac (1652); noble Gabriel de Forgues, seigneur de Gensac (1653); noble Étienne d'Estaing, seigneur d'Estampes (1653); noble Charles de Rivière, sieur de Listo (1654); noble Henri d'Armagnac et de Lavedan, de Horgues (1655); messire Joseph de Monet, seigneur de Sombrun, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (1664); noble Charles d'Armau, sieur de Perchac (1656); noble Pierre de Belloc, de Vic (1657); noble Jean de Marguerit d'Hugues, seigneur dudit lieu, et noble Charles de Medrane, sieur de Codret, de Maubourguet (1657); messire Jean de Baudéan, seigneur comte de Parabère (1658); messire Joseph de Lambès, seigneur baron de Marambat, et noble Jean de Lambès, son frère (1658); noble Antoine-Moïse de Podenas, seigneur de Fleurance (1658); noble Arnaud d'Abadie, sieur de Clarac (1658); messire François de Montaut, seigneur d'Ossun (1659); messire Marc-Antoine de Montaut, seigneur de Bassillon, Sariac et autres places (1660); noble Antoine de Monet, sieur de Barbazan, de Sombrun (1664); etc. — Procédures faites à Mirande, en 1666 et 1667, par-devant MM. Jean de Coture, conseiller et avocat du Roi en la Sénéchaussée de Bigorre, et Pierre Chadebec, avocat en Parlement, commissaires subdélégués par Claude Pellot, intendant de Guyenne, pour la recherche des faux nobles dans l'Élection d'Astarac, pays de Bigorre, des Quatre-Vallées et vicomté de Nébouzan : 1° contre François de Baretges, sieur de Sentraille, près Puntous en Magnoac; — 2° contre Étienne Carrendier, de Labarthe-de-Neste; — 3° contre Barthélemy Carrère, de Bazus en Aure; — 4° contre Dominique Courtade, dit Gendarme, de Puntous en Magnoac; — 5° contre Jean-Pierre Decoms, sieur de Gela, en Nébouzan; — 6° contre Jean Duponts, de Capvern; — 7° contre Jean Dupuy, de Masseube; — 8° contre Gaspard Davezan, d'Ancizan, en Aure; — 9° contre Bertrand Fornier, d'Arreau; — 10° contre Dominique Junca-Lasmuas, de la ville de Vic; — 11° contre le sieur de Janse, de Blajan; — 12° contre François Lanusse, d'Ours; — 13° contre Jean Marmoget, sieur de Lagrange-Lapalu, en Nébouzan; — 14° contre Jean de Montlong, sieur de La Cornère, de Monléon en Magnoac; — contrat de mariage de Jean Monlong, bourgeois de Monléon, assisté de demoiselle Marguerite de Montesquieu, sa mère, avec Marie Cizos (26 mars 1632); — contrat de mariage de Jean-Jacques de Monlong, assisté de M. Jean Monlong, son père, avec demoiselle Isabeau de Buisson, assistée de M. François de Buisson, prieur du couvent de Villelongue, de messire Jean-François de Cazaux, seigneur de Laran et autres places, etc. (29 septembre 1661); — 15° contre Jean Sabatier, de Larroque-Magnoac; — 16° contre Charles Saubolle, de Mirande; — 17° contre Pierre et Bernard Souffarès, frères, de Saramon; — 18° contre Jean et Jacques Tajan, du Magnoac.

C. 363. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1705-1778. — Affaires diverses. — Requête adressée à M. Larroquette-Duprat, président en l'Élection d'Astarac et subdélégué de l'intendant, par Michel Narbonne, laboureur à Valentées, pour être déchargé de la taxe des arts et métiers, à laquelle il avait été imposé par le corps des marchands et artisans de la ville de Mirande, comme exerçant le métier de tisserand (1705). — Requête de M° Pierre Lasbennes, prêtre, habitant de Bazugues, demandant décharge d'une partie du dixième rural (1716). — Requête de M. de Pujo, écuyer, habitant de Bastanous, demandant, en sa qualité de gentilhomme, que ses domestiques soient exempts de corvées (1756). — Requête du sieur Gouzène-Biane, marchand à Mirande, demandant l'autorisation de planter en vigne une pièce de terre inculte située à Saint-Martin de Horgues (1758). — Procédure intentée par le syndic de la communauté de Buzon (perche de Marciac en Rivière-Verdun), contre la nommée Marie Castéra, au sujet de sa part d'une imposition concernant une lande communale dite la lande de Buzon (1762-1765). — Procédure intentée en 1774-1778 à la communauté de Betplan par Dominique Fréchède, dit Mariol, pour obtenir le remboursement des avances faites par lui comme collecteur de diverses impositions destinées à la poursuite

du procès que ladite communauté avait au Conseil d'État contre le marquis de Monlezun, au sujet du dénombrement publié en 1728 par messire Henri de Monlezun, abbé de la Capelle, prédécesseur du marquis de Monlezun; — lettres écrites de Paris par le sieur Michel Fréchède, habitant de Betplan, envoyé comme syndic pour soutenir le procès au Conseil (1768); — lettres de M. Chery, avocat au Conseil (1768); — rôle pour l'imposition d'une somme de 600 livres destinée au procès (1768).

ÉLECTION D'ARMAGNAC.

C. 364. (Registre.) — In 4°, 352 feuillets, papier.

1658. — « Registre des actes judicielz, tenus en la cour de l'Eslection d'Armagnac, la présente année XVIe cinquante huict ». — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — demoiselle Judith Delier, veuve de Jacob Meilhan, écuyer, assistée de Jacob Meilhan, son fils, contre les consuls de Lavardens; — noble Étienne Dufaur, sieur de Pouybinet(?), contre les consuls de Manciet — le collecteur des tailles de Monfort, contre demoiselle Madeleine de Masarguilh et le sieur Donat, mère et fils; — Pierre Lucat, consul de Lupiac, contre le syndic des habitants dudit lieu; — Me Jean Hilhane, curé de Montesquiou, contre les consuls dudit lieu; — Me Bernard Dufaur, curé de Cravencères, contre les consuls dudit lieu; — Me Jacques Vivès, lieutenant en l'Élection d'Armagnac, premier consul d'Auch en 1655, contre Bonaventure Clerisse; — M. Du Chic, chevalier d'Arcamont, contre les consuls de Puycasquier; — les consuls de Montesquiou, contre messire Jacques de Mansencôme, marquis de Lagarde; — le sieur Despiet, consul de Jegun, contre M. Migan; — Me Pierre Lamothe, curé de Margouet, contre les consuls dudit lieu; — Jean Rotis, maître chirurgien à Saint-Arailles, contre les habitants dudit lieu; — Me Arnaud Léberon, curé de Paris, contre les consuls de Saint-Aunix; — Me Bonneau, prêtre à Auch, contre les consuls de ladite ville; — Me Jean Levasseur, commis à la recette des tailles, contre divers séquestres; — noble Louis de Pouy, contre les consuls de Beaucaire; — Me Guillaume Dupont, curé de Castelnau d'Auzan, contre les consuls de Panjas; — le sieur Bertrand Pardiac, maître chirurgien à Auch, contre les consuls de ladite ville; — le sieur de Crastes, contre les consuls de Céran, au sujet des impositions de la métairie de Castillon, située audit lieu de Céran et appartenant, non au sieur de Crastes, mais au sieur de Mansempuy, habitant d'Augnax; — demoiselle Marie de Bus, veuve de Barthélemy-Paul de Bus, du Houga, contre les consuls dudit lieu; — Pierre Carrère, écuyer, habitant de Saint-Lary, contre les consuls de Lavardens; — noble Gilles de Préchac, sieur d'Esclignac, contre divers; — Me Bertrand Desblans, curé de Pis, contre divers; — Me Jean Romegnère, consul d'Auch en 1656 et 1657, contre M. Antoine Saint-Martin, docteur en médecine; — Me Philippe Sourbadère, notaire royal, collecteur de Bazian en 1657, contre Jean Pérès, maître tailleur; — les consuls de Monclar, contre Me Pierre Labaune, receveur des tailles d'Armagnac; — Marguerite Rivière, femme de François Aurio, imprimeur à Auch, contre Me Jean Romeguère, consul de ladite ville; — le sieur de Laval, docteur en théologie, chapelain de l'hôpital Saint-Sébastien d'Auch, contre M. Méric Labourdère et Me Paul Lamothe, trésorier dudit hôpital; — noble Jean de Sainte-Christie, contre les consuls de Pardeillan; — Me Jean Tappie, receveur du taillon, contre divers; — noble Gabriel Dauge, contre les consuls de Roques; — Me Savoie, curé de Preignan, contre les consuls de Montaut; — Me Jean Solle, consul d'Auch en 1656 et 1659, contre divers; — noble Antoine de Mons, contre les consuls de Castelnau-d'Anglès; — noble Pierre de Mourlan, sieur de Puységur, contre les consuls de Pardeillan; — Me Barbé, prieur au couvent de Montaut, contre les consuls dudit lieu; — dame Jeanne-Françoise de Burosse, dame de Soupetz, contre les consuls de Montaut; — Me Pierre Morlan, conseiller au Sénéchal de Lectoure, contre les consuls de Lagarde; — dame Françoise de Bourrouillan, dame d'Espas, contre les consuls de Dému; — noble Hector Dufaur de Larrivière, sieur de Saint-Christaud, contre les consuls de la Castagnère; — noble Philippe d'Auxion, sieur de Vivent, contre François Espiau, consul de Jegun en 1656; — le sieur de Lartigolle, capitaine, contre les consuls de Sainte-Christie; — Me Benoît Boutan, contre les consuls de Roquelaure; — Me Bernard Gautier, curé de Bonas, contre les consuls dudit lieu; — les Cordeliers de Lectoure, contre Guillaume Solirène, consul de Puycasquier en 1656; — M. Alexandre Caupena, consul de Riscle en 1656, contre Bernard Candau; — M. Léonard Labourdère, bourgeois de Jegun, contre Me Georges Cézan; — Me Pierre Nogaro, avocat en Parlement, contre Jean Roubert, consul d'Aubiet; — demoiselle Claire de Sonis, veuve de Me Étienne Chavaille, avocat, contre les consuls d'Auch; — Bertrand Bedout, Me Georges Cezan, Jean-Jacques Espiet et Frix Peyret, consuls de Jegun, contre demoiselle Isabeau de Bus; — les consuls de Jegun, contre noble Hector de Sarran, sieur de Chambourc; — Moïse Labeyrie, consul du Houga en 1654, contre Bertrand Olive et Pierre Lamarque, ses collègues; — demoiselle Marie de Batz, femme de noble Bertrand de Lacassaigne, sieur de Saint-Paul, contre les consuls de Pouylebon; — noble Charles de Medrano, sieur de Coudrec, contre Me Dominique Douyau, notaire; — le sieur de Villefranque, contre Dartiguenave;

— Me Barthélemy Desbarats, fils et héritier de Me Jean Desbarats, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre les consuls de Roques; — M. Martial Escuillès, magistrat présidial au Sénéchal d'Auch, consul en 1652, contre Me Pierre Lafourcade, procureur; — noble André de Crotte, sieur d'Armagnac, consul de Castelnau-de-Rivière-Basse, contre un habitant d'Hères; — demoiselle Jeanne de Roubert, veuve de noble Émeric de Monteilh, sieur de Courtané, contre les consuls de Nougaroulet; — noble Jean Mendousse, sieur de La Poutge, contre les consuls de Lagraulet; — Me Pierre Pourqueto, docteur ès droits, habitant de Lannepax, cessionnaire de noble Jean de Laur, sieur de Perchède, Noulens et autres places, contre les consuls de Laur; — Me Jacques Anglade, conseiller au Sénéchal d'Auch, contre Marie Cauhapé; — Me Jean Lagardère, notaire à Biran, contre les consuls dudit lieu; — noble Jean Duputs, sieur de Bétricot, juridiction de Mourède, contre des séquestres; — noble Bertrand Pardeillan, sieur de Larrivière, contre Bertrand Estébenet, consul de Barran; — Me Barthélemy Molas, notaire à Puycasquier, contre les consuls de Tourrenquets; — noble François Boyer, sieur d'Avezan, fils de feu François Boyer, sieur de Roquette, contre les consuls de Valence; — Me Jean Cassaigne, curé du Bouté, contre les consuls de Lagraulas; — Me Antoine Boutan, curé de Peyrusse, contre les consuls de Roquebrune; — demoiselle Dorothée de Podenas, veuve du sieur de Malaussane, contre les consuls de Vic; — Me Georges Boubea, consul d'Auch en 1654, contre les héritiers de noble Jean de Pouy; — noble Pierre-Paul Daste, sieur de Labacaud, contre les consuls de Monfort; — noble Joseph de Benet, sieur de Lartet, et demoiselle Madeleine de Rivière, mariés, contre les consuls de Barran; — Me Salomon Léglise, procureur du Roi au siège de Barran, contre divers; — M. Jean-Jacques Alabert, consul d'Auch en 1658, contre divers; — Me Arnaud Boubea, notaire à Marsan, contre les consuls d'Aubiet; — les consuls de Roquelaure, contre demoiselle Marie de Carchet, fille de Jean Carchet, marchand à Toulouse; — Me Bernard Laura, consul de Gondrin, contre Jean Courrèges, maître chirurgien; — Me Raymond Pourqueto, conseiller en l'Élection d'Armagnac, contre les consuls de Lannepax; — Me Jacques Barris, notaire à Montesquiou, contre les consuls dudit lieu; — noble Jean de Chavaille, sieur de Bazaillac, contre les consuls de Barran; — les consuls modernes de Barran, contre noble Antoine Deuux et M. Jean Lacaze, consuls dudit Barran en 1650; M. Guillaume Guimard, consul en 1651 et 1652; Pierre d'Aure, écuyer, consul en 1656; Bernard d'Auxion, sieur d'Audensan, consul en 1657; — noble Jean Larroque Priallé, contre Bertrand Gailhac, consul d'Auch en 1658; — Me Delibes, notaire à Montaut, contre les consuls dudit lieu; etc. — Homologation d'un nouvel arpentement et « compoizement » des terres et maisons de Duran. — Réception de Me Bertrand Carrère en qualité de procureur postulant au siège de l'Élection d'Armagnac, en remplacement de Me François Carrère, son père, démissionnaire (9 novembre 1658); — réception de Me Jacques Danglade, conseiller au Sénéchal et Présidial d'Auch, en qualité de conseiller en l'Élection, en remplacement de feu Me Bertrand Anglade, son père (11 décembre 1658). — Officiers de l'Élection mentionnés dans ce registre : MM. Denis Destarac, président; Jacques Vivès, lieutenant; Bernard Lébé, Raymond Pourqueto, Daignan, Jacques Danglade, conseillers. — Table.

C. 365. (Registre.) — Grand in-4°, 558 feuillets, papier.

1665-1666. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac, du 2 janvier 1665 au 8 janvier 1666. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — noble Frix Dufaur, sieur de Lucante, contre les consuls de la Castagnère; — Jean-Jacques Bedout, consul de Jegun en 1661, contre Alexis Anglois, son collègue; — noble Jacques d'Esparbès, sieur du Cardenau, contre les consuls de Mérens; — noble Hector Dufaur, sieur de Larrivière, contre Me Jean Deville, avocat du Roi au Sénéchal d'Auch; — Me Jean-Paul Descomps, docteur et avocat, contre Géraud Bajan, consul de Mouchan en 1662; — Me Gabriel Broqua, contre les consuls de Saint-Aunix; — les consuls de Bonas, contre Jean Lébé-Monon, consul dudit lieu en 1663; — noble Jean de Lafitte, sieur de Mouledous, habitant d'Aignan, contre les consuls de Sabazan; — noble Francois de Labarthe, seigneur d'Arné, contre noble Guy Dulin, sieur de Bellegarde, et demoiselle Marie de Labarthe, mariés; — noble Jean-Antoine de Lasseran, sieur de Sanous, contre les consuls d'Auriabat; — les consuls de Lannepax, contre Me Julien Mendre, sieur de Rochesauve, commis à la recette des tailles des collectes de Vic et d'Eauzan, et contre Me Noël de Saint-Denis, commis à la recette des tailles d'Armagnac; — noble Philippe de Pins, sieur d'Aulagnère et autres places, contre les consuls de Lamothe-Endo; — les consuls de Bonas, contre noble Jean-Philippe de Lespias; — noble Barthélemy de Tarride, sieur du Haget, héritier de noble André de Tarride, son frère, contre divers habitants d'Estang; — noble Jean-François de Gélas, sieur de Rozès, contre Me Julien Mendre, ci-devant commis à la recette des tailles; — Me Bernard Barbazan, notaire à Cazaubon, contre Jean Mesté, chirurgien audit lieu; — noble Jean de Boyer, sieur de Higoutan, consul de Valence en 1662, contre Me Noël de Saint-Denis; — noble Paul de Roques, sieur de Cressio, contre les consuls de Rozès; — Michel

Rouillan, sieur de Pis, contre les consuls dudit lieu de Pis; — Mᵉ Denis Destarac, président en l'Élection d'Armagnac, contre Mᵉ Bertrand Dumont, greffier des consuls d'Auch; — noble Jean-Antoine de Ferragut, sieur de Polimont, contre les consuls de Belmont et de Roquebrune; — Mᵉ Bernard Barailhé, notaire à Ansan, contre les consuls d'Ansan et de Lucvielle; — nobles Samuel (*alias* Hélie) de Mérens (*alias* Marrens), sieur de Saint-Yors, et Gédéon de Mérens, sieur de Lescout, contre les consuls de Jegun; — demoiselle Marie Dareix, fille de feu Joseph Dareix, contre les consuls de Saint-Jean-Poutge; — noble Pierre de Priallé, sieur de Sault, contre les consuls de Soublecause; — demoiselle Odette de Laur, veuve de noble Raymond de Ponsan (*alias* Duputz), contre les consuls de Castelnau-d'Anglès; — noble Joseph Du Moulin, sieur de Pontornon, contre les consuls de Lannepax; — messire Jean-Baptiste-Gaston de Roquelaure, duc et pair de France, contre les consuls de Lavardens; — les consuls d'Espas, contre noble Louis de Bellessy, sieur de Labeyrac; — Mᵉ Jean Boué, collecteur des tailles de Montaut en 1661 et 1662, contre Mᵉ Barthélemy Ticier, notaire audit lieu; — noble Antoine Du Mayne, sieur de Saint-Lanne, contre les consuls de Vic, Caillavet et Roquebrune; — noble Gabriel de Faudoas, sieur de Lateulère, contre Pierre Estibal, sieur de Saint-Pé; — noble François de Monlezun, sieur de Meilhan, contre Blaise Bources, sieur de Lagrange; — noble Henri-Bernard de Maignan, sieur de Nauterot, contre les consuls d'Eauze; — Mᵉ Jean Barria, prêtre, contre les consuls de Dému; — Mᵉ François Abadie, prêtre, de Puycasquier, contre les consuls de Taybosc; — noble Antoine de Salabert, contre les consuls de Barran; — Mᵉ Isaac Arondeau, commis à la recette des tailles d'Armagnac, contre Pierre Guimard, marchand à Viella, qui avait enlevé les rôles des tailles dudit lieu au messager qui venait de les faire vérifier à Auch; — demoiselle Marie de Lesca, femme de Mᵉ Gérard Bedout, docteur en médecine, et fille de feu Mᵉ Bernard Lesca, receveur des tailles d'Armagnac et consul d'Auch en 1654, contre les consuls d'Auch; — noble Jean-Bernard de Goulard, sieur de Pauilhac, contre demoiselle Paule de Mouret, veuve de noble Antoine de Ferbaux, sieur de Maignos; — messire Jean-Guy de Maniban, avocat général au Parlement de Toulouse, contre les consuls de Rozès; — demoiselle Anne d'Esparbès, contre les consuls d'Aubiet; — Mᵉ François de Melet, avocat au Parlement de Toulouse, contre noble Guillaume de Melet, seigneur de Saint-Martin-Viagué (*alias* Vinagré); — noble Jean de Labarthe, sieur de Sérignan (*alias* Saignan), consul d'Eauze en 1657, contre Jean-Frix Loubère, collecteur des tailles en ladite année; — noble Alexandre de Larroquan, sieur du Pin, contre les consuls de Touget; — noble Jacques de Héron, sieur de Malaussane, contre les consuls de Saint-Brès; — Mᵉ Michel Lebel, commis à la recette des tailles d'Armagnac, contre le sieur Dupont, neveu et héritier de de Mᵉ Guillaume Dupont, pris comme débiteur de noble Joseph de Vernier, sieur de Plavès, donataire de Mᵉ Daniel Faubet, prêtre; — Mᵉ Vital Descomps, procureur du Roi au siège de Vic, et Marguerite de Relongue, mariés, contre les consuls de Marambat; — demoiselles Brandelise et Susanne de Castillon, contre les consuls de Cézan; — noble Raphael de Jaulin, sieur de Gajan, contre Pierre Estibal, sieur de Saint-Pé, consul de Puycasquier en 1663; — noble Jean de Pouy-Ferrié, contre les consuls d'Auch; — les consuls d'Auch, contre messire Léonard d'Aignan, sieur et baron de Castelvieil; — noble Jeanne de Lau, demoiselle de Sabazan, contre les consuls dudit Sabazan; — Mᵉ Guillaume Guymard, juge de Barran, contre Jean Pouységu, consul dudit lieu en 1658 et 1664; — Mᵉ Isaac Arondeau, commis à la recette des tailles, contre noble Joseph de Lambez, seigneur et baron de Marambat, pris comme débiteur de noble Paul Destouet, sieur de la Clotte; — noble Bernard de Tauzia, sieur de Lagrave, consul d'Aignan en 1661, contre ses collègues; — demoiselle Isabeau de Marrens, veuve de noble Vital de Lau, sieur de Mauhic, contre les consuls d'Averon; — les consuls de Jegun, contre noble Jean-Philippe Despiet, sieur de Lasalle; — messire Odet de Monlezun et de Roquelaure, seigneur comte de Campagne, Projan et autres places, contre les consuls de Projan; — Mᵉ Jean Berdos, notaire à Mauvezin, contre les consuls dudit lieu; — messire François-Bernard de Lau, seigneur dudit lieu, contre les consuls de Laterrade-de-Mau; — Mᵉ Philibert Redon, consul d'Auch en 1661, contre Antoine et Jacques Orcel, marchands; — les habitants de Serempuy, contre noble Jean de Mages (*alias* Maignas), seigneur de Lapeyrère; — demoiselle Jacquette d'Aure, femme de Mᵉ Jean Tarrieux, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre les consuls de Barran; — noble Dominique de Larroux, sieur de Tirac, contre les consuls de Monclar; — noble Odet Lafontan, sieur de Fluriet, et Pierre Benquet, sieur de La Salette, consuls d'Eauze en 1658 et 1659, contre le collecteur des tailles; — Mᵉ Jean Lafitte, avocat au Parlement de Navarre, contre les consuls de Viella; — Léonard Fenasse, consul de Jegun en 1663, contre les héritiers du sieur d'Enjalis; — Mᵉ Benoît Boutan, notaire à Roquelaure, contre les héritiers de Pierre Barrué, consul dudit lieu en 1641; — Mᵉ Frix Bedout, curé du Castéra-Vivent, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Bernard Lébé, conseiller en l'Élection d'Armagnac, contre Jacques Abadie, de Puycasquier; — demoiselle Catherine de Massas, veuve de noble Manaud de Ferragut, sieur de Pujols, contre noble Antoine de Ferragut; — noble Pierre de Luppé, sieur de Lauret, contre les consuls de Maravat; — noble Antoine Du Castéra, sieur de Lapalu, contre Bernard Mesplès, consul de Biran; —

Lucie Boyer, veuve de Frix Roques, de Valence, contre Me Georges Daubas, curé d'Ayguetinte; — noble François de Monlezun, sieur du Bruca, contre les consuls de Blanquefort; — noble Henri de Brux, sieur de La Couderle, contre Jean Lacarrère; — noble Bernard de Belin, sieur de Saint-Clair, contre noble Étienne de Sainte-Fauste, cessionnaire de feu noble François de Labaule, sieur de Lasalle; — Jean Serres-Clarion, contre Me Jean Lamothe, archiprêtre de Lavardens; — Me Dominique Druilhet, curé de Monbert, contre les consuls de Riguepeu; — noble Étienne Lafont, consul d'Aubiet en 1665, contre ses collègues; — Bertrand Carrère, collecteur des tailles de la ville d'Auch, contre les héritiers de Me Simon Darnaud, et contre Me Pierre Darnaud, prébendier en l'église de Saint-Bertrand de Comminges, leur tuteur; — messire Alexandre de Bassabat, seigneur marquis de Pordéac, contre les consuls de Castin; — noble Narcisse de Monteilz, sieur de Courtané, contre Me Isaac Arondeau; — Me Isaac Arondeau, contre le vicomte de Labatut, héritier du feu sieur baron de Labatut, son frère, pris comme débiteur de noble Godefroy d'Astugue, sieur de Bautian; — messire Arnaud de Pardaillan, seigneur marquis de Lamothe-Gondrin, contre les consuls de Manciet ; — Me Louis Barris, archiprêtre de l'Isle, contre les consuls dudit lieu, et contre Urbain Imbert, sieur de Larroquère; — Me Raymond de Gardelle, premier président et lieutenant criminel au siège de Nérac, contre Morlan, sieur de Puységur; — noble demoiselle Christine de Massas, contre les consuls de Cézan; — Me François Thore, curé de Saint-Paul, contre les consuls dudit lieu; — noble David de Gimat, sieur du Pin, et demoiselles Marie et Jeanne de Gimat, frères et sœurs, contre noble Charles de Gimat, sieur de Serempuy; — noble Joel de Bezolles, sieur de Crastes, contre David Faget, collecteur de Cézan; — noble Charles d'Armau, sieur de Préchac, contre Me Michel Lebel, commis à la recette des tailles à Vic; — Me Jean Samaran, docteur en théologie, curé de Larroque-Magnoac, contre les consuls de Gensac et Saint-Loup en Comminges, au sujet des biens d'une chapelle fondée par feu Me Barthélemy Boubée, curé de Termes (ledit curé de Larroque avait été remplacé en qualité de chapelain de ladite chapelle par Me François Beros); — Joseph Abadie, consul de Saint-Sauvy, contre Me François de Pouy, curé de Tourrenquets; — Me Isaac Arondeau, contre Me Jean Lannelongue, curé de Sainte-Christie, pris comme débiteur du sieur de Castillon; — Me Léonard Lalause, receveur des tailles de Nogaro, contre divers séquestres; — noble Guillaume de Vizier, sieur de Larroque, contre les consuls d'Ordan; — demoiselle de Mothe, veuve de Me Pierre Dubourg, juge de Montesquiou, contre les consuls de Barran; — noble Bernard de Bezolles, seigneur comte dudit lieu, contre les consuls de Beaucaire; — noble Bertrand de Pardeilhan, seigneur de Las, et demoiselle Philiberte de Cazaux, mariés, contre divers séquestres établis sur les biens du sieur de Saint-Orens; — noble Antoine de Mons, contre les consuls de Castelnau-d'Anglès; — le syndic des religieux du monastère de Saint-Orens d'Auch, contre dom Arnaud Pujos, doyen audit monastère; — Me Jean Clavé, procureur du Roi à Manciet, contre les consuls dudit lieu; — les consuls d'Auch, contre le sieur Pierre Falagoux, clavaire du chapitre de Sainte-Marie d'Auch, pris comme débiteur du sieur Borie, prébendier; — demoiselle Frise de Colombat, femme de Jean-Louis Daignan, contre Abraham Labadie, sieur de Carbonère; — Me Jean Fezas, curé d'Espas, contre les consuls dudit lieu; — Me Martin Dubosq, notaire à Bernède, contre Arnaud Sarrade, consul dudit lieu; — les consuls de Castin, contre Me Jean Sentex, curé dudit lieu; — Me Jean Terrade, notaire à Madiran, contre noble Jean de Caupène, sieur de Cabanery; — demoiselle Jeanne de de Lescout, veuve de noble Pierre de Ladevèze, contre divers séquestres; — noble Josué de Sion, sieur de Lherpinière, fils et héritier de feu noble Bertrand de Sion, contre les consuls de Maubourguet; — Guillaume Lanes, habitant de Cadours, contre Me Jean Marcassus, consul d'Encausse; — Jean Deneitz, maître chapelier à Auch, contre le sieur Douilhé, consul de ladite ville en 1665; — Me Bernard Duc, chapelain du lieu de l'Isle, contre Alexandre de Cabanieux; — noble Jean de Poumarous, sieur de Lapalu, consul de Maubourguet en 1659, contre divers séquestres; etc. — Officiers de l'Élection d'Armagnac : MM. Destarac, président; Jean Lalo, lieutenant assesseur; Daignan, Lébé, Pourqueto et Danglade, conseillers. — Table.

C. 366. (Registre.) — Grand in 4°, 163 feuillets, papier.

1678. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — noble dame Brandelise de Brugnac, prieure du couvent du Brouilh, contre Jean Branet, boulanger, consul de Biran en 1661; — Guillaume Mimalle, sieur de Laplaigne, premier consul de Montesquiou en 1677, contre ses collègues; — Me Pierre Lamothe, curé de Margouet, contre Me Vital Broqua, notaire à Meymes et greffier des consuls dudit lieu; — Dominique Daubas, hôtelier à Auch, contre Me François Saliné, commis à la recette des tailles d'Armagnac; — Me Gabriel Broqua, juge du lieu de Belloc, contre François Paissé, dudit lieu; — Carrère, sieur de Jaulin, consul de Lagraulet en 1673, contre Ducos, son collègue; — Me Jean Dupuy, chanoine de Nogaro, contre le sieur Soucaret, consul dudit Nogaro

en 1678; — Me Pierre Saint-Martin, commis à la recette des tailles au bureau de Vic, contre Mathieu Escoubès, marchand à Manciet; — Me Jean Laura, notaire à Lagraulet, syndic des religieuses de Gondrin, contre Jean-Guillaume Cassaignoles, marchand et consul de Manciet en 1677; — les consuls de Saint-Jean-Poutge, contre messire François de Verduzan, seigneur comte de Miran; — noble Jean-François de Percin, sieur de Lautrecq, et demoiselle Claire-Géraude Ducos, veuve de François de Percin, sieur de Lauret, contre le syndic du chapitre de Sainte-Marie d'Auch; — le sieur Sentex, consul de Castin, contre le sieur de Saint-Martin, vice-sénéchal d'Auch; — Me Jean Laborde, docteur en médecine, contre noble Henri de Ricurt, sieur de Poursané, syndic de la communauté de Maubourguet; — Marc-Antoine Lafont, sieur d'Enramé, consul d'Aubiet en 1676, contre Jean Pérès et François Lafitte, ses collègues; — Me Jean Lafargue, consul de Barran en 1677, contre Bertrand Baron, dudit lieu: — Jérôme Marabat, marchand apothicaire à Bassoues, contre Pierre Busca, consul de de Peyrusse-Grande; — Me Rambert Tapie, trésorier du chapitre de Sainte-Marie d'Auch, contre un débiteur du sieur de Saint-Pé; — Me Pierre Tujague, trésorier de la communauté d'Auch en 1659, contre Me Carrère, procureur en l'Élection d'Armagnac; — Me Pierre Espiet, docteur en théologie, syndic de la chapelle de Notre-Dame de Cahuzac, contre les consuls de Lucvielle; — noble Antoine de Ferragut, sieur d'Estieux, contre les consuls d'Aignan; — les consuls de Vic, contre demoiselle Jeanne Donat, veuve de Pierre Labadie, sieur de Barbazan; — le syndic de la chapelle de Notre-Dame de Garaison, contre demoiselle Jeanne de Broqua, veuve de Me Fabien Ortholan, receveur des tailles en l'Élection d'Astarac, en 1646 et 1647; — demoiselle Anne Daran, veuve de noble Bernard de Lauzin, écuyer, habitant de Gimont, contre les consuls de Saint-Germain; — Me Léotade Dubarry, juge de Barran, contre Jean Abadie dit Galot, de Montesquiou; — Me Jean-Sixte Drouilhet, curé de Riguepeu, contre les consuls de Biran; Me Jean Dubourdieu, régent d'Espas, contre les consuls dudit lieu; — noble Jean de Maignaut, sieur de Castillon et autres places, contre les consuls de Lavardens; — noble Daniel de Labarthe, fils et héritier de feu noble Pierre de Labarthe, sieur de Garderon, contre les consuls de Bretagne; — messire François Caillon, trésorier général de France, seigneur de Saint-Arailles, contre les consuls dudit lieu; — Me Jean Lalo, juge criminel en la Sénéchaussée d'Auch et lieutenant assesseur en l'Élection d'Armagnac, contre noble François de Robert, sieur de Lauzide, habitant de Nougaroulet; — Bertrand Saint-Arroman, consul d'Aubiet en 1673, contre Me Jean Larrieu, lieutenant en l'Élection de Lomagne; — Me Jacques Doulx, commis à la recette des tailles au bureau de Nogaro, contre les consuls de Lagraulas; — demoiselle Claire de Ferrat, veuve de Me Bertrand Lauzero, avocat en la Cour, contre Me Jean Marcassus, collecteur des tailles de Monfort; — Jean Crotte, sieur de Perron, habitant de Madiran, contre les consuls de Ladevèze; — Raymond Dubosq, sieur de Tailhemagre, consul du Houga en 1676, contre Philippe Laporte, régent dudit lieu; — Me Jean Savailhac, commis à la recette des tailles d'Armagnac, contre les séquestres des biens saisis à messire Antoine de Fenix-Lafargue, seigneur de Margouet; — Jacques Larroche, sieur de Landrigue, contre les consuls d'Auch; — Bernard Gardelle, bourgeois de Gondrin, contre Me Jean-Hélie Corne, notaire à Condom; — Me Daniel Guilhania, notaire à Labastide-d'Armagnac, et demoiselle Marguerite de Bère, mariés, contre Pierre Lacroix, sieur de Pedeluc; — Me Paul Prunières, lieutenant au siège de Fezensac, et demoiselle Jacquette Dubarry, mariés, contre les consuls de Biran; — noble Jean de Monlezun, sieur de Motha, contre le sieur Daniel Benquet, bourgeois de Garlin; — Henry de Maignaut, sieur de Nauterot, contre les consuls de Coignax; — Me Louis Danglade, chanoine en l'église Sainte-Marie d'Auch, contre Pierre Bousigues, marchand trafiqueur, dépositaire des fruits saisis à messire Jean de Préchac de Lauraet, seigneur de Labrihe; — Me Jean Ducos, avocat, collecteur de Bretagne en 1678, contre messire Henry de Mauléon, seigneur de Lacomme; — Me François Barbé, prébendier en l'église Sainte-Marie d'Auch, syndic de la chapelle Saint-Barthélemy, contre les consuls de Jegun; — Me Georges Cézan, ancien notaire à Jegun, contre Me Michel Bedout, procureur du Roi au siège dudit Jegun: — Me Jean Lalanne, greffier en l'Élection d'Armagnac, contre demoiselle Domengette de Carrère, veuve de Jean Boubée de Lesquerré; — noble Charles de Ferrabouc, sieur de Camarade, contre Géraud Du Roy, bourgeois de Valence: — messire Antoine d'Armagnac, seigneur abbé de Tasque, contre Étienne Lagiscarde, consul d'Arparens; — Jean Duranty, praticien à Barran, contre noble Jean d'Isandon, sieur d'Aureilhanserre; — noble Jean de Laborde, docteur en médecine, habitant de Moncaup en Béarn, contre un habitant de Vidouze; — noble Michel de Saint-Pierre, sieur du Pourté, habitant de Tasque, contre un consul dudit lieu; — Martin Dupuy, régent d'Averon, contre les consuls dudit lieu; — noble Jean Saubolle, sieur de Chelaire, contre les consuls d'Aubiet; — Me Michel Briquet, receveur des décimes du diocèse de Tarbes, contre les consuls d'Auch; — Me Jean Justrabo, consul de Castelnavet en 1673 et 1674, contre le dépositaire des biens saisis à noble Rogier de Boutouet, sieur de Bonnefont; — Me Lartigue, curé du lieu de Daugue, contre Me Rouméguère, notaire et collecteur des tailles du quartier du Pouy, en 1647; — Me Jean Tursan, bourgeois de Ladevèze, contre Jean Dutil, consul; —

demoiselle Anne de Marrens, femme de noble Hélie de Marrens, seigneur de Saint-Yors, contre François Broqua, consul de Cahuzac; — Me Jacques Grifoulet, curé de la paroisse de Sainte-Agathe, juridiction d'Encausse, contre Antoine Sotum, consul dudit lieu; — messire François de Cathelan, trésorier général de France en la Généralité de Montauban, contre demoiselle Marie de Nérécan, veuve de Guillaume Solirène, de Puycasquier; — Me Mathieu Delibes, notaire, contre dom Dominique Degans, syndic des religieux de Montaut; — Me Samuel de Labaune, receveur des tailles d'Armagnac, contre un débiteur de messire Bernard de Lahillère, sieur de Lamartinère; — M. d'Ornézan et autres héritiers de M. de Castelvieil, contre Delort, dépositaire des meubles saisis au sieur de Monbalère; — Jeanne Ponsan, contre noble Étienne de Queret, sieur de Verdun, et contre les consuls de Maubourguet; — demoiselle Isabeau de Benque, femme du sieur Pierre Carrère, de Lavardens, contre Me Jean Bedout, consul de Jegun en 1667 et 1668; — noble Antoine de Lasseran, sieur de Cazaux, contre les consuls de Peyrusse-Grande; — Jean-Jacques Gailhac, homme d'armes, de Puycasquier, contre les consuls dudit lieu; — Me Bernard Azam, procureur juridictionnel, consul de Montaut en 1677, contre Maliac, hôtelier dudit lieu; — le sieur Nicolas Lanne, maître ès arts, contre divers; — noble Jean-Jacques de Labarthe, sieur de Lesparre, habitant d'Eauze, contre les consuls dudit lieu; — noble Joseph de Gimat, sieur de Pouy, contre les consuls de Marambat; — demoiselle Catherine de Verdun, veuve de Me Bernard Lacroix, conseiller au Présidial d'Auch, contre les consuls de Miramont; — messire Gaston-Jean-Baptiste de Monlezun, seigneur baron de Saint-Lary, contre les consuls de Jegun; etc. — Officiers de l'Élection : MM. Seissan, président; Jean Lalo, lieutenant assesseur; Lébé, Dominique Compaignot, Daignan, Danglade, Jacques Honderey, conseillers; Jean Escousse, procureur du Roi. — Table.

C. 367. (Registre.) — Grand in-4°, 207 feuillets, papier,

1679. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — François Rabary, bourgeois d'Orléans, contre Jean-Jacques Monbalère, consul d'Ordan en 1677 et 1678; — la veuve d'Antoine Faget, collecteur des tailles de Lupiac en 1670, contre noble de Ferragut, sieur de Gignan; — Me Jean Sabail, procureur juridictionnel de Thermes, contre un consul dudit lieu; — noble Bernard de Tauzia, sieur de Lagrave, consul d'Aignan en 1674, contre divers séquestres; — Me Bernard Barbé, étudiant en philosophie, contre les consuls d'Auch; — Charles Martin, troisième consul d'Aubiet, contre noble Jean de Sarran, sieur de Sonlens, aussi consul dudit Aubiet; — noble Charles de Lavau, seigneur de Maupas, habitant de Nogaro, contre les consuls de Panjas; — Me Pierre-Louis de Catel, abbé d'Idrac, contre un ancien consul de Montesquiou; — Jean Delong et Benjamin de Pouy, de la religion prétendue réformée, habitants de Vic-Fezensac, contre Raymond Rose, premier consul de Castillon; — Me Georges Boubée, procureur au Sénéchal d'Auch, contre noble Louis de Persin, sieur de Noguès, consul de Mauvezin en 1671; — Arnaud Théodolin, praticien à Auch, contre Me Jean Vergès, bourgeois et secrétaire de l'hôtel-de-ville; — noble Paul Destouet, sieur de la Clotte, habitant de Vic, contre divers; — dame Catherine de Lavarde, veuve de messire Marc d'Espagne, écuyer, seigneur de Laurouède, contre divers; — Me Raymond Saint-Pierre, étudiant en philosophie, habitant de Plaisance, contre un consul d'Izotges; — noble Jean-Antoine de Lasseran, sieur de Tourdun, cessionnaire de Me Jean-Antoine Dufaur, ancien juge de Rivière-Basse, contre Bernard Dusault, chirurgien à Madiran; — Me Jean Courtade, doyen des procureurs au Bureau des finances de la Généralité de Toulouse, consul de Lavardens en 1678, contre ses collègues; — noble Jean-Louis de Pardaillan, seigneur de Séailles, Saint-Jean-Poutge et Caumort, contre un consul de Callian; — Me Joseph Dantin, fermier des émoluments des tavernes de la ville de Plaisance, contre Jean-Jacques Saint-Pierre, consul dudit lieu en 1678; — les Ursulines d'Auch, contre noble Jean de Vizier (*alias* Vigier et Viguier), sieur de Hourquet, consul de Monfort en 1672, et contre François Darquier, sieur de Mauléon; — noble Antoine de Lasseran, sieur de Cazaux, contre les consuls de Peyrusse-Grande; — demoiselle Frise de Calvin, veuve de Jean Pirat, consul d'Auch en 1646 et 1647, contre Me Samuel de Labaune, receveur des tailles, consul dudit Auch en 1678; — Pierre Dardurat, marchand, contre noble Joseph de Brossier, sieur de Buros; — noble Jean de Monlezun, sieur de Motha, contre noble Daniel de Benquet; — Bernard Estebenet, maître apothicaire à Auch, contre les fermiers du bois de ladite ville; — noble Hector d'Isaubat, bourgeois, contre un consul d'Aubiet; — Me Bernard Espiau, juge général d'Astarac, comme mari de demoiselle Jeanne-Marie de Lébé de Honderey, contre Me Jacques de Honderey, conseiller en l'Élection d'Armagnac; — Me Pierre Blesson, receveur des tailles d'Armagnac, contre noble Hélie de Marrens, seigneur de Saint-Yors, pris comme débiteur de Joseph Labadie, sieur de Barbazan; — Me Jean Dupuy, curé d'Aubiet et syndic des sept prêtres du lieu de Cavaré, contre les consuls dudit Aubiet; — Jean Barquissau, consul de Ladevèze en 1676, contre noble Georges de Sariac, sieur de Saint-Simon, et

demoiselle Claire d'Enjallis, mariés; — Jean Broqueville, sieur d'Endardé, contre Mᵉ Gabriel Arquier, curé de Monfort; — noble Jean de Lalanne, seigneur de Ramouzens, contre les consuls de Plaisance; — Mᵉ Étienne Saint-Urin, avocat et consul d'Auch en 1670, contre les consuls de 1678, pris comme débiteurs du syndic de N.-D. de Garaison; — Mᵉ Guillaume Pérès, conseiller au Présidial de Lectoure, contre les fermiers du bois de Montaut; — Mᵉ Gabriel Broqua, juge de Rivière-Basse, contre les fermiers des émoluments de Plaisance; — Mᵉ Guillaume Daignan, sieur de Castelvieil, juge-mage de Bigorre, contre Louis Dorcival, sieur de las Nogarades, consul de Touget en 1675; — Guillaume Brux, marchand à Biran, contre noble Jacques de La Boutique, sieur de Sainte-Christie; — Mᵉ Pierre Palissart, chanoine au chapitre de Lombez et chapelain de la chapellenie de Rivière, contre les consuls d'Auch; — Mᵉ Nicolas Lanne, prêtre et régent du lieu de Barcelonne, contre Pierre Toulousan, dudit lieu; — le sieur François Lasdaunes, bourgeois et consul de Touget en 1665, contre les héritiers de Thomas Barrère; — les consuls de Beaucaire, contre noble Léonard de Verduzan, sieur du Brana; — noble Pierre Du Busca, seigneur de Saint-Jean-d'Anglès, contre Guillaume Barris, consul de Montesquiou; — Nicolas Boisse, maître architecte, fermier des tavernes et bourgeois de Tarsac, contre un hôtelier dudit lieu; — noble Dominique de Larroux, sieur de Tirac, contre Jean-Paul Tarrieux, sieur de la Castagnère, consul de Mirande en 1678; — Mᵉ Michel Dandrieu, chanoine de Sainte-Marie d'Auch, contre Mᵉ Jean Dorliac, avocat et consul de ladite ville en 1675; — Mᵉ Jean Pilhac, régent de la ville d'Eauze, contre les consuls de Manciet; — Mᵉ Guillaume Fourcaud, archiprêtre de Beaumarchès, contre un habitant de Sauveterre; — Mᵉ Jean Lalo, juge criminel au Sénéchal d'Auch, contre les héritiers de noble Frix Dufaur, sieur de Lucante; — Jacques Saint-Martin, consul de Lamazère en 1670, contre noble Jean de Ferrabouc, sieur de Saint-Joannet; — Jean Gouzène, bourgeois de Saint-Sauvy, fils de feu André Gouzène, régent dudit lieu en 1665, contre Joseph Abadie, bourgeois et consul dudit lieu en 1665; — noble Jean-Jacques Tifaut, écuyer, seigneur de Belloc et de Laboubée, contre les consuls de Montaut; — noble Jean de Forgues, sieur de Gensac, de Maubourguet, contre les séquestres des biens des héritiers de feu noble Jacques de Cachon (Caixon); — Pierre Derrey, trésorier de l'hôpital Saint-Sébastien d'Auch, contre divers séquestres; — noble Blaise de Coussol, sieur du Bédat, contre Antoine Broqua, sieur de Castets, consul d'Aignan en 1663; — Mᵉ Bernard Duclos, juge au siège de Rivière-Basse, contre les consuls d'Auriabat; — Mᵉ Jean Barrère, commis au bureau de la foraine de Nogaro, habitant de Plaisance, contre Gabriel Saint-Pierre, greffier; — le procureur du Roi en l'Élection, contre Mᵉ Daniel (*alias* David) Bergerac, ministre de la ville de Montréal, et contre dame Anne de Floran, veuve du seigneur de Lauraët; etc. — Officiers de l'Élection (les mêmes qu'en 1678).

C. 368. (Registre.) — Grand in-4°, 176 feuillets, papier.

1680. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — noble dame Jeanne de Pouy, veuve de noble Jean de Maignaut, seigneur de Castillon, contre les consuls de Lavardens; — Crespin Saint-Martin, contre dame Marie d'Antras, dame de Sainte-Gemme; — dom Orens Lasdaunes, prieur de Touget, contre un consul dudit lieu; — Mᵉ Léonard Daignan, conseiller en l'Élection d'Armagnac, comme procureur de noble Gabriel de Saint-Martin, contre Mᵉ Guillaume Colomès, consul de Montestruc; — noble Gédéon de Marrens, sieur de Lescout, contre Mᵉ Bertrand Cabanes, docteur et avocat, consul de Jegun en 1679; — Antoine Martinie, marchand, contre noble Frix de Labarthe, sieur du Massey, et demoiselle Anne de Labarthe; — Mᵉ Raymond Bonneton, commis à la recette des tailles au bureau de Vic, contre les débiteurs de demoiselle Douat, veuve du sieur Labadie-Barbazan; — Mᵉ Jacques Trémolières, chanoine de Sainte-Marie d'Auch, contre Jean Pouységu, de Barran; — Mᵉ Mathieu Dichyer, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre divers séquestres; — demoiselle Gracie de Lesca, veuve de M. Dubourg, conseiller au Sénéchal d'Auch, contre le sieur Bedout, commis au bureau des effets mobiliers de la ville de Jegun; — Jean-Pierre Dolivier, sieur du Barrat, contre Pierre Chambon, consul de Touget; — Mᵉ Michel Bedout, procureur du Roi au siège de Jegun, et consul dudit lieu en 1667, contre les consuls de 1664; — Mᵉ Arnaud Desponts, notaire, contre les consuls d'Arbieu; — Mᵉ Jacques de Labarthe-Giscaro, chapelain de Massas, contre Antoine Icard, chirurgien; — Mᵉ André Sourbadère, notaire à Bazian, contre Mᵉ Médéric Degan, notaire à Vic et consul en 1663 et 1664; — noble Louis Dulin, sieur de Labarrère et seigneur de Saint-Griède, contre Pierre Boussès, consul dudit lieu en 1664; — noble Guillaume de Platea, sieur de Combes, contre les consuls de Mauvezin; — Mᵉ Thomas Lafont, curé de Marambat, contre Jean Fontaine, marchand; — le syndic des religieux de la Merci au couvent de Riscle, contre le baron d'Arblade; — le sieur de Troncens et la demoiselle de Luxeube, mariés, contre la dame de Preignan; — noble Joseph de Ferragut, sieur de Polimont, contre divers séquestres; etc. — Officiers de l'Élection (les mêmes qu'en 1678).

C. 369. (Cahiers.) — Grand in-4°, 104 feuillets, papier.

1681-1682. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — Me Denis Destarac, lieutenant particulier au Sénéchal d'Auch, contre le sieur Lagardère, notaire; — le sieur de Baratnau, contre Saint-Genès; — noble Blaise de Benquet, sieur de Cassaignau, contre Maravat, consul; — Me Frix Mousset, prêtre, syndic du collège N.-D. de Beaumarchès, contre les consuls de Belloc; — Me Pierre Saint-Martin, suivant les finances, contre Me Jean-Jacques Pustienne, procureur du Roi au siège de Lannepax; — demoiselle Jeanne de Moudens, contre les consuls de Jegun; — Jean Hallé, consul d'Auch en 1668, contre François Aurio; — les sieurs de Miremont et de Lartigolle, contre les consuls d'Aubiet; — Me François Colom, fermier général des formules, contre Jean Dubuc, « marchant vendant de la grosserie en gros et en détail » à Barran, « faute par luy de tenir son libre de raison en papier timbré »; — noble Bernard de Bajens, sieur de Manent, contre un consul d'Izotges; — Me Jean Crotte, curé de Madiran, contre divers; — Me Jean Tinarage, curé de Projan, contre un consul dudit lieu; — les héritiers de feu Me Dominique Compaignot, conseiller au Sénéchal d'Auch et en l'Élection d'Armagnac, contre Arnaud Théodolin, collecteur des tailles d'Auch en 1680; — demoiselle Seraine de Comarque, veuve de noble Amos Du Vignal, sieur de Pourtet, contre Pierre Dardurat, marchand à Labastide; — André Crotte, sieur d'Armagnac, contre les consuls d'Hères; — Me Jean Lacapère, curé de Sion, contre noble Daniel de Saint-Griède, sieur de Clamens; — noble Arnaud-Guillaume de Caupène, sieur de Vilhères, contre Me Arnaud Cassaigne, notaire, Jean Daubons, sieur de Baradat, et autres habitants de Lannux; — messire Antoine d'Armagnac, seigneur abbé de Tasque, contre Bertrand Desbons, consul dudit lieu; — Antoine Branet, sieur de Lapeyrade, contre Martin Mondin; — noble Jean de Ferrabouc, sieur de Saint-Joannet, contre Jean Réchou; — Jean Pesquidous, dit Lapeyrère, consul du Houga en 1680, contre divers; — noble Bertrand de Mayné, sieur de Vivès, contre les consuls de Riguepeu; — Me Paul Larrouy, avocat à Tarbes, consul d'Auch en 1654, contre Pierre Sagasan; — Me François Thore, curé de Saint-Paul-de-Baïse, contre les consuls dudit lieu; — Jean Dardurat, contre noble Joseph de Brossier, sieur de Buros, et la demoiselle de Brissac, mariés; — noble Jean de Labarthe, sieur de Massey, contre demoiselle Marthe de Valette, femme du sieur de Pontournon; — Me Jean Vergès, bourgeois d'Auch et collecteur des tailles en 1679, contre Me Pierre Paris, chapelain du lieu de Lamazère; — Me Jean Grifollet, curé de Sainte-Agathe, contre François Dardenne, consul d'Encausse; — Me Odet Tartanac, prébendier, promoteur général en l'archevêché d'Auch, contre Me Annibal-Nicolas Fieffe, procureur de messire Méric de Vic, comte de Fienne, héritier de messire Dominique de Vic, archevêque d'Auch; messire Benguier Le Ragois, chevalier, seigneur de Bertonvillier, président en la Chambre des comptes; messire Jean Bouchart, chevalier, seigneur de Sarron, conseiller au Parlement de Paris; Me Claude Fedeau, chevalier, seigneur de Merville, directeurs des droits des autres créanciers dudit comte de Fienne; — les consuls d'Espas, contre Me Jean Dubordieu, régent de Cravencères; — messire Olivier de Lapujolle, seigneur vicomte de Juillac, contre les consuls de Cazaubon; — Me Jean Nouilhan, prébendier en l'église Sainte-Marie d'Auch et syndic de la chapelle du purgatoire, contre les consuls d'Ordan; — dame Marie Du Bouzet, femme du sieur de Savignac (*alias* Sevignac), contre Claude Boutet, fermier général des formules; — le sieur Jean-Baptiste Danté, habitant d'Auch, contre la demoiselle de Pérès, veuve du sieur Redon, avocat, et contre le sieur Demont, abbé de Faget; etc. — Officiers de l'Élection : MM. Seissan, président; Lalo, assesseur; Daignan, Danglade, Honderey, Darparens, conseillers; Escousse, procureur du Roi.

C. 370. (Registre.) — Grand in-4°, 190 feuillets, papier.

1682. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — demoiselle Marie de Chaudebec, veuve de Jacques Moudens, sieur de Doat, contre Pierre Duran; — Me Jean Fauconnet, adjudicataire général des fermes unies de France, contre Me Pierre Combes, curé de Mauvezin, au sujet de tabac trouvé dans la maison de ce dernier; — Me Jean Tinarrage, curé de Projan, contre la dame de Talazac; — noble François de Robert, sieur de Lauzide, contre Olivier Messine, marchand, de Nougaroulet; — Me Jean Bourdonier, trésorier des consuls d'Auch en 1670, contre Louis Goudoulin, bourgeois; — Daniel de Benquet, sieur de Garlin, et demoiselle Marie (*alias* Marguerite) de Labarthe, mariés, contre noble Jean de Monlezun, sieur de Motha; — Me Pierre Périgord, notaire à Encausse, cessionnaire de la demoiselle de Panebœuf, contre les consuls dudit Encausse; — Me Jacques Danglade, conseiller en la Sénéchaussée d'Auch et en l'Élection d'Armagnac, contre Jacques Monbalère, bourgeois d'Ordan; — noble Pierre d'Esparbès, sieur de Clarac, contre divers; — Me Pierre Saint-Pierre, vicaire

d'Hères, contre les consuls dudit lieu, au sujet d'une somme de 6 livres 15 sous votée pour les processions de Saint-Marc. — Me Hilaire Daignan, prébendier et syndic de la chapelle Saint-Martial en l'église Sainte-Marie d'Auch, contre un consul de Roquelaure; — noble Jean Ducos, sieur de Saint-Étienne, contre Me Pierre Dupuy, curé d'Aubiet, pris comme débiteur des héritiers de noble Jean Jourdain, sieur de Saint-Mézard; — demoiselle Anne de Colom, veuve du sieur Roullier, contre Me Jean Courbin, prêtre, syndic des religieux de Montaut; — le sieur Charles Vignaux, ancien capitaine, habitant de Samatan, contre Me de Junieux, conseiller au Parlement de Toulouse, héritier de Vital Broqueville, sieur d'Empiroy, et contre le sieur Broqueville d'Endardé, de Monfort; — Me Joseph Margastaud, du Saint-Puy, contre Me Louis Dauzero; — Me Denis Destarac, lieutenant particulier au Sénéchal d'Auch, contre Me Rambert Lanacastets, avocat; — noble François de Monlezun, sieur de Béraud (*alias* de Meilhan), contre les consuls de Maignaut; — le sieur de La Colombière, habitant de Montauban, contre les consuls de Vic; — noble Jeanne de Pouy, dame de Castillon, contre les consuls dudit Castillon; — noble Antoine de Ferragut, sieur d'Estieux, contre un consul de Pujos; — Me Arnaud Lafargue, juge de la Castagnère, contre Bernard Dupuy; — Me Claude Boutet, fermier général des formules, contre Me Jean Lerbey, archiprêtre de Gondrin; — le même, contre Me Jean Desans, curé de Barcelonne; — le même, contre Me Jean Bouichard, ministre de Vic; — le même, contre Me Paul Portus, ministre de Mauvezin; — le même, contre Paul Calas, secrétaire du consistoire de Puycasquier; — Me Jean Cazaux, docteur en médecine, contre les consuls d'Auch; — Me Guillaume Goudin, chanoine de Nogaro, syndic du clergé du diocèse d'Auch, contre noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de Ladevèze, Me Paul Prunières, Paul Boutan et Jean Vergès, consuls d'Auch en 1676 et 1677; — noble Jean-Brandelis de Sarran, sieur de Lasterrandes, contre Jean Monbalère, consul d'Ordan; — Me Géraud Bédout, docteur en médecine, fils de feu Me Georges Bédout, contre les héritiers de Me Jean Lafont, bourgeois d'Auch; — noble Jacques de Gimat-Pouylarmont, seigneur dudit lieu, consul de Vic en 1682, contre Jean Basetz, pris comme débiteur des héritiers de Me Vital Descomps, procureur du Roi au siège de Vic; — noble Arnaud de Monda, contre les consuls d'Auriabat; — Me Pierre Derrey, chapelain de la chapellenie de Massanis, contre les consuls de Castin; etc. — Officiers de l'Élection (les mêmes qu'en 1682). — Table.

C. 371. (Cahiers.) — Grand in-4°, 94 feuillets, papier.

1684-1685. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — messire Claude de Persin, marquis de Mongaillard, contre les consuls de Céran ; — Me Pierre Dupuy, juge d'Aubiet, contre les consuls dudit lieu ; — Me Jean Maignon, procureur juridictionnel de Sauveterre, contre Me Jean-Jacques Dantin, consul dudit lieu ; — Raymond Thézan, bourgeois et consul de Bezolles en 1675, contre demoiselle Jeanne Duranty ; — demoiselle Gabrielle de Leclerq, veuve du sieur de Puylauzit, contre Pierre Abadie ; — Me Pierre Desans, consul de Ladevèze en 1672, contre Me Jean Crotte, sieur de Perron (*alias* Emperron) ; — Louis Lesage, sieur de Laville (*alias* d'Abadie), et demoiselle Anne Dabadie, mariés, contre Jean Figadère, marchand et bourgeois de Touget ; — Jean Branet (*alias* Brunet,) sieur de Laclaverie, contre Jean Delom, sieur de Peyrepont ; — Me Pierre Duclos, curé de Lahitte, contre les consuls dudit lieu ; — Me Clément Lanusse, doyen du chapitre de Marciac, contre Maignon, consul de Sauveterre ; — Dominique Carchet, sieur d'Ulac, contre noble Pierre de Ferragut, sieur du Castéra, et contre demoiselle Anne de Laspeyres ; — Me Jacques Larrouy, curé de Luppé, contre Raymond Lannegraud, consul de Daunian ; — Me Bernard Lasserre, curé de Haget, contre les consuls de Verlus ; — Me Pierre Laboubée, consul d'Aubiet, contre François Molas ; — noble Emmanuel de Ferragut, sieur du Cos et de Cravencères, contre Jean Latrasse, consul dudit Cravencères ; — messire César de Péguilhan, seigneur baron de Betbèze, contre les consuls de Montesquiou ; — Me Rambert Tappie, conseiller au Sénéchal d'Auch, contre noble Gaillard de Monlezun, sieur de Montus ; — noble Bernard de Lau, seigneur de Mansonville, donataire contractuel du sieur Marguerin de Lau, contre les consuls de Margouet ; — dame Madeleine de Ducasse, veuve du seigneur de Séailles, contre Séris, consul de Saint-Jean-Poutge ; — noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de Ladevèze, contre Jean Froment, hôtelier ; — Pierre Lausin, sieur de Garbic, habitant de Gimont, contre les héritiers de noble Charles d'Usson, seigneur de Saint-Germier ; — Me Jean Dubourdieu, régent de Nogaro, contre les consuls d'Espas ; — demoiselle Madon de Bonnefont, femme du sieur Roufiniag, ministre de Puycasquier, contre les consuls de Mauvezin ; — noble Pierre de Bourges, habitant de Lassus en Languedoc, contre demoiselle Marguerite de Guirandez de Saint-Mézard, veuve du sieur Jourdain de Pastarrit; — noble Odet de Ferbaux, sieur

de Maignos, contre Cédan; — Louis Cavaré, maître chirurgien à Cologne, contre les consuls d'Aubiet; — Pierre Labriq, régent d'Aignan, contre Pelabroq; — Mᵉ Jean Buzet, lieutenant de juge du lieu de Cassaigne, contre les consuls de Lauraët; etc. — Officiers de l'Élection depuis mai 1685 : MM. Seissan, président; Danglade, lieutenant; Daignan, Darparens, conseillers; Escousse, procureur du Roi.

C. 372. (Registre.) — Grand in-4°, 117 feuillets, papier.

1686. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — noble Jean de Miremont, seigneur d'Aignan, contre divers séquestres; — Jean Carrère, consul de Montestruc, contre demoiselle Suzanne de Monlezun; — noble Jean de Lafitte, sieur de Mouledous, contre Mᵉ Arnaud-Guillaume Espiet, secrétaire de la communauté d'Aignan; — noble François-Louis de Verduzan, sieur de Pessan, syndic du chapitre de Marciac, contre un séquestre; — Mᵉ Paul Prunières, lieutenant général en la judicature du comté de Fezensac, siège d'Auch, contre les consuls de Biran; — noble Henri de Ricau, sieur de Pouysanne, contre Pierre Dartiguenave, consul de Maubourguet; — messire Gilles de Montaut, premier seigneur du lieu de Castelnau-d'Arbieu, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ François Silhères, curé de Toujun, et Mᵉ Jean Bertrand, curé du Houga, contre les consuls dudit Houga; — Mᵉ Blaise Saint-Étienne, prêtre, héritier de Dominique Saint-Étienne, marchand, son frère, contre les consuls de Vic; — noble François de Lavardac, seigneur de Meymes et du Hiton, contre les consuls dudit Meymes; — nobles Jacques et Jean de Gourgue, père et fils, contre des séquestres; — Mᵉ Pierre Lavenère (*alias* Labenère), curé d'Hères, contre les consuls dudit lieu; — noble Joseph de Lucamalle, sieur de Langlade, contre les consuls d'Auch; — Mᵉ Louis Danglade, chanoine de Sainte-Marie d'Auch, contre noble Jean de Lalanne, seigneur de Ramouzens; — noble Jean de Lavardac, sieur de Saint-Jaymes, syndic des habitants de Lupiac, contre un consul dudit Lupiac; — noble Jean-Pierre de La Sudrie, sieur du Pesqué, habitant de la salle noble de Campanès, contre les consuls de Gondrin; — Mᵉ François Espiau, régent de Montestruc, contre les consuls dudit lieu; — le sieur Bédout, procureur du Roi au siège de Jegun et consul dudit lieu en 1685, contre divers; — noble Gaspard de Bérail, contre le seigneur de Lamothe; — Mᵉ Dominique Darquier, sieur de Lagarde, premier consul de Vic-Fezensac en 1685, contre Mᵉ Jean-Antoine Descomps, héritier de feu Mᵉ Vital Descomps, procureur du Roi au siège de ladite ville; — Mᵉ Jean Trenqualie, conseiller au Sénéchal de Toulouse, contre les consuls de Caupenne; — messire Jean-Louis de Monbeton, seigneur de Bourrouillan, contre divers; — Mᵉ Jean Saint-Loubert, sieur de Béchac, procureur juridictionnel d'Estang, contre Jean Mauriette, premier consul dudit lieu; — Mᵉ Bernard Fagedet, curé de Lahas, syndic des sept prêtres de Cavaré, contre des séquestres; — noble Jean de Sendrac, sieur d'Endouhas, habitant d'Aubiet, contre les consuls dudit lieu; — dame Jeanne de Noilhan, dame d'Engalin, contre les consuls dudit lieu; — messire Antoine d'Armagnac, abbé de Tasque, habitant au château noble de Mongaillard, contre un habitant de Tasque; — Mᵉ Bernard Laplaigne, curé d'Ansan, contre les consuls de Lucvielle; etc. — Officiers de l'Élection : MM. Seissan, président; Danglade, lieutenant; Daignan, Darparens, conseillers; Escousse, procureur du Roi. — Table.

C. 373. (Registre). — Grand in-4°, 116 feuillets, papier.

1688. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — Mᵉ Jean Labenère, commis à la recette des tailles d'Armagnac, estapier général de l'Élection, contre Guillaume Paueillac, marchand à Manciet; — noble Jean Burin, sieur du Hanin, contre divers séquestres; — Mᵉ Jean Dupont, curé de Maubourguet, contre le sieur Dominique-Lambert Douyau, bourgeois et consul dudit lieu; — Mᵉ Louis Depetit, chanoine de Sainte-Marie d'Auch et archidiacre de Pardeillan, contre les héritiers de Jean Solirène, fils de Guillaume, consul de Puycasquier en 1644; — Mᵉ Jacques Besques, curé de Lascazères, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Bertrand Monge, régent du lieu de Labastide, contre un consul dudit lieu; — noble Tiburce de Nux, sieur de Lasalle, contre le sieur Dugay, collecteur des tailles de Barran en 1687; — Frix Branet-Camarade, sieur du Ségau, contre Mᵉ Bernard Gardère, bourgeois de Gondrin; — noble Blaise de Benquet, baron d'Arblade-Brassal, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Bernard Robert, chanoine de Saint-Orens d'Auch, contre Mᵉ Annibal-Nicolas Fieffé; — Mᵉ Pierre Gariepuy, conseiller au Sénéchal d'Auch, contre les consuls de Mauvezin; — le sieur Jacques Gounon, contre Jean Dupin, consul de Manciet; — noble Dominique de Lau, sieur d'Espujos, premier consul d'Ordan, contre divers séquestres; — Mᵉ Jean-François Rouilhan, avocat en la Cour, seigneur de Monts et de Pis, contre les consuls d'Auch; — Jean de Forgues, sieur de Gensac, syndic des habitants de Maubourguet, contre noble Joseph de Médrano, sieur du Coudret; — Mᵉ Jean-Silvestre de Mauléon-Darquier, juge de Mauvezin, contre les consuls

de ladite ville ; — Me Pierre Bousquet, chapelain de la ville de Mauvezin, contre les consuls de ladite ville ; — Me François de Boujat, conseiller au Parlement de Toulouse, contre les héritiers de feu Me Jean Lacroix, avocat, consul d'Auch en 1660 ; etc. — Officiers de l'Élection (les mêmes qu'en 1686).

C. 374. (Cahiers). — Grand in-4°, 78 feuillets, papier.

1689. — Audiences de la cour de l'Élection d'Armagnac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — le sieur Jean Paraire, marchand à Toulouse, cessionnaire de messire Jean de Caillon, trésorier général de France en la Généralité de Toulouse, contre les consuls de Puycasquier ; — les consuls de Bretagne, contre noble Jean-François de Labarthe, sieur du Garderon ; — Me Jean Lalanne, substitut du procureur général au siège de Lannepax, contre demoiselle Marie de Chaudebeq, veuve de noble Jean-Jacques de Moudens, sieur de Doat ; — Me Jean Lesca, substitut du procureur général au siège de Vic, contre les consuls de ladite ville ; — noble Jacques de La Boutique, sieur de Sainte-Christie, contre François Espiet, marchand et consul de Jegun en 1656 ; — Me Jean Dupuy, chanoine de Nogaro, contre les consuls de Caumont ; — Me Arnaud Laterrade, bourgeois de Plaisance, contre Me Jacques Saint-Pierre, bourgeois dudit lieu ; — Me Jacques Barris, notaire royal à Montesquiou, contre Bernard Liesta, marchand, dudit lieu ; — le sieur Jean-Paul Tarrieux, sieur de La Castagnère, habitant de Mirande, contre les consuls de Barran ; — noble Bernard de Bus, seigneur de Pouy, contre les consuls de Jegun ; — le sieur Jean Monbet, bourgeois de Riscle, contre Martin Rebanier, consul de la même ville ; — noble Antoine de Béon, seigneur d'Artouzin, contre les consuls de Justian ; — demoiselle Lucrèce d'Alart, femme du sieur de Montesquiou, contre divers séquestres ; — messire Louis de Chastenet, seigneur de Puységur, contre Dominique Filhos ; — Me Jean Daymeri, docteur en médecine, habitant de Figeac, procureur de demoiselle Madeleine de Lafitte, héritière de feu Me Pierre Lafitte, avocat en la Cour, contre les consuls de Barran ; etc. — Officiers de l'Élection (les mêmes qu'en 1688).

C. 375. (Registre.) — Petit in-4°, 281 feuillets, papier.

1669-1678. — Présentations des demandeurs et des défendeurs au greffe de l'Élection d'Armagnac. — Noble Amos Du Vignal, sieur de Potet, capitaine, habitant de Saint-Julian, en la Sénéchaussée de Saint-Sever, contre demoiselle Isabeau Du Vignal, veuve de Daniel Ducos, demeurant à Eauze ; — les consuls de Séailles, contre noble Ogier-François de Boulaur, sieur de Bonnefont ; — noble François de Labarthe, sieur de Colomès, contre Jean Derey, apothicaire ; — Me Antoine Parage, conseiller en l'Élection de Condomois, contre les consuls de Mouchan ; — Me Jacques Ticier, prébendier en l'église Sainte-Marie d'Auch, contre un consul de Goutz ; — dame Jeanne de Greffeuilhe, veuve de Me Jean de Lépine, conseiller en la Cour des Aides de Montpellier, contre les consuls de Puycasquier ; — M. Clément Delong, conseiller au Parlement de Toulouse, contre noble Jacob de Labay, sieur et baron de Domy et de Viella ; — noble Hector de Lasseran de Mansencôme, sieur de Labit, contre les consuls de Cassaigne ; — Me Georges Thézan, consul de Jegun en 1669, contre ses collègues ; — noble Antoine de Nux, contre Me Bernard Robert ; — noble Jean-Jacques Du Héron, sieur de Malaussane, héritier de feu noble Michel Du Héron, sieur de Maravat, contre Me François Carrère, procureur au Sénéchal d'Auch ; — Me Jean Dumont, curé de Lamothe, contre Jean Solirène, bourgeois de Puycasquier ; — noble Bertrand Du Conssol, sieur d'Esparsac, contre les consuls de Sabazan ; — Me Gédéon Delom, docteur en médecine à Vic, contre les consuls de Gondrin ; — Me Jacques Laffitte, prêtre et prieur d'Arsens, contre un consul de Preignan ; — Hugues Dubarry, sieur de Latourette, contre demoiselle Madeleine d'Aure ; — noble Jonathan-Frédéric de Podenas, sieur du Castéra-Préneron, contre les consuls dudit lieu ; — Me André Dujau, curé de Marsan, contre un consul de Montaut ; — noble Barthélemy de Platea, sieur d'Ambon, contre les consuls d'Aubiet ; — Me Dominique Arquier, curé de Dému, contre les consuls dudit lieu; — Me Bertrand Mimale, chanoine collégial de Beaumarchès, contre Me Jean-Pierre Lalanne, prêtre et syndic du chapitre dudit lieu ; — Me Bernard Gautier, curé de Bonas, contre Jean Réchou ; — noble Jean de Médrane, sieur de Beaulat, contre les consuls de Jû ; — noble Raphaël de Jaulin, seigneur de Gajan, contre Me Bernard Cavé, avocat ; — Me Arnaud Lafargue, juge de la Castagnère, contre un consul de Barran; — noble Jean de Verduzan, sieur de Saint-Criq, contre Frix Caupenne, d'Auch ; — noble Gédéon d'Astugue, sieur de Saint-Amand, contre David Foissin, bourgeois de Mauvezin ; — Me Alexandre Deuil, suivant les finances, contre divers ; — Me Jean Falagua, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre Me Raymond Bédès, procureur au Sénéchal d'Auch ; — noble François de Caupène, sieur de Payrosse, contre les consuls de Roquelaure ; — Me Hugues Dufaur, curé de Rion, au diocèse de Dax, contre les consuls de Ramouzens ; — Me Louis Daignan, sieur du Sendat, conseiller en l'Élection d'Armagnac, contre Me Pierre Lesca, avocat en la Cour ; — noble Joseph de Laribet, sieur de Marambat, contre les consuls de Mourède ;

— Mᵉ Victor Magenc, consul de Riscle en 1671, contre Jean Monbert, sieur de Bartuque ; — Mᵉ Descomps, chanoine de Saint-Orens d'Auch, contre les fermiers de l'entrée du vin ; — messire François de Gélas de Voisins, marquis d'Ambres, lieutenant général en Guyenne, contre les consuls de Cassaigne ; — les consuls de Mauvezin, contre le P. Bernardin Robert, religieux doctrinaire du collège de Gimont, procureur général de messire « Jullac Culsac », abbé commendataire de Gimont ; — noble Jean-Antoine de Castera, sieur de Lapalu, contre le collecteur des tailles de Caillavet ; — demoiselles Anne et Suzanne Jourdain, filles de feu Antoine Jourdain, sieur de Pastarrit, et de feu demoiselle d'Hélye, demoiselle Marguerite de Saint-Mézard, femme de Jean Jourdain, sieur de Pastarrit, et noble Gabriel de Bérail, sieur de Saint-Orens, contre noble Barthélemy de Platea, sieur d'Ambon, habitant de Gimont ; — noble Louis de Persin, sieur de Noguès, premier consul de Mauvezin, contre un séquestre ; — noble Charles Du Bedat, sieur de Cabaignan, habitant de Bretagne, contre Jean Ricaly, notaire et collecteur des tailles dudit Bretagne ; — Mᵉ Jean Ticier, seigneur de Razengues et de Catonvielle, avocat en la Chambre de l'Édit de Languedoc, contre les consuls de Mauvezin ; — Mᵉ Odet Séris, procureur en l'Élection et consul d'Auch en 1644, contre Mᵉˢ Jean-Frix Mascaras, prêtre, Dominique Mascaras, chanoine de Saint-Orens, et demoiselle Catherine Mascaras, frères et sœur, enfants de feu Mᵉ Jean Mascaras ; — Mᵉ Pierre Peyrusse, chanoine de Sainte-Marie d'Auch, contre la veuve de Jean Montamat, marchand et consul d'Auch en 1659 ; — noble Gabriel-Gaston de Podenas, sieur du Castéra-Préneron, contre Mᵉ Pierre Saint-Martin, suivant les finances ; — noble Pierre de Préchac, seigneur de Cadeilhan, contre Guillaume Colomès, consul de Montestruc ; — Mᵉ Mathieu Canolle, régent d'Eauze, contre les consuls de ladite ville ; — messire Jean-François d'Armagnac, seigneur et baron de Termes, contre Jean Barrère, consul de Riscle ; — noble Jean de Lafargue, sieur de Lhostalot et de Labastide, contre noble Samuel Taret, sieur de Loubères ; — le procureur du Roi, contre noble Jean Dumoulin, sieur de Lascombes de Pontournon, et demoiselle Marthe Valette, mariés, de Lannepax ; — les consuls de Barran, contre demoiselle Marie de Saint-Martin, femme de noble Guillaume de Guiraudez, sieur de Saint-Mézard, fille du feu sieur de Saint-Martin, de Saramon ; — dom Jean Puntous, prévôt et granger au couvent de N.-D. de Vic, contre les habitants de Biran ; — dame Marie de Batz, femme de noble Bertrand de Lacassaigne, sieur de Saint-Paul, contre un consul de Maubourguet ; — François Lébé, maître apothicaire à Vic, contre les consuls de Mourède ; — les consuls d'Eauze, contre noble Jacques de Labarthe, sieur de Lesparre, et contre Louis de Belezy, sieur de Labayrac ; — Mᵉ Jean-Frix Séris, docteur en théologie, chapelain de Castaigne en Lannepax, contre les consuls dudit Lannepax ; — noble Jean de Lafitan, sieur de Brunet, habitant de Manciet, contre les héritiers d'un consul dudit Manciet ; — noble Dominique de Marenx, sieur de Saint-Martin, contre les consuls de Roquebrune ; — Mᵉ Gabriel Saint-Pierre, curé de Galiax, contre un hôtelier de Préchac ; — Mᵉ Raymond Duclos, juge de Rivière-Basse, contre un avocat en la Cour ; — Mᵉ Jean Claverie, curé de Belloc, contre un consul dudit lieu ; — noble Pierre Du Busca, sieur de Saint-Jean, et dame Louise Dubarry, mariés, contre Mᵉ Gilles Dubarry, conseiller au Sénéchal d'Auch ; — Mᵉ Thomas Lafont, curé de Marambat, contre un consul dudit lieu ; — Mᵉ Laurent Duclos, ancien curé de Beaulat, contre un habitant dudit lieu ; — noble Jean-Charles Du Busca, seigneur baron de Moncorneil, contre Mᵉ Vincent Louyt, religieux de la Reule ; — demoiselle Toinette de Pescalie, veuve de noble Antoine de Ferragut, sieur de Polimont, contre un habitant de Cravencères ; — les consuls de Riguepeu, contre noble Jacques de Castelnau, sieur de Loubaignax ; etc.

C. 376. (Registre.) — Petit in-4°, 58 feuillets, papier.

1678-1687. — « Estat des clausions faictes au Conseil en la cour de l'Eslection d'Armaignac, depuis le 21 avril 1678, que Jean Lalanne feust receu greffier. » — Distribution des procès entre les officiers de l'Élection, de 1678 à 1687. — État des procès jugés par les officiers pendant l'année 1679, avec les droits perçus.

C. 377. (Registre.) — Petit in-4°, 106 feuillets, papier.

1682-1687. — Remises des requêtes et des productions des parties au greffe de l'Élection ; — choix de procureurs par les parties ; — déclarations d'appel ; etc.

C. 378. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier.

1819-1668. — Productions des parties au greffe de l'Élection d'Armagnac. — Léonard Fenasse, marchand à Jegun, contre François Sabathé, marchand et consul dudit Jegun en 1657, et contre Françoise Bédout, veuve de Jean Barbotin. — Les consuls de Castelnau-d'Auzan en 1657 et 1658 et Mᵉ Jean Tarride, notaire, collecteur des tailles dudit lieu, contre le syndic des Carmélites d'Agen, au sujet des impositions de trois métairies dites au Penin, de Bastian et du Grit, situées dans la juridiction dudit Castelnau et appartenant auxdites Religieuses, comme héritières de feu Ogier Garrigues. — Mᵉ Jean-Jacques Puistienne, procureur du Roi au siège de Lannepax et consul dudit lieu en 1665, contre noble Raphaël de Jaulin, sieur de Gajan. — Les

consuls de Jegun, contre noble Jean-Philippe Despiet, sieur de Lasalle ; — procès-verbal de saisie des biens dudit sieur de Lasalle. — Demoiselle Jeanne de Latrau et noble Hector de Cours, seigneur de Monlezun, mère et fils, contre les consuls de Laujuzan, au sujet d'une lande dite de Mousquey, prétendue noble par lesdits sieur et dame de Cours, et roturière par les consuls ; — hommage rendu à Jean IV comte d'Armagnac par dame Ande de Labarthe, demoiselle, pour raison des châteaux de Maupas et de Laterrade-de-Mau (Nogaro, 16 novembre 1319) ; — bail à ferme, consenti par noble Daniel de Saint-Aubin, sieur de Lias, des biens nobles et roturiers lui appartenant dans la paroisse de Laujuzan (14 août 1611) ; — donation des biens susdits par noble Daniel de Saint-Aubin, sieur de Lias, en faveur de noble Jacques de Saint-Aubin, son fils puîné (6 janvier 1612) ; — cession des biens de Laujuzan par ledit noble Jacques de Saint-Aubin, « aagé de vingt-trois ans, désirant s'en aller à Paris pour acquérir de l'honneur et de la fortune, » en faveur de noble Jean de Saint-Aubin, sieur de Lias, son frère aîné, en garantie d'une somme de 270 livres, prix d'un cheval vendu par ledit sieur de Lias, qui l'avait acheté de son autre frère, noble Jean-Bertrand de Saint-Aubin (13 février 1615) ; — hommage rendu au roi Louis XIII, à Lectoure, par-devant J.-B. de Vertamon, l'un des commissaires généraux députés pour la réformation de l'ancien domaine de Navarre, par noble Jean-Jacques de Cours, sieur d'Espalays, comme mari de demoiselle Jeanne de Latrau, fille et héritière de feu Jean-Jacques de Latrau, sieur de Laterrade, pour raison des terres et seigneuries de Laterrade-de-Mau, de Labeyrie et de Monlezun (23 décembre 1633) ; — aveu et dénombrement desdites terres et seigneuries (23 décembre 1633).

C. 379. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1650-1671. — Productions des parties. — Les consuls de Saint-Paul-de-Baïse, contre Me Vital Beaustes, receveur du taillon d'Armagnac. — Demoiselle Anne Dumont, femme dudit Me Beaustes, contre Pierre Come et Catherine Soucaret, mariés, de Lupiac. — Noble Jean de Ferrabouc, sieur de Saint-Joannet, contre Bernard Cassaignard, consul de Bonas en 1668. — Guillaume Gaye, consul de Touget en 1667 et 1668, contre demoiselle Jeanne de Barbery, veuve d'Étienne Pérès, bourgeois dudit Touget. — Me Jacques Vivès, lieutenant en l'Élection d'Armagnac, contre Pierre Dubor, consul de Mansempuy en 1656. — Jean-Frix Loubère, collecteur des tailles d'Eauze en 1658, contre Hélie Doze, habitant de ladite ville ; — état des restes des tailles et autres impositions faites sur la ville d'Eauze en 1658. — Noble Marguerin de Lau, seigneur de Mansonville, contre Pierre Ricau, habitant d'Avéron ; — acte d'échange de pièces de terre entre ledit seigneur de Mansonville, Montaut et autres places, et Jean-Jacques Ricau, de la maison de Touron, lieu d'Avéron (15 mai 1650). — Noble Henri-Bernard de Maignan, sieur de Nauterot et de Leschaux, habitant d'Eauze, contre Me Mathieu Delibes, notaire à Montaut. — Le syndic des habitants de Jû en Rivière-Basse, contre Jean Capmartin, Jacques Lubissy, Bernard Pomadère, Bernard Lamazouade, anciens consuls dudit lieu. — Noble Jean Duputz, sieur de Bétricot, contre André Deneux, habitant de Bascous, ancien fermier de la salle de Lian appartenant audit sieur de Bétricot ; — lettres de ce dernier.

C. 380. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1595-1687. — Productions des parties. — Pierre Ferrin, maître chirurgien à Marambat, contre Bernard Cazes et Pierre Espiet, dudit lieu. — Me Jean Arcebal, prêtre, et autre Jean Arcebal, bourgeois de Lannepax, frères, contre Joseph et Bernard Labatut, séquestres des biens saisis auxdits sieurs Arcebal, à la requête de Me Michel Lebel, commis à la recette des tailles au bureau de Vic-Fezensac. — Les consuls de Vic, contre les consuls du lieu du Bouté ; — transaction passée entre sires Vidon Lucat et Vidal Lébé, consuls de Vic, d'une part, demoiselle Catherine de Patau, demoiselle du Bouté, Domenges et Jean Gudolle, consuls dudit Bouté, au sujet des limites des deux juridictions (20 décembre 1595.) — Noble Louis de Persin, sieur de Noguès, premier consul de Mauvezin en 1673, contre Me Jean-François Bousquet, premier consul en 1666 ; — « comptes de la levée des tailles et autres impositions faites en la ville de Mauvesin en 1666, que J. F. Bosquet, premier consul et collecteur desdites impositions, remet et baille devant vous messieurs de Combes, recteur, Lamote et Lacoste, juratz catholiques, et Mrs Louis Farge et Barjau Salopniton, jurats de la R.P.R., auditeurs nommés pour procéder à la vérification et closture d'iceux comptes » : recettes, 8,255 livres 12 sous ; — dépenses, 7,956 livres 16 sous 1 denier ; — loyer du presbytère, 30 livres ; — payé au sieur Boisse, vicaire, pour la moitié des gages de la régence, 60 livres ; — payé au sieur Bousquet, prêtre, pour l'autre moitié des gages de ladite régence, 60 livres, etc. — Noble Jean de Visier (*alias* Vigier), sieur du Hourquet, consul de Monfort en 1672, contre François Dupuy, sieur du Bosq. — Me Jean Lacombe, conseiller au Siège présidial d'Auch, contre les consuls de ladite ville. — Noble Josué de Luppé, seigneur de Taybosc, contre Barthélemy Daguzan, consul dudit Taybosc en 1655 ; — obligation consentie par divers habitants de Taybosc, en faveur de demoiselle Marguerite Dupuy de Longueville, veuve de noble Jacob de Bridies, seigneur de Villemur,

Lamothe, Taybosc et autres places (14 octobre 1654.) — Jean Soubtes, bourgeois de Sainte-Christie, contre les héritiers de Jean Barada et de Me Benoît Boutan, notaire, habitants de Roquelaure. — Dame Marie de Batz, femme de noble Bertrand de Lacassaigne, sieur de Saint-Paul, contre Jean Brouignes-Baratte, consul de Maubourguet en 1669. — Guillaume Duportal, maître orfèvre à Auch, contre les consuls de ladite ville. — M. Descousse, procureur du Roi en l'Élection, contre les consuls de Roquetaillade en 1685.

C. 381. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1770-1774. — Productions des parties. — Pièces produites par les sieurs Guilhot, marchand drapier, Jean Monguilhem, etc., habitants de Nogaro, contre Me Julien Alaterre, régisseur des droits réunis sur les cuirs et peaux, et perception du premier et du second sol pour livre, demeurant à Paris, poursuite et diligence de Me Armand Fondeyre, son directeur et receveur général à Pau, au sujet des deux premiers et du second sol pour livre du montant de divers baux à ferme des biens communaux.

C. 382. (Liasse). — 14 pièces, papier.

1666-1669. — Informations faites par ordre des officiers de l'Élection d'Armagnac, à la requête de : Me Jean Samaran, curé de Larroque, contre Arnaud Saint-Getz, Jacomet et Bertrand Combitz, habitants de Gensac; — de Pierre Bourgela, habitant de Lannepax, contre le sieur de Sarlat, frère du sieur de Cachon, seigneur de Ramouzens, et contre le nommé Lamouche, valet dudit seigneur de Ramouzens; — de Jean Dupuy, sieur de Beret, bourgeois de Saint-Germé, contre Audinette Dutirou, mère de Jeannot Saint-Mont, consul de Corneillan; — de Me Jean Dupin, agent de la maison de Gondrin, Roques et Justian pour le duc de Bellegarde, contre Bernard Fabères, consul de Mourède; — de Me Vital Broqua, syndic, et de Jean Garros, consul de Meymes, contre noble Jean-Jacques de Lavardac, sieur de Meymes.

C. 383. (Registre). — In-folio, 42 feuillets, papier.

1635. — Impositions de l'Élection d'Armagnac. — Lettres patentes ordonnant l'imposition sur la Généralité de Montauban, nouvellement créée, d'une somme de 510,072 livres, dont 80,187 livres à la charge de l'Élection d'Armagnac, ainsi détaillées : 44,074 livres pour le principal de la taille, crues y jointes et paiement des postes; 3,800 livres pour les gages des officiers du Siège présidial de Lectoure; 29,833 livres pour le taillon ordinaire de la gendarmerie; 2,478 livres pour les gages du vice-sénéchal et de sa compagnie; — ordonnant en outre l'imposition, sur ladite Élection, de la somme de 125,626 livres pour sa quote-part des 13,800,000 livres des droits aliénés et des 334,405 livres des droits levés au profit de divers acquéreurs (30 janvier 1635). — Autres lettres patentes ordonnant l'imposition, sur la Généralité de Montauban, de 370,279 livres, dont 351,039 livres pour la grande crue des garnisons, et 19,240 livres pour l'entretien de la tour de Cordouan et refection des ponts et chaussées du royaume; laquelle somme de 370,279 livres est répartie ainsi qu'il suit sur chaque Élection de ladite Généralité : 1° sur l'Élection de Montauban, 30,749 livres; 2° sur celle d'Armagnac, 55,473 livres; 3° sur celle de Lomagne, 36,024 livres; 4° sur celle du Haut-Rouergue, 34,412 livres; 5° sur celle du Bas-Rouergue, 34,412 livres; 6° sur celle du comté de Rodez, 39,107 livres; 7° sur celle de Cahors, 30,749 livres; 8° sur celle de Figeac, 30,749 livres; 9° sur celle de Rivière-Verdun, 27,914 livres; 10° sur celle de Comminges, 31,892 livres; 11° sur celle d'Astarac, 18,754 livres; — ordonnant en outre l'imposition, sur ladite Généralité, des sommes suivantes : 138,350 livres pour sa quote-part des 2,040,000 livres et des 500,020 livres destinées au paiement des gens de guerre; 25,722 livres pour sa quote-part de 450,000 livres (frais de voyage des asséeurs collecteurs); 14,000 livres (pour MM. de Thémines et de Noailles, lieutenants généraux en Rouergue et Quercy); 25,000 livres (traitement de M. de La Valette, gouverneur de Guyenne conjointement avec le duc d'Épernon); 9,900 livres (entretien des gardes du duc d'Épernon); 10,333 livres (construction de la citadelle de Sainte-Foy); 7,100 livres (indemnité à MM. de Lacroix, frères, ex-commandants du château de Creissel); 2,800 livres (gages des officiers de la Cour des Aides d'Agen); 2,333 livres (indemnité à M. de La Trémouille, à cause de la démolition du château de Tallemont); 8,913 livres (démolition de la ville et citadelle de Bergerac); 3,159 livres (réédification du pont de Montignac); etc. (30 janvier 1635). — Lettres patentes commettant MM. Aubin Lesné et Jean-Louis de Lespinette Le Mayrat, maîtres ordinaires en la Chambre des comptes de Paris, pour procéder à l'établissement du Bureau des finances créé par édit de janvier 1635 en la ville de Montauban, à l'installation des officiers dudit Bureau et au répartement des impositions entre les diverses Élections distraites de la Généralité de Bordeaux pour composer celle de Montauban (13 mai 1635). — Ordonnances des commissaires enjoignant aux officiers de l'Élection d'Armagnac d'imposer et répartir sur tous les contribuables de ladite Élection les diverses sommes portées dans les lettres patentes du 30 janvier (22 juin 1635). — Ordonnance des officiers de l'Élection d'Astarac,

enjoignant aux consuls d'Auch d'imposer sur les parsans dépendant de ladite Élection les sommes suivantes : 652 livres (principal de la taille) ; 494 livres (taillon) ; 1,409 livres (crue des garnisons) ; 2,596 livres (droits aliénés) (31 juillet 1635). — Assiette et département des précédentes impositions sur les villes, paroisses et communautés composant l'Élection d'Armagnac, au nombre de 330, et formant les sept collectes d'Auch, de Vic, de Jegun, du Bas-Armagnac, d'Eauzan, de Fezensaguet et de Rivière-Basse.

C. 384. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1640-1677. — Impositions de l'Élection d'Armagnac. — Ordonnance de la cour de l'Élection d'Armagnac, rendue par MM. Secousse, président, de Lespine et Bojat, conseillers, déchargeant la communauté de Nogaro de 30 feux, celle de Riscle de 31 feux et celle de Barcelonne de 37 feux et demi (30 janvier 1640). — Réforme du tarif des communautés du Bas-Armagnac. — Arrêt du Conseil d'État déchargeant de toutes tailles et autres impositions (le taillon excepté), pendant l'année 1639, la ville de Vic et les lieux de Riguepeu, de Marambat et de Castillon, à cause des « pertes, gresles, orages, ruines d'eaux, mortalité de bestail, logement des gens de guerre, délaissement des maisons et héritages » (20 avril 1639.) — Lettres patentes ordonnant l'imposition, sur l'Élection d'Armagnac, en 1640, des sommes suivantes : 340,477 livres (taille, crues extraordinaires, gages d'officiers, taillon, etc.) ; 30,256 livres (suppression des offices de receveurs particuliers des tailles des paroisses) ; 35,903 livres (honoraires des divers officiers de l'Élection, au nombre de vingt-six, pour vérification des rôles) ; etc. (10 janvier 1640.) — Arrêt du Conseil d'État approuvant 1° les décharges accordées par Étienne Foulé, premier président de la Cour des Aides de Bordeaux, intendant de Guyenne, sur les tailles des années 1635, 1636 et 1637, montant à la somme de 212,545 livres, savoir : 3,791 livres dans l'Élection de Bordeaux ; 48,000 livres dans celle de Périgueux ; 7,368 livres dans celle de Sarlat ; 18,684 livres dans celle d'Agen ; 15,360 dans celle de Condom ; 1,966 livres dans celle des Lannes ; 4,502 livres dans celle de Montauban ; 22,803 livres dans celle de Cahors ; 19,717 livres dans celle de Figeac ; 3,959 livres dans celle Rodez ; 18,034 livres dans celle de Rivière-Verdun ; 26,988 livres dans celle de Lomagne ; 8,036 livres dans celle d'Armagnac ; 1,437 livres dans celle de Comminges ; — 2° les décharges accordées par ledit intendant sur les emprunts de 1637, montant à 276,460 livres, savoir : pour Dax 14,000 livres, pour Mont-de-Marsan 17,000 livres, pour Tartas 16,000 livres, pour Saint-Sever 9,000 livres, pour Lectoure 28,000 livres, etc ; — 3° les décharges accordées par M. de Villemontié, intendant de Poitiers, Saintonge et Angoulême, montant à 94,000 livres ; — 4° les décharges accordées par les Trésoriers de France de Bordeaux et de Montauban, montant 1° dans les Élections d'Agen et de Condom, à 261,047 livres sur les emprunts et à 54,852 livres sur les tailles ; 2° dans la Généralité de Montauban, à 300,000 livres sur les emprunts et à 216,000 livres sur les tailles ; — ledit arrêt ordonne, par contre, l'imposition d'une somme de 350,000 livres ainsi répartie : sur l'Élection de Bordeaux, 35,000 livres ; sur celle de Saintes, 30,000 livres ; sur celle Cognac, 20,000 livres ; sur celle de Condom, 25,000 livres ; sur celle d'Agen, 3,000 livres ; sur celle des Lannes, 20,000 livres ; sur celle de Périgueux, 27,000 livres ; sur celle de Sarlat, 10,000 livres ; sur celle de Montauban, 12,000 livres ; sur celle de Figeac, 12,000 livres ; sur celle de Cahors, 12,000 livres ; sur celle de Villefranche, 15,000 livres ; sur celle du Haut-Rouergue, 15,000 livres; sur celle du comté de Rodez, 16,000 livres ; sur celle de Rivière-Verdun, 12,000 livres ; sur celle de Comminges, 15,000 livres; sur celle de Lomagne, 15,000 livres; sur celle d'Armagnac, 20,000 livres; sur celle d'Astarac, 9,000 livres (11 mai 1639). — Répartement des impositions de 1640 dans l'Élection d'Armagnac en six assiettes : 1° 354,296 livres pour les tailles, crues, etc ; 2° 32,311 livres pour le taillon ; 3° 30,623 livres, dont 20,000 livres en vertu de l'arrêt du 11 mai 1639, et 10,324 livres pour le rejet des impositions de Vic, Marambat, Castillon et Riguepeu sur les autres communautés de l'Élection; 4° 36,817 livres pour les droits des officiers; 5° 18,200 livres pour les receveurs particuliers des paroisses; 6° 7,655 livres pour les non-valeurs de la subsistance du dernier quartier. — Procuration donnée par Me Jean Lenoz, secrétaire de la chambre du Roi, demeurant à Paris, ayant traité avec S. M. pour faire valoir la finance qui doit provenir de la vente des offices héréditaires de receveurs particuliers et de procureurs-syndics des paroisses, à noble Pierre Claverie, contrôleur général des décimes en Béarn, pour faire le recouvrement desdits droits dans les Généralités de Poitiers, de Moulins, de Bordeaux et de Montauban (9 juillet 1639). — Procuration donnée par ledit noble Pierre Claverie, receveur général des finances en Béarn, demeurant à Paris, à Me Jean Desplas, avocat au Parlement de Toulouse, pour recouvrer lesdit droits dans la Généralité de Montauban (9 août 1639). — Procuration donnée par ledit Me Jean Desplas à Me Guillaume Barthe, pour faire ledit recouvrement dans les Élections d'Armagnac et d'Astarac (1er octobre 1640). — Département d'une somme de 2,560 livres sur les communautés de la collecte de Jegun, pour la dépense faite par la compagnie de chevau-légers du chevalier d'Uzès, pendant 14 jours qu'elle a séjourné en la ville de Jegun, « ladicte compagnie composée de quatre-vingtz-dix cavaliers, sçavoir le capitaine prenant pour six, le lieutenant pour quatre, la cornette pour trois,

le maréchal de logis pour deux, soixante-doutze cavaliers, et les six baz officiers pour trois, revenant en tout audit nombre de quatre-vingtz dix cavaliers, à raison de quarante sols par jour pour chascun cavalier. » — Ordonnance rendue par l'intendant Foulé sur un différend entre le procureur du Roi au Sénéchal d'Auch et les officiers de l'Élection d'Armagnac, touchant la reddition des comptes consulaires (Nérac, 17 janvier 1641). — Lettres patentes ordonnant l'imposition, en 1678, d'une somme de 3,315,325 livres pour la taille et de 150,000 livres pour les étapes des troupes, sur les diverses Élections composant la Généralité de Montauban (8 août 1677).

C. 385 (Cahiers.) — Petit in-4°, 444 feuillets, papier.

1767-1770. — Déclarations de défrichements faites au greffe de l'Élection d'Armagnac, en vertu de la Déclaration du 13 août 1766, par : — noble Joseph de Saint-Gresse, seigneur de Mérens ; — noble dame Marguerite Du Serpes de Laclaverie, veuve de noble François de Laclaverie de Soupets, chevalier de Saint-Louis, dame de Lavardens, Laboubée et autres places ; — noble Jean de Pouy, habitant de Lavardens ; — le sieur Pierre Cassaignoles, bourgeois de Vic-Fezensac ; — messire Charles de Mohic, garde du Roi, habitant de Touget ; — noble Jean-Pierre de Bastard, seigneur de Cantiran et de Caupenne, habitant de Nogaro ; — noble Hubert de Martres, habitant de Nougaroulet ; — noble Jean-Baptiste de Monteil de Romecourt, garde du Roi, habitant de Nougaroulet ; — demoiselle Florence de Latour de Robert, demeurant à Nougaroulet ; — noble Pierre Dareich de Chambeau, capitaine au régiment Dauphin infanterie, habitant de Vic ; — noble Abraham-Joseph Roques de Réchou, de Vic ; — messire Jacques de Lavardac, seigneur du Bedat, habitant d'Aignan ; — noble Joseph de Lamarque, du Bouté ; — M. Jean-François de Filhol, chevalier de Saint-Louis, inspecteur général des haras, seigneur de Gaudoux ; — noble Louis Daignan Du Sendat, habitant d'Auch ; — Me Jean Bousquet, chapelain de la chapellenie de N.-D. de Piété érigée en l'église collégiale Sainte-Candide de Jegun ; — messire Devienne, receveur de la ville de Montauban, faisant pour M. Joseph de Gimat-Pouylarmont ; — M. Bernard de Gramont, conseiller au sénéchal d'Auch ; — noble Louis de Lafargue de Palado, ancien officier d'infanterie, habitant de Barran ; — noble Alexandre d'Aure, chanoine du chapitre de Barran, cohéritier de noble Louis d'Aure, son père ; — Me Laplaigne, vicaire de Montaut, habitant de Preignan ; — messire François-Louis de Lupé, marquis de Besmaux, ancien officier au régiment d'Aquitaine, chevalier de Saint-Louis, habitant d'Auch ; — noble Jacques Granier de Castagnet, habitant de Callian ; — le P. Majeau, gardien du couvent des Cordeliers de Vic ; — le sieur Jean-François Clarac, capitaine général des fermes du Roi, habitant de Castelnau-Rivière-Basse, comme procureur de M. Jean Faget, chirurgien major des gardes françaises, habitant dudit Castelnau, et de messire Raymond Duclos, seigneur de Goux ; — M. de Comminges, lieutenant des maréchaux de France, seigneur de Saint-Lary, Saint-Araille, Biane et autres places ; — messire Jacques de Larroche-Fousseries, habitant de Barran ; — Me Barris, juge de Barran, habitant de Montesquiou ; — Pierre Darties, homme d'affaires, chargé du soin des travaux et de la régie de la terre et seigneurie d'Ansan et du domaine de Seillan, dépendant de la succession de M. d'Étigny, intendant d'Auch ; — noble Antoine de Boulouix, seigneur de Boulouch ; — noble Jean-François de Forgues, habitant de Maubourguet ; — M. Étienne Gimat d'Esparbés, seigneur d'Esparbés, juridiction de Monfort ; — noble Paul de Gimat, clerc tonsuré, faisant pour dame Marguerite-Joseph de Balaillet, sa mère ; — dame Catherine Duclos, épouse de messire de Polastron, de Ladevèze ; — Me Mediamolle, curé de Lahitte ; — le marquis de Viella ; — messire Jean-Baptiste marquis de Podenas, seigneur de Larroque, Loumimort, Fustérouau, Caumont et autres places ; — noble Jean de Montaut de Louslitges, habitant d'Aignan ; — M. de Soucadaux, archiprêtre de Castelnau-Barbarens ; — Me Jacques Barris, juge de Montesquiou ; — messire Jean d'Auxion, seigneur de Salles ; — Me Jean-Baptiste Boubée, greffier en chef en la Sénéchaussée d'Auch ; — messire Ducoussol, seigneur de Loucamp ; — M. Joseph Malartic, seigneur de Toujun, habitant de Perchède ; — messire Jean-Baptiste de Pardeillan, chanoine du chapitre collégial de Bassoues ; — demoiselle Jeanne-Marie Ducournau, dame de Pouydraguin ; — dame Catherine de Maniban, veuve de messire Paul Sanguin, marquis de Livry, premier maître d'hôtel du Roi, résidant au château du Busca ; — le comte de Monluc, seigneur de Mansencôme ; — madame d'Aure, dame de Montestruc ; — messire de Verduzan, marquis de Miran, seigneur de Herrebouc et de Verduzan ; — madame Renée Buglet, veuve de M. Fitte, commissaire provincial de la Généralité de Paris, demeurant au Saint-Puy ; — noble de Mauléon Saint-Sauvy, seigneur de Sérempuy ; — le duc d'Uzès, premier pair de France, marquis de Gondrin ; — messire Jean-Pierre de Perron, seigneur de Saint-Lanne ; — noble Jacques-Innocent de Luzarey, juge en chef du Bas-Armagnac à Nogaro ; — noble Pierre de Pins, seigneur de Cézan ; — noble de Mibielle de Blancastet, ancien officier, seigneur de Blancastet, juridiction de Manciet, en son nom et comme procureur de dame Marie Descoubès, sa mère, veuve de noble Joseph de Mibielle, seigneur dudit Blancastet ; — madame Despiet et demoiselle de Pensens, dames de Margouet ; — messire Alexandre de

Batz, seigneur de Mirepoix et de Sainte-Christie ; — noble demoiselle Marguerite de Lavardac, habitant à Lahitère ; — noble Marc-Antoine de Latour de Robert, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Bédéchan ; — M. de Grisonis, habitant de Gondrin ; — noble Jean-François Du Chic d'Arcamont, seigneur dudit lieu ; — Me Jean-André Labordère, lieutenant de juge au siège de Jegun ; — noble Vital Caupène de Cabaneris, seigneur de Barbazan, habitant dans son château de Pujos, juridiction de Roquebrune : — dame Thérèse d'Arros de Beaupuy, dame de Betpouy, mariée à messire Joseph de Castéras de Montesquieu ; — M. Seren, maire d'Auch ; — noble Laurent Du Haget, habitant de Vic ; — noble François de Pouy de Labarthe Saint-Urbary ; — M. J.-B. Giraudet, ingénieur des ponts et chaussées à Auch, comme procureur de M. Louis d'Aydie, sieur de Bétoulin, habitant d'Eauze ; — noble Pierre de Lart de Labarthe-Massey, habitant d'Eauze ; — noble Joseph de Robert de Saint-Martin, habitant à Lestrade, juridiction d'Aignan ; — messire François de Benquet, baron d'Arblade ; — noble Bernard de Létourneau, ancien officier de cavalerie, habitant d'Aubiet ; — messire Dominique-Paul de Lamarque, habitant de Castelnau-Magnoac ; — M. de Montesquiou, seigneur d'Aubiet et de Daignan ; — messire Jean-Jacques de Najac, gendarme de la garde ordinaire du Roi, habitant de Nougaroulet, marié à dame Ursule de Castera ; — noble Pierre-Marie d'Arparens, conseiller en la Cour des Aides de Montauban, habitant d'Auch ; — M. de Bombarde, seigneur et baron de Montesquiou ; — messire Jacques de Laroque, écuyer, habitant d'Auch ; — le sieur Joseph Lacave, étudiant en philosophie au collège d'Auch, comme procureur de Me Gaillaguet, notaire à Montesquiou ; etc.

C. 386. (Cahiers.) — Petit in-4°, 270 feuillets, papier.

1770-1779. — Déclarations de défrichements faites au greffe de l'Élection d'Armagnac par : — M. Jean-Marie Courtade, conseiller au Sénéchal d'Auch ; — Me Arnaud Descoubès-Lahargue, avocat en Parlement, à Eauze ; — Me Caprais Carrère, lieutenant particulier au Sénéchal d'Auch ; — noble Jacques-Antoine de Labarthe-Pachas, lieutenant d'infanterie au régiment de Soissonnais ; — le sieur Thomas Sauzet, seigneur de Larroque, paroisse de Sainte-Christie ; — messire J.-B. de Bezolles, comte dudit lieu ; — messire Henri marquis de Monlezun, seigneur baron de Saint-Lary, habitant de Betplau ; — M. François de Bressac, ancien officier d'infanterie, habitant de Saint-Sauvy, fils de M. de Bressac, avocat au Parlement ; — M. Castillon de Rozès, conseiller au Sénéchal de Condom ; — messire Joseph-Gabriel de Seissan de Marignan, écuyer, juge-mage au Sénéchal d'Auch ; — messire Jean-Pierre Genoux de Larroque, mousquetaire du Roi, habitant de Cazaubon ; — noble Jean-Baptiste de Lamarque, prêtre, du Boutet ; — messire Charles de Noel, chevalier, seigneur d'Ansan, habitant d'Auch ; — le sieur Joseph Tachouzin, procureur fiscal de Campagne ; — Me Louis Solirène, conseiller au Sénéchal d'Auch ; — M. Goudin, seigneur de Peyrusse-Massas, habitant d'Auch ; — messire Jean-Pierre de Podenas, seigneur de Labeyrie ; — M. Laporte, économe du collège d'Auch ; — messire Antoine Ledoux de Montigny, seigneur de Saint-Amand ; — le sieur Charles Bauduer, maître chirurgien à Roquelaure ; — le comte de Tournemire ; — haut et puissant seigneur messire Guillaume comte Du Barry, colonel à la suite de l'infanterie de France, chevalier de Saint-Louis, seigneur marquis de Roquelaure ; — noble François d'Auxion de Lestrade, habitant d'Aignan ; — M. de Saint-Mézard, curé d'Avéron et du Bédat ; — le sieur Deffez, ancien chirurgien major des armées du Roi, habitant d'Auch ; — Me Antoine Bataille, sous-préfet du pensionnat royal d'Auch ; — Me Blaise Delort, avocat en Parlement, habitant de Vic ; — messire Pierre-Jacques de Godaille d'Airac, seigneur baron de Bazian, habitant de Montauban ; — le marquis de Luzignan, seigneur de Tarsac ; — M. Joseph Pommé de Marpoy, seigneur de Sabazan, habitant d'Eauze ; — noble François de Saint-Julien, habitant au Brana, juridiction de Beaucaire, paroisse de Gelotte ; — Me Dupuy de Touja, seigneur du Castéra d'Argagnon ; — madame Lepinol, dame de Labarrère ; — le comte de Marsan ; — Me J.-B. Lamothe, chapelain de Salabran ; — messire d'Auxion de Vivent de Bazordan, seigneur de Négueboue ; — le sieur Pierre Duhaupoulon, receveur des domaines à Auch ; — messire Henri de Gestas, chevalier, seigneur de Bétous ; — noble Pierre de Ferrabouc, habitant de Lannepax ; — le sieur Jean Larrieu, sergent des grenadiers dans le régiment provincial d'Auch ; — M. de Saint-Martin, seigneur de Sirac ; — noble Gérard-Vincent de Mibielle, seigneur de Lanse (?), habitant de Montréal ; — Me Pelauque-Béraut, procureur du Roi en l'Élection de Condomois ; — noble Paul-Augustin-Gabriel Duffourc de Labarthe, sieur d'Enverrüe, habitant de Mirande ; — M. de Mun de Sarlabous, seigneur d'Arblade-Comtal, lieutenant des gardes du corps du Roi ; — M. Jean-Antoine Dargassies, receveur des domaines à Auch ; — Antoine Thézan, bourgeois de Bezolles ; — noble Jean-Bernard Ducors de Duprat, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, habitant d'Estang ; — messire François de Persin, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, habitant de Mauvezin ; — Me Dando, curé de Castelnavet ; — Me Bernard Lamaëstre, chanoine de Saint-Orens d'Auch, comme procureur de noble Alexandre Lamaëstre, habitant de Lavardens ; — messire Joseph-Clair de Barbotan, habitant dans son château de Mormès ; — noble Jean de Bieussans, brigadier

des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis ; — M. J.-B. de Mongaillard, ancien capitaine au régiment royal-comtes, chevalier de Saint-Louis, habitant de Gimont ; — messire Dominique de Sérignac, seigneur de Lasserrade ; — madame Marie-Toinette de Najac, veuve de noble François de Gaches, demeurant à Peyrusse-Grande ; — le sieur Jean Cappin, étudiant au collège d'Auch, faisant pour noble dame Anne Du Maine de Saint-Lanne, veuve de M. de Cappin, demeurant à Vic-Fezensac ; — le sieur Druilhet, négociant à Lectoure ; — dame Jacquette-Claire de Martres, veuve de M. Daignan, président au Présidial d'Auch ; — M. François-Xavier Thore, vivant noblement, habitant d'Eauze ; — M. Barthélemy Dayrens, seigneur de Bautian ; — M. de Captan, seigneur de Bourrouillan ; — noble J.-B. de Caupène, seigneur de Barbazan, habitant dans son château de Pujos ; — noble J.-B. de Vergès de Lasalle, habitant d'Auch ; — messire Jean-Pierre de Laroque, gouverneur de Gabarret, habitant de Cazaubon ; — dame de Seissan, veuve de M. Barats, procureur du Roi au siège de Vic ; — M. Guérard, seigneur de Meilhan ; — messire François de Galas, habitant de Bretagne ; — noble Christophe de Lafontan, ancien garde du corps, habitant d'Eauze ; — messire Caprais Corrent de Ribère, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, habitant de Labastide ; — M. Jacques Cortade, avocat en Parlement, comme mari de dame Jeanne de Labeyrie ; — noble Pierre de Lafargue de Biat, écuyer, ancien garde du corps, habitant de Saint-Justin-de-Marsan ; etc.

C. 387. (Cahiers.) — Grand in-4°, 96 feuillets, papier.

1734-1789. — Enregistrement d'actes divers au greffe de l'Élection d'Armagnac. — Ordonnances relatives aux impositions, rendues par les intendants de Pomereu, de Balosre et de Saint-Contest, et par M. J.-B. Daignan, subdélégué de l'intendant. — Baux à ferme des biens et revenus des communautés suivantes : Vic (boucheries, droit de souchet, non-valeurs de Labeyrie, Lagouarde, Bidet) ; — Barcelonne (moulin) ; — Manciet (boucherie et tavernes) ; — Nogaro (droit d'entrée et de vente du vin) ; — Eauze (boucheries) ; — Monfort (boucherie, tavernes, taulages et terrages) ; — Castelnau-d'Arbieu (biens communaux) ; — Encausse (tavernes) ; — Marsan (tavernes et boucheries) ; — Mauvezin (boucheries, terrage, taulage, faux poids et fausses mesures) ; — Peyrusse-Grande (taverne et boucherie) ; — Montaut (bois communal et cabarets) ; — Monbrun (taverne) ; — Miramont-Latour (tavernes et boucherie) ; — Cazaux-Savès (padouen communal) ; — Goutz en Fezensaguet (prés, tavernes et boucherie) ; — Jegun (boucherie et tuilerie) ; — Montestruc (boucherie et souchet) ; — Montesquiou (cabaret et boucherie) ; — Plaisance (tavernes, boucherie, mesurages et taulages) ; — Touget (domaine royal acquis par la communauté) ; — Préchac (rente du « succède » du vin ou souchet des cabarets) ; — Le Houga (revenus divers) ; — Aignan (émoluments divers) ; — Castillon-de-Bats (cabaret et boucherie) ; — Castelnau-Rivière-Basse (droits de halle, du souchet, d'entrée du vin et de mesurage) ; — Auch (droits d'entrée du vin, poids et hallage) ; — Riscle (grande et petite boucherie, bac sur l'Adour, biens communaux nommés les Plèches ou Bigorres) ; — Sauveterre (pré et bousigue). — Requête des consuls de Plaisance, demandant à l'intendant la permission d'établir un maître d'école, aux gages accoutumés de 66 livres par an (1737).

Élection d'Astarac.

C. 388. (Cahiers.) — Grand in-4°, 150 feuillets, papier.

1675-1677. — Audiences de la cour de l'Élection d'Astarac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — noble Jean Dufour, sieur de Louran, chevalier de Saint-Louis, habitant de Mirande, contre divers séquestres ; — Jean Castets, consul de Haulies, contre le sieur Pierre Dumont, sieur de Savès ; audition, comme témoin, de noble François de Pouy, curé de Haulies ; il déclare que pour le quart de la dîme des vignes dudit sieur de Savès il a reçu un « semal » de vendange, ayant produit 14 « pentes » de vin ; il ajoute que le pipot de vin se compose à Haulies de 36 pentes ; — Me Bernard Boubée, prêtre, syndic de la chapelle du purgatoire de Saint-Orens d'Auch, contre les consuls de Chélan ; — Me Bernard Robert, commis à la recette des décimes du diocèse d'Auch, contre Bertrand Laguens, consul de Masseube en 1673 ; — demoiselle Jeanne de Beaulat, contre divers séquestres ; — Guillaume Campan, consul de Haulies, contre noble François de Pouy, curé dudit lieu, au sujet du prix de deux fusils et d'une épée fournis par ledit curé aux soldats de la milice ; — Me Jacques Tremolières, chapelain de la confrérie de Sainte-Barbe fondée en l'église Saint-Orens d'Auch, contre Jean Labedan, consul de Saint-Maur ; — Me Dominique Vidou, juge de la ville de Masseube, premier consul en 1651, contre demoiselle Angélique de Beau, veuve de noble Julien d'Arbrieu ; — le même, contre noble Pierre de Cazaux, sieur d'Enperron, petit-fils de Jean Cazaux ; — Me François Loubet, avocat, consul de Masseube en 1674, contre divers ; — Me Jean Danglade, avocat à Auch, cessionnaire de Me Bernard Espiau, juge général d'Astarac, contre Jean Ducos et Jean Sainte-Colombe, consuls de ladite ville en 1672 et 1673 ; — demoiselle Jeanne de Carrère, femme de Me Simon Baron,

avocat en la Cour, contre divers; — noble Jean-François d'Antras, sieur du Pouton, contre les consuls de Saint-Sever-de-Rustan; — Me Simon Baron, juge de Ponsan, contre divers habitants de Barcugnan; — Me Mathieu Larrue, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre des habitants de Laas; — Me Guillaume Larrue, sieur de Betbèze, conseiller en l'Élection d'Armagnac, contre divers; — Mes Jean Lafont et Louis Peyrusse, chanoines de Sainte-Marie d'Auch, directeurs de l'hôpital Saint-Jacques de ladite ville, contre les consuls d'Orbessan; — noble Paul de Fréchou, sieur de Lasseube, procureur de demoiselle Marie Foucher, veuve de messire Laurent Lozes, chevalier de Saint-Michel, seigneur de Monluc, contre Jean Lantrac, consul de Saramon en 1654; — Jean-Jacques de Barrès, sieur de la Rivière, premier consul de Masseube en 1675, contre Guillaume Desbarats, maître arpenteur à Betcave; — noble Jean-François d'Antras, sieur du Pouton, contre noble François de Maignaut, sieur de Baurens, consul de Monlezun en 1671 et 1672; — Me Pierre Paule, syndic des prêtres de la chapelle de *Corpore Christi et Requiem* de Mirande, contre le collecteur des tailles de Lasseran; — Me Guillaume Pagès, avocat en la Cour, habitant de Castelsarrasin, comme mari de demoiselle Jeanne de Momoton, nièce et héritière de Me Denis Momoton, contre le sieur Armand Trémont, consul de Pessan en 1670; — noble Hector Dufaur, sieur de Larrivière, seigneur de Saint-Christaud, Lasseran et autres places, fils et héritier de feu noble Gaillard Dufaur, contre divers habitants de Lasseran; — Me Arnaud Lupaut, archiprêtre de Galan, contre les consuls de Puydarrieux; — Me Dominique Pérès, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre les habitants d'Estampures; — Me Guillaume Senac, curé de Saint-Élix, contre Gabriel Bonnassies, de Moncassin; — noble Hector-Antoine de Sariac, sieur de Peyragude, contre divers habitants de Saint-Justin; — Me Louis d'Ardillère, receveur des tailles d'Astarac, contre des séquestres; — Me Joseph Bourrust, curé de Saint-Jean-le-Comtal, contre Marc Saint-Martin, consul dudit lieu; — Me Bernard Biran, curé de Moumoulous, contre les consuls dudit lieu; — Me Jean Vignaux, ancien curé de Saint-Médard, contre le sieur Roquabert; — Me Jean Duc, avocat, consul de Mirande en 1674, contre le sieur Raymond Suaty, collecteur des tailles de ladite ville; — Me Barthélemy Saint-Arroman, docteur en médecine à Mirande, contre divers habitants d'Ornézan; — Me Jean Duprat, avocat en Parlement, habitant de Mirande, contre le sieur Dominique Despès, consul de ladite ville en 1675; — messire Jean-Charles de Monlezun de Besmaux, abbé et seigneur de Saramon, contre le sieur Couderc et contre dame Anne de Boujat, femme de M. de Caumels; — Me Joseph Balaguier, avocat au siège de Masseube, contre Me Gratien Dallas, curateur de demoiselle Jeanne Dupuy; — noble Jean-Philippe Darrouy, de Montégut, contre le collecteur des tailles dudit lieu; — Me Jean-Jacques de Colomès, notaire à Mirande, contre les consuls de ladite ville; — Me Jacob Bonhomme, commis à la recette des tailles d'Astarac, contre des séquestres; — Me Jérôme Dastugue, notaire à Trie, contre les consuls de ladite ville; — dame Jacquette de Lamothe, veuve de Me Jacques Pujo, juge-mage en la Sénéchaussée de Tarbes, contre les consuls de Montégut; — les héritiers de Me Jean Trouette, prêtre, de Laffitte-Troncens, contre les héritiers de Me Dominique Delort, curé d'Idrac; — Augustin Sainte-Vie, sieur de Las Murailles, second consul de Mirande en 1677, contre divers; etc. — Officiers de l'Élection d'Astarac: MM. Jean de Larroux, sieur de La Houeillasse, président; Mathieu Larrue, Dominique Despès, Mathieu Dichyer, conseillers; Jean-Bernard Marsan, substitut du procureur du Roi.

C. 389. (Registre.) — Grand in-4o, 360 feuillets, papier.

1681-1687. — Audiences de la cour de l'Élection d'Astarac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par: — dom Jean Brugelles, religieux au monastère de Simorre, contre Jean Domec, de Villefranche; — Me Jean-François de Colomès, curé de Valentées, contre Bernard Deloyt, maître apothicaire; — noble Paul Du Reyné, habitant de Peyrusse-Vieille, contre Vidal Artiguelongue; — Me Laurent Duclos, chapelain de Beaumarchès, contre les consuls de Louslitges; — Me Pierre Dastugue, notaire à Puydarrieux, contre dame Marie-Marguerite de Mont d'Uzer; — Me Jean de Larroux, sieur de La Houeillasse, président en l'Élection d'Astarac, contre Bertrand et Arnaud Porte, consuls d'Estampures; — Me Bertrand Rozès, curé de Panjas, contre les consuls de Bassoues; — Me Jean-Jacques de Larrue, contre Me Joseph de Cotis, docteur en théologie, archiprêtre de Mirande; — noble François de Lasplaignes, d'Ornézan, contre demoiselle de Pérès, veuve de François Redon, consul de Seissan en 1669; — le sieur Jean-Paul Tarrieux, premier consul de Mirande, contre les six haut-taxés de Saint-Médard; — Me François Reignaud, curé d'Idrac, contre Jeanne Paris, veuve de Jean Meliet; — Me Jean Laralde, prêtre et chapelain de l'obit fondé par feue demoiselle Anne de Laffargue, contre Paul Devèze et Bernard Escudé, consuls de Sadournin; — le P. Villars, syndic du monastère de Saint-Sever-de-Rustan, contre le sieur Poussin, consul dudit lieu; — demoiselle Bernarde de Pader, veuve de noble Pierre de Montesquieu, sieur de Saint-Aubin, de Gaujan, contre Dominique Sameilhan, dudit Gaujan; — Me Jean-Bernard de Seissan, sieur de Marignan, président au Présidial d'Auch, fils et héritier de Me Pierre de Seissan, contre Jean-

François de Colomès, sieur de Lamothe, et contre demoiselle Jeanne de Broqua, veuve de Me Fabien Ortholan, avocat; — noble Louis Desconsalles, sieur de Montaignet, fils de feu noble Hector Desconsalles et de demoiselle Sophia Donkers, contre des séquestres ; — noble Joseph de Brugelles, sieur d'Endoufielle, syndic des consuls de Lompouy, contre Jean Bacon, ancien syndic de ladite communauté; — noble Pierre Du Garrané, sieur de La Boutterie, du lieu de Plavès, contre Bertrand Rouède; — noble Paul de Montesquieu, seigneur de Pouylebon, les sieurs de Labarthe et de Beaufort, haut-taxés de Bassoues, contre le sieur Antoine Salavert, consul dudit lieu; — Me Dominique Pradère, vicaire de Montégut, contre les consuls dudit lieu; — Me Guillaume Boisson, chanoine de Bassoues, contre les consuls dudit lieu; — demoiselle Jeanne de Monlezun de Luxeube, contre Jacques Despax; — demoiselle Christine de Noé, contre les héritiers de Jacques Duco: — Me Frix Mourel, curé et doyen du chapitre de Bassoues, contre les consuls dudit lieu: — Jean Laffargue, sieur de La Clotère, de Barran, contre Me Jean Barcarin, notaire à l'Isle-de-Noé; — Me Jean-Bertrand Larroche, chanoine d'Auch, contre les consuls d'Auterrive; — Me Marcelin Paris, curé de Mazerettes, contre des séquestres; — noble Jean-François d'Asson, seigneur d'Argelès et autres places, cessionnaire de dame Anne de Junca et de messire Bernard de Saint-Pastou, seigneur et baron de Bonrepaux, contre Dominique Laborde, de Lanaspède; — Me Jean-Jacques Ortholan, curé de Saint-Martin, contre Jean-Paul Tarrieux; — noble Antoine de Verdelin, sieur de Jaunac, contre Jean Cabos, de Saint-Ost; — noble Philippe de Puymirol, sieur de Lapeyrie, habitant de Louslitges, contre les consuls dudit lieu; — noble Jean-Bertrand de Larroquan, chevalier, contre les consuls de Tillac; — Me Jean Seignan, curé de Lartigue, contre les consuls de Sémézies; — messire Jean-Étienne d'Izarn, lieutenant du grand prévôt, contre les héritiers du sieur Couzier, capitaine, de Seissan; — Me Jean Arquier, procureur fiscal de Bassoues, contre messire François de Caillon, trésorier général de France en la Généralité de Toulouse; — noble Jean-Antoine de Burguières, seigneur de Sauviac, contre le marquis de Lagarde; — les consuls de Villecomtal, contre noble Jean-Bernard de Lacassaigne, sieur du Pesqué; — demoiselle Marie de Mue, veuve de Me Raymond Gardey, procureur du Roi au comté de Pardiac, héritier de Me Antoine Gardey, curé de Betplan, contre Me Dominique Cazet, notaire à Haget; — messire Jean-Antoine de Mont d'Uzer, seigneur baron d'Arcizans et autres places, contre les consuls de Puydarrieux; — Me Jean-François Duprat, lieutenant en l'Élection d'Astarac, contre des séquestres; — Me Dominique Davezies, curé de Mingot, contre les héritiers de Pierre Gardey, de Haget; — Me Pierre Bonhomme, receveur des tailles en Rivière-Verdun, contre Me Étienne Biran, de Moumoulous; — Me Pierre Lapène, curé d'Esparros, « faisant pour les veuves et enfants orphelins, » contre les consuls et principaux habitants de Labastide; — dame Marguerite de Campeils, femme de noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de Ladevèze, vice-sénéchal d'Armagnac, contre des séquestres; — M. Me Guillaume d'Aignan, baron de Castelvieil, juge-mage et lieutenant du pays de Bigorre, contre les consuls de Pessan; — Me Pierre Fitte, curé de Lunax, contre les consuls d'Aussos : — noble Jean-Charles de Busca, seigneur de Moncorneil, contre les consuls de Tillac; — Me Arnaud Solle, prêtre, régent principal du collège de Galan, contre les consuls de Libaros; — Me Jean Rey, prêtre, chapelain de la chapellenie fondée par feu Me Jean Cazaubon, prêtre, du lieu de Bonnefont, contre des séquestres; — noble Pierre Malbois, écuyer, consul de Villefranche en 1685, contre des séquestres; — noble Jean de Rességuier, seigneur de Juillac, Coutens et autres places, contre les consuls de Saint-Justin; — messire Guy-Henri de Lamazère, seigneur et baron dudit Lamazère, Laas et autres places, contre les consuls de Laas; — noble Guillaume d'Esparbès, sieur d'Arlens, contre les consuls de Mondebat; — le sieur Fabien Pérès, marchand à Mirande, contre noble Emmanuel d'Abbadie, seigneur de Mongardin; — noble Jean de Navarre, sieur de Broucailles, successeur de noble Louis de Navarre, habitant de Puydarrieux, contre les consuls dudit lieu; — Me Bertrand Bernard, curé de Goudon, contre les consuls de Tournay; — Me François Soucadaux, docteur en théologie, chanoine de l'église de Barran, contre les consuls de Pessan; — Jean-Bertrand Deloyt, contre Me Joseph de Bazillac, vicaire de Marseillan; — noble François d'Antras, sieur de Cathalan, héritier du feu sieur du Pouton, contre les habitants de Mont; — messire Jean-Roger de Rochechouart, marquis de Faudoas, baron de Fontrailles, Lapeyre, Vidou et autres places, contre un habitant de Lapeyre; — messire Jean-François d'Armagnac, seigneur et baron de Thermes, cessionnaire de noble Charles de Busca, seigneur de Moncorneil, contre divers habitants de Saint-Justin; — messire Jean-François de Maignaut, seigneur de Baurens et autres places, contre les consuls de Puydarrieux; — dom Jean-Jacques de Lacroix, syndic du monastère de Saint-Sever-de-Rustan, contre le collecteur dudit lieu; — noble Guillaume de Soréac, seigneur de Villambits, contre les consuls de Puydarrieux; — Me Dominique Duffaur, prêtre, contre noble Gabriel de Saint-Paul, seigneur de Peyrun; — Me Jean-Baptiste Crosnier, docteur en médecine, consul de la ville de Sos en 1686, contre le sieur Jean Lafitte, bourgeois de ladite ville; — noble François de Lagourrée, consul de Montégut en 1687, contre les consuls précédents; — Jean Senac, haut-taxé de Saint-Élix, contre

Jean Pujos et Raymond Senac, dudit lieu; — noble Dominique de Larroux, sieur de Tirac, contre les consuls de Tillac; — Barthélemy Boyer, maître chirurgien à Mont-d'Astarac, contre Marcel Latapie, tailleur, dudit lieu; — Pierre Barthe, de Chélan, contre Clément Gaubin et Dominique Lourtet, consuls dudit lieu; — Mᵉ Joseph Labordère, greffier des tailles de la ville et perche de Mirande, contre Mᵉ François Caze, collecteur des tailles de ladite ville; — Mᵉ Jean-Baptiste Daste, sieur de Monbrun, contre Pierre Campistron; — noble Charles de Cazaubon, seigneur de Villeneuve, contre les consuls de Mirande; — noble Basile de Boy, sieur de Castets, contre Jean Secrestan, consul de Pavie en 1683; — noble Pierre Castille, sieur de Lafontaine, consul de Saint-Sever, contre le sieur Pierre Fau, suivant les finances; etc. — Commission donnée à Mᵉ Pierre Gombaut pour faire la levée des tailles de l'Élection d'Astarac en 1685, au lieu et place de Mᵉ Jean-François Mariol, receveur de ladite Élection, ce dernier n'ayant pas payé le droit de paulette (25 janvier 1685); — certificat délivré par le curé de Saint-Sulpice d'Amiens en faveur dudit sieur Gombaut, son paroissien (11 janvier 1685). — « Estat des noms des officiers que le Roy veut estre reservez pour composer à l'avenir les sièges des Eslections de la Généralité de Montauban, en exécution de l'Édit de janvier 1685: — Eslection d'Astarac: Jean Larroux, président; Jean Duprat, lieutenant; Mathieu Ichyer, esleu; Guilhaume de Larrue, esleu; Dominique Perez, procureur du Roy ». — « Estat des noms des officiers que le Roy veut estre remboursés: Guilhaume Duffour, assesseur; Joseph Tarrieux, esleu » (17 mars 1685). — Acte par lequel Mᵉ Jean de Larroux, sieur de La Houeillasse, président en l'Élection d'Astarac, déclare qu'à l'avenir il signera *Larroux* au lieu de *La Houeillasse* (14 avril 1685). — Règlement pour les officiers des Élections du ressort de la Cour des Aides de Montauban (7 septembre 1684). — Édit portant suppression de l'Édit de Nantes. — Commission donnée à Mᵉ Jean Vendryès pour faire la levée des tailles d'Astarac en 1686, au lieu et place de Mᵉ Campaignot, receveur de ladite Élection (15 février 1686). — Liste des communautés et paroisses composant l'Élection d'Astarac en 1686.

C. 390. (Registre.) — Petit in-4º, 266 feuillets, papier.

1689-1692. — Audiences de la cour de l'Élection d'Astarac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par: — Mᵉ Jean Vendryès, receveur des tailles en l'Élection d'Astarac, contre divers séquestres; — Mᵉ Marcelin Cotis, bachelier en théologie, archiprêtre de Durban et Boucagnère, contre les consuls de Boucagnère et de Montarrabé; ceux-ci sont condamnés à faire construire un pont pour permettre audit archiprêtre d'aller administrer les sacrements aux habitants des deux communautés; — noble Bernard-Louis Dourous, seigneur de Tournon (Tournous), contre les habitants de Puydarrieux; — le sieur Pierre Brugelles, consul de Villefranche, contre le sieur Arnaud Duplanté, bourgeois dudit lieu; — messire Paul d'Audric, marquis de Bazillac, contre les consuls de Sadournin; — Mᵉ Léonard Laffont, curé de Saint-Arroman, contre le sieur Roux, collecteur des tailles de la ville et perche de Mirande; — Jean Lasserre, maître chirurgien à Saint-Médard, légataire de feu Mᵉ Jean Fortassin, son oncle, curé dudit Saint-Médard, contre noble François Duffourc, sieur de Labarthe; — noble Bertrand de Sérignac, seigneur de Bouzon, contre noble Gérard d'Antras, seigneur de Loubersan, procédant comme administrateur des biens de noble Marc d'Antras, son fils; — Jean Doussat, syndic de la communauté de Castex, contre Mᵉ Adrien Pérès, docteur en médecine à Mirande; — Mᵉ Jean Faure, vicaire de Monlezun, contre les consuls dudit lieu; — dame Françoise Secousse de Ségla, épouse de messire Roger de Ségla, dame de Sère, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ François Pague, greffier de la Vice-sénéchaussée d'Auch, contre divers habitants d'Orbessan; — noble Jean-Paul Claverie, sieur de Vergeviel, habitant de Bordes en Bigorre, contre le sieur Jean Abadie, consul de Tournay; — les consuls de Baillasbats, contre les héritiers de noble Jean de Sardac, dudit lieu; — Mᵉ Jean Batbie, prêtre et syndic de la communauté d'Esclassan en 1683, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Ignace Bousigues, prêtre et chapelain de la chapelle Saint-Joseph fondée en l'église paroissiale de Hachan, et Mᵉ Pierre Senac, curé dudit Hachan, contre Mᵉ Jean Batbie, prêtre; — noble Antoine de Belloc de Justrabo, habitant de Castelnavet, contre un consul de Mondebat; — Mᵉ Dominique Pérès, procureur du Roi en l'Élection d'Astarac, contre noble Pierre de Cazaux, consul et collecteur des tailles de Masseube en 1690; — noble Jean de Cortade, major au régiment de Bellegarde, contre des séquestres; — Mᵉ Jean Despaux, curé de Montaignan, et Mᵉ Charles Fourcaut, curé de Sainte-Dode, contre les consuls de Sadeillan; — Bertrand Dours, contre messire Jean-François de Castelnau, marquis de Laloubère et autres places; — messire Jean-Antoine de Mont d'Uzer, seigneur vicomte dudit Uzer et autres places, contre les consuls de Puydarrieux et de Sentous; — noble Louis Goudet, seigneur de Vaux, receveur des tailles en l'Élection d'Astarac, contre dame Jacquette de Lamothe; — demoiselle Catherine de Couture, veuve de Mᵉ Arnaud Torné, avocat en Parlement à Tarbes, domiciliée à Campan, contre les consuls de Montégut; — noble Guillaume de Labarthe, sieur de Mondeau, contre Jean Vivès, tuilier, à Castelnau-

Barbarens ; — Mᵉ Jean-Raymond Suaty, avocat en l'Élection, contre deux bouchers de Mirande ; — noble Jean-Jacques Donzeil, seigneur de Chélan, contre les consuls dudit lieu ; — noble Louis de Tauzia, sieur de Labastide, contre un consul de Louslitges ; — Mᵉ Jacques Pirat, avocat, consul de Pavie en 1691, contre Mᵉ Jean-Baptiste Daste, sieur de Monbrun ; — noble Dominique de Roquebert, habitant de Saint-Médard, contre le sieur Jean Falgoux, collecteur des tailles dudit lieu ; — Mᵉ Pierre Sabathier, curé de Belloc, contre le sieur Suaty ; — Mᵉ Jacques Deveaux, avocat en Parlement, résignataire de l'office de lieutenant au Sénéchal de Lectoure, et dame Jeanne de Saint-Pierre, son épouse, contre Raymond Laborde, de Marseillan ; — le sieur Paul Marrast, collecteur des tailles de Saint-Sever, contre Mᵉ Jean-Daniel Delouyt, cure de Peyrun ; — Mᵉ Pierre Pujau, maître des chemins, ports, ponts et passages des pays de Bigorre, Nébouzan, Pardiac et Rivière-Basse, habitant de Tarbes, contre Catherine Berdoulet, de Haget; etc. — Officiers de l'Élection : MM. de Larroux, sieur de La Houeillasse, président; Duprat, sieur de Larroquette, lieutenant ; Dichyer et de Larrue, conseillers ; Pérès, procureur du Roi.

C. 391. (Registre.) — Petit in-4°, 286 feuillets, papier.

1696-1699. — Audiences de la cour de l'Élection d'Astarac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — noble Jacques de Lamazère, seigneur de Gramont, contre Jean Paissé, d'Artigues ; — noble Arnaud Dufourc, sieur de Lagavarre, habitant de Saint-Médard, contre Mᵉ Jean Vendryès, consul de Mirande en 1694 et 1695 ; — Raymond Dupuy, consul de Bassoues, contre Mᵉ Alexandre de Forgues, chanoine dudit lieu ; — noble Jean-François d'Antras, seigneur de Cassagnau et de Pallanne, contre Aymeric Dolive, habitant de Tillac ; — Mᵉ Joseph Labordère, secrétaire de la ville et perche de Mirande, contre les consuls de ladite ville ; — demoiselle Marie de Tarrieux, veuve de Mᵉ Mathieu Dichyer, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre divers séquestres ; — les consuls de Goujon, contre les héritiers de noble Pierre de Montesquieu, sieur de Saint-Aubin, dudit lieu ; — demoiselles Jeanne et Claire de Lamarque, femmes de noble Jean de Baretges, sieur de Saint-Arailles, et de noble Philippe de Larroche, sieur de Lissas, contre les consuls de Barcugnan ; — noble François de Sansot, habitant de Bazugues, contre le sieur Blaise Cuquel, de Mirande ; — — Mᵉ Louis de Cahuzac, curé de Puydarrieux, contre les consuls dudit lieu ; — Mᵉ Pierre-Joseph de Cotis, archiprêtre de Mirande, contre Pierre Planté ; — Mᵉ Jean Fourcaut, maire de Beaumarchès, contre noble Jean-François d'Antras, seigneur de Sérian, et contre noble Théodore d'Antras, sieur de Cornac, héritier de feu noble Dominique de Sariac, sieur d'Ardenne ; — Mᵉ Jean Dousset, assesseur des maire et consuls de Masseube, contre Jean Ducos et autres séquestres ; — noble Dominique de Larroux, sieur de Tirac, contre le sieur Mauré de Latour, bourgeois d'Arcoues ; — Mᵉ Pierre Saint-Arroman, maire de Mirande, contre les consuls de ladite ville ; — demoiselle Hippolyte-Marie-Claire de Lagavarre, fille du feu sieur Pierre de Lagavarre et de demoiselle de Baron, contre le sieur Vendryès, consul de Mirande ; — messire Gaston-Jean-Baptiste de Monlezun, baron de Saint-Lary, contre Raphaël de Mailhos, sieur de Juillac, consul de Villecomtal en 1690 ; — Mᵉ Dominique Dastugue, habitant de Trie, contre un consul de Tournous ; — demoiselle Henriette de Maumus et autres enfants de feu Martial Maumus, d'Auriabat, Marciac et Montesquiou, contre les consuls de Saint-Justin ; — Mᵉ Pierre Malaubert, procureur du Roi de la ville de Sos, contre les maire et consuls de ladite ville ; — Mᵉ Jean de Broqua, curé de Belloc, prébendier de la chapelle Saint-Bernard fondée en l'église de Beaumarchès, contre un consul de Louslitges; — le sieur Bertrand Gardères et demoiselle Anne de Lagorrée, mariés, de Villecomtal, contre un habitant de Sembouès; — Jean-Pierre Ducos-Paulat, de Masseube, contre Eusèbe Corties, maître apothicaire, consul de ladite ville en 1694 ; — Mᵉ Jean-Pierre Laforcade, avocat, juge de Lombez, contre demoiselle Bernarde de Pader, veuve du sieur de Saint-Aubin, de Gaujan ; — le sieur Jean Tursan, abbé lai de Ladevèze, contre les héritiers de Mᵉ Pierre Cassaigne, consul de Bassoues en 1674 ; — Mᵉ François Campaignot, receveur des tailles en l'Élection d'Astarac, contre le sieur Paul Lasserre, ancien capitaine, du lieu de Gazax ; — Mᵉ Jean Fourquet, substitut du procureur du Roi en la viguerie de Goudon, habitant de Lustar, contre les consuls dudit Lustar ; — le sieur Gabriel de Lestrade, de Tournan, contre M. Antoine d'Ansan, seigneur de Moulas ; — Georges Graignon, consul de Saint-Sever-de-Rustan en 1696, contre dom Jean Dirouard, supérieur des Bénédictins dudit lieu ; — Mᵉ Antoine Maumus, praticien, habitant de Sentous, contre des séquestres ; — Mᵉ Jacques Despaux-Lapage, habitant du lieu de Lazies, chapelain de la chapelle N.-D. de Pitié, dite du Peyrat, contre les consuls de Sadournin ; — Mᵉ Paul Duclos, notaire à Tournay, contre Mᵉ Bernard Saint-Arroman, prêtre, dudit lieu ; — demoiselle Marie de Grasset, veuve de Mᵉ Jean de Larroux, président en l'Élection d'Astarac, contre divers habitants d'Estampures; ladite dame fait attester que ledit feu sieur de Larroux a laissé sept enfants ; — le sieur Arnaud-Phillippe de Gavarret, commis à la recette des tailles d'Astarac, contre noble Dominique de Saubolle, lieutenant en la Vice-

sénéchaussée d'Armagnac; — Michel Cahuzac, consul de Nouilhan, contre Mᵉ Martin Courtade, curé dudit lieu; etc. — Officiers de l'Élection : MM. de Larroux, président (remplacé par Mᵉ Duprat de Larroquette, à partir d'août 1698); Duprat, lieutenant (remplacé par Mᵉ Saint-Arroman, en décembre 1698); de Larrue, conseiller; Dominique Pérès, procureur du Roi (remplacé par Mᵉ Adrien Pérès en février 1699).

C. 392. (Registre.) — Petit in-4°, 351 feuillets, papier.

1700-1704. — Audiences de la cour de l'Élection d'Astarac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — Mᵉ Claude Devienne, receveur des tailles de Montauban, contre Pierre Aubian, de Berdoues; — noble Dominique de Saubolle, habitant de Mirande, contre noble François de Sansot, de Bazugues; — noble Jean Bordes, sieur du Haget, habitant de Montesquiou, contre Bernard Puchouau, consul de Castelnau-d'Anglès; — noble Philippe de Pardeillan, sieur de Scieurac, syndic des habitants de Tillac, contre Mᵉ Bernard Rema, consul dudit lieu; — Mᵉ Alexandre Larrieu, docteur en médecine, premier consul de Castelnau-Barbarens en 1699, contre demoiselle Marianne Dumont, veuve de Jean Duasse, collecteur des tailles dudit lieu; — Mᵉ Charles Labat, avocat au siège d'Astarac, premier consul de Masseube en 1694, contre Mᵉ Vital Vianne, avocat audit siège; — Mᵉ Gérard Saint-Gresse, sieur de Sérido, habitant de Montesquiou, contre Mᵉ Tenert, archiprêtre de Bassoues; — noble Jean-François d'Antras, seigneur de Saint-Julien et de Sérian, contre les consuls dudit Sérian; — noble César de Colomès, seigneur de Lamothe, contre les consuls de Tillac; — Mᵉ Jacques Doumerc, curé d'Estampes, contre Bertrand Laporte, de Laguian; — M. Mᵉ Léonard d'Aignan, seigneur et baron d'Orbessan, conseiller au Parlement de Toulouse, contre Pierre Lourties, marchand à Pavie; — Mᵉ Adrien Pérès, procureur du Roi en l'Élection d'Astarac, fils de feu Mᵉ Dominique Pérès, ancien procureur du Roi en ladite Élection, contre divers; — messire Charles de Monlezun de Saint-Lary, exempt des gardes du corps du Roi, contre noble Bertrand de Sérignac, seigneur du Colomé et de Buzon; — noble Charles de Cazaubon, seigneur de Villeneuve, contre les consuls de Miramont; — le sieur Joseph Barthe, bourgeois de Chélan, contre les consuls dudit lieu; — noble Joseph de Bruzel (Brugelles), sieur d'Endoufielle, habitant de Cachan, contre Jean-Pierre Seillan, consul de Saint-Élix; — Mᵉ Jean Barris, procureur juridictionnel de Montesquiou, contre un hôtelier de Miramont; — Bernard Lozes, sieur de La Gatinière, consul de Saramon en 1700, contre le sieur Jean Blaignan, dudit lieu; — Mᵉ Guillaume Serres, archiprêtre de Sadournin, contre Jean Lacaze, dudit lieu; — messire François de Sansot, seigneur de Mazerettes, contre messire Antoine de Sérignac, seigneur et baron de Belmont; — noble André-Auguste de Colomès, fils de Jean-François de Colomès, seigneur de Lamothe, contre les consuls de Bernadets; — Bernard Lisle, chantre, du lieu de Blousson, contre noble Alexandre de Thomas, sieur d'Argelle, habitant de Sérian; — noble François d'Espéron, sieur de Lasplaignes, contre le sieur Bernard Castex; — Mᵉ François Caze, titulaire de l'office de greffier pour le plumitif en l'Élection d'Astarac, contre Mᵉ Adrien Pérès, procureur du Roi en ladite Élection; — Mᵉ Pierre Prévost, curé de Montaignan, contre le sieur Jean Daussat, bourgeois de Castex; — messire Étienne Dichyer, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre divers séquestres; — Mᵉ Jean Brescon, chanoine et syndic du chapitre collégial de N.-D. de Marciac, contre Antoine Danos, de Tillac; — noble Marc d'Antras, seigneur de Gardères et de Loubersan, contre les consuls de Troncens; — le sieur Jean Albespeyres, bourgeois de la ville de Sos, contre Jean Cappe, marchand audit lieu; — Joseph Monlaur, consul de Saint-Justin, contre messire Pierre de Villemur, seigneur vicomte de Paillès, Péguillan, Samazan et autres places; — Mᵉ Jean Peyrusse, curé de Guizerix, contre les consuls d'Esclassan; — Mᵉ Jean-François Baron, docteur, de Ponsampère, contre les habitants dudit lieu; — Arnaud Cazaux, de Villecomtal, contre noble Jean Ducos de Lahitte-Arnoise-Saint-Étienne, époux de demoiselle Françoise d'Antras, habitant de Monfort; — Mᵉ Raymond Dubuc, substitut du procureur du Roi en l'Élection d'Astarac, contre les consuls de Sentous; — Mᵉ François Lascombes, vicaire de Tillac, contre le sieur Joseph Lafontan, consul dudit lieu; — Mᵉ Jean de Broqua, prieur de Goueyte, contre les consuls de Louslitges; — M. Joseph de Tarrieux, seigneur de Marseillan, contre divers habitants de Bernadets; — Mᵉ Jean-François de Vivès, juge du pays de Pardiac, et Mᵉ Jean Gardey, maire de Rabastens, contre Mᵉ Jean Darié, curé de Malabat; — Mᵉ Jean Desponts, lieutenant principal au comté de Gaure, contre divers séquestres; — le sieur Jacques Solon, de Saint-Ost, contre Dominique Duran, de Sadournin; etc. — Officiers de l'Élection : MM. Duprat de Larroquette, président; Saint-Arroman, lieutenant; de Larrue, Étienne Dichyer (depuis le 5 aout 1702), conseillers; Adrien Pérès, procureur du Roi; Raymond Dubuc, substitut du procureur (à partir du 21 juillet 1703).

C. 393. (Registre.) — Petit in-4°, 210 feuillets, papier.

1705-1708. — Audiences de la cour de l'Élection d'Astarac. — Appointements de la Cour, sur requêtes

concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — noble Jean-François Dufour de Loran, seigneur de Marseillan, contre Me Joseph de Cotis, archiprêtre de Mirande ; — noble Joseph-Henri d'Abadie, seigneur de Mongardin, habitant de Tillac, contre le syndic du séminaire d'Auch ; — Me Barnabé Lucas, doyen du chapitre de Castelnau-Magnoac, contre les consuls de Sentous ; — Me Pierrre Darparens, conseiller au Sénéchal d'Auch et en l'Élection d'Armagnac, contre Me Pierre Bordes, notaire à Auch, collecteur des tailles de Pavie en 1696 ; — le sieur Thomas-Roger Duprat, capitaine au régiment de Coaquin, contre le sieur Dominique Saubolle, lieutenant en la Vice-sénéchaussée d'Armagnac ; — Me Benigne Dujardin, secrétaire d'État, ancien receveur des tailles en la Généralité de Montauban, contre divers ; — Dominique Doubrère, de Monlezun, contre le sieur Joseph Lucamale, sieur de Langlade ; — noble Étienne d'Astain, seigneur de Castelfranc, contre Jean Vignes, dudit lieu ; — Philipe Sentous, collecteur des tailles de Pessan en 1705, contre Jacques Maillos, maître chirurgien audit lieu ; — Me Clément Lanusse, prêtre, juge de Vic-Bigorre, contre le sieur André Renouard, collecteur des tailles de Saint-Justin ; — noble Louis de Mancel, sieur d'Aine, tuteur des enfants du sieur Emmanuel de Lamothe, du lieu de Lapeyre, contre Jean Cazenave, dudit lieu ; — les héritiers de feu Jean Tursan, sieur d'Espagnet, abbé lai de Ladevèze, contre les consuls de Bassoues ; — noble Lambert de Seillan, habitant de Sarrancolin, contre Vital Beaudéan dit Cuquet, consul de Saint-Sever-de-Rustan en 1706 ; — Me Charles Dubois, curé de Haget, contre Antony Dubosc, dudit lieu ; — Me Dominique Lapoutge, curé de Sarraguzan, contre Jean Duclos, consul dudit lieu ; — demoiselles Jeanne et Marie de Gélas, sœurs, contre M. Me Jean de Gélas, abbé de Sère, leur frère ; — le sieur Jean Fourquet, coseigneur de Lustar, contre Jean Thèze, consul dudit lieu ; — Me Dominique Dabezies, curé de Casteljaloux, contre les consuls de Haget ; — Me Jean Vendryès, ancien receveur des tailles d'Astarac, directeur des affaires du Roi, habitant de Villefranche-de-Rouergue, contre Me François Boubée, notaire, et demoiselle Jeanne de Blanquefort, mariés ; — Me Jean Dufau, archiprêtre de Laguian, contre divers habitants de Castelfranc ; — dame Isabeau de Lamarque, fille de feu messire Pierre-François de Lamarque, seigneur de Gensac, contre divers habitants de Sadournin ; — messire Antoine de Bellegarde, seigneur de Montaignan, contre Jean Péfau, consul de Louslitges ; etc. — Officiers de l'Élection : — MM. Duprat de Larroquette, président ; Saint-Arroman, lieutenant ; de Larrue, sieur de Betbèze, et Dichyer, conseillers ; Adrien Pérès, procureur du Roi ; Dubuc, substitut du procureur du Roi.

C. 394. (Liasse.) — 134 pièces, papier ; cahiers, petit in-4°, 238 feuillets, papier.

1712-1770. — Audiences de la cour de l'Élection d'Astarac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — noble Guillaume de Larrue, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, conseiller en l'Élection d'Astarac, contre divers habitants de Bernadets ; — Me Bernard Saint-Arroman, curé de Buzon, contre Salvy Duclos, fils de Me Paul Duclos, notaire à Tournay ; — M. Joseph Tarrieux, seigneur de Marseillan, contre les maire et consuls de Pavie et contre les Religieux de Pessan, seigneurs en partie dudit Pavie ; — Dominique Montamat, collecteur des tailles de Lartigue, contre noble Jean de Memont et la dame de Lozes, mariés ; — Me Jean Vendryès, receveur des tailles de l'Élection d'Armagnac, contre messire Arnaud-Jean Duval, seigneur abbé de Saramon, noble Antoine Dufaur, seigneur de Bédéchan, et noble Orens Guiraudez, seigneur de Saint-Mézard et d'Aulin ; — le sieur Charles Maumus, de Sentous, contre le collecteur dudit lieu ; — le sieur Christophe Saint-Arroman, bourgeois de Masseube, contre le sieur Médard Campardon, collecteur dudit lieu en 1717 ; — Me André Lamarque, substitut du procureur au siège de Trie, contre divers habitants de Fontrailles ; — Antoine Batbie, bourgeois de Panassac, contre divers ; — noble Sanson de Pardeillan, du lieu de Monlezun, contre divers habitants de Laveraët ; — Me Jacques Mariol, prêtre, syndic des prébendiers de la chapelle Saint-Martial en l'église Sainte-Marie d'Auch, contre les consuls de Seissan ; — le syndic des habitants de Faget-Abbatial, contre noble de Magnoac Du Haget et dame Marthe de Lamothe, mariés, habitants de Montastruc ; — noble Chrysogone Disarny, sieur de Larroquette, habitant de Valentées, contre le collecteur d'Artigues ; — le sieur Bernard de Cotis de Bonnes, trésorier de l'hôpital Saint-Jacques de Mirande, contre Barthélemy Esperon, de Loubersan ; — Me Jean-Bernard de Larroquette-Duprat, président en l'Élection d'Astarac, contre les consuls de Carrole en 1730 ; — messire Henri de Monlezun, abbé et seigneur de la Capelle, seigneur de Betplan et autres lieux, contre Jacques Castéra, de Saint-Justin ; — dame Marie Sibelle, veuve de messire Antoine Prieur de Saint-Germain, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le Roi au fort de Peccais, contre le sieur Jean Conquet, marchand à Auch ; — noble Joseph de Marrast, seigneur de Clarens, contre Jean Fortassin, dudit lieu ; — Me Adrien Pérès, avocat en Parlement, greffier en chef de l'Élection d'Astarac, contre les consuls de Mirande ; — Me Pierre Dassies, receveur des tailles d'Astarac, contre Me Alexis Paris-Beaulieu, conseiller

honoraire au Sénéchal d'Auch; — messire Dominique de Duffort, seigneur et baron de Sabarros, contre les consuls de Saint-Ost; — le sieur Jean Sardac, bourgeois et consul de Faget-Abbatial, contre Jean-Baptiste Gaston, bourgeois de Saramon; — Jean Sabatier, collecteur de Respaillès en 1755, contre Mᵉ Capdeville, chapelain de la chapellenie des Mortuis, et contre noble Dominique de Montalègre, sieur de Roquevert; — messire Louis-Hector de Podenas, seigneur marquis de Villepinte, Cazaux et autres places, résidant à Paris, contre Bertrand Barbazan, consul dudit Cazaux; — Barthélemy Baqué, consul d'Aujan en 1760, contre messire Jean de Castagner de Lafforgue, seigneur de Pomarède, et contre M. de Sailhas, seigneur de Gavarret; — noble Charles de Sansot, seigneur de Sadeillan, habitant de Bazugues, contre le sieur Bernard Bouzigues, dudit Bazugues; — le sieur Jean Lejeune, marchand à Lamazère, contre messire Henri de Malvin, seigneur de Lasségan, et contre messire de Labarthe, comte de Thermes, capitaine au régiment royal-Cantabre; — messire Anne d'Aignan, chevalier, seigneur baron d'Orbessan, président à mortier au Parlement de Toulouse, contre les consuls de Gramoulas; — Jean-Marie Idrac, consul de Viella en 1762, contre M. l'abbé de Castéra, vicomte de Sère, et contre M. Lafforgue de Bellegarde: — Mᵉ Hyacinthe Pérès, docteur en médecine à Mirande, contre noble Jean-Bernard de Marignan, premier président au Présidial d'Auch, fils de noble Jean-Bernard de Marignan; — noble Joseph Marguerit de Lamarque, seigneur de Manas, contre les consuls de Sarraguzan; — noble Jean-Jacques de Jussan, habitant de Bassoues, contre Joseph Boubée, dudit lieu; — Mᵉ Pierre Bazillac, bailli du duché d'Antin, habitant de Miélan, et dame Françoise Lamarque de Lapeyrade, mariés, contre Nicolas Monlezun, de Lapeyre; — noble Pierre-Petronille d'Escoubès de Monlaur, docteur en théologie, chanoine du chapitre de Marciac, et noble Joseph d'Escoubès de Monlaur, frères, habitants de Marciac, contre les consuls de Monlezun; — noble de Laubadère, notable de Bassoues, contre les échevins dudit lieu; — noble Jacques Lacaze d'Espéron de Sardac, habitant de Baillasbats, contre Jean Compans, consul dudit lieu en 1770; — divers séquestres, contre messire Louis-François de Luscan, baron de Saint-Arailles, résidant en son château de Montagnan; etc. — Commissions: — de greffier en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Adrien Pérès, en remplacement de feu Mᵉ François Caze (20 septembre 1711); — de président en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Jean-Bernard de Larroquette-Duprat, en remplacement de Mᵉ Jean-François de Larroquette-Duprat, son père, démissionnaire (24 janvier 1712); — de conseiller en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Étienne Baleix, en remplacement de feu Mᵉ Étienne Dichyer, son oncle (20 mai 1746); — de substitut du procureur du Roi en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Joseph Monvielle de Villa (15 janvier 1755); — de lieutenant en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Jean-Mathieu Cénac de Moncaut, en remplacement de Mᵉ Clément de Larroquette-Duprat, décédé (13 janvier 1758); — de conseiller en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste-Joseph Dazies, en remplacement de Mᵉ Guillaume Duc de Saint-Guiraud, décédé (21 juillet 1762); — de greffier en chef en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Hyacinthe Pérès, docteur en médecine, en remplacement de Mᵉ Adrien Pérès, son oncle, décédé (2 octobre 1765). — Commission de père spirituel, délivrée par le P. Bardoue, gardien du couvent des Cordeliers de Mirande, en faveur de Henri Cénac, de Saint-Élix (15 mai 1765). — Commission donnée au sieur Joseph Dufilho, pour « monter la poste » de Mirande (18 juillet 1765).

C. 395. (Cahiers.) — Petit in-4°, 190 feuillets, papier.

1770-1790. — Audiences de la cour de l'Élection d'Astarac. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par: — le sieur Jean-Jacques Compans, bourgeois de Pouyloubrin, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Hugues Boyer, curé de Loueil (Louey), contre les consuls de Saint-Justin; — le marquis de Monluc, seigneur de Lagarde-Noble, « actuellement absent du pays », contre Joseph Seissan, de Sauviac; — Guillaume Luro, bourgeois de Malabat, contre les consuls dudit lieu; — le sieur Thomas Luro, haut-taxé de Sérian, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Jacques Secrestan, notaire à Pavie, contre le sieur Blaise Castets, collecteur dudit lieu; — le sieur Pierre-Siméon Senac de Sidrac, sieur de Carbouère, habitant d'Idrac, contre divers; — Mᵉ Pierre Belliard, receveur des tailles en l'Élection d'Astarac, contre divers habitants de Fanjaux; — le sieur Joseph Dutour, collecteur des tailles de Mirande en 1779, contre Mᵉ Vital Souriguère, avocat, notaire royal et procureur postulant au Bureau de l'Élection, curateur nommé à la succession jacente de feu Mᵉ Pierre Belliard, receveur des tailles; — messire Joseph-Seraphin de Lafforgue, chevalier, seigneur et baron de Lodes, Pomarède et autres places, contre François Libaros, consul d'Aujan; — Mᵉ Jean Begué, procureur du Roi au siège de Barran, contre le sieur Arquier, de l'Isle-de-Noé; — le sieur Jean-Baptiste Souville, bourgeois de Saint-Blancard, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ André Treille, consul de Bassoues en 1786, contre les héritiers du chevalier de Ferragut; — Mᵉ Valentin Dupuy, curé de Saint-Martin-de-Horgues, contre divers; — messire Charles de Sainte-Christie, seigneur de Villemur, contre divers; — le sieur Jean-Baptiste Dupouy, collecteur

de Bassoues en 1790, contre le sieur Joseph-Marie-Mathieu de Ferragut, lieutenant au régiment de Foix; — le sieur Tenet, chevalier de Saint-Louis, habitant au château de Rambos, contre divers; etc. — Réceptions : — de Me Jean-Baptiste Delouit, en qualité d'avocat (22 décembre 1773); — de Me Jean-Baptiste Seillan, notaire royal à Mirande, en qualité d'avocat postulant (13 décembre 1780). — Commissions : — de receveur des deniers des saisies réelles en l'Élection d'Astarac, en faveur de Me Guillaume Saint-Arroman, notaire à Mirande (23 février 1781); — de conseiller en ladite Élection, en faveur de Me Jean-Baptiste-Barthélemy de Tarrieux, en remplacement de Me Laurent de Tarrieux, décédé (13 août 1783); — de procureur du Roi en ladite Élection, en faveur de Me François Laplante, en remplacement de Me Marc-Antoine Pérès, décédé (25 janvier 1786); — de greffier en ladite Élection, en faveur de Me Adrien Pérès, en remplacement de Me Hyacinthe Pérès, son père, décédé (12 juin 1787). — Serment prêté par M. de Vamberty, en qualité de contrôleur général des fermes du Roi (1er janvier 1787).

C. 396. (Registre.) — Petit in-4°, 120 feuillets, papier.

1689-1696. — Élection d'Astarac. — Présentations des demandeurs et des défendeurs; — défauts.

C. 397. (Registre.) — Petit in-4°, 206 feuillets, papier.

1696-1712. — Élection d'Astarac. — Présentations des demandeurs et des défendeurs; — défauts. — Délibération des officiers du Bureau portant qu'ils iront en corps rendre leurs respects et faire la révérence à madame la duchesse de Roquelaure, au château du Rieutort (21 juin 1700).

C. 398. (Cahiers.) — Petit in-4°, 206 feuillets, papier.

1712-1774. — Élection d'Astarac. — Présentations des demandeurs; — défauts.

C. 399. (Cahiers.) — Petit in-4°, 58 feuillets, papier.

1717-1774. — Élection d'Astarac. — Défauts et congés.

C. 400. (Cahiers.) — Petit in-4°, 41 feuillets, papier.

1682-1774. — Élection d'Astarac. — Affirmations de voyages.

C. 401. (Cahiers.) — Petit in-4°, 33 feuillets, papier.

1678-1699. — Élection d'Astarac. — Distribution des procès. — Perception des droits du greffe.

C. 402. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 148 pièces, papier.

1644-1681. — Élection d'Astarac. — Productions, informations, sentences. — Me Claude Duffour, sieur de Labarthe, premier conseiller assesseur en l'Élection d'Astarac, et Me Jean Tarrieux, contrôleur en ladite Élection, contre Me Pierre Seissan, avocat en la Cour, premier consul de Mirande en 1648, au sujet d'une gratification de 2,000 livres accordée aux officiers de l'Élection par M. de La Marguerie, intendant de Montauban, « pour vacquer avec plus d'attemption en leurs charges ». — Noble Simon de Lavaur, seigneur des Bienès, contre les consuls de Lasseube (1654). — Les consuls de Sarragailloles, contre Me Dominique Despès, docteur en droit, premier consul de Mirande en 1661. — Le sieur d'Izarn, receveur des tailles de l'Élection d'Astarac, contre deux cavaliers de la maréchaussée, accusés d'homicide commis « en exécutant pour « les tailles ». — Me Jacques Domerc, curé d'Estampes, contre Dominique Dufaur, de Saillères (1665). — Me Louis Chastanier, commis à la recette des tailles de l'Élection, contre les nommés Jean Saint-Brès, écolier, et François Arparens, « qui auroient faussement fabriqué son seing et un billet en son nom pour loger chez un nommé Jean Duc, en deffaut de payement des tailles, en verteu duquel ilz auroient esté dans la maison dudit Jean Duc deux heures avant le jour et à la faveur dudit billet enlevé ledit Duc » (1667-1675). — Les consuls de Puydarrieux, contre le sieur de Manent; — acte par lequel noble Philippe de Puymirol, seigneur de Savère, subroge noble Jean-Jacques de Lamarque, seigneur de Lartigue, capitaine au régiment de Bourbonnais infanterie, en son lieu et place sur les biens de noble Jean de Léotard, seigneur de Manent, pour la somme de 3,000 livres due audit sieur de Savère pour la dot de demoiselle Marie de Léotard, sa femme, sœur dudit sieur de Manent (19 mai 1678); — acte par lequel le sieur Jean-Jacques de Lamarque, écuyer, capitaine au régiment de Bourbonnais en garnison à Maestricht, cède à son frère, le sieur Louis de Lamarque, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, une créance sur la communauté de Puydarrieux (6 juin 1678). — Me Gratien Dalas, avocat, consul de Masseube en 1671 et 1672, contre le chapitre de Sainte-Marie d'Auch. — Me Pierre-Joseph de Cotis, docteur en théologie, archiprêtre de Mirande, contre la communauté de Valentées, au sujet de l'acquisition d'un presbytère (1681). — Dame Marie-Sacriste de Corbin, veuve de noble André de Bacalan, écuyer, sieur de Belhade, avocat général en la Chambre de Guyenne, demeurant à Casteljaloux, contre divers habitants de Sos. — Me Louis d'Ardillère, receveur en l'Élection de Cahors, contre les consuls de Puydarrieux, au sujet d'une créance cédée sur ces derniers

par noble Louis-Bernard d'Aurout, seigneur de Tournous ; etc.

C. 403. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

1644-1682. — Élection d'Astarac. — Productions, informations, sentences. — Noble Henri de Bouloix, sieur de La Herrère, et demoiselle Gérarde d'Antras, mariés, contre les consuls de Montégut. — Me François Souquedaux, docteur en théologie, chanoine en l'église de Barran, contre demoiselle Gérarde d'Abbadie, veuve du sieur de Lafourcade, de Gimont. — Les consuls de Pavie, contre Me Jean-Baptiste Daste, sieur de Monbrun, habitant de Lavacan, au sujet du prix de 100 sacs de blé prêtés à la communauté de Pavie par le père dudit sieur de Monbrun, feu Me Jean Daste, juge au comté d'Astarac et de Pavie, en 1631, « au temps que le pays estoit affligé de la maladie contagieuse » ; — ordonnance des commissaires députés pour la vérification des dettes des villes et communautés de la Généralité de Montauban, fixant le montant de la créance, sur la ville de Pavie, de Me Gaillard de Lespine, conseiller en l'Élection d'Armagnac, mari de demoiselle de Coderc, belle-mère dudit Me Jean Daste (18 septembre 1644). — Me Joseph Borrust, curé de Saint-Jean-le-Comtal, et Me Blaise Bacon, curé de Labejan, contre les consuls dudit Labejan ; etc.

C. 404. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 124 pièces, papier.

1628-1691. — Élection d'Astarac. — Productions, informations, sentences. — Me Arnaud Pérès, procureur juridictionnel de l'Isle-de-Noé, contre Jean Delort-Frisouet, consul dudit lieu en 1661. — Noble Gérard d'Antras, fils de feu noble François d'Antras, sieur du Pouton, contre Jean Doubrère-Lamalle, syndic des habitants de Saint-Justin ; — ordonnance rendue par M. de Lacrompe, conseiller en la Cour des Aides de Bordeaux, commissaire départi pour la vérification des dettes des communautés de l'Élection d'Astarac, déchargeant la communauté de Saint-Justin d'une créance réclamée par le sieur du Pouton (9 décembre 1664). — Me Jean Danglade, bourgeois d'Auch, contre les consuls de Pessan ; — ordonnance de l'intendant de Guyenne, Claude Pellot, relative aux dettes de la communauté de Pessan, s'élevant à la somme de 17,634 livres (30 mars 1667) ; — délibération des consuls et jurats de Pessan, assistés de dom Jean Demoix-Lascloutères, religieux ouvrier et syndic du monastère dudit Pessan, au sujet d'une créance du sieur Danglade (3 mai 1678). — Messire Jean-Antoine de Mont d'Uzer, seigneur vicomte dudit Uzer, Arcizans et autres places, contre les consuls de Puydarrieux. — Me François Caze, suivant les finances, nommé collecteur des tailles de Mirande, à la requête des six haut-taxés de ladite ville, en 1686, contre Me Jean Vendryès, receveur des tailles de l'élection d'Astarac ; — requête adressée à l'intendant Legoux de La Berchère par nobles Arnaud Duffour, sieur de Loran, Dominique de Larroux, sieur de Tirac, François Dufour, sieur de Lapeyrade, Jean-Jacques de Lamazère, sieur de Gramont, le sieur Jean-François de Colomès, curé de Valentées, le sieur Jean Falgoux, procureur juridictionnel de la ville de Mirande, et Me Jean Fortassin, curé de Saint-Médard, syndic de la perche de Mirande ; ils exposent que « les sieurs Denis de Tarrieux, de Larroquette-Duprat et Nogués, tous parans proches, ont trouvé moyen despuis 1676 de se perpétuer dans le consulat à la faveur du seigneur de Roquelaure, seigneur justicier de ladite ville, au grand préjudice des intérêts d'ycelle par le divertissement extraordinaire qu'ils ont fait des deniers imposés en faveur des créanciers, et desquels il a esté impossible de leur faire jamais rendre compte... » (1686). — Dame Françoise de Secousse, épouse de messire Louis de Ségla, dame de Sère, contre les consuls dudit lieu (1690). — Barthélemy Durban, employé au recouvrement des tailles en l'Élection d'Astarac, contre le sieur Fabien Pérès, marchand à Mirande, frère de Me Dominique Pérès, procureur du Roi en ladite Élection, au sujet de blessures faites par le sieur F. Pérès audit sieur Durban dans l'exercice de ses fonctions (1691). — Le sieur Pierre Riconeau, habitant d'Auch, procureur de Me Jean Arquier, curé de Saint-Seurin, au diocèse de Bordeaux, contre noble Pierre de Cazaux, consul de Masseube en 1690 ; etc.

C. 405. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1692-1700. — Élection d'Astarac. — Productions, informations, sentences. — Noble Jean-Jacques de Bats, sieur de Laplaigne, veuf de demoiselle Gérarde d'Antras, mariée en premières noces avec noble Henri de Bouloix, sieur de La Herrère, contre les consuls de Montégut ; — mention du testament de ladite dame, en date du 6 avril 1688. — Les consuls de Sénac, contre dame Marie de Gontaut de Biron, dame de Lacassaigne, veuve de noble Manaud de Mansencôme, seigneur de Lacassaigne (1693). — Noble Lambert de Seillan et demoiselle Catherine d'Antras, mariés, contre les consuls de Troncens. — Jean Cabas, de Libaros, contre Me Pierre Lassalle, curé de Réjaumont. — Les sieurs Paul Marrast et Pierre Faur, collecteur des tailles de Sentous, contre Me Barnabé Lucas, chanoine et syndic du chapitre collégial de Castelnau-Magnoac, cessionnaire de messire Roger de Lamarque, créancier de ladite communauté de Sentous (1694). — Noble Louis Dumont et demoiselle Anne de Sérillac,

mariés, demeurant à Monlezun, contre des séquestres (1696). — Me Jean-François Duprat de Larroquette, lieutenant en l'Élection d'Astarac, contre le sieur Duprat, son frère, curé de Saint-Médard, au sujet de l'argent et de la vaisselle délaissés par feu Me Jean Duprat, leur père ; — révélations faites à ce sujet par diverses personnes devant Me Antoine Faubeau, vicaire de Mirande, en conséquence d'un monitoire publié en l'église paroissiale (1696); etc.

C. 406. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 243 pièces, papier.

1701-1710. — Élection d'Astarac. — Productions, informations, sentences. — Le syndic des Pénitents-blancs de Marciac, contre les habitants de Saint-Justin. — Pierre Branet, maître chirurgien à Montaut, contre noble François Destou, sieur de Cazeril, au sujet d'une créance de ladite communauté de Montaut sur les biens de feu noble Vincent de Rossis. — Le sieur Jacques Solon, de Saint-Ost, contre les consuls de Sadournin. — Demoiselle Bernadette Dossat et le sieur François Cortade, mère et fils, de Castex, contre le sieur Fau, notaire audit lieu. — Me Jean Lardos, de Faget-Abbatial, contre noble Joseph de Bruzel (Brugelles), sieur d'Endoufielle, habitant de Cachan. — Messire Charles de Monlezun, marquis de Saint-Lary, exempt des gardes du Roi, contre noble Bertrand de Sérignac, seigneur du Colomé et de Buzon. — Me Pierre Mauret, sous-fermier général des tabacs en la Généralité de Montauban, contre Jean Lacomme, marchand à l'Isle-en-Dodon. — Le syndic des prêtres de la confrérie du Saint-Sacrement en l'église de Gimont, contre divers séquestres. — Noble César-Auguste de Colomès, seigneur de Lamothe, fils du feu sieur Jean-Charles de Colomès, cessionnaire de messire de Boislève, évêque d'Avranches, contre les consuls de Tillac (1707). — Me Blaise Duclos, chanoine et syndic du chapitre de Marciac, contre les consuls de Monlezun (1709). — Noble Balthazar d'Aurusse, sieur de Moncaut, contre Bertrand Baurès, de Gaujan. — Me Charles Dubois, docteur en théologie, curé de Haget, centre Antoine Dubosc, dudit lieu ; etc.

C. 407. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 236 pièces, papier.

1712-1730. — Élection d'Astarac. — Productions, informations, sentences. — Le sieur Jean Duffour, commis à la recette des tailles d'Astarac, contre dame Marguerite de Cays, veuve de messire François de Sansot. — Le P. Fabien, prieur et syndic du couvent des Carmes de Rabastens, contre divers habitants de Sénac. — Le sieur Dominique Lacassin, seigneur de Hautlong, habitant de Cizos, contre les consuls de Puydarrieux. — Barthélemy Dantras, consul de Gaujan, contre dame Angélique de Fabas, tutrice des enfants de feu noble Jean-Étienne de Fabas, son frère, et de feue dame Françoise de Sérillac, de Simorre. — Me Jean-André Lamarque, substitut du procureur du Roi au siège de Trie, habitant de Lapeyre, contre divers habitants de Fontrailles. — Guillaume Duran de La Galante, habitant de Monléon, contre Me Jean Ladmiral, adjudicataire général des tabacs, le sieur Sabathier de Devèze, contrôleur général, Michel et Jacob Pelleport, frères, entreposeurs des tabacs à Boulogne. — Me Jean-François Dutertre, procureur fiscal de Mirande, contre le sieur Jacques-Frix Sidrac de Sénac, bourgeois d'Idrac. — Dominique Lacomme, habitant de Masseube, contre le sieur Jean de Vignoles, sieur de Feugua, et demoiselle Philippe de Vignoles, sa fille. — Le sieur Bernard Saint-Martin, ancien maire de Marciac, fils de feu Me Barthélemy Saint-Martin, procureur du Roi au siège dudit Marciac, contre divers habitants de Saint-Justin. — Me Pierre Lesueur, adjudicataire général de la vente du tabac dans tout le royaume pour la compagnie des Indes, contre le sieur Cassassoles, premier consul de Saramon en 1729 ; etc.

C. 408. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

1731-1762. — Élection d'Astarac. — Productions, informations, sentences. — Me Joseph Julien, chanoine et syndic du chapitre Saint-Sernin de Sos, contre les consuls dudit lieu. — Me Nicolas Desbouès, adjudicataire général des fermes unies et de celle du privilège du tabac, et le sieur Jean-Pierre Lassus, contrôleur général desdites fermes au département d'Auch et Armagnac, contre noble Emmanuel Lafitte de Rambos, Me de Manson-Tenet, archiprêtre de Bassoues, le sieur Larrey et divers autres habitants dudit Bassoues, au sujet de contrebandiers basques qui vendaient du tabac en fraude, caché dans le château de l'archevêque d'Auch (1735). — Les séquestres établis sur les biens de M. de Saint-Michel, seigneur de Lasseube-Noble et de Lamaguère, contre Me Jean Clavel, receveur des tailles d'Astarac. — Me Bertrand Labarthe, chanoine et syndic du chapitre de Bassoues, contre Jean Duclos, fermier des cabarets dudit lieu. — Noble Bernard de Peyromale, habitant de Sarp en la vallée de Barousse, contre le sieur Guillaume Dousset, consul de Seissan en 1757 et 1758. — Messire Philippe de Saint-Pastou, baron de Bonrepaux, contre les consuls de Péguilhan ; — mention d'un échange de terres entre Aymeric et Arnaud-Guilhem de Comminges, seigneurs de Péguilhan, et Bertrand de Saint-Pastou, en date du 5 mai 1492. — Divers séquestres, contre messire Joseph de Marrast, seigneur de Clarens ; etc.

C. 409. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1775-1790. — Élection d'Astarac. — Productions, informations, sentences. — Me Laurent David, adjudica-

taire des fermes du Roi et de la vente exclusive du tabac, représenté par Me Ours Rabineau, entreposeur du tabac à Mirande, contre Joseph Firmat et Jean Darées, consuls de Marciac, et autres habitants dudit lieu, « pour cause d'attroupement, émotion populaire et rebellion faitte contre les employés des fermes du Roy, bris des portes des prisons de Marciac et enlèvement du nommé François Sommé, quy avoit esté constitué prisonnier pour avoir été surpris avec du faux tabac et des armes à feu » (1776). — Noble Jean-Joseph-Grégoire de Garac, seigneur de Saint-Christaud, contre les consuls de Marciac, au sujet de la séparation du taillable de Saint-Christaud de celui de Marciac. — Noble Pierre de Gironde, baron de Moncorneil, Libou et Lanabère, contre les consuls dudit Lanabère. — M. Jean de Balette, seigneur de Panassac, contre la communauté dudit lieu. — Me Nicolas Salzard, adjudicataire général des fermes unies et de la vente du tabac, contre quatre jeunes gens arrêtés sur la route de Mirande à l'Isle-de-Noé et qui criaient : « Contrebande! nous portons de la contrebande! » (1786); etc.

C. 410. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1625-1786. — Élection d'Astarac. — Ordonnance du Bureau modifiant une ordonnance du mois de novembre précédent qui enjoignait aux consuls des communautés de l'Élection d'apporter au greffe de ladite Élection la clôture de leurs comptes (28 mai 1625). — Compte des recettes et des dépenses faites en 1665 par Me Louis Chastanier, commis à la recette des tailles de l'Élection d'Astarac : — total des recettes, 155,000 livres; — sommes payées : à Me Louis Larchier, receveur général des finances, 138,668 livres; — à Me Gabriel Charat, receveur général des ponts, chemins et chaussées, 500 livres; — à noble Jean-François Duffour, sieur de Cazaubon, héritier de feu Me Dominique Dufour, président en l'Élection d'Astarac, 176 livres, pour un quartier de 700 livres de gages et droits casuels; — à Me Jean Colomès, lieutenant en ladite Élection, 216 livres, pour un quartier de 866 livres de gages; — à Me Claude Dufour, assesseur, 131 livres, pour un quartier de 666 livres de gages; — à Me Étienne Ichyer, élu, 191 livres, pour un quartier de 786 livres de gages; — à Me Mathieu Larrue, élu, 235 livres, pour un quartier de 943 livres de gages; — à Me Jean Tarrieux, élu, 235 livres, pour un quartier de 943 livres; — à Me Jean Tajan, fils et héritier de feu Me Jacques Tajan, procureur du Roi, 47 livres; — à Me Jean Majouret, propriétaire de l'office de greffier en ladite Élection, 75 livres; — à Me Blaise Mariol, receveur des tailles ancien, 278 livres, pour un quartier de 1,115 livres de gages; — à Me Jean-Étienne Barre, héritier de feu Me Jean Barre, receveur triennal des tailles, 391 livres, pour un quartier de 1,565 livres de gages; etc. — Comptes de 1668 : — total des recettes, 168,500 livres; — sommes payées : à Me Jean de Larroux, sieur de La Houeillasse, président en l'Élection d'Astarac, 287 livres, pour un quartier de 1,118 livres de gages; — à Me Jean de Colomès, lieutenant, 395 livres, pour un quartier de 1,580 livres de gages; etc. — Arrêt du Conseil d'État, fixant le montant des sommes dues par les communautés composant le comté de Pardiac au sieur Clément de Larroquette-Duprat, fils et héritier de Jeanne de Seissan (6 décembre 1724).

C. 411 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 100 pièces, papier.

1663-1746. — Élection d'Astarac. — Comptes des recettes et des dépenses faites en 1663 par Dominique de Roquevert, Jean Saubolle-Lachapelle, Jean Soriac-Cardenau, Pierre Saint-Paul, Jean Prunel et Barthélemy Lacoste, consuls de la ville de Mirande : — total des recettes, 22,424 livres; — total des dépenses, 22,132 livres; — gages des consuls, 225 livres; — six livres de poudre employées lors de la procession annuelle du 20 avril, 4 livres 6 sous; etc. — Pièces à l'appui du compte des recettes et des dépenses faites en 1686 par Me François Caze, collecteur des tailles de la ville et perche de Mirande : — sommes payées : — à Mr Roques, prêtre, pour ses gages d'organiste, 60 livres; — à Louis Furcatte, serrurier, pour ses gages d'*horlogeur*, 27 livres; — au sonneur des cloches, 36 livres; — au valet des consuls, 24 livres; — aux quatre portiers de la ville, 12 livres; — au sieur Daubas, chapelain de Garaison, 7 livres 10 sous; — à Me Dupuy, chapelain de la chapellenie de Cathalane, fondée en l'église d'Idrac, 85 livres; etc. — Rôle des tailles de Mirande en 1743. — États des impositions dues par divers habitants de Mirande (1742-1746). — Compte de recettes et des dépenses faites, de 1670 à 1675, par Charles Saubolle, comme syndic de l'hôpital de Mirande : — total des recettes, 184 livres; — total des dépenses, 271 livres; — réparations faites à l'hôpital par Jean Lacoste, maître maçon, « pour avoir démoly une muraille bâtie de terre sable sur le bord de la rivière, menassant ruine à cause des inondations qui remplissoit d'eau tout l'hospital, etc. », 56 livres.

C. 412. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1671-1767. — Élection d'Astarac. — Compte des recettes et des dépenses faites en 1671 par Me Arnaud Despérès, consul de l'Isle-de-Noé : — livrées consulaires, 12 livres; — gages des portiers de la ville, 4 livres 10 sous; — « pour la disnée le jour de Feste-Dieu aux quatre consuls et quatre garçons pour porter leurs flambeaux », 5 livres;

— gages du secrétaire de la communauté, 30 livres; etc. — Rôles des tailles de Manas (1675); — Saint-Arailles (1675); — Puydarrieux (1681; — Carrole (1693 et 1713); — Mongardin (1696); — Haget (1700 et 1703); — Labastide (1730); — Castex (1758-1767).

C. 413. (Registre.) — Petit in-4°, 45 feuillets, papier.

1765-1780. — Élection d'Astarac. — Baux à ferme des biens et revenus des communautés suivantes : Tournay, Seissan, Castelnau-d'Anglès, Mirande, Saramon, Labejan, Sansan, Saint-Sever-de-Rustan, Tillac, Sadeillan, Puydarrieux, Pessan, Auterrive, Sos, Masseube, Mont-de-Marrast, Viella, Boucagnère, Estampes, Labastide, Chelle, Samaran, Lanespède, Castelnau-Barbarens, Esclassan, Duffort, Castelfranc, Malabat, Sadournin, Fontrailles, Pavie, Pouyloubrin, Durban, Villecomtal, Haulies, l'Isle-de-Noé, Esparros, Arcoues, Berdoues, Montégut, Panassac, Arrouède, Laas, Aguin, Moumoulous, Ponsampère, Gaujac, Bassoues, Garanné, Mont-d'Astarac, Moncorneil-Devant, Monlaur, Bellegarde, Berdet, Sère, Ponsan-Soubiran, Vidou, Libaros, Sarraguzan, Bernadets, Labarthe, Adoulins, Lanabère, Clermont-Noble, Mazous, Artiguedieu, Betplan, Lustar, Mournède, Chélan, Saint-Blancard, Viozan, Saint-Arailles, Sentous, Loubersan, Haulies, Laguian, Manas, Lasseran, Plavès, Saint-Élix, Noilhan.

C. 414. (Cahiers.) — Petit in-4°, 197 feuillets, papier.

1767-1769. — Élection d'Astarac. — Déclarations de défrichements par : — messire Léonard de Donzeil d'Aiguemortes, seigneur de Chélan; — messire Jacques d'Escoubès de Monlaur, seigneur de Saint-Jean-le-Comtal et d'Arbéchan, lieutenant général criminel en la Sénéchaussée d'Auch; — M[e] Barthélemy Cassassolles, docteur en médecine à Saramon; — messire Charles de Sainte-Christie, seigneur de Villeneuve; — messire Jean-Bertrand Lafforgue de Bellegarde, commandant de la ville et du château de Lourdes; — messire de Gironde, baron de Moncorneil; — le sieur Jean Balette, seigneur de Panassac; — noble Jean-Paul de Perron, de Bassoues; — messire Jean-Bernard de Seissan, officier du régiment de Vermandois, habitant de Mirande; — la comtesse de Vendemois, comtesse de Cuélas; — dame Jeanne-Marthe-Perrette de Tournemire, baronne d'Aux; — noble Bernard-Louis d'Abadie de Saint-Germé, seigneur de Mongardin; — M[e] Alexis Cazaubon, docteur en théologie, curé de Labéjan; — dame Catherine de Montesquieu d'Estarvielle, dame de Sadournin; — messire Marc de Bélesta, seigneur de Mazerettes; — noble Jean-François de Labadens, coseigneur de Pavie; — noble Pierre Duprat, écuyér, seigneur de Carrole; — messire Jean-Joseph Betbèze de Larrue, chevalier, seigneur de Sauviac et de Viozan, procureur du Roi au Bureau des finances d'Auch; — M. Laurent Tarrieux de Taillan, seigneur de Marseillan, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant de bataillon au régiment de Bourbon, habitant d'Auch; — noble Paul-Floran Manas de Lamezan, coseigneur de Pavie; — M[e] Joseph Lapeyrade, docteur en théologie, archiprêtre de Mirande; — messire Joseph de Tenet de Laubadère, seigneur de Rambos; — messire Antoine-Marie de Mariol, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville de Mirande, seigneur de Beaulieu; — messire Louis-François de Gemit de Luscan, baron de Saint-Arailles, seigneur de Cazeaux, Castelnau-d'Anglès, Montaignan et autres places; — le sieur Jean-Baptiste Carde, seigneur d'Esvivès; etc.

C. 415. (Cahiers) — Petit in-4°, 129 feuillets, papier.

1769-1789. — Élection d'Astarac. — Déclarations de défrichements par : — M[e] Bernard Boussès, avocat à Mirande; — M[e] Chrysanthe Bourrust de Claverie, conseiller en l'Élection d'Armagnac; — messire Jean-Louis de Chabannes, habitant de Lafitte-Troncens; — noble Joseph de Larrochette, habitant dans son château du Haget, près Pessan; — noble Étienne de Tauzia, de Gazax; — M[e] Joseph Paris, curé de Mirannes, chapelain de la chapellenie de Maumus; — noble Joseph de Gardey, garde du Roi, habitant de Haget; — messire de Sansot, chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, habitant de Bazugues; — messire Étienne-Jean-Jacques de Laborde, seigneur et baron de Laas, habitant à Moulins en Bourbonnais; — le sieur Jean Gardey, organiste de Saint-Sever-de-Rustan; — M. Jean-Joseph-Gratien de Richemont, garde du corps du Roi, habitant de Mondebat; — M[e] Joseph-Marie Mauroux, trésorier des troupes à Auch; — M. Daries, juge royal de Trie; — M[e] Perron d'Aubian, avocat à Mirande: — M[e] Seillan, avocat et notaire royal à Mirande; etc.

C. 416. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1694-1710. — Élection d'Astarac. — Déclarations des séquestres au sujet des fruits perçus pendant leur gestion. — Commission de receveur et payeur des épices et vacations de commissaires en l'Élection d'Astarac, etc., en faveur de M[r] Antoine Clément (8 mai 1694). — Commission de receveur des tailles pour 1697, en faveur de M[e] Pierre Ruamps (28 décembre 1696). — Cautionnements des receveurs et commis des tailles. — Prestation de serment par le sieur Jean Laborie, contrôleur ambulant du tabac en la Généralité de Montauban (1699). — Arrêt du Conseil d'État, acceptant l'offre, faite au Roi par la communauté de

Tillac, d'une somme de 1,000 livres, pour la non-aliénation du domaine dudit lieu, pour éviter de tomber sous la domination de M. de Marignan, qui en avait offert 1,600 livres (19 octobre 1697). — Commissions : — de procureur du Roi en l'Élection d'Astarac, en faveur Me Adrien Pérès, avocat, en remplacement de Me Dominique Pérès, son père, décédé le 29 juillet 1697 (14 novembre 1697); — de président en ladite Élection, en faveur de Me Jean-François Larroquette-Duprat, lieutenant, en remplacement de Me Jean de Larroux, décédé le 13 janvier 1698 (25 juillet 1698); — de lieutenant en ladite Élection, en faveur de Me Pierre Saint-Arroman, avocat, juge et maire de Mirande, en remplacement de Me Larroquette-Duprat, nommé président (8 octobre 1698); — de conseiller élu en ladite Élection, en faveur de Me Étienne Dichyer, avocat, en remplacement de Me Mathieu Dichyer, son père, décédé en 1695 (14 septembre 1699); — de conseiller élu en ladite Élection, en faveur de Me Guillaume de Larrue, sieur de Betbèze, avocat, en remplacement de Me Guillaume de Larrue, son oncle, décédé le 17 février 1706 (5 septembre 1706); — de receveur des tailles pour 1703, en faveur de Me Jean Vendryès, au lieu et place de Me François Mariol, receveur titulaire (10 décembre 1702).

C. 417. (Liasse.) — 47 pièces, papier; cahiers, petit in-4°, 45 feuillets, papier.

1687-1788. — Élection d'Astarac. — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant qu'à partir de 1769 le parsan de Demps, dont est seigneur Jean-Bernard Seissan de Marignan, juge-mage de la Sénéchaussée d'Auch, sera séparé du taillable de Tillac pour former une communauté particulière sous le nom de Marignan (7 juin 1768); — ordonnant que la paroisse d'Adoulins sera séparée du taillable de Masseube (4 juillet 1769); — ordonnant que le parsan de Lahitau sera séparé du taillable de Saint-Sever et formera une communauté distincte (14 août 1770); — ordonnant, à la requête du sieur de Laborde, baron de Laas, que le parsan de Périsson des Costes sera distrait du taillable et consulat de Tillac et formera une communauté distincte sous le nom de Costes de Périsson (15 octobre 1771). — Brevets du Roi : nommant Bernarde Dufar maîtresse de la poste de Miélan, en remplacement de Jérôme Dutrocq, son mari, décédé (22 août 1768); — nommant Jean Dufilho maître de la poste de Mirande, vacante par la démission du nommé Gaugen (23 avril 1779). — Estimation, faite par les officiers de l'Élection d'Astarac, de la valeur de leurs offices : 1° office du sieur Duprat de Larroquette, président, 12,000 livres; 2° office du sieur Cénac-Moncaut, lieutenant, 12,300 livres; 3° office du sieur Tarrieux, conseiller, 11,400 livres; 4° office du sieur Dazies, conseiller, 14,000 livres; 5° office du sieur Pérès, procureur du Roi, 11,000 livres; 6° office du sieur Hyacinthe Pérès, greffier, 7,000 livres (18 octobre 1771). — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides de Montauban, de 1687 à 1788 (imprimés en grande partie).

C. 418. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1784-1786. — Élection d'Astarac. — Commissions d'employés au recouvrement des tailles (porteurs de contraintes), délivrées par Jean-Jacques Fournier de La Chapelle, intendant de la Généralité d'Auch.

C. 419. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1749-1789. — Élection d'Astarac. — Commissions d'employés des fermes unies et des droits réservés (commis à pied et à cheval, entreposeurs du tabac, commis à la marque des cuirs). — Prestation de serment par lesdits employés. — Procès-verbaux de saisie de tabac de contrebande. — Procès-verbaux de dépôt de l'empreinte du marteau pour la marque des cuirs; — morceau de cuir avec empreinte et sceau (1789).

C. 420. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1716-1724. — Élection d'Astarac. — Commission de changeur à Mirande, en faveur de Me Barthélemy Bergons, bourgeois de ladite ville (5 février 1716). — Procès-verbaux de vérification, par le subdélégué de l'intendant, des espèces d'or et d'argent encaissées par le receveur des tailles de l'Élection; — lettre de M. Dodun, contrôleur général, relative à la diminution des espèces, en vertu de l'arrêt du 10 juin 1720 (26 août 1723).

ÉLECTION DE CONDOMOIS ET BAZADAIS.

C. 421. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1643-1718. — Procédures. — Productions des parties. — Isabeau Simon, veuve de Gabriel Bergué, maître tailleur à Condom, contre Me Jean Castets, procureur au siège de ladite ville; — obligation consentie par Mes Jean Cugno et Jean Castets, procureurs, en faveur de noble Antoine de Melet-Fondelin (13 avril 1643). — Me Pierre Dufouert, notaire, collecteur des tailles de Condom en 1656, contre noble Alexandre de Lescout, sieur de La Chapelle-Miranne; — saisie d'un cheval appartenant audit sieur, au château du Luc, paroisse de Pomaro (1657). — Le sieur Pierre Fort, bourgeois, consul et trésorier de la ville de Condom en 1656, contre Me Pierre Dufouert, notaire, et

Me Vital Rizon, curé de Bréchan près de Sainte-Eulalie, fils de feu Me Jean Rizon, collecteur des tailles avec ledit Dufouert, en 1654, 1655 et 1656 (1671-1673). — Noble Jean de Comarque, écuyer, et noble Pierre de Tapie, écuyer, sieur de Monteil, contre noble Pierre de Sacriste, seigneur de Malevirade (1718).

C. 422. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1638-1779. — Procès-verbal de vérification, par Me Jean Chambellier, conseiller en l'Élection de Condomois et Bazadais, commissaire député en vertu d'une ordonnance de M. de Foullé, intendant en Guyenne, des dommages causés par la grêle, le samedi 29 mai 1638, dans les lieux de Marsolan, Lagarde, le Mas, Larroque, Saint-Mézard et Blaziert, dépendant du marquisat de Fimarcon; « environ les cinq heures d'apprès midy, il y eust une telle tempeste et oraige suivie d'une telle quantité de gresle que tous les fruicts sont entièrement gastés et perdus sans esperance d'en pouvoir proffitter en aulcune façon... » (juin 1638). — Assiette, faite par Me Denis de Pontac, trésorier de France, général des finances en Guyenne, de la somme de 92,313 livres imposée sur l'Élection de Condomois et Bazadais, pour la subsistance des gens de guerre, quartier d'hiver (5 novembre 1640). — Avis du Bureau des finances de Bordeaux sur un différend entre les habitants du Condomois et ceux du marquisat de Fimarcon, touchant la répartition des impositions (3 septembre 1642). — Arrêt de la Cour des Aides de Guyenne, en faveur de Me André de Coq, greffier en chef de l'Élection de Condomois et Bazadais (24 avril 1657). — Certificat, délivré par Hyacinthe Decoq, écuyer, greffier en chef de l'Élection de Condomois et Bazadais, attestant que ladite Élection fut créée en 1603; qu'elle fut supprimée en 1610 et rétablie en 1622; que le dépôt du greffe ne contient que quelques titres des états et le seul rôle des tailles de 1541; etc. (16 avril 1779).

Élection de Lomagne.

C. 423. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1791. — Inventaire des papiers, formant 128 liasses, trouvés dans le greffe de l'Élection de Lomagne, à Fleurance, le 6 avril 1791, par les commissaires Castarède et Fitte, en présence du commis-greffier Armaignac.

C. 424. (Cahiers.) — Petit in-4°, 296 feuillets, papier.

1688-1693. — Audiences de la cour de l'Élection de Lomagne. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — les consuls de Terraube, contre noble Blaise Du Bouzet, seigneur de Las Bousigues; — Me Jean de Cassaigneau, conseiller au Parlement de Toulouse, contre les consuls de la Chapelle; — Me Antoine Bourrousse, procureur juridictionnel de Mauroux, contre les consuls dudit lieu; — messire Jean-Jacques de Gestas, seigneur de Bétous et autres places, contre les consuls de la Sauvetat; — messire Jean-Bertrand de Larroquan d'Aiguebère, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre divers séquestres; — messire Alexis-Bernard Du Lau, seigneur marquis du Pouy-Mansonville, contre les consuls d'Auvillars; — Me Jean-Baptiste de Goudin, président en l'Élection de Lomagne, contre Guillaume Amouroux, consul de Pelleport; — Me Jean-Baptiste de Cuillens, lieutenant principal au siège de Beaumont, contre messire Jean-Jacques de Montesquiou, marquis de Saint-Arailles, et dame Marie Angélique de Monpezat, son épouse, seigneur et dame d'Esparsac; — Bernard Rochefort, consul de Fleurance en 1677, contre noble François de Thomas, sieur de Bordeneuve; — Dominique Lacrambe, consul de la Réole, contre Me Fabien de Berot, vicaire d'Ardizas; — M. Me de Jean, conseiller au Parlement de Toulouse, contre noble Charles Du Bouzet, seigneur de Candes, consul d'Auvillars en 1688; — Me Jacques du Haumel, régent à Auvillars, contre Me Bernard Taillard, notaire, consul dudit lieu en 1688; — Me Vincent Molinier, avocat, consul de Lévignac en 1682, contre Jean Pader, hôtelier audit lieu; — Me Jean Faumont, notaire, premier consul de Launac, contre le sieur Jean Goudin, bourgeois dudit lieu; — Me François de Montégut, curé de Saumon, contre les consuls dudit lieu; — Me Michel Mestenier, sieur de Prasly, chargé du recouvrement des débets des comptes, contre messire Jacques d'Arbieu, seigneur de Poupas; — Me Bernard Gire, substitut du procureur général à Taillac, contre un consul dudit lieu; — Pierre Destival, sieur de Saint-Pé, consul de Miradoux en 1680, contre noble Jean de Sarrant, sieur des Peyris; — Jean Filhouse, de Bellegarde, contre noble César de Clavet, sieur de Cannet, consul dudit lieu; — Me Gabriel Fitte, juge de la Sauvetat, contre Me Bernard Florensan, avocat, consul du Saint-Puy en 1687; — messire Jean-François de Lespès, seigneur de Lostalnau et de Roquecor, contre la dame de Villemade, dame d'Avensac; — demoiselle Françoise de Verdier, veuve de noble Jean de Redon, sieur de Laval, contre les consuls de Saint-Antoine-Pont-d'Arrats; — Antoine Castéra, marchand, contre noble Phinée de Sariac, seigneur de Puissentut; — Me Arnaud Villes, procureur juridictionnel de Cuq, contre Jean Baradat, consul dudit lieu; — noble Bernard de Goulard, sieur de Pauilhac, contre Bertrand Couaix, consul du Castéra-Lectourois; —

noble Jean-Charles Du Cauzé, sieur de Nazelles, contre Charles Galambrun, consul de Caudecoste ; — noble Annet de Sarta, sieur de Laslagues, contre Mᵉ Jean Lauze, avocat à Fleurance ; — Mᵉ Antoine Breilh, prêtre, syndic de l'église paroissiale de Beaumont, contre Dominique Laborde, d'Avensac ; — Mᵉ Pierre Dupireau, docteur en médecine à l'Isle-Jourdain, contre le sieur de Soulery, consul dudit lieu en 1690 ; — messire César de Bonnefont, seigneur de Fieux, contre messire Guillaume de Chastenet, seigneur de Lacoupette ; — noble Pierre de Barthès, écuyer, habitant de Toulouse, contre Mᵉ Bertrand Porte, notaire à Pelleport ; — demoiselle Jacquette de La Tournerie, veuve de Dominique Caussade, consul de Plieux en 1671, contre messire Jacques de Monlezun, seigneur comte de Campaigne, Plieux et autres places ; — Mᵉ Jean Aubégès, prébendier du chapitre de l'Isle-Jourdain, contre Étienne Latrilhe, consul de Sainte-Livrade ; — noble Jean Duclot, seigneur de Goutz, contre les sieurs Jacques Maurin et Jean Salat, consuls d'Auvillars, et contre Mᵉ Charles Vergnes, conseiller au Présidial d'Agen ; — Mᵉ Jean Limousin, consul de Fleurance en 1691, contre noble Frix de Thomas, sieur de Labarthe d'Argelles ; — noble Pierre de Villeraze, haut-taxé de Bendive, contre noble Antoine de Perpan, seigneur dudit lieu ; — noble Michel de Roquade, habitant de Cézan, contre Jean Lauze, sieur du Saux ; — dame Marguerite de Bassabat de Pordéac, comtesse de Lapalu, et noble d'Astugue, sieur de Bajourdan, contre les consuls de Castet-Arrouy ; — Jean Bigourdan, de Fleurance, contre noble Jacob d'Esparbès, sieur de Biran du Cardenau ; — Mᵉ Antoine Maynaguet, écrivain à Saint-Clar, contre Mᵉ Pierre Canteloup, praticien audit lieu ; — Mᵉ Jean Bordes, docteur en théologie, curé de Roquefort, contre Jean Lacoste, consul dudit lieu ; — Mᵉ Jean Buzet, chapelain de la chapelle d'Astugagnan, contre le sieur Lagarde, consul de Laplume ; — noble Joseph Ducasse, sieur de Foissin, habitant de Plieux, contre divers séquestres ; etc. — Commissions : — de procureur du Roi en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Pierre-Dominique Mellis, en remplacement de Mᵉ Antoine de Bastard, démissionnaire (16 février 1690) ; — de receveur des tailles en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Antoine de Bastard, en remplacement de Mᵉ Jean Beaudouin, démissionnaire (22 septembre 1689). — Officiers de l'Élection de Lomagne mentionnés dans cet article : MM. Jean-Baptiste de Goudin, président ; Jean Larrieu, lieutenant ; François de Percin et Jean-Pierre Goudin, conseillers ; Antoine de Bastard, procureur du Roi, remplacé par P.-D. Mellis.

C. 425. (Cahiers.) — Petit in-4°, 395 feuillets, papier.

1700-1718. — Audiences de la cour de l'Élection de Lomagne. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — messire Jean-Louis de Rochechouart, marquis de Faudoas, vicomte de Monferran et autres places, contre les consuls de Monferran ; — Mᵉ Jean de Percin, conseiller garde-scel en l'Élection de Lomagne, contre divers ; — noble Hercule de Bonnot, sieur de Latuque, noble François de Gout, seigneur de Daubèze, et dame Catherine de Bergué, son épouse, contre Étienne de Bernard, fils de Mᵉ Arnaud de Bernard, lieutenant au bailliage de Brulhois, et Mᵉ Georges de Bernard, prêtre ; — noble Bernard de Gramont, sieur de Montestruc, contre le sieur de Larcenne, consul de Thil ; — noble Charles Du Bouzet, sieur de Candes, contre dame Marguerite de Lacoste, dame de Goutz ; — noble Jean-Jacques de Caussea, consul de Miradoux en 1701, contre les séquestres des biens de noble Jean-Louis d'Astugue, seigneur d'Aspin ; — Guillaume Latour, régent de Saint-Puy, contre les consuls dudit lieu ; — Mᵉ Bertrand Piquepé, curé de Castelmayran, contre les consuls dudit lieu ; — dame Marguerite de Cassaignau, épouse de M. de Gontier, contre les consuls de Maubec ; — Mᵉ Nicolas Ducroq, docteur en théologie, curé de Sainte-Colombe, contre les consuls dudit lieu ; — demoiselle Marie de Limoges, veuve de noble François de Bonnefont, sieur de Campagne, contre les consuls de Saint-Léonard ; — Mᵉ François Faumont, notaire à Sérignac-baronnies, contre noble Guillaume Ducos, sieur d'Arnoise, consul dudit Sérignac ; — Mᵉ Jean Dezalos, curé de Roquefort, contre Bernard Rochefort, consul dudit lieu ; — Jean Merlin, consul de Fleurance, en 1702, contre Joseph d'Esparbès, sieur du Tuquo ; — Mᵉ Bernard Dufour, curé de Mansonville, contre divers ; — noble Jean Ducos de Lahitte, sieur de Saint-Étienne, habitant de Monfort, contre les consuls de Puissentut ; — le sieur Arnaud Delpech, marchand à Castelsarrasin, contre le sieur Jacques Noby, maire de Lavit en 1703 ; — Antoine Delpech, collecteur des tailles de Caudecoste, contre Mᵉ Jean-Bernard Carcuat, docteur en médecine audit lieu ; — noble Pierre de Lacoste de Gout, sieur de Lassaigne, contre François Bonnefont, bourgeois d'Auvillars ; — dame Catherine de Bazon de Baulens, dame de Fals, contre dame Henriette Du Castéra-Bouzet, comtesse de Lussan, dame de Lamothe-Bardigues ; — messire Louis de Mauléon de Savaillan, chanoine et trésorier du chapitre de Saint-Seurin de Bordeaux et grand chapelain des chapelles fondées à Roquelaure, et Mᵉ de Goudoulin, chapelain dudit Roquelaure, contre Jean Carrère, bourgeois et consul de Saint-Clar ; — le sieur Isaac Clamens, consul de Saint-Jean-de-Cauquessac, contre noble Guillaume de Caumels, écuyer, ancien capitoul de Toulouse ; — Mᵉ Pierre Mauret, fermier du tabac en la Généralité de Montauban, contre Mᵉ Étienne Chollet,

ancien maire de Layrac; — messire Jacques Du Gout, sieur du Bouzet, contre les consuls de Mansonville; — noble Jean d'Olivier, baron d'Encausse, contre les consuls de Saint-Jean-du-Bouzet; — noble Nicolas Ruble, habitant de Marignac, contre les consuls d'Escazeaux; — Mᵉ Jean de Sarrant, sieur de Peyris, maire perpétuel de Saint-Clar, contre noble François de Grossoles, habitant de ladite ville; — Pierre Moysset, commis à la recette de la capitation des gentilshommes, contre messire Blaise de Lorée, seigneur baron de Moncaut; — noble Jean-Baptiste d'Agia, habitant de Grenade, contre les consuls de Drudas; — noble Augustin de Vesin, seigneur de Mansonville, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Jean Esparbès, avocat à Terraube, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Marc Capot, lieutenant du juge de Layrac, contre le sieur Étienne Chollet, bourgeois de ladite ville; etc. — Commissions : — de greffier en chef en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Félix Fauresse, avocat, en remplacement de messire Henri Lemazuyer, ancien procureur général au Parlement de Toulouse, propriétaire dudit greffe (23 janvier 1701); — de lieutenant en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Pierre Moysset, ancien procureur, en remplacement de Mᵉ Jean Larrieu, démissionnaire (24 mars 1703); — de premier consul de la communauté de Saint-Lary, en faveur de Mᵉ Jean-François Delort, docteur en médecine à Fleurance (30 juillet 1708); — de conseiller élu en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Pierre-André Despiau, avocat, en remplacement de feu Mᵉ François de Percin (15 septembre 1709); — de subdélégué de l'intendant à Fleurance, en faveur de Mᵉ Jean de Percin, conseiller garde-scel en ladite Élection (6 juin 1706); — d'avocat du Roi en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Raymond Moysset, avocat (19 avril 1710); — de président en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Guillaume Soubdès, juge du comté de Gaure, en remplacement de Mᵉ Antoine de Goudin, décédé le 9 mars 1712 (18 juin 1713).

C. 426. (Cahiers). — Petit in-4°, 251 feuillets, papier.

1713-1720. — Audiences de la cour de l'Élection de Lomagne. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes consulaires, présentées par : — le sieur Jacques Fournières, ancien lieutenant de cavalerie, contre Jacques Bourgeac, consul de Saint-Jean-du-Bouzet; — Mᵉ Jean-Pierre Sourbès, lieutenant du juge de Marsac, contre Jean Tourettes, consul de la Chapelle; — Mᵉ Jean-François Jamet, curé de Larrazet, contre les consuls dudit lieu; — Mᵉ Pierre de Guilhem de Saint-Marc, juge de Layrac, contre Mᵉ Jean Chollet, maire alternatif dudit lieu; — demoiselle Charlotte de Goulard de Lécussan, épouse du sieur Capot-Latapie, de Layrac, contre les consuls dudit lieu; — dame Marie de Puiginier, épouse de messire François de Sévérac, seigneur de Ladevèze, contre les consuls de Donzac; — Mᵉ Antoine Chatelet, procureur du Roi au siège de Miradoux, contre les héritiers de noble Jean-Jacques de Caussea, consul dudit Miradoux en 1701; — noble Louis de Haumont de Martres, contre Joseph Borista, sieur de Lagarde, collecteur de Fleurance en 1713; — Mᵉ Ambroise Laborie, docteur en théologie, curé de Miradoux, contre divers séquestres; — messire Joseph-François de Féron de Carbonnieux, chevalier, seigneur de la Chapelle, contre les consuls dudit lieu; — messire Gilles-Gervais de Larroche, seigneur marquis de Gensac, contre les consuls de Coutures; — Pierre Esparbès, brigadier de la compagnie du chevalier de l'Isle, capitaine de cavalerie au régiment de Vandre, contre messire Jean-Louis de Galard, chevalier, marquis de Terraube; — Mᵉ Jean Lafitte, lieutenant du juge de Mauroux, contre Mathieu Laporte, de Marsac; — noble François de Faudoas de Lasalle, habitant de Touget, fils et héritier de feue demoiselle de Veossès, contre Mᵉ Jean Dominique Lasserre, avocat; — Mᵉ Antoine Bastard, receveur des tailles en l'Élection, contre divers; — noble Guillaume de Villelle, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Toulouse, contre Jean Ginestet, consul de Mourvilles-Basses; — noble François de Grossoles, consul et collecteur de Saint-Clar en 1715, contre Mᵉ Jean-Jacques Molas, curé d'Urdens; — Mᵉ François de Guilhem, docteur en médecine à Layrac, contre demoiselles Marguerite et Manon Desmazes, sœurs, dudit lieu; — noble Jean-Silvestre de Bonnefont, sieur de La Bourgade, consul et collecteur de Miradoux en 1717, contre divers séquestres; — Mᵉ Jean Lemaître, fermier général du tabac, contre divers; — Mᵉ Antoine Castaing, juge de Bouillac, contre Jeanne Carbonne, de Comberouger; — messire Joseph d'Escornebœuf de Lanoux, seigneur d'Avezan, contre François Taupiac, collecteur de Castéron; — Mᵉ Antoine Chatelet, procureur du Roi à Miradoux, contre noble Jean Du Gout, seigneur d'Escazeaux; etc. — Commissions : — de vérificateur des défauts au bureau de l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Gabriel Lébé, avocat (24 décembre 1712); — de conseiller élu en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Jean Bastard, en remplacement de Mᵉ Jean-Pierre Goudin, démissionnaire (1ᵉʳ décembre 1718). — Lettres de noblesse accordées à noble Louis Le Fiéret, sieur de Bodribosc (enregistrées le 18 juin 1715).

C. 427. (Cahiers.) — Petit in-4°, 174 feuillets, papier.

1770-1790. — Audiences de la cour de l'Élection de Lomagne. — Appointements et sentences de la Cour, sur requêtes concernant les impôts, les élections et les comptes

consulaires, présentées par : — messire François Laforgue de Gachepouy, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Miradoux, contre les échevins dudit lieu ; — le sieur Jean Crebesac, marchand à Caudecoste, contre dame Thérèse de Saint-Gilles, veuve de messire Joseph Davach de Beauregard, écuyer, seigneur de Saint-Philippe, juridiction dudit Caudecoste ; — messire Louis-François-Tristan-Xavier de Maynard, seigneur de Ségoufielle, contre le sieur Melchior Izarn, premier consul dudit lieu ; — Mᵉ François Dabolin, juge du marquisat du Castéra, contre le sieur Jean-Baptiste Estellé, négociant à Thil ; — M. Étienne Jogues, seigneur de Lapomarède, juridiction de l'Isle-Jourdain, contre le sieur Raymond Lafitte, officier d'infanterie, habitant de ladite ville ; — le sieur Pierre-Louis Flaman de Vesouil, collecteur des tailles d'Auvillars en 1778, contre noble Hilarion Davach de Thèze, dudit lieu ; — noble Jean-Baptiste de Martres, habitant de Layrac, contre dame Christine de Lagarde, épouse de M. Boubée, de Laplume ; — Mᵉ Jean-François Gauran, avocat à Lectoure, contre Mᵉ Jean-Georges Lagrange, procureur du Roi en la gruerie des eaux et forêts de Fleurance ; — dame Catherine de Laporterie, épouse de messire Barthélemy de Lacombe, de Laplume, contre Mᵉ Henri Clavel, régisseur général des aides et droits réunis ; — le sieur Jean Baradat, bourgeois d'Astafort, contre le sieur Jean Serret, de Cuq ; etc. — Réception de Mᵉ Louis Duprat, en qualité de substitut du procureur du Roi en l'Élection de Lomagne (2 avril 1770). — Commissions : de conseiller élu en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Jean-François Laborde, en remplacement de Mᵉ Antoine Laborde, son père, décédé le 11 août 1771 (18 décembre 1771) ; — de procureur du Roi en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Louis Duprat, en remplacement de Mᵉ Jean Duprat, décédé le 19 janvier 1766 (12 octobre 1774) ; — de conseiller élu en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Jean Jun, en remplacement de Mᵉ Joseph-Ignace-Anne Agasson, démissionnaire (25 juin 1777) ; — de receveur des tailles en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Antoine Darquier, en remplacement du sieur Jean-Joseph de Bastard, décédé à Cauterets en Bigorre, le 14 août 1780 (24 janvier 1781) ; — de conseiller élu en ladite Élection, en faveur de Mᵉ Jean-Jacques Margouet, en remplacement de Mᵉ Jean-François Laborde, décédé le 21 mars 1784 (21 juillet 1784). — Président en ladite Élection depuis 1770 : M. de Colomé.

C. 428. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 239 pièces, papier.

1682-1723. — Élection de Lomagne. — Productions, informations, sentences. — Les consuls de la Sauvetat en 1713, contre Mᵉ Louis Lacaze, substitut du procureur du Roi au siège dudit lieu de la Sauvetat, consul en 1676 et 1681. — Le sieur Louis Causserouge, bourgeois et consul de Maubec en 1715, contre Jean-Arnaud Ferrier et Jean Marsoulan, bourgeois dudit lieu. — Noble Bernard de Galard, seigneur de Pauilhac, maire dudit lieu, contre Jean Boutan, forgeron, fils de feu Barthélemy Boutan, collecteur dudit lieu en 1714. — Mᵉ Étienne Brisbant, fermier du tabac en la Généralité de Montauban, contre Philippe Carbonneau, de Layrac, « surpris chargé de 31 rolleaux de tabac en corde » (1703) ; etc.

C. 429. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1701-1704. — Élection de Lomagne. — Assiette et département d'une somme de 250,843 livres, imposée pour l'année 1703, sur les paroisses des vicomtés de Lomagne et de Brulhois, des comtés de l'Isle-Jourdain, de Carman et de Gaure, et des baronnies, composant l'Élection de Lomagne ; — assiette d'une somme de 251,888 livres pour l'année 1704. — États de logement des garnisaires chez les contribuables en retard.

BUREAU DES FINANCES DE LA GÉNÉRALITÉ D'AUCH.

C. 430. (Registre.) — Grand in-4°, 216 feuillets, papier.

1696-1720. — Enregistrement (1716-1720) des édits, ordonnances, arrêts, provisions d'offices, quittances, etc. — Édit portant création d'une Généralité et d'un Bureau des finances ayant leur siège à Auch et comprenant dans leur ressort : 1° la ville de Bayonne, le pays de Labour, le pays de Soule, l'Élection des Lannes, le pays de Marsan et la Bigorre, détachés de la Généralité de Bordeaux ; 2° les Quatre-Vallées de Nébouzan, les Élections d'Astarac, d'Armagnac, de Comminges, de Rivière-Verdun et de Lomagne, détachées de la Généralité de Montauban. Le Bureau des finances sera composé d'un président, de huit trésoriers de France, dont un garde-sceau, d'un avocat et d'un procureur du Roi, d'un greffier en chef, d'un premier huissier, d'un garde-meuble, de quatre huissiers et de six procureurs postulants. Il y aura dans ladite Généralité d'Auch deux receveurs généraux des finances, l'un ancien, l'autre alternatif ; deux receveurs généraux des domaines et bois ; deux contrôleurs généraux des finances, domaines et bois ; lesquels officiers entreront en fonctions à partir du 1ᵉʳ janvier 1717. A partir de la même date, le pays de Foix et ses dépendances seront détachés de la Généralité de Montauban et unis au département du comté de Roussillon (avril 1716). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'en attendant la vente des offices créés par l'édit du mois d'avril il sera incessament commis des personnes capables pour

en faire l'exercice en vertu de commissions du grand sceau (22 août 1716). — Commissions de trésoriers de France au Bureau des finances d'Auch, accordées à MM. Jean-Baptiste-Joseph d'Aignan, avocat en Parlement; Martial Descuillé, avocat en Parlement; Raymond-Ignace Seren, procureur du Roi de l'Hôtel de ville d'Auch ; Pierre Lacroix, avocat en Parlement (24 octobre 1716); Jacques de Labaune, avocat en Parlement ; Jean Percin, avocat en Parlement (15 novembre 1716). — Prestation de serment par les susdits officiers entre les mains de M. Legendre, intendant des Généralités de Béarn et d'Auch (20 novembre et 9 décembre 1716); — prestation de serment par Me Jean Percin, en qualité de président trésorier au Bureau des finances d'Auch (9 décembre 1716). — Commissions : — de receveur général des domaines et bois de la Généralité d'Auch, en faveur du sieur François-Augustin de Moncrif (9 septembre 1716); — de receveur alternatif des tailles de l'Élection de Comminges, en faveur de Me Bertrand Belloc, en remplacement de Me Jean-Simon Vaisse, démissionnaire (17 septembre 1716); — d'inspecteur des finances de la Généralité d'Auch, en faveur du sieur Pierre Maron, en remplacement du sieur d'Artaguette, démissionnaire (22 décembre 1716); — d'intendant dans les Généralités de Béarn et d'Auch, en faveur du sieur de Lesseville, intendant en la Généralité de Limoges, en remplacement du sieur Legendre, nommé intendant à Tours (8 mars 1718). — Provisions : de l'office de receveur général alternatif des finances de la Généralité d'Auch, en faveur de Me Jean-Baptiste Picot, moyennant une finance de 120,000 livres (9 mars 1717); — de l'office de trésorier receveur et payeur ancien et mi-triennal des deniers communaux et d'octroi de Bayonne, en faveur du sieur Étienne de Hariague, en remplacement de Barthélemy Deville, démissionnaire (29 juin 1717); — de l'office de receveur alternatif et mi-triennal des deniers susdits, en faveur du même, en remplacement du sieur Didier Deville, démissionnaire (29 juin 1717); — de l'un des huit offices de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Pierre Rouger, demeurant à Paris, petit hôtel de Noailles, rue neuve Saint-Honoré (9 novembre 1717); — de l'un des huit offices de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Charles Mahon (28 juin 1719); — arrêt du Conseil d'État qui dispense ledit sieur Mahon de faire sa résidence à Auch, à cause des fonctions qu'il remplit auprès du garde des sceaux (22 août 1719). — Provisions : de l'office de conseiller en l'Élection de Lomagne, en faveur de Me Jean Bastard, en remplacement de Me Jean-Pierre Goudin, démissionnaire (1er décembre 1718) ; — de l'office de président au Bureau des finances d'Auch, en faveur de messire Geoffroy Visnich, ancien commissaire de la marine, moyennant une finance de 40,000 livres (18 octobre 1719); — de l'office de procureur du Roi au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me François-Marie de Vienne (*alias* Devienne) moyennant une finance de 35,000 livres (8 mai 1719) ; — de l'office de greffier en chef au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Simon Noël, commis à l'office de greffier du siège royal de l'Amirauté établi au fort royal de l'île Martinique, moyennant une finance de 25,000 livres (19 juillet 1719); — commission donnée à Me Jean Bourdonnié, notaire royal à Auch, pour exercer pendant neuf années les fonctions de greffier en chef au Bureau des finances d'Auch, en attendant que le sieur Noël, titulaire dudit office, soit en état de de l'exercer par lui-même (19 janvier 1720). — Provisions des deux offices de receveur général des domaines et bois de la Généralité d'Auch, en faveur du sieur François-Augustin Paradis de Moncrif, moyennant une finance de 26,750 livres (7 avril 1718). — Versements de finances : 300 livres, par Me Jean Dinarre, juge en la justice royale de Pouillon, pour l'office de conseiller du Roi en ladite justice (1705) ; — 200 livres par Me Arnaud Boutges, pour l'office de substitut du procureur du Roi en la justice royale de Monfort (1698) ; — 10,000 livres, par Me René Rousseau, sieur de Vilmor, pour l'office de contrôleur de la Monnaie de Bayonne (1696) ; — 3,000 livres, par Me David de Behicq, pour l'office de prévôt des monnayeurs de la Monnaie de Bayonne (1708); — 2,000 livres, par Me Mathieu de La Mirail, pour l'office de lieutenant du prévôt des monnayeurs de la Monnaie de Bayonne (1708); — 17,496 livres, par les marchands et artisans de Bayonne (à l'exception des perruquiers, hôteliers et cabaretiers, et des marchands portugais du bourg du Saint-Esprit), pour la réunion à leur communauté des deux offices d'auditeur examinateur des comptes (1699); — 300 livres, par Me Jean Garros, avocat en Parlement, pour l'office de substitut du procureur du Roi en la justice de Samatan, créé héréditaire par édit du mois d'avril 1696 (1700). — Sommes versées pour augmentation de gages, etc. : par Me Joseph de Lalande, receveur des fermes du bureau établi à Tarbes ; — par Me Raymond Sabazan, procureur du Roi ès justices royales de Nogaro, Riscle, Plaisance, Barcelonne, Aignan et le Houga ; — par Me Bertrand de Brat, receveur alternatif des tailles de l'Élection des Lannes ; — par Me Bertrand de Brat, lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Dax ; — par Jean de Saint-Paul, greffier dans la compagnie du vice-sénéchal de Dax ; — par Me Jean-Roger de Luzarey, juge des justices de Nogaro, Riscle, Plaisance, Barcelonne, Aignan et le Houga ; — par Mes Pierre Delarre et Jean Castéra, juges-gardes de la Monnaie de Bayonne ; — par Me Pierre Houtabat, substitut du procureur général en la Monnaie de Bayonne ; — par Me Daniel Dabbadie, contrôleur en ladite Monnaie ; — par Charles Hégny, essayeur à

ladite Monnaie; — par Mᵉ Enemond Darquier, receveur ancien des tailles de l'Élection de Lomagne; — par Mᵉ Clément de Labaune, receveur ancien des tailles de l'Élection d'Armagnac. — Souscriptions aux rentes créées par les édits de septembre 1708 et mai 1709, avec rachat de la capitation, et à celles créées par l'édit de mars 1710. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne de dresser des états des vassaux du Roi dans les ressorts des Généralités de Toulouse, Montauban, Auch, Bordeaux et Limoges, le tableau général des vassaux de tout le ressort de la Chambre des comptes de Pau ayant été brûlé, ainsi que plusieurs autres papiers concernant cette matière, dans l'incendie du palais de Pau, survenu en janvier 1716 (17 avril 1717). — Achat, par les maire, échevins et jurats de Bayonne, d'une rente de 3,000 livres, au capital de 60,000 livres, pour être employée à l'entretien des lanternes établies dans ladite ville (13 juillet 1702). — Aliénation du domaine de Castillon-de-Bats, dépendant de la juridiction de Vic-Fezensac, consistant en la justice haute, moyenne et basse et droits en dépendant, péage, rente annuelle de 100 livres due par la communauté pour les fiefs, lods et ventes et autres devoirs seigneuriaux appartenant à S. M. audit lieu de Castillon-de-Bats, consentie en faveur de messire Jean-François Dulin de Marsan, pour le prix de 2,200 livres (1ᵉʳ février 1703). — Lettres patentes érigeant en titre de fief, sous la dénomination de fief de Jolimont, une maison sise à Saint-Jean-de-Luz, un bien roturier appelé de Jolimont, situé dans la paroisse d'Urrugne, plus une petite borde ou ferme appelée Bordeneuve située dans ladite parroisse d'Urrugne, plus le moulin neuf d'Ascain, situé dans la paroisse d'Ascain, sur la petite rivière d'Urdacurg, le tout appartenant au sieur Jean-Perris de Haraneder, secrétaire du Roi, maison et couronne de France près la chancellerie du Parlement de Guyenne, « issu d'une des plus anciennes familles de Sibourt en Labourt, » en récompense de ses services; « ... que lui et ses prédessesseurs ont fait dans tous les temps avec honneur le commerce maritime de la pesche de la baleine et de la molue; que depuis 30 ans ou environ il a envoyé à cette pesche au moins dix vaisseaux par chaque année; que quoyque les pertes qu'il a fait dans ce commerce en eussent rebuté les negotians, il a beaucoup contribué à le faire continuer et à soutenir par ce moyen la colonie de Plaisance; que depuis la remise de ce port aux Anglois il a été le premier et le plus zélé à faire les épreuves de la pesche dans l'isle Royalle, y ayant envoyé les premiers vaisseaux et donné l'exemple aux autres...; que l'un de ses enfans est actuellement à notre service en qualité de l'un de nos mousquetaires » (avril 1718). — Quittances de la capitation de la noblesse de la Sénéchaussée d'Auch, s'élevant à 3,452 livres, et de la Sénéchaussée de Lectoure, montant à 3,490 livres (1713). — Bail consenti par M. Aymard Lambert, bourgeois de Paris, fermier général pour six années des gabelles, cinq grosses fermes, aides, etc., en faveur de M. Antoine Petit, aussi bourgeois de Paris, des domaines et droits domaniaux divers des Généralités de Bordeaux, Montauban, Toulouse, Montpellier, Auch, comté de Roussillon, royaume de Navarre et principauté de Béarn, moyennant 1,577,000 livres par an (24 décembre 1718). — Arrêt du Conseil d'État pour la prise de possession du bail des fermes générales unies par la compagnie de Indes, subrogée sous le nom d'Armand Pillavoine au lieu et place d'Aymard Lambert (1ᵉʳ septembre 1719); — procuration donnée par ledit Armand Pillavoine à Mᵉ Charles Gallois, pour faire la direction et régie des domaines du Roi et la recette des droits en dépendant dans l'étendue de la Généralité d'Auch (16 février 1720). — Ordonnance rendue par MM. Lacroix, Seren et d'Aignan, trésoriers de France au Bureau des finances d'Auch, sur la réquisition de M. Devienne, procureur du Roi, portant que les officiers de justice, etc., du ressort remettront devers le greffe du Bureau deux états, l'un des gages, augmentations de gages et charges créés avant 1688, l'autre des gages, etc., créés depuis 1688; les titres et registres concernant les Élections et pays dont la Généralité d'Auch avait été formée étant restés dans les archives des Bureaux des finances de Montauban et de Bordeaux (26 février 1720).

C. 431. (Registre.) — Grand in-4°, 564 feuillets, papier.

1254-1743. — Enregistrement (1730-1743) des édits, ordonnances, arrêts, provisions d'offices, etc. — Provisions : de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-François d'Encouton, en remplacement de Mᵉ Bernard Bédès, décédé (16 juin 1724); — de l'office de grand maître des eaux et forêts au département de Guyenne, en faveur de M. Jean-Florimond de Raymond, sieur de Lagarde, en remplacement du sieur Dominique de Bastard, décédé (8 avril 1729); — de l'office de receveur alternatif des tailles en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Jean Clavel, en remplacement de Mᵉ Louis Boulaye, démissionnaire (16 décembre 1729); — de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Henri Cholet de Lauzignan, en remplacement de Mᵉ Charles-François Blondel, décédé (17 mars 1730); — de l'office de receveur particulier des eaux et forêts de la maîtrise de Saint-Gaudens, en faveur du sieur Bernard Baignéris, en remplacement du sieur Jacques Baignéris, son père, décédé (9 décembre 1729); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Jean de Lalanne, en remplacement de Mᵉ Henri Laugat, décédé (24 février 1724); — de l'office de juge-mage en la

Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Jean-Joseph Deveaux, en remplacement de Mᵉ Dominique Bastard, démissionnaire (7 août 1727); — de l'office de lieutenant général criminel en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Guy de Lalo, en remplacement de Mᵉ Guillaume de Lalo, son père, décédé (26 mars 1728); — de l'office de lieutenant général au siège de Saint-Sever, en faveur de Mᵉ Pierre Bourdeau, sieur d'Audijos, en remplacement de Mᵉ Louis de Barry, décédé (25 avril 1729); — de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Comminges, siège de Saint-Gaudens, en faveur de Mᵉ Guillaume Gazave des Prades, en remplacement de Mᵉ Hugues Gazave, son père, décédé (9 décembre 1729); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Joseph d'Escoubès, en remplacement de Mᵉ Antoine de Laffont, décédé (19 mars 1728). — Procuration donnée par M. Jean Estienne de Laborde, receveur général des domaines et et bois de la Généralité d'Auch, au sieur Jean Léchaux-Douillet, pour faire la recette en son nom (17 octobre 1730). — Arrêt du Conseil d'État, accordant à Mᵉ Charles Mahon, trésorier au Bureau des finances d'Auch, un nouveau délai d'un an pour se défaire de cet office ou pour se rendre à Auch et y remplir les fonctions dudit office (15 mai 1730). — Arrêt du Conseil d'État unissant et incorporant à l'office de receveur général des domaines et bois de la Généralité d'Auch, dont est pourvu le sieur Jean Estienne de Laborde, le titre et office de receveur particulier des bois de la maîtrise de l'Isle-Jourdain et de la gruerie de Fleurance, office dont avait joui le sieur Daran (27 novembre 1731). — Provisions : de l'office d'avocat du Roi en la justice de Vic-Bigorre, en faveur de Mᵉ Étienne Bousquet, juge de Rabastens, en remplacement de Mᵉ Étienne-César Bouchotte, décédé (21 avril 1716); — de l'office de maître particulier en la maîtrise de Saint-Gaudens, en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste de Villa, sieur d'Aurival, en remplacement de Mᵉ Clément-Julien Sède, démissionnaire (16 avril 1729); — de l'office de procureur du Roi en la gruerie de Fleurance, en faveur de Mᵉ Jean Mellis, en remplacement de Mᵉ Barthélemy Mellis, son père, décédé (1ᵉʳ mars 1731); — de l'office de procureur du Roi en la prévôté de Dax, en faveur de Mᵉ Jean-Jacques Galin, en remplacement du sieur Lebaig, décédé (30 juin 1728); — de l'office de président en l'Élection des Lannes à Dax, en faveur de Mᵉ Pierre-Joseph de Fondeviolle, en remplacement de Mᵉ Pierre de Fondeviolle, son père, décédé (23 juin 1730); — de l'office de lieutenant-général de police de la ville de Mont-de-Marsan, en faveur de Mᵉ Jean-Marie de Prugue de Cézeron (8 octobre 1724); — de l'office de greffier en la gruerie de Fleurance, en faveur de Mᵉ Jean Duprat, en remplacement de Mᵉ Vital Rochefort, décédé (21 juin 1731); — de l'office de conseiller en l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Jean-Joseph de Pons, subdélégué à Dax, en remplacement de Mᵉ Charles de La Goyère, décédé (3 février 1731); — de l'office de lieutenant de juge en la judicature de Vic-Fezensac, en faveur de Mᵉ Abraham Roques, sieur de Réchou, en remplacement du sieur Lébé-Lagrange, décédé (22 juillet 1728); — de l'office de conseiller en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Joseph-Ignace-Anne Agasson, en remplacement de Mᵉ Pierre-André Despiau, décédé (5 juillet 1731); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Jean-Jacques de Laborde, en remplacement de Mᵉ Bertrand Borda, décédé (23 mars 1724); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Jean Clavel, en remplacement de Mᵉ Jean Vendryès, démissionnaire (25 avril 1732); — de l'office de juge-mage en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Bernard de Seissan de Marignan, en remplacement du sieur Antoine de Sérignac de Belmont, démissionnaire (19 avril 1730) ; — de l'office de conseiller en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Guillaume Duc, sieur de Saint-Guiraud, en remplacement de Mᵉ Guillaume de Larue de Betbèze, décédé (18 avril 1733). — Mise en vente d'un office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, par suite de la faillite du titulaire, Mᵉ Jean Guillot, ancien directeur de la Monnaie de Montpellier (25 février 1733). — Provisions : de l'office de maire ancien et mi-triennal de Layrac, en faveur du sieur Jean-Baptiste Chollet de Lascaban (25 septembre 1734); — de l'office de conseiller honoraire en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Alexis Paris de Beaulieu, en remplacement de Mᵉ Joseph-Guillaume de Petit, démissionnaire (30 juin 1733); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de de Mᵉ Joseph Dubarry, en remplacement de Mᵉ Paul d'Aignan, décédé (9 septembre 1732); — de l'office de contrôleur général alternatif des finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch, en faveur du sieur Jean-Joachim Courtade, en remplacement du sieur Jean Courtade, son père, décédé (9 mars 1736); — de l'office de receveur alternatif des tailles de l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Mᵉ Jean-Pierre Lamarque, en remplacement de Mᵉ Pierre-Bonhomme Dupin, décédé (2 mars 1736); — de l'office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Claude Claverie, sieur de Maignan, ancien lieutenant général de la justice du Bas-Armagnac, en remplacement de Mᵉ Charles Mahon, demeurant à Strasbourg, démissionnaire (14 mars 1732); — de l'office de lieutenant de robe courte au siège de Licharre, pays et vicomté de Soule, en faveur du sieur Clément d'Hegoburu, en remplacement du sieur Jean-Pierre d'Hegoburu, son neveu, décédé (12 décembre 1726); — de l'office de

lieutenant en la prévôté de Dax, en faveur de Mᵉ Pierre Lagardère, en remplacemement de Mᵉ Fabien Dailhenc, décédé (1ᵉʳ juin 1736); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Louis-Adrien Lefébure, en remplacement de Mᵉ Dominique d'Artaguette, démissionnaire (14 décembre 1736); — de la charge de bailli du pays de Labour, en faveur du sieur Jean d'Urtubie, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, en remplacement de Henri, vicomte d'Urtubie, démissionnaire (31 janvier 1728); — de l'office de greffier en la maîtrise de Rodez, en faveur de Mᵉ Jean-Armand Neuvéglise, en remplacement de Mᵉ Jean Romieu, décédé (28 septembre 1724); — de l'office de greffier en la chancellerie établie près le Présidial de Dax, en faveur de Mᵉ Barthélemy Ducos, en remplacement de Mᵉ Joachim Roger, décédé (27 juillet 1736); — de l'office de lieutenant en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Clément de Larroquette-Duprat, en remplacement de Mᵉ Pierre de Saint-Arroman, décédé (4 octobre 1734); — de l'office de lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Gabriel Dupré, en remplacement du sieur Augustin de Petit, décédé (30 mai 1732). — Procuration donnée par M. Jean-Baptiste-Martin d'Artaguette d'Iron de Labitte, receveur général ancien des finances de la Généralité d'Auch, demeurant à Paris, à son frère M. Dominique d'Artaguette, écuyer, pour faire en son nom la recette desdites finances (avril 1737). — Provisions : de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Pierre Mothe de Belloc, en remplacement de Mᵉ Guillaume Mothe de Belloc, son père, décédé (4 août 1735); — de l'office d'avocat du Roi en la justice d'Aspet, en faveur de Mᵉ Jean Burgalat (8 février 1737). — Procuration donnée par M. Robert-Jean-Baptiste Taillepied, receveur général alternatif des finances de la Généralité d'Auch, demeurant à Paris, à Mᵉ Guillaume Morlan, pour faire les recettes en son nom (7 octobre 1729). — Provisions : de l'office de président en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Christophe Daran, en remplacement du sieur Jean-Bernard de Larroquette-Duprat, décédé (12 juillet 1737); — de l'office de lieutenant en la maîtrise de Comminges, en faveur de Mᵉ Bernard Ferrier, en remplacement de Mᵉ Ogier Pugot, démissionnaire (2 décembre 1735); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Jean-Joseph Ducournau, en remplacement de Mᵉ François Darrigrand, décédé (10 octobre 1720); — de l'office de greffier en l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Mᵉ Jean Campmartin-Cornac, en remplacement de Mᵉ François Dargassies, décédé (18 janvier 1737); — de l'office de lieutenant général au siège de l'amirauté de Bayonne, en faveur de Mᵉ Jean de Laborde, en remplacement de Mᵉ Jean de Laborde-Noguès, son père, démissionnaire (12 juillet 1737); — de l'office de greffier en la maîtrise de l'Isle-Jourdain, en faveur de Mᵉ Jacques Darech, en remplacement de Mᵉ Pierre Gaichat, décédé (24 octobre 1738). — Réception par la Cour des aides de Montauban, de Mᵉ Jean-Pierre Bergé, en l'office de conseiller en l'Élection de Rivière-Verdun (28 janvier 1727). — Provisions : de l'état et office de sénéchal et gouverneur du pays d'Armagnac, ville d'Auch, ressort et étendue des Sièges présidiaux d'icelui pays, en faveur de messire Henri-Jean-François de Puget, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi, en remplacement du sieur Valentin de Puget, son oncle, démissionnaire (4 septembre 1738); — de l'office de receveur des tailles en l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Jean-Pierre de Brat, en remplacement de Mᵉ Bertrand de Brat, son père, décédé (11 septembre 1739); — de l'office de procureur du Roi en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Jean-Antoine Mellis, en remplacement de Mᵉ Pierre-Dominique Mellis, son père, démissionnaire (20 juin 1739); — de l'office de maître particulier en la maîtrise de l'Isle-Jourdain, en faveur de Mᵉ François-Étienne Ribaut, sieur du Brana, en remplacement de Mᵉ Pierre Ribaut, son frère, démissionnaire (4 septembre 1739); — de l'office de procureur du Roi en l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Jean-Marie de Broca, en remplacement de Mᵉ Jean-Baptiste Du Cazau, démissionnaire (7 octobre 1739); — de l'office de procureur du Roi au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Joseph-Louis-Antoine de Labaune de Bascous, en remplacement de Mᵉ François-Marie Devienne, démissionnaire et nommé procureur honoraire (7 janvier 1741); — de l'office de président en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Dominique-Ignace Prunières, en remplacement de Mᵉ Jean-Bernard de Seissan de Marignan, démissionnaire (17 mars 1741). — Procuration donnée par messire Jean-Baptiste-Martin d'Artaguette d'Iron, receveur général ancien des finances de la Généralité d'Auch, à Mᵉ Vital Boubée-Brouquens, avocat à Auch, pour remplir les fonctions dudit office (5 mai 1741). — Provisions : de l'office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean Barrié, sieur de Cazaux (*alias* d'Escazeaux), en remplacement de Mᵉ Pierre Rouger, démissionnaire (26 août 1729); — de l'office de lieutenant particulier criminel et assesseur civil en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Guillaume de Larrey, en remplacement de Mᵉ Guillaume de Larrey, son oncle, démissionnaire (3 mars 1740); — de l'office de procureur du Roi en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Dominique Durgueil, en remplacement de Mᵉ Samuel Descousse, démissionnaire (16 juin 1741); — de l'office de conseiller en l'Élection de Comminges, en faveur de Mᵉ Pierre-Louis

de Lafont, en remplacement de Mᵉ Jean-François de Latour, démissionnaire (7 octobre 1740); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Jean Duboucher, en remplacement de Mᵉ Louis-Adrien Lefébure (17 novembre 1741). — Saisie de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch appartenant au sieur Barrié d'Escazeaux, comme caution de Charles Yvon, fermier des domaines (6 avril 1732). — Provisions : de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Tarbes, en faveur de Mᵉ Jean-François Dufourc (22 janvier 1702); — de l'office de président en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Barthélemy de Soubdès, juge en chef du comté de Gaure, en remplacement de Mᵉ Urbain Du Barry de Colomé, décédé (31 mars 1742); — lettres de compatibilité accordées au sieur B. de Soubdès aux fins d'exercer à la fois les fonctions de juge et celles de président en l'Élection (16 mars 1742). — Provisions : de l'office de conseiller en l'Élection de Comminges, en faveur de Mᵉ Joseph Pasquerie, en remplacement de Mᵉ Gaspard Vaisse, décédé (30 juin 1742); — de l'office de lieutenant au bureau des traites foraines établi à Tarbes, en faveur de Mᵉ Jean-Arnaud Cistac, en remplacement de Mᵉ Bernard Cistac, son père, décédé (22 octobre 1739); — de l'office de président au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Guillaume Visnich, en remplacement de Mᵉ Geoffroy Visnich, son père, démissionnaire (30 juin 1742); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Étienne Duboucher, en remplacement de Mᵉ Jean Duboucher, décédé (13 novembre 1742); — de l'office de maire ancien mi-triennal de la ville de Lectoure, en faveur de Mᵉ Guillaume Descamps, docteur en médecine (26 octobre 1742); — de l'office d'échevin ancien mi-triennal de la ville de Layrac, en faveur du sieur Raymond Gasson (5 octobre 1742); — de l'office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Dominique-Jean-Jacques Gauran, en remplacement de Mᵉ Jean Barrié d'Escazeaux (29 janvier 1743); — de l'office de lieutenant général de police de la ville de Mont-de-Marsan, en faveur de Mᵉ Jean-Pierre Laboge, en remplacement de Mᵉ Jean-Marie de Prugue de Cézeron, démissionnaire (7 octobre 1740); — de l'office de receveur particulier des bois en la maîtrise de Pau, en faveur de Mᵉ Raymond de Barret (3 février 1742). — Arrêt du Parlement de Bordeaux rendu au profit de messire Antoine Anselme, abbé de l'abbaye de Saint-Sever-Cap, et du syndic des religieux de ladite abbaye, contre les jurats de ladite ville, représentés par Christophe de Borit, écuyer, seigneur de Saint-Germain; les jurats sont condamnés à rayer de leur dénombrement les articles où ils se disent seigneurs justiciers en partie de la ville et paroisse de Saint-Sever; la Cour déclare que le Roi, l'abbé et le syndic des religieux sont seuls seigneurs hauts, moyens et bas justiciers; que les jurats n'ont que l'exercice de cette justice, conjointement avec le prévôt du Roi et le bayle de l'abbaye (20 mai 1730). — Lettres patentes relatives à une rente de 110 livres accordée à l'évêque et au chapitre de Bayonne, pour leur tenir lieu du dixième des revenus du péage de ladite ville réuni au domaine (25 juillet 1698). — Arrêt du Conseil d'État relatif à une créance de Henri de Lassalle-Athas, écuyer, ancien maire de la vallée d'Aspe (13 septembre 1729). — Cession d'une rente, par la chambre du bureau diocésain d'Auch, en faveur de messire Jean de Beaupuy, chanoine de Sainte-Marie, archidiacre d'Anglès (28 avril 1729). — Acte de partage d'une rente entre Jean de Lalande, écuyer, seigneur de Berriots et de Lucq, héritier de feue dame Catherine de Bats, son épouse, héritière elle-même du sieur Pierre de Larre, son oncle, ancien procureur du Roi de la ville de Bayonne, d'une part, et dame Catherine de Labedan, veuve dudit sieur de Larre; la dame Anne de Lafond, veuve d'autre Pierre de Larre, brigadier des armées du Roi et neveu dudit procureur, renonce à la succession de son mari (2 mars 1731). — Confirmation des privilèges des habitants d'Auch, par Louis XV (août 1729); — par Louis XIV (septembre 1643). — Dénombrement fourni par les consuls d'Auch des privilèges, droits et biens communaux de la ville (3 octobre 1662). — Quittance d'une somme de 15,000 livres payée au Trésor royal par les consuls d'Auch pour être déchargés de diverses taxes et confirmés dans le droit de franc-alleu noble et roturier (14 juillet 1697). — Lettres (en gascon) de Géraud, comte de Fezensac et d'Armagnac, accordant divers privilèges et exemptions aux habitants d'Auch (mars 1254; vidimus délivré par Renaud de Dunaco, garde du sceau de la Sénéchaussée et Viguerie de Toulouse, en 1299). — Coutumes de la ville d'Auch (1301). — Acte par lequel dame Françoise de Saint-Cric, veuve de noble Jean-Baptiste de Agia, remet à dame Madelaine Cougot, veuve de Mᵉ Pierre Cazalets, receveur des tailles de l'Élection de Rivière-Verdun, une quittance de finance de l'office de secrétaire du Roi, maison et couronne de France près la Cour des aides de Montauban, office que le sieur Cazalets avait acquis du sieur de Agia (10 avril 1728). — Clauses : du testament de Mᵉ Louis Lasserre, conseiller en l'Élection de Rivière-Verdun (1726); — du testament de Mᵉ François de Vidal, conseiller au Parlement de Toulouse (19 novembre 1723); — du testament de Mᵉ Durand Pujos, prêtre, de Grenade (14 juin 1727); — du testament de Mᵉ François de Lannes, avocat à Saint-Sardos (11 décembre 1728). — Certificat de Mᵉ Bernard Labat, procureur du Roi à Gimont, attestant que Mᵉ Pierre de Nicolas, avocat audit Gimont, est décédé le 30 octobre 1728 *ab intestat* et sans

enfants, et que sa succession est échue aux enfants de Jean Dutour, bourgeois, et de dame Jeanne de Nicolas, sœur dudit défunt (14 juillet 1731). — Testament du sieur Blaise Burgade, bourgeois de Gimont (22 mars 1728). — Arrêt du Conseil d'État évoquant à soi les contestations nées entre le procureur du Roi au Bureau des finances d'Auch et le sieur Lafiteau-Gimont, de Monségur, Sénéchaussée de Saint-Sever, au sujet d'un chemin ; et renvoyant les parties devant M. de Pomereu, intendant de la Généralité d'Auch (22 octobre 1731). — Cessions : d'une rente par dame Ambroise de Malaubert, veuve de noble Jean de Melet, seigneur de Beauregard, et par son fils, noble Claude-Charles de Melet, seigneur de Réjaumont, en faveur de noble Joseph de Coucy (12 août 1726) ; — d'une rente par Me Jean Romieu, curé de Saint-Aureil en Quercy, diocèse de Cahors, en faveur de son frère Arnaud Romieu, bourgeois de Grenade, diocèse de Toulouse (17 juin 1732). — Don, en faveur du sieur Jean Estienne de Laborde, receveur général des domaines et bois de la Généralité d'Auch, du droit de prélation échu au Roi à cause de l'achat par lui fait, le 18 février 1732, du château noble de Laurensan, situé à Réjaumont, comté de Gaure, ainsi que de la seigneurie directe de Martissens, avec pigeonnier, fiefs, questes et autres droits seigneuriaux et quatre métairies dépendant dudit château (20 août 1732). — Arrêt du Conseil d'État portant que les provisions de capitaine châtelain de Saint-Julien au comté de Comminges, accordées le 25 octobre 1727 au sieur Joseph de Castéras, chevalier de La Rivière, capitaine au régiment de Normandie, en remplacement de Henri-Arnaud de Castéras de La Rivière, décédé, seront par lui rapportées pour être anéanties, avec défense audit sieur de Casteras de remplir à l'avenir aucunes fonctions de cette charge (31 décembre 1730) ; — procès-verbal de la prise de possession, au nom du Roi, du château de Saint-Julien, par Me Laurent Despagne, juge de la ville et châtellenie d'Aurignac, avec la description de l'état dudit château (20-22 novembre 1732). — Tarif des droits de péage du comté d'Armagnac (en gascon ; sans date). — Sous-bail des domaines des Généralités de Bordeaux, Auch, Pau, la Rochelle, Poitiers, Bretagne et Limoges, consenti par Nicolas des Boues, adjudicataire des fermes générales, en faveur de Jacques Colombat, bourgeois de Paris (décembre 1732) ; — sous-bail des domaines des départements de Rivière-Verdun, de Comminges et d'Armagnac, consenti par Jacques Colombat, en faveur de Pierre Mendosse, bourgeois de Vic-Fezensac (2 mars 1733) ; — sous-bail des domaines du Pardiac et de la baronnie de Barbazan, consenti par Pierre Mendosse, en faveur de Pierre Dazies, commis à la recette des tailles de l'Élection d'Astarac (5 mars 1733). — Don, en faveur du sieur Barthélemy de Ville, troisième fils de Barthélemy de Ville, ancien échevin de Bayonne, du droit de prélation échu au Roi à cause de l'adjudication à lui faite, le 12 juillet et 12 août 1730, par le Parlement de Bordeaux, de la terre et seigneurie d'Artassens, au pays de Chalosse (10 juin 1732). — Confirmation des privilèges de la ville de Dax (janvier 1726). — Hommage rendu par Guillaume Luillet, cardeur à Fleurance, pour raison d'une pièce de terre noble située à l'une des portes de Fleurance, dite porte de Lectoure (8 octobre 1723). — Procès-verbal de piquettement de la directe de Gajan située dans les juridictions de Vic-Fezensac, Lannepax et Mourède, et appartenant à noble Raphaël de Castéras de Seignan, seigneur de Maupas (novembre 1733). — Contrat d'engagement du domaine de Muret, en faveur de dame Marie de Lafarre, veuve de messire Jean-François de Lafarre, seigneur de Mirabel, lieutenant du Roi en la province de Languedoc (2 juin 1731). — Clauses : du testament de noble François-Antoine de Laqueille-Carla, secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Montauban, demeurant à l'Isle-Jourdain (10 avril 1716) ; — du testament de Me Pierre Dumas, seigneur de Saint-Germier, Ayguebère et autres places, sous-doyen des conseillers du Parlement de Toulouse (4 avril 1733) ; — du testament de Louis de Préchac, seigneur de Montaulieu (8 août 1735). — Lettres de terrier accordées à Antoine-Gaston-Jean-Baptiste duc de Roquelaure, maréchal de France, à cause du comté de Gaure, engagé à son père le 25 janvier 1645) (27 janvier 1736) ; — commission donnée par le duc de Roquelaure au sieur Simon Noël, écuyer, secrétaire du Roi, greffier du Bureau des finances d'Auch, pour recevoir les hommages, aveux et dénombrements et reconnaissances des vassaux, emphytéotes et censitaires du comté de Gaure (25 août 1735) ; — ordonnance du Bureau des finances relative à la confection du papier terrier du comté de Gaure (13 avril 1736). — Cessions : d'une rente, par Arnaud Labarrière, tailleur d'habits à Castelferrus, en faveur de noble François de Redon, écuyer, ancien capitoul de Toulouse, demeurant à Larrazet (22 novembre 1735) ; — d'une rente par le sieur Paul Colombiès, habitant de Toulouse, en faveur de noble Jean-Joseph Revel, son beau-frère, banquier expéditionnaire de cour de Rome à Toulouse (24 mai 1727). — Lettres de naturalisation accordées : à Jean-Joseph Vanduffel, et à sa sœur, nés à Bilbao, du mariage de Jean Vanduffel, originaire de Bayonne, avec Marie-Thérèse Archer (12 décembre 1735 et 6 juin 1736) ; — à Michel-François-Raymond Bosquin, originaire du diocèse de Liège, demeurant à Gaujac en Guienne (novembre 1736). — Don, en faveur de noble Philippe-Ignace de Laclaverie de Soupets, du droit de prélation échu au Roi à cause de l'achat fait par lui, le

17 février 1737, de la terre de Belloc-Laboubée, située près d'Auch (7 juillet 1737). — Acquisition, par noble de Cazaubon, seigneur de Villeneuve en Astarac, des droits d'échange, honorifiques et de prééminence dans l'étendue du mandement dudit lieu de Villeneuve (29 mars 1702)). — Sous-bail des domaines de Saint-Béat et de Bagnères-de-Luchon, consenti en faveur de Me Léonard Soulé de Bezens, lieutenant de la justice de Saint-Béat (9 mai 1736). — Confirmation des privilèges et coutumes de la ville de Saint-Sever (15 novembre 1737). — Arrêt du Conseil d'État portant que les Bureaux des finances de Limoges, Bordeaux, Montauban, Auch et Toulouse, connaîtront en première instance des matières domaniales, chacun dans toute l'étendue du ressort de la Généralité (8 juillet 1738). — Confirmation des privilèges accordés, le 10 mai 1461, à la communauté d'Ordan par Jean V, comte d'Armagnac et baron d'Ordan (11 février 1738). — Acquisition, par messire Henri Dupuy de Cressonville, abbé de Saint-Jean de la Castelle et de Notre-Dame de Sarrance, seigneur de Duhort, Cazères, Bordères et autres places, des droits de lods et ventes des échanges dans l'étendue desdites trois paroisses (9 septembre 1701); — requête pour l'enregistrement dudit contrat, présentée au Bureau par Me Jean-Pierre Lafargue, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés et prieur de l'abbaye de la Castelle (février 1739). — Cession d'une rente, par le sieur Arnaud Romieu, bourgeois de Grenade, en faveur de noble Jean-Dominique de Cazalets, ancien capitoul de Toulouse, receveur des tailles de l'Élection de Rivière-Verdun (9 février 1739). — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant que les Bénédictins de la ville de Saint-Sever paieront annuellement au fermier du domaine 12 livres 10 sous de rente, pour tenir lieu du droit d'indemnité dû au Roi à cause de la vente faite auxdits religieux, le 16 décembre 1738, par le sieur de Bats, vicomte d'Aurice, de la haute, moyenne et basse justice dans la caverie de Saint-Araille et Saint-Barthélemy d'Anglade (17 mars 1739). — Sous-bail des domaines des départements de Rivière-Verdun, Comminges et Armagnac, composant la direction d'Auch, consenti par Nicolas de Lambelinot, bourgeois de Paris, sous-fermier des domaines, en faveur du sieur Jean Lechaux-Douillet, habitant d'Auch (5 mars 1739). — Arrêt du Conseil d'État, relatif à l'alignement d'une maison appartenant au sieur Jean Carrère, marchand à Auch, située au coin de la rue de Camarade (21 avril 1739). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les chapelains de Garaison paieront au fermier du domaine une rente annuelle de 53 livres 6 sous 8 deniers, pour tenir lieu du droit d'indemnité dû au Roi à cause de la vente de la seigneurie directe d'Arné en Magnoac, faite le 16 septembre 1730 par le sieur François de Toujouse, seigneur de Laujuzan, à Me François de Lavergne, syndic de la chapelle de Garaison (18 août 1739). — Don, en faveur de Me Louis Salis de Courtade, procureur du Roi en la Sénéchaussée de Condom, du droit de prélation échu au Roi à cause de l'achat par lui fait le 10 juillet 1739 de la terre de Sainte-Christie et du château noble de Castillon (9 septembre 1739). — Cession d'une rente par noble Jean de Campgrand, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques en Espagne, ancien lieutenant de la Vice-sénéchaussée de Béarn et Navarre, en faveur de noble Jean de Cassagnère, abbé de Bassillon (19 décembre 1735). — Testament de noble Étienne de Manas, habitant de Toulouse (31 décembre 1736). — Cession d'une rente, par messire Nicolas Montégut de Barreau, seigneur de Montégut-Bourjac en Comminges, lieutenant du Roi de la citadelle de Lille en Flandre, en faveur du sieur François Decamps, marchand apothicaire à Aurignac (26 février 1737). — Contrat d'engagement du domaine de Saint-Clar, en faveur de messire Paul-Robert d'Hertault de Beaufort, évêque et seigneur de Lectoure (19 décembre 1726). — Clauses : du testament de messire Jean-Antoine de Latour, seigneur de Saman (18 avril 1740); — du testament de messire Jean-Antoine de Vezian, conseiller en la Cour des aides de Montauban (24 août 1741). — Lettres de légitimation accordées à Pierre et à Arnaud de Haget, d'Ustarits (juin 1742). — Contrat d'engagement de la justice de la paroisse de Saint-Aignan, en faveur de la communauté des habitants dudit lieu ; ladite justice avait été adjugée, le 3 avril 1727, au prieuré de Saint-Aignan, mais ce contrat avait été annulé le 19 décembre 1730, à la requête de dame Louise de Rochechouart de Mortemar, abbesse et supérieure générale dudit prieuré et de tout l'ordre de Fontevrault (3 avril 1742). — Ordonnance de Jean-Nicolas Mégret de Sérilly, intendant de la Généralité d'Auch, qui annule une ordonnance pour fait de pêche, rendue par M. de Marignan, son subdélégué (4 septembre 1742). — Lettre du chancelier d'Aguesseau invitant les officiers du Bureau des finances d'Auch à tenir leurs audiences en habits plus décents (16 décembre 1742). — Souscriptions aux rentes au denier 50 créées sur les tailles par édit du mois d'août 1720.

C. 432. (Registre.) — Grand in-4°, 589 feuillets, papier.

1737-1756. — Enregistrement (1743-1756) des édits, ordonnances, arrêts, provisions, etc. — Provisions : de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Comminges, en faveur de Me Jean-Jacques Danizan, en remplacement de Me Guillaume Gazave des Prades, démissionnaire (10 octobre 1737); — de l'office de conseiller honoraire en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Guillaume Boubée, ancien avocat du Roi au Bureau des Finances, en rempla-

cement de Me Jean-Bernard de Soucadaux, decédé (12 octobre 1742); — de l'office de procureur du Roi en l'Élection de Lomagne, en faveur de Me Jean Duprat, greffier en la gruerie de Fleurance, en remplacement de Me Jean-Antoine Mellis, démissionnaire (11 avril 1743); — de l'office de maître particulier en la maîtrise de Rodez, en faveur de Me Raymond Mathat, procureur du Roi en l'Élection de Rodez, en remplacement de Me Étienne Mathat, son père, décédé (3 mars 1735); — de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Rodez, en faveur de Me Jean-Jacques Vaisse, en remplacement de Me Guillaume Lecourtois, décédé (30 avril 1722); — de l'office de greffier en l'Élection des Lannes, en faveur de Me Jean Hutel, en remplacement de Me François Delphin de Lestonnac, sieur d'Aulède, démissionnaire (18 mai 1743); — de l'office de lieutenant en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Me François Castéra, conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en remplacement de Me Joseph d'Anglade, décédé (22 février 1743); — de l'office de lieutenant en la maîtrise de Rodez, en faveur de Me Jean Seconds, en remplacement de Me Jean-Raymond de Vilaret, démissionnaire (26 octobre 1730); — de l'office de président ancien au Siège présidial de Dax, en faveur de Me Jacques-François de Borda, en remplacement de Me François de Borda, son aïeul, démissionnaire (31 décembre 1736); — de l'office de lieutenant général en la Sénéchaussée de Dax, en faveur dudit Me Jacques-François de Borda, en remplacement de Me Étienne de Borda, son père, décédé (15 juin 1742); — de l'office de juge de la ville de Beaumont-lez-Lomagne, en faveur de Me Jean Razoua, en remplacement de Me Pierre Vernhes (15 février 1743); — de l'office de conseiller-lai en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Pierre Ferragut, en remplacement de Me Guillaume Descuilhé, décédé (4 décembre 1739); — de l'office de receveur général des domaines et bois de la Généralité de Montauban, et de celui de receveur particulier de la maîtrise de Rodez, en faveur de de Me Jean-Pierre France, en remplacement de Jacques France, son père, décédé (2 mars 1743); — de l'office de receveur particulier de la maîtrise de Saint-Gaudens, en faveur de Me Dominique Pagan, en remplacement de Me Bernard Baignéris, décédé (8 novembre 1743); — de l'office de maire ancien mi-triennal de Lupiac, en faveur du sieur Joseph Labric, bourgeois dudit lieu (26 avril 1743); — de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me François-Noël Lacroix de Salleneuve, en remplacement de Me Menandre Lacroix de Salleneuve, son père, démissionnaire (14 février 1739); — de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée de l'Isle-Jourdain, en faveur de Me Jean Dalgaires, en remplacement de Me Guillaume Dalgaires, son père, démissionnaire (8 mars 1715); — de l'office de procureur du Roi en l'Élection de Comminges, en faveur de Me Jean-François-Joseph d'Olivier, en remplacement de Me Joseph d'Olivier, son père, décédé (29 novembre 1743); — de l'office de trésorier receveur des ponts, chemins et chaussées de la Généralité d'Auch, en faveur de Me Jean Estienne, sieur de Laborde, receveur général des domaines et bois de ladite Généralité (2 avril 1744); — de l'office de greffier en l'Élection d'Armagnac, en faveur de messire Jean-Ignace de Bojat, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Toulouse, en remplacement de Me François de Bojat, son père, décédé (6 juin 1744); — de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me François-Noël Lacroix de Salleneuve, sieur de Portaubin, ancien lieutenant particulier assesseur criminel en la Sénéchaussée d'Auch, en remplacement de Me Louis Oudart Gervais, sieur de Boissy-le-Girard, démissionnaire et nommé trésorier honoraire (31 décembre 1743). — Versement de 28,000 livres par Me Amable Roze, écuyer, pour la finance d'un office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch (1722). — Provisions : de l'office de receveur alternatif des tailles de l'Élection de Lomagne, en faveur de Me Antoine Bastard, en remplacement de Me Jean Bastard, son père, démissionnaire (6 juin 1744); — de l'office de lieutenant de robe longue au siège de Licharre, en faveur de Me Jean-François de Meharon Gourdo, en remplacement de Me Clément d'Hegoburu, décédé (21 août 1741); — de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Pau, créée par édit d'avril 1738, en faveur de Me Jean-Baptiste de Ségure (6 octobre 1741); — de l'office de maître particulier en la maîtrise de Pau, en faveur de Me François Devicq (*alias* de Vicq), directeur trésorier particulier de la Monnaie de Pau (21 août 1741); — de l'office de lieutenant en la maîtrise de Pau, en faveur de Me Pierre de Laborde (22 janvier 1743); — de l'office de garde-marteau en la maîtrise de Pau, en faveur de Me Pierre-Armand Legros (22 septembre 1741); — de l'office de greffier en la maîtrise de Pau, en faveur de Me Jean Dufaur (28 septembre 1741); — de l'office de maire ancien mi-triennal de Fleurance, en faveur de Me Barthélemy Lauze (9 juillet 1744); — de l'office de maître particulier de la maîtrise de l'Isle-Jourdain, en faveur de Me Joseph Ribaut de Guerre, en remplacement de Me Étienne-François Ribaut Du Brana, son oncle, décédé (13 juin 1744); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Joseph Daguzan, en remplacement de Me Bernard Barbé, décédé (8 mai 1739); — de l'office de procureur postulant au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Bertrand Baserque (21 octobre 1745); — de l'office de garde-marteau en la maîtrise de Rodez, en faveur de Me Amand Chaubard, en remplacement de Me Jean-François Cuq, démissionnaire (29 mai 1727); — de l'office de

greffier en chef au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Charles-Georges-Simon-Louis Noël, en remplacement de Mᵉ Simon Noël, son père, démissionnaire (3 décembre 1745); — de l'office de procureur postulant au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Dominique Lécussan (30 décembre 1745); — de l'office d'échevin ancien mi-triennal d'Auch, en faveur du sieur François-Philippe de Gage (*alias* Degage), en remplacement du sieur Étienne Soulery, décédé (21 janvier 1746); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Odet de Boubée, en remplacement de Mᵉ Bernard Lacourt, décédé (30 décembre 1744); — de l'office de procureur postulant au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Dominique Courtade, notaire royal à Auch (18 mars 1746); — de l'office de lieutenant général criminel en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Louis de Castaing, en remplacement de Mᵉ Dominique Bastard, décédé (19 novembre 1745); — de l'office de procureur postulant au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ François Chanal (22 avril 1746); — de l'office de conseiller en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Étienne Baleix, en remplacement de Mᵉ Étienne Dichyer, décédé (20 mai 1746); — de l'office de président en l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Mᵉ Jacques de Miau, sieur de Crouzillac, en remplacement de Mᵉ Jean-Jacques Fabry, décédé (30 décembre 1744); — de l'office de président juge des droits de sortie et entrée au bureau de Nogaro, en faveur de Mᵉ Jean-Simon Dupuy (28 juillet 1725); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Joseph Madères, en remplacement de Mᵉ Pierre de Morlan, décédé (25 septembre 1738); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Dominique Ricau, en remplacement de Mᵉ Jean Paris-Vacquier, décédé (10 janvier 1744); — de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Mathieu-Marie Deverger (*alias* de Verger), en remplacement de Mᵉ Arnaud Deverger, son père, décédé (14 juin 1745); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ François Tappie, en remplacement de Mᵉ Pierre Darparens, décédé (26 mars 1740); — de l'office de receveur général des domaines et bois de la Généralité de Montauban, et de celui de receveur particulier de la maîtrise de Rodez, en faveur de Mᵉ Paul-Daniel Martin, en remplacement de Mᵉ Jean-Pierre France, démissionnaire (29 avril 1746); — de l'office de conseiller-lai en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ François Castéra, en remplacement de Mᵉ Joseph d'Anglade, décédé (15 février 1743); — de l'office de conseiller en l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Mᵉ Bernard Lespinasse, en remplacement de Mᵉ Pierre Saunier, décédé (30 avril 1745); — de l'office de receveur des tailles de l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Pierre Dazies, en remplacement de Mᵉ Jean Clavel, décédé (27 juin 1747); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Jean Castaing, en remplacement de Mᵉ Bernard Larlat, décédé (20 mars 1744); — de l'office de conseiller honoraire en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Joseph Castaing, en remplacement de Mᵉ Vital Dufour de Lalanne, décédé (27 octobre 1744); — de l'office de maire ancien mi-triennal d'Aire, en faveur de Mᵉ Martin de Mesmes, et de l'office de lieutenant de maire de ladite ville, en faveur de Mᵉ Mathieu Duperret (7 octobre 1746); — de l'office de président en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Thomas-Charles-Roger Duprat de Larroquette, en remplacement de Mᵉ Christophe Daran, démissionnaire (26 avril 1748); — de l'office de procureur du Roi en l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Mᵉ Bertrand-Marie de Villebrun, en remplacement de Mᵉ Sans Montaigne, décédé (26 mars 1745); — de l'office de receveur général ancien des finances de la Généralité d'Auch, en faveur de messire Bénigne-André Legendre, seigneur de Villemorien, ancien gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, en remplacement de Jean-Baptiste-Martin d'Artaguette, décédé (26 avril 1748); — de l'office de président au Siège présidial de Dax, en faveur de Mᵉ Pierre Labeque, en remplacement de Mᵉ Michel Maumen, décédé (14 juin 1748); — de l'office de consul ancien mi-triennal d'Aubiet, en faveur de noble Jean-Baptiste-Élizabeth de Lisle (11 avril 1748); — de l'office de conseiller en l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Jean-Amédée de Brat, sieur de Lassalle, en remplacement de Mᵉ Jean-Joseph Depons, décédé (7 juin 1748); — de l'office de garde-marteau de la maîtrise de Saint-Gaudens, en faveur de Mᵉ Simon-Rose Montalègre, en remplacement de Mᵉ Jean Beau, démissionnaire (26 janvier 1748); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Jean-Jacques Galin, ancien procureur du Roi en la prévôté de Dax supprimée, en remplacement du sieur Latrie, décédé (10 août 1748); — de l'office de président en l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Pierre-Joseph de Fondeviolle, en remplacement de Mᵉ Pierre-Joseph de Fondeviolle, son frère, décédé (22 mars 1749); — de l'office de gouverneur de la ville de Muret et du fort et lieu de Saint-Lys, en faveur de messire Félix-François comte d'Espie, chevalier de Saint-Louis, en récompense de services rendus dans les emplois militaires, « où il s'est signalé par sa valeur et par ses vertus, surtout aux batailles de Parme et de Gucostalla, où il a été dangereusement blessé » (29 novembre 1748); — de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Antoine-François Thézan, en remplacement de Mᵉ Pierre Mothe de Belloc, décédé

(6 septembre 1748); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Pierre Lagardère, ancien lieutenant en la prévôté de Dax supprimée, en remplacement de Mᵉ Jean Saphore, décédé (6 décembre 1748); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Thomas Guitard Planter, en remplacement de Mᵉ Bernard Mesplès, décédé (6 décembre 1748); — de l'office de conseiller-lai en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Fabien Dinarre, en remplacement de Mᵉ Jean de Martial, décédé (6 décembre 1748); — de de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Étienne Dousse, en remplacement de Mᵉ Jean-Baptiste Faure, démissionnaire (6 décembre 1748); — de l'office de conseiller-lai en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Laurent d'Entomas, en remplacement de Mᵉ Guillaume de Saillet, décédé (10 décembre 1748); — de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Rodez, en faveur de Mᵉ Jean-Ignace Jouery, en remplacement de Mᵉ Jean-Jacques Vaisse, décédé (18 octobre 1748); — de l'office de procureur du Roi en la judicature de Mazères, Sénéchaussée de Pamiers, en faveur de Mᵉ Claude-François Leclerc, en remplacement du sieur Fenasse, décédé (27 juin 1749); — de l'office de président en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Barthélemy Dubarry Du Colomé, en remplacement de Mᵉ Barthélemy de Soubdès, décédé (30 octobre 1749); — de l'office de receveur alternatif des tailles de l'Élection d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Joseph-Gabriel de Labaune, en remplacement de Mᵉ Jean Vidaillan (15 novembre 1749); — de l'office de lieutenant principal en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Jean-Jacques Goulard, en remplacement de Mᵉ Jean-Jacques Deveaux, décédé (20 juin 1744); — de l'office de grand-maître des eaux et forêts au département de Guyenne, en faveur de Mᵉ Dominique-François de Bastard, en remplacement de Mᵉ Jean-Florimond de Raymond de Lagarde, démissionnaire (13 septembre 1749); — de l'office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-François-Paul Lamothe, en remplacement de Mᵉ Henri Chollet de Lauzignan, démissionnaire et nommé trésorier honoraire (26 mars 1750); — de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean Descuilhès, en remplacement de Mᵉ François-Noël Lacroix de Salleneuve, démissionnaire (24 janvier 1744); — de l'office de président en l'Élection de Comminges, en faveur de Mᵉ François-Guillaume Bugat, en remplacement de Mᵉ Pierre Belloc, démissionnaire (15 mai 1750); — de l'office de maire ancien mi-triennal de Roquefort-de-Marsan, en faveur de Mᵉ Jean Lescalle (15 novembre 1748); — de l'office de contrôleur général ancien des finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch, en faveur du sieur Claude-François Lefournier, en remplacement du sieur Jean-François Lefournier, son père, démissionnaire (20 février 1750); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Bernard-François Boutan, en remplacement du sieur de Bize, décédé (10 février 1741); — de l'office de greffier en l'Élection de Comminges, en faveur de Mᵉ Louis Gayrard, en remplacement de Mᵉ Jean Bonhomme, décédé (17 mars 1751); — de l'office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Paul Devienne, fils de Mᵉ Marie-François Devienne, ancien procureur du Roi audit Bureau, en remplacement de Mᵉ Jean-Louis Bussillet, démissionnaire et nommé trésorier honoraire (31 mars 1751); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste-Paulin Borrust, en remplacement de Mᵉ Jean-Bernard de Séissan de Marignan, démissionnaire (7 avril 1746); — de l'office de greffier en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Antoine Gleizes, en remplacement de Mᵉ Félix Fauresse, décédé (24 mars 1751); — de l'office de président au Siège présidial d'Auch, en faveur de noble Jean-Bernard de Seissan de Marignan, en remplacement de Mᵉ Jean-Bernard de Seissan de Marignan, son père, démissionnaire (11 janvier 1725). — Cession de l'office d'inspecteur et contrôleur des imprimeries de la ville d'Auch, consentie par le sieur Jérôme Duprat, imprimeur à Auch, en faveur de son frère Étienne, imprimeur-libraire en ladite ville (25 juin 1751). — Provisions : de l'office de procureur du Roi en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Marc-Antoine Pérès, en remplacement de Mᵉ Adrien Pérès, décédé (9 juin 1752); — de l'office de lieutenant général criminel en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Blaise Claverie, en remplacement de Mᵉ Louis Castaing, décédé (7 avril 1751); — de l'office de conseiller en l'Élection de Comminges, en faveur de Mᵉ Jean Alayrac, en remplacement de Mᵉ Joseph Pasquerie, décédé (4 septembre 1752); — de l'office de maître particulier en la maîtrise de Comminges, en faveur de Mᵉ Jean-François de Villa, sieur de Gariscan, en remplacement de Mᵉ Jean-Baptiste de Villa, son père, démissionnaire (28 août 1752); — de l'office de procureur du Roi en la gruerie de Fleurance, en faveur de Mᵉ Barthélemy Mellis, en remplacement de Mᵉ Jean Mellis, son père, décédé (23 octobre 1752); — de l'office de lieutenant en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Jean Moysset, en remplacement de Mᵉ Raymond Moysset, son père, démissionnaire (15 septembre 1752); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Boussat de Salles, en remplacement de Mᵉ David de Subercazaux, décédé (19 décembre 1749); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Fabien Descuilhé,

en remplacement de Me Joseph de Solle, décédé (1er février 1748); — de l'office de greffier en l'Élection des Lannes, en faveur de Me Jean Dufau, médecin ordinaire juré, en remplacement de Me Jean Hutel, décédé (26 février 1753); — de l'office de président juge des droits de sortie et entrée au bureau de Saint-Girons, en faveur de Me Jean-Louis Vignaux, en remplacement de Me Arnaud Vignaux, son père, décédé (9 mai 1738); — de l'office de conseiller en l'Élection d'Astarac, en faveur de Me Laurent Tarrieux, en remplacement de Me Étienne Baleix, décédé (2 mai 1753); — de l'office de lieutenant particulier civil en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Caprais Carrère, en remplacement de Me Jean-Baptiste-Joseph d'Aignan, démissionnaire (6 mai 1743); — de l'office de conseiller en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Me Pierre-Marie-Anne Darparens, en remplacement de Me Dominique Darparens, son père, décédé (9 octobre 1753); — de l'office de greffier en chef en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Jean-Baptiste Boubée (26 novembre 1753); — de l'office de procureur du Roi en l'Élection des Lannes, en faveur de Me Jean-Baptiste-Laurent Broca, en remplacement de Me Jean-Marie Broca, son père, démissionnaire (4 juin 1753); — de l'office de receveur alternatif des tailles de l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Me Roch-André Bernier, en remplacement de Me Pierre-Jean Lamarque, décédé (7 décembre 1753); — de l'office de lieutenant général civil en la Sénéchaussée de Bayonne, en faveur de Mre Jean-Baptiste-Philippe de Lespès de Hureaux, lieutenant criminel au même siège, en remplacement de Mre Salvat de Lespès de Hureaux, son père, décédé (5 novembre 1750); — de l'office d'avocat du Roi au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me François-Isaac Depetit, en remplacement de Me Joseph-Guillaume Depetit, décédé (12 juin 1754); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de noble Jacques d'Escoubès de Monlaur, en remplacement de Me Joseph d'Escoubès, son père, décédé (6 septembre 1751); — de l'office de receveur des ponts et chaussées de la Généralité d'Auch, en faveur de Me Jean-Marie de Montbrun, en survivance de Me Jean Estienne de Laborde (15 juillet 1754); — de l'office de procureur du Roi au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Jean-Joseph Betbèze de Larrue, sieur de Sauviac et de Viozan, en remplacement de Me Joseph-Louis-Antoine de Labaune-Bascous, décédé (12 août 1754); — de l'office de greffier en la gruerie de Fleurance, en faveur de Me Jean Depis, en remplacement de Me Jean Duprat, démissionnaire (12 août 1754); — de l'office de procureur postulant au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Jean-François Ninous, en remplacement de Me François Chanal, démissionnaire (8 avril 1755); — de l'office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Léger-François Desgrez, en remplacement de Me Claude Claverie, sieur de Maignan, démissionnaire (8 février 1755); — de l'office de lieutenant criminel en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Me Jean Saint-Genez, en remplacement de Me Jean-Joseph Saint-Genez, son père, décédé (22 avril 1754); — de l'office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de messire Nicolas-Joseph Despans de Sainte-Colombe, en remplacement du sieur Jean Despans de Sainte-Colombe, son père, décédé (12 mai 1755); — de l'office de lieutenant particulier en la maîtrise de l'Isle-Jourdain, en faveur de Me Joseph-Étienne Soulery, en remplacement de Me Jean-Pierre de Besson, décédé (18 février 1755); — de l'office de conseiller en l'Élection des Lannes en faveur de Me Jacques Camiade, en remplacement de Me Bernard de Mesplet, décédé (13 septembre 1755); — de l'office de greffier en l'Élection de Comminges, en faveur de Me Jean-Baptiste Lacroix, sieur d'Aujon, en remplacement de Me Louis Gayrard, démissionnaire (30 août 1755); — de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée et maîtrise de l'Isle-Jourdain, en faveur de Me Jean-François de Sudria d'Obère, en remplacement de Me Jean Algaires, démissionnaire (16 août 1753); — de l'office de greffier en l'Élection des Lannes, en faveur de Me Jean-Baptiste de Laurans, en remplacement de Me Jean Dufau, démissionnaire (20 janvier 1756); — de l'office de lieutenant général de police de la ville de Fleurance, en faveur de Me Barthélemy Mellis, en remplacement de Me Antoine Bastard, décédé (20 décembre 1755); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection d'Armagnac, en faveur de Me Gabriel-François Lecoint d'Arget, en remplacement de Me Jacques de Labaune, décédé (12 avril 1756). — Arrêt du Conseil d'État permettant au sieur Jean-François Lefournier, ancien contrôleur général ancien des finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch, de reprendre l'exercice de cet office, vacant par le décès de son fils Claude-François (20 juillet 1756). — Édit supprimant l'office de président au Bureau des finances d'Auch, vacant par le décès du dernier titulaire; il est créé un neuvième office de trésorier audit Bureau (mai 1756). — Provisions : de l'office de trésorier au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Jean Douillet-Lechaux (23 août 1756); — de l'office de lieutenant en l'Élection des Lannes, en faveur de Me Bernard Lafargue, en remplacement de Me Jean Du Cazeau, décédé (1er décembre 1755). — Lettres de naturalisation accordées : au sieur Manuel Jacome Parody, originaire de Madrid, ancien contrôleur général de la maison de la feue reine première douairière d'Espagne, et son contador de finances, demeurant à Bayonne depuis 1706 (juin 1743); — au sieur Georges Diharce, clerc tonsuré du diocèse de Bayonne, fils de Michel Diharce, d'Urrugne, et né à Bilbao, où son père

résidait une partie de l'année à cause de son commerce (19 août 1742). — Acte de notoriété pour messire Jean-Antoine de Bayard, conseiller au Parlement de Navarre, fils de feu messire Antoine de Bayard, président à mortier audit Parlement, et de feue dame Marie Duplaa (15 juin 1742). — Extrait du testament de Constance, vicomtesse de Marsan (en latin; 6 avril 1310). — Procès-verbal de piquettement de la directe de Herran, située dans la juridiction de Saint-Paul et appartenant à messire Henri de Saint-Pastou, seigneur de Herran et de Boussas (1676). — Clauses : du testament de messire Jean-Jacques de Rey, conseiller au Parlement de Toulouse (16 novembre 1739); — du testament de messire Jean-Louis Anceau, conseiller au Parlement de Toulouse (29 mai 1718). — Extraits mortuaires : de dame Marguerite-Elizabeth de Bar de Mauzac, épouse de messire Jean-Louis Anceau, conseiller au Parlement de Toulouse (1er juin 1741); — dudit sieur Anceau, inhumé dans la nef de Saint-Étienne (29 octobre 1743). — Arrêt du Conseil d'État qui décharge Me Pierre Rouger, écuyer, seigneur de Mauvier, trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, du paiement des droits de lods et ventes de la terre et seigneurie de Montalba, au diocèse d'Alet en Languedoc (24 octobre 1724). — Lettres de confirmation de noblesse accordées aux sieurs Enemond de Clémens de Lapujade, garde du corps du Roi, demeurant à Saint-Léonard, et François de Clémens de Lapujade, ancien lieutenant d'infanterie au régiment de Villeneuve, demeurant à Saint-Clar, cousins germains; il est dit qu'ils sont issus de la famille noble de Clémens, de Tarascon en Provence, dont une branche s'établit en Languedoc par le mariage de Joseph de Clémens, leur bisaïeul, avec Marie de Gouze, dame de Lapujade, terre située aux environs de Toulouse; que ledit Joseph de Clémens épousa en secondes noces l'héritière du château de Pithoulens, situé près de Miradoux; ce dernier « servit pendant plusieurs années en qualité de lieutenant-colonel dans le régiment de Beaujolais, et s'étant retiré dans son château de Pithoulens, où il faisoit sa demeure, il eut avis pendant les troubles de l'année 1651 que l'armée ennemie avançoit du côté de Miradoux, en sorte qu'il se jetta dans la ville avec le sieur de La Motte-Vedel, son parent, qui commandoit le régiment de Lorraine, et ils y firent une si vigoureuse résistance que le prince d'Harcourt eut le temps de la secourir et d'en faire lever le siège; mais les troupes ennemies pillèrent tout ce qui estoit aux environs et brûlèrent le château de Pithoulens... » (mars 1744). — Lettres de naturalisation en faveur de Louise de Thomas Du Gebra, née en Pologne, en 1724, du mariage de Jacques de Thomas Du Gebra, originaire de Fleurance, avec Catherine Karesca (21 juillet 1741). — Sous-bail des domaines des Généralités de Paris, Bordeaux, Auch et Pau, consenti par Thibaud La Rue, adjudicataire des fermes générales, en faveur de Joseph Bonnard, bourgeois de Paris (2 janvier 1744); — sous-bail des domaines composant la direction d'Auch et comprenant les vicomtés de Fezensac, de Fezensaguet, de Lomagne, de Brulhois, de Gimois, de Marsan, de Nébouzan, d'Armagnac, les comtés de l'Isle-Jourdain, de Pardiac, de Rivière-Verdun, de Comminges et de Gaure, consenti par Joseph Bonnard, en faveur du sieur Jean Lechaux-Douillet (5 janvier 1745). — Tarif des droits de péage dans le comté de Pardiac (1670). — Contrat d'engagement du domaine de Miradoux en faveur de noble Pierre Bourdaux de Rouillac (19 février 1746). — Lettres patentes déclarant que la seigneurie et justice haute, moyenne et basse de la ville de Saint-Sever appartiennent en paréage au Roi et aux Bénédictins de ladite ville (19 novembre 1745). — Cessions de rentes : par dame Marie d'Hereter, fille de messire Jean-Henri d'Hereter, conseiller au Parlement de Pau, veuve de messire Dominique de Navailles, seigneur de Poeyferré, en faveur du sieur Raymond Barret, habitant de Pau (5 avril 1746); — par noble Jean-Pierre de Bergeron, seigneur de Criquet, docteur en médecine, ancien lieutenant de maire de Morlaas, en faveur de noble Louis Philibert, habitant de Pau (26 mai 1746). — Lettres de naturalisation en faveur de demoiselle Anne-Isabeau de Thomas Du Gebra, domiciliée à Fleurance, née en Pologne et baptisée à Thorn, en l'église paroissiale de Saint-Jean, en août 1724 (13 septembre 1744). — Clauses : du contrat de mariage passé entre messire Louis d'Aspe-Montastruc, seigneur de Lupielle et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Auch, fils de messire Joseph d'Aspe de Lupielle et de dame Gabrielle de Puységur, d'une part, et dame Marie-Françoise de Blasy, d'autre part (17 janvier 1725); — du testament de M. Me Charles d'Aignan Du Sendat, prêtre, curé de l'église collégiale de Saint-Orens d'Auch (8 octobre 1708); — du testament de noble François d'Estarac, coseigneur de Peyrigué, habitant de Bellegarde (13 septembre 1737); — du contrat de mariage passé entre messire Jean-Ignace de Bojat, conseiller au Parlement de Toulouse, fils de messire François de Bojat et de dame de Gach, d'une part, et dame Marie-Françoise de Monlezun, fille de messire François de Monlezun, marquis de Mauléon, et de dame Jeanne-Marie de Villemur de Pailhès (8 avril 1720); — du testament du sieur Pierre Larrouvière, bourgeois d'Auch (2 juin 1739). — Extrait mortuaire de M. Jean Larrouvière, docteur en médecine à Bagnères, décédé à Roquelaure (26 avril 1726). — Cession de rente par noble Raymond de Cassagnère, abbé de Bassillon, fils de noble Jean de Cassagnère, en faveur du sieur Raymond Barret, de Pau (24 avril 1747). — Clauses : du testament de noble Jean-Antoine de Pérignon, écuyer, habitant de Toulouse (12 janvier 1747);

— du contrat de mariage de Me Joseph-Olivier Delpoux, sieur de Nafines, avec demoiselle Louise d'Auriol (7 février 1739). — Lettres portant union des terres et seigneuries de Bordun, Lamothe et Espagnette à celle de Lafitole, pour le tout ne former qu'une seule et même seigneurie érigée en marquisat sous le nom de Lafitole, en faveur de messire Clément de Pujo, juge-mage en la Sénéchaussée de Bigorre (mars 1741). — Tarif des droits de péage de la châtellenie de l'Isle-en-Dodon (extrait tiré des archives de Toulouse en 1669); — tarif des droits de leude, gourraterie et coupe que le Roi prend les jours de foires et de marchés et autres jours en la ville de l'Isle-en-Dodon (sans date). — Don, en faveur de demoiselle Jeanne Duvin, veuve du sieur Fortis Pérès, bourgeois de Mont-de-Marsan, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à elle faite, le 2 septembre 1747, de la terre et seigneurie d'Artassens, par le sieur Barthélemy Deville, sieur d'Artassens (18 octobre 1747). — Cession du domaine de Miradoux par le sieur Pierre Bourdaux, seigneur de Rouillac, en faveur du sieur Antoine Laforgue, ancien garde du Roi (16 juillet 1747). — Contrat d'engagement du domaine de Saint-André en Comminges en faveur de nobles Gabriel de Faudoas, sieur d'Estangeau, François d'Arcizas, seigneur de Labroquère, Pierre de Benque, sieur de Baudian, Henri d'Orbessan, seigneur de Bermignan, Jean de Faudoas, sieur de Fontarède, François de Faudoas, seigneur de Salerm, Jean Ducos de La Haille et Jean-Baptiste d'Encausse, sieur de Labatut, capitaine au régiment de Vexin (18 mars 1744). — Don, en faveur de dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de messire Jean d'Aure, ancien président au Bureau des finances de Toulouse, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à elle faite, le 18 avril 1749, de la terre et seigneurie de Sempesserre, par Jean-Jacques Du Bouzet, seigneur de Montégut, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers au régiment de la Marine (23 juin 1749); — arrêt du Conseil d'État ordonnant que les lettres de don du droit de prélation de la terre de Sempesserre expédiées en faveur de la dame Duprat, le 23 juin 1749, seront rapportées, et ce à la requête de messire Jean-Denis de Boussost de Campeils, marquis de Bazillac, ancien capitaine dans le régiment de la Marine, chevalier de Saint-Louis, beau-frère du comte de Montégut, vendeur, lequel marquis de Bazillac s'était antérieurement pourvu par la voie du retrait lignager (24 août 1749). — Lettres de noblesse accordées au sieur Léon Brethous, sieur de Sorsoube, habitant de Bayonne (juin 1749); — règlement d'armoiries pour ledit sieur de Sorsoube, fait par Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France (17 juillet 1749). — Clause du testament de messire Jean-Antoine Vezian, conseiller en la Cour des aides de Montauban (24 août 1741). — Extrait mortuaire de noble Jean-Antoine de Pérignon, ancien capitoul de Toulouse (8 juillet 1747). — Arrêt du Conseil d'État maintenant les officiers du Bureau des finances d'Auch dans la possession et jouissance de la juridiction volontaire et contentieuse de la voirie, et notamment dans le droit de connaître et d'ordonner seuls de tout le pavé de la ville d'Auch (9 septembre 1749). — Don, en faveur de dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de messire Jean d'Aure, président au Bureau des finances de Toulouse, du droit de prélation échu au Roi à cause de l'adjudication à elle faite, le 4 septembre 1750, de la terre et seigneurie de Montestruc et Baratnau, par le Parlement de Bordeaux (21 décembre 1750). — Sous-bail des domaines composant la direction d'Auch, consenti par Guillaume Poulain, en faveur du sieur Barthélemy Dupuy, bourgeois de Vic-Fezensac (8 novembre 1750). — Tarif des droits de pontanage, péage et leude à Miramont en Nébouzan. — Contrat d'engagement du domaine d'Aurignac en Comminges, en faveur de noble Antoine Legrand, écuyer, avocat à Paris (16 décembre 1751). — Lettres de naturalisation accordées à messires Jean et Richard Barnewal, demeurant à Verdun en Languedoc, originaires d'Irlande et enfants de Jean Barnewal, vicomte de Trimlestown, pair du royaume d'Irlande (mars 1745 et décembre 1746). — Tarif des droits de leude à Martres-Tolosane. — Lettres de déclaration de naturalité accordées à Thérèse, Nicolas et Henri de Roux de Gaubert, enfants d'Honoré-Henri de Roux, comte de Gaubert, frère du premier président du Parlement de Navarre; lesdits enfants étant nés en Espagne, où leur père avait obtenu le grade de lieutenant-colonel du régiment de Saint-Jacques, cavalerie (17 août 1752). — Don, en faveur de noble Paul-Florent Manas de Lamezan, de noble Jean-François de Labadens, de M. François Tappie, conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, et du sieur Jean-Baptiste Boubée de Boy, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à eux faite, le 19 janvier 1751, de la terre et seigneurie de Pavie, par le prince Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan (31 juillet 1752). — Contrats d'engagement : du domaine de Roques en Comminges, en faveur de l'abbé et des religieux de l'abbaye de Feuillans (25 janvier 1753); — de la justice haute de la paroisse de Saint-Laurent en Rivière-Basse, en faveur de Me Jean-Marc Duclos, conseiller au Parlement de Toulouse (26 mars 1711; enregistré en 1753, à la requête de dame Catherine de Duclos, épouse de messire François de Polastron-Lahillère, seigneur de Gripiac). — Don, en faveur de Me Antoine Chanceaulme, contrôleur général des domaines au département d'Armagnac, demeurant à Nogaro, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 11 novembre 1752, de la métairie et du moulin de Clarens, par le sieur Gérard Dupleix, écuyer, lieutenant général de robe et d'épée en la Sénéchaussée de Gascogne, siège de

Condom (3 avril 1753). — Contrat d'engagement du domaine de Coueilhes en Comminges, en faveur du sieur Antoine Contant (16 février 1747). — Don, en faveur de messire Victor de Riquetty, marquis de Mirabeau, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, les 6 août 1752 et 20 septembre 1753 par le duc de Rohan : 1° du comté de Gaure et des terres de Brugnens, Goutz et Céran; 2° des terres de Roquelaure, le Rieutort, Lavardens, Sainte-Christie, Gaudoux, Mirepoix, Biran et Duran, le tout faisant la plus grande partie de l'ancien duché-pairie de Roquelaure (24 octobre 1753). — Lettre du garde des sceaux à l'intendant d'Étigny relative au différend entre le Bureau des finances et les consuls d'Auch, touchant le pavé (12 février 1754). — Tarif du péage à Maubourguet. — Don, en faveur du sieur Raymond Malartic, négociant à Perchède, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 3 mai 1751, du moulin du Rey situé au lieu de Daunian, par dame Marie-Françoise de Saint-Pastou, veuve de messire Alexandre de Faudoas, seigneur de Daunian (10 janvier 1755). — Concession d'un terrain situé le long des murs et des anciens fossés de Tarbes, en faveur de demoiselle Jeanne de Borgela de Pouy (19 juillet 1745). — Clause du testament du sieur Pierre de Lalande-Goyon, ancien maire de Bayonne (11 janvier 1728). — Arrêt du Conseil d'État portant règlement au sujet des droits et épices dus aux officiers des Bureaux des finances (20 mai 1755). — Contrat d'engagement du domaine de Sérignac-Brulhois en faveur de noble Joseph de Laclaverie, écuyer, seigneur de Brax, ancien secrétaire du Roi en la chancellerie près la Cour des aides de Montauban, et du sieur Antoine Contensans, bourgeois de Sérignac (22 août 1754). — Déclaration faite par Mes Jean Dutrey, archiprêtre de Troubat, et Pierre Sens, recteur d'Illuc, députés de la vallée de Barousse, relativement à la composition, limites, charges et usages de ladite vallée (10 mai 1667); — coutumes de la vallée de Barousse (1297, 1398, 1479).

C. 433. (Registre.) — Grand in-4°, 600 feuillets, papier.

1757-1771. — Enregistrement (1757-1771) des édits, ordonnances, arrêts, provisions, etc. — Provisions : de la charge de sénéchal des Lannes, en faveur de M. de Pujolet, vicomte de Juliac, en remplacement de messire Joseph de Pujolet, vicomte de Juliac, son père, démissionnaire (21 mars 1753); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Bernard Boubée de Gramont, en remplacement de Me Jean-Pierre Tappie, décédé (2 avril 1757); — de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Pau, en faveur de Me Pierre de Canet, en remplacement de Me Jean-Baptiste de Séguret, décédé (20 août 1754); — de l'office de garde-marteau en la maîtrise de Comminges, en faveur de Me Jacques Belloc, en remplacement de Me Simon-Rose de Montalègre, démissionnaire (12 août 1755); — de l'office de receveur général ancien et mi-triennal des domaines et bois de la Généralité d'Auch, en faveur de Me Jean-Jacques Estienne de Laborde, en survivance de Me Jean Estienne de Laborde, son père (28 avril 1758); — de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Barthélemy Limozin, en remplacement de Me Jean Guillot de Salinette, décédé; cet office avait été acquis le 4 janvier 1745 par le sieur Barrié, mais celui-ci ne s'était pas fait pourvoir et en avait disposé en faveur dudit sieur Limozin (21 juillet 1758); — de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Me Joseph Mallac, en remplacement de Me Bertrand Mallac, son père, démissonnaire (10 août 1756); — de l'office de lieutenant en l'Élection d'Astarac, en faveur de Me Jean-Mathieu Cénac de Moncaut, en remplacement de Me Clément de Larroquette-Duprat, décédé (13 janvier 1758); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Me Jean-Odet Broqua, en remplacement de Me Joseph Madères (12 mai 1755); — de l'office de maire ancien de Lupiac, en faveur du sieur Mathieu Labric, en remplacement de Joseph Labric, son père, décédé (21 juillet 1758); — de l'office de lieutenant en l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Me Pierre-Bernard Montané, en remplacement de Me Louis de Pérignon, décédé (20 août 1757); — de l'office de lieutenant en la maîtrise de Saint-Gaudens, en faveur de Me Jacques-Roger Tatareau, en remplacement de Me Édouard Ferrier, démissionnaire (22 novembre 1756). — Lettres de survivance et de retenue de service, en faveur de Me Jean-Pierre Darquier, receveur ancien des tailles de l'Élection de Lomagne, qui avait résigné ledit office en faveur de son fils Antoine (11 décembre 1756). — Provisions : de l'office de garde-marteau en la maîtrise de Tarbes, en faveur de Me Dominique Lacay (12 février 1733); — de l'office de greffier en la maîtrise de Tarbes, en faveur Me Bernard-Joseph Duclos, en remplacement de Me Jean Deffis, démissionnaire (19 novembre 1738); — de l'office de lieutenant en la maîtrise de Tarbes, en faveur de Me Jean de Larrey (26 mai 1719); — de l'office de contrôleur général ancien des finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch, en faveur de Me François-Jean-Marie Nardot, en remplacement de Me Jean-François Lefournier, démissionnaire (28 mars 1759); — de de l'office de procureur du Roi en la gruerie de Fleurance, en faveur de Me André Mondin, en remplacement de Me Barthélemy Mellis, démissionnaire (26 mai 1755); — de l'office de capitaine gruyer en la gruerie de Fleurance, en faveur de Me Pierre Gachies, en remplacement de Me Pierre-Guillaume de Goulard, décédé (20 décem-

bre 1755); — de l'office de maître particulier en la maîtrise de Tarbes, en faveur de Me Charles de Couture, en remplacement de Me Guillaume de Couture, son père, démissionnaire (22 septembre 1740); — de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Tarbes, en faveur de Me Jean-François Guichard, en remplacement de Me Dominique Ganderats, démissionnaire (3 juin 1750); — de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée de Bayonne, en faveur de Me Raymond Caunègre, en remplacement de Me Vincent de Bruix, démissionnaire (20 septembre 1757); — de l'office de lieutenant principal en l'Élection de Comminges, en faveur de Me Jean Monsinat, docteur en médecine et licencié en droit, en remplacement de Me Jean Bournet, décédé (23 juillet 1759); — de l'office de garde-marteau en la maîtrise de l'Isle-Jourdain, en faveur de Me Blaise Lacaze, en remplacement de Me Pierre Labeyrie, décédé (21 décembre 1759); — de l'office de président juge des traites foraines du Bas-Armagnac à Nogaro, en faveur de Me Guillaume Doat, en remplacement de Me Jean-Simon Dupuy, décédé (11 juillet 1760); — de l'office de conseiller en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Me Joseph-Benjamin Dupuy, en remplacement de Me Pierre-Marie-Anne Darparens, démissionnaire (16 septembre 1760); — de l'office de président au Siège présidial de Lectoure, en faveur de M. Me Joseph Deveaux, en survivance de M. Me Jean-Jacques Deveaux (20 novembre 1722); — de l'office de greffier en la maîtrise de Comminges, en faveur de Me Antoine Mauriès, en remplacement de Me Jean-Pierre Vidal, démissionnaire (3 avril 1761); — de l'office de président en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Me Bertrand Pardiac, en remplacement de Me Dominique-Ignace Prunières, décédé (12 juin 1761); — de l'office de receveur général alternatif des domaines et bois de la Généralité d'Auch, en faveur de Me Louis de Laborde, en survivance de Me Jean Estienne de Laborde, son père (29 juin 1761); — de l'office de gouverneur de Fleurance, en faveur du sieur Antoine Percin (9 novembre 1747); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Jean-Marie Courtade, en remplacement de Me Charles Béguier, décédé (11 juillet 1760); — de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Jean-Orens Pague, en remplacement de Me Antoine-François Thézan, démissionnaire (24 août 1750); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Jean-Anselme Daubas, en remplacement de Me Jacques d'Escoubès de Monlaur, démissionnaire (3 mars 1760); — de l'office de greffier en chef de la prévôté, Sénéchaussée et Siège présidial de Dax, en faveur de Me Simon Ducos, en remplacement de Me Pierre Ducos, son père, décédé (13 juillet 1761); — de l'office de secrétaire-greffier de la communauté de Mirande, en faveur du sieur Léonard Boussès (21 avril 1735); — de l'office de maire ancien de Mirande, en faveur de Me Vital Sourignère, en remplacement de Me Étienne Baleix, décédé (1er août 1755); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Me Jean-Pierre Ducournau, en remplacement de Me Jean-Joseph Ducournau, son père, démissionnaire (4 février 1762); — de l'office de lieutenant général au siège de l'Amirauté de Bayonne, en faveur de Me Joseph de Laborde de Lissalde, en remplacement de Me Jean de Laborde de Lissalde, son père, décédé (7 juillet 1762); — de l'office de receveur général ancien des finances de la Généralité d'Auch, en faveur de M. Hugues-Eustache Chanorier, ancien receveur des tailles de l'Élection de Lyon, en remplacement de M. Bénigne-André Legendre de Villemorien, décédé (31 décembre 1761); — de l'office de conseiller en l'Élection d'Astarac, en faveur de Me Jean-Baptiste-Joseph Dazies, en remplacement de Me Guillaume Duc de Saint-Guiraud, décédé (21 juillet 1762); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection de Lomagne, en faveur de Me Antoine Darquier, en remplacement de Me Pierre-Jean Darquier, son père, démissionnaire (20 décembre 1756); — de l'office de consul ancien mitriennal de Lectoure, en faveur du sieur Jean Loderan, en remplacement du sieur Bertrand Paris, décédé (1er mars 1752); — de la charge de grand sénéchal et gouverneur du pays d'Armagnac, ville d'Auch, ressort et étendue des Sièges présidiaux d'icelui, en faveur de messire Jean-Paul d'Angosse, baron de Corbères, en remplacement de messire Jean-Baptiste-Gabriel-François comte de Polastron, démissionnaire (7 juillet 1762); — de l'office de lieutenant particulier en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me François Solirène, en remplacement de Me Louis Roullier, démissionnaire (24 février 1759); — de l'office de receveur des tailles de l'Élection d'Astarac, en faveur de Me Joseph-Gabriel Clavel, en remplacement de Me Pierre Dazies, démissionnaire (9 décembre 1761); — de l'office de lieutenant général criminel en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de noble Jacques d'Escoubès de Monlaur, en remplacement de Me Jean-Guy de Lalo, démissionnaire (10 mai 1760); — de l'office de maître particulier en la maîtrise de Pau, en faveur de Me Jean de Laclède, en remplacement de Me François de Vic (9 mars 1763); — de l'office de lieutenant général au siège de Saint-Sever, en faveur de M. Jean-Pierre de Basquiat, écuyer, seigneur de Mugriet, en remplacement de M. Pierre Bourdeau d'Audijos, décédé (30 décembre 1762); — de l'office de procureur du Roi en la judicature de Mauvezin, en faveur de Me Jean-Joseph-Antoine-Timothée Solirène, en remplacement de Me Antoine Solirène, son père, décédé (22 novembre 1751); — de l'office de conseiller en l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Me Jean-Thomas Teulade, en remplacement de Me Bernard

Lespinasse, décédé (14 mars 1764); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Léger-François Desgrez, en remplacement de Mᵉ Gabriel-François Lecoint d'Arget, démissionnaire (5 septembre 1764); — de l'office de greffier en la maîtrise de Tarbes, en faveur de Mᵉ Guillaume Dutilh, en remplacement de Mᵉ Bernard-Joseph Duclos, démissionnaire (5 juin 1759); — de l'office de greffier en l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Philibert Puyou, en remplacement de Mᵉ Jean-Baptiste de Laurens, démissionnaire (17 octobre 1764); — de l'office de receveur des tailles de l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Pierre Belliard, en remplacement de Mᵉ Joseph-Gabriel Clavel, décédé (26 septembre 1764); — de l'office de procureur du Roi au siège de l'Amirauté de Bayonne, en faveur Mᵉ Louis Dulivier, conseiller au Parlement de Bordeaux, en remplacement de Mᵉ Mathieu de Laforcade, décédé (15 avril 1734); — de l'office de garde-marteau en la maîtrise de Rodez, en faveur de Mᵉ Antoine Rispal, en remplacement de Mᵉ Armand Chauvard, décédé (16 janvier 1765); — de l'office de lieutenant particulier au siège de l'Amirauté de Bayonne, en faveur de Mᵉ Pascal d'Hospital, en remplacement de Mᵉ Dominique de Haraneder, décédé (20 avril 1763); — de l'office de maire ancien de Saint-Sever, en faveur du sieur Benoît de Basquiat, en remplacement du sieur Jean Basquiat, son père, démissionnaire (6 septembre 1761); — de l'office de receveur général alternatif des finances de la Généralité d'Auch, en faveur de M. Jean-Baptiste-Adéodat Taillepied de Bondy, en survivance de M. Robert-Jean-Baptiste Taillepied, son père (5 octobre 1762); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Mᵉ Roch-André Bernier, en remplacement de Mᵉ Dominique Cazalets, démissionnaire (11 septembre 1765); — de l'office de greffier en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Hyacinthe Pérès, en remplacement de Mᵉ Adrien Pérès, son oncle, décédé (2 octobre 1765); — de l'office de greffier en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Jean Dannès, en remplacement de Mᵉ Antoine Gleizes, démissionnaire (23 octobre 1765); — de l'office d'avocat du Roi au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ François-Roch-Joseph Mothe de Belloc, en remplacement de Mᵉ François-Isaac Depetit (23 octobre 1765); — de l'office de receveur des consigations de la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Jean Gauran, en remplacement de Mᵉ Jean Bouglon, décédé (1ᵉʳ décembre 1760); — de l'office de lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Odet Boubée de Lacouture, en remplacement de Mᵉ Jean-Bernard Corrent d'Abadie, décédé (22 avril 1754); — de l'office de conseiller en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Chrysanthe Bourrust de Claverie, en remplacement de Mᵉ Gabriel d'Aignan Du Sendat, décédé (7 mai 1766); — de l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Étienne Lafargue, en remplacement de Mᵉ Étienne Duboucher, décédé (2 juillet 1766); — de l'office de lieutenant particulier criminel assesseur civil en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Jean de Cardenau, en remplacement de Mᵉ Guillaume de Larrey, démissionnaire (31 décembre 1763). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que l'office de président au Présidial de Lectoure, dont était pourvu le sieur Dominique de Bastard, décédé en 1745, sera réuni à l'office de juge-mage de la Sénéchaussée, dont est titulaire le sieur Jean-Joseph Deveaux, pour ne former à l'avenir qu'un seul et même corps d'office (10 mai 1763). — Provisions : de l'office de conseiller en l'Élection de Rivière-Verdun, en faveur de Mᵉ Jean-Basile Soulhié, en remplacement de Mᵉ Jean-Pierre Bergé, décédé (29 octobre 1769); — de l'office de conseiller en l'Élection de Comminges, en faveur de Mᵉ François Peybernés, procureur du Roi au siège royal de Muret (1ᵉʳ octobre 1766); — de l'office de lieutenant général criminel en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Jean-François Goulard, en remplacement de Mᵉ Blaise de Laclaverie, démissionnaire (18 mars 1767); — de l'office de président en l'Élection de Comminges, en faveur de Mᵉ Philippe Vignolles, prêtre, en remplacement de Mᵉ François-Guillaume Bugat, démissionnaire (5 août 1767); — de l'office de procureur postulant au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean Serres-Boubée, en remplacement de Mᵉ Dominique Courtade, décédé (23 septembre 1767); — de l'office de président juge des droits de sortie et entrée en la ville de Dax, en faveur de Mᵉ Jean-Hilaire Cazenave, en remplacement de Mᵉ Jacques Cazenave, son père, décédé (4 février 1767); — de l'office de capitaine gruyer en la gruerie de Fleurance, en faveur de Mᵉ Jean-Marie Depis, en remplacement de Mᵉ Pierre Gariès, démissionnaire (7 mai 1766); — de l'office de greffier en la gruerie de Fleurance, en faveur de Mᵉ Guillaume Mazères, en remplacement de Mᵉ Jean Depis, démissionnaire (7 mai 1766); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Antoine Agasson, en remplacement de Mᵉ Jean-François Comeau, décédé (1ᵉʳ décembre 1762); — de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de messire Charles-François Cousin de La Blennerie, en remplacement de M. Léger-François Desgrez, démissionnaire (16 décembre 1767); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Guillaume Lurde, en remplacement de Mᵉ Joseph Dubarry, démissionnaire (15 octobre 1766); — de l'office de conseiller-lai en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Joseph Soulan, en remplacement de Mᵉ Pierre Ferragut, démissionnaire (31 mars 1767); —

de l'office de conseiller honoraire en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Guillaume-Jean de Lacroix-Doat, en remplacement de Me Guillaume Boubée, démissionnaire (31 décembre 1767). — Lettres de compatibilité entre les fonctions de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch et l'office de receveur des tailles de l'Élection de Montauban, en faveur du sieur Jean-Paul Devienne (18 novembre 1767). — Provisions : de l'office de jugemage en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Joseph-Gabriel de Seissan de Marignan, en remplacement de Me Jean-Bernard de Seissan de Marignan, son père, décédé (18 mai 1768) ; — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Me Bernard Junqua, en remplacement de Me Bernard Abadie, décédé (4 novembre 1767) ; — de l'office de procureur postulant au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Jean Ladrix, en remplacement de Me Bertrand Baserque, démissionnaire (26 octobre 1768) ; — de l'office de greffier en chef en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Me Michel Goudin (22 novembre 1755) ; — de l'office de contrôleur général ancien des finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch, en faveur de M. Pierre-Bernard Nardot, écuyer, demeurant à Paris, en remplacement de M. François-Jean-Marie Nardot, son frère, démissionnaire (13 juillet 1768). — Édit portant création d'un office de chevalier d'honneur au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Me Dominique-Jean-Jacques Estienne de Laborde de Laas, receveur général ancien des domaines et bois de la Généralité d'Auch en survivance de son père, Me Jean Estienne de Laborde (mai 1769). — Provisions : de l'office de conseiller en l'Élection de Comminges, en faveur de Me Georges Lacroix, en remplacement de Me François Peybernès, démissionnaire (24 mai 1769) ; — de l'office de conseiller honoraire en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Jean-Jacques Paris, en remplacement de Me Alexis Paris, démissionnaire (16 décembre 1767) ; — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Me Pierre-Marie Dousse, en remplacement de Me Étienne Dousse, son père, décédé (26 octobre 1768) ; — de l'office de greffier des droits de sortie et entrée à Dax, en faveur de Me Dominique Hordiller, en remplacement de Me Barthélemy de Lavielle, décédé (29 novembre 1769). — Commission donnée au sieur Alexandre Du Bois, de Paris, pour faire les fonctions de receveur général ancien des finances de la Généralité d'Auch, en remplacement de Hugues-Eustache Chanorier, décédé, et en attendant que son fils, Jean Chanorier, eût l'âge requis pour être pourvu de cet office (7 février 1769). — Provisions : de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Tarbes, en faveur de Me Bernard-Clément La Teulade, en remplacement de Me Jean-François Guichard, décédé (13 juin 1769) ; — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Me Arnaud de Suhubiette, en remplacement de Me Jean-Jacques Gallain, décédé (4 octobre 1769) ; — de l'office de lieutenant au siège de Monléon, en faveur de Me Jean-Jacques Gaillard, en remplacement de Me Jacques Baignères, démissionnaire (7 octobre 1739) ; — de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Me Jean-Baptiste-Joseph Béguier, en remplacement de Me Jean Descuilhès, démissionnaire (13 juillet 1768) ; — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Me Michel Bordes, en remplacement de Me François Dufourc, sieur de Lalanne, décédé (1er décembre 1762). — Lettres érigeant les terres et seigneuries de Sauveterre et d'Espaon en marquisat de Sauveterre, en faveur de noble Bertrand-Bernard de Boyer-Drudas, conseiller de grand'-chambre au Parlement de Toulouse (juillet 1755). — Contrat d'engagement du domaine de la Plume, en faveur de messire Jean-François, comte de Narbonne, colonel du régiment de Soissonnais infanterie, premier gentilhomme de l'infant duc de Parme, commandant pour le Roi à Castres, seigneur d'Aubiac, Papon, Lasmartres et autres places, demeurant dans son château d'Aubiac (21 août 1755). — Don, en faveur du sieur de Laborde, seigneur d'Arbrun, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite des justices de Moncube, Sanguinet et Artiguenave, par Bernard-Laurent Du Haget, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Lambesq et lieutenant des maréchaux de France (27 octobre 1756). — Revente, à titre de retrait lignager, du comté de Gaure et des terres de Brugnens, Goutz et Céran, consentie par le marquis de Mirabeau, en faveur de messire Jean-Jacques de Verduzan, comte de Miran, baron de Verduzan, seigneur d'Aumensan, Herrebouc, Mauroux et autres places, demeurant ordinairement en son château de Herrebouc, « étant de présent à Paris, logé rue des Trois-Pavillons, en l'hôtel de M. Mégret d'Étigny, intendant de Pau, parroisse Saint-Paul » (7 juillet 1756). — Don, en faveur du sieur Ducasse, écuyer, ancien prévôt général des maréchaussées de la Généralité d'Auch, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite de la seigneurie de Peyre, par Armand-Jean de Moneins, comte de Troisvilles (15 juillet 1757) ; — don, en faveur de Pierre d'Abadie, baron d'Arboucave, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 3 mai 1757, de la terre et seigneurie de Peyre par le comte de Troisvilles (21 juin 1757). — Déclaration, par les bayles et consuls de Saint-Clar, des fiefs et autres droits seigneuriaux appartenant au roi de Navarre et à l'évêque de Lectoure, coseigneurs dudit lieu, avec l'énumération des coutumes et privilèges des habitants (23 janvier 1533). — Cession de rente par messire Charles, vicomte de Saint-

Martin, petit-fils de messire Jean-Paul de Bidou, vicomte de Saint-Martin, héritier de messire Galatoire de Marca, président à mortier au Parlement de Navarre, en faveur de noble Jean de Partarrieu, prêtre, titulaire d'une prébende fondée par ledit de Marca, par son testament du 10 février 1689 (25 février 1758). — Contrat d'aliénation du four de Saint-Puy, en faveur de Me Joseph Fitte, bourgeois de Paris (28 août 1688). — Don, en faveur de messire Henri de Gestas, seigneur de Bétous, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente du comté, terre et seigneurie de Panjas, faite le 1er octobre 1757 par dame Jeanne de Vincens, veuve de messire Paul de Laverrerie de Siorac, au sieur Paul Baylac, bourgeois dudit Panjas (14 juin 1758). — Ordonnance maintenant le Roi en la possession du quart de la seigneurie d'Escanecrabe, par indivis avec noble Louis de Saint-Pastou, seigneur de Salerm (27 septembre 1668). — Contrat d'engagement de la portion de justice et autres droits appartenant au Roi dans le lieu d'Aubiet, en faveur de dame Catherine de Voisins de Montaut, femme de messire Pierre d'Ossun, baron dudit lieu (7 avril 1640); — arrêt du Conseil d'État ordonnant que M. de Polastron, lieutenant-colonel au régiment du Roi, et dame Henriette de Foucault, son épouse, rentreront en possession des droits domaniaux d'Aubiet engagés le 7 avril 1640 (6 mai 1687). — Arrêt du Conseil d'État autorisant les Capucins de Vic-Fezensac à se servir des débris des murs du vieux château pour la construction d'une église et d'un couvent (22 décembre 1759). — Don, en faveur de Jean de Lustrac, baron de Lias, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 3 juillet 1759, de diverses métairies situées dans la juridiction de Perquie et de Villeneuve, par dame Marguerite de Peyrelongue, veuve du sieur Joseph Campagne, ancien capitaine au régiment de Piémont (10 août 1759). — Don, en faveur du sieur Jean Du Haget, lieutenant des maréchaux de France, du droit de prélation échu au Roi, à cause de la vente à lui faite, le 20 juillet 1744, de la terre et seigneurie de Péguilhan, par arrêt du Parlement de Toulouse (31 décembre 1759). — Contrat de vente des droits d'échange honorifiques et de prééminence dans l'étendue de la paroisse de Castéra et fief de la paroisse de Candes, juridiction d'Auvillars, en faveur de messire Michel Du Bouzet, seigneur de Castéra (18 février 1701). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que Louis vicomte de Noé, mestre de camp de cavalerie, jouira, à titre d'engagement, du domaine de Muret, à compter du jour du décès de la marquise de Lafarre, engagiste dudit domaine par contrat du 2 juin 1732 (19 avril 1761). — Brevet portant concession d'un terrain faisant partie des fossés de Montrejeau, en faveur du sieur Pierre Campmartin, apothicaire-major des eaux minérales de Bagnères-de-Luchon; il représente que « après avoir servi la Reyne pendant l'espace de six ans en qualité de premier garçon apoticaire, il s'est retiré dans la ville de Monrejeau, sa patrie, dans le centre des Pirennées; que s'apliquant à la botanique il donne ses soins à rassembler les simples qui y croissent et à rendre utile la correspondance où il est avec les professeurs des jardins du Roi; que, pour donner aux plantes qu'il découvre la végétation et l'accroissement dans un climat plus doux que celuy des montagnes, il auroit besoin d'un terrein... » (21 février 1762). — Article 23 du Pacte de famille, signé le 15 août 1761, accordant l'exemption du droit d'aubaine aux Espagnols et aux sujets du roi des Deux-Siciles. — Arrêt du Conseil d'État déchargeant le comte de Béon, seigneur de Lapalu, Belloc et autres lieux, du montant de ses tailles pendant vingt années, à cause de l'incendie qui, dans la nuit du 15 au 16 mars 1757, avait brûlé son château de Troncens, où il faisait sa principale résidence (21 novembre 1758). — Sous-bail des domaines composant la direction d'Auch, consenti par Jean-Jacques Prévost, adjudicataire général des domaines, en faveur du sieur Pierre Duhau-Poulon, bourgeois d'Auch (10 novembre 1762). — Don, en faveur de messire Joseph-Marie Du Cos, comte de La Hitte, demeurant à Toulouse, du droit de prélation échu au Roi à cause de l'adjudication à lui faite, le 8 janvier 1762, de la terre et seigneurie de Montaut, première baronnie d'Armagnac, par arrêt du Parlement de Paris (14 août 1762). — Contrat d'engagement de la portion de la seigneurie de Saint-Clar appartenant au Roi, en faveur de messire Pierre Chapelle de Jumilhac de Cubiac, évêque de Lectoure (23 avril 1762). — Tarif des « droits seigneuriaux que le bayle de Saint-Gaudens prend étant fermier pour le roy de Navarre, seigneur vicomte de Nébouzan » (30 juin 1577). — Don, en faveur du sieur Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 23 janvier 1763, de la terre et seigneurie de Saint-Laurent-de-Neste, par le duc et la duchesse d'Uzès (3 mars 1763). — Contrat d'engagement de la seigneurie de Fustérouau, en faveur de messire Jean-Baptiste marquis de Podenas, chevalier de Saint-Louis (21 avril 1763). — Arrêt du Conseil d'État par lequel messire Félix-François comte d'Espie, seigneur de Saint-Lys, Labastidette et autres places, chevalier de Saint-Louis et de la Fidélité de S. A. S. le margrave de Bade-Dourlach, et gouverneur de Muret, demeurant en son hôtel à Toulouse, est maintenu en possession du domaine de Saint-Lys (1er novembre 1763). — Tarif des droits de leude et de péage à Saint-Lys. — Don, en faveur de dame Marie-Anne-Élisabeth de Noé, comte de Polastron, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à elle faite, les 3 et 26 novembre 1763, de la terre et seigneurie d'Augnax, par messire et demoiselle de Bassabat de Pordéac et dame

Claire de Bassabat de Pordéac, femme de Joseph de Castéras de Larrivière (22 janvier 1764). — Contrat d'engagement du domaine de Manciet, en faveur du sieur Jean Mibielle de Blancastet, écuyer, ancien officier du régiment d'Auvergne (30 septembre 1763). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que la rente de 404 livres, moyennant laquelle le domaine de Laplume avait été adjugé, le 21 août 1755, à messire Jean comte de Narbonne, maréchal des camps et armées du Roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. l'infant duc de Parme et commandant pour le Roi dans les évêchés de Castres, Albi et Lavaur, serait réduite à 100 livres (14 juin 1763). — Don, en faveur de messire François Laforgue de Gachepouy, écuyer, ancien garde du Roi, pensionnaire breveté, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur engagiste du domaine de Miradoux, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente de divers fiefs situés dans la juridiction dudit Miradoux, faite le 16 mars 1764 par messire Charles de Bonnefont, sieur de Fieux, à deux habitants dudit lieu (25 avril 1764). — Don, en faveur de Mᵉ Dominique-Jean-Jacques Estienne de Laborde, receveur général en survivance des domaines et bois de la Généralité d'Auch, du droit de prélation échu au Roi à cause de l'achat par lui fait, le 30 juin 1763, de la terre et baronnie de Laas (20 avril 1764). — Arrêt du Conseil d'État portant concession de la haute, moyenne et basse justice dans l'enclave appelée le parsan de Dems, au territoire de Tillac, enclave démembrée à cet effet de la juridiction royale du comté de de Pardiac, en faveur de noble Jean-Bernard de Seissan de Marignan, juge-mage en la Sénéchaussée d'Auch (12 juin 1764). — Acte de paréage fait entre le Roi et Guillaume d'Alahon, abbé du Mas-Grenier, touchant la seigneurie du Mas-Grenier et le territoire de Moncassin, situé dans la juridiction dudit lieu (août 1279); — procès-verbal de piquettement du territoire de Moncassin susdit, dressé par Mᵉ Guillaume de Cazessus, avocat du Roi au pays de Rivière-Verdun, à la requête de dom Jacques Cathalan, religieux et syndic de l'abbaye du Mas-Grenier (juillet 1681). — Cession d'une rente, par messire Arnaud de Montaut, seigneur baron de Montaut, Castelnau et Quinzac, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Piémont, fils et unique héritier de messire Jean-Vincent de Montaut de Castelnau, capitaine au régiment de cavalerie de Saint-Simon, en faveur de Mᵉ Charles-Georges-Simon-Louis de Noël, écuyer, habitant d'Auch (7 juillet 1764). — Tarif des droits de leude à Muret (1580). — Concession de l'emplacement du château de Vic-Fezensac, en faveur du sieur Raymond Cassaignolles, bourgeois dudit lieu (20 septembre 1764); — procès-verbal de visite de cet emplacement appelé l'*ancien château du comte d'Armagnac*, dont il ne reste plus que les fondations (16 avril 1765). — Contrat d'engagement du huitième de la seigneurie de Charlas en Comminges, en faveur de messire Armand-Alexandre de Biron, comte de Gontaut, marquis de Saint-Blancard, possesseur des sept autres huitièmes de ladite seigneurie (26 novembre 1764). — Arrêt du Conseil d'État autorisant messire Marc-Antoine de Noé, évêque de Lescar et abbé commendataire de l'abbaye de Simorre, à faire démolir une maison de campagne et un moulin situés à Tournan et dépendant de ladite abbaye (8 décembre 1764). — Contrat d'aliénation du domaine de Caillavet, en faveur du duc de Rohan (22 décembre 1762); — cession du domaine de Caillavet, par le duc de Rohan, en faveur de messire Jean de Melet, seigneur de Saint-Orens (19 mars 1763). — Arrêt du Conseil d'État qui confirme et homologue un procès-verbal de bornage et de piquettement, fait le 16 octobre 1671, de la directe appartenant au chapitre cathédral de Lombez dans la terre et seigneurie de Mourlens, terre dont la directe universelle appartient au Roi (15 janvier 1765). — Lettres érigeant la terre du Malartic en comté de Tournemire, en faveur de Pierre-Joseph-Hector de Tournemire, ancien capitaine de dragons, « qui nous a fait exposer que la maison de Tournemire a tenu en Auvergne un rang distingué dès le XIᵉ siècle, comme d'anciens cartulaires et l'état de la France en font mention; qu'Antoine de Tournemire établit une branche de sa Maison en Languedoc, où il épousa en 1468 Catherine de Pagèse, d'une des plus anciennes Maisons de cette province; qu'il fut chambellan et pannetier des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII; qu'il fut élu premier capitoul de Toulouse en 1472, temps auquel les plus anciennes Maisons se faisoient honneur de cette magistrature; que ses enfants le furent aussy, et que Henry de Tournemire, son petit-fils, commandoit au siège de Montauban les troupes que la ville de Toulouse fournit au roi Louis XIII, auquel il rendit hommage de douze terres; que ses descendans ont toujours servi dans les armées; que sous Louis XIV Henry de Tournemire fut maréchal de camp, gouverneur de la ville et duché de Reggio en Italie, et que Pierre son frère fut brigadier inspecteur d'infanterie et gouverneur de Gueyras en Dauphiné; qu'ils eurent cinq neveux tués au service, tous les cinq enfans de François de Tournemire, major d'infanterie, qui outre ces cinq enfans eut encore un fils, Henry de Tournemire, mort chez luy de ses blesseures après trente années de service; que l'exposant, fils unique de Henry, a lui-même servi pendant dix années, et que de deux enfans qu'il avoit l'aîné, enseigne de nos vaisseaux, est mort sur mer il y a quelques mois, et le cadet, après avoir été officier de cavalerie et avoir été réformé à la dernière paix, sert actuellement en qualité de garde-marine; que l'exposant possède en toute propriété la terre et seigneurie du Malartic, située près la ville d'Auch, et du revenu d'environ 5 à

6,000 livres ; qu'elle a un gros château et un très grand nombre d'habitans et que l'exposant y possède la justice haute, moyenne et basse... » (mai 1765). — Don, en faveur du sieur Joseph de Lamarque, de Beaumarchès, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite de la moitié de la terre d'Auriébat et autres domaines situés en Saint-Laurent et en Beaumarchès, par demoiselle Augustine Duclos (1er août 1765). — Contrat d'engagement de la justice du lieu de Bascous, Sénéchaussée de Marsan, en faveur de Henri-André de Lobit de Monval, écuyer, capitaine de cavalerie, mousquetaire du Roi, chevalier de Saint-Louis (22 juillet 1765). – Arrêt du Conseil d'État autorisant le sieur François de Benque, baron d'Arblade et de Bernède, à construire un moulin et une digue sur l'Adour et à creuser un canal dans l'étendue de la seigneurie de Bernède (14 août 1762). — Contrats d'engagement : des domaines de Beaumarchès et de Ladevèze, en faveur de messire Bernard de Faudoas, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, aide-maréchal des logis de l'armée (26 juillet 1765) ; — du domaine du Houga, en faveur dudit B. de Faudoas et du sieur Jean-François d'Estalens, écuyer, garde de la manche du Roi, chevalier de Saint-Louis (8 octobre 1765) ; — des hautes justices des paroisses de Daunian, Luppé, Lanne-Soubiran et Toujun, en faveur dudit B. de Faudoas (20 novembre 1765) ; — des domaines d'Estampures, Frechède et Moumoulous, en faveur de Me Pierre Dazies, ancien receveur des tailles de l'Élection d'Astarac (7 février 1766). — Arrêt du Conseil d'État qui subroge le sieur de Berot, seigneur de Cologne, aux consuls dudit lieu dans la partie du domaine de Cologne qui avait été cédée au Roi par Odon de Terride par le paréage de 1284 et qui avait été vendue auxdits consuls le 11 avril 1726 (4 février 1766). — Concession du ruisseau de Louet, qui passe dans le territoire de Castelnau-Rivière-Basse, en faveur du sieur Faget, chirurgien-major des Gardes Françaises (18 mars 1766). — Contrat d'inféodation de 300 arpents de terres vaines et vagues, à prendre dans les paroisses de Duglas, Sauveterre, Miramont et Mondavezan, en faveur de Pierre-Joseph-Hector comte de Tournemire (14 mai 1766). — Contrats d'engagement : du domaine de Lavit-de-Lomagne, en faveur du comte d'Esparbès, maréchal des camps et armées du Roi, commandant à Montauban (27 mai 1766) ; — du quart de la seigneurie de Miramont-Latour, en faveur de messire François de Lary, comte de Latour, seigneur de Miramont, Gavarret, Lalanne, Mansempuy, Pimbert et autres places (2 juin 1766) ; — des domaines de Villecomtal et de Malabat, en faveur du marquis de Monlezun, baron de Saint-Lary, demeurant dans son château de Betplan (2 juin 1766). — Arrêt du Conseil d'État, au profit du sieur Guillaume de Morlan, écuyer, seigneur du Saint-Puy, contre les consuls dudit lieu, au sujet de la possession d'une petite rue de cette ville (7 juillet 1761). — Contrats d'engagement : du domaine de Caupenne, en faveur du sieur Claude Claverie, seigneur de Maignan et de Perchède, trésorier de France honoraire au Bureau des finances d'Auch, et de Pierre de Bastard, seigneur de Cantiran (31 décembre 1765) ; — de la haute et moyenne justice de la paroisse de Cantiran, en faveur de noble Pierre de Bastard, seigneur dudit Cantiran (31 décembre 1765) ; — de la seigneurie des Araynots, située dans la paroisse de Saint-Laurent, juridiction de Marciac, en faveur du sieur Louis de Mont, chevalier, seigneur de Gellenave (4 juin 1766). — Lettres érigeant la terre et seigneurie de Saint-Aubin en marquisat de Roquelaure, en faveur de Charles de Roquelaure, chevalier, seigneur de ladite terre située dans la vicomté de Fezensaguet (juin 1766). — Contrats d'engagement : du domaine d'Ordan, en faveur de messire Amand de La Roque, seigneur dudit lieu (2 août 1766) ; — du domaine de Lannepax, en faveur du sieur Jean-Vital Grisonis (15 novembre 1766) ; — de la haute justice des lieux de Baulat en Rivière-Basse et de Mont en Pardiac, en faveur de Jean-Marie de Medrano-Baulat, chevalier, capitaine au régiment d'Aquitaine (10 décembre 1766) ; — du domaine de Monlezun en Pardiac, en faveur dudit sieur de Medrano (10 décembre 1766) ; — des domaines de Saint-Perdon et de Campagne en la vicomté de Marsan, en faveur de Joseph baron d'Espens, seigneur de Buanes et d'Estignols, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, commandant et lieutenant pour le Roi à Saint-Sever (29 octobre 1766) ; — de la justice du lieu de Beaudéan en Bigorre, en faveur du baron de Beaudéan (5 décembre 1766) ; — du domaine de Dému, en faveur de messire Jean-Antoine de Burosse, capitaine au régiment de Bourbonnais infanterie, chevalier de Saint-Louis (2 juin 1766) ; — de la justice des lieux de Lascazères, Hagedet, Héchac, Soublecause et Caussade en Rivière-Basse, en faveur de Jean-Baptiste-Madeleine-Isidore-Charles-Laurent de Pasquier, marquis de Franclieu, baron de Busca, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis (27 avril 1767) ; — des deux tiers de la directe de de Castelfranc en Pardiac, et de la justice d'Estampes, en faveur de dame Françoise d'Astaing, veuve d'Étienne-Barthélemy d'Astaing, chevalier (30 janvier 1767) ; — de la dîme appartenant au Roi dans le hameau de Lannefrancon, dépendant de la paroisse d'Aux en Pardiac, et des droits d'échanges dans les lieux d'Aux, Lannefrancon et Aussat, en faveur de dame Jeanne-Marthe-Perrette de Tournemire, veuve de Jacques-Joseph Sammartin de Gardes, chevalier (27 avril 1767) ; — de la justice du lieu d'Aussat, en faveur de ladite dame de Tournemire (27 avril 1767). — Don, en faveur de Me Jean Petit, docteur en théologie, supérieur du grand séminaire du Mas d'Aire, du

droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 3 janvier 1767, de divers biens nobles (bois, landes et prés) appelés de Laussaignet, par Me Daniel Decès, docteur en théologie, chanoine d'Aire (26 mai 1767). — Contrats d'engagement : des domaines de Saint-Justin et de Villeneuve-de-Marsan, en faveur des sieurs de Cours-Gontaud et Jean-François de Guichenet (9 mai 1767) ; — du domaine de Saint-Paul-de-Baïse, en faveur de messire Joseph-Anne-Roger de Verduzan, marquis de Miran, colonel au régiment de Bourbonnais infanterie, chevalier de Saint-Louis (7 avril 1767) ; — du domaine de l'Isle-Jourdain, en faveur du sieur Étienne Jogues, bourgeois dudit lieu (5 septembre 1767) ; — de la portion du domaine du Vignau appartenant au Roi, en faveur de messire Antoine de Cours, baron du Vignau, et de dame de Miran, son épouse (1er juin 1767). — Déclaration, par les consuls de Lestelle en Comminges, des droits appartenant au Roi dans ledit lieu (22 décembre 1513). — Contrats d'engagement : de la seigneurie et justice du lieu de Bougue en la vicomté de Marsan, en faveur d'Antoine-Augustin de Cours, écuyer, baron d'Arricau (14 novembre 1767) ; — du domaine de Baussiet au comté de Marsan, en faveur de messire Jean-Baptiste de Grateloup, écuyer, gendarme de la garde (29 octobre 1767) ; — de la haute justice des lieux de Lannux et de Gellemale, en faveur du sieur Bertrand de Marsan, capitaine au régiment de Normandie (30 janvier 1767). — Arrêt du Conseil d'État portant concession de 23 toises en carré à prendre dans le terrain vague contigu aux fossés de l'Isle-Jourdain et à la nouvelle route d'Auch à Toulouse, en faveur de Joseph-François de Sudria, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux de la Guyenne (24 novembre 1767). — Contrat d'engagement du domaine de Mazerolles, au comté de Marsan, en faveur de messire Henri-André de Lobit de Monval, écuyer, porte-étendard de la 2e compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis (29 octobre 1767). — Contrats d'adjudication : d'un terrain situé sur les fossés de Tarbes contigu à la tour d'Alon, en faveur du sieur Dassieu, bourgeois de ladite ville (31 juillet 1732) ; — d'une portion des anciens fossés de Saint-Gaudens, en faveur de noble Joseph-Bernard d'Ustou, seigneur de Lestelle et Bauchalot (4 juin 1765) ; — d'une partie des fossés de Saint-Sever, en faveur des Ursulines de ladite ville (7 juin 1768). — Contrats d'engagement : du domaine de Bellegarde, au comté de l'Isle-Jourdain, en faveur du sieur Jean-François Babut de La Punte (7 septembre 1768) ; — du domaine de Castéra-Vivent, en faveur de messire Joseph-Anne-Roger de Verduzan, marquis de Miran, colonel du régiment de Bourbonnais infanterie (15 juillet 1768) ; — du domaine de Saint-Martin-Vinagré, en faveur de noble Pierre Robert de Latour, écuyer, garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg (24 décembre 1768) ; — de la terre et seigneurie de Maillères, au comté de Marsan, en faveur de Me Antoine de Lobit de Monval, docteur en théologie, curé de Bostens (19 novembre 1768). — Cession du domaine de Mazerolles, par messire Henri-André de Lobit de Monval, seigneur de Bascous et de Mazerolles, en faveur de messire Jean d'Aons, chevalier, baron de Hontaux (13 novembre 1768). — Don, en faveur de Jean-Charles-Catherine marquis d'Astorg, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 18 novembre 1768, de la terre de Lestanque, par le sieur Pierre Goudin (21 janvier 1769). — Tarif des droits de leude et de péage à l'Isle-Jourdain (1638). — Arrêt du Conseil d'État portant concession d'un emplacement inculte à l'Isle-en-Dodon, où était autrefois bâti le château des anciens comtes de Comminges et dont il ne reste plus que des vestiges, en faveur de Me Louis Hémet, contrôleur des vingtièmes (9 août 1768). — Tarif des droits de péage à Maubourguet (1686). — Cession du domaine de Baussiet, par Jean-Baptiste de Grateloup, écuyer, en faveur de messire Jean d'Aons, baron de Hontaux (13 mai 1769). — Nouvelle pancarte des droits de péage dans le comté d'Armagnac (11 août 1769). — Contrat d'engagement de la portion de justice et de droits seigneuriaux appartenant au Roi dans le consulat d'Aubiet, en faveur du sieur Jean-Joachim Courtade, d'Auch (22 juin 1769). — Nouvelle pancarte des droits de leude et de péage dans la vicomté de Nébouzan et juridiction de Saint-Gaudens (22 août 1769). — Don, en faveur de messire Jean de Cazenave-Labarrère, chevalier de Saint-Louis, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 13 avril 1769, de la terre et seigneurie de Saint-Criq du Gave, par le sieur Dominique de Lalande (18 juin 1769). — Contrats d'engagement : du domaine de Montpezat en Comminges, en faveur de messire Bernard de Bon, seigneur de Savignac et de Calvé (12 septembre 1769) ; — du domaine d'Agassac, en faveur de Me François Durieu, habitant de l'Isle-en-Dodon (23 mai 1769) ; — du domaine de Mourlens, en faveur de messire de Belloc, conseiller au Parlement de Toulouse (12 septembre 1769). — Arrêt du Conseil d'État portant concession d'une portion des fossés de Miradoux, en faveur du sieur François Laforgue de Gachepouy, écuyer, ancien garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur engagiste du domaine de Miradoux, avec permission de démolir une tour située sur l'une des portes de ladite ville (1er août 1769). — Contrats d'engagement : des droits utiles et honorifiques de la justice du lieu de Saint-Avit, au comté de Marsan, en faveur de messire Benoît de Brassens, seigneur de Lasserens (15 septembre 1769) ; — de la haute

ustice des lieux de Sabazan, Bouzon et Bouzonnet, et de celle des directes de Pegleize et lous Fagets en Armagnac, en faveur de messire Louis-Hector-Philippe-Martin de Gestas de Bétous, chevalier, mousquetaire du Roi (30 janvier 1767). — Cession de la seigneurie du lieu de Bougue par messire Antoine-Pierre de Cours, baron d'Arricau, en faveur de messire Jean d'Aons, baron de Hontanx (12 décembre 1769). — Contrats d'engagement : du domaine de Castelgaillard, en faveur de messire Jean-Michel de Lamezan de Salins, écuyer (18 août 1769); — du domaine d'Ibos, en faveur de Charles-Jules-Armand de Rohan, prince de Rochefort, vicomte de Lavedan, premier baron de Bigorre, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des villes et citadelles de Nîmes et Saint-Hippolyte (2 août 1770). — Arrêt du Conseil d'État qui confirme une ordonnance du Bureau des finances d'Auch autorisant la fermeture et suppression des couverts ou auvents de la place de la Treille à Auch; « ces couverts absolument inutiles ne servent, depuis que les marchés de la Treille sont supprimés, qu'à l'assemblée tumultueuse de la populace qui s'y rend journellement et qui y occasionne des querelles continuelles; comme ils sont bordés de pilliers, ceux qui méditent des actions criminelles, des guet-apens, y trouvent un azile assuré pour se mettre en embuscade et saisir les passans à la faveur de l'obscurité; il n'est presque pas de nuit, surtout lorsque le temps est pluvieux et froid, que les femmes de mauvaise vie n'y donnent des rendez-vous... » (11 septembre 1770). — Concessions par le Conseil d'État : d'une portion des fossés de Tarbes, en faveur de Mᵉ Bernard-Clément La Teulade, procureur du Roi en la maîtrise de Tarbes (27 novembre 1770); — d'un terrain vulgairement appelé le patus de l'ancien château de Castelnau-Magnoac, en faveur des sieurs Barthélemy Caze, docteur en médecine, Louis Cénac, négociant, et Étienne Gèze, entreposeur des tabacs (13 novembre 1770).

C. 434. (Registre.) — Grand in-4°, 293 feuillets, papier.

1510-1790. — Enregistrement (1771-1790) des édits, ordonnances, arrêts, provisions, etc. — Provisions : de l'office de receveur général ancien des finances de la Généralité d'Auch, en faveur de M. Jean Chanorier, en remplacement de Hugues-Eustache Chanorier, son père, décédé (30 janvier 1771); — de l'office de lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Pierre-Marie Dousse, avocat du Roi audit siège, en remplacement de Mᵉ Jean-Pierre de Brat, démissionnaire (13 juin 1770); — de l'office de conseiller en l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ François-de-Paule Laborde, en remplacement de Mᵉ Antoine Laborde, son père, décédé (18 décembre 1771); — de l'office de receveur alternatif des tailles de l'Élection de Lomagne, en faveur de Mᵉ Jean-Joseph Bastard, en survivance de son père, Mᵉ Antoine Bastard (13 juillet 1769); — de l'office de procureur du Roi en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Castéra, en remplacement de Mᵉ Mathieu-Marie Duverger, démissionnaire (20 novembre 1771); — de l'office de greffier en chef au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Joseph Verdier, de Bayonne, en remplacement de Mᵉ Charles-Georges-Simon-Louis Noël, sieur d'Ansan, démissionnaire (29 avril 1772); — de l'office de président en l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ Pierre-Joseph de Fondeviolle, en remplacement de Mᵉ Pierre-Joseph de Fondeviolle, son oncle, démissionnaire (19 juin 1771); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Louis Solirène, en remplacement de Mᵉ Jean-François d'Encoton, décédé (27 mai 1767); — de l'office de lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste de Siest, en remplacement de Mᵉ Pierre-Marie Dousse, démissionnaire (5 août 1772); — de l'office de procureur du Roi en l'Élection de Comminges, en faveur de noble Pierre-Louis d'Olivier, de Muret, en remplacement de Mᵉ Jean-François-Joseph d'Olivier, son père, décédé (23 juin 1773); — de l'office de greffier en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Joseph-Marie Mauroux, en remplacement de Mᵉ Jean-Marie-François de Bojat, démissionnaire (20 octobre 1773); — de l'office de greffier en l'Élection des Lannes, en faveur de Mᵉ François Puyo, en remplacement de Mᵉ Philibert Puyo, décédé (20 octobre 1773); — de l'office de juge royal de Gabarret, en faveur de Mᵉ François Dudevant, en remplacement de Mᵉ Jean Laborde, sieur de Lauran, décédé (15 décembre 1773); — de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Guillaume Barès de Laffargue, en remplacement de Mᵉ Jean-François-Paul de Lamothe, démissionnaire (23 février 1774); — de l'office de procureur du Roi au siège de l'Amirauté de Bayonne, en faveur de Mᵉ Louis de Bollen, en remplacement de Mᵉ Louis Dulivier, démissionnaire (7 août 1771); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Louis de Lartigau, en remplacement de Mᵉ Jean-Pierre Ducournau, démissionnaire (4 octobre 1769); — de l'office de receveur des impositions de l'Élection d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Léger-François Desgrez, receveur ancien des tailles de ladite Élection, le receveur alternatif, Mᵉ Joseph-Gabriel de Labaune, étant décédé (13 novembre 1775); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Joseph Courrent, en remplacement de Mᵉ Joseph Boubée, décédé (17 octobre 1763); — de l'office de maître particulier en la maîtrise de Tarbes, en

faveur de Mᵉ Jean de Couture, en remplacement de Mᵉ Charles de Couture, son père, décédé (19 juin 1776) ; — de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Joseph-François-Dominique Seren, en remplacement de Mᵉ Nicolas-Joseph Despans de Sainte-Colombe, démissionnaire (15 janvier 1777) ; — de l'office de président en l'Élection d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Joseph-Louis Pardiac, en remplacement de Mᵉ Bertrand Pardiac, décédé (26 février 1777) ; — de l'office de conseiller en l'Élection de Lomagne, en faveur Mᵉ Jean Jun, en remplacement de Mᵉ Joseph-Ignace Agasson, démissionnaire (25 juin 1777) ; — de l'office de lieutenant particulier en la maîtrise de Saint-Gaudens, en faveur de Mᵉ Jean-Bernard Tatareau, en remplacement de Mᵉ Jean Tatareau, démissionnaire (12 mars 1777) ; — de l'office de juge de Beaumont-lès-Lomagne, en faveur de Mᵉ Louis Razoua, en remplacement de Mᵉ Jean Razoua, son père, décédé (19 juillet 1775) ; — de l'office de lieutenant particulier en la maîtrise de Rodez, en faveur de Mᵉ Jean-Louis Seconds, en remplacement de Mᵉ Jean Seconds, son père, démissionnaire (5 juin 1776) ; — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean Barris, en remplacement de Mᵉ Jean-Baptiste-Paulin Bourrust, démissionnaire (20 août 1769). — Lettres d'honneur et de vétérance accordées à messire Dominique-Jean-Jacques de Gauran, ancien trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, office qu'il avait résigné en faveur de son fils Arnaud de Gauran (27 janvier 1779). — Provisions : de l'office de receveur des impositions de l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Gabriel-Pierre Monicault de Villardeau, en remplacement de Mᵉ Pierre Belliard, décédé (24 mars 1779) ; — de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Marie Limouzin, en remplacement de Mᵉ Barthélemy Limouzin, son père, démissionnaire (28 avril 1779) ; — de l'office de lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Jean Gauran, en remplacement de Mᵉ Gabriel Dupré, décédé (11 février 1778) ; — de l'office de lieutenant du juge de Castelnau-Magnoac, en faveur de Mᵉ Jean-Bernard Sabatier, en remplacement de Mᵉ François-Christophe Courtade, décédé (12 mai 1779) ; — de l'office de premier consul de Laplume, en faveur du sieur Antoine Bacqua (10 novembre 1779) ; — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Pierre-Louis Dorgueilh, en remplacement de Mᵉ François Tappie, démissionnaire (13 mai 1778) ; — de l'office de maître particulier en la maîtrise de Rodez, en faveur de Mᵉ Pierre-Paul Rogery, en remplacement de Mᵉ Raymond Mathat, démissionnaire (12 mai 1779) ; — de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Rodez, en faveur de Mᵉ Jean-François Jouery, procureur du Roi en la Maréchaussée générale de Montauban, en remplacement de Mᵉ Jean-Ignace Jouery, son père, décédé (24 février 1779) ; — de l'office de chevalier d'honneur au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Pierre-Samuel Dupont, chevalier de l'ordre royal de Vasa, en remplacement de Mᵉ Antoine Lambert, décédé (19 juillet 1780) ; — de l'office de trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Jacques Douillet de Lechaux, en remplacement de Mᵉ Jean Douillet de Lechaux, son père, décédé (3 mai 1780) ; — de l'office de secrétaire-greffier de la communauté de Muret, en faveur du sieur Joseph Bonnet (16 août 1780) ; — de l'office de receveur des impositions de l'Élection de Comminges, en faveur de Mᵉ Guillaume Dedieu, en remplacement de Mᵉ Antoine Belloc, décédé (1ᵉʳ décembre 1779) ; — de l'office de lieutenant principal en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Jean-Marie Duffaut, en remplacement de Mᵉ Jean-Francois Mariol, décédé (3 août 1780) ; — de l'office de procureur du Roi en la maîtrise de Saint-Gaudens, en faveur de Mᵉ Gabriel Danizan, en remplacement de Mᵉ Jean-Jacques Danizan, son père, démissionnaire (15 novembre 1780) ; — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ François-Basile Baric, en remplacement de Mᵉ Joseph Daguzan, décédé (26 janvier 1780) ; — de l'office de receveur des impositions de l'Élection de Lomagne, en faveur de messire Antoine Darquier, receveur ancien des tailles de ladite Élection, le receveur alternatif, Mᵉ Jean-Joseph Bastard, étant décédé (24 janvier 1781) ; — de l'office de greffier en la maîtrise de Tarbes, en faveur de Mᵉ Dominique Larré, en remplacement de Mᵉ Guillaume Dutilh, démissionnaire (14 novembre 1781) ; — de l'office de conseiller honoraire en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Simon Paris-Bordeneuve, en remplacement de Mᵉ Jean-Jacques Paris, décédé (14 septembre 1782) ; — de l'office de secrétaire-greffier de la communauté de Vic-Fezensac, en faveur du sieur Jean-Baptiste Lafont (13 décembre 1780) ; — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Blaise-Thérèse Sentetz, en remplacement de Mᵉ Jean-Anselme Daubas, démissionnaire (20 juin 1781) ; — de l'office de procureur du Roi en la juridiction de Vic-Bigorre, en faveur de Mᵉ Jean Ramouaué-Pambrun, en remplacement de Mᵉ Jean Abadie (27 mars 1782) ; — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste Bétous, en remplacement de Mᵉ Dominique Ricau, décédé (10 juin 1779) ; — de l'office de conseiller en l'Élection d'Astarac, en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste-Barthélemy de Tarrieux, en remplacement de Mᵉ Laurent de Tarrieux, décédé (13 août 1783) ; — de l'office de lieutenant général criminel en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de

Mᵉ François Chapes, en remplacement de Mᵉ Jean-François Goulard, démissionnaire (16 janvier 1782); — de l'office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée d'Auch, en faveur de Mᵉ Augustin Pirac de Léchac, en remplacement de Mᵉ Jean-Guillaume Lurde, démissionnaire (15 mai 1782); — de la charge et office de sénéchal d'épée et de gouverneur du comté de Nébouzan, en faveur de Joseph-Jean-Pierre-Gaston de Siregand, vicomte d'Ercé, en remplacement de Jean-François-Gaston de Siregand, comte d'Ercé, son père, démissionnaire (22 mai 1785); — de l'office de greffier en chef en la Sénéchaussée de Dax, en faveur de Mᵉ Antoine Labarthe, en remplacement de Mᵉ Simon Ducos, démissionnaire (23 mars 1787); — de l'office de secrétaire-greffier de la communauté de Monfort, en faveur du sieur Jean Vivent (10 mai 1788); — de l'office de procureur postulant au Bureau des finances d'Auch, en faveur de Mᵉ Pierre Coutens, en remplacement de Mᵉ Jean Ladrix, démissionnaire (27 septembre 1787); — de l'office de conseiller en la Sénéchaussée de Lectoure, en faveur de Mᵉ Joseph-Mathieu Malus, en remplacement de Mᵉ Jean Castaing, décédé (18 mai 1768). — Don, en faveur du baron de La Houze, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente de la métairie d'Espaignès, faite le 28 janvier et le 1ᵉʳ avril 1754, par le sieur de Lavie aux nommés Théaux (31 juillet 1771). — Clause du testament de messire Arnaud de Capdeville, seigneur baron de Brassempoy, Aydie et autres lieux (2 mai 1737); — extrait mortuaire du même (14 juillet 1739). — Don, en faveur de messire Jean-François-Joseph Filhol, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, chevalier de Saint-Louis, inspecteur général des haras de la Généralité d'Auch, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 1ᵉʳ septembre 1761, de la terre et seigneurie de Gaudoux, par le marquis de Mirabeau (28 octobre 1761). — Don, en faveur de messire Alexandre baron de Batz, chevalier de Saint-Louis, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 19 septembre 1761, des terres et seigneuries de Sainte-Christie et Mirepoix, par le marquis de Mirabeau (2 décembre 1761). — Don, en faveur de dame Jeanne-Marguerite Serpes, veuve de messire de Laclaverie de Soupets, ancien capitaine au régiment des dragons, mestre-de-camp général, chevalier de Saint-Louis, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente de la terre et seigneurie de Lavardens, faite le 7 mai 1765 par le marquis de Mirabeau audit sieur de Soupets (26 novembre 1770). — Procuration de messire Henri de Lauzignan, trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, et de dame Françoise de Soustra, son épouse, demeurant à Layrac, pour vendre à Mᵉ Jean Broqua, curé-major de Dax, une rente échue à ladite dame par le décès de son frère, M. Étienne de Soustra, ancien capitaine au régiment de Brie (1ᵉʳ mai 1773). — Don, en faveur de noble Jean-Joseph de Grossoles, ancien capitaine des dragons, chevalier de Saint-Louis, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 7 août 1772, de la moitié de la haute justice et fief de Gaudonville, par le marquis de Miran et son frère le comte de Saint-Maurice-Brassac (22 avril 1773). — Arrêts du Conseil d'État : permettant au sieur Jean Crouzet, docteur en médecine à Saint-Gaudens, de convertir en moulin à blé les machines et bâtiments qu'il avait fait faire pour une fonderie de cuivre, au lieu dit Clavarin (5 septembre 1752); — autorisant le même à construire un moulin à foulon près du moulin à blé (4 mars 1766); — maintenant le sieur Pierre Crouzet, avocat, fils du précédent, dans la jouissance des deux moulins susdits (26 janvier 1773). — Concession, en faveur de messire Louis-Emmanuel de Cugnac, évêque de Lectoure, d'un terrain faisant partie des anciens fossés et remparts de Lectoure, terrain dont son prédécesseur, M. de Jumilhac, avait obtenu la jouissance sa vie durant et qu'il avait fait aplanir et mettre en communication au moyen d'escaliers avec les jardins de l'évêché (18 mai 1773). — Tarif des droits de péage et de leude dans les bastilles de Marsan (1510). — Contrat d'engagement des droits utiles et honorifiques de la justice de Taillac en Brulhois, en faveur de messire Du Gout, seigneur de Daubèze (18 février 1774). — Concession, en faveur de messire Joseph Rages de Roquemaurel, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'artillerie, d'un petit terrain compris entre sa maison et les murs de la ville de Martres, lequel terrain formait anciennement une fausse « braye » servant à la défense de cette place (7 décembre 1773). — Bail des domaines des Généralités de Toulouse, Montpellier, Auch, Montauban et Bordeaux, consenti pour trente années en faveur de Nicolas Sausseret, bourgeois de Paris (22 février 1774); — lettre du contrôleur général Terray relative au bail susdit (9 juillet 1774). — Concessions : de terrains faisant partie des anciens fossés de Saint-Gaudens, en faveur des sieurs Joseph Robert, Jean-Felix Mariande, avocat, et Bertrand Pegot, négociant (8 juin 1773, 19 juillet et 1ᵉʳ novembre 1774); — d'un terrain faisant partie des anciens glacis de la ville d'Oleron, en faveur du sieur Jean Vergès, notaire royal audit lieu (12 septembre 1775); — d'un terrain ayant autrefois servi aux fortifications de Lectoure, « comme on le voit encore par une ancienne tour en ruine et un reste de gros mur qui faisoit partie du bastion étably en cet endroict », en faveur de l'évêque de Lectoure (4 avril 1775); — de 100 arpents de terrains vagues à prendre dans la lande de Landorthe, près du territoire d'Estancarbon, en faveur du sieur Jean-Baptiste Catherinot, sous-ingénieur des ponts

et chaussées de la Généralité d'Auch (23 août 1760). — Contrat d'engagement du domaine de Castelnavet, en faveur de Jean-André de Laffargue, gendarme de la garde du Roi (2 juillet 1771). — Tarif des droits de péage et de leude, à Castillon-de-Ballongue. — Concession d'une fausse « braye » de la ville d'Aspet, en faveur des sieurs Jean-Pierre Latour et Jean-Antoine Coujolle (16 juillet 1776 et 5 août 1777). — Édit portant suppression de tous les offices de receveurs et de contrôleurs généraux et particuliers des domaines et bois, et les remplaçant par dix-huit administateurs des domaines (août 1777). — Tarif des droits de leude et de péage à Gimont. — Lettres de noblesse accordées à Bertrand de Carchet de Marsan, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, seigneur de Lannux, Gellemale et autres lieux ; « quoyqu'il soit issu d'une famille noble et distinguée qui existoit dès le XIIIe siècle dans la province d'Armagnac, la perte d'une partie des titres de sa famille, consumés dans une incendie qui détruisit sa maison il y a environ 150 ans, ne lui permet pas de rétablir sa filiation... ; il a trouvé plusieurs titres desquels il montre que la famille de Carches a possédé, depuis le XIIIe siècle jusqu'au commencement du du XVIe, le fief et le château de ce nom dans la juridiction de Vic-Fesensac... » (novembre 1778). — Édit portant suppression des quarante-huit receveurs généraux des finances, et les remplaçant par une compagnie de douze receveurs généraux des finances (avril 1780). — Concession, en faveur des sieurs Jean-François-Marie de Saint-Pastou, seigneur de Boussas, et Bernard, marquis de Faudoas, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais et aide-maréchal des logis de l'armée, 1° du bois de Marseillan en Pardiac, contenant 99 arpents, à raison de 100 perches à l'arpent et de 22 pieds à la perche ; 2° du terrain et des masures de l'ancienne tour et de la vieille église de Marseillan (6 août 1771 et 13 décembre 1775). — Arrêt du Conseil d'État, rendu en faveur de Me Joseph-Gabriel de Seissan de Marignan, juge-mage de la Sénéchaussée d'Auch, au sujet de la jouissance du domaine de Sans, qui avait été vendu, le 15 septembre 1676, à François de Salles, dont ledit sieur de Marignan avait épousé l'arrière-petite-fille (15 août 1780). — Concession des portions libres des emplacements des murs, fossés et remparts de Fleurance, en faveur des officiers municipaux de ladite ville (15 août 1780). — Contrat d'engagement, en faveur de M. d'Aignan, conseiller au Parlement de Toulouse, des droits purement honorifiques de la justice sur le canton dans lequel est situé son domaine d'Ansan, ainsi que les hameaux de Rouquette, Commère-Martin, Roubin, Empitrac et les Bourdettes, les métairies de Tailladis, Embarousse, Mousquères, Nasque et Bascous (6 novembre 1780). — Lettres de noblesse accordées à Pierre-François de Bourgez, garde du corps du Roi (février 1780). — Arrêts du Conseil d'État : relatif à une source d'eau minérale découverte à Luchon (1er août 1780) ; — ordonnant que la partie des murs de Beaumont-lès-Lomagne servant de clôture au couvent des Cordeliers ne sera pas comprise dans la démolition ordonnée par l'arrêt du 29 décembre 1779 (4 juillet 1780) ; — portant concession, à titre d'accensement, d'une partie du bois de Pelauque et de la lande de Corbin, situés dans la juridiction de Dému, en faveur du sieur Lasserre, seigneur de la terre de Castelmore et autres lieux, terre à lui vendue par Louis-Gabriel de Batz, marquis de Castelmore, par contrat du 30 octobre 1769 ; en outre, ledit sieur Lasserre est maintenu dans la propriété et jouissance de 28 arpents dudit bois de Pelauque et de 12 arpents de ladite lande de Corbin, lesquels avaient été concédés, en janvier 1646, à Paul de Batz, seigneur de Castelmore (26 janvier 1779) ; — déclarant que les murs, fossés et remparts de Lannepax appartiennent au Roi, et ce à la requête de Jean-Vital de Grisonis, chevalier, seigneur et comte de Rozès, seigneur engagiste du domaine de Lannepax (26 juin 1781). — Arrêt rendu sur la requête de Pierre-Antoine de Lespinasse, marquis de Lespinasse, vicomte de Massas, baron de Faix, seigneur de Lamothe, Villac, Farsac et coseigneur de la ville et juridiction de Muret, conseiller au Parlement de Toulouse ; cet arrêt ordonne que la seigneurie directe appartenant audit sieur de Lespinasse dans ladite ville et juridiction de Muret et formant autrefois deux seigneuries distinctes qu'il avait achetées l'une aux Pélerins de Muret, l'autre aux sieur et dame d'Arras, sera placée et cantonnée dans la paroisse de Lacombe (17 juillet 1781). — Lettres de terrier accordées à dame Marie-Françoise d'Aux, épouse d'Antoine-François de Thézan, conseiller en la Cour des aides de Montauban, demeurant dans son château de Lescout, juridiction de Jegun, paroisse de Saint-Germain (29 août 1781). — Concession de l'emplacement de deux anciennes rues de Saint-Gaudens, en faveur de la communauté dudit lieu (30 octobre 1781). — Édit portant suppression de la compagnie de douze receveurs généraux des finances créée par l'édit d'avril 1780, et rétablissant deux receveurs généraux dans chacune des vingt-quatre provinces et Généralités (octobre 1781). — Contrats d'aliénation : des *bouils* ou landes de Barbotan, en faveur du sieur Jean Cappot de Feuillide (15 mars 1782) ; — de 200 arpents de terrains vacants dépendant du domaine de Saint-Thomas, en faveur du chevalier de Combes (22 mai 1782) ; — du château de Saint-Thomas, en faveur du même (22 mai 1782). — Concession, en faveur du sieur Jean-Jacques Lacoste, négociant à Saint-Mont, du ruisseau du Sage, traversant les communautés de Peilhas, lou Sersou, Cadilhon et Labarthète et se jetant dans

l'Adour, sur lequel ruisseau ledit Lacoste se propose de construire un moulin (16 septembre 1783). — Don, en faveur de Jean-Vital de Grisonis, du droit de prélation échu au Roi à cause de la vente à lui faite, le 27 juin 1766, de la terre et seigneurie de Rozès, par Joseph de Gélas (26 décembre 1766). — Concession, en faveur de Gabriel Du Chic, vicomte d'Arcamont, et de dame Marie-Madeleine Comme La Cassaigne, son épouse, fille du sieur Joseph Comme, d'Eauze, d'une ruelle contiguë à une maison leur appartenant dans ladite ville d'Eauze (11 décembre 1787). — Édit portant suppression des tribunaux d'exception (mai 1788). — Concession, en faveur de la communauté de Fleurance, de l'ancien auditoire de justice (18 août 1788). — Procuration donnée par M. Jean-Baptiste-Marie-Adéodat Taillepied de Bondy, receveur général des finances de la Généralité d'Auch, à M. Guillaume Morlan, habitant d'Auch, pour faire la recette des deniers des impositions, en remplacement de son père, décédé (21 septembre 1790).

C. 435. (Cahiers.) — Grand in-4°, 136 feuillets, papier.

1716-1771. — État général des enregistrements faits au Bureau des finances d'Auch depuis son établissement jusqu'au 15 février 1730 : — provisions des officiers du Bureau; des receveurs généraux des finances, domaines et bois; des receveurs des tailles; des officiers des Élections, des Sénéchaussées et Sièges présidiaux; des eaux et forêts, etc.; — quittances de finances pour gages, rentes et intérêts; — édits, arrêts du Conseil d'État et lettres des ministres; — baux, aliénations et inféodations du domaine. — État contenant les noms des pays et des principales villes qui composent la Généralité d'Auch, avec le détail de tous les officiers royaux qui y sont établis et dont les provisions doivent être adressées aux trésoriers de France de ladite Généralité. — Enregistrement des commissions de receveur et de contrôleur des domaines dans les bureaux d'Aire, Arreau, Aurignac, Aspet, Auch, Astaffort, Beaumont, Boulogne, Bayonne, Castelnau-Rivière-Basse, Castelnau-Magnoac, Dax, Eauze, Estang, Fleurance, Galan, Gimont, Grenade, l'Isle-en-Dodon, l'Isle-Jourdain, Jegun, Laplume, Labarthe-de-Neste, Lavit-de-Lomagne, Layrac, Labastide-de-Neste, Labastide-d'Armagnac, Luz-en-Barèges, Lourdes, Mauvezin, Miélan, Montrejeau, Muret, Miradoux, Marciac, Maubourguet, Monfort, Mont-de-Marsan, Nogaro, Pouillon, Plaisance, Riscle, Roquefort-de-Marsan, Saint-Gaudens, Saint-Béat, Sainte-Foy, Saint-Clar, Saint-Sever, Salies, Samatan, Simorre, Sérignac, Sos, Tarbes, Tournay, Verdun, Valence, Vic-Fezensac.

C. 436. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 92 pièces, papier.

1720-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des provisions des officiers du Bureau : — président : messire Guillaume de Visnich (1742); — trésoriers de France : messire Jean-Louis Bussillet, écuyer, seigneur de Piecord, Lamothe, Vallière, Varenne, Purtetche et autres places, demeurant à Paris (1726); — messire Jean Guillot, sieur de Salinelle (1726); — M. André de Rouges (1727); — M. Louis Oudart Gervais, écuyer, seigneur de Boissy-le-Girard (1727); — messire Jean Despans de Sainte-Colombe, sieur de Boissonnade et d'Estube (1728); — Henri Cholet de Lauzignan (1730); — messire Claude Claverie, sieur de Maignan (1736); — Jean Barrié, sieur de Cazeaux (1741); — messire Dominique-Jean-Jacques de Gauran (1743); — M. François-Noël Lacroix de Salleneuve (1744); — messire Jean-Paul Devienne (1751); — M. Léger-François Desgrez (1755); — messire Nicolas-Joseph Despans de Sainte-Colombe (1755); — M. Jean Douillet de Léchaux (1756); — M. Barthélemy Limouzin (1758); — M. Jean-Guillaume Barès de Lafargue (1774); — M. Joseph-François-Dominique Seren (1777); — M. Arnaud de Gauran (1778); — M. Jean-Marie Limouzin (1779); — M. Jean-Jacques Douillet de Léchaux (1780); — M. Pierre-Joseph de Lassus (1784); — M. Me Joseph de Labric (1786); — chevalier d'honneur : messire Dominique-Jean-Jacques Estienne de Laborde de Laas (1769); — M. Antoine Lambert (1775); — M. Pierre-Samuel Dupont, chevalier de l'ordre royal de Vasa (1780); — M. Étienne Delas de Colomb (1784); — procureur du Roi : Me Joseph-Louis-Antoine de Labaune de Bascous (1741); — M. Jean-Joseph Betbèze de La Rue, sieur de Sauviac et de Viozan (1754); — avocat du Roi : Me François-Isaac Depetit (1754); — greffier en chef : Me Simon Noël (1720); — Me Charles-Georges-Simon-Louis Noël (1746); — Me Joseph Verdier (1772); — procureurs postulants : Me Gabriel Dufaur (1731); — Me Joseph Buzet (1736); — Me Jean Mollière (1744); — Me Dominique Lecussan (1746); — Me François Chanal (1746); — Me Dominique Courtade (1746); — Me Bertrand Baserque (1746); — Me Jean-François Ninous (1755); — Me Jean Serres-Boubée (1767); — huissiers (commissions) : Jean-François Allemand (1724); — Nicolas Joannet (1731); — Gérard Couaix (1751); — Mathieu Darré (1763); — Joseph Dupuy (1764); — Jean Labadens (1770); — Léonard Desages (1774); — Louis Murat (1775); — François Castanet (1775); — Antoine Bourtoulot (1776); — Irénée Boubée (1784); — Pierre-Bernardin Dartiguelongue (1784); — Jacques Lahire (1788).

C. 437. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1716-1779. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des provisions : — 1° des receveurs généraux des domaines de la Généralité d'Auch : M. François-Augustin Paradis de Moncrif (1716-1719); — M. Jean Estienne de Laborde (1726); — M. Dominique-Jean-Jacques Estienne de Laborde (1758); — Me Louis de Laborde (1761); — 2° des receveurs généraux des domaines de la Généralité de Montauban : Me Jean-Pierre France (1743); — Me Paul-Daniel Martin (1747); — 3° des contrôleurs généraux des domaines de la Généralité d'Auch : M. Claude Devienne (1720); — — Me Barthélemy Boyer d'Anglazard (1723); — Me Jean-François Lefournier (1727); — Me Jean Courtade (1728); — Me Jean-Joachim Courtade (1736); — Me Claude-François Lefournier (1750); — Me Jean-Marie Nardot (1759); — Me Pierre-Bernard Nardot (1769); — 4° du directeur des domaines (commissions) : Me Alexis-Emmanuel de Ménage (1723); — Me Jean Clavel (1723); — Me Jean Gay (1779); — 5° des receveurs et contrôleurs particuliers des domaines (commissions) : les sieurs François Carbonneau, à Lectoure (1747); — Guillaume Seize, à Dax (1750); — Jean Révoqua, à l'Isle-Jourdain (1751); — Pierre Limouzin, à Fleurance (1752); — Jacques Capmartin, à Montréjeau (1755); — Pierre d'Albespeyres, à Sos (1756); — Alexis Mocquot de Chavanne, à Bayonne (1756); — Joseph-Benjamin Dupuy, à Vic-Fezensac (1757); — Jean Gaye, à Auch (1757); — Joseph Laborde, à Aire (1759); — Raymond Cassaignoles, à Vic-Fezensac (1759); — Jean Dufau-Cambadie, à Riscle (1759); — Michel-Claude Douceur de Villeneuve, à Argelès (1762); — Jean Fourcade, à Vic-Bigorre (1762); — Jacques Dagé, à Miélan (1762); — Jean-Baptiste Vivès, à Mont-de-Marsan (1763); — Dominique Caubère et Bertrand Capdeville à Saint-Gaudens (1764); — Arnaud Dupont, à Vic-Bigorre (1765); — Jean-Mathieu Castarède, à Mauvezin (1767); — Joseph Laplagne, à Eauze (1769); — Guillaume Deluc, à Miradoux (1771); — Pierre Duchâteau, à Saint-Sever (1772); — Raymond Dupouy, à Astaffort (1772); — Jean-Gaston Lacoste, à Monfort (1773); — Blaise Souville, de Saint-Blancard, à Boulogne (1773); — Pierre Comin, à Sos (1775); — Jean-Joseph Soubies, à Beaumont (1775); etc.

C. 438. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1717-1781. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des provisions : — 1° des receveurs généraux des finances de la Généralité d'Auch : M. Jean-Baptiste-Martin d'Artaguette d'Iron (1721); — M. Guy Gohier d'Armenon (1723); — M. Robert-Jean-Baptiste Taillepied (1729); — messire Bénigne-André Legendre, seigneur de Villemorien (1748); — M. Hugues-Eustache Chanorier (1762); — M. Jean-Baptiste-Marie-Adéodat Taillepied de Bondy (1765); — M. Jean Chanorier (1772); — 2° des receveurs des tailles de l'Élection d'Armagnac : Me Jean Vidaillan (1726); — M. Jacques de Labaune, seigneur de Bascous (1728); — Me Joseph-Gabriel de Labaune (1749); — Me Gabriel-François Lecoint d'Arget (1756); — Me Léger-François Desgrez (1764); — 3° des receveurs des tailles de l'Élection d'Astarac : Me Louis Boulay (1725); — noble Guillaume Morlan, écuyer, ancien capitoul de Toulouse (1726) : — Me Pierre Coulom (1729); — Me Jean Clavel (1732); — — Me Pierre Dazies (1747); — Me Joseph-Gabriel Clavel (1763); — Me Pierre Belliard (1765); — Me Gabriel-Pierre Monicault de Villardeau (1779); — 4° des receveurs des tailles de l'Élection de Comminges : Me Antoine Belloc (1721); — Me Guillaume Dedieu (1780); — 5° des receveurs des tailles de l'Élection de Lannes : Me Jean-Baptiste Ducamp (1733); — Me François Boussat de Salle (1737); — Me Jean-Pierre de Brat (1739); — Me Jean Duboucher (1741); — Me Étienne Duboucher (1742); — Me Pierre de Planter (1763); — 6° des receveurs des tailles de l'Élection de Lomagne : Me Jean Bastard (1724); — Me Pierre-Jean Darquier (1762); — Me Jean-Joseph Bastard (1772); — 7° des receveurs des tailles de l'Élection de Rivière-Verdun : Me Jean-Dominique Cazalets (1723); — Me Pierre-Jean Lamarque (1736); — Me Roch-André Bernier (1754).

C. 439. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1724-1786. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des provisions : — 1° des officiers de l'Élection d'Armagnac : — président : Me Jean-Bernard Seissan de Marignan (1725); — Me Dominique-Ignace Prunières (1741); — Me Bertrand Pardiac (1761) : — Me Joseph-Louis Pardiac (1777); — lieutenant : Me Joseph d'Anglade (1728); — Me François Castéra (1743); — conseillers : Me Pierre-Marie-Anne Darparens (1753); — Me Joseph-Benjamin Dupuy (1760); — Me Bernard Labric, seigneur de Saint-Laurent (1785); — procureur du Roi : Me Dominique Durgueil (1741); — greffier : messire Jean-Ignace de Bojat, conseiller au Parlement de Toulouse (1744); — messire Jean-Marie-François de Bojat (1772); — Me Joseph-Marie Mauroux (1773); — 2° des officiers de l'Élection d'Astarac : — président : Me Christophe d'Aran (1737); — Me Thomas-Charles-Roger Duprat de Larroquette (1748); — lieute-

nant : Me Clément de Larroquette-Duprat (1737); — Me Jean-Mathieu Cénac (1758); — conseillers : Me Guillaume Duc de Saint-Guiraud (1735); — Me Étienne Baleix (1746); — Me Laurent Tarrieux (1753); — Me Jean-Baptiste-Joseph Dazies (1762); — procureur du Roi : Me Marc-Antoine Pérès (1752); — Me François Laplante (1786); — greffier : Me Hyacinthe Pérès, docteur en médecine (1765); — 3° des officiers de l'Élection de Comminges : — président : Me Philippe Vignoles, prêtre (1767); — Me Jean Viguerie (1784); — lieutenant : Me Jean Bournet, ancien capitoul de Toulouse (1727); — Me Jean Monsinat (1759); — Me Raymond-Catherine Monsinat (1775); — conseillers : Me Pierre-Louis de Lafont (1741); — Me Joseph Pasquerie (1742); — Me Jean Alayrac (1752); — Me Georges Lacroix (1769); — procureur du Roi : Me Jean-François-Joseph d'Olivier (1744); — noble Pierre-Louis-Joseph d'Olivier (1773); — greffier : Me Louis de Gayrard (1751); — Me Jean-Baptiste Lacroix (1755); — 4° des officiers de l'Élection des Lannes : — président : Me Pierre de Fondeviolle (1731); — Me Pierre-Joseph de Fondeviolle (1749); — Me Pierre-Joseph de Fondeviolle (1772); — lieutenant : Me Bernard Lafargue (1756); — conseillers : Me Jean-Joseph de Pons, subdélégué de l'intendant à Dax (1731); — Me Jean-Amédée de Brat, sieur de Lassalle (1748); — Me Jacques Camiade (1755); — procureur du Roi : Me Jean-Marie Broca (1740); — Me Jean-Baptiste-Laurent Broca (1754); — greffier : Me Jean Hutel (1743); — Me Jean Duffau (1753); — Me François Pujo (1773); — 5° des officiers de l'Élection de Lomagne : — président : Me Barthélemy de Soubdès, juge en chef du comté de Gaure (1742); — Me Barthélemy Dubarry Du Colomé (1749); — lieutenant : Me Jean Moysset (1753); — conseillers : Me Antoine Laborde (1724); — Me Joseph-Ignace-Anne Dagasson (1732); — Me François-de-Paule Laborde (1772); — Me Jean Jun (1777); — Me Jean-Jacques Margouet (1784); — procureur du Roi : Me Jean-Antoine Mellis (1739); — Me Jean Duprat (1743); — Me Louis Duprat (1775); — greffier : Me Antoine Gleizes (1752); — Me Jean Dannès (1765); — 6° des officiers de l'Élection de Rivière-Verdun : — président : Me Jacques Demiau de Crouzillac (1746); — lieutenant : Me Pierre-Bernard Montané (1758); — conseillers : Me Jean-Pierre Berge (1727); — Me Bernard Lespinasse (1747); — Me Jean-Thomas Teulade (1764); — procureur du Roi : Me Bertrand-Marie de Villebrun (1748); — greffier : Me Jean Capmartin-Cornac (1738).

C. 440. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1725-1790. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des provisions : — 1° du sénéchal d'Armagnac : messire Henri-Jean-François de Puget, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi (1729); — 2° du sénéchal des Lannes : messire de Pujolet, vicomte de Juillac (1757); — messire Orens de Pujolet, vicomte de Juillac, officier dans le régiment du Roi infanterie (1785); — 3° du sénéchal de Nébouzan : messire Jean-Joseph-Pierre de Gaston de Siregand, vicomte d'Ercé, officier dans le régiment de Vivarais (1787); — 4° des officiers de la Sénéchaussée d'Armagnac, siège de Lectoure : — juge-mage : M. Me Joseph Deveaux (1730); — Me Jacques de Laterrade (1786); — président au Présidial : M. Me Jean-Joseph Deveaux (1760); — lieutenant général criminel : Me Louis de Castaing (1746); — Me Blaise Claverie (1752); — Me Jean-François Goulard (1767); — lieutenant principal : Me Jean-Jacques Goulard (1750); — lieutenant particulier : Me Gabriel Dupré (1737); — Me Jean Gauran (1779); — conseillers : Me Dominique Ricau (1746); — Me Jean Castaing (1747); — Me Antoine Agasson (1767); — M. Me Joseph-Mathieu Malus (1790; enregistrement demandé par ses héritiers); — procureur du Roi : Me Joseph Mallac (1758); — avocats du Roi : Me Odet de Boubée (1746); — Me Joseph Madères (1746); — Me Jean-Odet Broqua (1758); — greffier en chef : Me Michel Goudin (1769); — receveur des consignations : Me Bertrand Baserque (1763); — 5° des officiers de la Sénéchaussée d'Auch : — juge-mage : messire Antoine de Sérignac, baron de Belmont, Ardens, le Castéra, Lasserrade et autres lieux (1725); — M. Jean-Bernard de Seissan de Marignan (1733); — président au Présidial : noble Jean-Baptiste-Joseph d'Aignan (1726); — noble Jean-Bernard de Marignan de Seissan (1752); — lieutenant général criminel : M. Me Jean-Guy de Lalo (1730); — noble Jacques d'Escoubès de Monlaur (1763); — lieutenant principal : M. Me Jean-François Mariol (1726); — M. Me Jean-Marie Duffaut (1780); — lieutenants particuliers civils : M. Me Caprais Carrère (1753); — Me François Solirène (1763); — lieutenant particulier criminel : Me François-Noël Lacroix de Salleneuve (1744); — Me Jean Descuilhès (1750); — conseillers : Me Charles Béguier (1725); — Me Jean-François d'Encouton (1730); — Me Pierre Ferragut (1743); — Me Joseph Daguzan (1745); — Me François Tappie (1747); — Me François Castéra (1747); — Me Bernard-François Boutan (1751); — Me Jean-Baptiste-Paulin Borrust (1751); — Me Fabien-Jean Descuilhé (1753); — M. Me Bernard Boubée de Gramont (1757); — M. Jean-Marie Courtade (1762); — Me Louis Solirène (1772); — Me Jacques Barris (1778); — Me Pierre-Louis Durguilh (1780); — Me Basile Baric (1781); — procureur du Roi : Me Pierre Mothe de Belloc (1737); — M. Me Antoine-François Thézan (1748); —

M. Me Jean-Orens Pague (1762); — avocats du Roi : Me Joseph d'Escoubès (1731);—Me Joseph Dubarry (1736); — noble Jacques d'Escoubès de Monlaur (1754); — M. Me Jean-Anselme Daubas (1762); — greffier en chef : Me Jean-Baptiste Boubée (1753); — 6° des officiers de la Sénéchaussée de Bayonne : — lieutenant général civil : messire Jean-Baptiste-Philippe de Lespès de Hureaux (1754); — procureur du Roi : Me Raymond Caunègre (1759); — 7° des officiers de la Sénéchaussée de Dax : — lieutenant général : M. Jacques-François de Borda (1743); — M. Me Pierre-François de Neurisse (1773); — président au Présidial : Me Pierre Labèque (1748); — lieutenant particulier : Me Jean-Baptiste de Siert (1773); — lieutenant criminel : Me Guillaume de Larrey (1741); — Me Jean de Saint-Genez (1755); — conseillers : Me David de Subercazaux (1725); — Me Jean de Lalanne (1730); — Me Jean de Laborde (1732); — Me Jean-Jacques Galin (1749); — Me Pierre Lagardère (1749); — Me Thomas Guitard-Planter (1749); — Me Fabien Dinarre (1749); — Me Laurent d'Entomas (1749); — Me Jean-Baptiste Boussat de Salles (1753); — procureur du Roi : Me Mathieu de Verger (1747); — Me Jean-Baptiste Castéra (1772); — avocats du Roi : Me Jean-Joseph Ducourneau (1738); — Me Étienne Dousse (1749); — Me Jean-Jacques Ducourneau (1762); — Me Pierre Dousse (1770); — greffier en chef : Me Pierre Ducos (1729); — Me Barthélemy Ducos (1737); — Me Simon Ducos (1762); — Me Antoine Labarthe (1787); — 8° des officiers de la Sénéchaussée de l'Isle-Jourdain : — procureur du Roi : Me Jean Dalgaires (1744); — 9° des officiers de la Sénéchaussée de Saint-Sever : — lieutenant général : M. Pierre Bourdeau d'Audijos (1730); — M. Jean-Pierre de Basquiat, écuyer, seigneur de Mugriet (1764); — lieutenant particulier : Me Jean de Portes (1725); — 10° des officiers de la Sénéchaussée de Tarbes : — conseillers : Me Jean-François Dufour (1742); — 11° des officiers de la prévôté de Dax : — procureur du Roi : Me Jean-Jacques Galin (1731); — 12° des officiers du siège de Licharre : — lieutenant de robe longue : Me Clément d'Hegoburu (1736); — Me François de Mecharon-Gourdo (1745); — 13° des officiers de la justice d'Aspet : — avocat du Roi : Me Jean Burgalat (1737); — 14° des officiers de la justice de Beaumont : — juge : Me Jean Razoua (1743); — Me Louis Razoua (1778); — 15° des officiers de la justice de Castelnau-Magnoac : — lieutenant de juge : Me Jean-Bernard Sabatier (1779); — 16° des officiers de la justice de Gabarret : — juge : Me François Dudevant (1774); — 17° des officiers de la justice de Mauvezin : — procureur du Roi : Me Jean-Joseph-Timothée Solirène (1764); — 18° des officiers de la justice de Mazères (Sénéchaussée de Pamiers) : — procureur du Roi : Me Claude-François Leclerc (1749); — 19° des officiers de la justice de Rabastens en Bigorre : — juge : Me Étienne de Bousquet (1725); — 20° des officiers de la justice de Vic-Bigorre : — avocat du Roi : Me Étienne de Bousquet (1731); — 21° des officiers de la justice de Vic-Fezensac : lieutenant de juge : Me Abraham de Roques, sieur de Réchou (1732); — 22° des officiers du siège de l'amirauté de Bayonne : — lieutenant général : Me Jean de Laborde (1738); — Me Joseph de Laborde de Lissalde (1762); — lieutenant particulier : Me Pascal d'Hospital (1765); — procureur du Roi : Me Louis Dulivier (1765); — Me Louis de Bollen (1774).

C. 441. (Liasse). — 60 pièces, papier.

1723-1782. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des provisions : — 1° du grand maître des eaux et forêts au département de Guyenne : Me Dominique Bastard, écuyer, seigneur de l'Isle-Chrétienne (1723); — Jean-Florimond de Raymond, sieur de Lagarde (1730); — Me Dominique-François de Bastard (1750); — 2° des officiers de la maîtrise de l'Isle-Jourdain : — maître particulier : Me François-Étienne Ribaut, sieur du Brana (1740); — Me Joseph Ribaut de Guerre (1745); — lieutenant : Me Jean-Pierre de Besson (1727); — Me Joseph-Étienne Soulery (1755); — garde-marteau : Me Pierre Lapeyrie (1725); — Me Blaise Lacaze (1760); — greffier : Me Jacques Darech (1738); — 3° des officiers de la maîtrise de Pau : — maître particulier : Me François de Vicq (1745); — Me Jean de Laclède (1763); — lieutenant : Me Pierre de Laborde (1745); — procureur du Roi : Me Jean-Baptiste de Séguret, écuyer, secrétaire du Roi (1745); — Me Pierre de Canet (1758); — garde-marteau : Me Pierre-Armand Legros (1745); — greffier : Me Jean Dufaur (1745); — receveur particulier : Me Raymond de Barret (1743); — 4° des officiers de la maîtrise de Rodez : — maître particulier : Me Raymond Mathat (1743); — Me Pierre-Paul Rogery (1780); — lieutenant : Me Jean Seconds (1743); — Me Jean-Louis Seconds (1778); — procureur du Roi : Me Jean-Jacques Vaisse (1743); — Me Jean-Ignace Jouery (1749); — Me Jean-François Jouery (1780); — garde-marteau : Me Amand Chaubard (1745); — Me Antoine Rispal (1765): — greffier : Me Jean-Amand Neuvéglise (1737); — 5° des officiers de la maîtrise de Saint-Gaudens : — — maître particulier : Me Jean-Baptiste de Villa, sieur d'Aurival (1731); — Me Jean-François de Villa, sieur de Gariscan (1752); — lieutenant : Me Ogier Pegot (1725); — Me Bernard Ferrier (1738); — Me Jacques-Roger Tatareau (1758); — Me Jean Tatareau (1773); — Me Jean-Bernard Tatareau (1777); — procureur du Roi : Me Guillaume Gazave des Prades (1731); — Me Jean-

Jacques Danizan (1743); — Mᵉ Jean-Gabriel Danizan (1781); — garde-marteau : Mᵉ Jean Beau (1729); — Mᵉ Simon-Rose de Montalègre (1748); — Mᵉ Jacques Belloc (1758); — greffier : Mᵉ Bernard Baignéris (1730); — Mᵉ Antoine Mauriès (1761); — receveur particulier : Mᵉ Dominique Pagan (1743); — 6° des officiers de la maîtrise de Tarbes : — maître particulier : Mᵉ Charles de Couture (1759); — Mᵉ Jean de Couture (1776); — lieutenant : Mᵉ Jean de Larrey (1759); — procureur du Roi : Mᵉ Jean-François Guichard (1759); — garde-marteau : Mᵉ Dominique Lacay (1759); — greffier : Mᵉ Joseph Duclos (1759); — Mᵉ Dominique Larré (1782); — 7° des officiers de la gruerie de Fleurance : — capitaine-gruyer : Mᵉ Pierre Gachies (1759); — Mᵉ Jean-Marie Depis (1767); — procureur du Roi : Mᵉ Jean Mellis (1731); — Mᵉ Barthélemy Mellis (1753); — Mᵉ André Mondin (1759); — greffier : Mᵉ Jean Duprat (1731); — Mᵉ Jean Depis (1754); — Mᵉ Guillaume Mazères (1767).

C. 442. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1724-1790. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des provisions : — 1° des officiers municipaux des communautés suivantes : — Aire : maire : le sieur Martin de Mesmes (1748); — lieutenant de maire : le sieur Mathieu Duperret (1748); — Aubiet : consul : noble Jean-Baptiste-Élisabeth de Lisle (1748);—Auch : échevin : le sieur François-Philippe Degage (1746); — Bayonne : receveur des octrois : le sieur Noël Juvigny (1772); — Dax : lieutenant général de police : Mᵉ Gratien de Bedouch (1724); — Fleurance : lieutenant général de police : le sieur Barthélemy Mellis (1756); — Laplume : premier consul : le sieur Antoine Bacqua, ancien volontaire au régiment des grenadiers (1779); — Layrac : maire : Jean-Baptiste Chollet de Lascaban (1735); — échevin : Raymond Gasson (1743); — Lectoure : maire : Mᵉ Guillaume Descamps, docteur en médecine (1743); — Lupiac : maire : le sieur Labric (1743); — le sieur Mathieu Labric (1758); — Mirande : maire : Mᵉ Vital Sourigućre (1762); — secrétaire-greffier : le sieur Léonard Boussès (1762); — Monfort : procureur du Roi de l'hôtel de ville : Mᵉ Jean-François Dupouilh (1787); — secrétaire-greffier : Mᵉ Jean Vivent (1787); — Mont-de-Marsan : lieutenant général de police : Mᵉ Jean-Marie de Prugué de Cézeron (1731); — Mᵉ Jean-Pierre Laboge (1743); — Muret : secrétaire-greffier : le sieur Joseph Bonnet (1780); — Roquefort-de-Marsan : maire : Mᵉ Jean Lescalle (1756); — Saint-Gaudens : receveur des octrois : le sieur Jean-Baptiste Courties (1732); — Saint-Sever-Cap : maire : Mᵉ Benoît de Basquiat (1765); — Sarrant : maire : le sieur Jean-Pierre Cornac (1787); — Trie : lieutenant général de police : le sieur Pierre Castaing (1726); — 2° du gouverneur de la ville et du fort de Saint-Lys : messire Félix-François comte d'Espie (1749); — 3° du prévôt général de la maréchaussée au département de Béarn : le sieur François Wallet de Merville, précédemment prévôt général de l'île de Corse (1775); — 4° des officiers des bureaux de traites foraines établis : — à Auvillars : lieutenant particulier : Mᵉ Jean Boussac (1785); — à Dax : président-juge : Mᵉ Jacques de Cazenave (1725); — Mᵉ Jean-Hilaire de Cazenave (1767); — greffier : Mᵉ Dominique Hordiller (1770); — à Nogaro : président-juge : Mᵉ Jean-Simon Dupuy (1746); — Mᵉ Guillaume Doat (1760); — à Saint-Girons : président-juge : Mᵉ Arnaud Vignaux (1725); — Mᵉ Jean-Louis Vignaux (1753); — à Tarbes : lieutenant : Mᵉ Bernard Cistac (1726); — Mᵉ Jean-Arnaud Cistac (1742); — 5° du garde-sceau de la Monnaie de Bayonne : Mᵉ Arnaud Verdier (1727); — 6° du trésorier-receveur des ponts et chaussées de la Généralité d'Auch : Mᵉ Jean Estienne de Laborde, receveur général des domaines (1744); — Mᵉ Jean-Marie de Monbrun (1754); — 7° de l'inspecteur des imprimeurs de la ville d'Auch : le sieur Étienne Duprat, imprimeur-libraire (1752).

C. 443. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1640-1786. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des contrats d'engagement ou d'aliénation des divers domaines et droits domaniaux suivants : — domaine d'Agassac en Comminges, en faveur de Mᵉ François Durieu, de l'Isle-en-Dodon (1769); — portion de la justice d'Aubiet, engagée en 1640 à dame Catherine de Voisins d'Ossun, et en 1682 à M. de Polastron (enregistrement requis par messire Jean-Paul Le Sage de Castaignet, à qui M. de Polastron avait vendu la terre et seigneurie d'Aubiet) (1760); — même portion de la justice d'Aubiet, en faveur de M. Jean-Joachim Courtade, contrôleur général des finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch, seigneur de Blanquefort et du Bruca (1769); — droits honorifiques de la justice sur le canton où est situé le domaine d'Ansan, commune d'Auch, en faveur de M. d'Aignan, conseiller au Parlement de Toulouse (1789); — hautes justices des lieux d'Aurice, Estignols et Lagastet, en faveur de messire Jean-Baptiste de Batz, vicomte de Diusse, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Berry infanterie, et de dame Françoise de Cazenave-Labarrère, mariés, seigneur et dame d'Aurice et de Saint-Perdon; ils avaient cédé les justices d'Estignols et de Lagastet à messire Jean baron d'Espens, brigadier des armées du

Roi, mestre de camp d'infanterie, lieutenant-colonel du régiment de la Couronne, chevalier de Saint-Louis (1786); — domaine d'Aurignac, en faveur de noble Antoine Legrand, écuyer, avocat à Paris (1752); — « bouils ou landes » de Barbotan, en faveur de M. Jean Cappot de Feuillide, chevalier, capitaine de dragons dans le régiment de la Reine (1782); — justice du lieu de Bascons, en faveur de messire Henri-André de Lobit de Monval, écuyer, capitaine de cavalerie, mousquetaire du Roi, chevalier de Saint-Louis (1765); — justice de Baudéan, en faveur du baron de Baudéan (1767); — domaine de Baussiet, au comté de Marsan, en faveur de messire Jean-Baptiste de Grateloup, écuyer, gendarme de la garde (1767); — cession dudit domaine par M. de Grateloup à messire Jean d'Aons, chevalier, baron de Hontanx (1769); — domaine de Bellegarde, au comté de l'Isle-Jourdain, en faveur de Mᵉ Jean-François Babut (1769); — seigneurie et justice de Bougue, au vicomté de Marsan, en faveur de messire Antoine-Augustin de Cours, écuyer, baron d'Arricau (1767); — cession de ladite seigneurie par M. de Cours à messire Jean d'Aons, baron de Hontanx (1769); — directe et justice de Caillavet, en faveur du duc de Rohan, qui l'avait cédée à messire Jean de Melet, seigneur de Saint-Orens (1765); — partie de la directe du lieu de Castelfranc, en faveur de dame Françoise d'Astaing, veuve d'Étienne-Barthélemy d'Astaing, chevalier (1767); — domaine de Castelgaillard, en faveur de messire Jean-Michel de Lamezan de Salins, écuyer (1770); — domaine de Castelnavet, en faveur du sieur Jean-André de Lafargue, gendarme de la garde du Roi (1777); — droits d'échanges, honorifiques et de prééminence dans l'étendue de la paroisse du Castéra, en faveur de messire Michel d'Esparbès de Lussan, seigneur de Lamothe et autres places (1761); — domaine du Castéra-Vivent, en faveur de messire Joseph-Anne-Roger de Verduzan, marquis de Miran, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment de Bourbonnais infanterie (1769); — partie du domaine de Cologne, en faveur de M. de Bérot, seigneur de Cologne (1767); — domaine de Coueilles, en faveur du sieur Antoine Contaud (1754); — domaine de Dému, en faveur de messire Jean-Antoine de de Burosse, capitaine au régiment de Bourbonnais infanterie, chevalier de Saint-Louis (1767); — lods et ventes des échanges, privilèges et prééminences dans l'étendue des paroisses de Duhort, Cazères et Bordères, en faveur de messire Henri Dupuy de Cressonville, abbé régulier de l'abbaye de Saint-Jean de la Castelle et de Notre-Dame de Sarrance, en 1701 (enregistrement requis par le sieur Jean-Pierre Lafargue, chanoine prieur de l'abbaye de la Castelle) (1739); — droits d'échanges, honorifiques et de prééminence dans l'étendue des paroisses de Faget-Abbatial et de Seissan, en faveur de messire Éloi Demont, abbé seigneur desdits lieux (1701); — seigneurie directe de Fustérouau, en faveur de messire Jean-Baptiste marquis de Podenas, chevalier de Saint-Louis (1763); — comté de Gaure, cédé par le marquis de Mirabeau à messire Jean-Jacques de Verduzan, comte de Miran (1757); — domaine d'Ibos, en faveur de Charles-Jules-Armand de Rohan, prince de Rochefort, vicomte de Lavedan, premier baron de Bigorre, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des villes et citadelles de Nîmes et Saint-Hippolyte (1770); — moulins et fours banaux de l'Isle-Jourdain, en faveur de messire Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France (1727); — domaine de l'Isle-Jourdain, en faveur du sieur Étienne Jogues, bourgeois dudit lieu (1767); — dîme et seigneurie directe de Lannefrancon, en faveur de dame Jeanne-Anne-Marthe-Perrette de Tournemire, veuve du sieur Jacques-Joseph Sammartin de Gardes, chevalier (1767); — domaine de Laplume, en faveur Jean-François comte de Narbonne, colonel du régiment de Soissonnais infanterie, premier gentilhomme de l'infant duc de Parme, commandant pour le Roi à Castres, seigneur d'Aubiac, Lasmartres et autres places (1757); — fief situé dans Layrac, en faveur de noble de Guilhem de Magnas, officier d'infanterie (1785); — terre et seigneurie de Maillères, en faveur de Mᵉ Antoine-Augustin de Lobit de Monval, docteur en théologie, curé de Bostens (1769); — domaine de Mauvezin, en faveur de messire Jean-Pierre de Colomés, seigneur de la Réole (1727); — domaine de Mazeroles, en faveur de messire André de Lobit de Monval, porte-étendard de la 2ᵉ compagnie des mousquetaires de la garde du Roi (1768); — cession dudit domaine par M. de Lobit à M. d'Aons, baron de Hontanx (1769); — domaine de Miradoux, en faveur de noble Pierre Bourdaux de Rouillac (1746); — cession dudit domaine par ledit sieur Bourdaux au sieur Antoine Laforgue, ancien garde du Roi (1748); — domaine de Monlezun en Pardiac, en faveur de messire Jean-Marie de Medrano-Baulat, chevalier, capitaine au régiment d'Aquitaine (1767); — droits d'échange, honorifiques et de prééminence dans la paroisse de Montbrison, en faveur de messire Raymond d'Aldéguier, conseiller au Parlement de Toulouse, en 1700 (enregistrement requis par ses héritiers) (1765); — domaine de Montpezat, en faveur de messire Bernard de Bon, seigneur de Savignac et de Calvé (1769); — droits d'échange, etc., dans l'étendue des taillables de Monts, Lamothe-Bardigues, Fals et Balignac, en faveur de dame Catherine Du Bouzet Du Castéra, veuve de messire Silvestre d'Esparbès de Lussan (1750); — domaine de Mourlens, en faveur de messire de Belloc, conseiller au Parlement de Toulouse (1769); — domaine de Muret, en faveur de dame Marie de Lafare, veuve de

messire Jean-François de Lafare, lieutenant du Roi en Languedoc, seigneur de Mirabel (1734); — le domaine susdit, en faveur de messire Louis vicomte de Noé, mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom, chambellan du duc d'Orléans, gouverneur du pays des Quatre-Vallées (1761); — justice de Réjaumont, en faveur de Mᵉ Jean Estienne de Laborde père, administrateur général des domaines (1784); — domaine de Roques, en faveur de l'abbé et des religieux de l'abbaye de Feuillans (1753); — justices de Sabazan, Bouzon et Bouzonnet, en faveur de messire Louis-Hector-Philippe-Martin de Gestas de Bétous, chevalier, mousquetaire du Roi (1769); — justice de Saint-Aignan, en faveur de la communauté dudit lieu (1742); — justice de Saint-Avit, en faveur de messire Benoît de Brassens, seigneur de Lasserens (1769); — domaine de Saint-Clar, en faveur de messire Paul-Robert d'Hertault de Beaufort, évêque et seigneur de Lectoure (1741); — le domaine susdit, en faveur de messire Pierre de Jumilhac, évêque de Lectoure (1763); — domaines de Saint-Justin et de Villeneuve-de-Marsan, en faveur de MM. de Cours, de Gontaud et Guichenet (1767); — domaine de Saint-Lys, en faveur de messire Félix-François d'Espie, seigneur de Saint-Lys, Lasserre, Labastidette et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Picardie (1746); — domaine de Saint-Martin-Vinagré, en faveur de noble Pierre Robert de Latour, écuyer, garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg (1769); — domaine de Saint-Paul-de-Baïse, en faveur de messire Joseph-Anne-Roger de Verduzan, marquis de Miran, colonel du régiment de Bourbonnais infanterie (1767); — domaines de Saint-Perdon et de Campagne, en faveur de messire Joseph baron d'Espens, seigneur de Buanes et d'Estignols, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, commandant et lieutenant du Roi dans la ville de Saint-Sever (1767); — château de Saint-Thomas, en faveur du chevalier de Combes, garde du corps du Roi (1782); — moulins de Sauveterre-de-Béarn, en faveur de Jean-Pierre Darridole, seigneur de Guinarthe (1779); — domaine de Sérignac-Brulhois, en faveur de noble Joseph de Laclaverie, écuyer, seigneur de Brax, ancien secrétaire du Roi en la chancellerie près la Cour des aides de Montauban (1755); — domaine de Sous, en faveur de messire de Marignan, écuyer, juge-mage de la Sénéchaussée d'Auch (1780); — justice de Taillac, en faveur de messire Du Gout, seigneur de Daubèze (1774); — justice du parsan d'Ems (*alias* Dems), situé dans le territoire de de Tillac, en faveur de noble Jean-Bernard de Seissan de Marignan, juge-mage à Auch (1764); — domaine du Vignau, en faveur de messire Antoine de Cours, baron du Vignau, et de la dame de Miran, son épouse (1767); — droits d'échange, etc., dans l'étendue du mandement de Villeneuve-d'Astarac, en faveur de noble François de Cazaubon, seigneur dudit lieu (1738).

C. 444. (Liasse.) — 55 pièces, papier; 4 plans.

1752-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement d'arrêts du Conseil d'État portant concession des divers terrains domaniaux suivants : — « fausses brayes » situées près des murs d'Aspet, en faveur de Jean-Pierre Latour (1778); — de Mᵉ Guillaume Raoul (1779); — terrain à Auch, près la rue des Carmélites, en faveur des Ursulines (1752); — partie du chemin de ronde et des fossés de Beaumont, en faveur de Mᵉ Pierre Long, procureur du Roi au siège de Beaumont (1779); — partie des murs de Beaumont, en faveur des Religieux Mineurs Conventuels dudit lieu (1781); — portion des fossés et emplacement de la tour de Castelnau-Magnoac, en faveur du sieur Bruils, seigneur de Gaussan (1773); — partie du bois de Pelauque et de la lande de Corbin, situés dans la juridiction de Dému, en faveur de M. Lasserre, seigneur de Castelmore (1781); — petite rue à Eauze, en faveur de messire Gabriel-Joseph Du Chic, vicomte d'Arcamont, et de dame Marie-Madeleine Comme-Lacassaigne, son épouse (1788); — bras de la rivière l'Echez, dans la commune d'Ibos, en faveur de messire Pierre-Paul marquis d'Ossun, chevalier des ordres du Roi et de celui de la toison d'or, grand d'Espagne de la 1ʳᵉ place, lieutenant général des armées du Roi et de la province d'Artois, ministre d'État (1785); — partie des landes de la commune de Gaillère, en faveur de demoiselle Marie Glize, veuve de Dominique de Lobit des Ostens (1788); — emplacement de l'ancien château du comte de Comminges à l'Isle-en-Dodon, en faveur du sieur Louis Hémet, contrôleur des vingtièmes (1769); — partie des landes de Landorthe, en faveur du sieur Jean-Baptiste Catherinot, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la Généralité d'Auch, en résidence à Saint-Gaudens (1777); — terrain situé le long des murs des jardins de l'évêché de Lectoure, en faveur de messire Louis-Emmanuel de Cugnac, évêque de Lectoure (1774); — restes de l'ancienne tour et de la vieille église de Marseillan en Pardiac, avec le bois royal, en faveur de messire Bernard marquis de Faudoas, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, aide-maréchal des logis de l'armée, et de messire Jean-Marie-François de Saint-Pastou, seigneur de Boussas (1780); — ancienne « braye » servant à la défense de Martres, en faveur de messire Joseph-Roger de Roquemaurel, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'artillerie (1774); — partie des fossés de Maubourguet, en faveur de messire François de Forgues, sieur de Salha (1778; plan); — partie des fossés de Miradoux et matériaux de la tour d'une des portes de ladite ville, en faveur

de M. François Lafforgue de Gachepouy, écuyer, ancien garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur engagiste du domaine de Miradoux (1769); — partie des fossés de Montréjeau, en faveur du sieur Pierre Campmartin, apothicaire major des eaux minérales de Bagnères-de-Luchon (1762); — terrain situé près le pont de la Garonne à Montréjeau, en faveur de Joseph Ferran, négociant (1778; plan); — terrain inculte à l'entrée de la ville de Pau, en faveur du sieur Ducassé, marchand tanneur (1775); — moulins situés à Saint-Gaudens, en faveur de Me Pierre Crouset, avocat (1773); — partie des fossés de Saint-Gaudens, en faveur du sieur Joseph Robert (1774); — autre portion desdits fossés, en faveur de Me Jean-Félix Marcande, avocat (1775; plan); — emplacement de deux anciennes rues de Saint-Gaudens, en faveur de la communauté dudit lieu (1782); — terrain vacant sis à Saint-Thomas, en faveur du chevalier de Combes, garde du corps du Roi (1782); — terrains vacants sis à Sauveterre, en faveur de Bertrand Barès, de Barthélemy Dufour et de Jean Deboutz (1774); — partie de lande à Savarthès, en faveur de Bernard Germain (1773); — partie des fossés de Tarbes, en faveur de demoiselle Jeanne de Borgella de Pouy (1755); — matériaux d'une vieille maison de campagne et d'un moulin, sis à Tournan et appartenant à l'abbaye de Simorre, en faveur de messire Marc-Antoine de Noé, évêque de Lescar et abbé de Simorre (1765); — partie des remparts et des fossés de Tournay, en faveur du sieur Fourcade (1773); — matériaux de l'ancien château de Vic-Fezensac, en faveur du sieur Raymond Cassaignolles, bourgeois dudit lieu (1764).

C. 445. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1720-1774. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des baux des domaines : — baux des fermes générales, en faveur de : Armand Pillavoine (1720); — Pierre Carlier (1729); — Nicolas des Bones (1733); — Jean Girardin (1750); — Pierre Henriet (1756); — Jean-Jacques Prévost (1762); — Laurent David (1774); — sous-baux des domaines des Généralités d'Auch, Bordeaux, etc., en faveur de : Jean-Baptiste Leblanc (1727); — Jacques Colombat (1733); — Nicolas Lambelinot (1739); — Joseph Bonnard (1745); — Guillaume Poullain (1751); — Nicolas Sausseret (1774); — arrière-sous-baux des domaines composant la direction d'Auch, en faveur de : Pierre Mendousse, de Vic-Fezensac (1733); — Jean Lechaux-Douillet (1737 et 1745); — Barthélemy Dupuy, de Vic-Fezensac (1751 et 1757); — Pierre Duhau-Poulon, d'Auch (1762).

C. 446. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1723-1786. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement des tarifs de péage et de leude des communautés suivantes : — Aspet (1786); — Auch (1769); — Bidache, en faveur de messire Antoine de Gramont, duc et pair de France, colonel général des gardes françaises, gouverneur de Béarn, ville, citadelle et château de Bayonne (1723); — Castillon-de-Ballongues (1777); — Gimont (1777); — l'Isle-en-Dodon (1748); — l'Isle-Jourdain, en faveur de Me Étienne Jogues, seigneur engagiste du domaine dudit lieu, demeurant dans son domaine noble de Lapomarède (1769); — Lestelle, en faveur de messire Jean-Joseph-Bernard d'Ustou, chevalier, demeurant à Bouchalot (1767); — Muret, en faveur de messire Louis vicomte de Noé, maréchal des camps et armées du Roi, maire et gouverneur perpétuel de Bordeaux, chambellan du duc d'Orléans, seigneur engagiste du domaine de Muret (1775); — comté de Pardiac (1733); — Saint-Justin, en faveur de messire François de Cours, seigneur dudit lieu (1774); — Saint-Lys, en faveur de messire Félix-François comte d'Espie, seigneur de Saint-Lys, gouverneur de Muret (1764).

C. 447. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1729-1778. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement : — 1° de lettres autorisant la confection du terrier : du comté de Gaure, en faveur du duc de Roquelaure (1736); — des seigneuries de Saint-Marcet et de Larcan, en faveur de messire Antoine de Casse, secrétaire du Roi, maison et couronne de France (1773); — 2° de lettres érigeant : les terres et seigneuries de Lasserre, de Labastide, de Caprifeuillet, etc., en comté sous la dénomination de comté d'Espie, en faveur de messire Félix-François comte d'Espie (1778); — les terres et seigneuries de Lafitole, de Bordun, de Lamothe et d'Espagnette, en marquisat sous la dénomination de marquisat de Lafitole, en faveur de messire Clément de Pujo, juge-mage de la Sénéchaussée de Bigorre (1747); — la terre et seigneurie de Puymaurin, en baronnie, en faveur de noble Jean de Marcassus, ancien capitoul de Toulouse (1744); — ordonnance du Bureau des finances déclarant subreptices les lettres obtenues par M. de Marcassus, faute par lui d'avoir déclaré qu'il possédait la terre de Puymaurin à titre d'engagement (1754); — la terre de Sauveterre, en marquisat, en faveur de noble Bertrand-Bernard de Boyer-Drudas, conseiller au Parlement de Toulouse (1757); — 3° de lettres confirmant les coutumes et privilèges : d'Auch (1731); — du pays de Bigorre (1729 et 1775); — de Saint-Sever-Cap (1738).

C. 448. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1732-1784. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement de lettres de don du droit de prélation accordées : au sieur Barthélemy Deville, de Bayonne, à cause de la terre et seigneurie d'Artassens (1733) ; — à demoiselle Jeanne Duvin, veuve du sieur Fortis Pérès, bourgeois de Mont-de-Marsan, à cause de ladite terre d'Artassens, revendue par le sieur Deville (1748) ; — à Me Paul Fabry, ancien maire d'Agen, à cause du fief d'Augé (1767) ; — à dame Anne-Élisabeth de Noé, comtesse de Polastron, à cause de la terre et seigneurie d'Augnax (1764) ; — au sieur Joseph de Lamarque, de Beaumarchès, à cause de la moitié de la terre d'Auriébat, etc. (1765) ; — à noble Philippe-Ignace de Laclaverie de Soupets, à cause de la terre de Belloc-Laboubée (1737) ; — au sieur Raymond Malartic, négociant à Perchède, à cause du moulin du Rey, sis à Daunian (1755) ; — à Me Antoine Chanceaulme, contrôleur des domaines au département d'Armagnac, à Nogaro, à cause de la métairie de Clarens (1753) ; — à messire Jean de Lustrac, écuyer, seigneur baron de Lias, à cause d'une métairie située dans la paroisse de Gaube (1760) ; — à noble Jean-Joseph de Grossoles, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, à cause de la moitié de la haute justice et fief de Gaudonville (1773) ; — à M. Jean-François-Joseph Filhol, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, chevalier de Saint-Louis, à cause de la terre et seigneurie de Gaudous (1772) ; — au marquis de Mirabeau, à cause du comté de Gaure (1754) ; — à messire Pierre-Marie-Emmanuel de Reversac de Celès, comte de Marsac, conseiller au Parlement de Toulouse, à cause de la seigneurie de Grazan (1784) ; — à M. Dominique-Jean-Jacques Estienne de Laborde, receveur général en survivance des domaines de la Généralité d'Auch, à cause de la terre et baronnie de Laas (1764) ; — au sieur Jean-Pierre Andrea, ex-chirurgien-major, à cause de la métairie de Larousseau (1769) ; — à M. Jean Estienne de Laborde, receveur général des domaines de la Généralité d'Auch, à cause du château noble de Laurensan, sis à Réjaumont, et de la seigneurie directe de Martissens (1732) ; — à dame Jeanne-Marguerite Serpes, veuve de M. de Laclaverie de Soupets, à cause de la terre et seigneurie de Lavardens (1772) ; — à messire Jean-Charles-Catherine marquis d'Astorg, seigneur de Castillon-Massas, à cause de la terre de Lestanque (1769) ; — à Me Jean Petit, docteur en théologie, supérieur du grand séminaire du Mas d'Aire, à cause des bois, landes et prés de Lussaignet (1767) ; — à Me François Laforgue de Gachepouy, seigneur engagiste de Miradoux, à cause de quelques fiefs situés dans la juridiction de Miradoux (1764) ; — à noble Jean-Sever de Laborde, seigneur d'Arbrun, à cause des justices de Moncube, Sanguinet et Artiguenabe (1757) ; — à messire Jean d'Aons, baron de Hontanx, à cause d'une brasserie sise dans la paroisse de Moneras (1765) ; — à dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de messire Jean d'Aure, président du Bureau des finances de Toulouse, à cause de la terre et seigneurie de Montestruc et Baratnau (1751) ; — à messire Henri de Gestas, seigneur de Bétous, à cause de la terre et seigneurie de Panjas (1758) ; — à noble Paul-Florent Manas de Lamezan, à noble Jean-François de Labadens, à M. François Tappie, au sieur Jean-Baptiste Boubée de Boy, à cause de la terre et seigneurie de Pavie (1752) ; — à messire Jean Du Haget, seigneur du Haget, Libaros, Lapalisse, etc., lieutenant des maréchaux de France, à cause de la terre et seigneurie de Péguilhan (1761) ; — à messire Pierre d'Abadie, baron d'Arboucave, à cause de la terre et seigneurie de Peyre (1757) ; — au sieur Ducasse, écuyer, ancien prévôt général des maréchaussées de la Généralité d'Auch, à cause de ladite terre de Peyre (1757) ; — au marquis de Mirabeau, à cause des terres et seigneuries de Roquelaure, du Rieutort, de Lavardens, de Sainte-Christie, de Gaudous, de Mirepoix et de Duran (1754) ; — à messire Alexandre baron de Batz, chevalier de Saint-Louis, à cause des terres et seigneuries de Sainte-Christie et de Mirepoix (1772) ; — à messire Jean de Cazenave-Labarrère, chevalier de Saint-Louis, à cause de la terre et seigneurie de Saint-Criq-du-Gave (1769) ; — à messire Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, à cause de la seigneurie de Saint-Laurent (1763) ; — à dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de M. d'Aure, président du Bureau des finances de Toulouse, à cause de la terre et seigneurie de Sempesserre (1749 ; ces lettres furent rapportées, sur la requête de messire Jean-Denis de Boussost de Campeils, marquis de Bazillac) ; — au sieur Pierre Betbeder, apothicaire à Mont-Marsan, à cause d'une métairie située dans la paroisse de Saint-Pierre (1761).

C. 449. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1736-1779. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement : — 1° de lettres de noblesse accordées : à nobles Enemond et François de Clémens de Lapujade (1745) ; — à noble Bertrand de Carchet de Marsan, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, seigneur de Lannux, de Cavaillé et de Gellemale (1779) ; — 2° de lettres de naturalisation accordées : à messires Jean et Richard Barnewal, originaires de Dublin, demeurant à Verdun, enfants de Jean Barnewal, vicomte de Trimlestown, pair du royaume d'Irlande (1752) ; — à Michel-François-Raymond

Bosquin, né à Delieds près Franchimond, diocèse de Liège (1737); — à Me Georges Dicharce, clerc tonsuré, né à Bilbao (1743); — à Marie-Anne-Catherine Eydelin, épouse de Martin de Castéra, avocat à Bayonne, née en Espagne (1745); — à Sigismond Feghelin, né à Wurbental en Allemagne (1745); — au sieur Joseph de Lafite, né à Saint-Ildefonse en Espagne, établi à Bassoues (1761); — aux enfants d'Honoré-Henri de Roux, comte de Gaubert, fils du premier président au Parlement de Navarre, lieutenant-colonel du régiment de Saint-Jacques cavalerie au service du roi d'Espagne (1752); — à demoiselle Anne-Isabeau de Thomas Du Gebra, domiciliée à Fleurance, née en Pologne (1746); — au sieur Manuel-Jacome Parody, né à Madrid (1743); — à Jean-Joseph Vanduffel, né à Bilbao (1742); — 3° de lettres de légitimation accordées : aux sieurs Pierre et Arnaud de Haget, nés à Ustarits, au service du roi d'Espagne, l'un en qualité de capitaine de cavalerie et l'autre en qualité de garde du corps du Roi (1742); — au sieur Dominique Gardère (1765).

C. 450. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1713-1762. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances pour l'enregistrement : 1° d'actes de cession et de transport de rentes diverses sur les tailles, consentis : par Jean-Jacques de Monaix, baron de Coarraze, seigneur de Saint-Jean-Poutge, en faveur des Jésuites du collège de Pau (1727); — par Pierre et Jean Damade, de Grenade, en faveur de la grande confrérie de Notre-Dame de ladite ville (1746); — par dame Marie d'Hereter, veuve de messire Dominique de Navailles, seigneur de Poeyferré, en faveur du sieur Raymond Barret, de Pau (1746); — par noble Raymond de Cassagnère, abbé de Bassillon, fils de noble Jean de Cassagnère, en faveur du sieur Barret (1747); — par noble Philippe d'Auger Du Lis-Sainte-Colome, en faveur du sieur Barret (1751); — par Me François Caton, avocat à l'Isle-en-Dodon, en faveur de noble Pierre-Joseph de Commolet, contrôleur des domaines au bureau de Tarbes (1753); — par le duc de Rohan, comte d'Astarac, en faveur des Cordeliers d'Auch, représentés par le sieur Jean Granié, bourgeois et marchand, syndic apostolique desdits PP. Cordeliers (1754); — par M. de Bidou, vicomte de Saint-Martin, patron de la prébende dite de Marca, érigée à Pau, en faveur de Me Jean Partarieu, titulaire de ladite prébende (1758); — 2° de clauses : du testament de noble Jean-Antoine de Pérignon, écuyer, de Toulouse, du 12 janvier 1747 (1747); — du contrat de mariage de Me Joseph-Olivier Delpoux, sieur de Nafines (1747); — du contrat de mariage de messire Jean-Ignace de Bojat, conseiller au Parlement de Toulouse, avec dame Marie-Françoise de Monlezun, du 8 avril 1720 (1747); — du testament de M. Pierre Larrouvière, bourgeois d'Auch, du 27 mai 1739 (1747); — du testament de noble François Destarac, sieur de Peyrigué, du 13 septembre 1737 (1747); — du contrat de mariage de messire Louis d'Aspe-Montestruc, seigneur de Lupielle, ancien capitaine de cavalerie, du 17 janvier 1725 (1747); — du testament de noble Richard de Jean, seigneur de Menville et de Menvillette, du 18 mars 1713 (1747); — du testament de messire Jean-Antoine Vezian, conseiller à la Cour des aides de Montauban, du 24 août 1741 (1750).

C. 451. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

1743. — Bureau des finances. — « État en détail de la consistance et nature des droits dépendans du domaine de Sa Majesté dans la Généralité d'Auch, tant de ceux actuellement affermés à son profit que de ceux qui sont engagés et aliénés, avec le montant des finances, le temps de l'engagement, les fiefs qui en relèvent et les noms des proprietaires, le tout divisé par sénéchaussées et subdivisé par principaux fiefs, rapporté par M. de Laborde, receveur général des domaines et bois, sur son compte de l'année 1743. » — Fiefs dominants appartenant au Roi : — dans la Sénéchaussée d'Auch : vicomté de Fezensac; vicomté de Fezensaguet; comté de Gaure; comté de Pardiac; baronnie de Puydarrieux; baronnie de Labarthe, composée des Quatre-Vallées (Aure, Magnoac, Nestes et Barousse); perche de Mirande et lieux abbatiaux; pays de Fittes et Refittes, comprenant la baronnie de Barbazan; — dans la Sénéchaussée de Lectoure : comté d'Armagnac; vicomté de Brulhois; vicomté de Lomagne; — dans la Sénéchaussée de l'Isle-Jourdain : comté de l'Isle-Jourdain; — dans la Sénéchaussée de Saint-Gaudens : vicomté de Nébouzan; — dans la Sénéchaussée de Toulouse : vicomté de Gimois; comté de Rivière-Verdun; baronnie d'Aspet; vallée de Louron; comté de Comminges, composé de 9 châtellenies (Muret, Samatan, l'Isle-en-Dodon, Aurignac, Saint-Julien, Salies, Fronsac, Castillon et Saint-Girons); — dans la Sénéchaussée de Tarbes : comté de Bigorre, divisé en plat pays et montagne; — dans la Sénéchaussée de Mont-de-Marsan : vicomté de Marsan, divisée en banlieue et bastilles; vicomté de Gabardan; — dans les Sénéchaussées de Saint-Sever, de Bayonne, de Dax et de Tartas : duché de Guyenne; — dans le bailliage de Mauléon : vicomté de Soule; — dans le bailliage d'Ustarits : pays de Labourt. — Produit total des droits domaniaux possédés par le Roi dans la Généralité d'Auch, en 1743 : 54,685 livres 17 sous 6 deniers; — revenu total des domaines engagés : 67,194 livres 14 sous 3 deniers.

C. 452. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier.

1748. — Bureau des finances. — État en détail de la consistance du domaine du Roi dans la Généralité d'Auch en 1748. — Terres, fiefs et droits nobles mouvant du Roi, avec les noms des propriétaires : — dans la vicomté de Fezensac : Auch (en partie), Barran (en paréage avec le Roi), Callian, à l'archevêque d'Auch; — Aubiet, à madame de Polastron; — Ampeils, Cézan, Lagardère, Lou Busca, Mouchan, à M. de Maniban, premier président au Parlement de Toulouse; — Aumensan, Herrebouc, Miran, Verduzan, au comte de Miran; — Arcamont, à noble Blaise Du Chic d'Arcamont; — Ardens, Belmont, Castéra-Préneron, Saint-Jean-Poutge, à noble Dominique de Serignac de Belmont; — Ansan, Blanquefort, Gondrin, Justian, Maignaut, Polignac, Roques, au duc d'Antin; — Beaucaire, Lamazère, Pardeillan, à noble Louis-Barnabé de Baudéan de Parrabère; — Bezolles, à noble Jean-Marie comte de Bezolles; — Biran, le Brouilh, Caillavet, Clarac, Duran, Gaudous (la moitié), Lavardens, Monbert, Mirepoix, Mouchès, Montesquiou, Préchac, Roquefort, Riguepeu, Roquelaure, Saint-Yors, Saint-Jean-d'Anglès, Sainte-Christie, au duc de Rohan; — Cassaigne, à l'évêque de Condom; — Cazaux-d'Anglès, Castelnau-d'Anglès, à demoiselles Anne-Marguerite et Angélique de Bellegarde; — Castillon-de-Bats, Préneron, à noble François de Ferragut de Montus; — Castin, Meillan, à M. Daspe, président à mortier au Parlement de Toulouse; — Carolle, à dame Charlotte de Colbert, veuve du marquis de Noé; — Crastes, à noble Philippe de Montesquiou; — Dému, à l'ordre de Malte; — Espas, à noble Louis-Gabriel de Batz de Castelmore; — Gavarret, Lalanne, Miramont, à noble François de Latour; — Lacastagnère, l'Isle, à noble Jacques-Roger marquis de Noé; — Lahitte, à Jean-Ignace de Bojat, conseiller au Parlement de Toulouse; — Lamothe-Pardeillan, à M. de Lamothe-Gondrin; — Larroque, à M. de La Roque; — Lauraët, Marrast, à noble Jean-Baptiste Du Chemin de Lauraët; — Malartic, à noble Joseph-Hector de Tournemire; — Marsan, à noble Philippe de Montesquiou-Marsan; — Mérens, à noble Joseph de Saint-Gresse; — Monclar, à M. de Marignan; — Montestruc, à madame Desportes; — Peyrusse-Grande, au comte d'Aubarède; — Saint-Arailles, à M. de Comminges; — Saint-Lary, au marquis de Monlezun, etc.; — dans la vicomté de Fezensaguet : Augnax, à M. de Pordéac; — Bédéchan, à madame de Bédéchan, épouse de M. Beaulieu; — Brugnens, à madame de La Valette de Lajonquière; — Catonvielle, Razengues, à M. Toulouse; — Cazaux, au marquis de La Valette de Mongaillard; — Corné, à noble Jean-Louis d'Astugue; — Encausse, aux Bénédictins de la Daurade de Toulouse; — Labrihe, à M. de Reversac de Celès; — Lamothe-Pouy, à M. Louis Percin de Mongaillard; — Maravat, à noble Paul de Préchac; — Monbrun, à noble François de Pins; — Pouyminet, à M. Bastard, conseiller au Parlement de Toulouse; — Saint-Orens, à noble François de Bérail, etc.; — dans le comté de Gaure : Fleurance (une directe), à l'abbé de Bouillas, (autre directe), aux Religieuses de Prouilhan; — La Sauvetat (château de Serillac), aux demoiselles de Fandoas; — Pauilhac (directes et château), à noble Antoine-Gabriel de Galard; — Saint-Lary, à noble Hilaire de Coquet de Saint-Lary, etc.; — dans le comté de Pardiac : Aussat, Aux, Lannefrancon, à demoiselle de Gardès d'Aux; — Betplan, à M. de Monlezun; — Blousson, à noble Louis de Troncens; — Boussas, Marseillan-Débat, Mondébat, à M. de Boussas; — Casteljaloux-Mingot, à noble Jacques-Manaud de Castelbajac; — Couloumé, à M. de Rambos; — Juillac, à M. de Juillac-Rességuier; — Sérian, à M. Joseph d'Antras, ancien officier au régiment de Bourbonnais, etc.; — dans la baronnie de Labarthe : — 1° vallée d'Aure : Ardengost, Camou, Illet, Sarrancolin, au prieur de Sarrancolin (en paréage avec le Roi); — 2° vallée de Barousse : Anla, Antichan, Ferrère, Mauléon, Saléchan, etc., composant la baronnie de Mauléon, à M. de Lacarry; — Serp et Millas, au baron de Bertren; — Tibiran-et-Jaunac, à M. de Moncla, etc.; — 3° vallée de Magnoac : Arné, aux chapelains de Garaison; — Betbèze, à M. de Larboust; — Campuzan, à M. de Bellegarde; — Devèze, Lalanne, Pouy, à M. de Genevrouse; — Puntous, à M. Guillaume de Visnich; — Sariac, à noble Marc-Antoine-Charles Darroux; — Thermes, au duc d'Antin, etc.; — 4° vallée de Nestes : Bazus, Labarthe-de-Nestes, Lortet, etc., au duc d'Antin; — Bizous, à noble Joseph de Maran, etc.; — dans la perche de Mirande : Bascous, Cuélas, Mirande, Saint-Médard, aux héritiers de M. de Roquelaure et à l'abbé de Berdoues; — Sarragailloles, au duc d'Antin; — Valentées, à M. de Marignan; — dans les lieux abbatiaux : Arcoues, à l'abbé et aux religieux de Berdoues; — Artigues, Bazugues, Lafitte-Toupière, Pouyguillès, Saint-Martin, Soulès, Troncens-Lafitte, à l'abbé de Berdoues; — Saint-Clamens, Saint-Élix, Saint-Jaymes, aux religieux de Berdoues; — Pessan, à l'abbé de Pessan; — dans la baronnie de Barbazan et pays de Fittes et Refittes : Bastanous, Sarraguzan, Sadeillan, au duc d'Antin; — Chelle, Saint-Sever-de-Rustan, Sénac, aux Bénédictins de Saint-Sever; — Castets, au comte de Béon; — Sadournin, à M. de Campeils; — dans le comté de Toulouse : comté d'Astarac, au duc de Rohan; — dans le comté d'Armagnac : Aignan, Barcelonne, Nogaro, Plaisance, Riscle, au duc de Bouillon; — Arblade-Brassal, Bernède, à M. de Benquet; — Arblade-Comtal, Cremen, Lacaussade, Laleugue, Loubion, Sarragachies, à

madame de Vivent; — Averon, à M. de Batz de Castelmore; — Bretagne, Campagne, Labastide, Lannemaignan, Mauléon, Monclar, à M. de Maniban; — Bourrouillan, à dame Jeanne de Captan; — Camicas, Gellemale, Louserou, Verlus, à noble Jean de Medrano, baron de Verlus; — Cannet, à noble Jean-Jacques-Nicolas de Sariac de Cannet; — Castex, à M. de Gourgues; — Estang, à M. d'Aubeterre; — Ju, à noble Joseph de Medrano; — Izotges, Termes, à dame Marianne de Bellegarde, épouse de M. de Lamazère; — Laujuzan, à noble Charles-François de Laujuzan; — Lengros, Saint-Aunix, à noble Antoine de Rivière, baron de Lengros; — l'Hôpital-Sainte-Christie, à l'ordre de Malte; — Maulichères, Saint-Martin-d'Armagnac, Vielcapet, au marquis de Monluc; — Monlezun, à M. de Cours de Latreille; — Mormès, à M. Jacques de Barbotan; — Pouydraguin, à noble Arnaud-Guillaume d'Armau; — Projan, Ségos, Villères, à demoiselle Marie-Brandelise Du Maine, etc.; — dans la vicomté de Brulhois: Aubiac, à M. de Narbonne; — Baulens, à noble Jean de Bazon; — Fals, à noble Étienne de Bazon; — Moncaup, à noble Gratien de Lorière; — Roquefort, à M. de Secondat, etc.; — dans la vicomté de Lomagne : Aurenque, Flamarens, Peyrecave, à M. de Flamarens; — Balignac, Bardigues, Castéra-Bouzet, à M. Michel d'Esparbès, comte de Lussan; — Betbèze, Coutures, Escazeaux, Labourgade, Montain, Vigaron, à M. de Mirepoix; — Casteron, à M. Jean-Octavien de Gironde; — Castet-Arrouy, Lahitte, Saint-Avit, Sainte-Mère, à messire Louis comte de Luppé; — Garac, Launac, Pelleport, à noble Jean-François de Tournier; — Gimbrède, à l'ordre de Malte; — Higadère, à l'archevêque d'Auch; — Lamothe-Goas, à demoiselle Jacquette de Biran d'Armagnac; — Larrazet, à l'abbé de Belleperche; — l'Isle-Bouzon, à noble Jean-Charles de Galard; — Magnas, à dame Marie-Angélique de La Valette de Lajonquière; — Pessoulens, à noble Jean-François de Charry et à dame Marie de Charry; — Poupas, à M. de Rességuier; — Puissentut, à M. Louis de Sariac; — Sempesserre, à madame de Campeils; — Terraube, à noble Antoine-Gabriel de Galard de Pauilhac; — Tournecoupe, à M. de Cadillac, etc.; — dans le comté de l'Isle-Jourdain : Clermont, à M. de Vic; — Daux, aux Bénédictins de la Daurade; — Gariès, Horgues, à M. de Léaumont; — Leguevin, au comte de Pibrac; — Lias, à M. Pierre-Paul-Louis d'Aure de Lias; — Menville, à M. de Jean; — Pujaudran, à M. de Polastron de Lahillère; — Ségoufielle, à M. Christophe-Eléazar de Maynard; — Sainte-Livrade, à M. Henri-Anne de Simon de Laporte, etc.; — dans la vicomté de Nébouzan : Asque, Boulan, à M. de Sarlabous; — Barbazan, Labroquère, au comte d'Aubarède; — Blajan, à l'abbé de Nizors; — Balesta, Benqué, Bordes-Vieilles, Lagrange, Pinas, aux religieux de l'Escaledieu; — Capvern, Cieutat, Escala, Lannemezan, Mauvezin, Tuzaguet, au duc d'Antin; — Cassagnabère, Seglan, à M. de Ramefort; — Réjaumont, à l'abbé de l'Escaledieu, etc.; — dans la vicomté de Gimois : Aurimont, à M. Bérot de Griffolet; — Boulaur, Préchac, aux religieuses de Boulaur; — Gimont, à l'abbé de Gimont; — Mongauzy, à l'abbé de Saramon; — Saint-Martin, à noble Louis de Puymirol, etc.; — dans le comté de Rivière-Verdun : Angeville, à l'abbé de Belleperche; — Alan, Cazenove, Saint-Frajou, à l'évêque de Comminges; — Ardizas, à noble Joseph de Colomès; — Auradé, à M. de Fimarcon; — Armenteule, Avejan, Adervielle, Arenvielle, au duc d'Antin; — Arnaud-Guilhem, à l'abbé de Bonnefont; — Bordes, Clarens, Gouaux, Germ, Genos, Izaux, Illan, Miélan, Montréjeau, Trie, Taillebourg, Vareilles, au duc d'Antin; — Bouillac, aux religieux de Grandselve; — Boudrac, Cambernat, Cadeillan, Fajoles, Fonsorbes, Lafitte, Saint-Clar, à l'ordre de Malte; — Cumont, à M. Joseph de Bacalan; — Cordes, Castelferrus, à M. Charles d'Azemar; — Galan, Rieumes, Recurt, au collège de Foix de Toulouse; — Grenade, à l'abbé de Grandselve et au prince de Conty; — Lamothe-Cumont, à M. Pierre de Ruble; — Merville, à M. de Chalvet, sénéchal de Toulouse; — Tachoires, à M. de Saint-Pastou, etc.; — dans la vallée de Louron : Arize, Bordères, Ilhan, Vielle, au duc d'Antin; — dans la baronnie d'Aspet : Alas, Balagué, à M. Joseph de Solan de Saboulies; — Ahis, à M. Jean-Pierre Du Gabé, ancien officier (en paréage avec le Roi); — Portet, à M. de Bertier; — Salech, à M. de Vendomois de Francazal (en paréage avec le Roi), etc.; — dans le comté de Comminges : — 1° châtellenie de Muret : Frousin, à M. Pierre-François Dumay, chanoine à Toulouse; — Poucharramet, Sahuguède, à M. Jean-Louis de Jugounous; — Saint-Alary, Villenavette, à M. Vaisse, conseiller au Parlement de de Toulouse, etc.; — 2° châtellenie de Samatan : Espaon, à M. Bernard-Bertrand de Boyer-Drudas, conseiller au Parlement de Toulouse; — Fustignac, à M. de Montégut-Barrau; — Garravet, à M. Jean-Bertrand Adouë de Saillas; — Lombez, à l'évêque et au chapitre; — Labastide-Savès, à demoiselle Marie de Larroche, veuve de M. de Mauléon; — Laymont, à M. de Campeils; — Monblanc, au marquis de Boisse; — Montégut, Saint-Loube, Sauvimont, au comte d'Aubarède; — Samatan, au duc d'Antin, etc.; — 3° châtellenie de l'Isle-en-Dodon : Anan, Lilhac (en paréage avec le Roi), à l'abbesse de Fabas; — Frontignan-de-l'Isle, à M. de Saint-Orens de Deze; — Labastide-Paumès, à M. Balthazar de Cambon, conseiller au Parlement de Toulouse; — Montesquieu, à M. de Montesquieu-Lamalatie; — Polastron, au comte d'Ercé; — Péguilhan, à M. de Monrozier; — Saint-Féréol, à M. de Saint-Pastou, etc.; — 4° châtellenie d'Aurignac : Bachas, à noble

Raymond-Charles de Vic; — Charlas, Ciadoux, Mongaillard-d'Aurignac, à M. de Saint-Élix; — Estancarbon, à M. Jacques-Roger marquis de Noé; — Escanecrabe, le Castéra, au baron de Sacère; — Lussan, à l'abbesse de Fabas; — Marignac, à M. Jean-François Lafuë; — Montoulieu, à l'évêque de Comminges; — Montaut, aux religieux de Bonnefont (en paréage avec le Roi); — Peyrissas, aux religieux de Lézat; — Sabarthès, à M. de Latour; — Saman, au comte de Gontaut; — Saint-Lary-d'Aurignac, au comte de Comminges, etc.; — 5° châtellenie de Saint-Julien : Lafitte, à l'ordre de Malte; — le Plan, à noble Marc-Antoine de Bertrand et aux héritiers de M. d'Espagne; — Saint-Julien, à M. de Castéras, etc.; — 6° châtellenie de Salies : Ausseing, Figarol, à l'ordre de Malte; — Bourjac, aux héritiers de M. de Vendomois; — Betfaich, au baron de Pointis; — Gajan, à madame de Pesqué; — Lacave, à M. de Bourrec; — Labastide-du-Salat, à M. Jean-Pierre Du Gabé; — Prat, à demoiselle Sophie de Garraud; — Saint-Lizier, à l'évêque et au chapitre de Couserans; — Saint-Araïlles-de-Salies, Taurignan-Vieux, à M. de Roquelaure de Taurignan; — Taurignan-Castet, au baron de Taurignan, etc.; — 7° châtellenie de Fronsac : Antichan, Argut-Dessus, Bagiry, Estenos, Fronsac, Frontignan, Gallié, au comte d'Aubarède; — Arguenos, Cazaunous, Juzet-d'Izaud, Moncaupa, au séminaire de Comminges; — Genos, Malvezie, à M. Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, etc.; — 8° châtellenie de Castillon : Astien, à M. Dubourg de Montesquieu; — vallée de Bethmale, à M. de Bethmale (deux tiers de la directe); — vallée de Moulis, à M. de Lastronques (moitié de la directe), etc.; — 9° châtellenie de Saint-Girons : Alos, à M. de Cabalby; — Aulus, à M. de Ciragnan d'Ercé; — Ercé, au comte d'Ercé; — Eycheil, Lacourt, à la comtesse de Couserans; — Massat, à madame de Sabran; — Saint-Girons, à M. de Polastron; — Soulan, à M. de Clermont, etc.; — 10° aides de Sauveterre : Auriébat, au comte de Gontaut; — Gaujac, au sieur Charles-François de Marcellier; — Pellefigue, à noble Jean-Baptiste de Seignan, vicomte de Sère; — Sauveterre, à noble Bertrand-Bernard de Boyer-Drudas; — Saint-Soulan, à l'abbé de Gimont; — Sabailhan, au marquis de Saint-Blancard; — Tournan, à l'abbé de Simorre; — Villeneuve, à M. d'Astien, etc.; — 11° aides de Montespan : Bordères, Cazaril, Cucuron, Lecussan, Montespan, Mazères, Saint-Laurent-de-Nestes, Villeneuve-de-Rivière, Villeneuve-de-Lecussan, au duc d'Antin; — 12° aides de Lescure : Aventignan, à M. de Verdelin de Bourrompeyre; — Clarac, à M. de Binos; — Lescure, à M. de Clermont; — 13° aides d'Encausse : Cardeillac, à M. de Monbartier; — Encausse, au baron de Regardes; — Hèches, au marquis d'Ossun; — Rieucaze, à M. de Labastide; — 14° comté de Caraman, à M. de Riquet; — dans le comté de Bigorre : — 1° plat pays : Allier, Andrest, Mongaillard, au marquis de Rotelin; — Antin, Bonnefont, Labarthe, Laméac, Orieux, Ours, Trouley, au duc d'Antin; — Argelès, Escots, Esconnets, à M. de Chelle; — Artagnan, Barbachen, Gensac, au comte d'Artagnan; — Asté, Gerde, Séméac, à madame d'Estafort; — Bazet, Bazillac, au marquis de Campeils; — Barbazan-Dessus, Bernac-Dessus, Bernac-Débat, Gréchou-et-Frechet, Mascaras, au marquis de Reillac; — Bernadets, au marquis de Cardeillac d'Ozon; — Bonnemazon, Bordes, Bourg, aux religieux de l'Escaledieu; — Bordères, à l'ordre de Malte; — Brouil-Darré, Castelvieilh, Marquerie, Souyeaux, à M. d'Orbessan; — Burg, Rabastens, à M. de Castalbajac; — Cabanac, Pouyastruc, aux héritiers de la comtesse d'Aspin; — Castelbajac, Montastruc, au marquis de Castelbajac; — Chis, Dours, au marquis de Lagarde-Monluc; — Juillan, Laloubère, à madame de Palarin; — Labassère, au comte d'Uzer; — Marseilhan, à l'évêque de Tarbes; — Montignac, à M. de Nodrest; — Mouledoux, à M. l'abbé de Laroque; — Ozon, à M. Senac, médecin du Roi; — Ségalas, Teule, à M. de Saint-Lary, etc.; — 2° montagne : Adé, Saux, à madame de Palarin; — Astugue, au baron d'Astugue; — Saint-Pé, aux Bénédictins dudit lieu; — baronnie des Angles : Arrayou, Arrodets, Arcizac, Bourréac, les Angles, Ossun, etc., au marquis de Lons; — Lahitte, à M. de Lahitte; — Bénac, Barry, Louey, etc., au marquis de Rotelin; — Rivière de Saint-Savin : Adast, Balagnas, Nestalas, Saint-Savin, à l'abbé de Saint-Savin; — Arcizans-Avant, au vicomte d'Uzer et à l'abbé de Saint-Savin, etc.; — dans la vicomté de Marsan : — 1° banlieue : Bretagne, à M. de Benquet; — Gaillère, au vicomte de Juliac; — Nonères, au commandeur de Sainte-Anne, etc.; — 2° bastilles : Arthez, à M. Filhol; — Bordères, à l'abbé de Saint-Jean-de-la-Castelle (coseigneur); — Hontanx, à M. Jean d'Aons, baron de Hontanx; — Lussagnet, à M. de Cours de Lussagnet, etc.; — dans le duché de Guyenne : — 1° Sénéchaussée de Saint-Sever : Aurice, Cauna, à M. Jean de Batz; — Arthos, à M. de Beaufort, prévôt de la maréchaussée; — Arricau, à M. Antoine-Augustin de Cours; — Amoulin, Bahus, Lucpeyrous, au chevalier de Bahus; — Arrouille, Créon, Mauvezin, à M. Joseph de Pujolet, vicomte de Juliac; — Doazit, à M. de Candalle; — Eyres, Sainte-Colombe, à M. de Gramont; — Mugron, à M. de Biron; — Miramont, à M. de Basquiat; — Montégut, au marquis de Poyanne; — Peyre, au comte de Troisvilles; — Roquefort-de-Tursan, à M. de Fortisson; — Samadet, Saint-Julien, à M. Charles Du Bouzet, abbé de Roquepine, etc.; — 2° Sénéchaussée de Bayonne : Arancou, à l'hôpital et aux chanoines de Bidache; — Capbreton, à madame de Bretous, etc.; — 3° Sénéchaussée de Dax : Misson, à M. de Biaudos; — Pouy-sur-Dax, aux mission-

naires de Buglose; — Tercis, à dame Marianne Duval, veuve de M. de Gombaut; — Tilh, au duc de Gramont, etc.; — 4° Sénéchaussée de Tartas : duché d'Albret, au duc de Bouillon.

C. 453. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1753. — Bureau des finances. — État en détail de la consistance du domaine du Roi dans la Généralité d'Auch en 1753. — Fiefs dominants, avec les fiefs de dignité qui en relèvent : — Couronne de France : — 1° duché d'Albret; — 2° duché d'Antin; — perche de Mirande et lieux abbatiaux; — jugerie de Verdun : — 1° comté de Terride, à MM. Bernard et Derieux; — 2° baronnie de Launac, à M. de Vaillac; — jugerie de Rivière, comprenant les vallées de Larboust et de Louron; — pays de Fittes et Refittes; — comté de Comminges : — 1° marquisat de Montespan, au duc d'Antin; — 2° comté d'Ercé; — 3° vicomté de Monfaucon, érigée en 1597; — 4° vicomté de Couserans; — 5° baronnie de Benque, à M. d'Éoux; — 6° baronnie d'Empeaux, à M. Bonaventure-Gabriel Doujat; — comté de Gaure; — comté de Toulouse : — comté de Caraman; — comté d'Armagnac : — 1° marquisat de Parrabère, à M. Louis-Barnabé de Baudéan; — 2° comté d'Arblade, à M. Daspe fils; — 3° baronnie de Biran, au marquis de Mirabeau; — comté de l'Isle-Jourdain; — comté de Pardiac; — vicomté de Brulhois; — vicomté de Fezensac : — 1° marquisat de Gondrin; — 2° comté de Latour; — 3° baronnie de l'Isle; — 4° baronnie de Montaut; — 5° baronnie de Montesquiou; — 6° baronnie de Pardeillan; — vicomté de Fezensaguet; — vicomté de Gabardan; — vicomté de Lomagne; — vicomté de Marsan; — vicomté de Nébouzan; — baronnie d'Aspet; — baronnie de Bramevaque; — baronnie de Labarthe : — baronnie de Mauléon; — baronnie de Puydarrieux.

C. 454. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1758-1763. — Bureau des finances. — État en détail de la consistance du domaine du Roi dans la Généralité d'Auch en 1758, avec des additions et corrections pour l'état de 1763. — Fiefs dominants, avec les fiefs de dignité qui en relèvent : — Couronne de France : — 1° duché d'Albret; — 2° duché d'Antin; — 3° marquisat de Montégut; — 4° marquisat de Terraube; — duché de Guyenne : — 1° comté d'Astarac; — 2° (1763) vicomté d'Orthe, à Antoine-Henri-Melchior d'Apremont; — perche de Mirande et lieux abbatiaux; — jugerie de Verdun : — 1° comté de Terride; — 2° baronnie de Launac; — 3° (1763) comté de Lamothe; — 4° baronnie de Cumont, érigée en 1616; — jugerie de Rivière (vicomté en 1763); — pays de Fittes et Refittes : 1° (1763) baronnie de Fontrailles; — 2° baronnie de Sadournin; — comté de Comminges : — 1° marquisat de de Montespan; — 2° marquisat de Sauveterre; — 3° comté d'Ercé; — 4° vicomté de Couserans; — 5° vicomté de Monfaucon; — 6° baronnie de Benque; — 7° baronnie d'Empeaux; — 8° baronnie de Montastruc; — comté de Gaure; — comté de Toulouse : — comté de Caraman; — comté d'Armagnac : — 1° marquisat de Parrabère; — 2° comté d'Arblade; — 3° baronnie de Biran; — 4° (1763) baronnie de Termes; — 5° baronnie de Lauraët; — comté de Bigorre : — plat pays : — 1° comté de Parrabère; — 2° baronnie de Barbazan-Dessus; — 3° baronnie de Luc; — 4° (1763) baronnie de Barbazan-Debat; — 5° baronnie de Castelbajac; — 6° baronnie de Bazillac; — montagne : — 1° baronnie des Angles; — 2° baronnie de Benac; — comté de l'Isle-Jourdain; — comté de Pardiac; — vicomté de Brulhois : — (1763) baronnie de Montesquieu, érigée en 1606; — vicomté de Fezensac : — 1° marquisat de Gondrin; — 2° comté de Latour; — 3° baronnie de l'Isle; — 4° baronnie de Montaut; — 5° baronnie de Montesquiou; — 6° baronnie de Pardeillan; — vicomté de Fezensaguet; — vicomté de Gabardan; — vicomté de Lomagne; — vicomté de Marsan; — vicomté de Nébouzan; — vicomté de Soule : — comté de Troisvilles; — baronnie d'Aspet; — baronnie de Bramevaque; — baronnie de Labarthe : — baronnie de Mauléon; — baronnie de Puydarrieux.

C. 455. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1583-1754. — Bureau des finances. — Terrier général de la Généralité de Guyenne : — lettres de commission pour la confection du terrier de la province de Guyenne, du ressort du Parlement de Toulouse et de la Chambre des comptes de Pau (16 février 1667); — règlement du Conseil d'État pour le papier-terrier du domaine du Roi en la Généralité de Bordeaux (18 décembre 1670); — ordonnance de l'intendant d'Aguesseau relative au papier-terrier de la Généralité de Bordeaux (Cadilhac, 20 mai 1671); — instructions données par Colbert aux commissaires généraux chargés de la confection du nouveau papier-terrier des domaines (8 janvier 1678); — mémoire des présidents-trésoriers de France au Bureau des finances de Bordeaux, contenant leurs plaintes et griefs touchant les lettres patentes surprises au grand sceau, au sujet de la confection d'un papier-terrier pour la seigneurie de Sauveterre (6 septembre 1735); — commissions pour la confection du papier-terrier dans les comtés d'Agenais et de Condomois, à la requête du duc d'Aiguillon (10 mars 1747 et 8 janvier 1753); — lettres patentes pour la confection en dernier ressort du papier-terrier du domaine de la Généralité de Guyenne (15 août 1752); — lettres nom-

mant des commissaires pour procéder au papier-terrier du domaine de la prévôté d'Entre-Deux-Mers, situé dans le duché de Guyenne (8 avril 1753); — ordonnance de l'intendant Aubert de Tourny, portant établissement des bureaux de subdélégation pour le service du terrier général des domaines dans la Généralité de Guyenne (18 janvier 1754); — instructions à donner aux divers bureaux de subdélégation pour le service du terrier général (1754); — formulaire de déclaration des domaines de Guyenne : pour les seigneuries; pour les simples fiefs; pour les rotures (1754). — Terrier de la Généralité de Montauban : — lettres patentes en forme de commission pour procéder à un nouveau terrier de la Généralité de Montauban (7 mars 1733; impr. à Montauban, chez Antoine Bro); — ordonnance et instruction des commissaires généraux chargés de la confection du nouveau papier-terrier de la Généralité de Montauban (18 avril 1733). — Terrier de la Généralité de Montpellier : — lettres patentes donnant commission aux officiers du Bureau des finances de Montpellier, « de présent transféré à Narbonne, » pour procéder à la reconnaissance des domaines et droits domaniaux appartenant au Roi dans la Généralité de Montpellier (17 février 1583); — arrêt de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, portant règlement pour les procédures de confection des terriers du Roi (24 décembre 1750).

C. 456. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1644-1776. — Bureau des finances. — Terrier du domaine de Caillavet : — lettres de terrier de la terre et seigneurie de Caillavet, possédée à titre d'engagement par messire Jean de Melet, écuyer, seigneur de Saint-Orens, Las, Cieurac et autres places, demeurant dans son château de Las (4 octobre 1769); — ordonnance du Bureau des finances d'Auch, relative à ce terrier (1er décembre 1769); — déclaration, par Jean de Melet, de la directe de Marseillan, située dans les enclaves de la juridiction et consulat de Caillavet, d'une contenance de 150 arpents, laquelle il avait acquise, le 19 mars 1763, du duc de Rohan; énumération des charges et des droits seigneuriaux de cette directe (19 juillet 1770). — Terrier du comté de Gaure : — liste des vassaux du comté de Gaure; — relevé des hommages et dénombrements fournis par les vassaux du comté de Gaure, au Bureau des finances de Montauban, de 1644 à 1677; au Bureau des finances de Toulouse, de 1725 à 1729; au Bureau des finances d'Auch, de 1733 à 1776.

C. 457. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1714-1773. — Bureau des finances. — Terrier du domaine de l'Isle-Jourdain : — « inventaire des titres et documens de la communauté de l'Isle-Jourdain, ramassés en conséquence de la délibération du 3 mars 1737 et remis dans les archives de ladite communauté, par les soins de M. Carrery Du Brouchon, maire en 1737 et premier consul en 1738 » (actes des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles); — reconnaissance de fief, par le sieur Pierre Fermat, marchand apothicaire à l'Isle-Jourdain, en faveur du chapitre de Saint-Martin, au sujet d'une maison sise dans la rue du Bourg-Fauquet (26 septembre 1714); — exploit signifié au sous-fermier des domaines, à la requête de messire Pierre de Lagorrée, chanoine et syndic du chapitre de l'Isle-Jourdain, au sujet des reconnaissances du chapitre (1748); — modèle de déclaration générale à fournir par la communauté de l'Isle-Jourdain; — correspondance adressée au Bureau des finances par les consuls de l'Isle-Jourdain; par M. Daran (*alias* de Daran), subdélégué de l'intendant à l'Isle-Jourdain (1749-1751); — ordonnances rendues par Joseph Estienne, chevalier, trésorier de France et président au Bureau des finances de la Généralité d'Auch, commissaire pour la confection du terrier de l'Isle-Jourdain (1760-1773).

C. 458. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1758-1773. — Bureau des finances. — Terrier du domaine de Laplume : — lettres de terrier du domaine de Laplume, engagé par contrat du 21 août 1755 à Jean-François comte de Narbonne, premier gentilhomme de S. A. R. l'infant duc de Parme, colonel du régiment de Soissonnais infanterie et commandant pour le Roi dans les évêchés de Castres, Albi et Lavaur (30 avril 1758); — ordonnance des commissaires (janvier 1764); — déclarations faites par messire Joseph de Las, seigneur de Brimont, habitant d'Agen, pour la directe et le château noble de Brimont situés dans la juridiction de Laplume (25 octobre 1768). — Terrier du domaine de Lavit-de-Lomagne : — lettres de terrier accordées à messire Jean-Jacques-Pierre comte d'Esparbès de Lussan, maréchal des camps et armées du Roi, commandant et gouverneur de Montauban, seigneur de Lamothe-Bardigues, Castéra-Bouzet, Balignac, Candes et autres lieux, seigneur engagiste du domaine de Lavit (13 juillet 1769); — ordonnance des commissaires (décembre 1769). — Terrier du domaine de Miradoux : — lettres de terrier accordées au seigneur engagiste, M. François Lafforgue de Gachepouy, écuyer, ancien garde du corps du Roi, son pensionnaire breveté, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis (21 juin 1769); — ordonnance des commissaires (décembre 1769). — Terrier du domaine de Saint-Marcet et Larcan : — lettres de terrier accordées au sieur Antoine Casse, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et des finances,

engagiste de la moitié de la seigneurie de Larcan et de l'entière seigneurie de Saint-Marcet (25 mai 1773); — ordonnance des commissaires (juillet 1773).

C. 459. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 34 pièces, papier.

1274-1778. — Bureau des finances. — Terrier du domaine de Saint-Sauvy : — lettres de terrier de la terre et seigneurie de Saint-Sauvy, possédée en paréage par le Roi et par le chapitre collégial de Saint-Orens d'Auch (12 août 1757); — ordonnances du Bureau des finances, demandant la production des titres en vertu desquels M. de Montesquiou-Marsan, seigneur de Crastes, l'abbé de Gimont, MM. d'Aspe-Lupielle, de Larcenne, les Frères Prêcheurs du couvent de Mauvezin, possèdent des directes dans la seigneurie de Saint-Sauvy (4 mai 1758); — déclaration fournie par la communauté de Saint-Sauvy (26 avril 1758); — procès intenté à ladite communauté par le fermier du domaine et par le chapitre de Saint-Orens, au sujet de certains droits dénombrés dans sa déclaration : copie des coutumes octroyées aux habitants de Saint-Sauvy par Géraud V comte d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, et par Martine de Blanquefort, abbesse de Goujon (1274; latin); — copie de nouveaux privilèges octroyés par Roger d'Armagnac, seigneur de la baronnie de Mauléon et de Castelnau-d'Auzan, agissant au lieu et place de son neveu, Jean I[er] comte d'Armagnac (30 juillet 1331, à Figarède en Fezensaguet); — pièces de la procédure (1758-1778).

460. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 64 pièces, papier.

1743-1758. — Bureau des finances. — Terrier du domaine de Verdun : — lettres patentes confiant la confection d'un nouveau terrier de Verdun à l'intendant de la Généralité d'Auch et aux trésoriers du Bureau des finances (7 mai 1743); — ordonnance des commissaires prescrivant les formes dans lesquelles les déclarations et reconnaissances doivent être fournies (juillet 1743); — commission donnée par le Bureau des finances aux sieurs Vidal et Rey, arpenteurs de la maîtrise de l'Isle-Jourdain, pour faire l'arpentage général et le plan figuratif de tous les héritages, tant nobles que ruraux, situés dans la juridiction de la ville de Verdun (avril 1745); — ordonnance enjoignant à la communauté de Verdun de fournir une déclaration de tous les biens-fonds et droits possédés en corps de communauté, et de produire les coutumes, hommages, dénombrements et tous autres titres nécessaires à l'opération du terrier (janvier 1749); — modèles de blâmes et de contredits (1750); — tarif des droits du greffe et des notaires; — réponse du procureur du Roi du Bureau des finances de Montauban à un mémoire du procureur du Bureau d'Auch, qui demandait le transfert aux Archives d'Auch des titres du domaine de Verdun qui pouvaient se trouver à Montauban (1751); — ordonnances des commissaires au sujet des enclaves possédées dans la juridiction de Verdun par le marquis de Cars, MM. d'Hostes, Du Barry et Lasserre, les abbés du Mas-Grenier et de Grandselve, la confrérie de N.-D. de la Consolation de Verdun (1755); — ordonnance contre François d'Astorg de Montbartier, vicomte de Larboust, possesseur d'une directe dans Verdun (1758).

C. 461. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1743-1751. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : correspondance de MM. Jauvert, sous-fermier du domaine de Verdun (1743-1744); Case de La Bove, intendant d'Auch (1748-1749); Lamagdelaine, avocat en Parlement et feudiste, chargé de recevoir les déclarations (1750-1751); Caune, syndic de l'abbaye de Grandselve (1750); Estienne, président du Bureau des finances d'Auch (1750); Roger cadet, notaire à Verdun (1750-1751); de Courteille (1751).

C. 462. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1667-1750. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : copie de la reconnaissance générale des droits appartenant au Roi, aux abbés de Grandselve et du Mas-Grenier, au marquis de Cars, ainsi qu'à la communauté de Verdun, dans la ville et juridiction dudit lieu; cette reconnaissance fut fournie par noble Jean de Saliras, Jean Dutour, Géraud Pétignot et Jean Graissat, consuls de Verdun, Jean-Jacques de Sirven, avocat, syndic de ladite ville, etc. (20 décembre 1667); — copie du dénombrement baillé par les consuls des droits et privilèges jouis par la communauté de Verdun (19 avril 1671), avec l'ordonnance des commissaires généraux y relative (10 juillet 1677); — autre dénombrement (sans date); — état des seigneuries limitrophes ou enclaves du domaine de Verdun (1750).

C. 463. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1750. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : — déclarations et reconnaissances fournies par les sieurs Pierre Brunet, maître chapelier; Laurent Bonnet, bourgeois; noble Antoine de Tullier, habitant d'Albi; Étienne Labartouille, bourgeois de Montbartier; Jacques Mespoulet, marchand à Bessens, juridiction de Verdun; demoiselle Catherine Botel, veuve du sieur Prévost, bourgeois de Dieupentale; demoiselle Antoinette Botel, veuve de M[e] Jean-Baptiste Vignères, avocat, de Montauban; M[e] Melchior-

Gaspard-Balthazar de Serrurier-Dubois, procureur du Roi au siège de Montech ; Mᵉ Charles Sirven, prêtre et licencié ès droits, fils et héritier de Mᵉ François Sirven, conseiller au Sénéchal de Rouergue ; Jacques Faure, premier consul de Dieupentale, et Jacques Maury, marguilliers de la table Saint-Pierre de Dieupentale ; Étienne Vedel, marchand à Grisolles ; Jean-Jacques Fauré, marchand à Monbequin ; Vital Dostes, marchand à Toulouse ; Jean Doublé, bourgeois de Toulouse ; etc., pour maisons, jardins et pièces de terre situés dans le consulat et juridiction de Verdun, en la mouvance et directe du Roi, aux quartiers et terroirs de la Rivière, de las Fâcheries, des Pouffets, de las Mondinettes, de Luché, de Lavalette, de Lalaque, de Grégoire, des Julias, de Lisle de la Breille, du Terrefort, de Dusset, de las Caminoles, de Mestanet, du Clot de Roux, des Prats-Longs, de Mathulier, de Rabanel, de Moyze, des Baladets, du Camp de l'Aze, de Trompette, de la Fourque, de las Coudounières, du Fourmasson, des Arcs, etc. (nº 22 à 100).

C. 464. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1750. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : — déclarations et reconnaissances fournies par les sieurs Pierre Boué, marinier ; noble Louis-Simon de Latanerie, de Toulouse, fils et héritier de noble Jean-Pierre de Latanerie ; Mᵉ Antoine Jougla, juge de la comté de Terride et de la baronnie de Monfoureau, habitant à Monbequin ; noble Jacques de Panesac, de Fronton ; Mᵉ Jean Channac, avocat à Toulouse ; Pierre Bezian, marchand, faisant pour les pauvres de la paroisse de Caujac dans le diocèse de Rieux (métairie de Saint-Martin, léguée auxdits pauvres par Mᵉ Bernard de Laché, curé de Caujac, par testament du 30 janvier 1693) ; Paul Sol, marchand à Montauban ; messire Jean de Bouloc, seigneur haut justicier de Dieupentale et autres lieux, habitant à Montech ; Pierre Julia, maître de bateau ; Mᵉ Joseph Guisbert, curé de Dieupentale ; demoiselle Claire Thou, veuve du sieur Roussel, de Toulouse ; Jean Molinier, marchand de bois ; Mᵉ Étienne Linas, notaire royal à Verdun, comme procureur de messire Jacques de Rapin, seigneur de Mauvers ; etc., pour biens situés aux quartiers de Furgole, de la Pourrade, de Salsette, du Gravier, d'Enbecade, des Baladous, des Mourraux, de Lilhou, des Fangets, de Cassassoles, de Bordenaute, des Ilhous, de la Bastide, de Sainte-Catherine, de la Plaine d'Encessoy, de Marquès, etc. (nº 101 à 200).

C. 465. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1750-1751. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : — déclarations et reconnaissances fournies par les sieurs Pierre Bezian, marchand de bois ; demoiselle Anne Prunet, de Montbartier, veuve du sieur Granet, de Montauban ; Jean-Paul Valès, brigadier des fermes du Roi aux portes de la ville de Moissac ; noble Bernard Delboy, de Toulouse ; François Soulié, bourgeois ; Moureau, huissier au Sénéchal de Toulouse ; Guillaume Bru, chirurgien ; noble Bernard de Lauthié, ancien capitoul de Toulouse ; noble Jean-François de Comère, coseigneur de Grisolles, habitant de Verdun ; etc., pour biens situés aux quartiers de la Plaine du Bois, de la Pradasse, du Gourgas, de la Canasse, du Fort, du Barlan, de las Pomarèdes, de la Mate de Marquès, etc. (nº 201 à 300).

C. 466. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1751. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : — déclarations et reconnaissances fournies par les sieurs Jacques Sauvès, maître chirurgien ; noble Alexis de Comère, coseigneur de Grisolles ; demoiselle Jacquette Gouze ; demoiselle Jeanne Balaguier, veuve de Mᵉ Claude de Rieux, notaire à Toulouse ; demoiselle Madeleine de Lamire ; noble Jean de Grossoles, seigneur de Saint-André ; Jean Soye, chirurgien ; noble Jean-Baptiste Lasserre, ancien capitoul de Toulouse, seigneur de Haumont et du Pin, habitant de Toulouse ; Mᵉ Pierre Baissade, prieur et curé de Roqueserrière ; Mᵉ Pierre Doublé, prêtre ; Pierre-Jean Molinier, bourgeois du Mas-Grenier ; etc., pour biens situés aux quartiers du Faubourg-Comtal, de las Combes, du Camp del Bastou, des Pastissiès, de la Rebequette, des Blanchets, etc. (nº 301 à 400).

C. 467. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1751. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : — déclarations et reconnaissances fournies par les sieurs François Cottis, marchand ; M. Raymond Raynal, capitaine de dragons dans le régiment de Bartilhac, habitant de Verdun ; Vital Dutour, bourgeois ; Mᵉ Jean Briffon, prêtre ; Mᵉ Jean-Baptiste Briffon, juge de Rivière-Verdun ; messire Louis de Bonnefont-Lapomarède, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, coseigneur de Mauvers, habitant de Verdun ; messire Richard Barnewal, fils de milord Trimteston, pair du royaume d'Irlande, naturalisé de France, habitant de Verdun ; messire Louis Tullier de Fourtic, chevalier de Saint-Louis, capitaine au bataillon d'Albi ; demoiselle Marie-Jeanne Laplagne ; M. Jean-Pierre Darailh, ancien officier d'infanterie, comme mari de demoiselle Marguerite Laurens ; M. Mathieu de Rolleau, ancien officier d'infanterie ; Jean-Baptiste Poirson, marchand ; les Pénitents Blancs de Verdun (une chapelle) ; demoiselle Madeleine de Fornier ; Bernard Durrieu, marchand rubanier ; Mᵉ Jean Dayries, docteur en médecine à Verdun ;

Me Étienne Gautié, notaire royal à Verdun; dame Marie-Hélène de Marquié de Fajac, veuve de messire Grégoire de Poulastré, seigneur de Garrebaques et autres lieux, demeurant à Avignonnet, diocèse de Saint-Papoul; etc., pour biens situés aux quartiers des Fournets, du Plas, de Cournil, du Cap de la Margue, des Biscans, du Vignon, de las Cinq-Bordes, de la Combe del Vernes, du Faubourg de la Manaure, de Mirabel, de la Boussole, de Peyronil, etc. (nº 401 à 500).

C. 468. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1751-1752. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : — déclarations et reconnaissances fournies par les sieurs Jean de Lacoste, ancien officier de cavalerie; noble Jean-Étienne de Bruès de Saint-André, prêtre et bachelier en théologie, à Verdun; dame Antoinette de Gouze, épouse de noble Jean-Auguste de Lafaurie; Me Jean Lanusse-Escudié, avocat; dame Marie de Gourdas, veuve de noble Bertrand de Gouze de Saint-Martin; François Salignac, maître arquebusier à Verdun; noble François-Joseph de Saunhac; noble Thomas-Auger de Gouze-Falga de Saint-Martin; noble Jean-Baptiste de Gouze de Saint-Martin; Me Jacques Sirven, notaire royal à Bessens; Raymond Pezet, quatrième consul de Verdun; etc., pour biens situés aux quartiers de Guiraudis, de las Berdillounes, des Saraillous, de Birodart, du Chaumeron, d'En Jean de Lassus, etc. (nº 501 à 600).

C. 469. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1752. — Bureau des finances. — Terrier de Verdun : — déclarations et reconnaissances fournies par les sieurs Bernard Baric, maître boutonnier; messire François-Philippe de Lavaur, archidiacre de Toulouse, vicaire général de Mgr l'archevêque; demoiselle Antoinette de Lucas; dame Anne-Thérèse de Bar de Saint-Hippolyte, demeurant à Piquegnos, procédant par le ministère de messire Pierre-Romain de Constant, seigneur de Fabel; noble Jean de Sirven, avocat au Parlement, ancien capitoul de Toulouse, seigneur de Campels; etc., pour biens situés aux quartiers du Soulié, du Magazin, des Maurous, de Chanuë, de la Carrasse, de la Longayne, etc. (nº 601 à 638 et dernier); — répertoire alphabétique de tous les noms des censitaires du domaine de Verdun qui ont fourni leurs reconnaissances au papier-terrier.

C. 470. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1554-1788. — Bureau des finances. — Contrats d'engagement ou d'aliénation des domaines suivants : — portion de la justice et des droits seigneuriaux d'Aubiet, en faveur de Me Jean-Joachim Courtade, contrôleur général des finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch, seigneur de Blanquefort et du Bruca, moyennant une rente de 102 livres (22 juin 1769); — droits honorifiques de justice sur le quartier de la banlieue d'Auch où est situé le domaine d'Ansans, etc., en faveur de M. d'Aignan, conseiller au Parlement de Toulouse, moyennant une albergue de 24 livres (6 novembre 1780); — justice haute et moyenne d'Aussat, ainsi que les droits de dîme et de seigneurie dans le hameau de Lannefrancon, dépendant de la paroisse d'Aux en Pardiac, en faveur de dame Jeanne-Marthe-Perrette de Tournemire, veuve de Jacques-Joseph Sammartin de Gardes, chevalier, moyennant rentes de 15 et 145 livres (27 avril 1767); — bouils ou landes de Barbotan, en faveur du sieur Jean Cappot de Feuillide, chevalier, capitaine de dragons dans le régiment de la Reine, moyennant une rente de 2 livres de blé (15 mars 1782); — haute justice de Baulat en Rivière-Basse, et de Mont en Pardiac, en faveur de Jean-Marie de Médrano-Baulat, chevalier, capitaine au régiment d'Aquitaine, moyennant une rente de 30 livres (10 décembre 1766); — domaine de Bellegarde, en faveur de Me Jean-François Babut de La Punte, moyennant une rente de 300 livres (7 septembre 1768); — haute et moyenne justice de Cantiran, en faveur de noble Pierre de Bastard, seigneur direct dudit Cantiran, moyennant une rente de 20 livres (31 décembre 1765); — les deux tiers de la directe du lieu de Castelfranc en Pardiac, et la justice d'Estampes, en faveur de dame Françoise d'Astaing, veuve d'Étienne-Barthélemy d'Astaing, chevalier, moyennant une rente de 50 livres (30 janvier 1767); — domaine de Castelnavet, en faveur de Jean-André de Lafargue, gendarme de la garde du Roi, moyennant une rente de 30 livres (2 juillet 1771); — domaine de Castéra-Vivent, en faveur de messire Joseph-Anne-Roger de Verduzan, marquis de Miran, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Bourbonnais infanterie, moyennant une rente de 27 livres (15 juillet 1768); — domaine de Caupenne, en faveur de messire Claude Claverie, seigneur de Maignan et de Perchède, trésorier de France honoraire au Bureau des finances d'Auch, et de noble Jean-Pierre de Bastard, écuyer, seigneur direct de Cantiran, moyennant une rente de 230 livres (31 décembre 1765); — hautes justices des paroisses de Daunian, Luppé, Lanne-Soubiran et Toujun, en faveur de Bernard de Faudoas, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, aide-maréchal des logis de l'armée, moyennant une rente de 40 livres (20 novembre 1765); — domaine de Dému et Daugue, en faveur de messire Jean-Antoine de Burosse, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbonnais infan-

terie, moyennant une rente de 280 livres (2 juin 1766); — domaines d'Estampures, Frechède et Moumoulous, en faveür de Pierre Dazies, ancien receveur des tailles de l'Élection d'Astarac, moyennant une rente de 600 livres (7 février 1766); — seigneurie directe et justice du lieu de Fustérouau, en faveur de Jean-Baptiste marquis de Podenas, chevalier de Saint-Louis, moyennant une rente de 55 livres (21 avril 1763); — comté de Gaure, en faveur du duc de Rohan, prince de Léon, moyennant une rente de 600 livres (27 mai 1751); — domaine du Houga, en faveur de Bernard de Faudoas, ancien capitaine, et de Jean-François d'Estalens, écuyer, garde de la manche du du Roi, chevalier de Saint-Louis, moyennant une rente de 320 livres (8 octobre 1765); — moulin de l'Isle-Jourdain, en faveur des sieurs Dirat et Lapeyrie, moyennant une albergue de 2,000 livres (19 mars 1723); — four banal de l'Isle-Jourdain, en faveur des mêmes, moyennant une rente de 255 livres (2 septembre 1723); — domaine de l'Isle-Jourdain, en faveur du sieur Étienne Jogues, bourgeois dudit lieu, moyennant une rente de 860 livres (5 septembre 1767); — comté de l'Isle-Jourdain, consistant en la seigneurie de l'Isle-Jourdain, Bellegarde, Bretx, Garbic, Lasserre, Pujaudran et Thil, et aux deux tiers de celle de Maubec, avec toute justice dans lesdits lieux et dans celui de Levignac; plus la forêt de Bouconne, enclavée dans ledit comté, contenant 4245 arpents 38 perches de taillis; plus le domaine de Gray en Franche-Comté, en faveur de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste comte Du Barry-Cerès, vidame de Châlons, chevalier, gouverneur de Levignac, demeurant à Paris rue Neuve-des-Petits-Champs; en échange des domaines ci-dessus, ledit comte Du Barry cède au Roi 1699 arpents 17 perches de bois dépendant de la forêt de Senonches (15 juin 1772); — bois de Cassan et vacant situés dans les juridictions de Jegun et de Biran, en faveur de Blaise Lascombes et de Mathieu Malus, de Lectoure, moyennant une rente de 16 écus deux tiers d'écu, qui font 50 livres tournois (11 août 1578); — domaine de Lannepax, en faveur de messire Jean-Vital de Grisonis, chevalier, seigneur de Rozès, moyennant une rente de 180 livres (15 novembre 1766); — haute justice dans la paroisse de Lannux et le lieu de Gellemale, en faveur de Bertrand de Carchet-Marsan, chevalier de Saint-Louis, moyennant une rente de 50 livres (30 janvier 1767); — domaine de Lavit-de-Lomagne, en faveur de messire Jean-Jacques-Pierre comte d'Esparbès, maréchal des camps et armées du Roi, commandant à Montauban sous les ordres du maréchal duc de Richelieu, seigneur de Lamothe-Bardigues, de la baronnie du Castéra-Bouzet, Balignac et autres lieux, moyennant une rente de 1,777 livres (27 mai 1766); — domaines et justice des lieux de Loussous, Mondébat et Marseillan, en faveur de noble François de Salles (25 septembre 1676); — seigneurie dite des Aragnots, sise en la paroisse de Saint-Laurent, juridiction de Marciac, en faveur de Louis de Mont, chevalier, seigneur de Gellenave, moyennant une rente de 15 livres (4 juin 1766); — bois de Marseillan, avec l'emplacement et les restes d'une ancienne tour et d'une vieille église, situées audit Marseillan, en faveur de Jean-François-Marie de Saint-Pastous, seigneur de Boussas, et de Bernard marquis de Faudoas, ancien capitaine, moyennant une rente de 66 sacs de blé (6 août 1771); — domaine de Mauvezin, à l'exception de la justice, en faveur de la communauté dudit lieu (23 août 1696); — ledit domaine de Mauvezin, en faveur de Jean-Pierre de Colomès, écuyer, baron de Laréole, moyennant une rente de 105 livres (20 décembre 1725); — quart de la seigneurie directe et justice de Miramont-Latour, en faveur de messire François de Lary, comte de Latour, seigneur de Lalanne, Gavarret et Mansempuy, coseigneur dudit Miramont (2 juin 1766); — domaine de Monlezun en Pardiac, en faveur de Jean-Marie de Médrano-Baulat, moyennant une rente de 920 livres (10 décembre 1766); — domaine de Montpezat, en faveur de messire Bernard de Bon, seigneur de Savignac et de Calvé, moyennant une rente de 810 livres (12 septembre 1769); — haute justice du lieu de Mourède, en faveur de François marquis de Castéras-Seignan, mestre-de-camp d'infanterie, chevalier de l'ordre de Cincinnatus, moyennant une rente de 36 livres (11 octobre 1788); — domaine de Mourlens, en faveur de messire Antoine-Thérèse de Belloc, conseiller au Parlement de Toulouse, moyennant une rente de 290 livres (12 septembre 1769); — domaine d'Ordan, en faveur d'Amand de La Roque, seigneur dudit lieu, moyennant une rente de 550 livres (2 août 1766); — domaine de Puycasquier, en faveur du marquis Du Bouzet, moyennant une rente de 40 livres (11 octobre 1788); — pièce de terre dite Montasse, située à Réjaumont, en faveur du sieur Paul Fourès, moyennant une rente de 5 livres (10 juillet 1787); — haute justice dans les lieux de Sabazan, Bouzon, Bouzonnet et sur les directes de Pegleise et de Haget, en faveur de Louis-Hector-Philippe-Martin de Gestas de Bétous, chevalier, mousquetaire de la garde du Roi, première compagnie, moyennant une rente de 20 livres (30 janvier 1767); — justice de la paroisse de Saint-Aignan, en faveur de la communauté des habitants dudit lieu, moyennant une rente de 60 livres; cette justice était engagée précédemment aux religieuses du prieuré de Saint-Aignan, ordre de Fontevrault (3 avril 1742); — domaine de Saint-Martin-Binagré, en faveur de noble Pierre Robert de Latour, écuyer, garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, moyennant une rente de 72 livres (24 décembre 1768); — domaine de Saint-Paul-de-Baïse, en faveur de

M. de Verduzan, marquis de Miran, moyennant une rente de 230 livres (7 avril 1767); — bois vacant et stérile, appelé le bois de Lalanne, et un jardin, situés dans la juridiction de Mansencome, en faveur de messire Blaise de Mansencome, seigneur de Monluc, moyennant une albergue de 40 sous (7 août 1554); — château de Saint-Thomas, avec les droits honorifiques dudit lieu et 200 arpents de terres incultes, en faveur du chevalier de Combes, garde du corps du Roi (22 mai 1782 et 27 mai 1783); — 300 arpents de terres vaines et vagues à prendre dans les paroisses d'Uglas, Sauveterre, Miramont, Huos et Mondavezan, en faveur de Pierre-Joseph-Hector comte de Tournemire, moyennant une rente de 15 livres (14 mai 1766); — places vagues et emplacement des anciens fossés de Vic-Fezensac, d'une contenance totale de 5610 toises, en faveur des maire, consuls et habitants de ladite ville, moyennant une rente de 50 livres (12 avril 1766); — domaines de Villecomtal et de Malabat, avec la haute justice des paroisses de Betplan, Haget et Laguian, en faveur du marquis de Monlezun, baron de Saint-Lary, moyennant une rente de 850 livres (2 juin 1766). — Arrêt du Conseil d'État portant paiement d'une somme de 29,350 livres en faveur de messire Simon de Laloubère, chevalier, seigneur de Montesquieu, ancien envoyé extraordinaire du Roi en Allemagne et royaume de Siam, en remboursement de la finance des domaines de Montesquieu-Volvestre, Salies, Cassagne, Caumont, Montgaillard, Labastide-du-Salat, Contrazy, Montesquieu-de-Levantès, Saverdun, le Carlat, la Bastide-de-Besplas, le Plan et Saint-Christaud, lesquels avaient été adjugés audit seigneur en 1697 (24 novembre 1699); — procès-verbal d'évaluation des domaines de Saverdun, le Carlat, la Bastide-de-Besplas, Montesquieu-de-Levantès, Caumont, la Bastide-du-Salat, Montgaillard, Salies, Cassagne, le Plan et Saint-Christaud, par Félix Le Pelletier, chevalier, seigneur de La Houssaye, intendant de la Généralité de Montauban (13-20 octobre 1699).

C. 471. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1748-1785. — Bureau des finances. — Procès-verbaux de mise en possession des domaines engagés suivants : — domaine d'Agassac, en faveur du sieur François Durrieu, avocat à l'Isle-en-Dodon (30 octobre 1769); — domaine d'Aubiet, en faveur de M. Courtade (16 août 1769); — domaines d'Aussat et de Lannefrancon, en faveur de Mme de Tournemire (15 juillet 1767); — domaine de Baudéan, en faveur de messire Henri baron de Baudéan, chevalier de Saint-Louis, colonel de dragons (3 avril 1767); — domaine de Baussiet, au comté de Marsan, en faveur de messire Jean-Baptiste de Grateloup, écuyer, gendarme de la garde du Roi (10 juin 1768); — domaine de Bellegarde, en faveur de Me Babut (24 février 1769) — moulin sur l'Adour à Bernède, en faveur de messire François de Benquet d'Arblade (30 janvier 1766); — domaine de Caillavet, en faveur de messire Jean de Melet, seigneur de Saint-Orens (24 juillet 1765); — domaines de Campagne et de Saint-Perdon, en faveur de messire Joseph baron d'Espens, seigneur d'Onesse et d'Estignols, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, commandant et lieutenant pour le Roi dans la ville de Saint-Sever (8 février 1767); — domaines de Castelfranc et d'Estampes, en faveur de Mme d'Astaing (15 septembre 1769); — domaine de Castelgaillard, en faveur de messire Jean-Michel de Lamezan de Salins, écuyer (11 juin 1771); — pâtus de l'ancien château de Castelnau-Magnoac, en faveur des sieurs Barthélemy Caze, docteur en médecine, Louis Sénac, négociant, et Étienne Jèze, entreposeur du tabac à Montréjean (28 juin 1771); — domaine de Castelnavet, en faveur de M. de Laffargue (31 juillet 1777); — domaine de Castéra-Vivent, en faveur du marquis de Miran (29 mars 1769); — domaines : 1° de Caupenne, en faveur de MM. de Claverie et de Bastard; 2° de Cantiran, en faveur de M. de Bastard (12 septembre 1766); — domaine de Démù, en faveur de M. de Burosse (3 mai 1767); — domaines d'Estampures, Fréchède et Moumoulous, en faveur du sieur Dazies (14 mars 1766); — domaines : 1° du Houga, en faveur du marquis de Faudoas, commandant des pays d'Armagnac, Astarac et Quatre-Vallées, et de M. d'Estalens; 2° de Lanne-Soubiran, Daunian et Toujun, Beaumarchès et Ladevèze, en faveur dudit marquis de Faudoas (31 janvier-5 février 1766); — domaine de l'Isle-Jourdain, en faveur du sieur Jogues (14 octobre 1767); — domaine de Lannepax, en faveur de M. de Grisonis (25 janvier 1767); — domaine de Laplume, en faveur du comte de Narbonne (17 mars 1757); — haute justice des lieux de Lascazères, Hagedet, Héchac, Soublecause et Caussade, en faveur de messire Jean-Baptiste-Magdeleine-Isidore-Charles-Laurent de Pasquier, marquis de Franclieu, baron du Busca, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis (13 juillet 1767); — domaine de Lavit-de-Lomagne, en faveur du comte d'Esparbès (26 juin 1766); — domaine de Manciet, en faveur du sieur Jean Mibielle de Blancastet, écuyer, ancien officier du régiment d'Auvergne (16 mai 1764); — domaine de Mazerolles et justice de Bascons et de Bostens, en faveur de messire Jean d'Aons, chevalier, seigneur baron de Hontanx, cessionnaire de messire Henri-André de Lobit de Monval, seigneur desdits lieux de Bascons et de Mazerolles (31 mars 1769); — domaine de Miradoux, en faveur du sieur Antoine Laforgue, ancien garde du Roi, cessionnaire du sieur Pierre Bourdaux, seigneur de Rouilhac (11 août 1748); — domaine de Miramont-Latour, en faveur du comte de Lary-Latour (30 juin

1766); — domaines de Monlezun, Mont, Baulat, en faveur de M. de Médrano (2 février 1767); — domaine de Montpezat, en faveur de M. de Bon (30 octobre 1769); — domaine de Mourlens, en faveur de M. de Belloc (29 octobre 1769); — domaine d'Ordan, en faveur de M. de La Roque (27 octobre 1766); — justice de Réjaumont, en faveur de M. Jean Estienne de Laborde père, l'un des administrateurs des domaines du Roi (14 mai 1785); — domaine de Roques, en Comminges, en faveur des religieux de l'abbaye de Feuillans, ayant pour syndic dom Pierre de Sainte-Anne, cellérier de l'abbaye, de messire Gabriel de Roquette, écuyer, de dame Jeanne de Pagès-Vitrac, veuve de messire Gaspard de Michaëlis, écuyer, de dame de Pastourau, veuve de M. de Menial, écuyer, et de dame Marie-Thérèse de Lavedan, veuve du sieur Jouanin (3 octobre 1754); — coseigneurie de Saint-Clar, en faveur de messire Pierre de Jumilhac, évêque et seigneur de Lectoure (21 janvier 1763); — domaine de Saint-Justin en Marsan, en faveur de MM. de Cours, de Gontaud et de Guichené (11 juin 1768); — domaine de Saint-Martin-Binagré, en faveur de M. de Latour (9 avril 1769); — domaine de Saint-Paul-de-Baïse, en faveur du marquis de Miran (27 août 1767); — domaine de Sérignac en Brulhois, en faveur de noble Joseph de Laclaverie, seigneur de Brax et Turquet, et du sieur Antoine de Contensons, bourgeois (6 octobre 1755); — places vagues et emplacement des anciens fossés de Vic-Fezensac, en faveur de la communauté des habitants de ladite ville (15 juillet 1766); — domaines : 1° du Vignau, en faveur de messire Antoine de Cours, baron du Vignau, et de dame de Miran, son épouse ; 2° de Villeneuve-de-Marsan, en faveur de M. Jean-François de Guichené ; 3° de Bougue, en faveur de messire Antoine-Augustin de Cours, écuyer, baron d'Arricau ; 4° de Baussiet, en faveur de M. de Grateloup (8-11 juin 1768) ; — domaines de Villecomtal, Malabat, Betplan, Haget et Laguian, en faveur du marquis de Monlezun (18 juillet 1766).

C. 472. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1782-1789. — Bureau des finances. — Arrêts de maintenue en la possession des domaines engagés suivants : — droits de fiefs, avec moyenne et basse justice, sur les métairies de Lucante, Berry, Jordanis du Tucot, et sur les biens de Lamothe, situés à Auch, paroisse Saint-Orens, en faveur de Louis-François de Solemy, écuyer, ancien capitaine-commandant d'infanterie, chevalier de Saint-Louis (20 septembre 1785) ; — domaine d'Aurimont, en faveur de Pierre de Griffolet, écuyer, seigneur dudit Aurimont (10 décembre 1782) ; — domaine de Bouit-Soubiran, en faveur de Jean-Baptiste de Montaut (9 janvier 1787) ; — domaine de Caillavet, en faveur de M. de Melet, baron de Las (20 août 1782) ; — domaines de Castelfranc et d'Estampes, en faveur de M. d'Astaing d'Orsans, neveu et héritier de dame Françoise d'Astaing (9 mars 1784) ; — domaine de Cologne, en faveur du sieur Antoine-Joseph de Berot (22 octobre 1782) ; — domaine de Dému, en faveur de M. de Burosse (24 janvier 1786) ; — domaines du comté de Gaure, en faveur du marquis de Miran, maréchal des camps et armées du Roi (25 février 1783) ; — domaines de Ladevèze et de Beaumarchès, en faveur de Henri-Bernard comte de Faudoas (4 janvier 1785) ; — domaine de Lannepax, en faveur de M. de Grisonis (10 septembre 1782) ; — domaines de Lannux et de Gellemale, en faveur de M. de Carchet-Marsan (19 août 1783) ; — domaine de Lézian, en faveur d'Eusèbe de Tenet de Laubadère, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, seigneur de Rambos (18 mars 1783) ; — domaine de Lupiac, en faveur de M. Lasserre (2 septembre 1783) ; — moulin et étang du Pouy, ainsi que les vacants « où étoient ci-devant les forêts de Manciet appelées aux Barraux et au Badac », le tout dans la juridiction de Manciet, en faveur de Pierre de Captan, seigneur de Bourrouillan, ancien officier major du régiment de Navarre (9 novembre 1784) ; — domaine de Miradoux, en faveur de dame Jeanne Dupré, épouse de M. de Pouy, capitaine d'infanterie (20 septembre 1785) ; — domaines de Mondebat et de Marseillan, en faveur de M. de Saint-Pastous (9 mai 1789) ; — domaine de Monlezun-Pardiac, en faveur de M. de Médrano (2 décembre 1783) ; — domaine d'Ordan, en faveur du baron de La Roque (5 juillet 1785) ; — domaine de Pis, en faveur de M. de Rouillan, baron de Montaut (1er avril 1783) ; — domaine de Saint-Martin-Binagré, en faveur de Pierre Robert de Latour, écuyer, lieutenant-colonel, maréchal des logis des gardes du corps (6 avril 1784) ; — moulin et foulon du Comte, paroisse de Saint-Paul-de-Baïse, en faveur de M. de Cours de Monlezun (5 août 1783) ; — four banal du Saint-Puy, en faveur de Me Michel Fitte, procureur du Roi au siège dudit lieu (30 juillet 1782) ; — domaine de Sarrant, en faveur de Henri-Nicolas-François de Mauléon, chevalier, seigneur de Savaillan (29 juillet 1783) ; — domaine de Touget, en faveur de la communauté des habitants dudit lieu (28 janvier 1783) ; — domaine de Viella, en faveur du marquis de Viella ; ce domaine avait été engagé à Henri de Labaig, comte de Viella, le 13 juillet 1675 (8 août 1786).

C. 473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 100 pièces, papier.

1725-1790. — Bureau des finances. — Contentieux concernant les domaines engagés suivants : — domaine d'Aubiet : différend entre messire Marc-Antoine de Montesquiou, ancien engagiste dudit domaine, seigneur d'Au-

biet, et M. Courtade, nouvel engagiste du même domaine (1771-1777); — domaines de la vallée de Barousse: poursuites de l'agent des domaines contre l'engagiste, dame Louise de Faourg, comtesse de Gramont; l'engagement remonte au 22 décembre 1788 (1789); — domaines de Baussiet et de Bougue: différend entre le baron de Hontaux, engagiste, et divers censitaires (1772); — domaine de Betplan : procès entre le marquis de Monlezun, seigneur direct et foncier par succession de ses ancêtres du lieu de Betplan et seigneur haut justicier dudit lieu à titre d'engagement, et la communauté, au sujet des élections consulaires (1772); — domaine de Castelgaillard : poursuites de M. de Lamezan, engagiste, contre divers habitants, au sujet du paiement des fiefs (1776-1785); — domaine de Castéra-Vivent : procès au sujet du droit de cabaret (1770); — domaine de Dému : procès au sujet de la liste consulaire (1777-1778); — domaine du comté de Gaure : procès au sujet des moulins du Roi à Fleurance (1763-1784); — procès de l'engagiste contre noble Guillaume de Morlan, qui avait fait mettre deux girouettes à sa maison du Saint-Puy (1765); — domaine du Houga : procès au sujet d'une redevance entre les engagistes et les échevins dudit lieu (1772); — domaine de l'Isle-Jourdain : retrait féodal poursuivi par l'engagiste (1772); — domaine de Ladevèze : procès intenté par l'engagiste, contre noble Duclos de Goutz, archiprêtre de Ladevèze et plusieurs habitants dudit lieu, au sujet de la possession de pièces de terre (1763-1783); — domaine de Lannepax : procès au sujet de l'élection consulaire (1767); — domaine de Laplume : cahier des révélations faites devant Me Fontenille, archiprêtre du Brulhois et curé de Laplume, en vertu d'un monitoire lancé contre les détenteurs de titres concernant ledit domaine (1764-1765); — domaine de Larrejan de Mouscardès : procès intenté par l'engagiste, dame Marie-Suzanne de Lassalle de Bordes, dame d'Ossages, veuve de M. Raymond de Cès, seigneur d'Agest, contre le sieur Jacques Dumont et la dame Marie-Elisabeth de Borda, mariés, seigneurs caviers d'Estibaux et de Mouscardès, qui avaient fait sonner en deuil pendant neuf jours, dans l'église de Larrejan, à l'occasion de la mort de leur bru, droit qui n'appartenait qu'à ladite dame d'Ossages, en sa qualité d'engagiste de la haute justice de Larrejan de Mouscardès (1748); — terres de Lascazères, de Sombrun et de Vidouze : jugement du Bureau des finances déclarant domaniales 1° la terre de Lascazères, possédée par dame Louise de Busca, épouse du marquis de Franclieu; 2° celle de Sombrun, possédée par noble Louis de Monet; 3° la moitié de celle de Vidouze, possédée par le comte de Parrabère (1744); — domaine de Loussous : saisie dudit domaine au préjudice de l'engagiste, messire Joseph-Gabriel de Seissan de Marignan, écuyer, juge-mage en la Sénéchaussée d'Auch (1780); — domaine de Lupiac : revendication d'un droit seigneurial par l'engagiste, M. Jean de Lasserre, conseiller en la Cour des aides et finances de Montauban (1786); — domaine de Manciet : refus du curé, Me Guy Lacroix, docteur en théologie, de rendre les honneurs dans l'église au seigneur engagiste, M. Jean Minbielle de Blancastet; ces honneurs étaient la recommandation au prône, le pain bénit, l'eau bénite d'une manière distinguée, l'encensement et l'offrande ou la paix (1764); — mise sous séquestre dudit domaine de Manciet (1781-1785); — forêt de Marseillan : mémoire de M. de Bastard, grand maître des eaux et forêts, contre MM. de Faudoas et de Saint-Pastous, concessionnaires de ladite forêt (1780); — domaine de Miradoux : ordonnance du Bureau des finances portant remise au greffe dudit bureau d'un acte de 1253 énumérant les devoirs et privilèges de la communauté de Miradoux (21 mars 1750); — procès de l'engagiste contre le sieur Desparbès, juge de Lavit et de Miradoux pour le quartier de Fieux, au sujet de la nomination du greffier et du bayle dudit Miradoux (1763); — autre procès de l'engagiste avec messire de Malaret, prieur de Sainte-Rose, seigneur direct de Miradoux (1773); — domaine de Monlezun-Pardiac : procès au sujet de la liste consulaire (1767); — domaine de Montadet : requête de messire Balthazar de Gironde, seigneur baron de Moncorneil, relative à un procès entre le sieur de Saint-Germier, avocat, et le chapitre de Lombez, se prétendant seigneur direct du territoire d'Aurusse, dans lequel territoire se trouvait la vingtième partie du domaine de Montadet, cédée par ledit sieur de Gironde audit de Saint-Germier (1750); — domaine de Mont-de-Marsan : jugement du Bureau des finances, déclarant domanial le moulin ou place appelée du Martinet, au faubourg de Mont-de-Marsan, au préjudice de dame Anne d'Aire, épouse de noble Mathias de Nozeilles, écuyer (1760); — domaine de Montpezat : procès au sujet des droits de fief et de queste (1772-1784); — domaine de Muret : procès fait par l'engagiste, dame Marie de Laffare, veuve du marquis de Laffare, lieutenant-général de la province de Languedoc, contre son fermier (1772); — autre procès du nouvel engagiste, messire Louis vicomte de Noé, maréchal de camp, maire et gouverneur de Bordeaux, chambellan du duc d'Orléans, contre ledit fermier (1777); — domaine de Pujaudran : poursuites de l'engagiste, le sieur de Labalhère de Brats, contre un habitant dudit Pujaudran, au sujet d'un droit de censive (1725); — domaine de Puymaurin : procès entre l'engagiste, messire Jean de Marcassus, syndic général de la province de Languedoc à Toulouse, messires Joseph et Dominique de Montpezat de Carbon et dame Thérèse de Montpezat de Carbon de Balustran, frères et sœur, noble Bernard-François-Bertrand de Souville et le sieur Marc Donnès, coseigneur de Lunax (1790); — domaine

de Réjaumont : procès entre l'engagiste, messire Jean Estienne de Laborde, administrateur des domaines et bois, et la communauté dudit Réjaumont, au sujet du ban des vendanges (1789); — domaine de Roques : procès entre le procureur du Roi et le syndic de l'abbaye de Feuillans (1728); — domaine de Saint-Julien : différend entre l'engagiste, M. de Rességuier, et demoiselle Rose de Vaques (1762).

C. 474. (26 cahiers.) — Grand in-4°, 330 feuillets, papier.

1742-1788. — Bureau des finances. — Ordonnances d'adjudication de divers terrains domaniaux, tels que murs de ville, fossés et chemins de ronde, etc., dans les localités suivantes : Verdun-sur-Garonne, Gimont, Montpezat, Saint-Julien, Mont-de-Marsan, Castelnau-Magnoac, Vic-Fezensac (vieille tour sans « couvert » et en ruine, ayant autrefois servi de prison, en faveur de noble Laurent Du Haget, 1762), Rieumes, Tarbes, Saint-Sauvy, Eauze, Saint-Gaudens (terrain vacant, en faveur de M° Pierre Faduilhe, bénéficier de la collégiale dudit Saint-Gaudens; il est dit que des travaux d'élargissement faits en 1762 à l'entrée de la ville, lors de la venue du duc de Richelieu, avaient ébranlé les fondations de la maison dudit sieur Faduilhe, 1771), Tournay, Isle-en-Dodon, Mauvezin, Saint-Plancard, Ladevèze, Bagnères-de-Bigorre, Beaumont-lez-Lomagne, Touget, Lectoure, Sainte-Foy-de-Peyrolières, Samatan, Marciac (partie des fossés, depuis la porte de Notre-Dame jusqu'à la porte du Houga, d'une longueur de 172 toises et d'une largeur de 7 toises entre le mur de ville et le chemin qui borde lesdits fossés, en faveur du sieur Jean Verdier, marchand tanneur à Plaisance, et de Nicolas Saint-Laune, aubergiste à Marciac, 1785), Castelnau-Rivière-Basse, Grenade, Muret (emplacement vacant sur lequel était bâti l'ancien fort ou château du comte de Comminges, d'une contenance de 1162 toises, en faveur du sieur Cluset, bourgeois dudit Muret, 1787), etc. — Adjudication des réparations à faire au château d'Enhayrie, situé dans la juridiction de Cologne, confisqué avec ses dépendances au profit du Roi et affermé au sieur Jean-Pierre Rolland, maître chirurgien à Mauvezin ; « réparations à faire dans un mur de la tour du château, qui est fendu et avancé de deux cottés depuis le haut jusqu'au fondement qui est hors de son aplomb d'environ demy pan, ladite tour menaçant une ruine prochaine, étant à craindre que par sa chute cette tour, qui est chargée de deux planchers et de deux cheminées en pierre, n'entraîne une partie du château » (1775).

C. 475. (Liasse.) — 188 pièces, papier; 14 plans.

1708-1790. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances de concession de divers terrains domaniaux, situés dans les localités suivantes : Aubiet : fossés de la ville; la vente est demandée par messire Jean-Paul Le Sage de Castaignet, seigneur dudit Aubiet (1760); — Auch : emplacement entre la muraille de la ville et le château du Roi, en faveur d'Arnaud Dupeyron, cordonnier (délibération des consuls, 1708); — emplacement entre les deux portes de la Treille, en faveur de Raymond Pader, maréchal ferrant (délibération de 1716); — emplacement entre les deux portes du Caillau, en faveur de Henri Laval, marchand (délibération de 1727); — portion des fossés au quartier du Caillau, en faveur du sieur Augustin Loubens, marchand boulanger (1756); — Bagnères-de-Bigorre : vieux pavillon servant autrefois de prison, à l'extrémité occidentale de la ville, en faveur de messire Marcel Pinac, chanoine de Saint-Étienne de Toulouse (1778); — portion des murs, fossés et remparts de Bagnères, en faveur de demoiselle Marie d'Arqué, épouse du sieur Pérès, de Pouzac (1787); — Barran : emplacement de mur, en faveur de M°° Joseph Lambert et Joseph Thézan, avocats (1789); — Beaumarchès : portion des fossés et remparts, en faveur du sieur Jean-François Maignan (1785), et de demoiselle Gabrielle Dubernet (1786); — information contre deux habitants de Beaumarchès qui avaient abattu une partie des murs dudit lieu (1778); — Beaumont-lez-Lomagne : portion des murs, fossés et chemin de ronde, en faveur des sieurs Jean-Marie-Guillaume Cueillens, lieutenant de maire dudit Beaumont (1777); Joseph Vitau, artiste vétérinaire (1779); Jacques Desarrois, chapelier (1779) ; François Jullian, greffier au siège royal (1779); messire Jacques-François de Bernard de Saint-Jean, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de La Sarre (1779); Gérard Dastarac, maître en chirurgie (1780); M° Pierre Long, procureur du Roi au siège de Beaumont (1780); dame Jeanne-Marie de Fossé de Cirol (1780); Jean-Pierre Goulard, maître en chirurgie (1781); Jean-Baptiste Lagarde, huissier royal (1781); Pierre Monbrun, assesseur de l'Hôtel-de-Ville (1781); Carrère, ancien officier d'infanterie (1781); noble Anne-François de Ruble, capitaine du 5° régiment des chevau-légers (1783); les PP. Cordeliers de Beaumont (1783); M° Antoine Guitard, notaire royal (1789); — Boulogne : portion des anciens fossés, en faveur de Joseph Abadie, maître tailleur d'habits pour hommes (1779) ; de M° Joseph Tajan, notaire royal et receveur des domaines (1784); — Brugnens : emplacement du château du Roi, route de Fleurance à Saint-Clar, près l'église dudit lieu, en faveur de Jean Péraro, de Saint-Léonard ; il est dit que tous les matériaux dudit château avaient été employés à la confection de la grande route ; « plan figuratif du local de l'ancien village de Brugnens, qu'on qualifie à présent château du Roi, de contenance de 35 places 1 escat » (1784); — Castelnau-Magnoac : portions des anciens fossés, en

faveur des sieurs Arnaud Dastugue, tailleur pour hommes (1760); Jean-Baptiste Brulx, bourgeois (1760); Me Pierre Dutrey, notaire royal (1784); Louis Sabathé, maître apothicaire (1790); — Castelnau-Rivière-Basse : portions des fossés et remparts, en faveur des sieurs Dominique Serre, chapelier (1779); Me Jean-Baptiste Baccarère, procureur du Roi (1785); Jacques Ramonané, maître apothicaire (1785); Dartigaux-Laplante, négociant (1786); Mathias Duffourc, marchand (1786); — Cologne : portion du chemin de ronde, en faveur de Jean Espiau, maréchal ferrant (1783).

C. 476. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 5 plans.

1769-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances de concession de terrains domaniaux, situés dans la ville d'Eauze : portions des fossés et autres terrains vagues, en faveur des sieurs Jean-Baptiste Doat, juge du pays d'Eauzan (1769); Dominique Lasserre-Riberon (1779); Joseph Boubée, taillandier (1779); Barthélemy Fourtet (1779); demoiselle Marie Broqua de Dubarry (1779); M. Blaise-André Béac (1779); François Bousquet (1779); Michel-Benoît Marrast, officier de la grande louveterie de France (1779); Jacques-Marc Dasté (1779); Damien Fourtet, maître corroyeur (1779); François Gautier (1779); Jean Pérès (1779); Jacques Ducruc, maître en chirurgie (1779); M. Joseph Dupont de Beauregard, écuyer (1779); Vital Sabathié (1780); Bernard Lalanne (1781); Marc Lafage (1782); demoiselle Marie Broqua d'Esberous (1782); dame Jeanne de Mibielle, veuve de M. Ducos de Lartigue (1782); M. Baptiste Dose-Harsille (1782); messire Jean-Jacques-Nicolas de Sariac, chevalier, sieur d'Arné, seigneur du Plan, baron de Canet, chevalier des ordres de N.-D. de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, ancien officier des vaisseaux du Roi, capitaine réformé à la suite du régiment de Picardie et major des établissements des convalescents des armées du Roi en Allemagne, demeurant dans sa maison noble du Plan en Sariac, pays de Magnoac; sceau des consuls d'Eauze (1782); Niuous, négociant (1786); Jean-Baptiste Muzote, bourgeois (1786); les maire et consuls d'Eauze (1787); Me Joseph Buret, docteur en théologie, curé de ladite ville d'Eauze (1787). — Arrêt du Conseil d'État portant concession d'une petite rue à Eauze, en faveur de Gabriel-Joseph Du Chic, vicomte d'Arcamont, et de dame Marie-Madeleine Comme-La Cassaigne, son épouse, fille du sieur Joseph Comme, d'Eauze (11 décembre 1787).

C. 477. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 10 plans.

1740-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances de concession de terrains domaniaux, situés dans les localités suivantes : Fleurance : portions libres des emplacements des murs, fossés, remparts et chemin de ronde intérieur, en faveur de la communauté de Fleurance; elle avait obtenu, le 18 octobre 1777, un brevet l'autorisant à démolir les murs et les portes de la ville et à employer les matériaux aux réparations de la grande route et des édifices publics (15 août 1780); — portions du chemin de ronde, en faveur des sieurs Dannès, greffier en chef de l'Élection de Lomagne (1780); Pierre Laborde, Pierre Barrias, Denjoy, Bastard (1781); Ursulines et hôpital de Fleurance (1781); Jean-Baptiste Monge, sabotier (1782); Jean Ducler, négociant (1782); Bertrand Morlan (1782); Jean Tarissan, marchand (1787); — arrêt du Conseil d'État portant concession, en faveur de la communauté de Fleurance, d'une maison en ruine qui servait anciennement d'auditoire (26 juillet 1788); — Gimont : portions du chemin de ronde, en faveur des Pères de la doctrine chrétienne du collège de Gimont (1745); de noble Paul-Florent de Lamezan de Manas (1745); des sieurs Bertrand Roignau, greffier de la communauté (1745); Jean Lasserre, menuisier (1746); Jean-François Caperan, bourgeois (1748); noble Jacques-André Decis, capitaine dans le régiment de Vermandois infanterie (1754); Guillaume Bergol, marchand libraire audit Gimont (1760); — portions non aliénées des fossés, chemin de ronde et emplacement des murs de la ville, en faveur de la communauté de Gimont, afin d'y former une promenade ainsi qu'un foirail pour la vente des bestiaux (12 juin 1778); « plan figuratif et non géométrique de l'emplacement de la ville de Gimont, avec les fossés... »; — arrêt du Conseil d'État portant concession, en faveur de la communauté de Gimont, de l'excédent des chemins royaux et publics qui traversent la juridiction de ladite ville, ainsi que des rues qui ne sont aucunement fréquentées, moyennant une albergue de 10 livres (13 juillet 1779); — Grenade-sur-Garonne : portion du chemin de ronde, contigu au presbytère, en faveur de la communauté dudit lieu; il est dit que les murs s'étaient écroulés antérieurement (1786); — l'Isle-en-Dodon : portions des anciens fossés, en faveur des sieurs Caton et Bagneris, avocats (1769); Jean-Baptiste Villepigue, bourgeois (1769); Bernard Bareau (1769); noble Jean-Michel de Savignac, sieur de la Rivière, « actuellement résidant à l'Isle de la Grenade » (1769); demoiselle Jeanne Dansans (1772); Me Jean-François Lalubie, notaire royal (1772); Laurent Rey (1782); — emplacement, murs, tours et dépendances de l'ancien château du comte de Comminges, situés dans l'enceinte de la ville de l'Isle-en-Dodon, en faveur de la communauté (1769); — l'Isle-Jourdain : terrain domanial, en faveur de noble Joseph-François de Sudria, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux de la Guyenne (1768).

C. 478. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 187 pièces, papier; 10 plans.

1668-1790. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances de concession de terrains domaniaux, situés dans les localités suivantes : Ladevèze : portion des fossés, en faveur du sieur Guillaume Darech, négociant (1778); — Lannepax : portion du chemin de ronde, en faveur de Mᵉ Jean Touzet, notaire royal (1784); — arrêt du Conseil d'État déclarant que les murs, fossés et remparts de Lannepax appartiennent au Roi et non à la communauté (26 juin 1781); — Lectoure : « deux pâtus de terrain, sur l'un desquels est un vieux reste d'une tour et au-devant d'icelle une vieille mazure, et l'autre pâtus est situé près la fontaine de la ville », en faveur de l'évêque de Lectoure (1774); — portions des fossés, en faveur de Mᵉ Delord, ancien chanoine de l'église cathédrale (1781); des sieurs Banel, Lafrance, Salles, bourgeois (1781); — terrain contigu au collège et à la promenade, en faveur du sieur Arnaud Petrus dit Chevalier, entrepreneur des ponts et chaussées (1782); — terrasse située dans la fausse « braye » près les murs de la ville, et ayant servi de cimetière pour la paroisse du Saint-Esprit, en faveur d'Étienne Laforgue, maître plâtrier (1782); — autres terrains vacants, en faveur de dame Marie de Goulard de Tourtoude (1786); de M. de Saint-Avit (1786); — Marciac : terrain vacant formant une espèce de chemin, situé entre les deux portes Saint-Pierre et de Morlaas, en faveur du sieur Cazeneuve, ancien notaire (1782); — portion des murs, fossés et remparts dudit Marciac, depuis la porte de Monlezun jusqu'au cinquième éperon desdits murs, d'une longueur de 82 toises, en faveur de Mᵉ Jean-Charles-Noël de Clauzade, avocat et notaire royal à Marciac (1785); — Martres-Tolosane : requête des sieurs Longuebeau, Marestang et autres haut-taxés, tendant à interdire au sieur Bellecourt, consul dudit Martres, de continuer à dégrader ou faire abattre les murs de la ville (1785); — Maubourguet : terrain situé entre les portails au bout du pont de l'Adour, en faveur de la communauté, pour y bâtir une boucherie (1753); — lopin de terre au Marcadieu, en faveur du sieur Antoine Trouillé, marchand de fer (1754); — Mauvezin : portions des fossés, en faveur des sieurs Jean Sérès, aubergiste (1775); Bernard Mirail, cordonnier (1778); Antonin Villemur, marchand (1779); Pierre-François Dirat, bourgeois (1783); M. Pierre de Farie-Vaquès, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps du Roi (1784); — emplacement en nature de rocher, sur lequel était bâti l'ancien château du comte de Fezensaguet, appelé plus tard le château du Roi, et dont il reste quelques ruines, en faveur de Catherine Cousse, hôtesse (1782); de Bertrand Dabrin, hôte (1782); de Jean-Baptiste Monge, bourgeois (1782); — Mont-de-Marsan : place vacante dite à Corneillan, située dans la paroisse de Saint-Médard de Beausse, banlieue de Mont-de-Marsan, en faveur de Pierre Vignoles, tailleur (1754); — autre emplacement dit à Brouchet, situé hors les murs de Mont-de-Marsan, en faveur d'Antoine Dulhoste, forgeron (1755); — autre terrain près de la ville, en faveur de Mᵉ de Cist, subdélégué de l'intendance d'Auch (1763); — autre terrain vague, situé au port de Mont-de-Marsan, en faveur du sieur Jacques Bié, bourgeois et négociant (1765); procès à ce sujet entre ledit Bié et le sieur Jean Sourbets, négociant; acte de vente d'un jardin sis au port de Mont-de-Marsan, par le sieur Mathias Condom, lieutenant au régiment de Duras, à François Sourbets, maître cardeur de laine (1668); — Montpezat : portion des fossés, en faveur du sieur Joseph Parieu, bourgeois (1787); — Mourède : portion des fossés, en faveur de Jacques Duprat, coutelier; il est dit que les fortifications étaient détruites depuis longues années (1782); — Muret : portion du chemin de ronde, en faveur de Mᵉ Gabriel Gineste, procureur au Bureau de l'Élection de Comminges (1778); — Oloron : portion des anciens glacis, en faveur du sieur Jean Vergès, notaire royal audit Oloron (1776); — Pouypetit : portion des anciens fossés, en faveur de Bernard Artigau, carrillonneur (1783); — Puymaurin : portion des anciens fossés, en faveur de Raymond Barbé, tailleur d'habits (1790); — Rabastens : requête de messire Louis-Gaston marquis de Castelbajac, baron de Barbazan, seigneur engagiste de Rabastens, au sujet des murs, portes, fossés, remparts, château et autres fortifications dudit lieu, dont la propriété lui est disputée par les consuls (1779); — Rieumes : emplacement contigu aux fossés, en faveur du sieur Jacques Sauriac, bourgeois dudit lieu (1762).

C. 479. (Liasse.) — 210 pièces, papier; 11 plans.

1743-1790. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances de concession de terrains domaniaux, situés dans les localités suivantes : Saint-Clar : portion du chemin de ronde et des fossés, en faveur des sieurs Bertrand Larribeau, négociant (1781); François Canteloup, piqueur aux routes (1789); — Sainte-Foy-de-Peyrolières ; terrains vacants contigus aux fossés, en faveur des sieurs Nicolas Castaing, bourgeois de Toulouse (1773); Bernard Gilibert, aubergiste (1774); M. Mᵉ Rupé, juge royal de Sainte-Foy (1788); — Saint-Gaudens : portions des fossés, en faveur des sieurs Jean-Joseph Pegot, avocat (1743); Fournier, bourgeois (1776); Jean Mistral, marchand (1777); le P. Pierre Martin, prieur du couvent de la Trinité de Saint-Gaudens (1778); François Malbois de Lapeyrade, bourgeois (1778); Mᵉ Jean-Gabriel Duran, avocat (1779); les PP. Dominicains de Saint-Gaudens (1780); Mᵉ Jean-Baptiste Faduilhe, docteur en médecine (1783); demoiselle

Isabeau Bernard, épouse du sieur Bonet de Bonnefoy, bourgeois de Cassagnabère (1783); — Saint-Julien : tour ronde en forme de fortification, adossée aux murs d'enceinte, et convertie en pigeonnier, en faveur de Me Simon-Thomas Tapiau, curé de Saint-Julien (1757); — Saint-Plancard-de-Nébouzan : portion des fossés, en faveur du sieur Simon Gouzène (1780); — Saint-Puy : portions des fossés, en faveur des sieurs Jacques Vignoles, maître en chirurgie (1782); Me Jean Dubarry, avocat, juge de Valence (1783); Me Urbain Dubarry-Lassalle, avocat au Saint-Puy (1783); François Caillau, maître en chirurgie (1783); Me Georges Aragon, avocat feudiste (1783); M. Barthélemy Dubarry de Colomé, président de l'Élection de Lomagne (1783); Antoine-Guillaume Morlan, bourgeois (1783); Joseph Dauzère, bourgeois (1784); la communauté du Saint-Puy (1786); Pierre Saint-Germain, commissaire voyer (1787); — Saint-Sauvy : portions des fossés, en faveur de noble François Delherm de Larcène, écuyer (1769); de Me Gabriel Thore, docteur en théologie, curé de Saint-Sauvy (1769); — portion de l'emplacement du chemin de ronde et du mur de ville, « croulé en entier par vétusté dans cette partie », en faveur du sieur de Bressac, ancien officier d'infanterie (1775); — Saint-Sever-de-Rustan : portion des fossés, en faveur de Me Raymond Sourbès, notaire royal (1769); — Samatan : portions des fossés, en faveur des sieurs Bernard Despax, maître menuisier (1778); Jean Hourties, coutelier (1784); demoiselle Jeanne Albertin et le sieur Raymond Bajon, maître en chirurgie (1786); messire Michel-Nicolas-Henri comte Du Pradel Du Coutray, capitaine de cavalerie (1787); — Sauveterre-en-Nébouzan : terrain vacant appelé la Rouere et Pujolon, en faveur du sieur Jean Deboux (1780); — Sost-en-Barousse : terrain vacant dit la Carrère, en faveur de Bertrand Manent, cordonnier (1779); — Tarbes : portions des fossés, en faveur de Me Martial Dassieu, avocat (1753); de demoiselle Jeanne de Borgela de Pouy (1755); de Me Jean-François Dimbarrère, lieutenant général criminel au Sénéchal de Bigorre (1763); de Me Dutilh, syndic des habitants de Tarbes (1780); — Tasque : portion des fossés, en faveur du sieur Gourdon (1778); — Touget : portions du chemin de ronde et des fossés, en faveur de noble Charles-Benoît-Vincent de Mohic, ancien garde du corps du Roi, officier invalide pensionné (1780); des sieurs Jean-François Oulé (1782); Jean Dayot, maître tailleur d'habits pour hommes (1782); Orchival (1782); Crespin-Artaignan, maître cordonnier (1790); — Tournay : portions des fossés, en faveur de la communauté (1777); du sieur Bernard Fourcade, bourgeois (1779); — Valence : portion des fossés et glacis, en faveur du sieur Soulès, bourgeois (1776); — Verdun : portions des fossés, en faveur de noble de Grégoire, avocat à Toulouse (1743); de Me Jacques Jauvert, substitut du procureur général à Verdun (1743); — « 28 pans de largeur de terrain à prendre sur la muraille qui sert de parapet dans le ravelin de la porte appelée de l'Horloge, en descendant de la ville de Verdun sur la main droite depuis l'aqueduc qui est dans ledit ravelin jusqu'à la voûte du pont, » en faveur de Jean-Baptiste Artheau, maître boulanger; plan; sceau des consuls de Verdun (1747); — autres portions des murs et fossés de Verdun, en faveur de M. Me Jean-Charles Briffon, lieutenant de juge au pays de Rivière-Verdun (1776); de noble Dominique de Manas, ancien officier de cavalerie, gouverneur de la ville de Verdun (1786); — Vic-Fezensac : portions des fossés, en faveur de François Lasportes, presseur d'huile (1744); de Me Joseph Delort, prêtre, du sieur Raymond Delort, marchand, de Me Blaise Delort, avocat, et de Me Henri Delort, clerc tonsuré, frères (1761); du sieur Bernard Dauxion et Jean Couergou, négociants (1763); — petit emplacement situé au faubourg de la Losse, portail dit à l'Esperbeil, en faveur de Jean Saint-Jean, maître maçon (1764); — emplacement du château, près de la ville, d'une contenance d'environ 2 arpents, en faveur du sieur Raymond Cassaignoles, bourgeois (1764); — emplacement d'une partie des murs, démolis en vertu d'une ordonnance du Bureau des finances et dont les matériaux avaient été employés à réparer la chaussée du bas du faubourg de Vic (1784); — tour ou porte de ville, en faveur de demoiselle Marie de Roquès de Réchou (1785); — portion des murs et fossés, en faveur de Me Pierre Terrade, docteur en médecine (1785).

C. 480. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 2 plans.

1753-1783. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances relatives à des prises d'eau et à la construction de moulins : — Aspet : moulin à scie, en faveur de noble Dupac, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux, habitant dudit Aspet (1772); — Galan : moulin à foulon, en faveur du sieur Joseph Lacassin dit Piulat, bourgeois dudit lieu (1763); — Labarthe-de-Rivière : prise d'eau dans le ruisseau du Palé ou du Bois, en faveur de Me Marc-François de Lassus, juge de Rivière, seigneur de Camou, demeurant à Montrejeau (1753); — Ladevèze : moulin à farine sur l'Arros, en faveur de Pierre-André-Gabriel de Tursan d'Espagnet, conseiller au Parlement de Navarre, gouverneur et abbé lay de Ladevèze en Rivière-Basse (1780); — Lévignac : moulin à vent, en faveur de Joseph Espie, ancien meunier (1762); — Saint-Mont : cours d'eau du Sagé, pour y construire un moulin, en faveur du sieur Jacques Lacoste, négociant (1783); — Ségos : moulin à farine sur le ruisseau de la Grave, en faveur du sieur Bernard de Lucy, docteur en médecine audit lieu (1780).

C. 481. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1717-1787. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Anan : droit de leude, coupe et péage (1721). — Antist, Bagnères, Pouzac, Trébons, Ordizan et Mérilheu : adjudication du droit d'oelhade, « consistant à prendre une brebis sur chaque troupeau de dix et au-dessus, qui se nourrissent dans les paroisses ci-dessus désignées » (1775-1786). — Arbas : droit de lods et ventes de certains biens sis au lieu d'Arbas, achetés par noble Henri de Suere, capitaine au régiment de La Sarre, de noble Jean de Suere, seigneur du Plan (1725). — Argein : procès intenté par le sous-fermier des domaines à noble Florentin de Méritens, demeurant à Aucazein, au sujet d'un droit de lods et ventes (1744). — Arreau : jugement du Bureau des finances, condamnant le sieur Joseph de Fornier, avocat du Roi en la judicature d'Aure, à payer un droit d'ensaisinement et de contrôle (1767). — Arribans : lods et ventes d'une métairie, située à Arribans, acquise par le sieur Lesperaxe ; intervention de messire Pierre-Vincent de Capdeville, chevalier de Saint-Louis, lequel avait acheté la seigneurie directe d'Arribans, le 20 mai 1778, du sieur Jean-Isaac Labeyrie, maître en chirurgie ; le Bureau des finances annule cette dernière vente (1781). — Arx : droit de lods par suite d'échange (1775). — Aspet : lods et ventes d'un domaine acheté par le sieur Jean Durrieu de Me Pierre Burgala, docteur en médecine (1742) ; — adjudication du droit de leude et d'un droit sur le vin (1775-1784). — Auch : droits de péage, de coupe et de leude (1717-1769) ; — ordonnance du Bureau portant exemption, en faveur des habitants et notamment des bouchers d'Auch, des droits de leude et de péage dans l'étendue de la Généralité d'Auch, pour raison des animaux destinés à la consommation de ladite ville (1769) ; — adjudication du droit de péage (1775-1784). — Vallée d'Aure : droit de fief réclamé à divers habitants de ladite vallée (1756-1758) ; — adjudication de la baylie de la vallée d'Aure (1775-1777). — Aurignac : adjudication de la baylie (1783). — Auvillars : vente de peupliers dans les îles de la vicomté d'Auvillars (1786) ; — adjudication du droit de pêche (1787).

C. 482. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1723-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Bagnères-de-Bigorre : lods et ventes exigés du sieur Joseph Gaye, docteur en médecine (1749). — Bagnères-de-Luchon : jugement du Bureau contre messire Pierre d'Espouy, archiprêtre de Saint-Paul, et contre le sieur Julien Rey, de Bagnères, au sujet d'un droit de lods et ventes (1790). — Bahus : droit d'ensaisinement (1733). — Bajonnette : adjudication d'un droit de dîme sur les grains et sur le vin, appartenant au Roi dans le domaine de Bajonnette, quartier de Saint-Michel (1775-1780). — Vallée de Barèges : adjudication du fief Baccarrissau ou cens en argent et redevances en froment, avoine, agneaux et poules (1775-1783). — Vallée de Barousse : droits de fief au lieu de Gaudent (1743-1745) ; — droits de péage sur la vente du bois provenant de la forêt d'Arise (1742) ; — adjudication des droits de fief ou de cens en argent et redevances en grains dans les paroisses de la vallée de Barousse (1775-1783) ; — adjudication du droit de péage sur tout le bois qui sort de ladite vallée (1775-1783). — Barran : lods d'une rente de 100 livres, à prendre sur le moulin de Gellenave situé dans les domaines de Barran et de l'Isle-d'Arbéchan, acquise par M. de Sariac (1770) ; — adjudication de la baylie de Barran, consistant dans le droit de faire tous exploits et significations (1777). — Baudéan : droit d'oelhade (1790). — Bayonne : droit d'ensaisinement et de contrôle (1757) ; — droits de lods et ventes (1781). — Beaumarchès : lods et ventes ; intervention de messire Bernard d'Astorg d'Aubarède, seigneur de Montégut, en qualité de seigneur de la directe de Clajac, située dans la juridiction de Beaumarchès (1729). — Bellegarde : droit de lods (1770). — Bergonce : droit de lods (1774). — Vallée de Biros : droit de lods et ventes ; jugement du Bureau contre les syndics et délibérants de ladite vallée (1764). — Bize-et-Nistos : adjudication du droit de bladage et d'une poule par feu allumant (1775-1783). — Blajan : lods et ventes (1727). — Boulogne : procès entre le sieur Pierre Pelleport, marchand, sous-fermier du domaine de Boulogne, et le sieur Léonard Catoli, ancien fermier dudit domaine, au sujet des droits perçus par le dernier (1727-1728) ; — adjudication du droit de péage (1775-1784). — Boussens : jugement du Bureau, contre dom Raymond Duran, religieux bénédictin, syndic général en France de l'abbaye de Monserrat, et contre plusieurs habitants de Boussens, au sujet d'un droit de queste réclamé par le fermier du domaine, droit qui avait été payé à messire Melchior-François de Reversac de Celès, conseiller au Parlement de Toulouse, coseigneur dudit lieu de Boussens (1759) ; — adjudication des droits domaniaux de Boussens, consistant en la moitié des droits de fief ou cens, de boucherie, etc. (1785).

C. 483. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 112 pièces, papier.

1721-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Cadours : procédure au sujet d'un droit d'ensaisinement (1726). — Campagne : lods et ventes de trois métairies et d'un moulin, achetés par le sieur Jean Lobit de Francezon, marchand à Sarbazan, de noble Benoît de

Brassens (1765). — Vallée de Campan : adjudication du droit d'oelhade (1775-1786). — Cardeillac : adjudication de la moitié du droit d'agrier, avec divers fonds de terre appartenant au Roi (1775-1784). — Castelgaillard : droits de queste et de censive (1769-1779). — Castelnau-Magnoac : adjudication des droits de queste et de leude (1775-1784). — Castelnau-Rivière-Basse : procès intenté par le receveur général des domaines à M. Simon de Crotte, sieur de Perron, seigneur de Saint-Lanne, habitant de Madiran, au sujet des lods du moulin de Hagedet, situé sur le Louet près Castelnau-Rivière-Basse, moulin qui avait été constitué en dot à dame Françoise de Busca, lors de son contrat de mariage avec ledit sieur de Crotte, le 18 novembre 1727, par sa sœur, dame Louise de Busca, marquise de Franclieu, héritière substituée de feu messire Jean de Busca, leur père (1728-1730) ; — adjudication du droit de péage à Castelnau-Rivière-Basse et à Tasque (1775-1777). — Castillon-Ballongue : lods et ventes (1732-1741) ; — adjudication des droits de leude, de péage et de coupe (1775-1783). — Caudecoste : lods et ventes réclamés à la demoiselle Davach et au sieur Malet (1773). — Le Cause : droit d'albergue dû par la communauté (1759). — Cazalis : lods et ventes ; intervention de M. Dandieu de Labarrère, engagiste du domaine dudit lieu (1777-1778). — Cazères : ancien tarif du péage (en gascon) ; — mémoire des marchandises qui ont passé à Cazères-de-Marsan, sujettes au péage, du 28 juin au 28 septembre 1740. — Charlas : droit d'albergue dû par la communauté (1758). — Cologne : lods et ventes ; intervention de messire Paul de Berot, seigneur paréager dudit Cologne (1762). — Comté de Comminges : jugement du Bureau, au sujet de l'exercice de la baylie dans ledit comté (1721). — Crastes : droit de taverne et de boucherie dû par la communauté, ainsi qu'une redevance pour une maison dite le Pourtau, servant de maison commune (1757) ; — droit d'agrier ou de champart et de fouage dans le parsan de Saint-Sabin (1781). — Crechets : lods et ventes (1767).

C. 484. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 118 pièces, papier.

1373-1790. — Bureau des finances. — droits domaniaux. — Drudas : droit d'albergue dû par la communauté (1773). — Escanecrabe : droit de fief exigé de plusieurs habitants ; intervention de dame Marthe de Comminges, veuve de messire Jean-François de Pouy, baron de Sacère, seigneur dudit lieu d'Escanecrabe (1762). — Escazeaux : droit d'albergue dû par la communauté (1744). — Estampures, Fréchède et Moumoulous : liéves des fiefs, questes et autres droits dus au Roi par les habitants desdites communautés, baronnie de Barbazan (1741). — Galan : adjudication du droit de *langayeurs* des cochons qui se vendent aux marchés de Galan (1777-1785) ; — adjudication des droits de terrage, taulage et mesurage, appartenant au Roi en paréage avec le collège de Foix (1785). — Garonne : droit de pêche dans la Garonne, depuis Roques jusqu'à Mauzac ; procès intenté au fermier de ce droit par dame Louise marquise de Laffarre de Mirabel, engagiste à vie du domaine de Muret (1766-1771). — Gimont : jugements du Bureau relatifs aux droits de baylie et de leude sur le sel (1724 et 1742) ; — adjudication de la baylie (1775-1783) ; — des droits de leude et de péage (1778-1783). — Gouès : droit de mayade dû par la communauté (sans date). — Haget : lods et ventes ; conflit entre le receveur général des domaines et le marquis de Monlezun, seigneur dudit lieu de Haget (1767). — Hastingues : lods et ventes (1773). — Le Houga : autorisation accordée aux engagistes de ce domaine d'établir une barrière afin d'arrêter les chevaux et voitures de ceux qui refuseraient le droit de péage (1772). — L'Isle-en-Dodon : lods et ventes (1721) ; — procès-verbal de liquidation de queste, pour le fermier du domaine, contre dame Marthe de Palissard, veuve de Me Bernard Baignères, avocat (1747) ; — procès intenté par les fermiers des droits de leude et péage de l'Isle-en-Dodon, contre Simon Castex, marchand verrier à Esparron (1733-1734) ; — pièces produites : copie des « coustumas, franchisas et privileges que an los marcats et feyras de la villa de la Ylla-en-Dodon » (sans date) ; à la suite : copie du don du droit de boucherie et de taverne, fait à la communauté de l'Isle-en-Dodon, par Pierre-Raymond, comte de Comminges (4 mai 1373) ; — lettres patentes confirmant les privilèges des gentilhommes verriers du royaume (janvier 1596, décembre 1655 et janvier 1735, ces dernières obtenues par les gentilshommes « exerçant l'art et science de verrerie » dans les diocèses de Couserans, de Comminges et de Rieux : Paul de Grenier, sieur de Mouchac ; Jacques de Grenier, sieur de Monbuillet ; Pierre de Berbezier, sieur de Pout... (?) ; Gabriel de Berbezier, sieur de Lapeyrère, habitants de Fabas ; Jean de Robert, sieur de Monner ; Paul de Robert, sieur d'Esgarits ; Louis de Robert, sieur d'Angaly (?), habitants de la paroissse de Mercenac ; Marc de Berbezier, sieur de la Vignasse, habitant de la paroisse de Prat, diocèse de Couserans ; Jean de Grenier, sieur de Gourgues ; Marc de Grenier, sieur de Nougarède ; Pierre de Suere, sieur de Lasrives, et Germain de Suere, sieur de Lassalle, habitants d'Arbas, diocèse de Comminges ; Henri de Grenier, sieur de Poumaret ; Isaac de Grenier, sieur de las Ter... (?), habitant du lieu de Gabre, diocèse de Rieux ; Jean de Robert, sieur de Lapeyrière, habitant dudit Gabre ; Octave de Grenier, sieur de Ferrat, habitant du lieu d'Aron, diocèse de Couserans ; Jean de Granier, sieur de la Bourdette, et Pierre de Berbegier, sieur de Coustaud, habitants de Sainte-Croix-Volvestre, diocèse de

Rieux); — tarif des droits de péage dans la châtellenie de l'Isle-en-Dodon (extrait des Archives royales de Toulouse, le 13 septembre 1669); — adjudication des droits de coupe, leude et péage à l'Isle-en-Dodon (1775-1786). — L'Isle-Jourdain : lods et ventes exigés du sieur Soulier, maître chirurgien à Toulouse (1730); — droit de censive (1739); — état de ce qui est dû pour le droit d'oublie dans les domaines de l'Isle-Jourdain et de Bellegarde (1731-1732); — requête du sieur Jacques Faudeleur, soldat invalide du régiment de Turenne, commis à la perception des droits de leude et de péage par M. Étienne Jogues, engagiste du domaine de l'Isle-Jourdain (1769). — Izaut-en-Comminges : adjudication des droits domaniaux, consistant en poules ou poulets par feu allumant, en 6 mesures d'avoine et 2 mesures de blé par paire de labourage, en un sou par chaque pourceau, et au droit de baylie (1775-1783). — Jegun : droit de 16 sous tournois dû par chaque artisan, de 12 sous par chaque brassier, et de 4 sous par chaque femme veuve, conformément à l'article 9 des coutumes de Jegun (1725); — jugement du Bureau condamnant le sieur François Daubas, ancien capitaine de cavalerie, habitant de Jegun, à payer un droit de queste (1749); — adjudication du droit de dîme, dite de Condau, dans la paroisse de Jegun (1775-1779); — du droit de queste (1781).

C. 485. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1717-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Labarthe-de-Rivière : lods et ventes réclamés à Mᵉ Antoine Bouclau, curé de Labarthe, et au sieur Étienne Bouclau, bourgeois, oncle et neveu (1728); — même droit exigé de messire Bertrand de Fondeville, seigneur de Marignac, pour une acquisition dans le domaine de Labarthe (1775). — Ladevèze : lods de divers biens situés en Ladevèze, achetés par le sieur Bertrand Lafitte-Berdolis, seigneur de Montus, de messire Louis Du Lin de Marsan, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux (1740-1741). — Lafitole : lods et ventes (1775). — Lagraulet : droit d'albergue dû par la communauté (1759). — Lannepax : droits de fief (1761). — Laplume : requête de noble François de Bernard, écuyer, sieur du Barthès, fils de noble Jean de Bernard, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, protestant contre la qualification de bourgeois substituée à celle de noble dans un acte d'ensaisinement fait par le commis au bureau du contrôle de Laplume (1787). — Lapujolle : adjudication des droits de fief ou cens (1777). — Larroque-de-Nébouzan : droit d'albergue dû par la communauté (1759). — Lavit-de-Lomagne : lods d'un moulin à vent, situé dans Lavit, acquis par le sieur Jean Lasserre, bourgeois du Castéra-Bouzet (1733); — lods de la métairie de Peyrambat, acquise par messire Henri de Lamire, sieur de Fignan, habitant de Lavit (1745). — Layrac : lods et ventes réclamés à divers habitants par le sieur Étienne Chollet, bourgeois dudit Layrac; opposition formée par le prieur du prieuré de Saint-Martin de Layrac, en qualité de seigneur justicier, censier et direct dans la ville et le dex dudit lieu (1717-1735). — Lectoure : jugement du Bureau entre le sieur Raymond Dupin, secrétaire des officiers du Sénéchal, Mᵉ Michel Goudin, greffier en chef audit siège, et les sieurs Comin, au sujet des droits du greffe (1761); — bail à ferme d'un pré sis à Lectoure et appartenant au domaine (1775-1789). — Léon : saisie des biens du sieur Jean-Luc Dupuy, marchand à Léon en Marensin, faute de paiement de droits d'ensaisinement; jugement du Bureau entre le receveur des domaines et et divers créanciers dudit Dupuy (1733-1745). — Lilhac : adjudication de la moitié des droits de fief du domaine de Lilhac, l'autre moitié appartenant aux Religieuses de Fabas (1775-1785). — Rivière de Louge : bail à ferme du droit de pêche sur la Louge depuis l'embouchure jusqu'à Saint-Hilaire, près Muret (1785). — Lourdes : bail à ferme du droit de pêche dans le lac de Lourdes; — des droits d'oelhade et de leude (1775-1785).

C. 486. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 116 pièces, papier.

1718-1789. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Maillères : lods et ventes (1746). — Malabat : liève des fiefs dus au domaine (1746). — Manciet : droits de lods et d'ensaisinement exigés du sieur Antoine Dupuy, marchand et bourgeois de Manciet (1729-1730); — droit de péage (1739). — Marciac : droit de péage (1745); — bail à ferme du droit de dîme dans la paroisse de Laveraët, juridiction de Marciac (1775-1779); — adjudication du droit de baylie (1775-1783). — Martres-Tolosane : tarif des droits de péage dus au Roi et au coseigneur dudit lieu (imprimé à Toulouse, chez Jean Desclassan, sans date); — requêtes des consuls et habitants de Martres-Tolosane, demandant, en qualité de fermiers du domaine dudit lieu, l'autorisation de faire dresser un nouveau tarif des droits de péage, l'ancien étant déchiré et sans forme légale (1750-1752); — requête de messire Louis-François de Sarrieu, coseigneur de Martres-Tolosane, au sujet du sens qu'il faut attribuer aux mots *draps anges*, figurant sur le tarif de péage (1777). — Le Mas-Grenier : lods et ventes revendiqués par le syndic de l'abbaye dudit lieu (1772). — Maubourguet : rôle des droits de fief pour 1743; — lods et ventes réclamés pour raison d'un échange entre noble François de Salha et le sieur Pierre Laporte, bourgeois de Sombrun; intervention de dame Louise de Maigné de Sallenave, veuve de noble Bernard de Monet, seigneur de Sombrun (1760); — procédure contre deux *beurraires* d'Ossun, pour

refus de paiement du droit de péage à Maubourguet (1773); — adjudication de la baylie et des droits de péage (1775-1784). — Mauvezin : droits d'ensaisinement réclamés à noble Jacques de Bridiers de Villemort, habitant de Mauvezin (1718-1720); — « péage de Mauvesin : rolle des marchandises pour le péage, en passant par la vicomté de Fesensaguet, appartenant au comte d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet » (sans date; impr. à Toulouse, chez Jean Guillemette); — adjudication de la baylie de Mauvezin (1775-1783). — Mazerolles : droit d'ensaisinement; intervention de Mᵉ Jean-Marie Du Tastet, docteur en théologie, curé de Bascons, commandeur de la commanderie de l'hôpital de Saint-Jean du bourg de Mont-de-Marsan, en qualité de seigneur direct dudit Mazerolles (1772). — Meymes : adjudication de la dîme du vin à Meymes (1775-1784).

C. 487. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 100 pièces, papier.

1370-1784. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Miradoux : lods réclamés pour raison de la métairie de la Grand-Borde, située dans les lieux de Miradoux et de Rouillac, achetée, le 21 avril 1750, par le sieur Michel Baillet, marchand à Bordeaux, de messire Alexandre de Chastanet, seigneur d'Aurignac; intervention de messire Joseph de Saint-Lanne, chapelain de la chapellenie de Notre-Dame de Bauclaire, demeurant à Vic-Fezensac, et de noble Charles de Bonnefont, seigneur de Fieux, tous deux prétendant que ladite métairie relevait en partie de leurs directes; — productions du chapelain de Beauclaire : contrat de vente du territoire de Fourmiguez, situé dans les juridictions de Castet-Arrouy et de Miradoux, plus d'un moulin situé sur l'Auroue, par noble Odon de Bonnefont, seigneur de Fieux, en faveur de noble Raymond-Bernard de Bonnefont, chanoine et chantre de l'église cathédrale de Lectoure (31 janvier 1370; copie); — donation desdits territoire et moulin par Raymond-Bernard de Bonnefont à Mᵉ Dominique Lacroix (*de Cruce*), chapelain de Bauclaire, *cujusdam capellaniæ fundatæ et institutæ in ecclesia Beatæ Mariæ de Vauclara* (*alias Vallisclara*) (9 février 1376; extrait tiré des minutes de feu Mᵉ Dominique de Campagnac, notaire de Lectoure, détenues par Mᵉ Guillaume Bordier, aussi notaire de Lectoure, à la requête de noble Jean de Galard, seigneur de Saint-Avit, héritier de Raymond-Bernard de Bonnefont et patron de ladite chapellenie, 1482); — investitures de divers biens situés dans le territoire de Romiguez, par noble François de Galard, seigneur de Saint-Avit, comme patron de la chapellenie fondée dans l'église de Bauclaire, et par Mᵉ Guillaume Chausit, chapelain de ladite chapellenie, et ce en faveur de Nicolas de Chastanet, marchand de Miradoux (1504); — dénombrement fourni par Mᵉ G. Chausit, chapelain de la chapellenie de Roumiguez, fondée en l'église de Bauclaire (22 décembre 1516); — sentence du sénéchal d'Armagnac, en faveur de Mᵉ Bernard Ysartier, recteur de Saint-Avit et chapelain de Romiguez (10 avril 1619); — productions du seigneur de Fieux : requête où il expose que la seigneurie de Fieux fut vendue en 1295 par Élie de Talleyrand, vicomte de Lomagne, à noble Antoine de Bonnefont; — extrait du livre terrier de Fieux (1605); — dénombrement fourni par nobles César de Bonnefont et Jean de Bonnefont, sieur de la Bourgade, coseigneurs féodaux par indivis du territoire de Fieux (1664); — reconnaissance féodale, consentie en faveur de messire César de Bonnefont, seigneur foncier et direct de Fieux, et de noble Jean-Gilles de Bonnefont, coseigneur dudit lieu, par messire Guillaume de Chastanet, sieur de la Coupette, possesseur de la métairie de la Grand-Borde (1695); — lièves des rentes, questes ou bouades qui se lèvent annuellement au lieu de Miradoux (1748-1756). — Miramont-en-Nébouzan : état des droits dus au Roi concernant le pontanage, péage et leude (1750); — adjudication des droits de péage et passage, leude et pontanage (1775-1784).

C. 488. (Liasse). — 109 pièces, papier.

1459-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Momères : lods et ventes réclamés au sieur Davezac, avocat à Tarbes, pour acquisition à Momères (1746). — Mondavezan : procédure contre les habitants dudit lieu, au sujet des droits domaniaux; — déclaration des droits du domaine, par les consuls de Mondavezan (1667); — procès fait par le fermier du domaine de Mondavezan contre Bertrand Baqué, de Fousseret, au sujet d'un droit de reillage dû pour l'aiguisage des instruments de labourage à la forge banale; — extrait, relatif à ce droit, des coutumes octroyées aux habitants de Mondavezan par Bernard comte de Comminges, et transcrites dans un « registre en parchemin, couvert de bazane blanche, fait par les commissaires députés par le Roy sur la réunion et réformation du domaine en la châtellenie d'Aurignac, étant dans les Archives de la Trésorerie de Toulouse » (1459); — déclaration des droits du domaine, par les consuls de Mondavezan (1513); — adjudication des droits de boucherie, de reillage, etc. (1775). — Monfort : jugement du Bureau contre le sieur François Labanle, à la suite du régiment d'Épinay dragons (1731); — adjudications : de la dîme qui se perçoit à Monfort sur les grains et sur les vendanges (1775-1779); — de la baylie de Monfort (1778); — des droits de fief ou de cens dus au Roi par les habitants de Monfort et de Puycasquier (1776-1783). — Monléon : droit de queste (1789). — Monlezun-Pardiac : droit de péage (1745). — Mons : droits de censive et d'agrier (1781). — Mont-de-Marsan : arrêt

du Parlement de Navarre, relatif aux droits de censive dans le domaine du pays de Marsan (1736); — lods et ventes d'un jardin, acheté par un nommé Farbos; revendication de ces droits par dame Marie-Anne d'Abadie de Saint-Germain, abbesse du monastère des Religieuses de Sainte-Claire de Mont-de-Marsan, assistée de messire Jean-Marie de Prugue, chevalier, seigneur de Caillau, syndic et père spirituel dudit monastère (1771); — droit d'ensaisinement et de lods d'un autre jardin, acheté par le sieur Jean-Marie Marrast, marchand et bourgeois de Mont-de-Marsan; revendication desdits droits par Me Jean-Marie Du Tastet, commandeur de l'hôpital de Saint-Jean du bourg de Mont-de-Marsan (1776). — Montégut-Pardiac : droit d'albergue dû par la communauté (1754); — adjudication des droits de fief, de dîme, de fouage et de péage audit Montégut (1775-1784). — Monties : droits de queste réclamés, moitié par le fermier du domaine, moitié par messire Alexandre-François de Saint-Pastou, baron et seigneur de Monbardon, Sarcos, Aussos et autres places, coseigneur en paréage avec le Roi du domaine de Monties (1766). — Montpezat, Murelet, Senarens et Mourlens : droits de queste (1739). — Moumoulous : droits de fief (1721). — Mourlens : droits de fief et de queste réclamés à Me Pierre de Belloc, président en l'Élection de Comminges, demeurant à Lombez (1745); — à noble Joseph de Prévost de Bréville (1762); — à M. de Ladevèze, major au régiment de Médoc, héritier de M. de Bréville (1773). — Muret : lods et ventes du domaine des Bonnels, situé dans les juridictions de Muret et de Saint-Lary, acheté par le sieur de Laburthe, ancien capitoul et directeur de la Monnaie, de dame Marie-Christine Delom, veuve de noble Guillaume-Joseph de Jean de Labastide (1787); — exemption des droits de leude et de péage, en faveur des adjudicataires des forêts royales des Pyrénées ; plaintes du fermier concernant les fraudes commises par lesdits adjudicataires (1752); — requête de messire Joseph-Philippe de Cabalby, seigneur vicomte d'Alos en Couserans, au sujet d'une saisie de vin, faute de paiement du droit de péage à Muret (1763); — requête de dame Louise marquise de Laffare-Mirabel, engagiste à vie du domaine de Muret, touchant le droit de péage sur le bois à chauffer, qu'on refuse de payer (1764); — protestation de messire François-Raymond-Joseph de Maran, ancien capitaine dans le régiment de Berry, seigneur haut justicier, foncier et direct de la terre de Saint-Amand et de Lasserane, située dans la juridiction de Muret, au sujet du droit de péage exigé à Muret pour le bois qu'il fait transporter par eau à Toulouse (1775); — adjudication des droits de péage par terre et par eau à Muret (1782).

C. 489. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1461-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Omex, Ossen et Ségus : adjudication du droit d'oelhade, consistant à prendre un agneau sur chaque troupeau excédant 9 têtes et une brebis de sept en sept ans (1783). — Ordan : droits de queste et de fouage réclamés aux bordiers des métairies de Lavernie, du Padouen, de Labarthe et du Becq; ceux-ci prétendent être exempts du droit de queste en vertu des coutumes d'Ordan (1740); — copie des coutumes octroyées aux habitants d'Ordan par Jean V, comte d'Armagnac (10 mai 1461; en gascon). — Vallées d'Oueil et de Luchon : adjudication des droits de fief et de cens appartenant au Roi dans divers villages des deux vallées (1783). — Panjas : droit d'albergue dû par la communauté (1755-1765). — Pardiac : bail à ferme des droits divers composant le domaine de Pardiac (1720). — Pargesse : droit de queste réclamé aux héritiers de noble de Pautte, sieur de Gariac (1747). — Le Pergain : droits d'ensaisinement et de lods réclamés à divers habitants; mise en cause du marquis de Marin et de M. d'Ampeils, possesseurs du domaine du Pergain (1758); — adjudication de la dîme du Pergain (1775-1779). — Le Planté : adjudication des menus cens dus au Roi dans le domaine du Planté, en paréage avec l'ordre de Malte, et du droit de queste dans le parsan de la Clareté, tenu par le Roi en seul (1783). — Pointis-Inard : — lods d'un pré acheté par le sieur Barthier, avocat, de M. de Méritens (1774). — Pouillon : saisie des biens d'un nommé Fermy-Lassègue; information contre ledit Lassègue pour cause de rébellion (1743-1746). — Pouzac : lods du moulin de Pouzac, acheté par Me Joseph Rolland, avocat, contrôleur général ambulant des domaines, de messire Henri vicomte d'Uzer, seigneur de Cabanac, Pouyastruc et autres places (1762-1764). — Puycasquier : lièves des fiefs dus au Roi par les habitants (1741-1775); — adjudication de la dîme qui se perçoit dans les métairies d'Ambounau, Larroumegues, Labresse, Ambidalet, Angelet et dans la moitié de celle de Malheu, à raison d'une gerbe et demie sur quarante (1775-1779). — Puylausic : lods d'une métairie, achetée par le sieur Carles, marchand et bourgeois de Lombez (1728). — Renung : saisie des biens de noble Jean-Jacques de Sanguinet, habitant de Renung, faute de paiement des droits d'ensaisinement (1735). — Rieumes : lods et ventes réclamés au sieur Lafargue, bourgeois de Rieumes, par le sieur Jean Pasquerie, bourgeois, seigneur en partie dudit lieu (1735); — adjudications : du droit de boucherie (1780); — de la moitié du droit de pêche dans les fossés de Rieumes (1782). — Roquebrune : droits de fief réclamés par noble Vital de Canpenne de Pujos, seigneur direct de Pujos, dans la juridiction de Roquebrune (1763).

C. 490. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1728-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Saint-André-d'Aurignac : droits divers (1786). — Saint-Clar : requête des fermiers du domaine, demandant le rétablissement du droit de leude, négligé depuis quelques années (1758) ; — adjudication de la portion des droits de dîme et d'agrier appartenant au Roi dans Saint-Clar (1775-1784). — Sainte-Foy-de-Peyrolières : adjudication du droit de pêche dans les fossés dudit lieu (1777) ; — information contre plusieurs délinquants (1781). — Saint-Gaudens : lods d'une maison, achetée par le sieur Barthélemy Duvergé, hôte à Saint-Gaudens, de Mᵉ Pierre Dupuy, curé de Pujols et de Saint-Martin-de-Mouliès, diocèse de Bazas (1728-1730) ; — droit de coupe exigé du sieur Cazeaux, commerçant à Charlas, pour blé voituré à Saint-Gaudens (1744) ; — procédure contre Bertrand Ricaud, marchand à Pinas, au sujet d'un droit de leude et péage exigé à Saint-Gaudens sur le sel par lui transporté (1752) ; — arrêt du Conseil d'État qui maintient les habitants du comté de Nébouzan dans la liberté d'user, prendre et avoir toute sorte de sel gabellé et non gabellé, ensemble toute sorte d'autres marchandises, pour les vendre et débiter dans ledit comté, sans être tenus de payer pour ce aucuns droits de passage, leude, péage ni traite foraine (14 septembre 1728) ; — adjudication des droits de coupe sur les grains, de péage, de boucherie et de baylie à Saint-Gaudens (1775-1781). — Saint-Justin-Pardiac : adjudication des droits de fouage et de péage (1775-1786). — Saint-Laurent-de-l'Isle : adjudication de la moitié des droits de péage, l'autre moitié appartenant aux Religieux dudit lieu (1775). — Saint-Marcet : lods et ventes réclamés à Mᵉ Guillaume Buzon, docteur en médecine, par dame Jeanne-Marie de Carbon, marquise de Lordat, engagiste dudit domaine (1762). — Saint-Maurice : droits d'ensaisinement et de lods réclamés par le receveur général des domaines ; opposition formée par messire Pierre-Maurice de Fortisson, se prétendant seul seigneur de la terre de Saint-Maurice (1762). — Saint-Mont : droits de fief ou de cens sur les censitaires dudit domaine, à raison de 18 deniers par arpent (1777). — Saint-Paul-de-Baïse : droits de fief réclamés par le fermier de l'engagiste, le marquis de Miran (1790). — Saint-Sauvy : état des fiefs que le Roi prend audit lieu, à raison de 2 deniers par cazal (1741) ; — adjudication du droit de cabaret (1775-1784). — Saint-Sever-Cap : lods réclamés à un habitant pour l'achat d'une maison ; opposition faite par le sieur Jean-François de Saint-Félix, syndic de la communauté de la ville de Saint-Sever, prétendant que la maison en question est située dans la directe des Bénédictins et de la communauté (1762). — Saint-Thomas : adjudication du droit de boucherie (1780).

C. 491. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1490-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Sajas : droits de lods et ventes (1774). — Saleich : rôle des fiefs dus au Roi par les habitants (1748) ; — procédure contre messire Joseph-Ignace de Vendomois de Taurignan, baron de Francazal, seigneur de Castagnède, coseigneur direct avec le Roi des lieux de Saleich, Saint-Julien et autres lieux, demeurant dans son château de Saint-Julien, au sujet des droits de censive ou de fief à lui réclamés par le fermier du domaine pour 108 arpents de fonds ruraux qu'il possède au lieu de Saleich (1748-1750) ; — productions : donation par Jean de Foix, roi de Navarre, seigneur de Béarn, comte de Foix et de Bigorre, etc., de ses droits sur le moulin de Saleich, en faveur de noble Vezian de Martres, seigneur de Montégut et coseigneur dudit lieu de Saleich (Mazères, 9 avril 1490 ; copie) ; — contrat d'engagement des domaines de Montastruc, Arbas, Rouède, Saleich, His, Mauvezin, Mongauch et Chen-Dessus, dépendant de la baronnie d'Aspet, en faveur de noble Géraud Deque, seigneur de Moncaup, moyennant 8,880 livres, par l'intermédiaire de M. Paul de Vendomois, sieur de Sainte-Croix (30 mars 1643) ; — lettre de M. de Vendomois, avec son cachet (1745) ; — requête de M. de Vendomois, déclarant que, le 15 juillet 1744, le feu du ciel tomba sur le château de Saleich et brûla tous les titres et papiers qui s'y trouvaient renfermés (1749)). — Saman : droits de queste réclamés par le bailliste judiciaire de la terre et seigneurie de Saman, saisie au préjudice de M. de Méritens, faute d'hommage (1790). — Samatan : lods et ventes (1777). — Sarrant : lods d'une métairie, achetée par le sieur Laurent Cornac, marchand à la Réole, du sieur Pierre Garros, de Lectoure (1726). — Seraut : droits d'ensaisinement et de contrôle réclamés à noble Bernard d'Espouy de Cloche, seigneur baron de Saint-Aignet, pour biens situés dans le domaine de Seraut (1734). — Seysses-Savès : lods réclamés à un habitant ; opposition de dame Madeleine de Bachy d'Aubais, veuve de messire Jean-Jacques de Cassagnet-Tilladet de Narbonne de Lomagne, marquis de Fimarcon, seigneur de Seysses-Savès (1729-1732) ; — productions : reconnaissances féodales, consenties pour biens situés à Seysses-Savès, en faveur de messire Amalric de Narbonne et de Lomagne, marquis de Fimarcon, seigneur d'Auradé, Seysses, etc. (1621) ; — en faveur de dame Marguerite d'Ornezan, douairière de Fimarcon (1624). — Simorre : liève des droits de fouage dus au Roi dans la ville et juridiction de Simorre, à raison d'un sou par feu allumant (1750) ; — adjudication des droits de fouage, ainsi que des droits de fief dans les quartiers de Lasbaignères et Pargesse (1775-1785).

C. 492. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 146 pièces, papier.

1270-1785. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Tarbes : adjudication des droits de fief ou de cens dus au Roi dans le carteronnage de Tarbes (1777-1785). — Taurignan et Mercenac : lods réclamés à plusieurs habitants; opposition du baron de Pointis, comme seigneur haut justicier et direct desdites terres (1771). — Thoux : saisie des biens de Jean Daurio, faute de paiement des lods et ventes (1739). — Tillac : ferme du moulin domanial dudit lieu (1719-1720); — droits de lods et ventes (1744). — Touget : procédure entre le sieur Pierre Barbery, consul de Touget, et les sieurs Dansos et Labedan, fermiers du domaine dudit lieu (1729-1732); — jugement du Bureau, en faveur du fermier des droits seigneuriaux, contre le corps municipal de Touget, représenté par noble Pierre-Jean d'Orcival de Peyrelongue, premier échevin (1770). — Tournas : droits de fief (1759). — Tournay : adjudication des droits de mesurage, de baylie, de geôle, de leude et de péage (1775-1784). — Tourrens : état des fiefs que les habitants font au Roi, à raison d'un sou par arpent (1741); — droit d'agrier ou de champart (1747). — Trébons : lods de la métairie de Brozy, achetée par demoiselle Marie Dussert et Mᵉ Joseph-Arnaud Gaye, docteur en médecine à Bagnères, mère et fils, du sieur François Borgella, habitant de Campan (1749-1752). — Valcabrère : lods et ventes réclamés à divers particuliers par le receveur des domaines; assignation donnée aux Cordeliers de Valcabrère, à MM. de Lacarry, de Gemil, de Fronsac et au chapitre de Saint-Bertrand, seigneurs directs de Valcabrère (1757). — Valence : droits d'ensaisinement et de contrôle réclamés à Jean Horonoga, tailleur, et à Joseph Duprom, tisserand, à Valence (1747); — lods et ventes exigés de Bernard Lanna, lequel déclare les avoir payés à l'abbé de Flaran, seigneur de Valence en paréage avec le Roi; mention des coutumes accordées, en 1276, aux habitants de Valence par Géraud V, comte d'Armagnac, et par Gilibert, abbé de Flaran (1773). — Verdun : lods et ventes réclamés au sieur Valentin Boissade, bourgeois dudit lieu (1727); — jugement du Bureau concernant le four banal de Verdun (1773). — Vic-Fezensac : requête de Mᵉ François Carboire de Roques, avocat, et d'Abraham de Roques, sieur de Réchou, frères et cohéritiers d'Abraham Roques, sieur de Tabouret, en qualité de fermiers des droits domaniaux de Vic, Lannepax, Lupiac, etc. (1724); — droit de portage, réclamé à Mᵉ Gabriel Lapeyrère, notaire à Vic, à raison des biens de feu noble Pierre de Roques-Cressio, sieur de las Bourbonès, son beau-père (1731); — lods et ventes réclamés à noble Antoine Ledoux de Montigny, seigneur de Saint-Amand, pour la métairie de Mestaugé, sise à Vic, achetée le 16 mai 1739, moyennant 8,000 livres, par noble Joseph Ledoux de Montigny, père dudit Antoine, de noble Orens-Frix de Cours, seigneur de Saint-Gervasy (1752); — autorisation donnée au sieur Joseph Duffourc, négociant à Castillon-de-Batz, fermier du droit de péage de Vic, de faire imprimer le tarif du péage du comté d'Armagnac, dont on se servait à Vic (1772); — adjudication de la baylie de Vic-Fezensac (1775). — Villecomtal : rôle des fiefs appartenant au Roi (1734); — requête du marquis de Monlezun, engagiste du droit de péage de Villecomtal, au sujet des fraudes commises par les maquignons (1778). — Villeneuve-de-Marsan : droits d'ensaisinement et de contrôle réclamés au sieur de Saint-Germain, de Bargues, possesseur d'une métairie sise à Villeneuve; opposition formée par messire Jean-Marie de Prugue, écuyer, seigneur de Baquera, en qualité de syndic et père spirituel des Religieuses de Sainte-Claire de Mont-de-Marsan, lequel prétend que lesdites Religieuses possèdent tous les droits seigneuriaux de Villeneuve, en vertu d'une donation; le receveur des domaines affirme au contraire qu'elles ne possèdent qu'une directe audit lieu (1733-1735); — productions : copie de donation faite par Gaston VII, vicomte de Béarn et de Marsan, seigneur de Moncade et de Castelvieil, et par Mathe, sa femme, en faveur d'un couvent de femmes fondé par eux au lieu de Beyries, sous le nom de Maison-Dieu, 1° du sermenage de Mont-de-Marsan, 2° des droits de péage de ladite ville, 3° de tous les fiefs et sermenages de Villeneuve, de Roquefort, etc. (le dimanche avant la fête de sainte Marie-Madeleine, le 12ᵉ jour à l'issue de juin 1270; en gascon); confirmation de la donation précédente par Gaston VII et sa fille Constance, avec cette clause que si le couvent venait à s'établir à Mont-de-Marsan, il conserverait sa dotation (10 juillet 1278); — confirmation de la même donation, en faveur du monastère de Sainte-Claire de Mont-de-Marsan, par Henri roi de Navarre (21 janvier 1578), et par les rois de France Henri IV, Louis XIV et Louis XV; — transaction passée entre dame Marie Du Cournau, abbesse du monastère de Sainte-Claire, et les autres religieuses, assistées de messire Alexandre Du Lion, chevalier, leur père spirituel, d'une part, et noble Jean-Marie de Prugue, écuyer, maire perpétuel de Mont-de-Marsan, noble Ignace de Bordes, écuyer, noble Jean-Louis de Saint-Germain, syndics de ladite ville, au sujet du droit de sermenage consistant en une rente de 6 deniers Morlàas sur chaque place de maison (24 juillet 1711); — reconnaissances en faveur du Roi dans le domaine de Villeneuve-de-Marsan (1679-1681); — état des déclarations passées au papier-terrier du Roi par les tenanciers du Marsan, Tursan, Gabardan et de la baronnie de Captieux (1699); — lods et ventes de trois métairies sises à Villeneuve, achetées par Mᵉ Antoine Meulh, notaire, du sieur Daniel Darroya, de Goussies (1741).

C. 493. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1718-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Lods et ventes des seigneuries et fiefs nobles mouvant du Roi : — seigneurie directe d'Argombat, près Beaumont, achetée le 12 mars 1726, moyennant 53,000 livres, par le sieur Dominique Barreau, de Paris (1726); — terre et seigneurie d'Avensac, achetée moyennant 91,000 livres, par messire Joseph d'Aspe, habitant d'Auch, de messire Pierre de Montalier, conseiller au Parlement de Bordeaux; — poursuites contre dame Frisette d'Aspe, fille et héritière dudit sieur d'Aspe et épouse de M. de Pouy, écuyer, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis; énumération des divers titres de la famille d'Aspe (1790); — terre et seigneurie d'Asques, achetée le 2 mai 1767, moyennant 62,350 livres, par le sieur Pierre Carrère, avocat au Pin, de messire François de Grossoles; — retrait lignager de cette terre, poursuivi par messire Jean-Jacques-Pierre, comte d'Esparbès de Lussan de Goth, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Montauban, baron du Castéra-Bouzet et d'Asques, seigneur de Lavit et autres lieux, en sa qualité de parent de M. de Grossoles (1768-1772); — seigneurie directe de Bastanous, achetée le 31 janvier 1762, moyennant 7,000 livres, par le sieur Georges Balas, du marquis de Civrac et de la dame de Pardaillan de Gondrin, marquise de Civrac (1772); — le bien noble de Bauthian, acheté, le 9 août 1768, par le sieur Barthélemy Dayrens, bourgeois de Vic-Fezensac; — revendication des lods et ventes de cette terre par la dame de Marambat, en vertu d'un titre du 13 janvier 1498, confirmé par arrêt du Parlement de Pau, du 19 juillet 1760 (1769); — domaine noble de Bazillac, situé dans la juridiction de Caubiac, acheté, le 23 juin 1723, par M. Jean-Baptiste de Cazaux, seigneur de Vignaux, du sieur Guillaume Castanier; ce dernier avait acquis ledit domaine, le 14 septembre 1720, moyennant 27,000 livres (1726); — terre et seigneurie de Bédéchan, achetée le 29 août 1765, moyennant 34,000 livres, par le sieur Antoine de Robert de Latour, de nobles Charles-Chrysogone, Hubert, Cécile et Marie-Agathe de Martres; l'acquéreur prétendait être exempt des droits de lods en sa qualité de noble; le fermier du domaine lui oppose un jugement du 17 juillet 1700 rendu contre son grand-père, François de Robert, sieur de Lauzide en Nougaroulet, comme usurpateur de noblesse (1767); — terre de Belhade, achetée le 27 février 1759, moyennant 70,400 livres, par messire Jean-Charles de Lavie, président honoraire au Parlement de Bordeaux, de dame Jeanne-Thérèse de Barry, veuve de messire Mathurin de Pontac (d'autres terres formant le comté de Belhade étaient comprises dans l'acte d'achat; le prix total s'élevait à 142,000 livres) (1770); — terre et seigneurie de Bonnut et Arsague, achetée le 23 octobre 1767, moyennant 100,000 livres, par messire Jean-Baptiste de Caupenne, marquis d'Amou, lieutenant pour le Roi à Bayonne, de messire Henri de Caupenne et de dame Marthe d'Echaux, son épouse (1772); — château et biens nobles du Bruca et métairie noble de Larrieu, achetés en 1746 par Me Jean-Joachim Courtade, contrôleur des finances et domaines de la Généralité d'Auch; — opposition formée par le duc d'Antin, comme seigneur de Blanquefort (1755); — métairie féodale de Bruchac, achetée le 12 avril 1788, moyennant 10,120 livres, par Me Jean-Bernard Du Bédat, vicaire de Bourrouillan, de messire Marc Du Fouert (1789); — pré noble situé à Cannet, acheté le 18 juin 1752, moyennant 1,812 livres, par Antoine Dufouert, fils et héritier de Bertrand Dufouert, habitant de Saint-Lanne, du sieur Michel Barrieu, avocat à Plaisance (1772); — château et biens de Castelbon, situés dans la paroisse de Betfach et Betbèze, diocèse de Comminges, achetés le 13 août 1719, moyennant 16,850 livres, par messire Jean-Jacques de Saint-Jean, seigneur baron de Pointis, de messire Jean de Vendomois, seigneur de Poncharramet; requête de M. de Saint-Jean, où il affirme que lesdits biens sont roturiers et qu'ils relèvent de seigneurs particuliers; — extrait des livres terriers de Betfach et de Betbèze (1727); — terre de Castéra (Sénéchaussée de Saint-Sever), vendue par autorité de justice à Christophe de Bourdeau, directeur de la Monnaie de Toulouse (1744); — terre de Castéra-Lectourois, achetée le 11 juillet 1720, moyennant 112,000 livres, par Me Guillaume Castanier, ancien secrétaire du Roi près la Cour des aides de Montpellier, habitant de Carcassonne, de messire François de Mauléon, marquis de Mauléon; — requête des fermiers de ladite terre, où le nouveau seigneur est ainsi qualifié « messire Guillaume de Castanier, comte de Clermont, baron de Confoulens, seigneur de Castéra-Leytourès » (1726); — droits seigneuriaux du lieu de Caubous, achetés, moyennant 968 livres, par messire Pierre d'Espouy, archiprêtre de Saint-Paul, habitant de Mayrègne (1789); — terre et seigneurie de Cieutat, achetée le 17 mars 1787, moyennant 30,600 livres, par le sieur Pierre Barraque-Matat, bourgeois dudit lieu, conjointement avec divers autres particuliers, de messire de Lassus de Nestier, conseiller au Parlement de Toulouse (1787); — terre de Drudas, achetée à titre d'échange, le 22 septembre 1722, moyennant 86,800 livres, par noble Blaise de Boyer, ancien capitoul de Toulouse, de messire Jean-Jacques de Verduzan, comte de Miran, en échange de la terre de Verduzan (1754); — terres d'Empeaux, Lambez et Peyrigué, achetées le 4 février 1728, moyennant 70,000 livres, par dame Marie de Catelan, veuve de messire

François de Bertier, premier président au Parlement de Toulouse, de messire Louis comte de Fumel, leur gendre; le droit de lods est réclamé aux héritiers de messire Antoine-Bonaventure Doujat, conseiller au Parlement de Toulouse; ceux-ci demandent l'intervention de dame Catherine-Thomas de Bertier, épouse du comte de Fumel (1762); — terre d'Estibeaux, achetée le 7 mars 1788, moyennant 25,000 livres, par M. Jean-Baptiste Dufaur, ancien officier, de dame Suzanne de Cazenave, baronne de Gaujacq et de Castelnau, de messire Jean-Baptiste-Nicolas vicomte de Caupenne et de dame Jeanne-Laurence de Lalanne, baronne de Castelnau, Donzacq et autres lieux (1790); — terre et seigneurie d'Estillac, achetée le 23 décembre 1787, moyennant 170,000 livres, par messire Louis de Brondeau Duretière, mestre-de-camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, habitant de Condom (1790); — baronnie de Fontrailles, consistant aux terres de Fontrailles, Vidou, Lapeyre, etc., achetée le 10 septembre 1767, moyennant 24,000 livres, par le sieur Jean-Moïse Lavaisse, seigneur de Pujolet, avocat en Parlement, du sieur Alexis de Perrin, seigneur de Labessière, lequel l'avait acquise le même jour du comte de Rochechouart (1772); — terre et seigneurie de Giscaro, achetée le 6 juin 1723, moyennant 40,000 livres, par le baron d'Endoufielle, et revendue par celui-ci à messire François de Rivière, vicomte de Labatut (1726); — domaine d'Izandon, acheté par messire Pierre de Noaillan, vicomte de Noaillan (1786); — biens situés à Labeyrie et devenus féodaux en 1695, achetés en 1743, 1754 et 1758, par le sieur Bernard Cezeau; le receveur général des domaines reconnaît que les droits de lods et ventes appartiennent à M. de Podenas, seigneur de Labeyrie (1773); — terre et seigneurie de Lagarde, comté de Bigorre, achetée le 21 septembre 1756, moyennant 8,470 livres, par noble Étienne de Lalanne, écuyer, secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie établie près le Parlement et chambre des comptes de Pau, de dame Paule Noguès de Lespinasse (1763); — terre de Laguian, achetée le 22 janvier 1788, moyennant 15,000 livres, par le comte de Viella, de M. de Cassaignère et de la dame de Fisse (1790); — maison noble de Lalaque, située au Fait-d'Hiver près Lussan, achetée le 25 juin 1727, moyennant 7,750 livres, par noble François de Montauban, du sieur Lamazère-Lalaque, habitant de Cologne (1728); — terre et seigneurie de Lapeyrouse en Léguevin, achetée le 24 juin 1764, moyennant 30,000 livres, par le sieur Alpinien de Pujol, ancien officier de cavalerie, demeurant à Toulouse, de M. de Pradines-Ciron (1766); — biens nobles situés dans la paroisse de Larrivière, Sénéchaussée de Saint-Sever, achetés le 11 septembre 1762, moyennant 11,300 livres, par Me Guillaume Salles, avocat, de dame Julie-Constance de Beynac, dame de Mongaillard, Poymiro et Larrivière (1771); — domaine noble de Lasseran situé dans les juridictions de l'Isle-Jourdain et de Louverville, acheté le 9 novembre 1771, par le sieur Théron; revendication d'une partie des lods par M. Robineaud, seigneur de Louverville (1773); — contrat d'achat de l'abbaye de Ledeuix et Estos, revêtue du droit d'entrée aux États généraux de la province, achetée avec ses dépendances et ses autres droits honorifiques, par les sieurs Jean-Pierre et Joseph de Laborde-Cazancau, frères, d'Oloron, négociants à Valence en Espagne, de M. Me Pierre de Capdeville, conseiller au Parlement de Navarre, moyennant 60,000 livres, et à charge de payer les droits de lods et ventes (30 décembre 1713); — partie des biens dépendant de la salle de Lescout, juridiction de Jegun, paroisse d'Arpentian, achetée le 2 juin 1739, moyennant 3,300 livres, par le sieur Pierre Lafore, de M. de Médrano de Jû; les lods avaient été payés au fermier de messire Bernard de Roquette-Buisson, commandeur de la Cavalerie, lequel prétendait que la salle de Lescout dépendait de la commanderie du Nomdieu (1742).

C. 494. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1382-1790. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Lods et ventes des seigneuries et fiefs nobles mouvant du Roi : — terre de Marsac, passée sur la tête de messire Pierre d'Autarrive, conseiller au Parlement de Toulouse, par suite du décès de son frère; droit d'ensaisinement réclamé à ce sujet (1730-1735); — dénombrement fourni par dame Marguerite de Montesquieu-Devèze, dame de Marsac et autres lieux, veuve de messire Benjamin d'Astarac et de Marestaing, seigneur de Fontrailles, sénéchal et gouverneur au pays d'Armagnac (10 novembre 1637); — baronnie de Miélan, terre et seigneurie de Sarraguzan et Bernadets, terre de Trie et baronnie d'Antin, achetées le 24 mars 1787, moyennant 430,000 livres, par messire Louis-Pantaléon comte de Noé et dame Charlotte-Louise-Pétronille de Noé, son épouse (1790); — domaine féodal de Monbert, situé à Frouzins, acheté le 14 novembre 1767, moyennant 33,000 livres, par M. de Marin, écuyer, ancien commissaire de la marine, habitant de Toulouse, de madame de Calvel, épouse de M. de Ladoux (sans date); — terres de Moncla et du Caumort, achetées le 23 février et le 20 août 1720, pour messire Louis-Antoine de Pardaillan-Gondrin, duc d'Antin, par le sieur Lassus, son intendant (1721); — métairie noble de la Carpette, située à Mondonville, achetée le 23 février 1741, moyennant 10,000 livres, par le sieur Bertrand Castanet, négociant à Toulouse, du sieur François-Gabriel de Madron, écuyer (1742); — biens de Proux, avec droits seigneuriaux, situés à Mongaillard, Sénéchaussée de Saint-

Sever, achetés le 3 septembre 1763, moyennant 93,000 livres, par le sieur Dominique Poydenot, négociant et bourgeois de Bayonne, de messires Bernard-François et Pierre de Castelnau, père et fils, et de dame Constance-Julie de Beynac, épouse du dernier (1772); — biens nobles de Gimon et Caubet, situés dans les paroisses de Monségur et Mant, Sénéchaussée de Saint-Sever, achetés le 30 août 1767, moyennant 21,000 livres, par les sieurs Darbins frères, négociants à Samadet, de demoiselles Marguerite et Jeanne Lafitau (1772); — métairies féodales de Bellevue et de Betbèze, situées dans le territoire de Montestruc, achetées le 12 février 1772, par le sieur Joachim Senat, bourgeois d'Auch, de madame d'Aure, dame de Montestruc (1784); — seigneurie directe, censuelle et foncière de la ville et juridiction de Montrejeau, achetée le 23 janvier 1763, moyennant 5,000 livres, par messire Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, du duc d'Uzès (1768); — seigneurie de Panjas, achetée le 1er octobre 1757, moyennant 77,400 livres, par le sieur Paul Baylac, bourgeois de Panjas, de la dame de Vincens; ordonnance du Bureau, accordant la jouissance provisoire de ladite terre à messire Henri de Gestas, seigneur de Bétous, en vertu du droit de prélation ou de retrait féodal à lui accordé par brevet du Roi du 14 juin 1758 (1759); — métairie noble du Luc, située dans la paroisse de Peyre, Sénéchaussée de Saint-Sever, achetée le 3 mai 1757, moyennant 5,000 livres, par le sieur Jean Gaxies, notaire, du comte de Troisvilles (1771); — moulin noble de Plaisance, acheté moyennant 28,600 livres par Me Saint-Pierre, avocat à Plaisance, du baron de Lengros; revendication des lods par les fermiers du duc de Bouillon (1786-1787); — extraits du paréage de Plaisance, fait entre le comte d'Armagnac et l'abbé et les religieux de la Case-Dieu (1322); — vente du moulin de Plaisance par l'abbé de la Case-Dieu à M. de Rivière, seigneur de Lengros, moyennant 890 écus sol (23 octobre 1589); — transaction passée entre l'abbé commendataire de la Case-Dieu et messire Olivier de Rivière, baron de Lengros et de Saint-Aunix, au sujet du moulin de Plaisance; le baron de Lengros reste propriétaire dudit moulin, moyennant une rente de 40 livres (26 mai 1717); — métairie noble de Pruret, achetée le 18 juin 1775, moyennant 8,000 livres, par M. de Marsan, chevalier de Saint-Louis, habitant de Saint-Sever, de M. de Captan (1789); — métairie noble située dans la juridiction de Réjaumont, achetée le 26 mars 1720, moyennant 5,100 livres, par dame Ambroise de Malaubert (1730); — coseigneurie de Roques en Armagnac, achetée le 14 novembre 1719, moyennant 15,000 livres, par le duc d'Antin; il lui est fait remise des droits de lods et ventes (1721); — baronnie de Sainte-Croix, achetée par messire Jean-Pierre de Batz, chevalier (1789); — moulin noble situé à Saint-Julien, acheté le 23 octobre 1760, moyennant 11,500 livres, par M. de Gontaud, habitant de Saint-Julien, du sieur Dambrus, de Bordeaux (1762); — terre et seigneurie de Samadet, achetée le 23 septembre 1719, moyennant 100,000 livres, par M. de Roquepine (1720): — 3,000 pieds d'arbres coupés dans la forêt de Lucquepied, paroisse de Samadet, achetés en 1765, moyennant 25,000 livres, par les sieurs Loubières, marchands de bois à Fabas en Comminges, du marquis de Roquepine (1771); — domaine noble de Montouret, situé au lieu de Saumont, acheté le 6 mars 1772, moyennant 41,200 livres, par le sieur Nicolas Dulong, bourgeois d'Astafort, du marquis de Magny, de madame d'Audebert, etc. (1776); — pièce de terre noble située à Séailles, achetée le 22 juin 1771, moyennant 1,600 livres, par le sieur Joseph Sarthe-Lafourcade, bourgeois de Saint-Paul-de-Baïse, de Jean-Marie Soulon, marchand à Bezolles (1790); — terre et seigneurie de Sédillac, achetée le 16 août 1724, moyennant 15,000 livres, par le sieur Guillaume Ribes, de Montrejeau, de dame Anne de Castelbajac (1726); — métairie noble d'Agaillé, située à Sempesserre, achetée le 24 août 1751, moyennant 6,400 livres, par noble Baptiste Chollet de Lascaban, ancien capitoul de Toulouse et subdélégué de l'intendance d'Auch à Layrac, du sieur Lagrange et de Me Georges Labarthe, archiprêtre et curé de Sempesserre (1763); — bien noble du Cadrieu, dépendant de la caverie noble de Bouheben, située dans la paroisse de Serregaston, Sénéchaussée de Saint-Sever, acheté le 15 octobre 1768, moyennant 425 livres, par le sieur Joseph Darbins, de Samadet, du sieur Jean-Marie Du Broca, seigneur de Bouheben (1772); — métairie noble d'Espagne, située à Sainte-Eulalie, achetée le 28 janvier 1740, moyennant 50,000 livres, par les nommés Theux, de messire François de Lavie, écuyer, seigneur d'Arthos; — droit de prélation ou de rachat de ladite métairie, concédé à messire Mathieu de Basquiat, baron de la Houze et de Sainte-Eulalie, seigneur du Haut-Larbey, de Baigts, d'Espagne et de la Mirande, chevalier, grand-croix des ordres de N.-D. de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, conseiller d'État, gouverneur pour le Roi de la ville de Grenade-de-Marsan, ancien ministre de S. M. auprès du roi des Deux-Siciles et du Saint-Siège, ministre plénipotentiaire auprès de S. A. R. l'infant d'Espagne don Ferdinand duc de Parme, et actuellement nommé ministre plénipotentiaire du Roi auprès du cercle de la Basse-Saxe (1772); — terres et seigneuries de Sinzos et de Boucarrès en Bigorre, achetées le 8 janvier 1776, moyennant 26,500 livres, par demoiselle Betbèze, épouse du sieur Fitte, bourgeois de Goudon (1782); — seigneurie de Tampouy dans le territoire de Préchac en Marsan, achetée le 25 janvier

1775, moyennant 67,200 livres, par Me Nicolas de Lormant, écuyer, homme d'armes au château neuf de Bayonne; intervention de l'abbesse et des religieuses du couvent de Sainte-Claire de Mont-de-Marsan (1777); — terres de Touille, Labastide et Montaraut, achetées moyennant 40,000 livres, par dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de messire Jean d'Aure, trésorier de France au Bureau des finances de Toulouse; recours en garantie contre messire Anne-Marie d'Aignan, baron d'Orbessan, conseiller au Parlement de Toulouse, et contre le sieur Jean-Baptiste Bertrand, négociant à Porto en Portugal (1745); — terre et seigneurie de Vignaux, achetée le 11 juin 1764, moyennant 46,000 livres, par messire Louis-Annibal-Jean-Étienne de Carrery de Labège, ancien lieutenant de dragons, ci-devant page de Madame la Dauphine, habitant de l'Isle-Jourdain (1773); — partie de la seigneurie de Villères en Armagnac, achetée le 16 juin 1745, moyennant 7,000 livres, par Mes Philibert de Lussy, docteur en médecine, et Pierre Miressou, avocat à Aire, de dame Marie-Brandelise Du Maine de Capdeville (1748); — terre de Vizous, achetée le 18 mai 1744, moyennant 15,000 livres, par Me Miressou, avocat à Aire, de madame Du Maine-Capdeville, dame de Projan (1745-1755); — extrait baptistaire dudit Miressou, avec le cachet de François de Sarret de Gaujac, évêque d'Aire (1745); — moulin de..., acheté par messire Bernard de Pausader, chevalier, baron de Bachen, de M. de Caplane (1777).

C. 495. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1697-1770. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Droits de contrôle des actes et exploits; jugements du Bureau rendus à la requête de Me Antoine Petit, fermier général desdits droits (1721-1726); — arrêt du Conseil d'État énumérant les actes soumis au contrôle (1697); — instruction pour les commis au contrôle des actes et exploits (imprimé). — Affaires diverses concernant les droits de lods et ventes; les droits de baylie et de greffe (personnel); les droits de pêche (1727-1770). — Ordonnances du Bureau, concernant la communication des titres relatifs aux droits domaniaux (1733-1763).

C. 496. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1720-1786. — Bureau des finances. — droits domaniaux. — Droit de régale : — procès-verbal dressé par noble Jean-Baptiste-Joseph d'Aignan, trésorier au Bureau des finances d'Auch, chargé de mettre sous scellés et d'inventorier les archives, titres et documents dépendant de l'évêché de Lectoure et concernant le droit de régale ouverte au profit du Roi par le décès de l'évêque, messire Louis d'Illiers de Balzac d'Entragues; le sieur Ricau, commis par les économes généraux des bénéfices consistoriaux du royaume aux fonctions d'économe dudit évêché de Lectoure, refuse d'en ouvrir les portes et déclare que l'inventaire a déjà été fait par le juge-mage (1720). — Droit de déshérence sur les successions : — d'une nommée Marie, décédée à Dax, dans une échoppe établie contre les murs de la cathédrale (1731); — d'Anne Laborde; réclamation de Me Jean-Marie de Bergoing, chanoine et syndic du chapitre cathédral de Dax, au sujet d'une pièce de terre provenant de la succession de ladite Laborde et située dans la paroisse de Saint-Pierre-de-Vic-lez-Dax (1748); — d'un colporteur, décédé chez Alexandre Tarbouriech, aubergiste à Auch à l'enseigne des *Armes de France;* mise en dépôt des coffres dudit colporteur chez le sieur Philippe Degages, marchand orfèvre (1752); — du sieur Antoine Bauval, ancien cornette du régiment de Berry cavalerie, pensionnaire du Roi, décédé à Mauvezin chez la veuve Tauriac, hôtesse, où il était en pension à raison de 25 livres par mois; inventaire des effets et papiers trouvés dans la chambre habitée par le sieur Bauval; — déclaration de Me Antoine Destieux, docteur en théologie, curé de Mauvezin, au sujet d'une bourse contenant 400 écus qui lui avait été remise par ledit sieur Bauval, auquel elle avait été confiée à titre de dépôt par le sieur Porquet, capitaine d'invalides, décédé quelques jours auparavant (1752-1753); — de Jeanne Romat, veuve d'Arnaud Duron, maître en chirurgie à Mont-de-Marsan (1753); — du sieur Soleillan, contrôleur du vingtième, décédé à Bayonne; inventaire de ses papiers; on y trouve des titres établissant une part d'intérêt en sa faveur dans les bâtiments suivants : corsaire *le Caïman*, corsaire *le Requin*, corvette *la Marquise de Salha*, frégate *la Victoire*, corsaire *la Levrette*, corsaire *la Bohémienne*, corsaire *l'Aurore*, corsaire *le Moras*, frégate *le Marquis de Narbonne*, corsaire *le Comte de Gramont*, corsaire *l'Aigle*, corsaire *le Mars*, corsaire *la Gentille* (1761-1763); — du nommé Saint-Jean, marchand colporteur, décédé à Gimont, chez un aubergiste; procès-verbal de vente des articles de quincaillerie délaissés par ledit colporteur (1772); — de la veuve Lhoste, décédée à Mont-de-Marsan (1773-1775); — du sieur Jean-Baptiste Polony, décédé à Vic-Fezensac; revendication de son héritage par son neveu, le sieur Martin Polony, bourgeois de Misson; il déclare que son oncle est né à Saint-Saturnin en Provence, diocèse d'Apt (1775); — de Jean Boutal, colporteur, originaire d'Auvergne, décédé à Réjaumont; réclamation de sa veuve (1786).

C. 497. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1727-1788. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Droit de bâtardise sur les successions : — de

Jean Peyret, marchand boucher à Dax; créance du sieur André Pérès, habitant du Brouilh (1727-1730); — de la nommée Jacquette, décédée à Auch, servante chez le sieur Antoine Lafourcade, bourgeois de ladite ville; procédure intentée par le procureur du Roi au Bureau des finances contre demoiselle Gabrielle Descuilhé, épouse de Me Bedout, avocat, au sujet d'une pension alimentaire servie à ladite Jacquette par son père naturel, le sieur Degan, bourgeois d'Auch, grand-père de ladite Descuilhé (1735); — du nommé Pierre Luquet, décédé dans la vallée de Campan (1741); — de Jean Lacouture, tailleur à Herm, prévôté de Dax (1743); — de Dominique Venant, serrurier à Auch; inventaire des objets trouvés dans sa boutique; — réclamations de divers créanciers : Me Saint-Pierre, docteur en médecine, pour les soins donnés; le sieur Pardiac, maître en chirurgie, pour les remèdes fournis; les vicaires de Sainte-Marie d'Auch, pour les frais de funérailles (1761-1763); — de Marie Loustau, morte de mort violente à Villefranque en Labourd (1767); — d'Antoine Amaré, habitant de Malheu, assassiné ainsi que sa femme (1777); — de Madeleine Duvignau, décédée à Saint-Sever, etc.

C. 498. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1712-1767. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Droit d'aubaine sur les successions : — de Jean-Baptiste Lacoste, portugais, décédé au lieu de Rion, Sénéchaussée de Tartas; instance contre le sieur Germain de Cerados, seigneur de Marsillac (1729-1731); — de Jean Rey, originaire « d'Esquieno » en Bavière, décédé au Sablar-lez-Dax (1736-1738); — de Pierre Calix, originaire de la ville de « Greven Visbar » en Allemagne; contrat de mariage dudit sieur Calix, bourgeois, résidant en la citadelle d'Oloron chez messire Pierre de Santis, lieutenant du Roi, avec Anne Fournier, veuve du sieur Louis Desgranges, maître-chirurgien (1712); — de Chaude Chaffarot, « aubain, » maître d'hôtel chez M. Picot, conseiller du Roi et secrétaire de la couronne et finances du grand collège de Paris à Bayonne, décédé au palais Saint-Michel près Bayonne (1741); — de dom Joseph-Célestin Blanco, sous-diacre, de la ville de Léon en Espagne, décédé à Bagnères chez le sieur Cestac, aubergiste (1741); — du R. P. Thomas Gumper, Jacobin, originaire de Cologne en Allemagne, décédé à Saint-Sever (1743-1744); — du sieur Hall, anglais, décédé aux bains de Barèges (1749); — du sieur Gaspard Bognier, marchand savoyard, décédé à Auch; créance du sieur Joseph Pittoncœur, négociant à Beaufort en Savoie (1752-1755); — de François Guillon, marchand étranger, décédé à Geaune en Chalosse (1753); — de Joseph Mouillet dit Blondin, marchand colporteur savoyard, décédé à Tarbes (1754); — de Baptiste Burin, vénitien, et du nommé Carreca, grec, canonniers sur le corsaire *l'Aigle* de Bayonne, décédés à Rochefort (1758); — de Jean-Baptiste Gastambide, né à Urdax en Espagne, fait prisonnier à bord du corsaire *l'Aigle* et conduit en Angleterre, où il était décédé (1759) — de don Vicente Sanchez, officier de cavalerie espagnol, décédé subitement à Bayonne dans la maison du sieur Destandau, maître-écrivain, rue de la Visitation (1761); — du sieur Joseph Santy, italien; procès-verbal de vente de ses effets (1766-1767).

C. 499. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1690-1790. — Bureau des finances. — droits domaniaux. — droit de confiscation sur les biens : — de Barthélemy Bousquet, de Mauvezin, condamné pour divers crimes par jugement du prévôt de la maréchaussée et des officiers présidiaux de Lectoure, jugement portant que « sa mémoire sera éteinte et supprimée et tous ses biens acquis et confisqués au Roi »; créance de dame Marie de Balzac, veuve de noble Jean de Lagauzie, sieur de La Flambelle, vice-sénéchal de Lectoure (1726); — de Pierre Boissier, bourgeois de Verdun, condamné par contumace, le 23 mars 1720, par sentence des consuls, à être rompu vif, pour crime de meurtre sur la personne de Me Pierre Thamoineau, docteur en médecine; — créance des Bénédictins de l'abbaye du Mas-Grenier; acte de 1690; — jugement du Bureau, condamnant le sieur Taverne, marchand à Verdun, adjudicataire des biens confisqués sur le sieur Boissier, à payer une somme de 300 livres, à titre de dommages et intérêts, à dame Marie Thamoineau, épouse de noble Jean-Bernard de Lafitte de Gourdas (1726-1749); — de Christian-Balthazar Genal, d'Isabeau Gimat et de Marguerite Labaude, de Monfort, condamnés par contumace à être pendus (1730); — de Dominique Fournets, de Larreule en Bigorre, condamné à être pendu (1730); — du sieur Duplessy, de Montaner, condamné à mort par contumace (1731); — de Charles Lafont et de Jeanne Préneron, mariés, de Roquebrune, condamnés par sentence des consuls dudit lieu (1745); — de Bertrand Bazet, meunier à Tournay, condamné par contumace à être pendu (1746); — de Jean Lacroix, laboureur, de Jeanne-Marie Salamon, sa femme, et de Domengette Saint-Arroman, mère et fille, de la paroisse de Saint-Caprais, juridiction de Gimont, condamnés par contumace à être pendus (1752-1770); — de Joseph Canterac, de Saint-Puy, condamné au feu pour crime de lèse-majesté divine (1761); — de dame Marie-Blanche de Lagravère Du Colomé, veuve de noble Joseph Chrysogone de Rocole, de Mauvezin, et de nobles Mathieu et Antoine de Rocole, ses enfants, condamnés par contumace par le sénéchal d'Auch; — revendication de sa légitime

par demoiselle Jeanne-Marie de Rocole, fille et sœur des susdits; — requête du sieur Rolland, fermier du château d'Enharie et dépendances, situés dans la juridiction de Cologne et faisant partie des biens confisqués sur lesdits de Rocole, demandant que des réparations soient faites audit château : devis estimatif (1773-1775); — de Michel Sauquet dit Labaguette, de Gimont, condamné aux galères perpétuelles (1773); — de François Soulié, de Verdun, condamné par contumace à être rompu vif pour assassinat sur la personne du sieur François Double (1773); — d'Étienne Moniès, de Betplan, condamné à être pendu pour vol commis au préjudice de M. Me Joseph de Gardey, procureur du Roi au siège de Pardiac (1773-1777); — du nommé Ader, tisserand à Chelle, condamné à être rompu vif pour assassinat (1777); — du sieur Larose, notaire à Guchen, condamné par contumace, en 1770, à être pendu pour crime de faux (1779); — de Jean Deluc, dit Brana, de Lupiac, condamné à être rompu vif pour assassinat (1786-1790).

C. 500. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1731-1789. — Bureau des finances. — Droits domaniaux. — Droit d'épaves : — mule « harnachée d'une selle et bride à l'espagnolle, blessée et foulée », laissée par un étranger chez l'hôte du lieu de Nénigan (1731); — cheval abandonné dans l'auberge du *Bon-Pasteur* à Lectoure (1775); — espèces d'or et d'argent trouvées sur un cadavre retiré de l'Adour près de Canna (1786); — plat d'argent trouvé dans un puits à Mauvezin (1786); — somme d'argent trouvée dans la paille servant de couche à un inconnu mort misérablement à Bourg en Nébouzan (1789). — Procès-verbaux de vente d'effets et objets divers appartenant au domaine par suite de déshérence, confiscation, etc.

C. 501. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 plan.

1757-1785. — Bureau de finances. — Directes. — Cardeilhac : procès-verbal de piquettement des limites des fiefs et biens dépendant de la directe appartenant au Roi dans la seigneurie de Cardeilhac, possédée par messire Pierre d'Astorg, marquis de Montbartier, vicomte de Larboust (1769); — plan de la directe du Roi (1770). — Castillon-de-Batz : requête du syndic du chapitre collégial de Saint-Pierre de Vic-Fezensac, au sujet du piquettement et bornage de la directe de Serres, située en Castillon et appartenant audit chapitre (1772-1773). — Cologne : ordonnance du Bureau relative à l'arpentement et piquettement des quatre territoires de Maignas, Terride-Vieille, Cassas et Lapatère, appartenant à messire Paul de Berot de Labarthe, seigneur de Cologne en paréage avec le Roi (1767). — Homps : procès-verbal d'arpentement et de piquettement de la directe appartenant au Roi dans le lieu de Homps, y compris la métairie du Néné, possédée jusqu'alors par messire François de Vigier, coseigneur de Homps, en vertu de la vente à lui faite par M. de Preyssac, marquis de Cadillac (1757). — L'Isle-Jourdain : ordonnance du Bureau autorisant M. Joseph Daran de Lasseran, seigneur de Goudourvielle, officier dans le régiment Dauphin infanterie, à faire procéder à la confection du terrier de sa directe de Lasseran, située dans la juridiction de l'Isle-Jourdain (1769). — Jegun et Castéra-Vivent : requête pour l'enregistrement des lettres patentes accordées à dame Marie-Françoise d'Aux, dame de Lescout, épouse de messire Antoine-François de Thézan, conseiller en la Cour des aides de Montauban, au sujet du terrier de la directe qu'elle possède dans les juridictions de Jegun et de Castéra-Vivent (1781). — Lacombe : procès-verbal de cantonnement d'une directe située dans la paroisse de Lacombe et appartenant à messire Pierre-Antoine de Lespinasse, marquis de Lespinasse, vicomte de Massac, baron de Faix, seigneur de Lamothe-Villac et de Fersac, coseigneur direct de la ville de Muret, conseiller au Parlement de Toulouse (1781).

C. 502. (Registre.) — Grand in-4°, 100 feuillets, papier.

1747-1775. — Bureau des finances. — Directes. — Layrac : procès-verbal de piquettement et de bornage des directes appartenant respectivement au Roi et au prieuré de Saint-Martin de Layrac, dans la juridiction dudit lieu, dressé à la requête de dom Maur Coupe, religieux de l'ordre de Saint-Benoît de la congrégation anglaise, prieur de Layrac; — production et analyse des titres concernant la directe du prieur : *livre vieux, livre gris, livre bleu, livre jaune, second livre noir*, contenant d'anciennes reconnaissances en latin, en gascon et en français, fournies de 1361 à 1611, pour des biens situés dans le dex de Layrac; — énumération des parsans dont se composait la juridiction de Layrac; — valeur des anciennes monnaies : gros, réal, denier Morlaàs, vaches, jaquet, obole, maille, etc.; — plan figuratif de la juridiction de Layrac (1748). — Requête de dom Alexandre Moustapha, syndic du prieuré de Layrac, au sujet d'un nouveau piquettement des directes (1775).

C. 503. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier; 3 plans.

1323-1789. — Bureau des finances. — Directes. — Mas-Grenier : procès-verbal de bornage et de séparation des fiefs appartenant à l'abbaye de Mas-Grenier d'avec ceux du Roi, dans les territoires de Moncassin et de Sailh, juridiction de Mas-Grenier (1770). — Miradoux : protestation des consuls de Miradoux, au sujet du terrier de la

directe appartenant à M. de Bonnefont de Fieux (1741). — Mourlens : jugement du Bureau au sujet du piquettement d'une directe appartenant au chapitre de Lombez (1766). — Pauilhac : procès-verbal de piquettement de la directe de Lasjottes et Bourist, appartenant à messire Antoine-Gabriel de Galard de Riberon, seigneur direct et foncier de Pauilhac en paréage par indivis avec le Roi (1757). — Pauilhac et Réjaumont : autorisation du Bureau pour la confection du terrier des directes appartenant à l'abbé de Bouillas (1739). — Réjaumont : requête relative à une directe possédée par le sieur Lagarde-Borista (1760) ; — plan de la directe du Bourrou et Biotho, appartenant à messire Guillaume-Robert de Melet, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Royal-Vaisseaux, seigneur direct de Réjaumont (1773). — Rieumes : acte de nomination d'un arpenteur pour lever le plan des différents quartiers de la juridiction de Rieumes, appartenant en paréage au Roi et au collège de Foix (1773). — Roquebrune : défense faite à M. de Caupenne, habitant au château de Pujos, de continuer le terrier de sa directe située en Roquebrune, où le Roi est seigneur dominant (1744). — Saint-André-d'Aurignac : requête de messire Charles-Louis d'Ardizas, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, résidant à Allex en Dauphiné, au sujet du piquettement de sa directe de Labroquère, dont le cinquième appartenait à M. Ducos de Lahaille (1778). — Saint-Clar : requête de messire Charles de Galard, marquis de l'Isle, lieutenant-colonel au régiment d'Andelau cavalerie, au sujet du piquettement des directes et fiefs lui appartenant audit Saint-Clar (1741). — Saint-Puy : requête de noble Guillaume de Morlan, écuyer, habitant d'Auch, au sujet du terrier des directes qu'il possède au Saint-Puy (1759) ; — acte fait au procureur du Roi par M. de Melet, marquis de Bonas, pour assister à la confection du terrier de sa directe de Sarran (1784-1786). — Saman : requête des consuls dudit lieu, au sujet de la reconnaissance générale demandée par le seigneur, messire Bernard-Gaudens de Méritens (1787-1789). — La Sauvetat et Réjaumont : requête de messire Bernard de Faudoas, baron de Sérillac, seigneur direct de Réjaumont, et seigneur en paréage avec le Roi de la Sauvetat, demandant l'autorisation de procéder aux reconnaissances de ses vassaux dans lesdits lieux (1744). — Solomiac : copie de l'acte de paréage passé entre Jean de Trie, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, et l'abbé de Gimont, pour la fondation de la bastide de Solomiac (4 mars 1322, v. st.) ; — procès-verbal d'arpentement de la ville de Solomiac et de son contour, pour fixer les 500 arpents qui doivent former le paréage et rester en commun entre le Roi et l'abbaye de Gimont (1756) ; — plan et figure géométrique de la ville de Solomiac (1758). — Touget : observations du procureur du Roi au sujet d'une demande en autorisation de terrier faite par M. de Pins-Monbrun, prieur commendataire de Touget et seigneur dudit lieu en paréage avec le Roi (1773). — Verdun : plan de la directe appartenant à la marquise d'Escars (1769). — Vic-Bigorre : requête pour l'enregistrement d'un arrêt autorisant la confection du terrier des directes appartenant au Roi et à la communauté dudit Vic (1781). — Vic-Fezensac : jugements du Bureau au sujet du piquettement de la directe appartenant au chapitre collégial de Vic (1718-1771). — Vic-Fezensac, Lannepax et Mourède : requête de noble Raphaël de Castéras-Seignan, seigneur de Maupas, au sujet du piquettement de sa directe de Gajan (1733).

C. 504. (Registre.) — Grand in-4°, 250 feuillets, papier.

1722-1732. — Bureau des finances. — Hommages rendus par : — (1722) noble Benoît de Basquiat, conseiller du Roi et subdélégué de l'intendant d'Auch dans la Sénéchaussée de Saint-Sever, pour la terre et seigneurie de Mugriet ; — dame Françoise de Trinqualie, veuve de noble Jean-Richard de Jean, pour les trois quarts de la terre et seigneurie de Manville et Manvillette, avec justice haute, moyenne et basse ; — M. Bernard de Cès-Horsarrieu, procureur du Roi au siège de Saint-Sever, pour la moitié de la terre et seigneurie de Horsarrieu ; — dame Rose-Guyonne de Mosnier, veuve de messire Raymond de Tiffaut, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Belloc, située dans l'Élection d'Armagnac, avec justice haute, moyenne et basse ; — Isaac Lalanne de Lamathe, ancien officier d'infanterie au régiment Royal, dans l'île de France, habitant de Saint-Sever, pour la moitié du moulin de Montaut, situé sur le ruisseau du Gabas, juridiction de Montaut ; — dame Françoise de Douzon de Lalande, prieure du monastère de N.-D. du Chapelet, ordre de Saint-Dominique, de la ville d'Agen, pour les cens, rentes, droit de huitaines et autres devoirs seigneuriaux appartenant audit monastère dans la juridiction de Layrac ; — noble Henri de Biaudos, écuyer, seigneur de Castéja, 1° pour la maison noble et caverie de Pendans ou Tallemont, communément appelée Rostaing, située dans la paroisse d'Estibeaux, prévôté de Dax ; 2° pour la maison noble et caverie de Misson, située dans la paroisse de Misson ; 3° pour la maison noble d'Agès, située dans la paroisse de Saint-Paul, village de la ville de Dax ; — messire Dominique d'Aspremont, chevalier, vicomte d'Orthe, baron de Peyrehorade, et dame Marguerite d'Aspremont, son épouse, fille de feu messire Jean d'Aspremont, vicomte d'Orthe, pour le vicomté d'Orthe, les baronnies de Peyrehorade, Canneille, Œyregave, maisons nobles et caveries en

dépendant, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Antonin d'Estrac, écuyer, habitant de Dax, 1° pour les maisons nobles de Monbrun et de Loustau de Mées, caveries y attachées, avec justice moyenne et basse; 2° pour la maison noble de Latour et caverie de Hongars, avec justice moyenne et basse; 3° pour les maisons nobles et caveries de Sanguina et de Mongrué, situées dans la paroisse de Magescq; — noble Raymond-Marie de Pémolier-Saint-Martin, écuyer, pour la maison noble et caverie de Saint-Martin, située dans la paroisse de Pouillon; — messire Philippe de Baylens, chevalier, marquis de Poyanne et de Castelnau, baron de Clermont et autres lieux, gouverneur des villes et châteaux de Dax et de Saint-Sever, pays et Sénéchaussée des Lannes, 1° pour la terre, seigneurie et baronnie de Montaigut, la terre et seigneurie de Sengresse, les caveries de Beyrac et de Gaven en dépendant, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la terre et caverie de Nousse, avec justice moyenne et basse; 3° pour la caverie d'Ouzourt; — Me Jean Hosseleyre, notaire royal, pour la caverie noble de la Grange-Fontanière, située dans la paroisse d'Herm, avec justice moyenne et basse; — Fabien de Laurens, pour la maison noble du Hercula, située dans la paroisse de Saint-Pandelon; — Pascal d'Argoubet, seigneur cavier de la caverie de Lesserres, pour ladite caverie de Lesserres, située dans la paroisse de Saint-Paul, avec justice moyenne et basse; — Jean Dupuy, sieur de Sauvescure, pour la maison noble de Candresse; — M. Salvat d'Abesse, pour la maison noble d'Abesse et Bureu, située dans la paroisse de Saint-Paul; — le sieur Jean-Louis de Saint-Christau, ancien garde du Roi, pour les biens nobles de Campaigne et Capdecarrère, situés dans les paroisses de Saint-Pandelon et d'Arzet; — dame Marguerite de Lalande-Lamothe, épouse de noble Bertrand de Borda, écuyer, habitant de Dax, pour la terre et seigneurie de Labatut, avec justice moyenne et basse; — noble Bertrand de Borda, pour le moulin et biens nobles du Four ou de Cabannes, situés dans la paroisse de Saint-Paul; — Me Pierre Dailhenc, procureur du Roi de police de la ville de Dax, pour les biens nobles du Hour, situés dans la paroisse de Saint-Pandelon et faisant partie de la maison noble de Campaigne; — Me Jean de Couppé, avocat à Dax, pour les biens nobles du Roux et moulin de Dessus, situés dans la paroisse de Saint-Pandelon et faisant partie de la maison noble de Campaigne; — Christophe de Cabannes, pour la terre et baronnie de Cauna; — noble Gabriel de Luppé, écuyer, pour les maisons, biens, caveries et fiefs nobles de Lamothe et de Castaignet, situés dans la paroisse de Pouillon, avec justice moyenne et basse; — Me Jean de de Vignolle, avocat à Saint-Sever, pour la terre, seigneurie et caverie de Nonvielle, située dans la paroisse de Bretagne; — Joseph d'Argelos, pour les terres et seigneuries d'Argelos et de Beyries, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Bernard de Capdeville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Lépinay, pour la caverie et seigneurie de Pouy, située dans la paroisse de Brassempouy; — dame Marguerite de Lagruère, veuve de noble Bernard de Capdeville, pour la terre et seigneurie d'Arribans, avec justice haute, moyenne et basse; — Me Jean-Pierre Poymire, procureur du Roi en la maréchaussée générale d'Auch et Béarn, pour la caverie et seigneurie de Capdebenix, située dans la paroisse d'Ossages, avec justice moyenne et basse; — Arnaud de Maisonnave, habitant de Dax, 1° pour la maison noble de Pomarède et de Maisonnave; 2° pour la terre, seigneurie et caverie des Hagets, avec justice moyenne et basse, situées dans les paroisses de Mouscardès et d'Ossages; — messire Blaise d'Arracq-Vignes, pour les terres et baronnies de Sault, Nassiet et Marpaps, maisons nobles de Vignes et de Broustau, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Charles-César de Laur, pour la baronnie de Bonnegarde et pour les quatre caveries de Laur, Carcher, Cazaux et Gibert, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Léonard d'Amou, marquis d'Amou, chevalier, un des lieutenants du Roi au gouvernement de Guyenne, département de l'Élection des Lannes, pays de Labourd et de Soule, pour le marquisat d'Amou et les baronnies de Bonnut et d'Arsague, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Jean-Pierre de Juncas, pour la terre et seigneurie de Monget et pour les fiefs et landes de Burgaux; — dame Jeanne de Bédorède-Gayrosse, veuve de messire Jean de Caupenne d'Amou, marquis de Saint-Pée, pour le château noble de Saint-Pée et pour la baronnie et seigneurie de Pomarez et Castelsarrazin, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Jeanne de Poudenx, épouse de messire Henri de Poudenx, seigneur de Serreslous, fille de feu messire Henri de Poudenx, vicomte de Poudenx, pour les terres de la vicomté de Poudenx, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Henri de Poudenx, seigneur de Serreslous, habitant de Saint-Cricq, pour la terre et seigneurie de Serreslous, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Étienne de Borda, écuyer, lieutenant général au Sénéchal de Dax, 1° pour les caveries et maison noble de Montpribat et Pimpouy, situées dans la paroisse de Montfort; 2° pour la maison noble de Léglise et caverie de Sort, avec justice moyenne et basse; — Pierre de Larrègle, pour la maison noble, seigneurie et caverie de Lassalle d'Oeyre, avec justice moyenne et basse; — M. Me Raymond Moriol, prêtre de la Congrégation de la Mission, supérieur de la maison de Buglose et en cette qualité seigneur baron de Pouy près Dax, pour la baronnie de Pouy et ses dépendances, de Saint-Hetieu (Thetieu), Herm, Gourbera, quartier du Tauziet, Naubietz et Ziguet; — M. Me Michel de Maumen

président présidial au Présidial de Dax, pour la caverie de Bellocq, dite de Laulon, avec justice moyenne et basse; — M. Me Bernard-Pascal Debrat, lieutenant particulier au siège de Dax, pour la maison noble de Lassalle, seigneurie et caverie d'Esleix, avec justice moyenne et basse, situées dans la paroisse de Habas; — messire Jacques-François de Borda, écuyer, président ancien au Présidial de Dax, pour les seigneuries et caveries de Josse et Gourby, avec justice moyenne et basse; — messire Pierre de Lalande, seigneur baron d'Olce et de Magescq, pour la baronnie de Magescq, avec droits de justice; — (1723) M. Me Dominique d'Arrieulat, chanoine théologal en l'église cathédrale de Dax, pour la caverie d'Ardy, avec justice moyenne et basse, située dans la paroisse de Saint-Paul; — le sieur Arnaud de Lartigue, pour la caverie de Toussens, située dans la paroisse de Saint-Laubouer; — Bernard Darrigrand, pour la maison noble de Talance, située dans la paroisse de Saint-Paul; — Jean Du Bernet, surnommé Canie, et Jean de Testemale, pour la maison, biens et caverie nobles du Bernet, situés dans le lieu d'Amou; — noble Salvat de Betbeder, prêtre, pour la maison noble de Séros, la dîme inféodée de Brutails et le moulin de Lanave, situés dans la paroisse de Saint-Paul; — noble Joseph de Castaignos, écuyer, pour la maison noble de Mirando, située dans la paroisse de Saint-Sever; — noble Christophe de Borrit, écuyer, pour la maison noble de Saint-Germain; — messire Léonard de Lataulade, capitaine dans le régiment de Navarre, 1° pour la maison noble de Lataulade; 2° pour la terre de Marquevielle, avec justice haute, moyenne et basse, située dans la paroisse de Saint-Cricq; 3° pour la terre de Bergouey, avec justice haute, moyenne et basse, acquise de M. de Cès, ancien vice-sénéchal des Lannes, et dépendant de la terre de Caupenne; — noble Augustin de Prugue, écuyer, au nom et comme mari de dame Marthe-Angélique de Cloche, fille et donataire de M. Daniel de Cloche-Lahitte, sieur de Mauluon, pour les fiefs nobles de Marrein, situés dans la paroisse d'Arthos-et-Mongaillard, possédés par indivis entre ledit sieur de Prugue et les PP. Bénédictins de Saint-Sever comme acquéreurs et ayants-droit du sieur d'Artiguenave, baron de Vielle, et du sieur Candellé; — Me Thomas de Lavigne, procureur du Roi d'Auribat, pour la maison noble de Ségas, située dans la paroisse de Nerbis; — noble Jean de Melet, écuyer, pour la terre et seigneurie de Labarthe, avec justice moyenne et basse; — Pierre de Samadet, pour la terre, seigneurie et baronnie de Benquet, les terres et seigneuries de Mauco et de Bretagne; — dame Catherine d'Estoupignan, épouse de Pierre de Samadet, pour la maison noble de Bombarde et Gausies, située dans la paroisse de Montfort; — noble Pierre d'Estoupignan, écuyer, pour la seigneurie de Projan; — dame Jeanne-Marie de Lespès, veuve de Bertrand de Castelnau, écuyer, pour la terre et seigneurie de Jupoy; — messire Pierre de Lalanne, chevalier, pour la baronnie et seigneurie de Donzacq, les caveries du Peyron et de Sescosse; — Odet Dandieu de Labarrère, et dame Isabeau de Cabannes, veuve du sieur Jean Dufaut, coseigneurs de Lanneplan, pour la terre et seigneurie de Lanneplan; — demoiselle Thérèse de Lespès, veuve de Joseph Laborde, pour la seigneurie et caverie d'Arcet; — M. Me Pierre de Laporte, conseiller du Roi, pour la terre et seigneurie de Balazin; — demoiselle Élisabeth de La Chèze, veuve de Sever de Brethous, pour la maison noble et seigneurie de Lannemas; — M. Me Jean-Louis de Barry, lieutenant général au siège de Saint-Sever, pour la terre et seigneurie de Castéra; — messire Pierre Du Vaquier, 1° pour la terre et seigneurie d'Aubagnan, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la directe de Bruscadieu, située dans la terre de Samadet; — messire Jean-Louis d'Abbadie d'Arboucave, 1° pour la baronnie d'Arboucave et la Cajunte, son annexe, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la maison noble de Labadie de Mant; 3° pour la maison noble et les moulins d'Arboucave; — noble Louis de Momas, 1° pour la maison noble de Cazalon et l'abbaye séculière dudit Cazalon, avec dîme inféodée; 2° pour la maison noble et l'abbaye de Castaignos, avec dîme inféodée; 3° pour la maison noble et seigneurie de Souslens, la béguerie d'Argelos et la dîme inféodée de Souslens; 4° pour la maison noble, terre, seigneurie et caverie de Monbet, située dans la paroisse de Labastide; — demoiselle Jeanne Despouys, de Horsarrieu, pour une pièce de terre noble, située dans la paroisse de Mugron; — noble Timothée de Larquier-Rochefort, pour la maison noble de Larquier et pour une dîme inféodée dans le lieu de Malaussanne; — Pierre Dabadie, pour la troisième partie de la terre et seigneurie de Saint-Loubouer, appelée la Mothe-Saint-Loubouer, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Bernard de Pausader, prêtre, abbé séculier de Malaussanne, pour la maison noble de Lassalle, située dans la paroisse de Malaussanne, et pour les caveries de Salles, Toussens et Bouscamet, situées dans les paroisses de Philondenx et d'Arzac; — messire François de Navailles, pour la terre, seigneurie et baronnie de Banos, la seigneurie de Dumes et la caverie de Capitaine, avec justice haute, moyenne et basse; — demoiselle Marie Du Sire-Abadie, abbesse séculière de Séby, pour la maison abbatiale de Séby, avec le droit de patronage et la dîme dudit lieu; — messire Jean-Baptiste de Fortisson, capitaine de cavalerie, résidant à Paris, pour la baronnie de Roquefort-de-Tursan; — Marie Leaumont d'Arzac, veuve de noble Jacques de Saint-Julien, pour les terres et seigneuries de Momuy, Cazalon et Castaignos; — dame Jeanne de Forcade-Baure, veuve de noble Jean-Baptiste de Ségure, secrétaire en la chancellerie près le Parlement de Navarre,

pour le moulin de Baure de Bonnut; — le sieur Daniel Mondenx, pour la maison et biens nobles de la Salle, situés dans la paroisse de Heugas; — le sieur Louis-Alexandre Bergeron, pour la maison noble et caverie de Narrosse; — dame Marie de Blair, pour la terre et seigneurie de Lahontan; — demoiselle Jeanne-Marie de Solmignacq, pour la terre et seigneurie de Jautan; — le sieur Pierre de Broca, pour la caverie de Bouheben; — le sieur Nicolas Vinatier, bourgeois de Mont-de-Lans en Dauphiné, habitant de Dax, pour la prairie noble du Capitaine, située dans la paroisse de Cambran; — messire Jean-Raymond de Lalande, conseiller au Parlement de Bordeaux, au nom et comme mari de dame Jeanne de Pudal, fille et héritière de demoiselle Gratienne d'Arrieulat, pour la maison noble de Basseterie ou du Guon; — messire Daniel de Batz, prêtre, docteur de la maison de Sorbonne et chanoine de l'église cathédrale d'Aire, faisant pour messire Jean de Batz, chevalier, vicomte d'Aurice, 1° pour la vicomté d'Aurice et Escoubès, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la terre de Lamothe, Leluy et Saint-Étienne, autrement dite Artiguenabe, avec justice haute, moyenne et basse; 3° pour la haute justice de Saint-Araille; — M. Léonard de Lacamoire, chevalier, prévôt général de la Généralité d'Auch et Béarn, baron d'Ancos, pour la terre et seigneurie d'Ancos, avec la haute justice; — dame Élisabeth de Borda, épouse du sieur Jacques Dumont, pour la caverie et seigneurie d'Estibeaux, avec justice moyenne et basse; — dame Marie-Toinette-Marion de Pisanny, veuve de noble Jean-Pierre de Rouard, pour la maison noble et caverie de Benesse, avec justice moyenne et basse; — M. Me Mathieu de Marsan, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse d'Audignon, fils aîné et héritier de M. Me Pierre de Marsan, pour la seigneurie de l'abbaye séculière d'Audignon, et pour un moulin situé sur le ruisseau de Laudon au milieu de ladite abbaye; — noble Pierre d'Artiguenave, écuyer, pour la terre, seigneurie et baronnie de Vielle, avec justice haute, moyenne et basse; — demoiselle Marguerite de Masdaunes, veuve de Mathieu-Salomon Brethous, procureur au Sénéchal de Saint-Sever, pour la maison noble de Lasserre, située dans la paroisse d'Eyres-et-Moncube; — Joseph de Cloche, écuyer, pour la terre, seigneurie et patronage de Fargues; — Bertrand de Beyries, pour la haute, moyenne et basse justice de Hauriet; — Jean-Joseph d'Espens, écuyer, lieutenant au régiment d'Auvergne infanterie, pour les seigneuries et caveries d'Estignos et d'Onnès; — messire Léon de Candalle de Foix, chevalier, baron de Doazit, pour la terre et seigneurie de Doazit; — (1724) Me Raymond-Ignace Seren, procureur du Roi de la ville d'Auch, pour la métairie noble d'Aurio, située dans la juridiction de Réjaumont; — André de Bastiat dit Du Truit-Duhau-Seigneur, petit-fils d'Arnaud de Bastiat, pour la terre, prairie et taillis du Mailia, acquise par ledit Arnaud de Pierre de Cudone; — dame Catherine de Cadillon, veuve de noble Bernard de Lasserre, écuyer, pour la terre, seigneurie et caverie de Cantiran, située dans la paroisse de Coudures; — demoiselle Marguerite Dupoy, veuve de Me Raymond Du Lucat, avocat, pour la maison noble d'Artiguenave, située dans la paroisse de Moncube; — noble Jacques de Tarride, écuyer, seigneur de Barinque, habitant de Simacourbe en Béarn, au nom et comme mari de dame Marguerite de Candalle, pour la terre et seigneurie de Couhiu; — noble Mathieu Dubarry, habitant de Mezin, pour la maison noble de Briac, située dans le lieu de Mauvezin; — noble Antoine de Captan, écuyer, chevalier de Saint-Louis, maire perpétuel de Saint-Sever, et Me Guillaume Dorbo, avocat, syndic de la maison commune, pour les biens et droits possédés par la communauté de ladite ville; — messire Jean-Pierre d'Abadie, écuyer, pour la terre et seigneurie de Saint-Germain et la caverie noble de Labeyrie; — demoiselle Jeanne Lafourcade, veuve du sieur Raymond Daubin, pour la métairie de Mongay; — Mathieu Lafargue, laboureur à Vielle, pour douze journaux de terre; — Me Raymond d'Audignon, praticien à Labastide, pour une pièce de terre dite du Soustera; — Philippe Dupezant, laboureur à Coudures, pour huit journaux quinzes lattes de landes et terres labourables; — Henri de Tournier de Thoumeyragues, habitant de Souprosse, pour le droit de passage roturier de l'Aguillon sur l'Adour, dans la paroisse de Nerbis; — Me Arnaud Dumartin, praticien à Coudures, pour douze journaux de terre, lande, pelouse et inculte, appelée du Cazau; — noble Jacques de Sarraute, seigneur de Vignots, habitant de la paroisse du Marc, et demoiselle Du Sire, épouse du sieur Jean Bastide, pour le moulin de Séby; — noble Louis de Lalande, écuyer, enseigne au régiment des Gardes-Françaises, 1° pour la terre, seigneurie et baronnie de Hinx, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la terre et seigneurie de Favars (Habas), avec la justice; 3° pour la terre et seigneurie de Saint-Cricq-du-Gave, avec justice moyenne et basse; — messire Arnaud de Capdeville, baron de Brassempouy, faisant tant en son nom que comme tuteur des enfants de son fils, feu messire Mathieu de Capdeville, conseiller au Parlement de Navarre, pour la seigneurie de Brassempouy et la caverie de Couirein, située en Horsarrieu; — messire Jean-Godefroy de Fortisson, écuyer, brigadier des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et premier aide-major en chef des chevau-légers de la garde, demeurant à Versailles, pour la terre et seigneurie et château de Cazalis, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Jeanne de Salettes, baronne de Casteide, Juren et Saint-Médard, veuve de messire

Jean-Louis de Fortisson, chevalier, vicomte de Saint-Maurice, 1° pour la terre et seigneurie de Casteide et Juren, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la terre, seigneurie et baronnie de Saint-Maurice; — messire Jean-Martin de Lassalle, chevalier, baron de Roquefort et de Sarraziet, seigneur de Castetmerle et autres places, pour la terre et seigneurie de Saint-Gor et Vialotte, avec avec justice haute, moyenne et basse; — dame Gabrielle de Beynac, chanoinesse de Pousse, dame de Dadou, pour la terre et seigneurie de Dadou; — le sieur Raymond de Cès, habitant de Condures, faisant tant pour lui que pour la dame d'Ossages, son épouse, pour les terres d'Ossages et d'Agest; — noble François de Larroque, chevalier, habitant de Bordeaux, pour les terres de Castandet et de Lamensans, avec la haute justice; — haute et puissante dame Angélique d'Escoubleau de Sourdis, veuve de haut et puissant seigneur messire François Colbert, chevalier, marquis de Chabanois, maréchal des camps et armées du Roi, pour les terres de Gaujacq et de Bastennes; — messire Pierre de Beynac, marquis dudit lieu, premier baron de Périgord, seigneur de Commarque et autres places, pour les terres et seigneuries de Montgaillard, de Montfort et de Larrivière, avec justice haute, moyenne et basse; — M. Me Bernard de Cès, ancien vice-sénéchal des Lannes, pour les terres de Caupenne, de Lahosse et de Baigts; — messire Jean-Antoine Du Val, conseiller au Parlement de Guyenne, pour la seigneurie de Tercis; — messire François de Poudenx, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye de Pontaut, au diocèse d'Aire, pour ladite abbaye, terre et seigneurie de Pontaut, avec justice haute, moyenne et basse; — Jean-Paul Dupeyron, pour la terre et seigneurie de Maurin; — messire Alexandre Du Lion, chevalier, pour la terre, seigneurie et baronnie de Campet et Geloux, membre en dépendant; — noble Jacques de Pomiers, écuyer, pour la terre et seigneurie de Puyo; — dame Jeanne de Poyferré, veuve de noble Jean-Pierre de Cours, fille de feu noble Antoine-Augustin de Poyferré, pour la terre et seigneurie d'Arricau, et pour la caverie de Varenne; — M. Me François-Philibert Du Cazau, prévôt royal de Dax, pour la métairie noble du Cap-du-Bédat, située dans la paroisse de Montfort; — Isabeau de Goussouboure, de Dax, pour une pièce de terre appelée le Prada; — messire César d'Abadie, prêtre, abbé de l'église collégiale et séculière de Saint-Girons, au diocèse d'Aire, et syndic du chapitre de ladite église, pour la justice moyenne et basse dudit Saint-Girons; — le sieur Guillaume de Lavergne, pour deux petites métairies appelées de Labeyrière; — haut et puissant seigneur messire Armand-Jean, marquis de Monein, chevalier, comte de Troisvilles, enseigne de la première compagnie des mousquetaires, grand sénéchal de Navarre, gouverneur du pays de Soule, pour la terre, baronnie et abbaye de Peyre, en Chalosse; — dame Marie-Isabeau de Capdeville, veuve de noble Jean-Marie Leblanc, seigneur d'Argelouse, Labatut et autres lieux, pour la dîme inféodée de Cazalis; — Raymond Vergès, marchand à Marciac, pour la maison noble du Conté, située dans la ville de Marciac, achetée, le 2 septembre 1724, de demoiselle Catherine de Cauboue, épouse du sieur Dominique Duclos; — le sieur Pierre Toussents, pour le domaine et seigneurie de Saint-Loubouer, avec justice haute, moyenne et basse; — (1725) M. Me Pierre-Étienne Ducamp, lieutenant particulier au Sénéchal de Tartas, pour la caverie de Talauresse et la maison noble de Baron, avec justice moyenne et basse, située dans la paroisse de Garrey; — noble François de Lavie, écuyer, et André de Basquiat, coseigneurs d'Arthos et de Lahouse, pour les terres et seigneuries d'Arthos et de Lahouse; — messire Henri de Caplanne, écuyer, baron de Mondebat, Quarialède (Garlède ?) et autres places, habitant de Pau, pour un moulin noble, situé dans la paroisse de Malaussanne; — Me Pierre Rantheau, avocat, habitant du Plan, pour la caverie de Lauro et la Trilhe, composée de cinq métairies; — le sieur Joseph de Lubet, habitant de Mont-de-Marsan, pour la terre et seigneurie de Lacquy; — messire Joseph de Pujolé, chevalier, comte de Juliac, vicomte d'Argelouse et de Labatut, baron de Fieux, Gaillère et autres places, pour les vicomtés de Juliac et d'Argelouse, et pour les baronnies de Gaillère et de Tachoisin; — messire Jacques de Batz, pour la terre de Buanes et pour la moitié de celle de Montaut; — François de Marsan, pour la seigneurie de l'abbaye séculière noble de Labadie, et pour un moulin noble, situé dans la paroisse d'Audignon; — messire Pierre de Pichard, pour les terres de Toulouzette, Miramont, Pouy et Patin et partie de celle de Montaut; — dom Busselin, bachelier de Sorbonne, prieur de l'abbaye de Pontaut, pour ladite abbaye, consistant en maison seigneuriale, bois à haute futaie, terres et enclos, fiefs, rentes, dîmes, cens et une métairie noble appelée de Lau; — dame Marie d'Ulgon, veuve de messire Pierre de Prugue, seigneur de Palaha, pour une métairie noble appelée à Bernard-Barrère, située dans la paroisse d'Artassens, achetée de noble Antoine de Béon, seigneur haut justicier dudit lieu; — dame Marguerite de Leynaud, veuve de noble Frix-Alexis de Rocade, pour la maison et biens nobles de Coustau ou de Subehargues, avec droits honorifiques de sépulture et de banc dans l'église de Subehargues; — Simon Dumoulin, écuyer, seigneur de Labarthète, pour la seigneurie directe de Subehargues, consistant en fiefs, lods et ventes, droit de prélation, etc., achetée, le 18 mai 1720, de Raymond de Cès, seigneur d'Ossages, et de dame Suzanne-Marie de Bordes, mariés;

— messire Samuel de Blair, conseiller au Parlement de Navarre, pour la seigneurie et baronnie de Lahontan; — Jean de Luquet, marchand à Amou, pour une pièce de terre labourable en pelouse, appelée la pièce de Madame, située dans la paroisse de Sault; — Antoine Faulouze, dit Lamonjoie, pour une pièce de terre labourable, appelée la pièce de l'Église, située au bas Audignon; — (1726) Mᵉ Pierre-Laurent de Lagruère, prêtre, de Hagetmau, comme procureur de son frère, M. Mᵉ Pierre-Ignace de Lagruère, prêtre de la congrégation de Saint-Lazare, pour la métairie noble de Mirefleur, située dans la juridiction de Hagetmau, tenue à foi et hommage des seigneurs de Gramont, et relevant du Roi à cause du duché de Guyenne; — frère Jean-Guillaume Laforgue, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, granger et curé de la paroisse de Saint-Pierre de Lagrange, pour la maison noble de Lagrange, servant de presbytère à ladite paroisse, située dans la vicomté de Juliac, juridiction de Mauvezin; opposition faite par le procureur du vicomte de Juliac à la réception de cet hommage, en qualité de seigneur dominant; — (1727) noble Pierre de Camou, écuyer, pour la maison noble de Lagarde; — (1731) le sieur Barthélemy Deville, pour la terre et seigneurie d'Artassens, dont il était devenu propriétaire en vertu d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 12 août 1730; — (1732) le sieur Jean-Baptiste Duron, pour la terre de Lanneplan, achetée des jurats de Saint-Sever; — messire Louis de Labaig, comte de Viella, pour la moitié de la terre et seigneurie de Montaut; — le sieur Jean Estienne de Laborde, pour le château noble de Laurensan avec la seigneurie directe de Martissens, achetée le 18 février 1732. — Table des hommages contenus dans le registre.

C. 505. (Registre.) — Grand in-4º, 475 feuillets, papier.

1733-1771. — Bureau des finances. — Hommages rendus par : — (1733) messire Antoine-Alexandre Colbert, comte de Sourdis, officier au régiment des Gardes-Françaises, pour les terres de Gaujacq et de Bastennes; — Jean Coue, brassier, pour une pièce de bois, à Fleurance, lieu dit au Bois-de-la-Ville, achetée, le 25 février 1730, de demoiselle Marie Laborde; — (1734) dame Marie-Catherine de Becquey, veuve de messire Dominique de Bastard, chevalier, seigneur des Iles-Chrétiennes, grand maître des eaux et forêts au département de Guyenne, pour une maison avec jardin, pré et terre, dits au Bois, comté de Gaure; — noble Jean-Baptiste Lasserre, ancien capitoul de Toulouse, visiteur des gabelles au département de ladite ville, pour la terre, seigneurie et baronnie de Merville, au pays de Verdun, achetée, le 1ᵉʳ mai 1734, de messire Gilbert-Bonaventure d'Escodéca de Boisse de Pardaillan; — (1736) messire Alexandre de Coquet, seigneur de Saint-Lary, héritier universel de dame Marie de Noaillan, sa mère, pour la seigneurie de Saint-Lary, au comté de Gaure, avec justice basse; — (1739) dame Marianne Du Val, veuve de messire Léonard-François de Gombaud, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour le marquisat de Tercis; la baronnie de Tercis avait été érigée en marquisat par lettres patentes d'octobre 1685, en faveur de messire Jacques Du Val, père de ladite Marianne; — (1740) Mᵉ Joseph Seren, avocat à Auch, pour la métairie noble de Laurio, à Réjaumont; — noble Jean de Basquiat, pour la terre et baronnie de Toulouzette et pour la terre et seigneurie de Miramont avec ses dépendances de Poy et de Patin, achetées, le 10 avril 1736, de messire Pierre de Pichard, baron de Saucats; — Mᵉ Jean-Baptiste Borista de Lagarde, avocat à Fleurance, pour la directe de Martissens, au comté de Gaure, juridiction de Réjaumont; — (1741) Christophe de Bourdau, écuyer, directeur de la Monnaie de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Castéra, Sénéchaussée de Saint-Sever; — noble Augustin de Borrit, écuyer, fils de feu noble Christophe de Borrit, pour la maison noble de Saint-Germain; — Mᵉ Jean-Jacques de Laffitau, conseiller au Sénéchal de Saint-Sever, pour la maison noble de Laffitau, située dans la paroisse de Monségur; — (1742) dame Marie-Barbe-Agathe de Laporte, veuve de noble Joseph d'Espens, écuyer, pour les caveries et seigneuries d'Estignols et d'Onnès; — messire Henri de Caupenne d'Amou; chevalier, baron de Bonnut et Arsague, chevalier de Saint-Louis, pour la terre, seigneurie et baronnie de Bonnut et Arsague; — le sieur François de Marsan, ancien officier d'infanterie dans le régiment d'Auvergne, pour la seigneurie et caverie de Cucurain, située dans la paroisse de Horsarrieu; — noble François Dubarry, héritier de noble François de Pezan, son oncle, pour la seigneurie directe de Savenès et Esqueffès, située dans la juridiction de Verdun; — dame Marie-Romaine de Lafaysse, veuve de messire Léon de Candalle de Foix, baron de Doazit et d'Issan, pour la terre et seigneurie de Doazit; — le sieur Bertrand Castanet, négociant à Toulouse, 1º pour la métairie noble de la Carpette, achetée, le 23 février 1741, du sieur François-Gabriel de Madron, écuyer, habitant de Toulouse; 2º pour le pré noble de Pallies, situé dans la paroisse de Mondonville, acheté, le 28 février 1703, de demoiselle Isabeau de Turle; — messire Jean-Baptiste de Caupenne, chevalier, marquis d'Amou, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, pour la terre, seigneurie et marquisat d'Amou, à lui advenue comme principal héritier de messire Léonard de Caupenne, marquis d'Amou, son aïeul; — messire Pierre-François de Lassalle, marquis de Roquefort, pour la terre et seigneurie de Saint-Gor, et pour un moulin dans la paroisse de Vialotte; — messire Joseph de Bacalan, écuyer, avocat au Parlement de Bor-

deaux, seigneur de la maison noble de Cazalet, vicomté de Cumont, pour la terre et seigneurie de Cumont, en l'Élection de Rivière-Verdun, à lui donnée, le 30 novembre 1740, par dame Marie de Bacalan, épouse de Jean Berthoumé, sieur de Préfontaine; — la communauté de Pomarez, pour la dîme inféodée de Beyrie et pour divers padouens possédés par indivis avec la communauté de Castelnau; — messire Pierre d'Abbadie, baron d'Arboucave, pour la baronnie d'Arboucave et Lacajunte, la maison noble de Labadie de Mant, la maison noble et les moulins d'Arboucave; — dame Marie de Saint-Estevan, veuve de messire Louis de Latour, seigneur de Saman, pour la terre et seigneurie de Saman, au comté de Comminges; — le sieur Jean de Larhède, ancien lieutenant de maire de Saint-Sever, pour le moulin noble de Cachan, à lui advenu par le décès de dame Jeanne-Marthe de Lartigue, son épouse, fille de Jeanne-Marthe d'Estoupignan de Tingon, veuve de noble Christophe de Lartigue, sieur de Bordenave; — messire Pierre Ledoulx, écuyer, baron de Sainte-Croix, veuf de dame Marguerite d'Hostein, pour la terre et seigneurie de Sainte-Croix, avec justice haute, moyenne et basse; — Sever Dupin-Joncarot, écuyer, habitant de Saint-Sever, 1° pour le quart de la dîme du Cadrieu, dans l'étendue du dîmaire de Samadet; 2° pour 40 journaux ou arpents de terre noble faisant partie de la seigneurie de Joncarot, située en Samadet, à l'hommage du baron du lieu; — dame Marthe de Joncarot de Faurets, veuve de noble Adrien de Faurets, 1° pour directe et fiefs situés dans la paroisse de Latrille, et au quartier de Luxerain, dans la paroisse de Miramont; 2° pour le tènement dit le Bois de Serront; — dame Suzanne de Lassalle de Bordes, veuve de Raymond de Cès d'Ossages, et Thomas-Casimir de Cès d'Ossages, mère et fils, pour la terre et seigneurie d'Agest; — (1743) le sieur Pierre-Jean Soulé-Bezins, négociant à Toulouse, pour la seigneurie de Laspujolles, Eup, Bavard, Garraux, Bezins-Dessus, Bezins-Dessous, Géry et biens en dépendant, mouvant du Roi à cause de son domaine de Saint-Béat; — noble Antoine de Momas, écuyer, fils de feu noble Louis de Momas, pour les terres et seigneuries de Souslens et de Castaignos, la bégnerie d'Argelos et les abbayes séculières de Cazalon et de Castaignos; — messire Pierre-François Dumay, chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin de Toulouse, pour une partie de la terre et seigneurie de Frouzins, en Comminges, achetée, le 10 juillet 1742, de messire Joseph de Maynial-Latomy; — dom Antoine Caune, syndic des religieux de l'abbaye de Grandselve, pour une directe, biens et droits nobles situés dans la ville de Verdun; — la communauté de Réjaumont, au comté de Gaure, pour biens et droits tels que l'exercice de la justice civile et de la justice criminelle, droits de chasse et de pêche dans l'étendue du comté de Gaure, droits d'usages dans la forêt royale de Réjaumont, etc.; — (1744) messire Bernard de Barrau, 1° pour la terre et seigneurie de Montégut-de-Bourjac; 2° pour la coseigneurie de Fustignac; 3° pour la coseigneurie de Samouillan; 4° pour la terre et seigneurie d'Esparron, avec la haute justice dans lesdites terres; — M. Me Jean Anouilh, juge de la châtellenie de Salies, pour la terre et seigneurie de Salies, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 22 avril 1743, de messire François de Bertrand, seigneur de Molleville, Sainte-Camelle, Montesquieu et autres places; — messire Jean-Louis d'Anceau, chevalier, grand maître des eaux et forêts au département de Languedoc, pour les terres et seigneuries de Lavelanet, au diocèse de Rieux, de Saint-Cizy et de Mondavezan, au comté de Comminges; — la communauté de Gazave; — messire Bernard de Faudoas, 1° pour la terre et baronnie de Sérillac; 2° pour la seigneurie de la ville et juridiction de la Sauvetat, en paréage avec le Roi; 3° pour la seigneurie directe de Réjaumont; — noble Mathieu Du Vacquier, écuyer, pour la terre et seigneurie d'Aubaignan; — noble François-Guillaume de Rabaudy, seigneur de Montoussin et de Tillet, pour la directe de Lagoute, située dans la juridiction de Mondavezan; — noble Gabriel Desponts, pour la maison noble de Saint-Martin, située dans le lieu de Marignac; — Bertrand Lagaillarde, marchand à Marignac, pour la moitié d'un hautain appelé Boulas; — Me Dominique Lassalle, notaire à Frechet en Louron, pour biens nobles, situés dans le lieu d'Estarvielle, achetés du sieur François Darroux, seigneur de Sariac; — le sieur Jean-Marie Lavernhe, pour les métairies nobles de Labeyrière et d'Auja, situées dans le lieu de Castandet; — messire Jean-Louis de Lassalle, chevalier, pour la terre, seigneurie et baronnie de Sarraziet, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Jean de Lartigue, pour la seigneurie de Sorbets; — le sieur Arnaud Dubroqua, habitant de Sainte-Colombe, au nom et comme mari d'Antonie Du Bernet, pour une pièce de terre noble appelée à la Prairie de Jouarbe; — noble Joseph Du Cousso, pour la maison noble de Baure, située dans le lieu de Latrille; — Me Bertrand Labroquère, docteur en médecine à Toulouse, pour le pré noble de Bury, situé dans la juridiction de Montoussé; — Jean Darribère, maître charpentier, pour une pièce de vigne noble appelée du Cazau, située au lieu d'Aubaignan, achetée de Pierre de Malet; — Dominique Bonnefenne dit Duhau de Picaboy, forgeron, pour une pièce de terre noble, à Aubaignan; — les sieurs Jean et Jean-Louis Riscle, bourgeois de Monferran, pour la métairie noble de la Rebastide, située dans la juridiction de Peyrigné; — (1745) messire Antoine-Gabriel de Galard de Riberon, 1° pour la seigneurie directe du lieu de Pauilhac, par indivis avec le Roi; 2° pour la maison noble de la Cabane, située dans la juridiction de Terraube,

avec justice haute, moyenne et basse ; — demoiselle Marie-Jeanne Saint-Paul, veuve du sieur Guillaume Ribès, de Montrejeau, pour la terre de Sédillac, en Comminges ; — dame Marguerite de Montsérié, pour la seigneurie directe du lieu de Montsérié ; — le sieur Antoine Tierdebat, marchand à Boulogne, pour une pièce de terre noble, située au lieu de Gensac, achetée de demoiselle Jeanne Toulouse ; — demoiselle Jeanne-Catherine Pegot, épouse de Mᵉ Jean Tatareau, avocat, de Saint-Gaudens, pour la métairie noble de Magarran, située dans le territoire de Landorthe ; — la communauté de Bize ; — messire Arnaud, comte de Cardeilhac, chevalier, baron d'Esparros, seigneur de Lomné, Casties, Montagnac et autres lieux, 1° pour la terre et baronnie d'Esparros, Labastide, Laborde et les Arrodets ; 2° pour les terres et seigneuries de Casties et de Labrande, avec justice haute, moyenne et basse ; 3° pour la coseigneurie de Bize, avec justice haute, moyenne et basse ; — noble Pierre de Lustar de Fourquet, pour la seigneurie directe et foncière des lieux de Lustar et d'Avezac ; — Mᵉ Jean-André de Lamarque, sieur de Lapeyrade, conseiller du Roi et son magistrat au pays de Rivière, pour le fief de Maroncères, situé dans la juridiction de Trie ; — Mᵉ Jean Souville, docteur en théologie, chanoine archidiacre de l'église cathédrale de Tarbes, vicaire général et official dudit diocèse, et Mᵉ Bernard Souville, son frère, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, pour la moitié d'un moulin noble, situé sur la Gesse à Puymaurin ; — noble Alexandre de Fousseries, chevalier, seigneur de Gonnez, pour la baronnie de Galez, composée des terres et seigneuries de Galez et Galezet, avec justice haute, moyenne et basse ; — le sieur Michel de Binos de Caubous, 1° pour une maison noble située au lieu de Caubous près Saint-Béat ; 2° pour la directe de la métairie de Plandarein, au territoire de Fos ; — noble Henri Destansan, du lieu d'Avajan, vallée de Louron, pour diverses pièces de terre nobles ; — le sieur Vital Dostes, marchand cartier à Toulouse, pour une censive directe dans la juridiction de Verdun ; — noble François-Guillaume de Rabaudy, pour les terres de Montoussin et de Tillet, avec justice haute, moyenne et basse ; — demoiselle Marie-Anne Soussens, épouse du sieur Bertrand Charlas, pour une pièce de terre noble, appelée le Pâtus du Château, à Puymaurin ; — Mᵉ Jean-François-Anaclet Lafue, pour la terre et seigneurie de Marignac-Laspeyres, avec justice haute, moyenne et basse ; — messire Jean-Pierre Du Gabé, ancien capitaine aide-major au régiment de Bourbon infanterie, habitant du Mas-d'Azil, pour les terres de Touille, Montaraut, Labastide-du-Salat et His ; — messire Jean-Louis de Lassalle, baron de Sarraziet, demeurant à Bordeaux, au nom et comme mari de dame Jeanne-Catherine de Laroque, nièce et héritière de messire François de Laroque, suivant testament du 15 juin 1742, pour les terres de Castandet, Lamensans et Rondebœuf ; — messire Joseph-Marie comte de Faudoas, baron de Sérillac, fils aîné et donataire universel de messire Bernard de Faudoas, baron de Sérillac, pour le château d'Aucas, la seigneurie de Sérillac et la coseigneurie de la Sauvetat ; — Mᵉ Jean Delieux, juge de Lombez, pour une pièce de terre noble dite aux Jardins, située dans la juridiction de Simorre et dépendant de la métairie du Peytousset, achetée des sieurs Pérès, de Nizan en Nébouzan ; — le sieur François Sorbé, marchand, pour une métairie sise à Salherm, partie noble, partie allodiale, achetée, le 26 juin 1731, de messire Louis de Saint-Pastou, seigneur dudit Salherm ; — la communauté de Monties ; — dame Marie-Anne de Castelbajac, veuve de haut et puissant seigneur messire Godefroy de Durfort, marquis de Castelbajac, dame de Mont, Marrast, Bernet, Cuélas et autres places, pour la moitié de la terre et seigneurie de Samouillan, avec justice haute, moyenne et basse ; — messire Gilbert-Bonaventure d'Escodéca, marquis de Boisse et de Mauvezin, pour la terre et seigneurie du Fréchet, avec justice haute, moyenne et basse, appartenant à son épouse, dame Jeanne de Durand de Rivalet de Comminges ; — messire Alexandre-François de Saint-Pastou, baron de Monbardon, pour la moitié de la terre et seigneurie de Monties, l'autre moitié appartenant au Roi ; — (1746) messire Joseph-Ignace de Vendomois de Taurignan, seigneur de Francazal, demeurant dans son château de Saleich, 1° pour un château, avec fossés, brayes, etc. ; 2° pour la maison noble de Prades, au parsan de Poeiel ; 3° pour trois moulins nobles et une directe dans le lieu de Saleich ; 4° pour la terre de Castaignède, avec justice haute, moyenne et basse ; 5° pour la troisième partie de la moitié d'une directe dans le lieu de Saint-Julien ; — le sieur Jean Verdalle-Saint-Martin, du lieu de Marignac, pour la maison dite de Saint-Martin, couverte d'ardoise, à deux étages, avec un moulin à farine et un moulin à scie, plus divers prés et champs, situés sur la croupe de la montagne ; — la communauté de Galez ; — messire Jean-Jacques-Hercule de Larroche, chevalier, comte de Fontenilles, seigneur haut justicier de Lavedan et autres places, demeurant dans son château de Lavedan, paroisse de Marsac en Agenais, pour le tiers de la terre et seigneurie de Terrebasse, en Comminges, à lui advenu par le décès du chevalier de Fontenilles, son frère ; la terre de Terrebasse avait appartenu à M. de Valence ; — noble Bertrand Dispan, habitant de Floran, pour les cinq portions (les vingt-quatre faisant le tout) de la terre et seigneurie de Latoue, avec justice haute, moyenne et basse ; — messire Bernard de Médrano, habitant de Dufort, pour la seigneurie directe de Campistrous ; — messire Louis de Belsunce, chanoine de l'église cathédrale et vicaire général de l'évêque

de Marseille, abbé commendataire de l'abbaye du Mas-Grenier, pour une directe dans la juridiction de Verdun; — (1747) dame Marie de Laroche-Gensac, marquise de Savaillan, pour la terre et seigneurie de Labastide-Savès, à elle adjugée par décret, avec justice haute, moyenne et basse; — (1748) le sieur Jean-Baptiste de Seignan, vicomte de Sère, demeurant dans son château noble de Pellefigue, pour la terre et seigneurie de Pellefigue, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Élisabeth de Cès, veuve de messire Jacques de Saint-Julien, mère et tutrice de Raymond de Saint-Julien, pour la terre et baronnie de Momuy; — demoiselle Jeanne Duvin, veuve du sieur Fortis Pérès, négociant à Mont-de-Marsan, pour la terre et seigneurie d'Artassens, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 2 septembre 1747, de Barthélemy Deville; — messire Pierre-Joseph-Hector de Tournemire, seigneur du Malartic, ancien capitaine de dragons, gouverneur de la ville et château de Saint-Béat, au nom et comme mari de dame Marie-Josèphe Du Pouy de Sacère, pour la terre et seigneurie d'Ore, au comté de Comminges; — François-Dominique Dumoulin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Auvergne, seigneur de Labarthète, pour la seigneurie directe de Subehargues; — (1749) dame Judith-Anne de Bruet d'Arsens, veuve de messire Jean-Louis de Guillermin, conseiller au Parlement de Toulouse, mère et tutrice de Joseph-Marie-Gabriel-Étienne-Louis de Guillermin, pour la terre et seigneurie de Seysses-Tolosane; — dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de messire Jean d'Aure, président au Bureau des finances de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Sempesserre, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 18 avril 1749, de messire Jean-Jacques Du Bouzet, comte de Montégut; — dame Louise-Françoise-Gabrielle de Mirande, veuve de haut et puissant seigneur messire Arnaud comte de Cardeilhac, pour les terres et seigneuries de Casties-le-Haut et de Casties-le-Bas ou Labrande, et pour la huitième partie de la seigneurie de Bize; — (1750) noble François-Antonin Guichené, écuyer, pour la seigneurie de Bonlos, située dans la juridiction de Geaune; — messire Léonard d'Artiguenave, écuyer, pour la seigneurie et baronnie de Vielle; — noble Hilaire de Coquet, seigneur de Saint-Lary, faisant tant pour lui que pour ses frères, nobles Jean-Paul et Hilaire, et pour ses sœurs, demoiselles Jeanne, Marie, autre Jeanne et Philippe de Coquet, pour la terre et seigneurie de Saint-Lary; — messire Jean-Marie de Barry, pour la terre et seigneurie et dîme inféodée de Pujo; — noble Jacques-François de Borda, écuyer, lieutenant général en la Sénéchaussée des Lannes, pour les caveries de Sort et de Monpribat; — le sieur Jean des Sarps, comme mari de dame Claire de Bernadet, pour la caverie de Lorreyte, située dans la juridiction de Montfort; — messire Jean-Michel de Lamezan, comme mari de dame Marguerite de Lamezan-Joncet, pour la seigneurie de Joncet, située dans le consulat de Castelgaillard; — dame Marie de Constans, veuve de noble Jacques de Martin, pour la terre et seigneurie de Mondilhan, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 27 juin 1737, de messire François de Monlezun, marquis de Mauléon, et de dame Jeanne-Marie de Villemur de Pailhès, mariés; — dame Élisabeth Imbert de Ponchevron, épouse de noble Antoine de Saint-Pastou de Lamothe, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Higas, avec justice haute, moyenne et basse; — Jean Lalanne, laboureur à Audignon, pour une pièce de terre noble appelée de Séga, située dans le consulat de Mugron; — dame Anne d'Augeard, veuve de messire Joseph-Marie de Faudoas, baron de Sérillac, 1° pour le château noble d'Aucas, situé dans le consulat de la Sauvetat; 2° pour la seigneurie de la Sauvetat, en paréage avec le Roi; 3° pour la seigneurie de Sérillac; 4° pour un pâtus et jardin dans l'enclos de la Sauvetat, « où souloit être la maison du prieur, que ladite dame représente; » 5° pour une dîme inféodée dans les juridictions de la Sauvetat et de Réjaumont, dépendant de l'ancien patrimoine de Sérillac, « à raison de laquelle ladite dame est tenue payer annuellement à M. l'Archevêque d'Auch huit cartaux et demy de bled; » — (1751) dame Louise de Mauléon, épouse de noble Jean de Cazassus, pour la terre et seigneurie de Mongaillard-de-Salies, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 12 juin 1731, de messire François de Bertrand, seigneur de Molleville, héritier de messire Simon de Laloubère, auquel Louis XIV l'avait cédée à titre d'échange, par acte du 20 septembre 1700; — le sieur Étienne Dousse, avocat du Roi au Sénéchal de Dax, comme mari de dame Marie-Françoise Du Cazau, pour la métairie noble du Cap-du-Bédat; — dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de M. d'Aure, pour la terre et seigneurie de Montestruc et Baratnau, achetée, le 4 septembre 1750, par-devant le Parlement de Bordeaux, moyennant 78,000 livres; — le sieur Jean Savès, garde général de la maîtrise des eaux et forêts de Comminges, pour une pièce de terre allodiale en vigne, dite le Travès, située dans la juridiction de Salherm, achetée, le 18 mai 1745, de messire Clément-Julien de Sède; — noble Louis-Géraud de Malatria, pour la terre et seigneurie de Montesquieu-de-l'Isle, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Rose de Jaume, veuve de messire Alexis de Pascal, trésorier général de France au Bureau des finances de Montauban, faisant tant pour elle que pour son fils, Thomas-Alexandre d'Huleau, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Francon, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Marie-Toinette de Nicolas, veuve de messire Louis de Secousse, ancien capitaine de cavalerie, chevalier

de Saint-Louis, pour biens et droits nobles dans la juridiction de Seysses-Tolosane ; — messire Jean-Henri de Malvin de Lasségan, donataire contractuel de messire Pierre de Malvin et de dame Louise de Labarthe, ses père et mère, pour les château, moulin et biens de Lasségan, avec justice haute, moyenne et basse, situés dans le consulat de Simorre ; — messire Paul-François comte de Vendomois, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Fleury, pour la moitié de la terre et seigneurie de Samouillan ; — Mᵉ Jean-François Lafue, pour la moitié de la terre et seigneurie d'Auzas, avec la moitié de la justice haute, moyenne et basse ; — noble Jean-Baptiste de Lamarque, 1° pour la coseigneurie directe du lieu de Lunax, par indivis avec le baron de Bertren et les abbé et religieux de Nizors ; 2° pour la coseigneurie directe de Nénigan, par indivis avec lesdits abbé et religieux de Nizors ; — noble François de Pélissier, pour la terre et seigneurie de Sana, avec justice haute, moyenne et basse, achetée par son grand-père, feu noble Pierre de Pélissier, ancien capitoul de Toulouse, de M. de Montberaud ; — messire Joseph de Solan, pour la terre de Saboulies et Balagnères, en Couserans, avec justice haute, moyenne et basse ; — le sieur Honoré Verdalle-Saint-Martin, pour la maison de Saint-Martin, à Marignac ; — (1752) messire Jean-René Ducos de Lahitte de Gaspard, écuyer, pour une pièce de terre noble, située dans le consulat de Grenade, achetée de dame Antoinette de Berty et de demoiselle Jeanne de Berty, sœurs ; — noble Jean-François de Mont, 1° pour la terre et seigneurie d'Éoux, avec justice haute, moyenne et basse ; 2° pour la terre, seigneurie et baronnie de Benque et Gelas, avec justice haute, moyenne et basse, achetée le 3 mai 1750 ; — dame Suzanne Pelet de Moissac, veuve de messire Jacques Garaud de Monfort, pour la baronnie de Montastruc, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse ; — le sieur Gaudens Pégot, marchand à Saint-Gaudens, pour la métairie noble de Blavin, située dans la juridiction de Saux, achetée, le 22 mars 1751, de dame Marie-Gabrielle de Pavie de Fourquevaux et du sieur Savin de Sède, mère et fils ; — noble Paul-Florent de Manas de Lamezan, pour la huitième partie de la terre et seigneurie du lieu de Pavie, avec justice haute, moyenne et basse, achetée le 19 janvier 1751 (acte retenu par Segrestan, notaire dudit lieu) ; — Jean-Baptiste Boubée de Boy, ancien officier d'infanterie, pour la huitième partie de la terre et seigneurie de Pavie ; — Mᵉ François Tappie, conseiller au Sénéchal d'Auch, pour la huitième partie de la terre et seigneurie de Pavie ; — noble Jean-François Labadens, pour la huitième partie de la terre et seigneurie de Pavie ; — messire François-Saturnin de Goalard, pour la terre et marquisat de Terraube, avec justice haute, moyenne et basse ; — messire Bernard de Comminges, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Caraman, baron de Saint-Lary, pour la terre et seigneurie de Saint-Lary, avec justice haute, moyenne et basse, à lui advenue par le décès de messire Jourdain de Comminges et de dame Marie de Barrau de Montégut, ses père et mère ; — Joseph Loubère, meunier à Lombez, pour la métairie allodiale de Sobole, située dans les juridictions d'Espaon et de Gavarret ; — noble Jean-Baptiste Lasserre, seigneur de Haumont et du Pin, pour biens allodiaux situés dans la paroisse de Savenès, consulat de Verdun ; — dame Perrette de Bébian, veuve du sieur Jean-Pierre Soulé de Bezins, pour la seigneurie de Laspujolles ; — noble René-Bernard de Gaillard, avocat, ancien capitoul de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Frouzins, achetée le 10 mai 1752 ; — le sieur Jacques-Paul-Bertrand Dubarry, écuyer, pour la directe de Savenès, située dans les juridictions de Verdun, Aucamville et le Bugaud ; — dame Marie-Jeanne de Calvel, épouse de noble Mathieu de Ladoux, substitut du procureur général au Parlement de Toulouse, pour la directe de la Bourgade et Parade, située dans la terre de Frouzins, achetée, le 18 juillet 1751, de messire Joseph de Maynial-Latomy ; — messire Jean-Félix d'Aulon de Saint-Martin, ancien officier d'infanterie, pour la terre et seigneurie de Mondilhan, avec justice haute, moyenne et basse, achetée le 18 mai 1752 ; — le sieur Bertrand Fournier, habitant de Saint-Lary en la vallée d'Aure, pour la terre et seigneurie de Montoussé, avec justice haute, moyenne et basse, achetée de messire Louis de Cazaux, seigneur de Nestier ; — (1753) messire Armand-Alexandre de Biron, comte de Gontaut, seigneur de Saint-Blancard et autres places, pour les terres de Labarthe-Sabaillan, Auriébat, Ciadoux, Charlas, Mongaillard, Saman et Saint-Élix, et pour la coseigneurie de Bouzin ; — le sieur Jean-Sernin de Loubayssin, écuyer, pour la terre et seigneurie de Lamothe, avec justice haute, moyenne et basse, située dans les enclaves du lieu de Seysses-Tolosane ; — le sieur Pierre Cougot, bourgeois de Lombez, pour la métairie noble de Loustau, située dans la paroisse de Peyrigué ; — le sieur François-Charles de Marcelier, baron de Gaujac, pour la terre et seigneurie de Gaujac, avec justice haute, moyenne et basse ; — noble Bonaventure de Saint-Orens, pour la terre et seigneurie de Mongras, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse ; — noble Jean de Grossoles, écuyer, seigneur de Saint-André, et le sieur Pierre Fourgon, marchand, en qualité de bayles de la confrérie de N.-D. de Consolation en l'église de Verdun, pour le fief de Bouscaties, situé au-delà de la Garonne ; — Mᵉ Antoine Chanceaulme, contrôleur général des domaines au département d'Armagnac, en résidence à Nogaro, pour la terre et seigneurie de Clarens, avec justice moyenne et basse, achetée,

le 11 novembre 1752, de messire Gérard Dupleix, écuyer, lieutenant général de robe et d'épée en la Sénéchaussée de Gascogne, siège de Condom; — le sieur Pierre de Binos, baron de Bertren, Izaourt, Sarp et Milhas, pour la terre, seigneurie et baronnie de Bertren et pour la coseigneurie de Lunax; — noble François de Faudoas, pour le quart de la terre et seigneurie de Salherm, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Jean-Pierre Dutrain, 1° pour le quart de la terre et seigneurie de Salherm, acheté le le 10 septembre 1749; 2° pour un autre quart de ladite terre, à lui cédé par le sieur Jean Darroux, le 14 mai 1752; 3° pour la moitié de la coseigneurie de Vignoles, avec justice haute, moyenne et basse, à lui donnée, le 5 décembre 1751, par demoiselle Suzanne Martel; — le sieur Zéphirin Ollé, notaire à Blajan, pour un moulin noble, situé dans la juridiction de Coueilles, acheté, le 8 décembre 1746, du sieur Antoine Contaud, dont le père l'avait acquis, le 25 septembre 1712, de messire Jean de Gironde; — noble Bernard de Saint-Orens, pour la terre et seigneurie de Frontignan, avec justice haute, moyenne et basse; — haut et puissant seigneur messire Charles-Guillaume de Pechperoux-Comminges, comte de Guitaut, officier du régiment du Roi, fils et légataire universel de Louis-Athanase de Pechperoux-Comminges, chevalier, comte de Guitaut, lieutenant général des armées du Roi, procédant de l'autorité de haute et puissante dame Élisabeth-Madeleine Chamillard, sa mère et tutrice, pour la terre et seigneurie de Guitaut, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Jean-François de Lamarque, seigneur de Manent, major de la Rochelle, pour la métairie noble de Rozès, faisant partie de la directe de Samaran, dans le consulat d'Anan; — (1754) le sieur Guillaume Ribès-Saverdun, négociant à Boulogne, pour la terre et seigneurie de Péguilhan, dont il était fermier judiciaire et qui avait été saisie au préjudice de messire Louis Delboy de Monrozier; — messire Jean-François-Gabriel-Louis de Contaud, écuyer, seigneur de Coulange-la-Vineuse et de Val-de-Mercy, pour les terres et seigneuries de Larroucau et de Montamat, avec justice haute, moyenne et basse et le château seigneurial de Tancouet; — le sieur Bernard Vinsac, bourgeois de Verdun, pour divers fonds nobles situés dans le lieu de Lagraulet, à lui cédés par messire Nicolas-Ignace de Pousargues, seigneur dudit lieu; — messire Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Nestier, avec justice haute, moyenne et basse; — M. François Passama, pour la terre et seigneurie de Montadet, avec justice haute, moyenne et basse, et château de Labusquière; — le sieur Jean-Joseph Boubée de Boy, pour le huitième de la terre et seigneurie de Pavie; — dame Marguerite de Fabas, veuve de messire Pierre de Dupont, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine dans Royal-Vaisseaux infanterie, pour la seigneurie directe de Sainte-Foy-d'Aurignac, et pour les métairies nobles de Courneil ou Macholle et de Saint-Germier, situées dans le lieu d'Espaon; — noble Dominique-Joseph de Ruble, sieur de Latour, pour la terre et baronnie de Lamothe-Cumont, à lui donnée, le 31 janvier 1747, lors de son contrat de mariage, par son oncle, noble Pierre de Ruble, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment de Prince-Pons infanterie, pensionné du Roi; — M[e] Jean-François Mondenx, avocat à Dax, pour la maison noble de Lassalle, paroisse de Heugas; — messire Jean de Cazassus, pour la seigneurie directe de Bouillac, et pour biens et fiefs nobles dans Coueilles; — le sieur Quentin Bertrand, de Saint-Gaudens, pour la terre et seigneurie de Mane, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 1[er] mars 1743, de M[e] François-Clément Pujos, avocat en Parlement; — messire Jean-Claude-Anselme de Fajolle, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Giscaro et de Puylausic, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Charles de Saint-Pé de Sarrecave, pour une directe dans Castelgaillard; — messire Raymond-Charles de Bic (*aliàs* de Vic), habitant d'Auch, pour la terre et seigneurie de Bachas, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, et pour la moitié d'un moulin sur la Louge à Anan; — noble Gérard de Bélesta, habitant de Ponsampère, pour la terre et seigneurie de Mazerettes, avec justice haute, moyenne et basse; — le sieur Jean-Dominique Sollier, ancien garde-marteau de la maîtrise de l'Isle-Jourdain, pour la métairie de la Rebastide, juridiction de Peyrigné, achetée, à faculté de rachat, le 7 avril 1754, du sieur Laurent Riscle; — messire Pierre de Colomez, pour la terre et seigneurie de Gensac-Savès, avec justice haute, moyenne et basse; — (1755) messire Bertrand Adoué de Sailhas, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des grenadiers, pour la terre et seigneurie de Garravet, avec la justice haute, moyenne et basse; — dame Marie de Campeils, épouse de messire François de Montpezat, seigneur de Saux et autres places, demeurant en son château de Tostat en Bigorre, pour les terres et seigneuries de Larcan et de Lafitau, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — Dominique, Jean et Antoine Cazabon, pour une pièce de terre noble, située dans le consulat de Saint-Julien, en Comminges; — le sieur Raymond Malartic Du Galan, négociant à Perchède, pour le moulin noble du Rey, situé dans la paroisse de Daunian, acheté, le 3 mai 1751, de dame Marie-Françoise de Saint-Pastou, veuve de messire Alexandre de Faudoas; — messire Paul-François de Timbrune, comte de Valence, demeurant en son château de la Nine, pour les deux tiers des terres et seigneuries de Terrebasse et de Boussan; — messire Jacques-Antoine de Mengaud, conseiller au Parle-

ment de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Lahage, Forgues et partie de celle de Lherm, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Balthazar-Emmanuel de Cambon, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Labastide-Paumès et de Deilhac, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Marthe de Paucy, veuve de messire Charles-Maurice de Percin de Lavalette, marquis de Mongaillard, comte de Caumont, demeurant en son château de Villaudric, pour le comté de Caumont, composé des terres de Pompiac, de Cazaux et du quart de celle d'Endoufielle, avec le château de Caumont et justice haute, moyenne et basse; — messire Jean-Jacques-Hercule de Larroche, comte de Fontenilles, pour le tiers de terre et seigneurie de Boussan; — le sieur Pierre-François Dumartin, baron de Benquet, pour la terre et seigneurie de Benquet, ayant successivement appartenu à Jean de Beauregard, à Françoise de Monens, à Pierre de Samadet, à Catherine de Cabiro, mère dudit sieur Dumartin; — dame Claire Lecomte, veuve de messire Gabriel-Bonaventure Doujat, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries d'Empeaux et de Peyrigné, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Charles de Bordes de Sarradas, pour la terre et seigneurie de Marsoulas-Massecostes, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 18 septembre 1754, de messire François-Auguste d'Hunaud; — (1756) noble Jean-Pierre Dutrain, seigneur de Salherm, 1° pour la moitié de la coseigneurie de Vignolles, à lui cédée, le 1er mai 1754, par demoiselle Marie Martel, l'autre moitié lui ayant été donnée précédemment par Suzanne Martel; 2° pour divers biens nobles situés dans le lieu de Lilhac; — noble Michel de Portets, écuyer, pour la caverie de Belloc, paroisse de Lahosse, à lui advenue par le décès de M. Me Michel de Maumen, qui l'avait acquise en 1702 de demoiselle Louise de Roy, veuve de Me Claude Subercazaux, avocat; — le sieur Joseph Canteloup, bourgeois de Réjaumont, pour la salle ou maison du Bourdieu, avec directe, métairies et moulin, dans la juridiction de Réjaumont, achetés, le 12 avril 1749, de messire Jean de Carrère, président aux requêtes du Parlement de Toulouse; — Me Jean-Pierre de Bastard, seigneur de Cantiran, pour la maison et biens du Bosc, au comté de Gaure, achetés, le 27 janvier 1754, moyennant 3,000 livres, de messire François-Dominique de Bastard, grand maître des eaux et forêts au département de Guyenne; — dame Marie-Thérèse de Malenfant, veuve de messire Bertrand de Lamothe-Gramont, pour la terre et seigneurie de Saubens, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Jean-Jacques de Sers, pour la terre et seigneurie de Gensac, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Antoine de Caussade, président au Parlement de Toulouse, seigneur de Lamothe-Endo et autres places, pour une pièce de bois noble, lieu dit au Bois-de-la-Ville, dans la juridiction de Fleurance, achetée de M. Mellis, le 26 septembre 1752; — noble Joseph de Laurens, écuyer, pour la maison noble de Hercula, paroisse de Saint-Pandelon; — Me Antoine Percin, gouverneur de la ville de Fleurance, pour pièces de bois nobles, lieu dit au Bois-de-la-Ville, juridiction de Fleurance; — messire Jean Vassal, chevalier, président au Bureau des finances de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Savignac-du-Mona et de Pébées, avec justice haute, moyenne et basse; — haute et puissante dame Louise-Charlotte de Foix, veuve de haut et puissant seigneur Honoré comte de Sabran, des comtes de Forcalquier, procédant comme tutrice de son petit-fils, Louis-Auguste-Eléazar comte de Sabran, pour la terre et seigneurie de Massat, au comté de Comminges, Sénéchaussée de Pamiers, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Jean-Remy Bachelier, écuyer, seigneur de Castéja, 1° pour les caveries de Misson et de Pendaux ou Tallemont, celle-ci dépendant de la maison noble de Rostaing; 2° pour la maison noble d'Agès, paroisse de Saint-Paul-lez-Dax; — Me Barthélemy Limozin, avocat à Fleurance, pour un bois noble, au Bois-de-la-Ville; — M. Me Marc-Fortine Donnez, archiprêtre du lieu d'Azet, pour la moitié de la seigneurie directe de Lunax, achetée de noble Binos de Bertren; — M. Me Jean-Elie Ducamp, lieutenant particulier au siège de Tartas, pour la caverie de Talauresse, paroisse de Garrey; — messire Marc-Antoine de Bertrand, marquis de Montesquieu, pour les deux tiers de la seigneurie de Saint-Christaud et pour la moitié de celle du Plan, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Étienne de Captan, ancien lieutenant-colonel au régiment de Condé cavalerie, brigadier des armées du Roi et chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Couhin, paroisse de Toulouzette, achetée, le 29 mars 1741, moyennant 10,000 livres, de noble Jacques de Tarride et de dame Marguerite de Candalle de Foix, représentant noble Alexandre de Benquet, seigneur d'Arblade; — dame Gertrude-Thérèse-Josèphe de Neuforge, veuve de noble Marc-Antoine de Busquet de Laurac, capitaine commandant un bataillon du régiment de Touraine infanterie, en son nom et comme mère de noble Jean-François de Busquet de Laurac, lieutenant audit régiment, pour la terre et seigneurie de Laurac; — messire Dominique-François de Sers, pour les deux tiers de la terre et seigneurie de Vignoles en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — les sieurs Larrieu et Dassieu, pour l'autre tiers de la terre et seigneurie de Vignoles; — messire Jean-Pierre de Batz, baron de Dinsse, seigneur de Mascaraas en Béarn, pour la terre et seigneurie de Buanes en Chalosse, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Paul

de Berot de Labarthe, pour la coseigneurie, en paréage avec le Roi, de la ville et juridiction de Cologne, et pour les quatre directes de Magnas, Tarride-Vieille, Cassas et Lapatère, situées dans ladite juridiction; — Me Jean-Guillaume Cavaré, avocat à Cologne, pour le pré noble d'Encabardes, acheté en 1753 de la communauté de Cologne; — le sieur François Moulas, marchand à Cologne, pour le pré noble de Lahont, acheté en 1753 de la communauté de Cologne; — noble Pierre d'Espouy, prêtre, chapelain de la chapelle de Montcarmel, demeurant à Saint-Paul en la vallée d'Oueil, pour pièces de terre nobles, achetées de messire Victor de Bachos, seigneur de Bachos et seigneur baron de Saint-Paul; — Paul Tajan dit Cadalis, de Saint-Paul, vallée d'Oueil, pour une pièce de pré noble, achetée de messire Antoine de Bachos, sieur de Yvernos, seigneur baron dudit Saint-Paul, agissant tant en son nom que comme procureur de messire Victor de Bachos, son père; — messire François Pagès de Beaufort, seigneur de Puymeja, Lamarque et Sabardes, pour la vicomté de Cumont, achetée le 6 août 1754; — dame Jeanne-Josèphe-Xavière-Thérèse Duffaur de Saint-Christaud, épouse de messire Jean-François de Mont, baron de Benque, pour la salle noble de Lagrangette, juridiction de Pavie; — messire Joseph-Luc de Vaisse, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Saint-Alary et de Villenovette, avec justice haute, moyenne et basse; — Jean Destandau, de Ramous, en Béarn, écuyer de Sa Majesté Catholique, pour la terre et caverie d'Esleix, située à Habas; — noble Sébastien chevalier d'Espouy, pour une grange et 188 couperades de fonds situés dans le territoire de Saint-Paul, vallée d'Oueil; — noble Jacques d'Estrac, écuyer, pour les seigneuries et caveries de Heugas, Mées et Monbrun; — messire Jean-François Monlong de Tersac, pour la terre et seigneurie de Baillard, à lui échue par succession, et pour celles de Montesquieu et de Contrazy, achetées le 26 avril 1735; — noble Benoît de Borrit, pour la seigneurie de Saint-Germain, prévôté de Saint-Sever; — messire Jean-Joseph Daguin, président au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Lamothe, située dans le territoire de Seysses-Tolosane, achetée, le 11 décembre 1753, de noble Jean-Sernin de Loubayssin; — noble Jean-Ignace de Cabannes, écuyer, baron de Caúna, pour la terre et seigneurie de Cauna, à lui advenue par le décès de son père, noble Christophe de Cabannes; — le sieur Jean-Joseph Castéra, avocat à Bordeaux, pour la métairie féodale d'Encanet, située à Réjaumont, comté de Gaure; — dame Marie de Fiéret de Baudribos, épouse de noble Claude-Charles de Melet, pour la métairie allodiale du Boué, située à Fleurance, et pour une pièce de bois noble, au Bois-de-la-Ville; — noble Claude-Charles de Melet, écuyer, seigneur direct de Réjaumont, 1° pour la seigneurie directe du Bourron; 2° pour la dîme inféodée de Saint-Clair de Réjaumont; 3° pour la seigneurie directe du Tiron, située dans la paroisse de Saint-Clair, juridiction de Réjaumont, achetée, le 17 mars 1745, de M. de Sérillac; 4° pour la dîme inféodée de Saint-Jean de Lesca, dans les paroisses de Saint-Clair et de Larroque, même juridiction, achetée, le 31 juillet 1734, de M. d'Auxion de Vivent; — le sieur Barthélemy Corrège, notaire à Montoussé, pour pièces de terre, achetées du seigneur de Montsérié; — dame Élisabeth d'Estrac, veuve de noble François de Rouard, pour la seigneurie et caverie de Benesse; — messire Jean-Louis de Jugonoux, fils et donataire contractuel de feu messire François de Jugonoux, et de dame Marie de Vendomois, 1° pour les terres et seigneuries de Poucharramet, Sahuguède et Plaignolle; 2° pour la moitié de celle de Gazavet; 3° pour la métairie noble de Lauzet, située au lieu de Lamasquère; — noble Jean-Silvestre de Lacaze-Montfort, pour la terre, seigneurie et baronnie de Villères en Poucharramet, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 26 septembre 1756, des héritiers de messire Pierre-François de Mouilhet, conseiller au Parlement de Toulouse; — noble Jean-Pierre de Marsan, écuyer, capitaine au régiment d'Auvergne, pour les caveries de Hauriet et de Cuquerin, situées dans les paroisses d'Audignon et de Horsarrieu, à lui advenues par le décès de son père, noble François de Marsan; — messire François-Guillaume de Caplane, chevalier, baron de Mondebat, pour un moulin noble situé dans la paroisse Malaussanne, à lui légué par son oncle, messire Henri de Caplane, chevalier, baron de Mondebat; — Me Philippe de Bonnefont, sieur de Laplanne, pour la terre et seigneurie de Lescuns, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, à lui advenue par le décès de son frère, le sieur Bertrand de Bonnefont; — noble Pierre d'Arcet, ancien major du régiment de Lorraine, chevalier de Saint-Louis, pour la seigneurie ou caverie d'Arcet; — dame Étiennette de Haraneder, veuve de messire Dominique de Lalande, comme tutrice de messire Dominique de Lalande, son fils aîné, pour la terre, seigneurie et baronnie de Hinx; — messire Joseph Davizard, habitant de Toulouse, comme mari de demoiselle Françoise de Maynial, pour le château et biens nobles de las Figarèdes, situés au lieu de Pins, juridiction et consulat de Muret; — noble Jean-Baptiste Domenger, écuyer, secrétaire du Roi maison et couronne de France, habitant de Mugron, comme mari de dame Marie Maisonnave, pour la maison noble de Pomarède et Maisonnave, et pour la terre, seigneurie et caverie de Haget, situées dans les paroisses de Mouscardès et d'Ossages; — dame Jacquette-Marquette de La Jonquière, marquise de Noé, pour une seigneurie directe dans le domaine d'Urdens, domaine à elle engagé avec la justice haute, moyenne

et basse; — messire Guy de Méritens de Rozès, baron de Betbèze, pour la terre et seigneurie de Betbèze, au comté de Comminges, Sénéchaussée de Pamiers; — messire Dieudonné-Augustin de Maynard, pour la terre, seigneurie et baronnie de Boissède; — dame Marie de Montpezat, veuve de messire François marquis de Lordat, pour les terres et seigneuries de Saint-Marcet et de Lalouret, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Marianne d'Espagne, épouse de messire Antoine-Henri de Lordre de Latour, chevalier de Saint-Louis, garde du corps du Roi, et dame Jeanne d'Espagne, épouse de noble Bernard de Guillem de Lapeyrère, pour la seizième partie de la terre et seigneurie du Plan, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, à elles advenue par le décès de Mᵉ Michel d'Espagne, curé de Cérizols; — demoiselle Jeanne Rieupouilh, veuve du sieur Jean Freché, pour le quart de la terre et seigneurie de Caumont, avec justice moyenne et basse, au comté de Comminges; — le sieur Pierre Fondeville, de Saint-Mamet, 1° pour la terre et seigneurie de Marignac, consistant aux dix portions de la justice haute, moyenne et basse, les seize faisant le tout; 2° pour celle de Gouaux, consistant aux trois portions de la justice, les quatre faisant le tout, achetées le 18 décembre 1756, de MM. et demoiselle de Noé; — (1757) messire Thomas-François de Chappuis, pour la terre et seigneurie de Bézéril, et pour la moitié de celle de Labarthe, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Fontanier de Castaignos, écuyer, capitaine au régiment d'Auvergne, pour la maison noble de Mirande, située à Bahus; — messire Jean-Gabriel de Cazenave, baron de Gaujacq et de Bastennes, pour les terres et seigneuries de Gaujacq et de Bastennes, achetées, le 28 septembre 1736, du marquis de Sourdis; — messire Jean-Baptiste de Cazenave de Labarrère, écuyer, lieutenant du Roi aux Iles-du-Vent de l'Amérique et commandant à l'île de la Guadeloupe, chevalier de Saint-Louis, « actuellement en France par congé de la cour, » 1° pour la maison noble de Cazalon et l'abbaye séculière de Cazalon; 2° pour la seigneurie et caverie noble de Monbet, achetées, le 27 novembre 1750, de M. de Momas; — M. Odet Dandieu de Labarrère, pour la terre et seigneurie de Cazalis, achetée, le 3 février 1741, du vicomte de Saint-Maurice; — Antoine Darracq dit Gaxie, laboureur à Labastide, pour pièces de terre nobles, achetées de M. de Momas; — messire Léonard d'Hertaut, comte de Beaufort, chevalier, prévôt général de la maréchaussée d'Auch et Béarn, pour la terre et seigneurie d'Ancos, située dans la paroisse de Coudures, à lui advenue par le décès de sa mère, dame Marie de Lacamoire; — messire Gilles-Gervais de Laroche, comte de Gensac, lieutenant général des armées du Roi, pour la terre et seigneurie de Labastide-Savès, avec justice haute, moyenne et basse, à lui advenue par le décès de la dame de Savaillhan, sa sœur; — haut et puissant seigneur Pons-Jean-François de Tournier, comte de Vaillac, pour la baronnie, château et ville de Launac, les terres et seigneuries de Pelleporc, Caubiac, Garac et Galembrun, composant ladite baronnie, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Jean-Sever de Laborde, écuyer, seigneur d'Arbrun, pour la justice haute, moyenne et basse des lieux de Moncube, Sanguinet et Artiguenave, achetée, le 9 avril 1756, de messire Bernard-Laurent Du Haget, écuyer, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Lambesc et lieutenant des maréchaux de France; — noble Bernard Dupin, seigneur de Juncarot, pour le quart de la dîme du Cadrieu, dans le dîmaire de Samadet, et pour les fiefs du Baguer; — messire Guy-Joseph de Saint-Jean, baron de Pointis, comme mari de dame Jeanne-Marie de Vendomois, pour la terre et seigneurie de Mercenac et Taurignan, avec justice haute, moyenne et basse, à ladite dame advenue par le décès de son frère, messire Joseph de Vendomois; — messire Jean-Baptiste de Loubes, écuyer, pour la moitié de la terre et seigneurie de Montaut, Sénéchaussée de Saint-Sever, avec justice haute, moyenne et basse, alternativement avec les héritiers de M. de Pichard, achetée, le 19 novembre 1749, de MM. de Viella; — Laurent de Maignes, pour la seigneurie et caverie de Narrosse, achetée, le 1ᵉʳ octobre 1747, de M. de Bergeron; — la communauté d'Uglas; — le sieur Vincent-Guillaume Mouroux, bourgeois, pour la moitié de la terre et seigneurie de Caumont, avec justice haute, moyenne et basse, située dans l'enclave de la châtellenie de Salies, Sénéchaussée de Pamiers; — le sieur Vincent Cazes, bourgeois, pour le quart de ladite terre et seigneurie de Caumont; — messire Roger-Jacques-Honoré de Comminges, chevalier, marquis de Lastronques, vicomte de Moulis, baron de Sour, Montfaucon et Marquefave, seigneur de Lacaugne, Montgazin, Montaudès et autres places, 1° pour la moitié de la terre et seigneurie de Moulis, en paréage avec le Roi; 2° pour les terres et seigneuries de Sour et de Montfaucon; 3° pour le quart de la terre, seigneurie et châtellenie de Castillon-Ballongue; — messire Joseph-Marie-Bertrand de Seignan, vicomte de Sère, pour la terre et seigneurie de Pellefigue, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Marie de Poymiro, épouse de messire Antoine de Momas, pour la seigneurie de Capdebeuix, paroisse d'Ossages; — noble Jean de Bervigier, pour un pré noble dit de Noueillan, dans la juridiction de Montoussé, acheté de messire Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse; — Mᵉ Bernard Ducasse, avocat, habitant d'Ozon, pour la terre et seigneurie de Lanespède, achetée le 27 décembre 1756; — Mᵉ François-Élisabeth Dansan, avocat à l'Isle-en-Dodon, pour la terre et seigneurie de Lagarde-de-l'Isle, avec justice haute, moyenne et

basse, achetée le 28 décembre 1756; — messire Antoine de Lapasse, pour la terre et seigneurie de Lahitère, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Jean-François-Gaston de Siregand, fils et héritier de messire Jean-Pierre-Gaston de Siregand, comte d'Ercé, vicomte de Couserans et d'Aulus, baron de Castelnau-de-Picompau, pour les terres et seigneuries d'Ercé, Aulus, Castelnau-de-Picompau et Polastron-Bourjac, avec justice haute, moyenne et basse; — messire François-Raymond-Joseph de Maran, écuyer, ancien capitaine au régiment de Berry infanterie, pour la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Amans, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; l'autre moitié appartenant au baron de La Hillère et à M. de Varès; — messire Joseph-Lizier de Vendomois, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Castagnède; — les sieurs Jaureguy, Cazaux et Sintas, de Habas, pour pièces de terre, lieu dit au Pradeau de Joanollet, achetées en 1750 et 1751; — le sieur Étienne Moisset, bourgeois de Beaumont-lez-Lomagne, pour la métairie noble et féodale du Brana, dans la juridiction de Cumont; — messire Georges-Gabriel d'Espagne, sieur de Salleneuve, pour la moitié du moulin de Salleneuve, situé entre les juridictions d'Aurignac et de Boussan; — messire Antoine de Roquemaurel, sieur de Caumont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, pour les terres et seigneuries de Taurignan-Vieux et de Saint-Araille-de-Salies, avec justice haute, moyenne et basse, à lui advenues par le décès de François de Roquemaurel, sieur de Roquelaure; — noble Jean Dizès, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie de la Cour des aides de Guyenne, demeurant à Bayonne, pour la terre, seigneurie et baronnie de Brassempouy, achetée le 29 septembre 1756; — noble Christophe Bourdeau, écuyer, directeur de la Monnaie de Toulouse, comme mari de dame Marie de Laporte, 1° pour la terre et seigneurie de Balazin, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la maison noble de Bombarde, le fief de Gauzics et la métairie noble de Teulé; — messire Pierre d'Abadie, chevalier, baron d'Arboucave, Maslacq, Castetner, Biron, Sarpourens, etc., pour la terre et seigneurie de Peyre, achetée, le 3 mai 1757, de messire Jean marquis de Monein, comte de Troisvilles; — Me Aventin Moreilhon-Saint-Cry, chanoine et syndic du chapitre collégial de Bagnères-de-Luchon, pour une directe appartenant audit chapitre dans la ville de Bagnères et les lieux d'Antignac et de Sode; — messire Clément-Jean-Pierre de Sède, pour la terre et seigneurie de Liéoux, avec justice haute, moyenne et basse; — (1758) messire Jacques-Roger de Noé, marquis de Noé, baron de l'Isle et autres places, pour la terre et seigneurie d'Estancarbon, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Marie-Anne d'Ustou, comtesse de Pointis, veuve de messire Jean-Jacques de Saint-Jean, comte de Pointis et d'Ustou, comme mère de François, Jean-Jacques, François-Joseph, Jean-Jacques-Lizier, Françoise, Marie-Françoise, Hippolyte et Agnès de Saint-Jean, pour la terre et seigneurie de Betfach et Belloc, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Joseph-André marquis d'Espagne, baron de Ramefort, sénéchal et gouverneur de la vicomté de Nébouzan, pour la terre et seigneurie de Salleneuve, avec justice haute, moyenne et basse; — haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Gabriel-François de Polastron, colonel d'infanterie, gouverneur des villes de Castillon et Castillonès, pour les terres et seigneuries de Polastron et de Saint-André, avec justice haute, moyenne et basse; — la communauté de Latour en Comminges; — messire Pierre-Hérard de Pins, seigneur de Cézan, habitant de Bassoues, pour seigneuries directes dans les juridictions de Saint-Puy et de Réjaumont; — messire Jean-Antoine Delort, seigneur du Perqué, pour le château seigneurial de Taurignan-Vieux, la terre et seigneurie de Gajan et la terre de Villeneuve, par indivis avec M. de Villeneuve, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Nicolas-Pierre de Pichard, chevalier, avocat général au Parlement de Bordeaux, baron de Saucats, 1° pour la moitié de la terre et seigneurie de Montaut; 2° pour les caveries nobles du Puls et de Tingon; — demoiselle Marguerite-Adélaïde de Prohenques, pour le domaine féodal de Rudelle et fief du Brouilh en dépendant, dans la juridiction de Muret; — très haut et très puissant seigneur Jean-Henri de Moret de Groslée, chevalier, comte de Peyre, seigneur de la Baume, Montbreton, Burzet et autres lieux, gouverneur et grand sénéchal de la province de Bourbonnais, pour les terres et seigneuries de Saint-Martory et de Mancioux; — le sieur Jean Lapène, négociant à Saint-Gaudens, pour la métairie en partie noble de Saint-Martin, dans la juridiction de Saux, avec justice haute, moyenne et basse; — Me Michel Fitte, avocat, pour un four banal situé à Saint-Puy; — Me Jean-Raymond Despaignol, avocat, habitant de Labastide-des-Feuillans, pour la métairie noble d'Ambreil-de-Bas, située dans le lieu du Pouy-de-Touges, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Gabrielle de Sabolle, épouse de messire Pierre des Innocens, conseiller au Parlement de Toulouse, fille et héritière de noble Jean-Louis de Sabolle, sieur de Nourieux, pour un moulin sur la Gimone à Gimont; — Me Michel Basc, prêtre, succenteur de l'église cathédrale de Comminges, pour la terre et baronnie d'Ore, et la directe de Saint-Pé-d'Ardet, achetées le 11 mai 1755, moyennant 15,015 livres; — messire Pierre d'Astorg, marquis de Montbartier, pour la vicomté de Larboust, la baronnie de Cazeril, la terre et seigneurie de Cardeillac et la directe de Verdun, avec

justice haute, moyenne et basse; — (1759) messire Jean Du Haget, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, seigneur du Haget, Libaros, Macarie, Lapalisse et autres places, pour la terre, seigneurie et comté de Péguilhan, vendue, le 20 juillet 1754, par décret d'autorité du Parlement de Toulouse, moyennant 42,100 livres; — messire Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, baron de Malvezie, Genos et autres places, demeurant en son château de Bagen en Sauveterre, pour la baronnie de Malvezie, avec justice haute, moyenne et basse, achetée le... (la date n'est pas indiquée); — messire Marc-Antoine de Fleurian, habitant de Samatan, pour trois portions (les dix faisant le tout) de la terre et seigneurie de Lahas, avec justice haute, moyenne et basse; — messire François-Antoine Dufaur, chevalier, comte du Faur, baron de Bérat, Lahas, Sémézies et autres places, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Navarre, pour les sept autres portions de la terre et seigneurie de Lahas; — dame Guyonne-Chrysante de Tongès, veuve de messire Joseph de Latour, 1° pour la baronnie du Pin, de laquelle dépendaient les terres et seigneuries de Monès et de Garimont; 2° pour les terres et seigneuries de Villeneuve et de Noilhan, avec justice haute, moyenne et basse; — le sieur César Dufaur, bourgeois de Marignac-Laspeyres, pour la maison allodiale de Lasserre, sise audit Marignac; — noble Salomon de Saint-Christau, ancien curé de la paroisse d'Ozourt, habitant de Dax, pour les maisons nobles de Campagne et de Cap-de-Carrère, paroisse de Saint-Pandelon, à lui advenues par le décès de sa mère, dame Josèphe Laugar; — noble Roch de Rességuier, écuyer, 1° pour la terre et seigneurie de Saint-Julien, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour le domaine de Larrivière, situé en Gensac, consistant en masures d'un vieux château et autres édifices et biens, à lui adjugés par arrêt du Parlement de Toulouse, le 8 mai 1756; — Mᵉ Jean-Baptiste Couppé, avocat à Dax, pour le bien noble du Roux et le moulin noble de Dessus, paroisse de Saint-Pandelon; — Bertrand Lasserre, pour la maison et biens nobles du Bernet, paroisse d'Amou; — Marguerite Saramonne, veuve de Jean Testemale, pour maison et biens nobles situés à Amou, et pour droit de nomination, alternativement avec les héritiers de Jean Bernet, à la prébende dite de Bernet, fondée en l'église de Dax; — Mᵉ Jean-Baptiste-François Souville, juge en chef de la ville de Simorre, pour le moulin de Debat, sur la Gesse; — messire Florentin de Solan, pour la coseigneurie de la vallée de Bethmale; — messire François de Bonfontan de Lastours, 1° pour les trois quarts de la terre, seigneurie et baronnie d'Endoufielle, « par indivis et provisoirement avec l'hôpital de Lagrave de Toulouse, » avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la terre et seigneurie de Pouy-de-Touges, avec justice haute, moyenne et basse, ayant appartenu à son épouse, feue dame Anne d'Orbessan de Labatut; — le sieur Jean-Pierre Daubignon, receveur des fermes du Roi à Bordeaux, pour la seigneurie et caverie de Hon, à lui et à son frère échue, par le décès de Mᵉ Louis Julliot, prêtre, sacriste dignitaire de l'église de Bordeaux; — noble François-Jérôme de Griffolet, écuyer, pour la terre et seigneurie d'Aurimont, avec justice haute, moyenne et basse; — le sieur Jacques Moncouet, bourgeois de Beaumont, pour une pièce de terre affranchie de censive, achetée, le 9 janvier 1756, de dame Jeanne-Paule de Faudoas, épouse de M. de Castel et dame de Séguenville; — le sieur Zacharie Vernhes, bourgeois, et Mᵉ Jean-Phœbus Hugueny, notaire royal de Beaumont, pour les domaines de Roujos et de Pratviel, achetés, le 3 mars 1757, de madame de Séguenville; — le sieur Jacques de Labat, écuyer, pour la coseigneurie des montagnes et bois de Gazave, appelés Ballobruque, Montaud, Pravizet, Crestada, Lavay et Rouchère, achetée, le 31 août 1758, de dame Gabrielle-Françoise-Louise de Mirande, veuve de messire Arnaud comte de Cardeillac; — noble Raymond Lacoste de Lisle, écuyer, pour pièces de terre nobles, situées dans la paroisse de Saint-Martin, juridiction de Saint-Nicolas-de-la-Grave; — le sieur Pierre Gérard, de Toulouse, pour la coseigneurie de Roques, à lui donnée par dame Marie-Thérèse de Labadens, veuve de Mᵉ Bernard Joanin, ancien commissaire de la marine au département de Toulouse; — dame Marie de Gaulejac de Piac, veuve de noble François de Favié, pour une métairie à Saint-Nicolas-de-la-Grave; Mᵉ Jean-Guillaume de Mottes, avocat à Moissac, pour pièces de terre nobles à Saint-Nicolas-de-la-Grave; — les sieurs Dussaux, Carbois et Cayron, de la paroisse de Saint-Martin-delà-le-Tarn, juridiction de Moissac, pour pièces de terre nobles à Saint-Nicolas-de-la-Grave; — messire François de Pouy, baron de Sacère, capitaine au régiment de Caraman dragons, 1° pour la terre et seigneurie d'Escanecrabe; 2° pour la moitié de la terre et seigneurie du Castéra, conjointement et par indivis avec le sieur Larrieu; 3° pour le quart de la terre et seigneurie de Salherm; 4° pour trois portions (les seize faisant le tout) de la terre et seigneurie de Marignac, les treize autres appartenant au Roi et au sieur de Fondeville; 5° pour la seizième partie de la justice du lieu de Gouaux, les quinze autres appartenant au Roi; — messire Joseph de Méritens, sieur d'Arros, comme mari de la dame d'Encausse, pour la terre et seigneurie de Rieucaze, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Jean-Marie d'Antin de Sauveterre, pour la caverie de Boucosse, consulat de Mugron; — dame Marie-Thomase de Juillard, épouse de messire Jean-Charles de Gardouch, pour la terre et seigneurie de Belpech, « autrement de Beaupuy, » et pour celle de

Brignemont, avec justice haute, moyenne et basse; — Me Jean-Odet Lauze, de Fleurance, pour un bois noble, au quartier dit le Bois-de-la-Ville; — noble Jean-Sever de Laborde, seigneur d'Arbrun, pour les métairies nobles d'Engerat et du Sarrat, paroisse de Sainte-Eulalie; — messire Claude-Charles de Melet, pour la métairie noble du Hourraze, juridiction de Saint-Puy; — le sieur Jacques Gouges, négociant à Moissac, pour pièce de terre noble à Saint-Nicolas-de-la-Grave; — haut et puissant seigneur Arnaud-Guillaume-François de Gourgues, chevalier, marquis de Vayres et d'Aulnay, etc., conseiller au Parlement de Paris, pour la terre, seigneurie et comté de Bourret; — dame Marguerite de Lucat, épouse de Me Benoît-Auger de Mora, avocat à Saint-Sever, pour la maison noble d'Artiguenave, paroisse de Moncube; — messire Jean-François-Ignace de Nicolas, conseiller au Parlement de Toulouse, 1° pour les terres et seigneuries de Montégut et de Saint-Loube; 2° pour la terre et seigneurie de Sauvimont, par indivis avec les dames Maltaises de Toulouse, avec justice haute, moyenne et basse dans lesdites terres, achetées le 2 septembre 1759; — messires François et Joseph-André de Sers, frères, anciens officiers de cavalerie, pour la moitié par indivis de la terre et seigneurie de Goutevernisse, avec justice haute, moyenne et basse; l'autre moitié appartenant à noble Jean-Louis Descat; — messire Guillaume de Lacaze de Sayssez, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Cadeilhan, avec justice haute, moyenne et basse; — (1760) le sieur Bertrand Fondeville-Moustajon, pour dix portions (les seize faisant le tout) de la terre et seigneurie de Marignac, et trois portions (les quatre faisant le tout) de la justice de Gouaux; — demoiselle Sophie de Garaud de Monlaur, comtesse de Prat, pour le comté de Prat, composé des lieux de Prat, Bageret et Bonrepaux, faisant même juridiction, avec justice haute, moyenne et basse, à ladite dame advenu par le décès de son père, messire Jean de Garaud; — le sieur Barthélemy Fournié, pour la terre et seigneurie de Montoussé, avec justice haute, moyenne et basse; — Me Jean Darolles Du Loubet, avocat, habitant de Monferran-Cogotois, pour la métairie de la Rebastide, juridiction de Peyrigué, achetée, le 1er février 1760, moyennant 5,500 livres, du sieur Laurent Riscle d'Envalette, bourgeois de Monferran, et du sieur Dominique Sollier, son beau-frère; — messire Philippe de Montesquiou, comte de Marsan, pour les terres et seigneuries de Laymont et de Saint-Michel, avec justice haute, moyenne et basse, à lui advenues par le décès de sa mère, dame Jacquette de Boussost de Campels; — Me Jean de Latournerie, ancien garde du Roi, pour le domaine noble de Montgarros, juridiction de Sainte-Foy-de-Peyrolières; — messire Pierre de Captan-Monein, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment de Condé cavalerie, pensionné du Roi, pour la terre et seigneurie de Couhin, à lui échue par le décès de son père, messire Étienne de Captan (19 juin 1758); — messire Pierre-Élisabeth-Denis de Barrau de Montégut, 1° pour la terre et seigneurie de Montégut-Bourjac; 2° pour la coseigneurie de Fustignac; 3° pour la coseigneurie primitive de la terre et seigneurie de Samouillan; 4° pour la terre et seigneurie d'Esparron, avec justice haute, moyenne et basse dans les susdites terres; — noble Bertrand-Louis de Lannefranque, pour la terre et seigneurie de Hauriet, avec justice haute, moyenne et basse; — Me Jean Dubarry, juge de la ville de Valence, Aygnetinte, Marambat et autres lieux, pour un droit de dîme inféodée dans le dîmaire de Saint-Jean-de-Lesca, paroisse de Saint-Sernin de Larroque, juridictions de Saint-Puy et de Réjaumont, acheté le 31 mars 1746; — haute et puissante dame Marie-Éléonore de Thézan Du Pujol, épouse de haut et puissant seigneur Jacques-Marie Davizard, chef de brigade de carabiniers, pour la terre et seigneurie de Saint-Girons, au comté de Comminges, achetée de M. de Polastron; — messire Bernard de Navailles, chevalier, 1° pour les terres et seigneuries de Dumes et de Banos, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la terre et caverie du Capitaine, avec justice moyenne et basse; — demoiselle Jeanne de Cap, de Saint-Gaudens, pour une métairie noble dans la juridiction de Saux, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Martial-François de Verthamon, chevalier, conseiller au Parlement de Bordeaux, marquis de Tercis, baron de Chalusset et de Vic, seigneur de la châtellenie de Gons, etc., pour la terre et marquisat de Tercis; — noble Pierre de Laborde-Meignos, pour la majeure partie de la terre et seigneurie d'Arcet; — M. Me Philippe de Bonnefont, seigneur de Lescuns, pour une rente sur la communauté de Marignac-Laspeyres; — Me François Pérez, avocat au Parlement de Bordeaux, pour la terre et seigneurie d'Artassens, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Françoise de Sudria, veuve de M. Jean Daran, seigneur de « Gourdonvielle » (Goudourvielle), comme mère du sieur Alexis-Anne-Joseph Daran, pour la terre et seigneurie de Goudourvielle; — messire Jacques-François de Borda, écuyer, lieutenant général en la Sénéchaussée des Lannes et Siège présidial de Dax, pour la maison noble d'Oro, paroisses de Saugnac et de Mimbaste, achetée, le 28 janvier 1756, de messire Jean d'Oro, marquis de Pontonx; — noble Jacques de Saint-Blancard de Saint-Victor et dame Philiberte de Martres, veuve de noble Charles-Victor de Saint-Blancard, pour une forge banale au lieu d'Agassac; — messire Joseph de Roquemaurel, sieur de Saint-Araille, comme tuteur de son neveu, messire Paul-François de Roquemaurel, fils de feu messire Antoine de Roquemaurel,

sieur de Caumont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, pour les terres et seigneuries de Taurignan-Vieux et de Saint-Araille-de-Salies; — le sieur Alexis Bessaignet, de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Sabuguède, avec justice haute, moyenne et basse; — (1761) messire Pierre-Paul de Binos, pour la terre et seigneurie de Lespitau-des-Homs, avec justice haute, moyenne et basse, dont la jouissance appartenait à dame Françoise de Caralby, sa belle-sœur, veuve de messire Tiburce de Binos; — haut et puissant seigneur messire Louis-Emmanuel de Boyer, marquis de Sauveterre, chevalier, président à mortier au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Drudas, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Jean-Pierre de Saux d'Argelès, major du régiment des grenadiers royaux de La Tresne, pour la terre et directe de Sainte-Foy d'Aurignac, achetée, le 9 juin 1760, de dame Marguerite de Fabas, de Simorre; — messire Clair-Joseph de Barbotan, écuyer, seigneur de Carrets, veuf de dame Jeanne d'Arcet, pour une partie de la terre et seigneurie d'Arcet; — le sieur Étienne de Lacroix, capitaine au régiment d'Orthe, pour la seigneurie et caverie de Castaignet, consulat de Pouillon, à lui advenue du chef de Me Jean de Lacroix, lieutenant du juge royal de Pouillon, qui l'avait acquise de Me Pierre de Pedalis, receveur du domaine; — noble Pierre de Melet, écuyer, habitant de Mugron, 1° pour la terre et seigneurie de Labarthe, à lui advenue par le décès de son père, noble Jean de Melet; 2° pour la maison noble et caverie de Ségas, ayant appartenu à son épouse, feue dame Thérèse de Lavigne; — messire Pierre-Nicolas d'Elbœuf, chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Flamarens dragons, demeurant à Bapaume en Artois, pour biens nobles consistant en maison, chapelle, granges, etc., situés dans le parsan d'Escoubas, juridiction de Mondilhan; — dame Marguerite de Brethous, veuve du sieur Pierre de Brethous, pour la caverie de Lasserre; — messire François-Joseph de Cassan, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la moitié de la seigneurie et château noble de la Serreuilhe, consulat de l'Herm, conjointement avec messire Jacques-François de Papus, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis; — messire Jean-Pierre de Beynaguet, pour le quart de la terre et seigneurie de Labusquère, paroisse de Peyrigué, avec justice haute, moyenne et basse, dont une partie lui avait été léguée par dame Rose de Martiny, veuve de messire Jean-Antoine de Sevin; — dame Jeanne-Claudine-Gabrielle Lemazuyer, veuve de messire Pons marquis de Thézan, comte de Pujol, pour les terres du Grés et de Beauregard, avec justice haute, moyenne et basse; — le sieur Jean Estremé pour la terre et seigneurie de Villeneuve, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 26 juillet 1761, moyennant 57,750 livres, du sieur Bernard de Turgan, procureur fondé de très haut et puissant seigneur Émeric-François de Durfort, comte de Civrac, et de très haute et puissante dame Marie-Françoise de Pardaillan de Gondrin d'Antin, son épouse; — Me Dominique Chabanon, avocat à Cologne, 1° pour la directe de Péraro, juridictions de Cologne et de Brignemont, paroisse de Saint-Paul; 2° pour une maison féodale dans l'enclos de Cologne, rue de la Place, à lui advenues par le décès de sa mère, demoiselle Marie de Montaut; — (1762) dame Élisabeth d'Estrac, veuve de noble François de Rouard, pour les seigneuries et caveries de Heugas, Mées et Monbrun; — noble Jean-Pierre de Beynaguet, écuyer, pour une métairie noble située au lieu de Lagarde-Savès, achetée, le 20 septembre 1761, de noble de Crozet; — messire Cosme Picquet de Vignolles, comte de Juillac, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, gentilhomme de S. A. S. mademoiselle de Clermont, demeurant à Lombez, pour les terres et seigneuries de Montégut, de Sauvimont, par indivis avec les dames Maltaises de Toulouse, et de Saint-Loube, avec justice haute, moyenne et basse, achetées, le 14 février 1762, de M. de Nicolas, conseiller honoraire au Parlement de Toulouse; — dame Anne-Henriette de Rivière, comtesse de Labatut, pour la seigneurie de Montsérié, à ladite dame advenue par le décès de son frère, messire François de Rivière, comte de Labatut; — le sieur Sabin Mengueillon, marchand de bois à Saint-André, pour une pièce de terre noble, située dans ledit consulat de Saint-André, laquelle avait été léguée à sa mère, demoiselle Marie Latreille, par demoiselle Claire d'Arcizas de Labroquère; — messire Jean-Maurice-Joseph de Verdelin, pour la baronnie de Montégut et la terre et seigneurie de Saint-Paul, en Rivière-Verdun; — messire Jean-Marie-Philippe Du Cournau de Pébarthe, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis des mousquetaires du Roi, pour la terre et seigneurie de Hauriet, achetée le 28 février 1761; — haut et puissant seigneur messire François-Charles comte de Rochechouart, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur de la province d'Orléanais et ministre plénipotentiaire près l'infant duc de Parme, pour la terre et seigneurie de Marignac, dépendant du marquisat de Faudoas, Élection de Rivière-Verdun, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Jean-Jacques de Vacques, sieur de Maussan, pour la terre et seigneurie de Montastruc-Savès, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, à lui adjugée par arrêt du Parlement de Toulouse, du 24 mars 1759; — (1763) messire Jean-Baptiste-Paul de Lamarque, capitaine au régiment de Touraine, chevalier de Saint-Louis, en garnison à Maubeuge, 1° pour la moitié de la directe de

Samaran, consulat d'Anan, l'autre moitié appartenant à l'abbesse de Fabas; 2° pour la métairie féodale de Rozès, enclavée dans ladite directe de Samaran; — le sieur Jean-Laurent Maignes, bourgeois de Dax, pour la seigneurie de Narrosse; — messire Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, baron de Labarthe-de-Neste, pour la terre et seigneurie de Saint-Laurent-de-Neste, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 23 janvier 1763, du duc et de la duchesse d'Uzès; — messire Raymond de Lalanne, écuyer, pour les terres et seigneuries de Castelnau, Donzacq et Estibeaux; — (1764) messire Jean-Paul de Ferrand, écuyer, juge en chef du pays de Comminges, siège de Muret, pour la terre et seigneurie de Lescuns, à lui advenue par le décès de son oncle, Me Philippe de Bonnefont-Laplane, avocat au Parlement; — noble Guillaume de Morlan, écuyer, habitant d'Auch, pour une directe dans le consulat de Saint-Puy, parsans de Sainte-Marie, Saint-Martin-du-Mas, Lussac, Pichelaquay, Larroque, Sainte-Gemme, Clamensac et Ordac; — messire Joseph de Grenier de Leschard, habitant d'Arbas, pour la terre et seigneurie de Mongaillard, avec justice haute, moyenne et basse, située sur la rivière de l'Arbas, en Comminges, Sénéchaussée de Pamiers, achetée, le 27 octobre 1763, de messire Jean de Cazassus, seigneur de Bouilhac; — Antoine-Henri-Melchior d'Aspremont, chevalier, vicomte d'Orthe, baron de Peyrehorade, etc., chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de la vicomté d'Orthe, les baronnies de Canneille, Oeyregave et viguerie de Peyrehorade; il déclare que lesdites terres sont dans sa famille depuis environ huit siècles; — le sieur Pierre de Cabiro, du bourg de Montaut, pour la terre et seigneurie de Puts, avec justice moyenne et basse, achetée, le 7 juin 1764, de M. de Pichard, président à mortier au Parlement de Bordeaux; — (1765) messire Guillaume-Robert de Melet, lieutenant des Vaisseaux du Roi, chevalier, 1° pour les seigneuries directes du Bourrou et du Tiron, les dîmes inféodées de Saint-Clair et de Saint-Jean-de-Lesca, juridiction de Réjaumont; 2° pour la métairie noble du Hourrazet, juridiction de Saint-Puy; — messire Joseph de Noailhan, comte de Lamezan, demeurant à Villeneuve en Condomois, pour la terre et seigneurie de Lamezan, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — messire François-Clair de Pagès de Beaufort, chevalier, capitaine au régiment de Piémont, seigneur de Poyméja, Lamarque et Sabarde, pour la vicomté de Cumont; — dame Louise-Félice d'Escars de Becquey, pour les terres de Lamothe, Aucamville, Saint-Cezert, Puysségur et Bellesèrre, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Anne-Thérèse de Chastenet, veuve de messire Gilles-Gervais de Larroche, marquis de Gensac, dame de Puységur, Preignan, Préchac et autres lieux, pour la terre et seigneurie d'Amades; — dame Marguerite de Bourret, veuve de messire Jean-André-Antoine de Lamarque, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant du second bataillon de Touraine, pour la terre et seigneurie de Beaufort, au comté de Rivière-Verdun, à elle advenue par le décès de son père, noble Jean de Bourret; — noble Gabriel de Loubaissin, sieur de Pontets, pour bois allodiaux, situés à Beaufort, achetés le 28 avril 1756; — messire Jean-Jacques-Hercule de Larroche, comte de Fontenilles, seigneur de Lavedan et autres places, pour la terre et seigneurie de Samouillan, achetée, les 14 février 1762 et 23 mars 1765, du comte de Vendomois et de M. de Barrau de Montégut; — noble Jean-Baptiste-Joseph de Tournier, ancien capitoul de Toulouse, pour la seigneurie de Tauran, avec justice haute, moyenne et basse, située dans le consulat de Fontenilles, au comté de l'Isle-Jourdain, achetée, le 16 avril 1763, de noble Étienne de Colomiers; — le sieur Antoine Ortet dit Pichon, pour la métairie du Pré-Bédiau, située à Mongaillard, en Comminges, achetée, le 27 octobre 1763, de messire Jean de Cazassus, seigneur de Bouilhac; — le sieur Pierre Boupilhères, pour une pièce de terre féodale, située à Beaumont; — le sieur Antoine Boulet, maître chirurgien à Beaumont, pour le domaine allodial de la Grande-Garde, situé audit Beaumont, acheté le 4 octobre 1753; — dame Catherine de Montesquiou d'Estarvielle, demeurant dans son château de Sariac, pour la baronnie de Sadournin, avec justice haute, moyenne et basse; — Dominique Régis, pour une pièce de terre allodiale, à Beaumont; — le sieur Joseph-Marie Baup, bourgeois de Péguilhan, pour la métairie de Taurignan, située en Mondilhan et Péguilhan, achetée, le 5 décembre 1759, de messire Urbain de Péguilhan, vicomte de Larboust, et de messire François de Péguilhan, marquis de Thermes, père et fils; — noble Jacques de [Malatria] de Montesquieu, fils de noble Gérard-Louis de Malatria, seigneur de Montesquieu, pour la métairie noble du Cap-du-Bosc; — (1766) messire Jean-Jacques de Narbonne, seigneur de Bareille, demeurant dans son château de Nescus, pour un pré noble, situé dans le lieu de Cazavet, en Comminges, acheté, le 4 juin 1758, de demoiselle Sophie de Garaud, comtesse de Prat; — les sieurs Noël Verneau, négociant à Valentine, et Bertrand Suverville, greffier en chef de la judicature de Nébouzan à Saint-Gaudens, pour deux moulins nobles, situés sur la rivière de Lop ou Job, dans la juridiction d'Izaut, en Comminges, achetés, le 28 décembre 1763, de messire Jean-Gabriel de Lamothe d'Izaut, seigneur de Marambat; — messire Jean-François de Barège, seigneur de Lutillous et autres places, pour la métairie noble de Lapart, avec justice haute, moyenne et basse, située dans la communauté de Bachas, en Comminges, à lui advenue par le décès de sa tante, demoiselle Jeanne-Marie de Mirepech; — demoiselle

Catherine Lafitte, veuve de Mᵉ Jean-Placide Hosseleyre, notaire royal, pour les caveries de Brutails et de Lagrange-Fontanière, situées dans la paroisse d'Herm; — messire Guy de Méritens, seigneur de Rozès, Sentenac et Betbèze, pour la terre et seigneurie de Montégut-de-Gardan, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — le sieur Simon Paris-Bordeneuve, habitant de Villeneuve en Astarac, pour la salle noble de Lagrange-d'Esparsac, avec moulin ruiné et démoli, granges, offices, écuries, tours et bâtiments, etc., situés dans la juridiction de Pavie, juridiction royale d'Auch, achetés le 2 mars 1765; — Jeanne Duffaut, épouse de Jean Boué, presseur d'huile à Fleurance, pour une pièce de terre noble, située près la porte dite de Lectoure; — messire Simon de Binos, chevalier de Guran, pour les seigneuries et baronnie d'Encausse, Regades, Cabanac et Aspret, avec justice haute, moyenne et basse, à lui léguées par son oncle, messire Joseph d'Encausse; — messire François de Varès, 1° pour la terre et seigneurie de Fauga-Labach, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la douzième portion de la justice du lieu de Lavernose; — messire Dominique-Joseph de Ruble, chevalier, baron de Lamothe, Gimat et Esparsac, habitant de Beaumont, pour le territoire noble de Lacaussade, avec justice haute, moyenne et basse, situé dans le consulat de Solomiac, à lui légué par son oncle, messire Pierre de Ruble, chevalier de Saint-Louis; — le sieur Jean Sapène dit Ramon, de Cazaril, pour pièces de terre nobles, situées dans la juridiction de Saint-Paul, vallée d'Oueil, achetées, le 22 mars 1758, de messire Jean-Antoine de Bachos d'Yvernos; — noble Sébastien, chevalier d'Espouy, pour un château « délabré », avec parc et biens nobles, situés à Saint-Paul, vallée d'Oueil, achetés, les 22 septembre 1764 et 3 juillet 1765, de M. de Bachos; — le sieur Jean Prévôt, bourgeois de Campagne, pour un fonds noble, situé dans la juridiction de Monbrun, acheté le 29 novembre 1762; — messire Philippe marquis de Bonfontan, 1° pour le quart et demi de la terre, seigneurie et baronnie d'Endoufielle, par indivis et provisoirement avec l'hôpital de la Grave; 2° pour le huitième de la terre et seigneurie de Maurens; — (1767) Mᵉ Amand Pratviel, avocat à Toulouse, pour la terre et seigneurie d'Amades, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 30 décembre 1766, de dame Anne-Thérèse de Chastenet de Puységur; — messire Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres de Bordes, Taillebourg, Hameau-de-Poulac et Landefolio, situées au comté et pays de Rivière; — noble Paul-Florent de Manas de Lamezan, seigneur de Pavie, pour la métairie noble d'Encastaignon, située dans la juridiction de Lahas, achetée, le 5 juin 1758, de l'hôpital général Saint-Joseph de Béziers, héritier de messire Armand-Jean de Rotondy de Biscarras, évêque et seigneur de Béziers; — messire François-Raymond-Joseph de Maran, ancien capitaine au régiment de Berry infanterie, pour le quart de la terre et seigneurie de Saint-Amans, au comté de Comminges, acheté, le 28 février 1758, de messire François de Varès, seigneur du Fauga; M. de Marsan possédait déjà la moitié de la terre de Saint-Amans; l'autre quart appartenait à M. de Polastron; — messire Bernard-André de Miramont, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Poussignan, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 11 mai 1767, de MM. de Lapasse et de Bellegarde; — messire Antoine-Joseph de Berot, pour la seigneurie de Cologne, en paréage avec le Roi, et pour les quatre directes de Cassas, Magnas, Lapatère et Tarride-Vieille; — messire Jacques-Roger de Noé, marquis de Noé, brigadier des armées du Roi, comme père de demoiselle Charlotte de Noé, pour la terre et seigneurie d'Urdens, avec justice haute, moyenne et basse; — noble Jacques-Georges-Bernard de Bernard, écuyer, pour la terre et baronnie de Saint-Salvy, en Lomagne, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, ainsi que les deux fiefs nobles du Boscq et de la Clario, le 24 juillet 1766, de madame de Chastenet de Puységur, veuve de M. de Larroche, marquis de Gensac; — messire Charles-Pie d'Azémar, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la baronnie de Cordes-Tolosannes, et pour les terres et seigneuries de Castelferrus, Lafitte et Saint-Genest (hommage rendu à Versailles, le 9 mai 1761, par-devant le chancelier de Lamoignon); — messire Jean des Innocens, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Maurens, avec justice haute, moyenne et basse, à lui adjugée par jugement de la commission établie pour la vente des biens de l'hôpital Saint-Jacques-de-la-Grave (23 mai 1767); — dame Suzanne de Sers, veuve de messire Alexandre d'Huleau, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Francon, en Comminges, à elle léguée par sa belle-mère, dame Rose de Jaume; — messire Joseph-Marie-Valentin de Vic, habitant d'Auch, pour la terre et seigneurie de Bachas, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Françoise de Labarthe, veuve de messire Paul-François comte de Vendomois, comme mère de messire Jean-Joseph de Vendomois, pour les terres et seigneuries de Castagnède et de Cuélas; — noble Jacques de Montesquieu, pour la terre et seigneurie de Montesquieu, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Pierre d'Antin, écuyer, baron de Sauveterre, ancien capitaine au régiment de Belsunce, pour la caverie de Boucosse, juridiction de Mugron, à lui donnée par messire Jean-Marie d'Antin; — dame Claire Lecomte, veuve de messire Gabriel-Bonaventure Doujat, conseiller au Parle-

ment de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Sahuguède, achetée, le 5 novembre 1763, du sieur Alexis Bessaignet ; — (1768) messire Guillaume-Méric de Montgazin, conseiller au Parlement de Toulouse, comme mari de dame Perrette-Thérèse-Henriette de Bousquet, pour la terre et seigneurie de Savères, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse ; — messire Stanislas-Bernard-Pierre d'Uston, seigneur de Saint-Michel en Languedoc, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, comme mari de dame Josèphe-Suzanne de Bazon de Montberaud, pour la terre et seigneurie de Montberaud, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse ; — messire Vincent-Silvestre de Timbrune, comte de Valence, maréchal des camps et armées du Roi, marquis du Brueil et de Ferrières en Quercy, baron de Montesquieu en Roussillon, pour les deux tiers des terres et seigneuries de Boussan et de Terrebasse, à lui légués par son oncle, messire Paul-François de Timbrune, comte de Valence ; — Me Dominique Pagan, receveur particulier de la maîtrise de Saint-Gaudens, pour le château noble, « vieux et ruiné, » de Castelgaillard, avec biens et prérogatives en dépendant, acheté, le 28 mai 1764, de noble Jean-Charles de Serrecave, écuyer, seigneur de Saint-Pé ; — haute et puissante dame Louise-Marguerite de Rois, veuve de haut et puissant seigneur messire Jean-Jacques-Hercule de Laroche, comte de Fontenilles, 1° pour la terre et seigneurie de Samouillan ; 2° pour le tiers des terres et seigneuries de Boussan et de Terrebasse ; — dame Catherine-Blandine de Catelan, épouse de messire François-Félix comte d'Espie, seigneur de Saint-Lys, Labastide et autres lieux, chevalier de Saint-Louis et de la Fidélité, pour la terre et seigneurie de Lamasquère, en Comminges ; — le sieur Joseph Boné, pour la métairie noble de Lagrange, située au lieu de Villeneuve-de-Rivière, achetée, le 24 avril 1768, de messire Joseph de Labarthe de Giscaro ; — M. Me Jean Tatareau, juge-mage en la Sénéchaussée de Nébouzan, pour une métairie noble, située dans la juridiction du Saux, en Comminges, à lui léguée par sa tante, mademoiselle de Cap ; — messire Étienne-François-Xavier-Aimable de Catelan de Caumont, chevalier, conseiller honoraire au Parlement de Toulouse, seigneur de Caumont, Saint-Arroumex, Guichanès, le Pin et Angeville, pour la terre et seigneurie de Cadeillan, avec justice haute, moyenne et basse, située dans l'Élection de Rivière-Verdun, diocèse de Montauban, achetée le 24 juin 1766 ; — les sieurs Julian, Castéra, Dumas, Beaudonnet, etc., habitants de Beaumont-lez-Lomagne, pour biens allodiaux situés audit lieu ; — messire Marc-Damase de Belesta, capitaine au régiment de Vivarais, pour la terre et seigneurie de Mazerettes, avec toute justice ; — le sieur Raymond Domenger, négociant à Mugron, pour la terre, seigneurie et caverie de Ségas, achetée, le 8 mars 1765, de Thomas de Melet, écuyer, lieutenant au régiment de Bourbonnais ; — messire Dieudonné-Augustin de Maynard, baron de Boissède, pour la terre et seigneurie de Mirambeau, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse ; — messire Jean-François-Paul-Alexandre de Fosseries-Gonnez, pour la terre et seigneurie de Galez, dans la jugerie de Rivière-Verdun ; — (1769) dame Marie-Anne d'Estrac, épouse de messire Jacques-Michel de Bédorède, chevalier, pour les seigneuries et caveries de Mées et de Monbrun ; — messire Alexandre de Lacarry, conseiller au Parlement de Toulouse, baron de Mauléon, pour la terre de Lahaugarette, en Comminges ; — le sieur Jean-Pierre Andréa, ancien chirurgien major, pour la métairie de Larrouzeau, située dans le lieu de Pouy-de-Touges ; — dame Élisabeth Damien, veuve de noble Bernard de Cès, baron de Caupenne, pour les terres et seigneuries de Caupenne, Lahosse et Baigtz ; — messire Jean-Jacques de Narbonne-Lara, seigneur de Nescus et autres lieux, pour la terre et coseigneurie de Cazavet, en Comminges ; — noble Bernard de Melet, écuyer, pour la terre et seigneurie de la maison noble de Labarthe, Sénéchaussée de Saint-Sever ; — le sieur Alexis Cougot, bourgeois de Lambez, pour la métairie de Loustau, située dans la paroisse de Peyrigué ; — haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste Adoué de Sailhas, pour la baronnie du Garravet et pour une dîme inféodée dans la paroisse de Salherm, en Comminges ; — messire Arnaud de Miégeville et dame Élisabeth Laborie d'Imbert de Miégeville, mariés, pour la terre et seigneurie de Figas, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse ; — haute et puissante dame Jeanne de Durand de Rivalet de Comminges, épouse de haut et puissant seigneur Gilbert-Bonaventure d'Escodéca, marquis de Boisse, pour la moitié de la terre et seigneurie de Lavernose, en paréage avec le Roi ; — noble Jean-Baptiste-François de Souville, juge en chef de la ville de Simorre, ancien capitoul de Toulouse, pour la sixième partie de la seigneurie de Lunax, achetée, le 20 juin 1763, de messire Jean-Bertrand de Binos, baron de Sarp, et de la dame de Saint-Pastou, mère et fils ; — le sieur Jean-Baptiste Ribès, négociant, et ses sœurs, pour la terre et seigneurie de Sédillac, en Comminges ; — messire Pierre-Étienne de Finiels, écuyer, premier président présidial en la Sénéchaussée de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Bonrepos, jugerie de Rivière, avec justice haute, moyenne et basse ; — (1770) messire Isidore de Poulhariès, conseiller au Parlement de Toulouse, 1° pour la baronnie de Saboulies, la Réole et Ardizas ; 2° pour la seigneurie de Lamothe-lez-Cabanac ; 3° pour les trois quarts de la directe de Saint-Étienne dans le territoire de Brignemont ; — Me Joseph-François-Dominique Seren, avocat à Auch, pour la métairie d'Aurio, paroisse de Réjaumont ; — haute et et puissante dame Marie-Christine de Maniban, veuve de

haut et puissant seigneur Paul Sanguin, marquis de Livry, premier maître d'hôtel et capitaine des chasses du Roi, pour la sixième partie de la justice haute, moyenne et basse de la terre et seigneurie de Cézan, et pour la métairie noble de Toulan, à elle advenues par le décès de M. de Maniban, premier président au Parlement de Toulouse; — messire Jacques-Michel de Marin, écuyer, ancien commissaire de la marine, pour le domaine de Monbet, situé dans la juridiction de Frouzins, acheté, le 14 novembre 1767, de la dame de Calvel de Ladoux; — messire Jean-Baptiste de Cazenave-Labarrère, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Saint-Cricq, Sénéchaussée de Dax, achetée le 13 avril 1769; — messire Hugues de Latour, 1° pour les terres et seigneuries de Saint-Ignan, Saux, la Petite-Fitau, Lacoume-d'Aragon et Savarthès; 2° pour les trois quarts de la terre et seigneurie de Soueich; 3° pour la coseigneurie de Mancioux; 4° pour la directe du quartier de Roques et Bouleu, juridiction de Mont-et-Lourdes; 5° pour la directe du Houchet, juridiction de Mondilhan, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Louise-Anne de Solier, épouse de noble Jean Gaye, écuyer, pour bois allodiaux situés dans la juridiction de Beaufort, au comté de Rivière-Verdun, à elle légués par son oncle, noble Gabriel de Loubaissin, seigneur de Pontète; — dame Raymonde de Dubarry, veuve de messire François-Guillaume de Rabaudy, pour les terres et seigneuries de Montoussin et de Tillet, et pour une directe dans le lieu de Mondavezan; — dame Marthe de Lavie, veuve de messire Mathieu de Pausader, seigneur de Bachen, pour la terre et seigneurie d'Arthos, à elle advenue par le décès de son frère, messire François de Lavie; — Marc-Bertrand-François de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Montsérié, au comté de Rivière; — messire Louis de Lapasse, seigneur de Mont-Labrande, pour une directe dans le consulat de Frontignan, en Comminges, à lui échue par le décès de son oncle, Melchior de Lapasse; — Me Hyacinthe-Théodose Lafue de Marignac, clerc tonsuré du diocèse de Comminges, bénéficier du chapitre de Saint-Bertrand, et ses sœurs, pour la terre et seigneurie de Marignac-Laspeyres; — messire Joseph de Binos de Saint-Sernin, bachelier en théologie, curé d'Huos, pour le quart et demi de la terre et seigneurie de Cierp, en Comminges, vallée de Layrisse; — messire Jean-Baptiste de Borda, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Labatut, et pour le moulin noble de Cabanes, paroisse de Saint-Paul-lez-Dax; — messire Jacques de Gaulejac, comte de Gaulejac, seigneur de Piac, gouverneur et coseigneur direct de la ville et banlieue de Caylux, pour la métairie noble de Lisle, juridiction de Saint-Nicolas-de-la-Grave; — (1771) messire Antoine Casse, secrétaire du Roi au Grand-Collège à Paris, seigneur de Lavelanet et autres lieux, pour les terres et seigneuries de Larcan, Lalouret, Lafitau et Saint-Marcet, par lui achetées; — messire Joseph de Raynal, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Larroucau et de Montamat; — messire Philippe marquis de Bonfontan, baron d'Endoufielle, pour le quart et demi de la terre et seigneurie d'Endoufielle, à lui advenu en vertu d'une transaction avec le syndic et les directeurs de l'hôpital général Saint-Joseph de Lagrave de Toulouse; — le sieur Jean-Mathieu Cénac-Moncaut, lieutenant en l'Élection d'Astarac, pour la maison noble de Lapeyrera et dix arpents de terre nobles, situés dans la paroisse de Saint-Élix, perche de Mirande.

C. 506. (Cahiers.) — Grand in-4°, 128 feuillets, papier.

1771-1780. — Bureau des finances. — Hommages rendus par : — (1771) messire André-Antoine, marquis de Chalvet-Rochemonteix de Merville, chevalier, sénéchal et gouverneur de Toulouse et pays d'Albigeois en survivance de son père, pour la terre et seigneurie de Merville, en la jugerie de Verdun; — messire Bernard-François de Bernard de Saint-Jean, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la quatrième portion de la terre, seigneurie et vicomté de Saint-Jean-Coquesac, avec justice haute, moyenne et basse; — le sieur Arnaud Boyes, négociant à Toulouse, pour la terre et coseigneurie de Roques, en Comminges, à lui léguée par Me Pierre Gérard; — messire Nicolas-Melchior de Saint-Jean, baron de Pointis, vicomte de Conserans, pour la terre et seigneurie d'Ustou; — messire Jean-Louis-Augustin-Emmanuel de Cambon, ancien avocat général au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Labastide-de-Paumès et de Deilhac; — (1772) messire Alexandre-François de Mun de Sarlabous, comte de Mun, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, chef de brigade des gardes-du-corps du Roi, pour la terre et seigneurie d'Anères, avec justice haute, moyenne et basse; — Me Paulin Malet, avocat, habitant de Villeneuve-de-Lécussan, pour la sixième partie de la terre et seigneurie de Sédillac, en Comminges, achetée, le 9 juillet 1770, de demoiselle Radegonde Ribès de Sartor, de Montrejeau; — messire François de Lassalle, chevalier, baron de Sarraziet, marquis de Roquefort, pour la terre et seigneurie de Saint-Gor et Vialotte; — noble Jean Dizès, écuyer, habitant de Bayonne, 1° pour la seigneurie et caverie de Pouy, achetée, le 6 février 1772, de MM. de Fortisson, père et fils; 2° pour la terre, seigneurie et baronnie de Brassempouy, achetée, le 12 juin 1772, de noble Jean Dizès, secrétaire du Roi vétéran, son grand-père; 3° pour la dîme de Cazalis, achetée, le 10 août 1772, de Me Jean de Cardenau, lieutenant particulier au siège de Dax; — messire Jean-François-Marie de Fajolle de Pordéac, pour les terres et seigneuries de Gis-

caro et de Puylausic ; — (1773) le sieur Alexis Bessaignet, pour la terre et seigneurie de Montastruc-Savès, près Montpezat, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, achetée le 13 juin 1772 ; — messire Dominique de Latour, pour dix-huit portions (les vingt-quatre faisant le tout) de la terre et seigneurie de Latour (Latoue), en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse ; — noble François de Capelle, écuyer, habitant de l'Herm, pour la terre et seigneurie d'Ox, située dans la juridiction de Muret (hommage rendu devant le Bureau des finances de Toulouse, le 31 mai 1740) ; — le sieur Antoine Rivière de Vendomois, pour une maison noble et divers biens, situés dans la ville et territoire de Muret (Bureau de Toulouse, 20 mai 1740) ; — haut et puissant seigneur Pierre-Antoine de Lespinasse, chevalier, président à mortier au Parlement de Toulouse, pour une directe dans le consulat de Muret, achetée en 1773 ; — M. Me Guillaume Niel, juge des gabelles à Toulouse, pour une directe dans Muret, achetée, le 30 janvier 1771, de dame Claire de Saliné ;— haut et puissant seigneur Jean-Georges de Jean de Roquemaurel, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, pour une directe dans la juridiction de Muret, achetée, le 8 mai 1773, de demoiselle Marguerite-Gabrielle-Adélaïde de Prohenques ; — les sieurs Delpech, frères, négociants à Muret, pour une directe dans la juridiction de ladite ville, paroisse de Saint-Germier ; — messire Jean-Jacques de Roquemaurel, pour la terre et seigneurie de Montégut, « d'où dépend la baronnie de Comtaural, ladite terre ayant titre de vicomté, » et un moulin sur le Lès, au comté de Comminges, avec justice haute, moyenne et basse ; — messire Joseph de Lacarry, brigadier des armées du Roi, ancien lieutenant-colonel du régiment d'Aquitaine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Sajas et autres lieux, pour la terre et seigneurie de Lahaugarette, en Comminges, à lui advenue par le décès de son frère, Alexandre de Lacarry, conseiller au Parlement de Toulouse; — noble Christophe-Suzanne-Anne de Roquette, pour la cinquième portion et un quart de sixième de la justice haute, moyenne et basse du lieu de Roques, au diocèse de Toulouse; — messires Jean-Baptiste-Paul et Louis de Lamarque-Marca, frères, chevaliers de Saint-Louis, anciens capitaines du régiment de Touraine, pour les terres et seigneuries de Boissède et de Mirambeau, à eux advenues par le décès de M. de Maynard: — messire Jean-Henri, comte de Caumia de Baillenx, demeurant à Pau, au nom de son fils, messire Jean-François, comte de Caumia-Baillenx, sous-lieutenant au régiment de Mestre-de-camp-général cavalerie, en garnison en Lorraine, 1° pour les terres, seigneuries et dîmes de Souslens et de Castaignos, avec l'abbaye séculière de Castaignos; 2° pour la béguerie ou directe de Samadet en Argelos; — M. Me Barthélemy Curie, seigneur d'Escots et de Frechendets, demeurant à Trie, pour les terres et seigneuries de Lapeyre et de Vidou, avec justice haute, moyenne et basse, achetées, le 20 juillet 1773, de M. Jean-Moïse de Lavaisse, seigneur de Pujolet; — messire Pierre-Philippe de Sérignac, baron de Ponsan, pour la terre et seigneurie de Fontrailles, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 19 décembre 1771, de M. de Lavaisse; — messire Charles-Madeleine de Preissac de Marestaing, vicomte d'Esclignac, marquis de Fimarcon, comte d'Astafort, baron de Marestaing, Auradé, etc., maréchal des camps et armées du Roi, demeurant dans son château de Castillon-sur-Save, pour une directe dépendant du marquisat de Fimarcon, dans la juridiction de Saint-Puy; — (1774) messire Antoine de Melet, écuyer, capitaine à la suite du régiment de Jarnac dragons, pour la directe de Sarran, située dans la juridiction de Saint-Puy; — M. Me Jean-Julien Cazaux, avocat, habitant de Rabastens, pour les directes de Cestias-Debat et de Cestias-Darré, situées dans le territoire et taillable de Trie, achetées, le 18 juin 1773, de M. de Lavaisse; — dame Jacquette Pegot, veuve du sieur Jean Estrêmé, et dame Jeanne-Marie-Simonne Estrêmé, épouse du sieur Dominique Ducuing, pour la terre et seigneurie de Villeneuve-de-Rivière, en Comminges; — *hommages à Louis XVI:* — (1775) messire Charles-Louis d'Arcizas, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, demeurant à Allex en Dauphiné, pour la seigneurie directe de Labroquère, située dans la juridiction de Saint-André en Comminges, à lui léguée par messire François d'Arcizas; — (1776) messire François-Clair de Pagès, chevalier, vicomte de Beaufort et de Cumont, lieutenant des maréchaux de France, pour la terre et vicomté de Cumont; — Me François-Élisabeth Dansan, avocat, pour le domaine noble de Lacassaigne, situé dans la juridiction de l'Isle-en-Dodon, à lui advenu par le décès de sa mère, dame Marie de Duplessis; — messire Pierre-Élisabeth-Denis de Barrau, baron de Montégut, pour les terres et seigneuries de Montégut, Fustignac, Esparron et Sainte-Rame; — messire Vincent-Silvestre de Timbrune, comte de Valence, maréchal de camp, marquis de Ferrières et de la Capelle, etc., pour les terres et seigneuries de Terrebasse et de Boussan; — noble Dominique-Joseph de Ruble, chevalier, sieur de Latour, pour la terre et seigneurie de Lamothe-Cumont et pour le domaine de Lacaussade; — messire François de Pouy, baron de Sacère, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp de dragons, pour les terres d'Escanecrabe, Castéra, Salherm et Marignac-de-Gouaux; — messire Joseph de Lacarry, brigadier des armées du Roi, pour la seigneurie de Sajas; — messire Paul-Bertrand Dubarry, pour la seigneurie directe de la paroisse de Savenès et Esqueffès, en Verdun; — messire Bertrand de Fondeville, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parle-

ment de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Marignac; — messire Pierre-Gaston Du Lion, pour le marquisat de Campet et la seigneurie de Tingon, Sénéchaussée de Saint-Sever; — très haut et très puissant seigneur Jacques-Roger, marquis de Noé, maréchal des camps et armées du Roi, pour les terres d'Estancarbon et d'Urdens; — noble Bonaventure de Pélissier, pour la seigneurie de Sana; — messire Jean-Antoine Delort, pour le château seigneurial du Pesqué et pour les terres et seigneuries de Gajan et de Villeneuve, en Comminges; — messire Jean-Henri de Malvin, seigneur de Lasségan, pour la terre et seigneurie d'Auriébat, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse, achetée, le 12 novembre 1770, du comte de Gontaut; — messire Pierre de Colomez, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Mailly infanterie, pour la terre et seigneurie de Gensac-Savès; — messire Jean des Innocens, président à mortier au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Maurens; — messire Joseph de Gasquet, marquis de Clermont, pour la terre et seigneurie de Montastruc, au diocèse de Lombez; — messire Joseph-Philippe de Cabalby, pour la terre, seigneurie et vicomté d'Alos, au diocèse de Comminges; — haut et puissant seigneur Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis de Pechpeyrou-Comminges, chevalier, comte de Guitaut, marquis d'Espoisses, ancien mousquetaire du Roi, et haute et puissante demoiselle Marie de Pechpeyrou-Comminges de Guitaut, enfants et héritiers de haut et puissant seigneur Charles-Guillaume de Pechpeyrou-Comminges, capitaine-lieutenant de la compagnie des grenadiers d'Artois et chambellan de S. M. le roi de Pologne, duc de Bar, pour la terre et comté de Guitaut, en Comminges; — messire François-Charles, comte de Rochechouart, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur de la province de l'Orléanais, pour la baronnie de Lescure, la vicomté de Soulan, et les terres de Nivernaise et de Boussenac, en Comminges, avec justice haute, moyenne et basse; — messire Antoine-Anne de Lagauzie, 1° pour la terre et seigneurie de Pontéjac, avec justice haute, moyenne et basse; 2° pour la coseigneurie d'Escornebœuf, Roumas et Lacassaigne, dans le consulat de Gimont; — messire Bernard-Joseph, comte de Latour, pour la terre et seigneurie de Noilhan; — messire François de Carsalade Du Pont, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine, pour les métairies nobles de Courneillan ou de Macholle et de Saint-Germain, au lieu d'Espaon; — messire Bernard de Foix, marquis de Candalle, pour la baronnie de Doazit, en Chalosse; — le P. François Decamp, religieux de l'ordre de N.-D. de la Merci, syndic du couvent d'Aurignac, pour l'emplacement dudit couvent, avec la métairie de Lagrange et autres biens, donnés par les anciens comtes de Comminges et par le comte de Péguilhan; — M. Mᵉ Jean-Étienne-Fabien Ribet de Couret, juge en chef de la ville et baronnie d'Aspet, pour la terre et seigneurie de Couret, avec justice haute, moyenne et basse; — dame Louise-Marguerite de Roy (*alias* de Rois), veuve de messire Jean-Jacques-Hercule de Laroche, comte de Fontenilles, et épouse en secondes noces de messire Philippe, marquis de Bonfontan, pour la terre et seigneurie de Samouillan, et pour le tiers de celle de Boussan; — messire Maximilien de Méritens, seigneur de Montégut, chevalier de Saint-Louis, pour fiefs et biens nobles, situés dans la vallée de Ballongue, à lui advenus par le décès de son père; — messire Antoine d'Orlan de Polignac, pour château, seigneuries directes et biens nobles dans Pouypetit et Saint-Puy; — noble Jean-Alexandre de Lomagne, ancien capitaine au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, pour la seigneurie de Saint-Jean-de-las-Monges, et la coseigneurie de Sainte-Marie, juridiction de Gimont; — messire Jean-Louis de Solan, chevalier de Saint-Louis, comme tuteur des enfants de feu messire Marc-Antoine de Solan, pour la terre et seigneurie de Saboulièს, Balaguères et Coumes, en Comminges; — (1777) noble Jean-François Lafue, ancien capitoul de Toulouse, pour la moitié de la terre et seigneurie d'Auzas; — messire Marc-Antoine de Paulo, vicomte de Calmont, Saint-Marcet et autres lieux, comme mari de dame Élisabeth de Faudoas, pour la terre et seigneurie de Sérillac, la seigneurie, en paréage avec le Roi, de la ville et juridiction de la Sauvetat et la seigneurie directe de Réjaumont; — le sieur Bernard Ventre, pour la moitié de la terre et seigneurie de Goutevernisse, en Comminges, achetée, le 14 janvier 1771, de messire Joseph-André de Sers et de dame Madeleine de Sers, épouse de messire Louis-Guillaume de Rochefort; — dame Marie-Madeleine de Petit de Lassalle, veuve du sieur Gabriel-Dominique-Louis de Soubdès, pour les fiefs et directes du Luc et du Bourdieu, situés dans les juridictions de Saint-Puy et de Réjaumont; — dame Françoise de Laforgue, épouse de messire René de Maignol, colonel d'infanterie, commandant pour le Roi de la ville et château de Lourdes, pour la terre et seigneurie de Saint-Criq, au pays de Fittes et Refittes; cette terre avait été vendue, le 3 juin 1772, par dame Marie-Catherine-Françoise de Lamothe, épouse de messire Jean-François-Joseph d'Asson d'Argelès, vicomte d'Asson; mais ladite dame de Laforgue la racheta par droit de retrait lignager, le 7 juillet 1773; — le sieur Jean-François-Marie Bajon, fils de noble Jean-François de Bajon de Libertat, écuyer, habitant de Boulogne, pour la seigneurie du Piech, située en Martisserre, au comté de Comminges, achetée, le 6 avril 1777, de Mᵉ Jean-François de Saint-Martin, docteur en théologie, curé de Saint-Martin-de-Paulaie (?), en Médoc; — messire Marc-Antoine de Méritens, pour biens nobles situés dans les lieux de Lédar et d'Auber, en Conse-

rans ; — noble Jean-Louis de Suère, chevalier de Saint-Louis, pour les seigneuries de Villefranche-du-Plan, Laffitte et le Plan-Volvestre, au comté de Comminges ; — messire Arnaud-Louis de Rabaudy, pour les terres et seigneuries de Montoussin et de Tillet, en Comminges ; — messire Joseph de Castaignos, chevalier, pour la terre et seigneurie de Projan ; — messire Jean-Marie Du Cournau de Pébarthe, prêtre et directeur du couvent des Ursulines de Saint-Sever, pour la terre et seigneurie de Hauriet ; — dame Marguerite de Lucat, épouse de Mᵉ Benoît-Auger de Moret, lieutenant-général criminel en la Sénéchaussée de Saint-Sever, pour la maison noble d'Artiguenave, paroisse de Moncube ; — messire Pierre-François Du Martin, pour la terre et baronnie de Benquet ; — noble Henri Rivaud, écuyer, garde de la porte du Roi, pour la terre et seigneurie de Mane, en Comminges ; — messire Joseph Du Héron, seigneur de Malaussane, pour biens nobles dans la juridiction de Pouypetit, achetés, le 2 mars 1766, de messire Joseph de Monlezun, chevalier, seigneur de Béraut ; — messire Jean-Pierre de Laborde, écuyer, seigneur de Saint-Loubouer, pour le domaine, caverie et seigneurie d'Arbrun, et pour la seigneurie de Moncube, Artiguenave et Sanguinet ; — dame Marguerite de Lamarque, veuve de M. de Brethous, pour la caverie de Lasserre ; — messire Jean-Pierre de Basquiat, chevalier, lieutenant-général en la Sénéchaussée de Saint-Sever, pour la terre et seigneurie de Mugriet ; — très haut et très puissant seigneur Antoine de Gramont, duc de Gramont, pair de France, souverain de Bidache, comte de Laurigny, baron de Hagetmau, Andoins et Lucmendous, vicomte d'Asté, seigneur de Labastide-Clairence, Arthès, etc., seigneur engagiste de Hastingues, brigadier des armées du Roi, gouverneur du royaume de Navarre et du pays souverain de Béarn, gouverneur particulier des villes, citadelle et châteaux de Bayonne et de Pau, pour la seigneurie de Tilh ; — messire Christophe Durou, chevalier, pour la terre et seigneurie de Lanneplan ; — messire Joseph baron d'Espens, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, chevalier de Saint-Louis, pour les caveries et seigneuries d'Estignols et d'Onnès ; — noble Jean-Baptiste de Vignoles, écuyer, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, ancien maréchal des logis avec brevet de mestre-de-camp de cavalerie des mousquetaires de la garde à cheval du Roi, pour la caverie et seigneurie de Nonvielle, paroisse de Bretagne ; — noble Bernard de Horsarrieu, ancien premier lieutenant au régiment de Nice, pour la terre et seigneurie de Horsarrieu, par indivis avec le duc de Gramont ; — messire Raymond de Batz, chevalier, pour la terre et vicomté d'Aurice et Escoubès et pour la baronnie de Lamothe, le Leuy et Saint-Étienne d'Artiguebaude, avec justice haute, moyenne et basse ; — dame Claire de Francisqui, veuve de messire Jean de Cazenave-Labarrère, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Cazalon et pour la caverie noble de Monbet et Labastide ; — (1779) messire Gilbert-Bonaventure d'Escodéca, marquis de Boisse, pour la terre et seigneurie de Monblanc ; — Mᵉ Jean-Baptiste Danouilh, avocat, pour la terre et seigneurie de Salies, en Comminges ; — le sieur Joseph-Jean-Pierre Sainte-Marie-Dubosc, bourgeois de Poupas, pour la terre et seigneurie de Puygaillard, en Lomagne, achetée, le 3 novembre 1779, de noble Antoine de Beauquesne de Marmont ; — messire François-Benjamin de Gennes, ancien capitaine d'infanterie, originaire de Dinan en Bretagne, pour la directe et biens nobles de Tauran, situés dans le lieu de Fontenilles : — haut et puissant seigneur Louis-Guillaume-Antoine de Mengaud, baron de la Hage, chevalier, président à mortier au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries de la Hage et de Forgues, et pour le quart de celle de l'Herm ; — (1780) le sieur Bernard Darreguy, citoyen de la ville de Bayonne, pour la terre et seigneurie de Saint-Criq-du-Gave, achetée, le 23 avril 1779, de M. Jean-Jacques de Cazenave-Labarrère ; — messire Louis d'Uzech, pour la terre et seigneurie de Bouvées ; — dame Catherine-Zélie de Maurin, veuve de M. Cosme Picquet de Vignolles, comte de Juillac, faisant tant pour elle que pour ses enfants, messire François-Marie-Nicolas-Cosme Picquet de Juillac, officier dans le régiment de Royal-Champagne cavalerie, demoiselle Marie-Josèphe Picquet de Juillac, pensionnaire au Couvent des Ursulines de Toulouse, Joseph-Angélique Picquet de Juillac, pensionnaire à l'École militaire de Sorrèze, et Joseph-François Picquet de Juillac, étudiant à Auch, pour les terres et seigneuries de Montégut-Savès, Saint-Loube et Sauvimont ; etc.

C. 507. (Cahiers.) — Grand in-4°, 204 feuillets, papier.

1780-1784. — Bureau des finances. — Hommages rendus par : — (1780) noble Jean-Baptiste-Élisabeth de Lacosse, lieutenant au régiment de La Sarre, en garnison à Brest, pour la seigneurie directe d'Argombat, située dans la juridiction de Beaumont-lez-Lomagne ; — messires Alexandre de Lamarque, Joseph et Dominique de Montpezat de Carbon et dame Thérèse de Montpezat de Carbon de Balustran, frères, sœur et oncle, pour partie des terres de Lunax et de Nénigan ; — François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, gouverneur des provinces de Saintonge et d'Angoumois, pour le marquisat de Montespan ; — messire Jean-Antoine-Urbain d'Aulon de Saint-Martin, pour la terre et seigneurie de Mondillan ; — messire Jean-Thomas de Restes d'Orbessan, pour la directe de la Commère, située au lieu de Castelgaillard, et pour une autre directe au lieu

d'Agassac; — messire Charles de Rey, pour la terre et seigneurie de Mongras, en Comminges; — messire François-Louis Lamamye de Clairac, chevalier, seigneur de Dèze, chevalier de Saint-Louis, pour la terre de Dèze, en Comminges; — messire Charles-Paulin de Saint-Orens, fils et héritier de messire Bernard de Saint-Orens, pour la terre et seigneurie de Frontignan, avec justice haute, moyenne et basse; — (1781) haute et puissante dame Françoise-Louise d'Escodéca de Boisse, épouse de haut et puissant seigneur François-Germain de Rouffiac, baron de Verlhac, pour la terre et seigneurie de Monblanc; — messire Jean-François-Marie Bajon de Libertat, pour une directe dans Frontignan, achetée, les 17 mars et 12 novembre 1778, de nobles Bernard et Charles-Paulin de Saint-Orens; — messires Emmanuel de Méritens et Jean-François de Méritens, curé d'Auvilar, diocèse de Carcassonne, frères, pour la moitié de la terre et seigneurie de Villeneuve, en Comminges; — messire Louis-Gabriel de Faudoas-Barbazan, chevalier, seigneur de Salvens, pour le quart de la terre et seigneurie de Salherm, en vertu de son contrat de mariage, du 25 février 1770; — messire Jean-Pierre-Bernard-François né comte de Lamezan de Salins, seigneur de Joncet et de Castelgaillard, pour la moitié d'une forge banale à Agassac, achetée, le 26 novembre 1775, de noble Charles-Joseph de Saint-Blancard; — le sieur Jean-Marc Donnez, pour la sixième partie de la seigneurie de Lunax, à lui advenue par le décès de messire Marc-Fortine Donnez, archiprêtre d'Azet; — Me Jean Paul-Isidore Chabanon, prêtre, maître ès-arts, vicaire de Cologne, pour la seigneurie directe de Saint-Paul, dite de Péraro; — messire Guillaume-Joseph de Domezon, président au Bureau des finances de Toulouse, pour les terres de Savignac-Mona et de Pébées, à lui advenues par le décès de M. Vassal; — M. Contaut, bourgeois de Coueilles, pour un moulin à eau sis audit lieu; — haute et puissante dame Andrée-Françoise-Honorée de Bonfontan, marquis de Lordat, pour la terre et seigneurie de Gensac; — noble Jérôme de Saint-Blancard, docteur en théologie, archiprêtre de Montastruc au diocèse de Toulouse, originaire d'Aurignac, pour la moitié d'une forge banale, au lieu d'Agassac, à lui advenue par le décès de son oncle, noble Jacques de Saint-Blancard; — messire Guillaume-François de Redon, garde-du-corps du Roi, pour un jardin noble situé au lieu de Larrazet, à lui donné par sa mère, dame Marguerite de Verdier; ce jardin avait été vendu, en 1651, aux auteurs de ladite de Verdier par messire Jean-Bertrand de Caminade, abbé de Belleperche, seigneur de Larrazet; — messire Joseph-Roger de Roquemaurel, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, pour une directe au lieu de Marignac-Laspeyres; — Me Guillaume Duplan de Bernin, avocat, pour la terre et seigneurie de Sana, à lui vendue par suite de saisie au préjudice de M. de Pélissier; — messire Philippe-François-Marie de Bernard, lieutenant des maréchaux de France, pour la terre et baronnie de Saint-Salvy, en Rivière-Verdun; — Me Jean-Pierre Langlade, avocat à Saint-Girons, pour les trois quarts de la terre et seigneurie d'Eycheil, en Comminges, diocèse de Conserans, à lui donnée par dame Claire Langlade, veuve de noble Jean-Baptiste de Castéras; — messire Joseph-Pierre vicomte de Noaillan, habitant de Condom, pour les terres et seigneuries de Lamezan et de Mauvezin, en Comminges, en vertu de son contrat de mariage, du 17 août 1773; — messire Raymond-Charles de Savy-Gardeil, écuyer, habitant de Toulouse, pour une métairie située à Empeaux, léguée à son fils, messire Jean-François-Madeleine de Savy-Gardeil, par dame Marie-Anne de Ricard, veuve de Mc Bernard Granier, avocat au Parlement de Toulouse; — messire Henri-Joachim Bonnefont de Lapomarède, officier au régiment de Vermandois, pour une partie de la terre de Mauvers; — haut et puissant seigneur Henri-Jean-Joseph comte de Vendomois, officier dans le régiment du Roi, en garnison à Caen en Normandie, pour la terre et seigneurie de Castagnède et pour la seigneurie directe de Cuélas; — messire Jean-Louis Du Gabé de Touille, ancien mousquetaire dans la 1re compagnie, gouverneur de la ville du Mas-d'Azil, lieutenant des maréchaux de France, seigneur de Salies, pour les terres et seigneuries de Touille, Montaraut et Labastide-du-Salat; — messire Jean-François-Michel de Polastron La Hillère, seigneur de Brax, pour la terre et seigneurie de Saint-Cassian, en Comminges; — messire Jean-François Dispan de Floran, lieutenant des maréchaux de France, pour le château seigneurial de Floran et une partie de la seigneurie de Latoue; — messire Charles-Paul-Louis d'Anceau, chevalier, seigneur de Lavelanet, grand maître des eaux et forêts au département de Languedoc, pour les terres et seigneuries de Saint-Cizy et de Mondavezan, en Comminges; — messire Gaspard de Larroche-Lambert, pour les seigneuries de Lagraulet et de Cox, vicomté de Gimois; — haut et puissant seigneur Jacques-Philippe Du Haget Du Vernon, chevalier de Saint-Louis, colonel en second du régiment de Vendomois, comte du Haget, Libaros, etc., baron de Ponsan-Soubiran, etc., pour la seigneurie et comté de Péguilhau, et pour les seigneuries de Fontrailles et de Goudex, en Comminges; — messire Pierre-Clair de Fondeville, seigneur de Labatut et autres places, pour la moitié de la seigneurie directe de Moustajon, pour la terre et seigneurie de Marignac et pour une partie de la justice de Gouaux; — haut et puissant seigneur Charles-Bernard-Joseph de Percin, marquis de Mongaillard-Lavalette, colonel du régiment de Bourgogne infanterie, pour la terre

et seigneurie de Pompiac et pour le quart de celle d'Endoufielle ; — messire François d'Antras, chevalier, seigneur de Gardères et autres lieux, pour la terre et seigneurie de Ricourt, en Pardiac, et pour les châteaux nobles de Cornac et de Gardères, avec biens nobles à Troncens et à Monlezun; — haut et puissant seigneur Henri-Bernard-Catherine de Sapte, président à mortier au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Lamasquère, à lui advenue par le décès de madame de Catelan ; — (1782) Pierre Néressy, laboureur, pour biens nobles situés à Bazugues, achetés de messire Charles-Joseph de Sansot, seigneur de Sarragailloles et de Sadeilhan ; — messire Isidore de Lacarry, lieutenant général des armées navales, en résidence à Rochefort, pour le fief de la Haugarouse ; — messire François-Bernard-Marie de Fajolle, demoiselles Marie-Madeleine-Louise et Marie-Catherine de Fajolle, frère et sœurs, pour la terre et seigneurie de Giscaro ; — Me Jacques-Abdon Lasbennes, docteur en théologie, curé de Bazugues, pour pièces de terre nobles, sises audit lieu ; — dame Louise de Margastaud de Soulon, épouse de messire Barthélemy Dubarry de Colomé, président de l'Élection de Lomagne, pour la seigneurie directe de Clamensac, juridiction de Saint-Puy ; — messire Dominique de Larroux, mestre-de-camp de cavalerie, aide-major de la compagnie écossaise des gardes du Roi, chevalier de Saint-Louis, pour un bien noble, avec dîme inféodée, dépendant de la métairie de Bouscardous, au lieu de Saint-Michel, perche de Mirande ; — messire Louis de Malvin, écuyer, seigneur de Montcorneil, pour la seigneurie de Caumont, en Marciac, et pour la terre et seigneurie directe de Louslitges, au comté de Pardiac ; — (1783) messire Antoine-Gabriel comte de Galard, pour la seigneurie directe de Pauilhac ; — messire Guillaume-François Richard de Belloc, pour une pièce de terre allodiale, située dans la paroisse d'Ox, consulat de Muret ; — dame Suzanne de Cazenave, baronne de Gaujacq et de Bastennes, épouse de messire Raymond de Lalanne, baron de Castelnau, Donzacq et autres lieux, pour les terres et seigneuries de Gaujacq et de Bastennes ; — messire Clair-Joseph de Cabannes, chevalier, baron de Cauna, pour la terre et seigneurie de Cauna ; — etc. — État général des hommages rendus de 1780 à 1784.

C. 508. (Cahiers.) — Grand in-4°, 26 feuillets, papier.

1722-1759. — Bureau des finances. — Enregistrement (1745-1759) des hommages rendus, devant le Bureau des finances de Toulouse, par : — Me Barthélemy Souville, chanoine de Saint-Bertrand de Comminges, et son frère, Me Jean Souville, chanoine de l'église cathédrale de Tarbes, pour un moulin sis à Puymaurin, à eux légué par leur oncle, Me Ignace Cabanes, curé dudit Puymaurin (1728); — noble Jean-Victor de Bachos, 1° pour la coseigneurie directe des lieux de Binos, Signac, Guran et Bachos, dans la vallée de Layrisse, conjointement avec MM. de Binos et de Signan ; 2° pour biens nobles et moulin à Burgalais ; 3° pour le fief d'Yvernos dans la juridiction de Gaud-et-Marignac; 4° pour une censive dans le lieu de Cier (1723); — messire Philippe de Saint-Pastou, pour les terres et seigneuries de Bonrepos et de Saint-Féréol et pour le tiers de la terre de Lunax, avec justice haute, moyenne et basse (1728); — nobles Blaise et Bertrand Despouy, père et fils, pour un fief au lieu de Mayrègne (1731); — dom Bertrand Charpentier, syndic du monastère de Bonnefont, 1° pour la maison claustrale dudit Bonnefont ; 2° pour les terres et seigneuries d'Arnaud-Guillem, Carbonne, Lestelle, Castillon, et Montaut, avec justice haute, moyenne et basse (1722) ; — messire Bertrand de Lamothe-Gramont, pour le château et seigneurie de Saubens, avec justice haute, moyenne et basse (1722); — Le P. Mathieu Caubère, religieux et syndic du séminaire des Jésuites de Comminges, héritiers de dame Marguerite d'Ustou de La Molette, épouse de messire Jean-Jacques de Mauléon, seigneur de Barbazan et autres lieux, 1° pour un château et dépendances au lieu de Juzet, avec le quart de la justice haute, moyenne et basse; 2° pour la directe dans le lieu de Moncaup (1722); — messire Jean-Pierre-Gaston de Siregand, comte d'Ercé, vicomte de Couserans et d'Aulus, baron de Castelnau-de-Picampau, gouverneur et sénéchal du pays de Nébouzan, capitaine d'infanterie au régiment de Gensac, 1° pour les terres et seigneuries d'Ercé, Aulus et Castelnau-de-Picampau (1722) ; 2° pour la terre et seigneurie de Polastron-Bourjac, avec justice haute, moyenne et basse (1724); — messire Melchior-François Reversac de Célès, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries 1° de la Salvetat-Saint-Gilles ; 2° de Roquefort, avec « place d'un vieux château où il n'y a à présent que de vieilles masures sur la cime d'un rocher appellé le château de Roquefort, et autre château appelé de Belesta » ; 3° de Boussens, avec justice haute, moyenne et basse (1741); — noble Guy de Binos, seigneur de Cierp, procureur fondé de noble Henri de Sainte-Gemme, seigneur de Payssous, tuteur de son fils, noble Antoine d'Ustou de Montauban, héritier de M. Me d'Ustou de Montauban, prêtre, pour la terre de Payssous, en Comminges (1723); — Guillaume Morlan, écuyer, ancien capitoul de Toulouse, pour château et biens nobles au lieu de Saint-Puy, comté de Gaure (1724).

C. 509. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1722-1782. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : —

messire Jean de Cazassus, pour la directe de Bouillac, située dans la juridiction d'Agassac (1754 et 1781); — messire Jean-Michel de Lamezan, pour la directe de Joncet, audit lieu d'Agassac (1750); — noble Jacques de Saint-Blancard de Saint-Victor et dame Philiberte de Martres, veuve de noble Charles-Victor de Saint-Blancard, pour une forge banale à Agassac (1760 et 1776); — noble Jérôme de Saint-Blancard, pour la moitié de ladite forge d'Agassac (1781); — messire Jean-Bernard de Lamezan, pour l'autre moitié de ladite forge (1781); — messire Joseph-Philippe de Cabalby, pour la vicomté d'Alos (1776); — dame Thérèse de Chastenet de Puységur, veuve de messire Gilles-Gervais de Larroche, marquis de Gensac, pour la terre et seigneurie d'Amades (1765); — noble Amand Pratviel, écuyer, pour ladite terre d'Amades, acquise de madame de Puységur (1776); — messire Léonard d'Amou, pour le marquisat d'Amou et les baronnies de Bonnut et Arsague (1722); — messire Jean-Baptiste de Caupenne, pour ledit marquisat d'Amou (1742); — messire Jean-François de Lamarque, pour la métairie noble de Rozès, située dans Anan (1753); — messire Jean-Baptiste-Paul de Lamarque, pour ladite métairie de Rozès (1763): — noble Jean de Marcassus, ancien capitoul de Toulouse, pour un moulin noble à Anan (1753); — messire Alexandre-François de Mun de Sarlabous, pour la terre et seigneurie d'Anères (1772); — messire Jean-Louis d'Abbadie d'Arboucave, pour la baronnie d'Arboucave et son annexe, la Cajunte (1723); — messire Pierre d'Abbadie, pour ladite baronnie d'Arboucave (1742); — Joseph d'Argelos, pour les terres et seigneuries d'Argelos et de Beyries (1722); — dame Marguerite de Lagruère, veuve de noble Bertrand de Capdeville, pour la terre et seigneurie d'Arribans (1722); — dame Jeanne de Poyferré, veuve de noble Jean-Pierre de Cours, pour la terre et seigneurie d'Arricau (1724); — le sieur Barthélemy Deville, pour la terre et seigneurie d'Artassens (1731); — demoiselle Jeanne Duvin, veuve du sieur Fortis Pérès, pour ladite terre d'Artassens (1748); — Me François Pérès, pour la même terre d'Artassens (1760); — dame Marie Du Lion, veuve de messire Pierre de Prugue, pour la métairie noble de Bernard-Barrère, paroisse d'Artassens (1725); — noble François de Lavie et André de Basquiat, pour les terres et seigneuries d'Arthos et de Lahouse (1725); — dame Marthe de Lavie, veuve de messire de Pausader, pour ladite terre d'Arthos (1770); — noble Augustin de Prugue, pour les fiefs de Marrein, paroisse d'Arthos-et-Mongaillard (1723); — Louis-François de Rohan-Chabot, vicomte de Rohan, gouverneur de Lectoure, pour le comté d'Astarac (hommage rendu devant le chancelier d'Aguesseau, à Versailles, le 16 mars 1742); — noble Mathieu Du Vaquier, pour la terre et seigneurie d'Aubagnan (1744); — M. Me Mathieu de Marsan, pour la seigneurie de l'abbaye séculière d'Audignon (1723); — François de Marsan, pour ladite abbaye d'Audignon (1725); — le même, lieutenant au régiment d'Auvergne, pour la caverie de Hauriet, située dans Audignon (1730); — noble Jean-Pierre de Marsan, pour ladite caverie de Hauriet et pour celle de Cuquerin, paroisse de Horsarrieu (1756); — messire Jean de Batz, pour la vicomté d'Aurice et Escoubès et pour les terres de Lamothe, Leluy et Saint-Étienne (1723); — messire Raymond de Batz, pour ladite vicomté d'Aurice et pour la baronnie de Lamothe, etc. (1777); — dame Marguerite de Fabas, veuve de messire Pierre de Dupont, pour la seigneurie directe de Sainte-Foy, située dans Aurignac (1754); — noble Jean-Pierre de Saux d'Argelès, pour ladite directe de Sainte-Foy (1761 et 1776); — noble François-Jérôme de Griffolet, pour la terre et seigneurie d'Aurimont (1759); — messire Pierre de Griffolet, pour ladite terre d'Aurimont (1782); — Me Jean-François Lafue, pour la moitié de la terre et seigneurie d'Auzas (1751); — noble Jean-François Lafue, ancien capitoul de Toulouse, pour ladite moitié de la terre d'Auzas (1777); etc.

C. 510. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 118 pièces, papier.

1723-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — messire Charles de Vic, pour la terre et seigneurie de Bachas (1754); — messire-Joseph-Marie Valentin de Vic, pour ladite terre de Bachas (1776); — messire Jean-François de Barège, pour la métairie de Lapart, en Bachas (1765); — noble Joseph de Castaignos, pour la terre de Mirando, en Bahus (1723); — noble Fontanier de Castaignos, pour ladite terre de Mirando (1757); — Me Pierre de Laporte, pour la terre et seigneurie de Balazin (1723); — noble Christophe de Bourdeau, pour ladite terre de Balazin (1757); — messire Maximilien de Méritens, pour biens nobles dans la vallée de Ballongue (1776); — messire François de Navailles, pour les terres et seigneuries de Banos et de Dumes et la caverie de Capitaine (1723); — messire Bernard de Navailles, pour lesdites terres de Banos, etc. (1760); — messire Jean-Jacques Fenel, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur général de la grande chancellerie, pour la terre et seigneurie de Bats en Tursan (1726); — dame Marguerite de Bourret, veuve de messire Jean-André-Antoine de Lamarque, pour la terre et seigneurie de Beaufort (1765); — noble Louis de Belloc, pour la métairie du Bourdieu, en Beaumarchès (1782); — dame Marie-Anne d'Ustou, veuve de messire Jean-Jacques de Saint-Jean, comte de Pointis, pour la terre et seigneurie de Belfach et Belloc (1758); — dame Marie-Thomasse de Juillard, épouse de messire

Jean-Charles de Varagnes, marquis de Gardouch, pour les terres et seigneuries de Belpech ou Beaupuy et de Brignemont (1759 et 1776); — dame-Marie-Toinette de Pisanny, veuve de noble Jean-Pierre de Rouard, pour la caverie de Benesse (1723); — dame Thérèse-Élisabeth d'Estrac, veuve de noble François de Rouard, pour ladite caverie de Benesse (1756); — noble Jean-François de Mont, pour la baronnie de Benque et la terre d'Eoux (1752); — messire Pierre-François Dumartin, pour la baronnie de Benquet (1755 et 1777); — noble Pierre de Binos, pour la baronnie de Bertren et la coseigneurie de Lunax (1753); — messire Guy de Méritens de Rozès, pour la terre et seigneurie de Betbèze (1756); — demoiselle Jeanne-Marie de Solmignacq, pour la terre et seigneurie de Jautan, en Betbezer (1723); — messire Florentin de Solan, pour la coseigneurie de la vallée de Betmale (1759 et 1776); — messire Thomas-François de Chapuis, pour la terre de Bézéril (1757 et 1776); — dame Perrette de Bébian, veuve de noble Jean-Pierre Soulé de Bezins, pour la seigneurie de Bezins, Laspujolles, Gery, Eup, Bavard et Garraux (1752 et 1776); — messire Jean-Jacques de Bossost, marquis de Bazillac, pour les seigneuries de Billière et de Bernet, dans la vallée de Larboust (1786); — messire Dieudonné-Augustin de Maynard, pour la baronnie de Boissède (1756); — messires Jean-Baptiste-Paul et Louis de Lamarque-Marca, pour ladite seigneurie de Boissède et pour celle de Mirambeau (1773 et 1776); — messire Charles-César de Laur, pour la baronnie de Bonnegarde et quatre caveries (1722); — messire Henri de Caupenne d'Amou, pour la baronnie de Bonnut et Arsague (1742); — messire Jean-Madeleine de Saint-Pastou, pour la baronnie de Bonrepeaux et Saint-Féréol (1777); — messire Pierre-Étienne de Finiels, pour la terre et seigneurie de Bonrepos, jugerie de Verdun (1769); — messire Arnaud-Guillaume-François de Gourgues, pour la terre et comté de Bourret, en Rivière-Verdun (1759); — le sieur François Prat, négociant à Saurat en Foix, pour la terre et seigneurie de Boussenac, en Comminges, achetée, le 29 décembre 1787, du comte de Rochechouart (1788); — messire Melchior-François Reversac de Célès, pour les terres et seigneuries de Boussens et de Roquefort (1754); — messire Arnaud de Capdeville, pour la baronnie de Brassempouy et la caverie de Cocurein, en Horsarrieu (1724); — noble Jean Dizès, pour ladite baronnie de Brassempouy (1757; — noble Jean Dizès, petit-fils du précédent, pour la même baronnie (1772 et 1774); — noble Bernard de Capdeville, pour la caverie de Pouy, en Brassempouy (1722); — messire Jean-Baptiste de Fortisson, pour ladite caverie de Pouy (1759); — noble Jean Dizès, pour la même caverie (1774); — M[e] Jean de Vignolle, pour la caverie de Nonvielle, paroisse de Bretagne (1722); — messire Jean-Baptiste de Vignolle, pour ladite caverie de Nonvielle (1777); — messire Jacques de Batz, pour la terre et seigneurie de Buanes et pour la moitié de celle de Montaut (1725); — messire Jean-Pierre de Batz, baron de Dinsse, pour ladite terre de Buanes (1756); etc.

C. 511. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1722-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — messire Guillaume de Lacaze de Seysses, pour la terre et seigneurie de Cadeilhan, en Rivière-Verdun (1759); — messire Antoine de Redon de Laval, garde-du-corps du Roi, pour ladite terre de Cadeilhan (1779); — messire Jean de Melet, baron de Las, pour la directe de Marseillan, enclavée dans le domaine de Caillavet (1775); — le sieur Nicolas Vinatier, pour la prairie du Capitaine, paroisse de Cambran (1723); — noble Henri d'Estensan, pour biens nobles dans Camors, vallée de Louron (1745); — dame Marie-Christine de Maniban, marquise de Livry, pour les terres de Campagne et de Busca, les domaines d'Éauze et de Bretagne et la sixième partie de la seigneurie de Cézan (1782); — messire Alexandre Du Lion, pour la terre et baronnie de Campet (1724); — messire Pierre-Gaston Du Lion, pour le marquisat de Campet et la seigneurie de Tingon (1776); — messire Bernard de Médrano, pour la terre de Campistrous (1746); — Jean Dupuy, sieur de Sauvescure, pour la maison noble de Candresse (1722); — messire de Mun de Sarlabous, pour la métairie noble de Lassalle, en Cardeillac (1754); — messire Joseph-Lizier de Vendomois, pour la terre et seigneurie de Castagnède (1757); — messire Henri-Jean-Joseph, comte de Vendomois, pour ladite terre de Castagnède et pour la seigneurie directe de Cuélas (1781); — noble Louis de Momas, pour les maisons nobles et abbayes séculières de Castaignos et de Cazalon, la seigneurie de Souslens, la béguerie d'Argelos et la caverie de Monbet (1723); — noble Antoine de Momas, pour lesdites seigneuries de Castaignos, Cazalon, etc. (1743); — messire Jean-Henri comte de Caumia de Baillenx, pour lesdites seigneuries de Castaignos, Souslens et Argelos (1773); — messire Jean-François de Caumia-Baillenx, pour les trois seigneuries susdites (1776); — messire Jean-Baptiste de Cazenave de Labarrère, pour la maison et abbaye de Cazalon et la caverie de Monbet (1757); — dame Claire de Francisqui, veuve de messire Jean de Cazenave-Labarrère, pour les maison et caverie susdites (1777); — noble François de Larroque, pour les terres et seigneuries de Castandet et de Lamensans (1724); — messire Jean-Louis de Lassalle, pour lesdites terres de Castandet et de Lamensans (1745); — dame Jeanne de Sallettes, veuve de messire Jean-Louis de Fortisson, pour

la baronnie de Casteide et pour la terre de Saint-Maurice (1724) ; — noble Charles de Saint-Pé de Sarrecave, pour une directe dans Castelgaillard (1754) ; — dame Louise de Grignon, veuve de messire Pierre de Lalanne, pour la baronnie de Castelnau et Donzacq et la seigneurie d'Estibeaux (1733) ; — messire Raymond de Lalanne, pour les baronnie et seigneurie susdites (1763) ; — M. Me Jean-Louis de Barry, pour la terre et seigneurie de Castéra (1723) ; — Christophe de Bourdeau, pour ladite terre de Castéra (1741) ; — dame Louise-Françoise-Gabrielle de Mirande, veuve de messire Arnaud comte de Cardaillac, pour les terres et seigneuries de Casties-le-Haut et de Casties-le-Bas ou Labrande, et pour la coseigneurie de Bize (1749) ; — messire Bernard de Cardaillac, pour lesdites terres et coseigneurie et pour la terre de Montagnac, en Fezensaguet (1776) ; — dame Marthe de Paucy, veuve de messire Charles-Maurice de Percin, marquis de Mongaillard, pour le comté de Caumont, composé des terres de Pompiac et de Cazaux, et pour le quart de la terre d'Endoufielle (1754) ; — le sieur Vincent-Guillaume Mouroux, pour la moitié de la terre et seigneurie de Caumont, en Comminges (1757 et 1776) ; — le sieur Vincent Cazes, pour un quart de ladite terre de Caumont (1757 et 1776) ; — le sieur François Frèche, pour l'autre quart de la terre susdite (1756 et 1776) ; — Christophe de Cabannes, pour la terre et baronnie de Cauna (1722) ; — noble Jean-Ignace de Cabannes, pour ladite terre de Cauna (1756 et 1777) ; — messire Clair-Joseph de Cabannes, pour la même terre (1783) ; — Jean-Joseph d'Espens, pour les caveries d'Estignos et d'Onnès, consulat de Cauna-et-Aurice (1723) ; — dame Marie-Barbe-Agathe de Laporte, veuve du précédent, pour lesdites caveries (1742) ; — messire Joseph baron d'Espens, pour les mêmes caveries (1777) ; — M. Me Bernard de Cès, pour les terres de Caupenne, Lahosse et Baigts (1724) ; — dame Élisabeth Damien, veuve de M. de Cès, baron de Caupenne, pour les terres susdites (1769) ; — messire Jean-Godefroy de Fortisson, pour la terre et seigneurie de Cazalis (1724) ; — M. Odet Dandieu de Labarrère, pour ladite terre de Cazalis (1756) ; — demoiselle Élisabeth de La Chèze, veuve de M. de Brethous, pour la maison et seigneurie de Lannemas, en Cazalis (1723) ; — dame Marie-Isabeau de Capdeville, veuve de noble Jean-Marie Le Blanc, seigneur d'Argelouse, pour la dîme inféodée de Cazalis (1724) ; — messire Jean-Jacques de Narbonne-Lara, pour la terre et coseigneurie de Cazavet (1769) ; — dame Marie-Christine de Maniban, veuve de messire Paul Sanguin, marquis de Livry, pour la sixième partie de la justice de la terre de Cézan (1770) ; — messire Joseph de Binos de Saint-Sernin, pour le quart et demi de la terre et seigneurie de Cierp (1770 et 1776) ; — Me Antoine Chanceaulme, pour la terre et seigneurie de Clarens (1753) ; — messire Paul de Berot de Labarthe, pour la seigneurie de Cologne, en paréage avec le Roi (1756) ; — messire Antoine-Joseph de Berot, pour ladite seigneurie de Cologne (1776) ; — messire François d'Antras, pour le château de Cornac et la terre de Ricourt (1781) ; — dame Catherine de Cadilhon, veuve de noble Bernard de Lasserre, pour la caverie de Cantiran, paroisse de Coudures (1724) ; — messire Léonard d'Hertaut, comte de Beaufort, pour la terre et seigneurie d'Ancos, paroisse de Coudures (1757) ; — Me Jean-Fabien de Ribet, pour la terre et seigneurie de Couret (1756 et 1776) ; — très haute et très puissante dame Constance-Gabrielle-Bonne Le Vicomte Du Rumain, veuve de très haut et très puissant seigneur Louis-Marie-Alexandre comte de Polignac, capitaine de cavalerie au régiment de Polignac, dame d'honneur de S. A. S. la duchesse de Chartres, comme mère et tutrice de très haute et très puissante demoiselle Constance-Alexandrine de Polignac, pour la terre et vicomté de Conserans (1781) ; — messire François Pagès de Beaufort, pour la vicomté de Cumont (1756) ; — messire François-Clair de Pagès de Beaufort, pour ladite vicomté (1765 et 1776) ; etc.

C. 512. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1722-1787. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — dame Gabrielle de Beynac, pour la terre et seigneurie de Dadou (1724) ; — messire Léon de Candalle de Foix, pour la terre et baronnie de Doazit (1723) ; — dame Marie-Romaine de Lafaisse, veuve de M. de Candalle, pour ladite baronnie de Doazit (1743) ; — messire Bernard de Foix, marquis de Candalle, pour la même baronnie (1776) ; — messire Pierre de Lalanne, pour la baronnie de Donzacq (1723) ; — messire Louis-Emmanuel de Boyer, pour la terre et seigneurie de Drudas (1761 et 1776) ; — dame Claire Lecomte, veuve de messire Gabriel-Bonaventure Doujat, pour les terres et seigneuries d'Empeaux et de Peyrigué (1755) ; — messire Simon de Binos, pour la baronnie d'Encausse, etc. (1776) ; — messire François de Bonfontan de Lastours, pour les trois quarts de la terre et baronnie d'Endoufielle et pour la terre et seigneurie de Pouy-de-Touges (1759) ; — messire Philippe marquis de Bonfontan, pour les baronnie et seigneurie susdites (1776) ; — messire Jean-François-Gaston de Siregand, comte d'Ercé, pour les terres et seigneuries d'Ercé, Aulus, etc. (1757 et 1776) ; — messire François Du Pouy, baron de Sacère, pour la terre et seigneurie d'Escanecrabe, la moitié de la terre du Castéra et le quart de celle de Salherm (1759 et 1776) ; — dame Marguerite de Fabas, veuve de messire Pierre de Dupont, pour les métairies nobles de

Courneil et de Saint-Germier, situées au lieu d'Espaon (1754); — messire François de Carsalade-Dupont, pour lesdites métairies (1776); — messire Arnaud comte de Cardaillac, pour la terre et baronnie d'Esparros, etc. (1745); — dame Gabrielle-Françoise-Louise de Mirande, veuve du comte de Cardaillac, pour ladite baronnie d'Esparros (1756); — messire Jacques-Roger de Noé, pour la terre et seigneurie d'Estancarbon (1758); — messire Jacques-Roger marquis de Noé, pour ladite terre d'Estancarbon et pour celle d'Urdens (1776); — dame Marie-Élisabeth de Borda, épouse du sieur Jacques Dumont, pour la caverie d'Estibeaux (1723); — Mᵉ Jean-Pierre Langlade, pour les trois quarts de la terre et seigneurie d'Eycheil (1781); — demoiselle Marguerite de Masdaunes, veuve de Mathieu-Salomon Brethous, pour la maison noble de Lasserre, paroisse d'Eyres-et-Moncube (1723); — dame Marguerite de Brethous, pour ladite caverie de Lasserre (1761 et 1777); — Joseph de Cloche, pour la terre et seigneurie de Fargues (1723); — dame Élisabeth Imbert de Ponchevron, épouse de noble Antoine de Saint-Pastou de Lamothe, pour la terre et seigneurie de Figas (1750); — messire Arnaud de Miégeville et dame Élisabeth Laborie d'Imbert de Miégeville, mariés, pour ladite terre de Figas (1769 et 1776); — M. Jean-Pierre de Bastard, seigneur de Cantiran, pour la maison noble du Bosc, juridiction de Fleurance (1756); — Mᵉ Étienne Larroche, avocat, habitant d'Astafort, pour le château du Bosc, acquis de M. de Bastard (1786); — dame Marie de Fieret de Baudribos, épouse de noble Claude-Charles de Melet, pour la métairie allodiale du Boué, juridiction de Fleurance (1756); — messire Antoine de Caussade, pour une pièce de bois noble à Fleurance (1756); — Mᵉ Jean Estienne de Laborde, administrateur général des domaines, pour une portion de dîme dans la paroisse de Saint-Herbary, quartier de Saint-Guiraud, juridiction de Fleurance, achetée, le 24 août 1784, de messire Marie-Jean-Pierre-François-Gabriel-Antoine-Louis d'Aure de Montestruc (1786); — noble Jean-Baptiste-Joseph de Tournier, pour le domaine de Tauran, consulat de Fontenilles (1765); — messire François-Benjamin de Gennes, pour ledit domaine de Tauran (1779); — messire Pierre-Philippe de Sérignac, pour la terre et seigneurie de Fontrailles (1773); — dame Rose de Jaume, veuve de messire Alexis de Pascal, pour la terre et seigneurie de Francon (1751); — dame Suzanne de Sers, veuve de messire Alexandre d'Hulcau, pour ladite terre de Francon (1776); — dame Jeanne de Durand de Rivalet de Comminges, épouse de messire Gilibert d'Escodéca de Boisse, pour la terre et seigneurie du Frechet (1745); — noble Bernard de Saint-Orens, pour la terre et seigneurie de Frontignan (1753); — messire Louis de Lapasse, pour une directe dans Frontignan (1770 et 1781); — messire Jean-François-Marie Bajon de Libertat, pour une autre directe dans Frontignan (1781); — messire Pierre-François Dumay, pour la terre et seigneurie de Frouzins (1743); — noble René-Bernard de Gaillard, pour ladite terre de Frouzins (1752); — dame Marie-Jeanne de Calvel, épouse de noble Mathieu de Ladoux, pour la directe de Labourgade et Parade, dans Frouzins (1752); — messire Jacques-Michel de Marin, pour le domaine de Monbel dans Frouzins (1770 et 1776); etc.

C. 513. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 131 pièces, papier.

1723-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — noble Alexandre de Fosseries, pour la baronnie de Galez (1745); — messire Bertrand Adoué de Sailhas, pour la terre et seigneurie de Garravet (1755); — messire Jean-Baptiste Adoué de Sailhas, pour ladite terre et baronnie de Garravet (1769 et 1776); — M. Mᵉ Pierre-Étienne Ducamp, pour la caverie de Talauresse, paroisse de Garrey (1724); — M. Mᵉ Jean-Élie Ducamp, pour ladite caverie de Talauresse (1756); — messire François-Charles de Marcelier, pour la terre et seigneurie de Gaujac (1753); — messire Paul-Éloi-François de Marcelier, pour ladite terre de Gaujac (1776); — dame Angélique d'Escoubleau de Sourdis, veuve de messire François Colbert, pour les terres de Gaujacq et de Bastennes (1724); — messire Antoine-Alexandre Colbert, pour lesdites terres de Gaujacq et de Bastennes (1733); — messire Jean-Gabriel de Cazenave, pour les terres susdites (1757); — dame Suzanne de Cazenave, épouse de messire Raymond de Lalanne, pour les mêmes terres (1783); — noble Jean de Lartigue, pour la seigneurie de Sorbets, juridiction de Geaune (1744); — noble François-Antonin Guichené, pour la seigneurie de Boulos, juridiction de Geaune (1750); — messire Pierre de Colomès, pour la terre et seigneurie de Gensac-Savès (1754 et 1776); — messire Paul-François de Lordat, pour la moitié de la terre et seigneurie de Gensac-d'Aurignac (1754); — dame Andrée-Françoise-Honorée de Bonfontan, marquise de Lordat, pour ladite terre de Gensac-d'Aurignac (1781); — messire Jean-Jacques de Sers, pour la terre et seigneurie de Gensac, au diocèse de Rieux (1756 et 1777); — dame Gabrielle de Sabolle, épouse de messire Pierre des Innocens, pour le moulin de Saint-Jean-de-las-Monges, sur la Gimone, à Gimont (1758 et 1776); — messire Jean des Innocens, pour ledit moulin (1786); — noble Jean-Alexandre de Lomaigne, pour la seigneurie de Saint-Jean-de-las-Monges et la coseigneurie de Sainte-Marie, juridiction de Gimont (1776); — messire Jean-Claude-Anselme de Fajolle, pour

les terres et seigneuries de Giscaro et de Puylausic (1754); — messire Jean-François-Marie de Fajolle de Pordéac, pour les terres susdites et pour celle de Pordéac (1772 et 1776); — messire François-Bernard-Marie de Fajolle et ses sœurs, pour ladite terre de Giscaro (1782); — dame Françoise de Sudria, veuve de M. Jean Daran, pour la terre et seigneurie de Goudourvielle (1760); — nobles Joseph-André et François de Sers, pour la terre et seigneurie de Goutevernisse (1759); — messire Jean-Louis Descat, pour la moitié de ladite terre de Goutevernisse (1777); — le sieur Bernard Ventre, pour l'autre moitié de la terre de Goutevernisse (1777); — noble François-Nicolas d'Espéron de Lasplaignes, pour la terre et seigneurie de Gouts, en Comminges (1787); — messire Jean-René Ducos de Lahitte de Gaspard, pour biens nobles dans le consulat de Grenade (1752 et 1777); — haut et puissant seigneur Jean-François-René Ducos, comte de Lahitte, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, pour les mêmes biens nobles (1788); — dame Claudine-Jeanne-Gabrielle Lemazuyer, veuve du marquis de Thézan, pour les terres du Grés et de Beauregard (1761 et 1776); — messire Charles-Guillaume de Pechperoux-Comminges, pour la terre et seigneurie de Guitaut (1753); — messire Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis de Pechperoux-Comminges et sa sœur, pour ladite terre et comté de Guitaut (1776); — messire Louis-Auguste de Fortisson, pour la terre et seigneurie de Habas (1786); — messire Jean-Raymond de Lalande, pour la maison noble de Basseterie, paroisse de Habas (1723); — M. Mᵉ Bertrand-Pascal Debrat, pour la maison-noble de Lassalle et la caverie d'Esleix, paroisse de Habas (1722); — Jean Destandau, pour les maison et caverie susdites (1756); — M. Mᵉ Pierre-Ignace de Lagruère, pour la maison noble de Mirefleur, juridiction de Hagetmau (1726); — Bertrand de Beyries, pour la terre et seigneurie de Hauriet (1723); — le sieur Jean de Lannefranque-Larrey, pour ladite terre de Hauriet (1760); — messire Jean-Marie-Philippe Du Cournau de Pébarthe, pour la même terre (1777); — Mᵉ Jean de Hosseleyre, pour la caverie de la Grange-Fontanière, paroisse d'Herm (1722); — messire Jean-Joseph-Henri de Cassand, conseiller au Parlement de Toulouse, et messire Jacques-François de Papus, chevalier de Saint-Louis, pour la coseigneurie de la terre de l'Herm (1788); — noble Antonin d'Estrac, pour les caveries de Heugas, Mées, Monbrun, Sanguina et Mongrué (1722); — noble Jacques d'Estrac, pour lesdites caveries de Heugas, Mées et Monbrun (1756); — dame Élisabeth d'Estrac, veuve de noble François de Rouard, pour les trois caveries susdites (1762); — dame Marie-Anne d'Estrac, épouse de messire Jacques-Michel de Bédorède, pour lesdites caveries de Mées et de Monbrun (1769); — noble Louis de Lalande, pour la terre et baronnie de Hinx et pour les terres et seigneuries de Saint-Criq-du-Gave et de Habas (1724); — dame Étiennette de Haraneder, veuve du précédent, pour ladite baronnie de Hinx (1756); — les sieurs Dubignon, pour la caverie de Hon (1759); — M. Mᵉ Bernard de Cès-Horsarrieu, pour la moitié de la terre et seigneurie de Horsarrieu (1722); — noble Bernard de Horsarrieu, pour ladite terre de Horsarrieu, par indivis avec le duc de Gramont (1777); — le sieur François de Marsan, pour la caverie de Cucurain, paroisse de Horsarrieu (1742); — noble Bernard de Busquet, pour une partie de la caverie d'Arrimblès, paroisse de Horsarrieu (1777); — M. François-Élisabeth Dansan, pour le domaine noble de Lacassagne, juridiction de l'Isle-en-Dodon (1776); — messire Jacques-François de Borda, pour les caveries de Josse et de Gourby (1722); — messire Joseph de Pujolé, pour la vicomté de Juliac, etc. (1725); — dame Jeanne-Marie de Lespès, veuve de Bertrand de Castelnau, pour la terre et seigneurie de Jupoy (1723); etc.

C. 514. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 140 pièces, papier.

1722-1787. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — messire Armand-Alexandre de Biron, comte de Gontaut, pour les terres et seigneuries de Labarthe, Sabailhan, Auriébat, Ciadoux, Charlas, Mongaillard, Saman, Saint-Élix et coseigneurie de Bouzin (1753); — messire Philippe-Joseph-Marie de Cucsac, conseiller au Parlement de Toulouse, pour lesdites terres de Sabailhan et de Labarthe, acquises, le 16 juillet 1780, du comte et du marquis de Gontaut de Biron, père et fils (1780); — dame Marie de Larroche-Gensac, pour la terre et seigneurie de Labastide-Savès (1747); — messire Gilles-Gervais de Larroche, comte de Gensac, pour ladite terre de Labastide-Savès (1757); — messire Balthazar-Emmanuel de Cambon, pour les terres et seigneuries de Labastide-Paumès et de Deilhac (1754); — messire Jean-Louis-Augustin-Emmanuel de Cambon, pour lesdites terres de Labastide-Paumès et de Deilhac (1779); — dame Marguerite de Lalande-Lamothe, épouse de noble Bertrand de Borda, pour la terre et seigneurie de Labatut (1722); — messire Jean-Baptiste de Borda, pour ladite terre de Labatut (1770); — le sieur Joseph de Lubet, pour la terre et seigneurie de Lacqui (1725); — dame Marie de Campeils, épouse de messire François de Montpezat, pour les terres et seigneuries de Lafitau et de Larcan (1755); — messire Antoine de Casse, secrétaire du Roi au grand collège de Paris, pour les terres de Lafitau et de Lalouret et la moitié de celle de Larcan (1775); — Mᵉ François Dansan, pour la terre et seigneurie de Lagarde-de-l'Isle (1757); — noble

Jean-Pierre de Baynaguet, pour la métairie du Cros, située dans Lagarde-Savès (1762); — les sieurs Dardenne, négociants à Saint-Thomas, pour ladite métairie du Cros (1781); — Mᵉ Jean-Guillaume Laforgue, granger de la grange de Saint-Pierre de Juliac, pour fiefs et rentes audit lieu (1726); — messire Gaspard de Larroche-Lambert, pour les terres et seigneuries de Lagraulet et de Cox (1781); — messire Jacques-Antoine de Mengaud, pour les terres et seigneuries de Lahage et de Forgues et partie de celle de l'Herm (1755); — messire Louis-Guillaume de Mengaud, pour lesdites terres de Lahage, Forgues et l'Herm (1779); — messire François-Antoine Dufaur, pour une partie de la terre et seigneurie de Lahas (1759); — messire Marc-Antoine de Fleurian, pour le reste de ladite terre de Lahas (1759); — messire Alexandre de Lacarry, pour la terre et seigneurie de Lahaugarette (1769); — messire Joseph de Lacarry, pour ladite terre de Lahaugarette (1773); — messire Isidore de Lacarry, pour la même terre (1782); — messire Antoine de Lapasse, pour la terre et seigneurie de Lahitère (1757); — dame Marie de Blair, pour la terre et baronnie de Lahontan (1723); — messire Samuel de Blair, frère de la précédente, pour ladite baronnie de Lahontan (1725); — M. Mᵉ Michel de Maumen, pour la caverie de Bellocq, paroisse de Lahosse (1722); — noble Michel de Portets, pour ladite caverie de Bellocq (1756 et 1777); — dame Marie-Catherine-Blandine de Catelan, pour la terre et seigneurie de Lamasquère (1776); — messire Henri-Bernard-Catherine de Sapte, pour ladite terre de Lamasquère (1781); — messire Louis-Joseph de Noaillan, pour la terre et seigneurie de Lamezan (1765); — messire Joseph-Pierre vicomte de Noaillan, pour ladite terre de Lamezan (1781); — dame Louise-Félice d'Escars de Becquey, pour la terre de Lamothe (1765 et 1776); — noble Dominique-Joseph de Ruble, pour la terre et baronnie de Lamothe-Cumont (1754 et 1776); — Mᵉ Bernard Ducasse, pour la terre et seigneurie de Lanespède (1757); — Odet Dandieu de Labarrère et dame Isabeau de Cabannes, veuve de Jean Dufaut, pour la terre et seigneurie de Lanneplan (1723); — le sieur Jean-Baptiste Durou, pour ladite terre de Lanneplan (1732); — messire Christophe Durou, pour la même terre (1777); — M. Mᵉ Barthélemy Curie, pour les terres et seigneuries de Lapeyre et de Vidou (1773 et 1776); — messire Pierre d'Astorg, marquis de Montbartier, pour la vicomté de Larboust, la baronnie de Cazeril et la seigneurie de Cardeilhac (1758 et 1776); — messire Guillaume-François de Redon, pour un jardin sis au lieu de Larrazet (1781); — messire Jean-François-Gabriel-Louis de Contaud, pour les terres et seigneuries de Larroucau et de Montamat (1754); — messire Joseph de Raynal, pour lesdites terres de Larroucau et de Montamat (1776); — messire Félix-François comte d'Espie, pour la terre et seigneurie de Lasserre (1760); — messire Dominique de Latour, pour la majeure partie de la terre et seigneurie de Latoue (1773 et 1782); — noble Bertrand Dispan, pour le reste de ladite terre de Latoue (1746); — messire Jean-François Dispan de Floran, pour la même portion de la terre susdite (1781); — dame Marthe de Joncarot, veuve de noble Adrien de Faurets, pour une directe dans la paroisse de Latrille (1742); — noble Joseph Ducousso, pour la maison noble de Baure, paroisse de Latrille (1744); — messire Pons-Jean-François de Tournier, pour la baronnie de Launac, etc. (1757 et 1776); — dame Gertrude-Thérèse-Josèphe de Neuforge, veuve de noble Marc-Antoine de Busquet, pour la seigneurie de Laurac (1756, 1776 et 1786); — dame Jeanne de Durand de Rivalet de Comminges, épouse du marquis de Boisse, pour la terre et seigneurie de Lavernose (1769); — messire Philippe de Montesquiou, comte de Marsan, pour les terres et seigneuries de Laymont et de Saint-Michel (1760); — très haut et très puissant seigneur monseigneur Philippe-André-François de Montesquiou, comte de Fezensac, chef des noms et armes de la maison de Montesquiou-Fezensac, comte de Marsan et de Lasserre, baron d'Aubiet, de Daignan et de Crastes, etc., colonel en second du régiment d'infanterie de Lyonnais, pour lesdites terres de Laymont et de Saint-Michel (1785); — noble Arnaud Pratviel, seigneur d'Amades, pour les terres susdites (1787); — Mᵉ Philippe de Bonnefont, pour la terre et seigneurie de Lescuns (1756); — messire Jean-Paul de-Féraud, pour ladite terre de Lescuns (1764); — messire François-Charles comte de Rochechouart, pour la baronnie de Lescure, la vicomté de Soulan, etc. (1776); — messire Pierre-Paul de Binos, pour la terre et seigneurie de Lespitau-des-Homs (1761); — messire Clément-Jean-Pierre de Sède, pour la terre et seigneurie de Liéoux (1757 et 1776); — messire Majan-François-Albert Lamamie de Clairac, chevalier, seigneur de Baillasbats, pour le domaine noble de Dèze, situé dans les juridictions de Lombez et de Mourlens (1786); — messire Géraud de Sauvan, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, chef de brigade des gardes-du-corps, pour la terre et baronnie de Lombrès (1786); — André de Bastiat, dit Du Truit-Duhau-Seigneur, pour la terre et taillis du Moulia, paroisse de Lourquen (1724); — noble Jean-Baptiste de Lamarque, pour les coseigneuries de Lunax et de Nénigan (1751); — M. Mᵉ Marc-Fortine Donnez, pour une partie de ladite seigneurie de Lunax (1756); — noble Jean-Baptiste-François de Souville, pour une autre partie de la même seigneurie (1769); — noble Pierre de Fourquet, pour les seigneuries de Lustar et d'Avezac (1744); etc.

C. 515. (Liasse.) — 262 pièces, papier.

1722-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — messire Pierre de Lalande, pour la baronnie de Magescq (1722) ; — noble Timothée de Larquier-Rochefort, pour la maison noble de Larquier, paroisse de Malaussanne (1723) ; — noble Bernard de Pausader, pour la maison noble de Lassalle, paroisse de Malaussanne (1723) ; — messire Henri de Caplane, pour un moulin à Malaussanne (1724) ; — messire François-Guillaume de Caplane, pour ledit moulin (1756) ; — messire Antoine d'Ustou de Sainte-Gemme, pour la baronnie de Malvesie (1759) ; — M. Quentin Bertrand, pour la terre et seigneurie de Mane (1754) ; — noble Henri Rivaud, pour ladite terre de Mane (1777) ; — dame Françoise de Trinqualie, veuve de noble Jean Richard de Jean, pour les trois quarts de la terre et seigneurie de Caumont, juridiction de Marciac, et pour la terre de Louslitges (1782) ; — le comte de Rochechouart, pour la terre et seigneurie de Marignac, dépendant du marquisat de Faudoas (1762) ; — le sieur Pierre Fondeville, pour la terre et seigneurie de Marignac-de-Fronsac (1756) ; — le sieur Bertrand Fondeville-Moustajon, pour ladite terre de Marignac (1760) ; — messire Bertrand de Fondeville, pour la même terre (1776) ; — M. Jean-François-Anaclet Lafue, pour la terre et seigneurie de Marignac-Laspeyres (1745) ; — Me Hyacinthe-Théodore Lafue de Marignac et ses sœurs, pour ladite terre de Marignac-Laspeyres (1770) ; — messire Joseph-Roger de Roquemaurel, pour une directe dans Marignac-Laspeyres (1781) ; — messire Charles de Bordes de Sarradas, pour la terre et seigneurie de Marsoulas (1755 et 1781) ; — messire Henri de Baudéan, pour les terres et seigneuries de Martisserre et de Lagarde (1754) ; — le sieur Jean-François-Marie Bajon de Libertat, pour la seigneurie de Piech, démembrée de celle de Martisserre (1777) ; — dame Louise-Charlotte de Foix, veuve du comte de Sabran, pour la terre et seigneurie de Massat (1756) ; — messire Jean des Innocens, pour la terre et seigneurie de Maurens (1767 et 1776) ; — Jean-Paul Dupeyron, pour la terre et seigneurie de Maurrin (1724) ; — messire Henri-Joachim-Lucien Bonnefont de La Pomarède, officier au régiment de Vermandois, en garnison à Ajaccio, pour une partie de la terre de Mauvers (1781) ; — procuration retenue par Me Laurent Pozzo-di-Borgo, notaire royal et apostolique d'Ajaccio, avec certificat de Jacques-Philippe Ducourrech de Raquine, juge royal de ladite ville (1780) ; — noble Mathieu Dubarry, pour la maison noble de Briac, juridiction de Mauvezin (1724) ; — messire Pierre Despouy, pour les coseigneuries de Mayrègne, Caubous et Cirés, vallée d'Oueil (1776) ; — noble Sébastien Despouy, pour lesdites coseigneuries (1779) ; — noble Géraud de Bélesta, pour la terre et seigneurie de Mazerettes (1754) ; — messire Marc-Damase de Bélesta, pour ladite terre de Mazerettes (1777) ; — M. Adrien Pérès, de Mirande, pour droits de fief en Mazerettes (1786) ; — messire Guy-Joseph de Saint-Jean, baron de Pointis, pour la terre et seigneurie de Mercenac et Taurignan (1757 et 1776) ; — noble Jean-Baptiste Lasserre, pour la terre et seigneurie de Merville (1734) ; — messire André-Antoine marquis de Chalvet, pour ladite terre de Merville (1776) ; — noble Henri de Biaudos, pour les caveries de Misson, Pendans et Agès (1722) ; — messire Jean-Remi Bachelier, pour lesdites caveries de Misson, etc. (1756) ; — dame Marie de Léaumont d'Arzac, veuve de noble Jacques de Saint-Julien, pour la terre et seigneurie de Momuy (1723) ; — dame Élisabeth de Cès, veuve de messire Jacques de Saint-Julien, pour la baronnie de Momuy (1748) ; — dame Suzanne de Lassalle de Bordes, veuve de Raymond de Cès d'Ossages, pour la terre et seigneurie d'Agest, paroisse de Momuy (1742) ; — messire Gilbert-Bonaventure d'Escodéca, marquis de Boisse, pour la terre et seigneurie de Monblanc (1779) ; — dame Françoise-Louise d'Escodéca de Boisse, épouse de messire François-Germain de Rouffiac, baron de Verlhac, pour ladite terre de Monblanc (1781) ; — demoiselle Marguerite Dupoy, veuve de Mr Raymond Du Lucat, pour la maison noble d'Artiguenave, paroisse de Moncube (1724) ; — dame Marguerite de Lucat, épouse de Me Benoît-Auger de Mora, pour ladite maison d'Artiguenave (1759 et 1777) ; — noble François de Rabaudy, pour une directe dans Mondavezan (1744) ; — dame Marie de Constans, veuve de noble Jacques de Martin, pour la terre et seigneurie de Mondilhan (1750) ; — messire Jean-Félix d'Aulon de Saint-Martin, pour ladite terre de Mondilhan (1752 et 1776) ; — messire Pierre-Nicolas d'Elbeuf, pour les biens nobles d'Escoubas, juridiction de Mondilhan (1761 et 1776) ; — le sieur Bertrand Castanet, pour la métairie noble de la Carpette, juridiction de Mondonville (1742) ; — messire Pierre de Beynac, pour les terres et seigneuries de Montgaillard, Montfort et Larrivière (1724) ; — dame Louise de Mauléon, épouse de noble Jean de Cazassus, pour la terre et seigneurie de Montgaillard-de-Salies (1750) ; — messire Joseph de Grenier de Lechard, pour ladite terre de Montgaillard (1764) ; — noble Jean-Pierre de Juncas, pour la terre et seigneurie de Monget (1722) ; — noble Bonaventure de Saint-Orens, pour la terre et seigneurie de Mongras (1753) ; — M. Me Jean-Jacques de Laffitau, pour la maison noble de Laffitau, paroisse de Monségur (1741) ; — Me François Passama, pour la terre et seigneurie de Montadet (1754) ; — messire François Passama de Labusquière, pour ladite terre de Montadet (1776) ; — messire Jean-Jacques de Vacques, pour la terre et seigneurie de

Montastruc-Savès (1762); — messire Joseph de Gasquet, pour ladite terre de Montastruc (1776); — messire Louis de Labaig, comte de Viella, pour la moitié de la terre et seigneurie de Montaut (1732); — messire Jean-Baptiste de Loubes, pour ladite moitié de la terre de Montaut (1757); — messire Nicolas-Pierre de Pichard, pour l'autre moitié de la terre de Montaut (1758); — Isaac Lalanne de Lamathe, pour la moitié d'un moulin, juridiction de Montaut (1722); — demoiselle Thérèse de Lespès, veuve de Joseph de Laborde, pour la caverie d'Arcet, juridiction de Montaut (1723); — noble Pierre de Laborde-Maignos, pour la majeure partie de ladite caverie d'Arcet (1760 et 1777); — noble Pierre d'Arcet, pour une partie de la susdite caverie d'Arcet, achetée, le 12 août 1752, des Jacobins de Saint-Sever (1756); — messire Clair-Joseph de Barbotan, veuf de dame Jeanne d'Arcet, pour la même portion de la caverie d'Arcet (1761); — le sieur Pierre Cabiro, pour la caverie du Puts, juridiction de Montaut (1777); — messire Stanislas-Bernard-Pierre vicomte d'Ustou, pour la terre et seigneurie de Montberaud (1776); — messire Philippe de Baylens, marquis de Poyanne, pour la terre et baronnie de Montégut et la terre de Sengresse (1722); — messire Bernard de Barrau, pour les terres et seigneuries de Montégut-Bourjac, Esparron, etc. (1744); — messire Pierre-Élisabeth-Denis de Barrau, pour lesdites terres de Montégut-Bourjac, etc. (1760 et 1776); — messire Jean-François-Ignace de Nicolas, pour les terres et seigneuries de Montégut et de Saint-Loube, et pour celle de Sauvimont avec les dames Maltaises de Toulouse (1759); — messire Cosme Picquet de Vignolles, comte de Juillac, pour lesdites terres de Montégut, Saint-Loube et Sauvimont (1762); — messire Jean-Maurice-Joseph de Verdelin, pour la baronnie de Montégut et la terre de Saint-Paul (1762 et 1776); — messire Jean-Jacques de Roquemaurel, pour la terre et vicomté de Montégut, dans la châtellenie de Salies (1773); — dame Élisabeth de Péguilhan de Larboust, veuve de messire Guy de Méritens, pour la baronnie de Montégut-de-Gardan et Betbèze (1776); — noble Louis Géraud de Malatria, pour la terre et seigneurie de Montesquieu-de-l'Isle (1751); — noble Jacques de Montesquieu, fils du précédent, pour ladite terre de Montesquieu (1765 et 1776); — messire Jean-François de Faydit-Tersac de Monlong, pour les terres et seigneuries de Montesquieu et de Contrazy (1756 et 1776); — dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de messire Jean d'Aure, pour la terre et seigneurie de Montestruc et Baratnau (1751); — messire Étienne de Borda, pour la caverie de Monpribat, paroisse de Montfort (1722); — le sieur Jean Dessarps-Lorreyte, pour la caverie de Lorreyte, juridiction de Montfort (1750); — messire Alexandre-François de Saint-Pastou, pour la moitié de la terre et seigneurie de Monties (1745); — le sieur Bertrand Fournier, pour la terre et seigneurie de Montoussé (1752); — le sieur Barthélemy Fournier, pour ladite terre de Montoussé (1760 et 1777); — messire François-Guillaume de Rabaudy, pour les terres et seigneuries de Montoussin et de Tillet (1745); — dame Raymonde de Dubarry, veuve du précédent, pour lesdites terres de Montoussin et de Tillet (1770); — messire Arnaud-Louis de Rabaudy, pour les mêmes terres (1777); — dame Marguerite de Montsérié, pour la terre et seigneurie de Montsérié (1745); — dame Anne-Henriette de Rivière, comtesse de Labatut, pour ladite terre de Montsérié (1762); — Marc-Bertrand-François de Lassus, pour la terre susdite (1770 et 1776); — messire Roger-Jacques-Honoré de Comminges, marquis de Lastronques, pour la moitié de la terre et seigneurie de Moulis, en paréage avec le Roi, pour les terres de Sour et de Montfaucon et pour le quart de la terre et châtellenie de Castillon-Ballongue (1757); — Arnaud de Maisonnave, pour la maison noble de Pomarède de Maisonnave et pour la caverie de Hagets, paroisses de Mouscardès et d'Ossages (1722); — noble Jean-Baptiste Domenger, pour les maison et caverie susdites (1756); — messire Bertrand de Fondeville, pour la moitié de la seigneurie directe de Moustajon, en paréage avec le Roi (1775); — messire Pierre-Clair de Fondeville, pour ladite moitié de la seigneurie de Moustajon (1781); — messire Jean-Marie d'Antin de Sauveterre, pour la caverie de Boucosse, consulat de Mugron (1759); — messire Pierre d'Antin, baron de Sauveterre, pour ladite caverie de Boucosse (1767 et 1777); — noble Pierre de Melet, pour la terre et seigneurie de Labarthe et la caverie de Ségas, consulat de Mugron (1761); — noble Bernard de Melet, pour ladite terre de Labarthe (1769); — messire Joseph d'Avizard, pour le château de las Figarèdes, juridiction de Muret (1756); — dame Françoise de Maynial, veuve du précédent, pour ledit château de las Figarèdes (1776); — demoiselle Marguerite-Adélaïde de Prohenques, pour le domaine féodal de Rudelle, jurididiction de Muret (1758); — noble Julien de Capelle, pour la terre et seigneurie d'Ox, juridiction de Muret (1773); — messire Jean de Capelle, pour ladite terre d'Ox (1786); — messire Pierre-Antoine de Lespinasse, pour une directe dans Muret (1773 et 1775); — le sieur Antoine Rivière de Vendomois, pour une maison noble à Muret (1773); — messire Jean-Georges de Jean de Roquemaure, pour une directe dans Muret (1773 et 1776); — messire Guillaume-Joseph de Jean de Labastide, frère du précédent, pour la même directe (1779); — noble Guillaume Laburthe, ancien capitoul, directeur de la Monnaie de Toulouse, pour la directe susdite, achetée, le 20 septembre 1784, des directeurs de l'Hôtel-Dieu de Toulouse, héritier de dame Marie-Christine Delhom, veuve de M. de Jean de Labastide (1785); — M. Me Guillaume Niel, pour une directe dans Muret (1773

et 1776); — dame Louise-Anne de Sollier, épouse de noble Jean Gaye, pour une directe dans Muret (1776); — messire Clément-Louis Decazes, seigneur de Larribaute, ancien mousquetaire du Roi, pour une pièce de terre féodale dans Muret (1781); — messire Guillaume-François Richard de Belloc, pour une pièce de terre allodiale dans Muret (1783); — M. Jean-Joseph Virebent, bourgeois de Toulouse, pour une directe au lieu d'Estautens, juridiction de Muret, acquise, le 1er octobre 1781, de M. d'Avizard (1788); etc.

C. 516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin: 151 pièces, papier.

1722-1786. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par: — le sieur Louis-Alexandre de Bergeron, pour la maison noble et caverie de Narrosse (1723); — Laurent de Maignes, pour ladite caverie de Narrosse, acquise, le 1er octobre 1747, de M. de Bergeron (1757); — le sieur Jean-Laurent Maignes, bourgeois de Dax, pour ladite caverie de Narrosse (1763); — Me Henri Tournier, de Souprosse, pour un droit de bac, dit de l'Aguillon, sur l'Adour, dans la paroisse de Nerbis (1743); — le sieur Raymond Domenger, négociant à Mugron, pour la terre, seigneurie et caverie de la maison noble de Ségas, paroisse de Nerbis (1776); — messire Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Nestier (1754 et 1776; — dame Guyonne-Chrysante de Tougès, veuve de messire Joseph de Latour, pour la terre et seigneurie de Noilhan, en Comminges (1759); — messire Bernard-Joseph comte de Latour, pour ladite terre de Noilhan et pour celles de Villeneuve, le Pin, Monès et Garimont (1776); — Pierre de Larrègle, d'Orthez, pour la maison noble, seigneurie et caverie de la salle d'Œyre (1722; sceau de la ville d'Orthez); — dame Marie-Josèphe Du Pouy de Sacère, épouse de M. de Tournemire, seigneur du Malartic, ancien capitaine de dragons, gouverneur de la ville et château de Saint-Béat, pour la terre et seigneurie d'Ore et directe de Saint-Pé-d'Ardet en dépendant, au comté de Comminges (1748); — Me Michel Basc, prêtre, succenteur de l'église cathédrale de Comminges, pour lesdites terre d'Ore et directe de Saint-Pé-d'Ardet, achetées le 11 mars 1755, moyennant 15,015 livres (1758); — messire Jacques d'Agieu, habitant de Saint-Pé-d'Ardet, pour ladite seigneurie et baronnie d'Ore, Saint-Pé, Lourde et Malvezie, achetée, le 14 janvier 1779, des héritiers de Me Michel Basc (1779); — messire Dominique d'Aspremont et dame Marguerite d'Aspremont, son épouse, pour la vicomté d'Orthe et les baronnies de Peyrehorade, Cauneille et Œyregave (1722); — le sieur Raymond de Cès, de Coudures, pour les terres d'Ossages et Agest (1724); — Me Jean-Pierre Poymiro, procureur du Roi en la maréchaussée générale d'Auch et Béarn à Dax, pour la caverie et seigneurie de Capdebeuix, paroisse d'Ossages (1722); — dame Marie de Poymiro, épouse de messire Antoine de Momaas, pour ladite seigneurie de Capdebeuix (1757); — messire Antoine-Gabriel de Galard, pour la seigneurie directe de Pauilhac, par indivis avec le Roi (1745); — dame Françoise de Saint-Géry, veuve dudit comte de Galard, épouse en secondes noces de messire Jacques de Laterrade, écuyer, lieutenant général juge-mage en la Sénéchaussée d'Armagnac, siège de Lectoure, pour ladite seigneurie de Pauilhac (1786); — noble Paul-Florent de Manas de Lamezan, pour la huitième partie de la terre et seigneurie de Pavie, achetée le 19 janvier 1751 (1752 et 1776); — noble Jean-François de Labadens, pour la huitième partie de ladite terre de Pavie (1752 et 1776); — Me Jean-François Tapie, conseiller au Sénéchal d'Auch, pour la huitième partie de ladite terre de Pavie (1752 et 1776; à cette dernière date il est qualifié *noble*); — Jean-Baptiste Boubée, ancien officier d'infanterie, pour la huitième partie de ladite terre de Pavie (1752); — le sieur Jean-Joseph Boubée de Boy, ancien officier d'infanterie, pour la même huitième partie de la terre de Pavie (1754 et 1776); — dame Jeanne-Josèphe-Xavière-Thérèse Dufaur de Saint-Christau, épouse de messire Jean-François de Mont, baron de Benque, pour la salle noble de la grange d'Esparsac, dans la juridiction de Pavie (1756); — le sieur Simon Paris-Bordeneuve, bourgeois de Villeneuve-d'Astarac, pour ladite grange d'Esparsac (1775); — messire Antoine d'Ustou Sainte-Gemme, baron de Malvezie, pour la terre et seigneurie de Payssous en Comminges (1759); — le sieur Guillaume Ribes-Saverdun, négociant à Boulogne, comme fermier judiciaire de la terre et seigneurie de Péguilhan, saisie au préjudice de messire Louis Delboy de Menrozier, le 7 juillet 1728 (1754): — messire Jean Du Haget, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, pour ladite terre et comté de Péguilhan, vendue par décret du Parlement de Toulouse, le 20 juillet 1754, moyennant 40,200 livres (1759); — haut et puissant seigneur messire Jacques-Philippe Du Haget Du Vernon, comte du Haget, baron de Ponsan-Soubiran, Fontrailles et Goudex, chevalier de Saint-Louis, colonel en second du régiment de Vermandois, pour les terres de Péguilhan, Fontrailles et Goudex (1781); — messire Jean-Baptiste de Seignan, vicomte de Sère, pour la terre et seigneurie de Pellefigue (1748); — messire Joseph-Marie-Bertrand de Seignan, vicomte de Sère, pour ladite terre de Pellefigue (1757); — haut et puissant seigneur messire Armand-Jean marquis de Monein, comte de Troisvilles, enseigne de la première compagnie des mousquetaires, grand sénéchal de Navarre, gouverneur du pays de Soule, pour la terre, baronnie et abbaye de Peyre en Chalosse (1724); — messire Pierre d'Abadie, baron d'Arboucave, pour ladite terre

de Peyre, achetée, le 3 mai 1757, du comte de Troisvilles (1757); — les sieurs Jean et Jean-Louis Riscle, bourgeois de Monferran, pour la métairie noble de la Rebastide, juridiction de Peyrigué (1744); — le sieur Jean-Dominique Sollier, ancien garde-marteau de la maîtrise de l'Isle-Jourdain, pour ladite métairie de la Rebastide, achetée, le 7 avril 1754, du sieur Laurent Riscle (1754); — Me Jean Darolles Du Loubet, avocat, habitant de Monferran-Cogotois, pour ladite métairie de la Rebastide, achetée, le 1er février 1760, des sieurs Laurent Riscle d'En Valette et Dominique Sollier, beaux-frères (1760); — messire Jean-Pierre de Baynaguet, pour le quart de la terre et seigneurie de Labusquère, paroisse de Peyrigué (1761); — le sieur Pierre Cougot, bourgeois de Lambez, pour la métairie noble de Loustau, paroisse de Peyrigué (1769); — messire François de Pins, marquis de Pins, pour la terre de Pins en Comminges (1756); — dame Marianne d'Espagne, épouse de messire Antoine-Henri de Lordre de Latour, pour la septième partie de la terre et seigneurie du Plan en Comminges (1756 et 1776); — haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Gabriel-François de Polastron, colonel d'infanterie, gouverneur des villes de Castillon et Castillonès, pour les terres et seigneuries de Polastron et de Saint-André (1758 et 1776); — haut et puissant seigneur messire Charles-Bernard-Joseph de Percin, marquis de Mongaillard-Lavalette, colonel au régiment de Bourgogne infanterie, pour la terre et seigneurie de Pompiac et le quart de celle d'Endoufielle (1781); — messire François de Poudenx, prêtre, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye de Pontaut, diocèse d'Aire, pour l'abbaye, terre et seigneurie de Pontaut (1724); — messire Antoine-Anne de Lagauzie, pour la terre et seigneurie de Pontejac et la coseigneurie d'Escornebœuf (1776); — messire Jean-Louis de Jugonous, pour les terres et seigneuries de Poncharramet, Sahuguède, Plagnole, Cazavet, etc. (1756); — noble Jean-Silvestre de Lacaze-Monfort, pour la terre, seigneurie et baronnie de Villière en Poncharramet, acquise des héritiers de messire Pierre-François de Nouilhet, conseiller au Parlement de Toulouse (1756 et 1776); — dame Jeanne de Poudenx, épouse de messire Henri de Poudenx, pour les terres de la vicomté de Poudenx (1722); — noble Raymond-Marie de Pémolié-Saint-Martin, écuyer, pour la maison noble et caverie de Saint-Martin, paroisse de Pouillon (1722); — noble Gabriel de Luppé, écuyer, pour les maisons et caveries de Lamothe et de Castaignet, paroisse de Pouillon (1722); — le sieur Étienne de Lacroix, capitaine au régiment d'Orthe, pour la caverie de Castaignet, paroisse de Pouillon (1760); — messire Bernard-André de Miramont, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Poussignan (1776) — noble Jean Dizès, écuyer, pour la seigneurie de Pouy en Chalosse (1772); — Me Jean-Raymond Despaignol, avocat, pour la métairie d'Ambreil-de-Bas, située au lieu de Pouy-de-Touges (1758); — le sieur Jean-Pierre Andréa, chirurgien major, pour la métairie de Larrouseau, au lieu de Pouy-de-Touges (1769); — messire Antoine d'Orlan de Polignac, pour château, biens nobles et seigneuries directes dans les juridictions de Pouypetit et de Saint-Puy (1776); — messire Joseph Du Héron, seigneur de Malaussanne, pour les biens nobles dits de Saint-Joannet, juridiction de Pouypetit, achetés, le 2 mars 1766, de messire Joseph de Monlezun, chevalier, seigneur de Béraut, Boutié et la Geneste (1777 et 1786); — messire Jean-Pierre d'Abadie, écuyer, pour la terre et seigneurie de Saint-Germain, juridiction de Poyaler (1724); — demoiselle Sophie de Garaud de Monlaur, pour le comté de Prat en Comminges (1760 et 1776); — messire Joseph de Castaignos, pour la terre et seigneurie de Projan, Sénéchaussée de Saint-Sever (1777); — noble Jacques de Pomiers, pour la terre et seigneurie de Puyo, Sénéchaussée de Saint-Sever (1724); — messire Jean-Marie de Barry, pour la terre et seigneurie de Puyo en Tursan (1750); — messire Jean de Souville, chanoine, archidiacre de l'église cathédrale de Tarbes, vicaire général et official dudit diocèse, et Me Bernard de Souville, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, frères, pour un moulin noble sur la Gesse, au lieu de Puymaurin, à eux advenu par le décès de leur oncle, Me Ignace Cabanes, curé dudit Puymaurin (1745); — noble Claude-Charles de Melet, écuyer, pour la seigneurie directe de Bourrou et la dîme inféodée de Saint-Clair, juridiction de Réjaumont (1756); — messire Guillaume-Robert de Melet, lieutenant des Vaisseaux-du-Roi (Royal-Vaisseaux), fils du précédent, pour les mêmes biens nobles (1765 et 1776); — Me Jean-Baptiste Borista de Lagarde, avocat à Fleurance, pour la directe de Martissens, juridiction de Réjaumont (1740 et 1776); — M. Me Mathieu Borista, avocat, pour ladite directe de Martissens (1786); — Me Jean Estienne de Laborde, receveur général des domaines de la Généralité d'Auch, pour le château noble de Laurensan, avec la seigneurie directe de Martissens, en Réjaumont (1776); — le sieur Joseph Cantaloup, bourgeois, pour la métairie féodale d'Encanet, en Réjaumont (1782); — messire Isidore de Poulhariès, pour la baronnie de la Réole, Saboulies et Ardizas (1770 et 1776); — messire Joseph-Henri de Méritens, sieur d'Arros, pour la terre et seigneurie de Rieucaze (1759); — messire Pierre de Lamothe, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Riolas (1776); — messire Jean-Baptiste de Fortisson, capitaine de cavalerie, pour la baronnie de Roquefort-de-Tursan (1723); — haut et puissant seigneur Louis-Marie-

Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, pour le duché de Roquelaure et le comté d'Astarac (1749) ; — messire Suzanne-Anne de Roquette, pour la cinquième portion et un quatrième de sixième de la justice du lieu de Roques, Sénéchaussée de Toulouse (1773).

C. 517. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 117 pièces, papier.

1722-1783. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — messire Joseph de Solan, pour la terre de Saboulièe et Balaguères en Conserans (1751) ; — dame Catherine de Montesquieu d'Estarvielle, pour la baronnie d'Estarvielle (1765 et 1777) ; — le sieur Alexis Bessaignet, pour la terre et seigneurie de Sahuguède (1760) ; — dame Claire Lecomte, veuve de messire Gabriel-Bonaventure Doujat, conseiller au Parlement de Toulouse, pour ladite terre de Sahuguède, achetée, le 5 novembre 1763, du sieur Bessaignet (1767) ; — messire Joseph de Lacarry, brigadier des armées du Roi, pour la seigneurie de Sajas (1776) ; — messire Joseph-Ignace de Vendomois de Taurignan, pour château et biens nobles dans le lieu de Saleich (1746) ; — noble François de Faudoas, pour le quart de la terre et seigneurie de Salherm (1753) ; — messire Louis-Gabriel de Faudoas-Barbazan, chevalier, pour ledit quart de la terre de Salherm (1781) ; — noble Jean-Pierre Dutrain, pour un autre quart de la terre de Salherm (1753) ; — Mᵉ Jean-Baptiste Danouilh, avocat, pour la terre et seigneurie de Salies en Comminges (1779) ; — messire Joseph-André marquis d'Espagne, baron de Ramefort, sénéchal et gouverneur de la vicomté de Nébouzan, pour la terre et seigneurie de Salleneuve (1758) ; — messire Maurice Du Bouzet de Roquepine, abbé commendataire des abbayes royales de Saint-Nicolas-les-Anges et de la Haye-des-Bonshommes, baron de Samadet, seigneur de Serres, Serregaston et Villenavette, pour ladite baronnie de Samadet (1742) ; — Sever Dupin-Juncarot, écuyer, pour le quart de la dîme du Cadrieu dans le dîmaire de Samadet (1742) ; — noble Bernard Dupin, seigneur de Juncarot, pour ledit quart de la dîme du Cadrieu (1757) ; — dame Marie de Saint-Estevan, veuve de messire Louis de Latour, pour la terre et seigneurie de Saman (1742) ; — dame Marie-Anne de Castelbajac, veuve de haut et puissant seigneur messire Godefroy de Durfort, marquis de Castelbajac, seigneuresse de Mont-de-Marrast, Bernet, Cuélas et autres places, pour la moitié de la terre et seigneurie de Samouillan (1745) ; — messire Paul-François comte de Vendomois, capitaine de cavalerie au régiment de Fleury, pour ladite moitié de la terre de Samouillan, à lui donnée par la dame de Castelbajac, lors de son contrat de mariage passé, le 14 février 1749, devant Mᵉ Sourigùère, notaire de Mirande (1751) ; — messire Jean-Jacques-Hercule de Larroche, comte de Fontenilles, pour ladite terre de Samouillan, acquise partie du comte de Vendomois, le 14 février 1762, partie de M. de Barrau de Montégnt, le 23 mars 1765 (1765) ; — dame Louise-Marguerite de Rois, veuve du comte de Fontenilles, épouse en secondes noces de messire Philippe marquis de Bonfontan, pour ladite terre de Samouillan (1776) ; — noble François de Pélissier, pour la terre et seigneurie de Sana (1751) ; — noble Bonaventure de Pélissier, pour ladite terre de Sana (1776) ; — Mᵉ Guillaume Duplan de Bernin, avocat, pour ladite terre de Sana, à lui adjugée par le Sénéchal de Toulouse, le 17 juillet 1780, au préjudice de M. de Pélissier (1781) ; — messire Jean-Louis de Lassalle, chevalier, pour la baronnie de Sarraziet (1744) ; — dame Marie-Thérèse de Malenfant, veuve de messire Bertrand de Lamothe-Gramont, pour la terre et seigneurie de Saubens (1756) ; — messire Louis-François-Marie Davizard, capitaine au régiment de Piémont infanterie, pour ladite terre de Saubens (1776) ; — messire Jacques-François de Borda, écuyer, lieutenant général en la Sénéchaussée des Lannes, pour la maison noble d'Oro, paroisse de Saugnac (1760) ; — messire Blaise d'Arracq-Vignes, pour les terres et baronnie du Sault, Nassiet et Marpaps (1722) ; — messire Bernard de Faudoas, baron de Sérillac, pour le château d'Aucas et biens nobles situés dans la juridiction de la Sauvetat (1744) ; — messire Joseph-Marie comte de Faudoas, baron de Sérillac, fils aîné du précédent, pour ledit château d'Aucas, etc. (1745) ; — haute et puissante dame Anne d'Augeard, veuve du comte de Faudoas, pour le même château d'Aucas, etc. (1750) ; — messire Marc-Antoine de Paulo, vicomte de Calmont et autres lieux, comme mari de dame Élisabeth de Faudoas, pour la terre et seigneurie de Sérillac, la coseigneurie de la Sauvetat, la seigneurie directe de Réjaumont et le château noble d'Aucas (1777) ; — M. Mᵉ Jean Tatareau, lieutenant général du Roi en la Sénéchaussée de Nébouzan, pour la métairie noble d'Arros, juridiction de Saux en Comminges (1780) ; — messire Guillaume-Méric de Montgazin, baron de Saint-Paul, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Savères en Comminges (1776) ; — messire Jean Vassal, chevalier, président au Bureau des finances de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Savignac-Mona et de Pébées (1756 et 1776) ; — messire Guillaume-Joseph Domezon, président au Bureau des finances de Toulouse, pour lesdites terres de Savignac-Mona et de Pébées, à lui léguées par M. de Vassal (1781) ; — demoiselle Marie Du Sire-Abadie, abbesse séculière de Séby, pour la maison abbatiale noble de Séby (1723) ; — noble Jacques de Sarrant, pour le moulin de Séby, paroisse de Séby (1723) ; — demoiselle Marie-Jeanne Saint-Paul, veuve du sieur

Guillaume Ribes, de Montrejeau, pour la terre et seigneurie de Sédillac (1745); — Me Paulin Malet, avocat, pour la sixième partie de la terre de Sédillac, acquise de demoiselle Radegonde Ribes de Sartor (1772); — dame Jeanne-Marie Duprat, veuve de messire Jean d'Aure, président au Bureau des finances de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Sempesserre, achetée, le 18 avril 1749, de messire Jean-Jacques Du Bouzet, comte de Montégut (1749); — très haut et très puissant seigneur Charles-Madeleine de Preissac-Fezensac de Marestaing, vicomte d'Esclignac, marquis de Fimarcon, comte d'Astafort, vicomte de Monferran-Cogotois, baron de Marestaing, d'Auradé, etc., lieutenant général des armées du Roi, demeurant ordinairement dans son château de Castillon-sur-Save, pour les terres et seigneuries de Seysses-Savès, Bragayrac, Lagarde et Auradé (1781); — dame Judith-Anne de Bruet d'Arzens, veuve de messire Jean-Louis de Guillermin, conseiller au Parlement de Toulouse, pour la terre et seigneurie de Seysses-Tolosanes (1749 et 1776); — dame Marie-Toinette de Nicolas, veuve de messire Louis de Secousse, ancien capitaine de cavalerie, pour biens nobles situés au lieu de Seysses-Tolosanes (1751); — noble Jean-Sernin de Loubaissin, écuyer, pour la terre et seigneurie de Lamothe, juridiction de Seysses-Tolosanes (1753); — messire Jean-Joseph d'Aguin, président au Parlement de Toulouse, pour ladite terre de Lamothe, acquise, le 11 décembre 1753, du sieur de Loubaissin (1756 et 1776); — messire Jean-Henri de Malvin de Lasségan, pour le château et biens de Lasségan, juridiction de Simorre (1751 et 1776); — noble Jacques-François de Borda, lieutenant général en la Sénéchaussée des Lannes, pour la caverie de Sort (1750); — Benoît de Basquiat, pour la terre et seigneurie de Mugriet, juridiction de Souprosse (1722); — messire Jean-Pierre de Basquiat, chevalier, lieutenant général en la Sénéchaussée des Lannes, pour ladite terre de Mugriet (1777); — Simon Dumoulin, écuyer, pour la seigneurie directe de Subehargues (1725).

C. 518. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1722-1787. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — messire François-Raymond-Joseph de Maran, écuyer, pour la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Amans en Comminges, l'autre moitié appartenant au baron de La Hillère et à M. de Varès Du Fauga (1757); — messire Charles-Louis d'Arcizas, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, pour la seigneurie directe de Labroquère, dans le consulat et juridiction de Saint-André en Comminges (1775); — messire Jean-François Ducos de Lahaille, pour la cinquième partie de ladite seigneurie de Labroquère (1776); — messire Antoine de Roquemaurel, sieur de Caumont, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, pour les terres et seigneuries de Saint-Araille-de-Salies et de Taurignan-Vieux (1757); — messire Joseph de Roquemaurel, comme oncle et tuteur de messire Paul-François de Roquemaurel, fils du précédent, pour les mêmes terres (1760); — messire Armand-Alexandre de Biron, comte de Gontaut, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le Roi de la province de Bigorre, pour les terres et seigneuries de Saint-Blancard, Labarthe-Sabailhan, Ciadoux, Charlas et Montgaillard (1776); — messire Jean-François Michel de Polastron-Lahillère, seigneur de Brax, pour la terre et seigneurie de Saint-Cassien en Comminges (1781); — messire Marc-Antoine de Bertrand, marquis de Montesquieu, pour les deux tiers de la seigneurie de Saint-Christaud et la moitié de celle du Plan, en Comminges (1756); — messire Antoine-François de Bertrand-Molleville, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, pour lesdites coseigneuries de Saint-Christaud et du Plan (1780); — messire Louis d'Anceau, seigneur de Lavelanet, chevalier, grand maître des eaux et forêts au département de Languedoc, pour les terres et seigneuries de Saint-Cizy et de Mondavezan (1744); — messire Charles-Paul-Louis d'Anceau, grand maître des eaux et forêts au département de Languedoc, pour les terres susdites (1781); — messire Jean-Baptiste de Cazenave-Labarrère, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Saint-Criq, Sénéchaussée de Dax, achetée le 13 avril 1769 (1770); — dame Salvade d'Aguerre, veuve de noble Bernard d'Arréguy, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie près la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, pour la terre et seigneurie de Saint-Criq-du-Gave (1787); — dame Françoise de Laforgue, épouse de messire René de Maignol, colonel d'infanterie, commandant de la ville et château de Lourdes, pour la terre et seigneurie de Saint-Criq, pays des Fittes et Refittes; cette terre avait été vendue, le 3 juin 1762, à M. Jean Balette, seigneur de Panassac, par dame Marie-Catherine-Françoise de Lamothe, épouse de messire Jean-François-Joseph d'Asson d'Argelez, vicomte d'Asson; le 7 juillet 1773, la dame de Laforgue, en qualité de parente de la dame de Lamothe, racheta cette terre par droit de retrait lignager (1777); — messire Pierre Ledoux, écuyer, baron de Sainte-Croix, pour la terre et seigneurie de Sainte-Croix (1742); — demoiselle Saubade-Josèphe Genestet, de Bayonne, pour les biens nobles de Garrits (avec chapelle), situés dans la paroisse de Saint-Étienne d'Arribes, pays de Labourd (1776); — noble Jean-Sever de Laborde, écuyer,

pour les métairies nobles d'Angerat et du Sarrat, situées dans la paroisse de Sainte-Eulalie (1759) ; — Me Jean de Latournerie, ancien garde du Roi, pour le domaine de Mongarros, juridiction de Sainte-Foy-de-Peyrolières (1760); — dame Jeanne-Marie Du Bion, veuve de messire Denis de Parade, comme mère et tutrice de messire François-Hippolyte de Parade, héritier de dame Anne de Parade, veuve du sieur de Latournerie, pour ledit domaine de Mongarros (1785) ; — messire Joseph-Luc de Vaisse, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Saint-Alary (Saint-Hilaire) et de Villenovette, en Comminges (1756 et 1776); — haute et puissante dame Marie-Eléonore de Thézan Du Pujol, épouse de haut et puissant seigneur Jacques-Marie Davizard, chef de brigade des carabiniers, pour la terre et seigneurie de Saint-Girons, acquise de M. de Fajolle (1760 et 1776); — messire Marc-Antoine de Mériteus, pour les biens nobles de Ledar, juridiction de Saint-Girons (1777); — messire Jean-Martin de Lassalle, baron de Roquefort, président au Parlement de Bordeaux, pour la terre et seigneurie de Saint-Gor et Vialotte (1724) ; — messire Pierre-François de Lassalle, marquis de Roquefort, chevalier d'honneur au Parlement de Bordeaux, pour ladite terre de Saint-Gor (1742); — messire François de Lassalle, chevalier, marquis de Roquefort, pour la même terre de Saint-Gor (1772) ; — messire Hugues de Latour, pour les terres et seigneuries de Saint-Ignan, Saux, Savarthès, etc., en Comminges (1770 et 1776) ; — messire François de Bernard de Saint-Jean, conseiller au Parlement de Toulouse, pour le quart de la terre, seigneurie et vicomté de Saint-Jean, en Rivière-Verdun (1776) ; — messire Arnaud-Jacques de Gourgues, maître des requêtes de l'hôtel, pour la terre et seigneurie de Saint-Julien, Élection de Dax (1726); — noble Roch de Rességuier, écuyer, pour la terre et seigneurie de Saint-Julien, en Comminges, et pour le domaine noble de la Rivière, situé en Gensac et consistant en masures d'un vieux château et autres édifices, à lui adjugés, le 8 mai 1756, par arrêt du Parlement de Toulouse (1759); — messire Bernard de Comminges, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Caraman, pour la terre et seigneurie de Saint-Lary (1752 et 1776); — noble Hilaire de Coquet, pour la terre et seigneurie de Saint-Lary (1750 et 1776) ; — messire Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, baron de Labarthe-de-Neste, pour la terre et seigneurie de Saint-Laurent-de-Neste, acquise du duc et de la duchesse d'Uzès (1763) ; — Pierre d'Abadie, pour la terre et seigneurie de Saint-Loubouer (1723) ; — le sieur Pierre Tousents, pour le domaine et seigneurie de Saint-Loubouer (1724); — Arnaud de Lartigue, pour la caverie de Tousents, située dans la paroisse de Saint-Loubouer (1722) ; — dame Marie de Montpezat, veuve de messire François marquis de Lordat, pour les terres et seigneuries de Saint-Marcet et de Lalouret (1756) ; — noble Louis de Puymirol, pour la terre et seigneurie de Saint-Martin-Gimois (1779) ; — très haut et très puissant seigneur Jean-Henri de Moret de Groslée, gouverneur et grand sénéchal de la province de Bourbonnais, pour les terres et seigneuries de Saint-Martory et de Mancieux (Mancioux) (1758) ; — messire Pierre-Maurice de Fortisson, pour la vicomté de Saint-Maurice et la baronnie de Meillan-sur-Tartas et Romac (1777) ; — messire Dominique de Larroux, mestre-de-camp de cavalerie, aide-major de la compagnie écossaise des gardes du Roi, chevalier de Saint-Louis, pour biens nobles dépendant de la métairie de Bouscardon, située au lieu de Saint-Michel, perche de Mirande (1782); — M. Me Jean-Guillaume de Mottes, avocat, maire de Moissac, pour une pièce de terre noble située à Saint-Nicolas-de-la-Grave (1776) ; — noble Raymond de Lacoste de Lisle, écuyer, habitant de Moissac, pour fonds nobles dans le territoire de Lisle, paroisse de Saint-Martin, juridiction de Saint-Nicolas-de-la-Grave (1759 et 1776) ; — dame Marie de Gaulejac de Piac, veuve de noble François de Faure, seigneur de Saint-Christophe, pour la métairie noble de Lisle, dans la juridiction de Saint-Nicolas-de-la-Grave (1759) ; — messire Jacques de Gaulejac, comte de Gaulejac, seigneur de Piac, gouverneur et coseigneur direct de la ville et banlieue de Caylux, pour ladite métairie de Lisle, à lui advenue par le décès de de messire Valentin de Gaulejac, brigadier des armées du Roi (1770) ; — Jean-Louis de Saint-Christau, ancien garde du Roi, pour les maisons nobles de Campagne et de Capdecarrère (1759) ; — Sabian de Laurens, pour la maison noble de Hercula, paroisse de Saint-Pandelon (1722) ; — noble Joseph de Laurens, écuyer, pour ladite maison de Hercula (1756); — messire Jean-Baptiste de Laurens, écuyer, officier d'infanterie, pour ladite maison de Hercula (1784) ; — Me Pierre d'Ailhenc, procureur du Roi de police de la ville de Dax, pour les biens nobles du Hour, paroisse de Saint-Pandelon (1722) ; — Me Jean Couppé, avocat à Dax, pour les biens nobles du Roux, paroisse de Saint-Pandelon (1722) ; — Me Jean-Baptiste Couppé, avocat à Dax, pour lesdits biens du Roux (1759) ; — Me Jean-Denis Couppé, avocat à Dax, pour lesdits biens du Roux (1776) ; — Pascal d'Argoubet, pour la caverie de Lesserres, paroisse de Saint-Paul, prévôté de Dax (1722) ; — noble Bertrand de Borda, écuyer, pour biens nobles et moulin dit Cabannes, paroisse de Saint-Paul (1722) ; — M. Me Dominique Darrieulat, chanoine théologal en l'église cathédrale de Dax, pour la caverie d'Ardy, paroisse de Saint-Paul (1722) ; — Me Salvat d'Abesse, pour la maison noble d'Abesse, paroisse de Saint-

Paul (1722); — Bernard Darrigrand, pour la maison noble de Talance, paroisse de Saint-Paul (1723); — noble Salvat de Betbeder, prêtre, pour la maison noble de Seros, la dîme inféodée de Brutails et le moulin de la Nave, paroisse de Saint-Paul (1723); — noble Pierre d'Espouy, prêtre, chapelain de la chapelle de Mont-Carmel, pour biens nobles dans la juridiction de Saint-Paul, vallée d'Oueil, acquis, le 21 février 1751, de messire Victor de Bachos, baron dudit Saint-Paul (1756); — messire Sébastien d'Espouy, coseigneur de Mayrègne, pour la seigneurie directe des villages de Saint-Paul, Saccourvielle, Benqué-Dessus et Benqué-Débat, vallée d'Oueil, acquise, le 25 novembre 1776, de messire Jean-Antoine de Bachos (1776); — messire Pierre-Hérard de Pins, seigneur de Cezan, pour une directe dans la juridiction de Saint-Puy et une autre directe dans la juridiction de Réjaumont (1758 et 1776); — messire Charles-Madeleine de Preissac de Marestaing, vicomte d'Esclignac, marquis de Fimarcon, etc., pour une directe dépendant du marquisat de Fimarcon, située dans la juridiction de Saint-Puy (1773); — dame Marie-Madeleine de Petit de Lassalle, veuve du sieur Gabriel-Dominique-Louis de Soubdès, pour les directes du Lac et du Bourdieu, juridiction de Saint-Puy (1777); — messire Claude-Charles de Melet, pour la maison noble de Hourrazet, juridiction de Saint-Puy (1759); — messire Antoine de Melet, écuyer, capitaine à la suite du régiment de Jarnac dragons, pour la directe de Sarran, juridiction de Saint-Puy (1774); — noble Guillaume de Morlan, écuyer, habitant d'Auch, pour une directe dans la juridiction de Saint-Puy (1764); — Me Jean Dubarry, juge de la ville de Valence et autres lieux, pour un droit de dîme inféodée dans le dîmaire de Saint-Jean-de-Lesca, paroisse de Saint-Sernin-de-Larroque, juridictions de Saint-Puy et de Réjaumont, acheté, le 31 mars 1746, de M. d'Auxion de Vivent (1760); — dame Louise de Margastaud Du Soulom, épouse de messire Barthélemy Dubarry de Colomé, président en l'Élection de Lomagne, pour la directe de Clamensac, juridiction de Saint-Puy (1782); — Me Michel Fitte, procureur du Roi au siège royal de Saint-Puy, pour un four banal situé audit lieu (1776); — dame Jeanne de Bédorède-Gayrosse, veuve de messire Jean de Caupenne d'Amou, marquis de Saint-Pée, pour le château noble de Saint-Pée, pays de Labourd, et pour la baronnie de Pomarez et Castelsarrazin, Sénéchaussée de Saint-Sever (1722); — messire Philippe-François-Marie de Bernard, lieutenant des maréchaux de France, pour la baronnie de Saint-Salvy, en Rivière-Verdun (1781); — noble Christophe de Borrit, écuyer, pour la maison noble de Saint-Germain, située dans la prévôté de Saint-Sever (1723); — noble Augustin de Borrit, écuyer, pour ladite maison de Saint-Germain (1741); — noble Benoît de Borrit, pour ladite maison de Saint-Germain (1756); — noble Jean-Joseph de Borrit, pour ladite maison de Saint-Germain (1777); — messire Jean-Pierre de Laborde, seigneur de Saint-Loubouer, pour la caverie d'Arbrun, juridiction de Saint-Sever, et pour la seigneurie de Moncube, Artiguenave et Sanguinet (1777); — le sieur Jean de Larhède, ancien lieutenant de maire de la ville de Saint-Sever, pour le moulin de Cachon, juridiction de Saint-Sever (1742).

C. 519. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1723-1785. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — messire Jean-Antoine Delort, pour le château seigneurial du Pesqué, paroisse de Taurignan-Vieux (1776); — messire François-Saturnin marquis de Terraube, pour le marquisat de Terraube (1752); — messire Jacques-Hercule de Larroche, comte de Fontenilles, pour le tiers des terres et seigneuries de Terrebasse et de Boussan (1746); — messire Paul-François de Timbrune, comte de Valence, pour les deux tiers desdites terres de Terrebasse et de Boussan (1755); — messire Vincent-Silvestre de Timbrune, comte de Valence, maréchal de camp, pour lesdits deux tiers des terres de Terrebasse et de Boussan (1776); — messire Jean-Antoine Du Val, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour le marquisat de Tercis (1724); — dame Marie-Anne Du Val, veuve de messire Léonard-François de Gombaud, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour ledit marquisat de Tercis (1739); — messire Martial-François de Verthamon, chevalier, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour ledit marquisat de Tercis (1760); — très haut et très puissant seigneur monseigneur Antoine de Gramont, duc de Gramont, souverain de Bidache, etc., brigadier des armées du Roi, gouverneur du royaume de Navarre et du pays souverain de Béarn, gouverneur particulier des villes, châteaux et citadelle de Pau et de Bayonne, pour la terre et seigneurie de Tilh (1777); — messire Jean-Pierre Du Gabé, ancien capitaine aide-major au régiment de Bourbon infanterie, pour les terres et seigneuries de Touille, Montaraut et Labastide-du-Salat, acquises en 1744 (1744 et 1776); — messire Jean-Louis Du Gabé de Touille, ancien mousquetaire dans la première compagnie, gouverneur de la ville du Mas-d'Azil, lieutenant des maréchaux de France, pour lesdites terres de Touille, Montaraut et Labastide-du-Salat (1781); — messire Pierre de Pichard, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour les terres et seigneuries de Toulouzette et de Miremont (1725); — noble Jean de Basquiat, pour ladite terre et baronnie de Toulouzette et pour celle de Miremont, acquises, le 10 avril 1736, de M. de Pichard (1740); — noble Jacques de Tarride, écuyer, pour la terre et seigneurie de Couhin, paroisse de Toulou-

zette (1724) ; — messire Étienne de Captan, ancien lieutenant-colonel au régiment de Condé cavalerie, brigadier des armées du Roi et chevalier de Saint-Louis, pour ladite terre de Couhin, acquise, le 29 mars 1741, de M. de Tarride, moyennant 10,000 livres (1756) ; — messire Pierre de Captan-Monein, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment de Condé cavalerie, pour ladite terre de Couhin (1760 et 1777) ; — noble Pierre d'Estoupignan, écuyer, pour la seigneurie de Projan, paroisse de Toulouzette (1723) ; — Me Jean-André de Lamarque, sieur de Lapeyrade, magistrat royal au pays de Rivière, pour la directe de Maroncères, juridiction de Trie (1745) ; — M. Me Jean-Julien Cazaux, avocat à Rabastens, pour les directes de Cestias-Debat et de Cestias-Darré, dans le taillable de Trie, acquises de M. de Lavaisse, seigneur de Pujoulet (1773) ; — dame Jacquette-Marquette de La Jonquière, marquise de Noé, pour une directe dans le domaine d'Urdens (1756) : — noble François Dubarry, pour la directe de Savenès et Esqueffès, dans la juridiction de Verdun (1742) ; — noble Jacques-Paul-Bertrand Dubarry, écuyer, pour ladite directe de Savenès (1752 et 1776) ; — noble Jean-Baptiste Lasserre, seigneur de Haumont et du Pin, pour une partie de la directe de Savenès (1752) ; — messire François d'Astorg, vicomte de Larboust, pour fiefs nobles dans la juridiction de Verdun, paroisses de Bessens et de Dieupentale (1744) ; — noble Jean de Grossoles, écuyer, seigneur de Saint-André, et le sieur Pierre Fourgon, bayles de la confrérie Notre-Dame de consolation en l'église de Verdun, pour le fief de Bouscaties, appartenant à ladite confrérie (1753) ; — le sieur Vital Dostes, marchand cartier à Toulouse, pour une censive directe dans la juridiction de Verdun (1745) ; — noble Pierre d'Artiguenave, écuyer, pour la terre et baronnie de Vielle (1723) ; — messire Léonard d'Artiguenave, écuyer, pour ladite baronnie de Vielle (1750) ; — messire Dominique-François de Sers, prêtre, docteur en théologie, ancien prieur commendataire de Saint-Lézer en Bigorre, pour les deux tiers de la terre de Vignoles en Comminges (1780) ; — les sieurs Larrieu et Dassieu, pour l'autre tiers de ladite terre de Vignoles (1785) ; — messire Emmanuel de Méritens et noble Jean-François de Méritens, prêtre, curé d'Auvilard, diocèse de Carcassonne, frères, pour la terre et seigneurie de Villeneuve en Comminges, diocèse de Conserans (1781) ; — le sieur Jean Estrêmé, pour la terre et seigneurie de Villeneuve-de-Rivière en Comminges, Sénéchaussée de Toulouse (1761).

C. 520. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1722-1787. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage et prêter serment de fidélité, présentées par les communautés suivantes : — Adeilhac, Agassac, Amades, Ambax-Lamezan, Antignac' Ardizas, Argut-Dessus, Arlos, Aucamville, Auriébat en Comminges, Aurignac, Aurimont, Auterrive en l'Élection de Lomagne, Bachas, Bagnères-de-Luchon, Bareu, Bastanous, Beaufort, Beaumarchès, Belbèze en Rivière-Verdun, Belfaich-et-Belloc, Benque-d'Aurignac, Berdoues, Bernadets, Bois-de-Lapierre, au diocèse de Rieux, Boissède, Boulaur, Bourret, Boussan, Boussens, Bragayrac, Brignemont, Brivecastet, Cadours, Castelferrus, Castelgaillard, Castelmayran, Castillon-sur-Save, Caubous, le Cauze, Charlas, Chelle-Débat, Cologne, Comberouger, Cordes-Tolosanes, Coueilles, Coutures en Rivière-Verdun, Drudas, Empeaux, Encausse en Comminges, Endoufielle, Éoux, Escanecrabe, Espaon, Esquiédaze ou Terrebasse, Estampures, Estarvielle, Faget-Abbatial, Fajolles, Faudoas, le Fauga, Fleurance, Fonsorbes, Fontenilles, Fontrailles, Forgues, Francon, Fréchède, Frontignan.

C. 521. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 152 pièces, papier.

1744-1787. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage et prêter serment de fidélité, présentées par les communautés suivantes : — Galan, Galez, Garganvillar, Gaujac, Gavarret, Gazave, Gèdre-ès-Barcilles, Gensac, Gensac-Savès, Giscaro, Goudex, Grenade en Rivière-Verdun, Idrac, Labarthe-Inard, Labarthe-Sabailhan, Labastide-des-Feuillants, Labastide-Paumès, Lahage, Lahas, Lamaguère, Lamothe-Cumont, Lamothe-des-Champs, Larrazet, Larroucau, Latour, Laurac, Lautignac, Lavernose, Laymont, Lescuns, Lespitau-des-Oms, Lestelle, Lherm en Rivière-Verdun, Loudervielle, Lourde en Comminges, Lussan en Comminges, Marciac, Marestaing, Marignac en Rivière-Verdun, Marignac-Laspeyres, Martisserre, Mas-Grenier, Masseube, Maurens, Mauvers, Mauvezin-Savès, Mirambeau, Mirande, Monbernard, Monblanc, Mondavezan, Monès, Mongras, Mont en Louron, Mont-de-Galié, Montadet, Montain, Montamat, Montastruc-Savès, Montégut, Montégut-Savès, Montesquieu-de-l'Isle, Monties, Montiron, Montoulieu, Montpezat, Moumoulous, Mourlens, Murelet, Noilhan, Ore, Orgibet-et-Augistrou.

C. 522. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 156 pièces, papier.

1757-1786. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage et prêter serment de fidélité, présentées par les communautés suivantes : — Pauilhac, Pavie, Pébées, Pellefigue, Pessan, Peyrissas, le Pin en Comminges, Plagnole, le Planté, Polastron, Pomarez, Pompiac, Ponsampère, Poucharramet, Pouchergues, Pouy-de-Touges, Pouypetit, Préchac en Rivière-

Verdun, Puylausic, Puységur en Astarac, Recurt, la Réole, Rieumes, Riolas, Roques en Comminges, Sadournin, Sahuguède, Sajas, Salles, Samatan, Samouillan, Saramon, Sarragailloles, Sarrant, la Sauvetat, Sauveterre, Sauvimont, Savignac-Mona, Scissan, Sénac, Senarens, Seysses-Savès, Simorre, Solomiac, Saint-André, Saint-Andreau en Comminges, Saint-Araille-de-Samatan, Saint-Aventin, Sainte-Foy-de-Peyrolières, Saint-Jean-de-Coquessac, Saint-Jean-de-Poucharramet, Saint-Lary en Gaure, Saint-Lary en Conserans, Saint-Laurent-de-l'Isle, Saint-Lizier, Saint-Loube, Saint-Lys, Sainte-Marie-Maurens, Saint-Martin-Gimois, Saint-Martory, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Saint-Puy, Saint-Sardos, Saint-Sauvy, Saint-Sever, Saint-Soulan, Saint-Thomas, Tachoires, Tirent, Tournay, Tournous, Uglas, Vignoles, Villeneuve-de-Samatan.

C. 523. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1722-1776. — Bureau des finances. — Requêtes et procurations pour rendre hommage, présentées par : — le R. P. François Decamps, religieux de l'Ordre de la Merci, syndic du couvent d'Aurignac, pour l'emplacement et enclos dudit couvent, la métairie noble de la Grange et le bien de Carolle (1776) ; — M[e] Aventin Moreillon-Saint-Cry, chanoine et syndic du chapitre collégial de Bagnères-de-Luchon, pour une directe appartenant audit chapitre dans la ville de Bagnères et les lieux d'Antignac et de Sode (1757); — M. M[e] Raymond Moriot, prêtre de la Congrégation de la mission, supérieur de la maison de Buglose, et en cette qualité baron de Pouy-sur-Ax et de ses dépendances de Thétieu, Herm et Gourbera, pour ladite baronnie de Pouy (1722) ; — noble et très révérende dame Jeanne-Marie-Catherine de Bastard d'Aubère, abbesse de l'abbaye royale de Lumdieu de Fabas, 1° pour le domaine noble de Lumdieu, dans lequel est l'église et maison abbatiale, paroisse de Saint-Pé-d'Arès ; 2° pour les seigneuries de Fabas, Anan, Lilhac et Lussan ; 3° pour divers fiefs et directes dans les juridictions de Saint-Frajou, Martres-Tolosanes et Samouillan (1776) ; — dom Pierre de Saint-Léonard, syndic et cellérier de l'abbaye royale de N.-D. de Charité de Feuillans, au diocèse de Rieux, 1° pour les terres et seigneuries de Labastide-de-Feuillants, le Bois-de-Lapierre, Senarens et Saint-Araille ; 2° pour les territoires nobles de l'Isle-Marin, le Bousquet, Ahustet et Saint-Orens ; 3° pour la seigneurie directe et foncière de Roques ; 4° pour des directes dans les paroisses de Montpezat, Castelgaillard et Labastide-Paumès (1776) ; — le syndic de la chapelle de N.-D. de Garaison, pour la borde noble d'Auguian, dans la juridiction de Sabonères (1746) ; — dom Antoine Caunes, syndic des religieux de l'abbaye de Grandselve, pour une directe dans la juridiction de Verdun (1743) ; — messire Louis de Belsunce, chanoine de l'église cathédrale et vicaire général de l'évêque de Marseille, abbé commendataire de l'abbaye du Mas-Grenier, pour fiefs et directes appartenant à ladite abbaye dans la juridiction de Verdun (1746) ; — le R. P. Busselin, bachelier de Sorbonne, prieur de l'abbaye de Pontaut, pour une maison seigneuriale, métairie noble de Lau et droits divers appartenant à ladite abbaye (1725) ; — messire César d'Abbadie, abbé de l'église collégiale et séculière de Saint-Girons, au diocèse d'Aire, pour la justice moyenne et basse dudit lieu de Saint-Girons appartenant, ainsi que divers fiefs, à ladite église collégiale (1724).

C. 524. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; cahier in-folio de 14 feuillets.

1540-1787. — Bureau des finances. — Aveux et dénombrements fournis par : — M. Du Lyon de Campet, pour la terre et seigneurie de Campet et Geloux (1728) ; — messire Samuel de Blair, conseiller au Parlement de Navarre, pour la baronnie de Lahontan (1726) ; — messire François de Navailles, chevalier, pour les terres et seigneuries de Banos et de Dumes et pour la terre et caverie de Capitaigne (1723) ; — noble Jean Marcassus, ancien capitoul de Toulouse, seigneur de Puymaurin, pour le moulin noble dit de Samaran et une motte avec fossés, dans la paroisse d'Anan (1727) ; — messire Pierre d'Aussun et dame Catherine de Voisins, mariés, pour les deux tiers de la seigneurie d'Aubiet, le reste appartenant au Roi (1634) ; — les syndic et consuls de la ville d'Aubiet, pour la justice criminelle et divers droits et biens (1634) ; — Vincent-Silvestre de Timbrune, comte de Valence, pour la terre et seigneurie de Boussan (1785) ; — messire Clair-Joseph de Cabannes, baron de Cauna, mousquetaire réformé dans la deuxième compagnie, pour la terre et seigneurie de Cauna (1787) ; — messire Antoine-Anne de Lagauzie, pour le quart de la directe d'Escorneboeuf (1786) ; — messire François de Carsalade Dupont, chevalier de Saint-Louis, pour les métairies nobles de Courneillan et de Saint-Germain, au lieu d'Espaon (1786) ; — très haute et très puissante dame Anne-Jeanne-Thérèse-Josèphe de Larroche-Gensac, épouse séparée de biens de Louis-Adélaïde-Anne-Joseph de Montmorency-Laval, colonel du régiment des dragons de Montmorency, pour la terre et seigneurie de Labastide-Savès (1786) ; — le sieur Douat, maître en chirurgie, fermier judiciaire de la terre et seigneurie de Lahas, appartenant à messire Jacques de Fleurian, ancien capitaine au régiment de La Sarre infanterie, et saisie à la requête de dame Henriette de Monfriant, son épouse (1786) ; — dame Louise-Félice d'Escars de Becquey, comtesse de Lamothe, pour les terres et seigneuries de Lamo-

the, Saint-Cezert, Aucamville, Puységur et Belleserre (1766); — noble Jean-Pierre d'Anglade, pour l'abbaye laïque de Ledeuix, consistant en maison abbatiale et château, « qui est présentement détruit, » etc. (1675); — noble Sébastien d'Espouy, pour une maison avec parc dans le lieu de Mayrègne, vallée d'Oueil, et pour la moitié de la justice des lieux de Saint-Paul, Mayrègne, Caubous, Cirés, Benqué et Saccourvielle (1780); — noble Jean-Pierre de Baynaguet de Lagrave, écuyer, pour le quart de la terre et seigneurie de Labusquère, paroisse de Peyrigné (1786); — messire Philippe marquis de Bonfontan, pour la seigneurie de Pouy-de-Touges (1786); — Me Bertrand Despaignol, pour la métairie allodiale d'Ambreil-de-Bas, juridiction de de Pouy-de-Touges (1780); — noble Bertrand de Larroquan, seigneur de Martissens et de Réjaumont, 1° pour un « château sis dans le lieu de Réjaumont, basty de pierre, avec un petit boulevart au-devant dudit château, garny de certaines canonières, et aussy un autre boulevart garny de tapies et dans icelluy boulevart les estableries, poulalière et fornière, » 2° pour un « bourdiu noble assis en la juridiction de Réjaumont au lieu appelé à Salabert; » 3° pour une autre « borde bastie de pierre, assise en lou feit dudit lieu de Réjaumont, au lieu appellé à la salle de Martissens, lequel bourdiu avec ses apartenances les prédécesseurs du susdit noble Bertrand de Larroquan ont acquis par manière d'échange du chapitre Saint-Pierre de Condom » (1540); — messire Emmanuel de Reversac de Celès, conseiller au Parlement de Toulouse, pour les terres et seigneuries de Roquefort et de Boussens (1780); — Annette Libaros, veuve de Jean Saint-Germain, pour la métairie du Petit-Anguian, juridiction de Sabonères (1787); — messire Jean-Baptiste de Laurens, pour la maison noble de Hercula, paroisse de Saint-Pandelon (1784); — noble Salvat de Betbeder, prêtre, pour la maison noble de Seros, paroisse de Saint-Paul-lez-Dax (1723).

C. 525. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1673-1788. — Bureau des finances. — Aveux et dénombrements fournis par les communautés suivantes : — Auch (1673); — vallée de Ballongue-Dessous (1784); — Baren (1777); — Bourret (1787); — Esticeluy (1677); — Grenade (1788); — Izaut-de-l'Hôtel (1788); — Ladevèze (1783); — Marciac (1687); — Puylausic (1782); — Réjaumont (1743); — Sarrant (1783); — Saint-Nicolas-de-la-Grave (1783); — Saint-Thomas (1788). — Aveu et dénombrement fourni par dame Madeleine de Boissière, abbesse du monastère de Fabas (1725).

C. 526. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1723-1787. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances relatives à la publication des dénombrements fournis par : — MM. d'Abbadie d'Arboucave, d'Aguin, d'Anceau, Andréa, d'Arcet, d'Arcizas, d'Argelos, d'Arréguy, d'Artiguenave, d'Astorg, de Bacalan, Bachelier, de Barbotan, de Barrau de Montégut, de Barry, Basc, de Bastard, Baup, de Baynaguet, de Bélesta, de Bérot de Labarthe, de Bertrand, de Bervigier, Bessaignet, de Beynac, de Binos, de Bonfontan, de Bonnefont, de Borda, de Bordes de Sarradas, de Borrit, de Bourdeau, de Boyer-Drudas, de Cabalby, de Cabannes de Cauna, de Calvel, de Campeils, de Cambon, Canteloup, de Caplane, de Captan, de Carbon de Montpezat, de Cardaillac, de Carsalade-Dupont, de Castaignos, de Catelan, de Caupenne d'Amou, Cazaux, de Cazenave, de Cès, de Colomès, de Comminges, de Contaud, de Coquet, Couppé, de Cours, de Cucsac.

C. 527. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1742-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances relatives à la publication des dénombrements fournis par : MM. Davizard, Danouilh, Dansan, Debrat, Delieux, Delort, Demont (ou de Mont) de Benque, Despaignol, Despont de Saint-Martin, Despouy (ou d'Espouy), Dessarps, Dispan, Dizès, Domenger, Domezon, Donnez, Dostes, Doujat, Dubarry, Dubroca, Ducamp, Ducos de Lahaille, Ducos de Lahitte, Ducousse de Baure, Dufaur de Saint-Christau, Dumay, Dumoulin, Dupin-Juncarot, Dupouy (ou Du Pouy) de Sacère, Duprat d'Aure, de Durand de Rivalet de Comminges, Duron, Duval (ou Du Val), Duvin, d'Elbeuf, d'Espagne, d'Espens, d'Espie, d'Estandau de Ramous, d'Estensan, d'Estrac, Estrêmé, de Fabas, de Fajolle, de Faudoas, de Fleurian, de Foix de Candale, Fournier, Du Gabé, de Gaillard, de Galard, de Garric d'Uzech, de Gênes, de Gontaut, de Gourgues, de Griffolet, de Guillermin, Du Haget, de Haraneder, de Jaume, de Joncarot, de Jugonous, de Juillard.

C. 528. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1726-1786. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances relatives à la publication des dénombrements fournis par : — MM. de Laborde, de Lacaze-Monfort, de Lacaze de Seysses, Lacoste de Lisle, de Lafforgue, de Lafue, de Lamarque, de Lamarque-Marca, de Lamezan, de Lapasse, de Laroque, de Larroche-Fontenilles, de Larroche-Gensac, de Lassalle, de Lassus, de Latour, de Laur, de Laurens, de Lespinasse, de Lezat, de Lomagne, de

Loubes, de Lucat, de Malatria de Montesquieu, de Malenfant, de Malvin de Lasségan, de Maniban, de Maran, de Margastaud, de Marsan, de Marcassus, de Maucor, de Medrano, de Melet, de Mengaud, de Mirande, de Momass, de Monein de Troisvilles, de Montsérié, de Montesquieu d'Estarvielle, de Moret de Groslée, de Morin, de Neuforge, de Nicolas, Niel, de Noé, d'Orbessan, d'Orlan de Polignac.

C. 529. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1742-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances relatives à la publication des dénombrements fournis par : — MM. de Pagès de Beaufort, de Parade, de Pardaillan, de Pechpeyroux-Comminges, de Pélissier, Pérès, de Pérusse d'Escars, Picquet de Vignoles, de Pins, de Polastron, de Pontchevron, de Portets, de Poulhariès, de Pratviel, de Preissac-Fezensac, de Prohenques, de Rabaudy, de Redon de Laval, de Rességuier, de Reversac de Célès, Rivaud, de Rochechouart, de Roquemaurel, de Ruble, de Sabolle, de Sailhas, de Salettes, de Saptes, de Sauvan, de Saux d'Argelès, de Sède, de Seignan, de Sers, de Soubdès, Soulé de Bezins, de Souville, de Suère, de Saint-Christau, de Saint-Géry, de Saint-Orens, de Saint-Pastou, de Tersac, de Timbrune-Valence, Vassal, de Vendomois, de Vic, Virebent.

C. 530. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 75 pièces, papier.

1742-1788. — Bureau des finances. — Requêtes et ordonnances relatives à la publication des dénombrements fournis par les communautés suivantes : — Angeville, Antignac, Baren, Beaufort, Benqué-Dessus, Binos, Bordes, Bourret, Brignemont, Caubous, Cazaux-de-Larboust, Cirès, Cologne, Cordes-Tolosanes, Coutures en Rivière-Verdun, Cumont, Fajolles, Fleurance, Galan, Galié, Garganvillar, Gensac-d'Aurignac, Gimont, Grenade, Izaut-de-l'Hôtel, Larrazet, Latoue, Lautignac, Lège, Lherm en Rivière-Verdun, Mayrègne, Montadet, Montain, Montbernard, Monties, Montpezat, Moulis, Moumoulous, Orgibet-et-Augistrou, Pauilhac, Pomarez, Pouypetit, Réjaumont, Rieumes, Sabonères, Saccourvielle, Salles (vallée de Luchon), Sarrant, la Sauvetat, Sode, Solomiac, Saint-Aignan, Saint-Lary en Conserans, Saint-Lys, Saint-Mamet, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Saint-Puy, Saint-Sardos, Saint-Thomas, Uglas, Verdun. — Requêtes et ordonnances relatives à la publication des dénombrements fournis par les établissements religieux suivants : — chapitre collégial de Bagnères-de-Luchon, abbaye de Bonnefont, abbaye de Fabas, abbaye de Feuillans, abbaye de Grandselve, séminaire de Saint-Gaudens.

C. 531. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1683-1782. — Bureau des finances. — Hommages et dénombrements. — Affaires diverses. — Contentieux. — État général des saisies féodales faites dans la vicomté de Gimois, la châtellenie de Samatan, le pays de Fittes et Reffittes, le comté de Gaure, la jugerie de Rivière-Verdun.

C. 532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 85 pièces, papier.

1726-1786. — Bureau des finances. — Saisies féodales, faute d'hommage, des terres et fiefs suivants : — Arguenos (aux Jésuites du séminaire de Saint-Gaudens), Aurimont, Auzas, Beaulieu en Lussan, Betplan, Binos, Boissède, Bonrepaux, Boussan, Bouvées, Brassempouy, Cardesse, Castandet, Casteide, le Castéra en Comminges, Clarens, Couhin, Ercé, Escanecrabe, Esparron, Estibeaux, Estignos, Frechet, Gensac, Giscaro, le Grez, Guerre en Éauze, Habas, Hercula, Jourdanis en Auch, Labusquière, Lagarde en Hastingues, Lahontan, Laligué, Lamasquère, Lamothe, Lanespède, Laspujolles, Lasserre en Beaumarchès, Lasserre en Campeils, Lescuns, etc.

C. 533. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1718-1786. — Bureau des finances. — Saisies féodales, faute d'hommage, des terres et fiefs suivants : — Magescq, Maignos en Caudecoste, Marignac-Laspeyres, Marsais en Buanes, Mauvers, Merville, Mondavezan, Mondilhan, Mongaillard, Montastruc en Comminges, Monties, Montoussin, Néguebouc, Péguilhan, Pomarède, Puyo, Riolas, Saman, Sana, Saubade en Espaon, Savenès, Scieurac, Sengresse, Seysses-Savès, Seysses-Tolosanes, Saint-Christaud en Comminges, Saint-Gor, Saint-Julien, Saint-Lary, Saint-Loubouer, Saint-Martin, Vignoles en Comminges, etc. — Séquestres.

C. 534. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 183 pièces, papier.

1719-1783. — Bureau des finances. — Saisies, faute d'hommage, des biens des communautés suivantes : Aurignac, Baren, Ciadoux, le Cuing, Estampures, Gensac-d'Aurignac, l'Isle-en-Dodon, Lamothe-Cumont, Monbernard, Montadet, Pellefigue, Polastron-Gimois, Sana, Sarrant, Solomiac, Soubaignan, Saint-Aignan, etc. — Séquestres.

C. 535. (Cahiers.) — Grand in-4°, 340 feuillets, papier.

1786-1789. — Bureau des finances. — Enregistrement des commissions du Roi pour la levée des tailles et

autres impositions dans les Élections de la Généralité d'Auch, et de la subvention de la ville de Lectoure.

C. 536. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1717-1789. — Bureau des finances. — Lettres d'envoi des commissions du Roi pour les tailles. — Brevets des impositions de la Généralité d'Auch.

C. 537. (Cahiers.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1769-1788. — Bureau des finances. — États des finances (1769 et 1788) pour chaque Élection de la Généralité d'Auch. — Recettes et dépenses: — gages des officiers des Élections, des Sièges présidiaux et autres juridictions royales, des receveurs des tailles; — rentes à payer à des communautés ecclésiastiques et à divers particuliers.

C. 538. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1720-1789. — Bureau des finances. — Lettres d'envoi des états des finances. — Observations du Bureau des finances au sujet des changements à faire dans les états du Roi. — Requêtes des intéressés.

C. 539. (Liasse). — 8 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1721-1786. — Bureau des finances. — États des recettes et dépenses des domaines de la Généralité d'Auch: — gages des officiers des domaines; — frais de justice; — fiefs et aumônes, etc.

C. 540. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1776-1788. — Bureau des finances. — États des recettes et dépenses des bois de la Généralité d'Auch: — gages des officiers des maîtrises des eaux et forêts, etc.

C. 541. (Liasse.) - 6 pièces, papier.

1718-1722. — Bureau des finances. — Assiette et département des impositions dans les Élections de Comminges, Lomagne et Rivière-Verdun.

C. 542. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1725-1786. — Bureau des finances. — États des recettes et dépenses faites par les receveurs des tailles des Élections de la Généralité d'Auch.

C. 543. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1717-1742. — Bureau des finances. — États de réduction au denier 25 et au denier 50 des gages et des rentes, en exécution des arrêts de 1716 et de 1720.

C. 544. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1790. — Bureau des finances. — Lettres patentes de Louis XVI sur décrets de l'Assemblée nationale concernant les impositions, etc. — Lettres d'envoi au Bureau des finances.

C. 545. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1722-1769. — Bureau des finances. — Procès-verbaux d'apposition des scellés sur les caisses et registres de plusieurs receveurs généraux des finances ou de leurs commis.

C. 546. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1720-1780. — Bureau des finances. — Procès-verbaux d'apposition des scellés sur les caisses et registres de divers receveurs des tailles de la Généralité d'Auch. — Vente des meubles de feu Pierre Belliard, receveur des tailles de l'Élection d'Astarac (1778-1780).

C. 547. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 118 pièces, papier.

1724-1789. — Bureau des finances. — Voirie. — Ordonnances générales du Bureau. — Commissions de commis voyers en faveur des sieurs: — de Roquemaurel (1726); — Jean Sordes, architecte entrepreneur à Auch (1757); — Depis, notaire et arpenteur à Terraube (1760); — Jean Delort, architecte entrepreneur des ouvrages du Roi à Auch (1760); — Lecamus, avocat à Verdun (1761); — Mailhos, maître maçon à Lombez (1761); — Valentie, marchand apothicaire à Tournay (1764); — Servat, avocat à Massat (1764); — Huc, bourgeois de Grenade-sur-Garonne (1764); — Tauriac, avocat à Mauvezin (1764); — Dussaux, conducteur des ouvrages du Roi à Saint-Martory (1764); — Catherinot de Villeportun, sous-ingénieur des ponts et chaussées (1765); — Courtade, avocat à Masseube (1765); — Pierre Ardenne, architecte à Auch (1765); — Adam, receveur des domaines à Mont-de-Marsan (1766); — Dallas, maître en chirurgie à Seissan (1769); — Jean Cazeaux, architecte à Alan (1769); — Batbedat, juge de Monfort (1769); — Clarac, capitaine général des fermes (1770); — Jean Grenié, architecte

entrepreneur à Muret (1770); — Pierre Lafont, architecte à Saint-Lary (1770); — noble Joseph de Sarrieu, de Masseube (1770); — Dominique Ardenne, architecte à Auch (1772); — Depouts de Castère, premier échevin de Bassoues (1774); — Bazin, maître en chirurgie à Gondrin (1778); — Dupuy, conducteur principal des ponts et chaussées à Lombez (1779); — Passerieu, arpenteur géomètre des eaux et forêts du Roi à Mirande (1786); etc.

C. 548. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 12 plans.

1733-1781. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Procédure au sujet du pavé de la ville entre les consuls d'Auch et le Bureau des finances (1733-1750); — adjudication de l'entreprise du pavé et des canaux des places et rues de la ville (1740, 1749, 1753, 1761, 1771); — réparations à la porte du Caillau (1738); — démolition de la fontaine du Caillau (1739); — ordonnance du Bureau contre les entrepreneurs des réparations des tours de l'église cathédrale d'Auch, au sujet du transport des décombres déposés sur la place Sainte-Marie (1764); — procès-verbal de visite de la rue du Barry et de la place de Chelère, quartier de Saint-Pierre, « si bourbouses qu'à peine les habitants peuvent sortir de leurs maisons, qu'il n'y a que très peu de jours qu'un étranger s'y précipita et auroit péri s'il n'eût eu un promt secours » (1781). — Plan de la place de la Porteneuve (1761); — plans de la promenade de la Porteneuve (allées d'Étigny) et du Foirail projeté au-dessous (1762); — plan d'une partie de la rue d'Étigny et de l'entrée de la ville dite Portanet; — plan d'une partie de la rue des Impéris et de la rue de l'École; — plan de la demi-lune (Patte-d'Oie) à l'arrivée du pont d'Auch (1779).

C. 549. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 142 pièces, papier.

1723-1732. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — Me Louis Solirène, docteur en médecine (1723); — Jean David (1723); — demoiselle Françoise de Corbis, épouse du sieur Philippe de Gages, orfèvre (1723); — Me Jean Carrère, vicaire de Saint-Orens (1724); — Jean Carde, marchand et bourgeois d'Auch (1724); — le sieur Bassat, ingénieur du Roi (1725); — dame Catherine de Chappuy, épouse de messire Antoine de Graffe, chevalier (1725); — Me Jean Roumeguère, curé de Duran (1725); — le syndic de l'église de Saint-Orens (1725); — les Cordeliers d'Auch; réparations au couvent (1726); — les Ursulines du grand couvent ou du Chemin-Droit; écroulement d'une partie du mur de clôture (1726); — messire Bernard d'Astorg, seigneur de Castillon-Massas (1726); — M. Jean-Orens Daignan Du Sendat, curé de Saint-Orens, chapelain de l'une des quatre chapelles de *Maurini*, située près les Pénitents blancs, (1726); — MM. Despax, prêtre, et Joseph de Solle, avocat, prieurs de la chapelle des Pénitents bleus; construction d'une muraille à la suite de ladite chapelle (1726); — Me François Cortade, prêtre, bedeau de l'église métropolitaine (1726); — Me Barthélemy Duran, vicaire de Saint-Orens (1727); — Me Joseph Boubée, greffier au Sénéchal d'Auch (1728); — les Ursulines de Saint-Joseph; agrandissement des croisées de l'église du couvent donnant sur la rue de Camarade (1729); — Me Bernard Podensan, chanoine de l'église collégiale de Saint-Orens (1730); — le sieur Louis Cournet, maître chirurgien juré d'Auch (1730); — messire Bernard d'Astorg d'Aubarède, seigneur de Montégut et autres places, colonel général de l'infanterie française, tenant garnison dans la ville de Metz (1732); etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 550. (Liasse.) — 196 pièces, papier; 2 plans.

1733-1750. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — Me Jean Tournier, vicaire de Pavie; maison ayant servi de caserne, au quartier de Saint-Pierre (1733); — M. Joseph-Gabriel Daignan Du Sendat, conseiller en l'Élection d'Auch (1735); — Grégoire Toscano, « Italien de nation, opérateur privilégié du Roy et de tous les potentats de l'Urope; » permission de « dresser un théâtre sur la grande place d'Auch pour y débiter un antidotte ou contrepoison très espécifique sous le nom d'antidotte de Toscano » (1735); — les prieurs des Pénitents blancs; réparations à leur chapelle, abaissement de la rue (1736); — Me Joseph Théron, prébendier de la métropole d'Auch (1738); — le sieur Basse, opérateur; théâtre pour débiter son orviétan (1738); — le sieur Louis Chamois, marchand horloger, nouvellement établi à Auch; permission de poser une enseigne (1740); — messire Louis Daspe, capitaine de cavalerie (1740); — le sieur Étienne Duprat, imprimeur libraire; enseigne ainsi libellée : « Céans est l'imprimerie privilégiée du Roy » (1742); — les Cordeliers; construction d'un portail près de l'église de leur couvent (1743); — messire Jean-François Daspe, baron de Meilhan, Castin et autres places, président à mortier au Parlement de Toulouse (1743); — Pierre Soulès, maître coutelier, nouvellement établi à Auch; enseigne (1744); — le sieur Joseph Colomé, ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans, chevalier de Saint-Louis (1744); — Me Georges Boë, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église collégiale de Saint-Orens (1744); — Me Irénée Nourric, prêtre, bedeau du chapitre de Saint-Orens (1744); — messire Étienne de Carrère, curé de Saint-Pierre d'Auch

(1744); — Philippe Pellefigue, maître presseur d'étoffes (1744); — le sieur Philippe Faget, directeur du bureau de la poste à Auch (1744); — Me Léonard Bédout, juge général du pays et comté d'Astarac, habitant d'Auch (1745); — Bernard Sansot, aubergiste à l'enseigne des *Trois Cyprès*, près le séminaire (1745); — M. Jacques Léchac-Pirat, ancien garde-du-corps du Roi (1746); — le sieur Jean-Pierre Derey, capitaine au régiment de Navarre infanterie, habitant de Castillon-Debats (1747); — noble Jean-Blaise Du Chic, seigneur d'Arcamont, Me Jean-François Bourdonié, notaire royal, les sieurs Martin, Bergès et Broquère, bourgeois d'Auch; demandent la fermeture des anciens auvents ou couverts existant sous leurs maisons, place de la Treille (1748); — le sieur Jacques Delort, aubergiste de la *Pomme d'or*; refaction d'enseigne (1749); — Me Marc-Antoine Descuilhès, prêtre, chapelain de la chapellenie de Maurini; maison située rue de Fleurance, quartier de la Reyrie (1750); etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 551. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 204 pièces, papier; 5 plans.

1751-1756. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — le sieur Bernard Gimbrère, maître chirurgien (1751); — le syndic du collège des Jésuites; construction d'un mur pour clôturer la cour dudit collège du côté de la rue d'Envignes (1751); — dame Louise Solirène, veuve de Me Pierre Mothe-Belloc, procureur du Roi au Sénéchal d'Auch (1751); — noble Georges de Fremont de Grèse, licencié en théologie, chanoine de Saint-Orens; maison « confrontant à la place située devant l'église de Saint-Orens, qui autrefois étoit le cimetière, et d'autre côté à un chemin public qu'on fait pour aller aboutir au pont qu'on construit sur le Gers » (1751); — Me Joseph Branet, notaire royal (1751); — Me Jean Mollières, notaire royal et procureur au Sénéchal d'Auch (1752); — Me Jean Solirène, juge général de la Temporalité de l'archevêché d'Auch (1752); — noble Jacques d'Escoubès de Monlaur, avocat du roi au Sénéchal d'Auch (1752); — Me Louis Pincemaille, directeur des domaines de la Généralité d'Auch (1753); — le sieur Joseph Bousquet, marchand « chamoiseur » (1754); — Me Jean Despax, clerc tonsuré, porte-croix du chapitre de Saint-Orens (1754); — M. Jean-Louis-François Picault, ingénieur des ponts et chaussées (1754); — messire Jean-Joseph Symon, archidiacre d'Anglès, chapelain de la chapellenie de *Aqua*; maison située rue Sainte-Marie (1754); — M. Me Arnaud de Gauran, conseiller doyen au Sénéchal d'Auch (1754); — le sieur Antoine Fontane, lieutenant de cavalerie au régiment de Noailles (1755); — M. l'abbé de Solle, chanoine et dignitaire de l'église Sainte-Marie d'Auch; maison canoniale contiguë à la tour des archives du chapitre, louée à M. l'abbé de Batz, vicaire général du diocèse d'Auch (1755); — les Ursulines du Chemin-Droit; reconstruction du bâtiment servant de classe aux filles, du côté de la maison de M. de Marignan (1755); — le sieur Jacques Smetz, peintre, bourgeois d'Auch (1755); — le sieur Antoine Gérody, sculpteur (1756); — la dame de Vaghener, veuve de M. de Laguiterie (1756); — Me Joseph-Jérôme Doat, clerc tonsuré, chapelain de la chapellenie de *Cruce* (1756); — Alexandre Tarbouriech, aubergiste à l'enseigne des *Armes de France*, hors la Porteneuve (1756); etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 552. (Liasse.) — 146 pièces, papier; 3 plans.

1757-1760. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — Me Rey, prêtre (1757); — le sieur Jean-Pierre Baron, bourgeois d'Auch (1757); — noble Paul-Louis Laffargue de Laclotaire, écuyer, avocat en Parlement (1757); — noble Jean-Bernard de Seissan de Marignan, juge-mage de la Sénéchaussée d'Auch; réparations au mur de sa terrasse sur la rue des Pénitents-Bleus (1757); — messire Jean-Paul de Vienne, trésorier de France au Bureau des finances (1757); — le sieur Pierre Derey-Hallé, bourgeois d'Auch (1757); — Jean-François Dellair, entrepreneur des ouvrages du Roi (1758); — le sieur Laurent Thevenin, maître chirurgien (1758); — le sieur Jean-Bernard Laporte, marchand apothicaire (1758); — messire François de Labarthe Du Colomé (1759); — noble Jean-Louis Delisle (1759); — Me Joseph-Thomas Seren, maire en titre de la ville d'Auch (1759); — le sieur Dominique Souquère, architecte (1759); — le sieur Pierre Tarbouriech, aubergiste à l'enseigne de la *Daurade* (1759); — M. Me Caprais Carrère, lieutenant particulier au Sénéchal d'Auch (1759); — M. Pierre Goudin, seigneur de Peyrusse-Massas et Lestanque (1759); — les maire et consuls d'Auch; transfert de la halle aux grains à la Porteneuve, déplacement des anciennes boucheries (1760); — M. Me Boubée de Gramont, conseiller honoraire au Sénéchal d'Auch (1760); — les Carmélites; vieille maison dite d'Astarac, comprise dans la clôture de leur monastère (1760); — messire Joseph d'Aspe, baron d'Aspin, Lupielle, Montestruc et autres lieux (1760); etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 553. (Liasse.) — 130 pièces, papier; 7 plans.

1761-1766. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — le syndic du

chapitre de Sainte-Marie d'Auch; construction d'une écurie près du moulin de Chélère (1761); — messire Amand de Larroque, seigneur de Larroque; construction d'une maison sur un terrain qu'il vient d'acquérir, « attenant à la nouvelle maison de ville et qui est situé à la rue du Séminaire » (1761); — noble Guillaume Morlan, écuyer (1761); — Mᵉ Louis Roullier, lieutenant particulier vétéran au Sénéchal d'Auch (1761); — le sieur Jean Affres, marchand orfèvre (1762); — le sieur Évariste Sanserry, joueur du serpent de la métropole (1763); — le sieur Pierre Larrivière, marchand libraire, rue du Chemin-Droit, boutique du sieur Vignolles (1763); — le sieur François-Antoine Lescot, maître de musique de la métropole (1763); — le chapitre de Sainte-Marie d'Auch; réparations à la maison occupée ci-devant par feu M. l'abbé Daignan du Sendat, archidiacre de Magnoac (1764); — les supérieur et syndic du séminaire d'Auch; reconstruction du mur de clôture du jardin dudit séminaire, qui s'était écroulé sur la rue dite le carrerot de las Hennes (1764); — le sieur Maffey, opérateur; théâtre sur la place pour vendre ses remèdes (1764); — le sieur Louis Cerf, peintre et doreur, rue Saint-Laurent (1765); — M. Mᵉ Bernard-François Boutan, conseiller au Sénéchal d'Auch (1765); — le sieur Druilhet, marchand, place Sainte-Marie, près l'Officialité (1766); — le syndic de l'Hôpital général; construction d'un mur de clôture, du côté de la grande route (1766); — Mᵉ Pierre Lagrange, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Saint-Orens (1766); — les propriétaires des maisons de la place de la Treille; nouvelle demande de suppression des auvents ou couverts; avis défavorable de l'assemblée des notables de la ville; plan de la place de la Treille (1766); etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 554. (Liasse.) — 112 pièces, papier; 4 plans.

1767-1775. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — Mᵉ Jean Arqué, curé de Saint-Pierre d'Auch; achat d'une maison pour servir de presbytère à ses successeurs (1767); — le sieur François Corboise, éperonnier (1768); — le sieur Joachim Lagelle, notaire royal (1768); — les Ursulines du Chemin-Droit; reconstruction de la grande porte d'entrée du couvent, sur la rue du Chemin-Droit (1768); — Mᵉ Tappie, prêtre, docteur en théologie, prébendier de Sainte-Marie d'Auch (1768); — Mᵉ Jean-Baptiste Boubée, receveur des décimes (1769); — les fabriciens de Sainte-Marie d'Auch; reconstruction de la maison dite de la fabrique (1769); — les habitants de la place de la Treille; autorisation de supprimer les auvents ou couverts (1769); — les dames de la Miséricorde; maison léguée aux pauvres par M. Lamarque, prébendier, confrontant à la rue des Pénitents-Blancs (1770); — M. Bertrand Pardiac, président au Bureau de l'Élection d'Armagnac (1770); — Mᵉ Tournié, curé de Ponsan-Soubiran (1770); — Mᵉ Jean Saint-Pierre, docteur en médecine à Auch (1772); — le sieur Jean-Baptiste Carde, seigneur d'Esvivès (1772); — dame Ursule de Castéra, épouse de messire de Najac, habitante de Nougaroulet (1773); — Mᵉ Dominique Depetit, chanoine et archidiacre de la métropole; jardin près de la tour de Laval (1773); — le sieur Anne-Mathieu Roumegous, bourgeois (1773); — Mᵉ Dominique Noaillan, prêtre et préfet du pensionnat du collège royal d'Auch (1773); — les Cordeliers; construction d'un nouveau mur de clôture de leur jardin, par suite de l'acquisition d'une partie du jardin de Bazillac pour agrandir les écuries de l'Intendance (1774); — le sieur Glady, marchand (1775); — Bernard Sabatié, aubergiste du *Bon Pasteur*, quartier de la Treille (1775); etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 555. (Liasse.) — 146 pièces, papier; 4 plans.

1776-1780. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — dame Marguerite Solirène de Prunières (1776); — demoiselle Jeanne-Marie Fournié, veuve du sieur Sausot, aubergiste des *Trois Cyprès* (1776); — Mᵉ Joseph Dagasson, conseiller en l'Élection de Lomagne (1777); — Dominique Fort, « porteur de Pau à Toulouse » (1777); — Mᵉ Davet, notaire royal; maison située au quartier du Pourtanet de Juillan, près du palais du Présidial (1777); — Mᵉ Joseph Martin, prêtre, prébendier de Sainte-Marie d'Auch (1777); — le sieur Jean Soucadauch, concierge des prisons du Sénéchal d'Auch (1777); — le sieur Raous, marchand parfumeur; autorisation de poser une enseigne de « caphétiste » (1778); — le sieur Gay, ambulant du domaine (1778); — dame Élisabeth d'Esclaux, veuve de noble de Francain, directeur des vingtièmes de la Généralité d'Auch; maison de plaisance sur la route d'Auch à Pessan (1778); — messire Jean-Baptiste d'Anglade, écuyer; demande la permission de refaire « à la moderne » les fenêtres de sa maison, construites « à l'antique, » rue du Pouy (1778); — Mᵉ François-Marie Souquère, vicaire de Sainte-Marie d'Auch (1778); — le sieur Jean-Pierre Laporte, ancien procureur au Sénéchal; réparations à l'ancien hôtel de ville, qu'il vient d'acheter (1778); — le sieur Pommé, secrétaire-greffier du corps de ville (1778); — M. Desgrès, receveur des tailles à Auch (1778); — Jean-François Desfirmins, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Généralité d'Auch (1779); — messire de Radonvilliers, prieur du chapitre collégial de Saint-Orens (1779); — le sieur Delcros, maître de pension, rue de Camarade (1779); — les fabriciens de Sainte-Marie d'Auch; construction de boutiques

entre les piliers de ladite église des deux côtés, et d'une loge pour le suisse de l'archevêque dans le vide qui existe entre l'archevêché et l'un des piliers (1779); — noble François de Tappie (1779); — M. Me Sentetz, seigneur de Duran, avocat à Auch (1779); — M. de Mariol, ancien officier de dragons (1779); — messire Louis-François de Luppé de Besmaux, chevalier de Saint-Louis, habitant d'Auch (1779); — M. de Fitte, lieutenant des maréchaux de France, coseigneur de Casteljaloux, seigneur de Gariès et autres lieux (1780); — le syndic de l'Hôpital général; reconstruction du mur de clôture du jardin, le long de la rue de la fontaine de Saint-Pierre, qui mène au Serre (1780); — messire Thomas-Roger Duprat de Carrolle, vicaire général de l'archevêque d'Auch, supérieur du séminaire de ladite ville; construction d'un petit séminaire pour servir à l'éducation des jeunes ecclésiastiques, entre la maison de l'ancien séminaire et le terrain vendu au sieur Daliot (1780); — le frère Jean-Jacques de Pommaret, docteur en théologie, prieur de la communauté des Frères Prêcheurs d'Auch; il expose qu'il a fait construire toute la partie du couvent qui longe la rue de l'École et celle par laquelle on descend à la rivière; il demande l'autorisation de construire la façade de l'église sur la place Saint-Dominique, depuis la nouvelle porte d'entrée du couvent jusqu'au coin de la cour de M. Courtade (1780); etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 556. (Liasse.) — 167 pièces, papier; 3 plans.

1781-1784. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — le sieur Joseph Laurencie, bourgeois d'Auch, acquéreur de l'auberge de la *Pomme d'or*, située près des prisons du Sénéchal (1781); — les Capucins d'Auch; construction d'une nouvelle porte d'entrée du couvent (1781); — les prieurs des Pénitents gris; construction d'une chapelle sur un terrain nouvellement acquis près de la route d'Auch à Vic-Fezensac (1781); — les Ursulines du Chemin-Droit; ouverture de portes et de fenêtres dans le mur du couvent donnant sur la rue et place des Pénitents-Bleus (1781); — Pierre Tissier, maître maçon (1781); — Me Barthélemy Monbernard, prêtre, prébendier de Sainte-Marie d'Auch; réparations à la maison bénéficiale de Monbernard, située le long du chemin dit de Monbernard (1781); — Jean Poudensan, marchand de volailles; construction d'une maison au faubourg de Saint-Pierre, près du « sol dépicatoire » de l'archevêque d'Auch (1781); — le sieur Augustin Quinsac, directeur des pépinières royales de la ville d'Auch (1781); — le sieur Gage, négociant, rue Saint-Pierre (1781); — Joseph Rouy, soldat du guet (1781); — le sieur François Faubin, maître tapissier (1781); — noble de Labarthe (1782); — le sieur Duchesne, lieutenant des fermes du Roi (1782); — Me Jean Ladrix, procureur au Bureau des finances; construction d'une maison sur un terrain nouvellement acquis et faisant partie des terrasses contiguës à l'église des Pénitents bleus (1782); — messire Jacques-Philippe d'Esparbès, officier au régiment de Royal-Picardie cavalerie; réparations à sa maison de la rue du Chemin-Droit (1782); — Me Jean-Pierre Sarrouy, premier huissier au Sénéchal d'Auch (1783); — le sieur Lalanne, entreposeur du tabac à Auch, rue du Chemin-Droit (1783); — le sieur Jacobi, maître sculpteur à Auch, rue du Chemin-Droit (1783); — noble Louis Daignan du Sendat, écuyer (1783); — le sieur Toulouse, maître en chirurgie (1783); — les administrateurs de l'Hôpital d'Auch; construction d'un mur de clôture au levant du jardin, depuis le lavoir jusqu'au « sol dîmier » de l'archevêché (1783); — Jean Darré, boulanger, et Barthélemy Dat dit Cézau, aubergiste; acquisition d'une partie de la maison de l'Élection près des Pénitents bleus (1783); — Mes Philippe et Joseph Barrère frères, prêtres et bénéficiers de la métropole (1783); — Me Meillan, chanoine de Saint-Orens (1784); — le sieur Jean Amade; construction d'une maison près de la métairie de Blazy (1784); — le sieur Jean Pérès, marchand tuilier, près le faubourg de l'Oratoire (1784); — le sieur Dominique Cassaignard, négociant, rue d'Étigny (1784); — noble Antoine-François-Angélique Francain (1784); etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 557. (Liasse.) — 188 pièces, papier; 1 plan.

1785-1790. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville d'Auch. — Requêtes présentées par : — Me Jean-Marie Duffaut, lieutenant principal au Sénéchal d'Auch (1785); — M. Lapeyre, docteur en médecine (1785); — M. Sentetz, avocat du Roi au Sénéchal d'Auch (1785); — M. Charles de Lacroix, écuyer, ancien garde-du-corps du Roi (1785); — le sieur Jean Pouydebat, receveur de la régie générale (1785); — le sieur Lacaze, fabricant en bas de soie (1785); — messire Jean-Pierre Campardon, chanoine, archidiacre de Sabanès dans l'église Sainte-Marie d'Auch (1785); — Me Pierre Allemand de Lagrange, chanoine de Saint-Orens (1785); — messire Amand de Larroque, seigneur de Larroque et autres lieux; construction d'une maison, rue du Séminaire, quartier de Laboulaye (1785); — le sieur Lartet, professeur à l'école de dessin d'Auch (1786); — le sieur Michelet, sommelier de l'archevêque (1786); — messire Michon de Lapommeraye, officier, habitant d'Auch (1786); — Me Cortade, prêtre, docteur en théologie, supérieur du séminaire d'Auch; construction d'un perron à la porte d'entrée dudit séminaire (1787); — messire Éloi Cardes, seigneur de Panassac (1787); — les

Cordeliers ; construction d'un clocher dans l'emplacement de l'ancienne entrée de l'église du couvent (1787) ; — le syndic du chapitre collégial de Saint-Orens ; achèvement du tinal du chapitre sur un emplacement situé entre l'église et le prieuré (1787); — Jean-François-Régis de Benoist d'Eslincourt (1787) ; — le syndic de l'Administration provinciale de la Généralité d'Auch ; réclame le pavage de la rue située entre l'hôtel de ville d'Auch et les maisons de MM. de Larroque, Gay et Mendousse, depuis le coin dudit hôtel de ville, du côté de l'esplanade, jusqu'à la maison du sieur Alexandre, aubergiste, « pour rendre l'aspect des bureaux qui donnent sur cette rue plus agréable » (1788) ; — M. Delort, bourgeois consulaire (1788); — dame Marie-Anne-Honorée d'Astorg, épouse de messire Jean-Baptiste de Vergès, baron de Montégut; maison acquise du sieur Paris-Lasplaignes et située au quartier de Bazillac, sur la rue « nouvellement ouverte pour aller au Foirail (1788) ; — le sieur Jean Baudner, vérificateur des domaines du Roi en la Généralité de Pau (1788) ; — messire Joseph Cardes-Saint-Sauveur, chanoine de Sainte-Marie d'Auch (1788) ; etc. — Procès-verbaux de visite. — Ordonnances du Bureau.

C. 558. (Liasse.) — 160 pièces, papier ; 2 plans.

1724-1786. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Agassac : requête de noble Joseph Malbois (1740) ; — Aignan : démolition du « chapiteau de la porte d'entrée de la ville, qui menace une chute prochaine » (1773) ; — Aire : requêtes de Jean Dartigues, écuyer, sieur d'Ossau, syndic de la ville d'Aire, contre le sieur Sorbetz, qui avait fait bâtir une maison empiétant sur la rue, à l'entrée de la ville (1739) ; — de messire Jean Depetit, docteur en théologie, supérieur du séminaire d'Aire, demandant l'alignement d'un mur de clôture dudit séminaire sur la place de l'église (1770) ; — de messire Jean-François Dumoulin de Monlezun, lieutenant-colonel au régiment de Touraine ; maison située à Aire, rue Bérard (1783) ; — Alan ; — Alos ; — Anères ; — Anla : requête de noble Jean-Jacques de Combes, écuyer, habitant de Loures en Barousse ; mauvais état du chemin d'Anla à Izaourt (1780) ; — Antichan ; — Arbas ; — Arcaignac ; — Ardizas : requête de M. de Pouilhariès, baron de Saboulies (1769) ; — Armenteule ; — Armentieux ; — Armous ; — Arnaud-Guilhem ; — Arreau ; — Artigues ; — Arzacq : requête du duc de Gramont, seigneur d'Arzacq ; pavage de la place publique (1743) ; — Aspet ; — Aspin en Aure : requête de Mᵉ Jean Lay, curé d'Aspin ; réparation des chemins publics pour l'exercice de son ministère (1769) ; — Aubiac : requête du comte de Narbonne ; mauvais état des chemins dans Aubiac, Estillac et Laplume (1765) ; — Aubiet : requête de M. de Montesquiou, seigneur d'Aubiet et autres places, demandant la démolition de la porte de ville d'Aubiet, du côté du pont de la grande route, ainsi que de la tour couverte qui la surmonte (1768) ; — Aucamville ; — Audignon : requête de Bernard de Foix, marquis de Candale ; se plaint du mauvais état de la route de Doazit à Saint-Sever dans l'étendue de la paroisse d'Audignon (1765) ; — Aujan : requêtes de messire Jean de Castagnier de Laforgue, seigneur de Pomarède (1764-1779) ; — Aulin : procès-verbal de visite d'un chemin, à la requête de messire Léotade de Guirandez de Saint-Mézard, seigneur d'Aulin et autres places (1773) ; — Aulon ; — Aurensan en Bigorre : requête de Mᵉ Vincent Burg, curé d'Aurensan ; canal sous la place publique (1783) ; — empiétement sur une rue, dans le village d'Aurensan, en face de la chapelle Saint-Roch (1787) ; — Auriébat en Rivière-Basse ; — Aurignac : démolition d'une vieille tour (1762) ; — procès-verbal dressé contre le sieur Souque, bourgeois d'Aurignac, par Louis-François Saint-Victor de Saint-Blancard, capitaine au régiment provincial d'Auch, maire dudit Aurignac (1773) ; — reconstruction de la halle d'Aurignac (1773) ; — procès-verbal dressé par Mᵉ Jean-Baptiste Decamps, juge en chef de la ville et châtellenie d'Aurignac, au sujet de l'état de vétusté du presbytère dudit lieu (1780) ; — Aurimont ; — Aussat ; — Auterrive ; — Aux : procès-verbal dressé par M. Lacroix de Sallenave, trésorier de France au Bureau des finances d'Auch, commissaire député pour mettre la dame de Tournemire en possession des domaines d'Aux et d'Aussat ; mauvais état des chemins dans ces deux localités (1767) ; — Auzas ; — Aventignan : plan d'une partie du village (1785) ; — Avezac ; — Ayguetinte : procès-verbal de visite d'un chemin, à la requête de madame d'Auxion, baronne d'Ayguetinte (1785) ; — Azet.

C. 559. (Liasse.) — 164 pièces, papier ; 8 plans.

1726-1789. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Bagnères-de-Bigorre : requêtes du sieur Demoret, docteur en médecine (1747) ; — de noble Pierre-Hyacinthe d'Uzer de Salut, capitaine au bataillon de Saint-Gaudens ; déplacement à ses frais de la fontaine de Salies, dont une partie se trouve sur une grande rue de Bagnères et forme un coup d'œil désagréable (1769) ; — de messire Jean-Louis de Berné, baron d'Uzer et d'Arcizans (1769) ; — du sieur Daniel Graciette, marchand et directeur du moulin à papier de Bagnères-de-Bigorre (1783) ; — procès-verbal dressé par Dominique Pecantet, architecte à Bagnè-

res-de-Bigorre, contre le sieur Guerrens, avocat (1783) ; — Bagnères-de-Luchon : procès-verbal de visite de la rue de Cap-de-la-Vielle (1772) ; — requête du sieur Dominique Dupont, traiteur (1782) ; — Bahus ; — Barcelonne ; — Bardigues ; — Bareilles ; — Barran : requêtes du syndic du chapitre collégial de Barran ; réparation de la grange du chapitre « où sont renfermés les fours baniers appartenant audit chapitre » (1755) ; — des maire, échevins et notables de la ville de Barran, demandant l'autorisation de démolir « l'excédant des murs de ville au delà de dix pieds de hauteur, pour employer les pierres à réparer les brèches qui sont dans lesdits murs, à faire faire le pavé des rues et à la construction d'une auberge » (1766) ; — de noble Joseph de Lambert, avocat en Parlement ; de dame Jeanne d'Auxion de Labarrère, veuve de M. Thézan ; de Me Vignes, chanoine du chapitre de Barran ; ouverture de portes dans les murs de la ville (1768-1769) ; — de Me Jean-Bernard Pouységu, chanoine de Barran (1774) ; — de noble Jean-Paulin-Éloi Demont, chanoine de Faget; maison située à Barran (1782) ; — des consuls de Barran ; reconstruction de la halle (1785) ; — Bascons ; — Bassoues : pavage des rues (1754) ; — requêtes de messire Dominique de Sérignac, baron de Belmont ; réparations au grand chemin de Bassoues à Vic-Fezensac, « lequel est dans un si mauvais état qu'il est impraticable pour toute sorte de voitures, ce qui fait que le commerce est interrompu ; le 9 décembre 1768, le fils du suppliant faillit périr, sa voiture fut écrasée » (1768) ; — de messire Eusèbe de Tenet, chevalier, seigneur de Rambos, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, habitant de Bassoues (1774) ; — de messire Jean-François Depoux de Barbazan, capitaine d'infanterie ; demande la permission de démolir « une vieille masure en piramide, qui est sur la porte dite de Marciac, en en diminuant jusqu'à environ trois pieds, et le parapet du mur du couchant, dont les embrasures sont en grande partie décrépies et menacent ruine » (1775) ; — de dame Paule de Montesquiou de Perron ; démolition d'une partie du mur de la ville qui longe son jardin à Bassoues (1775) ; — de noble Louis de Belloc, lieutenant dans le régiment des grenadiers royaux de la Guyenne (1775) ; — de noble de Jussan, cadet (1775) ; — de Me Bernard Bourret, chanoine, syndic du chapitre collégial de Bassoues ; demande la permission de prendre de la pierre aux murs de la ville pour réparer l'église paroissiale (1775) ; — de M. Jacques-Michel de Loumaigne, ancien gendarme de la garde du Roi ; se plaint du mauvais état d'un chemin dans Bassoues (1786) ; — de noble Joseph de Tauzia (1788) ; — Bastanous ; — Baulat ; — Bazian ; — Bazus.

C. 560. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 132 pièces, papier ; 4 plans.

1726-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Beaucaire ; — Beaufort : requête de noble Pierre-Jean de Croze et de Me Cistac, curé de Beaufort (1773) ; — Beaumarchès : requêtes des consuls, demandant la permission de prendre de la pierre aux murs de la ville, « qui croulent journellement, » pour réparer les piliers de la halle (1759) ; — de dame Anne de Laterrade, épouse de M. de Fourcaud, chevalier de Saint-Louis (1760) ; — de Me Joseph Castaignon, procureur du Roi au pays de Rivière, sièges de Marciac et de Beaumarchès ; mauvais état des rues de Beaumarchès (1764) ; — de noble Olivier de Fourcaud-Lagrange, juge du pays de Rivière, siège de Beaumarchès (1782) ; — de messire Jean-Baptiste de Lamarque, baron d'Auriébat, habitant de Beaumarchès (1782-1786) ; — de M. Me Étienne-Olivier Maignon de Roque, magistrat en chef de la châtellenie royale de Beaumarchès ; usurpation d'un chemin public (1786) ; — Beaumont-lez-Lomagne : requête de M. Me Pierre Vernies, juge royal de Beaumont, au sujet d'un pont sur le ruisseau de la Folie (1734) ; — procès-verbal dressé à la requête de dame Claire Daubian, veuve du sieur de Cirol, au sujet de la récente construction d'un hôtel de ville à Beaumont, à côté de la maison de ladite dame ; plan dudit hôtel de ville et des rues adjacentes (1751) ; — requêtes de noble Dominique-Joseph de Ruble de Latour ; demande la permission de fermer les arceaux placés sous sa maison, rue traversière de Gimont ; plan (1752) ; — du sieur Bernard Laborde, entreposeur du tabac à Beaumont ; plan de sa maison près des murs de la ville (1763) ; — du vicomte de Beaufort, ancien capitaine d'infanterie, lieutenant des maréchaux de France, et de divers autres habitants de Beaumont, demandant la construction d'un ponceau pour faciliter l'accès de la ville par une ancienne porte, récemment démolie (1777) ; — « plan du jardin de l'ancien collège de Beaumont, appartenant à M. Long, procureur du Roi de ladite ville, carrelot ou chemin du tour de dedans la ville, mur et trois pieds au delà dudit mur » (1779) ; — de M. de Monbrun, trésorier de France au Bureau des finances de Montauban (1780) ; — Beaupuy ; — Beccas ; — Bellegarde ; — Bélus ; — Benque-d'Aurignac ; — Benqué-Débat (vallée d'Oueil) ; — Benquet : requête de messire Pierre-François Dumartin, baron de Benquet (1767) ; — Berdoues ; — Bernède ; — Bernet en Larboust ; — Betchat ; — Betplan : requête du marquis de Monlezun (1774) ; — Bezolles : requête du sieur Antoine Thézan de Gaussan, bourgeois de Bezolles, au sujet d'un chemin passant par la salle de Gaussan

(1760); — Biane; — Billière en Larboust; — Bize; — Bizous; — Blajan.

C. 561. (Liasse.) — 160 pièces, papier; 10 plans.

1725-1789. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Bonas : requête de demoiselle Marie-Anne d'Auxion de Vivent, marquise de Bonas (1766); — Bordes; — Boucagnères; — Boulaur : requête du sieur Ingres; « plan figuratif et géométrique de la rue et place publique du village de Bouleau, et du couvent des dames Religieuses » (1778); — Boulogne : requêtes de Me Jean-Pierre Pelleporc, procureur du Roi au siège de Boulogne (1747); — du sieur Jean Menville, chirurgien, premier consul de la ville de Boulogne; pavage des rues (1762); — du syndic de la communauté de Boulogne, demandant la permission de démolir les vieilles tours placées aux quatre portes, ainsi que les guérites « qui affessent les murs et sont en danger imminent d'achever de crouler » (1768); — de Me Bacqué, procureur du Roi à Boulogne (1769); — du sieur Thomas Souville, chirurgien major de l'hôpital militaire de Calais, demandant l'autorisation de prendre « sur les vieux crenaux du mur de la ville de Boulogne » la pierre nécessaire pour réparer sa maison adossée audit mur (1770); — de dame Ursule Manas de Lamezan (1773); — du sieur Barbe, menuisier à Boulogne; plan de sa maison située contre le mur d'enceinte, près de la porte d'entrée et de la chapelle des Pénitents (1779); — Bourdalat; — Bourisp; — Bourret : requête du sieur Jean Bondon, premier consul de Bourret; pavage des rues (1770); — Boussan : requête du comte de Valence, seigneur de Boussan; mauvais état des chemins (1765); — Boussas : requête de messire de Saint-Pastou, seigneur de Boussas; usurpation d'un chemin public (1739); — Boussens; — Bragayrac; — Bramebaque; — Brassempouy : requête de noble Jean Dizès, baron de Brassempouy; mauvais état des chemins (1763); — Bretagne : requête de Me Jean Lassis, contrôleur aux saisies réelles de la Sénéchaussée de Lectoure, habitant d'Éauze, au sujet d'un chemin traversant son domaine de Cavaignan, dans Bretagne (1769); — Bretx; — Brignemont; — le Brouilh : requête de Jean Vivès, armurier audit lieu du Brouilh (1725); — Bruncan; — Buanes : requêtes de Me Bernard Duvignau, docteur en théologie, curé de la paroisse de Buanes; mauvais état des chemins, nuisible à l'exercice de son ministère (1762-1767); — Buzan; — Buzon.

C. 562. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 9 plans.

1724-1790. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Cachan; — Cadéac; — Cadeilhan; — Cadillon; — Cadours : délibération de la communauté pour l'entretien des chemins (1768); — requêtes des consuls de Cadours, demandant la permission de déplacer l'église paroissiale, qu'ils doivent faire reconstruire, pour faire passer un chemin et éviter ainsi un détour incommode; « plan visuel du village et faubourgs du lieu de Cadours » (1775); — du sieur Jean Cornac, négociant à Cadours; plan de la rue du village, avec la nouvelle église (1783); — Cahuzac; — Callian; — Campistrous; — Capvern : requête du sieur Dominique Taillade, aubergiste à Capvern; plan de sa maison sur la route de Bagnères-de-Bigorre à Lannemezan (1787); — Cardeilhac; — Cassagnabère; — Cassaigne : requête du sieur Jean Sordes, architecte à Auch, adjudicataire des travaux de réparation du château de Cassaigne, appartenant à l'évêque de Condom; permission d'extraire de la pierre d'un pâtus situé devant l'enclos dudit château (1763); — Castelfranc : requête de Me Nicolas Magnac, archiprêtre de Castelfranc et de Laguian et Mazous, ses annexes, demeurant à Laguian; mauvais état des chemins (1765); — Castelgaillard; — Castelnau-d'Arbieu; — Castelnau-d'Auzan : procès-verbal dressé par Étienne Doat, juge en chef du comté d'Éauzan, à la requête de MM. Saint-Julien, curé de Castelnau-d'Auzan, Barran, lieutenant de juge, et Larendat, procureur juridictionnel dudit lieu; mauvais état des rues et chemins (1740); — Castelnau-Magnoac : requêtes des échevins et du sieur Sénac, syndic de la communauté, demandant l'autorisation de démolir « une tour sise à l'entrée de la ville, du côté du midy, qui servoit de prison et qui a croulé depuis plus de vingt cinq ans; il n'y reste qu'une muraille qui menace une ruine prochaine » (1766); — de Me Corraze, notaire royal à Castelnau-Magnoac (1776); — Castelnau-Rivière-Basse : requête du sieur Dominique Bonaventure, marchand apothicaire (1761); — procès-verbal dressé par Me Bernard-Dieudonné Crotte, greffier en chef des sièges royaux de Rivière-Basse; mauvais état des rues (1786); — Castelnau-Tursan : requête de M. Bernard Caupenne, curé dudit lieu; mauvais état des chemins (1760); — Castelnavet : requête de noble Jean-Jacques de Lavardac, habitant dans son château de Bedat, juridiction d'Aignan; demande que les consuls de Castelnavet soient contraints de reconstruire le pont de Soucadet sur la rivière de « Lousoure » (1768); — Castelpers : requête de messire Pierre-Jean-François de Genibrouse,

comte de Castelpers; mauvais état des chemins (1763); — Castéra; — Castéra-Bouzet; — Castéra-Lectourois; — Castéra-Vivent; — Castillon; — Castillon-d'Aurignac; — Castillon-Debats: requêtes du sieur Louis Lavergne de Lacassaigne, bourgeois de Castillon; concession d'une partie du chemin qui va à l'église de Benquet et à Démn, pour y construire un moulin à vent; plan (1762); — Castillon-Massas.

C. 563. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 194 pièces, papier; 6 plans.

1734-1790. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes: — Castin; — Caubiac: requête de M. Guillaume Cornac, seigneur dudit lieu (1768); — Caudecoste: requêtes de M. Vidaillan, officier dans le régiment des grenadiers royaux (1766); — de M. Jean Ducassé-Bonnehé, directeur des haras de l'écurie du Cuq; reconstruction d'une maison sise à Caudecoste (1769); — de M. de Monratier de Berty, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de dragons au régiment d'Autichamp; usurpation d'une partie du chemin dit « rue de Berty, » conduisant à la Garonne (1769); — de M. Me Pierre Bonel, juge royal de Caudecoste (1780); — de Me Charles Launet, curé de Caudecoste; permission de bâtir sur le mur de ville (1784); — Cauhapé; — Caumont: requête de messire Étienne-François-Xavier-Amable de Catelan de Caumont, conseiller honoraire au Parlement de Toulouse, seigneur de Caumont et autres places; mauvais état des chemins (1768); — Cauneille; — Caussade: requêtes de M. de Pasquier, marquis de Franclieu, seigneur de Caussade, Lascazères et autres places; mauvais état des chemins (1787-1788); — le Cauze; — Cayron; — Cazalis: requête de dame Marguerite de Dinsse, dame de Cazalis; chemins (1767); — Cazaubon: requêtes du sieur Jean Possin, marchand apothicaire à Cazaubon; permission de construire une maison contre le mur de la ville et de la « lier aux pierres d'attente d'un ancien pilier, au couchant duquel sont les marques d'une ancienne porte, fermée en muraille depuis le fondement jusqu'en haut » (1762); — du sieur Caprais Laborde-Lagrauley, maître apothicaire; permission de démolir le reste du mur de ville servant de clôture à sa maison et d'en construire un autre sur les mêmes fondements (1774); — du sieur Jean-Baptiste de Labeyrie, écuyer, ancien gendarme de la garde du Roi, habitant de Sainte-Fauste, juridiction de Cazaubon; mauvais état des chemins (1781); — de M. Me Martin, docteur en théologie, curé de Cazaubon, de noble Martin de Corrent, lieutenant d'infanterie au bataillon de Béarn, et de Me Laborde-Lancelot, notaire royal et juge des villes de Cazaubon et de Labastide-d'Armagnac; mauvais état d'un chemin (1789); — Cazaux en Lomagne; — Cazaux-d'Anglès; — Cazaux-de-Larboust; — Cazaux-Pardiac; — Cazeneuve; — Cestias; — Cézan: requête de dame Jacquette-Françoise de Lary de Labarthe, comtesse de Latour; état d'un chemin (1785); — Chelle-Débat; — la Chapelle; — Chélan: requêtes de M. de Roquepine, seigneur de Chélan, Ayguesmortes et autres places (1773); — de madame de Lévis, veuve du marquis de Valence, dame de Mont-d'Astarac, Arrouède et autres places; état d'un chemin (1788); — Cierp: requête de dame Jacquette de Roquemaurel, veuve de messire Jean-François de Binos, seigneur de Cierp (1787); — Cizos; — Clarac; — Clarens; — Clermont; — Cologne; — Comberouger; — Cordes-Tolosannes; — Coudures: requête de Marie-Suzanne de Lassalle de Bordes, dame d'Ossages, veuve du sieur Raymond de Cès, seigneur d'Agest; permission de faire couper deux ormeaux plantés contre sa maison; « plan d'une partie du bourg de Coudures proche l'église » (1748); — Coueilles; — Couret; — Courties; — Coutens; — Crastes; — Cuélas.

C. 564. (Liasse.) — 193 pièces, papier; 9 plans.

1722-1790. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes: — Daubèze: requête de messire Louis Du Gouts, seigneur de Taillac; mauvais état des chemins (1763); — Damoulens; — Daux; — Dax: procès-verbaux contre le sieur Bécanne, orfèvre (1726); — contre le sieur Jacques Cazenave, juge-président des traites foraines à Dax (1757); — Dému; — Devèze: procès-verbal de visite d'un chemin, à la requête du comte de Castelpers, seigneur de Devèze (1772); — Doazit; — Donazac: requête de messire Henri de Lamille (1767); — Drudas; — Durban: requête de messire de Lupé, marquis de Besmaux, seigneur de Garrané, Lasseran et autres lieux, demeurant dans son château de Montagnan, juridiction de Durban (1770); — Éauze: requêtes d'Urbain Deslandes, maître tonnelier (1728); — de Me Joseph Broqué, archiprêtre de Cieutat (1738); — du sieur Raymond Theux, maître chirurgien (1739); — de Me Dando, notaire royal (1747); — de noble Joseph Delart (1750); — du sieur Joseph Morabit, chirurgien juré (1752); — des maire et consuls d'Éauze; réparation de la façade de l'hôtel de ville, placé sur la halle (1756); — démolition des piliers du pont de Carbonas, qui est en ruine, et construction d'une chaussée en terre (1764); — de messire Antoine Ledoux de Montigny, seigneur de Saint-Amand (1764); — du sieur Bernard

Laplaigne, receveur des domaines du Roi au Bureau d'Éauze (1765) ; — de noble Pierre Delart de Labarthe-Massey (1768) ; — des consuls d'Éauze ; élargissement de la porte de ville dite le Pourtiq, laquelle est beaucoup trop étroite (1769) ; — de M. de Laubadère, ancien garde du Roi (1769) ; — de M. Damien Baylin, sieur de Millet, rapporteur du point d'honneur au Sénéchal de Lectoure (1772) ; — du sieur Joseph Pomès de Marpoy, seigneur de Sabazan (1773) ; — des officiers municipaux d'Éauze ; permission de démolir les portes de la ville, qui sont prêtes à crouler, et d'employer les matériaux à la construction de ponceaux sur la nouvelle route de Sarraute à Barbotan (1777) ; — de Me Leyral, docteur en médecine (1779) ; — de Me Jean Daysse, bachelier ès droits, commissaire voyer à Éauze (1781) ; — de Me Jacques-Marc Dasté, notaire royal à Éauze (1781) ; — du sieur François Dezaide, maître paveur à Nérac ; travaux faits au pavé des rues d'Éauze (1786) ; — des consuls d'Éauze ; permission de démolir la « porte dite du Lac, la seule existant encore », et d'employer les matériaux à la reconstruction du mur de ville longeant le cimetière (1787) ; — de M. Thore, bourgeois d'Éauze (1789) ; — du sieur Sabatier, marchand drapier à Éauze (1789) ; — Encausse ; — Endoufielle ; — Éoux ; — Ercé ; — Esbareich ; — Escanecrabe ; — Espaon ; — Esparsac ; — Estampes ; — Estang : requête du sieur Gervais, procureur juridictionnel d'Estang ; mauvais état des chemins, nuisible au commerce (1762) ; — Estensan ; — Estramiac : requête de Me Jean Salut, procureur juridictionnel de la terre et seigneurie d'Estramiac (1788).

C. 565. (Liasse.) — 183 pièces, papier ; 2 plans.

1724-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Fabas ; — Faget-Abbatial : requête des consuls demandant la permission de construire un nouveau chemin en remplacement d'un ancien chemin passant sur le haut d'un rocher nommé Saint-Michel (1765) ; — Fals ; — Fleurance : requêtes de messire Jean-Vincent de Montaut, baron de Castelnau-d'Arbieu, capitaine dans Saint-Simon cavalerie, chevalier de Saint-Louis ; permission de changer l'alignement du chemin de Fleurance à Auvillars, vis-à-vis de son château (1732) ; — de Me Bonaventure Dulong, docteur en médecine, et du sieur Joseph Laborde, bourgeois de Fleurance (1747) ; — des PP. Récolets du couvent de Fleurance (1752) ; — de Me Georges Fitte, notaire royal à Fleurance (1779) ; — du sieur Jean Barriac, aubergiste à Fleurance (1779) ; — de Me Jean Moysset, lieutenant principal en l'Élection de Lomagne (1779) ; — du sieur Jean-Jacques Denjoy, receveur particulier des domaines au bureau de Fleurance (1780) ; — de Me Pierre Castadère de Lamaure, bourgeois de Fleurance (1780) ; — de Me Jean Dupuy, contrôleur ambulant (1780) ; — de Me Raymond Lébé, docteur en médecine à Fleurance (1781) ; — de Me François Castadère de Labarthe (1781) ; — du sieur Molère, maître chirurgien à Fleurance (1781) ; — de Me Jean-Baptiste Lafontaine, avocat à Fleurance (1782) ; — du sieur Jean Cassaigne, chapelier à Fleurance (1782) ; — des Pénitents bleus de Fleurance (1784) ; — de M. Me Grégoire de Percin, avocat à Fleurance (1784) ; — de dame Paule Dumas de Lupé-Taybosc (1786) ; — des consuls de Fleurance ; pavage des rues (1786) ; — des Ursulines de Fleurance ; reconstruction de leur couvent (1787) ; — Fontenilles : requête de messire François de Larroche, marquis de Fontenilles (1750) ; — Fontrailles ; — Fos : requête du sieur Doniès, seigneur de Martisserre, demeurant à Fos (1780) ; — Francon : procès-verbal au sujet des réparations à faire à la grande route de Toulouse et au pont de Novy sur la rivière de la Nère (1765) ; — Franquevielle ; — Frechède ; — Frechet ; — Fronsac ; — Frontignan.

C. 566. (Liasse.) — 361 pièces, papier ; 14 plans.

1724-1790. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Gabarret : requêtes des consuls, demandant la permission de démolir les restes des murs de la ville (1764) ; — du sieur Jean-Baptiste d'Escudé, bourgeois de Gabarret ; demande qu'on abatte un arbre planté devant la porte de M. Molé, curé de Gabarret, et qui gêne la circulation (1766) ; — procès-verbal dressé par Joseph Malante, premier jurat de Gabarret et en cette qualité juge criminel et de police de ladite ville et vicomté de Gabardan, juge criminel du marquisat de Lacaze et paroisse d'Estigarde ; mauvais état des grands chemins de Gabarret à Labastide, Sos, Montréal et Éauze (1780) ; — Gajan en Conserans : — Galan : requête du sieur Julien Lasserre, maître apothicaire à Galan (1774) ; — Galez ; — Galié ; — Garin en Larboust ; — Garrané ; — Garravet ; — Gariès : requête du sieur Jean Sauri, procureur juridictionnel de Gariès (1758) ; — Gaudent ; — Gaudonville ; — Gaudoux ; — Gaujac : procès-verbal de visite d'un chemin, à la requête de M. Jean Loubon, bourgeois de Gaujac (1773) ; — Gaujan : requêtes de messire Pierre-Louis de Ségla, héritier de messire Alexandre-François de Saint-Pastou, baron de Monbardon, et de Me Théodore Delieux, seigneur de Manes et Bargaillan dans la juridiction de Gajan ; mauvais état des chemins (1769) ; — de messire Jean-Charles de Clermont d'Auriac, baron de Marun (1787) ; — Gaussan :

requête du sieur François Lacassin, seigneur de Haulong (1775) ; — Gavarret ; — Gazave : requête de noble Guillaume de Grenier de Lasserre, sieur de Mourtis (1764) ; — Geaune : requête de Mᵉ François Barroilhet, curé de Geaune ; mauvais état des chemins (1763) ; — Gembrie ; — Genos ; — Gensac : requête de messire Marie-Joseph-Gaston de Sers, seigneur de Gensac (1789) ; — Gezeu : procès-verbal de visite des chemins, à la requête de M. Dansin, seigneur de Gezeu (1770) ; — Gimbrède ; — Gimont : requêtes de Michel Peneteau, marchand éperonnier à Gimont (1727) ; — de Mᵉ Jacques Cavaré, prêtre (1727) ; — de noble Guillaume de Monlezun, habitant de Gimont (1729) ; — de M. Mᵉ Paul de Pérès, avocat à Gimont (1738) ; — du P. François Cavalerie, prêtre de la Doctrine chrétienne et supérieur du collège de Gimont (1740) ; — des directeurs de l'hôpital Notre-Dame de Gimont ; permission de prendre les restes de la tour carrée qui surmonte la porte de ville dite porte de Toulouse, jusqu'à la voûte exclusivement, pour construire un bâtiment destiné à l'apothicairerie dudit hôpital ; on rappelle dans cette requête la fondation de trois filles de charité faite dans ledit hôpital, en 1740, par M. Dubourg, abbé de Gimont, « lequel, pour rendre utile à perpétuité ce pieux établissement, fait actuellement construire à grands frais à ses coûts et dépens deux grandes salles dans ledit hôpital pour loger les hommes et les femmes » (1743) ; — de messire Guillaume de Puget, docteur en théologie, curé d'Escornebœuf (1748) ; — du sieur Jean Ducasse, bourgeois de Gimont ; plan de « l'emplacement de l'église de Saint-Éloy » (1750) ; — de dame Marie de Filhol, veuve de M. de Mongaillard, lieutenant de cavalerie (1760) ; — de noble Louis-Jacques de Laville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roi de Belle-Isle-en-Mer ; chemin qui traverse son domaine de Lamaguère, juridiction de Gimont (1762) ; — de noble Jean-Alexandre de Lomagne, capitaine dans le régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, habitant de Gimont (1766) ; — du syndic des prêtres de la dévote chapelle de Cahuzac ; cession d'un chemin longeant un pré appartenant à ladite chapelle et « qui par la haute élévation qu'on donne à la terrasse pour passer sur le pont qu'on vient de construire sur la Gimone devient inutile au public » (1766) ; — de Mᵉ Jean Cabanis, notaire royal et procureur juridictionnel de l'abbaye de Gimont ; demande, au nom de M. de Scey de Montbéliard, abbé commendataire de Gimont, la cession d'une partie d'un vieux chemin attenant à un pré dudit abbé (1767) ; — du sieur Cosme Daran, lieutenant de louveterie de France, habitant de Gimont (1773) ; — de noble Jean de Lavigne, de Gimont (1774) ; — de M. Grandidier, prieur de l'abbaye de Gimont (1777) ; — de Jean-Pierre Faure, maître baigneur à Gimont (1780) ; — de Mᵉ François Lacassaigne, docteur en médecine à Gimont (1782) ; — du P. Amiel, prêtre de la Doctrine chrétienne et recteur du collège de Gimont (1782) ; — du sieur Prieur, maître en chirurgie à Gimont (1783) ; — du sieur Denis Rivière, maître de pension à Gimont (1783) ; — Giscaro : requête de M. de Fajolle, marquis de Giscaro (1784) ; — Gondrin : requêtes du sieur Pierre Morlan, maître doreur à Gondrin (1773) ; — de Mᵉ Corne, notaire royal à Gondrin ; inconvénients résultant de l'écoulement dans une rue de la « vinasse » venant de la grange du sieur Duputz, « qui fait brûler considérablement de vins pour les convertir en eaux-de-vie, puisqu'il a deux chaudières qui sont toujours occupées, au moins dans les mois de juin, juillet et août » (1786) ; — du sieur Pierre Dubuc, bourgeois de Gondrin (1788) ; — Gouaux-de-Larboust ; — Goulens ; — Gourdan ; — Goutz ; — Goux ; — Gramont ; — Grenade-sur-Adour ; — Grenade-sur-Garonne : requêtes du sieur Durand-Lasserre, ancien officier dans le régiment de Picardie (1725) ; — de dom Louis Quaynac, religieux et syndic de l'abbaye de Grandselve ; réparations à un chai appartenant à ladite abbaye et situé dans l'enceinte de Grenade, rue Garonne (1726) ; — du sieur Jean-Jacques Charrasse, marchand, syndic de la confrérie des Pénitents blancs de Grenade ; recrépissage de l'église des Pénitents (1727) ; — de Mᵉ Jean-Jacques Fabry, président en l'Élection de Rivière-Verdun (1727) ; — de dame Catherine Malefitte, veuve de noble Michel Berge, ancien capitoul de Toulouse (1728) ; — de noble Durand-Lasserre, seigneur de Haumont et du Pin, trésorier de France au Bureau des finances de Toulouse (1772) ; — Grézian ; — Grisolles ; — Guchan ; — Guizerix ; — Guran.

C. 567. (Liasse). — 142 pièces, papier ; 3 plans.

1723-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Habas ; — Hachan en Magnoac : requête de messire Jean-Maurice de Verdelin, baron de Montégut et de Hachan ; état du chemin allant de l'église à la forêt de Campuzan (1766) ; — Haget-Pardiac : requêtes de Mᵉ Jean-Jacques de Carrère, docteur en théologie, curé de Haget (1768) ; — Hagetmau : réparations au chemin allant du bourg de Hagetmau à l'église de Saint-Girons (1764) ; — Haulies ; — Haulong ; — Hautaget ; — Hèches ; — Héchettes ; — Hères : requête de messire Priélé, baron de Lagrasse, seigneur de Momy (1787) ; — Herrebouc ; — Hontaux ; — Horsarrieu ; — le Houga : requête du sieur Dirat, sous-ingénieur des ponts et chaussées, et du sieur Dubosc, officier d'infanterie, habitants du Houga (1786) ; — Idrac : requête de messire Jean de Prévost, abbé et seigneur d'Idrac, dignitaire de l'église Sainte-Marie d'Auch,

chanoine du chapitre de Rieux et y habitant; mauvais état des chemins dans les communes d'Idrac, Villeneuve, Respaillès et Miramont, où il a droit de dîme (1765); — l'Isle-de-Noé; — l'Isle-en-Dodon : ordonnance du Bureau faisant défense de continuer la démolition des masures du vieux château, « où les anciens comtes de Comminges avoient fait leur résidence, masures qui avoient résisté jusqu'à présent à toutes les rigueurs du tems, parce que la brique dont elles étoient construites s'étoit conservée en son entier » (1762); — l'Isle-Jourdain : devis estimatif des réparations à faire au pavé des rues, dressé par le sieur Le Jolivet, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées (1759); — requêtes de noble Joseph de Laqueil (1759); — du sieur Bourges, garde-du-corps du Roi (1760); — de M. Antoine-Joseph de Soulery, officier au régiment de Piémont infanterie, habitant de l'Isle-Jourdain (1762); — de messire Joseph-François de Sudria, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux de Guyenne; permission de bâtir une maison sur la partie de l'emplacement de l'ancien château de l'Isle-Jourdain, à lui concédée, le 24 novembre 1767, par arrêt du Conseil d'État (1768); — de messire Jean-Bernard de Seissan, habitant de l'Isle-Jourdain (1778); — des sieurs Laporte et Dario, habitants de Toulouse, entrepreneurs de l'église du chapitre collégial de l'Isle-Jourdain; permission de prendre de la brique au lieu de Bonrepaux (1780); — de Me Bertrand Depié, procureur au Sénéchal et maîtrise de l'Isle-Jourdain (1783); — Izaourt; — Jegun : requêtes du sieur Gabriel Dubourg, bourgeois de Jegun (1736); — du sieur Vincent-Melchior Boubée, sieur de Sauby; permission de démolir une partie du mur de la ville de Jegun (1738); — de Me Jean Sentex, chanoine de l'église collégiale Sainte-Candide de Jegun (1761); — du sieur Louit, marchand à Jegun (1770); — Jeseau; — Jû; — Juillac : requêtes de noble François de Rességuier, seigneur de Juillac et de Coutens (1731); — de messire André-Gabriel Tursan d'Espagnet, président à la Cour des aides de Montauban (1787); — Juncalas : requête de Me Vital Foert, archiprêtre de Juncalas et Cheust (1781); — Juzet; — Juzet-d'Isaut.

C. 568. (Liasse.) — 311 pièces, papier; 6 plans.

1728-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Labarthe-d'Astarac; — Labarthe-de-Neste; — Labarthe-de-Rivière; — Labarthe-Inard; — Labastide-d'Armagnac : requête de messire Joseph Corrent, sieur de Ribère, écuyer, habitant de Labastide-d'Armagnac (1769); — Labastide-d'Astarac : requête de Me Joseph Peyrusse, notaire royal à Labastide-d'Astarac (1761); — Labastide-du-Salat; — Labastide-Savès : requête du sieur Joseph Delas, bourgeois de Samatan, fermier des fruits décimaux du lieu de Labastide-Savès, appartenant à la camérerie de Saramon (1763); — Labatut : requête de messire de Fondeville, seigneur de Moustajon, Marignac, Labatut et autres places (1783); — Labeyrie : requête de messire Jean-Pierre-Alexandre de Podenas, seigneur de Labeyrie (1774); — Labroquère; — Lacassagne en Bigorre; — Lacastagnère; — Lacaze; — Lacourt en Conserans; — Ladevèze : requêtes des consuls, demandant la permission de prendre de la pierre d'une « grande porte ou portail situé dans un hameau entouré de murs, dépendant de la communauté de Ladevèze, et que la vétusté vient de faire tomber dans un grand chemin, » pour faire construire une « chambre qui sera destinée à servir d'auditoire, aux assemblées de la communauté, et d'école » (1761); — de noble Antoine Duclos de Gouts, archiprêtre de Saint-Pierre et Castets, de Me Jean Bourdette, curé de Saint-André et de la Madeleine, et de Me Riche, curé de Saint-Laurent; mauvais état des chemins dans Ladevèze (1775); — de Me Antoine Dumoret, procureur du Roi en la judicature de Rivière-Basse (1784-1787); — de noble Pierre Cantan de Fournex (*alias* Hournets), ancien officier d'infanterie, habitant de Ladevèze (1784); — de Me Pierre Lanusse, prêtre, et de Joseph-Marie Lanusse, son frère, bourgeois de Ladevèze (1785); — Lafitte-Troncens; — Lafitolle; — Lagraulet; — Lagouarde; — Lagrue; — Laguian (en Bas-Armagnac); — Laguian-Miélan; — Lahas; — Lahitau; — Lahitte; — Lahosse : requête de Me Bernard Larroque, curé de ladite paroisse (1768); — Lalanne; — Lamazère; — Lamothe-Bardigues; — Lamothe-des-Champs; — Lamothe-Goas : requête de la comtesse de Goas de Beaumont, dame de Madame (1776); — Lamothe-Gondrin : requête de Me François Manadé, curé de Lamothe-Gondrin et de ses annexes; mauvais état de « l'ancienne Tenarrèse, qui conduit de la ville de Sos et autres lieux à la ville d'Éauze, Lannapax, Vic et autres, » près de Maurin, dans ladite paroisse de Lamothe-Gondrin (1782); — Landorthe; — Lannemaignau; — Lannepax : requêtes du sieur Étienne Maurenx, maître chirurgien à Lannepax (1750); — des consuls de Lannepax; permission de démolir les restes des murs de ladite ville (1761); — de démolir les piliers de la porte de ville du côté du nord, « où le chemin de la Tanarèse aboutit, porte dont l'arceau est tombé depuis longues années par vétusté » (1773); — Laplume : requêtes de noble Pierre de Larroche, sieur de Lacassorre (1757); — de noble Jean-Baptiste de Martres et de Bernard Barrast de Boubée, habitants de la paroisse de Pleichac, juridiction de Laplume (1766); — du sieur Léonard Martin, receveur des domaines au

bureau de Laplume (1766); — de François Boissol, aubergiste à Agen; demande la démolition de la vielle tour de la porte du Marcadieu, à Laplume, qui menace d'écraser sa maison (1767); — Laran; — Larcan; — Laréole; — Larroque; — Larroque-Saint-Sernin; — Larroucau; — Lartigue; — Lascazères; — Lasserrade; — Lasserre; — Lasseube-Propre: requêtes du sieur Augustin Saint-Arroman, bourgeois de Lasseube-Propre (1769-1776); — Latoue; — Launac; — Laurac: requête de noble Joseph-Germain Cugno de Belloc, capitaine d'infanterie, pensionné aux Invalides, habitant de Laurac (1775); — Lauraët: requête de messire Du Chemin de Lauraët, seigneur de Lauraët et de Marrast (1772); — Laurède; — Lauret: requête de demoiselle Jeanne-Marie-Christophe de Percin, dame de Lauret et d'Engalin (1765); — Lavit-de-Lomagne; — Laymont; — Layrac: requêtes de messire Henri de Lamire, seigneur de Donazac (1726); — du sieur Maignas de Guillem, ancien capitaine au régiment de Murat (1726); — de dom Bertrand Courtin de Saint-Vincent, prieur claustral du monastère des Bénédictins de Layrac; concession d'un petit chemin aboutissant au Gers et longeant une pièce de terre dont ledit prieur a l'intention de faire le jardin de la communauté (1748); — de M. de Bastard, grand maître des eaux et forêts (1767); — de noble François de Saint-Gresse et de dame Dorothée de Larue, mariés, habitants d'Auch et bien-tenants à Layrac (1769).

C. 569. (Liasse.) — 185 pièces, papier; 11 plans.

1724-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes: — Lectoure: requêtes du syndic du couvent des Clarisses (1726); — de M. Guillaume de Goulard, chevalier de Saint-Louis, major de la ville et citadelle de Lectoure (1742); — de noble Pierre Delort, bachelier en théologie, chanoine de l'église Saint-Gervais de Lectoure; permission d'appuyer sa maison contre le mur intérieur de la ville; « la ville de Lectoure est entourée d'un double mur, notamment du côté du cartier de Corhaut » (1760); — de messire Louis-Emmanuel de Cugnac, évêque de Lectoure; autorisation de changer la direction de la rue tortueuse et irrégulière qui conduit à la fontaine de Fontelie, en la faisant passer dans le jardin cédé audit évêque par les PP. Capucins; plan (1774); — de Joseph Barcus, menuisier à Lectoure; plan des abords de la porte du Saint-Esprit (1782); — du sieur Jean-Baptiste Huger, négociant et armateur à Bordeaux, originaire de Lectoure (1783); — de M. François-Dominique de Castaing, ancien officier d'artillerie, et de M. de Dupetit, ancien officier du régiment de Royal-Comtois (1783); — du sieur Larroze, entrepreneur de la fourniture du pavé de Lectoure; se plaint qu'on lui ait soustrait de la pierre provenant de la démolition des murs de la ville (1785); — Lécussan; — Lelin; — Lengros; — Lespiteau; — Lestelle: requête de messire Joseph-Jean-Bernard d'Ustou, seigneur de Lestelle en Bauchalot (1776); — Lévignac: requête du comte Du Barry-Cérès, seigneur et gouverneur de Lévignac; désire reconstruire « à la moderne » l'hôtel qu'il possède à Lévignac (1786); — Lherm; — Lô en Sauveterre; — Lodes; — Lombez: requêtes de messire Antoine-Thérèse de Belloc, conseiller au Parlement de Toulouse; construction de granges sur un terrain à lui cédé par l'évêque et le chapitre de Lombez, entre le fossé de ville et le ruisseau dit des Dames Religieuses (1767); — du sieur Jean Aniel, muletier de l'évêque de Lombez (1778); — de Me Begorre, curé de Forgues (1784); — de Me Daubèze, notaire royal et apostolique à Lombez (1785); — Lombres: requête de noble de Sauvan, seigneur de Lombres, lieutenant des gardes-du-corps du Roi, mestre-de-camp de cavalerie, habitant de Capelle près Montrejeau (1781); — Louméracq; — Lourdes en Bigorre: procès-verbal de Pierre Pomez, marchand à Lourdes et commissaire voyer, contre le sieur Abadie-Cachon, consul de ladite ville, au sujet d'une contravention en matière de voirie (1786); — Loures; — Louslitges: requêtes de dame Jacquette de Batz, veuve de messire de Lavardac de Saint-Jaymes, demeurant à Louslitges (1766); — de messire de Malvin, habitant de Marciac (1782); — Loussous: requête de noble Jean de Podenas, seigneur de Larroque (1735); — Lunax: requête de Me François Pelleporc, bachelier en théologie, curé de Lunax et Nénigan (1767); — Lupiac: requêtes du sieur Jean-Pierre Lartigue, maître chirurgien à Lupiac (1755); — du sieur Mathieu Labric, ancien maire de Lupiac (1775); — Lussan: requêtes de messire Pierre-Joseph de Marmiesse, baron de Lagraulet, seigneur de Lussan, Lislette et Villeneuve, président à mortier au Parlement de Toulouse (1730); — de noble Jean de Marmiesse, chevalier d'honneur au même Parlement, seigneur de Lussan (1776); — Lussan en Comminges; — Luz: requête de Me Contouet, curé de Luz (1778).

C. 570. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 304 pièces, papier; 5 plans.

1724-1790. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes: — Madiran; — Malabat; — Malaussanne; — Manciet: requêtes du sieur Joseph Matignon-Laguire (*alias* Lahire), bourgeois de Manciet (1744); — de noble Jean de Cours de Saint-Gervasy (1756); — des consuls de Manciet; permission de démolir la porte de ville placée à

l'entrée du faubourg, « bâtie en triangle et sur un alignement si faux qu'il est très difficile aux voitures attelées à plus d'un cheval d'y passer sans être extrêmement gênées; ladite porte consistant en un petit arceau très étroit, bâti en brique, sur lequel il n'y a point de tour » (1760); — de dame d'Escoubès de Blancastet; permission de prendre de la brique et de la pierre dans les fondations de l'ancien château des comtes d'Armagnac à Manciet (1761); — de Me Couget, secrétaire-greffier en chef garde-archives de la ville de Manciet (1788); — Mansempuy; — Mansonville : requête de Me Jean-Pierre Planet, procureur au Parlement de Toulouse, donataire de noble Joseph Planet, ancien capitoul, et en cette qualité propriétaire d'une métairie située dans Mansonville (1732); — enquête faite par Jean-Clair Lamalatie, juge de Villelongue aux sièges de Castelsarrasin et de Saint-Porquier, garde du grand sceau de Beauvais (1732); — Maravat : requête de messire Jean de Préchac, seigneur de Maravat et autres lieux; déplacement d'une croix gênant le passage sur le chemin de Puycasquier à Montfort (1761); — Marciac : requêtes de Me Jean-Joseph Castagnon, procureur du Roi aux sièges de Marciac et de Beaumarchès (1763); — du sieur Pierre Dessens, marchand apothicaire à Marciac (1782); — Marestaing : procès-verbal dressé à l'occasion de la construction d'une chapelle par la communauté de Marestaing; plan (1781); — Marignac-Laspeyres; — Martres : requêtes de Jeanne de Lafue, veuve de messire Jacques de Pélissier (1765); — de noble Joseph-Roger de Roquemaurel, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis (1768); — des consuls de Martres, demandant l'autorisation de baisser le mur de la ville jusqu'à la hauteur de dix pieds et de faire décharger les arceaux des portes (1780); — Marsan; — Mas-Grenier; — Massencôme; — Masseube : requêtes du sieur Jean-Eusèbe Corties, marchand apothicaire à Masseube (1726); — de Me François-Christophe Courtade, juge général de la baronnie d'Orbessan et de ses dépendances (1755); — de M. Me Léonard Bedout, juge général d'Astarac (1774); — des syndic et marguilliers de la fabrique de Masseube; construction d'une sacristie au midi de l'église paroissiale, avec le consentement de l'archevêque d'Auch et de messire Gineste de Mabromé, abbé de l'Escaledieu et en cette qualité coseigneur de Masseube, seul et unique patron et fondateur de ladite église (1775); — de M. Me Jean-François de Courtade, seigneur de Clarens (1778); — du sieur Étienne Ducos, bourgeois de Masseube (1784); — du sieur André Campardon, maître en chirurgie à Masseube (1784); — Maubourguet : requêtes de Me Jean-Pierre Douyau, avocat à Maubourguet (1768); — du sieur Doubrère, maître chirurgien à Maubourguet (1784); — de noble Jean-François de Forgues (1784); — de Me Pierre Lamothe, notaire royal à Maubourguet (1785); — Mauléon-Barousse; — Maumusson; — Mauroux : requêtes du sieur Jean Grabias, négociant à Gramont (1776); — de messire de Grossoles, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Mauroux et de Saint-Martin-de-las-Oumettes (1777); — Mauvezin : requêtes du sieur Paul Barailhé, bourgeois de Mauvezin (1726); — de Me Arnaud Dupin, vicaire de Mauvezin (1757); — des sieurs Jacques Farie, ancien lieutenant de cavalerie, et Pierre Farie, garde du Roi, propriétaires de la métairie dite des Bacqueroux, dans la juridiction de Mauvezin (1760); — de Me Destieux, curé de Mauvezin (1761); — du prieur des Frères Prêcheurs de Mauvezin, coseigneurs avec le Roi de ladite ville; permission de prendre de la pierre aux ruines de l'ancien château des comtes de Fezensaguet (1761); — du syndic des Frères Prêcheurs; permission de reconstruire le mur de clôture du couvent en reprenant la portion de jardin concédée en 1600 aux protestants pour leur servir de cimetière (1774); — du sieur André Saint-Antonin, receveur des domaines au bureau de Mauvezin (1773); — de dame Marguerite d'Orcival de Peyrelongue, veuve de M. Gesse de Lacassaigne, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis (1774); — de Me François Bajon, docteur en médecine à Mauvezin (1783); — du sieur Jean Dirat, négociant à Mauvezin; réparations à sa maison ayant appartenu à un « religionnaire fugitif » (1783); — du sieur Alexandre d'Auch, vétéran du régiment de La Sarre (1785); — Mazères.

C. 571. (Liasse.) — 368 pièces, papier; 10 plans.

1724-1789. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Meilhan : requête de Me Lasmezas, curé dudit lieu; état des chemins (1774); — Menville; — Mercenac; — Merville; — Miélan : procédure entre les consuls de ladite ville et le sieur Gérard Pradère-Lafontaine, marchand, au sujet d'un chemin; plan de Miélan, avec les chemins y aboutissant; tracé du « chemin des Pirénées à Bordeaux appelé de Cézar » (1751); — requêtes du marquis d'Astorg de Roquepine, lieutenant général des armées du Roi, baron de Peyrusse-Grande et autres places; mauvais état du « grand chemin appelé la voye Cézarée ou Tanarèze, et qui va de Miélan à la grande route de Vic-Fezensac, passant par Laas, Bars, Pallanne, Saint-Christau, Mascaras, Ciurac, Bassoues, le Caud, Litges, Gazax, Peyrusse-Grande, Lupiac, Cahuzères, Batz, Castillon et Lagraulas, où il arrive à la grande route de Vic » (1769); — Mimbaste; — Miradoux : requête de Me Nicolas Tartanac, notaire royal à Miradoux (1775); — du sieur Roussel, chirurgien à Miradoux (1785); — Miramont en Nébouzan;

— Miramont-Latour : procès-verbaux dressés à la requête de messire François de Lary, comte de Latour, seigneur de Miramont et autres places (1772) ; — de madame de Lary de Labarthe, comtesse de Latour (1783) ; — Mirande : requête de Mᵉ Jean-Paul Broquère, lieutenant en la judicature de Mirande (1724) ; — Miremont en Nébouzan ; — Mirepoix ; — Moirax ; — Molas : requête de messire de Larroque, ancien conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur de Molas (1780) ; — Momuy ; — Monbardon ; — Monbert ; — Monbrun ; — Moncassin ; — Moncorneil-Darré : requête de messire Pierre de Gironde, baron de Moncorneil (1769) ; — Mondavezan : procès-verbal dressé au sujet de l'enlèvement de pierres de taille des deux piliers de l'ancienne porte de ville de Mondavezan (1775) ; — requête de noble Jean-Philippe Feraud de Lescuns, ancien mousquetaire du Roi, officier en son régiment de dragons (1787) ; — Mondébat ; — Monferran ; — Monferran-Cogotois : requête de Mᵉ de Villemur, notaire royal audit lieu (1786) ; — Monfort : requêtes de noble Joseph Adhémar, sieur de Cransac (1726) ; — du sieur François Marcassus, ancien officier des troupes du Roi (1769) ; — de Mᵉ Pierre Mazeret, curé de la paroisse d'Esclignac, habitant de Monfort (1773) ; — Mongaillard (Élection de Lomagne) ; — Monguilhem ; — Monlaur ; — Monléon-Barousse ; — Monléon-Magnoac : ordonnance du Bureau contre Mᵉ Jean-Jacques Gaillard, ancien juge des Quatre-Vallées (1773) ; — Monlezun (en Bas-Armagnac) : requête de messire de Cours, seigneur dudit lieu (1774) ; — Monlezun-Pardiac : requête de frère Louis Bertrand, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Marciac ; permission de prendre quelques charretées de pierres dans les fossés et autour du château de Monlezun, pour reconstruire une métairie, que « les gros vents et pluyes qu'il a fait cet hiver » avaient renversée (1758) ; — Monlong en Magnoac : requête du sieur Gaillard, maître en chirurgie audit lieu (1780) ; — Monpardiac : requête de messire Jean-Marie de Médrano, seigneur de Monpardiac, Baulat et Monlezun, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine (1785) ; — Mons ; — Monsaurin ; — Monségur ; — Mont ; — Montastruc-d'Astarac ; — Montauban (près Luchon) ; — Montaut : requête de Mᵉ Louis Rouillier, lieutenant particulier au Sénéchal d'Auch (1748) ; — de messire Joseph-Marie Du Cos, comte de Lahitte, baron de Montaut (1769) ; — Mont-d'Astarac ; — Montbernard ; — Mont-de-Marrast ; — Mont-de-Marsan : ordonnance du Bureau, autorisant la démolition de deux auvents ou couverts situés dans la rue Porte-Saint-Sever, près du couvent des Cordeliers ; plan (1776) ; — Montégut ; — Montégut-Pardiac ; — Montespan ; — Montesquieu-Avantès ; — Montesquieu en Brulhois ; — Montestruc : procès-verbal dressé à la requête de messire d'Aure, seigneur de Montestruc et autres places (1774) ; — requêtes du sieur Pierre Rayné, maître de poste à Montestruc (1785) ; — de Mᵉ Étienne Lavardens, notaire royal à Montestruc (1787) ; — Montfort en Chalosse ; — Monties ; — Montiron ; — Montmaurin ; — Montpezat ; — Montrejeau : requête de M. Marc-François de Lassus, seigneur du Camon (1764) ; — de Mᵉ Jean-Antoine Saint-Paul, avocat en Parlement ; sceau de la ville de Montrejeau (1784) ; — Montoulieu ; — Montoussé : requêtes de Mᵉ Barthélemy Corrège, notaire royal et procureur fiscal de Montoussé (1774) ; — de Mᵉ Charles Adoué, archiprêtre de Montoussé ; « au centre de la paroisse sont la maison curiale et l'église paroissiale, sur un monticule fort élevé, au pied d'un vieux château royal » (1781) ; — Montoussin ; — Mouchan ; — Mourède : requête de messire Raphaël de Castéras de Seignan (1765) ; — Mournède ; — Mouscardès ; — Muret : requêtes de madame de Montillet, abbesse des Salenques ; réparations à une grange et à deux fours banaux appartenant à l'abbaye de l'Oraison-Dieu, qui a été réunie à celle des Salenques par arrêt du Conseil d'État du 8 juillet 1760 (1761) ; — du sieur Dufaur, maître en chirurgie à Muret (1769) ; — procès-verbal dressé à la requête de nombreux voituriers, « menant carrosses et autres équipages allant de Toulouse à la Montagne, et qui auroient cassé leurs essieux par le mauvais pavé de la ville de Muret, ou écrasé l'impériale de leurs équipages sous les encorbellements des maisons qui se trouvent depuis la halle, rue Mercadieu, jusques à l'aqueduc du port de Monsieur d'Ollivier, reprenant à la rue de la Croix, depuis le Lion d'Or au faubourg de Salles » (1777).

C. 572. (Liasse.) — 292 pièces, papier ; 6 plans.

1725-1789. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Néguebouc ; — Nénigan ; — Nestier ; — Nistos ; — Nizan ; — Nogaro : requête du sieur Daudirac, maître chirurgien à Nogaro (1744) ; — Noilhan : requête de messire Jean Adoué de Marignas et de Mᵉ Guillaume Autran, docteurs en théologie, curé et vicaire de Noilhan (1766) ; — Nomdieu : requête de Mᵉ Bernard Dubarry, ancien curé du Nomdieu (1772) ; — Oo ; — Ordan : requêtes de Pierre Souquère, bourgeois, syndic des paroissiens d'Ordan ; permission de démolir une partie des masures du château du Roi, à cause des éboulements qui se produisent journellement dans le cimetière (1745) ; — de noble Pierre Deneux, seigneur d'Ardenne (1750) ; — du sieur Claude Meret de Fleury, propriétaire de la métairie de Cabos, en la juridiction d'Ordan (1773) ; — de messire de Larroque, seigneur d'Ordan et de Larroque ; mauvais état du chemin conduisant au moulin de Larroque, appartenant

audit seigneur (1788); — Ore; — Ornezan; — Ossages; — Ourde; — Pallanne; — Panassac; — Panjas; — Paris; — Pavie: requêtes du sieur Gay, teinturier et foulonnier à Seissan; permission de prendre de la terre de foulon dans un chemin de traverse de Pavie à Esvivès, dit de Nesteu, juridiction de Pavie (1776); — des consuls de Pavie; permission de démolir la porte de ville située sur la grande route d'Auch à la Montagne, du côté du sud, ladite porte étant trop étroite et gênant le passage des voitures chargées de foin ou de bois (1777); — procès-verbal de visite de la rue d'Enbarast; — délibération de la communauté de Pavie proposant de fermer la porte d'Enbarats et d'y établir une boucherie (1781); — autre délibération décidant la démolition de ladite porte (1782); — Péguilhan: procès-verbal dressé par Jean-Pierre Sanarens, procureur juridictionnel de la terre et justice de Péguilhan (1769); — Pelleport; — Pépieux: requête du comte de La Noüe, chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon, seigneur de Saint-Guiraud en Astarac; état d'un chemin passant près de son moulin de Cabanac, paroisse de Pépieux (1766); — Perquie; — Pessan: requête du sieur Jean d'Embéon de Socadaux, ancien officier d'infanterie, habitant de Pessan (1751); — de Mᵉ Thore, chanoine et syndic du chapitre abbatial et collégial de Saint-Michel de Pessan; mauvais état des rues du village (1754); — des sieurs Duilhé et Dupuy; mauvais état d'un « aqueduc construit de toute ancienneté » (1769); — de Mᵉ Lamothe, chanoine de Pessan (1770); — Peyrehorade; — Peyret; — Peyrissas; — Peyrusse-Grande: requête de dame Thérèse (*alias* Marie-Antoinette) de Najac, veuve de noble François de Gaches (1785); — Peyrusse-Vieille; — Pimbo; — Pinas; — Plaisance: requête de Guillaume Saint-Pierre, sieur de Saint-Pé, bourgeois de Plaisance (1727); — le Planté; — Plavès; — Pléhaut; — Pointis; — Polastron; — Pompiac; — Ponsan-Soubiran; — Pontejac; — Poucharramet: requêtes du sieur Bertrand Pons, procureur juridictionnel de Poucharramet (1775); — de messire de Jugonous, baron de Poucharramet, conseiller au Parlement de Toulouse; changement de direction d'un petit chemin de servitude passant le long de son château, qu'il veut agrandir et embellir; plan (1776); — Poulat-et-Taillebourg; — Pouy; — Pouy-de-Touges: requête du sieur Jean-Pierre Andréa, ex-chirurgien major, syndic de la communauté de Pouy-de-Touges (1769); — Pouydraguin; — Pouyguilhès; — Pouypetit; — Poyaler; — Prat: requête de dame Élisabeth de Garaud de Monlaur, comtesse de Prat (1777); — Prat-Viel; — Préchac; — Préchac en Bigorre: requête du sieur Jean Courrège, consul du chef-lieu de la vallée de Préchac (1782); — Projan: requête du marquis d'Angosse (1783); — Proupiary; — Pujol; — Puntous: requête de M. Geoffroy Visnich, président du Bureau des finances d'Auch, baron de Puntous (1734); — Puycasquier: requêtes de Mᵉ François-Xavier Solirène, docteur en médecine à Puycasquier (1758); — de Mᵉ Dabadie, docteur en théologie, curé de Puycasquier (1766); — des officiers municipaux de Puycasquier; permission de démolir les portes de la ville, qui tombent de vétusté, jusqu'à hauteur convenable (1780); — Puymaurin: requête de Mᵉ Lasmartres, curé dudit lieu (1764); — Puységur; — Puyssentut; — Rabastens; — Razengues; — Réans: requête de Mᵉ Jean Dubuc, curé de Saint-Martin de Réans (1769); — Regades; — Réjaumont; — Rieucazé; — Rieumes: requêtes des consuls, demandant la permission de démolir les restes du mur de ville, qui menace ruine, attenant à l'école, pour employer les matériaux à la reconstruction de l'église paroissiale, ordonnée par l'évêque de Lombez, lors de sa dernière visite (1764); — de M. Mᵉ Pierre Campardon, procureur du Roi en la judicature de Rieumes (1779); — Riscle: requête de Mᵉ Jean-Baptiste de Rigade, receveur des tailles du Bas-Armagnac (1749); — la Rivière: requête de messire Bernard d'Abadie de Saint-Germain, curé de Saint-Sabin, et des principaux taillables de la juridiction de la Rivière; mauvais état des chemins (1761); — Roquebrune; — Roquefort; — Roquelaure; — Roques en Comminges: requête de messire Christophe-Suzanne de Roquette, seigneur dudit Roques (1773); — Roquetaillade; — Rozès.

C. 573. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 179 pièces, papier; 10 plans.

1724-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes: — Sabailhan; — Sacère; — Sacoué; — Sadournin; — Sailhan: procès-verbal de noble Jean-Dominique de Sarrieu, commissaire voyer (1778); — Saléchan; — Saleich; — Salies; — Salles-de-Luchon; — Samadet: procès intenté par le procureur du Roi contre le sieur Joseph Laffitau-Gimon, habitant de Monségur et seigneur de Caubet, au sujet d'usurpation de chemins dans la juridiction de Samadet; plans (1730-1744); — Samaran; — Samatan: requêtes du sieur Jean Bajon, marchand apothicaire à Samatan (1739); — des consuls de Samatan; permission de démolir le reste d'une tour carrée, située au milieu de la ville, dans la grande rue servant de chemin public pour aller de Lombez à Toulouse; « cette tour, d'une grande élévation, menaçoit ruine depuis longtemps; les deux faces du midy et du couchant ont croulé mercredy dernier 22ᵉ du présent mois (janvier 1739); les ruines bouchent le passage de cette rue » (1739); — permission de démolir une autre tour

placée sur la porte de la ville, au midi, près du couvent des Cordeliers, sur laquelle était l'horloge, qu'on a dû déplacer, à cause du danger de chute de ladite tour, et ce pour employer les matériaux à la construction d'un pont de brique sur le canal qui traverse la ville, en remplacement du ponton de bois, qui exige de continuelles réparations (1746); — de dame Marie de Poittevin, veuve de messire Michel de Contray de Pradel, de M. Me Guillaume Descoubas, juge royal de Samatan, et de divers autres habitants, demandant l'exhaussement de la rue et place de las Oules, afin de la mettre à l'abri des inondations causées par les fréquents débordements de la Save (1747); — des consuls de Samatan; permission de démolir une vieille tour appelée communément le « vieux clocher » et située près de l'église paroissiale, pour employer les matériaux à la clôture du cimetière (1769); — du sieur Marsolan, syndic receveur de la ville de Samatan; permission de démolir une autre tour « dite à la porte de Noeilhan, menaçant une chute prochaine, » pour construire un auvent ou halle (1769); — des consuls de Samatan; permission de démolir une vieille porte de ville, sise au levant, « dont il ne reste que deux mauvais piliers en brique, avec un arceau qui menace une chute prochaine, » pour construire à la place deux piliers « qui serviront de limites à l'entrée de la ville » (1770); — de M. Me Duplan, juge royal de la châtellenie de Samatan (1776); — de demoiselle veuve Balas, directrice de la poste à Samatan (1781); — du sieur Délas, bourgeois de Samatan; plan d'une partie de la ville (1781); — de Me François Albertin, juge de la ville de Samatan (1783); — Samouilhan; — Sansan.

C. 574. (Liasse.) — 220 pièces, papier; 3 plans.

1724-1787. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Saramon : requête du sieur Dominique Carde, marchand chapelier à Saramon (1747); — de demoiselle Dastugue, veuve du sieur Ader, chirurgien major (1770); — procès verbal de l'état de la « tour de la ville de Saramon, sur le couchant, qui est prête à crouler »; elle sera réparée et même « bessée jusqu'au mur sous lequel se trouve la porte de ladite ville » (1770); — Sarcos; — Sarragachies; — Sarragailloles; — Saramezan; — Sarrancolin; — Sarrecave: procès-verbal dressé à la requête de M. de Larrey, seigneur dudit lieu (1776); — la Sauvetat; — Sauveterre; — Sauviac; — Sauvimont; — Savarthés; — Savenès; — Savignac-del-Rey : requête de messire Bernard de Bon, seigneur dudit lieu (1781); — Séailles : requête de dame Louise de Pardaillan-Gondrin, épouse de messire Jean-Gabriel d'Arblade, écuyer, baron de Séailles (1763); — Seissan : requêtes de Raymond Barciet, maître chapelier à Seissan (1726); — du sieur Ignace Saint-Lary, bourgeois de Seissan (1776); — de François Carde, négociant à Seissan (1779); — du sieur Jean Lasserre, maître chirurgien juré de la ville de Seissan (1782); — du sieur Sébastien Baron, aubergiste à Seissan (1783); — de dame Archivard, marchande bijoutière à Seissan (1786); — de noble Louis d'Auriac de Clermont (1787); — Semboués; — Sémézies; — Sentous; — Sepx; — Sérempuy : jugement du Bureau, sur procès au sujet d'un chemin entre messire Jean-Louis d'Astugue, sieur de Saint-Amans, coseigneur de Sérempuy, et messire César de Manas de Saint-Germier, aussi coseigneur dudit lieu (1741); — Sérignac : requête de messire Ayral de Sérignac, avocat du Roi au Bureau des finances de Montauban, seigneur de Sérignac (1769); — Simorre : requêtes de messire Jean de Fabars, chevalier, gouverneur de la ville de Samatan, habitant de Simorre (1724); — de Me Polycarpe Burgaran, chanoine et prévôt de l'église abbatiale et collégiale de Simorre, au sujet d'une maison située rue Bourgeoise, « petite rue qui est fort peu usitée et pratiquée » (1756); — de MM. de Labarthe-Giscaro, Carsalade de Dupont, de Fabars, etc., demandant la suppression de la partie de la place couverte empiétant sur la grande rue de Simorre (1774); — Sode; — Solomiac; — Sombrun : requêtes de Me Jean Peffabet, docteur en médecine audit lieu (1726); — de noble Germain de Maigné de Salenave, seigneur de Sombrun (1780); — Sos : requêtes du sieur Jean-Baptiste Ducruc, consul de Sos (1756); — de Me Louis Vignes, docteur en médecine et médecin ordinaire de la ville de Sos; permission de construire sur un pâtus à lui vendu par la communauté, « ledit pâtus servant de fossé de ville avant l'entière destruction des murs et remparts qui furent rasés jusqu'au fondement, avec la plus grande partie de la ville, lors des guerres de Cœsar-Auguste » (1759); — des échevins de Sos; permission de démolir la porte et l'avant-porte de la place du Mas, « menaçant une ruine prochaine à cause de leur vétusté » (1766); — du chevalier de Castillon, ancien garde du Roi, « habitant ordinairement de la paroisse de Lasseran en Astarac, et actuellement de la ville de Sos, où il est obligé de venir souvent, soit pour y voir son frère, qui y occupe une place de chanoine, soit pour y remplir la commission qu'il a de M. de Choiseul » (1766); — de Me Dominique Commin, procureur au bailliage de Sos (1767); — Soueich; — Soulan.

C. 575. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 237 pièces, papier; 4 plans.

1717-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et

l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Saint-André ; — Saint-Arailles : requête du sieur Aimable de Caillon, sieur de Marseillan, habitant de Riguepeu, tuteur de demoiselle Françoise de Caillon, dame de Saint-Arailles (1717) ; — Saint-Arroman-de-Neste : requête de Mᵉ Raymond Ducuing, docteur en théologie, curé dudit Saint-Arroman (1764) ; — Saint-Aubin : requête de messire Joseph de Barbotan, seigneur de Mormès ; mauvais état de la « route ancienne qui conduit du Houga au Mont-de-Marsan, dans la lande de Gaubère, située dans la communauté de Saint-Aubin » (1765) ; — Saint-Aventin ; — Saint-Béat : requête du sieur Jean Onville, négociant en bois à Saint-Béat (1767) ; — Saint-Bertrand-de-Comminges : requêtes de Mᵉ Étienne Estrampes, prébendier de la cathédrale de Comminges ; permission de bâtir sur un emplacement situé dans le quartier de Portemajou, près de la porte de ville et contigu aux remparts, emplacement encore occupé par les « vielles masures d'une église et hôpital, qui a été dégradé par les guerres et troubles passés causés par les hérétiques et troupes levées par les rebelles » ; plan (1762) ; — de Mᵉ Jacques Sens, sous-diacre et prébendier du chapitre de Saint-Bertrand (1762) ; — de messire François de Rabaudy, docteur en théologie de la faculté de Paris, « de la maison et société de Sorbonne, » archidiacre de la cathédrale de Comminges ; maison acquise des héritiers de M. de Ruthie, grand archidiacre de Comminges (1764) ; — de messire Jean-François de Lapine de Lamothe, écuyer, habitant au Plan, faubourg de la cité de Saint-Bertrand (1768) ; — de Mᵉ Bruno Deboux, bénéficier de la cathédrale de Comminges (1770) ; — de noble Guillaume Duplan de Bernin, avocat à Castillon, vallée de Larboust (1777) ; — Saint-Blancard-d'Astarac ; — Saint-Brès : requête de M. Hilaire Daguzan, seigneur de Grelhon (1770) ; — Saint-Cezert ; — Saint-Christaud ; — Sainte-Christie : procès-verbal dressé à la requête du sieur Baradat, seigneur de Casteljaloux (1777) ; — Saint-Clar-de-Lomagne : requêtes du sieur Denis Darquier, maître chirurgien juré de la ville de Saint-Clar (1726) ; — des consuls de Saint-Clar ; permission de rouvrir une porte située au fond de la grande rue, qui avait été construite en vertu de privilèges concédés par Henri IV (Nérac, 18 septembre 1579), et qu'on avait fait fermer depuis (1762) ; — de Mᵉ Molas, curé de Saint-Clar, et de Mᵉ Pascal de Saint-Julien, chapelain de la chapellenie de Jauleti, fondée dans l'église de Saint-Clar (1767) ; — du sieur Géraud Cantaloup, marchand et bourgeois de Saint-Clar (1769) ; — de Mᵉ Jean-Gabriel Desparbès, juge en chef du pays et vicomté de Lomagne, et de Mᵉ Jean Desparbès, son frère, notaire royal à Saint-Clar (1767) ; — du chevalier de Grossoles, maréchal des camps et armées du Roi (1770) ; — de Mᵉ Jean Deguilhem, notaire gradué et premier échevin de Saint-Clar ; permission de faire diminuer la hauteur des murs de la ville (1771) ; — des échevins de Saint-Clar ; permission de démolir une « tour découverte, située hors des murs, qui menace ruine du côté du septentrion », et d'ouvrir une porte dans les murs pour accéder au sol de la dîme, suivant la requête du curé de Saint-Clar (1772) ; — de messire Jean-Octavien de Gironde, marquis de Montelera en Quercy (1774) ; — Saint-Clar-lez-Muret ; — Sainte-Colombe : requêtes de M. Jean-Nicolas de Laclaverie, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, Brats et autres lieux en Brulhois (1768) ; — de Mᵉ Jean-Baptiste de Villeneuve, curé de Goualard (1769) ; — de messire Daniel de Carbonneau, ancien capitaine au régiment de Penthièvre, chevalier de Saint-Louis (1774) ; — Sainte-Dode ; — Saint-Élix-Perche ; — Saint-Féréol ; — Sainte-Foy-de-Peyrolières : requête de Mᵉ Bernard Darré, docteur en médecine à Sainte-Foy (1781) ; — Saint-Frajou ; — Saint-Gaudens : requêtes de messire Bernard Ferrier, chapelain de l'église de Paris, archidiacre de l'église de Comminges, tuteur des enfants de Mᵉ Jean Ferrier, son frère, lieutenant de la Maîtrise de Comminges (1723) ; — de Bertrand Faduilhe, maître ès arts libéraux et sculpteur à Saint-Gaudens (1727) ; — de Mᵉ Pierre Moreau, chanoine de l'église collégiale de Saint-Gaudens (1750) ; — de Mᵉ Buzon, docteur en médecine à Saint-Marcet (1757) ; — du sieur Bernard Couget, négociant à Saint-Gaudens (1762) ; — du sieur Bonnemaison, directeur des postes à Saint-Gaudens (1765) ; — de Mᵉ Mariande, procureur du Roi et syndic général de la ville de Saint-Gaudens ; permission de démolir un arceau et une tour dans la rue qui va de la grande place à la porte de Simonet (1765) ; — de M. Mᵉ Jean-François de Villa, seigneur de Gariscan, maître particulier des eaux et forêts de Comminges (1768) ; — de Mᵉ Sylvain Montalègre, docteur en médecine à Saint-Gaudens (1768) ; — du sieur Jean Lapeine, seigneur de Saint-Martin (1768) ; — procès-verbal dressé par le sieur Lafrique de Laucourt, sous-ingénieur des ponts et chaussées au département de Saint-Gaudens (1783) ; — Saint-Georges ; — Saint-Germier ; — Saint-Girons ; — Saint-Ignan : requête du marquis de Latour-Landorthe, baron de Saint-Ignan (1788) ; — Saint-Jean en Conserans : requête de Mᵉ Caors, curé dudit lieu (1785) ; — Saint-Jean-Poutge : requête de messire Charles de Sainte-Christie, seigneur de Villeneuve ; mauvais état de la route de Saint-Jean-Poutge à Pinas (1766) ; — Saint-Julien-sur-Garonne : requête de messire Raymond-Étienne-Gabriel de Rességuier de La Rivière, seigneur engagiste du domaine de Saint-Julien ; permission de démolir une vieille tour dépendant de l'enceinte du vieux château de Saint-Julien, et qui menace de tomber dans la Garonne (1774) ; — Saint-Justin (Élection d'Astarac) : requête des consuls, demandant l'autorisation de construire un pont sur l'Arros,

au gué de Borny (1778); — Saint-Justin en Marsan : requête de Pierre Vital, sieur de Keyran (1725).

C. 576. (Liasse.) — 219 pièces, papier; 9 plans.

1724-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Saint-Lary (près Jegun); — Saint-Lary (vallée d'Aure) : procès-verbal dressé à la requête de M. Barthélemy Fournier, seigneur de Montoussé (1770); — Saint-Laurent-de-Lisle; — Saint-Laurent-de-Neste; — Saint-Lizier en Conserans : requête de messire Marc-Anthelme de Besson, chanoine et précenteur de l'église cathédrale de Conserans (1751); — du sieur Étienne Duclos, chirugien juré de la ville de Saint-Lizier (1767); — de l'évêque de Conserans; mauvais état du chemin de Saint-Lizier au village de Taurignan-Castet, le long du Salat (autographe) (1774); — de Mᵉ Carrère, prébendier du chapitre de Saint-Lizier (1778); — Saint-Loup : requête de messire Joseph de Gachedat, baron de Saint-Loup et autres lieux (1763); — Saint-Lys; — Saint-Mamet : requête du sieur Ladrix, syndic des communautés de Saint-Mamet et de Juzet; construction d'un pont sur la rivière de la vallée de Luchon (1777); — Saint-Marcet : procès-verbal dressé à la requête de Mᵉ François Palomé, docteur en théologie, curé de Saint-Marcet (1777); — Sainte-Marie (juridiction de Gimont); — Sainte-Marie (vallée de Barousse); — Saint-Martin-Gimois; — Saint-Martory : « plan de la traversée du faubourg de la ville de Saint-Martory, à prendre du milieu du pont jusques à la sortie dudit faubourg, vers Saint-Girons » (1786); — Saint-Médard; — Saint-Michel; — Saint-Mont; — Saint-Nicolas-de-la-Grave : requête du sieur François Ayral, maire dudit Saint-Nicolas (1746); — Saint-Paul-de-Baïse : requête de noble Vital de Grisonis, coseigneur avec le Roi dudit Saint-Paul (1767); — Saint-Plancard en Nébouzan; — Saint-Pot; — Saint-Puy : requêtes de M. Mᵉ Raymond Fitte, procureur du Roi au siège de Saint-Puy (1725); — de Mᵉ Guillaume Morlan, avocat à Saint-Puy (1762); — de noble Guillaume de Morlan fils, écuyer, habitant d'Auch; demande la démolition ou la réparation d'une vieille porte de ville de Saint-Puy, conduisant au quartier de Castet-Dessus (1764); — du sieur Cailhau, maître en chirurgie à Saint-Puy (1768); — de Mᵉ Jean Dubarry, juge de Valence (1767); — de M. Mᵉ Urbain Soubdès, chanoine de l'église collégiale de Saint-Orens d'Auch (1769); — du sieur Jean-Marie Margastaud, bourgeois de Saint-Puy (1769); — Saint-Sardos : requête de Mᵉ François de Lanas, avocat en Parlement audit lieu (1726); — Saint-Sauvy : requêtes des consuls demandant la permission de démolir « le reste d'une porte ou vieille masure qui se trouve à l'entrée de ladite ville, dont le passage est interdit à cause de sa chute » (1757); — du sieur Jean Castets, maître chirurgien à Saint-Sauvy (1758); — de noble Jean-Louis de Mauléon de Saint-Sauvy, seigneur de Sérempuy et autres places (1758); — de noble François de Lherm de Larceune; réparation de la tour de la porte d'entrée de Saint-Sauvy; — les consuls proposent la démolition de ladite tour « jusqu'à l'embrasure de la porte qui est sous icelle » (1759-1770); — procès-verbal de visite des murs de Saint-Sauvy, à la requête du sieur de Bressac, officier du régiment d'Aquitaine (1768); — requêtes de Mᵉ Pierre Barailhé, notaire royal à Saint-Sauvy (1770); — de messire Jean Daguzan, curé de Saint-Sauvy, de dom Delbes, bernardin de l'abbaye de Gimont; mauvais état d'un chemin (1784); — Saint-Sever-Cap : requêtes du frère Jean, syndic du couvent des Frères Prêcheurs de Saint-Sever (1773); — du chevalier de Castelnau, seigneur d'Abaignan, Lartigue et autres places (1774); — Saint-Sever-de-Rustan : requêtes de messire de Noguez, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Sever, et de dom Lombard, syndic de ladite abbaye, seigneurs en paréage avec le Roi de ladite ville, contre divers habitants qui ont pratiqué des ouvertures aux remparts et construit sur les fossés; plan (1769); — Saint-Soulan; — Saint-Yors : requête de noble Charles de Barry, seigneur de Saint-Yors (1745).

C. 577. (Liasse.) — 160 pièces, papier; 2 plans.

1724-1790. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : Tarbes : requête de Mᵉ Fromique, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Tarbes (1782): — Tarsac; — Tasque; — Taurignan-Castet et Taurignan-Vieux; — Terraube; — Terrebasse; — Thermes d'Armagnac; — Thermes en Magnoac; — Thil : requête de M. de Vinsac, chanoine et syndic du chapitre de l'Isle-Jourdain (1772); — Tibiran-et-Jaunac : requêtes de dame Marie-Gabrielle de Verdelin, dame de Tibiran et de Jaunac (1768); — de noble Bernard Santerisse de Boucoulan, seigneur de Jaunac et de Tibiran (1778); — Tieste : requête de Mᵉ Cantan-Hournets, curé de Belloc et Goueite (1763); — Tillac : requêtes de Mᵉ Jacques Rèmes, avocat en Parlement (1734); — de noble Bernard-Louis d'Abadie de Saint-Germé, seigneur de Mongardin, habitant de Tillac (1783); — Tirent; — Touget : requête de l'abbé de Pins de Monbrun, prieur commendataire du prieuré de Saint-Martin de Touget, ordre de Cluny, et chanoine de l'Isle-Jourdain, de dom Jean Darieux, syndic dudit prieuré, et de frère Dumonnier, prieur et syndic des Jacobins de Mauvezin; reconstruction d'un pont sur la Gimone, aux frais

de la communauté de Touget, pour accéder au moulin de Touget, qui leur appartient par indivis (1764) ; — Touille : requête de messire Jean-Pierre Du Gabé, ancien capitaine au régiment de Bourbon, seigneur de Touille et autres places (1764) ; — Tourdun ; — Tournan : procès-verbal dressé à la requête de messire Dieudonné-Augustin de Maynard, seigneur de Boissède (1726) ; — du sieur Jean Lafargue, habitant de Tournan ; concession d'une partie du chemin du Pontet, longeant sa propriété ; certificat de noble Alexandre de Labarthe, premier consul de Tournan (1746) ; — Tournay : requête du sieur Bernard Caton, maître apothicaire à Tournay (1789) ; — jugement du Bureau pour M[e] Charles Borromée Péré, docteur en théologie, archiprêtre de Tournay (1790) ; — Tournecoupe : ordonnance de voirie rendue à la requête de M[e] Passerieu-Bordeneuve, procureur juridictionnel de Tournecoupe (1775) ; — Tourrens ; — Trachère ; — Traversères ; — Trie : procès contre le sieur Bordes, maître ès arts à Trie (1726) ; — requêtes de M[e] Jean-André Fourquet, chanoine et curé de la ville de Trie (1728) ; — de messire Clément de Pujo, marquis de Lafitole, baron de Castelviel, président à mortier en survivance au Parlement de Pau (1765) ; — du P. Anselme, prieur du couvent des Carmes de Trie (1780) ; — Troncens ; — Troubat : requête du sieur Pierre Dutrey, syndic des États des Quatre-Vallées, habitant de Troubat (1774) ; — Tuzaguet ; — Uglas ; — Ustou.

C. 578. (Liasse.) — 131 pièces, papier ; 7 plans.

1725-1788. — Bureau des finances. — Voirie. — Requêtes et procès-verbaux concernant les alignements et l'état des rues et chemins dans les villes et communautés suivantes : — Valence : procès-verbal dressé à la requête de noble Jean-François de Ferrabouc, sieur de Camarade (1725) ; — requêtes de Joseph Lannes, maître maçon à Valence ; concession d'un terrain voisin de la place publique ; — délibération à ce sujet des consuls et jurats de Valence, en présence de M[e] Guillaume Morlan, lieutenant de juge, et de M[e] Jean-Baptiste Boyer, procureur juridictionnel pour la marquise de Maniban et de Livry, dame de Valence ; plan de la place de Valence et des rues adjacentes (1763) ; — de messire François d'Aux, habitant de Valence (1783) ; — Verdun : procès-verbal dressé contre le sieur Lamouroux, garde général des eaux et forêts à Verdun (1725) ; — jugement pour le sieur Jean Double, marchand apothicaire à Verdun (1746) ; — défense faite aux maire et consuls de Verdun de continuer la démolition d'une « tour appelée de la Chay, faisant partie des murs et remparts de ladite ville » (1765) ; — Verlus : requêtes du sieur Jean Clavé dit Peyraga, charpentier à Verlus ; reconstruction d'une digue pour contenir la rivière du Lez, sur les limites de Verlus et de Projan (1762) ; — de M. M[e] Louis Papin, juge civil, criminel et gruyer des villes d'Aire et du Mas ; honoraires à lui dus en qualité de commissaire, par les consuls de Verlus et de Projan, au sujet d'un chemin (1764) ; — de messire Jean-Marie de Medrano, seigneur de Verlus (1788) ; — Vic-Bigorre ; — Vidouze ; — Vielle en Louron : requête de M[e] Michel Fournier, curé de Jeseau, originaire de Vielle (1783) ; — Villecomtal : requêtes du sieur Pierre Sénac, bourgeois de Villecomtal (1783) ; — de messire de Gardey de Peyrun, capitaine d'infanterie, habitant de Haget (1786) ; — Villefranche-d'Astarac : requête du sieur François Decamps, de demoiselle Françoise Lafourcade, etc. ; permission de fermer les auvents ou couverts de leurs maisons, sur la place de Villefranche (1774) ; — Villemur ; — Villeneuve-de-Lécussan ; — Villeneuve-de-Marsan : requête de M. Pierre de Cazalets, sieur de Salinet (1770) ; — Villeneuve-de-Rivière ; — Violes ; — Viozan.

C. 579. (Liasse.) — 254 pièces, papier ; 8 plans.

1726-1790. — Bureau des finances. — Voirie. — Ville de Vic-Fezensac. — Requêtes présentées par : — le sieur Candau, aubergiste à l'enseigne du *Lion d'or*, au faubourg de Vic (1738) ; — M[e] Jean Descousse, curé de Saint-Amand, au diocèse d'Auch (1744) ; — M[e] Despiau, archiprêtre de Vic-Fezensac (1745) ; — le sieur Jean Pujos, marchand et bourgeois de Vic (1745) ; — M[e] Mendosse, notaire royal (1746) ; — le sieur Frix Delon, aubergiste à l'enseigne de l'*Écu d'or* (1748) ; — M[e] Abraham Roques, sieur de Réchou, lieutenant principal en la judicature royale du comté de Fezensac (1749) ; — le sieur Terrade, aubergiste à l'enseigne de la *Pomme d'or* (1749) ; — le syndic du chapitre Saint-Pierre de Vic ; réparations à une maison située près de l'église et servant de logement au sacristain dudit chapitre (1750) ; — M[e] Saint-Avit, chanoine de l'église collégiale de Vic (1753) ; — les Cordeliers de Vic ; reconstruction de la muraille de l'enclos de leur couvent (1756) ; — M[e] Joseph Dumaine de Saint-Lanne, chanoine de Vic (1757) ; — le sieur François-Abraham Rivière, bourgeois de Vic (1757) ; — les Capucins de Vic ; concession d'un reste d'ancien chemin et d'un cloaque, pour y bâtir un couvent et une église en l'honneur de saint Louis, roi de France ; mention des lettres patentes d'établissement, du mois de juin 1758 (1759) ; — M[e] Jean Candau, prêtre et prébendier de l'église collégiale de Vic (1759) ; — noble Laurent de Tarride, seigneur de Haget (1760) ; — le sieur Jean Pérès, maître chirurgien (1760) ; — M. Pujos de Cabanery (1761) ; — demoiselle Marie-Lalanne, veuve du sieur Laporterie ; permission de démolir une « petite tour sise au quartier des Religieuses » et

faisant partie des remparts de la ville, pour employer les matériaux à la reconstruction de sa maison, incendiée dans la nuit du 11 au 12 janvier 1762; — le sieur Pierre Mahome, marchand tanneur (1762); — les sieurs Bataillet-Rique et Mieussens, négociants (1765); — Me Joseph-Benjamin Dupuy-Crassio, conseiller en l'Élection d'Armagnac (1796); — dame Anne Dumaine de Saint-Lanne, veuve de Me Bertrand Capin, docteur en médecine (1769); — noble Joseph Gimat de Pouylarmond (1770); — Me Jacques Meillan, notaire royal (1772); — M. Me Jacques Barats, procureur du Roi au siège du comté de Fezensac, et Me Étienne Gourraigne, greffier en chef dudit comté (1773); — dame Moudens de Baulac, veuve de M. de Lahitte, ancien capitaine d'infanterie (1778); — le sieur Valentin Majeau, marchand apothicaire (1778); — Me Castéra, docteur en médecine (1781); — Me Jacques Lébé-Larroque, prêtre et prébendier du chapitre de Vic, et Me Joseph Lébé-Larroque, notaire royal (1781); — Me Gautier, notaire royal (1784); — les consuls de Vic; permission de démolir la porte de ville dite Porte-Debat, avec la tour délabrée qui la surmonte, ainsi que les quatre autres portes de la ville, situées deux au quartier de la Porte-Neuve, la troisième près des tanneries, et la quatrième au faubourg près des Prémontrés (1785); — le sieur Jean-Louis Laforgue, peintre doreur (1785); — le sieur Jean-Baptiste Laffont, notaire royal (1785); — noble Dareix de Chambeau, chevalier de Saint-Louis (1785); — le sieur Jean-Pierre Cassaignolles, receveur ambulant des domaines (1785); — messire Joseph-François Dumaine de Saint-Lanne, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis (1786); — M. Me Joseph de Capin (1786); — le sieur Dayrenx, seigneur de Bauthian (1786); — nobles demoiselles de Ferragut (1786); — noble demoiselle de Saint-Julien du Brana (1786); — messire Louis Daignan Du Sendat, habitant d'Auch (1788); — Me Philippe Lébé, chanoine du chapitre de Vic (1789); — noble demoiselle Marie de Roques de Réchou (1789).

C. 580. (Cahiers.) — Grand in-4°, 361 feuillets, papier.

1717-1788. — Bureau des finances. — Audiences. — Jugements rendus contre : — noble François de Bérail, seigneur de Saint-Orens et de Lonce, à la requête et poursuite de messire François de Percin de Mongaillard, seigneur de Lamothe-Pouy, capitaine de dragons au régiment de Pinay; hommage et redevance d'une paire de gants (1718); — le sieur Jean Pascau, marchand à Maubourguet, à la requête de Me Jean Galabert Daumont, receveur général des domaines; droit d'ensaisinement (1718); — Bertrand Lartet, habitant de Jegun; intervention de noble Bernard de Bus, seigneur de Pouy et de la paroisse de Saint-Michel de Tremblède; lods et ventes (1718); — le syndic du chapitre de Vic-Fezensac, à la requête du sieur Pomès, commis à la recette des tailles du bureau d'Auch et fermier des droits seigneuriaux appartenant à l'archevêque d'Auch dans la ville et juridiction dudit Vic, en qualité de coseigneur en paréage avec le Roi (1718); — noble Jacob de Bridiers de Villemor; droit d'ensaisinement (1718); — le sieur Jacques Rivière, collecteur des amendes de la maîtrise de Saint-Gaudens (1718); — Frix Pardiac, de la paroisse de Larroque, juridiction de Saint-Puy, à la requête de messire André de Cays, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Cavalerie; usurpation de chemin (1718); — le sieur Barthélemy Sentetz, bourgeois d'Auch, à la requête de Me Samuel Escousse, procureur du Roi en l'Élection d'Armagnac (1718); — divers habitants de Miradoux; intervention de noble Timothée de Temple, sieur de Castéra, syndic de la communauté de Miradoux (1719); — Guillaume Descat, marchand verrier à Toulouse (1719); — dom Coulom, prieur du couvent de Layrac; lods et ventes (1719); — Me Jacques Baigneris, receveur particulier des eaux et forêts de Comminges (1720); — messire Jacques Maurice Du Bouzet de Roquepine, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Nicolas (1720); — messire Louis-Antoine de Pardeillan-Gondrin, duc d'Antin (1721); — noble Guillaume de Castanier, secrétaire du Roi en la chancellerie de la Cour des aides de Montpellier, seigneur du domaine de Bazillac (1721); — Me Antoine de Vignoles, habitant de Muret (1722); — François Carrère, de Roquelaure, entrepreneur des réparations et ouvrages aux chemins de Dému (1722); — Raymond Durand, de Marsan, entrepreneur des réparations du pont de Belin sur l'Auloue, route de Fleurance (1722); — M. Me Jean Martin, curé de Dieupentale (1723); — le sieur Verdier, commis à la recette générale des finances de la Généralité d'Auch (1723); — le sieur Jean Despax, procureur juridictionnel d'Endoufielle; intervention de messire François Bonfontan de Lastours, seigneur d'Endoufielle (1723); — Me Denis Cabanes, curé de Rozès (1723); — le sieur Guillaume Bassat, ingénieur des ouvrages du Roi à Auch (1724); — le sieur Joseph Régis, capitaine dans le régiment de Blésois (1724); — le sieur Jean Despiet, bourgeois de Jegun (1725); — le sieur Francinguis, commissaire de la voirie (1726); — M. de Belmont, juge-mage d'Auch (1726); — messire Jean-Baptiste Cazaux, seigneur de Vignaux (1726); — le marquis de Flamarens (1726); — noble Charles Dufaur, sieur de Barbazan, habitant de l'Isle-Jourdain (1726); — noble d'Asson, seigneur de Vigier (1726); — dame Marie-Louise de Montaigne, veuve de M. de Riquet, président au Parlement de Toulouse (1726); — le sieur Valentin Bayssade, consul de Verdun (1726); — Me Jean-

Jacques Ticier, juge de Fezensaguet (1726); — M. Mauriol, supérieur de la maison de Buglose (1726); — noble Antoine Garaud, de Montastruc (1727); — noble Bernard de Bluze, habitant de Bazus (1727); — le sieur Joseph Bordes, maître ès arts de la ville de Trie (1727); — noble Jean-Pierre Caussade, ancien capitoul de Toulouse (1727); — le sieur Sède, juge de Saint-Gaudens (1727); — le sieur Bernard Jouanin, commissaire de marine, à Toulouse (1727); — noble Jacques de Chastanet, capitaine de cavalerie au régiment de Lebry, habitant de Lectoure (1727); — le sieur Pierre Tachoires, courrier du cabinet du Roi (1727); — Me Charles Gallois, directeur des domaines à Auch (1727); — noble Jean-François de Latour, conseiller en l'Élection de Comminges à Muret (1728); — Me Antoine Bouglan, curé de Labarthe-de-Rivière (1728); — Me Antoine Depié, notaire de l'Isle-Jourdain (1728); — Antoine Saint-Martin, baile en la judicature royale de Taillac, habitant de Saint-Mézard (1728); — le sieur Adrien Pérès, procureur du Roi en l'Élection d'Astarac (1729); — noble François de Montauban, habitant à Lalaque (1729); — Me Jean Maret, curé de Tilh (1722); — demoiselle Gabrielle de La Haille, de Barran (1729); — messire Guillaume Du Lion, seigneur de Siurac (1729); — noble Joseph de Laqueille, sieur de Lapounarre, habitant de l'Isle-Jourdain (1730); — dame Éléonore de Monteils, veuve de M. de Larroquan, de l'Isle-Jourdain (1730); — Me Antoine Carely, curé d'Estampes (1730); — Germain de Corrados, seigneur de Marseillac, habitant de Tartas, et Me Jean-Pierre de Monlaur, docteur en théologie, curé de Rion (1730); — le sieur François Soussens, ancien lieutenant de cavalerie, habitant de Puycasquier (1730); — la dame de Bachy d'Aubais, veuve de messire Jacques de Tilladet de Fimarcon, dame du lieu de Seysses-Savès (1730); — messire Gilbert de Montmorain de Saint-Herem, évêque d'Aire (1731); — messire Jean Gélas, abbé de Sère, habitant de Pavie (1731); — le sieur Jacques Tanglain, receveur des décimes du diocèse d'Aire (1731); — le sieur Cholet de Belloc, curé d'Artaignan (1731); — messire Joseph-Nicolas de Temple, seigneur de Saint-Céar (?), habitant de Montauban (1731); — dom Jean-Joseph Roman, religieux profès de l'étroite observance de Cluny, maître ès arts et bachelier en théologie, prieur claustral du monastère Saint-Martin de Layrac (1732); — Me Gabriel Laforgue, lieutenant principal en la judicature d'Aurignac (1732); — dame de Palessie de Chavigny, veuve de M. d'Arros, dame de Beaupuy (1732); — Me Jean Boué, prébendier du chapitre collégial de Saint-Gaudens (1732); — Me Pierre Crouzet, lieutenant principal en la Sénéchaussée de Nébouzan à Saint-Gaudens (1733); — le sieur Antoine de Malherbe, de Mont-de-Marsan (1733); — Me Mesplès, curé de Gariès (1733); — noble Jacques de Labarthe, habitant d'Éauze (1733); — noble Jean Dubarry, sieur de Beauregard, habitant de Roquebrune (1733); — noble Simon Dumoulin, seigneur de Labarthète et de Subehargues (1733); — messire Jean-Paul de Loret, garde des sceaux en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux (1733); — dame Gabrielle de Luppé, propriétaire de la terre et seigneurie de Lamathe, paroisse de Pouillon (1733); — demoiselle Madeleine de Faudoas de Cabanac, veuve du sieur Gabriel Dirat (1733); — Me Bernard Laousse, trésorier des fortifications de la Généralité d'Auch, demeurant à Bayonne (1723 et 1733); — le sieur Jean Du Cournau-Pébarthe, mousquetaire du Roi (1734); — noble Marc de Jaulain, seigneur de Gazain (1734); — noble Jacques-Joseph de Bourrousse, habitant de Castelnau-Rivière-Basse (1734); — le sieur Marc de Guilhem, sieur de Maignas, ancien capitoul, habitant de Layrac (1734); — Me Jean Fourcaud, juge en chef au siège de la ville de Beaumarchès (1734); — dame Charlotte de Colbert, marquise de Noé (1735); — Me Jean-Antoine Saint-Martin, curé de Pallanne (1735); — noble Pierre Du Coussol, seigneur du Singulo de la Paillère (1735); — le sieur de Lacarrère, juge de la viguerie de Goudon (1735); — noble Jean de Podenas, seigneur de Larroque (1735); — le sieur François Lestrade, ancien officier de dragons, habitant de Beaumarchès (1735); — messire Henri de Beaudéan, seigneur de Martissens, habitant à Pargesse (1736); — la dame de Lestelle, demeurant à Pécholy, juridiction de Moyrax (1736); — Me Arnaud Saint-Luc, docteur en théologie, curé de Semboués, juridiction de Marciac (1736); — M. Dubin, juge royal de Montesquieu (1736); — messire François-Guy Foucaut, seigneur et abbé d'Eaunes (1736); — le sieur Pierre Roulin (Raulin), maître chirurgien à Ayguetinte (1737); — le sieur André Riscle, bourgeois de Monferran (1738); — Me Dominique Dufaur, curé de Massat et syndic du chapitre collégial dudit lieu (1728); — messire Antoine de Najac de Lunel, seigneur de Meymes, habitant de Toulouse (1738); — noble Joseph d'Espéron, sieur de Lasplagnes, habitant de Goutz (1738); — Me Broqua, curé de Sorbets (1738); — Me Jean Ferran, curé de Gensac (1738); etc. — Conflit entre messire Geoffroy Visnich, président du Bureau des finances, et M. Devienne, procureur du Roi audit Bureau (mai 1723). — Installation de M. Dominique Darparens en la matricule des avocats au Bureau des finances (18 mai 1731).

C. 581. (Cahiers.) — Grand in-4°, 453 feuillets, papier.

1739-1756. — Bureau des finances. — Audiences. — Jugements rendus contre : messire Éloi Demont, seigneur abbé de Faget, propriétaire d'une maison située à

Auch vis-à-vis le collège des Jésuites (1739); — Mᵉ Marc de Lassus, subdélégué de l'intendant et juge de Rivière (1739); — noble Raymond-Joseph Cazals, ancien capitoul de Toulouse, habitant de Lasserre (1739); — messire Henri de Lamire, sieur de Figuan, habitant de Lavit (1740); — noble Jean de Gémit, seigneur de Barsous et de Vidousan, habitant de Tarbes (1740); — noble César de Manas, coseigneur de Saint-Germier (1741); — noble Jean-Baptiste Picot, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, à Bayonne (1741); — le sieur Jean Debent, procureur fiscal de la baronnie de Monbardon (1741); — messire de Viala de Sorbs de Latreille, abbé du Mas-Grenier (1741); — noble Marc-Antoine de Méritens, sieur de Montégut (1741); — noble François-Joseph Latour de Landorthe, seigneur de Landorthe (1742); — messire de Laporte, baron de Sainte-Livrade (1742); — noble Denis-Alexandre de Sarrecave, coseigneur du domaine de Coueilles (1742); — noble Louis de Carrery, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Vivarais infanterie, habitant de l'Isle-Jourdain (1743); — messire Louis d'Astugue, comte de Corné (1743); — messire François-Charles de Martin, chevalier, comte de Marsellus (1743); — Mᵉ Philippe Belon, vicaire de Grailhen, habitant de Bazus (1743); — Mᵉ Pierre de Belloc, président de l'Élection de Comminges, habitant de Lombez (1743); — noble Zacharie de Benzin (*aliàs* Bensein), écuyer, sieur de Marsa, habitant de la paroisse de Saint-Brès (1744); — Mᵉ Guillaume Chelle, lieutenant en la judicature de Castelnau-Magnoac (1744); — messire Antoine-Jérôme de Beauvin de Beaurovis (Boivin de Veaurouy), seigneur abbé de Saramon (1744); — le sieur Jean-Pierre Soulé de Bezins, négociant à Toulouse, fils de feu noble Barthélemy de Bezins, ancien capitaine d'infanterie, aide-major pour le Roi au château de Castetléon et vallée d'Aran, aide-major à Saint-Béat (1744); — frère Raymond Garalon, docteur en théologie, syndic du couvent des Frères Prêcheurs d'Orthez (1744); — Mᵉ Jean-Baptiste Cholet de Lascaban, maire de la ville de Layrac et subdélégué de l'intendant (1744); — le sieur Pierre Lafargue, ancien capitaine, habitant de Castelnavet (1744); — noble Urbain d'Aspet, sieur d'Artigalat, habitant de Saint-Béat (1744); — le sieur Marcassus, banquier à Toulouse (1744); — le sieur François Bollen, négociant à Bayonne (1744); — noble Jean Thoulouse, ancien capitoul de Toulouse (1745); — messire Joseph de Bacalan, vicomte de Cumont (1745); — Mᵉ Joseph Lahitaire, syndic du chapitre d'Aire (1745); — messire Louis Desmarès Du Beterepin, chevalier, marquis de Grainvielle, seigneur de Saint-Pierre d'Orcher et de Bouteville, demeurant à Tarbes (1745); — messire Bernard de Castelbajac, capitaine de grenadiers au régiment d'Eu, chevalier de Saint-Louis (1745); — Mᶜˢ Jean-Pierre et Guillaume Ribaut, chanoine et prébendier du chapitre de l'Isle-Jourdain (1745); — messire Joseph de Mouillet, seigneur de Mouillet, habitant de Saint-Lys (1745); — messire Pierre-François Dumay, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse (1745); — noble Zacharie de Palerne, abbé commendataire de la Case-Dieu (1745); — dame Marie de Campeils, épouse de M. de Montpezat (1745); — le sieur Bernard Grasset, seigneur d'Orignac (1746); — Mᵉ Géraud-Roger de Fabien, ancien juge de Nébouzan (1744); — le sieur François Daubas, ancien capitaine de cavalerie, habitant de Jegun (1746); — Mᵉ Jean de Bastard, chanoine du chapitre de Saint-Gaudens (1746); — noble Jean-Baptiste de Lasserre, visiteur des gabelles de Languedoc, ancien capitoul de Toulouse (1746); — messire Alexandre d'Huleau-Vigoulet, baron de Francon, conseiller au Parlement de Toulouse (1746); — dame Jeanne d'Aire, épouse de Mathieu de Nozeilles, écuyer, de Mont-de-Marsan (1747); — dame Bernarde de Martres, veuve de noble Pierre de Cazassus, demeurant à Bouillac, juridiction d'Agassac (1747); — dame Marthe de Palissard, veuve de Mᵉ Bernard Baignéris, avocat en Parlement à l'Isle-en-Dodon (1747); — les héritiers de noble Guillaume de Pautte, sieur de Gariac (1747); — les héritiers du sieur Urbain de Médidier, d'Aurignac (1747); — Mᵉ Géraud Barbé, curé de Guran et de Signac (1747); — Mᵉ Jean-Marie Bergoing, chanoine de Dax (1747); — messire de Poyssané de Navailles, écuyer, habitant de Maubourguet (1747); — Mᵉ Jean de Laporte, conseiller du Roi et son médecin, seigneur de Balazin (1747); — le sieur Gabriel Orchival, premier consul de Touget (1747); — le sieur Jean-Georges Soulé, seigneur paréager avec le Roi du lieu de Grézian, vallée d'Ancizan (1748); — dame Rose-Jacquette de Tournemire, veuve de Mᵉ Jean Clavel, receveur des tailles de l'Élection d'Astarac (1748); — Mᵉ Jean Labaig, curé major de la ville de Dax (1748); — les consuls de Réjaumont et noble Jean-Baptiste d'Auxion, seigneur de Négueboue; intervention de très haut et très puissant seigneur don Joseph Gutières de Las Reaux (*aliàs* Los Rios) et Cardone, comte de Fernand-Nugnès, grand d'Espagne de la première classe et capitaine général des galères de Sa Majesté Catholique, comme mari de très haute et très puissante dame madame Charlotte-Félicité-Antoinette de Rohan-Chabot, engagiste du comté de Gaure (1748); — noble Augustin de Cours, seigneur d'Arricau (1748); — Mᵉ Jean-Pierre Demoret, docteur en médecine à Bagnères-de-Bigorre (1748); — Mᵉ Marrast, cellérier, Mᵉ Charpentier, trésorier du chapitre cathédral de Saint-Bertrand, Mᵉ Bernard Espont, ancien archiprêtre de Marignac et à présent hebdomadier dudit chapitre, et les héritiers de Mᵉ Fabien Lartet, archiprêtre de Saint-Bertrand et promoteur du diocèse de Comminges; (1748); — le sieur Guichard dit Paillasson, de Lourdes (1749); — dame Marie Thamoi-

neau, épouse de noble Jean-Bernard Laffitte de Gourdas, de Verdun (1749); — messire Armand-Alexandre de Gontaut, demeurant au lieu de Saman (1749); — le sieur François Dupont de Beauregard, bourgeois d'Éauze, demeurant dans son château d'Escaignan (1749); — Me Arnaud Gaye, docteur en médecine à Bagnères-de-Bigorre (1749); — messire Paul de Castelbajac, seigneur d'Oléac en Bigorre (1750); — le sieur Blaise Boussos-Louvaignac, ancien officier, habitant de Jegun (1750); — noble Étienne Contaut, habitant de Montamat (1750); — dame Marie-Étiennette Depons, épouse de noble Jean de Rol-Montpellier, fille du feu sieur Jean-Joseph Depons, receveur des tailles de l'Élection des Lannes, demeurant à Bayonne (1751); — le sieur François Abolin, apothicaire du roi de Naples, résidant à présent dans la juridiction de Muret (1751); — noble Antoine Ledoux de Montigny, seigneur de Saint-Amand (1752); — noble Charles de Bonnefont, seigneur de Fieux, et noble Joseph de Saint-Lanne, prêtre, prieur de la chapellenie de Beauclaire (1752); — noble Barthélemy Boudon, écuyer, sieur de la Combe, maire électif et premier consul de Laplume, engagiste de la terre et seigneurie dudit Laplume (1752); — messire Laurent de Marcel de Blain de Poët, commandeur de la Cavalerie et du membre d'Arpentian en dépendant, demeurant à Montélimar (1752); — noble Jean Sirven, ancien capitoul de Toulouse, habitant de Rieumes (1752); — nobles Maximilien de Méritens, seigneur de Saint-Lary, Joseph de Méritens de Montégut, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Lizier, Jean de Montégut de Méritens, prébendier en ladite église, autre Joseph de Méritens de Montégut, étudiant, demoiselles Marie, Jacquette, Georges et Isabeau de Méritens de Montégut, enfants de feu noble Marc-Antoine de Méritens (1752); — le sieur Jacques Coulau de Miramont, négociant à Bordeaux (1753); — messire Jean-Baptiste Du Chemin, seigneur de Lauraët (1753); — dame Françoise de Castelnau de Mont-d'Uzer, demeurant à Cabanac (1753); — messire de Boeil et dame Hélène-Joséphine d'Ossein de Boeil, d'Oléac (1753); — messire Jean-François de Ferragut de Bats, demeurant en son château de Bats, juridiction de Castillon (1754); — dame Suzanne de Saint-Amand de Pelet de Moissac, veuve de messire Jacques de Garaud de Montfort, baronne des lieux de Montastruc, Arbas, Rouède, Fougaron et Saint-Martin (1754); — messire Jean-Louis Dufaur de Couraze, seigneur du lieu de Berat, demeurant à Lahas (1754); — dame Marie de Saint-Estevan, veuve de messire Louis de Latour, seigneur de Mane (1755); — messire de Ferron, vicomte d'Ambrux (1755); — dame Françoise-Xavière Dufaur de Saint-Christau, épouse de noble François de Mont, seigneur d'Éoux (1756); — messire Louis de Monda, de Vic-Bigorre (1756); — M. d'Espourrins de Miramont, demeurant à Espourrins près Barèges (1756); — dame Catherine-Josèphe d'Asson d'Argelès et noble François de Sarraméa, mère et fils, de Bonrepaux (1756); etc. — Réceptions : de Me François-Guillaume Bugat, en l'office de président en l'Élection de Comminges (17 juillet 1750); — de messire Jean-Paul Devienne, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (2 juillet 1751); — de Me Marc-Antoine Pérès, en l'office de procureur du Roi en l'Élection d'Astarac (14 juillet 1752); — de M. Me Jean Alayrac, en l'office de conseiller en l'Élection de Comminges (24 novembre 1752); — de Me Jean Moysset, en l'office de lieutenant en l'Élection de Lomagne (20 février 1753); — de Me Laurent Tarrieux, en l'office de conseiller en l'Élection d'Astarac (17 juillet 1753); — de Me Pierre-Marie-Anne Darparens, en l'office de conseiller en l'Élection d'Armagnac (7 décembre 1753); — de Me Jean-Baptiste-Laurent Brocha, en l'office de procureur du Roi en l'Élection des Lannes (9 février 1754); — de Me Roch-André Bernier, en l'office de receveur alternatif des tailles de l'Élection de Rivière-Verdun (1754); — du sieur François-Izaac Depetit, en l'office d'avocat du Roi au Bureau des finances (30 juillet 1754); — de Me Jean-Marie de Monbrun, en l'office de trésorier-receveur des ponts, chemins, chaussées et autres ouvrages publics de la Généralité d'Auch (27 août 1754); — de Me Jean-Joseph Betbèze de La Rue, sieur de Sauviac et de Viozan, en l'office de procureur du Roi au Bureau des finances (25 octobre 1754); — de messire Léger-François Desgrez, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (29 avril 1755); — de messire Nicolas-Joseph Despans de Sainte-Colombe, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (22 août 1755); — du sieur Jacques Camiade, en l'office de conseiller en l'Élection des Lannes (3 décembre 1755); — de Me Gabriel-François Lecoint d'Arget, en l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection d'Armagnac (14 septembre 1756); — de Me Jean Douillet-Lechaux, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (16 novembre 1756); — de Me Bernard Lafargue, en l'office de lieutenant en l'Élection des Lannes siège de Dax (26 novembre 1756).

C. 582. (Cahiers.) — Grand in-4°, 160 feuillets, papier.

1757-1762. — Bureau des finances. — Audiences. — Jugements rendus contre : — le sieur Jean Capdevielle, maire de Pontac (1757); — Me Joseph Gardey, procureur du Roi au comté de Pardiac (1757); — Me Joseph Boubée, notaire royal de la ville d'Auch, demeurant à Jegun (1757); — messire Alexandre d'Espinas, coseigneur de Gouzens (1757); — le sieur Jean-Baptiste Lacroix-Dauzon, greffier en chef de l'Élection de Comminges à Muret (1757); — noble Jean-Marie de Bourriot, seigneur de Hourrieux,

sous-brigadier des gardes-du-corps, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Beauvais (1757); — noble d'Espourrins de Miramont, écuyer, seigneur de Vigier, demeurant au lieu de Miramont (1757); — messire haut et puissant seigneur monseigneur Jean-Louis de Gontaut de Biron, pair de France, abbé de l'abbaye Saint-Pierre de Moissac, seigneur de Saint-Nicolas-de-la-Grave, demeurant dans son hôtel à Paris (1753-1758); — messire Jean-Pierre Lafitte, lieutenant-colonel d'infanterie (1758); — noble Joseph de Prévost de Bréville, de Lombez (1758); — noble de Pins, coseigneur de Cézan et seigneur direct de Réjaumont, demeurant à Bassoues; noble d'Auxion de Vivent, seigneur de Négueboue; Mᵉ Cortade, viguier du duché de Roquelaure, à Lavardens (1758); — messire Jean de Podenas, seigneur de Larroque et de Mimort, capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis, fils et héritier de dame Catherine de Bouloux (1758); — messire Jean de Cassaignau de Saint-Félix, seigneur de Tilhac, coseigneur de Homps, demeurant à Toulouse, et messire François de Vigier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Sarre, coseigneur dudit Homps (1758); — le sieur Joseph Abadie, régent à Campan (1758); — messire Emmanuel de Lafitte-Montégut, sieur de Rambos, seigneur du Colomé, lieutenant des maréchaux de France (1758); — Mᵉ Pierre Béral, juge de Saint-Nicolas-de-la-Grave (1759); — noble Ducoussol d'Esparsac, demeurant dans son château de Latour-du-Camp (1759); — les jurats et la communauté d'Aire, à la requête de messire Paul Laurans, chanoine et syndic du chapitre de ladite ville (1759); — messire Louis de Labarthe de Giscaro, chanoine et syndic du chapitre collégial de Saint-Gaudens (1759); — messire Anne-Manuel-François-Georges de Crussol d'Uzès, marquis d'Amboise, héritier de feu messire François de Crussol d'Uzès, archevêque de Toulouse (1759); — le sieur Jacques Coulau-Miremont, demeurant à Bordeaux, à la requête de messire Jean-Paul Le Sage de Castaignet, seigneur d'Aubiet; défense est faite audit sieur Coulau de prendre à l'avenir la qualité de seigneur haut justicier du lieu de Daignan (1760); — noble Mathieu Du Vaquier, seigneur d'Aubagnan (1760); — le sieur François-Ambroise Lestrade, ancien officier de dragons, demeurant en la paroisse de Coutens, juridiction de Beaumarchès (1760); — le sieur Olivier de Fourcaud et la dame Anne de Laterrade, mariés, de Beaumarchès (1761); — Mᵉ Jean-Philippe-Hippolyte de Trenqualye-Juzan, seigneur d'Espagnet, habitant de Nogaro (1761); — le sieur Élias Furtado-Ferro, négociant au faubourg du Saint-Esprit (1762); — messire Samuel Aymar de Palamini, conseiller au Parlement de Toulouse (1762); — noble Roch de Rességuier, seigneur engagiste du domaine de Saint-Julien (1762); — le sieur Jacques Lafitte, seigneur de Montus (1762); — Mᵉ Guillaume Buzon, docteur en médecine à Saint-Marcet (1762); — dom Salvy Desta, prieur et syndic de l'abbaye de Bouillas (1762); etc. — Réceptions : — du sieur Dominique Jean-Jacques Estienne de Laborde, en l'office de receveur général ancien et mi-triennal des domaines et bois de la Généralité d'Auch (5 juin 1758); — de Mᵉ Barthélemy Limouzin, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (5 septembre 1758); — de Mᵉ Jean-Mathieu Cénac de Moncaut, en l'office de lieutenant en l'Élection d'Astarac (26 septembre 1758); — de Mᵉ Jean-Marie Nardot, en l'office de contrôleur général ancien des finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch (29 mai 1759); — de Mᵉ Jean Monsinat, docteur en médecine et licencié ès droits, en l'office de lieutenant principal en l'Élection de Comminges (15 septembre 1759); — du sieur Bertrand Pardiac, en l'office de président en l'Élection d'Armagnac (21 août 1761); — de Mᵉ Louis de Laborde, en l'office de receveur général alternatif et mi-triennal des domaines et bois de la Généralité d'Auch (22 septembre 1761); — du sieur Jean-Baptiste-Joseph Dazies, en l'office de conseiller en l'Élection d'Astarac (21 septembre 1762); — de Mᵉ Antoine Darquier, en l'office de receveur des tailles de l'Élection de Lomagne (3 décembre 1762); — de Mᵉ Eustache Chanorier, en l'office de receveur général ancien des finances de la Généralité d'Auch (7 septembre 1762).

C. 583. (Cahiers.) — Grand in-4°, 226 feuillets, papier.

1763-1772. — Bureau des finances. — Audiences. — Jugements rendus contre : — Mᵉ Jean-François-Joseph Filhol, chevalier de Saint-Louis, inspecteur des haras, habitant au Rieutort (1763); — le sieur Jean-Baptiste-Henri Écuyer, seigneur d'Aubigny et autres lieux, gendarme de la garde du Roi; il est démis de ses prétentions sur la succession du sieur Soleillan, contrôleur du vingtième (1763); — le sieur Courrèges, directeur de la poste de Bayonne (1763); — le sieur Jean Cogombles, bourgeois, négociant et consul de Bayonne (1763); — le sieur Abraham Carvalho, négociant à Bayonne (1763); — noble Germain de Fosseries de Coussan, seigneur de Sinzos et Boucarrès, et messire Jean-Jacques d'Angosse, seigneur de Sarniguet (1763); — messire Jourdain de Roquemaurel, seigneur de Montégut (1764); — les héritiers de Mᵉ Guillaume Serres, archiprêtre de Mauroux (1764); — le sieur François-Paul Esparbès d'Arbolle, bourgeois de Miradoux (1764); — noble Louis Géraud de Lamalatie, seigneur de Montesquieu (1764); — le sieur Alexis Mocquot de Chavanne, receveur du domaine du Roi à Bayonne; profits sur le corsaire *l'Aurore* (1764); — messire Joseph d'Aspe, comte d'Aspin, seigneur d'Avezac, Montastruc et autres

places, et messire Joseph-Orens de Castéra de La Rivière, lieutenant dans le régiment de Royal-Vaisseaux, à la requête de dame Marie-Anne-Élisabeth de Noé, épouse de messire de Polastron, ancien colonel au régiment de la Couronne, vicomte de Plaizas, seigneur de Lavaignac et autres places (1765); — noble Jean-François de Castet de Florin, habitant à Cazar-Labastide (1765); — le sieur Jean-Alpinien de Pujol, ancien officier de cavalerie, habitant de Toulouse (1766); — Me Joseph Fornier, avocat du Roi en la judicature royale d'Aure, à Arreau (1766); — M. François Pibernez, procureur du Roi en la justice royale de Muret, siège principal du pays et comté de Comminges, et Me Louis Labroquère, procureur en l'Élection de Comminges (1766); — messire Henri d'Aux, ancien officier de dragons, habitant de Francescas (1766); — Me Joseph Lapeyrade, archiprêtre de Mirande (1767); — Me Dominique Palomès, prêtre, chapelain de la chapelle N.-D. de Saint-Bernard, à la requête de Me Bernard Mariande, procureur du Roi, échevin et syndic de la ville et communauté de Saint-Gaudens (1767); — Me Guillaume Despès, curé de la paroisse de Cauncille (1767); — Me Claude Grandidier, clerc tonsuré, de Valcabrère (1768); — Me Pagan, curé de Sanarens (1768); — noble Jean-Pierre d'Orcival de Peyrelongue, premier échevin de Touget (1768); — noble Simon Dumoret, avocat du Roi au siège royal de Bagnères-de-Bigorre (1769); — dame Marie-Anne d'Abadie de Saint-Germain, abbesse de l'abbaye des Religieuses de Sainte-Claire de Mont-de-Marsan (1769); — Me Jean-Guillaume Tronc de Rouys, lieutenant principal en la Sénéchaussée des Quatre-Vallées, habitant de Vignec (1769); — le sieur Samuel de Larroche, d'Astaffort (1770); — M. Me Jean-Baptiste Molé, curé de Gabarret (1770); — Me Lombreignes, curé de la paroisse de Sarrabazan (1770); — messire Marc-Antoine de Montesquiou, seigneur du domaine d'Aubiet, à lui cédé par voie d'échange, le 11 avril 1766, par M. Le Sage de Castagnet, seigneur de Saint-Arroman (1770); — Me Jean-Marie Dutastet, curé de Bascous, commandeur de l'hôpital Saint-Jean du bourg de Mont-de-Marsan (1770); — le duc de Rohan, comte d'Astarac (1770); — dame Félice de Lambès, épouse de messire Joseph de Lamothe d'Izaut, dame de Marambat (1771); — noble Joseph-Marie d'Arroux, garde-du-corps du Roi, seigneur de Siradan et héritier de messire Simon-Louis de Siradan (1771); — messire Aymeric-François de Durfort, marquis de Civrac, maréchal des camps et armées du Roi, menin de monseigneur le Dauphin (1771); — messire Jean-Baptiste de Labarrère, écuyer, seigneur de Saint-Criq et de Cazalon, prévôt général de la maréchaussée d'Auch, à Saint-Sever (1771); — messire Amand de Larroque, seigneur de Larroque et seigneur engagiste du domaine d'Ordan, demeurant à Auch, à la requête de dame Anne Baron, dame d'Ardenne, veuve de noble Pierre de Nux (1772); — le sieur Robert de Latour, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Bédéchan (1772); — M. de Fabas, habitant du Castéra-Vivent (1772); — messire Jean-Jacques-Pierre comte d'Esparbès de Lussan de Goth, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de la ville de Montauban, baron du Castéra-Bouzet et d'Asques, seigneur de Lavit et autres lieux, habitant de Lamothe (1772); — le sieur Dominique Poydenot, bourgeois et négociant à Bayonne (1772); — Me Jean Massel, prébendier du chapitre de Sos, chapelain de la chapelle de Canna fondée en l'église de Sos (1772); — dame Jeanne de Tressos, veuve de messire de Lagarde, et noble Joseph de Lafontan de Joannin, son gendre, demeurant à Nérac et à Éauze (1772); etc. — Réceptions : — de Me Pierre de Planter, en l'office de receveur alternatif des tailles de l'Élection des Lannes (26 juillet 1763); — de Me Joseph-Gabriel Clavel, en l'office de receveur ancien et alternatif des tailles de l'Élection d'Astarac (29 juillet 1763); — de Me Jean-Thomas Teulade, en l'office de conseiller en l'Élection de Rivière-Verdun (19 juin 1764); — de Me Léger-François Desgrez, en l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection d'Armagnac (10 octobre 1764); — de M. Pierre Belliard, en l'office de receveur ancien et alternatif des tailles de l'Élection d'Astarac (18 janvier 1765); — de M. Jean-Baptiste-Marie-Adéodat Taillepied de Bondy, en l'office de receveur général alternatif des finances de la Généralité d'Auch (11 octobre 1765); — de Me Roch-André Bernier, en l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection de Rivière-Verdun (19 novembre 1765); — de Me François-Roch-Joseph Mothe de Belloc, en l'office d'avocat du Roi au Bureau des finances (21 janvier 1766); — du sieur Chrysante Bourrust de Claverie, en l'office de conseiller en l'Élection d'Armagnac (20 juin 1766); — du sieur Étienne de Lafargue, en l'office de receveur ancien des tailles de l'Élection des Lannes (8 août 1766); — du sieur Jean-Basile Soulhié, en l'office de conseiller en l'Élection de Rivière-Verdun (25 novembre 1766); — de Me Peybernez, procureur du Roi au siège de Muret, en l'office de conseiller en l'Élection de Comminges (28 novembre 1766); — de Me Philippe Vignoles, prêtre, en l'office de président en l'Élection de Comminges (27 septembre 1767); — de M. Charles-François Cousin de La Blennerie, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (5 février 1768); — de Me Étienne Lafargue, en l'office de receveur triennal des tailles réservé pour l'alternatif en l'Élection des Lannes séant à Dax (3 mars 1768); — du sieur Jean Ladrix, en l'office de procureur postulant au Bureau des finances (18 novembre 1768); — du sieur Pierre-Bernard Nardot, écuyer, en l'office de contrôleur général ancien des

finances, domaines et bois de la Généralité d'Auch (23 mai 1769); — de messire Dominique-Jean-Jacques Estienne de Laborde de Laas, en l'office de chevalier d'honneur au Bureau des finances (30 juin 1769); — de M. Georges Lacroix, en l'office de conseiller en l'Élection de Comminges (30 juin 1769); — de M. Jean Chanorier, en l'office de receveur général ancien des finances de la Généralité d'Auch (7 juin (1771); — de François-de-Paule Laborde, de Fleurance, en l'office de conseiller en l'Élection de Lomagne (14 février 1772); — du sieur Jean-Joseph Bastard, de Fleurance, en l'office de receveur alternatif des tailles en l'Élection de Lomagne (10 avril 1772); — du sieur Joseph Verdier, de Bayonne, en l'office de greffier en chef du Bureau des finances (16 juin 1772); — de M. Me Pierre-Joseph de Fondeviolle, en la charge de président en l'Élection des Lannes (16 juin 1772).

C. 584. (Cahiers.) — Grand in-4°, 235 feuillets, papier.

1773-1784. — Bureau des finances. — Audiences. — Jugements rendus contre : — les sieurs Espiet Du Rey et Espiet Du Colomé, de Jegun (1773); — le sieur Robert, subdélégué de l'intendant à l'Isle-Jourdain (1773); — le sieur Claude Forestier, fermier général des droits seigneuriaux appartenant aux héritiers de M. de Fimarcon (1773); — messires Blaise-Dominique de Binos de Bertran et Marie-Dominique de Binos, chanoines de l'église cathédrale de Comminges (1773); — messire Pierre de Pins-Monbrun, prieur commendataire du prieuré de Touget, chanoine du chapitre collégial de l'Isle-Jourdain, et dom Jean Dareux, prêtre, syndic dudit prieuré, coseigneurs en paréage avec le Roi de la juridiction de Touget (1774); — dom Fau, syndic de l'abbaye du Mas-Grenier (1774); — messire de Cours, prêtre, prébendier de Brisquet, habitant de Mont-de-Marsan (1774); — le sieur Pierre Brunet, greffier de la vicomté de Conserans à Saint-Girons (1774); — Me Labeyrie, syndic des prêtres obituaires du Martyrologe Sainte-Catherine de Mont-de-Marsan (1774); — noble Bernard de Marsan, ancien officier d'infanterie, habitant de Saint-Girons (1775); — Me Martin Laborde de Lauran, archiprêtre de Barbotan, demeurant à Cazaubon (1775); — messire François de Cours-Gontaud, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Aunix et de Saint-Martin, habitant dans son château de Saint-Martin (1775); — le sieur Jean Aurensan, garde général des eaux et forêts de Bigorre, habitant de Beaumarchès (1775); — le sieur Pierre Dartigaux, bourgeois, receveur des droits de foraine à Castelnau-Rivière-Basse (1776); — noble Antoine de Rivière-Vendomois et Me Guillaume Niel, juge des gabelles à Muret (1776); — le sieur Estradère, chirurgien à Bagnères-de-Luchon (1776); — dame Françoise Ducos de Lahitte, épouse du sieur Soulié-Grand-Borde, dame Monique Silvat (*aliàs* Soliras ?), veuve du sieur Jean Soulié, dame Jeanne Durrieu, veuve de François Soulié, Me Bernard Soulié, prébendier, Me Joseph Céran-Double, curé de Montesquieu, Me Double, docteur en médecine (1776); — les marguilliers de l'église de Dému; ils sont condamnés à présenter le pain bénit à messire Antoine de Burosse, baron de Lagraulet, seigneur engagiste du domaine de Dému, « d'une manière distinctive et immédiatement après les prêtres et autres employés revêtus pour le service divin » (1778); — messire Louis Du Bouzet, marquis de Marin, seigneur de Lamontjoie, Sainte-Colombe, le Pergain et autres lieux (1778); — les prieur et religieux de Berdoues, à la requête de messire Jean de Castaigné de Lafforgue, seigneur de Pomarède et autres places, résidant dans son château d'Aujan; construction d'une digue (1779); — le sieur Pierre Laporte, ancien maire de Maubourguet (1779); — le sieur Joseph Rey, maire de la ville de Bagnères-de-Luchon (1779); — messire Jacques d'Agieu, baron de Thermes, habitant de Saint-Pé-d'Ardet (1780; dans un jugement de 1781, J. d'Agieu est dit seigneur de Malvezie et de Genos, habitant de Saint-Gaudens); — messire Pierre d'Antin d'Ars, baron de Sauveterre (1780); — le sieur Jean-Baptiste Lamarque, seigneur de la baronnie de Montaut, habitant de Saint-Laurent, à la requête de Me Jean-Nicolas Terrail, premier consul de Beaumarchès (1780); — Me Jean-Anselme Daubas, avocat du Roi au Sénéchal d'Auch, habitant de Jegun (1780); — noble Jean de Lartigue, baron de Sorbets (1780); — le sieur Croissant Lacaze de Combis, habitant de Lussan (1781); — messire Étienne de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et abbé de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Moissac (1781); — dame Marie-Scholastique de Ferron, veuve de messire Joseph comte d'Ambrus, demeurant à Bordeaux (1782); — le sieur Michel Estrême, seigneur baron de Villeneuve-de-Rivière (1782); — messire François Passama fils aîné, seigneur de Labusquière et de Montadet, habitant de Lombez, à la requête de messire Antoine-Thérèse de Belloc, président au Parlement de Toulouse, seigneur engagiste du domaine de Mourlens (1782); — le sieur Dantin, bourgeois de Casteljaloux-Mingot (1682); — messire Jean-Joseph-Henri de Cassan-Glatens, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur patrimonial d'une partie du lieu de l'Herm et engagiste d'une autre partie dudit domaine (1783); — noble Jean-Baptiste de Souville, juge de Simorre, coseigneur de Lunax, et noble Jean de Marcassus, seigneur de Puymaurin (1783); — Me Bajon, docteur en médecine, premier consul de Mauvezin, à la requête de noble Bernard-Gérard-Guillaume de Miramont d'Aignan et du sieur Gabriel Capmartin, géomètre-arpenteur juré, audit Mauvezin (1783); — M. de Lamarque, baron d'Auriébat

(1784); etc. — Réceptions : de Me Bordonnier comme avocat au Bureau des finances (13 août 1773); — de messire Jean-Guillaume Barès de Laffargue, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (14 juin 1774); — de Me Louis Duprat, en l'office de procureur du Roi en l'Élection de Lomagne (10 février 1775); — de Me Antoine Laplagne, comme avocat au Bureau des finances (25 août 1775); — de Me Arnaud de Gauran, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (18 décembre 1778); — de Me Jean-Marie Limouzin, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (28 mai 1779); — de Me Gabriel-Pierre Monicot de Vilardeau, en l'office de receveur des impositions de l'Élection d'Astarac (9 juillet 1779); — de M. Pierre-Samuel Dupont, chevalier de l'ordre royal de Vaza, en l'office de chevalier d'honneur au Bureau des finances (5 septembre 1780); — de M. Jean-Jacques Douillet de Léchaux, en l'office de trésorier de France au Bureau des finances (12 septembre 1780); — de Me Guillaume Dedieu, en l'office de receveur des impositions de l'Élection de Comminges (27 octobre 1780).

C. 585. (Cahiers.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1717-1787. — Bureau des finances. — Greffe. — Remises et retirés des productions et instances formées au Bureau (1717-1787). — Présentations des demandeurs et des défendeurs : — affirmations de voyage (1717-1721).

C. 586. (Registre.) — Grand in-4°, 80 feuillets, papier.

1751-1756. — Bureau des finances. — Greffe. — Présentations des demandeurs et des défendeurs; — défauts; — affirmations de voyage.

C. 587. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1725-1788. — Bureau des finances. — Greffe. — Tarif général des droits et des émoluments du greffe du Bureau des finances et chambre des domaines de la Généralité d'Auch, détaillés conformément aux articles de l'arrêt du Conseil d'État du 8 mai 1725. — Tarif général des épices et droits du président, des trésoriers de France et du greffier en chef du Bureau (1731); — Tarif général des épices et droits de vérification et enregistrement des provisions, réceptions et installations des officiers de la Généralité (1756). — Tarif des droits des procureurs du Bureau concernant la juridiction contentieuse (1759). — Ordonnance du Bureau des finances contenant règlement des droits des procureurs au Bureau (avril 1788).

C. 588. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1743-1749. — Bureau des finances. — Greffe. — Recettes et dépenses faites au greffe : 1° pour les présidents et trésoriers de France ; 2° pour les gens du Roi.

C. 589. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1757-1774. — Bureau des finances. — Greffe. — Recettes faites pour les président et trésoriers du Bureau.

C. 590. (Registre.) — Grand in-4°, 66 feuillets, papier.

1772-1777. — Bureau des finances. — Greffe. — Recettes des droits du greffe du Bureau.

C. 591. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1777-1790. — Bureau des finances. — Greffe. — Suite de la recette des droits du greffe du Bureau.

C. 592. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 574 pièces, papier.

1719-1790. — Bureau des finances. — Greffe. — Pièces diverses relatives à la juridiction contentieuse du Bureau.

C. 593. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 120 pièces, papier.

1718-1790. — Bureau des finances. — Greffe. — Frais de justice.

C. 594. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1718-1786. — Bureau des finances. — Personnel. — Édits et arrêts divers (imprimés).

C. 595. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1740-1760. — Bureau des finances. — Inventaires des registres remis au Bureau par le receveur général des domaines et bois de la Généralité d'Auch.

C. 596. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1779-1787. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1780. — Recette tatale : 406,592 livres; — dépense totale : 428,125 livres.

C. 597. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1780-1789. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1781. — Recette totale : 327,533 livres; — dépense totale : 353,429 livres.

C. 598. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1781-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1782. — Recette totale : 350,648 livres; — dépense totale : 357,134 livres.

C. 599. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1782-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1783. — Recette totale : 335,360 livres; — dépense totale : 339,495 livres.

C. 600. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1783-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1784. — Recette totale : 340,159 livres; — dépense totale : 330,674 livres.

C. 601. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1785-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1786. — Recette totale : 465,291 livres; — dépense totale : 443,858 livres.

C. 602. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1786-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1787. — Recette totale : 466,209 livres; — dépense totale : 567,976 livres.

C. 603. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1788-1792. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1789. — Recette totale : 432,064 livres; — dépense totale : 375,980 livres.

C. 604. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1789-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal général de recette et de dépense de toutes les parties de l'administration. — Exercice 1790. — Recette totale : 225,792 livres; — dépense totale : 106,422 livres.

C. 605. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1780-1787. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal de recette et de dépense des états du Roi. — Provinces de Béarn, Navarre et Généralité d'Auch. — Exercice 1780. — Gages : — de M. de Bastard, grand maître des eaux et forêts (5,480 livres); — de M. Laporte, maître particulier de la maîtrise de l'Isle-Jourdain, en remplacement de M. Ribaut de Guerre (286 livres); — de M. Sudria d'Obère, procureur du Roi de la maîtrise de l'Isle-Jourdain (247 livres); — de M. Soulery, lieutenant de la maîtrise de l'Isle-Jourdain (155 livres); — de M. Lacaze, garde-marteau de la maîtrise de l'Isle-Jourdain (265 livres); — du sieur Descouzis, garde général de la maîtrise de l'Isle-Jourdain (100 livres); — de M. Darech, greffier de la maîtrise de l'Isle-Jourdain (170 livres); — de M. Lemercier de Chalonge, maître particulier de la maîtrise de Pamiers (139 livres); — de Jacques-Michel Roquefort, garde général de la maîtrise de Pamiers (80 livres); — de M. Laclède, maître particulier de la maîtrise de Pau (215 livres); — de M. Cannet, procureur du Roi de la maîtrise de Pau (107 livres); — de M. Jean Prat, lieutenant de la maîtrise de Pau (53 livres); — du sieur Peyret, garde-marteau de la maîtrise de Pau (107 livres); — de M. Rogery, maître particulier de la maîtrise de Rodez (158 livres); — de M. Jouery, procureur du Roi, de la maîtrise de Rodez (90 livres); — de M. Seconds, lieutenant de la maîtrise de Rodez (61 livres); — de M. Rispal, garde-marteau de la maîtrise de Rodez (54 livres); — de M. Villa de Gariscan, maître particulier de la maîtrise de Saint-Gaudens (680 livres); — de M. Danizan, procureur du Roi de la maîtrise de Saint-Gaudens (376 livres); — de M. Tatareau, lieutenant de la maîtrise de Saint-Gaudens (175 livres); — de M. Belloc, garde-marteau de la maîtrise de Saint-Gaudens (387 livres); — de Jean-Pierre Dartigues, garde général de la maîtrise de Saint-Gaudens (109 livres); — de M. Mauriès, greffier de la maîtrise de Saint-Gaudens (236 livres); — de M. de

Coture, maître-particulier de la maitrise de Tarbes (116 livres); — de M. Lateulade, procureur du Roi de la maitrise de Tarbes (61 livres); — du sieur Fourcade, garde général de la maitrise de Tarbes (100 livres); — de Mᵉ Dutilh, greffier de la maitrise de Tarbes (28 livres); — de M. Depis, juge gruyer de la gruerie de Fleurance (240 livres); — de M. Lagrange, procureur du Roi de la gruerie de Fleurance (115 livres); — du sieur Loubet, garde général de la gruerie de Fleurance (80 livres); — de M. Mazères, greffier de la gruerie de Fleurance (96 livres); — de M. Meharon de Maytie, juge gruyer de la gruerie de Licharre (67 livres); — Gages des conseillers du Parlement de Pau, de service en la chambre tournelle (72 livres); — de M. d'Angosse, grand sénéchal d'Armagnac (400 livres); — de M. de Juliac, grand sénéchal des Lannes (418 livres); — du comte de Barbazan, sénéchal d'épée de Bigorre (300 livres); — du comte d'Ercé, sénéchal du Nébouzan (360 livres); — du chevalier de Mesmes, grand sénéchal de Marsan (50 livres); — de M. d'Urtubie, bailli de Labourd (22 livres); — du R. P. Dupouy, chapelain du Parlement de Pau (50 livres); — de Jean Cassou, exécuteur des hautes œuvres à Pau, remplacé depuis le 20 août 1780, par Jean Ferron (324 livres); — des nommés Saint-Amand et Souriguères, successivement geôliers des prisons d'Auch (150 livres); — de Pierre Détroyat, concierge des prisons de Bayonne (150 livres); — de Jacques Baragnes, geôlier des prisons de Lectoure (100 livres); — de Jean Guirard, concierge des Prisons de Pau (600 livres); — de Jean Roux, geôlier des prisons de Saint-Gaudens (100 livres); — de Pierre Recalt, geôlier des prisons de Saint-Palais (60 livres); — de Jean Etchart, concierge des prisons de Saint-Jean-Pied-de-Port (50 livres); — du sieur Faure, aumônier des prisons de Tarbes (60 livres); — du sieur Lavie, médecin de la geôle des prisons de Pau (45 livres); — du sieur Dufouert, chirurgien des prisons de Pau (45 livres); — du sieur Fourticot, apothicaire des prisons de Pau (45 livres); etc. — Recette totale : 14,844 livres; — dépense totale : 41,862 livres.

C. 606. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1782-1788. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal de recette et de dépense des états du Roi. — Provinces de Béarn, Navarre et Généralité d'Auch. — Exercice 1783. — Gages des officiers des eaux et forêts; des conseillers du Parlement de Pau; des sénéchaux; des geôliers des prisons; etc. — Sommes payées : — au sieur Curutchet, entrepreneur des réparations au palais et aux prisons de Saint-Palais; — au PP. Navarre et Greffier, gardien et syndic du couvent des Cordeliers de Mont-de-Marsan (288 livres pour un sac de blé que ledit couvent avait droit de prendre chaque semaine sur les moulins de la ville); — à M. Joseph Dupoy, curé d'Eyres, syndic du clergé du diocèse d'Aire (67 livres pour les gages des offices de contrôleurs des greffiers des insinuations ecclésiastiques et des biens de main-morte du diocèse); etc. — Dépense totale : 47,540 livres.

C. 607. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1784-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal de recette et de dépense des états du Roi. — Provinces de Béarn, Navarre et Généralité d'Auch. — Exercice 1784. — Gages des officiers et employés. — Sommes payées : — aux sieurs Campassens et Bascou, syndics des communautés d'Ancizan, Cadéac, Guchen et Grézian, composant les quatre vesiaux (10,155 livres); — à M. Boubée, receveur des décimes, fondé de pouvoirs du clergé du diocèse d'Auch (391 livres pour les gages dudit clergé); — à M. Larroque, fondé de pouvoirs du clergé du diocèse de Dax (250 livres pour les gages dudit clergé); — à Mᵉ Thomas Dambielle, curé d'Ance, syndic du clergé du diocèse d'Oloron (72 livres pour les gages des offices de contrôleurs des greffiers des insinuations ecclésiastiques); — au P. Rupert Laferrère, gardien du couvent des Capucins de Pau (40 livres pour dix charretées de bois de chauffage accordées audit couvent par arrêt du Conseil du 7 août 1753); etc. — Dépense totale : 37,700 livres.

C. 608. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1785-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal de recette et de dépense des états du Roi. — Provinces de Béarn, Navarre et Généralité d'Auch. — Exercice 1785. — Gages des officiers et employés. — Gages des gardes des forêts de Labarthe du Foussaret, de Rieumes, de Saint-Thomas, dans la maitrise de l'Isle-Jourdain; — des forêts de Campuzan, de Landorthe, de Lebras, de Saint-André, du Thez, de Valentine, dans la maitrise de Saint-Gaudens; — de la forêt de Bastard (appelée auparavant Larron-et-Barrail), dans la maîtrise de Pau; — des forêts de Bedat, de Clarac, de Lasseube, de Mazous, d'Ordan, dans la gruerie de Fleurance; — des forêts de Lambarre, de Mendy, de Thibarenne, dans la gruerie de Licharre. — Dépense totale : 40,638 livres.

C. 609. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1788-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch.

— Journal de recette et de dépense des états du Roi. — Provinces de Béarn, Navarre et Généralité d'Auch. — Exercice 1788. — Gages des officiers et employés. — Sommes payées : — à Mᵉ Jean Ladrix, procureur au Sénéchal d'Auch, pour le loyer de l'auditoire du siège royal d'Aurignac; — au P. Joseph-Antoine Laflèche, gardien du couvent des Cordeliers d'Auch et procureur fondé des Cordeliers de Mont-de-Marsan (rente de 288 livres pour le sac de blé hebdomaire); — à Mᵉ Jean-Henri Moureu, receveur particulier du Parlement de Pau (500 livres pour les flambeaux, bougies et chandelles à l'usage du Parlement et pour les processions solennelles); — au même (200 livres pour les couvertures, vitres et entretien des ornements de la chapelle du Parlement de Pau); — à Dominique Habiague, du lieu de Licharre (44 livres 10 sous pour le loyer de maison où se tient le siège royal de Soule); etc. — Dépense totale : 133,495 livres.

C. 610. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1789-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal de recette et de dépense des états du Roi. — Provinces de Béarn, Navarre et Généralité d'Auch. — Exercice 1789. — Gages des officiers et employés. — Sommes payées : — aux cinq gardes des forêts du Ramier et de Réjaumont, dépendant du comté de Gaure et réunies au domaine à compter du 1ᵉʳ juillet 1785 (pour leurs gages des années 1786, 1787, 1788 et 1789); — au sieur François Nonlibos, adjudicataire des travaux de réparation de la voûte du trésor des chartes à la tour du château royal de Pau; etc. — Dépense totale : 176,510 livres.

C. 611. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1789-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal de recette et de dépense des états du Roi. — Provinces de Béarn, Navarre et Généralité d'Auch. — Exercice 1790. — Gages des officiers et employés. — Dépense totale : 159,653 livres.

C. 612. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1780-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Sommier des adjudications des bois du Roi. — Exercice 1780. — Forêts situées situées dans les maîtrises de l'Isle-Jourdain, de Saint-Gaudens, de Pau, et dans les grueries de Fleurance et de Licharre.

C. 613. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1784-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Registre de recette des adjudications des bois appartenant au Roi, et du produit des amendes, restitutions et confiscations. — Exercices 1784, 1785, 1786, 1787, 1788 et 1789. — Recette totale : en 1784, 36,791 livres; — en 1785, 35,287 livres; — en 1786, 58,682 livres; — en 1787, 58,520 livres; — en 1788, 51,571 livres; — en 1789, 65,668 livres.

C. 614. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier.

1789-1891. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Registre de recette des adjudications des bois appartenant au Roi, et du produit des amendes, restitutions et confiscations. — Exercices 1790 et 1791. — Recette totale : en 1790, 26,003 livres; — en 1791, 5,631 livres.

C. 615. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1783-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal de recette des adjudications des bois des ecclésiastiques et des communautés. — Exercices 1783, 1784, 1785, 1786 et 1787. — Bois de l'abbaye de Nizors; — du prieuré de Saint-Maur; — des communautés d'Aspret; — de Campan; — de Gensac-d'Aurignac; — de l'Isle-Jourdain; — de Martres-Tolosane; — de Miramont; — de Montégut; — de Palaminy; — de Portet; — de Préchac; — de Salies; — de Sainte-Dode; — de Saint-Laurent-de-Neste; — de Saint-Martory; — de Terrebasse. — Recette totale en 1783, 9,679 livres; — en 1784, 86,893 livres; — en 1785, 26,156 livres; — en 1786, 30,060 livres; — en 1787, 41,578 livres.

C. 616. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1787-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — Journal de recette des adjudications des bois des ecclésiastiques et des communautés. — Exercices 1788, 1789, 1790 et 1791. — Bois du prieuré de Saint-Maur; — de l'abbaye de Belleperche; — des religieuses de Sainte-Croix; — des Ursulines d'Auch; — des communautés d'Alan; — de Betfach; — de Cadours; — de Cieutat; — de Goutz; — de Labarthe-de-Rivière; — de Monlezun-d'Armagnac; — de Saint-Marcet; — de Villecomtal. — Recette totale : en 1788, 64,387 livres; — en 1789, 113,545 livres; — en 1790, 12,735 livres; — en 1791, 4,842 livres.

C. 617. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1780-1792. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Direction d'Auch. — États divers et correspondance à l'appui des comptes précédents.

C. 618. (Registre.) — Grand in-4°, 10 feuillets, papier.

1727-1728. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Beaumont. — Ensaisinement des actes translatifs de propriété des immeubles relevant du domaine dans le ressort dudit Bureau. — Vente d'une pièce de vigne par Me Antoine Bordes, conseiller au Sénéchal de Toulouse (27 février 1727); — achat d'une maison sise à Beaumont par noble Pierre de Tersac (27 février 1727); — ventes, en faveur du sieur Bernard Sabalos, bourgeois de Beaumont, de la métairie de la Croux, par M. de Fermat, conseiller au Parlement de Toulouse; — de la métairie de Turpin, par le sieur Henri de Cirol; — d'une maison à Beaumont, par dame Claire de Daignan (7 juin 1727); — vente d'une pièce de vigne, par messire Jean-Baptiste de Ruble, écuyer (7 août 1727); — vente d'une maison par dame Marianne de Cassaignau (11 août 1727); — succession advenue à l'abbé de Juliard, prévôt du chapitre Saint-Étienne de Toulouse, comme héritier de la marquise de Bar pour la terre et seigneurie de Brignemont (8 septembre 1727); — succession advenue à dame Françoise de Mauran, comme héritière du sieur Jean de Tersac, son fils (9 octobre 1727); — achat d'une maison par M. François Vernhes, juge de Lomagne (15 février 1728); — vente, par le marquis de Faudoas, en faveur de noble Pierre de Ruble, chevalier de Saint-Louis, du territoire noble de Lacaussade, situé entre les juridictions de Solomiac, Estramiac et Avensac (12 mars 1728); etc.

C. 619. (Registre.) — Grand in-4°, 100 feuillets, papier.

1750-1756. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Beaumont. — Ensaisinement des actes translatifs de propriété d'immeubles tenus en censive dans les domaines de Beaumont et de Lavit. — Cession de la terre et seigneurie de Pessoulens, moyennant 8,800 livres, par noble Jean-François de Charry, écuyer, sieur de Labastide, et demoiselle Marie de Charry, épouse du sieur Jean Nogaret, en faveur de dame Antoinette de Catelan, veuve de messire François de Charry, coseigneur de Pessoulens (13 mars 1751); — succession du sieur Pierre Dutilh, advenue à dame Marianne Dutilh, sa fille, épouse du sieur Clément Vernhes, capitaine dans le régiment de Trenel (24 mars 1751); — contrat de mariage de noble Jean-Sylvestre Canteloup de Saint-Cricq avec demoiselle Angélique de Bernard des Prats de Vieux, du 22 novembre 1749, contenant donation de la terre et seigneurie de Saint-Cricq par noble Jean-Charles Canteloup de Saint-Cricq et dame Françoise de Mauran, mariés, en faveur dudit J.-S. Canteloup, leur fils (25 juillet 1751); — vente d'une maison par le sieur Étienne Duzan, marchand apothicaire à Beaumont (28 août 1751); — donation d'une maison par Me Jacques Vincent, curé de Puygaillard, en faveur de son neveu, le sieur Martin Vincent, apothicaire à Beaumont (30 novembre 1751); — vente d'une pièce de terre par noble Antoine de Redon de Laval, habitant de Lavit (12 février 1752); — vente d'un pré, par noble Philippe de Perdigean, capitaine d'infanterie dans le régiment de Brissac, en faveur de Me Antoine Canazilles, curé de Lavit (19 février 1752); — succession de Me Alexandre de Tersac, curé de Baziège, décédé le 8 décembre 1751, advenue à Me Jean-Modeste de Tersac, son frère, curé de Sainte-Radegonde, ex-prieur de Peyrac (7 juin 1752); — succession de noble Pierre de Tersac, capitaine dans le régiment de Beaujolais, chevalier de Saint-Louis, décédé le 1er avril 1752 à Beaumont, advenue à Me Jean-Modeste de Tersac, prieur de Tersac (1er octobre 1752); — achat d'une pièce de terre par messire Bernard de Percin, comte de Mongaillard, habitant de Beaumont (15 janvier 1753); — cession d'une maison par M. Me Jacques-Georges-Bernard de Bernard, procureur du Roi au siège de Beaumont, habitant de Toulouse (28 décembre 1753); — déclaration du décès ab intestat, le 15 octobre 1753, de Me Antoine Canazilles, curé de Lavit, par demoiselle Marie Canazilles, sa sœur (24 mars 1754); — achat d'un jardin par le sieur Jean-François de Cuillens, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis, habitant de Beaumont (4 mai 1754); — achat d'une maison et d'un jardin à Beaumont, par dame Jeanne de Ruble, épouse de Me Jean-Baptiste de Sabalos, conseiller au Sénéchal de Toulouse (6 mai 1754); — déclaration de décès ab intestat de Me Jacques Roujean, prêtre obituaire de Beaumont, par son héritier collatéral, Me Jean Razoua, juge royal de Beaumont (13 juillet 1754); — cession du domaine de Biscans, situé dans les juridictions d'Escazeaux et de Bouillac, par messire François-Louis de Gach, docteur de la faculté de Paris et chanoine de l'église cathédrale de Chartres, en faveur de son frère aîné, messire François de Gach, prieur de Saint-Vincent, diocèse de Montpellier, et ancien conseiller au Parlement de Toulouse (15 octobre 1754); — déclaration du décès de demoiselle Henriette Lapeyre par son frère, le sieur Louis Lapeyre, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, habitant de Faudoas (11 mars 1755); — vente d'une maison par noble Dominique-Joseph de Ruble (24 mars 1755); — testament

de Mᵉ Jean Castéla, curé de Brivecastet (12 avril 1755); — déclaration du décès, le 22 juin 1752, de Mᵉ Pierre-Sébastien Delpech, docteur en théologie, archiprêtre de Beaumont, par sa sœur, dame Jeanne Delpech, épouse de noble Étienne Loujon de Laprade, de Castelsarrasin (19 avril 1755); — vente d'une maison par Mᵉ Jean-Baptiste Delpech, curé de Gariès (17 octobre 1755); etc.

C. 620. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1783-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Condom. — Ensaisinement des actes translatifs de propriété d'immeubles relevant du Roi en paréage avec le chapitre de Condom. — Achat d'une pièce de vigne par le sieur Jean Peyrecave, maître écrivain à Condom (14 juillet 1783); — vente d'une maison et d'un jardin à Condom, par messire François marquis de Pins, en faveur de noble dame Marie de Caumale, veuve de M. de Gensac (30 juillet 1783); — déclaration de jouissance d'une maison à Condom, par dame Renée Oudaille, comme veuve et héritière du sieur Joseph Pugens, bourgeois « amériquain » (15 septembre 1783); — achat d'une maison par noble Louis de Lartigue, écuyer, habitant de Mezin (18 septembre 1783); — déclaration de jouissance du château de Tarsac, situé paroisse de Corneillan, juridiction de Montréal, et de diverses métairies, par messire Joseph de Tarsac, capitaine au régiment de l'Ile-de-France, comme fils et héritier de messire Louis de Tarsac (1ᵉʳ octobre 1783); — vente de biens-fonds situés en la paroisse de Lialores, par noble Jean de Larroche (29 janvier 1784); — achat d'une chambre de maison à Mezin, par noble Louis de Poul de Labarthère (29 avril 1784); — échange de maison par noble François de Lasalle, habitant de Montréal (17 août 1784); — vente du domaine de Lasbruhasses, situé dans les paroisses de Saint-Crapasy et de Goalard, par M. Jean-Marie Pelauque-Béraut, procureur du Roi en l'Élection de Condom, en faveur de Mᵉ Pierre Drouillard, avocat audit Condom (26 novembre 1784); — vente d'une maison à Condom, par messire Joseph d'Anglade, en faveur de messire Clément de Lustrac (4 janvier 1787); — vente d'une maison à Condom, quartier de Gelle, par noble dame Marie de Caumale, en faveur de M. l'abbé de Lapanouse, prévôt et chanoine de Condom (30 mai 1787); — vente d'une maison à Condom, par noble dame Oudaille de Dupleix, en faveur de Dame Ursule-Éléonore de Dupleix (4 juillet 1787); — déclaration de jouissance du château de Brichot et des métairies de Brichot, Hauquet, Mailhe et Ambrosi, le tout rural et situé dans la juridiction de Mezin, paroisse d'Eux, par messire Pierre-Étienne Goyon de Brichot, écuyer, comme fils et héritier de messire Joseph-Josué Goyon de Brichot (7 novembre 1787); — vente de la maison de Couillères et des métairies de Couillères et de Rouchès, par messire Joseph-Anne d'Anglade, écuyer, en faveur de M. Mᵉ Antoine Gachies, président en l'Élection de Condom (7 décembre 1787); — vente d'un jardin à Condom, par messire Jean-Marie d'Orlan de Polignac, prieur de Layrac, en faveur de messire Paul de Ladevèze de Charrin, écuyer (3 mars 1788); — échange de maison par messire Jacques Thieux de Lasserre, écuyer, secrétaire du Roi (26 juillet 1788); — achat d'une pièce de terre par Mᵉ Joseph Pelisson, greffier en chef de l'ordinaire de Mezin (4 septembre 1788); — vente d'une maison à Mezin, par noble Pierre Bétous de Biaute, en faveur de dame Rose Dunes, épouse de messire Joseph Darodes de Choisy, capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis (5 septembre 1788); — vente d'une maison à Mezin, par dame Marie Dubarry, épouse de messire André de Bétous, garde-du-corps du Roi (25 novembre 1788); — vente du domaine de Peyriac, sis en la paroisse de Caussens, par messire Joseph-Anne d'Anglade, en faveur de messires Antoine et Hyacinthe Du Bernet, père et fils, de Condom (15 décembre 1788); — vente d'une petite maison située entre les piliers de l'église cathédrale de Condom, par Mᵉ Jean-Baptiste Mondin, apothicaire, en faveur de Barthélemie Duplan, femme de Pierre Bille, tailleur (29 décembre 1788); — vente du domaine d'Ensoulès avec ses dépendances, sis dans les paroisses de Saint-Orens et de Béraut, par messire François de Larrey et dame Sophie-Zéphirine Dupleix, mariés, en faveur de messire Jean-Baptiste Dupleix de Cadignan (23 février 1789); — vente d'une pièce de terre par Mᵉ Jean-François Déluc, docteur en médecine à Miradoux, et demoiselle Marie-Sophie-Éléonore Pelauque, en faveur de François Launet, habitant à Argenton, paroisse de Vicnau (29 mars 1789); — vente d'une maison à Condom, par Mᵉ Jean Saint-Martin, curé de Feugaroles (5 avril 1789); — vente d'une pièce de terre par messire Joseph-Marie [de] Mazelières, chevalier de Malte, demeurant à Balarin (4 août 1787); — contrat de mariage, du 31 mars 1788, portant donation des châteaux de Réant et de Montesquieu, situés dans la juridiction de Mezin, par noble dame de La Mazelière, veuve de M. le président de Vigier et épouse en secondes noces de M. Dupuy Du Busca, en faveur de messire Paul de Vigier, écuyer, son fils (8 septembre 1789); — vente d'une maison par messire Clément de Lustrac, en faveur du sieur Joseph Lapeyrère, architecte à Condom (26 septembre 1789); etc.

C. 620 *bis*. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Larrou-

mieu. — Commandements et procès-verbaux de saisie, par Saint-Martin, huissier à Astaffort, à la requête du sieur Lavardens, receveur des domaines à Larroumieu, contre divers, faute de paiement de droits de contrôle et de centième-denier : — le sieur Charles de Maugas, habitant de Montaignac, et ses frères, cohéritiers de demoiselle Marie de Maugas, épouse du sieur Du Bouzet; — messire Jean-Baptiste de Saint-Germé, fils aîné et héritier de messire Jean de Saint-Germé d'Arconque, écuyer; etc.

C. 621. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1745-1751. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Mauvezin. — Ensaisinement des actes translatifs de propriété d'immeubles tenus en censive du Roi à cause de ses domaines de Bajonnette, Monfort, Puycasquier, Tourrens, Saint-Sauvy, Saint-Martin et Solomiac, et des domaines engagés de Mauvezin, Touget, Cadours, Cologne, Sarrant et Maubec. — Vente d'une maison par le sieur Thomas Abadie, ancien officier, en faveur du sieur Bernard Dieuzaide, bourgeois de Puycasquier (10 mai 1745); — vente d'une métairie située dans le domaine de Touget, par messire Bernard de Laplane de Saint-Simon, seigneur de Cambolas, en faveur du sieur Jean Ducasse, habitant de Gimont (10 juin 1745); — vente d'une maison, sise à Cologne, par dame Marie de Lamazère, veuve de Jean-Jacques d'Olivier des Tartes, en faveur de noble André de Chabanon d'Estené, de Cologne (28 juin 1745); — cession de plusieurs pièces de terre, « à titre de bail à complanter en vigne, sous la réserve du tiers des fruits », par noble Jean-Baptiste Ducos de Lahitte, de Monfort (11 juillet 1745); — déclaration de jouissance de divers immeubles situés dans Bajonnette, par Me François Bigos, curé de N.-D. de la Daurade de Toulouse, comme frère et héritier du sieur Pierre-David Bigos, décédé en Bohême, en 1743, au service du Roi (30 septembre 1745); — cession, à titre de transport, par demoiselles Isabeau, Jeanne et Marthe Portus, de Mauvezin, des droits qu'elles peuvent avoir sur les biens du sieur Jean Portus, leur frère, confisqués au profit du Roi, en faveur du sieur Paul Leclerc, ingénieur de la Généralité de Paris (8 novembre 1745); — retrait lignager de la métairie de Sallenave située dans le domaine de Touget, par Me Charles-Benoit-Vincent de Las Daunes de Maubic, docteur en théologie, curé de Touget (15 novembre 1745); — vente d'un jardin par messire Jean Ducos de Saint-Sever, de Solomiac (28 février 1746); — vente d'une pièce de terre par Me François Mesplès, vicaire de Cologne (4 juillet 1746); — vente de la métairie d'Enbouneau, située dans le domaine de Puycasquier, par noble Paul de Pressac, seigneur de Cadeilhan, en faveur du sieur Jean Baric, bourgeois de Blanquefort (22 août 1746); — vente de la métairie de Gaillan, située dans le domaine de Puycasquier, par M. Me Jean Desolle, avocat à Auch, en faveur de noble Jean Dupuy d'Ornezan (28 novembre 1746); — vente de la métairie de la Bourdette et d'un moulin à vent, situés dans le domaine de Tourrens, par messire Jean de Gouy, marquis d'Arsy, et dame Madeleine Terteron de Moutiers, mariés, en faveur du sieur Canteloup, bourgeois de Montaut (3 juillet 1747); — vente d'une maison à Cologne, par noble Jean-Charles de Canteloup, seigneur de Saint-Cricq, et demoiselle Antoinette Calmètes, en faveur du sieur Pierre Samazan, marchand apothicaire à Cologne, et de Me Jean-Pierre Samazan, prêtre, père et fils (6 octobre 1747); — donation de divers immeubles par demoiselle Claire Ponsin, en faveur de son frère, le sieur Louis Ponsin, ancien officier, habitant de Monfort (13 novembre 1747); — vente d'un jardin par noble Joseph d'Adhémar, de Toulouse, en faveur du sieur Alexis Broqueville-Garros, bourgeois de Monfort (4 décembre 1747); — déclaration de jouissance de la métairie d'Enmatte, située dans le domaine de Puycasquier, par le sieur Bertrand d'Esparbès, sieur d'Arbolle, habitant de Fleurance, comme fils et héritier du sieur Jacques d'Arbolle (22 décembre 1747); — vente d'une maison, sise à Touget, par noble Bernard de Saint-Simon, seigneur de Camboulas (22 avril 1748); — vente de la métairie d'Embouneu, située dans le domaine de Solomiac, par messire Denis d'Albis, conseiller au Parlement de Toulouse, en faveur du sieur Jean Rossel, bourgeois d'Avensac (13 mai 1748); — déclaration de jouissance d'une métairie, située dans le domaine de Sarrant, par dame Élisabeth de Lacaze, épouse de noble François de Gargas, demeurant à l'Isle-Jourdain, comme fille et héritière de Me Pierre Lacaze, avocat en Parlement (6 juin 1748); — donation d'une maison par Me Antoine Faget, médecin à Cologne, en faveur de son fils, Me Jean Faget, curé de Sarrant (13 janvier 1749); — bail à locaterie perpétuelle d'une pièce de terre et vigne, par le sieur François Desponts, bourgeois de Sarrant (1749); — testament du sieur Pierre Gesse-Lacassaigne, chevalier de Saint-Louis, habitant de Sarrant, en faveur de sa femme, dame Marguerite d'Orcival (14 décembre 1749); — vente de la métairie de Poumaret, située dans le domaine de Puycasquier, par le sieur Thomas Dabadie, ancien officier, en faveur d'Antoine Depouy (31 août 1750); — vente d'une pièce de terre par Me Jean-François Marcassus, lieutenant principal au siège de Fezensaguet, habitant de Monfort (28 décembre 1750); — vente de divers biens-fonds par noble Bertrand de Saint-Pastou, habitant de Touget (3 juin 1751); — succession de Suzanne Bacalerie, de Sarrant, advenue à Me Antoine Touyron, curé de Mugron (13 septembre 1751); etc.

C. 622. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1775-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Journal de recette des revenus des domaines et droits domaniaux. — 180 livres de M. de Grisonis, pour une année de rente, à cause du domaine de Lannepax, à lui engagé par contrat du 10 décembre 1766; — 50 livres de la communauté de Vic-Fezensac, à cause de la concession des fossés et remparts de la ville, par contrat du 12 avril 1766; — 100 livres de M. Cassaignoles, à cause de l'inféodation du château de Vic-Fezensac; — 20 livres de M. Melet de Saint-Orens, cessionnaire du duc de Rohan, engagiste du domaine de Cailhavet; — 280 livres de M. de Burosse, à cause de l'engagement du domaine de Dému; — 30 livres de M. Laffargue, gendarme de la garde, à cause de l'engagement du domaine de Castelnavet; — 6 livres de noble Laurent Du Haget, à cause d'une tour sise à Vic, à lui adjugée le 30 juillet 1762; — 3 livres des Cordeliers de Vic, à cause des fossés à eux concédés par ordonnance du 15 novembre 1771; — 10 livres de Jacques Arcebal, huissier à Lannepax, pour le bail de la baylie de Vic; — 165 livres (1778), 120 livres (1779), 196 livres (1780), 207 livres (1781), 290 livres (1789), de la communauté de Roquebrune, pour la valeur d'une rente annuelle de 40 sacs d'avoine; — 2 livres 2 sous du sieur Péré, régisseur du droit de péage, pour le produit de la moitié dudit droit perçu sur le poisson; 238 livres pour le produit de 37 sacs 2 mesures de blé, provenant de 120 articles du droit de portage payés dans le Bureau de Vic; — 230 livres du marquis de Miran, à cause de l'engagement du domaine de Saint-Paul-de-Baïse; — 250 livres du sieur Bernard Lasserre d'Hongrie, bourgeois de Lupiac, pour la ferme de la dîme du vin dans tout le territoire de la paroisse de Meymes; — 400 livres de M. de Cours, pour l'engagement du moulin du Comte, y compris un supplément ordonné par arrêt du Conseil du 5 août 1783; — 300 livres de M. de Lasserre, seigneur de Castelmore, conseiller en la Cour des aides de Montauban, pour la confirmation de l'engagement du domaine de Lupiac, du 2 septembre 1783; — 122 livres dudit sieur de Lasserre, pour la concession du bois de Pelauque et de la lande de Corbin; etc.

C. 623. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1759-1764. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Contrôle de l'ensaisinement des actes translatifs de propriété de biens ruraux situés dans le ressort dudit Bureau. — Vente de la maison et de la métairie de Peyrouteu, situées dans la juridiction de Dému, par M. Jean Bourdens, bourgeois d'Auch, en faveur de M. Jean Rivière, bourgeois de la paroisse de Cestas, juridiction du comté de Rions en Bordelais (7 septembre 1759); — vente de la métairie de Grisonis, située dans la juridiction de Vic-Fezensac, par messires Vital de Grisonis, archiprêtre de Gondrin, et Jean-Vital de Grisonis de Gaston, frères, en faveur du sieur François Jegun-Laroche, marchand à Vic (24 septembre 1759); — vente de la métairie de Marceval, située dans la juridiction de Caillavet, par M. Me Joseph Dousset, avocat à Beaumarchés, en faveur de M. Bertrand Bruils, bourgeois de Vic (30 septembre 1759); — vente d'une maison à Vic, par le sieur Alexis Aignasse, bourgeois de l'Isle-de-Noé, en faveur de noble Joseph Gimat de Puylarmond, de Vic (25 novembre 1759); — testament de dame Marguerite de Puypaquier, veuve de M. Étienne Séris, sieur de la Barlotte, ancien lieutenant-colonel (31 décembre 1759); — vente de la métairie de Martinbal, située dans la juridiction de Roquebrune, par Me Boubée-Brouquens, avocat à Auch, en faveur de M. Jean-Baptiste-Joseph Descomps, ancien officier d'infanterie, habitant de Vic (3 mai 1760); — vente de la salle de Saint-Jean et des métairies de Saint-Jean et de Laloubère, situées dans la juridiction de Castillon-Debats, par messire Jean-Bertrand de Castéras de Seignan, en faveur de messire Raphaël de Castéras de Seignan, son frère, habitant de Mourède (10 juillet 1760); — vente d'une pièce de terre par messire Joseph de Gélas, seigneur de Rozès (24 février 1761); — vente d'une lande dite au Larmond, juridiction de Vic, par messire Louis Le Borgne de Keruzoret, en faveur du sieur Jegun-Laroche (10 juillet 1761); — vente d'un pré dit à l'Escoune du Clavary, juridiction de Castillon-Debats, par le sieur Joseph Rose, dudit Castillon, en faveur de Me Joseph Dupuy, curé de Saint-Jean-de-Rieu-Profond (21 novembre 1761); — vente de la métairie de Nalies, juridiction de Vic, par messire Dumaine, seigneur de Pléhaut, en faveur de Me Pierre Cassaignoles (31 décembre 1761); — vente de la métairie de Lhérетté, juridiction de Vic, par dame Marie-Marguerite de Luzarey de Salles, veuve de messire d'Auxion, en faveur de M. Barthélemy Dayrens, bourgeois de Bezolles (16 avril 1762); — vente d'une pièce de terre, dite à la Coste de Larroudé, par le sieur Louis Lavergne de Lacassagne, en faveur de demoiselle Marianne Lavergne, épouse du sieur Rémeignon (3 juillet 1762); — vente d'une maison à Vic, par dame Théodore-Ferdinande-Marie-Gallande de Laurimot, veuve de messire Henri de Podenas (9 juillet 1762); — vente d'une pièce de terre par dame Marguerite et Jean de Ferragut de Gignan, en faveur de M. Jean Castéra, seigneur d'Estieux (25 février 1763); — vente d'un pré sur la rivière de Losse, par noble Vital de Caupenne de Pujos (30 mars 1763); — vente de

la métairie de Carboire et de ses dépendances, situés dans dans les juridictions de Vic, le Bouté, Préneron et Roquebrune, par M. Jean-Jacques-François-Xavier de Roques-Carboire, seigneur de Noulens, en faveur de M. Barthélemy Dayrens, bourgeois de Bezolles (30 mars 1764) ; etc.

C. 624. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1764-1769. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Contrôle de l'ensaisinement des actes translatifs de propriété de biens ruraux situés dans le ressort dudit Bureau. — Vente d'un pré par noble Abraham Roques de Réchou (7 décembre 1764); — vente de la métairie de la Bourdette, juridiction de Roquebrune, par demoiselle Catherine de Bats, en faveur de Jean Crespin, de Tudelle, et de François Espiet, de Roquebrune (15 décembre 1764); — vente d'une pièce de terre par noble Pierre de Gimat, sieur de Compagnet (30 décembre 1764); — vente du château et des biens de Laplagne, juridiction de Lupiac, par demoiselle Jacquette de Bats, en faveur de M. Jean Castéra, seigneur d'Estieux (10 février 1765); — testament de dame Thérèse de Picolle, contenant donation de la salle de Daugue, en faveur de M. Jean-François Despiau, de Vic (20 juin 1766); — vente de divers biens-fonds, juridiction de Vic, par messire Joseph-François Le Borgne de Keriou, en faveur de Joseph Baylin (17 mai 1768); — vente d'un pré par noble demoiselle de Saint-Julien, de Vic, en faveur de M. Pierre Cassaignoles (19 mai 1768); — échange de pièce de terre par noble Mathieu Dubarry de Rouède (28 mai 1768); — vente de divers biens-fonds situés dans la juridiction de Dému et de Lannepax, par Me Remeignon, curé de l'Hôpital, en faveur de Jean Garros, de Dému (30 septembre 1768); — testament de Me Antoine Ducoudouy, curé de Cahuzères (30 septembre 1768); — vente d'un jardin à Vic, par dame Marguerite Labarthe, veuve de messire de Keruzoret (28 mai 1769); — vente de la salle de Pimbat, juridiction de Vic, par nobles Pierre et Joseph de Pardaillan-Gondrin, frères, en faveur de Raymond Lasserre, de Pléhaut (12 septembre 1769); etc.

C. 625. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1769-1777. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Contrôle de l'ensaisinement des actes translatifs de propriété de biens ruraux situés dans le ressort dudit Bureau. — Vente d'un pré par Me François Lafargue, curé de Caillavet (28 septembre 1769); — vente d'une pièce de terre, par noble François de Saint-Julien, en faveur de M. Pierre Lachapelle, de Vic (15 novembre 1769); — succession de messire Le Borgne de Keriou, lieutenant des vaisseaux du Roi, advenue à demoiselle Le Borgne de Keruzoret, sa sœur (13 décembre 1769); — vente d'une maison par Me Jean Terrade, archiprêtre de Vic (10 février 1772); — vente d'un jardin, en Lupiac, par Pierre Bénétrix (30 avril 1773); — vente de la métairie de Manens, juridiction de Roquebrune, par noble Vital de Caupenne, en faveur de demoiselle Marguerite Saint-Avit (18 mai 1774); — vente d'une pièce de vigne par le sieur Joseph Dufour, de Vic, en faveur de Raymond Lannelongue, de Castillon-Debats (1774); etc.

C. 626. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1780. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Ensaisinement des actes translatifs de propriété de biens ruraux situés dans le ressort dudit Bureau. — Testament du sieur Bertrand Bruils, bourgeois de Caillavet, en faveur de M. Jean Bruils aîné, négociant à Toulouse, qui hérite de la métairie de Maravat, juridiction de Caillavet (2 janvier 1778); — vente d'une pièce de terre par Me Jean Bousquet, chapelain de Jegun, en faveur de Bertrand Nux, de Caillavet (12 décembre 1778); — vente de la maison dite de Lalause et de deux métairies, situées dans les juridictions de Belmont, Roquebrune, Vic et Tudelle, par le sieur Bernard Lasserre, bourgeois de Lupiac, en faveur du sieur Bernard Dat, bourgeois de Roquebrune (17 janvier 1779); — déclaration de jouissance du château et des biens nobles et ruraux de Brouquens, par M. Boubée-Brouquens, comme fils et héritier de M. Bertrand Boubée (31 mai 1779); — donation de la métairie de Labeyrie, juridiction de Vic, par M. Jacques Barats, en faveur de M. Dominique Barats, son fils (4 juin 1779); etc.

C. 627. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1780-1786. — Bureau des finances. — administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Ensaisinement des actes translatifs de propriété de biens ruraux situés dans le ressort dudit Bureau. — Déclaration de jouissance de la métairie du Caillau, juridiction de Vic, et du domaine de Saint-Pé, juridiction de Roquebrune, par M. Joseph Chaillan, habitant de Vic, comme fils et héritier de M. Balthazar-Joseph Chaillan (26 décembre 1780) ; — donation par le sieur Barthélemy Lavergne et demoiselle Lapeyrère, mariés, de Castillon-Debats, de tous leurs biens, en faveur du sieur Jacques Lavergne, leur fils, habitant de Vic (27 mars 1781) ; —

remise de fidéicommis, par dame Françoise de Pardaillan de Lacoste, de tous les biens à elle échus par le décès de messire Jean-Marie Bertin de Lacoste, en faveur de messire Pierre Bertin de Lacoste, son fils (15 juin 1781); — donation, par Mᵉ Laurent Tarride Du Haget et noble dame Marguerite de Castéras de Seignan Du Haget, de Vic, de tous leurs biens, en faveur de M. Jean Biensan, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes-du-corps, et de demoiselle Marguerite d'Arblade de Séailles, leurs neveu et nièce (18 mars 1782); — vente d'un champ par M. Jacques-Laurent Barats, de Vic, en faveur du sieur Bernard Mahomme, directeur de la poste audit Vic (28 juin 1782); — donation du château et des biens de Sarraubon, des métairies de Massey, Paratge, Magné et Perruchet, situées en Castelnavet, par M. Mathieu Labric, de Lupiac, en faveur de demoiselle Marie-Joseph de Labric, sa fille (20 mars 1784); etc.

C. 628. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1786-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Ensaisinement des actes translatifs de propriété de biens ruraux situés dans le ressort dudit Bureau. — Vente de la métairie de Batet, située dans la juridiction de Dému, par le sieur Bertrand Mieussens, bourgeois dudit lieu, en faveur de Raymond Matayron, de Lupiac (17 mars 1786); — vente d'un lopin de terre par M. Pierre Dareix de Chambeau, écuyer, chevalier de Saint-Louis, en faveur de M. Joseph Rozès, chanoine de Vic (20 mai 1786); — vente d'une partie de maison, par le sieur Bernard Moura, bourgeois de Pujos, en faveur de M. Jean-Baptiste Castéra, agrégé à l'Académie des arts et médecine, habitant de Lupiac (19 septembre 1786); — testament de M. Blaise-Étienne de Lébé-Pirolle, bourgeois de Vic, en faveur de messire Pierre Dareix de Chambeau, son neveu (3 février 1787); — déclaration de jouissance de biens situés dans la juridiction de Vic, par Pierre Dareix de Chambeau, secrétaire du Roi et de ses finances, maison et couronne de France, comme héritier de son frère, M. Charles-Louis Dareix de Chambeau (3 février 1787); — vente d'une maison sise à Vic, par noble Jean-François-Joseph de Lamothe et dame Marie-Josèphe de Labric, mariés, et par le sieur Joseph Labric de Morat, en faveur du sieur Jacques Lavergne, maître apothicaire à Vic, agissant pour le compte de Mᵉ Bernard Labric, notaire à Aignan, et pour celui du sieur Joseph Jegun-Larroche, habitant de Mouchan (16 mars 1787); — vente de la métairie de Siotte, située dans les juridictions de Préneron et de Roquebrune, par noble demoiselle Rocques de Réchou, en faveur d'Antoine et Jean Ducos, du Boutet (28 mars 1787); — vente d'un pré sur la Guiroue, par noble Jean de La Violette de Saint-Aubin, de Roquebrune, en faveur du sieur Jean Marsan, bourgeois dudit lieu (28 juillet 1787); — achat d'un jardin par M. Jacques Lébé-Larroque, prêtre, prébendier du chapitre de Vic (12 septembre 1787); — vente de la métairie de Lalanne, juridiction de Justian, par le duc et la duchesse d'Uzès, en faveur de François Desblancs (16 février 1788); — vente d'un jardin par noble Joseph-Nicolas de Pouy-Lateulère, habitant de Lannepax (6 novembre 1788); — vente de la métairie de Terreblanque, juridiction de Vic, par M. Blaise Delord, avocat en Parlement à Vic, en faveur de noble Joseph de Ferrabouc, habitant de la salle de Hargues, juridiction de Lannepax (1ᵉʳ février 1789); — vente de la métairie de Lahitte, avec maison de maître, bestiaux et mobilier, par M. Joseph Pujos, marchand à Vic, en faveur de M. Jean Paris, négociant audit Vic (29 mars 1789); — vente d'une maison par messire Pierre Bertin de Lacoste, ancien officier de dragons, et dame Louise Castéra de Lacoste, mariés, demeurant au château de Lacoste en Lupiac, en faveur de M. Bernard Dando, seigneur du Bousquet (6 mai 1789); — vente de deux maisons, dont l'une sise au lieu dit aux Capots, et de la métairie de Coumebaradau, le tout dans la juridiction de Vic, par demoiselle Marie-Élisabeth de Charlary, de Toulouse, et messire Joseph de Charlary, comte d'Onoy, habitant de Paris, en faveur de M. Joseph Jegun-Laroche fils, négociant à Mouchan (27 juin 1789); — vente de la salle de Peyrouteu, par le sieur Jean-Baptiste Rivière fils, négociant à Vic, en faveur d'Ambroise Espiau, de Dému (4 décembre 1789); — vente du domaine de Joueu, situé dans les juridictions de Vic, Lannepax et Mourède, par M. Louis-Bertrand Dupuy, garde-du-corps du Roi, habitant de Nérac, en faveur du sieur Pierre Liar, bourgeois de Bezolles (24 décembre 1789); etc.

C. 629. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier,

1781-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Recette des droits de lods dus par suite d'échanges d'immeubles. — Noms des contractants : le sieur Artigaux, négociant à Lannepax ; — le sieur Darroux, bourgeois de Margouet ; — M. Jacques-Laurent Barats, garde du Roi ; — le sieur Charles Kéva, aubergiste à Vic ; — Mᵉ Joseph Laffont, notaire à Lupiac ; — le sieur Jean Saint-Jeannet, bourgeois de Caillavet ; — le sieur Joseph Lasmoles, bourgeois de Tudelle ; — M. Pierre-Victor Rémeignon, notaire à Castillon-Debats; etc.

C. 630. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1781. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Recette des droits de lods et ventes dus par suite d'acquisitions d'immeubles. — Noms des acquéreurs : les sieurs Théaux, de Lannepax : Labérenne, d'Aumensan ; Branet, de Saint-Paul-de-Baïse; Planté, de Séailles; Mothe, de Biran; Garros, de Saint-Jean-Poutge ; etc.

C. 631. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1782-1791. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Recette des droits de lods et ventes dus par suite d'acquisitions d'immeubles. — Noms des acquéreurs : — les sieurs Bourdère, de Roquelaure; Soulès, de Vic; Saint-Martin, de Dému; Truau, de Justian; Lagardère, de Castillon ; Grousselle, de Tudelle; etc.

C. 632. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1779-1784. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Sommier des lods et ventes.

C. 633. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1779-1790. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Bureau de Vic-Fezensac. — Table des ensaisinements et des lods et ventes (par ordre alphabétique de noms des acquéreurs, échangistes, donataires ou héritiers).

C. 634. (Cahiers.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1729-1737. — Bureau des finances. — Administration générale des domaines du Roi. — Extraits des registres des ensaisinements du pays et comté de Bigorre. — Contrat de mariage de noble François de Barrère, habitant d'Ibos, avec demoiselle Dorothée d'Hugues, de Pujo (4 avril 1729); — vente d'un pré par noble Alexis de Gerde, de Tarbes, en faveur de noble François Barrère, d'Ibos (4 avril 1729); — vente d'une maison par Me Jean Burlette, en faveur du sieur Guillaume Monic, de Lourdes (12 juillet 1729); — vente de 34 journaux de pré par Me Philippe Mauran, avocat et receveur des États de Bigorre, en faveur de M. Me Jean Dubarry, seigneur d'Orleix (1er août 1729); — permission accordée par dom Georges d'Ouvrier, religieux bénédictin, syndic du monastère de Saint-Pé, et par les consuls de ladite ville, au sieur Bernard Cassus-Lanère, de fermer un petit coin d'auban, situé sous sa maison (2 février 1730); — vente d'une maison, avec fournière et pigeonnier, par MM. Raymond Ganderax et Jean Souville, chanoine de l'église cathédrale de Tarbes, syndics de l'hôpital de la clôture des pauvres de ladite ville, en faveur M. Me Pierre Guichard, chanoine, et de Me Pierre Guichard, greffier au Sénéchal de Tarbes (10 février 1730); — vente de 12 journaux de terre par dame Catherine d'Armagnac d'Oléac, épouse de messire Jacques de Castelbajac, seigneur de Casteljaloux et de Lagarde-Mingot, en faveur de noble Théodore de Gascor, seigneur de Baliron (17 février 1730); — vente d'un journal et demi de pré par noble Sébastien de Vivé, sieur de Beauregard, en faveur du sieur Dominique Fourcade, de Trébons (30 mars 1730); — vente, par noble Jean de Labarrière, de Tarbes, de tous les fiefs possédés par lui sur la communauté d'Airos et vallée de Davantaigue, en faveur de noble Michel d'Antin d'Ourout, curé de Ger et Lugaignan, agissant au nom de noble Jacques-Hector d'Antin d'Ourout, son neveu (26 juin 1732); — vente de la métairie de Pouchot dite de Lesuty, en Saint-Pé, par noble Isaac de Baratnau, doyen de MM. les prêtres de Betarram en Béarn, en faveur des sieurs Lonnères, de Saint-Pé (4 juillet 1732); — vente d'une pièce de pré, par noble Henri-Philippe de Castelnau-Laloubère, de Saint-Pé, en faveur du sieur Henri de Casemajor, de Pontac (6 mars 1735); — vente de la terre et seigneurie de Boulin en Bigorre, par noble Jacques Dastouret, seigneur en partie dudit lieu de Boulin, et par le sieur Jacques Sicard, de Rabastens, en faveur de noble Joseph-Gratien de Thoron, procureur du Roi au Sénéchal de Bigorre (10 mai 1735); etc.

C. 635. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1752-1755. — Bureau des finances. — Bureau des tailles de Nogaro. — Registre journal de recette du produit de la taille, capitation et autres impositions pour l'exercice 1752, dans les paroisses et communautés formant le ressort dudit Bureau.

BUREAU DES TRAITES FORAINES DE NOGARO.

C. 636. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1719-1790. — Déclarations faites au Bureau des traites foraines de Nogaro, des animaux et des marchandises transportés du pays d'Armagnac « en l'étranger », aux foires d'Aire, Grenade, Saint-Justin, etc. (1719-1721). — Juridiction contentieuse dudit Bureau : — procès-verbaux de saisie d'objets transportés en fraude (1784-

1790); — cahier des audiences de la juridiction des traites foraines de Nogaro (1788-1790).

Assemblée et commission intermédiaire de la Province de Gascogne.

C. 637. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 4 cahiers in-4° de 45, 196, 12 et 32 pages (imprimés).

1787-1788. — 1° Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de la Généralité d'Auch, tenue à Auch du 25 au 28 août 1787. — Noms des vingt membres nommés par le Roi et composant la moitié de l'Assemblée provinciale : — clergé : l'archevêque d'Auch, *président*; l'évêque de Lectoure; l'évêque de Comminges; l'abbé d'Arret, grand-vicaire d'Auch; — noblesse : le comte de Galard de l'Isle-Bouzon; le comte de Noé, seigneur de Miélan, Urdens, Trie, etc.; le baron d'Angosse, grand sénéchal et gouverneur d'Armagnac; le comte de Cardaillac; le comte de Fezensac, comte de Marsan, Lasserre, etc.; le comte de Béon, seigneur de Lapalu; — tiers-état : MM. Nassans, juge général du comté d'Astarac; Dumoulin, notaire royal de Saint-Avit; Messine, procureur du Roi à Gimont; Noguès, négociant à Saint-Martory; Descoubès de Monlaur, écuyer, seigneur de Saint-Jean-le-Comtal et d'Arbéchan, lieutenant général criminel au Siège présidial d'Auch; Boubée, juge général de l'archevêché d'Auch; Despiau, avocat en Parlement; Mazères-Mondon, notaire royal de Terraube; Burgalat, docteur en médecine à Aspet; Hugueny, maire et lieutenant principal de Beaumont-de-Lomagne. — Syndics nommés par l'Assemblée : l'abbé d'Arret, pour le clergé et la noblesse; M. Boubée pour le tiers-état. — Noms des vingt-deux autres membres élus pour compléter l'Assemblée provinciale : — clergé : l'abbé de Laclaverie de Soupets, archidiacre d'Astarac; l'abbé de La Tour Du Pin, archidiacre et grand vicaire d'Auch; l'abbé de Faudoas, chanoine du chapitre de Pessan; l'abbé Lebègue, grand-vicaire de Comminges, archidiacre de Saint-Bertrand; l'abbé de Simorre, évêque de Lescar; dom Pérégrin, abbé régulier de l'abbaye de Bouillas; l'évêque de Conserans; — noblesse : le marquis de Luppé, seigneur de Lacassaigne; M. de Maurens, président à mortier au Parlement de Toulouse, seigneur de Maurens; M. de Catalan, avocat général au Parlement de Toulouse, seigneur de Caumont; le vicomte de Pointis-Saint-Jean; — tiers-état : MM. Tarrible, avocat en Parlement à Miranes; Bauduer, bourgeois de Peyrusse-Massas; Marpoi de Sabazan, seigneur de Saint-André de Carens et de Malegasse, à Éauze; Boubée, greffier civil et criminel de la juridiction d'Auch; Boussès, avocat à Mirande; Long, procureur du Roi de Beaumont-de-Lomagne; Dastarac, avocat en Parlement à Cadours; Dumas, avocat à l'Isle-Jourdain; Jun, conseiller en l'Élection de Lomagne; Rives, à Saint-Girons; Gérac. — Noms des membres élus pour composer la Commission intermédiaire : — clergé : l'abbé de Laclaverie de Soupets; — noblesse : le marquis de Luppé; — tiers-état : MM. de Monlaur, chevalier, seigneur de Saint-Jean-le-Comtal; Despiau. — Secrétaire de l'Assemblée et de la Commission intermédiaire : le sieur Fajon. — Élection par l'Assemblée de la moitié des membres qui doivent composer les Assemblées d'Élection d'Armagnac, d'Astarac, de Comminges, de Lomagne et de Rivière-Verdun (on trouvera les noms plus loin dans les procès-verbaux des Assemblées d'Élection). — 2° Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale, tenues à Auch dans les mois de novembre et décembre 1787. — Rapport des procureurs-syndics sur les impositions de la Généralité. — Formation de bureaux et de commissions pour l'examen des affaires soumises à l'examen de l'Assemblée : commission pour le règlement; bureau des tailles; bureau des chemins; bureau du bien public; bureau des fonds, de la comptabilité et de la visite du greffe et des archives; commission pour la capitation; commission des ateliers de charité; commission pour les preuves de noblesse; commission des vingtièmes; commission des droits réservés et charges locales; commission pour la révision des procès-verbaux. — Rapports des divers bureaux et commissions. — Table des matières. — Correspondance relative à la constitution de l'Assemblée provinciale. — Délibération de la communauté de la ville d'Auch relative à la location d'une partie de l'Hôtel de Ville à l'Assemblée provinciale pour y tenir ses séances et y installer ses bureaux et ses archives. — Adjudication des travaux de réparation à faire à l'Hôtel de Ville d'Auch, pour l'installation de l'Assemblée provinciale. — Règlement fait par le Roi sur la formation et la composition des Assemblées qui auront lieu dans la Généralité d'Auch (12 juillet 1787). — Instructions pour les Assemblées municipales (imprimé; incomplet).

C. 638. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1789-1790. — Commission intermédiaire de la Province de Gascogne. — Enregistrement des lois et décrets de l'Assemblée nationale.

C. 639. (Registre.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1787-1790. — Commission intermédiaire. — Enregistrement de la correspondance adressée par les procureurs-syndics provinciaux et les membres de la Commission intermédiaire au Contrôleur général des finances, à l'intendant de la Généralité, aux syndics et aux membres des

Bureaux intermédiaires des cinq Élections, etc. — Formation des assemblées municipales, en conformité du règlement du 12 juillet 1787 ; difficultés à ce sujet ; — le syndic du chapitre collégial de Vic-Fezensac demande d'être membre-né de la nouvelle assemblée municipale établie dans ladite ville et d'occuper la première place après le président (16 février 1788); — lettre à l'archevêque de Sens, premier ministre (Loménie de Brienne), pour lui envoyer un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée provinciale d'Auch, avec compliments (27 février 1788); — établissement du siège des séances de l'Assemblée de Lomagne dans la ville de Lectoure (3 mars 1788); — envoi du procès-verbal de l'Assemblée au comte de Fremel, commandant en chef de la Province (4 mars 1788); — décision du 15 février 1788, portant qu'à l'avenir les procureurs-syndics des assemblées provinciales prendront le titre de procureurs-syndics-provinciaux (4 mars 1788); — vérification des rôles des impositions; — rachat des corvées; — projet d'une nouvelle division des Élections (14 mars 1788); — ateliers de charité; — instructions relatives à l'agriculture; — logement des commandants militaires; — demande de suppression des haras (22 mars 1788); — réparations aux églises et presbytères; — travaux aux routes, ponts et chemins de la province; — érection, par décrets de l'archevêque d'Auch, du quartier d'Empitrac, communauté d'Auch, en paroisse distincte et séparée de celle de Saint-Orens; projet de construction d'une église et d'un presbytère dans la nouvelle paroisse; opposition formée par divers habitants de ladite paroisse, qui interjettent appel comme d'abus de la décision de l'archevêque au Parlement de Toulouse (8 mai 1788); — demande de translation du siège du Bureau intermédiaire de Comminges de Muret à Saint-Martory, comme ville plus centrale (16 mai 1788); — option des corvées; — pépinières; — exactions commises par les employés des messageries royales (diligence d'Auch à Toulouse); — conflit entre l'intendant de la Généralité et la Commission intermédiaire; — dégâts causés par la grêle et les inondations (26 juillet 1788); — abonnement de l'impôt des vingtièmes demandé par l'Assemblée provinciale d'Auch ; il est réglé à 1,051,600 livres; — décès de M. Dalzon, syndic de la municipalité de l'Isle-Jourdain ; son remplacement (6 août 1788); — refus, par la communauté de Lectoure, de reconnaître l'autorité du Bureau intermédiaire de Lomagne et de la Commission intermédiaire provinciale, et de former une municipalité, conformément au règlement du 12 juillet 1787 (20 août 1788); — félicitations adressées à M. Necker, à l'occasion de sa rentrée au ministère : « La gloire de Sully étoit regardée comme une élévation sublime, inaccessible à tous ses successeurs. La Nation française sembloit l'avoir montré à l'Europe étonnée comme un modèle unique, parfait et inimitable des surintendans des finances. Une courte administration vous avoit déjà élevé à côté de ce grand homme... La Nation, d'accord avec son Roi, vous replace dans la même carrière... » (6 septembre 1788); — réception de l'ouvrage de M. Collignon, membre des académies des sciences de Naples et de Lisbonne, avocat à Strasbourg, sur la réduction à l'uniformité de tous les poids et mesures (12 septembre 1788); — division des chemins et routes en quatre classes (par communautés, arrondissements, élections et province); — notification de la décision du Roi transférant le siège de l'Assemblée et du Bureau de Comminges de Muret à Saint-Martory (25 septembre 1788; le changement se fit en novembre); — réception d'un rapport de M. Desclaux, docteur en médecine, au sujet d'une maladie épidémique régnant à Lombez, Samatan et dans les campagnes voisines (28 septembre 1788); — différend entre les officiers municipaux et la municipalité de Mirande, au sujet de la police (28 septembre 1788); — décision du Roi portant qu'à l'avenir l'Assemblée provinciale établie dans la Généralité d'Auch prendra le nom d'Assemblée provinciale de Gascogne (4 octobre 1788); — mémoire des notables de Saint-Clar, demandant la suppression du Conseil politique établi par brevet du Roi du 20 novembre 1784, et l'établissement d'une municipalité conforme à l'édit de 1787 (11 octobre 1788); — avance des fonds, par la Commission intermédiaire à la ville d'Auch, pour le rétablissement des vitres de l'Hôtel de Ville brisées par la grêle du 10 juillet précédent (15 octobre 1788); — décision du Conseil portant qu'en l'absence du prieur commendataire de Leyrac, le prieur claustral (dom Barthélemy) pourra présider l'Assemblée municipale dudit lieu (23 octobre 1788); — lettre de Necker, annonçant le renvoi à une date ultérieure de la convocation des Assemblées provinciales, à cause de la tenue de la seconde assemblée des Notables fixée au 3 novembre suivant (24 octobre 1788); — M. de Sudria, gouverneur de l'Isle-Jourdain et membre de l'Assemblée municipale, demande à présider cette assemblée, à l'exclusion du syndic; décision du ministre contraire à cette prétention (25 octobre 1788); — la Commission intermédiaire exprime le vœu que la province de Gascogne puisse envoyer un député à la prochaine assemblée des Notables (25 octobre 1788); — arrêt du Conseil, du 13 octobre, ordonnant que la municipalité de Lectoure sera subordonnée aux assemblées supérieures de la province (31 octobre 1788); — vœux des Assemblées d'Élection sur la convocation des États-Généraux; l'assemblée d'Astrarac demande que les députés soient pris par département et non par sénéchaussée, « le ressort de la Sénéchaussée d'Armagnac étant si étendu que les députés de la Sénéchaussée ne pourroient pas avoir une connoissance assés exacte de chacune des parties qui la composent »; — l'Assemblée de Rivière-Ver-

dun désire qu'il n'y ait qu'un seul cahier de doléances pour les trois ordres, « les droits, les prétentions même y seroient exposés par chaque ordre avec la réponse des autres ordres, et ce qui convient à tous seroit exprimé par le vœu commun... » (8 novembre 1788); — nouvelle lettre sur le conflit entre les consuls et l'assemblée municipale de Mirande (14 novembre 1788); — conflit entre les consuls et l'assemblée municipale de Valence (30 novembre 1788); — arrêt de la Cour des aides de Montauban, favorable aux consuls des communautés, et tendant à anéantir le pouvoir des assemblées municipales (1er décembre 1788); — requête de divers habitants de Lectoure contre les officiers municipaux au sujet de l'impôt dit *chef d'article* ou *cap de liura* (5 décembre 1788); — frais de logement à Auch du régiment de Royal-Navarre, du 29 mars au 19 août 1788, s'élevant à 2,083 livres (2 janvier 1789); — requête adressée au Roi pour obtenir l'érection de la province de Gascogne en pays d'États (13 janvier 1789); — le conseil d'administration du régiment de Navarre demande que les fenêtres du manège établi à Auch soient vitrées (19 janvier 1789); — nouvelle lettre à Necker sur la nécessité d'ériger la province de Gascogne en pays d'États; la Commission intermédiaire demande que le comté de Foix fasse partie des États de Gascogne, à cause des rapports multipliés de cette petite province avec le Conserans et le Comminges (26 janvier 1789); — établissement à Auch d'un cours public de géométrie pratique ou d'arpentage (29 janvier 1789); — nouvelle lettre sur le mémoire des habitants de Lectoure relatif à l'impôt abusif du *chef d'article* ou *cap de liura*; la Commission intermédiaire demande que la municipalité actuelle, composée de 71 membres, qui abuse de son pouvoir et refuse toute subordination, soit cassée et remplacée par une nouvelle qui sera nommée par une assemblée générale de tous les habitants et bien-tenants payant au moins 10 livres d'impositions foncières ou personnelles (2 février 1789); — refus, par la communauté de Rieumes, de payer les impôts de l'année 1789, à la suite d'une grêle tombée le 15 mai 1789 et qui avait causé de grands dégâts dans le territoire de ladite ville (28 mai 1789); — envoi à M. Dailly, conseiller d'État, chargé de l'inspection des Assemblées provinciales de France, des cahiers de doléances des quatre Sénéchaussées de la province de Gascogne (13 juin 1789); — part contributive de la Généralité d'Auch dans les dépenses pour les travaux du port de Saint-Jean-de-Luz (19 juin 1789); — lettre de la Commission intermédiaire aux députés de la Sénéchaussée d'Auch aux États-Généraux, afin d'obtenir par leur influence la création d'États provinciaux de Gascogne (11 juillet 1789); — les paroisses d'Ambon, Saint-Caprais, Juilles, Marrox, Saint-Sauveur, Saint-Germain, Sainte-Marie, Saint-Martin-du-Hourg et Travès demandent d'être séparées du consulat de Gimont (18 juillet 1789 et 27 mars 1790); — plaintes des habitants de Beaumont, contre le sieur Hugueny, membre de l'Assemblée provinciale de Gascogne, maire et syndic de la municipalité dudit Beaumont (7 janvier 1790); — formation des nouvelles municipalités, en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789 (17 janvier 1790); — requête des paroisses de Cau et Armous, Cayron et Courties, demandant à former des municipalités et à être démembrées de la communauté de Beaumarchès (20 février 1790); — le hameau d'Aurenque, qui dépendait de Lectoure pour la capitation, s'érige en communauté distincte, le 5 mars 1790 (31 mars 1790); — entretien des enfants assistés, provisoirement à la charge des communes (24 avril 1790); — somme de 3,997 livres due pour réparations à l'hôtel de l'intendance (17 juin 1790); — lettre de la Commission intermédiaire au président de l'Assemblée nationale pour faire rapporter le décret prohibant l'exportation des grains hors du royaume en ce qui concerne la vallée d'Aran, dont les habitants se trouvent réduits par cette mesure à la plus extrême misère (21 et 23 juin 1790); — le vicomte de Luppé demande le paiement d'une somme de 600 livres pour le loyer de sa maison sise à Auch, qui avait servi en 1788 au logement des officiers généraux employés dans la province (25 juin 1790); — la Commission intermédiaire cesse ses fonctions administratives par suite de la mise en pleine activité du Directoire du département (21 août 1790).

C. 640. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1788. — Commission intermédiaire. — Correspondance administrative émanée du Bureau intermédiaire de l'Élection d'Astarac, séant à Mirande.

C. 641. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1788. — Commission intermédiaire. — Correspondance administrative émanée du Bureau intermédiaire de l'Élection de Comminges, séant d'abord à Muret, puis à Saint-Martory, à partir du 11 novembre 1788.

C. 642. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1788. — Commission intermédiaire. — Correspondance administrative émanée du Bureau intermédiaire de l'Élection de Lomagne, séant à Lectoure.

C. 643. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1788-1789. — Commission intermédiaire. — Corres-

pondance administrative émanée du Bureau intermédiaire de l'Élection de Rivière-Verdun, séant à Grenade.

C. 644. (Liasse.) — 48 pièces. papier.

1788-1791. — Commission intermédiaire. — Subsistances et agriculture. — Produits des récoltes. — Règlement fait par le Roi concernant la Société royale d'agriculture (30 mai 1788; imprimé); — projet de règlement pour le Bureau d'agriculture d'Auch (février 1789); — règlement portant établissement d'une Société d'agriculture de Poitiers (11 mars 1789). — Tableau de la distribution de 23,789 pieds d'arbres de la pépinière d'Auch, depuis le 12 novembre 1788 jusqu'au 10 avril 1789); — distribution et vente d'arbres de la pépinière d'Auch, depuis le 1er novembre 1789 jusqu'au 3 février 1791, à MM. Daignan du Sendat, de Gironde, l'abbé de Soupets, Carde, l'abbé de Vienne, de Galard, d'Arcamont, David, comte de Comminges, marquis de Pins, chevalier de Larroque, de Rouillan, Daubanton, d'Orbessan, comte de Viella, vicomte de Luppé, de Laprade, comte de Lamezan, etc.; — total des arbres vendus : 19,087; — produit de la vente : 1,481 livres 14 sous.

C. 645. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillet, papier.

1788-1790. — Commission intermédiaire. — Bien public; — fonds de secours. — Demandes de blé par divers habitants de la province de Gascogne pour ensemencer leurs terres. — Avis des Bureaux intermédiaires; — décisions de la Commission intermédiaire.

C. 646. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1788-1790. — Commission intermédiaire. — administration communale. — Délibérations de la Commission intermédiaire autorisant des impositions extraordinaires pour travaux, etc. — Réparations aux églises de Seysses-Tolosanes; de Duran; de Marciac; de Saint-Sardos; de Sérignac-Baronnies; de Montrejeau (portail); d'Éauze (clocher); de Castéra-Vivent; de Sainte-Rose à Miradoux; etc.; — à la chapelle votive de Castex, unie et incorporée à la paroisse de Castéra-Lectourois; — réparations aux presbytères de Gensac-Savès; de la paroisse Saint-Jacques de Muret; d'Estillac; de Pauilhac; de Saint-Élix-d'Astarac; de Saint-Blancard; de Sabonnères; de Saint-Maur; de Bascous; etc.; — refonte de la cloche de l'église de Cadeilhan; — de la grande cloche de Mirande, par le sieur Bouvié, fondeur; — de la cloche de la paroisse de Toujun, dépendante de la communauté du Houga, par le sieur Rio, fondeur; — honoraires du sieur Court, médecin de la communauté de Cassaigne; — entretien du cable qui tient le bateau pour le passage de la Garonne au Fauga; — achat d'un cimetière pour les Non-Catholiques au Mas-Grenier; — coffre pour les archives de Peyrusse-Massas; — confection d'un nouveau cadastre à Pessan; — à Pavie; — loyer d'une chambre pour tenir les assemblées municipales à Saint-Lary; — gages du maître d'école de Sénac (50 livres); — honoraires du médecin de Saint-Lizier (200 livres); — du sieur Castex, médecin de Saint-Clar (240 livres); — du médecin de Salies (200 livres); — établissement d'une patrouille bourgeoise à Auvillars, en exécution des ordres du comte d'Esparbès; — loyer du presbytère de la paroisse de Saint-Criq, juridiction d'Auch, dû au sieur Bernès, curé de ladite paroisse; — gages du maître de la langue latine à Grenade-sur-Garonne (150 livres); — achat d'un drapeau et d'un tambour pour la troupe nationale de Boulaur; — d'un drapeau rouge au Bézéril, en exécution de la loi martiale; — honoraires et logement du sieur Labordère, maître écrivain à Lectoure (298 livres); etc.

C. 647. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1789. — Commission intermédiaire. — Administration communale. — Requêtes des consuls et collecteurs de diverses communautés demandant à être remboursés des sommes avancées par eux.

C. 648. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1788. — Commission intermédiaire. — Administration communale. — Délibérations des municipalités de diverses communautés, portant nomination des collecteurs pour les années 1789 et 1790.

C. 649. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1789-1790. — Commission intermédiaire. — Administration communale. — Ville de Lectoure. — Pétition envoyée au Roi par les officiers municipaux de Lectoure, afin d'obtenir que cette ville soit maintenue dans ses anciennes franchises et immunités, traitée comme ville abonnée et pays d'États, et autorisée à former une assemblée particulière pour les impositions royales et locales. — Délibérations du comité permanent de la ville de Lectoure au sujet de la répartition des impositions. — Requête de la majeure partie des habitants de Lectoure, se plaignant de la levée par les consuls d'un impôt désigné sous le nom de *chef d'article* et anciennement connu sous le nom de *cap de liura*; — autre requête des mêmes habitants, déclarant qu'ils ont été induits en erreur en prétendant que

le *chef d'article* était un impôt imaginé par les riches au préjudice des pauvres; ils reconnaissent que cet impôt n'est autre chose qu'un droit attaché à la seigneurie de la ville et auquel tous les habitants et bien-tenants se sont assujétis, comme les emphithéotes des autres seigneuries se sont soumis envers leurs seigneurs. Il est dit dans ce mémoire que sous Henri VI, le *chef d'article* fut reconnu, dans une transaction confirmée par lettres patentes, être un droit de seigneurie, puisque nul ne peut être consul qu'autant qu'il aurait un certain allivrement par-dessus le *chef d'article*. — Correspondance relative à l'administration de la ville de Lectoure.

C. 650. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1789-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — Lettres patentes pour la confection des rôles et la répartition des impositions. — Commissions d'employés aux recouvrements. — Instruction de la Commission intermédiaire.

C. 651. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1789. — Commission intermédiaire. — Impositions. — État de la répartition d'une somme de 80,000 livres, accordée, par arrêt du Conseil, sur les impositions aux communautés et aux particuliers de la Province de Gascogne, pour cause de grêle, inondations, mauvaises récoltes, pertes de bétail, incendies, etc.

C. 652. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1789. — Commission intermédiaire. — Impositions. — Récapitulation par départements et par communautés, des remises accordées en 1789 sur les impositions. — Total par départements : Armagnac, 16,098 livres; — Astarac, 13,739 livres; — Comminges, 17,812 livres; — Lomagne, 16,521 livres; — Rivière-Verdun, 15,829 livres.

C. 653. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1788-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — États et ordonnances de décharges et modérations sur la taille et sur la capitation roturière, sur celle des nobles, des privilégiés et des officiers de justice, accordées par la Commission à MM. de Beaudéan de Sansot; biens à Bazugues; — Poudensan de Moncaut; biens à Faget-Abbatial; — de Boria; biens à Saint-Caprais; — Tarrieux de Lassalle; biens à Mirande; — nobles de Lacroix et de Grenier; biens à Hêches; — Dauby, subdélégué de l'intendant à Saint-Girons; — de Lagarde; biens à Donzac; — de Laterrade; biens à Castet-Arrouy; — De Laqueille; biens à Monferran; — Du Bouzet; biens à Corné; — marquis de Mauléon; biens à Puycasquier et à Saint-Sauvy; — de Bastard, seigneur d'Estang; — marquis d'Orbessan; biens à Plavès; — Cougot, curé de Saint-Blancard; — vicomte de Noé; biens à Muret; — noble Joseph de Bordes de Sarrados, seigneur de Marsoulas; biens à Cassaigne; — marquis de Luppé; biens à Frandat et à Saint-Avit; — Montaigna, membre de la municipalité du Nomdieu; — de Saint-Padour, lieutenant au régiment des chasseurs de Flandres; biens à Lahitte; — Fontenilles, curé de Grazan; biens à Mauvezin; — de Lafitte, seigneur de Boulouch; biens à Peyrusse-Vieille; — Bernard Courtade, curé de Saint-Aurence; — Jacques Balas, curé de Noaillan; — Barthélemy Fo; curé de Pellefigue; — Mélac, curé de Sauveterre; — Hugues Dencausse, curé d'Estadens; — Blaize Lacaze, vicaire de Tournan; — Jean-François de Saint-Martin, curé de Cassaigne; — Charles Launet, curé de Caudecoste; — les Prêtres de la Doctrine chrétienne de Tudet, à Gaudonville; — André Descrimes, capitaine d'invalides à Miradoux; — Molas de Frans, coseigneur direct de Saint-Clar; — Jean-François Vignaux, chapelain de Sansas, à Monferran; — Michel Goux, curé de Saint-Marcel de Fals; — Jean de Matha-Despiau, curé de la paroisse de Saint-Clair de Réjaumont; — Hugues Dufourc de Chaumel, maréchal des logis des gardes-du-corps; biens à Montesquieu; — Cugno de Belloc, capitaine d'invalides; biens à Laurac; — Joseph-Louis Capella, curé de Saint-Nicolas-de-la-Grave; — comte de Lanoue, lieutenant-colonel de l'Hôtel des invalides, employé dans la garnison d'Auch; biens à Gimont; — dom Duprat, prieur et granger de Vic-Fezensac; — Jean-François Soubdès, curé de Mouchan; — Antoine Macary, curé de Preignan; — Joseph Pardiac, curé de la paroisse de Saint-Pierre d'Auch ; — Bière de Mondetour, receveur général des économats de France, pour l'abbaye de Berdoues; — Pierre Saint-Arroman, maître en chirurgie chez les Dames religieuses de Prouille en Languedoc; biens à Monferran; — de Gauran, trésorier de France à Auch; biens à Lartigole; etc.

C. 654. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1789-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — États des décharges sur les vingtièmes de 1789, accordées aux propriétaires des communautés suivantes de l'Élection d'Armagnac : — Aignan; grêle des 18 et 20 juin 1789; — Ayguetinte; grêle du 20 juin; — Castelnavet; grêle des 18 et 20 juin; — Lasserrade; grêle des 18 et 20 juin; — Loussous; grêle du 20 juin; — Pouydraguin; grêle des 18 et 20 juin; — Préneron; grêle du 18 juin; — Rozès; grêle du 20 juin; — Saint-Paul-de-Baïse; grêle et

inondation du 20 juin; — Touget; grêle du 15 mai; — Valence; grêle du 13 mai; — Vic-Fezensac; grêle des 18 et 20 juin. — Ordonnances de décharges sur les vingtièmes, rendues en faveur: 1° des communautés suivantes: Auch, Plaisance, Nogaro, Maubourguet, Ladevèze, Gondrin, Éauze, Cazaubon, Castillon-Debats, Castelnau-d'Auzan, Bretagne, Peyrusse-Grande, Montestruc, etc.; — 2° des particuliers dont les noms suivent: les sieurs Davejan, maître en pharmacie à Auch; Solirène, ancien lieutenant particulier au Sénéchal d'Auch; la dame Tanique de Saint-Laune, épouse de M. de Peytes de Montcabrier, demeurant à Saint-Mont; Delherm de Larsenne, capitaine de cavalerie, garde-du-corps du Roi, habitant de Saint-Sauvy; de Martres, syndic de Nougaroulet; de Serrecave de Saint-Pé, seigneur de Bédéchan; etc.

C. 655. (Liasse.) — 348 pièces, papier.

1788-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — États des décharges sur les vingtièmes, accordées aux propriétaires des communautés suivantes de l'Élection d'Astarac: 1° en 1788: Barcugnan; grêle des 2 juin et 10 juillet 1788; — Belloc; grêle et inondation du 10 juillet; — Bidou; grêle du 10 juillet; — Cazaux-Seillan; grêle du 10 juillet; — Loubersan; grêle des 28 mai et 10 juillet; — Louslitges; grêle du 11 août; — Pavie; grêle des 20 juin et 10 juillet; — Ponsampère; grêle du 10 juillet; — Puységur; grêle du 10 juillet; — Respaillès; grêle du 10 juillet; — Sarragailloles; grêle du 15 juillet; — Saint-Clamens; grêle du 10 juillet; — Saint-Jaymes; grêle du 15 juillet; — Saint-Jean-le-Comtal; grêle du 10 juillet; — Saint-Médard; grêle du 10 juillet; — Saint-Michel; grêle des 2 juin et 10 juillet; — Saint-Traille; grêle des 2 juin et 10 juillet; — Villeneuve; grêle du 10 juillet; — 2° en 1789 : Barcugnan; grêle du 15 mai 1789; — Bastanous; grêle du 15 mai; — Bernadets; grêle du 15 mai; — Bernet; grêle du 15 mai; — Bieuzan (Viozan); grêle du 15 mai; — Chelle; grêle du 31 mai; — Fontraille; grêle du 15 mai; — Gaujan; grêle du 15 mai; — Lagarde-Noble; grêle du 15 mai; — Libaros, grêle du 31 mai; — Lustar; grêle du 31 mai; — Manas; grêle du 15 mai; — Meillan; grêle du 15 mai; — Pis; grêle du 15 mai; — Sarraguzan; grêle du 15 mai; — Sère; grêle du 15 mai; — Sainte-Aurence; grêle du 15 mai; — Saint-Ost; grêle du 15 mai; — Saint-Ous (Sentous); grêle du 3 mai; — Saint-Traille; grêle du 15 mai. — Ordonnances de décharges sur les vingtièmes de 1788 et de 1789, rendues en faveur de plusieurs communautés et particuliers de l'Élection d'Astarac. — État de répartition d'une somme de 13,739 livres, remise sur la taille en faveur des communautés et particuliers de l'Élection d'Astarac qui ont été affligés par la grêle, les inondations et autres injures du temps.

C. 656. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1789-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — États des décharges sur les vingtièmes de 1789, accordées aux propriétaires des communautés suivantes de l'Élection de Comminges : Espaon; grêle du 15 mai 1789; — Labarthe-Sabaillan; grêle du 15 mai; — Leplanté; grêle du 15 mai; — Plagnole; grêle du 15 mai. — Ordonnances de décharges sur les vingtièmes de 1789, rendues en faveur de MM. Gros, vicaire de Mazères; — le comte de Chambors, pour biens sis à Conflens-et-Salau, Écheil, Encourtiech, Lacourt, Oust, Sentenac, Souech, Vic (déduction des réparations prononcées en faveur des usines et corps de fermes); — Linhac, avocat à Pompiac; — de Méritens de Rozès, de Saint-Lizier; — dame Élisabeth Desbaux, d'Aspet; etc.

C. 657. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1788-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — États des décharges sur les vingtièmes de 1789, accordées aux propriétaires des communautés suivantes de l'Élection de Lomagne : Fleurance (industriels); — Lamothe-Goas; grêle du 20 juin 1789; — la Sauvetat; grêle du 20 juin; — Saint-Puy; grêle du 20 juin. — Ordonnances de décharges sur les vingtièmes, rendues en faveur de MM. Dezos de La Roquette, demeurant à Castelsarrasin (irruption de la Garonne dans ses terres à Castelmairan); — Redon de Lapujade, lieutenant-colonel de cavalerie, de Larrazet; — Castarède de Lahargue et Castarède de Lamaure, de Pauilhac (grêle du 20 juin); — Goulard, avocat, d'Estramiac; — de Castelbajac, frères, de Poumaret; — de Touton, seigneur de Batx; — Monbrun, notaire à Lectoure; — Bladé, huissier à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Lectoure (surtaxe sur la cote de son office); — Descouzis, garde général des eaux et forêts de la maîtrise de l'Isle-Jourdain; — madame de Faudoas, comtesse de Paulo, de la Sauvetat; — demoiselle Daspe, dame du lieu d'Avensac; — demoiselle de Mesmes, demeurant au château de Bréchan, près Fleurance (grêle du 20 juin), — Montant des décharges accordées en 1788 : 4,078 livres; — en 1789 : 3,089 livres.

C. 658. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1789-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — États des décharges sur les vingtièmes, accordées aux propriétaires des communautés suivantes de l'Élection de Rivière-Verdun : 1° en 1789 : l'Herm; grêle du

15 mai 1789; — Rieumes; grêle du 15 mai; — Seps; grêle du 15 mai; — 2° en 1790 : Bordes; grêle du 26 mai 1790 et inondation des 12 et 13 juin 1790. — Ordonnances de décharges sur les vingtièmes, rendues en faveur de MM. d'Orcival, de Gimont; — Daylies; lieutenant de juge à Gimont; — Louvillon, maître en chirurgie, syndic de la communauté de Merville; — madame de Médrano de Montégut, veuve de M. de Laffitte, à Beaumarchès; — madame Du Colomé, de Gimont; etc.

C. 659. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1788-1789. — Commission intermédiaire. — Impositions. — Avis du Bureau intermédiaire d'Astarac sur requêtes en décharge ou modération d'impôts, présentées par divers contribuables de ladite Élection, pour pertes de toute nature.

C. 660. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1789-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — Avis du Bureau intermédiaire de Lomagne sur requêtes en décharge ou modération d'impôts, présentées par divers contribuables de ladite Élection, pour pertes de de toute nature.

C. 661. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1788-1789. — Commission intermédiaire. — Impositions. — Avis du Bureau intermédiaire de Rivière-Verdun sur requêtes en décharge ou modération d'impôts, présentées par divers contribuables de ladite Élection, pour pertes de toute nature.

C. 662. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1789-1790. — Commission intermédiaire. — Impositions. — Suite des avis du Bureau intermédiaire de Rivière-Verdun sur requêtes en décharge ou modération d'impôts, présentées par divers contribuables de ladite Élection, pour pertes de toute nature.

C. 663. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1789. — Commission intermédiaire. — Travaux publics. — Ateliers de charité établis sur divers chemins. — Comptes rendus par les trésoriers.

C. 664. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788. — Commission intermédiaire. — Plainte du Bureau intermédiaire de Comminges contre le sieur Baron, consul de Muret, qui avait enfoncé la porte des archives dudit Bureau.

C. 665. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1790. — Commission intermédiaire. — Inventaire des meubles et des effets appartenant à l'ancienne province de Gascogne et déposés dans l'hôtel de l'Intendance d'Auch.

C. 666. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1790. — Commission intermédiaire. — Comptes des frais d'administration de la Commission intermédiaire et des cinq Bureaux intermédiaires de la Province de Gascogne jusqu'à l'époque de cessation des fonctions des administrateurs (30 octobre 1790).

Assemblée et Bureau intermédiaire du département d'Armagnac.

C. 667. (Cahiers.) — In-folio, 97 feuillets; in-4°, 22 pages (imprimé).

1787-1788. — 1° Procès-verbal (imprimé) des séances de l'Assemblée de l'Élection d'Armagnac, tenue à Auch, les 23 et 24 septembre 1787 : — noms des membres nommés par l'Assemblée provinciale : — clergé : l'abbé de Latour-Du-Pin, archidiacre de Sos (absent); l'abbé Descuilhé, chanoine de Saint-Orens (absent) ; — noblesse : le marquis d'Angosse, grand sénéchal et gouverneur d'Armagnac, seigneur de Projan, Ségos, etc. *(président de l'Assemblée);* le baron de Luppé, seigneur de Taybosc; le comte de Labarthe-Giscaro (absent); — tiers-état : MM. David, avocat et propriétaire à Auch; Bedout-Lagimbrère, avocat et propriétaire à Jegun; Lapeire, avocat et propriétaire à Barran; Dubosc, notaire de Saint-Pot, propriétaire à Corneilhan; Terrade, docteur en médecine et propriétaire à Vic-Fezensac. — Démission de l'abbé Descuilhé et du comte de Labarthe-Giscaro. — Nomination de deux syndics : le comte de Comminges, seigneur de Saint-Arailles (clergé et noblesse); Lapeire (tiers-état). — Nomination du greffier : le sieur Faget. — Nomination de douze membres pour compléter l'Assemblée : — clergé : l'abbé de Marignan, chanoine théologal du chapitre de Sainte-Marie d'Auch; l'abbé Pibrac, chanoine du chapitre de Nogaro; l'abbé Daignan, chanoine de Sainte-Marie d'Auch; l'abbé Bauduer, curé de Peyrusse-Massas; — noblesse : le comte de Fezensac, seigneur-comte de Marsan et Lasserre, baron d'Aubiet, Crastes et Augnax, colonel en second du régiment d'infanterie de Lyonnais; le comte de Barbotan, seigneur de Mormès; le comte de Viella, seigneur de Viella, etc., colonel en second du régiment du Roi,

dragons; — tiers-état : MM. de Sabail, lieutenant de juge de la juridiction royale de Rivière-Basse, propriétaire à Castelnau-de-Rivière-Basse; de Sarran, chevalier, ancien garde du corps du Roi, propriétaire à Aubiet; Couture, propriétaire à Gondrin; Doat, avocat, propriétaire à Mauvezin; Saint-Pierre, docteur en médecine, propriétaire à Duran. — Nomination des membres du Bureau intermédiaire : l'abbé de Marignan (clergé); le baron de Luppé (noblesse); MM. David et de Sarran (tiers-état). — Division de l'Élection d'Armagnac en cinq arrondissements : Auch, Mauvezin, Vic-Fezensac, Nogaro et Castelnau-de-Rivière-Basse. — 2° Procès-verbal des séances de l'Assemblée de l'Élection d'Armagnac, tenue à Auch, du 5 au 15 novembre 1787 : — Discours prononcé par le marquis d'Angosse, président, à la séance d'ouverture. — « Application » des divers membres de l'Assemblée, d'après la situation de leurs biens, à chacun des cinq arrondissements établis à la séance du 24 septembre. — Formation des bureaux pour l'examen des affaires : bureau des vingtièmes, droits réservés, grêles, cas fortuits et contraintes ; — bureau des tailles, capitation et accessoires; — bureau des routes, mendicité et bien public; — bureau des charges locales, examen des procès-verbaux. — Rapports des divers bureaux. — 3° Procès-verbal des séances de l'Assemblée du département d'Armagnac, tenue à Auch du 13 au 21 octobre 1788 : — Rapport des procureurs-syndics sur les opérations du Bureau intermédiaire depuis la dernière assemblée. — Formation des bureaux : bureau des impôts; — bureau de la comptabilité; — bureau du règlement et du bien public; — bureau des travaux publics. — Mémoire sur la forme des convocations des assemblées d'arrondissement pour la nomination d'un représentant à l'Assemblée de département. — Rapports de divers bureaux. — Mémoire et vœux de l'Assemblée d'Armagnac sur la convocation des États-Généraux.

C. 668. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1788. — Bureau intermédiaire d'Armagnac. — Correspondance administrative des syndics des communautés de l'Élection d'Armagnac.

C. 669. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1788. — Bureau intermédiaire d'Armagnac. — Distribution de blé. — Compte rendu à ce sujet par le sieur Faget, secrétaire du Bureau. — Pièces justificatives.

C. 670. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1788. — Bureau intermédiaire d'Armagnac. — Requêtes relatives aux fonds de charité, avec les décisions ou avis du Bureau.

C. 671. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1788-1789. — Bureau intermédiaire d'Armagnac. — Requêtes relatives aux ateliers de charité, avec les décisions ou avis du Bureau.

Assemblée et Bureau intermédiaire du département d'Astarac.

C. 672. (Cahiers.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1787-1788. — 1° Procès-verbal des séances de l'Assemblée de l'Élection d'Astarac, tenue à Mirande les 23 et 24 septembre 1787 (imprimé). — Noms des dix membres nommés par l'Assemblée provinciale et composant la moitié de l'Assemblée d'Élection : — clergé : M. Bourdenx, archiprêtre de l'Isle-de-Noé; — noblesse : le comte d'Astorg, baron de Peyrusse, *président;* le marquis d'Orbessan, président à mortier honoraire au Parlement de Toulouse; le baron de Bélesta, seigneur de Mazerettes; M. de Médrano-Baulat, seigneur de Baulat et de Mont; — tiers-état : MM. Bernuska, bourgeois de Sos; Lubet-Saint-Lys, juge de Bassoues; Léglise, bourgeois de Soubagnan; Cénac, conseiller en l'Élection de Mirande; Courtade de Clarens, seigneur dudit lieu. — Syndics nommés par l'Assemblée : M. de Bélesta, pour le clergé et la noblesse; M. Léglise, pour le tiers-état. — Noms des douze membres élus pour compléter l'Assemblée d'Astarac : — clergé : l'évêque de Lombez; l'abbé de Borista, chanoine de Sainte-Marie d'Auch; l'abbé Daubons, archiprêtre de Mirande; dom Cortade, curé et syndic de l'abbaye de Bassoues; — noblesse : le comte de Cardeilhac, baron d'Esparros; le vicomte de Luppé, seigneur de Besmaux et du Garanné; — tiers-état : MM. Dumon, juge de Saramon; Doat, chevalier d'honneur au Sénéchal d'Auch; Batbie, avocat à Labastide; Duplan, médecin à Sparros; Joseph Junca, bourgeois d'Aussat; Bertin aîné, à Estipouy. — Noms des membres élus pour composer le Bureau intermédiaire d'Astarac : — clergé : M. l'abbé Daubons; — noblesse : M. de Médrano; — tiers-état : MM. Cénac et Courtade de Clarens. — Secrétaire-greffier de l'Assemblée et du Bureau intermédiaire : Me Passerieu, avocat. — Fixation des chefs-lieux des cinq arrondissements ordonnés par le règlement du 12 juillet 1787 : Mirande, Masseube, Castelnau-Barbarens, Puydarrieux et Villecomtal; — attribution des paroisses et communautés d'Astarac à chacun de ces arrondissements. — 2° Procès-verbal de l'Assemblée de l'Élection d'Astarac, tenue à Mirande, du 9 au 14 novembre 1787. — L'évêque

de Lombez, retenu à Bagnères par une maladie grave, se fait excuser. — Pavie, « où il y a des ressources pour les logements », est substitué à Castelnau-Barbarens comme chef-lieu d'arrondissement. — Rapports des divers bureaux : — sur les grandes routes, les chemins, le travail en nature et la prestation en argent; — sur les impositions. — 3° Procès-verbal des séances de l'Assemblée de l'Élection d'Astarac, tenue à Mirande, du 18 au 25 octobre 1788. — Discours du comte d'Astorg, président. — Rapports des procureurs-syndics; — des divers bureaux, sur les routes; — sur les vingtièmes; — sur les tailles; — sur la capitation; — sur le règlement.

C. 673. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1787-1790. — Procès-verbaux des séances du Bureau intermédiaire de l'Élection d'Astarac, du 23 octobre 1787 au 20 juillet 1790. — La date pour la convocation de l'Assemblée générale de l'Élection d'Astarac est fixée après les foires de Masseube, qui ont lieu les 7, 8 et 9 novembre, « foires si importantes pour le bien du pays que tous les particuliers et propriétaires y ont des affaires essentielles » (23 octobre 1787) ; — projet de route de Simorre à la route d'Auch à la Montagne; le Bureau intermédiaire émet un avis défavorable à ce projet et pense qu'il est préférable de réparer les routes qui sont dégradées et d'achever celles qui sont commencées; si néanmoins on persistait à faire ladite route, le Bureau propose de la faire partir de Masseube et non de Seissan : « Masseube, capitale du comté d'Astarac, est infiniment plus considérable que Seyssan ; il y a un marché chaque semaine et six foires pendant l'année ; les étrangers et surtout les Espagnols s'y rendent pour le commerce des mules. Il y a un siège de justice dont ressortissent 117 villes ou villages, un bureau de contrôle des plus considérables de la Généralité. On y fait la recette des deniers royaux dont le bureau principal est à Mirande. Ces raisons avaient déterminé le Conseil à diriger vers Masseube la route qui part de Mirande. On ne sait pourquoi on l'a fait aboutir à Labarthe ; aussi paraît-il qu'on l'a abandonnée avant de la finir. Si on devait y travailler encore, il faudrait bâtir sur la Bayse un pont qui coûterait fort cher, au lieu que si en partant de Saint-Médard on la dirigeait vers Masseube, Messieurs de Béon offrent de le faire bâtir à leurs frais. Le pont que la ville de Masseube a fait construire sur le Gers est très solide et plus pratiquable que celui de Seyssan, qui à chaque inondation est couvert d'eau » (30 janvier 1788); — sur la proposition du comte d'Astorg, le Bureau demande le retour des magistrats dispersés et la convocation prochaine des États-Généraux (8 juillet 1788); — démission du sieur Passerieu, secrétaire du Bureau; — il est remplacé par le sieur Louis Lacombe (4 septembre 1788); — somme de 2,400 livres remise au Bureau d'Astarac par ordre de la Commission intermédiaire provinciale, pour acheter des grains et les distribuer aux malheureux propriétaires qui n'ont pu ensemencer leurs terres, faute de ressources (12 novembre 1788); — répartition d'une somme de 15,214 livres accordée au département d'Astarac pour le soulagement de la classe indigente du peuple (13 mai 1789); etc.

C. 674. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1788-1789. — Bureau intermédiaire d'Astarac. — Distribution de blé. — Certificats et récépissés.

C. 675. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1789. — Bureau intermédiaire d'Astarac. — Commissions d'employés au recouvrement des impositions.

C. 676. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1789. — Bureau intermédiaire d'Astarac. — Mandements délivrés aux communautés et aux particuliers de l'Élection d'Astarac, portant remises sur les impositions, pour cause de grêle et autres accidents.

C. 677. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1789. — Bureau intermédiaire d'Astarac. — Suite des mandats délivrés aux communautés et aux particuliers de l'Élection d'Astarac, portant remises sur les impositions, pour cause de grêle et autres accidents.

Assemblée et Bureau intermédiaire du département de Comminges.

C. 678. (Cahiers.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1787-1788. — 1° Procès-verbal des séances de l'Assemblée de l'Élection de Comminges, tenue à Muret du 5 au 11 novembre 1787. — Noms des membres qui la composent : clergé : l'évêque de Lombez, *président;* l'abbé de Malafosse, vicaire général de Conserans, chanoine de Toulouse ; l'abbé de Moulin, vicaire général et archidiacre de Comminges (absent) ; l'abbé de Pointis, aumônier du chapitre de Conserans ; l'abbé d'Osmont, vicaire général de Toulouse, sacristain de l'église collégiale de Saint-Gaudens, abbé de Beaugency ; — noblesse; le baron de Panetier de Montgrenier ; le comte de Vernon, colonel du régiment de Chartres, seigneur de Péguilhau (absent) ; le baron de

Sarrien, seigneur de Martres ; le baron de Lingua de Saint-Blancat ; le vicomte d'Ustou de Saint-Michel, baron de Montbéraud ; — tiers-état : MM. Dansan, seigneur de Lacassagne, avocat à l'Isle-en-Dodon ; Ribet, seigneur de Courret, juge royal d'Aspet ; Cassaing, avocat à Saint-Girons; Rouède, avocat à Salies ; Bonnecarrère, ancien maire de Muret ; Servat, avocat à Massat ; Pégot, négociant à Saint-Gaudens ; Albertin, juge et maire de Samatan ; Donniès, de Martisserre ; Auziès, avocat, lieutenant du Plan. — Procureurs-syndics : le baron de Montagnt-Barrau, pour le clergé et la noblesse; M. Bonin, avocat à Saint-Lizier, pour le tiers-état. — Noms des membres élus pour composer le Bureau intermédiaire de Comminges : — clergé : l'abbé d'Osmont ; — noblesse : baron de Panetier ; — tiers-état : MM. Rouède et Bonnecarrère. — Greffier : M. Bonnet, élu en remplacement de M. Suberville, qui avait été désigné dans l'Assemblée préliminaire tenue à Saint-Gaudens, le 30 septembre précédent. — Le traitement des deux syndics est fixé à 1,500 et 2,000 livres ; celui de chaque membre du Bureau intermédiaire à 500 livres, et celui du greffier à 800 livres. — Formation de trois commissions ou bureaux, le 1er pour l'examen des instructions du Roi ; le 2e pour la fixation des arrondissements, le 3e pour les affaires du bien public. — Les cinq arrondissements ont pour chefs-lieux : Muret, l'Isle-en-Dodon, Aurignac, Saint-Lizier et Aspet. — 2° Procès-verbal des séances de l'Assemblée du département de Comminges, tenue à Muret du 20 au 29 octobre 1788. — Président : le baron de Sarrien. — Mêmes membres qu'en 1787, à l'exception de M. Dansan, décédé et remplacé par son neveu, M. Roger, juge royal de Simorre. — Rapport des procureurs-syndics sur la situation financière de l'Élection de Comminges; la taille seule s'élève à 554,259 livres. — Envoi d'une députation à Toulouse pour complimenter le Parlement à l'occasion de la rentrée en fonctions des « vrais magistrats de la nation ». — La noblesse de Conserans et de Comminges vient complimenter l'Assemblée de l'Élection ; — discours de M. d'Arcizas de Labroquère, doyen de ladite noblesse, qui demande le rétablissement des anciens États de Comminges; — M. de Cambon, premier président du Parlement de Toulouse et député à l'Assemblée des Notables, est chargé d'appuyer cette demande. — Relation de la réception faite par le Parlement de Toulouse aux députés de l'Assemblée de Comminges. — Nomination de M. l'abbé de Malafosse comme membre du Bureau intermédiaire, en remplacement de M. l'abbé d'Osmont, démissionnaire à cause de son éloignement. — Réception de la décision du Roi transférant le siège du Bureau intermédiaire de Comminges à Saint-Martory, la ville de Muret étant trop éloignée du centre de l'Élection. — L'Assemblée décide l'établissement d'un mont-de-piété, à l'instar de celui de Paris, afin de procurer des ressources à la classe indigente. — Rapport du bureau des impositions, signalant la défectuosité du compoids général de 1669, qui sert de base à la répartition de la taille. — Rapport détaillé sur les routes et chemins de l'Élection. — Vœu en faveur de l'hôpital de Muret. — Rapport sur le rétablissement des États du pays de Comminges; il est dit que les anciens États ont cessé de s'assembler en 1668; — envoi d'une supplique au Roi pour demander leur rétablissement suivant l'organisation des États de Provence et de Dauphiné, et pour tâcher d'obtenir que le pays de Comminges puisse envoyer des députés de chaque ordre aux États-Généraux.

C. 679. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1788-1789. — Bureau intermédiaire de Comminges. — Distribution de blé. — Certificats et récépissés.

C. 680. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1789. — Bureau intermédiaire de Comminges. — Mandements délivrés aux communautés et particuliers, portant remises sur les impositions, pour cause de grêle et autres accidents.

C. 681. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1789. — Bureau intermédiaire de Comminges. — Suite des mandements délivrés aux communautés et particuliers, portant remises sur les impositions, pour cause de grêle et autres accidents.

C. 682. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788. — Bureau intermédiaire de Comminges. — Ponts et chaussées. — Adjudication de travaux de routes.

Assemblée et Bureau intermédiaire du département de Lomagne.

C. 683. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1787-1788. — 1° Procès-verbal des séances de l'Assemblée de l'Élection de Lomagne, tenue à Lectoure du 24 au 26 septembre 1787. — Noms des dix membres nommés par l'Assemblée provinciale et composant la moitié de l'Assemblée d'Élection : — clergé : l'évêque de Lectoure, *président;* l'abbé de Vitalis, grand archidiacre et grand vicaire de Lectoure; M. Molas, curé de Saint-Clar; —

noblesse : M. de Mondenard, seigneur de Bière, maréchal des camps et armées du Roi; le marquis de Galard, seigneur de l'Isle-Bouzon et de Magnas; — tiers-état : MM. Moysset, lieutenant principal en l'Élection de Lomagne à Fleurance; Laclaverie, avocat à Lachapelle; Mallac, bourgeois de Gimbrède; Deforcade, avocat à Layrac; Fau de Baugin, avocat à Auvillars. — Syndics nommés par l'Assemblée : M. de Vic, seigneur de Clermont, pour le clergé et la noblesse; M. Moysset, pour le tiers-état. — Noms des onze membres élus pour compléter l'Assemblée de Lomagne : — clergé : MM. Gauran, grand-vicaire, archidiacre du chapitre de Lectoure ; Guillemète, curé de Lagraulet; — noblesse : le comte Du Bouzet; le baron de Mauvoisin; le marquis de Léaumont; — tiers-état : MM. Comin, avocat et consul de Lectoure; Bétous, conseiller au Sénéchal de Lectoure; Guilhon, avocat à Lectoure; Belloc de Labrousse, avocat, seigneur de Lachapelle à Mansonville; Saiguède, notaire à l'Isle-Jourdain; Bezard, négociant à Mérenvielle. — Noms des membres élus pour composer le Bureau intermédiaire de Lomagne : — clergé et noblesse : l'abbé de Vitalis et le marquis de Galard; — tiers-état : MM. Bétous et Comin. — Greffier : le sieur Comin, du Saint-Esprit; — commis-greffier : le sieur Sentis. — Réclamation de la ville de Fleurance au sujet du siège de l'Assemblée de Lomagne. — Discours de l'évêque de Lectoure (M. de Cugnac), président. — 2° Procès-verbal des séances de l'Assemblée de l'Élection de Lomagne, tenue à Lectoure du 5 au 15 novembre 1787. — Fixation des chefs-lieux des cinq arrondissements à Lectoure, Fleurance, Auvillars, l'Isle-Jourdain et Layrac; — noms des paroisses et communautés formant chaque arrondissement. — Lettres de l'intendant de Boucheporn et du garde des sceaux, relatives à l'impression des discours, procès-verbaux et mémoires. — Formation de commissions : pour l'examen du règlement; — pour faire le relevé des requêtes relatives à la grêle et autres cas fortuits; — pour la rédaction des procès-verbaux des séances. — Demande de l'abonnement des vingtièmes et de la capitation; — emploi des fonds consacrés aux ponts et chaussées; — fonds de charité; — protestation de l'Assemblée contre la ville de Lectoure qui persiste à régir ses impositions comme ville abonnée; — rapport de l'évêque de Lectoure sur les contraintes; améliorations à introduire dans la perception des impôts; frais de contraintes s'élevant dans la Généralité à 150,000 livres. — 3° Procès-verbal des séances de l'Assemblée du département de Lomagne, tenue à Lectoure du 20 octobre au 3 novembre 1788. — Formation de quatre bureaux : du bien public; — des impositions; — des grandes routes; — de la comptabilité et du règlement. — Le rapport du bureau du bien public mentionne le peu de progrès du commerce dans le département de Lomagne, à cause des droits des traites foraines et domaniales; — démarches pour obtenir la suppression des douanes intérieures, péages et autres traites, des droits d'entrée et de magasin perçus dans la ville de Bordeaux sur les vins et les eaux-de-vie; — état de l'agriculture; — proposition de rejeter plus particulièrement le tirage au sort sur les habitants des villes; — encouragements à donner aux industries établies dans l'Élection. — Rapport sur un projet de nouvelle division des Élections de la province; — tableau des communautés qui, d'après ce projet, composeraient le département de Lomagne, avec le nombre de feux et belugues.

C. 684. (Cahiers.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

1787-1788. — Copie des procès-verbaux analysés à l'article précédent.

C. 685. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

1789-1790. — Procès-verbaux des séances du Bureau intermédiaire de Lomagne, du 8 mars 1789 au 20 juillet 1790. — Avis du Bureau sur requêtes présentées par les municipalités de Caudecoste, Laréole, Auvillars, Fleurance, l'Isle-Jourdain, la Sauvetat, Gramont, Saint-Puy, Pergain, Estillac, Miradoux, Saint-Clar, Esparsac, Laplume, Pujaudran, Castillon, Gimbrède, Montesquieu, etc.; et par les sieurs Goulard, lieutenant particulier au Sénéchal de Lectoure; Borista, de Fleurance; Verdier, régent latiniste de Fleurance; Goudin, de Launac; Durrieux, collecteur de Mongaillard; Du Lyon, de Layrac; Benquet et Descomps, consuls de Baulens; Laval, consul de Fleurance; Vergès de Guilhamon, de Montesquieu; Noubel, marchand à l'Isle-Jourdain; Marsac, premier consul du Castéron; Dupoux, curé d'Esparsac; Labarthe de Nobi, de Lavit; Bourrousse-Laffore, avocat à Laplume; Constaing, syndic de la municipalité de Saint-Clar; Darquier, receveur particulier à Fleurance; Plantié, notaire de Castillon; Junqua, consul d'Estramiac; Bonot, syndic de la municipalité de Laplume; Laval de Saint-Martin, de Fleurance; Theau, de Brivecastet; Jean-Paul Henry, curé de l'Isle-Jourdain; Marrassé, collecteur de Daubèze; Deguilhem, de Saint-Clar; Mazères-Mondon, greffier en chef de la gruerie de Fleurance; Desparbès, contrôleur des actes à Saint-Clar; etc. — Ces requêtes ont trait aux objets suivants : — répartition de l'impôt; — secours pour pertes diverses; — modérations sur les impositions; — réparations à faire aux arches du pont de Pile; — à la côte de Sempesserre; — achèvement de la route de Fleurance à Condom; — travaux à l'église Saint-Félix de Montesquieu; — à la route de l'Isle-Jourdain à Cologne; — construction d'un presbytère à Saint-Avit; — messager du Saint-Puy à Fleurance et à

Condom; — refonte de la cloche de la chapelle de N.-D. de Pitié d'Estramiac; — dégât causé au pavé de la grande rue de Lectoure par les rouliers qui y passent journellement, la côte de Saint-Giny n'étant pas finie; — dangers courus sur la route de Lectoure à Condom, faute de ponts, par le comte de Cugnac, « qui avoit pensé périr en passant le ruisseau de Lauchic, et qui y a perdu sa voiture, deux de ses chevaux de carrosse et beaucoup d'effets »; — refus, par la communauté de Saint-Clar, d'exécuter l'ordonnance rendue en cours de visite, le 27 mai 1787, par l'évêque de Lectoure, et portant que le cimetière sera transporté hors de l'enceinte de la ville, conformément à la Déclaration du Roi; — réparations à l'église succursale de Sainte-Rose à Miradoux; — somme de 162 livres due aux députés chargés de porter le cahier des doléances de la communauté de Miradoux à l'Assemblée de la Sénéchaussée à Lectoure; — réparations à l'église de Saint-Antoine; — travaux aux confessionnaux et au cimetière de Thil, réclamés par Me Bourdeil, curé dudit lieu; — achèvement de la promenade de Lectoure, pour laquelle l'intendant de Lachapelle avait accordé, le 20 juin 1786, une somme de 2,400 livres; etc. — Transcription des lois et décrets de l'Assemblée nationale.

C. 686. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1787-1788. — Bureau intermédiaire de Lomagne. — Enregistrement sommaire : — 1° de la correspondance de la Commission intermédiaire provinciale avec le Bureau de Lomagne et de celle du Bureau avec la Commission; — 2° de la correspondance du Bureau avec les municipalités et habitants des communautés suivantes, composant l'arrondissement de Layrac: Aubiac, Baulens, Batx, Bratx-Bruillois, Buscon, Caudecoste, Cucq, Daubèze, Donzac, Estillac, Hails, Laplume, Layrac, Moncaut, Montesquieu, Moyrax, Nomdieu, Pergain, Roquefort, Rouilhac, Saumont, Segouignac, Sérignac-Bruillois, Sainte-Colombe, Taillac.

C. 687. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1787-1789. — Bureau intermédiaire de Lomagne. — Enregistrement sommaire : — 1° de la correspondance des communautés de l'Élection avec le Bureau, et de celle du Bureau avec les communautés; — 2° de la correspondance du Bureau avec les municipalités et habitants des communautés suivantes, composant l'arrondissement de Lectoure : Avezan, Castéra-Lectourois, Castet-Arroûy, Flamarens, Frandat, Gimbrède, Gramont, Lasmartres, Lectoure, l'Isle-Bouzon, Marsac, Mauroux, Miradoux, Paravis-Noble, Peyrecave, Plieux, Poupas, Saint-Avit, Saint-Clar, Saint-Martin, Sainte-Mère, Sempesserre, Terraube, Tournecoupe.

C. 688. (Cahiers.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1790. — Bureau intermédiaire de Lomagne. — Assiette et département de l'imposition principale, accessoires et capitation des rôles de supplément des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789, sur toutes les paroisses et communautés de l'Élection de Lomagne. — Total: 41,590 livres.

Assemblée et Bureau intermédiaire du département de Rivière-Verdun.

C. 689. (Cahiers.) — In-folio, 254 feuillets, papier.

1787-1788. — 1° Procès-verbal des séances de l'Assemblée de l'Élection de Rivière-Verdun, tenue à Grenade du 5 au 13 novembre 1787. — Noms des membres qui la composent : — clergé : l'abbé de Vicques, abbé de Saramon, chanoine de l'église métropolitaine de Toulouse et vicaire général de Lombez, seigneur de Tirent et de Mongauzy; l'abbé de Latour-Landorte, chanoine, grand ouvrier de Saint-Bertrand et grand-vicaire de Comminges; l'abbé de Monlaur, chanoine de Mauriac; l'abbé Capéla, curé de Saint-Nicolas-de-la-Grave; dom Bermond, prieur de Grandselve; — noblesse : le marquis de Chalvet, *président;* le marquis de Verlhac (absent); le comte d'Uzech, seigneur de Bouvées; le comte de Latour-Landorte, seigneur de Noueilhan et de Laurac; M. de Cassand, conseiller au Parlement de Toulouse, seigneur de l'Herm; — tiers-état : MM. Teulade, ancien maire de Grenade; — Dastarat, avocat à Cadours; — Couzier, avocat à Monrejeau; Vinssac-Saint-Denis, à Verdun; Daylies, avocat et lieutenant partilier à Gimont; Bousigues, avocat à Galan; Lartigues, premier consul de Beaumarchès; Duplan de Bernin, seigneur de Sana, avocat à Castillon, vallée de Larboust; Dast, avocat, juge de Brignemont; Despaux, avocat à Miélan (absent). — Procureurs-syndics : MM. Dupin de Saint-André, seigneur de Belpech et de Pauliac, pour le clergé et la noblesse; Long, procureur du Roi à Beaumont. — Greffier : Me Arzac, notaire à Grenade. — Discours du président. — Rapport des syndics sur les travaux du Bureau intermédiaire (composé de MM. l'abbé de Vicques, de Chalvet de Merville, Teulade, Dastarat et Couzier). — Formation de quatre bureaux : — des règlements; — des impositions; — des routes et chemins; — des charges locales et du bien public. — Rapports des divers bureaux; — réformes à introduire dans la répartition et la levée des impôts, passés successivement en revue. — 2° Procès-verbal des séances de l'Assemblée du département de Rivière-Verdun, tenue à Grenade du 14 au 26 octobre 1788. — Discours du prési-

dent. — Rapport des procureurs-syndics : — dispersion et rétablissement des tribunaux; — convocation des États-Généraux; — assemblées municipales; — démembrement ou réunion des paroisses; — manufactures; — haras; — surcharge de 18,680 livres sur la capitation de la province pour la reconstruction des prisons de Toulouse. — Rapports des divers bureaux : — état des routes; corvée; prestation en argent; ponts divisés en deux classes; — renseignements sur les feux de la Généralité d'Auch et de chaque Élection; — situation du greffe et des archives du Bureau intermédiaire; — demande de création de six cours publics d'accouchements dans l'Élection de Rivière-Verdun; — capitation; inégalité choquante entre la capitation noble et la capitation roturière; — don gratuit ou droits réservés; inconvénients de cet impôt sur les objets de consommation; — rapport du bureau des travaux publics; — le point de réunion des deux lignes de routes du Languedoc et de la Guyenne est fixé dans la place publique de Dieupentale; — continuation de la route de Montégut à Gimat; — de la route de Mauvezin à Gimont. — Rapport de la commission chargée de recueillir des renseignements historiques sur l'Élection de Rivière-Verdun, au sujet de la convocation des États-Généraux : historique du Languedoc, d'après dom Vaissète; — le pays de Rivière est annexé à celui de Verdun; — chaque pays conserve néanmoins un juge en chef et un syndic; — États de Rivière-Verdun, tenus tantôt dans une ville tantôt dans une autre; — des extraits des archives de Grenade, de Verdun et de Gimont prouvent que les États de Rivière-Verdun ont envoyé des députés aux États-Généraux de 1588, 1614 et 1649 (ceux-ci n'eurent pas lieu).

C. 690. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1789. — Bureau intermédiaire de Rivière-Verdun. — Quittances, délivrées par les syndics de diverses municipalités, des sommes distribuées aux pauvres par les soins de M. Couzier, membre de l'Assemblée et du Bureau intermédiaire.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SÉRIE C.

Subdélégation d'Auch (articles 354-355).

Subdélégation de Condom (articles 356-360).

Subdélégation de l'Isle-Jourdain (article 361).

Subdélégation de Mirande (articles 362-363).

Élection d'Armagnac (articles 364-387).

Élection d'Astarac (articles 388-420).

Élection de Condomois et Bazadais (articles 421-422).

Élection de Lomagne (articles 423-429).

Bureau des finances de la Généralité d'Auch
(Articles 430-635).

Bureau des traites foraines de Nogaro (article 636).

Assemblée et Commission intermédiaire de la Province de Gascogne (articles 637-666).

Assemblée et Bureau intermédiaire du département d'Armagnac (articles 667-671).

Assemblée et Bureau intermédiaire du département d'Astarac (articles 672-677).

Assemblée et Bureau intermédiaire du département de Comminges (articles 678-682).

Assemblée et Bureau intermédiaire du département de Lomagne (articles 683-688).

Assemblée et Bureau intermédiaire du département de Rivière-Verdun (articles 689-690).



ERRATA ET ADDITIONS.

Page 16, col. 1, ligne 19 bas, *au lieu de :* compagnie, *lisez :* compagnie.
— 19, col. 1, ligne 7 bas, *au lieu de* : Saint-Glader, *lisez :* Saint-Gladie.
— 23, col. 2, ligne 14 bas, *au lieu de :* châtellerie, *lisez :* châtellenie.
— 27, col. 2, ligne 5 bas, *au lieu de :* port d'Ornlus, *lisez :* port d'Aulus.
— 39, col. 1, ligne 24 haut, *au lieu de :* incendies à Bigorre, *lisez :* incendies en Bigorre.
— 51, col. 2, ligne 11 bas, *au lieu de : Te Teum, lisez : Te Deum.*
— 55, col. 1, ligne 24 bas, *au lieu de :* fnnestes, *lisez :* funestes.
— 192, col. 2, ligne 7 haut, *au lieu de :* an domaine, *lisez :* au domaine.
— 260, col. 2, ligne 16 haut, *au lieu de :* Aucas, *lisez :* Ancas.

Article C. 36. — Aux paroisses de Biert et de Montus qui demandent à être érigées en communautés, il faut ajouter les paroisses suivantes : Milhas (dans Aspet), Saint-Vincent (dans Salies et Touille), la Salvetat (dans Sainte-Foy).

AUCH. — IMPRIMERIE BREVETÉE COCHARAUX FRÈRES, RUE DE LA RAMPE.